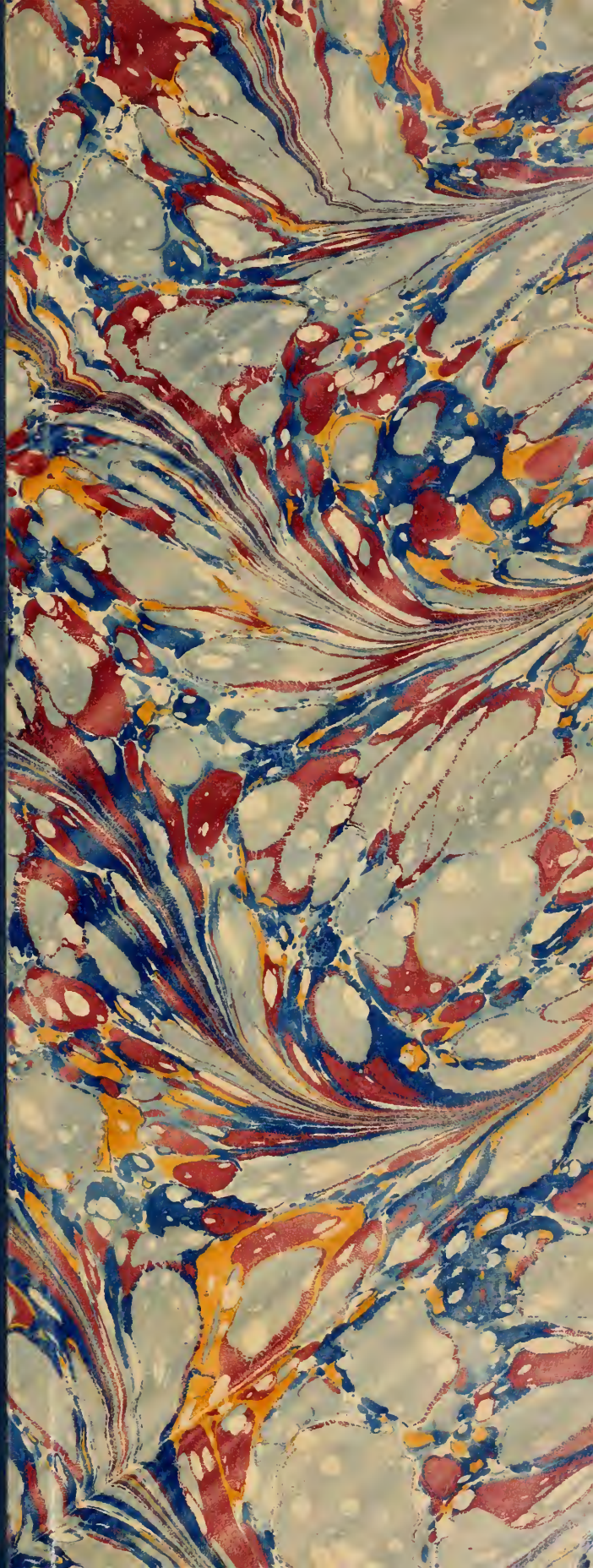

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired54pariuoft

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

42e ANNÉE — 1906

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

AG
309
I56
v.54

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juillet 1906.

42e Année — N° 1116

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUEQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

1 — 2

Questions

Saint-Simoniens. — Existe-t-il encore des Saint Simoniens ?

Lettres de Mme de Sévigné brûlées. — Je lis dans les *Souvenirs de France et d'Italie* du comte d'Estourmel :

« M. de Tréneuil, auteur du poème des *Tombeaux de Saint-Denis*, me racontait qu'il avait assisté à un déplorable auto-dafé : M. de Cas..., à son lit de mort, ordonna de jeter au feu un paquet de lettres ; et ces lettres étaient de Mme de Sévigné.

— Leur publicité pourrait avoir des inconvénients, disait-il ».

Quel était ce Vandale ? Et quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* aurait-il des renseignements complémentaires, un peu moins succints, sur ce procédé de collectionneur... à rebours ? D'E.

La reine Hortense et l'amiral Ver Huell. — Il est admis que l'amiral Verhuell fut le père de Napoléon III : à mon humble avis, la chose est impossible et je considère qu'il n'y a rien à ajouter à ce qu'a écrit à ce sujet Frédéric Masson dans *Napoléon et sa famille*. Mais la légende est vivace et l'on peut dire : « que sans avoir été le père il a été l'amant de la reine ». Dans ce cas, je me permets de poser la question suivante : Peut-on dire à quelle époque la reine et l'amiral se sont trouvés ensemble et combien de temps, dans la même ville ?

Peut-on aller plus loin, et nous citer un texte, un fait qui prouve que la reine et l'amiral se sont seulement parlé ? et dans quelles circonstances ?

Germain Bapst.

La première femme bachelière en France. — Le féminisme est en marche victorieusement. Il a marqué ses conquêtes par l'abolition des privilèges masculins. L'histoire sera curieuse de savoir laquelle fut, pour chaque conquête, la *première*. Aussi vais je poser ces questions, qui sont déjà controversées ; que sera-ce plus tard, quand les témoins seront disparus ?

Quelle a été la première femme bachelière en France ?

Dates.

Ne remontons pas au déluge : il s'agit du féminisme contemporain. M.

Les premières femmes médecins et internes. — Quelle a été la première femme — française — reçue, à Paris, docteur en médecine ?

La première femme étrangère, reçue docteur en France ?

La première femme reçue docteur en Amérique ?

La première femme reçue docteur en Angleterre ?

La première interne dans les hôpitaux français ?

La première femme médecin et pharmacien à la fois ?

Dates. M.

La première femme avocate. — Quelle a été la première femme, en France, qui fut avocate ?

La première femme étrangère qui fut admise à soutenir sa thèse de doctorat ?

La première femme qui mit une robe d'avocat ?

La première femme qui plaida, depuis 1870 ?

Et quand ? M.

—

La première femme entrée aux Beaux-Arts. — Qui fut la première femme entrée à l'atelier de l'Ecole des Beaux-Arts ?

La première médaillée des ateliers des Beaux-Arts ? M.

—

La première femme concourant pour le prix de Rome. — Qui fut la première femme reçue aux examens pour le prix de Rome, en peinture, en sculpture, en musique ? M.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales. — Qui fut la première femme inscrite sur les listes électorales ? Comment fut faite cette inscription ? Quelle suite lui fut donnée ? M.

—

Personnel de l'Abbaye aux Bois en 1762. — Lucien Perey, dans sa vie de la princesse de Ligne, semble bien renseigné sur ce sujet. Je pense donc qu'il existe des documents aux Archives nationales ou ailleurs. Pourrait-on me donner ou me dire où trouver la liste du personnel complet des religieuses et surtout des dames pensionnaires en 1762-1765 ?

LESLIE.

—

Places et prix des places de théâtre au XVIIIe siècle. — Je viens de feuilleter les registres de recettes et de dépenses journalières de la Comédie Italienne, de 1744 à 1760, que le très aimable conservateur de la Bibliothèque des Archives et du musée de l'Opéra, M. Malherbe, a bien voulu mettre à ma disposition.

Or, sur ces registres, le caissier Linguet porte, à l'article *recettes*, le prix perçu des parterres, des premières, deuxièmes et troisièmes loges. La Comédie Italienne (ancien théâtre de l'Hôtel de Bourgogne), avait cependant d'autres places, par exemple, celles d'*amphithéâtre* et de *théâtre* ; ces dernières étaient représentées par des banquettes disposées sur la scène et séparées des acteurs par une balustrade incomplètement fermée. Mais qu'entendait-on par *amphithéâtre* ? En tout cas, les places d'*amphithéâtre* et de *théâtre* ne figurent pas sur les registres de Linguet ; et il n'est guère admissible qu'elles fussent gratuites. D'E.

—

Les Maniotes. — On demande de quelle population peut-il bien s'agir dans cette phrase : « Toulon, juin 1770... Le roi vient d'armer deux frégates et deux chébecs dont le commandement sera donné à M. de Sade, mais cet armement regarde moins Tunis que le Levant, où les *Maniotes* arrêtent notre commerce et jusqu'à ce que les troubles soient apaisés nos vaisseaux marchands n'iront et ne viendront qu'avec escorte. » P. F.

—

Evêché de Maillezais. — L'abbaye de Maillezais (Vendée) fut le siège d'un évêché depuis 1317 jusqu'en 1648. Y a-t-il un travail historique plus récent que l'*Histoire de l'abbaye de Maillezais*, par l'abbé Lacurie (Fontenay, Fillon, 1852) ?

L.

—

Généalogie de Béranger. — Dans le premier volume de la *Correspondance* de Béranger (Paris, 1860), page 3 à 13, figure une généalogie qui est l'œuvre du père de Béranger : « généalogie ridicule », a dit Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*, I, 169). Elle ne l'est pas plus que beaucoup d'autres.

L'éditeur, M. Paul Boiteau, a cité, à l'appui de ce document, un certain nombre d'actes authentiques qui avaient été réunis par l'auteur de la généalogie, et qui permettent de suivre avec sûreté l'ascendance de Béranger jusqu'à trois générations en arrière : ce qui donne huit quartiers, huit familles qui, toutes, paraissent être du peuple ou de la petite bourgeoisie.

Mais, en remontant de deux degrés encore, on arrive au quartaïeul du chansonnier, Louis de Béranger, écuyer, sieur de Formentel, qui épousa, en 1661, demoiselle Albertine de Mersix, « dernière de son nom et de sa famille ».

Nous sommes là en pleine noblesse ; et

si nous continuons à suivre la filiation, nous trouvons, à la 6e génération, un personnage qui acheta, en 1614, le fief de Formentel ; à la 7e, un ami du roi Charles IX ; à la 8e, un gentilhomme venu d'Italie, etc..

Le plus sage est de laisser de côté, au moins pour le moment, cette prétention du père de Béranger, de rattacher la ligne de ses ascendants à une famille florentine. Mais il serait intéressant de savoir que penser du sieur de Formentel et de sa femme. Et d'abord, où sont situés le fief de Formentel et le château de Mersix ?

DEBASLE.

—

Le fils de Douglas Home. — La princesse de Metternich dans ses mémoires raconte les scènes surprenantes auxquelles la fit assister soit aux Tuileries soit dans quelques salons parisiens le célèbre médium Douglas Home. Ce dernier eut l'occasion de lui parler des phénomènes médianimiques étonnants obtenus également par son petit garçon alors âgé de 3 ans (cela se passant en 1863) — Qu'est devenu ce fils de Home ?

G. DE MASSAS.

—

Emma de Kolly, bibliophile. — « Exemplaire imprimé pour la bibliothèque de Mlle Emma de Kolly ».

C'est une inscription à la presse, sur le faux-titre d'un petit ouvrage publié en 1821.

La reliure est en maroquin vert et porte des armoiries que je crois pouvoir lire ainsi : *de... à la bande d'azur, accompagnée en chef d'une demi-ramure chevillée de cinq dagues ; et en pointe d'une mâcle de gueules.* — Couronne de comte. — Supports : deux lions.

Emma de Kolly est-elle la fille du célèbre italien qui tenta de délivrer Ferdinand VII en 1810 ?

Ces armes sont-elles les siennes ? +

—

Famille de Pindray. — Y a-t-il communauté d'origine entre les familles suivantes :

De Pindray, marquis d'Ambelle, en Saintonge ;

De Pindray, seigneurs de Lagayère, Champagnac, le Roc, en Périgord ;

De Pindray de Millecens, Gadebors, Champagne, Villars, la Brousse, Brie, ne Saintonge ;

De Pindray de Saint-Flourens, les Grandes-Places, la Salle, en Bordelais ?

PIERRE MELLER.

—

Le sieur Turot. — Cet homme devenu de comédien secrétaire général de la police, fut expédié, après le coup d'Etat de Brumaire, de Saint-Cloud aux barrières de Paris, avec une brigade d'agents, pour empêcher les députés de rentrer dans la ville. Mais Fouché, dont Bonaparte aurait voulu se passer, avait prévenu Turot ; et celui-ci trouva les postes occupés par d'autres agents du « patron », que le secrétaire général de la police avait espéré « dégoter » suivant l'expression d'Arnault dans ses *Mémoires d'un sexagénaire.*

A cette époque (1799), Turot était propriétaire de la *Gazette de France*, mais je perds sa trace pendant la Restauration. Que devint-il ?

PAUL EDMOND.

—

Armoiries à déterminer : d'argent, à la face de sinople. — *D'argent, à la face de sinople, chargée de trois cœurs d'or, et surmontée, à dextre, d'un croissant de gueules.*

Ces armoiries, peintes à la main, se trouvent sur un exemplaire des œuvres de Tite-Live (B. Prevost, 1559, in-fol.).

Z. Y. X.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or, accompagné. — Quelle famille portait les armoiries s'énonçant ainsi : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un mouton d'argent ?*

Ces armoiries sont sculptées au dessus de la porte d'une maison du hameau de Saint-Julien, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire.

A. H.

—

Assiette de fayence armoriée : écu à déterminer. — Sur une assiette de vieux Rouen, se trouve cet écusson : *Coupé de gueules, au lion passant d'argent, et d'argent à une mouchetture d'hermine de sable ou de gueules ?*

Je remercie d'avance du renseignement que l'on voudra bien me donner.

LESLIE.

—

Armoiries de Sainte-Beuve. — Il y a déjà longtemps que dans l'*Intermédiaire* (XVIII, 143) il a été question de ces

armoiries. M. de Beauchesne les avait fait peindre dans une des salles de son pavillon de Saint-James : c'était dans les premières années du règne de Louis-Philippe. Mais où est ce pavillon ? Et ces armoiries qui ont été peintes il y a soixante-dix ans, s'y voient-elles toujours ?

Le collaborateur qui a mis le premier ce sujet sur le tapis (XVIII, 36) parlait d'une lettre de Sainte-Beuve « où, à propos d'un projet de mariage en l'air il revendique très sérieusement la particule nobiliaire. » Cette lettre n'a jamais été publiée. Il serait intéressant d'en connaître le texte. DEBASLE.

—

Le prince de Limbourg et l'ordre du Mérite de Saint-Philippe. — Je m'occupe d'un peintre de la fin du XVIIIe siècle qui a annoncé dans les feuilles publiques de 1776, que le Prince régnant de Limbourg l'a nommé son premier peintre et créé, par lettres-patentes, chevalier honoraire de l'Ordre du mérite de Saint-Philippe.

Mes recherches sont demeurées vaines pour identifier cette principauté et retrouver cet ordre de chevalerie ; je prends la liberté de m'adresser aux lecteurs de l'*Intermédiaire* pour obtenir de leur compétence quelques renseignements ou indications de sources. H. B.

—

Christ et saints empaillés. — Ce titre semble irrévérencieux ; et pourtant, comment dire ?

L'abbé Florens, le distingué curé de Conques (Aveyron), a constitué, à côté du célèbre trésor, un musée religieux qui renferme plus d'une pièce intéressante. La moins curieuse n'est pas, assurément, un Christ en croix, de grandeur naturelle et fait en peau bourrée. On raconte qu'une paysanne, en voyant cette singulière chose, s'écria :

— Ah ! mon Dieu ! On a écorché notre Seigneur et en voici la peau !

Connaît-on d'autres exemples de Christ ou de saints empaillés ? ISKATEL.

—

Une citation de Montaigne. — Un magistrat, dans une allocution toute récente à Bordeaux, a cité les paroles suivantes de l'auteur des *Essais* : « Recevant un jour, d'un fâcheux, le reproche de n'avoir pas apprécié un litige comme auraient fait Socrate et Caton, Montaigne répondit : « Hélas ! je ne suis qu'un homme, Caton et Socrate étaient des dieux. Je me reconnais parfaitement incapable d'imiter leurs vertus, et j'excuse ceux qui, comme moi, ne peuvent s'élever à une aussi grande hauteur de perfection ».

N'ayant pu découvrir ce passage, je serais reconnaissant à celui des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourrait me signaler le chapitre des *Essais* où il se trouve. A. JY.

—

Zanzé. — On connaît le gracieux épisode de Zanzé, dans *Le mie prigioni* de Silvio Pellico. L'auteur a publié ce livre en 1832, soit onze ans après l'époque où il était emprisonné à Venise, et avait quelquefois l'occasion de s'entretenir avec l'aimable fille de son geôlier.

L'année suivante, celle-ci prit connaissance du récit de Pellico. Elle en fut froissée, et même indignée ; et elle exhala son mécontentement dans un écrit de quelques pages : Chateaubriand en a donné le texte italien, et une traduction française, dans la dernière partie des *Mémoire d'Outre-Tombe*, où il raconte son voyage en Italie, au mois de septembre 1833. Entre les dires de Pellico et ceux de Zanzé, Chateaubriand fait une cote mal taillée, qui ne saurait satisfaire un esprit critique. Il y aurait quelques recherches à faire : vérifier, par exemple, l'assertion de Zanzé, qui prétend n'avoir eu que treize ans en 1821.

Ces recherches ont-elles été faites ? Y a-t-il, sur cet épisode, une étude impartiale, exacte et judicieuse ? DEBASLE.

—

P. J. Leroux et son Dictionnaire. — Selon nos encyclopédies (Biographie Didot, Larousse, etc.), P. J. Leroux serait mort à Amsterdam « vers 1790 ».

Voilà un homme dont la vie aurait été longue, car il avait publié son *Dictionnaire comique* en 1718 et son *Histoire du Père La Chaise* en 1693, soit 97 ans avant sa mort.

Ne pourrait-on obtenir des renseignements un peu plus sérieux sur cet auteur ? Certainement il n'existait plus en 1750, puisque une édition publiée à cette date, et que j'ai entre les mains, parle de ses *héritiers*.

Leroux était réfugié en Hollande, comme beaucoup d'écrivains français à son époque. A-t-on fait des recherches particulières sur la vie de nos littérateurs dans les Pays Bas sous Louis XIV ?

UN PASSANT.

—

Bague marquise. — On sait qu'une bague de forme elliptique porte ce nom. Pourquoi ? U. L.

—

Patron Jacquet. — Tout le monde connaît l'expression : « Se lever dès patron Jacquet ». Quelle est l'origine de cette expression ? Est-il exact qu'autrefois on disait : « Poiltron Jacquet » ? Dans ce cas (1) que signifie « Poiltron » ? Ne dit-on pas parfois : *Patron Minet* ?

Un proverbe vendéen contient le mot Jacquet. (*Jacquet* est à la porte) (2).

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

L'*Intermédiaire* a posé cette question en 1865 et en 1880. On a répondu : les réponses sont contradictoires. On a répondu :

Il faut dire patron-minette ; *patron* dans l'ancienne langue signifie petit. Se lever dès patron minette, c'est se lever en même temps que le petit de la chatte.

On dit aussi *patron jacquet* ou dès le paître au minet et au jacquet. Le jacquet, c'est l'écureuil.

La leçon est : dès le moment où le chat ou l'écureuil va paître.

A Rouen, il y a la place jacquet où se réunissaient autrefois à l'aube les maraîchers. On en concluait que « patron jacquet » était une allusion à cette circonstance.

Balzac dit : « Ils ont tous décanillé dès le patron jacquet ».

Littré, Rozan, Genin, Lorédan Larchey, ne sont pas d'accord sur le sens et le style de cette expression. Les auteurs l'emploient de différentes façons, le peuple aussi.

Se lever dès patron minette, dès patron minet, dès poiltron jacquet ou patron jacquet, c'est se lever de bon matin, mais pourquoi ? les travaux de l'*Intermédiaire* que nous venons de résumer, ne nous ont pas apporté de solution. La question peut donc être posée à nouveau, mais les auteurs des réponses avertis se dispenseront de répéter ce qui a été dit déjà dans nos colonnes II, 419, 499, 564; XII, 740; XIII, 24, 53, 113).

(1) Cette orthographe se trouve dans un petit livre rare, et peu connu de 1715 : *La peine et la misère des garçons chirurgiens*, etc. par un anonyme.

(2) Voir, sur sa signification : *Rev. des Trad.*, Paris, 1906, juin, n° 178.

Saint Christophe et l'enfant Jésus. — Le petit musée du presbytère de Conques (Aveyron), récemment constitué par la réunion d'objets religieux provenant de Conques même et des paroisses voisines, renferme deux statues de saint Christophe qui m'ont paru curieuses. Dans l'une, l'enfant Jésus est à califourchon sur les épaules du saint ; dans l'autre, il est debout sur l'épaule droite du saint, qui le tient par la main.

Les peintres et les sculpteurs représentent ordinairement l'enfant Jésus assis sur l'épaule droite du saint.

Connaît-on d'autres exemples marquants de la position à califourchon ou debout ? ISKATEL.

—

Litanies de la Providence. — Bernardin de Saint-Pierre a raconté que dans une promenade qu'il faisait un jour avec Jean-Jacques Rousseau, ils entrèrent à la chapelle du Mont-Valérien, « où l'on récitait, dit-il, les litanies de la Providence, qui sont très belles. Nous entrâmes justement au moment où l'on prononçait ces mots : Providence, qui avez soin des voyageurs ! Providence, qui avez soin des empires ! »

Je me suis adressé à un savant ecclésiastique, pour savoir où retrouver le texte de ces litanies que Jean-Jacques et son ami avaient admirées. Il n'a pas pu me donner le renseignement que je lui demandais, et il m'écrivait à ce sujet : « A part les litanies du saint nom de Jésus, de la sainte Vierge, et celles de tous les saints, qui sont admises, approuvées et fixées par l'Eglise, les litanies sont une formule de prières laissées à la libre inspiration des écrivains et des éditeurs. De là, une grande variété... » Et il ajoutait que la bibliothèque épiscopale d'une ville de province n'était pas assez riche pour que s'y trouvassent tous les livres de prières du XVIIIe siècle. C'est dans un de ces livres — lequel ? — qu'on retrouverait les paroles qui étaient restées dans la mémoire de Bernardin de Saint-Pierre :

« Providence, qui avez soin des voyageurs ! Providence, qui avez soin des empires ! » DEBASLE.

Réponses

Un oncle de Molière, marchand de soie (LIII, 836, 921, 973). — Louis Pocquelin, frère consanguin du père de Molière, était marguillier de sa paroisse Saint-Germain-le-Viel et habitait le coin du Marché Neuf où s'élève actuellement la caserne de la Cité. Il était marchand de draps de soie, receveur général des finances, administrateur de l'hôpital de la Charité.

Il mourut en 1669, ayant eu de sa femme, Marie Lempereur, cinq enfants, dont Madeleine Pocquelin, qui épousa François Gaultier, marchand de soie. Et ce furent les époux Gaultier, cousins germains de Molière, qui fournirent le deuil d'Armande Béjart, en février 1673.

GEORGES MONVAL.

Procès-verbal sur le séjour de Napoléon à l'île d'Aix (LIII, 885, 904). — A propos du séjour de Napoléon à l'île d'Aix, nous pensons qu'il est bon de publier tous les documents qui ont trait à cette période de l'existence de l'empereur, depuis le moment où il signe son abdication jusqu'à son arrivée à Sainte-Hélène.

Parmi les officiers qui se distinguèrent par leur dévouement à l'empereur déchu, il faut noter le jeune Sainte-Catherine d'Audiffredy, un parent de l'impératrice Joséphine, déjà signalé par les mémoristes de l'époque, pour la fidélité qu'il garda à celui qui l'avait honoré de sa confiance.

La lettre suivante, inédite, adressée à M. Sainte-Rose Tascher, à Paris, contient dans sa brièveté quelques détails intéressants :

A bord du vaisseau amiral Portsmouth.

18 septembre 1815.

Tu ne saurais te faire une idée des tourments que nous avons éprouvés dans ce voyage, même dans quelques villes de France, principalement à Saintes où nous sommes restés avec le prince Joseph, pendant 24 heures, pr sonniers par le peuple. Depuis notre départ des frégates françaises sur lesquelles nous n'aurions jamais dû nous embarquer, nous avons été transportés sept fois de vaisseaux en vaisseaux et de rades en rades, sans jamais voir la terre que de loin. Le général Bertrand, le général Montholon, le général Gourgaud, M. de Las Cases, madame Bertrand et madame de Montholon ont eu la permission d'aller à Sainte-Hélène, où je n'ai point eu le bonheur d'aller quoique j'en eusse fait plusieurs fois la demande.

Signé : SAINTE-CATHERINE D'AUDIFFRÉDY.

P. c. c. R. PICHEVIN.

Le mur de Lutèce (LIII, 889, 995). — D'une lettre que nous adresse M. Camille Piton :

Je crois que l'on fait fausse route en voulant voir dans ces murs des murs d'enceinte; on ne peut pas trouver enfoui le moindre bout de mur dans la cité, sans les rattacher au mur d'enceinte. A mon avis, c'est là de l'exagération : si le mur d'enceinte, retrouvé auparavant, qui est a 25 mètres des bords du fleuve est le vrai, comment ces modernes murailles qui se trouvent à 50 mètres de la Seine seraient-elles rattachées à l'autre?

*
* *

Du *Temps* :

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie qu'on a retiré du mur antique découvert au cours des fouilles entreprises au marché aux Fleurs, derrière le tribunal de commerce, plusieurs monuments nouveaux du plus grand intérêt. Le 25 juin on a notamment mis à jour un cippe funéraire en forme d'autel, orné de volutes à la partie supérieure et présentant sur la face antérieure une inscription gravée dans un encadrement.

Le titre d'*exarchus* qui accompagne le nom du défunt donne à ce texte un intérêt particulier. Dans la milice romaine des bas temps, ce titre appartient à des officiers qui ont le commandement d'un *numerus* ou d'une *ala*. Ils paraissent toujours avoir été placés à la tête d'une troupe montée.

Il est curieux de constater qu'il y avait en Gaule à la fin du troisième siècle ou au commencement du quatrième, un corps de chevaliers dalmates. En 1890 on a retrouvé les tombes de deux d'entre eux à Châlons-sur-Marne.

Si on peut établir l'époque de l'apparition de l'*exarchus* dans l'armée romaine, l'inscription nouvellement découverte aura une importance spéciale pour préciser la *date de la muraille romaine de la Cité*. Jusqu'ici on a considéré que les textes mentionnant les exarques étaient postérieurs à Dioclétien et on ne les fait pas remonter plus haut que les premières années du quatrième siècle. Il est possible cependant que le texte découvert à Paris appartienne au troisième siècle.

Il y a aussi une autre question à résoudre.

Il serait utile de savoir si les deux murs parallèles retrouvés dans les fouilles du Mé-

tropolitain appartiennent au *mur d'enceinte de la Cité.*

D'après les relevés faits en 1829 à Saint-Landry et d'après ceux que l'archéologue Vacquerre a exécutés en 1867 lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu dans les rues Milieu-des-Ursins, de Glatigny et du Haut-Moulin, relevés qui ont été reportés sur un plan de la Cité par les soins de M. Ch. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques, il semble que le rempart devait être plus voisin de la Seine et passer à peu près à l'endroit où était autrefois la rue de la Pelleterie.

Les bases des deux murs récemment retrouvés pourraient donc appartenir soit à une construction intérieure de l'enceinte, contemporaine du rempart, soit à une construction postérieure faite avec des pierres provenant de la muraille voisine.

—

Condamnation de Jésus (LIII, 553, 621, 685, 732, 789, 900. — Tacite est né en 54 ou 55 après Jésus-Christ et non avant J.-C. ; mort en 130, après J.-C., s'il était né avant l'ère chrétienne, il aurait eu un âge inconnu dans nos temps modernes. BEAUJOUR.

—

Monogramme du Christ (LIII, 162, 237, 299). — Les sarcophages en plâtre ont été assez peu employés. On en a trouvé un certain nombre à Paris et dans les environs. Il s'en trouve au musée Carnavalet ; ces sarcophages datent généralement de l'époque mérovingienne du ve au viie siècle et portent en relief des symboles chrétiens, monogrammes, croix, etc. Cependant Lacroix, dans sa *Vie militaire et religieuse au moyen âge*, cite des cercueils en plâtre moulé qu'il attribue du ixe au xive siècle. C. B. O.

—

Sépultures d'artistes (LI ; LII ; LIII, 37, 79, 180, 302, 826, 986). — *Le tombeau de Louise de Lorraine.* — M. G. Wildeman signale la tombe de Louise de Lorraine, femme de Henri III, parmi les personnages célèbres inhumés au Père-Lachaise, et demande si ce tombeau existe encore.

La sépulture de Louise de Lorraine se trouvait au Père-Lachaise dans un terrain situé entre le chemin Suchet et le chemin Abadie, à l'endroit où l'avenue des Acacias fait un coude pour rejoindre l'allée transversale n° 1. Elle a été remplacée par la tombe de Rouillé des Coudras. Voir à ce sujet le *Guide dans les cimetières de Paris*, édité en 1865 par A. Faure, 166, rue de Rivoli.

Louise de Lorraine fut exhumée du Père-Lachaise, le 16 janvier 1817 et transportée à Saint-Denis, dans le caveau des Bourbons. Voir à ce sujet la curieuse odyssée de son cercueil dans une plaquette qui vient de paraître : *Louise de Lorraine, L'Odyssée d'un cercueil royal,* par le Dr Billard. Paris, Maretheux, 1, rue Cassette. M. B.

—

Uniforme des dragons Liancourt (LIII, 331, 458). — Comme suite à deux communications techniques, la pièce suivante a son intérêt qui n'échappera pas aux sociétaires de la Sabretache, ni aux maîtres du passe-poil : je sacrifie l'orthographe corporative, qui n'est pas en cause ici :

*Mémoire pour Monsieur le Marquis de***, des ouvrages faits par Balas M^e^ tailleur rue de Bussy, paroisse Saint-Sulpice* :

1777, juin 13			
Une aune et tiers drap dragon pour un habit uniforme de Liancourt, à 29 L.	34	13	»
Pour drap rose aux parements et revers	4	»	»
Une aune et sixième pour la veste et la culotte, à 24 L.	28	10	»
Cinq aunes de voile blanc pour doubler l'habit, la veste, à 4 L.	20	»	»
Seize gros boutons uniforme pour l'habit, à 3 L. 1/2 la douzaine,	4	14	»
Pour l'épaulette, le nœud et les quatre fleurs de lys,	27	»	»
Pour doublure et poches à la culotte,	4	10	»
Pour façon de l'habit complet,	24	»	»
Quatre douzaines petits boutons pour la veste et culotte, parements et revers,	7	17	6
1777, juin 16			
Fourni un second habit complet uniforme,	155	4	10
Pour avoir remis des jarretières à une culotte de calmande blanche — fourni l'étoffe.	1	15	»

Le total ne pouvait civilement être énoncé que sur invitation... il s'élevait à 212 L., 7 s. avec une différence d'un sou, en augmentation sur le service précédent : heureux âge, et qui nous reporte aux Dragons de Liancourt — représentation, description et couleurs !

*
* *

Au Cabinet des Estampes, à part les dix-sept gravures en taille-douce du « sieur de Montigny » (Cf. pl. XII, p. 162), il ne reste que les sept planches par Hoffmann, et encore aucune d'elles ne donne de dragon du 18e, armé PRO GEMINO CERTAMINE — à pied et à cheval ! De plus, le recueil des *Uniformes militaires*, imprimé en 1772, ne représente-t-il pas un dragon de La Rochefoucault, ex-d'Autichamp, avec les types de 1776, et les poches en long de 1779, en dépit de la légende « poche ordinaire » ? Sans qu'il y ait à insister autrement, sur le ton — dans le goût de l'époque — *cramoisi*, qualifié « couleur de rose » : il appartient à l'uniforme de 1786, comme la visière de cet autre « mise à l'essai en 1786 », est de 1779. Quant aux quatre fleurs de lys, sur l'habit de capitaine, je ne les ai su voir que dans la note du tailleur ! A défaut, et comme documentation complémentaire, je signalerai :

1° Baron A. de Marbot, II, pl. 222. C'est un capitaine du régiment de Damas (12e) qui est figuré : il suffira donc de changer les caractéristiques, pour obtenir une représentation exacte et d'un mouvement superbe.

2° Montigny, pl. 2 : Louis, dauphin de France (1672) en colonel de son régiment (6e) ; mais l'exécution n'est pas aussi heureuse, ni le dessin si assuré.

3° Musée de Versailles : portrait peint du Dauphin, fils de Louis XV, en colonel général de dragons ; le casque avec sa crinière votive est sous vitrine.

4° Avec un peu de patience, et beaucoup de bonheur, peut-être découvrirait-on le chevalier d'Eon, aide de camp du maréchal de Broglie, en capitaine de dragons d'Autichamp — son régiment et son grade pendant la guerre de Sept Ans — on *la* voit souvent en escrimeuse, et son portrait a été gravé par Bradel, 1779.

*
* *

Pour la tenue, l'équipement général des dragons depuis 1761, c'est dans l'*Historique du 11e régiment de Dragons* par le futur général Savin de Larclause, qu'il les faut chercher : c'est la description la plus autorisée et la plus précise.

L'ordonnance du 1er mars 1763 simplifie encore l'habillement... Ce nouvel uniforme comporte l'habit vert à aiguillettes, une épaulette, la veste chamois, la culotte de daim, un manteau gris et un casque à crinière flottante sans visière, dit casque à la Schomberg. En même temps l'épaulette est donnée aux officiers comme insigne des grades. Ils portent l'aiguillette à droite et l'épaulette à gauche, complètement en argent, sans frange. En 1779, on leur donne la veste blanche et la culotte de peau blanche ; une visière est adaptée au casque et des bottes longues remplacent les bottines et les guêtres (pag. 64, 65, 66).

Sauf à compléter pour les proportions, l'équipage et les accessoires, à l'aide de Montigny (légende) et des Ordonnances et Règlements (texte analytique).

*
* *

Restent les couleurs distinctives ou types du régiment. Au 18e, de 1776 à 1786, elles ont changé trois fois : ROSE, CHAMOIS, CRAMOISI ; les schémas conventionnels figurent dans les publications classiques : collet, parements — revers agraffés ou boutonnés — couleur et numéro du bouton — direction des poches — patte, aiguillette, liséré — équipage du cheval, etc., etc., différencient les unités ou les seconds régiments de la Division et forment autant de questions pour un chapitre où le chapeau seul — je veux dire la coiffure — reste la même. MM. Lienhart et Humbert n'y consacrent pas moins de 5 planches, à ces caractéristiques avec 15 dessins (II, 29, 30, 31, 32, 33). D'après les indications des éditeurs de Leipzig, les dragons de La Rochefoucault portaient en 1777 :

Collet vert rabattu; parements roses; revers roses, avec agrafes et sans boutons ; patte, couleur de fonds ; tour de patte, noir ; poches en travers ; boutons godronnés blancs, timbrés au n° 18.

Faut-il conclure de là que le noble client de Me Balas, tailleur rue de Bucy, n'était pas à l'ordonnance en 1777, le 13 juin ? Alors il s'y mettait le 16 !

Après la guerre de Sept Ans, on trouve le 18e Dragons à Nancy, 1774 : le régiment eut-il à fournir l'escorte royale pour les fêtes du Sacre ordonnées par le maréchal de Duras, le 11 juin 1775 ? c'est ce que je n'ai pu contrôler. En 1778, il est à Séez, et à partir de 1779, au camp de Vaussieux, à Neuchâtel et à Rouen. Le 13 avril, 1779, la *Gazette de France*, dans la partie que nous appellerions officielle, publiait cette nouvelle de la Cour :

Le Roi et la Famille Royale signèrent le 6 de ce mois, le contrat de mariage du

Marquis de la Coste Messelière, Capitaine au régiment de la Rochefoucault-Dragons, avec demoiselle de Saint-George-Vérac.

Si tel est le point de départ des recherches commencées sur l'uniforme des Dragons de Liancourt, je m'assure que la cérémonie eut lieu en habits de Cour et que le prestige de l'uniforme était inutile ! Mais n'est-ce pas quelque chose que feuilleter de beaux livres, et revivre des souvenirs qui nous sont chers. ?

POENSIN-DUCREST.

P.-S. — Un dessin adapté — 1772, 1891 — a fait que j'attribue à Montigny une erreur qui n'est pas sienne : ce dragon m'était connu, il appartient à l'auteur *des Uniformes* jusqu'à la *poche* exclusivement ! Mentionnerai-je le collet plat ou rabattu, et le numéro du régiment : 10e, 12e (1775, 1776), 18e et 11e actuel ? il n'est plus temps. P.-D.

BIBLIOGRAPHIE. — *Uniformes militaires... de 1772*, par de Montigny 1 vol in-12, Estampes coloriées : Oa 98a ;

Costumes militaires français de 1439 à 1789, par le baron A. de Marbot, 2 vol, in-f° : Li10 7 ;

Les Régiments sous Louis XV, par Lucien Mouillard, Baudoin 1882, in-4 : Lf207 129 ;

Historique des corps de troupes de l'Armée française de 1569 à 1900, Berger-Levrault, 1900, in-8 : Lf.207 477 ;

Historique du 11e régiment de Dragons (N° 18 La Rochefoucault-Dragons) par le capitaine Savin de Larclause, Fontenay, 1891, in-8 : Lf.207 325 ;

Les Uniformes de l'Armée française de 1660 à nos jours, par MM. Lienhart et Humbert, Leipzig, Ruhl, 1897, 4 vol, in-4° : Li10 26.

Etat militaire de la France, par de M. et Roussel, 1771. 30 vol. in-12 : Lc 25 156.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux. (T. G. 534 ; XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII. —

L'*Intermédiaire* est essentiellement une revue de controverses, la plus ardente de toutes devait y trouver un écho ; aux partisans de la survivance du Dauphin, comme à leurs adversaires, en toute impartialité, nous avons ouvert nos colonnes. La place n'y est le monopole de personne. A vrai dire, nous connaissions trop la violence des passions qui s'agitent autour de cette affaire pour ne pas redouter, malgré nos efforts, nos prières, nos instances auprès des contradicteurs en présence, que l'ardeur des explications n'aboutît à des polémiques personnelles.

Nous recevons une lettre en réponse à la dernière démonstration de M. Otto Friedrichs qui a trouvé à l'*Intermédiaire* d'autant plus large place, pour ses exposés, qu'il discutait avec un plus grand nombre d'adversaires.

L'insertion de cette lettre nous est demandée en vertu du droit de réponse :

Monsieur le directeur,

Les procédés discourtois ne sont pas, d'ordinaire, en usage à l'*Intermédiaire* et vous ne les laisserez certainement pas s'y acclimater. J'informe donc ici M. Friedrichs qu'il peut, se livrer sur mon dos à toutes les élucubrations possibles. Je ne lui répondrai pas.

S'il plaît à d'autres de mes confrères d'avoir sur l'incident auquel il fait allusion de plus amples renseignements, je suis personnellement à leur entière disposition.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.
3, rue Crevaux, Paris.

Nos collaborateurs comprendront que nous avons le devoir de maintenir les controverses historiques dans les limites d'une modération et d'une courtoisie parfaites. Ils voudront bien faciliter notre tâche en écartant des discussions toute expression irritante et en n'apportant dans ces débats que des faits. Nous sommes surtout un recueil d'inédit.

Désormais, en dehors de documents provenant de nouvelles découvertes, nous resterons dans les traditions de l'*Intermédiaire* en nous abstenant de toute polémique.

A dater de ce jour, nous donnons à cette rubrique ce titre, afin qu'il limite la question et la précise : *Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux.* M.

—

Les prêtres assermentés (LIII, 891). — Je ne puis répondre que partiellement à cette question. Dans le district d'Angers, 23 curés sur 51 prêtèrent le serment ; il n'y en eut que quatre ou cinq pour le refuser dans le Saumurois ; dans le district de Cholet, 5 prêtres sur 88 ne furent pas réfractaires ; dans le district de Saint-Florent-le-Vieil, 4 curés sur 40 prêtèrent le serment ; dans le district de Vihiers, la proportion fut de 18 sur 45. HENRI JAGOT.

—

Les maisons historiques (LIII, 844, 941, 965). — L'anecdote sur la statue de Danton que nous a si alertement contée M.Y., est malheureusement erronée.

La statue n'est pas *en face* de la maison habitée par le tribun, puisque cette mai-

son, dont le porche servait d'entrée à la Cour du Commerce, était située exactement entre les deux terre-plein du boulevard Saint-Germain, au droit du n° 93.

D'autre part, on ne l'a pas érigée, cette statue, parce qu'un propriétaire se refusait à l'établissement d'une plaque commémorative sur la façade de sa maison ; celle-ci, en effet, n'existait déjà plus en 1876 et la statue de Danton n'a été dressée qu'en 1891.

Mais puisque j'ai été amené ainsi à dire mon mot à propos des maisons historiques, que M. Y.me permette de lui dire combien je partage son opinion sur les inscriptions fantaisistes. Par exemple, on peut lire sur la façade de la maison qui porte le n° 3, de la place des Vosges : « Dans cet hôtel est née, le 6 février 1620, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné ». Or, tout le monde sait que l'épistolière est née le 5. Elle-même l'a dit et répété : « Il y a *aujourd'hui* mille ans que je suis née. » (Lettre du 5 février 1672). « Il y a aujourd'hui bien des années, ma fille, qu'il vint au monde une créature destinée à vous aimer préférablement à toutes autres ». (Lettre du 5 février 1674). On pourrait multiplier les exemples ; mais en voici assez pour établir que la plaque de la maison natale de la marquise la rajeunit... d'un jour.

NOTHING.

—

Porte Maillot (LIII, 896, 999). — Des *Débats* :

Tout le monde la connaît, tout le monde en parle, presque toujours avec imprécision, car on la confond avec sa voisine la porte de Neuilly ; or, bien qu'elles soient contiguës, il y a entre elles deux un fossé, ou du moins il y en avait un autrefois. Un des « chercheurs et curieux » de l'*Intermédiaire* a posé tout récemment cette question : « Quel est le grand homme — si c'en est un — qui a servi de parrain à la porte qui se trouve au *terminus* de l'avenue de la Grande-Armée ? » Ici, la confusion est patente, puisque la question a pour objet la porte Maillot, laquelle est située en retour d'équerre du terminus de ladite avenue. Point n'est besoin de dire que la porte de Neuilly, ouverte dans la fortification parisienne n'a pas d'histoire. Il n'en est pas de même de la porte Maillot, l'une des entrées du bois de Boulogne, domaine de la couronne, jadis entièrement clos de murs depuis le moyen âge jusqu'au moment où Napoléon III le céda à la Ville de Paris.

Un acte paroissial de Villiers-la-Garenne (ancien chef-lieu de la paroisse de Neuilly) mentionne en 1680 Pierre Barat, portier de la porte *Mahiaulx* ; d'autres textes à peu près contemporains, orthographient *Mahiau*, ou *Mahiot*, ou *Mayot* (Voy. les additions à *l'Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebœuf, p. 510). Il paraît probable que ce nom fut celui d'un portier du Bois. Grand homme ? Nous en doutons ; toutefois, n'était pas qui voulait portier du roi, et pour avoir la charge, il fallait commencer par la payer.

F. B.

—

Robert d'Arbrissel (LIII, 892). — Les sources à consulter sont indiquées dans le *Répertoire des sources hist. du moyen âge. (Bio-Bibliographie)*, de M. l'abbé U. Chevallier, nouvelle édition au mot *Robert*. Abbé Angot, *Dict. de la Mayenne*, I, p. 58. C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire*.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Voir la table générale (T. G. 54). On trouvera cette question posée en des termes un peu différents dans le cinquième volume de l'*Intermédiaire* (col. 596) et plusieurs réponses dans ce même volume et dans le suivant.

ROLIN POETE.

—

Bertin de Villars (LIII, 892). — *L'Annuaire de la Noblesse de France* (1860, p. 399), cite Aimé Bertin, avocat au parlement, échevin de Lyon, 1734, et François Bertin de Villars, écuyer, avocat au parlement, aussi échevin en 1771 : *d'azur, à 2 épées hautes d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, et accompagnées en pointe d'une gerbe d'or, liée de gueules.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Jean-Baptiste Blondel, ingénieur à Paris en 1794 (LIII, 892). — Ce Jean-Baptiste Blondel était sans doute le mari ou peut-être le fils de Manon Baletti, dont Casanova avait longtemps désiré la main. Au tome III de ses Mémoires (dans l'Edition Rozez, Bruxelles, 1879) et à la page 496, on trouve la lettre que Manon Baletti écrivit à Casanova en lui renvoyant ses lettres et son portrait, pour lui annoncer que « demain à cette heure, je serai « l'épouse de M. Blondel, architecte du « roi et membre de son académie ». Casanova ne donne pas la date de la lettre, mais il dit qu'il la reçut le jour de Noël, Manon lui écrivait de Paris et il était alors à Amsterdam. Le mariage dut donc

avoir lieu aux environs du 10 décembre. Quant à l'année, Casanova ne la donnant pas non plus (il ne donne généralement pas les années des faits qu'il raconte), on peut déduire d'un passage voisin de ses Mémoires (page 411, même volume) que c'est l'année ou M. de Bernis fut fait cardinal, et où le vénitien Rezzonico devint pape sous le nom de Clément XIII, soit 1758.

Bouillon cite deux architectes célèbres (le premier surtout) du nom de Blondel, savoir :

François B , auteur de la Porte Saint-Denis, 1617-1686, et son neveu Jacques-François B, 1705-1774. C'est peut-être celui-ci qui, en 1758, avait épousé Manon Baletti. Mais alors ce ne serait pas lui l'ingénieur au sujet duquel on cherche à se renseigner, puisqu'en 1794, il était mort depuis 20 ans. V. A. T.

—

La comtesse de Bucquoy (LIII, 835,914).—La comtesse de Bucquoy dont il est question, était la femme du comte Jean, née Thérèse, comtesse Paar.

Les Longueval, seigneur de Vaux et comtes de Bucquoy, sont fixés en Autriche depuis le XVIe siècle. A. DE DOERR.

—

Le pasteur Clémenceau (LIII, 947). — D'après *le Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, il laissa un fils, Jacques, qui fit ses études à Genève et que l'on trouve, comme ministre du Vigan de 1634 à 1657.

PIERRE MELLER.

*
* *

Il y eut un autre Clémenceau, que le pasteur : c'était un prêtre qui fit parler de lui, si j'en crois cette anecdote tirée des *Mémoires secrets*, de Bachaumont, à la date du 7 janvier 1769. L'auteur cite une lettre datée de Rennes :

Il court ici une caricature dont il faut vous dire l'orgine. Un avocat, nommé Du Père Poulain, tout dévoué aux jésuites et à leur cabale, a été le défenseur du prêtre Clémenceau dans l'affaire du poison, jugée définitivement le 5 mai 1768. Ce dernier en reconnaissance a fait, dit-on, tirer en grand le portrait de ce moderne Cicéron. Le jurisconsulte est représenté en robe, avec la croix de Saint-Michel par dessus ; il tient d'une main ses *Commentaires sur la coutume de Bretagne*, mauvais ouvrage, malgré les éloges de Fréron, et de l'autre, sa première requête pour Clémenceau. Il fixe les yeux sur ses œuvres avec un œil de complaisance. Des plaisants ont fait graver ce portrait et ont ajouté les deux quatrains suivants. De la bouche de l'orateur, on a fait sortir celui-ci en lettres d'or :

On dit mes ouvrages mauvais :
Oui, quelques sages les rejettent,
Mais plus de cent sots les achètent
C'est pour eux que je les ai faits.

Et au bas du portrait, on lit cet autre :

Efflanqué, long et plat, son style est son image
Détestable copie, insipide orateur,
A l'auteur on connaît l'ouvrage,
A l'ouvrage on connaît l'auteur.

—

Famille de Flahaut (LIII, 893). — César-Auguste Flahaut, comte de la Billarderie, lieutenant général des armées du roi, épousa Thérèse-Odile Cœuret, fille de Louis, marquis de Nesle et de Henriette-Jeanne-Rosalie Le Bouc de Montplaisir, dont, entre autres enfants :

1) Charles-Claude de Flahaut, comte de la Billarderie d'Angevilliers, directeur des bâtiments et des jardins du roi, marié, au mois d'août 1781, avec E. Julie Delaborde, veuve de Girard de Binet, baron de Marchais, et fille de Jean-François Delaborde, fermier général, et d'Elisabeth le Vasseur.

2) Charles-François de Flahaut, comte de la Billarderie, lieutenant général des armées du roi, mort en 1793, épousa : 1° Françoise-Louise Poisson, fille de François, seigneur de Lucq, et de Marie-Madeleine de la Mothe ; née le 15 mai 1724 et sœur de la marquise de Pompadour ; 2° le 30 septembre 1779, Adélaïde-Marie-Emilie Filleul, fille de Charles-François et de Catherine-Irène du Buisson de Longpré, et remariée avec dom José de Souza Botelho ; elle décéda, à Paris, le 16 avril 1836. [« Abel-François Poisson, marquis de « Menay, frère de la marquise de Pompadour « et de la comtesse de la Billarderie, avait « épousé, en 1767, Marie-Françoise-Julie-Constance *Filleul*, fille naturelle de Louis XV »].

Du second mariage :

Auguste-Charles-Joseph, comte de Flahaut, lieutenant général, grand-chancellier de la Légion d'honneur, ambassadeur en Angleterre, etc., (le père du duc de Morny), né le 21 avril 1785, mort à Londres, le 1er septembre 1870, marié le 28 juillet 1817 avec Marguerite Elphinstone, baronne de Kleith, décédée à Paris, le 12 novembre 1867, dont :

(1) Emilie-Jeanne, morte à Londres au mois de juin 1895, avait épousé, le 1er novembre 1843, Henri, comte Shelbourne, marquis de Landsowne ;

(2) Clémentine-Marie-Hortense, décédée le 5 janvier 1836 ;

(3) Georgette-Gabrielle, née en 1827, mariée, en 1871, avec Charles-Jean-Félix, marquis de la Valette ;

(4) Adelaïde-Joséphine-Elisabeth ;

(5) Sarah-Sophie-Louise, morte le 8 juillet 1853.

G. P. Le Lieur d'Avost.

***

Sur madame de Souza, voir l'article que Sainte-Beuve lui a consacré. Voir aussi les publications de M. Pelissier sur les comtes d'Albany et beaucoup d'autres.

Sur M. d'Angevilliers, M. Renaud d'Escles a-t-il cherché si sa correspondance n'avait pas été publiée par la Société de l'Art français ?

Un rat de bibliothèque.

—

La Falcon (LIII, 782, 914). — *Sa maladie.* — J'ignore si des médecins spécialistes, c'est-à-dire des laryngologistes, se sont jamais occupés du *Cas de la Falcon*, qui, le 6 mars 1837, fut prise subitement, sur la scène de l'Opéra, d'une *aphonie* telle qu'elle dut abandonner les planches et qu'on dut remettre la représentation.

Mais je remarque que, puisque cette jeune fille était née à Paris le 28 janvier 1814, elle n'avait à cette époque que *23 ans* ! Je note aussi qu'elle essaya de nouveau, le 15 mars 1840, c'est-à-dire 3 ans après, de se faire entendre à l'Opéra, et qu'en entrant en scène elle eut une syncope : ce qui l'empêcha de continuer. — A 26 ans donc, toute voix était perdue.

Ce cas est véritablement très impressionnant et extraordinaire, même pour un médecin. On est obligé, dans l'état actuel de la science, de songer à une affection nerveuse, disons le mot : à une *paralysie hystérique* des cordes vocales, quoique les accidents notés soient fort complexes et aient duré bien lontemps !

Sait-on si Mlle Falcon a été *soignée* par un *médecin* pour ce terrible accident ? Je sais bien qu'à cette époque les laryngologistes n'étaient pas encore inventés !

Mais elle a sans doute dû consulter quelqu'un de *connu*. Pourrait-on savoir qui ?

De plus, M. Arthur Pougin, qui est très documenté sur l'Opéra et ses prêtresses, pourrait-il nous dire si, dans les annales du théâtre lyrique, on connaît d'autres faits aussi remarquables d'*aphonie* aussi brusque et, en somme, incurable ?

Dr Marcel Baudouin.

Gœthe. Son dernier mot (T. G.' 390). — On lit dans les journaux :

Une relation des derniers instants de Gœthe vient d'être mise au jour par les *Dernières Nouvelles de Munich*. C'est une lettre, jusqu'à ce jour inédite, de Mlle Louise Seidler, amie de la famille Gœthe.

Eh bien ! Savez-vous ce que cette épître nous apprend de plus neuf? Le voici :

Gœthe essaye d'écrire... A dix heures, il ne profère plus que de brèves paroles : « Assieds-toi près de moi, chère fille, tout près... » Et, enfin, « Donne-moi ta chère petite patte... »

. . . . . .

Malgré la violence du combat suprême, la tête et les mains demeurent immobiles. Gœthe a les yeux mi-clos. Il ne les rouvre que pour jeter un regard de tendresse au gracieux visage qui se penche sur lui. Puis il expire, le 22 mars 1832, à onze heures et demie.

D'où il résulte que les derniers mots traditionnels du poète : « Plus de lumière ! » non seulement n'ont pas le sens symbolique qu'on leur prêtait, mais encore qu'ils sont controuvés.

—

Montarnail de la Prade (LIII, 893). — La famille de Guizard de Montarnal est encore existante. Voir sa notice dans l'*Annuaire de la Noblesse* (1879, p. 179) ; Barrau : *Documents sur les familles du Rouergue* (II, 663, III 783, IV 457) ; Bouillet : *Nobiliaire d'Auvergne* (III, 251) ; Bonald. *Documents sur les familles du Rouergue* (p. 147).

L'on trouve rapporté par Barrau : « N. de Guizard (fils de Jean de Guizard « de Montarnal et de Marguerite Bouquier, « mariés le 11 août 1735), capitaine au « régiment de Noailles, cavalerie, devenu « plus tard 15e dragons, mort sur l'échafaud à Carcassonne, en 1793, victime « de la Terreur » (III, 786).

G. P. Le Lieur dAvost.

***

Cette famille est représentée à Paris. Les Bottins mondains donnent l'indication cherchée.

—

Yvernel de Montflambert (LIII, 893). — A cette famille de Picardie, qui portait pour armes : *de sable, à la bande d'argent, chargée d'une étoile de sable*, appartenait Marie-Louise-Justine Yvernel, qui épousa, le 12 décembre 1754, Jean-François de Comminges d'Escoubès.

G. P. Le Lieur d'Avost.

François Passerat (LIII, 837, 974). — Il faudrait être brouillé avec la chronologie pour être tenté de confondre François Passerat qui vivait à la fin du XVIIe siècle, avec le poète champenois Jean Passerat, mort en 1602.

François Passerat était, dès 1680, comédien à la cour de Hanovre avec sa femme, et leur fille, Ursule Passerat, épousa le comédien Charles Pâtissier de Châteauneuf.

A la date du 29 mars 1691, je trouve une quittance donnée par Jean Loiseau et Florentin de Philebois à Gabriel Passerat. Peut-être s'agit-il ici du chirurgien Passerat qui, en 1693, soigna Mme de Boislandry avec son collègue Bessière. Mais j'ignore si ce Gabriel était un parent du comédien François Passerat.

GEORGES MONVAL.

—

La comtesse Plater (LIII, 947). — La comtesse Plater appartenait à la famille des comtes Broel-Plater. On trouvera son portrait, des souvenirs à elle, et tous les détails biographiques possibles, dans le Musée et dans la Bibliothèque (dirigée par le savant M. de Karczewski) du *Musée national polonais* de Rapperswyl. Le directeur de ce musée, un exilé polonais, M. Ruciski de Rojenwedt, victime, lui aussi, des répressions qui suivirent la révolution polonaise de 1863, au cours de laquelle la comtesse Plater fut pendue « pour avoir porté le deuil d'un de ses « frères massacrés par les Russes », pourra sans doute fournir à M. G. des notes et souvenirs personnels.

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

Famille de la Poterie (LIII, 784, 922). — Voici ce que je sais sur une famille Bouquain de la Poterie, fixée en Libournais au XVIIe siècle.

I. N. le Bouquain ou Bouquain, sieur de la Poterie, habitant la haute Normandie, épousa Marguerite Denise d'où :

II. Jean Bouquain de la Poterie, écuyer, capitaine de brûlot, puis capitaine de la patache à Libourne, épousa dans cette ville, le 12 janvier 1681, Jacquette Raynaud, dont : 1° Jean, né en 1681 ; 2° Suzanne et Isabelle, nées en 1684 : 3° Bernard né en 1684, père de François 1733-1742 ; 4° Alexandre qui suit.

III. Alexandre Bouquain de la Poterie, employé au bureau des Fermes du roi, épousa, en 1731, Philippe Cadran, dont Jeanne, née en 1741 ; Pierre, né en 1744; Jacques né en 1745.

Cette famille est encore représentée à Libourne. PIERRE MELLER.

—

Famille hollandaise de Quay (LIII, 893). — Il est probable que, par suite d'une mauvaise lecture, Buchon, éditeur des lettres de madame Campan à la reine Hortense, aura écrit de Guay pour de Quay. Le 11 juillet 1806, madame Campan écrit à la reine : « Votre Majesté est infiniment bonne d'avoir daigné accueillir mes cousines de Guay. M. l'Ambassadeur de Hollande m'a dit que c'était une ancienne famille militaire estimée dans la Gueldre ». Et, le 20 septembre, même année : « J'ai, près de moi, en ce moment, la famille de Guay. Le colonel ressemble à mon oncle, le major d'Arras, d'une manière surprenante, si le degré de propre cousin germain ne rendait pas cela fort naturel. La cousine a beaucoup des manières de ma tante Cardon, etc. ». Henriette Cardon, née de Quay, serait donc la grand'mère de Mme Campan ? et la mère de Mme Genet, née Lise Cardon ? — M. Harlé sait-il aussi quel est cet « oncle d'Arras » dont parle Mme Campan ? Il aurait été « le cousin germain » du colonel de Quay de 1806, car le colonel de Quay, père d'Henriette de Quay, devait vivre sous Louis XIV ? M. Harlé sait-il que Mme Campan, née Genet, avait pour belle-mère Mme Campan, née Antoinette Gonet ? Je crois bien me rappeler que la comtesse Oudinot de Reggio possède le portrait de cette dernière. Je lui signale le fait qui peut l'intéresser comme petit-neveu de Mme Campan.

C. DE LA BENOTTE.

*
* *

D'après la généalogie très incomplète de cette famille, un certain capitaine au service des Etats-Généraux *de Quay* se rendit en France, où il s'est marié à une mademoiselle *Wereest*, dont trois filles. Ce capitaine eut deux frères et deux sœurs : *a. Ludolf de Quay, seigneur de Duckenburg*, né en 1652, bailli et maître-des-eaux à Grave et dans le pays de Cuyk, décédé à Grave le 2. 11. 1728. Il s'est marié deux fois et a laissé plusieurs enfants ; *b. Arnold de Quay*, officier au

service des E.-G., s'est marié à Mastricht le 11. 5. 1708 en secondes noces à *Anna Maria Lambert* (veuve d'un officier nommé Boom) dont trois enfants ; *c. Jacomina de Quay* qui vit encore en 1709 ; *d. Wilhelmina Henrica de Quay*, décédée à Grave le 23. 10. 1720, qui s'est mariée en 1687 à Grave, au *dr e. d. Albert de Greve*, né dans cette ville le 7. 10. 1655, échevin là-bas, de 1678 à 1686, † à La Haye le 1. 12. 1703, fils de Willem de G., et de Henrica Bongart.

Plusieurs membres de cette famille se sont distingués au service militaire. — Je cite entre autres : *Carel Jacob de Quay* né à Mastricht en 1710, décédé dans cette forteresse le 15. 10. 1798, colonel dans le régiment du général Von Dopff. Son petit-fils *Cornelis Johannes de Quay*, né en 1794, fut major dans l'armée indonéerlandaise, chevalier dans les ordres de Guillaume et de la Légion d'honneur. Il mourut aux Indes le 2. 6. 1834.

Le fils aîné du colonel susdit, *Petrus Franciscus Gerardus de Quay*, né à Mastricht le 26. 5. 1753, lieutenant-colonel, chevalier dans l'ordre de l'Union, est † à Grave le 2. 11. 1834, dont une fille, *Rudolphine de Quay*, qui s'est mariée à *Jean-Nicolas-Marie l'Olivier*, né 1792, lieutenant général belge, commandeur dans les ordres de la Légion d'honneur et de Léopold.

La famille *de Quay* est encore représentée dans notre armée par le capitaine au second régiment d'Infanterie *R. B. A. N de Quay*, en garnison à Bois-le-Duc (Brabant Septentr. Pays-Bas) qui, sans doute, pourra donner de plus amples informations. Si Monsieur Harlé voulait me communiquer son adresse, je serais fort enchanté de pouvoir lui céder, à titre gracieux, une assez jolie gravure coloriée aux armoiries de la famille *de Quay*, qui sont : *d'argent, à la fasce de sinople, soutenant une feuille de tilleul du même, la tige en haut.*

M. G. Wildeman.

—

Famille Rousselet ou Ranscelat (LIII, 894, 976). — Un Rousselet, marquis de Château-Renaud, fut maréchal de France. La famille prit son surnom d'une terre de Touraine érigée en maquisat en 1620. Elle a donné deux abbesses de Saint-Geneviève de Montsort (près Alençon): Louise R. 1694-1707 ; Thérèse - Henriette - Perrine 1707-1731. Pour plus de détails *cf.* La Chesnaye des Bois. *Dict. de la Noblesse* : *d'or, à un arbre de sinople, fruité d'or.*

Louis Calendini.

*
* *

Le maréchal dont il s'agit est connu sous le nom de Château-Renaud ; il était originaire de Touraine.

H. V.

*
* *

Généalogie. Père Anselme : *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs.* Paris, 1733, tome VII, p. 650-652.

*
* *

La généalogie de la famille *Rousselet*, qui a donné François-Louis Rousselet, marquis de Châteaurenaud, maréchal de France, mort en 1716, est rapportée par le P. Anselme : *Hist. des grands officiers*, t. VII, p. 651. Ses armoiries étaient : *d'or, au chêne de sinople, englanté d'or.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

La famille Rousselet porte : *d'or à un arbre de sinople fruité d'or.* En voici une généalogie sommaire :

I. Olivier Rousselet, échanson de Charles VII, épouse Renée Paumart, dont :

II. Jean Rousselet.

III Jean II Rousselet, mort en 1520, épouse Jeanne Lallemant, dont :

IV. François Rousselet épouse le 16 décembre 1533, Méraude de Gondy, sœur aînée d'Albert de Gondy, maréchal de France, et du cardinal Pierre de Gondy, évêque de Paris.

V. Albert Rousselet, marquis de Château-Renaud, épouse le 4 avril 1585 Madeleine Le Maréchal, et mourut en 1621.

VI. François II Rousselet, marquis de Chateau-Renaud, épouse, le 19 mars 1622, Louise de Compans, et meurt en décembre 1677, laissant entre autres enfants :

VII. François-Louis Rousselet, comte, puis marquis de Château-Renaud, vice-amiral, Grand-Croix de Saint-Louis, maréchal de France le 14 janvier 1703, mort le 15 novembre 1716 à 80 ans. Il avait épousé Marie-Anne-Renée de la Porte.

VIII. Emmanuel de Rousselet, marquis de Château-Renaud. Il épouse en premières noces Marie-Emilie de Noailles et en secondes noces Anne-Julie de Montmorency-Fosseux.

Il mourut en 1739, ne laissant que deux filles de son second mariage.

J'extrais ces renseignements d'une gé-

néalogie manuscrite comprenant 5 pages in-4°. G.O. B.

***

Si, un membre de cette famille était maréchal de France et est mort en 1706, M. R. M. pourrait nous dire comment il s'appelait : un maréchal de France n'est pas un inconnu.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Raynal de Lescure (LIII, 616, 748, 975). — Il faut lire, à la colonne 976, seigneur de *Gerzant* au lieu de seigneur de Gerzat ; et au lieu de Couché, de *Couhé*, prieur... M. A. B.

—

François Thierry, médecin (LIII, 838). — A quel moment vivait ce docteur Thierry ? M. d'Epinoy ne le dit pas. Dans une lettre de famille datée du 24 mars 1753, M. Duchesnay-Desprez, plus tard trésorier général du sceau de la Grande Chancellerie de France, fit à son père un récit lamentable d'une traversée à Londres, qui a duré 16 jours. Il a été malade affreusement : « Je suis, dit-il, d'une maigreur horrible ; de mollets il n'en est plus question ; les couleurs et les jambes je les ai volées à M. le docteur Thierry ainsi que le visage à saint Charles Borromée ». Ce Thierry si maigre serait-il celui de la question posée ? J'aimerais aussi à avoir quelques détails sur *le mien*, en tout cas. C. DE LA BENOTTE.

—

Le monastère des Hautes Bruyères (LIII, 780, 911, 968). — Entre Montfort et Coignières, à peu de distance et à l'ouest de la grande route de Rambouillet, existe une localité nommée Les Hautes-Bruyères.

D'après la carte de 1764, il y avait là un prieuré de filles. Les gens du pays m'affirment qu'il ne reste rien de l'église, mais quelques vestiges de constructions anciennes, enclavés dans les dépendances d'une grande ferme qui, avec le château, constitue maintenant toute la localité.

PIETRO.

***

Mon collègue et ami M. Grave se trompe certainement en plaçant dans la commune de Saint-Hilarion l'abbaye des Hautes-Bruyères ; ce nom ne désigne, aussi bien sur la carte des Chasses ou sur et celle de dom Coutans que sur la carte de l'Etat-major, qu'un hameau sans importance. Lorsqu'il y a quinze jours, à la conférence des Sociétés Savantes de Seine-et-Oise, nous avons examiné ensemble la magnifique carte qui se trouve dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, il aurait pu s'en rendre compte.

Le monastère dont il s'agit se trouvait sur le territoire de Saint-Remy-l'Honoré (canton de Chevreuse) ; il est indiqué sur la carte de dom Coutans, feuille 10, et il ne reste plus qu'une ferme sur son emplacement. (Voir Lorin : Excursion au Perray, Saint-Hubert, etc. *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. XVIII, page 25 et dans les *Documents pour servir a l'histoire du département de Seine-et-Oise* publiés par cette Société : L. Morize, *Le canton de Chevreuse*, page 116. Ce dernier ouvrage contient un croquis représentant ce qui reste de l'abbaye depuis l'incendie de 1877 dans lequel a disparu une grange, remontant au XIVe siècle. GOMBOUST.

—

Le château de La Borde (LIII 394, 522). — Je remercie C. O. B. de m'avoir indiqué l'existence d'une notice sur ce château par Taillandier. Je le prie de vouloir bien compléter ce renseignement et de me dire dans quelle ville et à quelle librairie elle a été publiée.

Merci d'avance. LESLIE.

—

Acteurs morts sur le théâtre (LIII, 78, 827, 869). — En 1852, un artiste faisant partie de la troupe de Spa, mourut le jour même où il devait jouer au théâtre, dans le vaudeville intitulé : *Un monsieur qui veut exister*. ALBIN BODY.

—

Titres de noblesse (LIII 895, 980). — L'usage d'après lequel, les fils cadets d'un père titré prennent le titre ou le sous-titre de leur père, en le faisant néanmoins précéder de leur prénom, est-il CONFORME aux regles de la noblesse française ?

ABSOLUMENT NON, si vous parlez de l'ancienne noblesse ; c'est un usage qui date du commencement du XIXe siècle. Il n'existe pas un seul cas que l'on puisse citer, dans les familles de vieille extraction (avant le XIXe siècle).

Un cadet n'avait aucun droit au titre de *comte* le lendemain du jour où son aîné avait vu ses terres érigées en *marquisat par lettres patentes* ; le troisième frere

n'avait pas plus droit au titre de *vicomte* que le quatrième au titre de *baron*.

Au XVIIIe siècle surtout, on abusa des titres de *courtoisie*, et beaucoup de cadets furent *autorisés* à prendre un titre pour aller à la cour ou pour monter dans les carrosses des rois, — mais ces cadets n'avaient aucun droit à ces titres qui n'étaient *nullement héréditaires*.

Y. Y.

P. S. — Je ne connais que la famille de Brissac dont TOUS LES CADETS obtinrent le droit, lors de la création du duché, à prendre le titre de *comte*.

*
* *

La règle juridique, aussi bien pour les titres de noblesse de l'ancien régime que pour ceux concédés pendant le siècle dernier, exige que le titre ne soit porté que par le bénéficiaire et l'aîné de ses descendants en ligne masculine par ordre de primogéniture, sauf stipulations spéciales de l'acte de concession, stipulations fort rares.

Sous l'ancien régime, certains titres ducaux (ducs de Chevreuse, d'Ayen, etc.) ont été concédés aux fils aîné de ducs.

Sous la Restauration, le fils aîné d'un pair avait le droit de prendre le titre immédiatement inférieur à celui de son père, les cadets, le titre inférieur à ce dernier. Mais le fils aîné d'un marquis pair de France prenait le titre de comte, ses cadets, celui de vicomte. Cette prérogative s'inspirait des titres de courtoisie portés par les enfants des pairs d'Angleterre.

Quant aux titres d'origine allemande ils peuvent en général être portés par tous les membres de la famille, même les femmes: il en est de même du titre de prince que portent tous les membres d'une famille considérée comme d'origine souveraine (les Rohan, la Trémoille, etc., etc.)

Quant à l'usage cité par notre collaborateur, il n'a aucune base juridique. En fait, on peut porter dans le monde le titre qu'on prend ou qu'on vous donne, quelque irrégulière qu'en soit l'origine.

A. E.

*
* *

Sous l'ancien régime, les fils ané et cadets d'un père *vivant*, n'avaient ipoint droit à son titre. Après sa mort, le titre revenait à l'aîné seul, et les cadets ne pouvaient prétendre aux sous-titres, qu'ils fussent précédés ou non, de leurs prénoms. — De l'usage contraire établi à cet égard, n'a pu résulter qu'une simple tolérance, sans conséquence légale.

Cette obligation d'ailleurs, a été consacrée par la circulaire du garde des sceaux du 2 juillet 1874, qui a posé les règles qui doivent être observées, par application des principes généralement reconnus qui régissent la matière. Elle s'exprime ainsi, à ce sujet :

> A part de rares exceptions crées par les lettres patentes ou résultant de dispositions spéciales, les titres reposent sur une seule tête, et les fils d'un titulaire appartenant à l'ancienne noblesse, ou décorés d'un titre postérieur à 1808, n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur, ni à plus forte raison, au titre même porté par leur père.

Lors, donc, que des parents veulent faire inscrire leurs enfants avec un titre qu'ils portent eux-mêmes, ou avec un titre d'un degré inférieur, en se fondant soit sur l'usage, soit sur une révolution qu'ils croient, à tort, conforme aux règles reçues, l'officier de l'état-civil est le strict observateur de son devoir en refusant d'inscrire le titre réclamé.

V. *Des modes de preuves en matière d'état-civil*, dans : *Etat des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques, par additions, substitutions ou autrement* (*3e partie, 1891 à 1900*), par C. de Saint-Marc.

SPARVUS.

—

Livres aux armes du cardinal Jean-Jérôme Albani (LIII 833, 980). — En examinant le timbre que portent les pièces de la Bibliothèque de la Ville, on a, de prime abord, l'impression qu'il est de facture XVIe siècle : il ne paraît donc pas téméraire d'attribuer la collection en question au cardinal Gian. Girolamo Albani. Néanmoins j'ai consulté mon érudit confrère de la Nationale, M. L. Dorez, justement réputé pour sa connaissance approfondie des auteurs italiens, et, d'après son opinion, le cachet apposé sur les pièces de notre bibliothèque serait plutôt celui d'un membre plus moderne de la famille Albani.

Il signale ce fait que la bibliothèque Albani, qui se trouvait à la villa du même nom, aux portes de Rome, fut pillée par les troupes françaises lors de leur première entrée dans cette ville, et que les

manuscrits, ou du moins les meilleurs d'entre eux, furent apportés en France et acquis en grande partie par la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, où ils sont encore (?) Or, cette collection de manuscrits aurait été surtout réunie par deux neveux de Clément XIII, le cardinal Annibale Albani (1682-1751) et son frère cadet, Alexandre Albani.

Je me suis adressé, sans succès, à mon collègue de la Faculté de médecine de Montpellier, mais j'espère que quelque confrère intermédiairiste fréquentant ladite bibliothèque, voudra bien vérifier si les *mss* Albaniens existent toujours dans ce dépôt et portent le même timbre que celui apposé sur les pièces de la Bibliothèque de la Ville de Paris. P. Le Vayer.

—

Graveur du XVIIe siècle au monogramme S. A. entrelacés (LIII, 501). — Quelque intermédiairiste connaîtrait-il le petit in-12 suivant : *Perpetua Crux, sive passio Jesu Christi*. Cologne, 1650, par P. Andries S. J. Cet ouvrage est-il illustré, et si oui, la signature du graveur est-elle S. A. ? Je pense que cet ouvrage correspond à celui en espagnol que je citais, et s'il est plus connu que le premier, pourrait peut-être nous amener plus facilement à retrouver le nom du graveur. C. B. O.

—

Un vers de Boileau : Rien n'est beau que le vrai (LIII, 951). — Le *Dictionnaire* de Trévoux a cité deux vers qui se trouvent rimer, mais qui ne se suivent nullement. Le second :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable

est bien dans le livre III de l'*Art poétique*, mais le premier est dans l'Epitre IX :

Rien n'est beau que le Vrai. Le Vrai seul est [aimable.
Il doit régner partout et surtout dans la fable...

Le texte est tel, aussi bien dans les premières éditions de Boileau que dans les éditions actuelles. H. M.

—

Anagrammes trouvées par Pierre de Saint-Louis (LIII, 449, 703, 819, 928). — Dans le désir d'être agréable au collaborateur Marco Besso, je suis allé à la bibliothèque publique de la ville qui est la mienne depuis bientôt 14 lustres, comme on dit parfois en beau langage. Je pensais que peut-être, dans un dépôt constitué par d'anciens fonds provenant des bibliothèques conventuelles nationalisées à la Révolution, je rencontrerais un exemplaire du poème du bon carme, et me promettais quelque plaisir à le parcourir, sans oublier les anagrammes *concernant les papes*. Mais la *Magdaleneïde* manque à la bibliothèque publique où je fréquente depuis ma toute première jeunesse et je suis forcé de m'en tenir, pour la connaissance du poème quasiment découvert par Théophile Gautier, à l'article cité des *Grotesques*. Loin donc d'apporter la moindre clarté dans l'étude de la question, c'est moi qui une fois de plus attends la lumière de mes amis collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

Une observation encore au sujet du sexe donné au mot anagramme ; tandis que je le fais féminin, d'autres le font masculin. Qui a raison ? Peut-être les uns et les autres comme pour *automne* ; mais à cause de l'analogie de construction avec épigramme qui est incontestablement du féminin, j'incline à mettre ici le même genre. H. C. M.

—

« Seudis » et les « Larmes de saint Pierre » (LIII, 897). — Il est plusieurs « Larmes de saint Pierre », entre autres celles adressées à « M. Phélypeaux (1606) » avec dédicace signée R. E. (Robert Estienne) ; mais les plus connues de toutes, c'est encore le poème traduit du Tansillo par Malherbe et dédié, en 1587, à Henri III. L'auteur français y travailla longtemps, suivant sa louable habitude, mais moins, assurément, que le poète italien qui consacra à son œuvre 24 années de son existence, pour n'en publier que les 42 premières stances. Il est vrai qu'après sa mort *Le Lagrime di san Pietro* parurent d'abord en 13 chants à Vico Equense en 1585, puis en entier à Venise, en 1602. D'E.

*
* *

Allusion au poème bien connu de Malherbe : *Les larmes de saint Pierre*, dédié à Henri III. Paul Cheronnet.

—

Le roy des triolets (LIII, 897, 982). — Il est publié dans le *Recueil de Sercy*, ou dans celui de *Barbin*, qui date des dernières années du XVIIe siècle. Mais, autant qu'il m'en souvienne, l'*Intermédiaire* a répondu jadis à cette question. Rip-Rap.

*
* *

Sur son auteur, Jacques de Ranchin, on peut voir une *Notice*, publiée dans les *Mémoires de l'Académie des Sc. S. et B. L. de Toulouse*, tome XI, année 1887. Il y a un tirage à part. C. P. V.

—

L'histoire de la Perse. Son auteur (LIII, 896). — Le *Dictionnaire de Barbier* (III, p. 244) répond amplement à la question. Celle-ci, je me le rappelle, a été remise sur le tapis, il y a quelques années ; et je crois qu'entre autres nouvelles attributions, il fut parlé de Mlle de Lussan et plus encore de Toussaint, l'auteur des *Mœurs* par Panage.

SIR GRAPH.

*
* *

On trouvera une longue notice sur cet ouvrage dans Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, 1875, tome III, col. 244-245. PAUL CHERONNET.

—

M. Giraffe ou la Mort de l'Ours blanc (LIII, 896), — Le *Journal de l'Empire* du 25 déc. 1806 dit :

La représentation au bénéfice de M. Perrot, caissier du théâtre Montansier, aura lieu le 27 déc. Au nombre des pièces...

M. Giraffe ou *la Mort de l'Ours blanc*, folie à laquelle tous les auteurs qui connaissent M. Perrot ont voulu contribuer.

H. V.

*
* *

Je crois que Bernard, de la rue aux Ours, est le pseudonyme collectif des dix ou douze amis qui ont collaboré à la folie intitulée : « M. Giraffe ». Outre Ravrio, Francis, Servières, Desaugiers, Courtin, Dumersan, sont parmi les *complices*. Quant à l'anecdote dont parle P. de Thomières, je ne la connais pas.

Ravrio ne s'appelait pas Adrien, mais Antoine-André. Il était le père adoptif de mon grand-père ; son portrait par *Riesner*, grand ami de la famille, est au Louvre, dans la salle des sept cheminées, un peu à gauche de celui de Pie VII. Il était ciseleur et avait une importante fabrique de bronzes d'art. De plus, il a écrit quelques vaudevilles, des recueils de poésies fugitives ; il était membre du Caveau.

J. V. P.

*
* *

Neuf auteurs pour ce vaudeville, dit notre collaborateur P. de Thomières. Il y en avait bien davantage, s'il en faut croire la rédaction de l'*Opinion du parterre*, almanach des théâtres pour 1807. Celui-ci relate ainsi la première représentation de cette pochade : « 27 décembre (1806). Au bénéfice de M. Perrot, caissier du théâtre, qui a eu le malheur d'être volé d'une somme de douze mille francs : la première représentation de *M. Giraffe* ou *la Mort de l'Ours blanc*, folie-vaudeville en un acte, par M. Bernard, de la rue aux Ours. Succès. (Plaisanterie : la pièce a été faite, à ce que l'on dit, par *vingt-sept* auteurs, réunis à déjeuner et jaloux de contribuer à procurer une bonne représentation à M. Perrot) ».

Et un autre almanach spécial, le *Mémorial dramatique* pour 1807, enregistre ainsi, de son côté, l'apparition de cette espèce de parodie : « *M. Giraffe* ou *la Mort de l'Ours blanc*, vaudeville en 1 acte, par M. Bernard de Montmartre. *La Mort de l'Ours blanc* est un événement funèbre qui fait beaucoup rire ; des détails très gais, très burlesques, ont excité des applaudissements continuels ; cette farce offre souvent des traits spirituels, et ne présente jamais rien d'ignoble et de choquant ».

Mais aucun des deux chroniqueurs ne donne de détails sur les nombreux collaborateurs de *M. Giraffe*.

ARTHUR POUGIN.

—

Chansons. « Je n'saurais danser ». Texte à retrouver (LIII, 971). — C'est une vieille ronde ou chanson à danser connue sous le titre de *La Pantoufle*. L'air se trouve noté dans la « Clef du Caveau » au n° 266. F. JACOTOT.

—

Légendes de Collin de Plancy (LIII, 729, 871, 930). — Ce Collin de Plancy, qui a fait de nombreux volumes de légendes, édités chez Plon, généralement sans date ; et aussi d'autre livres fort orthodoxes, est-il le même qui publia, de 1818 à 1825, des ouvrages anti-religieux, tels que le *Dictionnaire infernal*, 1re édition, (les autres éditions furent très modifiées) les *Reliques et Images*, le *Dictionnaire Féodal*, les *Mémoires d'un Vilain*, le *Diable peint par lui-même*, etc ?

D'autre part, j'ai de lui : la *Fin des temps*, Plon 1871. Cela fait plus de 50 ans de travaux littéraires.

Où trouver sa bibliographie, sa bio-

graphie et surtout l'époque, les motifs et les détails concernant sa conversion ?

Quels sont ses ouvrages les plus recherchés et les plus estimés ?

VILLEFREGON.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII,729, 871, 931,984). — A ce propos, rappelons qu'il y a 30 ans, on imprima un journal fantastique à Paris, en lettres rouges sur fond noir, qui n'eut que peu de numéros. On dut y renoncer, parce que le lecteur finissait par avoir la berlue ; en le lisant dans la soirée, à la lumière artificielle : on ne voyait plus que les couleurs complémentaires ! Le journal paraissait alors imprimé en vert, sur du papier gris. Dr BOUGON.

*
* *

Le journal l'*Autre monde*, journal des trépassés, est un canard publié chez J. Strauss, 3, rue du Croissant, qui eut au moins deux numéros ; l'un qui porte l'indication 3753e année et la date dimanche 1er avril, est imprimé en blanc sur papier noir ;l'autre, 3754e année, mardi 1er avril, est imprimé en jaune sur papier noir, et contient des annonces à la 4e page.

Ces 2 Nos sont bien imprimés et très lisibles.

Plus récemment, le 5 octobre 1904, un journal publié sous le titre de l'*Invisible* et qui n'a pas volé son nom, 16, rue de l'Echiquier ; ce dernier, d'un format plus grand que l'autre, est également imprimé en blanc sur papier noir.

J. C. WIGG.

*
* *

Dans sa réponse,notre collaborateur M. René de Starn parle de « l'Autre Monde, journal des Trépassés » et pose à ce sujet une question à laquelle je puis répondre :

Ce journal a eu, à ma connaissance, 5 numéros. Je les ai sur ma table en écrivant ce mot. Leurs dates sont 1,8 avril, 15, 29 avril, 13 mai, 3 juin 1877 et non pas 1871. Le n° 5, dernier paru, je crois, porte seul le millésime de 1877. Seul le n° 1 est en blanc sur noir, et encore d'un blanc violacé ; le n° 2 est en rouge, le n° 3 en vert, le n° 4 en jaune (n° des maris) ; n° 5 en gris ; sur le journal il y a « en blanc d'argent. » Ce dernier n° est très lisible, comme tous les autres. C'est le n° imprimé en rouge qui est le moins lisible. Chaque n° se vendait alors o fr.25. Je suppose que la collection de ce curieux périodique est assez rare. Si elle intéressait un de nos collaborateurs,je serais disposé à la céder. Ce qui me confirme dans la pensée qu'il n'y a eu que 5 nos, c'est que suivant la date du dernier n° du *Journal des Trépassés*, je trouve le *Journal des Cocottes*, feuille humoristique sur papier de couleur variable.

A. HAMON.

*
* *

J'ai eu sous les yeux un exemplaire de « L'Autre Monde, journal des trépassés » dont parle M. René de Starn. Ce numéro, dont je ne puis préciser la date, répandait une odeur de noir de fumée tellement désagréable qu'on n'avait pas envie de le lire ; et si on l'avait lu, on aurait eu certainement les doigts tout noircis en peu de temps. Cette innovation bizarre et sans raison d'être, n'a pas dû être de longue durée.

V. A. T.

*
* *

La collection complète de l'*Autre Monde, journal des trépassés*, comprend cinq numéros. Le n° 1 est imprimé en blanc sur papier noir ; le n° 2, en rouge; le n° 3,en vert ; le n° 4,en jaune,et le n° 5,en rose. Un de nos collaborateurs, M. Stirling,a fait don de cette petite curiosité à la Bibliothèque Saint Fargeau, où M. René de Starn le pourra trouver sous la cote 400 111.

NOTHING.

—

Cartes postales (LII ; LIII, 98, 269, 489, 759). — Il a pu y avoir, dès 1878, des tentatives *individuelles* qui sont restées ignorées du public, mais je persiste à dire que, pour les cartes postales illustrées de même que pour des inventions récentes plus importantes, telles que les tramways, etc., le mouvement n'a pris en France que *très tard*. Ainsi, je me rappelle fort bien avoir vu dans l'été de 1891 ou 1892, un étranger s'étonner très fort de n'avoir pu découvrir une seule carte postale illustrée à *Trouville*, alors que ce système de correspondance était déjà répandu en Allemagne, en Italie, en Angleterre et ailleurs.

J. W.

—

Etymologie à rechercher (LIII, 842). — A propos de l'origine du mot *dégobiller*, M. H. de D. appuie son dire sur ce qu'en langage trivial on emploie l'expression de *faire un renard* ou *faire le renard*, pour vomir,etc. Or, il est bon de

remarquer que la langue wallonne n'a d'autre mot pour exprimer cet acte, que celui de *renarder* ou *rinarder*.

ALBIN BODY.

*
* *

Pourquoi aller chercher midi à quatorze heures pour trouver l'étymologie de *dégobiller*. Celle que Littré a donnée est excellente de tous points. Le radical *Gob*, dans les langues celtiques, voulant dire bouche et bec, l'argot n'a pas eu besoin de recourir au renard, et a fait franchement *dégueuler* et *débecquer*.

Dans le centre de la France, vallée du Loir, on nomme Gobillon, la quantité qui dépasse la mesure, qui dégobille par dessus les bords. En cherchant dans d'autres patois, nous trouvons Gobelle, Gobet, petit vase, petite mesure. Dans l'argot des prisons, la Gobette est une mesure de vin de un décilitre qu'on vend aux détenus. MARTELLIÈRE.

*
* *

Le mot *dégobiller* figure dans le patois de Lille.

Dans son *Dictionnaire du patois de Lille et de ses environs*, M. Pierre Legrand lui consacre l'article suivant :

Dégobiller, verbe neutre, littéralement, c'est écorcher du renard, de Vulpes, Goulpil, dont on a fait également, Goupillon. Tout le monde sait que le Goulpil a retenu le nom de renard depuis le fameux roman du XIIe siècle, attribué à Jacquemars Giélée, notre compatriotes. Dégueuler et Deloufer, également dans le patois de Lille, ont la même signification que dégobiller : les trois sont synonymes de vomir.

Dégobilles ti même, espèce de malpropre.
(*Pasquilles Lilloises* de Desrousseaux).
Et ti, va manger six livr's de veau
Pour dégueuler comme un pourceau.
(Brûle maison, *la tourquennoise et le savetier*.
Puis déloufant comme des pourchiaux.
(Brûle maison).

L. C. XVII.

—

Tartempion (LIII, 953). — Un journal assure qu'on lit ce nom sur le piédestal d'une statue élevée en province à un industriel :

Le travail est récompensé
ANTOINE TARTEMPION.

Pied de nez (LIII, 730, 824). — Cette expression vient naturellement de ce que la main étendue mise au bout du nez en forme comme un appendice, en sorte qu'on semble avoir un nez d'un pied. De là, l'inversion de la parole. D'autre part, la grosseur du nez indique une plus forte perception des odeurs, une perfection plus grande de cet organe qui lui donne une supériorité sur les nez aplatis. Faire donc un pied de nez à quelqu'un est lui dire : J'ai un nez plus long que le tien ; je suis plus fin que toi. C'est dans ce sens que Martial a dit I, 42, *non cuicumque datum est habere nasum*.

Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut : elle est vraisemblable.

ALBERT BATTANDIER.

*
* *

En mettant les deux mains bout à bout, les doigts écartés, à l'extrémité de son nez, on l'allonge ainsi d'environ un pied (33 centimètres), plus ou moins, selon la longueur et l'écartement des doigts. Adresser ce geste à quelqu'un, c'est lui dire : « Vous avez un nez de cette longueur-là ». On lui attribue ainsi un nez long d'un pied, autrement dit un pied de nez.

Le pied de nez avec une seule main est un diminutif ; aussi est-il moins injurieux qu'avec les deux. O. D.

*
* *

L'origine n'est pas douteuse. Faire un pied de nez à quelqu'un, c'est, à l'aide des doigts placés devant le nez, donner à celui-ci une longueur d'un pied, c'est-à-dire démesurée. On a dit pied de nez, comme pied de langue (tirer ou montrer un pied de langue), pied de rouge ou de fard, pied de crotte (Scarron), etc., etc. Balzac : *le Barbon* (cité par Littré v° pied) écrit : « Il est connu par un pied de nez et par une aune et demie de barbe », et l'on voit qu'ici pied de nez a encore sa valeur propre.

La langue d'oc dit de même « pan de nas », m. à m. « pan de nez ».

J. CHARLES-BRUN.

—

De quand date la poulie (LIII, 777, 870). — Il existe une antique poulme égyptienne au British Museum.

C. B. O.

Le septième garçon ou le septième enfant (LIII, 945). — Aujourd'hui encore, en Saintonge, le septième garçon est regardé comme jouissant d'un pouvoir guérisseur spécial. Je connais, dans un village situé à 3 kilomètres de Saintes, une famille où sept garçons sont nés à la suite. Lorsque, il y a deux ou trois ans, le septième garçon a quitté l'école, après sa première communion, on l'a mené chez un guérisseur connu pour qu'il y fasse l'apprentissage des remèdes, des formules et des passes en usage dans ces médications superstitieuses encore très en vogue dans nos campagnes saintongeaises. Et maintenant, l'enfant donne des consultations auxquelles on a plus de confiance qu'aux soins des médecins les plus sérieux. Et les consultants qui affluent chez les guérisseurs ne sont point tous des ignorants ou des pauvres, comme on serait peut-être tenté de le croire. A. D.

*
* *

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* s'est déjà occupé de cette question, mais sous une rubrique différente (1). Ce qui a déjà été publié dans cette revue et ce que l'on sait (légendes et traditions populaires d'ordre médical, etc.), montrent que depuis longtemps, au moins dans l'ouest de la Gaule, on s'est préoccupé de ce phénomène, un peu insolite, même autrefois, dans notre pays : la naissance d'un septième enfant.

A propos du septième enfant, capable de guérir les écrouelles ou autres maladies, j'ai publié jadis sur ce sujet un article intitulé : « *Comment on peut devenir médecin en naissant* (*Gaz. méd. de Paris*, 1903, n° 29, p. 241 ; et n° 34, p. 282) ». Il faut y ajouter une note : « *Le médecin-né* (*Int. des ch. et cur.*, 1906, 30 mars, p. 380 et 483) », à laquelle je renvoie. — J'ajoute qu'aux environs de Corlay (Côtes-du-Nord) on retrouve les coutumes que j'ai signalées en Vendée.

Partout, il faut *sept enfants mâles* de suite, sans intercalation de filles ; ce que ne dit pas la lettre de 1709.

Pourquoi a t-on choisi le chiffre 7 ? C'est une question que j'ai posée déjà (LIII, p. 483), et à laquelle on n'a pas répondu.

(1) *Les saints guérisseurs* (LIII, 265, etc.).

Citons, enfin, que, dans le canton de Corlay également, tout *premier-né* d'une génisse appartient de droit à la Vierge. Ce qui semble indiquer que les coutumes de cette nature remontent au moins aux premiers temps du christianisme, et peut-être même aux traditions gauloises antérieures. Dr Marcel Baudouin.

—

Mariages religieux par surprise (LIII, 889, 991).— Pour comprendre cette législation canonique du mariage, *Un ancien magistrat* pourra lire l'intéressant volume de M. le chanoine F. Deshayes : *Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage*, Paris, F. Lethielleux, in-8° de XII-455 pages et, en particulier, les pages 164-236 qui concernent l'*Assistance du curé et des témoins*.

Louis Calendini.

*
* *

Le mariage contracté à Saint-Pierre-de-Montmartre dans des circonstances singulières est parfaitement *valide* aux yeux de l'Eglise, quoique *illicite*. Les jeunes gens ont commis une faute, mais il n'y a aucun doute sur la validité de leur mariage, qui est indissoluble, si par ailleurs il n'y avait pas d'empêchements *dirimants*.

Le mariage est bien un sacrement, et en *général* les évêques et les prêtres seuls ont le droit d'administrer les sacrements, mais il faut faire une exception pour le 7e sacrement, le sacrement de mariage. Les *ministres* du sacrement de mariage sont les époux eux-mêmes, le prêtre n'est que *témoin* nécessaire des engagements pris par les fiancés.

La publication des bans de mariage doit être faite avant la célébration de l'union, mais ce n'est qu'un *empêchement prohibitif*, et non un empêchement *dirimant*.

Conclusion : Ce mariage est *valide*, mais *illicite*.

*
* *

Le mariage chrétien ou mieux sacrement de mariage, est ainsi défini : « Le contrat légitime et indissoluble entre un homme et une femme, par lequel on se donne et on accepte la mutuelle puissance sur le corps pour les actes aptes à la génération, et que Notre-Seigneur a élevé à la dignité de sacrement. »

Il suit de cette définition que le sacre-

ment n'étant autre que le contrat naturel entre chrétiens suivant les lois de l'Eglise, comme les chrétiens sont les auteurs du contrat, ils sont les ministres du sacrement. Et il est bon qu'il en soit ainsi pour que rien ne vienne imposer son autorité ou élever un obstacle là où le consentement mutuel est tout.

Les cérémonies dont l'Eglise a entouré ce sacrement sont des cérémonies déclaratoires ; par exemple la bénédiction du prêtre dans la messe de mariage et autres. On pouvait se marier sans la bénédiction du prêtre avant le Concile de Trente, mais l'Eglise demandait qu'on la reçût ; on peut encore se marier sans cette bénédiction dans tous les endroits où le fameux décret *Tametsi* de ce même Concile n'a point été promulgué, Par exemple, en Angleterre deux chrétiens peuvent contracter mariage par le seul consentement mutuel en dehors de tout prêtre, mais ils tiennent tous à mettre ce contrat sous l'influence des bénédictions de l'Eglise, et il en résulte aussi un autre avantage, la publicité du contrat.

Dans les pays où le décret *Tametsi* est promulgué en France, Italie, Espagne, etc. ; et depuis Pâques 1906, l'empire Allemand, ces mariages sans prêtre sont frappés de nullité par l'empêchement de clandestinité viciant le contrat qui n'aura point été fait devant le curé et deux témoins. Ce curé et ces deux témoins ne sont que des témoins *autorisés*, il suffit qu'ils constatent que deux chrétiens, non liés évidemment par un autre empêchement, aient échangé en leur présence les paroles par lesquelles ils se donnent l'un à l'autre pour qu'il y ait immédiatement contrat matrimonial et par là même, sacrement de mariage.

De ce que l'on vient de dire, il est clair que le mariage en question était parfaitement valide, que le vicaire devait en donner déclaration authentique et aurait fait une faute grave en s'y refusant. Cela étant, il est bon de remarquer combien est absurde la loi française imposant la préséance du mariage civil sur le mariage religieux. Elle suppose que le prêtre est le ministre du sacrement de mariage, ce qui est absolument faux, et les pénalités du code pénal, si elles devaient être efficaces, devraient se reverser sur les jeunes gens qui vont devant le curé avant de passer par la mairie. Le curé est un témoin purement passif ; quand ses yeux ont vu, ses oreilles entendu, il n'a plus autre chose à faire qu'à donner quittance. Le mariage a eu lieu devant lui, mais il n'a pas du tout administré ce sacrement.

Dr Albert Battandier.

—

Un Stradivarius vendu en 1824 (LIII, 896). — J'ignore où celui de nos collaborateurs qui signe *Un Curieux* a trouvé le renseignement relatif au violon de Viotti, vendu à l'hôtel Bullion (c'était alors l'hôtel des commissaires-priseurs) en 1824, au prix de 33.000 francs. L'admirable Viotti, aussi admirable comme homme que comme artiste, avait abandonné la direction de l'Opéra, qui, par le fait de l'assassinat du duc de Berry à ce théâtre, n'avait eu pour lui que de cruels déboires, et pour se reposer sans doute et se distraire de ses ennuis, était allé faire un nouveau voyage à Londres, longtemps habitée par lui et où il avait laissé de profondes amitiés. Il y mourut le 3 mars 1823. Je crois bien qu'il n'avait d'autre parent et successeur que son frère, qui, naturalisé Français comme lui, était capitaine dans la garde royale. Dans ce cas, et, quoique certains aient dit que la vente des instruments de Viotti avait eu lieu à Londres, il se pourrait bien que celui-ci ait fait procéder à la vente des objets appartenant à l'illustre violoniste, et par conséquent de ses instruments. Mais, de toute façon, je reste rétif au sujet du prix atteint par son Stradivarius. D'abord, 33,000 francs à cette époque en représenteraient bien plus de 60.000 aujourd'hui, bien que ce soit Viotti lui-même qui les ait introduits en France et qui en ait fait apprécier l'incontestable valeur. Dans son livre sur les *Instruments des écoles italiennes*, J. Gallay, en effet, a pu écrire ceci :

Les beaux instruments italiens n'ont été véritablement appréciés qu'au commencement de ce siècle (le XIXe). Les violons et les violoncelles de Stradivarius avaient cependant franchi la frontière dès 1796 ; mais il est permis de croire que, sans l'arrivée à Paris de Viotti, le nom de l'illustre chef de l'école crémonaise serait demeuré inconnu longtemps encore. C'est, en effet, au célèbre virtuose italien que les contemporains durent la connaissance du nouveau maître. Viotti possédait un admirable Stradivarius, dont la sonorité fut une révélation. Les prix de ces instruments étaient alors bien mo-

destes : on pouvait rapporter d'Italie une basse ou un violon moyennant trois ou quatre cents francs ; encore les prix avaient-ils singulièrement augmenté depuis la mort de Stradivarius, qui ne vendait ses instruments que quatre louis d'or. Tout ce que racontait Viotti de la perfection des instruments du maître crémonais excita au plus haut degré le goût des riches amateurs ; dès ce moment, le nom de Stradivarius brilla du plus vif éclat, et la renommée s'en empara pour ne plus l'abandonner.

Je me suis, naturellement, occupé des violons de Viotti dans l'étude très étendue et très complète que j'ai publiée sur cet artiste merveilleux. Mais je n'ai pas connu la provenance de son Stradivarius, et voici tout ce que j'en ai pu dire : — « En quelles mains a passé le stradivarius de Viotti ? Quel en est aujourd'hui l'heureux possesseur ? C'est ce que je ne saurais dire. On connait le sort de celui de Rode, qui a été acheté, il y a une vingtaine d'années, par M. Charles Lamoureux ; de même, on sait que celui de Rodolphe Kreutzer est depuis longtemps la propriété de M. Massart, l'excellent professeur du Conservatoire. Mais on ignore — du moins j'ignore pour ma part — ce qu'est devenu celui de Viotti. S'il est vrai, comme on l'a dit, que la vente des instruments de Viotti ait eu lieu à Londres après sa mort, il est plus que probable que ce violon, un des plus beaux, paraît-il, qui soient sortis des mains de Stradivarius, sera resté en Angleterre et aura été acquis par un des amateurs, des riches collectionneurs d'instruments italiens qui ont toujours été si nombreux au pays. »

ARTHUR POUGIN.

—

Les distractions d'Ampère (LIII, 946).

Une revue américaine collectionne — pour la joie et surtout pour l'étonnement de ses lecteurs — les faits et gestes des plus célèbres distraits.

On y néglige peut-être un peu trop les Français — et quelques-uns des plus illustres.

Alfred de Musset était distrait au point de mettre cinquante centimes dans une tasse de thé que lui présentait une jeune fille qu'il prit pour une quêteuse.

Mais ce fut sans doute Ampère qui mérita le grand prix de la distraction.

On racontait de lui que, rentrant un soir dans sa chambre tandis que tombait au dehors une pluie abondante, Ampère mit soigneusement son parapluie trempé dans son lit et se plaça lui-même dans un coin pour se laisser sécher.

On a souvent cherché le comble de la distraction : Ampère semble l'avoir trouvé.

Figaro.

*
* *

La lettre suivante adressée par Mme Ampère à son mari justifie la réputation de distraction faite à l'illustre géomètre :

De Lyon.

Mon bon ami,

Je suis bien aise que tu aimes tes cravates. Tu les appelles des cadeaux ! Je ne t'en ai jamais fait qu'un, que j'apprécie beaucoup, qui est bien à toi et qui est aussi à moi ; tu le devines et me dis que tu aimes mieux celui-là que les autres.

Je te trouve bien pastoral d'aller lire mes lettres dans les prés : j'ai peur que tu ne les sèmes en chemin et que tout ce que je t'adresse ne tombe sous les yeux des premiers venus.

Si je te connaissais plus soigneux, combien je te confierais de jolies choses ! Tu saurais que je t'aime bien, que j'ai grande envie de te revoir, que tous les soirs j'aurais mille choses à te conter, qui restent là et qui me font soupirer, enfin, tu sauras que lorsqu'on a tant fait de prendre un mari, on l'aime trop pour en être séparé, et que cette absence m'ennuie.

JULIE.

Cette gentille lettre prouve — en dehors d'un exclusif amour — que la réputation d'Ampère, comme distraction, était si établie, dans la famille, que sa femme hésitait à lui confier de ces secrets calins, que, si peu soigneux, il ne manquerait pas de semer dans les près.

Dr L.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La mort de Marat en complainte. — Voici l'anniversaire de la mort de Marat, qu'il est question de glorifier à nouveau. M. Henry Vivarez nous communique une chanson populaire qui fut faite sur cet événement. Elle est curieuse ; elle n'a jamais été citée, croyons-nous, dans les diverses études consacrées à Marat.

L'air de cette complainte est celui de la complainte de *Fualdès*. On ignore généralement que cette dernière est écrite sur un air dont l'origine est la complainte du *Maréchal de Saxe*.

COMPLAINTE
SUR LA MORT DE MARAT

L'ami du peuple

Assassiné par Charlotte Cordet (*sic*) le 13 juillet 1793, l'an 2 de la République Française, par Beauchant, le Sans culotte.

AIR du : *Maréchal de Saxe*

—

Dans toute la République
Le patriote est en deuil,
Voyant Marat au cercueil,
Par une fin bien tragique.
Nos regrets sont superflus,
Non, Marat, n'existe plus.

—

En sept cent quatre-vingt-treize,
Le treizième de juillet,
Une femme avec projet
Dit qu'elle serait bien aise
De dénoncer à Marat,
Un complot d'homme d'Etat.

—

On lui refuse l'entrée
En craignant quelques abus.
Elle, d'après ce refus,
Feignant d'être désolée
D'une conspiration
Pour avoir protection.

—

Marat fit ouvrir la porte
Ami de l'humanité,
Se croyant en sûreté
Il fit signe que l'on sorte
Pour entendre avec raison
Cette conspiration.

—

Etant tous deux tête à tête
Pour la conversation :
« Caen est en rebellion,
« Ils ont juré la défaite
« Des citoyens de Paris
« Ils dévasteront le pays.

—

Marat lui dit : Citoyenne,
Cela n'ira pas si loin,
L'échafaud aura le soin
De leur épargner la peine
On saura bien à propos
Purger tout le Calvados.

—

A ces mots cette tigresse
Voyant Marat dans le bain
Lui plonge un poignard au sein ;
Oh, quelle scélératesse.
Elle lui perça le cœur ;
Ah ! pour nous quelle douleur.

—

Elle veut prendre la fuite,
Mais on l'arrête à l'instant,
Tenant en main le tranchant,
Récompensons son mérite,
Et pour punir son complot,
Elle ira sur l'échafaud.

Ah ! pour nous quel coup de foudre,
L'ami du peuple n'est plus,
Nos regrets sont superflus,
Enfin il faut nous résoudre :
Pleurons l'ami de nos loix.
Vrai défenseur de nos droits.

—

Vrais soutiens de la patrie,
Marat est dans le cercueil,
Nous avons la larme à l'œil
Oh ! quel coup de barbarie,
Marat reçois nos regrets
Nous te perdons pour jamais.

—

Il n'est plus, Marat le Juste
Citoyen plein de vertu
Après avoir combattu
Nos ennemis ; que son buste
Soit dans le temple des loix,
Marat meurt couvert d'exploits.

—

Voilà donc dans une année
Trois généreux défenseurs,
Assassinés, que d'horreurs,
Pour nous quelle destinée.
S. Fargeau, Bourdon, Marat.
Peut-on plus grand attentat!

—

Ennemis des Sans culottes,
Monstres, vomis par l'enfer,
Sur nous vous portez le fer
En vrais soutiens des despotes
Nos regrets sont superflus,
L'ami du peuple n'est plus.

—

Amis de la République,
Plaignons son sort à jamais,
Que le Panthéon français
Place cette âme civique,
A côté de S. Fargeau,
Marat aura son tombeau.

—

Vous, enfants de la patrie,
Pleurez, pleurez tous Marat.
Il est réduit au trépas,
Il a consacré sa vie,
En vaillant législateur,
Il était un défenseur.

—

Citoyens et citoyennes,
Parons sa tombe de fleurs,
Tous nos enfans par leurs pleurs,
Iront lui prouver leurs peines.
Gravons, gravons sur l'airain :
Marat fut Républicain.

FIN

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juillet 1906.

42e Année — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1118 — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Obligés de faire suivre souvent des réponses privées à l'adresse de correspondants qui n'ont signé que par des initiales, il est indispensable que toute lettre signée, soit d'initiales, soit d'un pseudonyme non habituel, porte également le nom et l'adresse de notre correspondant.

Les manuscrits qui ne rempliront pas cette condition ne pourront être insérés.

Questions

Mémoires inédits de la duchesse d'Angoulême. — On a maintes fois parlé du testament et des mémoires inédits de la duchesse d'Angoulême ; il paraît que ces pièces doivent être publiées *seulement* en 1951. Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements à leur égard, — du moins quant à leur existence ?

G. T.

Ile découverte en 1772. — Dans une lettre d'un officier de marine de Toulon à un de ses camarades en congé, on lit :

... On arme à Brest 4 à 5 bâtiments pour l'île *nouvellement découverte*...

Quelle pouvait être cette île ?

P. F.

La duchesse de Berry bibliophile (T. G., 107). — Je viens d'admirer chez un bibliophile ami, un précieux volume in-4° relié au XVIIIe siècle, en maroquin vert, à large dentelle, avec recouvrement et serrure fermant à double tour. C'est le plus bel exemplaire connu du livre que le duc d'Aiguillon fit imprimer secrètement avec la collaboration de la duchesse : le *Recueil de pièces choisies rassemblées par les soins du cosmopolite* et dont il ne fut tiré que 12 exemplaires (1735). Pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient jamais eu entre les mains ni l'original ni la réimpression moderne, disons que ces « Morceaux Choisis » ne sont pas à l'usage des pensionnats. La serrure ne s'explique que trop.

Les exemplaires célèbres ont leurs annales. On connaît la liste presque complète des amateurs qui ont possédé celui-ci depuis un siècle et demi, mais entre M. Duriez (1827) et le duc de Rivoli (1838), il y a une lacune. Comme j'examinais la feuille de garde, j'y ai trouvé une ligne au crayon, soigneusement effacée à la gomme, mais encore très lisible dans sa mince écriture anglaise allongée qui date de plus de soixante ans.

Exemplaire de la Duchesse de B.

A cette époque, une seule « Duchesse de B. » était bibliophile, et l'on comprend bien pourquoi un collectionneur respectueux n'osa écrire que son initiale sur un pareil livre. Sait-on qu'elle ait possédé quelques ouvrages libres en dehors des romans légers qui parurent à sa vente en 1837 et par hasard possèderait on déjà un témoignage concernant le séjour du fameux exemplaire dans sa bibliothèque privée ?

UN PASSANT.

Concours du prix d'Utilité morale, à l'Académie, 25 août 1830. — Il résulte d'une lettre que je possède de Mlle Julie Candeille, (devenue femme Simons, puis femme Périé) que celle-ci, sous le nom de madame Périé, sans doute, avait concouru à ce prix. Comment s'appelait cet ouvrage ? A-t-il été récompensé ?

H. Lyonnet.

—

Chasseurs de Picardie et Royal-Liégeois. — Je serais reconnaissant à un aimable chercheur qui pourrait me dire dans quelles villes résidaient le régiment des chasseurs à cheval de Picardie et celui du Royal-Liégeois (infanterie), de 1780 à 1791 et quels numéros portent actuellement ces deux régiments.

de G.

—

Alliance de la famille d'Harcourt. — Un ex-libris de la première moitié du XIXe siècle, signé Oblin, porte les armes d'Harcourt accolées d'un écu portant : *d'azur, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois croix recroisettées d'argent ; au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.* Couronne de comte sur les deux écus. Supports : deux lions. Quelle était cette alliance ?

D. des E.

—

Aqua Bona et Aqua Puta. — *Aqua Bona* désigne évidemment Eaubonne (Seine-et-Oise), village qui dépendait de la seigneurie de Montmorency et qui est souvent cité sous cette forme, notamment dans l'*Histoire de Montmorency*, par André Duchesne (preuves, p. 61, 70, 71, 119, 415).

Mais dans quelques textes antérieurs au XIIIe siècle, on trouve un *Aqua Puta*.

Qu'est-ce que cet *Aqua Puta ?*

Est-ce par transposition Puteaux (Seine), comme le veut la généralité des auteurs ?

Puta ne serait-il pas plutôt une ancienne forme pour *Bona*, et *Aqua Puta* ne désignerait-il pas notre Eaubonne de la vallée de Montmorency ?

En effet, *putus*, qui vient de la racine *puo*, d'où aussi *puto*, signifie, en bonne latinité, épluché, nettoyé, purifié, pur, net, sans mélange. Il est ordinairement joint à *purus*, *purus putus*, quelquefois *purus ac putus*.

« *Putare valet purum facere. Ideo antiqui purum putum appellarunt* (Varron) ».

« *Putus antiqui dicebant pro puro* (Paulus ex Festo) ».

« *Quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit* (Cicéron) ».

Auguste appelait plaisamment Horace *putissimum penem* (Suétone). Voir pour *putus* les *Dictionnaires latins* de Forcellini, Freund, Quicherat, etc.

Aqua Puta équivaut donc absolument à *Aqua Bona*.

De plus, la forme latine de Puteaux, comme celle des nombreux Puiseux, paraît avoir toujours été *Puteoli*, petits puits, et non *Puta aqua* (*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'Abbé Lebeuf, première édition, tome III, Eaubonne ; tome IV, Puiseux ; et tome VII, Puteaux).

Enfin *Aqua Puta* est généralement cité avec d'autres villages voisins d'Eaubonne et même, dans un texte des environs de 833, il se trouve accolé au village d'Ermont, *viculus Ermedonis*, qu'Hilduin, abbé de Saint-Denis, donne à son monastère, et qui ne fait qu'un pour ainsi dire avec Eaubonne (*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Félibien, preuves n° 75 ; *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par Guérard, tome I, p. 40 ; *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Doublet, p. 670 ; *Histoire de Montmorency*, par André Duchesne, preuves p. 30 et 31 et texte p. 84).

Au reste, André Duchesne traduit sans hésiter l'*Aqua Puta* du texte de 1096, par Eaubonne, et l'Abbé Lebeuf croit aussi que *Aqua Puta* et *Aqua Bona* désignent un seul et même village (voir à l'article sur Puteaux, déjà cité, sa savante et curieuse dissertation sur l'*Aqua Puta seu Salice* que Dagobert donne en 635 à l'Abbaye de Saint-Denis).

L'éminent M. Auguste Longnon lui-même, paraît être de l'avis de l'abbé Lebeuf (*Examen géographique du tome Ier des Diplomata Imperii, monumenta Germaniæ historica*, page 11, par Auguste Longnon, Paris, 1873.

Quelle est, au sujet de cet *Aqua Puta*, l'opinion de mes savants collègues de l'*Intermédiaire ?*

Pourrait-on me citer un texte où *Aqua Puta* désigne, sans contestation possible, Puteaux et non Eaubonne ?

Armand de Visme.

Le château de Saint-Maurice. — A la fin du XVIIIe siècle, ce château, situé commune de ce nom, canton nord de Dourdan, appartenait à M. Le Mairat, président de la Chambre des comptes de Paris.

Sait-on s'il existe encore ? Si oui, quel en est le propriétaire ?

PAUL PINSON.

—

L'abbaye d'Hérivaux. — L'abbaye d'Hérivaux, près Luzarches (Seine-et-Oise), fondée en 1130, n'existe plus qu'en partie, mais comprend encore, outre un corps de bâtiment servant d'habitation, les restes d'une magnifique église.

Les Archives de Seine-et-Oise possèdent d'assez nombreux documents sur cette abbaye, entre autres un plan datant de la première moitié du XVIIIe siècle, très précieux, sans doute, mais insuffisant en ce qui concerne l'église.

Un intermédiairiste pourrait-il indiquer un autre plan, ou tout au moins des croquis anciens de ce beau monument ?

Z. Y. X.

—

Ouistreham (Normandie), et Westerham (Angleterre). — Westerham, dans le comté de Kent, Angleterre, fut l'habitation de la branche anglaise de la famille Le Marinier de Cany (Normandie), depuis, au moins, le douzième siècle. Leur habitation à Westerham s'appelait « Mariners ».

Le bel et ancien manoir est encore à Westerham, il s'appelle encore « Mariners ».

Or, Westerham in « Domesday » est appelé « Oistreham » — et, en 1253 s'appelait « Ouistreham » = Ouestreham » = West (er) ham.

Il y a, à l'embouchure de la rivière, Orne, (sur laquelle est situé Caen), un petit village, Ouistreham. Il semble plus probable que Westerham, en Angleterre, doit sa désignation à Ouistreham en Normandie, ainsi appelé par des Normano-Français qui s'y établirent.

Ainsi, Ouistreham en Normandie fut probablement l'habitation originale de la famille de Mariniers.

D'où on peut déduire :

En 1166, il y avait en Angleterre, Manasser de Donmartin, chevalier, lié avec Gautier de Meduana, et Guillaume de Ros.

Et, en 1199, 1200, Albéric de Donmartin, chevalier, per Comes Boloniæ.

Aussi, en 1201, 1212, Guillaume de Warenne.

Que pense-t-on de cette déduction ?

Révd EDWIN MARRINER.

—

Un peintre J.B.D. — J'ai une peinture sur bois (de l'école de Boucher), représentant Eve au paradis terrestre 40 sur 39) ; elle est signée : J. D. P. 1790. Quel est le nom de l'auteur ? T. Y.

—

Le peintre Coutel. — Coutel, élève d'Ingres, entré à l'école des Beaux-Arts en 1833, eut en son temps une certaine réputation. J'ai vu de lui un portrait signé et daté 1848 ; le sujet ressemble à Musset ?

Pourrait-on savoir si le peintre Coutel fut l'ami de l'auteur *des Nuits*... vers cette époque? MARTIN E.

—

Lady Kerry. — Je désire être éclairé sur l'identité, âge, noms de Lady Kerry, qui avait un salon où l'on jouait beaucoup avant 1789 ; madame de Béon attaché à la princesse de Lamballe, madame de Nontron, le chevalier de Fraguier gentilhomme du prince de Conti M. de Florac. H. G.

—

Favancourt, de Blaire, Belzunce. — On demande si le comte de Favancourt, monsieur de Blaire, madame de Belzunce qui tenaient un rang sous Charles X, ont laissé des descendants.

V. U.

—

De Monbel, acteur. — Dans le n° 1113 de l'*Intermédiaire*, le confrère OLIM parle d'un M. de Monbel, grand premier rôle au théâtre de Clermont-Ferrand, qui serait mort subitement en déclamant des stances de circonstance à l'occasion de la fête des Alsaciens-Lorrains en 1898.

Qu'est-ce que M. de Monbel ? A quelle famille de Monbel appartenait-il ? Etait-ce un vrai *Montbel*, ou bien un *Baron*, un *Thomassin*, un *Baylin*, un *Surrel*, un *Vialet de Monbel* ou *Montbel ?* BRONDINEUF.

—

Le comte de Repenties. — Les écrivains naundorffistes font mention d'un certain *comte de Repenties*, qui aurait été

chargé par le duc de Berry d'une mission en Allemagne concernant Louis XVII.

Qu'était-ce que ce comte de Repenties? Existe-t-il encore de ses descendants ? Il vait, je crois, une fille unique.

G. T.

—

Les de Sathenat (Satanas), seigneurs du Mont et de Launay. — La famille de Sathenat que nous trouvons installée à Mehun-sur-Yèvre dès le XIIe siècle, est une des plus anciennes du Berry.

Petrus Sathanas était un des chevaliers de Raoul, seigneur de Mehun, en 1193 (Fonds de Saint-Sulpice-Allogny, 12e liasse); il achète des dimes à Vouzeron en 1213.

D'après la Thaumassière, la terre *du Mont* était en 1293 un des fiefs de Pierre de Sathenat, seigneur du Mont et de Launay.

Désirant compléter le travail de la Thaumassière sur les Sathenat, il nous manque un chaînon pour la branche de Launay. Serait-il possible d'obtenir sur cette branche quelques renseignements tirés d'ouvrages spéciaux ?

Une anecdote bien curieuse a été racontée par M. de Raynal dans son *Histoire de Berry*, vol. III, page 178, *sur Pierre de Sàthenat* (1405), mais il serait trop long d'en donner ici le texte.

Disons que le dernier représentant de la branche du Mont a été massacré dix ou douze jours après son mariage avec Marie Agard, Vve de Charles de François, par un parent très proche de ce dernier ; la Thaumassière ne nomme pas le meurtrier que nous avons découvert.

E. TAUSSERAT.

—

Accolé de Savalette. — Un petit ex-libris de style Louis XV porte deux écus accolés ; le premier est : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux besants et en pointe d'une molette, le tout d'or.* Le second est de Savalette de Lange et de Buchelay : *d'azur, à un sphinx d'or, surmonté d'une étoile du même.*

Le premier écu pourrait appartenir à Brossard de Cléry, mais alors le champ devrait être de sable au lieu d'azur ; ou bien à Sanlot de Bospin, et dans ce dernier cas, la molette devrait être remplacée par une étoile. Je ne connais pas de généalogie de la famille Savalette et j'ai recours à mes confrères de l'*Intermédiaire* pour me renseigner. D. DES E.

—

Les armes de Hongrie et les Cruy-Chanell. — Il existe une famille française des *Comtes Cruy* (ou Croy) — *Chanell* (e) (?), qui porte dans ses armes la couronne de Hongrie de Saint-Etienne à la croix courbée et prétend descendre de la première maison royale hongroise de la famille des Arpads.

Peut-on me dire si cette descendance est définitivement établie ?

Y a-t-il encore des Cruy-Chanells venant de cette royale famille ? Quels sont ses membres ? Où vivent-ils ? Portent-ils toujours les armes de Hongrie ? D^r P.

—

Bague avec devises. — Je possède une bague qui me vient de mon bisaïeul qui était très attaché à Louis XVIII. Cette bague en or, d'un grand diamètre, probablement pour mettre sur un gant, porte à l'extérieur, sur le chaton, deux épées entrecroisées, autour desquelles on lit : « Vive le Roi quand même »; de chaque côté du chaton sont gravées les devises suivantes :

A Dieu mon âme
Mon cœur aux dames
Ma vie au Roi
L'honneur à moi.

à l'intérieur, la date, 1815 ; le nom du possesseur, et sous le chaton un cœur gravé, à l'intérieur duquel sont les lettres : L. M. T. Que signifient ces initiales P. A. et à quelle occasion F. cette bague a-t-elle pu être donnée ?

Henri de Bornier possédait la même, elle avait été donnée à son grand-père ou à son grand-oncle par Louis XVIII, alors régent du royaume en 93. DE G.

—

Médaille représentant Napoléon Ier sur une face, Napoléon III sur l'autre. — A quelle occasion a été frappée une médaille représentant Napoléon Ier, empereur, sur une face, et Napoléon III, empereur, de l'autre côté ? La pièce est un peu plus petite qu'une pièce de 5 cent. KY.

Supprimit orator... — Dans la seconde des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, censées écrites par le marquis de Ximenez, Voltaire cite un hexamètre latin :

Supprimit orator quod rusticus edit inepte.

A quel poème appartient ce vers, et quel en est l'auteur ? DEBASLE.

—

Saint Thomas d'Aquin, professeur à l'Université d'Angers. — Dans son n° d'avril dernier, la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (Arras, Sueur) cite un auteur du XVIIIe siècle qui affirme que saint Thomas d'Aquin a été professeur à l'Université d'ANGERS ? Que penser de cette opinion ?

—

Le Bibliophile J. R. — J'ai entre les mains une brochure intéressante qui a pour titre : *Notice sur les manuscrits à miniatures*, par le bibliophile J. R., membre de plusieurs sociétés savantes (Paris : Librairie M. Bouton [Arras imprimé] 1874).

Quel est le véritable nom du « Bibliophile J. R. ? NOXA.

—

Société anglaise de la civilisation Européenne et pour l'amélioration des races humaine et cavaline. — J'ai en ce moment sous les yeux, dans un dossier maçonnique, où la pièce se trouve peut-être par erreur, un diplôme en français de cette société, décerné à l'agronome Dubignac, en récompense des nombreux services qu'il a rendus à la littérature, à l'agriculture et à sa chère sœur la culture. Le diplôme est entouré de dessins fantastiques à la plume, figurant des animaux variés, des armes, des tours, ponts, seringues, triangles maçonniques, etc., il est daté de Londres, 30 avril 1837. Cette société avait ses bureaux à Londres, Warkest street, 72 bis ; elle avait un bureau de correspondance à Paris (adresse effacée). La pièce est signée : Le Directeur général, Duc de Cumberland (Ernest-Auguste, roi de Hanovre, oncle de la reine Victoria) ; le Président : Lord John Russel de Cantorbéry ; le secrétaire archiviste, Rochester ; le bibliothécaire, Wachmeglée (?) ; le rédacteur du *Bulletin*, Janus Trouskoel. Les signatures paraissent authentiques. Est-ce une plaisanterie ?

J. G. BORD.

F. N. Dubois, de Rouen et son « Histoire secrète ». — Une épigramme de l'abbé Yart, reproduite partout, s'applique à un certain Dubois, qui avait composé une *Histoire secrète*. Barbier et Quérard ont supposé, puis affirmé, qu'au milieu de toutes les *Histoires secrètes* publiées au XVIIIe siècle, celle *des Femmes Galantes de l'Antiquité* (1726) était visée par l'épigramme ; mais comme toujours, ils s'abstiennent de prouver leurs hypothèses si facilement acceptées comme articles de foi par les bibliographes.

S'ils ont raison, la méchanceté de l'abbé Yart ne se comprend guere. Elle prétend railler l'auteur sur le peu de lecteurs qu'il a recueillis et il se trouve au contraire que l'ouvrage en question n'a pas eu moins de cinq éditions et contrefaçons de 1726 à 1745, bien qu'il soit en 6 volumes.

En outre, qui était « F. N. Dubois, avocat au Parlement de Rouen » ? La *France Littéraire* de 1769 ne le connaît pas.

—

Vins d'honneur. — Où pourrions-nous trouver quelques renseignements sur les vins d'honneur ; sait-on de quelle époque date cette coutume ancienne et quelle est la région où elle a pris naissance?

Evidemment elle n'a pu être mise en usage que dans une contrée vinicole.

Tout ce que l'on pourra nous apprendre sur ce sujet sera reçu avec vive reconnaissance. F. L. A. H. M.

—

Vin de Beaune. — L'historien du duché de Bourgogne, l'abbé Courtépée, dit dans son ouvrage que Louis XIV permit de transporter sur la Moselle et la Meuse les vins de Beaune, dont il fait le plus grand éloge dans l'arrêt de son conseil de 1662.

Nous aurions grand intérêt à connaître le texte de cet arrêt que nous avons vainement cherché. Pourrait-on nous indiquer où se le procurer ?

F. L. A. H. M.

Réponses

—

Condamnation de Jésus (LIII, 553, 621, 685, 732, 789, 900 ; LIV, 13). — Les allégations de M. Dujardin étant contredites par M. Revillout, j'ai demandé des explications au premier qui me répond :

J'ai bien reçu votre lettre du 9 juin, et j'aurais bien voulu vous donner une réponse intéressante : malheureusement il n'y a pas une question, si simple soit-elle, qui puisse être traitée en quatre lignes. Or, le temps me fait absolument défaut en ce moment.

Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est unanimement reconnu que le passage de Josèphe est interpolé ; les avis ne diffèrent que sur la question de savoir si le passage est entièrement apocryphe ou s'il est seulement glose.

Excusez-moi de ne pas vous donner une réponse détaillée qui nécessiterait un petit article.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments très distingués.

EDOUARD DUJARDIN.

P. c. c. PAUL ARGELÈS.

—

Le mur de Lutèce (LIII, 889, 955 ; LIV, 12). — Il semble qu'il convient d'être circonspect au sujet des substructions que les fouilles du Métropolitain ont mises à jour dans la Cité. Rien ne prouve indiscutablement que l'on se trouve en présence d'un fragment de la muraille de Lutèce, et, au contraire, on peut émettre des arguments en faveur d'une opinion opposée.

On a découvert DEUX murs parallèles qui n'ont ni l'aspect ni les mesures des parties de l'enceinte antérieurement mises à jour ; d'autre part, ils ne suivent nullement la direction, conjecturale, il est vrai, mais extrêmement probable, de la muraille gallo-romaine.

Enfin, pourquoi sont-ils *deux* ?

Il pourrait très bien se faire que ce ne soit là que des murs d'une construction quelconque, édifiés, peut-être, avec des matériaux empruntés à la muraille d'enceinte qui, très certainement, a été exploitée ainsi qu'une carrière par les habitants de la Cité.

Quoi qu'il en soit, trancher la question d'une façon catégorique me paraît peu sage, peu prudent. Il vaudrait mieux attendre les résultats des fouilles que poursuit la Commission du Vieux Paris.

Pas d'emballement, conseillerait Tartarin.

NOTHING.

***

Depuis que la discussion est engagée sur la récente découverte d'une construction gallo-romaine dans le sous-sol du Marché aux fleurs, de nombreuses opinions se sont fait jour. Des savants distingués ont notamment contesté que les murs retrouvés fissent partie du rempart de la Cité. Un de leurs arguments est que la prétendue muraille se serait élevée à 55 mètres de distance de la Seine. L'argument sans doute n'est pas sans valeur. Cependant il est bon d'observer qu'en 1847, on retrouva, au droit du Pont-au-Double, un fragment de la muraille gallo-romaine exactement à la même distance du fleuve. Le fragment découvert en 1898, rue de la Colombe, n'en était guère moins éloigné.

Quant à la date du rempart, on me permettra de revenir brièvement sur l'hypothèse que j'ai émise ici, et d'après laquelle le mur, construit d'après les données de l'écrivain militaire Végèce, pouvait être contemporain de Gratien et du tyran Maxime.

A l'appui de cette hypothèse, voici une nouvelle remarque : lorsqu'en 1829, on creusa le sol à la place de l'église Saint-Landry, on trouva, près de la muraille gallo-romaine, douze médailles, dont la plus récente portait le nom du tyran Magnus Maximus (Voir Dulaure).

Il y eut, à cette époque, de graves événements à Paris, ainsi qu'en témoigne cette phrase de la chronique de saint Prosper d'Aquitaine :

In Britannià, per seditionem militum Maximus imperator est factus, quo mox ad Gallias tranfretante, Gratianus Parisiis Merobaudis magistri militum proditione superatus, et fugiens, Lugduni captus atque occisus est (Migne, *Patrol. lat.*, tome 51, col. 585).

Une note de l'éditeur corrige ce texte en ce qui concerne Mérobaude. Il faut lire : « Merobaude magistra militum ». Et le sens est celui-ci :

En Bretagne, une sédition de l'armée fait Maxime empereur. Il passe bientôt en Gaule. Mérobaude était alors maître de la milice. Gratien est vaincu par trahison à Paris. Il s'enfuit, est capturé à Lyon et massacré.

Il y eut alors un siège de Paris, un

assaut que la trahison des soldats rendit facile au tyran.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler que dans les dernières fouilles entreprise sous le Collège de France, on trouva, dans les sous-sols d'un vaste bâtiment non encore identifié, une monnaie de Gratien. Le monument en question parut avoir été renversé, puis reconstruit à l'époque Romaine..., comme le rempart de la Cité. LUC DE VOS.

—

Uniforme des dragons-Liancourt (LIII, 331, 458; LIV, 14). — Monsieur Poënsin-Ducrest, dans la bibliographie qu'il donne à la suite de son intéressante communication sur l'uniforme des dragons-Liancourt, omet quelques sources que je me permets de lui signaler et qui compléteront la liste des ouvrages à consulter sur cette question :

A ce sujet, je dois dire que ma foi, jadis aveugle, en Montigny, uniformes-1772, a été fortement ébranlée par ce fait qu'ayant en 2 ans de travail colorié tous les corps de troupes à pied de cette époque, d'après les règlements, j'ai trouvé dans Montigny des erreurs de coloris sur certaines planches et des omissions sensibles sur certaines autres. Il est à remarquer, du reste, qu'à partir du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution, le costume militaire en France éprouva des changements continuels.

Bibliographie. — Collection des ordonnances royales sur l'habillement et l'équipement des troupes. Brochures ou cahiers in-4° et in-f°. Edition officielle imprimée par l'Imprimerie royale. Edition in-12 de 1762 à la Révolution à Metz, chez Collignon.

Uniformes militaires des troupes françaises et étrangères, planches in-8° gravées et coloriées, 1 feuille pour chaque régiment ; les troupes à cheval sont montées.

1re édit. 1778, 2e édit. 1780, la 1re de 170 planches, la 2e de 182. Chez Juillette graveur, la 2e édition chez Onfroy-Isnard : Les nouveaux uniformes de tous les régiments de dragons, à l'ordonnance de 1776 et Etat général des uniformes 1779, recueils de planches sur bois coloriées. Les cavaliers sont à pied.

COTTREAU.

Louis XVII. Sa mort au temple. Documents inédits (T. G. 534, XLIX ; L : LI; LII ; LIII ; LIV, 17). — M. Otto Friedrichs nous adresse la lettre suivante dont il nous demande l'insertion :

Pointe du Bugull
Belle-Isle-en-Mer
Morbihan
le 15 juillet 1906,

Monsieur le directeur,

Vous avez parfaitement raison de vouloir écarter toute « poémique personnelle ».

Reste à savoir où commence une polémique « personnelle ». M. Baguenier Desormeaux avait, le premier, commis une « personnalité » en se moquant de la « saveur » de mon style. Croyant discuter avec un petit-fils de Voltaire, j'ai trouvé amusant de lui retourner simplement, et sans me fâcher, cette personnalité en lui prouvant qu'en guise de saveur son style ne le cédait en rien au mien. Je m'étonne que M. Baguenier Desormeaux ne puisse supporter cette innocente démonstration.

Dans tout le reste de ma discussion avec lui, il m'est impossible de découvrir rien de personnel, car la *Marie-Jeanne* est un problème historique comme la question Louis XVII. Tout au plus ai-je à ce sujet à me reprocher d'avoir rappelé cette polémique, ne ressortissant pas *rigoureusement à la question* Louis XVII. J'aurais dû me tenir dans ma discussion, plus sévèrement à ce dernier sujet.

Voilà mon *mea culpa*.

Il est presque inutile, je suppose, de dire que dans toute cette polémique la personnalité privée de M. Bagueuier Desormeaux reste à l'abri de toute attaque de ma part, je n'ai pas l'honneur de la connaître et j'estime par conséquent que je n'ai aucun droit de la suspecter de quoi que ce soit de défavorable.

J'ajouterai à cette déclaration très sincère que si les adversaires de Louis XVII agissaient de même, ils n'écriraient pas tant d'erreurs et tant de calomnies sur son compte, ce qui simplifierait et adoucirait énormément les polémiques. Justice, impartialité et vérité pour tous, *y compris* Louis XVII-Naundorff, voilà tout ce que je demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Les prêtres assermentés (LIII, 891 ; LIV, 18). — En Berry, la proportion des prêtres qui, en 1791, prêtèrent serment à la constitution civile du Clergé est considérable. Dans l'Indre, elle dépasse les

Concours du prix d'Utilité morale, à l'Académie, 25 août 1830. — Il résulte d'une lettre que je possède de Mlle Julie Candeille, (devenue femme Simons, puis femme Périé) que celle-ci, sous le nom de madame Périé, sans doute, avait concouru à ce prix. Comment s'appelait cet ouvrage ? A-t-il été récompensé ?

H. Lyonnet.

—

Chasseurs de Picardie et Royal-Liégeois. — Je serais reconnaissant à un aimable chercheur qui pourrait me dire dans quelles villes résidaient le régiment des chasseurs à cheval de Picardie et celui du Royal-Liégeois (infanterie), de 1780 à 1791 et quels numéros portent actuellement ces deux régiments.

de G.

—

Alliance de la famille d'Harcourt. — Un ex-libris de la première moitié du XIXe siècle, signé Oblin, porte les armes d'Harcourt accolées d'un écu portant : *d'azur, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois croix recroisettées d'argent ; au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.* Couronne de comte sur les deux écus. Supports : deux lions. Quelle était cette alliance ?

D. des E.

—

Aqua Bona et Aqua Puta. — *Aqua Bona* désigne évidemment Eaubonne (Seine-et-Oise), village qui dépendait de la seigneurie de Montmorency et qui est souvent cité sous cette forme, notamment dans l'*Histoire de Montmorency*, par André Duchesne (preuves, p. 61, 70, 71, 119, 415).

Mais dans quelques textes antérieurs au XIIIe siècle, on trouve un *Aqua Puta*.

Qu'est-ce que cet *Aqua Puta ?*

Est-ce par transposition Puteaux (Seine), comme le veut la généralité des auteurs ?

Puta ne serait-il pas plutôt une ancienne forme pour *Bona*, et *Aqua Puta* ne désignerait-il pas notre Eaubonne de la vallée de Montmorency ?

En effet, *putus*, qui vient de la racine *puo*, d'où aussi *puto*, signifie, en bonne latinité, épluché, nettoyé, purifié, pur, net, sans mélange. Il est ordinairement joint à *purus*, *purus putus*, quelquefois *purus ac putus*.

« *Putare valet purum facere. Ideo antiqui purum putum appellarunt* (Varron) ».

« *Putus antiqui dicebant pro puro* (Paulus ex Festo) ».

« *Quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit* (Cicéron) ».

Auguste appelait plaisamment Horace *putissimum penem* (Suétone). Voir pour *putus* les *Dictionnaires latins* de Forcellini, Freund, Quicherat, etc.

Aqua Puta équivaut donc absolument à *Aqua Bona*.

De plus, la forme latine de Puteaux, comme celle des nombreux Puiseux, paraît avoir toujours été *Puteoli*, petits puits, et non *Puta aqua* (*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'Abbé Lebeuf, première édition, tome III, Eaubonne ; tome IV, Puiseux ; et tome VII, Puteaux).

Enfin *Aqua Puta* est généralement cité avec d'autres villages voisins d'Eaubonne et même, dans un texte des environs de 833, il se trouve accolé au village d'Ermont, *viculus Ermedonis*, qu'Hilduin, abbé de Saint-Denis, donne à son monastère, et qui ne fait qu'un pour ainsi dire avec Eaubonne (*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Félibien, preuves n° 75 ; *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par Guérard, tome I, p. 40 ; *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Doublet, p. 670 ; *Histoire de Montmorency*, par André Duchesne, preuves p. 30 et 31 et texte p. 84).

Au reste, André Duchesne traduit sans hésiter l'*Aqua Puta* du texte de 1096, par Eaubonne, et l'Abbé Lebeuf croit aussi que *Aqua Puta* et *Aqua Bona* désignent un seul et même village (voir à l'article sur Puteaux, déjà cité, sa savante et curieuse dissertation sur l'*Aqua Puta seu Salice* que Dagobert donne en 635 à l'Abbaye de Saint-Denis).

L'éminent M. Auguste Longnon lui-même, paraît être de l'avis de l'abbé Lebeuf (*Examen géographique du tome Ier des Diplomata Imperii, monumenta Germaniæ historica*, page 11, par Auguste Longnon, Paris, 1873.

Quelle est, au sujet de cet *Aqua Puta*, l'opinion de mes savants collègues de l'*Intermédiaire ?*

Pourrait-on me citer un texte où *Aqua Puta* désigne, sans contestation possible, Puteaux et non Eaubonne ?

Armand de Visme.

Le château de Saint-Maurice. — A la fin du XVIIIe siècle, ce château, situé commune de ce nom, canton nord de Dourdan, appartenait à M. Le Mairat, président de la Chambre des comptes de Paris.

Sait-on s'il existe encore ? Si oui, quel en est le propriétaire ?

PAUL PINSON.

—

L'abbaye d'Hérivaux. — L'abbaye d'Hérivaux, près Luzarches (Seine-et-Oise), fondée en 1130, n'existe plus qu'en partie, mais comprend encore, outre un corps de bâtiment servant d'habitation, les restes d'une magnifique église.

Les Archives de Seine-et-Oise possèdent d'assez nombreux documents sur cette abbaye, entre autres un plan datant de la première moitié du XVIIIe siècle, très précieux, sans doute, mais insuffisant en ce qui concerne l'église.

Un intermédiairiste pourrait-il indiquer un autre plan, ou tout au moins des croquis anciens de ce beau monument ?

Z. Y. X.

—

Ouistreham (Normandie), et Westerham (Angleterre). — Westerham, dans le comté de Kent, Angleterre, fut l'habitation de la branche anglaise de la famille Le Marinier de Cany (Normandie), depuis, au moins, le douzième siècle. Leur habitation à Westerham s'appelait « Mariners ».

Le bel et ancien manoir est encore à Westerham, il s'appelle encore « Mariners ».

Or, Westerham in « Domesday » est appelé « Oistreham » — et, en 1253 s'appelait « Ouistreham » = Ouestreham » = West (er) ham.

Il y a, à l'embouchure de la rivière, Orne, (sur laquelle est situé Caen), un petit village, Ouistreham. Il semble plus probable que Westerham, en Angleterre, doit sa désignation à Ouistreham en Normandie, ainsi appelé par des Normano-Français qui s'y établirent.

Ainsi, Ouistreham en Normandie fut probablement l'habitation originale de la famille de Mariniers.

D'où on peut déduire :

En 1166, il y avait en Angleterre, Manasser de Donmartin, chevalier, lié avec Gautier de Meduana, et Guillaume de Ros.

Et, en 1199, 1200, Albéric de Donmartin, chevalier, per Comes Boloniæ.

Aussi, en 1201, 1212, Guillaume de Warenne.

Que pense-t-on de cette déduction ?

Révd EDWIN MARRINER.

—

Un peintre J.B.D. — J'ai une peinture sur bois (de l'école de Boucher), représentant Eve au paradis terrestre 40 sur 39) ; elle est signée : J. D. P. 1790. Quel est le nom de l'auteur ? T. Y.

—

Le peintre Coutel. — Coutel, élève d'Ingres, entré à l'école des Beaux-Arts en 1833, eut en son temps une certaine réputation. J'ai vu de lui un portrait signé et daté 1848 ; le sujet ressemble à Musset ?

Pourrait-on savoir si le peintre Coutel fut l'ami de l'auteur *des Nuits*... vers cette époque? MARTIN E.

—

Lady Kerry. — Je désire être éclairé sur l'identité, âge, noms de Lady Kerry, qui avait un salon où l'on jouait beaucoup avant 1789 ; madame de Béon attaché à la princesse de Lamballe, madame de Nontron, le chevalier de Fraguier gentilhomme du prince de Conti M. de Florac. H. G.

—

Favancourt, de Blaire, Belzunce. — On demande si le comte de Favancourt, monsieur de Blaire, madame de Belzunce qui tenaient un rang sous Charles X, ont laissé des descendants.

V. U.

—

De Monbel, acteur. — Dans le n° 1113 de l'*Intermédiaire*, le confrère OLIM parle d'un M. de Monbel, grand premier rôle au théâtre de Clermont-Ferrand, qui serait mort subitement en déclamant des stances de circonstance à l'occasion de la fête des Alsaciens-Lorrains en 1898.

Qu'est-ce que M. de Monbel ? A quelle famille de Monbel appartenait-il ? Etait-ce un vrai *Montbel*, ou bien un *Baron*, un *Thomassin*, un *Baylin*, un *Surrel*, un *Vialet de Monbel* ou *Montbel ?* BRONDINEUF.

—

Le comte de Repenties. — Les écrivains naundorffistes font mention d'un certain *comte de Repenties*, qui aurait été

chargé par le duc de Berry d'une mission en Allemagne concernant Louis XVII.

Qu'était-ce que ce comte de Repenties? Existe-t-il encore de ses descendants ? Il vait, je crois, une fille unique.

G. T.

—

Les de Sathenat (Satanas), seigneurs du Mont et de Launay. — La famille de Sathenat que nous trouvons installée à Mehun-sur-Yèvre dès le XIIe siècle, est une des plus anciennes du Berry.

Petrus Sathanas était un des chevaliers de Raoul, seigneur de Mehun, en 1193 (Fonds de Saint-Sulpice-Allogny, 12e liasse); il achète des dimes à Vouzeron en 1213.

D'après la Thaumassière, la terre *du Mont* était en 1293 un des fiefs de Pierre de Sathenat, seigneur du Mont et de Launay.

Désirant compléter le travail de la Thaumassière sur les Sathenat, il nous manque un chaînon pour la branche de Launay. Serait-il possible d'obtenir sur cette branche quelques renseignements tirés d'ouvrages spéciaux ?

Une anecdote bien curieuse a été racontée par M. de Raynal dans son *Histoire de Berry*, vol. III, page 178, *sur Pierre de Sathenat* (1405), mais il serait trop long d'en donner ici le texte.

Disons que le dernier représentant de la branche du Mont a été massacré dix ou douze jours après son mariage avec Marie Agard, Vve de Charles de François, par un parent très proche de ce dernier ; la Thaumassière ne nomme pas le meurtrier que nous avons découvert.

E. Tausserat.

—

Accolé de Savalette. — Un petit ex-libris de style Louis XV porte deux écus accolés ; le premier est : *d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux besants et en pointe d'une molette, le tout d'or.* Le second est de Savalette de Lange et de Buchelay : *d'azur, à un sphinx d'or, surmonté d'une étoile du même.*

Le premier écu pourrait appartenir à Brossard de Cléry, mais alors le champ devrait être de sable au lieu d'azur ; ou bien à Sanlot de Bospin, et dans ce dernier cas, la molette devrait être remplacée par une étoile. Je ne connais pas de généalogie de la famille Savalette et j'ai recours à mes confrères de l'*Intermédiaire* pour me renseigner. D. des E.

—

Les armes de Hongrie et les Cruy-Chanell. — Il existe une famille française des *Comtes Cruy* (ou Croy) — *Chanell* (e) (?), qui porte dans ses armes la couronne de Hongrie de Saint-Etienne à la croix courbée et prétend descendre de la première maison royale hongroise de la famille des Arpads.

Peut-on me dire si cette descendance est définitivement établie ?

Y a-t-il encore des Cruy-Chanells venant de cette royale famille ? Quels sont ses membres ? Où vivent-ils ? Portent-ils toujours les armes de Hongrie ? D^r P.

—

Bague avec devises. — Je possède une bague qui me vient de mon bisaïeul qui était très attaché à Louis XVIII. Cette bague en or, d'un grand diamètre, probablement pour mettre sur un gant, porte à l'extérieur, sur le chaton, deux épées entrecroisées, autour desquelles on lit : « Vive le Roi quand même »; de chaque côté du chaton sont gravées les devises suivantes :

A Dieu mon âme
Mon cœur aux dames
Ma vie au Roi
L'honneur à moi.

à l'intérieur, la date, 1815 ; le nom du possesseur, et sous le chaton un cœur gravé, à l'intérieur duquel sont les lettres : L. M. T. Que signifient ces initiales P. A. et à quelle occasion F. cette bague a-t-elle pu être donnée ?

Henri de Bornier possédait la même, elle avait été donnée à son grand-père ou à son grand-oncle par Louis XVIII, alors régent du royaume en 93. de G.

—

Médaille représentant Napoléon Ier sur une face, Napoléon III sur l'autre. — A quelle occasion a été frappée une médaille représentant Napoléon Ier, empereur, sur une face, et Napoléon III, empereur, de l'autre côté ? La pièce est un peu plus petite qu'une pièce de 5 cent. Ky.

Supprimit orator... — Dans la seconde des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, censées écrites par le marquis de Ximenez, Voltaire cite un hexamètre latin :

Supprimit orator quod rusticus edit inepte.

A quel poème appartient ce vers, et quel en est l'auteur ? DEBASLE.

—

Saint Thomas d'Aquin, professeur à l'Université d'Angers. — Dans son n° d'avril dernier, la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (Arras, Sueur) cite un auteur du XVIIIe siècle qui affirme que saint Thomas d'Aquin a été professeur à l'Université d'ANGERS ? Que penser de cette opinion ?

—

Le Bibliophile J. R. — J'ai entre les mains une brochure intéressante qui a pour titre : *Notice sur les manuscrits à miniatures*, par le bibliophile J. R., membre de plusieurs sociétés savantes (Paris : Librairie M. Bouton [Arras imprimé] 1874).

Quel est le véritable nom du « Bibliophile J. R. ? NOXA.

—

Société anglaise de la civilisation Européenne et pour l'amélioration des races humaine et cavaline. — J'ai en ce moment sous les yeux, dans un dossier maçonnique, où la pièce se trouve peut-être par erreur, un diplôme en français de cette société, décerné à l'agronome Dubignac, en récompense des nombreux services qu'il a rendus à la littérature, à l'agriculture et à sa chère sœur la culture. Le diplôme est entouré de dessins fantastiques à la plume, figurant des animaux variés, des armes, des tours, ponts, seringues, triangles maçonniques, etc., il est daté de Londres, 30 avril 1837. Cette société avait ses bureaux à Londres, Warkest street, 72 bis ; elle avait un bureau de correspondance à Paris (adresse effacée). La pièce est signée : Le Directeur général, Duc de Cumberland (Ernest-Auguste, roi de Hanovre, oncle de la reine Victoria) ; le Président : Lord John Russel de Cantorbéry ; le secrétaire archiviste, Rochester ; le bibliothécaire, Wachmeglée (?) ; le rédacteur du *Bulletin*, Janus Trouskoel. Les signatures paraissent authentiques. Est-ce une plaisanterie ?

J. G. BORD.

F. N. Dubois, de Rouen et son « Histoire secrète ». — Une épigramme de l'abbé Yart, reproduite partout, s'applique à un certain Dubois, qui avait composé une *Histoire secrète*. Barbier et Quérard ont supposé, puis affirmé, qu'au milieu de toutes les *Histoires secrètes* publiées au XVIIIe siècle, celle *des Femmes Galantes de l'Antiquité* (1726) était visée par l'épigramme ; mais comme toujours, ils s'abstiennent de prouver leurs hypothèses si facilement acceptées comme articles de foi par les bibliographes.

S'ils ont raison, la méchanceté de l'abbé Yart ne se comprend guère. Elle prétend railler l'auteur sur le peu de lecteurs qu'il a recueillis et il se trouve au contraire que l'ouvrage en question n'a pas eu moins de cinq éditions et contrefaçons de 1726 à 1745, bien qu'il soit en 6 volumes.

En outre, qui était « F. N. Dubois, avocat au Parlement de Rouen » ? La *France Littéraire* de 1769 ne le connaît pas.

—

Vins d'honneur. — Où pourrions-nous trouver quelques renseignements sur les vins d'honneur ; sait-on de quelle époque date cette coutume ancienne et quelle est la région où elle a pris naissance?

Evidemment elle n'a pu être mise en usage que dans une contrée vinicole.

Tout ce que l'on pourra nous apprendre sur ce sujet sera reçu avec vive reconnaissance. F. L. A. H. M.

—

Vin de Beaune. — L'historien du duché de Bourgogne, l'abbé Courtépée, dit dans son ouvrage que Louis XIV permit de transporter sur la Moselle et la Meuse les vins de Beaune, dont il fait le plus grand éloge dans l'arrêt de son conseil de 1662.

Nous aurions grand intérêt à connaître le texte de cet arrêt que nous avons vainement cherché. Pourrait-on nous indiquer où se le procurer ?

F. L. A. H. M.

Réponses

—

Condamnation de Jésus (LIII, 553, 621, 685, 732, 789, 900; LIV, 13). — Les allégations de M. Dujardin étant contredites par M. Revillout, j'ai demandé des explications au premier qui me répond :

J'ai bien reçu votre lettre du 9 juin, et j'aurais bien voulu vous donner une réponse intéressante : malheureusement il n'y a pas une question, si simple soit-elle, qui puisse être traitée en quatre lignes. Or, le temps me fait absolument défaut en ce moment.

Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est unanimement reconnu que le passage de Josèphe est interpolé; les avis ne diffèrent que sur la question de savoir si le passage est entièrement apocryphe ou s'il est seulement glose.

Excusez-moi de ne pas vous donner une réponse détaillée qui nécessiterait un petit article.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments très distingués.

EDOUARD DUJARDIN.

P. c. c. PAUL ARGELÈS.

—

Le mur de Lutèce (LIII, 889, 955 ; LIV, 12). — Il semble qu'il convient d'être circonspect au sujet des substructions que les fouilles du Métropolitain ont mises à jour dans la Cité. Rien ne prouve indiscutablement que l'on se trouve en présence d'un fragment de la muraille de Lutèce, et, au contraire, on peut émettre des arguments en faveur d'une opinion opposée.

On a découvert DEUX murs parallèles qui n'ont ni l'aspect ni les mesures des parties de l'enceinte antérieurement mises à jour ; d'autre part, ils ne suivent nullement la direction, conjecturale, il est vrai, mais extrêmement probable, de la muraille gallo-romaine.

Enfin, pourquoi sont-ils *deux* ?

Il pourrait très bien se faire que ce ne soit là que des murs d'une construction quelconque, édifiés, peut-être, avec des matériaux empruntés à la muraille d'enceinte qui, très certainement, a été exploitée ainsi qu'une carrière par les habitants de la Cité.

Quoi qu'il en soit, trancher la question d'une façon catégorique me paraît peu sage, peu prudent. Il vaudrait mieux attendre les résultats des fouilles que poursuit la Commission du Vieux Paris.

Pas d'emballement, conseillerait Tartarin.

NOTHING.

***

Depuis que la discussion est engagée sur la récente découverte d'une construction gallo-romaine dans le sous-sol du Marché aux fleurs, de nombreuses opinions se sont fait jour. Des savants distingués ont notamment contesté que les murs retrouvés fissent partie du rempart de la Cité. Un de leurs arguments est que la prétendue muraille se serait élevée à 55 mètres de distance de la Seine. L'argument sans doute n'est pas sans valeur. Cependant il est bon d'observer qu'en 1847, on retrouva, au droit du Pont-au-Double, un fragment de la muraille gallo-romaine exactement à la même distance du fleuve. Le fragment découvert en 1898, rue de la Colombe, n'en était guère moins éloigné.

Quant à la date du rempart, on me permettra de revenir brièvement sur l'hypothèse que j'ai émise ici, et d'après laquelle le mur, construit d'après les données de l'écrivain militaire Végèce, pouvait être contemporain de Gratien et du tyran Maxime.

A l'appui de cette hypothèse, voici une nouvelle remarque : lorsqu'en 1829, on creusa le sol à la place de l'église Saint-Landry, on trouva, près de la muraille gallo-romaine, douze médailles, dont la plus récente portait le nom du tyran Magnus Maximus (Voir Dulaure).

Il y eut, à cette époque, de graves événements à Paris, ainsi qu'en témoigne cette phrase de la chronique de saint Prosper d'Aquitaine :

In Britannià, per seditionem militum Maximus imperator est factus, quo mox ad Gallias tranfretante, Gratianus Parisiis Merobaudis magistri militum proditione superatus, et fugiens, Lugduni captus atque occisus est (Migne, *Patrol. lat.*, tome 51, col. 585).

Une note de l'éditeur corrige ce texte en ce qui concerne Mérobaude. Il faut lire : « Merobaude magistra militum ». Et le sens est celui-ci :

En Bretagne, une sédition de l'armée fait Maxime empereur. Il passe bientôt en Gaule. Mérobaude était alors maître de la milice. Gratien est vaincu par trahison à Paris. Il s'enfuit, est capturé à Lyon et massacré.

Il y eut alors un siège de Paris, un

assaut que la trahison des soldats rendit facile au tyran.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler que dans les dernières fouilles entreprise sous le Collège de France, on trouva, dans les sous-sols d'un vaste bâtiment non encore identifié, une monnaie de Gratien. Le monument en question parut avoir été renversé, puis reconstruit à l'époque Romaine..., comme le rempart de la Cité. LUC DE VOS.

—

Uniforme des dragons-Liancourt (LIII, 331, 458; LIV, 14). — Monsieur Poënsin-Ducrest, dans la bibliographie qu'il donne à la suite de son intéressante communication sur l'uniforme des dragons-Liancourt, omet quelques sources que je me permets de lui signaler et qui compléteront la liste des ouvrages à consulter sur cette question :

A ce sujet, je dois dire que ma foi, jadis aveugle, en Montigny, uniformes-1772, a été fortement ébranlée par ce fait qu'ayant en 2 ans de travail colorié tous les corps de troupes à pied de cette époque, d'après les règlements, j'ai trouvé dans Montigny des erreurs de coloris sur certaines planches et des omissions sensibles sur certaines autres. Il est à remarquer, du reste, qu'à partir du règne de Louis XV jusqu'à la Révolution, le costume militaire en France éprouva des changements continuels.

Bibliographie. — Collection des ordonnances royales sur l'habillement et l'équipement des troupes. Brochures ou cahiers in-4° et in-f°. Edition officielle imprimée par l'Imprimerie royale. Edition in-12 de 1762 à la Révolution à Metz, chez Collignon.

Uniformes militaires des troupes françaises et étrangères, planches in-8° gravées et coloriées, 1 feuille pour chaque régiment ; les troupes à cheval sont montées.

1re édit. 1778, 2e édit. 1780, la 1re de 170 planches, la 2e de 182. Chez Juillette graveur, la 2e édition chez Onfroy-Isnard : Les nouveaux uniformes de tous les régiments de dragons, à l'ordonnance de 1776 et Etat général des uniformes 1779, recueils de planches sur bois coloriées. Les cavaliers sont à pied.

COTTREAU.

Louis XVII. Sa mort au temple. Documents inédits (T. G. 534, XLIX ; L : LI; LII ; LIII ; LIV, 17). — M. Otto Friedrichs nous adresse la lettre suivante dont il nous demande l'insertion :

Pointe du Bugull
Belle-Isle-en-Mer
Morbihan
le 15 juillet 1906,

Monsieur le directeur,

Vous avez parfaitement raison de vouloir écarter toute « poémique personnelle ».

Reste à savoir où commence une polémique « personnelle ». M. Baguenier Desormeaux avait, le premier, commis une « personnalité » en se moquant de la « saveur » de mon style. Croyant discuter avec un petit-fils de Voltaire, j'ai trouvé amusant de lui retourner simplement, et sans me fâcher, cette personnalité en lui prouvant qu'en guise de saveur son style ne le cédait en rien au mien. Je m'étonne que M. Baguenier Desormeaux ne puisse supporter cette innocente démonstration.

Dans tout le reste de ma discussion avec lui, il m'est impossible de découvrir rien de personnel, car la *Marie-Jeanne* est un problème historique comme la question Louis XVII. Tout au plus ai-je à ce sujet à me reprocher d'avoir rappelé cette polémique, ne ressortissant pas *rigoureusement à la question* Louis XVII. J'aurais dû me tenir dans ma discussion, plus sévèrement à ce dernier sujet.

Voilà mon *mea culpa*.

Il est presque inutile, je suppose, de dire que dans toute cette polémique la personnalité privée de M. Baguenier Desormeaux reste à l'abri de toute attaque de ma part. Je n'ai pas l'honneur de la connaître et j'estime par conséquent que je n'ai aucun droit de la suspecter de quoi que ce soit de défavorable.

J'ajouterai à cette déclaration très sincère que si les adversaires de Louis XVII agissaient de même, ils n'écriraient pas tant d'erreurs et tant de calomnies sur son compte, ce qui simplifierait et adoucirait énormément les polémiques. Justice, impartialité et vérité pour tous, *y compris* Louis XVII-Naundorff, voilà tout ce que je demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

OTTO FRIEDRICHS.

—

Les prêtres assermentés (LIII, 891 ; LIV, 18). — En Berry, la proportion des prêtres qui, en 1791, prêtèrent serment à la constitution civile du Clergé est considérable. Dans l'Indre, elle dépasse les

étant à la campagne, le *Moniteur* du 30 thermidor an XIII, qui renferme le rapport du vice-amiral Verhuell à l'Empereur, en date du 7 thermidor, donnant le récit de son expédition. E. M.

—

Le droit d'asile dans la France moderne (LIII, 844, 899). — Du *Gil Blas* extrait du *Cri de Paris* :

Cette aventure rappelle — toutes proportions gardées — qu'à la fin de la Commune, alors que les Versaillais traquaient partout les derniers insurgés, M. Gaston Jollivet vit entrer chez lui un homme pâle et tremblant :

— Sauvez-moi ! s'exclama le malheureux, il y va de ma vie. J'ai appartenu à la Commune et ma tête est mise à prix.

— Vous êtes chez vous, répliqua simplement M. Jollivet. Comptez sur moi...

Et l'homme fut, en effet, sauvé. Or, savez-vous qui était ce « rescapé » de la grande fusillade ?

M. Ranc.

*
* *

M. Jean-Bernard s'est adressé aux deux intéressés. Il a reçu les deux lettres suivantes que publie l'*Indépendance belge* :

Cher confrère,

L'anecdote me concernant dont vous me demandez d'établir ou de contester l'exactitude, a un fond de vérité, mais il y a lieu cependant de la remettre tout à fait au point.

Elle se place non vers la fin de la Commune, mais vers la fin de l'Empire. Je croise un soir sur le boulevard Laurier que je connaissais et qu'accompagnait M. Ranc, avec lequel j'avais et j'ai toujours de cordiales relations, quoique nous n'ayons changé politiquement ni l'un ni l'autre, — peut-être pour cela.

Laurier me dit : « Ranc a des raisons sérieuses de ne pas coucher ce soir chez lui. Pourriez-vous lui donner asile ? »

Je réponds tout de suite affirmativement.

Ranc passa la nuit dans mon lit, à son corps défendant, car il voulait se contenter du canapé sur lequel je m'étendis dans la pièce à côté. Le lendemain, j'allai, sur sa demande, m'enquérir auprès de Sarcey, qui demeurait dans sa maison, du point et savoir s'il y avait eu perquisition.

Sarcey s'informa et me répondit négativement.

Je rapportai la réponse à M. Ranc, qui rentra chez lui rassuré. A quelques heures de là, je racontai la chose à J.-J. Weiss, au ministère des beaux-arts. J.-J. Weiss m'approuva pleinement et peut-être, si le 4 Septembre n'était pas venu, m'aurait-il proposé pour un avancement.

Veuillez agréer, cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués.

GASTON JOLLIVET.

Mon cher Jean-Bernard,

Il y a comme toujours du vrai et du faux dans l'anecdote. D'abord, je vous prie de croire que je n'ai jamais été « ni pâle ni tremblant ».

Le vrai, c'est que dans une des dernières années de l'Empire, en 1869 ou 1870, une nuit je ne suis pas rentré chez moi, où j'avais des raisons de croire que les agents m'attendaient et que pendant quelques heures j'ai reçu l'hospitalité de Gaston Jollivet, que je venais de rencontrer sur les boulevards.

Sous la Commune, au contraire, c'est moi qui ai rendu, non pas à Jollivet, mais à un de ses amis, un service du même genre.

Bien cordialement à vous.

A. RANC.

—

Les premières femmes médecins et internes (LIV, 2).— On pardonnera à l'auteur des *Femmes médecins d'autrefois* (Paris, Rousset, in-12° *fig.*), répondre de aux questions posées dans l'ordre logique des faits :

1° La *première femme reçue docteur en médecine*, et par suite pourvue d'un diplôme régulier donnant le droit d'exercer l'art de guérir, est miss Elizabeth Blackvell, reçue en 1849 La Biographie de cette femme, qu'on appelle à juste titre aux Etats-Unis le *Pionnier* de l'exercice de la médecine par les femmes, est bien connue. C'est le type du courage, de l'initiative et de la volonté, de l'apôtre convaincu d'une idée nouvelle, d'une âme vaillante au premier chef. D'origine anglaise, née le 3 février 1821, elle a raconté elle-même ses débuts mouvementés, dans un livre qui fait date en ces questions. Elle a exercé à New-York, puis est venue à Londres, où elle vit encore.

Une de ses sœurs, Mlle Emily Blackvell, a imité son exemple ; mais elle n'a été reçue en Amérique, qu'après Amelia Meyer (1850), Anna M. L. Potts (1851), Anna M. Longshore (1852), Hannoh E. Longshore (1852), Ann. Preston (1852), femme poète, etc., etc., c'est-à-dire en 1854, la onzième de cette série américaine, si remarquable.

C'est donc en *Amérique*, que la première femme se fait recevoir docteur en médecine, dans les temps modernes.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'il y

a eu, en Allemagne et en Italie, même avant la Révolution de 1793, des femmes qui, à cette époque, ont été *régulièrement* reçues « docteur en médecine » [Voir *Femmes médecins d'autrefois* ; entre autres Dorothea Christina LEPORIN-ERXLEBEN.

2° La première *femme* d'origine *étrangère*, reçue docteur en médecine, en France, est Miss Elizabeth GARETT-ANDERSON. Sa thèse de doctorat date de 1870, et fut subie à Paris. Cette dame est *anglaise* de naissance.

La vie de cette femme, d'une énergie extraordinaire, est presque un roman. Elle intenta vers 1860 un procès aux collèges médicaux de Londres et d'Edimbourg, qui refusaient de l'inscrire, et, bien entendu, elle le perdit, ce qui lui coûta fort cher, car elle épuisa toutes les juridictions. Elle occupe actuellement à Londres une grosse situation dans le monde médical, et a, je crois, une fille qui est médecin aussi. Elle a épousé, en 1871, M. Anderson, directeur d'une grande Compagnie de navigation anglaise. Il faut citer, à côté d'elle, Mme MORGAN-HOGGAN, anglaise, docteur de Zurich en 1870, également.

La seconde femme, cette fois, *d'origine américaine*, reçue docteur en médecine en France, est Mlle Mary PUTMAN, épouse du Dr JACOBI. Elle vient de mourir à New-York, et j'en ai récemment publié une courte notice nécrologique dans le journal *Le Temps*. Elle était très connue aux Etats-Unis, où j'ai eu l'occasion de la revoir en 1893. Elle a été reçue docteur de la Faculté de Paris en 1871 et est décédée le 10 juin 1906. Née à Londres le 31 août 1842, elle était la fille de G. Palmer Putman, fondateur d'une maison d'éditions connue en Amérique. C'était une femme supérieure ; mais nous ne pouvons ici publier à nouveau un long arcticle biographique.

3° La première femme, *française*, reçue à Paris docteur en médecine est Mme Vve Madeleine GÉBELIN-BRÈS, dont la thèse est de 1875. Cette dame exerce encore à Paris ; elle habite désormais, 101, rue de Miromesnil.

4° La première femme, qui, en Angleterre, s'est trouvée pourvue d'un diplôme régulier pour l'exercice de la médecine, est donc, comme nous l'avons dit, Miss Garrett-Anderson, qui fut reçue en France, après avoir étudié en Angleterre, en Suisse et à Paris. La seconde est Mlle Louisa ATKINS, reçue à Zurich en 1872.

Mais la lutte a été surtout entreprise par Miss Garrett, alors jeune fille, et par une femme supérieure, qui fit des études médicales, Mme Sophie Jex-Blake. Cette dernière, pour le principe, soutint un procès fameux en Angleterre, et dépensa plus de 200.000 francs à cette occasion. Depuis, la cause est gagnée (Blake fut reçu en 1877) ; et les femmes médecins sont extrêmement nombreuses aux pays d'Outre-Manche. C'est de là qu'est parti le fameux mouvement féministe médical des Indes Anglaises, qui est si remarquable, mais dont l'histoire nous entraînerait trop loin, car elle nous entraînerait jusqu'en Chine où il y a des femmes médecins d'origine anglaise depuis 1881.

A côté de l'effort tenté en Angleterre par Miss Garrett et Jex-Blake, il faudrait citer l'influence de l'école suisse et surtout de la Faculté de Zurich, qui la première, en Europe, dès 1864, ouvrit ses portes aux étudiantes russes : dont Mme Sophia Nadedja JAKOVLEVNA-SOUSLOWA, reçue docteur en 1867 est devenue plus tard la célèbre Mme ERISMANN ; Mlle Kochevareff, etc. La première suissesse qui suivit cet exemple fut Mme Maria VOEGTLIN-HEIM, née en 1848, reçue en 1874.

5° *La première interne des hôpitaux de France.* — Ici, il faut distinguer : *Paris* et la *Province*, — a). Pour *Paris*, c'est Mme KLUMPKE-DÉJERINE, interne de la promotion de 1886. J'ai eu l'honneur de subir le concours la même année qu'elle et de passer l'épreuve orale, avec elle, le même jour. Nous avons été enfermés ensemble dans la cabine d'isolement où l'on se recueille pour cette épreuve. Mme Déjerine, est mariée au docteur Déjerine, actuellement professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris, qui fut l'un des collaborateurs du journal *Le Progrès médical*, dont j'ai été le secrétaire de rédaction pendant douze ans.

b). Pour la *Province*, il faut citer Mlle ROBINEAU qui, je crois, a été la première reçue au concours à l'hopital de Rouen. Puis, à Bordeaux, son exemple a été suivi, mais tout récemment.

6° *La première femme médecin et pharmacien à la fois*, a). En 1865, Miss Garett-

Anderson obtint à *Londres*, la licence de pratique en *Pharmacie* ; en 1870, elle était reçue docteur en médecine à *Paris*. C'est donc elle qui, en 1870, a été la première femme *médecin et pharmacien à la fois*.

b). La première femme *pharmacien* et *docteur en médecine* de France, est Mme Hélina LEIANNIER-GABORIAU, épouse du Dr Gaboriau, qui habite Paris. Elle est docteur de Paris et sa thèse de 1898. Elle étudia d'abord en province.

Ces détails sont extraits d'une publication importante, en partie rédigée déjà, qui aura pour titre : *Les femmes médecins : Histoire et sociologie*.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

La première femme concourant pour le prix de Rome (LIV, 3). — La première femme qui s'est présentée au concours de composition musicale pour le prix de Rome est mademoiselle Hélène Fleury, élève de M. Ch. M. Widor. Reçue en 1904 au concours d'essai, elle obtint, au concours définitif, le deuxième second grand prix. A. P.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales (LIV, 3). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai été la première femme inscrite sur les listes électorales, mais non maintenue.

C'était en 1894, quoique demeurant à Asnières, j'allai élire domicile à Saint-Ouen, rue du Four-Saint-Ouen, car en ce pays j'étais d'accord avec le maire pour tenter l'aventure.

Le représentant de la préfecture vit mon nom, le raya.

J'intentai un procès devant le juge de paix, assistée de M. Jean-Bernard Passerieu. Le juge de paix rendit le jugement suivant :

« Attendu que la commission municipale de Saint-Ouen, se basant sur l'article 14 de la loi du 5 avril 1884, a refusé d'inscrire la dame Vincent sur les listes électorales ;

Attendu qus la dame Vincent prétend que les lois en vigueur n'ont pas exclu les femmes de l'exercice du droit électoral ;

Que le mot « Français » employé notamment dans l'article 14 de la loi du 5 avril 1884 est générique et s'applique à tous les citoyens français de l'un et l'autre sexe ;

Attendu que le décret organique du 2 février 1852 (article 12), la loi du 7 juillet 1874 (article 5), la loi du 30 novembre 1875 (article 1er) et la loi du 5 avril 1884 (article 14) forment aujourd'hui la base de notre droit électoral ;

Qu'il résulte de l'ensemble de leurs dispositions que la qualité d'electeur appartient, sous certaines conditions, aux citoyens âgés de vingt et un ans, aux Français jouissant de leurs droits civils et politiques, qu'il s'agit uniquement de savoir si la femme jouit, en France, de ses droits civils et politiques ;

Attendu que, dans l'état actuel de notre législation, la femme n'a pas la plénitude desdits droits ; qu'elle ne peut faire partie du jury, être témoin dans les actes de l'état civil (article 37 du Code civil) ni dans les actes notariés, être membre d'un conseil de famille et tutrice, à moins qu'elle ne soit mère ou aïeule de mineurs ou d'interdits, ou femme d'interdit ; qu'elle ne peut, si elle est mariée, ester en justice sans autorisation de son mari ou de justice ; qu'elle ne peut même, si elle est commerçante, concourir à la nomination des juges au tribunal de commerce ; que cette qualité d'électeur consulaire lui a été refusée, du moins momentanément, lors de la discussion de la loi du 8 décembre 1883 ;

Attendu que, la loi n'accordant le droit de vote qu'aux citoyens français jouisssant de la plénitude de leurs droits civils politiques Il faut en conclure que le législateur n'a jamais entendu que ce droit appartînt aux femmes qui ne réunissent pas toutes les conditions légales qui font le citoyen français

Que, quelque intéressante qu'elle soit, n'appartient pas au juge de discuter une thèse philosophique, politique et sociale qu'il a seulement le devoir d'appliquer strictement la loi, et dans sa lettre et dans son esprit ;

Par ces motifs, confirmons la décision prise par la commission municipale de Saint-Ouen en date du 11 février du présent mois, et disons qu'il n'y a lieu d'inscrire le nom de la dame veuve Vincent sur les listes électorales de ladite commune.

Ce jugement a été confirmé,

Un détail topique. Le juge de paix de Saint Denis en rendant son jugement m'avait dit « J'espère, madame, vous revoir l'année prochaine. »

Il n'a pas été exactement prophète. Pourtant, j'ai idée qu'il me reverra.

Recevez, etc.

V. Vincent.

*
* *

Avant Mme Vincent, dès 1880, Mme Pontonié Pierre, demandait son inscription au dixième arrondissement, et ne l'obtenait point. On lui remettait un document dont voici les principaux passages :

Nous, maire du dixième arrondissement de Paris,

Vu la demande, etc.,

Vu les lois électorales actuellement en vigueur ;

Considérant que depuis 1789 jusqu'à nos jours, toutes les lois électorales qui se sont succédé ont été, sans exception aucune, interprétées et appliquées en ce sens qu'elles ont conféré et confèrent des droits seulement aux hommes et non aux femmes ;

« Considérant que la prétention formulée par la réclamante de faire ressortir du texte de ces lois une interprétation dont le résultat serait de créer en faveur des femmes des droits à l'électorat et d'éligibilité identiques à ceux appartenant aux hommes constitue, dès lors, une innovation politique dont il n'est pas de notre compétence de déterminer ni le mérite ni la valeur légale ;

Considérant qu'il nous appartient encore moins, par conséquent, de prendre sur nous d'en admettre la mise en pratique,

Décidons qu'en l'état actuel de la législation la demande de Mme Eugénie Pierre est déclarée inadmissible.

—

Château de Hierges (LIII, 839,968). — Hierges sur la Meuse, rive droite, à 1 lieue de Charlemont, était une pairie de Bouillon. Elle appartenait aux Berlaymont, et entre autres au fameux Charles ; puis à son fils aîné Gilles, tué à Maestricht, en 1379, qui était connu sous le nom de baron de Hierges. Puis à son frère cadet, Florent, dont la fille, Marie-Marguerite, le transmit par son mariage aux comtes d'Egmont, princes de Gavre.

Procope François, comte d'Egmont, mort en Catalogne, en 1709, laissa, fauté d'enfants, tous ses biens au fils de sa sœur, Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin Pignatelli, duc de Bisaccia, qui fut substitué au nom et aux armes d'Egmont, de par le testament de son dit oncle.

Les Pignatelli restèrent en possession de Hierges pendant une bonne partie au moins du XVIIIe siècle.

Voyez la description du château dans *Saumery, Les délices du Pays de Liège*, t. II, p. 286, et une vue du château au même lieu. *P. c. c.* ALBIN BODY.

*
* *

Il existe un château sur le bord de la Meuse, à Hierges, non loin de Givet dans les Ardennes. Il ne subsiste de ce beau château Renaissance, incendié en 1793, que des ruines assez importantes d'ailleurs. Il doit appartenir à la famille d'Arenberg. Le propriétaire actuel dont on pourrait connaître le nom certain en écrivant au secrétaire de la mairie de Hierges, fournirait certainement le renseignement demandé. MIREFLEUR.

—

Le pont de Trécines à Saint-Denis-en-France (LIII, 277, 461, 522, 578, 688, 948). — La voie romaine allant à Saint-Denis n'a jamais pu suivre ni dans Saint-Denis ni hors Saint-Denis le tracé indiqué par M. Armand de Vismes.

1. *De Paris à Saint-Denis.* — Le point de départ n'a jamais pu être au sortir de la Cité le Pont Notre-Dame. Ce pont ne date que de 1413 et je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu précédemment à cet endroit.

Tous les historiens s'accordent à donner à l'île de la Cité deux ponts : Le petit pont qui la faisait communiquer avec la rive gauche de la Seine et le grand-pont qui la faisait communiquer avec la rive droite. Le pont au Change a été construit un peu au-dessous de l'emplacement occupé autrefois par le Grand-Pont.

Sur la rive droite, c'est du grand pont que devaient donc partir toutes les voies romaines se dirigeant de Lutèce vers le Nord.

Si la voie romaine se dirigeait directement sur Saint-Denis en passant par la porte de la Chapelle actuelle, ce n'est pas la rue Saint-Martin que cette voie a pu emprunter.

Il existe, en effet, un chemin fort ancien qui du Grand-Pont se dirigeait directement sur Saint-Denis, il suivait la rue Saint-Denis, la rue du faubourg Saint-Denis, la rue de la Chapelle et l'Avenue de Paris qui, de la porte de la Chapelle, mène à l'entrée même de Saint-Denis, à la porte de Paris. L'avenue de Paris actuelle ne date que de 1750, l'ancien chemin était un peu plus à l'est que la route actuelle.

La voie romaine que j'ai indiquée en me servant des travaux de M. Jollois, quoi qu'en dise M. Armand de Vismes, est, elle aussi, très ancienne et avait sa raison d'être ; elle aboutissait à Saint-Ouen, à l'entrée même de la « Villa Clippiacensis » qu'y possédaient les rois mérovingiens, et de là, elle se dirigeait

sur Saint-Denis en longeant le parc de la villa par la route de la Révolte actuelle, pour aboutir à la porte de Paris à Saint-Denis.

L'histoire des monuments de la rue Vivienne ne me paraît pas suffisante, pour supprimer ce tracé.

M. de Ménorval, dans son ouvrage : *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours* — sur la carte qui y est jointe, indiquant les voies romaines conduisant à Paris, indique les deux tracés dont je viens de parler.

2. *Dans Saint-Denis.* — M. de Vismes nous indique, dans Saint-Denis, les rues Catulienne et de la Charronnerie pour le tracé de la voie romaine, et plus loin, il paraît accepter le tracé qu'avait indiqué M. Jollois et qui traversait l'Hermitage. Ces deux tracés ne peuvent guère se concilier.

M. Jollois, en effet, ne faisait pas passer la voie romaine par la rue de la Charonnerie, il suivait la rue de Paris actuelle dans toute sa longueur et se dirigeait par là en ligne droite sur la Barre d'Enghien. Ce tracé, indiqué par M. Jollois, est d'autant plus incompréhensible que cette rue de Paris n'existe que depuis 1725 et qu'auparavant il n'y avait aucun chemin dans cette direction.

La rue Catulienne est ancienne très certainement, on y a même relevé, il y a près de cinquante ans, des traces de voies romaines ; on en a trouvé également à l'autre extrémité de Saint-Denis, près de la Basilique, à l'entrée de la rue de la Fromagerie.

Pour retrouver le tracé de la voie romaine dans Saint-Denis, on est obligé de se reporter aux limites de l'exemption de l'abbaye.

Cette division si curieuse de la ville de Saint-Denis en deux parties bien distinctes, relevant, tant au point de vue civil que religieux, de deux autorités différentes, n'a pu être arbitraire. On a dû se servir d'une limite toute naturelle, celle de la voie romaine.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'à chaque extrémité de la rue de la République (autrefois rue Compoise) il a été retrouvé des traces de voies romaines.

3. *Le Pont de Trécines.* — M. de Vismes nous dit que « le pont de Trécines « était soit au lieu dit l'Hermitage, soit « près de l'abbaye, rue Compoise ou rue « de la Boulangerie, et toujours sur le « Croult ».

Il n'est pas possible de rechercher le pont de Trécines vers la Basilique, il ne faut pas oublier que pour y aller, le document cité nous fait passer par la rue de la Charronnerie, qui se trouve à l'autre extrémité de Saint-Denis, assez loin de la Basilique.

De la rue de la Charronnerie, il n'y a jamais eu de chemin permettant de traverser « l'Hermitage » ; on est obligé de passer au long de ce lieu, en descendant la rue de la Briche, et après avoir passé le *pont*, on trouve un chemin qui descend au « Vert Galant » et rejoint la route dont parle M. Armand de Visme.

M. de Ménorval, dans l'ouvrage cité plus haut, donne à Saint-Denis le nom de *Tricennes* (pendant l'époque gallo-romaine) et ajoute en note à la page 67 : « Ce lieu sera plus tard Saint-Denis. Tri- « cennes de *Triceni*, à trente stades de « Paris ; comme Vincennes, de *Viceni*, à « vingt stades de Paris ».

L'étymologie en est au moins curieuse, en fait, ne serait-ce pas la vraie ?

G. La Brèche.

—

Anscebon (LIII, 842). — Je vois une question relative au château d'Anscebon situé près de Chéron (Indre). C'est sans aucun doute Ciron qu'on a voulu écrire. D'ailleurs Anscebon n'est pas absolument près de Ciron. Auscebon est situé commune de Rosnay et plus près de Rosnay, de Douadic et de Ruffec-le-Château que de Ciron. L'erreur provient sans doute de ce fait, que jusqu'à une date récente, Anscebon était desservi par la poste de Ciron.

Mais je relève une seconde erreur dans la question posée. Le lieu dont il s'agit ne s'appelle pas réellement Anscebon, mais bien « Scebon » ou « Scébon ».

Cette dernière forme se rencontre souvent sur les cartes géographiques. Au XVIIIe siècle, on trouve aussi Cebon. Dans mes archives familiales, liasse de Louis de La Véronne, je possède une quittance de rente noble et féodale, au nom de Baullu, datée du 20 septembre 1739 et relative à deux étangs dépendant du fief de Cébon ». [Pour les gens qui connaissent les lieux, je peux même préciser que l'un de ces

:angs était l'étang « Fontenette » encore xistant aujourd'hui].

Scebon ou Cebon appartint, aux xve et vi^e siècles, à la famille Loubes. Au viie siècle, il fut successivement la propriété de Paul de Maune et de René du her.

Scebon, qui se composait surtout de ruyères, de « brandes » comme l'on dit n Brenne, fut acheté, dans le courant du ixe siècle, par M. Bénazet [qui fut longemps député et sénateur de l'Indre] pour n faire une propriété de chasse. Les plans 'aménagement de cette terre furent établis, it-on, par l'architecte-paysagiste qui créa : parc des Buttes-Chaumont. M. B. fit onstruire comme rendez-vous de chasse n coquet pavillon, qui, augmenté par les ropriétaires successifs, est devenu le hateau d'Anscebon, ou mieux, de Sceon.

Des mains de M. B., Scebon passa dans elles de M. Gérard de Villesaison, puis il evint la propriété de sa sœur Mme la aronne de Boissieu. Enfin, il y a une ouzaine d'années, M. et Mme de Boissieu, endirent à M. et Mme Laurand, les ropriétaires actuels.

Monsieur G. de Villesaison pratiquait réquemment la chasse du renard sous erre ; il semble d'autre part avoir affeconné cet animal. C'est ainsi qu'il avait ait mettre, au-dessus de la porte d'entrée rincipale de Scebon une tête de renard n grès. Lors de la dernière vente, la tête e renard ayant été enlevée par les veneurs, fut remplacée par une tête de cerf.

L'appellation « d'Anscebon » remonte u temps où M. de V. était propriétaire ; tenait à cette forme et s'est efforcé de faire prévaloir.

Il me semble donc que l'on peut affirner, sans beaucoup de crainte de se tromer, que l'ex-libris dont parle D. des E. ans l'*Intermédiaire* du 10 juin dernier, rovient de la bibliothèque de M. de Vilsaison. GEOFFROY DE LA VÉRONNE.

*
* *

L'*Annuaire des Châteaux* indique comme ropriétaire de ce château, situé près de iron (Indre) et non Chéron, (et que le ottin nomme Scebon) le baron Salvaing e Boissieu.

Je possède bien cet ex-libris que je n'ai as considéré comme absolument anoyme, et j'en possède malheureusement bien d'autres que je n'ai pu comprendre dans mon *essai*, n'ayant pu découvrir le nom de leurs propriétaires.

J. C. WIGG.

—

Familles à origine illustre très-ancienne (LIII, 835, 961, 969) — A ajouter aux familles irlandaises, la famille O'Neill, descendant de Milesius, premier monarque d'Irlande, en passant par Ligarius, vivant en 432 et premier roi chrétien d'Irlande.

Les Reinach passent pour être un rameau de la maison de Habsbourg.

La branche, qui se fixa, en Bordelais au xve siècle et qui y vivait encore au moment de la Révolution, occupait une situation relativement modeste.

*
* *

Les familles irlandaises établies en France à diverses époques, ont toujours eu de grandes prétentions d'origine. Quelques-unes ne craignent pas de remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne ; on sait cependant toute la difficulté qu'il y a à prouver une filiation depuis le xiie ou xiiie siècle.

Les O'Connelly seraient issus de Mahon, frère puiné du roi Bryan-Borhimbe, qui vivait en 1014. Ils descendaient tous deux de Cormac-Cass de la race d'Heber, fils aîné de Milesius, roi d'Espagne, auteur des familles irlandaises.

Les Mac-Mahon, princes de Thomoud, revendiquent aussi pour auteur le roi Bryan-Borhimbe.

Une autre famille de Mac-Mahon remonterait à Heremon, le plus jeune fils de Milesius, par Colla-Vais, roi d'Irlande, qui vivait au commencement du ive siècle.

Les Mac Carthy furent reconnus d'origine royale par lettres patentes de Louis XVI et admis en cette qualité, aux honneurs de la cour en 1777. Ils établissent leur filiation depuis Cairt'ac, roi de Desmond en 952.

Les O'Reilly prétendent appartenir à la race d'Heremon, comme les Mac-Mahon ; ils occupaient dans l'aristocratie irlandaise le premier rang après les cinq rois provinciaux et régnèrent de 1154 à 1583, sur le Brefing oriental.

La maison Dillon, fixée en France au xviie siècle, serait issue de Logan, surnommé Delion, troisième fils du roi O'Neil qui vivait au vi^e siècle.

La famille O'Mahony, descendrait d'un prince de la ligne Eugenienne, du nom de Cass, second fils de Cork, roi de tout le Munster et dont le fils vivant en 489 fut le premier roi chrétien de la Momonie, en Irlande.

Plusieurs familles irlandaises vinrent se fixer à Bordaux à la fin du XVIIe siècle et pendant tout le XVIIIe siècle ; elles étaient toutes dans le négoce, mais malgré cela se donnaient des origines anciennes et illustres.

Tels les Linch, établis à Gallway depuis 1361 ; les French ; les Lec ; les Mac Carthy qui ont voulu se rattacher à ceux dont il est parlé ci dessus ; les Gernon qui remonteraient à Richard Gernon, du comté de Louth, vivant au XIIIe siècle, descendant d'une famille Normande qui accompagna Guillaume le Conquérant, en Angleterr,e le tableau généalogique, qui remonte à ce Richard Gernon est signé par sir William Betham, roi d'armes de toute l'Irlande « qui certifie, le 6 juin 1820, « que la généalogie de l'ancienne maison « de Gernon a été extraite de documents « authentiques... » les Mitchell ; les Clarke ; les O'Quin. Ces derniers qui obtinrent des lettres de naturalisation en 1716, prétendaient être issus de Cun des cent batailles, roi d'Irlande au IIe siècle. Son petit-fils Cormac fut le premier qui porta le nom de Quin et qui fut monarque d'Irlande, en 254. PIERRE MELLER.

***

Presque toutes les fantaisies généalogiques auxquelles fait allusion la question de notre confrère Val Content, remontent au XVIe siècle. La maison de Lévis n'est pas la seule, en effet, que l'on ait affublée d'origines fabuleuses. Je puis en citer une autre plus modeste — puisqu'on s'est contenté de la faire descendre de César,— c'est la vieille famille chevaleresque des comtes de Chastellux. On raconte donc que le fameux conquérant des Gaules, passant par la Bourgogne, aurait eu des bontés pour une jeune et jolie indigène dont le nom « romanisé » se serait transformé en « Lucia ». En ayant eu un fils, il lui aurait constitué un domaine sur les bords de la Cure, et fait construire un château — *Castellum Luciæ* — francisé plus tard en « Chastellux ». Cette légende d'origine étymologique vaut bien après tout, celle des Lévis dont le seul document est le curieux tableau représentant un membre de cette famille, le chapeau à la main, devant la Sainte Vierge qui lui dit avec majesté : Couvrez-vous, mon cousin ! Elle sort, dans tous les cas, de la même fabrique, celle des généalogistes flagorneurs, désireux de se faire payer le plus cher possible, par des gentilhommes ignorants, leurs sottes et ridicules flatteries.

LE BESACIER.

—

Hécart, de Valenciennes (LIII, 388, 586, 972). — M. Paul Pinson est dans le vrai, en affirmant que le manuscrit d'Hécart, *Anagraphéana*, n'a pas été imprimé. Cet écrivain est mort en 1838, et la même année, son ami Arthur Dinaux écrivait sa biographie dans le recueil : *Archives historiques et littéraires du Nord de la France* ; au sujet de ce manuscrit il dit : « Parmi ses nombreux manuscrits, il en est un surtout que nous désirerions voir mettre au jour ; c'est l'Anagraphéana ou bibliographie spéciale des livres en ana, deux parties.

« Cet ouvrage est plein de recherches et fait en conscience. L'auteur a travaillé sur les livres mêmes dont il parle, et il révèle plusieurs anecdotes littéraires curieuses et peu connues. (2e série, tome 2, p. 156) ».

Nous pouvons certifier qu'il n'a pas été imprimé depuis cette époque. Quant à l'Anagraphéana, qu'il a signé du pseudonyme Phitakaer, in-12, 1821, Hécart lui-même a écrit : « C'était un appel à tous les savants, pour me procurer des renseignements sur les livres en ana, dont les titres ne se trouvaient pas dans ce catalogue. » UN VALENCIENNOIS.

—

Le général Humbert (1767-1823) (LIII, 667, 812, 957). — Article de M. Marcellin Pellet dans la *Révolution française* : 14 juillet 1906.

—

Famille Komar (LIII, 446, 586, 860). — Un obligeant intermédiairiste qui signe : Un Rat de bibliothèque, renvoie aux mémoires Jalabert pour avoir des renseignements sur les Komar. Pousserait-il l'obligeance jusqu'à indiquer de quelle façon se procurer ces mémoires ; les libraires les ignorent, MARKO.

Famille hollandaise de Quay (LIII, 893 ; LIV, 26). — Dans les longues recherches que j'ai faites sur les familles de cette homonymie, j'ai rencontré, au XVIe siècle, dans les Pays-Bas, des de Qué, de Cais ou de Caye que je signale à notre confrère M. Harlé. Un Louis de Caye fut abbé de Bonneffe avant 1567 (Stanislas Bormans : *les Fiefs du comté de Namur*, 1877, in-8, p. 533). A consulter encore : Chevalier Schouteete de Tervarent : *Anciennes magistratures du Pays de Waes* (Saint-Nicolas, 1874, gr. in-8°) et *Inventaire des Archives de Saint-Nicolas* (Saint-Nicolas, 1877, gr. in-8°). Je souhaite que cette indication puisse mettre notre confrère sur la trace des origines de ses de Quay de la Gueldre et je reste à sa disposition, si je puis, en quelque manière, l'aider en cette circonstance.

Comte de CAIX de ST-AYMOUR.

—

Rousselet ou Ranscelat (LIII, 894, 976 ; LI, 27).

Paris, 13 juillet 1906.

Monsieur le Directeur,

En répondant à la question posée dans un de vos derniers numéros par M. R. M. sur la famille de Rousselet, vos correspondants ont négligé de dire que François-Louis de Rousselet, l'illustre marin connu sous le nom de maréchal de Château-Renault, a eu récemment les honneurs d'un livre paru en 1903 chez Calmann-Lévy, et dont l'auteur est M. Calmon-Maison. J'ajoute que M. Calmon-Maison possède précisément le château de Château-Renault (Indre-et-Loire) où sont conservées et classées les riches archives des Rousselet. Nul doute que M. Calmon-Maison, dont le libéralisme égale le talent, ne se fasse un plaisir d'en permettre la consultation à M. R. M.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

CH. S.

—

Emma de Kolly, bibliophile (LIV, 5). — *La Nouvelle Biographie Générale* publiée, à Paris, en 1878, par MM. Firmin Didot et Cie, sous la direction du docteur Hoefer, contient une notice sur le baron de Kolli, extraite des *Mémoires du baron de Kolli et de la reine d'Etrurie* (Paris, 1823), dans lesquels l'auteur se dit né en 1775, en Piémont, et chassé de son pays par l'occupation française. Cette origine et ce fait ne sont point démontrés comme l'a prouvé M. Léonce Grasilier dans son intéressant livre intitulé : *Le baron de Kolli*, édité en 1902, par la librairie Paul Ollendorff, à Paris. En effet, il résulte des documents originaux du Ministère de la Guerre et des Archives nationales, à Paris, qu'un certain Jean-Louis COLLIGNON, caporal dans un bataillon du régiment de Foix, en garnison alors à Toulon, y épousa une demoiselle Marie Marant, qui le rendit père, en 1778, d'un fils qu'on baptisa sous le nom de Louis et qui n'est autre que l'audacieux personnage qui tenta de délivrer Ferdinand VII, interné à Valençay en 1810. Il prit d'abord le nom de *Colli*, partie de son nom patronymique — qu'il remplaça par celui de *de Kolli*, porté par M. DE KOLLI, commandant d'un régiment suisse de son nom au service de l'ancienne monarchie. Malgré nos recherches faites très rapidement, nous n'avons pu encore trouver les armoiries de ce véritable M. de Kolli, qui doivent exister dans les armoriaux helvétiques. Mais par contre, nous voyons dans la collection des *Pièces originales* du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, que les KOLLI ou KOLY, originaires de la province du Zug (Suisse), reçurent du trésorier général français des Ligues Suisses et des Grisons, à différentes époques, des pensions annuelles. En effet, le 10 décembre 1563, Hans Koly, signe et scelle, à Zug, une quittance de pension de 180 livres tournois ; le 6 avril 1565, Lazarus Koly signe et scelle, aussi à Zug, une quittance de pension de 20 livres tournois, et le 7 octobre 1605, le même donne et scelle, à Soleure, une quittance de cent livres en francs, pour deux années de la pension annuelle « qu'il plaist à Sa Majesté me donner » dit-il. Il signe Hauptmann Lazarus Koly, c'est-à-dire capitaine Lazare Koly. Les cachets apposés, en hostie blanche, sur ces trois pièces montrent un *écu chargé de deux croix de Calvaire dont les extrémités inférieures se terminent en fers de lance, posées en sautoir*. On doit remarquer que le nom *Kolli* ou *Koly* est suisse, tandis que celui *Colli* est italien.

A Milan, existe une famille COLLI-MARCHINI dont le blason porte : *un fascé contre fascé d'argent et de gueules de six pièces, au pal d'argent brochant sur le tout : au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée d'or* ; en Piémont fleurit encore la

famille d'ancienne noblesse des Colli, marquis de Felizzano, qui a produit Victor-Anne Colli de Felizzano, né à Alexandrie, le 11 août 1787, lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur, nommé chevalier de l'empire par lettres patentes du 13 avril 1811, au port de ce blason : tiercé en bande : *d'argent, à une montagne de sinople, surmontée d'un vol ouvert de sable* ; *de gueules*, au signe des *chevaliers légionnaires* ; et *d'or à un lion de sable, allumé et lampassé de gueules*.

Le nom Colli a émergé autrefois en la généralité d'Aix en Provence, élection de Sisteron, où vivait Samuel Colly, lieutenant de juge au lieu de Gigors (Basses-Alpes), qui fit enregistrer, en 1700, à l'*Armorial général officiel de France*, le blason : *d'or, à un rocher de gueules, surmonté d'un corbeau de sable*.

C'est à l'aide de ces faits amalgamés que Louis Collignon, engagé volontaire aux chasseurs à cheval le 13 frimaire an VII se présente en 1803, à Bar-sur-Ornain (Meuse), comme chef de bataillon-adjoint aux Etats-majors des armées, réformé et pensionné, sous le nom de M. de Kolli. Il est accompagné d'une femme qu'il appelle Ernestine de Kolli-Vager.

En réalité, disent les rapports de police, elle se nomme Lorentz ; elle est née à Altkirch où son père exerçait, avant la Révolution, les fonctions de procureur fiscal. A Kehl, elle se serait unie à l'homme qu'elle reconnaît pour le père de ses enfants, dont l'aîné est âgé d'environ quatorze ans (en 1815). On peut présumer qu'Emma de Kolly faisait partie de cette progéniture.

A Madrid où il arriva, à la chute du régime impérial, le baron de Kolli est reçu avec quelques honneurs et le roi Ferdinand VII lui accorde l'ordre de Charles III qui confère la noblesse ; son fils aîné est aussi chevalier, bien qu'il n'eût pas encore seize ans ; enfin le baron obtint, par décret du 14 février 1815, le grade de colonel pour le jour où l'Espagne aurait besoin de ses services.

Après la publication des *Mémoires du baron de Kolli*, en 1823, le silence s'est fait sur ce personnage dont on n'a plus entendu parler et dont on ignore la fin.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que les armoiries de la bibliophile Emma de Kolly sont celles qu'avait assumées son père en vertu de son brevet de l'Ordre de Charles III.

Elles ne contiennent pourtant aucun symbole ou emblème de l'héraldique générale d'Espagne.

O'Kelly de Galway.

—

Musset et le vin. — Le grog est fashionable (LII). — *Le Gaulois du dimanche*, 23-24 juin 1905, publie un article de M. Léo Claretie. Cet article mettant en cause, fort aimablement l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, nous croyons devoir en reproduire le passage essentiel. Il s'agit d'une *Ode à l'absinthe* attribuée à Musset. On avait songé toutefois à nous demander, paraît-il, une enquête sur cette pièce : on ne l'a point fait et la voici publiée.

Nous donnons cette ode ainsi que quelques-unes des lignes qui la précèdent :

« Cher Monsieur,

« Mon cousin Veilhan m'a dit que vous souhaiteriez avoir quelques indications sur la provenance d'une « Ode à l'Absinthe » que je vous ai transmise, en l'attribuant, d'après une tradition, à Alfred de Musset.

« La tradition n'a que deux chaînons : moi qui suis d'une absolue bonne foi, et mon auteur, dont je n'ai pas sujet de suspecter la véracité.

« Mon auteur est un de mes vieux voisins de campagne du Midi, très aimable homme, fort spirituel, ne s'adonnant pas lui-même à la poésie : M. Edmond Dubois. Il est mort depuis quelque quinze ans.

« Pour parfaire son éducation, M. Dubois était venu à Paris, où il s'est attardé dans la fréquentation des arbitres des élégances. S'il y avait laissé le meilleur de son patrimoine, il en avait rapporté des souvenirs, dont des privations quotidiennes lui rappelaient durement le prix, et qu'il aimait à raconter, pour se consoler de la perte de ses rentes.

« Musset, qui était aussi de la « jeunesse dorée » a, un jour, crayonné ces vers sur une table de café, au milieu du groupe où se trouvait M. Dubois. Celui-ci les a recopiés. Il les savait par cœur, et il me les a récités ; je les ai retenus et transcrits. Voilà toute la légende.

« Le morceau est-il réellement d'Alfred de Musset ? Je n'oserai pas affirmer qu'il ressemble comme un frère à toutes ses œuvres, mais il a bien un air de famille, et quelques signes particuliers de reconnaissance. La rhapsodie ne l'a-t-elle pas, d'ailleurs, quelque peu défiguré et déformé?

« Est-il inédit ? Je ne l'ai jamais lu imprimé ; je confesse, cependant, que le respect humain m'a empêché d'interroger à cet égard l'*Intermédiaire*, de peur d'être convaincu d'ignorance candide, si, d'aventure, il était aussi connu que la *Nuit de Mai* ou les *Stances à la Malibran*.

« Vous êtes trop expert et trop averti pour redouter semblable reproche. Je vous ai donc livré ces vers, non pas comme une trouvaille, mais comme un objet intéressant à examiner, peut-être à mettre en lumière.

« Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués et dévoués.

« Louis Ayral. »

Je n'ai pas trouvé trace de publication de ces vers, et l'*Intermédiaire des chercheurs* est resté muet.

Ode a l'Absinthe

Salut, verte liqueur, Némésis de l'orgie !
Bien souvent, en passant sur ma lèvre rougie,
Tu m'as donné l'ivresse et l'oubli de mes maux ;
J'ai vu plus d'un géant pâlir sous ton étreinte !
Salut, sœur de la Mort ! Apportez de l'absinthe ;
Qu'on la verse à grands flots !

Il est temps à la fin que je te remercie :
Celui qui ne sait pas toute la poésie
Qu'un flacon de cristal peut porter en son flanc,
Celui-là n'a jamais près d'une table ronde,
Vu d'un œil égaré les globes et le monde
Valser en grimaçant

Il ne soutiendra pas sans que son cœur défaille
Qu'il n'est pas sur la terre une chose qui vaille
De l'ivrogne absinthé le sommeil radieux,
Qui peut, quand il lui plaît, durant son rêve étrange,
Quittant le corps humain, sentir des ailes d'ange
L'emporter dans les cieux.

Moi, je t'aime ! Aux mortels ta force est plus funeste
Que la foudre, le feu, la mitraille, la peste,
Et je te vis souvent terrasser le soldat,
Insoucieux de tout, contentant son envie,
Quoique sachant trop bien qu'il te donne sa vie
Qu'épargna le combat

J'aime ta forte odeur et ton flot d'un vert sombre
Qui laisse s'élancer, au milieu de son ombre
Des feux couleur de sang tout le long du cristal,
Comme si le Seigneur, en signe de prudence,
Avait voulu mêler à ton vert d'espérance
Quelque signe fatal.

Belle comme la mer, comme ses flots cruelle,
Tu peux quand tu le veux aussi, cacher comme elle,
Sous un calme apparent tes instincts irrités,
Et ton flux fait tourner un océan de têtes,
Qui battent en riant, les soirs des jours de fêtes,
Les portes des cités.

Pour moi, qui ne veux pas atteindre la vieillesse,
Je veux contre ta force essayer ma faiblesse,
Combattre contre toi, t'étreindre corps à corps,
Je veux voir, aujourd'hui, dans un duel terrible,
Si tu peux soutenir ton titre d'invincible :
Notre témoin sera la mort !

Montarnail de la Prade (LIII, 893 ; LIV, 24). — La famille de Guirard de Montarnal existe encore ; elle est représentée notamment par M. de Guirard de Montarnal qui demeure à Paris, 213, rue de l'Université, auquel notre confrère Trabucayre peut s'adresser. Le Besacier.

—

Paravicini (LI). — Dans une lettre du baron E. Paravicini de Toulouse, du 20 janvier 1840, je trouve le passage :

Je suis dans ce moment occupé à des recherches historiques et héraldiques sur ma famille et je compte faire insérer cet opuscule dans le *Mémorial de la Noblesse de France* qui se publie à Paris.

J'aimerais savoir si cet article a jamais paru, et, dans ce cas, ce qu'il contient?

W. H. C.

—

M. de Saint-Aurant (LIII, 842, 976). — L'ex-libris décrit est celui de Messire *Jean-Claude de Saint-Aurant*, sieur de Marconine, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, reçu en cet office, le 20 septembre 1720, mort en 1781. Il avait épousé *Marie de Pujol de Beaufort*. Il était fils de *Jean de Saint-Aurant*, sieur de Marconine, aussi conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, mort en 1720.

Cette famille paraît bien originaire du Bas-Languedoc ou du moins y était-elle fixée depuis plusieurs générations, et on ne lui connaît pas d'autre nom patronymique que celui qu'elle portait. On trouve en 1659 un *Saint-Aurant*, greffier en la cour des conventions royaux de Nîmes. En 1701, le sieur de Saint-Aurant était directeur de la régie des biens des fugitifs hors du royaume. Ecuodnof.

—

Famille Tascher (LIII, 499, 591, 645, 701, 746, 814, 865, 923, 977). — A titre documentaire, je signale, en cette note, une branche saonnoise (1) de la famille de Tascher :

I. Samuel de Tascher, écuyer, seigneur de Pouvrai et de la Grange (au Maine) épouse : 1°) Suzanne de Cosnes, morte à Bellême (Orne) 9 mars 1704 ; 2°) 25 no-

(1) Le Saonnois est une ancienne division du Maine et comprend à peu près l'arrondissement actuel de Mamers (Sarthe).

vembre 1706, Marie-Marthe Petitgars, d'une famille percheronne.

De sa première union il eut :

a) Alexandre-Samuel, écuyer, officier au régiment de Vermandois ;

b) Pierre-Louis, qui suit ;

c) Cornélie, née 18 octobre 1693, enterrée à Pouvrai, 24 décembre 1693 ;

d) Samuel-René, écuyer, seigneur de la Grange et de Pouvrai, baptisé à Pouvrai, 12 juin 1695 ;

e) Cornélie-Louise, née 6 décembre 1696, épousa, 21 juin 1732, Adrien-Nicolas du Bosc, seigneur d'Epinay et de Marchainville ;

f) Jean-Antoine, bapt. 18 janvier 1698, † 28 octobre 1698.

g) Louis, écuyer, ondoyé, 11 novembre 1699, baptisé 7 oct. 1700 (mairaine : Suzanne-Françoise de Tascher de la Guérinière) ; tonsuré au Mans, sept. 1720, curé d'Avezé (Sarthe) où il fut inhumé le 9 juillet 1782 ;

h) Gilles, né et † en 1700 ;

i) Etienne-René, † à 3 mois 1702.

II. Pierre-Louis de T., chevalier, seigneur de la Grange, etc., né à Bellème, 3 janvier 1687, † à Bellème, 14 mars 1757. Epousa Françoise-Brigitte Le Bretton, d'où :

a) Pierre-François-Alexandre, qui suit ;

b) Pierre, né et mort, 1717 ;

c) Louis-François, né et † 1721 ;

e) N... née 22 janvier 1723 ;

f) Alexandre-François, bapt. 26 oct. 1728, chevalier, seigneur de Rossai, lieutenant au régiment royal d'artillerie, commissaire extraordinaire de l'artillerie ;

g) Marthe-Suzanne, bapt. 1736.

III. Pierre-François-Alexandre de T., chevalier, seigneur de Pouvrai, etc., lieutenant au régiment de Marsan, 1741, † 4 mars 1767. Epousa : 1°) Marie-Louise de Recoquillé † oct. 1748, d'où :

a) Pierre-Jean Alexandre de T., chevalier, seigneur de Pouvrai, né 1745, époux de Catherine Flore Bigot, pair de France, † en 1822. Père de Jean-Samuel, comte de T., et pair de France ;

b) Charles-François ;

2°) 27 juillet 1752, Marie-Henriette-Philiberte de Turin, d'où :

c) Louis-François-Philibert, né à Avezé, 1754.

d) Philibert-Louis-Alexandre, né mai 1768, à Pouvrai, époux de Marie-Elisabeth Bailly, maire du Mans, député au corps législatif ; † à Paris, 15 mai 1825. La ville du Mans a donné son nom à l'une de ses rues (se prononce au Mans : *Rue de Tâché*).

Registres de l'état-civil d'Avezé, de Pouvrai, etc. — *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLV (1899). *Annuaire de la Sarthe*, 1833. *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, par l'abbé Esnault, t. VI, p. 192 sq, 161 sq.

*
* *

Alexandre François-Marie, vicomte de Beauharnais, était, en effet, fils de François, marquis de Beauharnais, et de Marianne-Henriette de Chastullé. Son grand-père Claude, marquis de Beauharnais de Beaumont, avait épousé, en 1713, Renée Hardouineau, fille de Pierre H. et de Renée Pays, d'une famille du Maine. Il était cousin éloigné de Jacques-Christophe Guillot de la Poterie, leurs aïeux communs étant René Hardouineau et Madeleine Milsonneau.

*
* *

N. de Tascher, seigneur de Marcilly, Bois Guillaume dans la généralité d'Alençon est maintenu dans sa noblesse, 1667 et porte : *de sinople, treillissé d'argent, chargé de trois burelles de même au chef d'argent, chargé de deux soleils de gueules*. Le maire du Mans portait : *d'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune de trois flanchis d'argent*. Les pairs de cette famille ont modifié un peu ce blason : *d'argent, à trois fasces d'azur, chargées chacune de trois flanchis d'argent, 2 accompagnées en chef de deux soleils de même*. (*Nobiliaire de Normandie*, Courcelles. *Dict. Univers. de la Noblesse*. Cauvin, *Essai sur l'armorial de l'ancien dioc. du Mans*. A. Lardier, *Hist. biogr. de la Chambre des pairs*, Paris, 1829).

LOUIS CALENDINI.

—

Van Blarenberghe (LIII, 781). — C'est par erreur que le catalogue de l'exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle qui vient de s'ouvrir à la Bibliothèque nationale, dit que la confusion faite entre Louis Nicolas et son fils Henri Joseph, provient « d'une fausse inscription sur les registres de la mairie en 1781-1782 ». C'est registres de la *Marine* que l'on devrait y lire.

Il s'agit, en effet, de deux registres conservés aux archives de la Marine à Paris, dans lesquels on lit : « Louis-Nicolas Van Blarenberghe, peintre des ports et côtes. — Brevet du 13 janvier 1775 ». Cette inscription est exacte, et on le verra, il n'y a là aucune confusion entre le père et le fils.

M. A. Jal, ancien historiographe et archiviste de la Marine, dans son « Dic-

tionnaire critique de biographie et d'histoire», Paris 1872, pages 224-228, a donné un curieux article sur les Van Blarenberghe. Dans cet article, il cite, outre ces deux registres, des documents qu'il a vus au Ministère de la Marine, et aussi d'autres actes qui lui furent communiqués. — Mais comme il n'a pas eu alors, sous les yeux, tous les documents de Lille et de Versailles, il prit un personnage pour un autre et il attribua à Henri-Désiré ce qui devait l'être à Louis-Nicolas. C'est ainsi qu'il fut amené à dire que le peintre du Roi, aux départements de la guerre et de la marine, fut Henri-Désiré, que Louis-Nicolas était son fils, et qu'un autre Louis-Nicolas pouvait être son grand-père.

Le titre de cet article qui est ainsi écrit :

Blarenberghe (Henri-Désiré Van). — 1734-1812.

Blarenberghe (Louis-Nicolas Van) ?... ? ... ?

devrait être corrigé comme suit :

Blarenberghe (Louis-Nicolas Van). — 1716 ?.

Blarenberghe (F.-Henri-Joseph Van). — 1750-1826.

Et s'il est prouvé plus tard que cet

CROQUIS GÉNÉALOGIQUE DES VAN BLARENBERGHE

Henri, peintre
est décédé à Lille, paroisse Saint-André
le 13 mai 1712,
veuf de Jacqueline Vanderchampt
qui mourut à Lille, St-André, le 4 décembre 1710.

|

Jacques Guillaume, peintre,
né à Lille sur St-André, le 23 octobre 1691,
y a épousé, sur St-André, le 25 avril 1713
Marie-Claire Delamotte.
Il y mourut le 1er mai 1742.
Elle meurt le 2 juillet 1763 sur Ste-Catherine.

|

Louis-Nicolas
= peintre-miniaturiste = peintre du Roi
est né à Lille, paroisse Sainte-Catherine,
le 15 juillet 1716.
Il y épousa, sur St-André, le 4 août 1739,
Marie-Jeanne Bassecour.
Il mourut... ?
Elle est morte le 18 décembre 1751, sur la Madeleine.

Henri-Désiré
est né à Lille sur St-André,
le 3 mars 1734.
Il eut pour parrain son frère aîné Louis-Nicolas.
Il épousa à Paris (St-André des Arts),
le 16 mars 1762,
Madeleine-Michelon.
Il mourut à Paris (aux Incurables),
le 23 septembre 1812.

|

Henri-Joseph
est né à Lille, St-André,
le 10 octobre 1741
Il y meurt, sur la Madeleine,
le 9 novembre 1746
âgé de 5 ans.

Jean-François-Henri-Joseph
dit Henri-Joseph
peintre-miniaturiste,
maître de dessin des Enfants de France,
conservateur du musée de Lille,
né à Lille, paroisse de la Madeleine,
le 24 novembre 1750
et non le 10 octobre 1741, sur St-André.
Il a épousé à Versailles, paroisse de Notre-Dame,
le 27 avril 1784, Mlle Damesme
(Charlotte-Rosalie)
femme de chambre de Mme Elisabeth.
Lui, mourut à Lille, le 1er octobre 1826.
Elle, mourut aussi à Lille, le 10 oct. 1837.

|

Descendance connue.

Antoine est
né à Paris, en 1765.
Il y meurt en
1767.

Henri-Désiré fut aussi un artiste, il y aurait lieu d'ajouter à ce nouveau titre :

Blarenberghe (Henri-Désiré Van). — 1734-1812.

Il faudrait, naturellement, aussi faire dans le texte les changements nécessaires.

La vérité est rétablie par le tableau généalogique ci-contre, dressé d'après des documents d'archives authentiques et inédits. — Le premier Van Blarenberghe célèbre fut Louis-Nicolas ; le second, son fils Henri-Joseph qui avait reçu au baptême les prénoms de Jean-François *Henri-Joseph*. Henri-Désiré était un frère puiné de Louis-Nicolas. Comme il n'a pas eu de fils né à Lille vers 1753-1754, ce n'est pas lui qui pouvait dire, écrivant au ministre en 1774, que son fils l'avait aidé dans ses travaux en 1773.

Ce tableau permet encore de corriger une autre erreur faite par des auteurs lillois, à propos de la date de naissance de J. F. *Henri-Joseph*. Ils l'ont confondu avec son frère aîné, Henri-Joseph, né à Lille, le 10 octobre 1741, et mort en cette ville, le 9 novembre 1746, à l'âge de 5 ans. Cette confusion est venue de ce que Jean-François *Henri-Joseph*, né le 24 novembre 1750, fut, probablement en souvenir de son frère décédé, appelé de ses deux derniers prénoms seulement. Cette appellation fut cause qu'à son mariage à Versailles en 1784 et à son décès à Lille en 1826 on lui attribua l'âge qu'aurait eu son aîné s'il n'était mort en bas âge. Cela connu et sachant qu'il signait H. Van Blarenberghe dans les actes officiels et autres, il est facile de comprendre qu'il y ait eu confusion. Au décès de J. F. *Henri-Joseph* au 1er décembre 1826, on l'avait d'abord inscrit sous ses véritables prénoms : Jean-François-Henri-Joseph, puis on barra les prénoms Jean-François pour ne laisser qu'Henri-Joseph.

Louis-Nicolas Van Blarenberghe était fils et petit-fils de peintre. Il naquit à Lille, sur la paroisse Sainte-Catherine, le 15 juillet 1716. Il s'y maria, sur la paroisse Saint-André, le 4 août 1739, avec Mlle Marie-Jeanne-Joseph Bassecour. Devenu veuf en 1751, il paraît avoir quitté Lille en 1753. En effet, il ne figure plus sur les rôles de la capitation de 1753, et au compte de la corporation des peintres rendu en 1754, il est porté « absent ». Le 1er janvier 1789 il fut nommé peintre des batailles au département de la guerre avec 3000 livres d'appointements. Le 1er janvier 1773 il passa à la marine, aux mêmes appointements. Le 18 janvier de cette même année il partit et resta jusqu'au 2 avril à Brest, où, aidé de son fils, il exécuta divers travaux de son art, commandés par le Ministre. Le 13 janvier 1775, il obtint le *brevet de Peintre de la Marine*.

Son fils, J. F. *Henri-Joseph* est né à Lille, sur la paroisse de la Madeleine, le 24 novembre 1750. Dans son acte de mariage, à Notre-Dame de Versailles, le 27 avril 1724, il est qualifié maître de dessin des Enfants de France, et son épouse, Damesme, Charlotte-Rosalie, est dite femme de chambre de Madame Elisabeth. Il est mort à Lille, le premier décembre 1826, étant depuis longtemps conservateur du musée de cette ville.

C'est lui, J. F. *Henri-Joseph*, qui, sur une boîte ovale en or, exécuta et signa « Van Blarenberghe, fils, 1769, », une gouache représentant un bal dans une salle de verdure. A la vente de M. Demidoff, en janvier 1863, cette boîte fut poussée jusqu'à 6 050 francs. En 1769, il avait 19 ans, et c'est le seul artiste qui alors pouvait se dire « Van Blarenberghe fils », puisqu'il avait encore son père, alors que celui-ci et Henri-Désiré avaient perdu le leur en 1742. C'est toujours suivant ses mêmes erreurs que M. Jal donne cette gouache comme étant de Louis-Nicolas qu'il fait d'Henri-Désiré.

Bien que les documents des Archives de la Marine, publiés par M. Jal, ne signalent pas les prénoms des intéressés, il est certain maintenant que c'est bien Louis-Nicolas qu'ils concernent. C'est donc lui et son fils qui peignirent et ces tableaux et ces gouaches, et ces belles miniatures qui sont si appréciées des connaisseurs.

Un grand journal parisien du 15 juin, rapporte que dans une vente qui venait d'être faite à l'hôtel Drouot, « une tabatière en or, du temps de Louis XVI, ornée sur le dessus et le pourtour de cinq gouaches à petits personnages, par Van Blarenberghe, sur une demande de 20.000 francs a été adjugée 48.950 fr. à M. Hamburger ».

L. Quarré-Reybourdon.

A cet article étaient jointes les pièces justifi-

catives ; le défaut de place ne nous permet point de les publier, mais notre collaborateur, M. F.H. s'il les désire, les recevra.

—

Titres de noblesse (LIII, 895, 980 ; LIV, 30). — Pourrait-on indiquer la date de l'Ordonnance de la Restauration ?

Où peut-on la retrouver ?

UN ABONNÉ.

—

Origine du globe comme attribut impérial (LIII, 728, 815, 924, 993). — Avant les empereurs romains, les potentats asiatiques semblent l'avoir porté. Chez nous, on le retrouve sur le *demi*-cercle vertical de la couronne, dans le cachet du roi Dagobert ; qui porte une couronne impériale à calotte, pour cacher le sommet de sa tête, *scalpé* dans un combat contre les Allemands, au temps de sa jeunesse. Seulement, cette calotte n'est surmontée que d'un seul cercle vertical, au lieu de deux ; et c'est à son sommet, que SE TROUVE LE PETIT GLOBE.

Dr BOUGON.

—

Armoiries à retrouver : d'azur, semé de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent (LIII, 950). — Il me semble que c'est une variante des armes de la ville d'Angers, qui porte : *de gueules, à une clef d'argent, posée en pal au chef d'azur, chargé de deux fleurs de lis d'or.* Mon ami Saint-Saud trouvera un armorial des villes de France dans les *Annuaires de la noblesse* de 1852, 1853, 1855, 1856, 1857.

PIERRE MELLER.

—

NN. SS. Dadolle et du Vauroux (LIII, 786). — Je viens seulement de voir une épreuve des armes de Mgr Dadolle ; elles se blasonnent : Parti : *au 1 d'azur à un livre ouvert d'argent, surmonté d'une étoile hérissée d'or ; au 2 de gueules à la croix latine d'or.* Devise : NOS AUTEM ARMA LUCIS.

P. LE J.

—

Seize orbes (LIII, 672, 821, 989). — Les seize orbes auxquels Voltaire fait allusion sont ceux des planètes autour du soleil et ceux des satellites autour de plusieurs de ces planètes. Or, il y en avait bien seize connus de son temps, savoir : six planètes : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne : la Terre a un satellite ; Jupiter, en avait quatre ; Saturne, 5 : 6 + 1 + 4 + 5 = 16.

A. D.

Christ et saints empaillés (LIV, 7) — Dans la cathédrale de Burgos, la chapelle « del Santissimo Cristo » renferme un Christ en peau de bête, flexible à la pression du doigt. Il proviendrait de l'Orient et serait attribué à Nicodème qui l'aurait modelé d'après le corps du Sauveur lorsqu'on le descendit de la croix.

P. JOANNE.

—

La platopodologie de Mercier (LIII, 951). — Voici un renseignement que je puis donner à notre collaborateur M. Marnix, sur l'opuscule attribué à Mercier, relatif à la *Platopodologie*. J'ai possédé pendant plusieurs années une brochure d'environ 200 pages, qui prétendait indiquer la divination *du caractère et des tendances* des individus par l'examen de l'attitude des pieds et des mains. Toutefois, je ne saurais affirmer si cette étude physico-psychologique était celle de Mercier ; car elle paraissait sans noms d'auteur En s'adressant à M. Mondon, libraire à *Montréjeau* (Haute-Garonne), ou à son successeur, M. Marnix pourrait probablement obtenir aisément l'envoi de cet ouvrage. Il m'avait été donné comme *prime* de librairie en sus d'autres ouvrages. On y relevait des observations curieuses et qui *en général* me parurent justifiées. J'ai égaré ce petit volume à l'occasion d'un déménagement.

Le prix coté de l'opuscule ne dépassait pas 2 francs.

AUG. PARADAN.

—

« Chasseurs pris par la nuit » : vers à retrouver (LIII, 950). —

Chasseurs pris par la nuit, chasseurs lourds de gibier,]
Nous rentrons au pays par un même sentier.
— Mais là-haut quelle flamme brille ?...

La pièce, intitulée : *Une flamme*, est de Charles Coran, né en 1814, auteur d'*Onyx*, in-8 *Masgana*, 1841 et de *Rimes galantes*, in-8, *Amyot*, 1847.

V. le recueil des « Poètes français » d'Eugène Crépet. Tome IV, p. 482, Hachette, éditeur.

A. LIBERT.

Même réponse P. de St-A.

—

Coli, gali, cari (LIII, 619, 758). — Etymologie inconnue, disent les savants. Quand la science se dérobe, elle laisse le champ libre à l'hypothèse. N'a-t-on pas dit que la science ne se composait que

d'hypothèses vérifiées ? Je me charge de fournir les hypothèses ; je conjure mes confrères en *Intermédiaire* de m'aider à les vérifier. « De même qu'aucun homme, a dit Renan, n'est inutile dans l'humanité, de même aucun travailleur n'est inutile dans le champ de la science. »

Le collabo Charlec (LIII, 758) s'est prêté de bonne grâce à l'expérience, et je l'en remercie, mais en supposant qu'il faille chercher dans le celtique *gwall* l'origine du préfixe *cali*, comment rend-il compte des désinences *afre*, *urin*, *aboston*, etc. ?

Dans les mots que j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de nos confrères, à savoir *califourchon*, *caliborgne*, *caligâlôs*, *caripète*, *galipète*, *galimatias*, *galimafrée*, une chose frappe tout d'abord, c'est la similitude du préfixe, car pour qui connaît la loi des permutations, *c* et *g*, *r* et *l*, *cari* et *gali* s'équivalent. Donc il est probable *à priori* que tous ces préfixes ont la même étymologie. Et, sans aller la chercher bien loin, ne serait-ce pas l'adjectif grec *calos*, dont le féminin *calê* se prononce en grec moderne *cali?* Prenons pour exemple le mot *galimatias*. Dans cette hypothèse, où il n'est plus question du coq de Mathias, la seconde partie du mot serait le grec *mathéya*, prononcé à la moderne *mathia*, je transcris les lettres grecques en caractères romains à la fois pour faciliter la composition, et pour mieux indiquer la prononciation romaïque. *Galimathia*, la belle science, la belle littérature, serait dit ironiquement.

Mais si la seconde partie de ce mot se rapporte bien avec la première, pourrons-nous en dire autant des autres exemples et en particulier de *caligâlôs* ? J'en étais là de ces réflexions, lorsqu'en lisant un des poèmes grecs les plus intéressants du xve siècle, l'*Apocopos* de Bergaïs publié par M. Legrand, je tombai sur le passage suivant, p. 14, vs. 15 : « *Kê agaligali épighéna*, » c'est-à-dire « et doucement, doucement, je m'avançai. » Ce fut pour moi un trait de lumière. La désinence commune des adverbes dans la langue parlée est *ôss* ; *agaligalôss* est donc la forme populaire, dont *agaligali* est la forme poétique ; *phéresthé agaligalôss* veut donc dire être porté doucement (je répète l'adverbe parce que le grec *agaligali* est formé de deux adverbes soudés l'un à l'autre) sans heurt, sans secousse, sans peine, sans fatigue, comme l'est le petit « mégnieau » de la banlieue blaisoise, quand il est porté *à caligalôs*.

Ainsi nous nous trouvons en présence d'une double hypothèse. Le préfixe français *câli* viendrait ou du grec *cali* ou du grec *agali*. Goûtons et comparons.

Que de fois dans mon enfance, quand il m'arrivait de tomber, et c'était assez fréquent, ai-je entendu quelqu'un de la famille s'écrier en manière de précaution et comme pour prévenir mes larmes : « Ah ! il a fait *la caripète* », c'est-à-dire il est tombé doucement, sans se faire de mal. Et c'est précisément le sens de la locution grecque *agali peto*, je tombe doucement.

Les bacheliers d'antan doivent se rappeler que *peto* est le primitif, seul usité encore aujourd'hui dans le peuple, du verbe classique *pipto*, pour *pipeto*.

En Normandie, *faire des galipètes* se dit très bien des enfants qui jouent, folâtrent et cabriolent sur la plage, mais s'applique peut-être encore mieux aux chutes morales :

Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe,

écrit V. Hugo. Une femme qui tombe, c'est une femme qui fait des galipètes : « Il a fait des galipètes avec elle » entendais-je un soir à Rouen en sortant d'une représentation du *Sursis*, c'est-à-dire : il a fait une *douce* chute avec elle,

> Le beau vallon de Xamora
> De leur *doux* péché fut complice.
> (V. Hugo, *Ballades*).

Les exemples qui précèdent m'ont donné à penser (Le grec du moyen âge ayant beaucoup emprunté à l'italien) que la locution adverbiale *à califourchon* provenait d'un type romaïco-italien *agaliforconi* ou *agaliforkiôni*. Peut-être cette explication vaut-elle mieux que de supposer l'accouplement de l'élément grec avec l'élément d'apparence française *fourchon*.

J'en dirais autant de *caliborgne* « Les Cypriens m'appelaient *caliborgne*. » (*Télémaque travesti*, p. 64)

Caliborgne signifie non pas borgne, mais louche, ce qui me porte à voir dans la dernière partie du mot non pas l'adj. français borgne, qui signifie privé d'un œil, mais le qualificatif italien *bornio*, dont le sens est « qui a la vue basse, myope. » Je sais que le mot *caliborgnettes* est usité

de nos jours en Normandie, mais je n'ai jamais eu l'occasion de l'y entendre et je serais reconnaissant à celui de nos confrères qui aurait l'obligeance de me renseigner sur cette locution.

Faut-il voir dans *galimafrée* (pour *galimaflée* ?) l'alliance du grec *agali* avec, l'adj. franç. *maflé* qui comme *maflu* (La Fontaine, *Fables*, III, 17) s'applique aux bons vivants, qui ont les joues grasses et rebondies ; dans *galimatias*, dont il a été déjà question plus haut, le préfixe *agali* ou le préfixe *cali* ; enfin dans *carimari*, *carimara* :

> Qui dans leurs temples leun dira
> Carimari, Carimara ?
> (D'Assoucy, *Le Déluge*).

un souvenir de la prière à la Panaghia, commençant par *Agali Maria* ou *calî Maria*, à moins que ce ne soit une onomatopée ? Je me contente de mettre en éveil sur cette question la sagacité du lecteur et pour ne pas finir par m'enliser dans le sable mouvant des hypothèses, je clos ici pour le moment mon enquête et mes confidences. LPT. DU SILLON.

—

Chasselle. Comète (LIII, 952). — J'ignorais la locution poitevine COMÈTE dans le sens de « cercueil » ! Mais il m'a suffi de lire « Poitiers », à côté de ce terme, pour y flairer de suite — en bon Vendéen celtisant — une origine celtique ! Et mon flair ne m'a pas trompé...

En effet, *Komm*, sub. masc. en breton moderne, signifie *Auge*, ou pièce de bois creusée, ou pierre creusée en auge, servant à donner à manger aux bestiaux.

Or, tout le monde sait qu'en Bas-Poitou surtout, les *sarcophages mérovingiens* en pierre trouvés dans les champs sont utilisés pour faire boire les animaux, sous le nom de *Timbres* (dont l'étymologie a été expliquée ici même). Il est donc indiscutable que *Comète* est un diminutif assez récent de *Komm*, petite auge, et par suite petit sarcophage. Il est donc synonyme de *Chasselle* (Limousin), diminutif de *châsse*. En conséquence, il faut écrire le mot poitevin *Commette* et non *comète*, car il vient certainement du vieux celtique ou gaulois d'avant César.

Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires classiques du patois poitevin. M. A. B. a donc fait là une trouvaille des plus intéressantes, très-utile à consigner.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Il n'y a pas qu'à Poitiers qu'on appelle Comète, la petite civière dans laquelle on transporte les enfants morts A Paris, je l'ai toujours entendu appeler ainsi !

J. C. WIGG.

—

Tartempion (LIII, 953 ; LIV, 39). — J'ai eu autrefois entre les mains, c'était autérieurement à 1848, un ouvrage en deux volumes — du moins je n'en ai connu que ces deux-là — *Le Musée pour rire*, de même format et présentation que les fameux *Cent et un Robert Macaire* de Daumier.

Il y avait du reste plusieurs Daumier dans *Le Musée pour rire* dont les sujets étaient empruntés à la vie bourgeoise, aux mœurs contemporaines du théâtre et du palais ; l'impression qui m'en est demeurée est celle d'un recueil vraiment gai, texte et planches, nullement pimenté et sans rien de pornographique. Aussi, mes parents le laissaient-ils très bien entre les mains du jeune garçon de douze ans que j'étais alors.

Or, un personnage reparait souvent dans la série, celui de Tartempion, petit bourgeois bedonnant, garde national convaincu, digne d'être incorporé à la compagnie modèle de Jérôme Paturot, et qui pousse l'héroïsme militaire et civique jusqu'à prendre son tour de garde le soir même de ses noces. H. C. M.

—

La sensation du vol aérien pendant le sommeil (LIII, 673, 766, 828, 878, 936). — La question de ces rêves où l'on croit s'élever, par une suite de vols ambitieux, par dessus les maisons et les clochers, m'a plus d'une fois aussi préoccupé. Il m'arrive de temps en temps en effet d'éprouver ce phénomène. Quant à l'explication, elle m'a toujours échappé, car ou le souvenir de mon rêve était devenu trop flou, ou je ne trouvais aucune relation entre les préoccupations de la veille et ces songes d'ascension. Ma santé de vieux est encore bonne ; ma digestion facile ; mes soucis fort endurables. J'avoue cependant un début d'emphysème et quelques battements de cœur nerveux. J'ai cru que les rêves de vols coïncidaient

gens. est toujours celle que signale la Palatine. Mais il ne se contente pas de toucher comme nos rois, il panse. Je ne puis dire en quoi ce pansement consiste, mais je sais que l'effet en serait nul si la malade mangeait de la viande un jour de fête annuelle.

On est donc condamné, une fois pansé, à faire maigre ces jours-là jusqu'à la fin de sa vie.

Le guérisseur s'attaque du reste à toutes les maladies, notamment aux vents et au vertaupe. J'avoue mon ignorance en ce qui concerne cette dernière infirmité.

Il existe plusieurs guérisseurs dans nos parages, qui sont dans le cas signalé par notre confrère V. Mais je crois que le plus connu exerce son industrie dans un des villages qui bordent le marais de Saint-André-de-Lidon. J'ajoute que les services rendus par lui sont payés en nature : jambon, blé, etc., et que son métier reposant sur une base aussi solide que la bêtise humaine, me semble être de tout repos. CHAMPVOLANT.

—

Rentrer en sa tour d'ivoire (LIII), 890). — Cette question est suivie d'une note (de la Rédaction ?) qui renvoie au *Musée de la conversation* de Roger Alexandre. J'ai vainement cherché dans cet ouvrage l'explication de cette locution. M. Pierre Loti s'en est servi dans le chap. XXXVII de l'ouvrage que vient de publier la *Revue des deux Mondes*, *les Désenchantées* (15 mai 1906, page 279)... « prise d'épouvante pour s'être trop avancée, la petite princesse blanche se retirait dans sa tour d'ivoire... » J. LT.

Cette expression a été appliquée pour la première fois par Sainte-Beuve, au délicat poète Alfred de Vigny.

Dans sa pièce de vers adressée à *M. Villemain* vers 1837, Sainte-Beuve, dressant le bilan de la poésie française pendant les années précédentes, écrivait :

Lamartine régna : chantre ailé qui soupire,
Il planait sans effort, Hugo dur partisan,
(Comme chez Dante, on voit, Florentin ou Pisan,
Un baron féodal), combattit sous l'armure,
Et tint haut sa bannière au milieu du murmure,
Il la maintient encore ; et Vigny plus secret,
Comme en sa tour d'ivoire, avant midi rentrait.

(*Pensées d'août* : poésies complètes, 1863, c. II, p. 231.

[Roger Alexandre, le *Musée de la Conversation*, 2e partie, page 351. E. Bouillon, Paris, 1902].

Un ridicule — un réticule (T. G., 773). — Il n'y a pas de nouvelles modes, il n'y a que d'anciennes modes qui reviennent. Les femmes, faute de poche, ont recours à un petit sac, providence des filous. Ce petit sac, on l'appelle volontiers un *ridicule*. Et c'est le bien nommé. Mais les puristes nous reprennent et nous font savoir qu'on doit dire un « réticule », le mot venant du latin *reticulum*, petit filet.

L'*Intermédiaire* a soutenu cela, il y a quarante ans ; mais je n'en suis pas du tout convaincu.

Le *ridicule* date du commencement du siècle. Et tout de suite, il s'est appelé *ridicule*.

Recourez à une des premières revues : *Il faut un état* ou *la Revue de l'an six*, qui fut jouée au Vaudeville, vous y trouverez cette scène :

DUVAL. — Comme la mode des poches était passée pour nos dames, j'ai pensé adroitement qu'il faudrait les remplacer par quelque chose. On a des mouchoirs et des clefs à porter, des billets doux à cacher : alors j'ai imaginé ces meubles charmans.

DUPONT. — Cela ? L'invention pas n'est moderne ; car j'ai vu ma grand-mère en porter.

DUVAL. — Un nom nouveau les rajeunit.

DUPONT. — Et cela s'appelle à présent ?

DUVAL. — Un ridicule.

DUPONT. — Bien trouvé.

DUVAL. — Rien de plus commode ; et si vous voulez faire un joli cadeau à quelque belle...

DUPONT. — Je vous remercie.

DUVAL. — Vous ne pouvez rien offrir de plus agréable, et l'on ne peut s'en offenser.

DUPONT. — Je connais cela.

Air : d'*Arlequin afficheur*.

Autrefois les discrets amans,
Parlant tout bas de leur tendresse,
De leur belle, et dans leurs présens,
Ménageaient la délicatesse ;
Mais des modes prenant l'appui,
En public, l'amant, sans scrupule
Peut à sa maîtresse aujourd'hui,
Donner un ridicule.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juillet 1906.

42e Année — N° 1119

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULIS LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

La duchesse de Berry et Charles Albert. Découverte d'une correspondance secrète. — On a publié à Milan une curieuse brochure en français, tirée à 250 exemplaires et non mise dans le commerce, sous ce titre : *Documents inédits relatifs à madame la duchesse de Berry, publiés par Henry Prior.*

Ces documents qui ont été en la possession du marquis de Pallavicini, chambellan et ami de Charles Albert, ont été communiqués par la comtesse Arese, née Pallavicini. Ils ont été retrouvés ces temps derniers, et d'une façon assez singulière, dans la vache d'une petite berline de voyage oubliée dans la remise d'une maison de campagne.

Ce sont des lettres de Charles Albert, de la duchesse de Berry, de Bourmont, etc., et même des reçus qui établissent que Charles Albert fit prêter des sommes importantes à la duchesse pour organiser le soulèvement de la Vendée.

Cette intéressante correspondance, qui paraît expurgée, a-t-elle passé sous les yeux du vicomte de Reiset, dont l'auteur de la brochure, M. Henry Prior, salue en sa préface « l'œuvre magistrale » ? Nous ne le croyons point, car il en aurait dit son sentiment. Que pense-t-il de cette découverte étrange et de cette correspondance plus étrange encore ? Dans quel but a-t-elle été faite. Son auteur, M. Henry Prior s'est-il signalé déjà par des travaux historiques ? Comment a-t-il été choisi par la comtesse Arese pour la divulgation de ce secret historique ? M.

Carte de France par M. de Laborde. — A la date du 21 janvier 1790, le Président de l'Assemblée Constituante (Target) rend compte à l'Assemblée qu'il a reçu une lettre de M. de la Borde, ancien premier valet de chambre du feu Roi, et fermier général, demandant à être chargé de faire exécuter *la carte de la France, divisée dans les nouveaux départements et districts.* Il annonce qu'il y a dix ans qu'il est occupé à en faire une en neuf feuilles, dont l'exactitude est portée jusqu'au scrupule, et qu'il ne lui faudra plus que le temps d'y placer les divisions ; qu'il ne demande rien d'exclusif, ni qui puisse faire tort à aucun ingénieur ni géographe, et qu'il versera dans la caisse patriotique le bénéfice qui pourra en résulter.

L'Assemblée renvoya cette proposition au Comité de Constitution.

Qu'en est-il résulté ? Connaît-on la carte de M. de la Borde ? Nolliacus.

Guerre de 1870. — Premiers coups de feu. — Derniers coups de feu. Premières victimes. — Dernières victimes. — C'est une mode. On cherche à connaître quelles furent les premières victimes de la guerre de 1870-71. On vient d'élever un monument au premier blessé à Bouzonville. Il s'appellerait Monty.

Pourquoi ne pas poursuivre ce petit jeu historique ?

Monty fut-il réellement la première victime du côté des Français ? Quelle fut la dernière ?

Quelle fut la première victime du côté des Allemands ? La dernière ?

Comment furent tirés les premiers coups de feu ? Les derniers ? M.

—

Montreuil au conseil de guerre. — Dans une lettre du marquis de Jaucourt au prince de Talleyrand, en date du 4 mars 1815 « Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand pendant le congrès de Vienne », je lis à la page 222 : « On paraît décidé à mettre ce coquin de Montreuil devant un conseil de guerre ». Quelqu'un pourrait-il me dire quel est ce Montreuil et ce qui lui a valu l'attention de Jaucourt ?

TIRGUEIL.

—

L'hôtellerie du Parc à Lyon. — Dans une lettre datée de Lyon, le 19 août 1762 (lettre conservée au musée Carrer, de Venise), Goldoni, raconte à son ami Gabriel Cornet qu'il est descendu à Lyon, à l'hôtel du Parc, où il faut payer la table matin et soir, que l'on y prenne ou nom son repas, coutume bizarre, ajoute-t-il, plus commode pour l'hôtelier que pour les voyageurs.

Où se trouvait à Lyon cet *hôtel du Parc* ? H. LYONNET.

—

Jacques Bataille de Francès. — Un in termédiairiste pourrait-il me renseigner sur la famille et l'origine de Jacques Bataille de Francès, écuyer, gentilhomme ordinaire honoraire du roi, ancien ministre plénipotentiaire de la cour de France à Londres, décédé à Seurre, le 15 septembre 1788?

Son acte de décès le porte âgé de 64 ans et natif de Strasbourg. A-t-il été marié ?

Je sais qu'il n'a point laissé de descendants légitimes, et qu'il a institué pour légataire universel, son neveu, Antoine-Louis Blondel, intendant des finances à Paris. Qu'est devenu ce dernier ?

Les armoiries de Bataille de Francès sont : *d'or, à l'arbre de sinople, terrassé de même.* P. M.

Le conventionnel Brunel. — Ancien conseiller du Roi, lieutenant généra de l'Isle de France, Ignace Brunel élut domicile à Béziers ; fut nommé maire de cette ville en 1792, puis député de l'Hérault à la Législative et à la Convention.

Les *Dictionnaires de biographies* sont muets sur la date et le lieu de sa naissance. Les monographies locales se contentent d'attester qu'il était étranger à Béziers.

Pourrait-on nous dire : la date de sa naissance ; son lieu d'origine ; et nous expliquer pour quels motifs il avait fixé sa résidence à Béziers ? A, V.

—

Familles Deschamps et Page de Saint-Wast. — Quels sont les descendants ou ayant cause de M. Désiré-Félix Deschamps, et de son épouse, née Page de Saint-Wast? Cette dernière famille a-t-elle plusieurs représentants, et quels sont leurs domiciles ? *Armoiries* ?

HOBRY.

—

Le tombeau de Josias, comte de Rantzau. — Où fut inhumé Josias, comte de Rantzau, maréchal de France, mort en 1650 ?

Existe-t-il encore des restes de son tombeau ?

Quillet, dans ses *Chroniques de Passy*, dit que ce tombeau se trouvait dans la chapelle du couvent des Bons Hommes, mais Millin est moins affirmatif.

C. CHANDEBOIS.

—

M. de Maleissye et la famille royale. — Le *Gil Blas* du 29 juin dernier contient une affirmation de Mme de Maleissye, épouse divorcée du marquis d'Osmond, au sujet de la survivance de Louis XVII.

La spontanéité des confidences, faites par le comte de Chambord, à la jeune marquise d'Osmond, à l'exclusion des personnes de son entourage, aurait été provoquée par le souvenir de particulière sympathie du prince pour le marquis de Maleissye, grand-père de Mme d'Osmond.

Je ne retrouve dans aucun des livres parlant de l'enfance du comte de Chambord, le nom de Maleissye parmi les familiers de la famille Royale de 1820 à 1830, pas plus que plus tard en exil.

Je désirerais savoir quel rôle le marquis

de Maleissye joua sous la Restauration ou plus tard pour s'être « fait aimer » à ce point de l'exilé de Frohsdorf.

TIRGUEIL.

—

Famille de Montmorency. — Le 29 juillet 1899, se mariait à Paris, Robert-Geoffroy-Hervé-Marie de Montmorency, fils de feu Robert-Auguste-Geoffroy et de Marie-Arabella-Blanche de Buros, avec Joséphine-Anne-Marie Clocquemin, fille de l'administrateur de la Cie générale transatlantique.

Pourrait-on me dire à quelle branche de la famille de Montmorency (que je croyais éteinte) il se rattache?

PIERRE MELLER.

—

Portrait de dom Nicod.—Pourrait-on me faire connaitre s'il existe, et où, un portrait de ce dernier vicaire général de l'ordre de Grandmont ? A. V.

—

Towiauski. — Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me fournir des renseignements sur l'illuminé polonais Towiauski et son rôle en 1848.

PERSIGNY.

—

Armoiries à déterminer : d'argent, à l'arbre de sinople — *chargé d'un griffon passant... au chef d'azur, chargé d'un cœur et d'une croix.* L. F. L.

—

Armoiries à déterminer : Accolé d'argent — *au chevron accompagné en chef de 2 molettes et en pointe d'un cimeterre tenu par un bras.* L. F. L.

—

Armoiries. Ecartelé — *au 1er et au 4e d'argent : et au 1er croix de Malte de ... accompagné de d'or.*

Au 2e de... au lion d'argent et au 3e, d'argent, au noyer de sinople, sur un sol de même, chargé d'une merlette d'argent.

L. F. L.

—

Grands relieurs du XIXe siècle. — De quelle date à quelle date se sont établies chacune des marques suivant — Bozérian. — Simier. — Bozérian jeune — Vogel. — Bradel. — Thouvenin. — Kœhler. — Bœrsch. — Bauzonnet. — Bauzonnet-Purgold. — Purgold. — Bauzonnet-Trautz. — Trautz-Bauzonnet. — Niédrée. — Belz-Niédrée. — Duru. — Capé. — Hardy. — Thibaron — Thibaron-Echaubard. — Thibaron-Joly ?

S.

—

L'avocat du diable. — « *Mémoires historiques et critiques sur la vie et sur la légende du pape Grégoire VII, avec des mémoires du même goût sur la Bulle de canonisation de Vincent de Paul, instituteur des pères de la Mission et des pères de la Charité.* Tausin, Saint-Pourçain, 1743. »

Quel est le nom de l'auteur de cet ouvrage ? Le véritable nom de la ville où il a été imprimé ?

L'auteur serait-il Bourbonnais ou religieux de l'ordre de Saint-Lazare, ayant habité Saint-Pourçain ? L. G. M.

—

« Les voilà... ». — M. Edmond Scherer a cité (*Melchior Grimm*, p. 438) un dizain que madame d'Epinay, dans les derniers temps de sa vie, a adressé à Grimm en lui remettant de ses cheveux ; — dizain qui commence ainsi :

Les voilà, ces cheveux que le temps a blanchis ;
D'une longue union ils sont pour vous le gage:
Je ne regrette rien de ce que m'ôta l'âge :
Il m'a laissé de vrais amis.

On retrouve ce dizain dans les Œuvres du chevalier de Boufflers, Paris, 1817, tome 1er, page 18. Dans ce recueil, il y a d'autres pièces de vers qu'on avait demandé à Boufflers de rédiger, pour les adresser au tiers et au quart. La maréchale de Luxembourg lui avait fait faire des vers qu'elle voulait adresser à la marquise du Deffand ; le prince Henri de Prusse lui en avait demandé pour célébrer l'anniversaire de la naissance de sa sœur, la duchesse de Brunswick ; une dame de Tott, pour fêter un M. Dubreuil, etc.

Que faut-il penser de ce dizain adressé à Grimm ? DEBASLE.

—

Les eaux de Vichy. — *Dissertation sur le transport des eaux de Vichy* du Dr Tardy, intendant des eaux de Vichy au XVIIe siècle : (Jean Faure, 1755. Brunet attribue cette ouvrage à Tardin.

Existe-t-il un autre ouvrage sur le même sujet et du XVIIe siècle ?

L. G. M.

—

Lez ou lès. — Beaucoup de localités de France portent deux noms unis par cette préposition. Le dictionnaire n'admet

les que comme pluriel de l'article, il veut *lez* dans le sens de : *à côté d'eux*. Exemple : Plessis-lez-Tours.

Pourquoi le *Dictionnaire des Postes* orthographie-t-il toujours *les* ? Que doit-on faire pour écrire correctement ? Cette question a de l'importance et j'aimerais à savoir ce qu'en pensent les auteurs du *Dictionnaire des Communes de France*, Larousse, etc., donne *lez*. Il est vraiment temps de réagir contre la rédaction, en tout et pour tout déplorable, du *Dictionnaire des Postes* et de supplier l'Instruction publique de ne pas ordonner d'accepter ses orthographes et ses adjonctions de noms (en forme de surnoms) comme articles de foi. LA COUSSIÈRE.

—

Byrrh, apéritif. — Le *Dictionnaire* de Larousse, 2e supplément, donne : « *Byrrh*, s. m. Vin cuit à base de quinquina et d'amers, de couleur brun foncé, constituant une liqueur dite apéritive. »

Sait-on quelle est l'origine de ce mot, et à quelle date il a pris naissance?

J. LT.

Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet. — Michelet, dans *l'Oiseau*, rapporte cette aventure :

Une dame de nos parentes, qui vivait à la Louisiane, allaitait son jeune enfant. Chaque nuit, son sommeil était troublé par la sensation étrange d'un objet froid et glissant qui aurait tiré le lait de son sein. Une fois, même impression, mais elle était éveillée ; elle s'élance, elle appelle, on apporte de la lumière, on cherche, on retourne le lit ; on trouve l'affreux nourrisson, un serpent de forte taille et de dangereuse espèce.

[*L'Oiseau. Le Combat. Les Tropiques*].

Sans faire injure à Michelet, on peut concevoir quelques doutes sur la possibilité d'un tel fait. Le récit est, au reste, un peu impressionniste.

On serait heureux de connaître l'opinion des collaborateurs de l'*Intermédiaire* à ce sujet. G. A.

—

La Trôle. — On parle de la suppression de la *trôle*. Qu'est-ce au juste que la trôle ? M. V.

*
* *

Nous pensons qu'il est inutile de laisser s'égarer les réponses, et d'autre part nous admettons qu'il est bon que l'*Intermédiaire* contienne la définition de cette expression.

Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer au rapport de M. Maurice Quentin, conseiller municipal de Paris, faite au nom de la 2e commission sur la suppression du marché de la trôle (1906, n° 61). C'est un historique très complet de cette coutume ouvrière, spéciale à l'industrie parisienne du meuble.

La trôle consistait pour le petit façonnier de l'industrie du meuble, à aller offrir de porte en porte, aux marchands de meubles, installés alors, soit au faubourg Antoine, soit dans le quartier du Sentier, les meubles qui avaient été construits au cours de la semaine, dans l'atelier familial.

L'expression usuelle de la *trôle* proviendrait précisément de ce fait, que les meubles circulant ainsi sur de solides épaules, les porteurs s'en allaient le long des maisons en faisant le mouvement rythmique de l'homme chargé d'un fardeau, en se balançant, en *trolant*.

Ce mot pourrait encore venir de l'expression troler, « aller ici et là ». Cette définition semble plus juste.

Le commerce de la trôle avait fini par s'immobiliser au faubourg Antoine, entre la rue de Charonne et la rue Sainte-Marguerite ; vers 1891, il fut transporté avenue Ledru-Rollin.

Là, le façonnier qui allait de porte en porte, se fixe, et c'est le marchand qui vient à lui et aussi le client.

Mais la présence du client va compromettre les choses, car elle va substituer à l'ancien ouvrier façonnier, un marchand qui a acheté chez l'ouvrier et qui trafique du produit du travail de celui-ci. Le client croira traiter directement, quand il passera en réalité par un intermédiaire.

Tour à tour attaquée et défendue, la trôle a succombé. M. Maurice Quentin a fait voter ce projet de délibération :

Art. I. — Le stationnement dénommé *marché de la trôle*, toléré tous les samedis, avenue Ledru-Rollin, est supprimé.

Art. II. — M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police sont invités à rendre à la circulation la partie de l'avenue Ledru-Rollin occupée chaque samedi par le *marché de la trôle*, et à ne tolérer sur aucun point de la voie publique une occupation nouvelle destinée aux mêmes opérations.

Réponses

—

Procès-verbal sur le séjour de Napoléon à l'île d'Aix (LIII, 885, 904 ; LIV, 11). — Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, M. R. Pichevin pense qu' « il est bon de publier tous les documents qui ont trait à cette période de l'existence de l'empereur ». — Je crois pouvoir donner quelques renseignements sur cette période.

Le grand-père de ma mère, l'enseigne de vaisseau Pierre Salis (ou Saliz) fut un des officiers qui voulurent faire évader l'empereur de l'île d'Aix et le conduire aux Etats-Unis. Ma famille possède les notes manuscrites qu'il a laissées sur cette tentative ; elles ont été écrites en marge et au bas des pages d'un exemplaire de l'*Histoire des deux Restaurations* (édition de 1846, t. IX bis, pages 232, 233, 234 et 235) par Vaulabelle, où cet auteur fait le récit des événements d'Aix en 1815. En outre, P. Salis complète les notes de la page 232 par son récit des faits auxquels il a pris part.

Vu la longueur des notes et du récit, je ne puis le transcrire à cette place ; je me permettrai cependant d'en citer les dernières lignes :

«... Nous retournâmes à l'Aiguillon vers dix heures. Peu après, la péniche de l'île d'Aix vint nous apporter l'ordre de rentrer et nous annoncer le parti funeste qu'avait pris l'Empereur. Nous appareillâmes de suite et furent bientôt rendus à l'île d'Aix. En découvrant la pointe de l'île de Ré, nous eûmes le mal au cœur de voir l'*Epervier* près du vaisseau anglais. Tout était consommé. Nous mîmes à bord d'une goëlette, commandée par l'aspirant de première classe, Prion (de la Saal), tous les effets que nous avions, plusieurs malles de vaisselle en vermeil et une ceinture en or, qui devait payer le passage sur le premier navire marchand trouvé à la mer. A plus de trente ans d'intervalle, j'ai encore la chair de poule en pensant à ce brig près du vaisseau. »

Celui dont j'ai l'honneur d'être descendant avait pour chef le lieutenant de vaisseau Genty, commandant une compagnie du 14e de marine, — et pour compagnons, les enseignes Peltier de Saint-Paul, Châteauneuf, Doret, les aspirants de 1re classe, Châteauneuf et Moncouru, 4 sous-officiers et 2 matelots.

Tous furent frappés de la destitution et cassation, sur ordre du gouvernement, par le ministre de la marine, comte de Jaucourt, et le préfet maritime, contre-amiral, comte de Gourdon (Voir : *Archives départementales de la Dordogne*, — *Moniteur universel*, 4 octobre 1815, n° 277, — et *Figaro*, 28 sept. 1895, article de M. Louis Brunet, député).

P. Salis dut aller chercher fortune aux Indes, découvrit une île (archipel des Carolines), et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1846, en récompense de ses brillants états de service dans la marine de l'Etat et dans celle du commerce (plusieurs certificats, brevets et « hommages aux talents », que j'ai entre les mains, en font foi).

Dorel, après avoir été aussi dans la navigation de commerce, rentra, en 1830, dans la marine royale ; il prit sa retraite en 1846, comme capitaine de vaisseau, fut nommé gouverneur de l'île Bourbon (1849), commandeur de la Légion d'honneur (1850), et sénateur (1853).

Sur tous ces événements, on peut consulter le *Figaro* (sup. litt.), du 24 août, 1895 (article de M. G. Larroumet) ; — Vapereau, *Dict. des contemporains*, édit. 1856.

Dans son bel ouvrage, *1815, La Seconde Abdication*, M. Henry Houssaye a raconté, avec sa compétence et son grand talent, la tentative d'évasion (Livre II, chap. VIII, p. 382 à 388). Il cite comme références : Beker (114-115) ; Mémoires manuscrits de Marchand ; Mme de Montholon (12) ; rapport du capitaine de vaisseau Coudein commandant le 14e de marine, 13 août 1815 (Arch. Mar. BB³, 426) ; Las Cases (I, 42) ; Montholon (I. 80-81). Lorsqu'il a publié son volume, l'éminent historien ignorait (je le sais) le manuscrit de Salis

Quant au rapport du commandant Corties publié ici (10 juin 1906), par M. Ch. Godard, — voici ce qu'on lit à la page 381, note 3, du dit volume, liv. II, chap VIII) : « Selon les rapports oraux recueillis par le commandant de place Corties et consignés dans un procès-verbal en date du 20 septembre 1861, l'empereur prit gîte à l'hôtel de la Place, construit en 1809, et une partie de sa suite occupa la maison du génie. Ce procès verbal, conservé à l'île d'Aix, à l'hôtel de la Place, *n'apporte aucun renseignement nou-*

veau et contient plusieurs erreurs. Rien de moins sûr que les témoignages oraux à un demi-siècle d'éloignement. »

J'ai souligné à dessein les dernières lignes. PAUL LAMBERT DES CILLEULS.

*
* *

Monsieur R. Pichevin pourrait-il avoir l'extrême obligeance de se mettre en rapport avec moi au sujet de la famille d'Audiffredy à laquelle je suis allié ?

Je suis dénué de renseignements sur elle depuis la fin du XVIIIe siècle.

Le grand-père du signataire de la lettre qu'il cite avait épousé la sœur de ma quatrisaïeule, Thérèze d'Ebouiges. J'ai de lui et de son fils toute une correspondance, mais depuis la fin du règne de Louis XV, je les perds complètement de vue.

Je remercie d'avance Monsieur Pichevin et le prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération. CHAMPVOLANT.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G., 534 ; XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII, 17, 63, 123, 290, 350, 399, 455, 514, 568, 625, 849, 960; LIV, 17, 62).—Le document suivant que nous communique M. Léon Grasilier, ne jette aucun jour nouveau sur la question. Il prouve simplement que Voisin était convaincu d'avoir creusé la fosse du dauphin et de l'y avoir placé. Il prouve encore qu'il a déplacé subrepticement le cercueil après l'avoir enterré, et qu'il l'a transporté dans un lieu qu'il suffirait de faire connaître.

C'est un document intéressant pour l'histoire du cimetière Sainte-Marguerite et du mystère qu'il garde :

(1814)

A Son Excellence
Monseigneur le comte de Blacas
Ministre de la Maison Du Roi.
Monseigneur,

Le 3 septembre courant, j'adressai à Sa Majesté notre Bon Roi, l'acte de Décès de mon souverain Louis XVII. Dont on me fit connaître que la famille dézirerait sçavoir le lieux de la sépulture de ce Monarque, Oui je le sçais, je l'ait inhumé, comme il est constaté par les pièces jointe à la pétition à Madame la duchesse D'angoulême, mais par délicatesse addressé au Roi,

Monseigneur, Tandis que je suis du monde je montrerai ou jay mis le corps précieux de mon roi, moi seul peut l'indiquer, M. le Commissaire de Police qui me donna la Commission existe et certifiera que j'étais fossoyeur, de la Section du temple, 6e arrondissement de paris.

Veuillez me faire un mot de réponse.

Jay l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monseigneur,
Le très obéissant
serviteur
VOISIN.
rue des petits carraux, n° 34 à Paris.

—

Les prêtres assermentés (LIII, 891 ; LIV, 18, 62). — Norbert Lallié, dans son ouvrage très documenté, intitulé: *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution* donne les chiffres suivants, d'après un rapport de Letourneur, procureur général syndic :

Sur 614 prêtres fonctionnaires publics 153 prêtèrent le serment.

Lallié fait observer que sur ce nombre, plusieurs firent le serment avec restriction ou le rétractèrent par la suite.

D'après ses recherches, le nombre de 153 devrait être ramené à 120 au maximum. L. F. L.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution (T.G.635 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XLII ; LII). — M. Antoine Thomas, dans la *Revue des idées*, 15 juillet 1906, consacre un article à cette recherche.

Il s'efforce d'établir que Jeanne d'Arc n'a pu employer le mot *patrie* ; qu'elle a employé le mot *pays* ; le mot patrie pour remplacer le mot *pays* a été introduit à la Renaissance, qui dans *patria*, a changé l'*a* en *e*.

Reste à savoir si l'idée de patrie n'a pas existé avant le mot, et si Jeanne d'Arc, qui se battait pour son pays, ne se battait pas, en réalité, pour sa patrie.

—

La reine Hortense et l'amiral Ver Huell (LIV, 1,66). — A ma sortie de collège, c'est-à-dire en 1866, j'ai souvent entendu dire que l'amiral Ver Huell fut le père de Napoléon III. On faisait remarquer à ce sujet que le masque de Napoléon III n'avait rien de napoléonien comme celui du prince Jérôme, son cousin, et on citait, à l'appui de cette présomption de paternité, les vers suivants des *Châtiments*, liv. VII, chapitre x :

Toi faux prince, cousin du blême hortensia,
Hidalgo par ta femme, amiral par ta mère.

J'avoue que *cousin du blême hortensia* me laisse rêveur.

Il serait intéressant de comparer les portraits de l'amiral (s'il en existe) à ceux de Napoléon III, pour qui l'impartiale histoire sera indulgente, car si son règne, comme celui de Napoléon,a débuté par un coup d'Etat et fini par un désastre, il n'a pas été non plus sans gloire et sans prospérité pour la France. TH. COURTAUX.

*
* *

Je m'empresse de donner les renseignements (que je puis) à M. Germain Bapst qui prépare probablement un travail sur le second Empire.

Je pense qu'il serait difficile d'aller à l'encontre de l'opinion générale sur l'origine de Napoléon III. L'amiral Ver Huell a reconnu en pleine Chambre des pairs *sa* paternité à lui.

Quand cette Chambre a prononcé la peine de mort contre le prince Louis Napoléon, Ver Huell s'est levé et a supplié ses collègues de faire grâce à son fils : « C'est un père qui la sollicite ».

Quant au roi de Hollande, il écrivait au Pape en parlant du prince Louis : « celui qui *usurpe* mon nom ».

Je demandais un jour à Alexandre Ver Huell, le célèbre dessinateur hollandais, proche parent de l'amiral, ce qu'il pensait de la paternité en question ? — Il me répondit : « Mon excellent ami, vous devez savoir que nous autres Hollandais, nous ne nous embarrassons jamais des descendances gauchères : j'ignore donc absolument ce qui en est. Donc : pour nous, Louis Napoléon est le fils légitime du roi Louis, qui a été un des meilleures souverains de la Hollande, et je vais saluer sa veuve chaque fois que je passe en Suisse ! »

NOLLÉE DE NODUWEZ.

*
* *

Voici quelques notes . *16 février 1807*. La reine et l'amiral Ver Huell sont présents au palais de la Haye, pendant la distribution solennelle de l'Ordre de l'Union, où l'amiral est nommé chevalier-grand'croix. — *5 mai 1802*. Décès du prince Charles Napoléon à la Haye, en présence de sa mère. — *10 juin 1807*. La reine Hortense arrive à Cauterets (Pyrénées). — *23 juin 1802*. Le roi Louis de Hollande arrive à Cauterets. — *10 août 1807*. La reine Hortense part pour La Rallière et le roi Louis pour l'Ariège. — *23 septembre 1807*. Leurs Majestés rentrent dans la résidence (c'est-à-dire La Haye). D'après les dates susnommées, le roi Louis pouvait bien être le père du prince Napoléon, né à Padoue le 20 avril 1808 [plus tard l'Empereur Napoléon III], car l'enfant est né 8 mois et 10 jours après le départ de la Reine, à quelques jours près, donc neuf mois après les rapports conjugaux. Mais — il y a un « on dit » que monsieur *Decazes* et l'amiral *Ver Huell* s'étaient rencontrés avec Hortense, aux Pyrénées.

Quoi qu'il en soit, Ver Huell, en 1806, le chef de la mission qui se rendit à Paris pour solliciter auprès de l'Empereur la nomination de son frère comme roi de Hollande, *doit avoir rencontré* Hortense pendant ce séjour,et *sans aucun doute* plus tard en Hollande, à la Haye et ailleurs, à l'occasion des fêtes et des réceptions à la Cour. [Cf. les *Gazettes* de ce temps-là].

Ver Huell nommé ambassadeur à Paris, dans le cours de l'année 1807, *peut* avoir rencontré Hortense aux Pyrénées. C'est par une correspondance particulière seulement, qu'on pourrait établir cette conjecture, car il ne sera plus possible de fixer le séjour de l'amiral pendant ses vacances d'après des pièces officielles.

Un Jhr (Ecuyer) George-Jean-Emile Ver Huell, né en 1852, habite encore Paris, je crois. C'est lui, probablement, qui possède la correspondance de l'amiral.

M. G. WILDEMAN.

—

Relations de l'Empire romain avec la Chine (LIII, 947). — Sous l'empereur Vousti, de la dynastie des Han (110 ans avant Jésus-Christ), il paraît certain qu'à cette époque, l'empire romain envoya en Chine des ambassadeurs et que ses marchands avaient des relations suivies avec le royaume du Milieu. Les auteurs chinois se faisaient une très haute idée de la civilisation romaine. L'un d'eux en porte ce curieux jugement :

> Tout ce qu'il y a de précieux et d'admirable dans les autres pays, dit-il, vient de cette région ; on y fabrique des monnaies d'or et d'argent. L'argent y a dix-huit fois moins de valeur que l'or. Leurs marchands trafiquent par mer, avec l'Inde et la Perse, et gagnent dix pour un. Ce sont des hommes simples et droits, qui vendent à prix fixe, et consacrent de grandes sommes d'argent au commerce. Chez eux, le prix des céréales est très peu

élevé. Lorsqu'on leur envoie des ambassadeurs, ils ont soin de leur fournir des chariots, pour les transporter à leur capitale et de subvenir aux frais de leur séjour.

A l'époque où régnait Trajan (98-117 après J. C.) un général de l'Empereur Tchang-ti (un des souverains de la dynastie Han) pénétra jusqu'aux rives de la mer Caspienne et en rapporta la vigne.

Nul doute qu'antérieurement à cette époque les précieuses marchandises que fabriquait la Chine ne parvinssent en Occident et notamment à Rome. Les marchands occidentaux allaient-ils les chercher jusqu'aux lieux mêmes de la production ? Leur étaient-elles livrées par les nations intermédiaires ; l'Inde et les peuples de l'Asie centrale ? Leurs expéditions avaient-elles lieu par terre ou par mer ? Leurs flottes s'arrêtaient-elles à Tyr ? Allaient-elles mouiller, au contraire, dans le port de cette mystérieuse Cattagara dont parle Ptolémée ? Leurs caravanes pénétraient-elles par ces profonds et dangereux défilés de la Perse et de la Bactriane jusqu'à Thina dont fait mention le célèbre géographe ?

Doit-on voir, dans cette dernière ville, la cité qui porte aujourd'hui le nom de Singan ou (chef-lieu du Chensi et jadis capitale du royaume central, à l'époque des Tsin) et penser que, sur les ruines de Cattagara s'élève aujourd'hui Foutchéou, Amoy, Canton ou bien Calcutta ? Les Sinac et les Seres étaient-ils les mêmes peuples ? Etaient-ils Indiens ou Chinois ? Ce sont des points fort obscurs et que la science des géographes n'a pas encore fixés. On ne peut toutefois se refuser à reconnaître que le jugement porté par Ammien Marcellin sur les Seres s'accorde fort exactement avec les mœurs des Chinois. « Ils sont très soigneux, dit-il, d'éviter tout contact avec les autres peuples du monde ; ils ne font le commerce qu'à la frontière ; ils y apportent une extrême méfiance et sont prêts à livrer tout ce qu'ils possèdent pour de l'argent Du reste, tempérants, doux et paisibles, ils professent une grande aversion pour la guerre ». Ptolémée attribue au pays qu'il appelle Serica des dimensions analogues à celles que possédait la Chine à cette époque, et il mentionne deux grands fleuves (probablement le Yangtzekiang et le Hoang-ho) qui le traversaient de l'ouest à l'est.

Certainement une mission aux pays qui produisent la soie fut envoyée par Marc-Aurèle. On en trouve des traces dans les annales historiques de la Chine. Elles constatent qu'à cette époque un ambassadeur venant des grands royaumes de l'Occident, Ta-tsin-kouoh, apporta leurs tributs à l'empire du Milieu.

Les historiens chinois parlent aussi de plusieurs missions envoyées par leurs souverains aux « Ta-tsin kouoh ». Au delà des Taochi, disent-ils, on rencontre une grande mer par laquelle, en naviguant vers l'ouest, il est possible d'atteindre la région où se couche le soleil. Que doit-on entendre par les Taochi et les Ta-tsin-kouoh ?

Est-ce la Perse, l'Inde, l'empire Romain ?

On ne peut faire à ce sujet que des conjectures. E. M.

—

Personnel de l'Abbaye-aux-Bois en 1762 (LIV, 3). — M. Leslie trouvera vraisemblablement ce qu'il cherche dans le travail très complet que vient de publier M. Lucien Lambeau : *L'Abbaye-aux-Bois de Paris* (1638-1906). *Commission du Vieux Paris*, décembre 1905. Tirage à part, in 4° sur 2 colonnes, 5 planches, 1 plan. E. Pic.

—

Le château de la Borde (LIII, 394, 522 ; LIV, 30). — La notice sur le château en question a paru dans la *Revue archéologique*, numéro du 15 mai 1856. Il y en a un tirage à part. G. O. B.

—

Echelle du Levant (LIII, 564, 659, 711, 754, 873, 932, 987). — Je constate avec plaisir que nous sommes tous d'accord pour faire dériver échelle de *scala* ou *scalo*. Mais, à cette occasion, il me semble assez curieux de montrer combien certains auteurs vont souvent bien loin pour donner des étymologies éloignées de la vérité.

Dans sa *Relation d'un voyage du Levant* (Paris 1717, in-4°), Tournefort s'exprime ainsi :

Ce golphe d'Armantevi (Bosphore de Thrace) est désigné par Denys de Bysance sous le nom de Golphe de l'Echelle, parce que, dans ce temps-là, il y avait une fa-

meuse échelle ou machine composée de poutres, laquelle était d'un grant usage pour charger ou décharger les vaisseaux, parce que l'on y montait par degrés. Ces sortes de machines s'appelaient Chelac, par je ne sais quelle ressemblance qu'on y trouvait avec les pattes des écrevisses : de chelac on fit scalac ; de là vient que les ports les plus fréquentés du Levant s'appellent des échelles.

La gracieuse et vaste baie de Bebek, dans le Bosphore, était jadis désignée par le nom de *Chelé* ou *Skely* à cause des gradins construits le long de la plage pour faciliter le débarquement des passagers et surtout des marchandises. Or, d'après l'orientaliste et historien J. de Hammer, *Constantinopolis und du Bosporos*, t. 2, p. 217), c'est de ce nom de *Chelé* ou *Skely*, appliqué d'abord à la seule baie de Bebek, que dériveraient les mots français, italiens et turcs, échelle, *scala*, *iskelé*, par lesquels nous désignons, d'une manière générale, tous les ports du Levant.

Non, échelle ne vient ni de chelac, (pattes d'une écrevisse pour les latins) ni de la baie de Bebek, mais uniquement de *scala*. E. M.

—

Anscebon (LIII, 482 ; LIV, 76). — Colonne 77, lire Girard de Villesaison et non Gérard.

—

Les Maniotes (LIV, 4). — Les Maniotes sont les habitants du Magne ou Maina, province grecque, ou pour être plus précis, du sud de la Morée. Ils se prétendent descendre des Spartiates leur culte pour la liberté les a toujours préservés de la domination turque à laquelle ils ont opposé une invincible résistance. Puissamment organisés, en lutte continuelle avec les Turcs, ils ont eu plus d'un acte de piraterie ou de brigandage à se reprocher. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nos bâtiments marchands dussent être protégés en 1770 par des vaisseaux de guerre. On trouvera dans le *Dictionnaire de géographie* de Vivien de Saint-Martin, un long article très complet sur le Magne et ses curieuses populations.

G. M.

*
* *

On lit dans les *Observations curieuses sur le voyage du Levant* de Fermanel, Fauvel, Baudouin et Stochove (Rouen, 1668, p. 145) :

Les Mainotes, ainsi appellez dela ville de Maina... et que par corruption on nomme *Maniotes*. Ce sont peuples à demi sauvages, intrépides et grands voleurs, qui n'ont ni loix ni religion.

Les Mainotes ou Maniotes habitent la péninsule la plus méridionale de la Morée, celle qui se termine par le cap Matapan. P. L — s.

*
* *

Les Maniotes habitaient cette presqu'île de la Grèce nommé le Magne ou Maina, au sud de la Laconie. C'étaient des montagnards intrépides et pillards qui vivaient dans une sorte d'état féodal. Bonaparte songea à s'en faire des alliés contre l'Empire Ottoman, alors qu'à Milan, en 1796, il rêvait de reconstituer l'empire d'Alexandre et se faisait envoyer des cartes détaillées du Bengale. Il y envoya comme ambassadeur un botaniste, Dino Stefanopoli, qui a laissé une relation de son voyage, Londres 1800. La lettre de Bonaparte aux Maniotes se terminait par ces mots : « Les Maniotes sont les dignes descendants de Sparte auxquels il n'a manqué, pour être aussi renommés que leurs ancêtres, que de se trouver sur un plus vaste théâtre. »

La ville principale du pays était Monembasie. CURIOSUS.

*
* *

Le document cité par *M. P. F.* est fautif en ce qui concerne la transcription de ce nom de peuple *Maniote*. Il faut lire et écrire *Maïnotes*. En 1770, la Russie et l'Angleterre étaient coalisées contre la Turquie et la Pologne, que soutenait d'autre part la France encore fidèle à la politique de Choiseul qui ne quitta le ministère qu'à la fin de 1770 (*24 déc*). Pour la première fois la flotte russe parut dans les eaux de la Méditerranée ; elle ravagea les côtes du Péloponèse, la Morée et encouragea l'insurrection des *Maïnotes* contre les Turcs. Ces Maïnotes, terribles montagnards qui se prétendent les descendants directs des anciens Spartiates, habitent le sud de la Morée. Leur principale ville est *Maïna*, indiquée sur toutes les cartes un peu complètes de la Grèce moderne, près du cap Matapan. L'expédition préparée à Toulon avait précisément pour but, dans la pensée de Choiseul, de venir en aide aux Turcs et d'empêcher les pirateries des *Maïnotes*.

AUG. PARADAN.

élevé. Lorsqu'on leur envoie des ambassadeurs, ils ont soin de leur fournir des chariots, pour les transporter à leur capitale et de subvenir aux frais de leur séjour.

A l'époque où régnait Trajan (98-117 après J. C.) un général de l'Empereur Tchang-ti (un des souverains de la dynastie Han) pénétra jusqu'aux rives de la mer Casplenne et en rapporta la vigne.

Nul doute qu'antérieurement à cette époque les précieuses marchandises que fabriquait la Chine ne parvinssent en Occident et notamment à Rome. Les marchands occidentaux allaient-ils les chercher jusqu'aux lieux mêmes de la production ? Leur étaient-elles livrées par les nations intermédiaires ; l'Inde et les peuples de l'Asie centrale ? Leurs expéditions avaient-elles lieu par terre ou par mer ? Leurs flottes s'arrêtaient-elles à Tyr ? Allaient-elles mouiller, au contraire, dans le port de cette mystérieuse Cattagara dont parle Ptolémée ? Leurs caravanes pénétraient-elles par ces profonds et dangereux défilés de la Perse et de la Bactriane jusqu'à Thina dont fait mention le célèbre géographe ?

Doit-on voir, dans cette dernière ville, la cité qui porte aujourd'hui le nom de Singan ou (chef-lieu du Chensi et jadis capitale du royaume central, à l'époque des Tsin) et penser que, sur les ruines de Cattagara s'élève aujourd'hui Fontchéou, Amoy, Canton ou bien Calcutta ? Les Sinac et les Seres étaient-ils les mêmes peuples ? Etaient-ils Indiens ou Chinois ? Ce sont des points fort obscurs et que la science des géographes n'a pas encore fixés. On ne peut toutefois se refuser à reconnaître que le jugement porté par Ammien Marcellin sur les Seres s'accorde fort exactement avec les mœurs des Chinois. « Ils sont très soigneux, dit-il, d'éviter tout contact avec les autres peuples du monde ; ils ne font le commerce qu'à la frontière ; ils y apportent une extrême méfiance et sont prêts à livrer tout ce qu'ils possèdent pour de l'argent Du reste, tempérants, doux et paisibles, ils professent une grande aversion pour la guerre ». Ptolémée attribue au pays qu'il appelle Serica des dimensions analogues à celles que possédait la Chine à cette époque, et il mentionne deux grands fleuves (probablement le Yangtzekiang et le Hoang-ho) qui le traversaient de l'ouest à l'est.

Certainement une mission aux pays qui produisent la soie fut envoyée par Marc-Aurèle. On en trouve des traces dans les annales historiques de la Chine. Elles constatent qu'à cette époque un ambassadeur venant des grands royaumes de l'Occident, Ta-tsin-kouoh, apporta leurs tributs à l'empire du Milieu.

Les historiens chinois parlent aussi de plusieurs missions envoyées par leurs souverains aux « Ta-tsin kouoh ». Au delà des Taochi, disent-ils, on rencontre une grande mer par laquelle, en naviguant vers l'ouest, il est possible d'atteindre la région où se couche le soleil. Que doit-on entendre par les Taochi et les Tatsin-kouoh ?

Est-ce la Perse, l'Inde, l'empire Romain ?

On ne peut faire à ce sujet que des conjectures. E. M.

—

Personnel de l'Abbaye-aux-Bois en 1762 (LIV, 3). — M. Leslie trouvera vraisemblablement ce qu'il cherche dans le travail très complet que vient de publier M. Lucien Lambeau : *L'Abbaye-aux-Bois de Paris* (1638-1906). *Commission du Vieux Paris*, décembre 1905. Tirage à part, in-4° sur 2 colonnes, 5 planches, 1 plan. E. Pic.

—

Le château de la Borde (LIII, 394, 522 ; LIV, 30). — La notice sur le château en question a paru dans la *Revue archéologique*, numéro du 15 mai 1856. Il y en a un tirage à part. G. O. B.

—

Echelle du Levant (LIII, 564, 659, 711, 754, 873, 932, 987). — Je constate avec plaisir que nous sommes tous d'accord pour faire dériver échelle de *scala* ou *scalo*. Mais, à cette occasion, il me semble assez curieux de montrer combien certains auteurs vont souvent bien loin pour donner des étymologies éloignées de la vérité.

Dans sa *Relation d'un voyage du Levant* (Paris 1717, in-4°), Tournefort s'exprime ainsi :

Ce golphe d'Armantevi (Bosphore de Thrace) est désigné par Denys de Bysance sous le nom de Golphe de l'Echelle, parce que, dans ce temps-là, il y avait une fa-

meuse échelle ou machine composée de poutres, laquelle était d'un grant usage pour charger ou décharger les vaisseaux, parce que l'on y montait par degrés. Ces sortes de machines s'appelaient Chelac, par je ne sais quelle ressemblance qu'on y trouvait avec les pattes des écrevisses : de chelac on fit scalac ; de là vient que les ports les plus fréquentés du Levant s'appellent des échelles.

La gracieuse et vaste baie de Bebek, dans le Bosphore, était jadis désignée par le nom de *Chelé* ou *Skely* à cause des gradins construits le long de la plage pour faciliter le débarquement des passagers et surtout des marchandises. Or, d'après l'orientaliste et historien J. de Hammer, *Constantinopolis und du Bosporos*, t. 2, p. 217), c'est de ce nom de *Chelé* ou *Skely*, appliqué d'abord à la seule baie de Bebek, que dériveraient les mots français, italiens et turcs, échelle, *scala*, *iskelé*, par lesquels nous désignons, d'une manière générale, tous les ports du Levant.

Non, échelle ne vient ni de chelac, (pattes d'une écrevisse pour les latins) ni de la baie de Bebek, mais uniquement de *scala*. E. M.

—

Anscebon (LIII, 482 ; LIV, 76). — Colonne 77, lire Girard de Villesaison et non Gérard.

—

Les Maniotes (LIV, 4). — Les Maniotes sont les habitants du Magne ou Maina, province grecque, ou pour être plus précis, du sud de la Morée. Ils se prétendent descendre des Spartiates leur culte pour la liberté les a toujours préservés de la domination turque à laquelle ils ont opposé une invincible résistance. Puissamment organisés, en lutte continuelle avec les Turcs, ils ont eu plus d'un acte de piraterie ou de brigandage à se reprocher. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nos bâtiments marchands dussent être protégés en 1770 par des vaisseaux de guerre. On trouvera dans le *Dictionnaire de géographie* de Vivien de Saint-Martin, un long article très complet sur le Magne et ses curieuses populations.

G. M.

*

On lit dans les *Observations curieuses sur le voyage du Levant* de Fermanel, Fauvel, Baudouin et Stochove (Rouen, 1668, p. 145) :

Les Mainotes, ainsi appellez dela ville de Maina... et que par corruption on nomme *Maniotes*. Ce sont peuples à demi sauvages, intrépides et grands voleurs, qui n'ont ni loix ni religion.

Les Mainotes ou Maniotes habitent la péninsule la plus méridionale de la Morée, celle qui se termine par le cap Matapan. P. L — s.

*
* *

Les Maniotes habitaient cette presqu'île de la Grèce nommé le Magne ou Maina, au sud de la Laconie. C'étaient des montagnards intrépides et pillards qui vivaient dans une sorte d'état féodal, Bonaparte songea à s'en faire des alliés contre l'Empire Ottoman, alors qu'à Milan, en 1796, il rêvait de reconstituer l'empire d'Alexandre et se faisait envoyer des cartes détaillées du Bengale. Il y envoya comme ambassadeur un botaniste, Dino Stefanopoli, qui a laissé une relation de son voyage, Londres 1800. La lettre de Bonaparte aux Maniotes se terminait par ces mots : « Les Maniotes sont les dignes descendants de Sparte auxquels il n'a manqué, pour être aussi renommés que leurs ancêtres, que de se trouver sur un plus vaste théâtre. »

La ville principale du pays était Monembasie. CURIOSUS.

*
* *

Le document cité par *M. P. F.* est fautif en ce qui concerne la transcription de ce nom de peuple *Maniote*. Il faut lire et écrire *Maïnotes*. En 1770, la Russie et l'Angleterre étaient coalisées contre la Turquie et la Pologne, que soutenait d'autre part la France encore fidèle à la politique de Choiseul qui ne quitta le ministère qu'à la fin de 1770 (*24 déc*). Pour la première fois la flotte russe parut dans les eaux de la Méditerranée ; elle ravagea les côtes du Péloponèse, la Morée et encouragea l'insurrection des *Maïnotes* contre les Turcs. Ces Maïnotes, terribles montagnards qui se prétendent les descendants directs des anciens Spartiates, habitent le sud de la Morée. Leur principale ville est *Maïna*, indiquée sur toutes les cartes un peu complètes de la Grèce moderne, près du cap Matapan. L'expédition préparée à Toulon avait précisément pour but, dans la pensée de Choiseul, de venir en aide aux Turcs et d'empêcher les pirateries des *Maïnotes*.

AUG. PARADAN.

La *Revue des Deux-Mondes* de 1865 renferme une étude détaillée et complète sur les *Maïnotes*.

*
* *

Les Maïnotes sont les habitants de la région méridionale du Péloponèse (Grèce méridionale) dans la province de Laconie. Le Magne forme l'extrémité la plus méridionale de l'ancienne Eleuthéro-Laconie, sa pointe s'appelle le cap Matapan. Les côtes rongées, environnées de récifs, ont longtemps assuré un refuge aux pirates. Les Maïnotes que les Turcs n'avaient jamais pu soumettre entièrement, se disent les descendants des Lacédémoniens.

Au XVIIe siècle, les musulmans désolaient la Grèce. Pour échapper à leur joug odieux, plusieurs familles de Maïnotes abandonnèrent leur pays et demandèrent asile à la République de Gênes qui leur concéda, en 1676, un territoire en Corse. Lors de la cession de la Corse à la France, ils s'installèrent à Cargèse. Cette colonie de Maïnotes subsiste de nos jours avec ses traditions, ses usages, sa langue, sa religion, avec ses cérémonies de rite oriental.

Il y a dans la *Grèce contemporaine* d'Edmond About deux ou trois pages sur les Maïnotes, bonnes à lire. Laissant de côté de nombreux ouvrages publiés sur le Magne en Angleterre, j'indiquerai parmi les publications françaises à consulter sur les Maïnotes : Villemain, *Etudes d'histoire moderne. Essai sur l'Etat des Grecs*, chap. VI. — Yemeniz, *le Magne et les Maïnotes* dans le n° du 1er mars 1865 de la *Revue des Deux-Mondes* — Henri Belle, *Trois années en Grèce*. (Paris 1881, in-12, p. 321 et suiv.) E. M.

—

Familles à origine illustre très ancienne (LIII, 875, 961, 969; LIV, 78). — Je ne connais pas l'ingénieur BERRUS dont vous parlez (LIII, 835), mais je puis vous dire qu'il existe de par le monde un grand nombre de représentants d'une famille BURRUS (ma mère était une demoiselle Burrus) qui a la prétention plus ou moins justifiée et démontrée de remonter au gouverneur de Néron.

Cette famille, d'après ce que ma mère m'a redit plus d'une fois, serait venue d'Italie pour s'établir en Alsace il y a huit ou neuf siècles : des papiers authentiques établissaient la chose sans contestation possible, paraît-il. Malheureusement ces papiers ont été égarés il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans. Cette famille Burrus a été assez florissante pendant plusieurs siècles et a fourni particulièrement au clergé ancien des personnages notables, évêques ou abbés.

Si je ne me trompe, l'établissement central de la famille était, non loin du fameux mont Sainte-Odile, au village de Dambach. Ma mère était née près de là, au petit village d'Eichoffen. La famille fut d'ailleurs fort éprouvée par les guerres et les crises de la Révolution et de l'Empire.

Mon grand-père avait eu 15 enfants, garçons et filles à peu près en nombre égal. Son frère aîné, qui habitait Dambach, avait été aussi assez prolifique. Un autre frère, au contraire, est mort sans postérité, vers 1850, dans ce village de Marlenheim où est curé actuellement cet abbé Delsor dont l'expulsion sommaire de Lunéville a fait si grand bruit il y a deux ans.

Je suis loin de connaître tous les Burrus qui représentent aujourd'hui la famille. Des trois que je vous citerai, un seul m'est personnellement connu : c'est mon cousin germain Louis Burrus, fonctionnaire retraité de l'octroi de Paris, qui habite Sucy-en-Brie.

Un autre, qui habite, suivant la saison, Paris ou Sevran-Livry, s'appelle Burrus de Dangérau : il a rédigé et rédige peut-être encore un journal diplomatique m'a-t-on dit : on m'a dit également que lui-là avait fait des recherches multiples sur notre famille et doit être le plus documenté à cet égard.

Un troisième Burrus est fabricant de tabac en Suisse, à Boncourt : les cigarettes Burrus sont fort estimées de certains fumeurs de là-bas.

Voilà ce que je puis vous dire pour ma part. C. JR.

*
* *

Voici un petit fait qui, pour ne pas remonter à la Genèse, à la mythologie grecque, ou aux temps pharaoniques, ne laisse pas d'être quelque peu amusant. Il y a 40 ans, j'ai connu à P..... un assez vieux monsieur, de très bonne compagnie, qui avait des cartes de visite ainsi libellées :

LE DUC DE ROUSSILLON
DES PY DE GOSPRONS
DI PRINCES CARLOVINGIENS D'AQUITAINE.

: crois, du reste, que ces cartes grand quentes étaient surtout réservées aux d lacements ; mais en conversation le p sonnage ne se faisait nullement prier p r avouer, qu'il avait, en effet, droit à c beaux titres. Cela amusait fort l'arc viste départemental. M. A..., qui ne p dait pas une occasion publique ou priv de dire ou d'écrire qu'il n'y avait j nais eu de ducs de Roussillon. Mais en n tière de généalogie, ces chartistes sont d mécréants. H. C. M.

—

Robert d'Arbrissel (LIII, 892 ; LIV, 2). — Je sais que M. l'abbé Cornilleau, c é de Fontevrault, prépare en ce mo nt une étude sur l'abbaye de Fonte ult. L'ouvrage paraîtra en 1907.

—

Bertin de Villars (LIII, 892 ; LIV, 2). — Auguste-François-Thomas *Bertin a Vaux*, général de division, grand offic r de la Légion d'honneur, ancien pair c France, ancien officier d'ordonnance c S. A. R. le duc d'Orléans, mourut au c teau de Villepreux (Oise) le 30 sept nbre 1879, à 81 ans. Il était le père de l comtesse de Rayneval.

LOUIS CALENDINI.

—

Jean-Bapt'ste Blondel, 1794 (LIII, 2 ; LIV, 20). — C'est Jacques Blondel ouen, 1705, Paris, 1774) qui a épousé n secondes noces, demoiselle Balletti ». Marie-Madeleine, fille cadette de Joseph lletti, officier du Roi, et de Rose Be zzi, sociétaire de la Comédie italienne *Mario* et *Silvia* du théâtre italien — it née, rue Française, le 4 avril 1740, fut filleule de M. de Verton, ambassa ur à Saint-Pétersbourg Elle avait douze s au départ de Casanova, et dix-sept à n retour de Venise, en 1757. Séjour à ris, voyage à Amsterdam, désenchante ent et surtout la mort de Silvia surve e le 18 septembre 1758, reportent ut-être ce mariage au delà de la date in quée (1758). Il eut lieu à Paris, dans la emière quinzaine de décembre, paroisse int-Sauveur.

La biographie de Jal ouvre sur ce retour dramatique de Casanova, rue Française : comment expliquer dès lors la constatation qui la termine ? — Ce qu'est devenue *Manon* ? Jal l'eût appris quelques pages plus loin dans les *Mémoires* cités et à défaut de la lettre de rupture, la Biographie de Michaud aîné en garde le secret : « Demain, à cette heure, je serai l'épouse de M. Blondel, *architecte* du roi, et membre de son Académie ». La déclaration ne manque ni de crânerie, ni de franchise.

Des Blondel (section d'architecture) il n'en faut retenir que trois : je demande pardon aux autres.

1° François Blondel, le *Grand Blondel*, seigneur de Crozettes, dessinateur de la porte Saint-Denis, qui est picard : Ribemont, 1617, Paris, 1686. Cf. *Voyage de Blondel à la Rochelle*, par Ch. Lucas.

2° Jacques Blondel, qui est Normand : Rouen, 8 janvier 1705, « architecte du Roi et membre de son Académie » ; travaux nombreux à Metz et à Strasbourg ; articles de *l'Ecyclopédie* sur l'architecture ; traités d'*architecture française* et d'*architecture civile* et professeur au Louvre. C'est le gendre de Joseph Balletti — Silvia n'est plus ; et la mise en scène de sa mort, dans son atelier du Louvre (2 janvier, 1774) n'est pas indigne de son entourage. Cf. J.-FR. BLONDEL, par Prost Metz, 1860, in-8°.

3° Jean-Baptiste Blondel, « architecte des Académies de Paris, Rome et Londres, dessinateur du Cabinet du Roi » et celui-ci est Parisien : 17** — 1825. Construction avec Delannoy du marché du Temple et du marché Saint-Germain ; auteur avec Lusson des PLAN, COUPE, ÉLÉVATION ET DÉTAILS DU NOUVEAU MARCHÉ SAINT-GERMAIN, Paris, 1816, in-f°.

L'Assemblée nationale a reçu de J.-B. Blondel, le 30 septembre 1791, un projet de médaille commémorative pour la proclamation de la Constitution, et une pétition pour une médaille allégorique dont il donne la description Cf. *Procès-verbal de l'A. n.* n° 782, p. 2.

Sa biographie reste à faire. Les notices le donnent comme neveu par alliance de Madeleine Balletti ; mais, on le sait : critique et biographie semblent s'exclure !

P.-D.

Le pasteur Clémenceau (LIII,947 ; LIV,21). — Beauchet-Filleau (*Dict. des familles du Poitou*, 2e édit., t. II, p. 516) donne une filiation détaillée de la famille Clémenceau, originaire du Bas-Poitou (c'est la famille du Ministre qui appartient au rameau dit du Colombier), et quelques personnages, issus probablement à la même souche, mais sans jonction connue avec elle.

C'est parmi ces derniers que l'on trouve le pasteur Jacques Clémenceau, père au moins d'un fils, aussi nommé Jacques, qui fit ses études à Genève, et fut ensuite pasteur du Vigean, de 1634 à 1637.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le général Duvignau (LIII, 836, 970). — Le 30 mars 1895 décédait à Arcachon, dans sa soixantième année, Marie-Gertrude *Duvigneau*, vicomtesse de Pelleport-Burète, présidente des Dames de la 14e section bordelaise de la Société française de secours aux blessés militaires, membre du Conseil supérieur d'administration de la Charité maternelle. Son mari, le vicomte de Pelleport-Burète, avait été maire de Bordeaux, et sénateur de la Gironde et était alors chevalier de la Légion d'honneur

(*Biographie des sénateurs et des députés*, par Félix Ribeyre, 1877, pp. 221-226). Un des ses fils, le vicomte Pierre de P., a été capitaine de cavalerie et a démissionné.

Louis Calendini.

—

Famille Flahaut (LIII, 893 ; LIV, 22). — LIV, colonne 22, ligne 41, lire Menars et non Menay.

—

Où sont les dépouilles mortelles du cardinal de Fleury ? (LIII. 721, 795). — Le monument du cardinal de Fleury a bien été exécuté en entier. Il est possible d'en retrouver la gravure dans la sixième édition de 1778 du *Voyage pittoresque de Paris*, par Derollier d'Argenville.

Dans une brochure publiée autrefois par Roserot, archiviste de la Haute-Marne, on parle du concours ouvert en 1745 pour l'exécution du monument ; Bouchardon l'emporta d'abord Puis une intrigue enleva le travail à Bouchardon pour le confier à J.-B. Le Moyne.

Enfin, dans un livre intitulé *Curiosités de Paris*, par J.-A. Dulaure, et dédié au roi de Suède en 1785, il est dit, page 387, à propos de l'église Saint-Louis-du-Louvre : « C'est dans cette église que l'on voit le mausolée du cardinal de Fleury. Le prélat y paraît étendu sur un tombeau prêt à rendre les derniers soupirs entre les bras de la Religion L'Espérance et la France personnifiées caractérisent ce monument qui est de M. Le Moyne. »

On voit que ces trois différents ouvrages, publiés à des dates diverses, sont bien d'accord pour affirmer l'exécution du monument.

Mais il y a mieux. Chez un aimable amateur d'objets d'arts, que je connais et qui habite en Bretagne, se trouve la plaque tombale en marbre blanc de ce mausolée. Je n'ai pas été peu stupéfait de la voir servir de garniture à une commode style Louis XVI dans une chambre de son habitation. Je lui demandai comment elle se trouvait là, et il me raconta qu'il avait jadis acheté, chez un antiquaire de Versailles, la commode et son marbre ; seulement, au moment de l'achat, la plaque était retournée et mon hôte avait lui-même remis l'inscription au-dessus.

Cette dernière prouve, à n'en pas douter, que le monument a été élevé aux frais du Roi, car en dessous de tous les titres du cardinal de Fleury, elle porte cette inscription : *Bene merito Rex memor poni jussit*. Si le Roi se fût désintéressé de ce travail, comment aurait-on fait graver cette épitaphe ?

Il résulte de cette rencontre qu'on n'a pas attendu 1811 pour détruire le monument ; il a dû l'être au moment de la dévastation des églises en 1792-1793. La commode recouverte de la plaque portant l'inscription, le dit par elle-même : la plaque, achetée sans doute par un fabricant de meubles, fut taillée pour les dimensions de la commode ; en effet, des filets suivent exactement les contours du meuble sur la face sans inscription, et sur l'autre, l'inscription se trouve partiellement rognée d'un côté. Or, le style du meuble est bien de cette époque, et tout le monde sait ce que les Vandales révolutionnaires ont fait des restes que renfermaient les tombeaux.

A. D.

—

Les amiraux d'Hector, d'Albert de Rions et de Flotte (LIII). — J'ai reçu dernièrement un prospectus d'estampes

publié par la maison A. Geoffroy frères, 5, rue Blanche, Paris.

Dans ce catalogue, très intéressant et instructif par lui-même, j'ai relevé l'article suivant, qui nous donne les dates et les localités de naissance et de décès de l'un des trois amiraux dont l'*Intermédiaire* s'est récemment occupé :

1552 Albert de Rions (Deux petites grav. de forme ronde. Diam. 0,072 mill.) relatives au comte François-Hector d'), chef d'escadre commandant à Toulon, né à Avignon, m. à Anneyron (Drôme), 1728-1802. Ensemble. 15 fr.

Les bonnes actions valent mieux que les belles actions. Paris, novembre, 1789. — M. d'Albert de Rions fait une belle action se battant sur le Pluton contre IV vaisseaux.

V. A. T.

—

Famille Le Moine (LIII, 614, 741, 861, 972). — Un Le Moine figure comme maïeur de Crécy-en-Ponthieu, dans la charte communale de ce bourg (1194).

Le cardinal Le Moine (qui en 1301 fonda à Paris le collège qui portait son nom) était né à Crécy-en-Ponthieu. Il mourut à Avignon en 1313.

Son frère (ou son cousin germain) André, fut évêque de Noyon (1300-1314).

Les Le Moine de Crécy n'appartiendraient ils pas à cette antique famille ?

J'ai ouï dire que le cardinal portait dans ses armes *trois clous* de la passion..; peut-être les trois mouchetures de sable des Le Moine de Clermont.

A. C. D'ESTRÉES.

—

P.-J. Leroux et son Dictionnaire (LIV, 8). — Dans le « Tydspiegel » [revue mensuelle hollandaise] de sept. 1904, M. le Dr W. Meyer, de la Haye, a publié une étude fort intéressante sur Jean-Maximilien Lucas, né à Rouen en 1636 ou 1646, éditeur à Amsterdam dès 1673 et enterré à La Haye en février 1697.

Une de ses œuvres se trouve à la Bibliothèque nationale (Paris), intitulé : *Réponse aux faussetés et aux invectives qui se lisent dans la Relation du Voyage de Sorbière en Angleterre*. Amsterdam 1675. De sa main parut, en 1678, la traduction du *Théol. polit. Tractaat de Spinoza*, cuib. 79 ; *La vie et l'esprit de Spinoza*, en 1686 ; *Catalogue des Livres nouvellement imprimés à Straesburg* et *La Quintessence des Nouvelles*, de 1689-1697. M. le Dr Meyer, un érudit spinoziste, est en train de publier dans le *Tydschrift voor Bock en Bibliotheekwezen*, une étude documentée sur les littérateurs français dans les Pays-Bas, sous Louis XIV, et publiera en même temps une liste complète des œuvres de Lucas.

Dans l'article du « Tydspiegel » susmentionné, on trouve plusieurs renseignements sur *Jean-Alexandre de la Fond* aussi cité par *Hatin*, dans sa *Gazette de Hollande*. Mais il y a eu *deux* J.-A de la F. ; l'un est né à Vivarès dans le Languedoc, s'est marié à Amsterdam, le 16 juin 1668, à Magdeleine Rivière, de Zutphen, veuf de Jeanne Boché, écrivain, demeurant au Nieuwstraat.

D'après les registres d'enterrement, Jean Alexandre de la Font est enterré à Amsterdam, le 11 février 1673, éditeur de la *Gazette ordinaire d'Amsterdam*. L'autre J.-A. de la F., dont le nom paraît dans un exemplaire de la *Gazette d'Amsterdam* de 1675 (Cf. Hatin, 144), se nomme D. L. F. dans la *Traduction libre des Gazettes flamandes*, et est cité comme le fondateur des *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* dans le registre des privilèges de la ville de Leide, en 1738.

Celui-ci est enterré entre le 10 et le 17 nov. 1685, à Leide, dans l'église Saint-Pancras. Son fils *Anthony* ou *Antonius*, né en Languedoc, obtint l'octroi de la ville comme éditeur de la *Gazette de Leide*, en 1689.

Par ces trouvailles, les renseignements de *Bayle* sont prouvés. L'un travaillait à Amsterdam jusqu'en 1673 ; l'autre à Leide, jusqu'en 1685. De l'un existe un portrait assez rare, dans lequel il est représenté avec un numéro de l'*Ordinaire*, du 5 déc. 1667, tandis que le tout est orné de ces mots de Santolinus Victorinus :

Mille oculis videt hic Fondus,
Mille auribus audit.
Plus audit naso, plus videt ille
Suo.

Vers la fin du XVIIe siècle, un *Guillaume de la Fond* vit en Hollande, étant marié à Mme *Des Houillères* assez connue comme poète. Il vint de Boisgerin [Cf. *Nouvelles Littéraires*, IX, page 13]

Quant à *Le Roux*, est-il bien sûr qu'il

soit l'auteur de *Histoire du Père La Chaise ?* éditée par Pierre Marteau à Cologne (c'est toujours Amsterdam !) *Bayle* ne cite pas le nom de l'auteur.

La collection de fiches à Leide (Bibliothèque wallonne) contient 400 actes au nom Leroux, mais l'acte de décès de P.-J. L. n'y figure pas.

M. G. Wildeman.

—

Ouistreham (Normandie) et Westerham (Angleterre) (LIII, 53). — J'ai toujours entendu dire dans le pays que Ouistreham venait de Oyster-ham, le port aux huîtres. Il paraîtrait, en effet, que la culture des huîtres n'était pas comme aujourd'hui limitée au port voisin de Courseulles.

P. G.

—

Un Valenciennois, agent de l'étranger en 1793 (LIII, 723, 848, 905). — Si Jean-Pierre Beaudet de Morlet, commissaire des guerres à Bitche en 1749, était le même que le commissaire Morlet que cite la correspondance du général d'Aoust, il devait être bien âgé en 1793, puisqu'il était né en 1703, d'après le vicomte Révérend (*Titres de la Restauration*, t. V, p. 204) qui ajoute qu'il mourut vers 1790.

D'ailleurs il est probable que le commissaire de Bithe eut un nombre assez respectable d'enfants, vu que l'un d'eux, Charles-Michel Beaudet de Morlet, ayant été nommé secrétaire du roi en 1746 (*Potier de Courcy : Continuation du P. Anselme*, t. IX. 1re partie, page. 994) devait être né vers 1725 ; deux autres enfants, les deux officiers du génie cités par l'*Intermédiaire* (dont l'un devint colonel et l'autre maréchal de camp), naquirent en 1748 et 1750 (Vicomte Révérend, *Op. cit.*). Entre ces dates extrêmes, l'on peut trouver la place d'un autre Morlet, qui aurait été le commissaire de Valenciennes en 1793.

Et tous ces enfants devaient avoir aussi la même mère, vu que Jean-Pierre Beaudet, puis Beaudet de Morlet, avait épousé Angélique-Claire de Vatry-Morlet : c'est elle qui porta sans doute ce nom de Morlet d'abord à son mari, ensuite à ses enfants.

Du même mariage devait aussi être issue Anne-Angélique Baudet de Morlet, femme de Nicolas Sézille, écuyer, conseiller du roi, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, trésorier général des bonnes œuvres de S. M. (*sic*), décédé à Paris le 9 février 1746 (*Registres de Saint-Roch*, d'après : Chastellux. *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*, p. 569).

Quant à l'origine de cette famille, d'après Potier de Courcy il faudrait conclure qu'elle était bourguignonne, puisque cet auteur lui attribue des armoiries qui furent enregistrées sous le nom de Beaudet, en Bourgogne, dans l'*Armorial général de 1696*. Cependant, comme elles sont tout à fait différentes de celles qui, par lettres patentes du 29 août 1828, furent données au maréchal de camp du génie, je crois que ce dernier n'avait aucune relation avec celui ou ceux qui firent enregistrer leurs armes en 1696, puisqu'en général les armoiries que donnaient les lettres patentes de la restauration étaient celles que portait déjà la famille.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Le collaborateur S. Churchill me demande de préciser ce que dit le général d'Aoust au sujet du général Dagobert. Voici ma réponse :

Dans une lettre adressée au Ministre de la Guerre le 14 nivose an II (3 janvier 1794), le général d'Aoust lui marque que mandé à Paris par le pouvoir exécutif pour expliquer sa conduite et répondre aux dénonciations dont il a été l'objet, il ne peut abandonner le commandement en chef provisoire en remplacement du général Doppet malade, avant que les représentants du peuple en mission lui aient donné un successeur. « J'ai l'empressement, dit-il, bien naturel, de me rendre à Paris le plus tôt possible, pour dissiper les nuages que des intrigants ont pu élever contre un général soldat qui a les preuves les plus authentiques de la conduite républicaine et de la manière dont il s'est acquitté de ses devoirs, et qui a eu le bonheur de réussir, malgré toutes les machinations de gens qui ne jugent que d'après les événements ».

« Je prends l'engagement de refuter jusqu'à l'évidence par pièces justificatives

les déclamations vagues du général Dagobert ».

Or, il résulte de ce passage que le général d'Aoust fut mandé à Paris pour répondre aux imputations malveillantes de son compagnon d'armes, et qui contribuèrent, selon toutes les probabilités, à sa condamnation.

En dehors des archives nationales, départementales et communales, il existe, chez des particuliers, des documents restés inconnus, qui sont de nature à faire ressortir bien des faits ignorés des historiens sur certains personnages de la Révolution que la légende a consacrés des héros, alors qu'ils n'étaient que des bluffeurs. La correspondance du général d'Aoust prouve ce que j'avance, en ce sens qu'elle met bien des choses au point et rectifie un grand nombre d'erreurs mises en circulation par des écrivains mûs par la passion ou mal documentés. D'un autre côté, elle prouve que Dagobert éprouvait une certaine animosité contre d'Aoust et cherchait à lui nuire dans l'esprit des représentants du peuple. Ainsi, le 13 pluviose, an II, c'est-à-dire trois semaines après l'arrestation du jeune général, les conventionnels Milhaud et Soubrany écrivaient au Comité de salut public que d'Aoust et Ramel avaient fait échouer Dagobert. « Peut-il exister des hommes aussi scélérats et aussi perfides. Il est bon que vous sachiez que d'Aoust avait eu avec Dagobert quelques propos relatifs au commandement de l'armée ». Il n'en fallait pas davantage à cette époque pour conduire un homme à l'échafaud.

Bien que Dagobert fût un brave soldat et que par son âge et ses campagnes il pouvait aspirer au commandement en chef, il était peu apte à conduire une grande armée, et il fit preuve en plusieurs circonstances, d'une jalousie malveillante à l'égard de ses chefs et envers ses égaux plus jeunes que lui. Le général en chef de Flers qu'il desservit et dont il briguait le commandement, fut guillotiné. Dagobert était devenu populaire plutôt par ses incursions audacieuses en Espagne, où ses hommes indisciplinés jetaient la terreur par les vols et les rapines, que par ses talents militaires. C'était au fond un bon chef de partisans ou un bon sous-ordres, mais c'est tout. PAUL PINSON.

Musset et le vin. Le grog est fashionable (LII ; LIV, 84). — L'*Ode à l'absinthe* est-elle de Musset? Je ne le crois pas. L'expression y est trop molle, trop commune ; les chevilles y sont trop nombreuses.

Le dernier des humains est celui qui cheville, a écrit Musset. L'auteur de cette pièce cheville presqu'à chaque vers. En outre, il semble qu'Alfred de Musset n'eût écrit ni (2e strophe) : « Il est temps *à la fin* »; — ni un seul vers de la 3e strophe; — ni (4e str.): « contentant son envie » ; ni (5e str.) : « *au milieu* de son ombre... *tout* le long du cristal.. *en signe de prudence*... à *ton vert* d'espérance » ; — ni (6e str.) : « Tu peux, quand tu le *veux aussi* ». Musset est quelquefois incorrect ; souvent il rime mal ; il n'est jamais plat, ni vulgaire. Il ne se répète pas comme fait ici l'auteur. Ayant écrit dans la 6e strophe : « Quand tu le *veux*... », il n'aurait pas écrit dans la 7e : « Pour moi, qui ne *veux* pas... Je *veux* contre ta force... Je *veux* voir aujourd'hui... »

Je ne crois donc pas à la paternité de Musset. Mais quel que soit l'auteur, il me paraît évident que le dernier vers doit être rectifié, et qu'au lieu de : *Notre témoin sera la mort*, il faut lire : *Mon témoin est la mort*. Le dernier vers de chacune des autres strophes étant de six pieds, il est inadmissible que le dernier vers de la septième soit de huit.

H. M.

*
* *

J'apporterai à la question la contribution d'un souvenir personnel, déjà bien éloigné, puisqu'il date de 1867 ou 1868, mais qui pourra peut-être aider à la solution du problème.

J'appartenais alors à la rédaction d'un petit journal suburbain, l'*Ouest Parisien*, dont le directeur s'appelait Georges Châtelain. Ce publiciste qui avait activement coopéré à la campagne électorale et au succès de Jules Simon, comme député de la circonscription, offrit à l'élu un banquet chez Véfour. La rédaction de l'*Ouest Parisien* y fut, bien entendu, invitée. Autant qu'il m'en souvienne, figuraient, parmi les convives, un bas bleu alors fort à la mode, la belle Jenny Sabatier ; une autre, femme de lettres, la vénérable Hermance Lesguillon, flanquée de son époux, petit vieillard tout guilleret, qui jonglait

avec les bouts-rimés, comme un prestidigitateur avec ses muscades ; puis le journaliste Jules Mahias, et peut-être son fidèle Pylade, M. Jules Claretie ; je n'oserais l'affirmer toutefois.

A l'heure des discours et des toasts, après une spirituelle allocution du roi de la fête et après les inévitables bouts-rimés du papa Lesguillon, se leva un rédacteur de l'*Ouest Parisien*, nommé Vernier, poète chevelu et bohême impénitent, qui débita, *comme sienne*, l'*Ode à la muse Verte* (il prétendait avoir trouvé ce terme) identique, à quelques variantes près, avec la poésie attribuée à Musset. Le mot *absinthé*, qui n'était pas encore passé dans la langue courante, m'avait particulièrement frappé. A vrai dire, Vernier était plein de son sujet ; et je me rappelle qu'au moment où on le félicitait, en lui demandant si ces vers étaient imprimés, il répondit, entre deux hoquets, qu'il les avait publiés dans un volume de poésies parues sous son nom. Je n'ai jamais eu la curiosité, je l'avoue, de les y rechercher. D'E.

—

Philibert de l'Orme (LIII, 947). — « Philibert de L'Orme (1515 (?) - 1570) laissa deux enfants naturels : un garçon portant le prénom de son père, et une fille nommée Charlotte ; l'un et l'autre tout jeunes, puisque dans une clause de son testament il est dit à propos du fils « en attendant qu'il soit propre et fort « assez pour être en collège ». Il avait deux sœurs : Jehanne De l'Orme, veuve de Christophe de Burlet et Anne de l'Orme, femme du contrôleur Martin, qui vivaient au moment de sa mort ; elles figurent au testament ainsi qu'un neveu, fils de la première, et trois petits arrière-neveux auxquels il légua diverses sommes d'argent. »

(*Les Artistes célèbres. Philibert Delorme* par Marius Vachon, J. Rouam. Paris).

M. M.

*
* *

Je ne crois pas que l'architecte des Tuileries pût laisser des descendants, ou s'il en a eu, ils ne pouvaient être légitimes. C'est ce que l'on apprend du titre de son ouvrage « Nouvelles inventions pour bien « bastir et à petits frais, trouvées naguère « par Philibert de L'Orme, Lyonnois, « architecte, conseilr et aumosnier ordi- « naire du feu Roy Henry, et abbé de « Saint-Eloy-lès-Noyon, Paris, 1578, « in-4° ».

A la même époque vivait aussi « Me Jehan de Lorme, Me général des « œuvres de maçonnerie du royaume » qui, le 11 avril 1566, obtint de Charles IX la permission de résigner sa charge à Etienne Grant-Remy (Jal : *Dict. critique* p. 798). G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de la Poterie (LIII, 784, 922 ; LIV, 25). — Sans pouvoir donner au *Chercheur de B.* de renseignements sur les deux personnages qui l'intéressent, je puis lui fournir quelques indications sur la famille *de la Poterie*.

Le 13 janvier 1674 fut passé un accord devant le notaire de Foucarmont (Seine-Inférieure) entre Messire *Antoine de la Poterie*, chevalier, seigneur du lieu de Pommerol, etc., et Thomas de la Mothe, au sujet de l'héritage de Jacqueline de Couty, femme de feu Jacob de la Mothe, sieur de Beaupin.

Le 7 janvier 1703, testament, reçu par Rolland, notaire de Pézenas (Hérault), de sieur *François de la Poterie*, ci-devant lieutenant de cavalerie dans le régiment de Sorbon, natif de la paroisse de la Potterie, de l'évêché de *Linsus* (Lisieux ?) pays de Normandie, résidant depuis longtemps à Pézenas. Ce testament fait connaître Dlle *Jeanne d'Azémar*, sa femme, Dlles *Louise* et *Jeanne de la Potterie*, ses filles ; cette dernière, femme de M. *de Salson*, capitaine. Ecuodnof.

—

La mort du duc de Praslin (LII ; LIII). — Voir le *Siècle*, 22 juin 1906, *Mlle Henriette Deluzy*, par M. Marcellin Pellet.

—

Benjamin Schlick (LIII, 948). — Il existe dans ma famille, six aquarelles représentant des vues de Sicile, (monuments et paysages) signées : chevalier Benjamin Schlick.

Ces aquarelles sont encadrées sans marges avec un large passe-partout de velours rouge ; les cadres en cuivre doré, ornés aux angles, portent ciselé en haut : Sicilia ; le dos en tôle vernie, sauf au milieu où se trouve une plaque de verre sur laquelle repose l'aquarelle, qu'on peut voir ainsi, à l'envers, par transparence ; cet en-

cadrement bizarre porte sur une petite étiquette de métal, au dos :

« Chevalier Schlick-patentee ».

J'ai entendu dire que ce peintre était hollandais. J. LL.

—

François Thierry, médecin (LIII, 838 ; LIV, 29). — Le docteur Thierry devait vivre à la fin du XVIIIe siècle. Je possède une paire de flambeaux à ses armes, qui fut offerte par lui à un de mes grands parents. En voici la description :

D'azur, à une pyramide d'or, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent. Légende : *Fortitudo mea dominum.* D'EPINOY.

—

Le baron Thiers (LI ; LIII, 838, 924). — Parlant de M. Delorme, propriétaire, en 1859, d'immeubles, rue de Courcelles, Lefeuve, dans ses *Anciennes Maisons de Paris*, écrit ceci :

Ce Delorme, ex-avocat au Parlement de Nancy, fut promu, à ce qu'on dit, d'un titre de marquis, sans le porter davantage que *M. Thiers* son *titre presque inconnu de baron...*

(*Loc. cit.* Edit. de 1873, tome IV, p. 387).

Si incomplète qu'elle soit, il me semble que l'on peut toujours faire état de cette réponse. HECTOR HOGIER.

—

Places et prix des places au théâtre au XVIIIe siècle LIV, 3.) — Le prix des places était le même à la Comédie-Italienne qu'à la Comédie-Française, soit: pour le *théâtre* et l'*amphithéâtre*, 4 livres aux représentations ordinaires 4, 6 livres aux premières et autres solennités dramatiques. (Voir Delèze, *Etat de Paris*, 1757, in-8, p. 177).

Quant à l'*amphithéâtre*, c'était, dit le *Dictionnaire de l'Académie* (1762 in-fol.) un lieu élevé par degrés vis-à-vis le théâtre. G. CAPON.

—

Le prince de Limbourg et l'Ordre du Mérite de Saint-Philippe (LIV, 7). — Le duché de Limbourg appartenait, en 1776, à la maison d'Autriche, mais Philippe-Ferdinand de Limbourg-Saint-Yrum, qui vivait à cette époque, était comte-souverain des Etats de sa Maison, ou revendiqués tels par elle Il était prince du Saint Empire. L'ordre créé par lui ne semble pas avoir dû être reconnu par l'Empire, c'était probablement un Ordre dit de prétention, c'est-à-dire pour affirmer les droits du prince aux fragments d'Etats, allemands qui lui étaient contestés. LA COUSSIÈRE.

*
* *

Il a été répondu à cette question. Je recommande particulièrement à l'attention de notre collaborateur la réponse si complète du regretté Duc Job.

E M.

*
* *

J'ai dans mes papiers de famille un document qui aidera peut-être M. H. B. à l'identification qu'il recherche.

C'est une procuration judiciaire sur une seule feuille, de 0 m. 40 de côté, portant cet entête *imprimé* :

Philippe de Limbourg, par la grâce de Dieu, duc de Schlewig-Holstein, des Stormariens et Dithmarsiens, de la Frise septentrionale, et de Wagrie, comte régnant de Limbourg-Styrum, prince, comte de Holstein-Schaumbourg et Pinnenberg, comte de Bronckhorst et de Sternberg, seigneur de Wisch, Borkelose, Ghemen, Oberstein et Wilhemsdorf, seigneur banneret héréditaire du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, grand-maître élu de l'illustre ordre d'ancienne noblesse et de celuy de Saint-Philippe.

A la suite vient le texte de la procuration en écriture ordinaire. Elle commence ainsi :

L'an mille sept cent soixante et quinze et le 17 de février, par devant moi Jean-Philippe Mans, conseiller aulique de la Régence de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Schleswig-Holstein, prince, comte régnant de Limbourg et Styrum, seigneur d'Oberstein, fut présent messire X... etc., etc.

Signé : JEAN-PHILIPPE MANS.
(Un sceau en cire rouge).

URTINOT.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or accompagné (LIV, 6) — *en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un mouton d'argent.* Ce sont les armes des Séguier.

G. O. B.

—

Armoiries de Sainte-Beuve (LIV, 6). — Je ne sais si Sainte-Beuve, pendant la période romantique, a été atteint de ce mal qui sévissait alors, et que Victor Hugo, qui en était parfaitement guéri et revenu, qualifiait lui-même, bien des an-

nées après, « d'enfantillages héraldiques ». — « Notre siècle de virilité, écrivait-il à mon ami Soulas, de Montpellier, qui lui avait envoyé quelques copies de vieux papiers, où se trouvait le nom de Hugo, notre siècle de virilité répudie ces enfantillages héraldiques, mais n'est pas insensible pour cela aux filiations de famille. » (Lettre de 1853 ou 1854).

Quant à Sainte-Beuve, pendant les huit dernières années de sa vie que j'ai passées auprès de lui, jamais il n'a été question d'armoiries, et je n'en ai pas trouvé ombre dans ses papiers. Il avait un cachet, sur lequel était gravé le mot *Truth*, qui répondait bien à son esprit de recherche : *le Vrai, le Vrai seul* ; mais ce cachet lui avait été donné par madame d'Arbouville, afin, avait-elle ajouté, qu'il lui dit toujours la vérité. — Il ne s'agissait pas de littérature.

En ce qui concerne sa généalogie, je ne peux que renvoyer à la note qu'il me dicta un jour, relative à sa prétendue parenté avec le docteur Jacques de Sainte-Beuve, et qu'on peut lire à la page 564 du tome IV de *Port-Royal*. (Paris, Hachette, 1888) :

... Ma généalogie est courte et des plus simples, y est-il dit : né à Boulogne-sur-Mer, le 22 décembre 1804, l'année même du mariage et de la mort de mon père, je n'ai pu recevoir de lui les traditions de famille, du côté paternel ; je naissais orphelin. Mon père, dont le nom était *Charles-François de Sainte-Beuve*, était né au bourg de Moreuil en Picardie, le 6 novembre 1752, d'un père qui y était contrôleur des actes. Tous ses frères et sœurs, mes oncles et tantes de ce côté, qui étaient nombreux, y naquirent également. Le nom est donc identiquement le même que celui du docteur et de ses parents en Normandie. Je n'en sais pas plus long, n'ayant jamais songé à faire des recherches sur ce point.

Si, pour mon compte, je n'ai pas pris ni revendiqué la particule, quoiqu'elle appartienne à mon nom de famille, c'est qu'elle a été omise par la négligence des témoins sur mon acte de naissance, et que n'étant pas noble, j'ai tenu à éviter jusqu'à l'apparence de vouloir me donner pour ce que je n'étais pas.

JULES TROUBAT.

—

Saint Christophe et l'Enfant Jésus (LIV, 10). — Dans les représentations byzantines, l'enfant Jésus est souvent à cheval sur l'épaule du saint, à la façon dont maintenant encore on voit porter les enfants en Orient. On en trouvera un exemple dans les caractéristiques des saints du Père Cahier. Dans le même ouvrage se voit également la reproduction d'un plomb historié de corporations, ou l'Enfant Jésus n'est pas non plus assis sur l'épaule du saint. En répondant à la question ci-dessus, pourrait-on me donner quelque explication au sujet d'une étrange représentation du même saint. Dans l'église de Sedgford (Angleterre) le saint porte sur l'épaule l'Enfant Jésus représenté *avec trois têtes*. Quelle est l'explication de cette étrange représentation et en existe-t-il quelque autre exemple ?

C. B. O.

—

Cadrans solaires à l'intérieur des églises (LIII, 730, 878, 939). — Je me permettrai de faire observer tout d'abord que l'expression cadran solaire, employée à l'occasion de l'intérieur des églises, est impropre. Ce ne peut être qu'une simple ligne méridienne tracée sur le sol et qui indique midi tous les jours de l'année, au moyen d'une ouverture percée dans le toit ou dans l'un des murs de côté.

Le cadran solaire ordinaire, horizontal, vertical ou déclinant, peut indiquer l'heure toute la durée du jour, parce que le style est toujours exposé aux rayons solaires. L'ombre du style se déplace sur le cadran à mesure que le soleil se déplace sur l'horizon. Dans une église, il ne peut en être ainsi, c'est un simple trou, un œil, pour ainsi dire, qui, à une heure déterminée, celle de midi, reçoit une partie des rayons solaires. Ceux-ci vont se projeter sur un point du sol de l'église ; comme le soleil varie tous les jours de hauteur, la réunion de ces points constitue une ligne droite ayant pour limites un maximum au solstice d'été et un minimum au solstice d'hiver. Dans le cours d'une année, le soleil décrit deux fois cette ligne.

Les plus célèbres méridiennes sont celle de San Petronio, à Bologne, rectifiée par Cassini Ier ; puis celle de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, rectifiée par le P. Ximenès en 1755 et par le professeur Uzielli en 1890. Elle fut construite par Paul Toscanelli en 1467 et on en a parlé dans les colonnes de l'*Intermédiaire* le 20 juillet 1905, col. 93. Il y en a encore d'autres en Italie dans la cathédrale de

Milan, et dans l'église des Chartreux de Rome (1701).

En France, il n'y a guère que celle de Saint-Sulpice, tracée en 1727 par Sully, horloger anglais, et enfin celle de Tonnerre, peut-être la plus précieuse de toutes, construite en 1786 par Thorel et calculée par dom Ferrouillat. La Société astronomique de France a voté, l'an dernier, je crois, une subvention pour ne pas la laisser s'endommager. A. D.

*
* *

Il existe à Blois un pavillon, dit « Pavillon d'Anne de Bretagne », seul reste des constructions et ornements des jardins qui dépendaient du château. Dans la pièce du premier étage de ce pavillon, on remarque, tracées sur les solives, des raies divergentes sur lesquelles sont indiquées, en chiffres romains, les heures du milieu de la journée. Le soleil, pénétrant par la fenêtre qui se trouve devant ce tracé, projetait sans doute l'ombre du jambage de la fenêtre suivant les raies peintes sur les solives. TRES ARTES.

*
* *

Une méridienne sur laquelle tombe un rayon solaire est tracée sur le sol de l'église Sainte Gudule à Bruxelles.

C. B. O.

*
* *

M.M. s'étonne d'un tel titre qui le rend réservé. — S'il veut bien jeter un coup d'œil sur un article de M. Fourdrignier, qui a paru dans le n° de juin du *Bulletin de la Société préhistorique de France*, il verra pourquoi de tels cadrans pouvaient être parfaitement utilisés, au moins dans les anciennes églises, qui, à l'époque mérovingienne, entre autres, avaient, à leur partie supérieure, un système de toiture pourvue de réflecteurs pour la lumière solaire. — Dans ces églises, les rayons du soleil pénétraient très bien.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Saint-Jacques de Compostelle (LIII, 277, 406, 460, 520, 633). — *En orante.* — L'*Intermédiaire*, LIII, 634, contient cette phrase :... « Au mur se voyait encore une peinture d'un homme nimbé, *les bras en orante* .. » Comment s'explique cette expression, qui, incontestablement, signifie *dans l'attitude de la prière* ? le mot *orante* ne se trouve pas dans les dictionnaires.

J. LT.

Cette note a été communiquée à l'auteur de l'expression qui répond en ces termes :

Les premiers chrétiens avaient l'habitude de prier debout, les bras étendus et levés vers le ciel. La plupart des monuments chrétiens des premiers siècles offrent de ces figures, principalement des figures de femmes représentées dans cette attitude. L'orante est le symbole, soit de l'âme chrétienne, soit de la prière, soit de l'Eglise. Parfois même on peut y voir une représentation de la mère de Dieu.

Le *Nouveau Larousse illustré* donne le mot *orant*, que j'ai rarement rencontré. Des représentations d'orantes se rencontrent dans tous les ouvrages traitant de l'iconographie des catacombes.

C. B. O.

—

« Le Jugement de Pâris » et « Vers funèbres » sur le prince de Bourbon ; ouvrages anonymes à déterminer (LIII, 10, 926). — Le *Jugement de Pâris* est attribué, par M. Paul Lacroix, à Nicolas-Horace de Ronsard, sieur des Roches de Vouvray (sur Huisne), de Boisguinant et de la Corvée, fils cadet de Joachim de R. sieur des Roches et de Vouvray et de Marguerite de Chabot, dame de Boisguinant et de la Corvée. (Hauréau *Hist. litt. du Maine*, 1re éd. t. III, p. 283).

A propos de ce poète, ami de Robert Garnier qui lui adressait des vers, La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque française, dit : « Nicolas de Ronsard, sieur des Roches, gentilhomme du Maine, autrement appelé Nicolas-Horace de Ronsard, parent de Pierre de Ronsard, a escrit plusieurs poèmes français lesquels ne sont encore en lumière. Il est excellent pour la musique et jeu de luth et autres parties requises à un gentilhomme... »

Malgré son intelligence et son savoir, ce gentilhomme poète eut une fin déplorable. A son instigation, son frère puîné Gabriel, surnommé le prieur des Roches, et deux de ses cousins assistés de quelques valets, assassinèrent, le 14 mai 1573, en sa maison de la Denisière, la veuve de son frère aîné avec deux de ses domestiques. Poursuivi avec ses complices, Nicolas de Ronsard fut condamné par contumace ; mais ayant été plus tard saisi, il eut la tête tranchée en place de Grève à Paris, le 29 mai 1584.

Quant aux *Vers funèbres sur le trespas du Prince de Bourbon*, nous les attribuons à Pierre Gravelle, sieur de V... (entre autres seigneuries, la famille Gravelle, établie au pays Chartrain, posséda les fiefs de Vauterne et des Vaux), avocat au parlement, bailli de Gallardon, de 1620 à 1663, marié à Anne Nicole, et dont la fille aînée Charlotte fut baptisée le 14 novembre 1619, en l'église Saint-Pierre-de-Dreux où elle eut pour marraine Charlotte-Anne de Bourbon. H. DE G.

—

Légendes de Collin de Plancy (LIII, 723, 871, 930 ; LIV, 36). — Voici, pour la bibliographie de Collin de Plancy quelques titres de ses ouvrages qui sont à ma connaissance : *Geneviève de Brabant*. — *Godefroy de Bouillon*. — *Histoire d'un petit duc de Brabant*. — *La chronique de Godefroid de Bouillon*. — *La cour du roi Dagobert*. — *La reine Berthe au grand pied*. — *La vie de la Sainte Vierge*. — *Le champion de la sorcière*. — *Le docteur Faust*. — *Le ménétrier d'Echternach*. — *Le roman du renard*. — *Les aventures de M. Adam Borel*. — *Le sanglier des Ardennes*. — *Les douze convives du chanoine de Tours*. — *Les Jésuites*, mystères en quatre cohues à 100 personnages. — *Les Jésuites*, entretiens des vivants et des morts à la frontière des deux mondes. — *Quelques scènes du moyen âge*. LÉGENDES : *de l'Ancien Testament*, — *du Nouveau Testament*, — *des Commandements de Dieu*, — *des Commandements de l'Eglise*, — *des Sept péchés capitaux*, — *de la Sainte-Vierge*, — *de l'Histoire de France*, — *de la Province d'Anvers*, — *des Origines*, — *des Femmes*, etc.

Du baron de Nilinse (Collin de Plancy). *Charles Martel*. — *Récits du temps passé*. — *La chasse aux prêtres, profils de ceux qui la font et ce qu'ils en retirent*. — *Les biens des Eglises, comment on met la main dessus et ce qui s'en suit*.

La quatrième édition de son : *Dictionnaire infernal*, que j'ai sous la main, porte l'approbation de Mgr Affre, archevêque de Paris.

Presque tous ces ouvrages sont édités par la Soc. Saint-Victor. J'ignore s'il y eut plusieurs Collin de Plancy.

Le baron de Nilinse était Savoyard, c'est tout ce que j'en sais. Je lirais avec plaisir d'autres réponses faites à son sujet.

A. H.

***

Jacques-Albin-Simon Colin, dit de Plancy, né à Plancy (Aube) le 30 janvier 1794, mort à Paris le 13 janvier 1881, était, par sa mère, cousin du conventionnel Danton. Il publia, non pas de 1818 à 1825 (LIV, 36), mais de 1812 à 1833, des ouvrages antireligieux tels que : *Le Dictionnaire Infernal, le Diable peint par lui-même, le Dictionnaire de la Folie et de la Raison*. Les ouvrages composés entre ces deux dates : 1812 et 1833, furent mis à l'*Index*.

A partir de 1833, Colin de Plancy n'écrivit plus d'ouvrages antireligieux et adora ce qu'il avait brûlé ; il s'engagea même à refaire ses précédents ouvrages dans le sens catholique. C'est ainsi qu'il fit imprimer un second *Dictionnaire infernal*, conçu dans un tout autre esprit que le premier, ses *Légendes*, etc.

En 1846, il constitua à Plancy (Aube) et non à Paris, (LIII, 729) la *Société de Saint-Victor, pour la propagation des bons livres*. Cette Société qui ne vécut guère que dix années, imprima plus d'un million et demi de volumes.

Après sa disparition, Colin entra dans la maison Plon.

On trouvera une excellente notice sur Colin de Plancy dans la *Biographie des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube*, par Emile Socard (Troyes, Lacroix, 1882) p. 103-105.

La liste complète de ses publications n'a jamais été dressée ; la plupart existent à la Bibliothèque de Troyes.

On trouvera quelques détails sur sa conversion, qui remonte à l'année 1841, dans l'article nécrologique que lui a consacré M. Socard, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. X. (1881) p. 53-56.

O. B.

—

Zanze (LIV, 8). — Il faut dire *Zanze* avec l'accent sur la première syllabe, et non *Zanzé* avec l'accent sur la dernière, ainsi que je le vois imprimé p. 8. M. Debasle devra comparer l'édition annotée et critique des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand par M. Edmond Biré (chez Garnier), parue il y a cinq ans, avec les travaux des spécialistes italiens auteurs de travaux sur Pellico : les professeurs Mazzatinti, Domenico Chiattone et surtout A Luzio, directeur des Archives de Mantoue.

Le père Ilario Rinieri a publié, lui aussi, des livres sur Pellico, mais il imprime mal les textes, et M. d'Ancona a prouvé qu'il les défigure. Voir aussi tout ce qui se réfère aux prisons des *Piombi* (disparues) du Musée de la ville de Venise (*Museo Correr*).

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

Le pluriel des mots en ant et en ent (LII, 841, 989). — Je lis la phrase suivante dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er mai 1906, page 108) :

De voir cette intelligence de femme mêlée de très près aux deux grands différens dogmatiques qui troublèrent l'Eglise de son temps...

Ce n'est donc pas le *t* seulement que la *Revue* supprime au pluriel, mais aussi le *d*. Je veux bien admettre qu'il n'y a pas de raison d'écrire *différend* au lieu de *différent* ; mais c'est la loi jusqu'ici, nous devons nous incliner ; et je me croirais, quant à moi, encore moins autorisé à supprimer le *d* que le *t*.

Est-on de mon avis à l'*Intermédiaire* ?

J. LT.

—

Picard, nom d'un peuplier (LIII, 393, 487, 651, 711, 875, 988). — Peuplier blanc, à grandes feuilles, ou Franc-Picard, ou Grisaille de Hollande, improprement Ipreau ; en flamand, Witte Populier, Abcel-boom ou Vlauminck ; en wallon, Picard , Blanc-boës.

Peuplier blanc, à petites feuilles panachées, en wallon. picard à petites feuilles.

Cultivés partout en Belgique, mais surtout dans les Flandres,

Consulter : de Poederlé — *Manuel de l'Arboriste et du forestier belgiques* — Bruxelles, Boubers, 1772, pages 276-279.

H. ANGENOT.

—

Chasselle Comète (LIII, 952; LIV, 97). — La question offre un certain intérêt. Dans les cantons de Bussière-Badil et de Jumilhac (Dordogne) rapprochés du Limousin, on trouve, dans les registres paroissiaux du XVIIe siècle, la mention d'enterrements de petites *chasselles* ou petites *chancelles*. A Périgueux, à Sarlat, etc., ces *chasselles* sont appelées *citernes* ou *cisternes*. D'après certains documents, on constate que les enfants mort-nés ou morts sans baptême étaient enterrés dans un coin particulier, dans une fosse spéciale du cimetière. Dans un livre de raison périgourdin, on lit :

Le cimetière occupait la place où il est... il y avoit près des ruines de l'esglise un bassin en pierre de taille et vousté avec une ouverture pour jeter les enfans morts sans baptesme.

Il est vraisemblable que cette ouverture était *cancellée* (grillée), d'où les noms, donnés à ces petits êtres, de *cisternes* ou *chasselles* (le contenu pour le contenant).

On consultera à ce sujet le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, t. XI, 110, 187, 285, 360 ; XIX, 453.

ST-SAUD.

—

Taon (LIII, 730, 824, 873). — Oui, assurément, ce mot a deux prononciations et je ne suis, quant à moi, pour la suppression ni de l'une ni de l'autre. Les gens du bon ton, c'est-à-dire l'infime minorité, disent *tan*. Le reste, c'est-à-dire l'immense majorité, celle qui fait l'usage, dit *ton*. Si l'Académie préconise *tan* (LIII, 824), tant pis pour l'Académie qui, en fait de prononciation, n'a qu'une chose à penser, enregistrer ce qui est sans se mêler, ce dont elle s'est mainte et mainte fois défendue, de vouloir donner le ton. Son rôle est de constater l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi

et non pas de le morigéner. Or, l'usage le plus commun est en faveur de *ton*, j'en appelle au témoignage de ceux de mes confrères qui vivent, non pas dans un monde d'académiciens ou de diplomates, mais au milieu de braves campagnards, ou de bons bourgeois, simples, sans prétention, restés fidèles aux vieilles traditions françaises. Je vais plus loin : je prétends que ni les Académiciens ni les intellectuels, ni les « débêteux » plus ou moins officiels ne parviendront jamais à insinuer *tan* dans la caboche de nos paysans. Pourquoi ? Parce que dans l'esprit des ruraux il existe un rapport d'homonymie entre le nom de l'animal et son « vezonnement » *Asper, acerba sonans*, dit Virgile (*Géorg.*) Le paysan ne se préocupe pas, lui, de nos étymologies classiques ; il s'en crée. Qu'iriez-vous lui parler de *tabanus*, en vaudois, en provençal et en v. fr. *tavan* ; esp. *tabano* ; it. *tafano* ? Pour lui, c'est le bruit que fait le *taon*,

c'est son *ton* et non son *tan*, qui justifie son nom.

A mon tour, je me permettrai de poser au collabo Adrien Marcel une question qui n'est point sans rapport avec la sienne. Pourquoi à Rouen (pron. *Rouan*) dit-on Saint-Ouen (pron. *Saint-Ouan*), tandis que dans la banlieue parisienne on prononce communément *Saint Ouin*? Faut-il prononcer d'une façon dans la Seine, d'une autre dans la Seine-Inférieure ? Il s'agit pourtant, dans les deux cas, du même *Sanctus Audoenus*.

LPT. DU SILLON.

—

L'Oie (LIII, 952). — Oui, sans doute, on a fait venir ce mot du bas latin *auca*, élision d'*avica*, de *avis*, oiseau ; mais le nom de l'oie (*oé*, *oué*, en vieux français) ne dériverait-il pas plutôt du grec *auein*, souffler ? C'est qu'en effet ce gros oiseau à long col produit un singulier sifflement, identique au *souffle* d'un jet de vapeur qui s'échappe d'une chaudière, quand il est attaqué : *ichchch* !

On aurait eu alors la série des mots suivants : *auein*, *oé*, *oué*, oie en français sans passer par le latin *avis*, oiseau.

Dr BOUGON.

—

Pied de nez (LIII, 730, 824 ; LIV, 40, 99). — Tout gavroche en donnerait, selon moi, aisément l'explication :

Il suffit de lui avoir vu faire ce geste à une certaine époque, déjà éloignée, car, hélas ! tout s'en va.

Il portait le pouce à son nez et, levant la jambe, il joignait le genou au coude, et agitait le pied (exercice qui serait aujourd'hui assez difficile pour la plupart des intermédiairistes.)

Donc le pied de nez, avec les deux pieds à terre, n'est pas un vrai pied de nez.

G. PLAISANT.

*
* *

« Pied de nez » se peut ; le nez s'est allongé, signe admis de déception ; d'où faire un « pied de nez » aux gens, c'est se moquer de leur désappointement. Cela me mène à « Pan de nez », qu'on dit souvent, mais qui n'est qu'une corruption d'« Empan de nez » ; et alors, comme pied, signe d'allongement. « Empan », du germanique *spanna*, mesure de la main étendue : et non « pan », du latin *pannus*, morceau, lambeau, à rejeter par les puristes, si du moins les puristes parlent de ces choses.

VILLEFRE[illegible].

—

Connu comme le loup blanc (T. G., 536). — Je ne sais si cette expression est courante ; mais je l'entends dire autour de moi et je m'en sers moi-même, à l'occasion, en parlant, par exemple, d'une personne très connue dans une localité quelconque : « Vous y êtes connu comme le loup blanc. — On le connaît à X... comme le loup blanc ». Comme je n'ai pas inventé cette manière de dire — pas plus que ceux qui s'en servent autour de moi — et que j'ai la certitude qu'elle est usitée et comprise dans la région du nord de l'Ile-de-France à laquelle je partiens, je serais curieux d'en connaître l'origine, si quelqu'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* pouvait l'indiquer.

LE BESA[illegible]R.

Cette réponse a été posée XII et a [illegible] des réponses peu concluantes ; elle a été posée XXI, et n'a pas reçu de réponse du tome [illegible]. Notre collaborateur sera-t-il plus heureux dans le tome LIV ?

—

Les savants ennemis (LI[illegible] 674, 826, 991). — Il serait assez aisé de composer un volume des traits d'inimitié, parfois féroce et toujours tenace, que la jalousie ou l'envie a provoquée entre savants occupant des mêmes sujets.

Ce serait, hélas ! la divulgation de l'un des plus vilains défauts de la nature humaine.

Pour ne pas remonter trop haut dans les siècles passés, il suffirait de parcourir les œuvres des théologiens et polémistes religieux du XVIe siècle. Je crois qu'il est préférable de ne pas citer les injures grossières, ignobles, parfois atroces que s'adressaient mutuellement les adversaires. Il suffit de renvoyer le lecteur curieux à leurs ouvrages et à leurs pamphlets .. Au XVIIIe siècle, nous pouvons signaler les polémiques bien connues des mathématiciens, les frères Bernouilli, et du neveu de Jean, Daniel Bernouilli, les querelles de Maupertuis et de la Condamine ; de Maupertuis et de Voltaire ; de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau ; le persifflage cruel, mais trop souvent justifié dont use libéralement Joseph de Maistre dans son analyse de la philosophie de Bacon, etc. Les exemples con-

temprains ne sont pas rares, il s'en faut; mai notre collaborateur *Rip Rap* conviendra que la réserve s'impose, surtout s'il agit de savants encore vivants.

AUG. PARADAN.

*
* *

Le chimistes surtout, qui l'eût cru ? se distiguent par leur malveillance réciproque féroce L'animosité qui divisa Berthelot et Wurtz est célèbre, ainsi que la hair de J.-B. Dumas pour Gebhardt. Voir les *ouvenirs de jeunesse* de Scheurer Kesier, pages 35 et 330-331. A. B.

*
* *

Lis ceci dans Boillon, *Dict. de botanique* ome I, p. 514 :

Bfonia. Genre d'Alsinacées, tribue ds Euainées renfermant à peu près 11 esp ces qui e trouvent dans les régions sèches et pierreuses de l'Europe australe et médiane, de Asie Occidentale jusqu'aux limites de l'Ire Orientale et de l'Arabie.

Cgenre n'est d'aucune utilité à l'homme.

Ga dit que Linnée voulant se venger de Buon, qui avait combattu ses doctrines, ava changé le nom de Buffonia en celui de Butia (de Bufo, crapaud). Mais le fait n'est pas uffisamment prouvé *Nomen*, dit Richter *nique Linnao in Bufoniam pro (Buffon) mutatum esse probent ii narrant.*

Vous le voyez : *Adhuc sub judice lis est* t je crois que le doute doit profiter à la émoire du grand naturaliste qu'on peut jusqu'à preuve contraire, croire innocent de ce mauvais jeu de mots et de cette mesquine vengeance.

UN VIEUX LÉPIDOPTÉRISTE.

*
* *

Le discussion s'était âpiement poursuivie ent les deux assyriologues les plus qualifiés qu nous possédions alors, M. Oppert et M. Menant. Le vendredi suivant, M. Oppert, voyt venir M. Menant, alla à sa rencontre et i dit : « Mon cher collègue vous ne m'e voulez pas de ma petite querelle de l'aue jour ? »

M Menant, piqué, lui répondit : « Monsie, je ne vous connais pas ! » A quoi M. ppert répliqua aussitôt : « Je ne suis pa tant pas un cunéiforme ».

Vlà, messieurs, quelles sont, à l'ordinaire, ces isputes de savants ! *Rara concordia fratum !...*

Carles Benoist, à la Chambre des députés, 1re séance du 12 février 1906 ; *Journal officiel*, Chambre, in-extenso page 63.

SGLPN.

Livres imprimés blanc sur noir (LIII, 729, 871, 931, 984 ; LIV, 37). — Je possède une brochure in-12 de 32 p., intitulée : Fêtes religieuses qui doivent se célébrer à Saint-Saulve (lez-Valenciennes) à l'occasion de la consécration de l'église, le 16 juillet 1865. Valenciennes, imprimerie de E. Prignet, 1865 Une vignette sur le titre et une autre au verso, le tout imprimé blanc sur papier noir. L'impression est nette et très lisible. Le tirage a été fait à la presse par les procédés ordinaires, l'exemplaire broché n'est pas coupé et la justification contrôlée est identique à celle des exemplaires ordinaires, tirés sur papier blanc. Point de bavures ni apparence de poudre d'argent.

Ce tirage de fantaisie a dû être demandé par quelque amateur-collectionneur d'originalités. Je n'ai pu me renseigner près de l'imprimeur décédé en 1871.

UN VALENCIENNOIS.

—

La « Marseillaise » parodies (T. G., 569 ; LIII, 764. 881, 929, 995). — Je retrouve, dans la *Revue Bleue* du 9 juillet 1898, un très curieux article de M. Léo Claretie, sur la traduction de la *Marseillaise*, parue d'abord en vers latins, puis en vers grecs. Les deux traductions y sont données in-extenso.

AUBER.

*
* *

Parmi les nombreuses imitations et adaptations de la *Marseillaise*, que Rouget de l'Isle avait d'abord appelée : *Chant de l'Armée du Rhin*, il en est de très intéressantes au point de vue historique. Ce sont celles qui furent exécutées pendant la Révolution ; on trouve ces hymnes tantôt avec cette indication : Air des *Marseillais* ; ou bien : Air de l'*Hymne des Marseillais* ; ou encore : *Sur l'air chéri*. Voici quelques-uns de ces morceaux que vous pourrez citer si cela présente un intérêt quelconque :

Eloge de Thionville et de Lille, 1792.

Hymne chanté sur le théâtre de la rue de Louvois, 1792, par un anonyme : *Sur l'air chéri.*

Hymne chanté lors de la translation des Archives des Liégeois à la Maison-Commune de Paris, le 14 avril 1793. Air des Marseillais.

Couplet chanté à la barre de la Conven

tion le 5 juillet 1793, par Chénard et Narbonne, de la Comédie-Italienne.

Hymne religieux et patriotique fait pour être chanté dans les fêtes nationales, juillet 1793. *Sur l'air des Marseillais.*

Couplets et Hymnes, chantés le jour de la seconde décade du mois de Brumaire de l'an IIe de la République Française une et indivisible pour l'inauguration des Bustes de Lepelletier et Marat (2 couplets sur l'*Air des marseillais*, chantés à la 3e station à l'Arc de Triomphe sur le boulevard).

Chant civique pour la fête du 10 août 1793 à Rouen. *Air des Marseillais.*

Hymne patriotique pour la fête de la Réunion patriotique, chanté sur l'emplacement de la Bastille, le 10 août 1793. *Air de la Marseillaise.*

Aux Armes ! 24 septembre 1793. Hymne dédié aux Jacobins de Paris, par F. Le Gall, jeune sans-culotte Bas-Breton. *Air des Marseillais.*

Hymne funèbre pour la fête civique donnée par la section des Gravilliers en l'honneur de Marat et Lepelletier et chanté par les jeunes orphelins de la Patrie, élèves de Legnard Bourron, membre de la Convention Nationale et par le citoyen Moline, de la section des Gravilliers, secrétaire-greffier attaché à la Convention Nationale, le 22 brumaire, l'an II de la République Française une et indivisible. *Sur l'Air chéri.*

Hymne à la Raison, an II de la République. Air : *Allons enfants de la patrie.*

La Reprise de la ville infâme de Toulon, le 28 frimaire, 18 décembre 1793, par les braves soldats de la République. Par le citoyen Salles. Air de la *Marseillaise.*

Strophes qui ont été chantées sur la Montagne, au Champ de la Réunion, le 20 prairial, an II de la République Française. Paroles du citoyen J. Chénier, député à la Convention Nationale. Air de l'*Hymne des Marseillais.*

Couplets chantés au théâtre lyrique national. Ces couplets ont été insérés au Bulletin, 17 pluviôse, an II, de la République Française.

La Prise de Toulon. Stances chantées sur le théâtre de la République, le 16 ventôse, an II. Air des *Marseillais.*

La Bataille de Fleurus, couplets chantés au théâtre des Arts, par Chéron, le jour de la nouvelle de cette victoire, le 9 messidor, an II. Paroles du citoyen Fabre-Olivet. Air : *Allons enfants de la patrie.*

Hymne pour le jour de la fête de P. Marat, l'ami du peuple, martyr de la liberté, 25 messidor, 10e mois de l'année républicaine (13 juillet) — par le Républicain T. Rousseau. Air des *Marseillais.*

La Défaite de l'Armée Napolitaine, exécuté sur le théâtre de la République et des Arts, le 16 nivôse, an VII. Air : *Allons enfants de la Patrie.*

F. Jacotot.

—

Tartempion (LIII, 953). — Et moi aussi j'ai lutté pour interpréter l'idée de ce mot qui se retrouve dans les *Interviews*: *Parade moderne du théâtre chimérique* de Jean Richepin. *Tartempion* et *Barbanchu* sont deux caractères ou personnages de la classe des *Inconnus*. Je résume l'explication que j'ai hasardé dans mon *Choix d'extraits de Jean Richepin*, que M. Richepin a bien voulu autoriser (Silver, Burdett et Company, New-York, Boston, Chicago, 1905). Lorédan Larchey (*Nouveau supplément du dictionnaire d'Argot*) dit : « Nom servant à désigner la première personne venue. — Date du *Charivari* de 1840 à 1850, où certains articles mettaient toujours en scène les personnages imaginaires de Tartempion et Barbanchu. » Et chose ! tu sais bien... Bibelot !

Tartempion ! « (Bouchor, 80). » Le mot pourrait venir de *tartines* que Balzac définit « immenses phrases lardées de mots emphatiques, si ingénieusement nommées tartines dans l'argot du journalisme ». Quant à Barbanchu, ce mot viendrait aussi peut-être de *barbu*, qui fait penser aux barbes de la bohême littéraire. J'offre aussi cette explication pour ce qu'elle vaut : *avoir de la barbe* indique la vieillesse ; d'une histoire par trop bien connue, on dit : *elle a dé la barbe* ; donc, un homme répétant la même chose pourrait être qualifié *barbanchu* ; les typographes disent dans leur argot : *barbe* = ivrognerie ; *barbanchu* indiquerait alors les habitudes de boisson des bohémiens. Enfin, voilà de modestes indications.

A. G. C.

—

Introduction du poivre en France (XLIX ; L ; LIV, 101). — Pierre Poivre, né en 1719, mort en 1786, fit le commerce des épices, mais ne découvrit pas le poivre qui existait bien avant lui en

France. Des textes connus des XVIe et XVIIe siècle, prouvent son existence. L C.

*
* *

Les épices, et notamment le poivre, ont toujours été en faveur chez nous ; on verra pourquoi tout à l'heure.

Déjà sous l'Empire, au temps des Gallo-romains, le mot poivre, *piper*, était employé non seulement dans le sens propre, mais encore au figuré, par les auteurs du IVe et du Ve siècle, à l'époque de l'invasion des Barbares.

Alors que saint Jérôme emploie ce substantif dans le sens de mots mordants, mots cruels ; Sidoine Apollinaire se sert de l'expression *piperata facundia*, pour dire un discours épicé.

Horace, Vitruve, Pline, parlent du poivre ordinaire, *piper*. Paulus nous donne le mot *piperatorium*, pour dire une poivrière. Quant au gastronome Apicius, il se sert de l'adjectif neutre *piperatum*, pris substantivement, pour dire une sauce poivrade !

Les anciens connaissaient encore le piment, que Pline appelle *piperitis* ; qui est un mot grec, latinisé dans ce but.

Nous croyons que le poivre n'a jamais fait défaut dans nos épiceries, même aux jours les plus sombres du Moyen Age et de l'invasion des Barbares ; parce que les navires de la Méditerranée, qui transportent chez nous les denrées de l'Orient, ont toujours existé depuis l'empire romain et que le commerce n'a jamais été interrompu. Or, les Barbares raffolaient de tout ce qui concernait le luxe de la table, et notamment du poivre, qu'ils trouvaient excellent pour la digestion. Lors de la prise de Rome par Alaric I, roi des Wisigoths, en 409, ce barbare réclama tout d'abord 3 mille livres de poivre en nature ! Cela tient à ce qu'on attribuait alors au poivre des propriétés vitales toutes particulières. Or, les petits se modèlent toujours sur l'exemple des grands.

Dr Bougon.

—

Vins d'honneur (LIV, 58). — Je crois que « Vins d'honneur » est une acception toute moderne ; on disait plus volontiers autrefois : « Vins de ville ». Le vin d'honneur ou vin de ville était, au moyen âge, présenté à tous les personnages de marque qui entraient dans une bonne ville pour y séjourner ou la traverser. Ce don souvent considérable, avait surtout pour but de capter la bienveillance de celui à qui il était offert.

A Mantes, dont on a des comptes à partir de 1381, on trouve une liste considérable de ces dons, aussi intéressante en elle-même, que par les noms des personnes auxquelles ce vin est présenté. En cette année 1381, il fut offert à Ferry de Metz, au bailli, à Me Loys Paste, conseiller du roi, au doyen de Chartres maître des requêtes du roi, à un échanson du roi, à l'archidiadre de Pincerais, au baron d'Ivry, à messire Gauvin de Dreux, à l'official de Chartres, au maire de Dreux, au général des frères mineurs, à Me Berthaut Aladent, à l'évêque de Chartres, à M. l'Estendart capitaine de Mantes, à l'abbé de Coulombs, à Taupin de Chantemesle, à Pierre Louvel, à Gille le Gallois, à Robert et Guy Le Baveux, etc. La dépense fut de 28 l. 6 s. La coutume se prolongea. Plus tard elle fut changée en un repas, souvent copieux où les officiers de la ville étaient conviés. Le vin d'honneur moderne n'est donc qu'une vieille coutume rajeunie et adoptée à des habitudes nouvelles. E. Grave.

—

Le septième garçon ou le septième enfant (LIII, 945 ; LIV, 41, 102). — Le nombre sept a joué un grand rôle, chez les Juifs. La semaine était déjà composée de sept jours et le septième et dernier jour était consacré au repos et aux cérémonies du culte : c'était le *sabbat*. Dans les dogmes et cérémonies du christianisme, le nombre sept jouit aussi d'une grande influence. Il y a sept sacrements, sept péchés capitaux, sept psaumes de la pénitence, etc.

Sous l'ancienne monarchie, les pensions se multipliaient à l'infini et l'arbitraire régnait pour leur distribution. Rien ne réglementait la nature et la durée des services qui pouvaient les faire obtenir, rien ne réglementait également la quotité des allocations. Il paraît donc fort vraisemblable que certains rois aient accordé une pension au père, lors de la naissance d'un septième garçon.

Toutefois, malgré mes recherches sur cette question, je n'ai trouvé, dans les anciens textes de législation, aucun document précis.

Montaigne nous apprend dans ses *Essais* (liv. 2, chap. 7), qu'il fut un temps

où « les gens de qualité avaient plus de « jalousie des récompenses (honneurs) que « de celles où il y avait du gain et du profit ». Sous Henri IV, lorsque ce monarque attirait à lui tous les cœurs de ses peuples, cet heureux temps n'était déjà plus. En 1600, le trésor de l'Etat se trouvait chargé de 3.000.000 de grâces annuelles. Cependant, en 1610, les pensions se trouvaient réduites à deux millions : si Henri IV avait été généreux, Sully avait administré ses finances. Mais les trésors amassés par Sully furent bientôt dissipés et en 1614, les pensions s'élevaient à 6.650.000 livres. Il se produisit des plaintes, les pensions furent réduites, puis elles augmentèrent, car il était difficile de mettre un frein à ces sortes de grâces. Il n'est pas douteux que Louis XIV n'ait prodigieusement favorisé l'augmentation de la masse des pensions. Cependant, par la déclaration du 14 octobre 1710, elles furent assujetties à la retenue du dixième. D'autres déclarations augmentèrent les retenues sous Louis XV, mais il semble qu'elles furent constamment violées. Necker fut impuissant dans ses tentatives pour élever des barrières contre les abus du régime des pensions. Après lui, la prodigalité fut portée à ses extrêmes limites et, en 1789, les récompenses pécuniaires s'élevaient à une somme dix-huit fois plus considérable qu'au décès de Henri IV.

Par le décret du 30 août 1790, l'Assemblée constituante supprima les pensions et autres grâces pécuniaires existantes au 1er janvier 1790 et établit des règles générales pour leur rétablissement et pour la concession de pensions et autres récompenses pour l'avenir. Diverses lois modifièrent ce décret et la loi du 15 germinal, an XI, vint établir les principes généraux sur les pensions.

La loi du 29 nivose, an XIII, relative à l'organisation de l'instruction publique, contenait la disposition suivante : « Tout « père de famille ayant sept enfants vi- « vants pourra en désigner un parmi les « mâles, lequel, lorsqu'il sera arrivé à l'âge « de 10 ans révolus, sera élevé aux frais « de l'Etat dans un lycée ou dans une école « d'arts et métiers. Le choix du père sera « déclaré au sous-préfet dans le délai de « trois mois de la naissance du dernier « enfant ; ce délai expiré, la déclaration « ne sera plus admise. — Si le père dé- « cède dans l'intervalle des trois mois, le « choix appartiendra à la mère. Si la mère « décède dans le même intervalle, le choix « appartiendra au tuteur ». Mais cette loi fut implicitement abrogée par les lois et règlements relatifs à la collation des bourses dans les lycées et collèges.

De nos jours, diverses lois ont accordé certaines faveurs aux familles de sept enfants, mais presque toujours des restrictions y ont été apportées par des lois postérieures.

La loi du 8 août 1885 stipule dans son article 27 : « La loi du 29 nivose, an 13, est modifiée ainsi qu'il suit :

« Une bourse sera concédée dans un « établissement secondaire ou d'enseigne- « ment primaire supérieur ou dans une « école professionnelle, industrielle, com- « merciale ou agricole de l'Etat, à l'en- « fant âgé de neuf ans révolus au moins, « appartenant à un père de famille ayant « sept enfants vivants, qui sera désigné « par celui-ci. Toutefois cette bourse ne « pourra être concédée qu'après que la « situation nécessiteuse de la famille aura « été constatée et que l'enfant aura subi « les examens préalables exigés par les « règlements en vigueur, pour l'obten- « tion des bourses de l'Etat dans les éta- « blissements sus désignés ».

Mais le législateur ne prit pas le temps de rechercher si cette loi pouvait avoir une influence sérieuse sur le développement de la population, et dans l'art. 41 de la loi du 26 février 1887, sans doute sous la préoccupation des nécessités budgétaires, il décidait : « Sont et demeurent « abrogés la loi du 29 nivose, an 13, et « les art. 27 et 28 de la loi de finances « du 8 août 1885 ».

La loi de finances du 17 juillet 1889, dans son article 3, troisième paragraphe, avait décidé que les père et mère de sept enfants vivants légitimes ou reconnus ne seraient pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière. Le nombre des contribuables exonérés de cette contribution dans les rôles de 1890 s'éleva à 148.808. Le montant des dégrèvements dont ils profitaient était, en principal et centimes additionnels, de 2.549.254 fr., y compris les cotes pour lesquelles des dégrèvements seraient encore accordés au cours de 1890. Dans l'art. 31 de la loi du 8 août 1890, le légis-

lateur s'empressa de substituer un nouveau texte. Art. 31. Le troisième paragraphe de l'art. 3 de la loi de finances du 17 juillet 1889 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les père et mère de sept enfants « vivants, mineurs, légitimes ou recon- « nus, assujettis à une contribution per- « sonnelle-mobilière égale ou inférieure « à 10 fr. en principal, seront exonérés « d'office de cette contribution. Les dé- « grèvements seront imputés sur les fonds « de non-valeurs ».

Dans la loi sur le recrutement de l'armée du 17 juillet 1889, l'art. 21 était ainsi conçu : « En temps de paix, après un « an de présence sous les drapeaux, sont « envoyés en congé dans leurs foyers, sur « leur demande jusqu'à la date de leur « passage dans la réserve : 1°..., 2°..., « 3° le fils unique ou l'aîné des fils d'une « famille de sept enfants au moins ». Mais la loi du 21 mars 1905 modifiant la loi du 17 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et réduisant à deux ans la durée du service dans l'armée active, a abrogé cette faveur.

Les Chambres viennent d'adopter une loi établissant un jour de repos sur sept en faveur de certains ouvriers et employés. Puisse ce vote les satisfaire et leur procurer les joies du septième Ciel.

YSEM.

—

Les premières femmes médecins et internes (LIV, 2, 68). — Mme Madeleine Brès, reçue, en 1870, avec toutes boules blanches.

M. Wurtz, alors doyen de la faculté, trouva si grave de conférer un diplôme de docteur à une femme, qu'il saisit de ce cas le ministre Duruy ; celui-ci en parla en conseil des ministres. Or, comme l'empereur était au camp de Châlons, l'impératrice, en sa qualité de régente, présidait le conseil des ministres ; elle lui demanda de créer un précédent en donnant à Madeleine Brès le diplôme qu'elle méritait.

Quelle a été la première interne dans les hôpitaux français ?

— Mlle Klumpke, d'origine américaine, fut, en 1886, reçue interne provisoire des hôpitaux. Deux étudiants seulement avaient obtenu autant de points qu'elle.

En dépit de l'hostilité des professeurs et des cris d'animaux poussés par les étudiants, Mlle Klumpke fut, en 1887, admise, avec le n° 13, interne titulaire des hôpitaux.

Quelle a été la première femme reçue docteur en Amérique ?

— Mlle Elisabeth Blackwell fut reçue docteur en médecine à la faculté de Genève (Etat de New-York) en 1849.

Elle parvint difficilement à faire ses études : Après avoir été repoussée des cours officiels de Philadelphie, elle adressa une demande d'admission aux dix-huit facultés américaines. Douze répondirent « qu'il serait immoral pour une femme de s'instruire sur les lois de son organisme ». Enfin, la faculté de Genève (Etat de New-York) l'admit à la suite d'un vote des étudiants conforme à l'avis favorable des professeurs.

Quelle a été la première femme reçue docteur en Angleterre ?

— Miss Garrett qui obtint son diplôme en 1865.

Quelle a été la première femme étrangère qui fut admise à soutenir sa thèse de doctorat en droit ?

— Mlle Sarmina Bilcesca, roumaine.

Quelle a été la première femme bachelière en France ?

— Julie Daubié, l'auteur de *La Femme Pauvre au* XIXe *siècle*, fut, en France, la première bachelière, elle passa ses examens devant la faculté des lettres de Lyon en 1862, à l'âge de 40 ans.

Après s'être difficilement fait admettre à passer son baccalauréat, elle eut à soutenir une véritable lutte avec le ministre de l'Instruction publique pour obtenir son diplôme qui ne lui fut délivré que grâce à l'intervention de M. Arlès-Dufour.

En étudiant pour faire ouvrir aux femmes les portes de l'Université, Julie Daubié donnait des leçons pour vivre...

Elle fut reçue licenciée ès-lettres en 1871 et se préparait à devenir docteur quand la mort la terrassa en 1874.

HUBERTINE AUCLERT.

—

La première femme entrée à l'Ecole des Beaux-Arts (LIV, 3). — Les journaux publient cette nouvelle :

Le féminisme gagne chaque jour du terrain à l'Ecole des Beaux-Arts. Outre de nombreuses artistes peintres et sculpteurs, on compte

déjà une femme architecte, une Américaine, Miss Morgan, sortie récemment de notre pépinière artistique. On en comptera bientôt d'autres que séduit l'art de Vitruve.

Miss Morgan est probablement la première femme architecte sortie de l'Ecole des Beaux-Arts.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales (LIV, 3, 71). — Beaucoup de femmes ont vainement demandé leur inscription sur les listes électorales. Pauline Roland en 1848, et, depuis elle, des centaines.

HUBERTINE AUCLERT.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Roger de Beauvoir et la Esmeralda de Hugo.— Le bon Pothey, l'auteur de la *Muette*, a laissé des papiers intéressants qu'il conservait religieusement. Un certain nombre a été recueilli par nous.

C'est ainsi que nous avons, sous les yeux, dans son manuscrit original, curieusement raturé, ces vers que la chute de la *Esmeralda* inspira à Roger de Beauvoir . Nous les croyons inédits.

On sait que Victor Hugo, cédant aux sollicitations de Bertin, directeur des *Débats*, avait donné à Mlle Louise Bertin, la fille de celui-ci, un poème tiré de *Notre-Dame de Paris*. Elle l'avait mis en musique. La représentation eut lieu à l'Opéra le 14 novembre 1836. Ce fut un désastre.

Un critique disait plus tard : « Le mot *ananké* s'est manifesté terriblement dans cette pièce. Mlle Falcon y a perdu sa voix. Nourrit est parti de là pour aller se tuer en Italie. Une jument, appelée *Esmeralda*, cette année-là, s'est cassé les reins aux courses, et un bateau du même nom. a péri en mer.»

Roger de Beauvoir a pris les choses moins tragiquement :

ESMERALDA

Sainte-Beuve a mis sa lévite,
Pour aller voir, en cachemite,
L'opéra de son grand *Victor*.

Du cimetière qu'il habite,
Comme un dévot et sage hermite,
Sans bruit, par le derrière, il sort.

C'est un omnibus qui l'amène
Dans un quartier qu'il vit à peine
Un jour qu'il allait chez Pistor

Dans le théâtre, il se hasarde
Et fait un salut, par mégarde,
A deux chasseurs galonnés d'or.

Antony, qui, de loin, l'avise,
Lui présente en capote grise
La face obligeante d'un mort

Tous deux prennent place au parterre
Près d'une barbe à caractère
Et d'un pétase à large bord

Vingt *Velasquez*, cent *Véronése*,
Plus un *Macaire* en polonaise,
Viennent leur offrir du renfort

Foule, attentive, intelligente,
Noire, fatale et haletante,
C'est sérieux, vois-tu ? du Victor !

Le beau moral, le laid physique,
Quasimodo mis en musique,
C'est grave, c'est géant, c'est fort !

Phœbus bien *nourri* (1), dit qu'il aime
Une fille belle et bohême,
Qu'il préfère au plus cher trésor.

C'est le laid bossu qui la sauve
Des griffes de Frollo, le chauve
Qui veut l'envoyer à la mort.

Et la cathédrale rugueuse
Est la carapace fameuse
De cet aimable hareng saur.

Les pont-neufs les plus frénétiques,
Ecrits en des tons chromatiques
Fredonnent sur son triste sort,

Et cette foule intelligente
Noire, fatale et haletante
Devant l'œuvre du grand Victor,

En songeant à la Notre-Dame,
De tous ses nez fait une gamme,
Ferme tous ses yeux, et s'endort !

Et Sainte-Beuve qui s'agite,
Trempe de sueur sa lévite
Et se trouble aux doux sons du cor.

Puis apercevant *la Syrène*
Parmi les chameaux de la scène
Il s'élance vite en dehors,

Et tourne un vers sage et mystique,
Sur la Notre-Dame en musique
Qu'il va réciter chez Pistor.

ROGER DE BEAUVOIR.

(1) L'acteur Nourrit jouait Phœbus.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Août 1906.

42e Année — N° 1120

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le bras droit de Charlemagne. — On sait que, récemment, par ordre de l'empereur d'Allemagne, on a ouvert le tombeau de Charlemagne. Notre vieux monarque, qui avait su réaliser l'union des peuples francs et germaniques, depuis lors toujours frères ennemis, a l'amère destinée d'être troublé plus souvent qu'à son tour dans son sommeil soi-disant éternel, sans faire d'ailleurs aucune allusion aux nombreuses et quantes fois où Charles-Quint vient, sur les planches du Théâtre Français, secouer la torpeur séculaire de son illustre prédécesseur.

Or, à propos de la récente ouverture de la tombe impériale, la *Frankfurter Zeitung* du 3 août 1906 publie un article qui, me semble-t-il, ne doit pas passer inaperçu. On y raconte que, du 22 juillet au 2 septembre 1804, l'impératrice Joséphine vint faire une cure à Aix-la-Chapelle.

Napoléon avait récemment créé dans cette ville, au détriment de Cologne, un siège épiscopal et l'avait confié à Berdolet, précédemment prêtre assermenté.

Le nouvel évêque ne sut que faire pour rendre le séjour de l'impératrice aussi agréable que possible. Le 1er août 1804, il fit visiter à celle-ci le trésor de la cathédrale et, au nom du chapitre, lui fit présent d'un grand nombre de reliques et de vieux objets d'art religieux. Parmi ces reliques figuraient des cheveux de la Vierge, que Charlemagne portait toujours sur lui, comme un talisman des plus précieux, et un os du bras droit du vieil empereur lui-même.

Le chapitre de la cathédrale tint longtemps secrète cette profanation exécutée par Berdolet et les cadeaux qui furent remis à Joséphine. Ces présents, ajoute l'auteur anonyme de l'article en question, passèrent par héritage entre les mains d'Hortense et d'Eugène, puis entre celles de Napoléon III d'une part et de la famille de Leuchtenberg, descendant d'Eugène de Beauharnais, d'autre part ; l'os du bras de Charlemagne serait actuellement en la possession de l'impératrice Eugénie.

Je donne ce récit pour ce qu'il vaut. Tel qu'il est, j'estime qu'il ne peut nous laisser indifférents. S'il est vrai qu'un os *authentique* du bras de Charlemagne se trouve en la possession de notre ancienne souveraine, il est très désirable qu'il reste en France et qu'il soit légué à l'Etat. Charlemagne nous appartient assez pour que, à défaut de son tombeau, nous possédions au moins son radius ou son cubitus. Quelle plus belle relique nationale peut-on souhaiter ? ISKATEL.

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'italien ? — L'opinion la plus répandue est aujourd'hui que le sonnet d'Arvers aurait été écrit pour Marie Nodier (Mme Mennessier). On prétend que le titre *Sonnet imité de l'italien* aurait été choisi pour ménager, soit la jalousie du mari, soit la délicatesse de la femme, et

que l'original italien serait purement imaginaire.

Ce titre se lit en effet dans la copie autographe publiée par le *Gaulois* et dans le livre *Mes heures perdues*, mais précisément il ne se retrouve pas dans le texte écrit par l'auteur sur l'Album de Mme Mennessier.

Dès lors, il saute aux yeux que l'une des deux hypothèses est fausse : ou le sonnet n'a pas été écrit pour la fille de Nodier, ou, s'il a été fait pour elle, le titre n'avait pas pour but de dérouter la famille.

Admettons que Mme Mennessier soit la dédicatrice. Quel est le sonnet italien qu'Arvers a mis en français ?

M. Léon Séché l'a demandé, paraît-il, en Italie, aux « professeurs les plus renommés des universités provinciales » qui n'ont pu lui donner aucune indication, mais ce résultat négatif ne saurait arrêter les recherches.

Par contre, un correspondant écrit à M. André Beaunier :

J'ai entendu soutenir cette opinion, que le sonnet d'Arvers serait la traduction ou l'imitation d'un sonnet italien du XVIIe siècle.

Ne vous semblerait-il pas intéressant d'y faire allusion sous forme de question posée à vos lecteurs, afin de savoir si quelqu'un d'entre eux serait en mesure de confirmer le fait ?

Cette question, nous la posons ici.

S.

—

Napoléon et Madame Fourès — On demande si jamais la liaison que Napoléon noua pendant l'expédition d'Egypte avec la belle Madame Fourès, épisode raconté par M. Frédéric Masson au chapitre V de son œuvre sur *Napoléon et les femmes*, a été traitée comme sujet d'un roman historique, ou d'une nouvelle du même genre ? Et quand cela est, par quel auteur et sous quel titre ? A. DE W.

—

Une lettre de Napoléon III à Pie IX. — De Rome à l'*Eclair*.

On affirme que parmi les manuscrits déposés à la bibliothèque Vittorio-Emmanuele de Rome se trouve le texte d'une lettre autographe de l'empereur Napoléon III à Pie IX, dans laquelle, à la veille de la guerre, l'empereur conseillait au Saint-Père de faire un acte d'abnégation, en renonçant au pouvoir temporel.

Cette lettre aurait été retirée récemment des archives du Vatican et donnée à la bibliothèque. On l'a exhumée à propos de la polémique — qui n'a pas encore cessé — sur l'alliance italo-franco-autrichienne, projetée en 1869.

Serait-il possible de savoir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion ? Dr L.

—

Le Régiment du Bourbonnais. — Dans quelle bibliothèque publique ou privée existe-t-il une brochure éditée *en 1767 à Paris*, et consacrée au *Régiment du Bourbonnais* ? Ce régiment est-il le Royal Bourbonnois ? — ou le régiment de Milice du Bourbonnais ?

L. G.

—

Le nom d'un colonel. — Quel était en février 1865 le « colonel président » du « régiment d'artillerie de la marine » dont le « conseil d'administration central » était à Lorient ? LOUIS CALENDINI.

—

Le cap des Aiguilles. — Pointe extrême du sud de l'Afrique, ce cap se trouve à une petite distance à l'Est du cap de Bonne-Espérance, au point de séparation de l'Atlantique et de la mer des Indes.

En 1497, Vasco de Gama fut le premier à le contourner pour pénétrer dans l'Océan Indien.

D'où lui vient son nom de cap des Aiguilles et à quelle époque a-t-il commencé à le porter ?

Cette pointe dangereuse est-elle appelée Aiguilles (Agulhas), soit pour ses nombreux pics granitiques, soit, disent certains navigateurs, parce que jouant le rôle d'un puissant aimant, elle fait affoler les aiguilles des compas ? E. M.

—

La terre du Temple près de Roanne (Loire). — Quelque curieux du centre et particulièrement de la région de Roanne, peut-il nous fournir quelque renseignement sur le propriétaire de la terre ou domaine du Temple près de Roanne au XVIIIe siècle et pendant la Révolution ? L. G. MOULINS.

—

Adoption : la question du nom. — L'adoption donne-t-elle, en même temps que le droit d'ajouter au nom de l'adopté celui de l'adoptant, le droit pour

le premier de porter le ou les titres du second, si celui-ci en porte un ou plusieurs ?

L'on demande de considérer le cas où l'adopté n'est pas noble et le cas où il l'est déjà par sa naissance.

On serait heureux d'avoir une réponse à cette question, tant en ce qui concerne la noblesse française de la royauté et de l'Empire qu'en ce qui a rapport à la noblesse du Saint-Empire, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et du pape. FREIHERR LÉON.

—

Changement de genre de noms propres. — Un de nos collaborateurs pourrait-il brièvement nous faire connaître la raison pour laquelle certains noms de fleuves ou de rivières de notre pays, qui jadis avaient *en latin le genre masculin*, ont perdu ce genre pour prendre dans le français moderne le genre féminin ? — Tels, par exemple : *Liger*, la Loire ; *Carontus*, la Charente ; *Verontus* la Véront, que nous écrivons l'Aveyron; tandis que d'autres de même terminaison, ont conservé le genre masculin. — *Ex Caru*, le Cher ; et *Danus*, l'Ain ; auquel mal-à-propos on a attribué une origine arabe : Aïn (source) ; qui certainement transcrit en langue latine ou française, fut devenu *Rhaïn* ou *Ghaïn*. Il y a dans ce petit fait philologique, une cause curieuse et encore ignorée qui peut conduire à des déductions intéressantes.

A. P.

—

Famille de Acevedo. — Un membre de cette famille espagnole serait parti vers 1825 pour la Nouvelle-Grenade où il aurait fait souche; où puis-je trouver trace de cette émigration ? Quels sont les nobiliaires espagnols qui me donneraient des renseignements sur cette famille de Acevedo ? JEHAN.

—

Famille de Béthune. — Je vois, mentionnés dans le *Bottin mondain*, des Béthune (princes), et des Béthune-Sully. — Je sais que les premiers, de la branche des seigneurs de Carency, prétendent au titre de prince, comme étant issus de Eugène-François-Léon de Béthune, marquis d'Hesdigneul, député de la noblesse des Etats d'Artois en 1639, 1715, 1725, et qui obtint de l'empereur Joseph II, dont il était chambellan, un diplôme paqequel il fut créé prince de Béthune-Hesr digneul.

Seulement ce titre de prince, d'origine étrangère, n'a rien de commun, avec celui de prince souverain d'Henrichemont et de Boisbelle, autrefois porté par Maximilien de Béthune, duc de Sully, *dont la postérité mâle est depuis longtemps éteinte.*

En conséquence, il convient d'observer que le titre de comte de Béthune-Sully ne provient pas d'un droit de descendance du premier duc de Sully, mais qu'il a été substitué dans la famille de Béthune des Planques à la suite de la cession des terres de Sully, Béthune, Lens et Montgommery, en 1808, par Alexandrine-Hortense d'Espinay-Saint Luc, veuve du dernier duc et seigneur de Sully.

Les de Béthune des Planques se prétendent issus d'un Baudouin de Béthune, fils puîné de Robert Ier de Béthune, de Richebourg et de Carency, vivant en 999, et auteur de tous les vrais de Béthune dont descendait Sully. — Comment les de Béthune actuels justifient-ils *authentiquement* cette prétention, qui a pu seule servir de base morale à leur reprise, (reconnue d'ailleurs par un décret) du nom de Sully, complètement étranger généalogiquement à leur branche, séparée du tronc principal depuis neuf siècles ?

HOBBY.

—

Bo... (F.). — Quel était cet artiste qui a signé ainsi des recueils de dessins, entr'autres : *Livre de dessins d'architecture* ; *Livre de tombeaux*, chez la veuve de F. Chéreau, rue Saint-Jacques. Quelle est l'époque de ces publications du XVIIIe siècle ? J.-C. WIGG.

—

Yves de Brinon, traducteur de Tacite. — Connaîtrait-on une traduction de Cornelius *Tacitus*, par Yves de Brinon, gentilhomme de la chambre de Henri II et de Charles IX, qui a traduit l'*Histoire florentine* de Machiavel, en 1577 ? N'aurait-il pas fait éditer une traduction de Tacite, en collaboration avec Blaise de Vigenère (Bourbonnais) ? L. G.

—

Les Cardilhac. Lettres à M. de Villette. Testament, états de service à retrouver. I. — Où trouverai-je

les originaux ou reproductions des 32 lettres écrites à son beau-frère, M. de Villette, par Jeanne de Cardaillac (Cardilhac) femme de Constant d'Aubigné et mère de Mme de Maintenon, — lettres dont Honoré Bonhomme signale l'existence dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1860, page 1673, sous ce titre : « Lettres et documents inédits relatifs à Mme de Maintenon » ? — Ces lettres ont été en la possession de Mme de Maintenon ainsi qu'en témoigne la déclaration de celle ci, que reproduit Ap. Briquet dans ce même *Bulletin*, même année 1860, page 1501.

II. — Où trouverai-je le contrat de mariage du père de Jeanne de Cardaillac, — de Pierre de Cardilhac (lieutenant du duc d'Epernon et commandant du château Trompette, à Bordeaux, en 1627), avec Louise de Montalembert, contrat du 27 décembre 1609 ?

III. — Où trouverai-je les états de services, des renseignements, et la trace du passage au château Trompette de ce Pierre de Cardilhac (seigneur de la Lane), qui maria sa fille, Jeanne, à Constant d'Aubigné, par contrat passé devant G. B. Justian, not. royal à Bordeaux, du 27 décembre 1627, — dont j'ai l'expédition dans mes archives ? CARDAILLACO.

—

Famille Ganjoux en Amérique. Je sais bien que mon titre est vague, mais l'*Intermédiaire* est lu partout ; peut-être, dans le Nouveau Monde, cet article tombera-t-il sous les yeux d'un confrère qui pourra me donner les nom et adresse de quelque descendant d'un nommé Ganjoux — mon très arrière grand-oncle — qui partit pour l'Amérique peu après 1789, et dont la mère était une demoiselle Guidès ? Je serais désireux de compléter cette branche de ma famille.

XVI B.

—

Mademoiselle Certain, poëtesse. — En 1665 parut, chez Estienne Loyson un volume intitulé : *Nouvelles poésies ou diverses pièces choisies tant en vers qu'en prose, de Mademoiselle Certain*.

Viollet le Duc déclare n'avoir trouvé aucun renseignement sur cet auteur. Le nom de Certain n'est cependant pas inconnu à l'époque. Douze ans plus tard, La Fontaine chantait les louanges d'une autre Mlle Certain (Marie-Françoise) que Clairambault dit être « une bourgeoise de Paris, connue par ses talents pour la musique et le clavessin ». Des recueils manuscrits en ma possession la représentent en outre comme « fille d'Opéra ». Jal lui a consacré un petit article, mais ne dit rien de sa famille, bien que sa mère soit citée dans le Recueil Maurepas, avec une note qui lui a échappé :

C'étoit une des laides, des impertinentes e des vieilles créatures qui fût au monde et qu néanmoins étoit fate, débauchée et trafiquoit de sa fille. (Bibl. nat. Mss. f. fr. 12.620).

Mlle Certain, la poëtesse, appartenait-elle à cette famille ? Son nom ne figure pas dans la vaste bibliographie de M. Lachèvre, mais notre savant collaborateur doit être documenté sur elle. S.

—

Chouvigny, Chauvigny. Sa généalogie. — Les auteurs d'une généalogie de la famille de Chouvigny ou Chauvigny de Blot, MM. Betlemont et Huillot, étaient-ils du Bourbonnais ou d'une province du centre ? Leur travail est contenu dans une brochure format in-4°, éditée en 1783. En connait-on quelques exemplaires dans les bibliothèques publiques ou privées ?

L. G. MOULINS.

—

Mlle Clairon à Rouen. — Possède-t-on un document *quelconque* sur le séjour de Mlle Clairon à Rouen, sur le théâtre où elle jouait, sur les rôles qui lui furent confiés, sur l'accueil que lui fit le public, — en dehors du pamphlet intitulé : *Histoire de Mlle Cronel, dite Frétillon ?* UN PASSANT.

—

M. Daymar. — Qui était ce M. Daymar qui eut un ex-libris de style roccoco, portant un écu : *d'argent, à un arbre terrassé de sinople, accosté à dextre d'un croissant de gueules, et à sénestre d'une étoile du même : au lévrier colleté de sable, passant sur la terrasse et brochant sur le fût de l'arbre.* Daymar était-il son nom patronymique et à quelle province appartenait il ?

D. DES E.

—

Fassie (M.). — Vivait à Paris en 1830. Où mourut-il ? L. C.

Foulard (Isidore). — Connaît-t-on ce personnage qui vivait à Paris en 1836 et années suivantes ? L. C.

—

Fournier de Lamartinie. — Des membres de cette famille vivaient dans la Sarthe, il y a 25 ans Que sont-ils devenus ? Leurs armoiries ? L. C.

—

Gorjy. — Depuis 1857, date de l'ouvrage de Ch. Monselet sur *Les oubliés et les dédaignés du XVIIIe siècle,* dans lequel l'auteur regrette de n'avoir pu découvrir où et quand naquit, où et quand mourut Gorjy ou Gorgy, est-on parvenu à percer le secret de la vie de ce romancier fécond qui eut un assez vif succès littéraire à la fin du XVIIIe siècle?

On cite en particulier dans ses œuvres :

Nouveau voyage sentimental, 1785.

Les amours d'Arlequin et de Séraphine, 1788.

Blançay, 1788, nombreuses éditions.

Victorine, dédiée à la comtesse d'Artois, 1789.

Lidorie.

Saint Alme.

Annequin bredouille, 1791-92,

Tablettes sentimentales du bon Pamphile. 1791.

La plupart de ces ouvrages sont illustrées, composition et dessin, par lui-même ; sa biographie intéresserait à la fois le groupe des littérateurs et celui des artistes. Je dévoile aux réponses qu'il fut plagié par le marquis d'Aligre. Pigoreau le portait encore vivant en 1821, tandis que Quérard le fait mourir en 1795, ce qui est erroné. Sus.

—

Guillotin. — Le docteur Guillotin, l'ancien membre de la Constituante, celui qui proposa à l'assemblée l'adoption de l'instrument qui porte le nom de guillotine, est mort en 1814. Sait-on où il a été inhumé ? R. Pichevin.

—

Hebert (M.). — Ancien notaire, 1830-1840. Sait-on quelque chose sur ce notaire parisien ? ses descendants ?

L. C.

—

M. Mancel. — M. Em. Mancel eut un ex-libris gravé par Trouchou, portant dans un écu ovoïde : *d'azur, à trois lis de jardin d'argent, posés en bandes, 2 et 1.* Casque et lambrequins. L'écu posé su deux ancres passées en sautoir et soutenu d'une croix de la Légion d'honneur. Il doit s'agir d'un officier ou d'un fonctionnaire de la marine ; à quelle province appartenait-il ? Plusieurs familles Mancel portent des armes différentes de celles-ci.

Par la même occasion, pourrait-on me donner quelques renseignements sur le graveur Trouchou dont je rencontre le nom pour la première fois ? D. des E.

—

Paganini, lettres et sources. — Connaît-on des lettres autographes de Paganini, et dans quelles collections publiques ou privées ? Connaît-on des sources inédites de la Biographie de Paganini, antérieurement à 1828 ? Existe-t-il un inventaire des objets légués par lui à la ville de Gênes ? Cette ville possède-t-elle des manuscrits du grand violoniste ? En quelle année est mort son fils Achille ?

J.-G. Prod'homme.

—

Voltaire à Lausanne. — Peut-on préciser la maison habitée par Voltaire à Lausanne en 1756-1758 ? N'est-ce pas celle située rue du Grand-Chêne, n° 6 (actuel) ? C'est la tradition. Mais Voltaire parle aussi de son « petit ermitage » de Monrion. Or, ce point est situé beaucoup plus bas, entre la ligne du chemin de fer et Ouchy ? La description qu'il a donnée de sa maison à 15 fenêtres correspond bien à celle de la rue du Grand-Chêne.

Que fait « Monrion » en cette affaire ? Est-ce une autre maison d'été ?

H. Lyonnet.

—

La Danaé du peintre Girodet. — Il est admis que le tableau satirique exposé par Girodet au Salon de l'an VII, représentait Mlle Lange. Le regretté M. Th. Lhuillier, dans une étude fort documentée sur Mlle Lange (l'*Amateur d'autographes*, avril 1906) partage absolument cet avis et ajoute : « Delescluze a décrit le tableau dans son étude sur *Louis David, son école et son temps* ; mais, insuffisamment renseigné, il fait confusion en attribuant l'aventure à Mme Simons-Candeille ».

Or, voici ce que je trouve dans une lettre écrite par Mme Simons-Périé-Candeille (toujours la même, mariée trois fois) en 1830 : elle recommande à un journaliste ami, un ouvrage qu'elle vient

de présenter à l'Académie, sollicite les suffrages des académiciens et ajoute : « M. Raynouard, qui en est aussi (de l'Académie) ne se prononcerait peut-être pas facilement *contre une amie de feu Girodet.* »

Que signifie cette phrase? Qu'est devenu le tableau de Girodet ? H. LYONNET.

—

L'exemplaire de Manon Lescaut, annoté et commenté par Marie Duplessis (La Dame aux Camélias). — Gustave Claudin, de regrettée mémoire, qui d'ordinaire, dans ses chroniques, ne parlait que de ce qu'il savait, a écrit ceci, page 194 de son petit volume sur *Paris*. Dentu, grand in-18, 1862 : « Elle (la Dame aux Camélias) fut belle, riche, ardente au plaisir, triste dans l'orgie, et, pour comble de bonheur, rendit l'âme dans tout l'éclat de sa beauté. A sa mort, on trouva dans ses boudoirs, ses oratoires et ses alcôves, des hochets précieux que les marquises vinrent se disputer, et, dans sa bibliothèque, un exemplaire de *Manon Lescaut*, sur lequel cette pauvre créature avait tracé des commentaires qui eussent fait rêver La Rochefoucauld, Vauvenargues et toute la bande des moralistes. etc. »

Sait-on ce qu'est aujourd'hui devenu ce volume, dont n'ont parlé ni Alexandre Dumas fils, dans sa célèbre préface de l'édition Glady de *Manon Lescaut* (1875), ni M. Georges Soreau, dans sa *Vie de la Dame aux Camélias*, petit vol. in-16, illustré de portraits et de fac-similés d'autographes de Marie Duplessis et d'Alexandre Dumas fils, du temps de leur prime jeunesse (Paris, *Rev. de France*, 1898) ? ULRIC R.-D.

—

Culture de la vigne. Ouvrage à retrouver. — Depuis plusieurs mois nous recherchons sans succès un *Traité sur la manière de cultiver la vigne*, qui, d'après l'abbé Gandelot, *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités*, aurait été imprimé à Iverdun (Suisse) et dans lequel on trouvera, dit cet historien, une dissertation du sieur Arnoux de Beaune (probablement sur la culture de la vigne).

Cet ouvrage existe-t-il réellement ? Si l'un de nos collègues en possédait un exemplaire, nous lui aurions une reconnaissance toute particulière de nous le communiquer. F. L. A. H. M.

—

Le mot « sujet. » — En classant des journaux datant du mois dernier, j'ai mis la main sur une feuille à grand tirage, laquelle, rendant compte du procès des « faiseurs de bombes », disait à propos de la déposition d'un des témoins de l'affaire : « M. Rubanovitch, qui est *sujet français*, reconnait, etc... »

Voilà, me suis je dit, un nouvel exemple de la déformation de la langue française par les journaux.

Je suis né sous la monarchie de juillet, et j'ai vécu plus tard sous le second Empire. J'ai donc été, suivant le langage courant, le sujet du roi Louis-Philippe 1er, puis celui de l'empereur Napoléon III. Mais je ne me figurais pas avoir été, sous la seconde République, le sujet de Lamartine et de Ledru-Rollin, ou celui du président Louis-Napoléon Bonaparte, ni, sous la troisième République, le sujet de Trochu et de Jules Favre, puis celui de Thiers, de Mac-Mahon, de Jules Grévy, de Carnot, de M. Casimir Périer, de Félix Faure, enfin celui de M. Emile Loubet et de M. Armand Fallières.

Je me croyais, je me crois toujours *citoyen français* depuis le mois de septembre 1870. Il faudrait des raisons décisives pour me faire admettre le contraire, et ces raisons, je les attendrai longtemps sans doute. F. R.

—

Le crapaud de Blois. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner à ce sujet ? Voici seulement ce que je sais :

Vers 1835, un habitant des environs de Blois, en brisant *une géode siliceuse parfaitement close*, affirma y avoir trouvé — ce qui était déjà bien surprenant — un crapaud — et, qui plus est — ce crapaud était *vivant* (!) Comme un fait aussi formidable renversait les plus élémentaires lois de la biologie, et, par dessus le marché, de la géologie, l'Académie des sciences s'émut et nomma une commission d'enquête pour éclaircir la question. A quoi cette enquête a-t-elle abouti ? Où peut-on trouver le rapport de la commission ? Se trouvait-on en présence d'un mystificateur ou d'une erreur de bonne foi ? Autant de questions sur lesquelles je serais heureux qu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pût me renseigner. F. V.

Réponses

—

Mémoires inédits de la duchesse d'Angoulême (LIV, 49). — Je possède une petite brochure de 72 pages intitulée : *Récit des événements arrivés au Temple*, depuis le 13 août 1792 jusqu'à la mort du Dauphin Louis XVII. On y a joint : *Le testament de Louis XVII et de la Reine*, etc. (Louvain 1823).

L'auteur, qui n'est autre que la duchesse d'Angoulême, y donne une foule de détails très intéressants. A. H.

***

La tradition d'un Testament politique laissée par la duchesse d'Angoulême pour être ouvert cent ans après sa mort, est une pure légende qui ne repose absolument sur rien. Comme je l'ai dit dernièrement dans le *Gaulois*, cette soi-disant confession suprême écrite de la main même de la princesse et toute remplie de révélations et d'aveux, devait primitivement être ouverte 50 ans après sa mort. Mais à la date fixée et impatiemment attendue, aucune communication n'a été faite et rien n'est venu justifier cette prédiction sensationnelle. Cette désillution n'a pas découragé les esprits crédules qui espèrent maintenant qu'en 1951, à l'époque du centenaire de l'anniversaire, les gardiens inconnus qui détiennent dans un lieu ignoré ce mystérieux testament, consentiront enfin à le livrer au public.

Dans le *Curieux* de novembre 1884, M. Nauroy faisait mention de cette communication promise pour 1901, mais n'ayant pas l'article sous les yeux je ne puis dire de façon certaine à qui il en attribuait la paternité. Quoique les Naundorffistes se défendent maintenant d'avoir parlé autrefois de cette date du cinquantenaire, il me paraît pourtant difficile d'attribuer ces prédictions aux adversaires du parti de la survivance ! En tout cas, le comte de Cornulier-Lucinière semble parler de la date de 1951 pour la publication du testament comme d'une chose certaine ; peut-être pourrait-il, par conséquent, donner à notre confrère G. T. le renseignement demandé. Je dois ajouter cependant que dans le numéro de juillet il semble se montrer moins affirmatif à cet égard.

Il serait également curieux de savoir sur quoi est basée la légende du soi-disant testament de Louis XVIII au profit de Naundorff, testament brûlé par le comte d'Artois. On parle également maintenant d'un testament du comte de Chambord remis à Léon XIII ? Le parti Naundorffiste s'est souvent servi de ces faits qu'il est facile d'avancer, mais dont il serait sans doute beaucoup plus difficile de donner les preuves ou mieux de montrer la probabilité ? Vicomte DE REISET.

—

La reine Hortense et l'amiral Verhuel (LIV, 1, 66, 116). — 1° Le portrait de l'amiral qui se trouve à Versailles, montre que la ressemblance entre Verhuel et Napoléon est une légende. 2° Jamais l'amiral Verhuel n'a tenu les propos qu'on lui prête à la Chambre des Pairs. Je défie qu'on me le prouve. Jamais la Chambre des pairs n'a voté la mort ; un seul membre l'a fait : d'Alton-Shée ; 3° Jamais le roi Louis n'a écrit la lettre en question au pape. Je défie également qu'on me prouve l'existence de cette lettre et de la phrase incriminée ; 4° Dans ses notes, M. Wildeman a fait erreur sur plus d'un point où il s'agit du *frère* de l'amiral. Plus j'ai étudié la question, plus j'ai été amené à conclure par la paternité de Louis-Bonaparte. Je dirais même que j'en suis certain, si l'on pouvait l'être en de pareilles matières. ANDRÉ LEBEY.

***

Je remercie M. de Noduwez de sa très intéressante réponse : j'espère qu'il voudra bien la compléter :

1° J'ignorais que Napoléon III fût jamais condamné à *mort*. Quand le fût-il ?

2° J'ignorais aussi que l'amiral Ver Huell siégeât dans la Chambre des pairs qui, en 1840 condamna Napoléon III à la détention perpétuelle ? Aussi M. de Noduwez me rendrait grand service en me disant où il a trouvé les paroles dudit amiral dans cette assemblée ?

3° M. de Noduwez voudrait-il aussi me donner les preuves de l'authenticité de la lettre dont il cite une phrase, lettre que personne n'a vue et qui, à mon avis, ne peut pas avoir été écrite. Je le remercie encore d'avance. GERMAIN BAPST.

***

A quoi fait donc allusion M. Vallée de Noduwez en citant le fait de l'amiral Ver Huell, demandant comme père, la

grâce de son fils Louis-Bonaparte, à la chambre des pairs ?

A quelle séance le fait se produisit-il ?

Comment Ver Huell, hollandais, siégeait-il à la chambre des pairs française ? M. D.

*
* *

Colonne 117, lire 5 mai 1807 et 25 juin 1807, au lieu de 1802. — Mons. Th. Courtaux trouvera des portraits de l'amiral dans : A. Maurice. *Le vice-amiral comte Ver Huell*, Paris, Lacombe, 1837. J.-H. Grand-Pierre. *Notice sur...* etc. Paris, L. R. de Lay, 1845, 8°. — Je possède son portrait en lithographie par Weissenbruch, d'après l'original peint à l'huile. L'amiral est représenté jusqu'à mi-corps, de trois quarts à droite, en uniforme avec deux plaques, un grand cordon, la croix d'officier de la Légion d'honneur, celle de chevalier de l'ordre militaire de Guillaume et la médaille de Doggersbank. Il n'y a aucune ressemblance dans ce portrait avec les images de Napoléon III. Les yeux de l'amiral sont très expressifs, son nez est très large et ses cheveux foncés sont bouclés, tandis que sa bouche me semble fort serrée. L'original de ce portrait se trouvait en 1870, dans les collections du Jhr H. T. A. Ver Huell à La Haye.

M.-G. Wildeman.

*
* *

Il existe une correspondance particulière donnant, jour par jour, du 14 juin au 9 août 1801, *les plus minutieux détails*, sur le séjour que firent le roi et la reine de Hollande aux eaux des Pyrénées.

C'est celle de Boniface de Castellane, alors préfet des Basses-Pyrénées, avec son fils, le futur maréchal de France. Une partie de cette correspondance a été publiée dans un article de Lucien Perey, paru dans la *Vie Contemporaine*, n° du 1er février 1894, et dans le livre intitulé : *Boniface-Louis-André de Castellane* (Paris, Plon. 1901, in-8°), que la comtesse de Beaulaincourt a consacré à la mémoire de de son grand-père.

Par ces lettres, on constate la présence *simultanée* du roi Louis, de la reine Hortense et de Ver Huell à Cauterets, et celle de Ver Huell seul, auprès de la reine, à Saint-Sauveur. P. L. B.

La duchesse de Berry et Charles Albert. — Découverte d'une correspondance secrète (LIV, 105). — La brochure de M. Henry Prior est de publication toute récente. Il est possible, probable même, qu'elle ait échappé jusqu'ici à la plupart des historiens. Invité à exprimer son avis sur le fond même de la trouvaille de M. Prior, M. de Reiset le donnera avec cette compétence reconnue de tous, qui fait justement caractériser son travail sur Mme la duchesse du Berry « d'œuvre magistrale ».

L'*Intermédiaire* s'efforce d'éviter les polémiques. Il me paraît donc sage, avant même que M de Reiset ait pris la plume, d'apprendre à nos confrères que M. Henry Prior, après avoir fouillé beaucoup de papiers, semble... malheureusement être devenu Naundorffiste.

La préface de ses *Documents inédits* est tout à fait curieuse. Je demande la permission d'en citer un passage :

> Cependant, dans ce mélange de qualités et de défauts, il n'y a, à bien le considérer, rien qui puisse justifier la résignation avec laquelle Charles X accepta l'usurpation de son cousin, les obstacles qu'il mit à la proclamation de son petit-fils et les manœuvres auxquelles il eut recours pour faire échouer les projets de la duchesse de Berry.
>
> Une seule explication serait possible, mais elle est difficile à formuler.
>
> Ici nous touchons à un point de l'histoire, qui a été mille fois discuté et jamais résolu, tour à tour attaqué et soutenu avec une égale violence, mais que de récentes publications semblent avoir éclairé d'un nouveau jour.
>
> Nous voulons parler de l'évasion du Temple du Dauphin, fils de Louis XVI et, par conséquent, seul héritier légitime de sa couronne. Le fait aurait été connu de Louis XVIII, de son frère et de la duchesse d'Angoulême, bien avant la Restauration. Nous n'avons pas à discuter les raisons pour lesquelles ils s'obstinèrent à le nier. Lorsque le duc de Berry connut ce secret, il se révolta contre l'injustice qui condamnait son cousin à la proscription et à l'obscurité ; il voulut plaider la cause de l'orphelin, il le fit avec toute l'ardeur d'un cœur généreux et d'une grande âme.
>
> Des scènes violentes eurent lieu aux Tuileries.
>
> La mort seule pouvait le réduire au silence. Il mourut.
>
> Mais, en dehors de la famille royale, un autre personnage, depuis de longues années, était également au fait de tout ce qui con-

cernait le duc de Normandie et c'était le duc d'Orléans.

A dater de la Restauration, il ne cessa de se servir de ce secret, pour obtenir de ses cousins la restitution de l'immense patrimoine de sa famille, auquel il n'avait nul droit, pour leur extorquer honneurs, faveurs, privilèges, et il poussa l'avidité à un tel point que tous les partis crièrent au scandale.

C'était un véritable chantage, organisé avec une audace et une ténacité, dont Louis-Philippe seul pouvait être capable. Celui qui avait tout fait pour dépouiller sa propre mère, ne devait guère avoir de scrupules pour s'emparer de la couronne de la branche aînée, quand l'occasion s'en présenterait. Les journées de Juillet la lui fournirent et il joua ses parents, avec l'habileté que l'on sait.

Le roi Charles X et les siens se seraient tus devant la menace de révéler un secret qui les aurait à jamais déshonorés et auraient préféré le silence et l'exil à la honte, dont cette révélation eût entaché leur mémoire. Telle est la thèse qui est soutenue par de nombreux historiens dignes de foi. Jules Favre, qui était un honnête homme ? et d'autres écrivains également respectables, ne mettent pas en doute l'existence de Louis XVII. Il ne nous appartient pas de décider du bien fondé de ces assertions. Le temps viendra où les archives du Vatican et celles de Berlin nous diront leur secret.

Bornons-nous à constater que seule cette version donnerait la clef des contradictions que nous trouvons dans la manière d'agir de Charles X et, pour ce qui se rapporte plus spécialement à la présente publication, expliquerait la raison pour laquelle la conduite de la duchesse de Berry, avant 1834 — c'est-à-dire avant qu'elle eût connaissance de ce fatal secret — diffère si fort de l'attitude qu'elle prit, depuis l'époque où il lui fut enfin révélé.

Comment ! cette mère, qui, pendant trois ans, méprise tous les dangers, bat à toutes les portes, à Naples comme à Vienne, à Pétersbourg comme à Turin, qui brave mille fois la mort, sur une mer en furie comme au fond des forêts de la Vendée, bien plus, qui n'hésite pas à exposer son honneur de femme, pour assurer à son fils cette couronne de saint Louis, qu'elle croit fermement être sa propriété légitime, nous la retrouverions, à peu de mois de distance, et sans cause apparente, calmement résignée à son sort, ayant renoncé à toute tentative de revendication et ne faisant plus, dans sa nombreuse correspondance, aucune allusion à ces droits qu'elle a crus siens ? Non, un pareil changement ne peut avoir qu'une raison, la conviction où Madame est arrivée qu'elle a été trompée et, aussitôt qu'elle est instruite de la vérité, elle renonce à lutter pour rentrer en possession d'un héritage auquel elle sait n'avoir désormais plus de droits.

La duchesse de Berry était *un honnête homme.*

Elle suivit l'exemple de son mari et recula devant la perspective d'assurer une couronne à son fils, au prix du déshonneur et d'une criante injustice.

Les Naundorffistes qui, en dehors de la question de l'évasion de Louis XVII, ont porté un coup d'œil général sur l'histoire de France, n'ont jamais dit autre chose. Je suis parmi ceux qui jettent un blâme, sans restriction, sur la conduite de Louis XVIII ; mais qui trouvent des circonstances atténuantes à la conduite de Charles X et des siens. Hélas, la ligne mathématique, qui sépare les survivantistes de l'histoire officielle, est si tranchée ou, plutôt encore, si tranchante, qu'il n'est même pas possible de professer des circonstances atténuantes Les journaux, dans lesquels on souhaiterait les établir, ne les acceptent pas. Les français, dans aucun ordre idées, ne sont plus ni « centre droit » ni « centre gauche », ils sont ultramontains, intransigeants, intangibles et, naturellement, infaillibles. Ils sont dans le train qui conduit aux pays inconnus !

Dans une des lettres du travail de M. Prior, le comte de Lescarène, le 12 mai 1833, présente le marquis Eugène de Montmorency au marquis Pallavicini, dans les termes suivants :

M. de Montmorency est un excellent homme, pieux, bon, confiant, royaliste comme doit l'être un Montmorency ; mais, croyant autant presque qu'en Dieu à l'existence de Louis XVII, qui remettra l'ordre en Europe et surtout en France.

Quel mauvais accueil les intransigeants du noble faubourg feraient à M. E. de Montmorency, s'il était encore vivant !

HENRY PROVINS.

—

Ile découverte en 1772 (LIV, 49). — Cette question a déjà été posée dans *l'Intermédiaire* (XLIX, 51) et M. Gabriel Marcel et moi y avons longuement répondu (même volume, 184, 465).

TH. COURTAUX.

*
* *

Il s'agit de la terre de Kerguelen, que nous avons encore la prétention de posséder.

CL. GODARD.

*
* *

Je crois pouvoir répondre avec une presque certitude à la question de notre collaborateur M. P. F. que l'île nouvellement découverte dont parle l'officier brestois, est l'île de Kerguélen, située dans l'hémisphère du Sud, à 1.000 kilom. du cap de Bonne-Espérance. Elle fut en effet découverte en 1772, par le capitaine breton Kerguélen-Trémarec que le ministre de la marine avait envoyé à la découverte des terres inconnues, en même temps que le célèbre navigateur Cook suivait, de son côté, les mêmes routes maritimes. AUG. PARADAN.

*
* *

Tandis qu'en 1771 les plus habiles marins et les plus savants astronomes perfectionnaient dans l'hémisphère Nord la géographie de l'Atlantique, d'autres marins français se livraient dans le Sud à la recherches des terres australes. M. de Kerguélen parti de l'Ile-de-France le 16 janvier 1772, avec la flûte *la Fortune* et la flûte *le Gros-Ventre*, fit route directement au sud et découvrit par 50° de latitude une terre escarpée et stérile. Sans approfondir cette découverte, il revint à l'Ile-de-France, persuadé qu'il avait trouvé l'un des caps du continent austral ; et de là il s'empressa d'aller en France annoncer cette importante découverte.

L'enthousiasme qu'elle excita fut tel que sur le champ le Ministre de la marine ordonna, pour l'aller achever, l'armement du vaisseau *le Roland* et de la frégate *l'Oiseau*. Cette expédition, commandée par M. de Kerguélen, fut augmentée de la corvette *la Dauphine*, lors de son départ de l'Ile-de-France le 29 août 1773, Kerguélen ayant fait route au Sud avec sa petite division, se borna à reconnaître, d'une manière un peu plus exacte, le prétendu continent découvert l'année précédente et le quitta brusquement, sans avoir décidé si ce n'était qu'une île ou non. Depuis, le capitaine Cook a résolu ce problème dans son troisième voyage (1776) et a démontré que la Terre de Kerguélen, qu'il appela île de la Désolation, n'est qu'une île de peu d'étendue, absolument déserte et aride.

Il est à présumer que, dans sa lettre à son camarade, l'officier de marine, dont parle notre collaborateur, voulait parler de l'armement des bâtiments de la division de Kerguélen. E. M.

—

Condamnation de Jésus (LIII, 553, 621, 685, 732, 789, 900 ; LIV, 13, 59). — Je trouve assurément intéressantes, les réponses à cette question. Malgré mon incompétence, j'avais été tenté de servir ma petite contribution ; mais je m'attendais, au surplus, à voir apparaître bientôt dans les colonnes de l'*Intermédiaire* ce qui eût été le seul *éclaircissement* dont je dispose. A ma grande surprise, nul n'en a parlé, et n'ayant toujours pas mon auteur sous la main, j'en suis réduit à l'indication strictement suffisante de ma référence.

Pourquoi donc personne n'a-t-il ajouté aux sources énumérées, le *Livre des singularités* de Gabriel Peugnot, qui renferme, si ma mémoire est fidèle, trois ou quatre variantes de la condamnation de Jésus ?

HAUTENCLEF.

*
* *

Chacun a dit son mot au sujet des douze lignes du texte de Josèphe. C'est pourquoi j'ose m'aventurer dans cette petite guerre à coups de plumes. Ce n'est pas de la fatuité, c'est de l'épidémie.

A en croire M. Dujardin, « il est unanimement reconnu que le passage de Josèphe est interpolé ; les avis ne diffèrent que sur la question de savoir si le passage est entièrement apocryphe ou s'il est seulement glosé ».

Pour ne citer qu'un critique, non orthodoxe, mais rationaliste, ayant bien voix dans la question, l'opinion de Renan indique à elle seule que cette unanimité, dont parle M. Dujardin, est encore à démontrer.

Voici comment s'exprime le savant érudit au sujet du passage en question :

« Je crois le passage sur Jésus authentique dans son ensemble. Il est parfaitement dans le goût de Josèphe, et, si cet historien a fait mention de Jésus, c'est bien comme cela qu'il a dû en parler. On sent seulement qu'une main chrétienne a retouché le morceau, en y ajoutant quelques mots sans lesquels il eût été presque blasphématoire », (Renan fait ici allusion à la parenthèse : *s'il est permis de l'appeler homme*) « peut-être aussi en retranchant ou modifiant quelques expressions ». Au lieu de O Χριστος ουτος ην, il y

avait probablement O Χριστος ελεγειο. (Note de Renan). Ainsi, de l'avis du savant philologue, toute l'interpolation consiste au plus en une parenthèse et un mot.

A nos yeux, le morceau est si simple, si sec, si peu coloré, qu'il nous paraît impossible qu'il ait pu être ajouté ou retouché sous la forme qu'il présente. Une main chrétienne n'eût point relaté la vie et la mort de Jésus comme un fait divers sans importance. D'ailleurs la protestation interpolée (*s'il est permis de l'appeler homme* !) nous semble, à elle seule la signature de l'authenticité absolue du morceau.

Dr Billard.

—

Saint-Jacques de Compostelle (LIII, 277,406,460,520,633; LIV,141). — Ainsi que son nom l'indique, l'*orante* est une figure qui prie. Les premiers chrétiens, en effet, avaient coutume de prier debout, les mains étendues, un peu élevées vers le ciel, et la face tournée vers l'orient. Cette attitude de la prière symbolisait la passion du Christ et sa croix : « Et notre prière, dit saint Ambroise, sera vite exaucée si notre corps représente ce Christ auquel nous pensons (1). » « Pour nous, dit aussi Tertullien, nous ne nous contentons pas d'élever les mains comme font les païens, mais nous les étendons en souvenir de la passion du Sauveur (2). » Prier les mains élevées, était donc déjà une attitude naturelle à tout homme qui s'adresse à la divinité. Au musée Campana, on peut voir des statues de Chiasi en terre cuite, dont les bras sont ainsi étendus. L'orante existe aussi sur certaines médailles romaines (3).

Aux catacombes, il est facile de distinguer les orantes chétiennes des païennes par une modestie plus grande. « Nous n'élevons pas les mains avec ostentation, écrit encore Tertullien, mais avec modestie, avec modération (4) . »

Si l'orante implore la miséricorde divine ou remercie le Seigneur, on comprend pourquoi certaines figures bibliques des catacombes ont cette attitude : Daniel sauvé des lions, par exemple (1).

Immuable est l'attitude de l'orante. Mais son costume peut varier. C'est tantôt le *colobium* à plis droits, laissant les bras nus avec le pallium ramené sur le front, tantôt la *penula* ornée de larges bandes de pourpre, tantôt la dalmatique (2). Elle est parfois accostée de deux colombes, symbole de la simplicité et de l'innocence chrétiennes (3).

L'orante est presque toujours une femme, bien que son image se rencontre gravée sur des monuments d'hommes. C'est que dans le symbolisme chrétien cette *orante* représente l'âme du mort devenue l'épouse de Jésus-Christ et admise à ce titre au festin céleste (4). Sur la tombe de Cœsidius Faustinus, au-dessus de laquelle est gravée une orante, on lit « Bonæ animæ in pace (5) ».

L'attitude orante en usage dans les premiers siècles de l'Eglise, est aujourd'hui encore observée par le prêtre à la messe ; mais ajoutons que le rit de l'antiquité est plus fidèle dans les liturgies lyonnaises et dominicaines.

Louis Calendini.

—

Chasseurs de Picardie et Royal-Liégeois (LIV, 51). — Le régiment de cavalerie Royal-Picardie tenait garnison, en 1780, à Niort, en 1782, à Castres, en 1783, à Neuf-Brisach, en 1784, 1785 et 1786 à Saint-Avold, à Sarre-Louis en 1787, à Angers en 1788 et 1789.

Je ne trouve pas dans les Etats Militaires de ces années, de régiment d'infanterie Royal-Liégeois. G. O. B.

*
* *

Le régiment chasseurs de Picardie est actuellement le 7me chasseurs à cheval ; à l'origine, il était le régiment des volontaires Royaux (1745) puis 1er chasseurs

(1) *Sermon 56.*
(2) *De oratione* XI.
(3) Mionnet, *Rareté des médailles romaines* II, p. 13.
(4) *De oratione* XIII, H. Marucchi *Eléments d'Archéologie chrétienne. Notions générales*, p. 274.

(1) H. Marucchi *ibid.* André Perate l'*Archéologie chrétienne* p. 75.
(2) Abbé Martigny. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* au mot *Prière* (Attitude de la) p. 667.
(3) L. Perret *Les Catacombes de Rome* t. V, planche VII.
(4) H. Marucchi *op. cit.* p. 270.
(5) Martigny *op. cit.* p. 666. A. Perate *op. cit.* p. 176, cf. aussi H. Marucchi *op. cit.* p. 276.

en 1779 — des Alpes en 1784 — chasseurs de Picardie de 1788 à 1791.

Le régiment de Royal-Liégeois (1787-1791) ne paraît avoir été créé qu'en 1787 (il constituait un régiment allemand levé dans le pays de Liège) ; son drapeau était blanc avec une croix blanche semée de fleurs de lis d'or ; au centre un écusson aux armes de Lyon, surmonté de la couronne royale. Aujourd'hui, c'est le 101e régiment d'Infanterie de ligne.

ALEXANDRE REY.

*
* *

Le régiment de chasseurs « des Alpes », en garnison à Landrecies, était comme les corps de chasseurs, un régiment mixte. Le 17 mars 1788, les deux armées furent séparées et la cavalerie devint : Régiment des chasseurs de Picardie (n° 7), ancêtre du 7e régiment de chasseurs à cheval.

Le Royal-Liégeois fut levé par le prince évêque de Liège, en vertu d'une convention signée à Versailles, le 8 juillet 1787, par Gérard de Rayneval, conseiller d'État, et le comte Clément de Latour. Une ordonnance royale du 18 novembre 1787 régla son organisation. Il prit rang après le corps de Montréal.

Devenu, en 1701, le 101e d'Infanterie.

B. P.

*
* *

Le Régiment de Picardie, par Charles Desmaze, Paris. E. Dentu, 1888, un vol. in-12 de 232 p. L. C.

*
* *

Ces deux régiments n'existent pas avant 1788.

Royal-Liégeois : créé par ordonnance du 18 novembre 1787.

Colonel prop. : Comte de Latour.

Garnison : Givet.

Chasseurs de Picardie : créé par ordonnance du 17 mars 1788.

Colonel : comte de Nurange, garnison : Douai.

Mêmes colonels et mêmes garnisons en 1789, en 1790.

Royal-Liégeois a changé de garnison ; il est à Avesnes, avec le même colonel.

Chasseurs de Picardie a comme colonel le comte de Contades, et toujours à Douai.

En 1792, le Royal-Liégeois est devenu le 101e d'infanterie. Colonel : M. de James, garnison : Landau.

Chasseurs de Picardie est devenu 7e chasseurs, pas de colonel.

Lieutenants-colonels : MM. Schedelinsky, La Mure ; garnison, Schelestadt.

Marquis DE L.

*
* *

Pour connaître les garnisons de 1780 à 1791 du régiment des chasseurs à cheval de Picardie, il faut consulter l'*Etat Militaire de France*, par de Roussel qui l'indique chaque année. Ne l'ayant pas ici sous la main, je ne puis donner ce renseignement.

D'ailleurs les chasseurs de Picardie, 7e, n'existaient pas en 1780, ni même en 1786 ; ils ont été créés tout à fait à la fin de la monarchie et ont dû rester 7e chasseurs jusqu'en 1815, la Révolution n'ayant pu bousculer l'organisation des troupes à cheval comme elle l'a fait pour l'infanterie.

Royal-Liégeois infanterie fut créé seulement le 18 juillet 1787 et licencié le 21 septembre 1792. Ses débris furent, je crois, dispersés dans différents corps.

COTTREAU.

—

Plaques indicatrices des rues (LII ; LIII, 323). — Le magistrat de Lille, par résolution du 31 janvier 1759, affecta une somme de 700 florins pour « l'achat de la même quantité de pièces de tolle qu'il ya de coings de rues dans la ville » et pour l'inscription de chaque nom de rues sur ces plaques ainsi que leur apposition contre les maisons. De plus, il fut enjoint à ceux qui par suite de travaux de reconstruction, feraient disparaître les inscriptions, de les rétablir à leurs frais.

Le 17 mars 1783, on décida de renouveler lesdites plaques « qui étaient faites à l'huile sur du fer blanc et se trouvoient tout effacées et éteintes par la rouille. » Déjà, à cette époque, plusieurs propriétaires de maisons d'angle avait fait graver le nom de la rue sur la façade de leur immeuble ; j'en connais deux spécimens dont l'un sur une maison portant la date de 1782.

Au commencement du XIXe siècle, la ville fit poser des plaques en faïence vernissée, avec le nom de la rue surmonté de l'indication du canton et du numéro de l'arrondissement, en lettres violet manganèse, sur fond blanc. Il en subsiste de nombreux échantillons dans les différents quartiers du Vieux-Lille.

Vers 1850, on essaya les plaques en fonte, avec lettres en relief, fort peu lisibles, comme il est encore possible de le constater.

Enfin, depuis une vingtaine d'années, on a généralement adopté, ici comme ailleurs, la plaque émaillée avec lettre blanche, sur fond bleu de Sèvres.

L. L.

—

La belle Imperia (T. G., 443). — Je crois devoir signaler a la personne qui a posé une question relative à Imperia, la fameuse courtisane romaine, l'article très documenté publié sur elle récemment dans *Italia Moderna Illustrata*, 1906, p. 361.

CURIOSUS.

—

Le château de Saint-Maurice (LIV, 53). — J'indique volontiers à notre collègue, que dans le département de Seine-et-Oise, un château desservi par le bureau de poste de Saint-Chéron existe sous le nom de Saint-Maurice ; à part une cession de moins d'une dizaine d'années, cette habitation appartiendrait encore à Mme Derville.

Est-ce le même château que celui objet de la question ? Je l'ignore.

ALEXANDRE REY.

*
* *

Réponse à côté à la question posée par M. Paul Pinson.

Pierre Pecquot, secrétaire du roi en 1649, possédait la seigneurie de Saint-Maurice, qu'il transmit à Pierre Pecquot, son fils, conseiller au parlement de Paris (en 1784). et à Pierre-Claude Pecquot, son petit-fils, président à la Chambre des comptes de Paris en 1722. Marie-Thérèse Pecquot de Saint-Maurice, fille (unique ?) de ce dernier, épousa Louis-Charles le Mairat, dit le marquis de Bruyères-le-Châtel, président à la Chambre des comptes de Paris, dont :

1) Antoine-Henri-Laurent le Mairat, marquis de Bruyères-le-Châtel, officier de dragons au régiment de Damas, et ensuite président à la Chambre des comptes de Paris, célibataire.

2) Eustachie-Thérèse, sans alliance.

3) Louise-Thérèse-Charlotte, alliée, le 6 avril 1779, avec Pierre Annet comte de Gibertès.

4) Angélique-Pauline, qui épousa, le 19 février 1787, Marie-Joseph-Gabriel-Apollinaire, marquis de Morard.

Je ne sais si le château de Saint-Maurice a été porté dans l'une de ces famille de Gibertès et de Morard, ou s'il a été vendu.

G. P. LE LIEUR D AVOST.

—

Le pont de Trécines à Saint-Denis (LIII ; LIV, 74). — Oui *Viceni* (Vincennes) veut dire à 20 stades de Lutèce et *Triceni* (Saint-Denis, pont de Trécines), à 30 stades ; comme *Tricesimum* (Tricésimo), dans l'itinéraire d'Antonin, veut dire à 30 milles d'Aquilée. Du reste, on trouve *Viceni*, dans la table de Peutinger, en France ; mais sans indication des distances.

Dr BOUGON.

*
* *

Je suis désolé de contredire ainsi M. La Brèche, mais je suis obligé de maintenir ce que j'ai dit : la voie romaine traversait Paris par la rue Saint-Jacques, le Petit-Pont, le Pont-Notre-Dame et la rue Saint-Martin.

Je cite tout au long un passage de M. Fernand Bournon, le savant le plus au courant de tout ce qui regarde l'histoire de Paris et du département de la Seine :

Pour Lebeuf comme pour tous les érudits des siècles passés, le premier pont mérovingien reliant la cité à la rive droite correspondait à l'emplacement du pont au Change actuel. Les recherches de deux savants archéologues permettent maintenant d'affirmer que c'est là une complète erreur. MM. Vacquer et Berty ont établi que le pont de la rive droite était à l'époque romaine, là où se trouve aujourd'hui le pont Notre-Dame et dans l'alignement de la voie romaine qui traversait Paris du nord au sud en suivant le tracé des rues Saint-Martin et Saint-Jacques. Plus d'une fois, au cours de ce travail, nous aurons occasion de rappeler cette importante constatation et d'en tirer des conséquences qui, pour bien des points, modifient singulièrement les données anciennes,

(*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf *Rectifications et Additions*, par Fernand Bournon, Paris, 1901, page 2).

Nous renvoyons, pour les preuves, à la *Revue archéologique*, XIIe année 1855, qui contient un remarquable article de M. Adolphe Berty, intitulé : *Recherches sur l'origine et la situation du grand pont de Paris, du Pont-aux-Changeur, du Pont-aux-Meniers, et de celui de Charles-le*

Chauve ; et une *Lettre à M. l'Editeur de la Revue Archéologique sur la découverte d'une partie du Grand Pont de Paris bâti par Charles-le-Chauve*, par Théodore Vacquer.

M. Hippolyte Cocheris, dans son édition de l'abbé Lebeuf (Paris, 1863, tome 1er, page 32) ; et M. Gustave Pessard, dans son *Nouveau Dictionnaire historique de Paris* (Paris, 2e édition, 1904, page 1040), sont absolument d'accord avec MM. Adolphe Berty, Théodore Vacquer et Fernand Bournon.

Ainsi donc, la voie romaine conduisant dans les provinces du Nord, traversait Paris par la rue Saint-Jacques, le Petit-Pont, le Pont-Notre-Dame et la rue Saint-Martin, et non la rue Saint-Denis qui est plus récente.

Le Pont-Notre-Dame existait avant 861 ; d'abord construit en bois, il s'appelait le Pont-de-la-Planche-Mibray. Il fut réédifié de 1413 à 1420 et portait alors soixante maisons, trente de chaque côté. En 1499, le pont s'écroula et le cordelier Jean Joconde, abbé de Saint-Germain-des-Prés, fut chargé de sa reconstruction en pierre (Gustave Pessard, *loc. cit.*).

Le tracé de M. Gollois par la porte actuelle de Clichy et la route de la Révolte ne peut donc se soutenir. Il est contraire, du reste, au génie des Romains qui préféraient la ligne droite et ne s'en détournaient que quand ils ne pouvaient absolument pas faire autrement, ce qui n'est pas du tout le cas ici.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de suivre le tracé de la voie romaine dans Saint-Denis.

Mais je ne crois pas que sa sortie par les rues Catulienne et de la Charronnerie puisse faire de doute ; de même que sa continuation, par l'Hermitage, le Vert-Galant et le chemin de grande communication n° 72 de Saint-Denis à Méru, par Auvers-sur-Oise, car elle passait certainement à Eaubonne, Ermont, Pierrelaye et Pontoise, où son tracé est encore parfaitement visible et a été constaté de tout temps.

(Le tracé de la voie au sortir de Saint-Denis se trouve bien indiqué sur la carte de l'abbé de la Grive de 1740).

Quant à l'étymologie de Tricines, elle reste encore à trouver, car l'abbé Lebeuf et après lui M. Fernand Bournon (si mes souvenirs sont exacts) ne veulent pas que Tricines vienne de trente stades, pas plus que Vincennes de vingt stades.

C'est Lancelot qui a lancé cette étymologie dans son article sur Raoul de Presles dans le tome XIIIe des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.* C'est ce même Raoul de Presles qui, allant vers 1365, de Montmartre à Saint-Denis, dit, dans son livre intitulé *Musa* :

Montem pertranseo, descendo collem, Tricinas pergo, et Catullum subintrans vicum, vetustam concerno Basilicam.

ARMAND DE VISME.

—

Le marquis d'Aligre accusé de plagiat (LIII, 953). — Le G., dont le marquis d'Aligre se para des plumes en 1818, dans les « Tablettes d'un voyageur en Italie », n'est autre que celui-là qui d'après Monselet (*Les oubliés et les dédaignés*) a si bien caché sa vie, qui s'est tenu si parfaitement en dehors des autres littérateurs que l'on ne connaît de lui absolument que des livres, non compris ceux qu'on lui a subtilisés. Il est vrai qu'un de ses romans du XVIIIe siècle eut une vogue extraordinaire en plusieurs langues et que peu d'ouvrages eurent autant d'éditions. On y trouve, à la première page, le nom de l'auteur et l'écusson de la colombe et des étoiles qui étaient les armes de M. de la Villeurnoy, son protecteur. A côté flotte une barque agitée et amarrée à un obélisque avec la devise : *Sic nunc, sic semper*. La préface en donne l'explication.

Ce roman a pour titre *Blançay* et l'auteur est Gorjy ou Gorgy, dont l'orthographe est indécise, de même que la vie de l'écrivain. Pour l'élucider, j'ouvre une question à son nom. SUS.

—

Le baron d'Asfeld (XLVI ; XLVII). — Les Bidal d'Asfeld ne sont pas originaires d' « Agen en Agenais », comme il est dit XLVII, 70, mais bien de la paroisse de La Valette (Aude). Leur nom, en français, devrait être écrit Vidal, dont Bidal est la forme patoise. L'origine de cette famille ne remonte pas plus haut que les premières années du XVIIe siècle. A cette époque, un Bidal, homme de négoce, passa en Suède où il devint fournisseur de la reine Christine. Rentré en France, il s'établit à Paris, rue Aux-Fers,

près des Innocents, et conserva la confiance de sa royale cliente à laquelle, d'après Guy Patin (lettre du 26 juillet 1650), il fournissait tous les ans pour 50.000 écus de soieries.

Après son abdication, Christine habita quelque temps en France la belle demeure que le négociant possédait à Vanves.

La reine anoblit Bidal qui lui avait prêté de l'argent en une occasion pressante. C'est en 1653 qu'il fut créé baron d'Harsefied ou Asfeld, dans le duché de Bulmin ; nom transféré, par la suite, à Ecry-le-Franc (Ardennes).

Pierre Bidal, fils du précédent, résident de France à Hambourg (1675, 1683, 1699), époux de Catherine Bastonneau (1673) devint père de Claude-François Bidal d'Asfeld, lieutenant général des armées du roi en 1704, qui, employé en Espagne, contribua puissamment au gain de la bataille d'Almanza en 1707, prit d'assaut les villes de Xativa et d'Alicante en 1709... fut créé chevalier de la Toison d'Or en 1715 ; de retour dans sa patrie, il devint directeur général des fortifications, conseiller aux conseils de guerre, et de la marine ; commanda en chef l'armée d'Allemagne après la mort du maréchal de Berwick, en 1734; se rendit maître de Philisbourg et mourut à Paris en 1743. Il était maréchal de France. (Cf. Mahul. *Cartulaire de Carcassonne*).

Armes : *d'argent, à l'ancre d'azur, posée en pal, surmontée de deux flèches de même, passées en sautoir, la pointe en haut.*

—

Van Blarenberghe (LIII, 78 ; LIV, 88). — Je m'applaudis d'avoir posé la question Van Blarenberghe dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, puisqu'elle a fourni à M. Quarré-Reybourbon l'occasion d'un article généalogique très intéressant et très documenté.

Une lacune subsiste dans cet article : la date et le lieu de décès de Louis-Nicolas Van Blarenberghe. Voici un extrait des registres d'état-civil qui me paraît décisif :

Ville de Fontainebleau
(Seine-et-Marne)

2 mai 1794. Le treize floréal an II, a été déclaré le décès de Louis-Nicolas Vanblarenberghe, natif de Lille, artiste, décédé, rue du Coq Gris, âgé de 78 ans, veuf de la citoyenne Barboux.

F. H.

Le conventionnel Brunel (LIV, 108). — Une *Petite Biographie conventionnelle* dit que le maire de Béziers fut envoyé à Lyon et ensuite à Toulon où il se brûla la cervelle, désespéré de n'avoir pu empêcher les jacobins d'enlever les armes de l'arsenal. Je ne sais si ce petit renseignement peut intéresser l'auteur de la question.

E. Grave.

—

Le général Duvigneau (LIII ; LIV, 127). — La branche de la famille « Duvigneau » à laquelle appartenait la vicomtesse de Pelleport-Burète, était fixée depuis le milieu du XVIIIe siècle dans la Dordogne, aux environs de Saint-Michel-Montaigne et de Montravel. Cette famille existe toujours dans ce pays et possède de nombreuses terres à Saint-Avit-de-Fumadière, Saint-Claude, Saint-Michel-Montagne, Villefranche, Montravel, Montcarret, Saint-Seurin-de-Prat et La Motte-Montravel. Cette branche du Périgord est originaire de Castillon de Castets près La Risle, où un de ses membres, Gaillard du Vigneau, était curé en 1505 ; et le 6 novembre 1775, Jeanne Duvigneau habitant Castillon, donnait ses biens à son frère Pierre, bourgeois, habitant le domaine de Saint-Claud, juridiction de Montravel.

Cette famille était parente des « Du Vigneau de Beaulieu ». Car dans les rares papiers de famille que nous possédons, je trouve une lettre, signée du duc de Choiseuil, priant le S. Duvigneau de se rendre à Paris pour subir les examens d'entrée dans le corps du Génie (5 novembre 1768). C'était très certainement Guillaume du Vigneau de Beaulieu, qui fut capitaine du Génie et chevalier de Saint-Louis, cousin du général dont on recherche l'origine.

Mon père a cherché vainement des renseignements plus complets sur la famille Duvigneau et sur le général, sans pouvoir obtenir autre chose que la notice publiée dans l'*Intermédiaire*, LIII, p. 971.

Baron de Pelleport-Burète.

—

Alliance de la famille d'Harcourt (LIV, 51). — Aglaé Terray, fille d'Antoine-Jean, seigneur de Rozières et de la Motte-Tilly, intendant des finances, et de Marie-Nicoline Perreney de Grosbois, née le 17 avril 1788, † à Paris, le 11 août

1867, épousa, le 14 avril 1807, François-Eugène-Gabriel, duc d'Harcourt.

Armoiries de la famille Terray : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 5 mouchetures d'hermines de sable, et accompagnée de 3 croisettes trefflées d'or ; au chef aussi d'or, chargé d'un lion issant de gueules.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Hécart, de Valenciennes (LIII ; LIV, 80). — Je remercie infiniment M. Paul Pinson de sa réponse. Oui, le manuscrit de Hécart est évidemment autographe, car il correspond en écriture avec la chirographie de beaucoup de notes dispersées dans le reste de la collection. Un point reste à élucider : serait il possible de trouver la filiation des détenteurs de cette collection depuis les jours de Hécart ? Les MM. Charavay d'aujourd'hui pourraient-ils indiquer la provenance de la collection vendue en 1857 ? Et, alors, depuis, où s'est-elle trouvée ? Les enquêtes particulières que j'ai entreprises n'ont pas abouti. Pourtant il ne doit pas être trop difficile de savoir la ligne des collecteurs et des possesseurs. A. G. C.

—

Le fils de Douglas Home (LIV, 5). — M. de Massas demande ce qu'est devenu le fils du fameux médium Douglas Home, que son père disait posséder, à l'âge de trois ans, un pouvoir semblable au sien.

En 1886, quelques personnes d'Angers se cotisèrent pour faire venir dans cette ville un médium qu'on disait être le fils de Douglas Home, et qui se présentait, en effet, comme tel.

Chacun devait verser 20 francs pour le prix d'une séance particulière, donnée seulement devant deux personnes. Il y eut un certain nombre de ces séances, dans un petit salon du Grand Hôtel. Je fus invité à l'une d'elles, et je partis convaincu que je venais d'assister à de grossières supercheries.

Le soi-disant fils de Douglas Home était accompagné d'un autre prétendu médium, dont le nom m'échappe absolument.

Henry Jagot.

—

Le tombeau de Josias, comte de Rantzau (LIV, 108). — Voici, d'après le *Dictionnaire* de Jal, l'acte de décès du comte de Rantzau :

Le 17 sept. 1650, a esté porté aux Minimes de Nigeon (*sic*) M. Josias de Rantzau, mareschal de France, gouverneur de Dunkerque, lieutenant des armées du roy (mort le 13) Lévy, Paré et Fog (*sic*) ont veillé quatre jours et quatre nuits et accompagné le corps à Nigeon. Reçu 40 L. pour les droits.

E. M.

—

Famille de Montmorency (LIV, 109). — Les Montmorency de France sont éteints, mais d'après des généalogistes anglais (Forsbois peerage) les de Montmorency d'Irlande, vicomtes Mountmorres et Francfort de Mountmorency, descendraient d'Hervé de Montmorency, grand bouteillier de France. Second fils, Geoffroy, venu en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, se serait établi à l'île d'Anglesey, et ses enfants auraient été dotés de domaines en Irlande.

Je ne sais sur quelles bases repose cette filiation ; je dois ajouter que les pairs d'Irlande précités ont les mêmes armoiries que les Montmorency de France.

A. E.

*
* *

La maison de Montmorency est éteinte en ligne masculine ; elle est actuellement représentée en ligne féminine par les Talleyrand-Périgord qui, par décret impérial du 14 mai 1864, ont été autorisés à relever le titre de duc de Montmorency. La réponse à la question posée par notre obligeant confrère Pierre Meller se trouve à la page 351 de l'*Annuaire de la noblesse de 1900* du vicomte A. Révérend. Le futur était fils de feu Robert-Auguste-Geoffroy de Montmorency et de Marie-Arabelle-Blanche de Buros.

Le mariage a eu lieu à Paris. La question d'ailleurs demeure ouverte. A quelle famille appartenait en réalité le futur ?

Th. Courtaux.

*
* *

M. de Montmorency, marié à Mlle Clocquemin, se rattache à la famille de Montmorency-Morres d'Angleterre, branche, dit-on, de la grande maison de Montmorency établie au Royaume-Uni, lors de la conquête normande.

Burke lui a consacré, si je ne me trompe, une longue notice dans son *Peerage and baronetage*.

Renault d'Escles.

L'exécution de Henri de Montmorency (LII; LIII). — M. L. de S. dans l'*Intermédiaire* du 30 janvier 1906, écrit que dix témoignages contemporains prouvent que l'exécution s'est faite, selon l'usage, par la hache ou par l'épée.

Peut-il fournir les indications bibliographiques nécessaires à la vérification de son affirmation, que je crois, du reste, parfaitement exacte? R. Pichevin.

—

De Monbel, acteur (LIV, 54). — Il n'existe aucun acteur de ce nom dans l'*Annuaire des artistes dramatiques* aux années 1897 et 1898 ; la table des pseudonymes n'en fait aussi aucune mention. De Monbel (ou Montbel) pouvait fort bien ne pas faire partie de la Société. Mais le nom est-il exact? H. Lyonnet.

—

Montreuil au conseil de guerre (LIV, 107). — « Ce coquin de Montreuil » comme on le fait dire à Jaucourt, c'est *Maubreuil* ! Le comte Guéry de Maubreuil, marquis d'Arvaux, qui vola la reine de Westphalie, en avril 1814, de 400.000 fr. en or et de 5 à 6 millions de bijoux, et bien qu'il eût agi « par ordre », fut, sur la plainte de la reine, déféré aux tribunaux civils qui le renvoyèrent à la justice militaire qui, elle aussi, se déclara incompétente. L'odyssée de Maubreuil est trop connue pour qu'il soit besoin de la raconter à M. Tirgueil. Mais qu il me soit permis de dire que mille *Intermédiaire* ne suffiraient pas s'il fallait rectifier toutes les *coquilles* des ouvrages historiques. Léonce Grasilier.

***

M. de Mantenay, dans l'*Univers*, apporte la même correction.

—

Famille de Pindray (LIV, 5). — Le *Dictionnaire héraldique* de M. de Grandmaison n'indique qu'une seule maison noble portant le nom de *de Pindray*, avec les armoiries : *d'argent, au sautoir de gueules* (Poitou). D'autre part :

Henry de Pindray, écuyer, seigneur de la Roche d'Aurillac, figure, avec mêmes armes, dans l'*Armorial de la noblesse du Poitou convoquée pour les Etats Généraux, en 1789*, par Armand de la Porte (Poitiers, 1874).

Enfin, dans: *Emigrés du Poitou et des anciens grands gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge* par C. de Saint-Marc (Niort, 1906), 1 vol. in-8° de 212 pp. on trouve mentionnés :

1° *Pindray*, surnommé *Dambelle*, domicilié à Périgueux, émigré.

2° *Pindray*, domicilié et propriétaire à Saint-Mégrin, district de Pons, (Charente-Inférieure), émigré le 1er sept. 1792.

3° *Pindray de la Roche* (Pierre Naar *de*), a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans une compagnie du Poitou.

— L'identité des armoiries de la famille de Pindray (Poitou) indiquées par Grandmaison, avec celles attribuées aux *Pindray de la Roche*, en la personne d'Henry de Pindray de la Roche d'Aurillac, fait supposer une communauté d'origine entre les branches de la même maison, établies en Saintonge, Périgord et Bordelais.

N. B. — Parmi les noms mentionnés dans les *Emigrés du Poitou et des anciens grands gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge*, on peut citer ceux des familles, ci-après, avec renseignements d'état-civil, indications de domiciles, faits d'armes, dates d'émigrations. etc., etc. : Absac, Aiguillon, Aimé, Ambreuil, Angély, Argence, Asnières, Assailly, Aubusson, Augier, Aulède, d'Aviau de Piolant, d'Autichamp, Aymer de la Chevalerie, Babinet de Rencogne, Barbier, de Bardin, Beaucorps, Beaumont, Beaupoil de Sainte-Aulaire, Béchillon, Béjarry, Belcastel, Bellabre, Boscal de Réal de Mornac, Bourdeille, de La Bourdonnaye, de Brach, de Brémond, du Breuil Hélion de la Guéronnière, Brissac, Brochard de la Roche-Brochard, Broglie, de la Broue de Vareille, de Buor, des Cars, Castellane, de Chabot, Chamborant, de Charette, de Chasteigner, de la Châtre, de Chouppes, de Chévigné, du Chilleau, de Clervaux, de Coigneux, Compaing de la Tour-Girard, de Coral, Couhé de Lusignan, de Coussy, de Crussol, de Culant, de Cumont, d'Aloigny, de Couet, Deleffe, Desmier, du Chesne, du Gareau, Dupin de la Guérivière, de la Faire, du Fay, Filleau, de Fouchier, Frottier, Garnier de Boisgrollier, Girard de Pindray, de Goulard, de Gourjault, Guerry de Beauregard, de Hillerin, Izoré de Pleumartin, Janvre de la Bouchetière, de Jourdain, de Joulard, de Laage, Lacropte de Saint-Abre, Lafayette, La Laurencie, de Lam-

bertie, de Lastic, de Lauzon, Lescours, Liniers, de Lusignan, Malvaud, de Marans, Marsault de Parsay, de Mascureau, de Marconnay, Maupeou, Maussabré, Montbel, Montalembert, Mondion, Mortemart, Musset, Nossay, Nuchèse, Orfeuille, Palu du Parc, Panou, de Faymoreau, Pindray, Pontjarno, Prévost-Sansac de Touchimbert, Puy-d'Anché, de Réchignevoisin, Richelieu, des Roches de Chassais, de la Roche Saint-André, de Rochechouart, de la Rochefoucault, de Sainte-Hermine, de Saint-Marsault, de Salvert, de Savatte, de la Sayette, de Ségur, de Tingny, de Vasselot, de Vassoigne, de Vérac, de Vernon, Yongue de Sevret, etc., etc.

SPARVUS.

*
* *

Je crois à la jonction des Pindray de Gadebors et Champagne (Saintonge) avec ceux de Périgord, parce que Jean de Pindray, écuyer, seigneur de la Brousse en Saintonge, marié en 1607, était oncle des Pindray de Saint-Denis et de Boisbertrand (en Saintonge), lesquels sont les mêmes que ceux d'Ambelle, et parce que le jugement de maintenue de 1703 concernant ces derniers (M. Meller l'a certainement consulté aux Archives dép. de la Gironde) vise un jugement rendu à la même époque pour les Pindray de Saintonge.

Il faut observer en outre :

1° Les Pindray d'Ambelle ne sont pas du tout de la Saintonge, comme le dit M. Meller. Ils sont du Périgord, où est leur château d'Ambelle qu'ils habitent encore ; ils y furent maintenus dans leur noblesse en 1667.

2° M. Meller trouvera la généalogie ms. des Pindray du Bordelais dans le Fonds Drouyn, aux Archives municip. de Bordeaux (notes Jude de la Rivière, de Mauriac).

3° Foucaud Pindray d'Ambelle, avocat au parlement de Bordeaux, épousa en cette ville, en 1603, Charlotte de Thibault.

4° Les Pindray d'Ambelle sont les mêmes que les Pindray de Laforest (Angoumois) et de Champagnac.

5° Il y a encore en Périgord, à Mareuil notamment, (donc à côté d'Ambelle) des *de Pindray*, qui descendent d'une famille de petite bourgeoisie de cette ville de la Dordogne, qui a donné des juges à Mareuil au XVIIe siècle, et qui se qualifiait de sieur de Beauclevaud. Ce n'est pas la première fois qu'on trouve, gravitant autour d'une famille de bonne noblesse, une famille roturière de même nom.

6° Le tome III des *Archives de la Noblesse*, par Laîné, donne une courte notice généalogique sur les Pindray.

7° Le très aimable et érudit docteur Vigen, à Montlieu, a des notes sur les Pindray de la Saintonge.

ST SAUD.

—

Sathenat (Satanas), seigneurs du Mont et de Launay (LIV, 55). — Il y a quelques renseignements sur cette famille dans : *Toulgoët Tréanna. Recherches de la Noblesse de Berry*, p. 51-52 et *Fleury Vindry. Dict. de l'État-major français au XVIe siècle*, p. 216, mais je ne crois pas qu'ils puissent résoudre la question posée dans l'*Intermédiaire*.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille Tascher (LIII, 499, 591, 645, 701, 746, 814, 865, 923, 977 ; LIV, 86). — Le comte de Chaban, « qui aurait joué un certain rôle comme administrateur sous le premier Empire », était conseiller d'Etat, intendant général des finances ; il est mort à Hambourg, en mars 1814, d'une maladie prise dans les hôpitaux.

Le maréchal Davoust qui commandait la place, le qualifie, dans son *Mémoire au Roi*, d'administrateur sage, éclairé, intègre, qui périt victime du plus généreux dévouement.

Son fils ancien page de l'Empereur, est mort en 1833 ; son petit-fils, ancien conseiller de préfecture à Tours et à Amiens, est mort en 1880.

La famille de Chaban n'a aucun souvenir d'un Chaban qui aurait été secrétaire des lieutenants de police au XVIIIe siècle.

Les de Chaban sont de l'Aunis ; au VIIIe siècle, l'un d'entre eux a épousé Mlle de Beauharnais, tante du premier mari de l'impératrice Joséphine, et un autre a épousé Mlle de Tascher de la Pagerie.

Ces renseignements viennent de la famille de Chaban, dont un des membres, fort distingué, écrit au *Gaulois*.

GÉO L.

—

Titres de noblesse (LIII, 895, 980 ; LIV, 30, 93). — Les titres de noblesse sont exempts de privilèges au XXe siècle, seuls

les souvenirs et les exemples passés les font revivre et vivre. « Noblesse oblige... » est encore d'actualité.

Du temps de l'ancien régime (avant 1789), les titres français de noblesse n'étaient pas hiérarchisés comme ils le sont de fait aujourd'hui. Les titres accordés l'étaient à une seule personne et passaient à la mort des titulaires à leurs hoirs mâles par ordre de primogéniture. A défaut de descendance mâle en ligne directe, le titre s'éteignait *ipso facto*, il arrivait rarement que le roi de France accordât de le relever dans ces conditions, quelquefois il autorisait une substitution, mais alors avec ré-érection et nouvelles lettres patentes. Il y eut aussi quelques titres personnels qui s'éteignaient à la mort du titulaire, mais ces titres étaient en petit nombre. Dans un cadre fort restreint de familles françaises des plus anciennes (ducales, marquisales, comtales), les cadets portent tous de droit le titre de comte (Castellane, Chabot, Choiseul, Crussol, etc.). Au retour des Bourbons, il fut dit que l'ancienne noblesse reprenait ses droits et que la nouvelle noblesse (de l'empire français) conservait les siens. Ce fut la Restauration (1815) qui établit définitivement, l'on peut dire, l'hérédité et la hiérarchie des titres laïques en les règlementant par des ordonnances concernant les membres de la Chambres des pairs.

Ordonnance n° 87 — 19 août 1815 — art. 1er La dignité de pair est et demeurera héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composent actuellement notre chambre des pairs — art. 2 — La même prérogative est accordée aux pairs que nous nommerons à l'avenir — art. 3 — Dans le cas où la ligne directe viendrait à manquer dans la famille d'un pair, nous nous réservons d'autoriser la transmission du titre dans la ligne collatérale qu'il nous plaira de désigner ; auquel cas, le titulaire ainsi substitué jouira du rang d'ancienneté originaire de la pairie dont il se trouvera revêtu — art. 4 — Pour l'exécution de l'article ci-dessus il nous sera présenté incessamment un projet d'ordonnance portant règlement, tant sur la forme dans laquelle devra être tenu le registre matricule où seront inscrites, par ordre de dates, les nominations de pairs qu'il nous a plu ou qu'il nous plaira de faire, que sur le mode d'expédition et la forme des lettres-patentes qui seront délivrées aux pairs en raison de leur élévation à la pairie — art. 5 — ...etc.

Ordonnance n° 2687 — 25 août 1817 — ... Vu l'article 4 de notre ordonnance du 19 août 1815... — art. 12 — Le fils d'un duc et pair portera, de droit, le titre de marquis ; celui d'un marquis et pair, le titre de comte ; celui d'un comte et pair, le titre de vicomte ; celui d'un vicomte et pair, le titre de baron ; celui d'un baron et pair le titre de chevalier. Les fils puînés de tous les pairs porteront, de droit, le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné. Le tout sans préjudice des titres personnels que lesdits fils de pairs pourraient tenir de notre grâce, ou dont ils seraient actuellement en possession, en exécution de l'article 71 de la Charte. — art. 13 — etc.

De nos jours, qui ne peut prétendre à un petit pair de France, tout au moins dans ses alliances ! GASTON PHŒBUS.

Il est question dans l'article 4 de l'ordonnance du 19 août 1815, d'un registre-matricule de pairs ; qu'est-il devenu, et où se trouve-t-il aujourd'hui? Quelque aimable intermédiairiste l'a-t-il jamais rencontré dans ses recherches ? G. P.

*
* *

L'ordonnance est du 25 août 1817. Il est facile de la retrouver. J'en lis le texte dans le *Manuel de la Patrie* (Paris, Didot, 1825), dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1883, p. 241...

Le vicomte DE BONALD.

*
* *

Dans son article sous cette rubrique, monsieur A. E. émet l'opinion suivante :

Quant aux titres d'origine allemande ils peuvent en général être portés par tous les membres de la famille, même les femmes : *il en est de même du titre de prince que portent tous les membres d'une famille considérée comme d'origine souveraine* (*les Rohan*, *La Tremoille*, etc.)

Je souligne le paragraphe sur la doctrine duquel je voudrais bien savoir s'il y a des principes et des traditions établies. En effet, est-il bien établi que tout fils d'un prince souverain a le droit de prendre et de porter le titre de prince, et toute sa descendance mâle légitime peut-elle faire de même ? Cette tradition peut-elle se maintenir dans des familles qui ont été dépossédées de leur souveraineté ? Si je pose cette question c'est que je voudrais la voir réglée d'une façon définitive, quoique, à mon avis, il me semble que le titre de prince doive être inhérent au *sang royal*, quelle que soit la situation où il se trouve. ZANONI.

Quatre propriétaires d'ex-libris à personnifier (LIII, 895). — L'ex-libris de style Louis XV est moderne ; il appartient à M. Joseph Royer, artiste peintre, à Langres, qui possède, avec son frère Charles, une riche collection de reliures anciennes, de tableaux et de timbres-poste.

M. Joseph Royer grava lui-même à l'eau-forte son ex-libris, dont il se montre peu satisfait, ayant trop laissé mordre la planche. Il a du être exécuté vers 1880.

D. DES E.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, au chevron d'or, accompagné (LIV, 6, 138). — Plusieurs familles ont porté ces armes, entre autres l'illustre famille de Séguier qui, je le crains bien, n'a jamais eu rien de commun avec les parages de Sennecey-le-Grand.

Les recherches pourraient porter sur une famille franc-comtoise, dont Jacques Beley, avocat, fit enregistrer les armes à *l'Armorial général de 1696*, bailliage de Salins : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un mouton sautant d'argent.*

P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : d'argent, à la fasce de sinople (LIV, 6,). — Le Tite-Live sur lequel ces armoiries sont peintes est tombé sous mes yeux chez le relieur réparateur à qui on l'a confié.

J'ignore son origine, mais pour la facilité des recherches, il est bon d'ajouter que l'écu est italien et que la reliure est du XVIe siècle.

CANDIDE.

—

Armoiries à retrouver : d'azur semé de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent (LIII, 950 ; LIV, 93). — J'avais envoyé directement une réponse à M. de Saint-Saud. Afin de fixer ce point héraldique, je la donne ici. Les armes en question sont celles du *Chapitre du Mans* qui blasonnait *d'azur, semé de fleurs de lys d'or et de clefs d'argent.* Depuis le XIXe siècle, les clefs ne sont qu'au nombre de trois, posées 2 et 1.

L. CALENDINI.

—

Jeton curieux (LIII, 949) — La pièce décrite n'est pas un jeton, mais un token (monnaie commerciale) anglais. James Atkins a fait une classification de ces pièces, en nombre considérable, sous le titre : *The Tradesmen's Tokens of the Eighteenth Century*, et a ouvert une rubrique pour le type de l'homme pendu : *End of pain* (fin de la misère !). Je n'y trouve pas le token avec le livre ouvert, qui, de ce fait, doit être très rare, mais j'émets le doute que la pièce faisant l'objet de la question ait le poids et la valeur d'un 2 pence. Il n'y eut pas de tokens en cuivre de 2 pence ; les monnaies royales de cette valeur avaient, à l'époque, un diamètre de 40 millimètres, ce qui ne permettrait pas de les comprendre dans un rouleau de sous français. A mon avis, c'est tout au plus un penny, et plutôt un half penny.

La pièce de M. J. W ne porte-t-elle pas sur la tranche une légende qui permettrait de la classer à une ville ou à un comté ?

PICAILLON.

—

Saint Christophe et l'Enfant Jésus (LIV, 10, 139). — Je ne suis pas grand clerc en la matière, mais il me semble que la figuration de l'Enfant Jésus, représenté avec trois têtes, ne peut être qu'une personnification du mystère de la Trinité.

ALBERT GATE.

*
* *

Une des plus anciennes gravures représentant saint Christophe, date de 1423. Elle est en bois et conservée au cabinet des Estampes. L'Enfant Jésus a les genoux croisés sur le cou du géant. Cette gravure a été publiée par le *Magasin Pittoresque* de 1834, p. 104.

LOUIS CALENDINI.

—

« Le jugement de Pâris » et « Vers funèbres » sur le prince de Bourbon. Ouvrages anonymes à déterminer (LIII, 10, 926 ; LIV, 142). — Je n'ai qu'une petite rectification à faire ; ce n'est peut-être qu'une faute d'impression. Pierre Gravelle ou de Gravelle était sieur de Bauterne et non Vauterne. On connait cette famille dans le comté de Montfort dès 1230.

E. GRAVE.

*
* *

Une simple note.

Les fiefs de Boisguinant et de la Corvée

en Lavaré (Sarthe) appartenaient, de 1547 à 1552, aux Ronsard de Monchenou, en 1606, à Marie de Ronsard, épouse de Jacques de Perronel. Quant au fief des Roches situé en Sceaux sur Huisne, dans la famille depuis 1444, il était adjugé, en 1598, par ordre du roi, à Olivier du Bouchet (*Cf. Annales Fléchoises*, t. VI, p. 187).

LOUIS CALENDINI.

—

Livres ayant appartenu au poète Desportes (LII, 946) — J'ai dans ma bibliothèque d'histoire locale le volume suivant, dans sa reliure du temps en velin, portant la signature de Desportes, abbé de Thiron :

« Henrici Kyspenningii venlonensis, ecclesiæ collegiatæ xantensis canonici, precationes christianæ, et gravissimæ ad justè piéque vivendum admonitiones, ex S. Scriptura et orthodoxis Patribus selectæ.

(Marque de Arnold Birckman).
Coloniæ Agrippinæ
Apud hæredes Arnoldi Birckmanni
1581
Cum privilegio S. Cæs. Majest.

Un des possesseurs de ce livre y inscrivit ce quatrain, sur la première page de garde, en février 1868 :

Desportes, le poète, a possédé ce livre
Sur le titre duquel il écrivit son nom,
Alors qu'il jouissait partout d'un grand renom
Qui, depuis trois cents ans, n'a pas cessé de vivre.

GEORGES CHAMPAGNE.

—

Livres ayant appartenu à Ronsard (LIII, 945). — Le Celse de Ronsard existe encore. C'est un exemplaire de l'édition suivante :

Aurelii Cor. Celsi de Re Medica libri octo. Q. Sereni medicinale poëma. Rhemnii Poëma de Pond. et mensuris. Cum adnotationibus et correctionibus R. Constantini. — Lugduni, apud Guliel Rouillium sub scuto veneto. — M. D. LXVI.

Il est précieux non seulement par la signature de Ronsard qui se lit en haut du titre, mais parce que la même plume a souligné une douzaine de passages dans le texte.

Cet exemplaire, qui est dans son vélin original, a appartenu au chirurgien Ant. Louis (1723-1792) dont il porte l'ex-libris. Perdu pendant un siècle, retrouvé à Caen chez un bouquiniste par Armand Gasté ; il fait partie de ma bibliothèque depuis trois ou quatre ans. PIERRE LOUYS.

Patelin, employé comme terme de lieu (LII, 730, 875). — Le soldat parisien, traversant en manœuvre quelque pauvre village, le salue volontiers du nom de *port de mer*. L'Alsacien, moins gouailleur et ignorant la mer, se contente de l'appeler *petite ville d'eau*, *badlein*, qu'il prononce *patlein* et qui est devenu *patelin*. Il est donc fort inutile de recourir pour cette étymologie à la littérature du moyen âge. UN GRENADIER.

—

Lèz ou lès (LIV, 110), — Le *Dictionnaire des Postes* donne l'orthographe officielle des noms de commune telle qu'elle est indiquée au recueil du recensement quinquennal de la population.

On doit reconnaître qu'il lui serait difficile de trancher elle-même les controverses que peut soulever l'orthographe des noms de lieu.

D'ailleurs, un certain nombre de communes, comme Savigny, autrefois Savigny-sous-Beaune, ont obtenu de remplacer le *sous* par *les*, sans accent ni z, de crainte que l'ancienne appellation ne fasse croire que leur altitude était inférieure à celle de la ville voisine, ce qui pouvait faire croire que leurs vins n'avaient pas la supériorité résultant de l'exposition de la vigne sur certains coteaux. A. E.

—

Patron-Jacquet (LIV, 9). — Rectifions d'abord l'orthographe et la prononciation du mot. On doit dire *poitron-Jacquet*.

Il s'est levé dès le *poitron-Jacquet*, — de très bonne heure.

OUDIN. *Curiositez françoises*, 1656, p. 335.

La dame du *poitron-Jacquet* ne l'estoit pas moins.

Mme DE SÉVIGNÉ. Lettres. 1735, n° 271.

Maintenant, que signifie *poitron* ?

C'est vraiment un cas extraordinaire que ni Littré, ni Génin, ni aucun de nos collaborateurs, depuis quarante ans que la question est posée ici, ne soit parvenu à découvrir le sens de ce mot quand *tous* les dictionnaires du XVIIe siècle pouvaient le leur donner.

Voulez-vous les énumérer ? Nous trouvons dans le *Tesoro* de OUDIN (1607) : Le poictron : le cul. — Dans COTGRAVE (1611) : le poitron : the arse. — Dans

Duez (1659), le poictron : il culo (1). Arrêtons-nous là. Bornons-nous à signaler dans Godefroy sept citations du même mot dans le même sens et ajoutons-en une huitième que Godefroy n'a pas notée : le 100e vers du fabliau de *la Coille noire ;* mais ce dernier passage, le plus clair de tous, ne se peut imprimer ici. Il nous donnerait pourtant la véritable orthographe du mot (*poistron*) par laquelle nous trouvons très simplement son étymologie (*posteriorem*, postérieur). Le XVIe et le XVIIe siècle n'ont écrit *poictron* que par une fausse assimilation avec *poictrine.*

Ensuite, que signifie *Jacquet* ?

Le jacquet, c'est le petit paysan, c'est le valet villageois en service au château. Sans doute il y a un second sens rare : écureuil. Il y en a même un troisième : membre viril. Mais cela ne compte pour rien auprès du sens général. Le Jacquet, c'est le valet.

Dès lors, comment une expression populaire a-t-elle pu adopter *le poitron-Jacquet* comme symbole de l'aurore ? C'est un symbole grossier ; j'aime mieux l'alouette de Roméo, mais en philologie nous sommes bien forcés de prendre les locutions telles que nos ancêtres nous les ont léguées. Celle-ci n'a même pas besoin d'être expliquée, tant la raison en est facile à trouver quand on a défini les deux mots dont elle se compose.

Candide.

—

Coli, gali, cari (LIII, 619, 758 : LIV, 94). — Le patois bourguignon possède également le mot *caribeugner,* dont le radical *beugne* est l'équivalent de *beigne,* correspondant familier de *coup*, *gifle,* etc. *Caribeugner*, c'est *cabosser* un objet à l'excès. M. M.

—

Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet (LIV, 111). — L'aventure est extraordinaire : 1° cette dame était éveillée, et n'avait qu'à porter la main à son sein pour reconnaître son nourrisson, à sa froideur et au contour de la tête ; 2° Le serpent même d'espèce dangereuse, n'a pas une langue conformée pour la succion ; 3° Quand on dérange un serpent dangereux de ses petites occupations, son premier mouvement est de mordre ; 4° etc., Quand un écrivain à imagination vive, se risque sur le domaine des sciences exactes, il lui arrive souvent d'en arriver à de telles puérilités. E. Grave.

*
* *

La couleuvre, c'est une chose connue, est très friande de lait ; — il est arrivé fort souvent, qu'à la suite de remarques sur la diminution inexplicable du lait dans les mamelles d'une vache laitière, on a surpris une grosse couleuvre qui s'introduisait la nuit dans l'étable, et tétait la vache — c'était surtout dans de petites étables mal tenues, dans des maisons solitaires ou petites fermes situées dans les bois et endroits isolés — la couleuvre d'ailleurs, est un serpent qui devient fort gros et est très inoffensif. Voilà sans doute ce qui a donné naissance à l'anecdote de Michelet. Il est fort improbable que ce soit jamais arrivé à une femme, et à ce point de vue, ledit conte doit être tenu pour un conte à dormir debout.

K.

*
* *

L'histoire du serpent allaité par une femme est bien connue chez les indigènes de l'Algérie.

Les femmes arabes dorment ordinairement nues, mais celles qui couchent sous la tente et dans les gourbis redoutent de laisser leur sein découvert, de peur de trouver un serpent suspendu à leur poitrine.

Dans les anecdotes de ce genre, le serpent n'est jamais représenté comme dangereux. Il suce le lait de la femme, mais il ne blesse pas sa nourrice endormie.

La légende se retrouve d'ailleurs chez la plupart des peuples qui habitent les pays chauds. J'ai à Paris des notes sur ce sujet et je les résumerai ici à mon retour de la campagne si la question intéresse encore nos lecteurs. Un Passant.

(1) Au XVIIIe siècle, le mot n'était plus compris. Lacombe fait à ce propos une méprise assez plaisante dans son *Dictionnaire du vieux Langage* (1766) où il traduit : Poitron. Vieille femme ; *anus.*

Epatant — Flapi (LIII, 172,317, 373, 597, 655). — Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy, donne: *Flapir*, *flappir*, *foupir*, v. a., friper ; fig., faner, flétrir, abattre ; et, après plusieurs exemples antérieurs, reproduit ce vers du *Jodelet* de Scarron :

Eu me criant: vilain, tu *foupis* tout mon linge.

Centre de la France et Aunis, *foupir*, chiffonner, friper. Dauphiné, *flâpi*, *flétri*.

Le *Dictionnaire du vieux langage français*, de Lacombe, donne *foupir*, ôter le lustre des étoffes, et au supplément *flap*, marque, tache.

Foupir se trouve également dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort : ôter le lustre, délustrer .J. Lt.

—

Taon (LIII, 730, 824, 873, LIV, 146.) — Tout le monde a raison dans les questions de prononciation. Ainsi M. Lpt. du Sillon a probablement raison quand il prononce *Rouan*, *Saint-Ouan* et sûrement *Ecouan*. Pourtant *Saint-Ouin*, saint normand a aidé à former le nom du village de *Oinville* dans le canton de Meulan, et une forme latine que je n'ai pas sous les yeux, ne laisse aucun doute à ce sujet. A côté, on trouve pour ce même village la forme *Huanville*. Il y en a donc pour tous les goûts. Si j'empiète sur un autre article, je dirai que *oie* s'est prononcé simplement *oue*, d'où rue aux *Ours*, et que suivant les lieux on dit en France, une *ouâis* dans le Berry et une *ouâ* aux environs de Paris, quand on parle bien. On peut choisir : *In medio veritas*. E. Grave.

—

Chasselle. Comète (LIII, 952 ; LIV ; 97, 145). — Sarcophage servant d'auges. En lisant cet intéressant article, je me suis rappelé que pendant ma jeunesse j'ai remarqué, dans la cour d'une ferme nommée féolette, sise commune de Mouzeil (Vendée), sur les limites de la Plaine et du Marais, un sarcophage en pierre épaisse servant d'auge pour faire boire les mules (très difficiles, comme on le sait, sur la pureté de leur boisson).

Mais, et c'est ici qu'absolument ignorant en archéologie, je fais appel à mes aimables et savants confrères de l'*Intermédiaire*, la ferme en question étant une ancienne commanderie de l'ordre de Malte et renfermant une petite chapelle en ruines, mes fermiers paraissaient convaincus que ce sarcophage qu'ils appelaient *le timbre*, provenait de la chapelle et avait renfermé le corps d'un religieux plus ou moins élevé en grade, peut-être même du prieur ou de l'abbé.

En tout cas, peut-on affirmer que tous les sarcophages trouvés dans le Bas-Poitou sont des sarcophages *mérovingiens* — et celui-là ne faisait-il pas exception à la règle ?

Pour sa forme, je crois en avoir vu au musée Carnavalet s'en rapprochant beaucoup.

Il se trouvait dans la ferme en 1875 ; il y est peut-être encore aujourd'hui, car les paysans de la Vendée ne sont pas plus que les autres grands amis du changement, et c'est un morceau d'un moncement difficile en cas de déménagement.

Un vieux poitevin.

—

Ridicule, réticule, T. G. 773 ; (LIV, 104) — C'est l'envie de ne pas dissimuler les beautés plastiques de la nature, et de se rapprocher par conséquent de la statue antique dans son *modelé* et dans ses grâces, qui fit adopter la robe athénienne de linon rappelant Vénus Callipyge, et dans laquelle naturellement la poche n'avait plus sa place. Mais où mettre son mouchoir et les petits riens que l'on peut avoir à serrer ou à dissimuler ? Je sais bien qu'à l'occasion les lettres et les poulets pourraient se glisser dans les ombres ou les demi-jours d'un corsage discret, et l'on peut se souvenir à cette occasion, d'une anecdote dont le peu galant Louis XIII fut le héros ! Tout prince qu'il fût, le fils du bon ami des Rochelais et des Rochelaises, avait tellement peur de se brûler les doigts au contact d'une jeune et charmante demoiselle de compagnie de la reine sa mère, qu'il se servit de pincettes pour aller à la recherche d'un billet que la belle enfant lui avait volé et avait glissé, — pas intentionnellement, je veux le croire, — sous la dentelle de sa collerette.

Donc, et pour revenir aux robes antiques des belles du Directoire, et qui comme celle de Dejanire, faisaient corps avec le corps, il n'y avait ni coin ni recoin pour mettre le mouchoir. C'était cependant un objet indispensable, et il n'eût pas été très élégant de suivre la mode des religieux du moyen âge qui le

suspendaient à la cordelière dont ils se ceignaient les reins. Un moyen terme fut trouvé, mais ce moyen n'était guère pratique quoique ne manquant à l'occasion ni de piquant ni de charme. C'était de se faire suivre d'un chevalier servant, porteur du mouchoir, et chargé, s'il en fait le jeter, du moins de l'apporter au moment psychologique. Quand la grande dame éternuait, le chevalier s'accourait. Mais lorsque, par exemple, elle valsait avec un tiers, le chevalier au mouchoir ne pouvait en vertu faire le cavalier seul que l'on voit, au grand plaisir de la galerie, on éventuel à la main, dans certaines toutes de cotillon. Puis le chevalier pouvait être infidèle et s'oublier avec le mouchoir à l'extrémité des salons ou sous les charmilles du jardin, aux pieds d'une autre belle ! Aussi pour parer à tous ces inconvénients, c'est alors qu'on inventa le réticule, ou plutôt qu'on appliqua à ce nouvel usage, le sac à ouvrages en honneur depuis des siècles, et auquel, dit-on, le savant hellénisté Gail aurait donné à ce moment-là, ce nom de réticule.

Le sac à ouvrages, comme le sac à malice, a une vieille origine ; ils ne sont pas frères à demi. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les femmes aiment à se réunir pour jaser en tirant l'aiguille, comme Pamela, de populaire mémoire. Je ne sais si les visites dites de cérémonie ont toujours été aussi à la mode que de nos jours, mais ce que je sais bien, c'est que les visites de nos grand'mères étaient souvent assez longues pour qu'on eut le temps de travailler un peu. La conversation n'y perdait rien d'ailleurs. Chacune emportait avec elle son sac à ouvrages. Mais il y avait les étourdies qui perdaient leur sac en chemin, et bien d'autres choses autrement précieuses, si l'on en croit notamment l'historien Marte.

C'est grâce à la nomenclature des objets perdus, que nous avons pu faire à La Rochelle, l'inventaire de toutes les variétés de sacs à ouvrages de nos grand'mères. Peut-être les lectrices y trouveront-elles de jolies modèles à imiter, tout au moins dans les derniers temps de l'ancien régime, car les sacs à ouvrages de la Révolution semblent perdre quelque peu de leur élégance passée.

Nous sommes sous le règne de Louis XVI, époque à laquelle les recherches d'une toilette exclusivement française, avaient atteint leur apogée et où la bizarrerie des coiffures, le luxe, à l'originalité des conceptions et à la richesse des étoffes. Qu'on en juge par la description humoristique de la toilette d'une élégante en 1778 : « Mademoiselle Duthé était dernièrement à l'Opéra avec une robe de cour [illegible] nommée à une robe de satin brodée, ornée de rubans superbes, un point au milieu de couleur pourpre, garnie en plusieurs endroits de rubans en attendant marqués, des souliers chamois de la reine, brodés de diamants en coup perfidin, et les boucles-à-oreilles en émeraudes ; frisée en [illegible] avec un bonnet de coquette [illegible] garni de plumes noires et de rubans d'or [illegible] un chat sur la tête couleur de [illegible] et sur les épaules une mitaine montée en blondes et son manchon d'hyrlaine [illegible] »

Les sacs à ouvrages se mettaient à l'unisson de ces toilettes recherchées. On les rencontrera à La Rochelle, en damasse brodée, — en gaze peinte doublée de taffetas rose, — de taffetas vert garni d'une dentelle d'or, — blancs brodés d'or, — à ouvrage de Perse, doublé de rose, garni en rot (lisez : filet), — travaillés en soie verte, — blancs doublés de taffetas cramoisi, — de taffetas brun garni d'une petite blonde, — de pékin blanc brodé en lames d'argent, — bleu blanc brodé en or, — de taffetas rose garni en dentelle d'argent, — de taffetas chiné bleu et blanc, — de taffetas noir garni de dentelles noires, — de taffetas bleu brodé en or, — de taffetas blanc brodé en soie de couleurs différentes, etc.

Puis arrive la Révolution ; à côté de quelques sacs assez riches en taffetas de diverses couleurs, — soit retour à la simplicité ou amoindrissement des fortunes, ce qui est également exact, — on trouve des sacs à ouvrages de basin, d'indiennes unie ou à fleurs, notamment à fond jaune à fleurs, mais surtout en nankin. Une seule fois, en 1789, le sac prend le nom de ridicule, ce qui prouve que ce nouveau nom avait mis longtemps à pénétrer en province.

Quant au contenu des sacs, à côté des mouchoirs, des gants avec ou sans doigts (poitrines très en usage alors), des clés, des lettres, de pièces de monnaie, de pe-

tits couteaux, on y rencontre principalement, ce qui contraste généralement avec l'élégance du sac, des bas à tricoter, presque toujours des bas de fil avec les aiguilles et les pelotons.

Parmi les sacs les plus intéressants, je relève le suivant, perdu le 6 février 1789: « Une poche de basin contenant une boîte à mouches de nacre, doublée en or ; une petite tabatière d'écaille avec une petite étoile en or sur le dessus ; deux petites clés ; un petit couteau à ressort ; un petit étui ; une paire de gants de peau violets, un mouchoir de poche blanc. »

Je m'arrête dans cette énumération. J'en ai assez dit pour montrer que les grand'mères avaient trouvé avec Madame Talien et même avant elle, le moyen de résoudre ce problème, à savoir : de découvrir pour le mouchoir et les bibelots, une place ailleurs que dans les arrière-plans et les arrière-dessous de la toilette.

GEORGES MUSSET.

—

Bœuf gras (T. G. 122). — On cite fréquemment, à l'époque du bœuf gras, des vers d'une chanson en vogue sous l'Empire, et on les cite ainsi :

V'là la peau d'âne qui ronfle
C'est l'instant du branle-bas
V'nez voir dans son triomphle,
La déesse du bœuf gras.

Or, il me semble que ce quatrain devenu classique, fait partie d'une chanson de Suzanne Lagier, *On en mangerait*, paroles d'E. M. D., musique d'Henri Cellot.

Ecoutez, la peau d'âne ronfle.
V'la le bastringue et l'branle bas,
Bons parisiens, c'est le triomphle
De la Déesse du Bœuf gras.

Maintenant, c'est peut-être là une parodie du vrai couplet.

—

L'Hôtellerie du Parc à Lyon (LIV, 107). — En 1848, étant enfant et voyageant avec ma famille, nous logeâmes à l'hôtel du Parc, place des Terreaux, situé vers le milieu de la rangée qui fait face au palais Saint-Pierre. C'était une ancienne et bonne maison qui existait déjà en 1793, car son nom est lié à un souvenir tragique de famille. C'est probablement l'hôtellerie dont parle Goldoni.

Je note une faute d'impression dans la communication ; il faut lire musée Correr et non musée Carrer. H. C. M.

Les tambours ; ce qu'on a dit pour et contre eux (LI ; LII ; LIV, 99). — Je répondrai à ce que dit G. de Massas à la fin de sa notice, que « l'effort humain » a tout de même trouvé un petit système grâce auquel un tambour peut battre la charge tout seul. Un industriel offre actuellement cet appareil aux gardes champêtres des environs de Paris et j'en ai vu qui ne l'avaient pas reçu sans quelque mépris. CURIOSUS.

—

La première femme inscrite sur les listes électorales (LIV, 3, 71, 159). — C'est répondre à côté de la question. Cependant, sous cette rubrique, sera-t-il interdit de signaler à cette date du 29 juillet 1906, la dépêche suivante d'un correspondant du *Journal* :

Le jour même de la dissolution de la Douma, le Tsar sanctionna une loi accordant à la Finlande le suffrage universel, y compris les femmes. La Diète comprendra deux cents députés élus tous les deux ans au suffrage direct universel et proportionnel. Le droit de vote est accordé à tous les citoyens finlandais âgés de 21 ans, sans en excepter les femmes.

La Finlande devient ainsi le pays où les femmes exerceront, pour la première fois, leurs droits politiques comme les hommes.

—

Les premières femmes médecins et internes (LIV, 2, 68, 157). — Que madame Auclert veuille bien me permettre de lui faire observer qu'il s'est glissé une erreur dans sa si intéressante communication, à propos de Mme Madeleine Brès : En 1870, M. Duruy n'était plus ministre.

2° L'Impératrice ne fut que trois fois régente : en 1859, en 1865 et en 1870, par conséquent une seule fois quand M. Duruy était ministre : en 1865 non pas pendant un séjour de Napoléon III au camp de Châlons, mais pendant son voyage en Algérie. GERMAIN BAPST.

*
* *

Le rôle de la femme dans l'exercice de la médecine n'est pas récent :

Dans l'antiquité, les femmes médecins, *médicæ*, étudiaient l'anatomie. Platon dit qu'on leur confiait le soin d'assortir les nouveaux mariés et d'empêcher les unions disproportionnées. De même, dit ce philosophe, qu'un agriculteur habile sait confier à chaque champ la semence qui lui

convient, ainsi les femmes médecins savent parfaitement l'art d'assortir les individus, de la manière la plus propre à donner à l'Etat des citoyens bien conformés. R. PICHEVIN.

*
* *

Tous ceux qui ont été dans le service du professeur Gosselin à la Charité, en 1869, (et nous étions nombreux dans son service chirurgical ! ont connu Miss Garett, la première femme médecin reçue doctoresse à Paris, d'origine anglaise. Elle était petite, mince, brune et de figure assez insignifiante (à notre point de vue français), bien qu'ayant de beaux yeux, grandement ouverts. Je puis certifier qu'elle n'avait aucune espèce de coquetterie, et qu'on voyait tout de suite, à sa tenue et à ses manières, que ce n'était pas une française. Elle était très simple, très modeste, et inspirait une grande réserve à tout son entourage : c'était absolument comme un jeune homme habillé en jupons, à poitrine plate.

Par contre, elle était sensible à la moindre attention que l'on avait pour elle ; par exemple, si on s'effaçait devant elle, pour lui permettre de voir de *beaux cas*. Ou elle a beaucoup changé, ou bien elle ne doit guère s'occuper de chirurgie ; car je me souviens qu'un jour, elle se tourna de mon côté en frissonnant, devant une opération chirurgicale. Il est vrai qu'il s'agissait d'un vieux zouave de la garde impériale, qu'on opérait pour une fistule à l'anus et qui n'avait pas voulu être endormi. Le malheureux sacrait alors comme un pauvre diable ; et ce jour-là, j'ai compris que, sous une apparence assez indifférente, Miss Garrett avait un cœur de femme. Du reste, cela lui fait le plus grand honneur, en montrant qu'elle savait exercer sur elle assez d'empire, pour ne pas pâlir devant la souffrance et pour surmonter la répugnance instinctive que nous éprouvons tous devant la douleur physique de nos semblables. Elle portait des conserves, pour écrire. Elle avait une figure sans âge déterminé ; nous lui donnions tout aussi bien 20 ans que 30 ans. Dans le doute, on disait 25 ou 26. Par le fait, elle était reçue docteur un an plus tard. Les événements de la guerre franco-allemande firent que nous ne le fûmes que trois ans après elle.

Dr BOUGON.

En 1873, nous avons connu une autre étudiante en médecine, française, croyons-nous, qui se tenait aussi très bien et qui était très reservée vis-à-vis des étudiants. En revanche, c'était une forte femme, qui avait une poitrine pour deux et de larges épaules ; mais nous l'avons très peu connue. On voyait aussi ces dames aux cours, soit à l'hôpital, dans les amphithéâtres, soit à la Faculté de médecine. DrB.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les Derniers moments d'Alfred de Vigny. — La récente publication de la *Correspondance d'Alfred de Vigny* (1), faite par les soins de Mademoiselle E. Sakellaridès, a rappelé l'attention sur les croyances de l'auteur des *Destinées*. Deux lettres écrites en 1862, un an avant sa mort, nous montrent le poète toujours aussi ferme, aussi absolu, dans ses conceptions philosophiques.

Dans l'une, il gourmande Madame Lachaud sur sa dévotion qu'il qualifie de naïve ; et, après avoir déclaré qu'il ne voudrait *effeuiller*, *effleurer* ou *faner* une seule de ses illusions, car toutes celles « qui fortifient la bonté et la patience sont des fleurs qui ne peuvent être trop soigneusement arrosées et conservées » il ajoute cependant :

« Prenez garde de me forcer à laisser tomber sur vos litanies quelque grand coup de raison pareil aux coups d'épée de Roland, qui fendaient un homme et son cheval de la tête aux pieds... J'ai aussi fait voir du pays à bien des abbés et même à des abbesses. J'évite avec vous ces petits duels de controverses de peur de vous faire du mal sans le vouloir et malgré moi, emporté par les mouvements d'une farouche sincérité, que jamais ni l'éducation si sévère que vous savez, ni l'armée, ni le monde n'ont pu arrêter, lorsqu'elle veut éclater »

Dans l'autre, il entretient Madame du Pré de Saint-Maur, sa cousine, des tentatives faites, pendant la maladie dont il sortait, pour ménager près de lui l'accès d'un confesseur, et il dit :

« Dans la simplicité de ces honnêtes personnes il n'entre pas assez d'idées saines et véritablement graves. Elles ne considèrent pas qu'un homme qui a écrit ce qui est public

(1) Paris, Calmann-Lévy, s. d. [1906] in-18 jésus.

dans mes livres a depuis longtemps construit en lui-même l'édifice immuable de ses idées *philosophiques*, *théologiques* et *théosophiques*; qu'il a étudié à fond toutes les doctrines et les théodicées antiques et modernes et que, s'il veut bien ne pas les exprimer et les développer dans des livres, ni même dans des conversations passagères, c'est parce qu'il ménage la faiblesse égoïste de pauvres âmes qui s'appuient encore sur des pratiques païennes et qui n'ont pas l'abondance de bonté qui devrait leur suffire pour faire le bien sans réclamer une récompense, y mettre un prix et fixer des conditions, comme par un acte de notaire ».

M. le Dr Cabanès a fait connaître (*Mercure de France*, décembre 1900 : *Une tentative de conversion d'Alfred de Vigny*) quelques lettres du Père Gratry et du poète. Cette correspondance, plus affectueuse chez l'un, plus froide chez l'autre, s'étend d'octobre 1861 à juillet 1862. Le résultat apparent de la tentative du P. Gratry fut négatif, mais Vigny conserva un bon souvenir de l'oratorien dont les conversations ne furent peut-être pas étrangères au dénouement final.

Une lettre de Mademoiselle C. d'Orville, voisine d'Alfred de Vigny, à Madame J. du Pré de Saint-Maur, véritable relation des derniers moments du poète, publiée par M. Paul Lafond (1) nous apprend que Vigny, quelques jours avant de se mettre au lit pour ne plus se relever, s'était confessé à un vieil ami (2), l'abbé Vidal, curé de Bercy ; et que, avant de mourir, il avait reçu l'extrême-onction par les soins d'un vicaire de sa paroisse.

Auguste Barbier, dans ses *Souvenirs personnels* (3), a confirmé le récit de la confession ; mais il est un autre témoignage : celui de l'abbé Vidal, que nous cherchions en vain depuis longtemps.

(1) *Revue de Paris*, 15 juillet 1900 : *La mort d'Alfred de Vigny*.

(2) V. *Correspondance d'Alfred de Vigny*, p. 118, lettre à Philippe Busoni du 20 octobre 1845 : « Vous trouverez... le mardi, l'abbé Vidal, seul, prenant le thé entre ma femme et moi et partant à dix heures pour la Bastille ».

(3) « M. de Peyronnet, cousin par sa femme de M. de Vigny, m'a raconté qu'il avait trouvé sur l'escalier du poète, quelques jours avant sa mort, M. l'abbé Vidal, qui venait de le voir et qui lui avait dit ceci : *Je viens de m'entretenir avec le pauvre mourant, la chose est faite*, il voulait parler de sa confession ».

Grâce à l'aimable obligeance de M. Henri Maïstre, nous pouvons aujourd'hui reproduire ce précieux document qui n'a été cité ni dans l'article de M. Paul Lafond, ni dans les plus récents ouvrages sur Alfred de Vigny.

Sainte-Beuve venait de publier (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1864) son dernier portrait d'Alfred de Vigny. On y lisait : « Ainsi M. de Vigny lui même, cette noble nature qui n'eut d'autre visée que de rester unie et fidèle à son premier mot une fois proféré, ainsi, pareil en cela à plus d'un, il vit se voiler en lui ses religions, s'éclipser et s'éteindre ses soleils, et il fut réduit comme un autre, à dire *non* et *jamais* après avoir dit *oui* et *toujours* ».

Dans un article des *Etudes religieuses, historiques et littéraires* (nouvelle série, t. IV, 1864, p. 264-267) intitulé : *A propos de M. Alfred de Vigny*, le Père L. Langlois répondit :

« Voulez-vous savoir quelles étaient les véritables pensées de cet homme qui ne *croyait pas* ? Ecoutez le respectable prêtre qui a reçu ses dernières confidences et qui, son ami depuis vingt ans, a eu le bonheur de ramener à Dieu cette âme égarée, mais non incrédule ».

Suit la lettre de l'abbé Vidal dont voici le texte :

Mon Révérend Père,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements sur les derniers moments de M. Alfred de Vigny. Voici comment les choses se sont passées.

Plusieurs fois j'avais parlé à M. de Vigny de songer à la confession avant de paraître devant Dieu, et, sans jamais me repousser, il m'avait seulement témoigné le désir d'attendre encore pour accomplir cette action. Quinze jours environ avant sa mort, j'allai le voir, et après une conversation très sérieuse dans laquelle il me dit *que sa famille* était une famille *presque sacerdotale* (1) ;

(1) Voici le récit de Mlle d'Orville dans sa lettre du 19 septembre 1863 à Mme de Saint-Maur (*Revue de Paris*, 15 juillet 1900, p. 305) : « M. le Curé me dit qu'il avait confessé M. de Vigny dans sa dernière visite et lui avait donné l'absolution, lui disant qu'il allait partir pour les vacances, et qu'absolument il ne voulait pas le laisser sans lui avoir fait accomplir ce devoir. Qu'alors le pauvre malade avait de lui-même ôté son

qu'un de ses oncles était mort trappiste ; qu'un autre, doyen du chapitre de Loches, était, je crois, mort en exil, et que lui, M. de Vigny, portait encore au doigt l'anneau de cet oncle, je crus le moment venu de lui parler de confession et d'en finir cette fois. Monsieur de Vigny, lui dis-je, je pars un de ces jours pour un long voyage, et je ne veux pas partir sans vous avoir donné l'absolution. Tout aussitôt il s'inclina, et me donna son plein consentement. Il prit un air extrêmement recueilli, et après la confession il me dit ces propres paroles : *Je suis catholique et je meurs catholique.* Après cette profession de foi, je lui donnai l'absolution. En ce moment, il était impossible d'exiger davantage. Cet acte suprême fit sur lui la plus grande impression : il me prit la main, m'attira à lui, et m'embrassa en me disant avec une effusion de cœur inexprimable : *Ah ! quelle bonne action vous venez de faire !* Je n'oublierai jamais cette parole et le ton dont elle fut prononcée.

Pendant mon absence, il me demanda à plusieurs reprises, et enfin, se sentant près de mourir, il demanda lui-même un prêtre pour recevoir l'extrême-onction. Sa bonne courut à l'église et ramena un des vicaires, qui put l'administrer. Il est bon de noter que cette bonne était protestante, et que pendant les derniers jours de sa vie, M. de Vigny lui fit plusieurs fois l'éloge des prêtres. On pouvait assurément voir dans ses conversations avec elle la pensée de la ramener à l'Eglise catholique. En tout cas, c'est cette bonne qui a raconté ces détails, et qui voyant mettre en doute par un personnage connu (1) le fait de la demande spontanée du prêtre par M. de Vigny, répondit : « Monsieur, je suis protestante, et c'est moi qui ai été chercher le prêtre à l'église pour l'administrer ».

Voilà, mon Révérend Père, comment les choses se sont passées. Je l'affirme.

Vidal, curé de N.-D. de Bercy.

P. S. Pendant les derniers jours de sa vie, M. de Vigny a lu très attentivement mon Histoire de *Saint Paul* (1). Son exemplaire est presque usé.

A ceci on objectera les paroles mêmes de Vigny sur *Un homme d'honneur*, ce roman resté à l'état de projet (1834) :

« L'honneur... c'est sa religion. Le christianisme est mort dans son cœur. A sa mort, il regarde la croix avec respect, accomplit tous ses devoirs de chrétien comme une formule et meurt en silence ».

Mais on pourrait leur opposer d'autres fragments, d'autres pensées, qui témoignent d'un véritable sentiment religieux, d'où la remarque de M. Dorison (*Alfred de Vigny, poète philosophe*, p. 236-7) : «On trouve chez Vigny le mélange d'une sécheresse permanente avec les élans passagers d'une foi demeurée presque toute poétique ». Et encore : « Chez un homme ordinaire, on oserait deviner sous ce trouble de la soixante-sixième année un prochain retour à la foi de son enfance ».

Que l'on se rappelle la crise religieuse provoquée, en 1837, par la mort de sa mère (2) ; on arrivera à cette conclusion probable que — les mêmes causes produisant les mêmes effets — la mort de sa femme, sa « chère Lydia », sa « seule amie », plus encore que toute exhortation ramena le poète à la foi de sa mère, à la foi (2) de son enfance. J. Ct.

---

bonnet, qu'il avait fait la chose avec beaucoup de respect, de sérieux, et, comme lui, M. Vidal, le croyait, de conviction ; qu'ensuite, ayant voulu lui serrer la main comme pour le féliciter, M. de Vigny l'avait embrassé en lui disant : *Monsieur le Curé, vous venez de faire une bonne action.* Qu'en continuant de causer, il avait paru se plaire à rappeler plusieurs de ses parentes qui étaient dans les saints ordres, disant qu'il était de race religieuse et presque sacerdotale, et ajoutant ces paroles : *Je suis né catholique, et je meurs catholique* ».

(1) M. Louis Ratisbonne. Voir *Revue de Paris*, 15 juillet 1900, p. 308.

(1) *Saint Paul, sa vie et ses œuvres*, par M. Vidal, curé de N.-D. de Bercy, Paris, Vaton, 1863, 2 vol. in-8°.

(2) « Mon Dieu ! mon Dieu ! avez-vous daigné connaître mon cœur et ma vie ? Mon Dieu ! m'avez-vous éprouvé à dessein ? Aviez-vous réservé la fin de ma pauvre et noble mère comme un spectacle pour me rendre à vous plus entièrement ? » — « Mon Dieu ! je me jette à genoux, à présent, je parle à vos pieds, je m'abreuve de ma douleur, je m'y plonge tout entier... »

(2) Il l'avait perdue de bonne heure, car dans les *Conseils à mon fils commencés le jour de son second départ pour Versailles le 23 février 1815*, publiés par *Le Sillon* (12-25 janvier 1905), Madame de Vigny dit à son fils : « Je combattrai les fausses maximes qu'on t'a déjà fait adopter... les fausses opinions que tu m'as fait déjà connaître ».

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Août 1906.

42e Année — N° 1121

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Un portrait de Louis XV à retrouver. — Le croquis ci-dessous donne une idée assez exacte d'un portrait de Louis XV exécuté vers 1739, à Paris, par

un peintre de nationalité anglaise nommé Nicolas Blakey. L'habit et le cordon sont bleus, la cuirasse ornée d'un motif doré, la chevelure légèrement poudrée.

Ce portrait du jeune souverain a été gravé en couleurs, à la même époque et dans le même sens, par Jacques Christophe Le Blon. Une magnifique épreuve figure actuellement sous le n° 688 à l'*Exposition d'œuvres d'art du* XVIIIe *siècle*, à la Bibliothèque nationale ; une autre épreuve est exposée au Petit Palais dans la collection Dutuis.

Je me recommande aux lecteurs de l'*Intermédiaire* pour savoir quelle est la collection, publique ou particulière, qui conserve ce tableau. Au surplus j'accueillerai avec reconnaisance toutes références concernant la vie et les œuvres des graveurs en couleurs J.-C. Le Blon et Gautier-Dagoty.

ALBERT VUAFLART.

—

« C'est ma guerre », mot attribué à l'Impératrice Eugénie. — En parlant de la guerre sur le point de s'engager entre la France et l'Allemagne, l'impératrice Eugénie aurait dit : « C'est ma guerre, à moi ».

Après trente-six ans, le mot appartient à l'histoire ; on peut donc, dans un recueil comme l'*Intermédiaire*, en discuter l'authenticité.

Ce mot a t-il été prononcé ?

Et en ce cas, dans quelles circonstances ?

Devant qui ?

Il reste encore des témoins de ces chosse, il est prudent de les interroger.

Y.

Assemblées religieuses clandestines tenues à Villiers-le-Bel. — Au milieu du XVIIIe siècle, le bourg de Villiers-le-Bel, canton d'Ecouen, fut pendant une vingtaine d'années, bouleversé par des assemblées religieuses très suivies par les habitants de la localité et des paroisses voisines, qui se tenaient, les fêtes et dimanches, après les offices, dans la maison d'un sieur Morillon, ancien marchand de dentelles, tantôt sous sa présidence, tantôt sous celle de sa femme et de sa nièce. Le prieur, curé du lieu, s'étant plaint à l'intendant de la généralité de Paris, celui-ci les défendit. Quelques années plus tard, le sieur Morillon ayant continué à tenir chez lui de nouvelles réunions, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, envoya le lieutenant de police pour les faire cesser. Mais après s'être soumis pendant quelque temps aux volontés de l'archevêque, il recommença ses conférences comme par le passé.

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourrait-il nous donner des renseignements sur le sieur Morillon et sa famille ? Il y a lieu de croire que les assemblées qu'il tenait avaient pour but de combattre la Constitution *Unigenitus* et de propager les doctrines du jansénisme dont l'archevêque de Paris était un des adversaires des plus acharnés.

Il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal un recueil de papiers, lettres, etc., relatifs au voyage en Hollande en 1813 de l'abbé Morillon de Villiers-le-Bel. Sait-on si cet ecclésiastique était parent avec celui qui fait l'objet de notre question ? D'autre part, parmi les membres du Comité qui informa l'Assemblée Nationale de la prise de la Bastille, figure un Franc-Maçon du nom de Morillon, qui pourrait bien appartenir à la même famille.

PAUL PINSON.

—

Un porteur de chaise, des « Précieuses » —V. Fournel croit reconnaître Du Parc (Gros-René) dans ce passage de la *Vengeance des marquis*, scène V :

> L'on pourrait encore contrefaire ce gros porteur de chaise des *Précieuses*, lorsqu'il joue un rôle sérieux. Ce serait quelque chose de bien divertissant : on ne peut le voir sans rire, et il n'y eut que lui qui fit faire le brouhaha au *Prince jaloux*.

Or, la première représentation des *Précieuses* eut lieu le 19 novembre 1659. Du Parc, avec sa femme, avaient quitté la troupe de Molière pour celle du Marais, le 13 avril précédent, pour n'y rentrer que le 12 mars 1660. Il est donc inadmissible que Du Parc ait pu figurer un porteur de chaise chez Molière, dans cet intervalle.

On peut objecter qu'il se chargea plus tard de cet emploi, par divertissement. C'est possible. Mais il n'était pas de la création. Quant à *Don Garcie de Navarre* ou le *Prince jaloux*, la première en eut lieu le 4 février 1661, mais rien ne nous indique si Du Parc (mort en 1664) était de la distribution.

Bref, Du Parc (Gros René), figura-t-il un porteur de chaise dans les *Précieuses* ? Y faisait-il rire par son embonpoint ? Qu'en pense M. Monval ?

H. LYONNET.

—

Le Nègre et le Maréchal. — Quel était le nom du saint-syrien « sénégalais » (?) à qui le maréchal de Mac-Mahon a posé la question fameuse :

— C'est vous, le nègre ?

On prétend que le Maréchal aurait ajouté : « Eh bien, continuez ! » ; mais ce conseil paraît apocryphe et, quoique plus célèbre, il est peut-être moins drôle que la question elle-même.

Connaît-on la date de la visite présidentielle qui fut l'occasion de ces mémorables paroles ? UN PASSANT.

*
* *

Le Maréchal aurait prononcé ces paroles, auxquelles on donna un sens ridicule, qu'elles n'avaient point, (il félicitait le nègre de son application), à Saint-Cyr, au cours d'une revue. Le nègre s'appelait M. Liontel, il était né à Cayenne en 1851.

Ayant quitté Saint-Cyr, pour entrer à l'Ecole de droit, il débuta comme substitut à Saint-Denis (Réunion) en 1875.

Il a été rappelé depuis.

On lui prêta des projets en politique avancée ; on voit qu'il continue, mais dans une autre voie que celle où la bienveillance du chef de l'Etat l'engageait.

Telle est l'une des réponses qu'on peut faire à cette question : peut-être est-elle incomplète.

Tableau du XVIIIe siècle à retrouver. — C'est une anecdote qui, d'après certains détails, doit se passer entre 1750 et 1770. Je la trouve dans un livre de 1777 :

Le vieux comte de la R... « l'homme le plus voluptueux de son siècle », dit le narrateur, rencontre une nuit, rue Saint-Honoré, une fille publique d'aspect misérable, qui l'accoste. Il est frappé de sa beauté, l'emmène chez lui et le lendemain il l'accompagne chez un peintre célèbre qui la fait poser nue.

« Ce tableau a été vendu 2000 écus ».

Six mille livres, c'est une grosse somme pour l'époque. Le tableau devait être un chef-d'œuvre. Quel était l'amateur ? quel était le peintre ? et de quelle toile s'agit-il ?

Le seul détail que je puisse ajouter à cette histoire est que le modèle s'appelait Adélaïde ; mais cela ne nous apprend pas grand'chose, sinon qu'elle était née après le 23 mars 1732, date à laquelle Louis XV, en nommant ainsi l'une de ses filles, mit le prénom à la mode chez les filles du peuple. UN PASSANT.

—

Famille de Battine. — Le comte Rodolphe, dernier descendant des Colomb de Battine, est décédé au Mans en 1875. Un intermédiairiste pourrait-il me dire quels étaient à cette époque les plus proches parents, côté paternel, du comte Rodolphe ? MARTIN E.

—

De Castelnau, peintre. — Un tableau, représentant une descente de croix, a été donné à une église, en 1868, par le ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts : il est signé de Castelnau. Je serais curieux de connaître quelques particularités biographiques sur ce peintre.

Dr C. V

—

Dutacq. — A quelle date M. Dutacq entra-t-il à la rédaction du *Charivari* dont il fut le propriétaire quelque temps ?

L. C.

—

Le peintre Ph. Ledieu (1847) et un prétendu portrait de Musset. — M. Élie Thomas croit avoir trouvé un portrait inconnu de Musset.

Un personnage blond qui a les traits du poète et son élégance, est représenté à cheval.

Le tableau est signé *Ph. Ledieu 1847*.

Si ce n'est l'air de ressemblance, rien ne permet de dire qu'il représente Musset.

Le possesseur l'a communiqué à Madame Martellet, qui fut au service de Musset pendant dix ans. Nous avons vu ce tableau chez elle : elle ne nie pas qu'il y ait une certaine ressemblance, oh ! très vague, mais elle s'étonne que le portrait représente Musset à cheval.

Quand elle le connut, vers cette époque, il n'était déjà plus un cavalier. Un peu plus jeune, il avait monté à cheval avec son ami Alfred Tattet, pour courir les bois de Montmorency. Il faudrait supposer qu'un artiste l'a connu à ce moment et a fixé, de mémoire, son portrait sur la toile. Le poète n'aimait pas poser.

La question serait donc celle-ci :

Le peintre Ledieu, dont Siret ne dit rien, qu'Audray en son Supplément cite parmi les étrangers et les ignorés, a-t-il pu connaître Musset à Paris?

Que sait-on de cet artiste ?

A. B. X.

—

Un mot de Montesquieu (?). — On lit dans les *Lettres Persanes* (l. CXIX) :

> Les anciens rois de Perse n'avaient tant de milliers de sujets qu'à cause de ce dogme de la religion des mages, que les actes les plus agréables à Dieu que les hommes pussent faire, c'était de faire un enfant, labourer un champ et planter un arbre.

Qu'en est-il de ce « dogme » ? Et Montesquieu n'en serait-il pas l'auteur ?

G. A.

—

Une seconde dame de Polastron. — Dans ma jeunesse, en 1865 ou 1866, précisément à l'époque où il m'arriva de donner le bras à la comtesse de Luxbourg, mère du comte Léon, qu'elle avait eu de Napoléon Ier, je fus mené, une fois, à un entresol de la rue de Provence, par une vieille comtesse qui m'honorait de sa bienveillance, chez une dame de ses amies qu'elle appelait Mme de Polastron et qu'elle me disait être la fille de Charles X. Et, en effet, les traits de cette dame de Polastron parvenue justement à l'âge qu'avait ce roi en 1830 offraient avec les siens une ressemblance frappante.

C'était apparemment la fille de la char-

mante Louise de Lussan d'Esparbès, vicomtesse de Polastron, qui montra tant d'amour et de dévouement pour le comte d'Artois pendant l'émigration et eut en Angleterre une mort si édifiante, que raconte en termes très émouvants la duchesse de Gontaut dans ses *Mémoires*.

Or, en ce qui touche celle que M. Charles Nauroy (Voir *Les Derniers Bourbons*) qualifie de « dernière maîtresse du comte d'Artois », et spécialement dans le passage des *Mémoires* de la duchesse de Gontaut, qu'il cite, il est bien question d'un jeune Louis de Polastron, fils de l'infortunée vicomtesse et filleul de Louis XVI et de Marie-Antoinette, lequel aurait été appelé du collège anglais, où il faisait ses études, pour être embrassé, une dernière fois, par sa mère, mais il n'est rien dit de la dame vue par moi en 1865 ou 1866 et qui ne pouvait être que la fille de la mourante.

Quelque intermédiairiste a-t-il des renseignements plus précis que les miens sur cette seconde dame de Polastron qui, demeurée célibataire, aurait gardé jusqu'à la mort le nom de son père putatif, ne pouvant porter celui de son père réel ?

RUSTICUS.

—

Rigaudot (M.). — Il tenait un hôtel « hôtel de la Loire », rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 4, en 1838. Qu'est devenu cet hôtelier ? Chez lui se réunissaient bon nombre d'artistes et des rédacteurs du *Siècle*. LOUIS CALENDINI.

—

Scalion de Virbluneau. — Ce charmant poète du XVIe siècle, qui fut à peu près découvert par Théophile Gautier, a-t-il été l'objet d'une étude critique, ou biographique, récente ?

A qui appartient aujourd'hui l'exemplaire de Gautier qui parut à sa vente sous le n° 129 en 1873 ?

UN PASSANT.

—

Madame de Sévigné à Bodégat. — Madame de Sévigné, l'illustre épistolière, séjourna à différentes reprises au château de Bodégat (en Mohon, près Josselin, Morbihan) qu'elle avait de son mari.

Je serais très désireux de connaître toutes les sources auxquelles je pourrais puiser, pour retrouver quelques souvenirs de cette noble dame à Bodégat.

Aurais-je chance de découvrir quelque document intéressant sur ce sujet, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives, soit dans une collection particulière ?

Quelle est l'édition la meilleure et la plus complète des « lettres » ; où la trouver ? DU HALGOUET.

—

Frédéric Tremel. — De ce guitariste et poète de talent, je désirerais quelques notes biographiques. Son portrait, imprimé chez E. Delanchy, à Paris, existe-t-il ailleurs ? Ce poète dut perdre sa femme à Bordeaux où il écrivit, vers 1878, les élégies *A une morte* ? Je connais au moins dix volumes de lui. L. C.

—

Familles Boucher et Chanlatte, au Mans. — Je désirerais connaître les père et mère et, si possible, les aïeul et aïeule de Jacques Boucher, receveur des tailles au Mans, puis secrétaire du Roi, et de Geneviève Chanlatte, sa femme, crucifiée au Mans, le 24 mai 1714. (Esnault et Chambois, *Notaires du Mans*, II, 75, 212, 213 ; III, 73 ; V, 5 ; VI, 185)

Je remercie d'avance le confrère qui pourra me rendre le service de me procurer ces renseignements et l'assure en échange de mon dévouement.

TH. COURTAUX.

—

Armoiries à déterminer : un arbre et huit épis. — A quelle famille appartenaient les armes suivantes, gravées sur un cachet du XVIIe siècle, qui provient vraisemblablement du midi de la France : *de... à la terrasse de... complantée d'un arbre de... et de huit épis de... quatre de chaque côté.* Timbre : un casque de profil. A. L. S.

—

Les passages soulignés d'« Angola ». — Le roman d'*Angola* qui parut en 1746, est bien connu des linguistes par une singularité de son texte. Un grand nombre de phrases sont imprimées en italiques et l'on a voulu y voir une *liste d'expressions* qui étaient alors *nouvelles dans la langue*.

Que l'auteur ait entendu signaler par là l'incorrection d'un certain style, ce n'est pas douteux ; mais parmi les passages soulignés, il s'en trouve beaucoup

qui n'ont pu être à aucune époque des locutions usuelles. Par exemple :

Vis à vis l'un de l'autre et à leur aise.
Et par décence elle faisoit des nœuds.
Et dont elle avoit tiré grand parti il y avoit longtemps
Semblaient tacitement désigner l'usage auquel elles étaient destinées.
Ces cahos de doucereuses fadaises.
Etc.

Il semblerait plus vraisemblable que l'auteur eût voulu se moquer d'un de ses confrères en composant un centon de phrases plates ou prétentieuses prises à un récent ouvrage.

Mais de quel écrivain et de quel livre *Angola* serait-il la parodie ? +

—

Le suicide de Rolla. — Quel est le jeune homme dont Alfred de Musset a conté la vie, la ruine et le suicide dans son fameux poème de 1833 ?

On a donné son initiale dans l'*Intermédiaire* en 1874. Est-il permis aujourd'hui d'écrire son nom en toutes lettres ? S.

—

Pulkriska et Léontino. — Quels sont l'auteur et la date de *Pulkriska et Leontino ou le crime et la vertu*, par A. L. à Paris, chez Tiger, imprimeur libraire, rue du Petit-Pont, n° 10 ; in-12 de 106 p. avec une gravure non signée ?

Louis Calendini.

—

L'Amour Saphique. — Le vénérable doyen de la librairie française, l'éditeur de la *Patrologie Migne*, vient de publier une monographie de 300 pages signée X... et intitulée l'*Amour Saphique*. L'auteur déclare qu'il n'est pas médecin, mais romancier. Toutefois son style ne permet d'attribuer l'ouvrage à aucun romancier connu.

Qui est X... ?

Le livre est publié sans notes ni références, ni bibliographie. Il traduit, p. 74, à propos d'une princesse du xve siècle, une étrange narration qu'il dit extraite d'un « manuscrit de la Bibliothèque nationale », mais dont il ne donne ni la cote ni même le texte original Ce document contient des détails qui peuvent faire naître les doutes les plus sérieux sur son authenticité. Quelle est son origine ?

Il cite ensuite, p. 280, trois affaires civiles où des maris auraient demandé le divorce « pour cause d'adultère » en n'accusant que des complices du sexe féminin. Ces procès ont-ils été plaidés réellement ? et à quelles dates ?

Un Passant.

—

Les Bosc de la Calmette au sujet d'un ouvrage récent. — Le volume dont le titre suit, vient de paraître : *Nyt dansk Adelslexicon for egnelse overdansk Adel i Fortid og Nutid*. Par « MM. Thiset et Wittrup, Copenhague, Vilh. Tride in-8° de 365 pages » — 2.000 notices, avec descriptions d'armoiries et relevé des variantes s'il y a lieu : indication du plus ancien membre connu.

Les Bosc de la Calmette sont mentionnés dans une note ; un obligeant confrère possédant l'ouvrage en question aurait-il l'extrême complaisance de m'envoyer une copie de cette note en m'indiquant à quel article elle se rapporte et pour quel motif il est parlé dans cet ouvrage de cette famille française.

Auguste Béziès.
50, rue St-Guilhem, Montpellier.

—

L' « immortel » Pierre Maël. — Diverses maisons d'édition, la maison Flammarion, par exemple, et certains journaux, — le *Journal de la Jeunesse* notamment, — publient de temps à autre des romans signés Pierre Maël. Ce romancier, qui est décédé il y a quelques années, s'appelait, de son véritable nom, Charles Causse ; mais il a toujours figuré, sous le pseudonyme de Pierre Maël, tant dans l'Association des Journalistes parisiens que dans celle des Gens de lettres, dont il faisait partie. Ce nom de Pierre Maël lui appartenait en propre et n'appartenait qu'à lui. Nul, de son vivant, ne s'en est servi et ne pouvait s'en servir : n'oublions pas ce point.

Or, il paraît qu'après la mort de Pierre Maël, sa famille ou ses ayants-droit ont autorisé un ou plusieurs écrivains à se servir de cette signature. Rien n'empêchera plus tard les héritiers de Pierre Maël de transmettre ladite marque à d'autres romanciers et ainsi de suite ; il n'y a pas de raison pour que cela finisse, et Pierre Maël peut ainsi vivre et revivre *in secula seculorum*.

Connaît-on le nom des écrivains qui signent actuellement Pierre Maël, et pourrait-on indiquer d'autres exemples de cette bizarre transmission de nom, si intéressante pour l'histoire des mœurs littéraires de notre temps ? G. G.

—

Mémoires d'hommes d'Etat. — On sait qu'un ancien ministre publie en ce moment, dans un journal parisien, les mémoires des faits qui se sont passés sous son ministère.

Y a-t-il des d'hommes d'Etat qui l'ont précédé dans cette voie ?

Quels sont leurs noms ?

Il n'est pas question de mémoires posthumes, mais de ceux qui auraient été publiés par leurs auteurs à leur sortie des affaires. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Collection sur le Vieux Montmartre. — Pièces et documents concernant l'Abbaye de Montmartre, de 1153 à 1772. Un catalogue de Laverdet, de mai-juin 1857, signale une importante collection de « titres divers, inventaires, procès, contestations, etc., entre l'Abbaye de Montmartre et la Grande Boucherie de Paris, de 1153 à 1772, dont un grand nombre, du xve siècle, et plusieurs signées par Pellisson Fontanier. Ces pièces, au nombre de 160 environ, formaient plus de 900 pages in-4° et in-f°. On y avait joint diverses pièces imprimées (64 pages in-4°). Cette collection était à vendre au prix de 100 francs. Sait-on où elle peut se trouver aujourd'hui ?

LE VIEUX MONTMARTRE.

—

Les bons ouvrages sont ceux qui font pleurer — Lamartine, t. II, p. 34, ed. 1893, dit en note : « Voltaire avait dit : « Les bons ouvrages sont ceux qui font le plus pleurer. » Où se trouve ce passage ? P. B

—

Aimer, c'est à vingt ans faire acte de sagesse. — De qui est ce joli vers, qui exprime d'ailleurs une si jolie pensée ? Dr C. V.

—

Traduction du mot latin « fundatus ». — Dans le *Liber Pontificalis* d'Anastase le bibliothécaire, nous lisons que Léon III donna à l'église de Santa Prisca *calicem fundatum superauratum unum* .

Que signifie le mot « fundatum » qu'on rencontre appliqué non seulement à des objets d'orfèvrerie, mais aussi à des tissus?

C. B.O.

—

Secouer, branler, hocher la tête. — Quelle différence y a-t-il entre secouer, branler, hocher la tête ? L'un de ces verbes s'applique-t-il spécialement, soit au mouvement dans le sens horizontal qui signifie refus ou négation ; soit au mouvement dans le plan vertical qui signifie tantôt doute, tantôt consentement, (répondant dans ce dernier cas au latin *annuere*) ?

Ni Littré ni Hatzfeld ne donnent de renseignement à cet égard.

A. P. L.

—

Mondial. — Voici un mot qu'on rencontre, tous les jours dans la presse ; le prochain dictionnaire de l'Académie va peut-être le naturaliser. Je demande si c'est uniquement parce qu'il est plus court qu'on le préfèrerait à *universel*. Et puis, est-il bien formé ? d'où vient l'*i* dont il est orné ? J. LT.

—

Les roues de Fortune. — Dans certaines églises ou chapelles de Bretagne, se trouvent des roues de fortune (qu'on appelle encore, à tort ou à raison : roues à prières) auxquelles sont accrochées des sonnettes que l'on met en branle à l'occasion de différentes solennités.

Quelle est l'origine de ces roues et leur usage primitif ?

J'en ai rencontré une à la cathédrale de Tolède (Esp.) ; ce n'est donc pas une particularité de la Bretagne. En connaît-on d'autres en France ou à l'étranger ?

Je serais très reconnaissant à mes confrères de l'*Intermédiaire*, s'ils pouvaient m'éclairer sur ces points et me communiquer tout ce qui peut avoir rapport à ces roues.

Je serais heureux de connaître également un correspondant à Tolède qui pût me renseigner sur l'usage qu'il est fait de la roue de la cathédrale de cette ville.

DU HALGOUET.

Réponses

—

Condamnation de Jésus (LIII; LIV, 13, 59, 180). — L'ingénieuse remarque par laquelle M. le Dr Billard termine sa communication, devrait clore toute controverse.

Il est impossible d'imaginer un texte *chrétien* provoquant l'annotation : « s'il est permis de l'appeler homme ». C'est une preuve par l'absurde, mais elle est péremptoire.

Je m'en tiens donc à l'opinion de Renan et de M. Revillout qui, d'ailleurs, paraissent plus qualifiés que M. Dujardin pour juger de l'authenticité d'un texte et de la valeur historique d'un témoignage.

S.

—

Le bras droit de Charlemagne (LIV, 161). — Ce fut le 8 septembre 1804 que Napoléon visita la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, où reposent, depuis l'an 1215, dans une châsse d'or et d'argent, les restes de son glorieux prédécesseur.

Si l'on interroge le *Moniteur* au sujet du voyage du souverain à Aix-la-Chapelle, on y trouve seulement ces quelques lignes :

Aix-la-Chapelle, 21 fructidor. — Un *Te Deum* a été chanté dans la cathédrale en présence de Sa Majesté à qui le clergé a présenté les reliques de Charlemagne et les différentes reliques dont cette église a été nouvellement mise en possession. *Moniteur du jeudi 26 fructidor an 12 de la République* (13 septembre 1804).

De ce simple entrefilet, il résulte déjà que la date du premier août 1804 assignée à cette visite du Trésor par le journaliste allemand, dans son acticle *Frankfurter Zeitung*, est inexacte.

Toujours est-il que le chapitre de la cathédrale présenta au nouveau souverain ce qu'on appelle les grandes reliques, les mêmes qui furent envoyées en présent à Charlemagne par l'impératrice Irène : la robe de la Vierge, les langes de Jésus-Christ, le linceul ensanglanté dans lequel fut enveloppé le corps de saint Jean-Baptiste, et le linge qui fut mis autour des reins de Jésus-Christ sur la croix.

La magnifique châsse des quatre grandes reliques, du style roman tertiaire, date de 1220, et l'exposition de ces dernières se fait encore tous les sept ans, en juillet.

Pour revenir au bras droit de Charlemagne, le fait est certain, Napoléon eut la curiosité de contempler les ossements du vieil empereur, il se fit ouvrir le reliquaire, et, comme il voulait emporter un souvenir de sa visite, il ne trouva rien de mieux que d'enlever un humerus de l'empereur d'Occident, qui figura au Musée du Louvre jusqu'en 1815, époque où les alliés le mirent au nombre de leurs revendications et crurent faire acte de délicatesse, en nous laissant vide le beau coffret à arcature émaillée dit *Reliquaire du bras de Charlemagne*, qu'on voit encore aujourd'hui dans la galerie d'Apollon.

Il y a lieu de croire que l'ossement en question alla rejoindre alors à Aix-la-Chapelle ce qui restait des dépouilles vénérées de l'homme qui avait fait trembler le monde et que l'empereur Frédéric Barberousse avait fait canoniser le 29 décembre 1165, par l'antipape Paschal III.

Dr Billard.

—

Comédiens français en Egypte (LI ; LII, 347, 516 ; LIII, 629). — J'ai, dans ma collection spéciale d'Autographes et de Documents, sur l'Expédition française en Egypte (1798-1801), une curieuse pièce, entièrement autographe, émanant de la Société dramatique de l'armée d'Egypte. C'est une longue lettre de trois pages in-4°, écrite du Lazaret de Marseille, en l'an 9, pour demander des secours, par le Régisseur de la troupe, et dont le papier, pour éviter la transmission de la contagion pestilentielle orientale, fut, à l'époque, « passé au vinaigre ».

Ce bain forcé, qui a fortement étendu et jauni l'encre, primitivement noire, a rendu un bon nombre des mots, presque illisibles.

En voici, cependant, vu l'intérêt que comporte par lui-même ce document, une copie intégrale :

En quarantaine de Marseille.

Ce 11 fructidor an 9 (29 août 1801).

La Société de Comédie Française de retour d'Egypte.

Au citoyen Charenton, Administrateur de la Marine, à Toulon.

Citoyen

Nous avons, plus que jamais, besoin de la Bienveillance que vous voulûtes bien nous témoigner lors de notre embarquement à Toulon. Peut-être êtes-vous déjà informé de notre mauvaise fortune : Faits prisonniers devant Alexandrie, le *19 Prairial* ; embarqués sur un parlementaire le *1er Messidor*, et rendus à Marseille le *10 Fructidor* courant, nous n'avons absolument d'autres moyens d'existence que le traitement de 45 l^es^ par mois, qui nous est accordé conformément aux ordres du Ministre.

Veuillez, s'il est possible, nous faire toucher ce secours à Marseille ; nous l'attendons avec une extrême impatience et nous ne doutons pas que vous n'accordiez, à notre demande toute l'extension, de la Loi.

Salut et Reconnaissance.

(*Signé*) F. Bernard,
Régisseur
et Agent.

Etat des Artistes présens, composant la Société dramatique, de retour d'Egypte en France.

Citoyens :

Drouin,
Bourdais,
Dangeville,
Lasalle,
Calon,
Bernard,
Gaston,
Dorigny,
Dominique Drouin,
Casimir [ou Casinier] Talon.
(10 hommes).

—

Mesdames :

Drouin,
Bourdais,
Dangeville,
Breneseau,
Talon,
Dorigny,
Chevalier,
Renaldy,
Aglaé,
Dorothée,
Caroline,
Ninette Ladrey,
Gaston,
Rose Le François.
Jeannette Chédeville,
Clara Bourdais.
(16 femmes).

Certifié véritable, pour vingt-six personnes.

Ce 11 Fructidor an 9.

(*Signé*) : F. Bernard.

En tête de cette lettre, le citoyen Administrateur de la Marine, Charenton, écrivit, de sa main, cette annotation :

Autoriser le Citoyen Burgerie à leur faire payer un à compte sur les fonds qu'il a à sa disposition qui sont le restant des 6.000 l^es^

La lettre elle-même se termine par un long Post-scriptum, autographe signé, de l'un des artistes de la troupe, Bourdais, lequel, tout à la fin, y prend soin de se recommander, près dudit citoyen Charenton, de sa qualité de franc-maçon.

En reproduisant, in-extenso, ce Post-scriptum, nous en respectons scrupuleusement l'orthographe :

La bonté que vous avez daigné me temoigner m'encourage à jouindre mes prieres a selles de mes camarades ; vollés, pillés par quelques malveillans français, le peut de bijoux, qui nous restait ont teté vandus à Malte, pour nous proqurer l'extraime nessesaire. Veuillés metre le comble a vos bontés, en nous faisant toucher le traitement que le ministre nous a acordé, cet notre seulle resource pour vivre pandant la quarantaine et pour dessendre a terre, nous atandons cette preuve de l'interet que vous avé daigné nous témoigner. Je suis avec respect votre serviteur et f. ·.

(*Signé*) : Bourdais.

Comme on le voit de reste, cette malheureuse Société dramatique ne paraît pas avoir roulé sur l'or, en cette terre-promise des Pharaons. Le brusque départ d'Orient du général en chef Bonaparte, l'assassinat de Kleber, puis l'inconsciente incapacité de son triste successeur, le général Menou, ne durent pas peu contribuer à compléter la ruine de tous ces pauvres diables. Quand survint pour eux la catastrophe finale de l'Expédition, leur comédie et ses fredons dut avoir vite fait de tourner au drame.

En resta-t-il, seulement, de leur groupe, qui, par la suite, surent se relever d'un si noir désastre ?

Les trois « Drouin » que cite, en son tableau, le régisseur Bernard, nous semblent avoir été des parents de Madame Préville (née Madel.-Michelle-Angélique Drouin). Peut-être, aussi, les deux « Dangeville » étaient-ils des frères ou des neveux de la célèbre soubrette de la Comédie française, Mlle Dangeville, morte en 1796 ?

L'*Intermédiaire* a la bonne fortune de compter, parmi ses rédacteurs accoutumés, deux érudits, fort au courant de tout

ce qui se rattache, de près ou de loin, aux questions de théâtre, M. Georges Monval et M. L.-Henry Lecomte. Peut-être pourraient-ils nous apporter, sur quelques-uns de ces divers artistes, anciens « Egyptiens », la lumière bienfaisante de leurs lanternes ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la révolution ? (T. G., 385; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116). — Puisqu'on revient à cette question, voici un texte relativement ancien où se rencontre non seulement le mot *patrie*, mais celui de *patriote*, plus rarement usité, je crois, à cette époque !

Le notaire Jean Pichart, qui tint un curieux journal des événements du temps de la Ligue, à Rennes, écrit à propos des obsèques du président Bruslau de la Musse :

Du jeudi, 24e dudit mois de febvrier (1594), le corps de deffunct messire Pierre Bruslau... fut amené et conduict du chasteau de la Musse en cette ville par la porte de Toussaincts et conduict à son logis avecq tous honneurs que pouvait mériter un tel personnage, et le lendemain, fut inhumé en la chapelle de Sainct-Tomas, avecq grandes pompes funèbres où assistèrent messieurs de la cour de Parlement et siège de Rennes en corps et grande abondance de peuple, estant icelui seigneur beaucoup regretté comme *bon patriote* et qui a faict de grands biens aux pauvres. (DOM MORIS, *Histoire de Bretagne, Preuves*, t. III, col. 1739).

P. DU GUÉ.

*
* *

On croit généralement que le mot *patrie* date du règne de François Ier. Il était tellement nouveau en 1550, qu'on reprochait au poète du Bellay de l'employer dans ses vers.

On voulait encore qu'on dit *pays*, mot purement matériel, et qui est loin de comprendre dans un même sentiment d'amour, comme celui de *patrie*, et les institutions, et les souvenirs, et le sol qui nous a vus naître.

ALEXANDRE REY.

—

La reine Hortense et l'amiral Ver Huell (LIV, 1, 66, 116, 174). — Je puis assurer M. A. Lebey, que *toutes* mes notes publiées colonne 116, concernent *l'amiral* Ver Huell, *et non son frère* l'ambassadeur Christian Anthonie Ver Huell (1760-1832) J'ai pris mes notes sur des actes officiels, tandis que pour le voyage dans les Pyrénées j'ai consulté le docte travail du Dr Cabanès : *La guérison du croup mis au concours par Napoléon*, dans *Les indiscrétions de l'histoire*, seconde serie.

Christian Anthonie Ver Huell sus-nommé, bapt. à Doctincham 13.4.1760 entra dans le service maritime en 1771, fut lieutenant pendant l'affaire de Doggersbank et fut nommé aide-de-camp de l'amiral Van Hinsbergen, en 1794. Sous le roi Louis il devint membre du conseil d'Etat et plus tard ministre plénipotentiaire en Espagne. En 1814, il se rendit à Paris où il est décédé le 14-3-1832 et enterré au Père La-Chaise Il était commandeur de l'ordre de l'Union (chevalier 1808), chevalier grand'croix de l'Ordre du Mérite de Wurtembourg. Il s'était marié deux fois : 1° au cap de Bonne-Espérance, à Anna Jacoba Bosch, † 11-2-1789 ; 2° à Paris, en 1820, à Anna Catharina Reynell, † à Pau, le 4-1-1845. Du premier mariage, deux fils, dont le second fut le grand-père du Jhr Ver Huell qui habite Paris.

Quant à la déclaration de M Alexandre Ver Huell, citée colonne 116, à quoi fit-elle allusion ? Au tombeau de la reine Hortense ? Car la reine étant décédée le 30 10 1837, M. Ver Huell avait alors 15 ans, étant né à Doesburg, le 7-3-1822, comme fils de Quirijn Maurits Rudolph V. H. et de Noble Dame Louisa-Christina-Johanna Hester et Vaynes van Brakell.

M.-G. WILDEMAN.

*
* *

L'amiral Verhuell, nommé comte de Sevenar par le roi Louis, en 1810, devint français, peu après, à la suite de l'annexion de la Hollande. En 1811, il fut nommé député, par l'Empereur, pour le département de l'Issel-Supérieur et créé comte de l'Empire. Au début de la première Restauration, il obtint des lettres de naturalisation, puis devint, en 1819, membre de la Chambre des Pairs.

GOMBOUST.

*
* *

L'amiral Verhuell, créé comte par Napoléon en 1811, fut naturalisé français sous la première Restauration, et nommé Pair de France en 1819, ainsi que le constatent Larousse, Bouillet et Dezobry.

Sur un « Plan figuratif de l'intérieur de « la Chambre des Pairs, présentant le « tableau nominatif des membres qui la « composent, avec l'indication exacte des « places qu'ils y ont adoptées », plan gravé par E. Collin, en 1819, et qui se vendait chez Delaunay et Pélicier, libraires au Palais-Royal, on voit que le fauteuil n° 127 était celui du « comte DE Verhuell ».

Il siégeait entre le comte Truguet et le comte de Labourdonnays-Blossac. Voilà donc un point bien établi.

Quant à son intervention à la Chambre des Pairs lors du procès de Louis-Napoléon, en 1840, il n'y aurait pas pris la parole, d'après le *Dictionnaire de Larousse*, qui s'exprime ainsi :

Lorsqu'en 1840, après l'échauffourée de Boulogne, la Chambre des Pairs se constitua en tribunal chargé de juger Louis-Bonaparte, le président Pasquier reçut de Verhuell une lettre dans laquelle celui-ci lui disait textuellement : « Ne le condamnez pas à mort. Sauvez sa tête ; c'est un père qui vous en conjure ».

E. D.

—

Chasseurs de Picardie et Royal Liégeois (LIV, 51, 182). — Lire : au centre un écusson aux armes de Liège — au lieu de « aux armes de Lyon ».

ALEXANDRE REY.

—

Relations de l'Empire romain avec la Chine (LIII, 947 ; LIV, 118). — Bien que notre ophélète E. M. aille beaucoup plus loin que nous dans sa relation, nous croyons qu'on peut répondre avec certitude à ses questions intéressantes.

Les produits de la Chine étaient livrés aux Romains par les nations intermédiaires, *tant par terre que par mer* ; en passant : soit par la Bactriane, soit par l'Océan Indien ; nous en avons les preuves formelles par les auteurs. Nous savons de plus que c'étaient surtout les Indiens, les Perses et les Arabes, qui faisaient ce commerce de transit par terre et par mer. Enfin nous connaissons la voie principale suivie par ce transit : Malacca, Ceylan, golfe Persique ; et alors le transport par caravane, en suivant la vallée de l'Euphrate et la Syrie (pour la ligne méditerranéenne du Nord), l'Egypte (pour la ligne du Sud).

Constance, croyons-nous (le nom importe peu), avait proposé à Sapor II, roi des Perses, dont le règne fut plus long que la vie (il avait été couronné dans le sein de sa mère) ; Constance avait proposé (1), *pour diminuer la fraude*, d'établir à Batné, ville municipale de l'Osdroène, la douane unique pour les importations dans l'empire ; mais Sapor s'y refusa toujours. Or, pour que l'empereur ait fait cette proposition, c'est que ce devait être, semble-t-il, la voie la plus fréquentée. Mais il va de soi que ce qui passait par la mer Rouge et l'Egypte ne venait pas toujours nécessairement du golfe Persique.

C'est ainsi, par exemple, que l'Egypte recevait les produits de l'Inde par au moins quatre voies différentes : par l'Ethiopie, par la mer Rouge, par l'Arabie et même encore par la côte, c'est-à-dire par la Syrie et la Palestine : nous croyons que ce dernier détour trouve son explication dans les facilités que les banquiers juifs donnaient au commerce chez leurs compatriotes.

Oui, les Sinæ (ou Sinaï) sont le même peuple que les Sères ; parce que le premier nom est le mot grec latinisé, et le second, le mot latin. C'est comme pour les mots Mysie et Mésie (Moésie).

Quant aux identifications des noms anciens avec les noms modernes, on pourra y arriver un jour quand on le voudra. Il suffirait pour cela, à nos marins, de connaître les périples grecs. Ainsi par exemple, la presqu'île de Malacca

(1) Il est facile de deviner la véritable arrière-pensée de ces deux souverains : Constance voulait que le transit ne s'opérât que par une seule voie, afin de mieux surveiller les espions de Sapor. Tandis que le roi des rois (Saânsan) avait tout intérêt à ce que les caravanes des Arabes fussent autorisées à passer partout ; ceux-ci faisant toujours meilleur ménage avec les Perses qu'avec les Romains, bien que trahissant les deux partis selon les circonstances. Les Perses méprisaient les Arabes, qui les respectaient ; tandis que les Romains redoutaient les Arabes, qui finissaient toujours par les trahir, pour se livrer au plus offrant, quand ils s'étaient enfoncés en Perse. Aussi Ammien Marcellin souhaite-t-il aux Romains de ne pas avoir affaire à eux, et de ne les avoir jamais pour amis ni pour ennemis ! C'était un vœu irréalisable.

s'appelait en grec le cap Mégas (Mégalos), on l'appelait même le cap, dans Marcien Héracléote, comme nous disons le cap de Bonne-Espérance et même le cap d'Antibes, suivant le monde où l'on converse !

Des Bouches du Gange au cap Lem-Chik, dans le golfe de Siam, il y a exactement 37.350 stades, d'après M. Lapie ; notre ancien auteur en donne 45.350. C'est peut-être une faute de copiste ; mais aussi ce peut être une fausse interprétation de l'auteur moderne ; car il y a : *jusqu'au peuple des montagnes de la Chine*, dans le manuscrit grec.

On a la certitude que les auteurs gréco-romains connaissaient le golfe de Canton. Peut-être même étaient-ils allés plus loin encore ; car la distance qu'ils donnent du fond du golfe d'Accaba aux bouches du fleuve Kottiare est plus grande que la distance réelle qu'il y a de ce golfe à celui de Canton ; 153 295 stades, au lieu de 149.355 ; soit une différence de 4 mille stades ou de 800 kilom., en nombres ronds, 200 lieues. Or ici, ce n'est pas une faute de copiste ! Dr Bougon.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII, 788, 935). — On nous pardonnera de rappeler que, de nos jours, en plein Paris, il y a encore de nombreusese fêtes et spectacles *nus*. Sans cela, les cabinets particuliers — un peu *vastes* — de certains restaurants bien connus n'auraient pas souvent de clients ! — Faut-il citer les *tableaux vivants* qu'on a donnés *nus*, récemment encore, dans divers grands cercles parisiens ? Il y a même des spécialistes en ces matières. — Enfin, récemment, le *Temps* annonçait une descente de police dans une maison où certain cinématographe déroulait, devant nombre de Parisiens, sa bande... trop joyeuse.

Marc Ell.

—

Le château de Saint-Maurice (LIV, 53, 185). — Puisque M. Le Lieur d'Avost a bien voulu nous faire connaître les noms des membres de la famille Le Mairat, héritiers du château de Saint-Maurice, nous croyons devoir lui signaler quelques erreurs que nous avons remarquées, nous basant sur des documents que nous possédons, c'est-à-dire sur l'état des lieux et l'estimation de la terre de Saint-Maurice et de ses dépendances, fait au mois de juillet 1784, in-folio de 540 pages.

Le président de la Chambre des Comptes se nommait Antoine-Hilaire-Laurent. L'aînée de ses sœurs Eustachie-Thérèse, était mariée à Alexandre-Charles-Marie Prévost, comte de Saint-Cyr, officier de la Colonelle royale cavalerie. Quant à la plus jeune, elle se nommait Angélique-Paule et non Pauline et ne fut mariée que plus tard, c'est-à-dire après la vente de la terre de Saint-Maurice acquise par le vicomte de Lubersac.

Le château dont parle M. Alexandre Rey ne peut être celui qui fait l'objet de notre question, car depuis que nous l'avons posée, nous avons acquis la certitude que le château de Saint-Maurice a été démoli, fait rapporté par M. Joseph Guyot dans son savant ouvrage : *La Chronique de Dourdan*.

Paul Pinson.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII, 777, 906). — La revue l'*Ami du clergé*, dans une série d'articles qui a duré au moins deux mois, a publié, depuis janvier 1906, *tous les documents possibles* sur N. D. de Lorette.

Notamment, il y est brillamment prouvé que, « la quadruple translation » n'est pas restée ignorée « pendant deux siècles ».

Monsieur U. C. trouvera dans la revue indiquée *tous les documents vrais* et *faux* publiés sur la question.

Il peut s'adresser à M. F. Perriot, directeur en chef de l'*Ami du clergé*, maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (H.-M.). Léon Desrues.

—

Ouistreham (Normandie) et Westerham (Angleterre) (LIV, 53, 131). — Ouistreham aurait le sens de village des huîtres : Ostra ham.

J. Sévrette. *Plages normandes*, 8e édit. Paris (1905). p. 28. Sglpn.

—

Robert d'Arbrissel (LIII, 892 ; LIV, 20 125). — Parmi les ouvrages à consulter, on trouvera à la bibliothèque d'Angers :

1° *Histoire de Fontevrault*, par Honorat Nicquet, de la compagnie de Jésus, ouvrage du XVIIe siècle.

2° *Fontevrault et ses monuments*, par

l'abbé Edouard : deux vol. in-8 (grande imprimerie catholique de France). Paris 1873.

Dans ce dernier ouvrage, l'auteur parle avec indignation des accusations portées contre Robert d'Arbrissel par quelques-uns de ses contemporains, accusations résumées sous ce titre ironique : *Novum genus martyrii*. M. A. B.

—

Adoption : la question du nom (LIV, 164). — L'adoption, du point de vue du droit strict, ne donne pas le droit à l'adopté, qu'il soit noble ou non, de porter le ou les titres de l'adoptant, sauf autorisation spéciale de son souverain.

Vicomte DE MAZIÈRES-MAULÉON.
Directeur de la *Revue Héraldique*.

—

Bertin de Villars (LIII ; LIV, 20, 125). — Erratum à la col. 125 : Le château de Villepreux est situé non dans l'Oise, mais en Seine-et-Oise. Villepreux-les-Clayes, station après celle de Saint-Cyr-l'Ecole, sur la ligne de Paris à Granville. SGLPN.

—

Famille de Béthune (LIV, 165) — Au début du XVIIIe siècle, il y avait quatre branches dans la maison de Béthune : l'aînée, descendante du grand ministre, dont le chef était duc du Sully ; elle s'éteignit peu après. — 2° une branche qui, à l'extinction de l'aînée, obtint du roi de relever le titre de duc de Sully ; elle s'est éteinte vers 1804 — 3° la branche des marquis de Chabris, encore représentée de nos jours par Armand-Maximilien de Béthune, marquis de Sully et Chabris (30, avenue de Villiers, Paris). — 4° la branche qui devait porter le titre de duc de Béthune-Charost, et s'éteindre sous la Révolution.

En dehors de ces Béthune d'estoc, qui n'ont plus actuellement qu'un seul représentant, il y a les des Planques qui obtinrent du conseil souverain d'Artois, au milieu du XVIIIe siècle, de relever le nom de Béthune, en se prétendant issus d'un Béthune du Xe siècle. La postérité des des Planques comprend actuellement deux branches : 1° Les princes d'Hesdigneul (titre des Pays-Bas). — 2° les comtes de Béthune-Sully, qui ont obtenu de Louis XVIII l'autorisation de porter ce nom de Sully. (Voir notamment C. d'E. A. *Dictionnaire des familles françaises*, en cours de publication.)

Vicomte DE MAZIÈRES-MAULÉON.

—

Jean-Baptiste Blondel, 1794 (LIII ; LIV, 20, 125). — A défaut de l'état-civil qui n'a pas été reconstitué, quai Henri IV, et en l'absence de tout témoignage certain, on en est réduit aux déductions. D'après le teinturier des turpitudes ou des impostures de Casanova :

1° Jacques Blondel, fondateur de la première école publique d'architecture (*Ecole des Arts*, rue La Harpe, 1740), et promoteur des concours à l'Ecole des Beaux-Arts, par le marquis de Marigny, épousa en secondes noces, Marie-Madeleine Balletti, — après le deuil de Silvia — dans la seconde quinzaine de décembre 1759, paroisse Saint-Sauveur. « Je quittai Paris : c'était le 1er décembre 1759 » (III, 404).

2° A son retour à Paris « le dernier jour de l'an 1761 », l'aventurier apprend de Mme Carle Vanloo que madame Blondel est mère « d'un joli poupon, et qu'elle habite rue Neuve des-Petits-Champs » : n'est-ce point là Jean-Baptiste Blondel ?

3° Le 16 janvier 1794, à Wissous (S.-et-O.) Jean-Baptiste Blondel est témoin à l'acte de mariage de demoiselle Balletti d'après les précédents (Cf. Riccoboni, Balletti, Benozzi) ce ne peut être que comme allié de la famille ;

4° Enfin la date certaine de sa mort (1825 : 65 ans ?) ajoute encore à la vraisemblance de l'hypothèse : Jean-Baptiste Blondel est petit-fils de Silvia, cousin germain de Rosa Baletti et probablement petit-neveu de François Blondel, architecte de la *Bourse du Commerce* à Rouen, mais cette dernière conjecture, sur la foi des biographes toujours tout prêts à faire l'écho !

La *Grande Encyclopédie*, le *Larousse encyclopédique* et le *Larousse illustré* ne s'accordent-ils pas pour faire de Rosa Baletti, la fille de Mme Riccoboni, qui, par un prodige renouvelé de Sara, en eût été mère à cinquante-huit ans, l'année des *Lettres de la Milady Catesby* et, comme si à cette invention la fantaisie ne trouvait pas encore son compte, ils nous la montrent en 1792, fuyant la tourmente révolutionnaire jusqu'à Stuttgard,

où elle serait devenue cantatrice à la cour du duc de Wurtemberg. Il n'en est rien.

Le 1er avril 1760, *il signor* met en scène à Stuttgart, Baletti cadet, madame Baletti qu'il embrasse au saut du mur et leur domestique (IV, 32-49) c'est la famille de Rosina ; Rose-Barbe Baletti est née quelques années plus tard, le 6 octobre 1769 à Stuttgard, de Guillaume-Louis et de Barbe Nestlé. A l'encontre de la seconde information, des recherches même sommaires dans les histoires du premier empire, auraient permis de retrouver à la Préfecture de Moulins, la future belle-mère du général Haxo et du maréchal Vaillant. POËNSIN-DUCREST.

—

Où sont les dépouilles mortelles du cardinal Fleury ? (LIII, 721, 795 ; LIV, 127). — On savait déjà l'existence, chez un amateur d'objets d'arts habitant la Bretagne, de la plaque tombale du cardinal de Fleury. L'ouvrage de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie (*Inscriptions de la France du* Ve *au* XVIIIe *siècle*, t. V, p. 114), relate ce fait et donne la description de l'épitaphe tout entière.

Mais, de ce que le hasard ait permis de retrouver cette très précieuse inscription, il n'est pas pour cela nécessaire d'en conclure que le monument dont elle faisait partie ait été détruit, et le corps qu'il contenait profané, en 1792-93.

Rien n'autorise cette hypothèse et il existe, au contraire, une preuve que le mausolée et les dépouilles du célèbre ministre d'Etat étaient encore à Saint-Louis du Louvre en 1811.

Un petit ouvrage, daté justement de 1811 (A. Miéville, tombeaux du XVIIIe siècle, p. 108), dit textuellement ceci à propos d'une visite à l'église de Saint-Louis du Louvre, et au tombeau du cardinal : « Ne sois pas surpris si je t'arrête vers ce tombeau ; l'homme qui y est enfermé, etc. ».

La question reste donc ouverte : que sont devenues les dépouilles mortelles du cardinal de Fleury après la démolition, en 1811, de l'église et du mausolée ?

A. V.

—

Santo Domingue (de). De Laurencin (LIII, 948 ; LIV, 101). — Santo Domingo, chevalier de Bigon : 10 avril 1756, garde marine ; 1er mai 1763, enseigne ; 1er octobre 1773, lieutenant de vaisseau ; 8 mars 1777, chevalier de Saint-Louis ; 9 mai 1781, capitaine de vaisseau ; 25 avril 1784, retiré. G. M.

*
* *

L'on trouve quelques renseignements sur la famille de *Santo Domingo* (sic) dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1869, p. 408, et dans l'*Hist. de la maison de l'Esperonnière*, par M. Th. Courtaux. Le mariage Santo Domingo-Laurencin est aussi rapporté, avec plusieurs autres actes d'état-civil des Santo Domingo, par le marquis de Granges de Surgères, d'après les registres de la paroisse du Bignon, arrondissement de Nantes (*Revue historique de l'Ouest*, 1897).

Isabeau de Santo Domingo, † le 31 octobre 1903 à Juillac, avait épousé, le 25 juin 1842, Joseph-Louis de Bousquet, comte de Saint-Pardoux (fils de Louis, comte de Saint-Pardoux et d'Amélie de Laurencin, mariés le 23 juillet 1811) ; elle en eut Emmanuel du Bousquet, comte de Saint-Pardoux, capitaine d'artillerie, né le 2 février 1851, qui, de son mariage avec Marie Catrix, a eu au moins une fille, Elisabeth, née le 25 janvier 1881 (Nadault. *Nobil. du Limousin*).

Je possède quelques notes isolées sur les Santo Domingo, mais point de filiation.

La généalogie de la famille de Laurencin, en Beaujolais, est rapportée par la Chesnaye des Bois (*Dict. de la Nobl.* t. XI, p. 707) et par Saint-Allais (*Nobil. univ.*, t. IV, p. 94), d'après l'*Annuaire de la Noblesse* (1868, p. 394), Germain-Pierre Laurencin (de Nantes), qui fit enregistrer ses titres de noblesse au conseil supérieur de la Martinique, le 6 mars 1775, descendant de deux secrétaires du roi (en 1707 et en 1718), était issu de la même famille, dont il portait aussi les armoiries. Quelques notes d'état civil de ces Laurencin sont rapportées par le marquis de Granges de Surgères.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

A ma note précédente sur Mlle de Santo-Domingo, j'ajoute que ses héritiers furent « Messire Louis-Augustin de Ville-Neufve du Cazeau demeurant au château de Cazeau, paroisse de May et « Messire Gabriel-Louis de Villeneufve, chevalier,

seigneur du Cazeau, la Poizottière et autres lieux » père du précédent. La vente eut lieu le 4 juillet 1782 et s'éleva à 276 fr. 1 s.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

L'*Intermédiaire* (XLIV, 730, 990 et XLV, 600), s'est occupé d'un Santo-Domingo, auteur des *Tablettes romaines*, des *Tablettes parisiennes*, et des *Tablettes napolitaines*, publiées à Bruxelles de 1824 à 1827. J. LT.

*
* *

Sur une liste des détenus au château de Fontainebleau au 1er germinal an II, on trouve :

Madeleine Mergé, veuve de Santo Domingot, âgée de 62 ans, ayant deux enfants, l'un âgé de 36 ans, l'autre de 34 ; l'aîné à Lusancy ; — arrêtée le 3 octobre 1793 par le Comité comme Espagnole, a prouvé depuis être née à la Léogane française ; Revenu avant la Révolution, 13000 L., et depuis vivant de ses épargnes, ayant tout perdu à Saint-Domingue ; — fanatique, étant attachée aux anciens préjugés.

Elle a été mise en liberté en brumaire an III. F. H.

*
* *

Sur la première de ces familles, qu'on croit originaire de Burgos (Espagne) et dont le nom s'est aussi écrit Santo-Dominguo et Santo-Domingo, on peut consulter : Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse* de 1869. Bibl. Nat. Imprimés. *Indemnité de Saint-Domingue*, 6 vol. in-4° (Lf 41) 158 ; aux Arch. Nat. les dossiers correspondants à cette *Indemnité*. Manuscrit français 22317 fol. 187 (anoblissement de la famille de Santo-Domingue en 1656). Bibl. de l'Arsenal, manuscrit 3679, p. 710 ; enfin mon *Histoire généalogique de la maison de l'Esperonnière*, Paris, in-8°, 1889, p. 81, 86, 87, 92, 93, 114, 143, 207.

On trouvera aussi à Nantes et à Tours les actes suivants :

9 mars 1734. Mariage d'écuyer Germain Laurencin et de Françoise Michel ; à Saint-Nicolas-de-Nantes. — 9 février 1735. Baptême de Germain-François, né le même jour, fils d'écuyer Germain Laurencin et de Françoise Michel ; à Sainte-Croix-de-Nantes. — 26 mai 1736. Baptême de Jean-Elisabeth, né le même jour, fils des mêmes ; à la cathédrale de Nantes. — 14 sept. 1737. Baptême d'Anne-Françoise, fille des mêmes, née le même jour ; à Saint-Martin de Tours. — 26 avril 1721. Sépulture à Saint-Laurent-de-Nantes de dame Céleste de Sancto Domingue, femme de messire Louis Le Loup, chevalier, seigneur de la Roberdière, âgée de 26 à 27 ans, décédée la veille, à Saint-Laurent-de-Nantes. — 10 avril 1784. Devant Briand le jeune, notaire à Nantes, contrat de mariage de messire Joseph-Amable, comte de Santo-Domingue, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, chevalier, fils majeur de feu messire Louis de Santo-Domingue, chevalier, seigneur de la Bouvrais, et de dame Marie Gervier, avec demoiselle Marie-Anne-Désirée Laurencin, fille de feu messire Germain Laurencin, écuyer, seigneur de la Bergerie-Verte, et de Geneviève Jeanne Febvrier. TH. COURTAUX.

—

Jacques Gamelin (XXXVI ; XXXVII). — Si M. Arthur Lesœur qui, le 10 novembre 1897, posa cette question à laquelle il a été fort incomplètement répondu, lit encore l'*Intermédiaire*, je me permettrai de lui signaler l'ouvrage de M. Alphonse Mahul, *Cartulaire du diocèse de Carcassonne* (6 vol. in-4°), tome IV, il y est parlé de Gamelin ; et le tome I des *Mémoires de la Société des Arts et sciences de Carcassonne* où est publiée, pages 388 et seq., la Biographie du bon peintre carcassonnais.

—

Guillotin (LIV, 169). — Le docteur Ignace Guillotin mourut à Paris, le 26 mai 1814.

En consultant les derniers numéros de mai du *Moniteur Universel*, ou du *Journal des Débats*, ou de la *Gazette de France*, on trouverait peut-être des détails sur ses obsèques et le lieu de sa sépulture.

La *Biographie Saintongeaise* de Rainguet dit que la biographie de Guillotin, par le docteur Réveillé-Parin a été publiée dans le *Moniteur* du 25 février 1851.

E. D.

—

M. Mancel (LIV, 169). — Il y a deux ou trois ans est mort à Nantes, 40, rue de la Fosse, un graveur du nom de Trouchou. Il se disait ancien graveur de la Banque de France, et avait résidé à Paris. Sa spécialité, à Nantes, était de graver des

ex-libris et des armoiries. L'ex-libris de M. Mancel pourrait bien être de lui.

A. M. M.

—

Famille de Pindray (LIV, 5, 93). — Pour compléter la question, il convient je crois, d'ajouter aux Pindray de la Saintonge, du Périgord et du Bordelais, les Girard de Pindray du Poitou.

Au XVIIIe siècle, cette famille était déjà fixée depuis longtemps dans la localité dont elle portait le nom.

En 1787, un Girard était seigneur de la paroisse de Pindray, et son frère, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, habitait Montmorillon.

D'après Carré de Busserolles, les Girard de Pindray portaient : *d'argent, à 3 fleurs de lis d'azur, à la bordure chargée de 3 cœurs de gueules, un en chef, un à chaque flanc.* M. A. B.

*
* *

Mis aimablement en cause par un intermédiairiste, je puis dire en effet que je possède des notes inédites sur les Pindray de Saintonge, mais ces notes, qui sont loin de former une filiation complète, sont trop étendues pour être insérées ici, et d'ailleurs ne répondent pas directement à la question posée.

Il y a du reste aux Mss de la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, nos 784 et 785, la Maintenue de noblesse de Begon pour cette famille, en date du 17 juillet 1698 (fo 85). L'intéressé est François de P. seigneur de Saint-Denys en Boisbreteau ; il est le cousin second de Elie et Jacques de P.. sieurs de Vilars et de Milcens, dont le père, Pierre de P. avait été vérifié par d'Aguesseau, le 18 déc. 1668, et qui sont compris dans la Maintenue de Begon. C. VIGEN.

—

Le comte de Repenties (LIV, 54). — Il existait en Touraine, ou plutôt à Tours, au commencement du siècle dernier, un *comte de Repentigny*, qui passait pour un partisan absolu de Louis XVII, très persuadé de l'existence du pauvre petit prince, par conséquent faisant partie du clan des Naundorffistes.

Ce comte de Repentigny, d'ailleurs homme fort estimable et fort honorable, passait, en outre, pour être très adonné aux sciences occultes, aux divinations et autres évocations du monde surnaturel.

Marié à N., il eut une fille unique, Mlle Xaverine de Repentigny, qui a dû naître à Tours vers 1802 ou 1803. Cette jeune personne, aussi charmante que distinguée, épousa, vers 1823 ou 1824, le comte Urbain de Barbançois. Ce ménage n'eut jamais d'enfants ; il habitait une jolie propriété située à deux lieues de Tours, environ. Le comte de *Repenties*, de l'*Intermédiaire*, serait-il le même que ce comte de Repentigny ? C'est probable...

K.

—

Towianski — et non Towiauski (LIV, 109). — On trouve de nombreux et intéressants renseignements sur Towianski, d'abord dans le *Bulletin polonais, littéraire, scientifique et artistique* (*passim*), publié par les soins des anciens élèves de l'Ecole polonaise, et qui a son siège d'administration, 14, rue Jean-Robert, Paris, 18e arrondissement. Voir notamment le numéro du 15 juillet 1902, qui contient un important article de Gabriel Sarrazin, sur le *Romantisme polonais, le Messianisme*, etc., (pages 169-186), où plusieurs ouvrages concernant Towianski sont cités en notes. Voir aussi le livre que M. Ladislas Mickiewicz a consacré à son père : *Adam Mickiewicz, sa vie et son œuvre* (Paris, Savine, 1888), où il est fréquemment et longuement question de Towianski. ALBERT CIM.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV, 212). — Je me permets de rappeler que j'ai publié autrefois une notice détaillée sur *la Maladie et la mort d'Alfred de Vigny*, dans lequel j'ai démontré que l'illustre poète n'avait pas succombé à la maladie que l'on avait diagnostiquée ; et que l'affection qui l'avait emporté était exactement la même que celle qui avait atteint Napoléon Ier. Dans quelques mois, je publierai une étude complémentaire sur cette question, basée sur la *Correspondance* que vient de faire paraître Mlle Sakellaridès, et sur quelques autres documents récents.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

M. Léon Séché, l'auteur d'*Alfred de Vigny et de son temps*, écrit à l'*Eclair*, qui a reproduit l'article de l'*Intermédiaire* :

Dieppe (Seine-Inférieure), le 17 août 1906.

Mon cher confrère,

Je viens de lire, dans l'*Eclair* de ce jour, la lettre de l'abbé Vidal, qui reçut la confession d'Alfred de Vigny.

Cette lettre confirme purement et simplement le récit très circonstancié que j'ai publié, en 1901, sur les derniers moments du poète. Car je n'ai jamais douté de ses sentiments religieux. Et depuis l'apparition de mon ouvrage, depuis, surtout, la découverte que j'ai faite, au manoir du Maine-Giraud, des livres jansénistes de son grand-oncle, l'abbé de Baraudin, qui fut le précepteur de sa sainte mère, c'est une opinion généralement admise parmi ceux qui ne se paient pas de mots et qui vont au fond de son *pessimisme*, que Vigny est mort comme il avait vécu, à la façon des derniers disciples de Port-Royal. Qu'est-ce, en effet, que le jansénisme, sinon du pessimisme chrétien ?

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments sympathiques et dévoués. LÉON SÉCHÉ.

*
* *

Col. 212, ligne 39, lire *ces petits duels de controverse*, au lieu de controverses

Ligne 43, *sévère* au lieu de si sévère.

Col. 214, ligne 12, *rester uni* au lieu de unie.

—

Titres de noblesse (LIII, 895, 980 ; LIV, 30, 93, 195). — A la question posée sous cette rubrique, à savoir si « l'usage d'après lequel les fils cadets d'un père titré prennent le titre ou le sous-titre de leur père, en le faisant néanmoins précéder de leur prénom, est conforme aux règles de la noblesse française », on répond : Non, sauf « sauf pour les enfants d'un père portant un titre héréditaire provenant de la pairie ».

Cela est vrai pour les titres de la Restauration, quoique, au dire de Pol de Courcy, l'ordonnance du 25 août 1817, qui réglait la matière, ait été rapportée par celle du 24 août 1824, ce que je n'ai pas, en ce moment, la possibilité de vérifier.

Mais les titres de la Restauration sont le petit nombre auprès de ceux datant de l'Ancien Régime, antérieurement à la Révolution. Si nous remontons à ceux-ci, la question se complique singulièrement.

Et d'abord qu'entend-on par « les règles de la noblesse française » ?

De *règle*, il n'y en avait pas à proprement parler. Je ne connais guère, à cet égard, que la *déclaration* très vague du 8 décembre 1699, et qui ne concerne que les anciennes provinces de Flandre et d'Artois. On poursuivait bien l'usurpation de la noblesse par la raison qu'elle intéressait le Trésor, mais celle des titres n'était pas l'objet de la même vigilance, le fisc n'y voyant rien à perdre ou à gagner.

Supposons donc que les « règles » doivent s'entendre de l'usage généralement admis, lequel a passablement varié dans le cours des siècles, et aussi suivant les lieux.

Une différence radicale avec le temps présent est que les titres dont on s'occupe (il y en avait bien d'autres et de non moindre importance, comme ceux d'écuyer, chevalier, etc.) étaient attachés à la terre et non à la personne. Pour être comte ou marquis, il fallait avoir une terre érigée en comté ou marquisat pour soi-même ou pour les auteurs. Pourtant, à l'origine, de même que les premiers saints mis sur nos autels le furent par la voix publique plutôt que par le souverain pontificat, de même certaines seigneuries reçurent des qualifications dont il est difficile de retrouver le principe et furent considérées comme *titrées d'ancienneté*, sans érection — officielle — connue.

Ceci posé, étant donnée une terre titrée, régulièrement transmise de père en fils, même une terre titrée d'ancienneté, quand elle était de temps immémorial dans la famille, pas de difficulté pour le possesseur. Mais *quid* pour les enfants, du vivant de leur père, ou pour les cadets par rapport à leurs aînés ?

Incontestablement, le partage du titre ou même sa graduation ne furent pas généralement usités. On les trouve cependant assez souvent pratiqués sous une forme ou sous une autre. Ici c'étaient deux ou plusieurs terres qui avaient été unies au moment de l'érection en dignité ; le père gardait le nom de la principale et appliquait le titre pour ses fils aux différents membres de la seigneurie. Ailleurs on gardait le même nom, mais on changeait le titre. Un exemple qui semble assez autorisé est celui des trois frères Vignerot, dont l'aîné fut duc de Richelieu, par substitution aux nom et armes du cardinal, son oncle, et les deux autres marquis et comte de Richelieu. Quelque-

fois même, le titre que prenait le fils était supérieur, — d'après l'échelle aujourd'hui admise, — à celui que portait le père. C'est ainsi que Henri de Sévigné, au lieu du titre paternel de baron de Sévigné, porta celui qu'a tant illustré l'immortelle correspondance de sa veuve ; ainsi encore que le comte de Grignan titrait, dès le berceau, son héritier marquis de Grignan : tout cela sans qu'il y parût ombre de difficulté.

Dans quelques familles, il s'était établi une sorte d'alternance. Le père était comte, le fils marquis, mais le petit-fils redevenait comte.

Le plus souvent de beaucoup, il arrivait que le même seigneur fût possesseur de plusieurs terres titrées. On voit, dans les énumérations de qualités, nombre de vicomtés ou de baronnies suivre le titre principal de comte ou de marquis ; alors les enfants se partageaient ces terres avec leurs qualifications, — en quoi leur droit était incontestable —. Une remarque cependant à ce sujet, c'est que la plupart des terres titrées d'ancienneté étaient des châtellenies ou des bannières ; or ces deux titres, longtemps prisés très haut, tombèrent d'assez bonne heure en désuétude, et, à partir du XVIe siècle, on leur en substitua généralement de nouveaux, tout au moins celui de baronnie, ce qui était peut-être moins régulier.

Quoi qu'il en soit, le titre rappelant toujours la terre, (nous ne parlons pas, bien entendu, des titres de courtoisie, non transmissibles, comme on l'a fort bien dit,) jamais on ne le fit précéder du prénom, ce qui eût été un non-sens absolu. Mais tout change avec le temps, et l'assiette des titres aujourd'hui portés s'éloigne de plus en plus de l'ancienne base territoriale. De là l'usage qui tend à se généraliser, comme le dit l'auteur de la question posée ; usage qui nous vient d'Outre-Rhin ; que la Belgique a adopté en le poussant jusqu'à ses dernières limites, car il y est appliqué même aux filles ; qui n'est certes pas conforme aux « règles de la noblesse française », autant qu'on peut appeler « règles » les pratiques du temps passé, mais qui n'en est guère que l'équivalent, admissible, à mon sens étant donné qu'on ne fera pas revivre celles-ci, et à condition de respecter la supériorité du titre aîné, suivant l'esprit des anciens us, titre que l'on suppose d'abord et toujours bien assis.

P. DU GUÉ.

*
* *

Le registre matricule dont parle Gaston Phébus, se trouvait, en 1893, au ministère de la justice où je l'ai vu. Il contenait les noms et armes de chaque Pair de France, avec la date de la nomination.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Gaston Phébus, en ce qui concerne la transmission des titres sous l'ancien Régime. Il dit que les titres se transmettaient de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

Je ne crois pas que cela soit absolument exact. En effet, les titres étaient en principe attachés à une terre, et ils suivaient cette terre. Or, celle-ci n'allait pas forcément à l'aîné des héritiers mâles. L'aîné pouvait hériter d'une terre titrée, mais les cadets pouvaient aussi hériter d'autres terres titrées.

Au contraire, à l'heure actuelle, les titres étant indépendants des terres, appartiennent à l'aîné qui les possède tous. Ainsi, dans une famille où il y a plusieurs titres, c'est le chef de la famille qui seul a le droit de les porter.

Quant au titre de comte donné aux cadets de certaines maisons, c'est un titre irrégulier et de courtoisie.

Le vicomte DE BONALD.

—

Accolé de Savalette (LIV, 55). — Je ne connais ni la famille qui portait les armoiries décrites par M. D. des E., ni la généalogie des Savalette. Cependant, voici quelques noms de personnages appartenant à cette dernière famille :

Pierre S., notaire, échevin de Paris, en 1690.

Jacques S., conseiller au grand conseil (1728), abbé de Néaufle-le Vieux (diocèse de Chartres), visitateur général des Carmes de France, doyen du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, chanoine de la métropolitaine de Paris, mort le 4 février 1752, âgé de 69 ans.

Henriette-Geneviève S., fille de Charles-Pierre seigneur de Magnanville et de Marie-Angélique Joly de Choin (?? *sic* : Potier de Courcy (*Contin.* P. Anselme), morte du mois de février 1740, avait

épousé, avant 1735, Jacques-Dominique Barberie, marquis de Courteilles.

Charles S., seigneur de Magnanville (près Mantes), garde du Trésor royal, fermier général, mari d'Anne-Geneviève-Gilbert de Nozières, née vers 1693, † le 24 janvier 1774. [Il y a eu une famille de Nozières, en Auvergne, dont quelques personnages ont porté le prénom de Gilbert] dont au moins :

1) Marie-Joseph S., né le 15 juillet 1727.

2) Anastasie-Jeanne-Thérèse S., née le 15 sept. 1737, † en 1758, épousa, le 4 sept. 1752, François de Broglie, comte de Revel.

Charles-Pierre S., seigneur de Magnanville, baron de Langes, etc., conseiller d'Etat, maitre des requêtes (1738), intendant de Tours (1745-1756), garde du trésor royal, reprit en fief la seigneurie de Lépinay (commune de Cras, Ain), le 6 avril 1769, et vivait encore en 1788. Il avait épousé Marie-Emilie Joly de Choin, fille du marquis de Choin et de Marie-Olympie Poulletier, née vers 1726, † le 29 nov. 1776. Elle reçut en don, le 22 août 1767, la baronnie de Langes (commune de Cras), de Joseph-Emile Joly de Choin. Elle fut mère, au moins, de :

1) Charles-Pierre-Paul S., seigneur de Langes, conseiller au parlement de Paris, garde du trésor royal. Assemblée électorale de la noblesse de Paris en 1789.

2) Charlotte-Emilie-Olympie S., née le 25 déc. 1747, † le 27 déc. 1779, femme de Marc-Antoine-Charles Dupleix, seigneur de Pernant.

3) Jean-Baptiste-François S , né le 14 mai 1753, † le 23 juin 1757.

Adelaïde Savalette de Magnanville épousa, le 2 février 1767, André-Claude Thiroux, marquis de Gervilliers.

Louise S., vivante en 1785, avait épousé, avant 1771, Alexandre-Marie-François Dompierre, comte d'Hornoy.

Rose de S., femme, avant 1782, de René-Aignan Sanlot, fermier général.

Anne S., alliée, au mois de juin 1783, avec Jean-Baptiste de Joly, avocat au parlement de Toulouse.

N. S., seigneur de Fortair (?), aide-de-camp de Dumouriez, chef de la chancellerie du secrétariat de la Légion d'honneur, né en 1746, † en 1825.

N., baron de Savalette, père de :

Jeanne de S., qui épousa, le 12 oct. 1853, Ludovic-Scipion-Marie-François, baron de Chazelles.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
**

Je connais Savalette de Lange, l'homme-femme de Versailles, mais je ne sais pas comment il se rattache aux deux Savalette, de Magnanville et de Buchelay et de beaucoup d'autres lieux. Pierre Savalette, notaire au Châtelet, eut pour fils (?) Charles Savalette, d'abord sieur de la Tuilerie. Traitant en 1716, il fut taxé à 90.000 l. (Buvat). Il acheta Magnanville en 1720. Sa femme était Anne-Geneviève Gilbert de Nozières. Leur fils fut Charles-Pierre, qui avait épousé Emilie Joly de Choin. (Armes : *d'azur. à une étoile de 16 rais rayonnantes d'or, au chef de même, chargé de 3 roses de gueules*). Ruiné par les dépenses faites à Magnanville, il vendit cette terre en 1767. Dans la liquidation intervenue entre lui et sa mère, on ne voit pas de fille, ce qui expliquerait seul le blason accolé à celui de Savalette. La solution de cette question sera pour moi très intéressante, si l'*Intermédiaire* la publie.

E. Grave.

—

Le prince de Limbourg et l'ordre du Mérite de Saint-Philippe (LIV, 7, 137). — Le prince et son ordre, ses ordres même, ont bien existé, de 1776 à 1781, mais on chercherait en vain des renseignements sur tous deux dans les ouvrages spéciaux. Il faut consulter les *Mémoires secrets* de Bachaumont (15 sept. 1777 et 22 fév. 1781) et la *Correspondance,.. sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la ville de 1777 à 1792*, publiée par de Lescure (Paris, 1866, 2 vol. in 8° ; tome I, pp. 100-297-298).

Le prince n'était qu'un aventurier dont les escroqueries amusèrent Paris ; sa cour et sa chancellerie tinrent d'abord leurs assises dans l'hôtel d'une de ses dupes, rue d'Enfer, puis dans un entresol du Palais-Royal. L'illustre Ordre d'ancienne Noblesse et celui de Saint-Philippe, faisaient bouillir sa marmite, et fort bien, ma foi, si nous en croyons les Mémoires que deux victimes désabusées adressèrent au Parlement.

A. V.

Favancourt, Blaire, Belzunce (LIV, 54). — Faut-il identifier le comte de Favancourt avec Louis-Eustache Borel de Favencourt, sous-préfet de Compiègne, né vers 1771 et mort en 1842 ? De son mariage avec Marie-Pauline de Nully d'Hécourt il eut, au moins, Marie-Félicité-Pauline, née vers 1807, morte le 20 mai 1883, au château de la Cloutière (Indre-et-Loire), alliée avec Camille Onfroy de Breville, inspecteur général des ponts et chaussées, et aussi probablement Marie-Amélie Borel de Favencourt, née vers 1798, † le 27 juillet 1868, à Vendegiels, femme de M. de Lagrené ; Marie Bore de Favencourt née vers 1802, † le 12 septembre 1871 à Paris ; Léon-Xavier Borel de Favencourt, né vers 1802 † le 23 mai 1867 à la Guerche, (Cher).

Un monsieur de Blaire, ancien conseiller à la cour des aides, mourut le 27 juillet 1844.

Madame de Belzunce était probablement Zoë du Garreau de Saint-Aulaire (fille de Pierre, comte du Garres et d'Adélaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire), femme de Charles-Philippe-Henri-Louis, vicomte de Belzunce, capitaine dans la garde royale sons Charles X, et gentilhomme de la chambre du dernier prince de Condé ; ells eut plusieurs enfants décédés en bas âge.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries à retrouver : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, et de clefs d'argent (LIII, 950 ; LIV, 93, 199). — J'ignore s'il existe un *Armorial des villes de France*, mais ce que je puis affirmer, c'est l'existence de l'*Armorial des chefs-lieux des départements français* que notre confrère, Monsieur de Saint-Saud, trouvera dans l'*Atlas d'Histoire et de Géographie* de Bouillet. Paris, Hachette, 1865, aux Éléments de l'art héraldique, pages 780, 781 et 782.

Les blasons coloriés sont aux planches VII et VIII dudit ouvrage.

Marquis de L. C.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or, accompagné (LIV, 6, 138, 199). — Comme suite à ma première réponse, je puis fournir une piste plus sérieuse. La famille Bridet, originaire de Cluny, portait, d'après la *Noblesse aux Etats de Bourgogne : d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un bélier passant d'argent.* Ce furent sans doute les armes primitives, car Madelaine de Belouze, veuve de Louis Bridet, écuyer, seigneur de Demiard (des Myards), fit enregistrer à l'*Armorial Général de 1696*, bailliage de Mâçon : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un bélier d'argent, surmonté d'un croissant du même.* Ce sont ces dernières armes qui ont été reproduites par Adrien Arcelin dans l'*Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais.* Le croissant doit être une brisure, et cette famille ayant toujours habité le Mâconnais jusqu'à son extinction à la fin du XVIIIe siècle, l'écu sculpté de Saint-Julien doit se rapporter à un de ses membres.

P. le J.

—

Armoiries à déterminer : Accolé d'argent (LIV, 109). — Duchastel, à Paris et du Chastel, en Poitou, probablement de la même famille, portent : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes de sable (alias, de sinople), et en pointe d'un dextrochère de carnation, paré de sinople, tenant une épée de gueules.*

Faut-il faire remarquer que les trois questions héraldiques posées par L. F. L. sont d'une rédaction peu compréhensible, ce qui complique les recherches et peut engendrer des erreurs. P. le J.

—

Bague avec devises (LIV, 56). — Louis, Marie-Thérèse, L. M. T. ; P. A. Philippe-Artois ; F. Ferdinand de Berry, autrement dit : Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême, le comte d'Artois, depuis Charles X et le duc de Berry, représentés par leurs initiales.

Un assez grand nombre de ces bagues parurent à la 2e restauration, portées surtout par des fidèles de Gand et par les compagnies rouges licenciées le 31 décembre 1815. Elles furent pour la plupart exécutées pour des royalistes fervents. Voir ma notice dans le *Carnet de la Sabretache.* Cottreau.

*
* *

Je possède une bague semblable qui me vient de mon père, ancien mousquetaire gris. J'ai toujours entendu dire que les mousquetaires, supprimés à la seconde

Restauration, avaient résolu, avant de se séparer, de faire exécuter les bagues dont il s'agit. G. O. B.

*
* *

Les devises en question ont été très fréquemment utilisées, soit dans un ordre différent, soit par fragments. Elles paraissent très répandues sur le globe, sans doute partout où l'influence de la littérature française s'est fait sentir. En mars 1886, à Bahia (Brésil), une société anti-esclavagiste faisait distribuer, à l'occasion du carnaval et du rachat de jeunes filles esclaves, des cartes lithographiées en 2 couleurs (noir et rouge), portant d'un côté l'inscription « Lembrança dos Trovadores do Cruz Vermelha » 1886, littéralement : souvenir des Troubadours de la Croix rouge — ; de l'autre côté, des attributs de la chevalerie française — cimier, panaches, bouclier, etc., et dans le milieu une croix de Malte en rouge. L'assemblage des devises identiques et comme libellé à celles figurant à la question, n'en varie uniquement que par sa présentation faite en rimes croisées au lieu de rimes suivies ou plates.

Un héraldiste pourrait nous en indiquer la véritable origine. — Chevaliers allant au tournoi ? Chevaliers de l'ordre de Malte ? Chevaliers de Rhodes, etc., cette ligne seule : Mon cœur aux dames » démontre en tout cas un sentiment de galanterie et indiquerait une époque.....

Quant aux initiales elles peuvent former les initiales du donateur et celles de celui qui reçoit, comme également n'être que les premières lettres d'une maxime, d'un précepte en latin.

Plus récemment, en 1903, il m'a été donné d'entendre — lors d'un banquet mutualiste — porter un toast aux dames, à l'aide de deux de ces devises :

Le preux chevalier du Moyen-Age ; l'homme galant de l'époque s'exprimait ainsi :

. . . . . .
. . . . . .
Mon cœur aux dames
L'honneur pour moi
A peine oserais-je, mesdames, etc., etc.

Ces devises sont connues, les solutions ne sauraient manquer. ALEXANDRE REY.

*
* *

Il est probable que les bagues dans le genre de celles dont parle DE G., furent adoptées par les plus fidèles serviteurs de la famille royale, dans les années d'épreuves qu'elle traversa, de 1789 à 1815.

Mon arrière-grand-oncle, le chevalier de Rivière, qui fut attaché à la personne de Louis XVIII pendant toute l'émigration, et devint ensuite, sous la Restauration, son écuyer calvacadour, portait une chevalière du même genre, que possède encore ma famille maternelle.

On voit sur le chaton les armes de Rivière : *d'or à trois épées de gueule soutenant une couronne royale du même*, et autour, cette devise presque identique à celle que signale de G. :

Mon âme à Dieu, mon épée au Roi, mon cœur aux dames.

Cet anneau est aussi de grandes dimensions ; on voit également à l'intérieur, des initiales gravées dans de petits cœurs percés d'epée. Il m'a toujours été dit que ceux-ci fixaient le souvenir des plus chères conquêtes du galant chevalier, qui mourut célibataire.

On peut donner la même explication au cœur et aux initiales de la bague de DE G., en constatant que son ancêtre fut plus constant que le mien : puisqu'il n'y a qu'un cœur, c'est qu'il n'eut qu'une passion ! Bergère ou princesse, on ne le saura sans doute jamais, et les initiales resteront discrètement énigmatiques.

JEHAN.

—

La Tour d'ivoire (LIII, 890). — Nos collaborateurs ont cité les textes de plusieurs écrivains qui ont employé cette expression : *Alfred de Vigny*, *Flaubert*, *d'Aurévilly*, etc., mais on n'a pas encore suffisamment expliqué ni *l'origine de cette locution*, ni *le sens très précis* qu'il fallait lui attribuer. Les divers auteurs cités se rendaient-ils bien compte du sens de cette locution ? ? J'insiste et je demande qu'un de nos collaborateurs nous explique l'allusion ou les allusions renfermées dans cette phrase, couramment répétée par les auteurs contemporains. Je sais par exemple d'où elle a été tirée et je l'indique ici, afin d'aider à la solution de ce problème. Cette expression, qui est vieille de plus de *trois mille ans*, est d'origine hébraïque et se rencontre dans le *Schir hasschirim* : Cantique des cantiques (chap. VII, v. 4). *Collum tuum sicut turris eburnea*. Les litanies *de la Vierge*, renferment cette invocation : *Turris eburnea*. AUG. PARADAN.

« De malheurs évités le bonheur se compose » (LIII, 786, 995). — Ce vers d'Alph. Karr se trouve dans l'ouvrage LES FEMMES, Ch. ** intitulé : *Une faute de bon sens*, Paris, Michel Lévy, 1860, p. 207. P. B.

—

Le sonnet d'Arvers est-il imité l'italien ? (LIV, 162). — Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup d'Arvers, mais quoi que l'on fasse, il demeure toujours l'homme *du sonnet*, et cela est fâcheux pour un poète, un écrivain qui a passablement produit en plusieurs genres. Quant à la destinataire, l'inspiratrice de ces quatorze jolis vers, on ne la connaît pas d'une manière plus certaine que le premier jour. Aussi, serais-je tenté de croire que Félix Arvers a adressé son sonnet moins à une personne vivante qu'à cet être imaginaire, à cette dulcinée sans réalité objective, que Chateaubriand nommait la « sylphide ».

Pour ce qui est d'un prétendu original italien, on l'a beaucoup cherché et on le cherche encore. Mais un dénombrement à peu près complet des sonnets qu'a prodigués par milliers la facilité italienne au cours des siècles, est presque impossible. Il y a donc peu à espérer, sinon d'un hasard heureux. Qui sait, d'ailleurs, s'il ne s'agit pas d'un mot, d'une pensée délicate perdue dans un livre, que le poète français aura trouvé de bonne prise et filiée en quatorze vers Peut-être, après tout, le fond et la forme lui appartiennent-ils également, et est-ce par un artifice et par jeu, qu'il s'est ainsi dépouillé d'une partie de sa gloire, en se donnant comme un modeste transcripteur d'une inspiration étrangère.

Quoi qu'il en soit, j'imagine que la question du sonnet sera longtemps encore un amusement de société, « fort propre à passer le temps quand on n'a que faire », comme dit Harpagon. H. C. M.

*
* *

Erratum, col. 163, l. 16. J'avais écrit *dédicataire*, on m'a imprimé *dédicatrice*, probablement parce que le premier mot n'est pas dans le dictionnaire de l'Académie. Mais le second non plus. Et comme l'un est le contraire de l'autre, je demande la permission de rectifier. S.

La jeune Elfride (LII, 563). — Il y a vingt ans, cette question fut posée, en termes presque identiques, dans l'*Intermédiaire* (25 septembre 1886 (XIX, 549) par M. Paul Masson, et personne n'a répondu. Souhaitons meilleure chance au collaborateur Debasle.

—

Un mot de Lamartine (LII). — Emile Deschanel, t. II, p. 290, ch. XXVI, III, Ed. 1893.

En 1850, il (Lamartine) crut bien faire de dépenser beaucoup d'argent en annonces pour l'édition de ses œuvres choisies. Comme quelques-uns de ses amis l'en dissuadaient : « Votre nom n'a pas besoin de tous ces coups de cloches », il répondait : « Ne dédaignons pas de sonner les cloches ; Dieu lui-même a besoin qu'on le sonne. »

On lui (à Lamartine) reprochait de cultiver trop la Réclame. Il se justifiait : — Eh! Dieu lui-même a besoin qu'on l'annonce; il a ses cloches — Léo Claretie — *Les calembourgs des gens sérieux*. La *Revue*. n° du 1er août 1906, p. 362. P. B.

—

Le grog est fashionable. Musset et le vin. (LII ; LIV, 84, 134). — Valery Vernier, né à Lille en 1828 et mort il y a une quinzaine d'années, qui a assidûment collaboré à la *République française*, de Gambetta, et à *la Vie littéraire*, d'Albert Collignon, où il rédigeait la chronique bibliographique, a fait de nombreux pastiches d'Alfred de Musset : voir notamment son recueil de vers intitulé *Aline, les Filles de minuit* (Paris, Charpentier, 1877). Il passe pour être le véritable auteur de l'*Ode à l'absinthe*, attribuée à Musset. ALBERT CIM.

—

Litanies de la Providence (LIV, 10). — Dans les : *Heures catholiques d'Ars* du Bienheureux J. M. B. Vianney, curé d'Ars, on trouvera : *Litanies de la Divine Providence*. A. H.

*
* *

Il a paru à Lille un grand nombre de livres de prières et de piété pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. J'en ai parcouru un certain nombre dans l'espoir de trouver les litanies de la Providence.

Cependant ces litanies étaient connues dans le pays. Nous les trouvons au XIXe siècle dans plusieurs recueils de prières, mais aucun ne porte le texte indiqué dans l'*Intermédiaire*.

Chaque contrée a des litanies ; à part celles du saint nom de Jésus, de la Vierge,

dont les textes sont les mêmes partout, les autres varient selon les propres des diocèses.

Pour le Nord nous trouvons :

Litanies de la Providence, page 6.

Les litanies de la divine providence, abrégées, page 50, dans le *Trésor des litanies approuvé par l'évêché de Tournai*, Tournai, Casterman, 1864, volume grand in-32 de 749 p.

Les deux textes diffèrent.

Nous trouvons également les litanies de la Providence dans le *Nouveau Formulaire dédié aux enfants de Marie*, édité par L. Lefort, imprimeur de S. E. le cardinal archevêque de Cambrai, à Lille 1849. page 278. Ce livre a eu de nombreuses éditions.

Le texte des litanies est le même que celui du *Trésor des litanies*, page 50.

Il a paru un recueil des litanies chez Aubanel frères, éditeurs à Avignon.

Si vous désirez le texte des litanies de la Providence éditées à Lille, je suis à votre disposition pour vous les adresser.

L. Quarré-Reybourdon.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII, 729, 871, 931, 984 ; LIV, 37, 150). — J'ai lu, vers 1861 ou 1862, un livre de M. Thiaudière, imprimé blanc sur noir. Je ne me rappelle plus le titre de cet ouvrage. On y parlait de la mort. P. B.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. ; 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; L ; LI ; LII ; LIII ; 212, 254, 316, 430, 485, 539, 649, 753, 931). — *Nouveau cours de philosophie en vers françois*, par de Chevalier. Provençal. *Paris*, 1655.

Commentaires en vers sur les aphorismes d'Hyppocrate, par le sieur Cabotin, avocat en parlement. *Paris*, Guill. Jassier, 1665.

Quatrains anatomiques des os et des muscles du corps humain, ensemble un discours de la circulation du sang, par le S. Claude Bimet, maître chirurgien, juré de la ville de Lyon. *Lyon*, Marc-Ant. Gaudet, 1664.

Catéchisme en vers, dédié à monseigneur le Dauphin, par M. d'Heauville, abbé de Chantemerle. *Paris*. Fréd. Leonard, 1669.

Charte constitutionnelle, précédée de la Déclaration de Saint-Ouen, mise en vers, par L. M. G***. *Paris*, Guillaume et Cie, 1829.

Cet ouvrage est dédié à Sa Grandeur Monseigneur le Garde des Sceaux, Ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice, Pair de France, Comte Portalis.

F. Jacotot.

—

Culture de la vigne. Ouvrage à retrouver (LIV, 171). — On peut consulter à la Bibliothèque municipale de Nancy le *Traité complet sur la manière de planter, d'élever et de cultiver la vigne*, Yverdon, 1768, 2 vol. in-12. Le chapitre v (tome 1er, pp. 148 à 192) y est intitulé : *Dissertation sur la situation de la Bourgogne et des vins qu'elle produit*, par M. Arnoux. J. F.

—

Monogénèse du langage (LIII, 843, 986). — Notre collaborateur *Le Besacier* pourra très utilement consulter pour ses recherches sur l'origine du langage et les causes de la diversité des langues un très docte ouvrage, œuvre de feu Mgr A. Gilly, évêque de Nîmes. Il a pour titre la *Science du Langage*, 1 vol. de 300 p. environ, édité à Paris, Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon (E. Téqui-Succès). Cette très savante et consciencieuse étude résume fort bien les principaux travaux parus en France, en Allemagne et en Angleterre, sur cette fort importante et difficile question. L'auteur qui avait été envoyé par son évêque Mgr Plantier, hébraïsant érudit, à l'Université de Bonn, avait réuni pendant son séjour en Allemagne de nombreux documents. J'ai également vu signaler l'ouvrage italien de M. Tomassi, mais je ne saurais en indiquer l'éditeur. Aug. Paradan.

—

Gouttière (LIII, 564, 756, 823). — Dans la controverse établie coll. 564, 756 et 823, au sujet de ce mot fort employé par les praticiens du bâtiment, le grammairien voudra bien permettre à l'architecte de risquer un avis sur l'étymologie et l'acception de ce mot technique.

Nous savons très bien qu'en province et même à l'étranger, on appelle « gouttière » la fuite d'eau, l'inondation à travers un comble, ou un tuyau d'eau. Mais devons-nous nous en rapporter à des Suisses ou à des Belges, pour la valeur d'un mot français si souvent expliqué en bon français par les auteurs français.

A tout seigneur, tout honneur ; ouvrons le *Dictionnaire de l'Académie*. Il le définit (1878) « Petit canal par où les eaux de pluie coulent de dessus les toits ». D'a-

près Boiste (1847, P. Didot), c'est « un canal, tuyau de bois, de métal, etc., pour les eaux de pluie des toits ». D'après Larousse : « un petit canal, souvent en zinc, placé au bord d'un toit pour l'écoulement des eaux pluviales ».

Parmi les encyclopédistes spéciaux, nous voyons Viollet-le-Duc renvoyer le lecteur au mot « cheneau », sans même mentionner qu'il puisse y avoir de synonymie avec le mot « fuite ». Le *dictionnaire des antiquités* de Chéruel (P. Didot, 1861), dit que l'ornement nommé « guttæ » représente « les gouttes d'eau qui restent suspendues à des saillies de corniche, modillon », etc., qui sont placés à la base souvent nommée « égout » des toits, et non en un point quelconque de leur surface inclinée.

D'autre part, certains combles de tuiles ordinaires, d'ardoises, de métal, ou d'autres matériaux, ayant, par suite de détériorations dans les bois de charpente, perdu au point de vue planimétrique leur régularité de pente, se creusent en forme de cuvettes, de « gouttières », amenant les eaux en un point faible qui cédant à la pression, laisse tomber cette eau dans l'intérieur des habitations. C'est alors par corruption, ou mieux par similitude, que le mot est appliqué en ce cas ; mais aucune lexicographie générale ou spéciale n'a, croyons-nous, consacré cette acception.

Nous pensons donc que théoriciens et praticiens sont d'accord pour appeler : fuites ou infiltrations, les écoulements d'eau, de neige ou de grêle fondue qui, d'un comble en mauvais état, tombent dans l'intérieur de l'édifice. Au contraire, la « gouttière » est le conduit établi par la volonté du constructeur, pour recueillir les eaux tombées sur le comble, et les diriger sur des gargouilles ou mieux sur des tuyaux de descente.

EUG. SAINT-PÈRE.

—

Cadrans solaires à l'intérieur des églises (LIII, 730, 878, 939 ; LIV, 140). — Il doit exister, dans un des appartements du château de Versailles, une ligne méridienne encastrée dans le parquet, analogue à celle de Saint-Sulpice. La pose en est attribuée à Louis XVI, d'après ce que j'ai ouï dire. SGLPN.

*
* *

Je crois avoir vu dernièrement, dans une chambre du château de Versailles, une ligne méridienne tracée sur un carrelage. Je ne puis préciser dans quelle partie du château E. G.

—

« Chasseurs pris par la nuit » : vers à retrouver (LIII, 950 ; LIV, 94). — Ces vers sont de Charles Coran ; ils constituent la première strophe d'une poésie intitulée *Une flamme*, citée avec éloges et reproduite par Sainte-Beuve dans le tome III des *Nouveaux Lundis*.

P. St-A.

Le texte entier est à la disposition de G. A, s'il le réclame.

—

Les abeilles aiment la justice (LIII, 50, 267, 321, 381, 436, 600, 716). — En Angleterre, on dit : « Les abeilles ! Les abeilles ! votre maître (ou maîtresse) est mort ; soyez sages et travaillez pour moi (ou pour Monsieur un tel) ».

Plusieurs nations d'outre-Rhin font aussi à peu près de même. M. P.

—

Patron-Jacquet (LIV, 9, 202). — *Erratum*. Au lieu de *posteriorem* (col. 203, l. 12) lire *posterionem* et ajouter un astérisque pour indiquer que ce mot est conjectural. CANDIDE.

—

Connu comme le loup blanc (T. G., 536 ; LIV, 148). — L'expression est courante par toute la France et elle figure dans les lexiques qui n'en donnent pas l'explication, la jugeant trop simple, je pense. On a tôt fait de connaître son ennemi, surtout quand il présente un signalement très particulier. Pour mon compte, je me rappelle fort bien qu'étant enfant, j'ai maintes fois entendu parler du « chevaux » (en *morvandiau*, chevaux est le singulier du pluriel chevals) que l'on a bien chassé toute une saison dans les bois de la Croisette, de la Goulette, de la Selle-en-Morvan, etc., avant de réussir à le tuer. Le *chevaux* était un gros sanglier baptisé ainsi à cause de sa taille. Il était parfaitement connu dans toute la contrée. Un loup blanc l'eût été de même. La célèbre Bête du Gévaudan était, paraît-il, un loup-cervier. G. DE FONTENAY.

*
* *

Cette expression n'est pas spéciale à la région du nord de l'Ile-de-France. Elle est également très employée dans l'ouest

de la France, la Saintonge, l'Aunis, le Bas Poitou... Elle sert à désigner une personne connue de tous et qui ne peut pas dissimuler son identité. Dans l'esprit de quelques-uns, cela veut dire que, quand un loup est blanc, sa couleur anormale le fait facilement distinguer de ses congénères, au poil fauve-grisâtre, qui se confondent naturellement les uns avec les autres. Il est d'autre part de tradition que l'on a aperçu parfois un loup blanc, sorte de loup-garou, qui naturellement a causé l'effroi chez les populations et a laissé dans leur esprit un tel souvenir qu'on le reconnaît chaque fois qu'il apparaît à nouveau. La Mouche.

—

La Trôle (LIV, 112). — Le mot est bien loin de se présenter comme un nouveau ou un inconnu. Larousse lui-même le donne avec son exacte définition actuelle : « Sorte de commerce qui consiste à vendre à des ouvriers en boutique les meubles qu'on a fabriqués soi-même. — Ouvrier à la trôle : ouvrier qui fait un commerce de ce genre ».

Pour les étymologistes et les philologues, qu'il me soit permis de rappeler qu'en vénerie (dans le Poitou, du moins, et la Vendée) *trôler*, c'est découpler les chiens à la billebaude et battre un canton de bois, jusqu'à ce qu'on mette sur pied un animal. Le sens radical et propre du mot serait donc selon moi : *rôder en quêtant*, avec l'indication secondaire que l'on rôde en *bande éparpillée*. Cette indication, quoique secondaire, est bonne à retenir, car dans les dérivés elle prend toute sa valeur. On dira par exemple d'une famille nombreuse : « Le père est venu avec la mère et toute une trôlée (ou une trâlée) d'enfants ». On dit aussi *trâler* au lieu de *trôler* ; mais, chose curieuse, j'ai surtout entendu dire *trôler* et *une trâlée*. Il est évident toutefois que c'est le même mot. G. de Fontenay.

—

La sensation du vol aérien pendant le sommeil (LIII ; LIV, 98). — On a écrit que cette sensation était peut-être un exemple d'*atavisme*, dû à ce que, jadis, les Oiseaux ont fait partie des ancêtres de l'homme ! Evidemment, cette explication n'a rien de scientifique, en ce qui concerne les Oiseaux ; et il est probable qu'elle n'a pas plus de valeur, même en ce qui a trait aux grands Reptiles volants fossiles (sans parler des Poissons, bien entendu). Mais, cependant, il faut songer à la chauve-souris, c'est-à-dire aux *Cheiroptères*, constituant un ordre assez rapproché des Bimanes, et surtout à certaines espèces de *Singes*, qui se rapprochent de ces animaux. L'adaptation à la locomotion aérienne des Cheiroptères est en effet des plus intéressantes au point de vue philosophique, et méritait d'être citée ici. Ell.

*
* *

Je me suis autrefois beaucoup intéressé à cette question du sommeil et du rêve, et, en me plaçant dans des conditions spéciales, j'étais arrivé à passer à volonté de la veille au sommeil et réciproquement, ce qui pouvait me permettre de continuer en rêve telle pensée que j'avais avant de m'endormir.

J'ai pu ainsi, certaine nuit dont je me souviens parfaitement, reprendre le même rêve, deux fois interrompu par le réveil, ce qui a suffi pour me convaincre que, contrainement à ce que beaucoup de personnes pensent, le rêve n'est pas instantané.

Cette remarque n'est pas inutile avant de parler du vol aérien.

Comme tout le monde, j'ai souvent éprouvé cette sensation, mais sans y attacher autrement d'importance, car pour moi elle correspond à un état physique bien déterminé, et je n'ai jamais pensé qu'il pouvait y avoir là un phénomène mystérieux comme il s'en produit quelquefois, et comme j'ai pu m'en rendre compte moi-même dans des circonstances exceptionnelles (je dois ajouter qu'en rêvant je sais toujours que je rêve, ce qui, dans certains cas, peut compliquer encore le mystère).

Donc en lisant la question posée dans l'*Intermédiaire* par M. le colonel de Rochas, j'ai voulu me rendre compte de ce qui pouvait exactement se passer dans le vol aérien.

M'étant placé dans les conditions voulues, j'ai pu, après plusieurs tentatives infructueuses, m'endormir avec la pleine maîtrise de ma volonté, et bien résolu à m'envoler dans les airs...

Je pénétrai dans une grotte obscure et je trouvai en face de moi un immense

précipice dont je distinguais cependant très nettement le fond.

Mettant à exécution mon idée, je m'élançai dans le vide (je répète que je savais que ce n'était qu'un rêve et que, sans deviner exactement ce qui allait se passer, je ne me croyais pas en danger de mort, je précise tous ces détails puisque c'est l'objet même de la question).

Lorsque je me sentis suspendu dans le vide, alors qu'il ne m'était plus possible de m'accrocher à quoi que ce soit, j'éprouvai un moment d'angoisse, mais voyant que les objets du fond ne grossissaient que très lentement, je compris que ma chute était douce et je repris possession de moi-même. Portant alors toute mon attention sur les mouvements que je faisais, j'observai très bien que ces mouvements étaient ceux d'un nageur qui fait LA COUPE, je me sentais cependant bien dans l'air, c'est-à-dire que mes mouvements ne rencontraient aucune résistance (seule ma densité avait changé, elle était celle de l'air au lieu d'être celle de l'eau).

Arrivé au fond du gouffre, j'en aperçus un second dans lequel je descendis de même. Alors, levant les yeux pour me rendre compte du chemin que j'avais parcouru, je vis que j'étais dans une salle carrée, de dimensions prodigieuses, toute couverte de sculptures gothiques, je distinguai même à deux ou trois cents mètres au-dessus de moi le point d'où j'étais parti.

Comme la confiance m'était venue dans la descente, j'essayai de remonter par le même chemin, ce que je fis d'une seule traite, mais avec beaucoup plus de peine...

Ce qui m'a surtout frappé dans tout cela, *c'est que la variation de l'aspect des objets au fur et à mesure des déplacements s'opère suivant toutes les règles de la perspective, les objets se masquant ou se démasquant avec des vitesses inversement proportionnelle à leur éloignement, sans que jamais le changement de point de vue n'en vienne altérer la forme ni modifier la régularité mathématique des ombres portées.*

Il est impossible de supposer l'esprit seul capable d'une telle précision, et c'est à se demander si véritablement il n'est pas ailleurs et si l'on ne voit pas réellement ce qui ne semble qu'un rêve.

Dans d'autres cas plus extraordinaires encore, toute autre explication serait bien difficile.

Pour moi, c'est là qu'est le problème

JEAN PILA.

—

Coutumes relatives au port des sabots (LIII, 228, 380, 599). — Les serviteurs arabes laissent toujours leurs chaussures à la porte avant d'entrer dans une pièce, quel que soit le nombre de fois qu'on les appelle.

Le *Miroir des Modes*, juin 1906, p. 63.

SGLPN.

—

Introduction du poivre en France (XLIX ; L ; LIV, 101, 152). — Le poivre était, en effet, connu et consommé au moyen âge, et à dater de ces temps les plus reculés. J'en trouve la preuve dans une *Enumération des Biens* de la célèbre et puissante abbaye de Prüm, fondée par Pépin-le-Bref, sur un plateau sauvage de l'Ardenne, et dotée royalement par ce monarque, et par ses successeurs carolingiens.

Ce cartulaire des droits et revenus du dit monastère, est daté de l'an 893, et fut commenté, dans la suite, avec le plus grand détail, par l'abbé Césaire, en 1222. J'y trouve le renseignement suivant relatif aux redevances de 6 *villas* ou *curiæ* que possédait l'abbaye du côté des Pays-Bas, et dont le régisseur (Villicus) devait payer annuellement au seigneur abbé, 4 livres de *poivre*, autant de cire, plus deux peaux de *corduan*.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que cette épice fût fort répandue.

C'était un condiment rare que la misère des moyens de transport et de communication avec l'Inde, son lieu de provenance, rendait fort coûteux.

LÉON SYLVESTRE.

—

Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet (LIV, 111, 203). — J'insiste de toutes mes forces pour que la question de notre collègue G. A. soit prise en sérieuse considération. Je sais que les naturalistes qui faisaient loi ces dernières années, n'admettent pas que les serpents puissent *traire* soit des vaches, soit tout autre mammifère. Leur anatomie s'opposerait, paraît-il, au mouvement de succion nécessaire. Je sais aussi que l'*Intermédiaire* n'est pas une revue de

sciences physiques ou naturelles. Mais, d'autre part, la même école de savants conteste la *fascination* exercée par les serpents sur de petits animaux tels que grenouilles, crapauds, tourterelles, etc... Or, j'ai recueilli sur ce dernier point des témoignages tels qu'il m'est difficile de révoquer en doute ladite fascination. (Je n'ai cependant jamais pu l'observer moi-même). Je crois donc que l'on pourrait joindre les deux questions et demander à tous nos collègues de nous faire part des observations qu'ils pourraient fournir (de première main) sur les faits de *traite* ou de *fascination*, puisque les uns et les autres sont niés par la science officielle et affirmés par la voix populaire.

G. DE FONTENAY.

***

Je me permets de rappeler à ce propos que la légende, si légende il y a, doit être fort ancienne. A la partie gauche du portail de l'église de Moissac, la luxure est symbolisée par une femme décharnée dont les deux mamelles pendantes sont avidement sucées par deux longs serpents.

CHAMPVOLANT.

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172).— A Noyon aussi, sur le mont Saint-Siméon, ainsi que sur les montagnes voisines, nous avons de ces rognons silico-calcaires, dans l'intérieur desquels on a prétendu que l'on avait trouvé des crapauds vivants ! Nous en savons la raison ; la voici : Elle tient à une observation mal interprétée de certains faits, qui sont très justes par eux-mêmes ; car nous en avons fait maintes fois l'expérience par nous-même, il y a 30 et 40 ans.

On ne trouve jamais (cela va de soi !) des crapauds dans l'épaisseur même de ces géodes siliceuses ! Mais d'une part, pendant les grandes chaleurs, on voit de gros crapauds se réfugier dans le sable frais, au milieu duquel se trouvent ces rognons ; et d'autre part, on voit parfois ces géodes creusées d'une cavité centrale, à leur intérieur, au milieu de laquelle se trouvent des concrétions calcaires de carbonate de chaux, plus ou moins chargées de magnésie et de sable. Ces concrétions sont de deux formes : les unes en cristaux accumulés les uns sur les autres ; les autres mamelonnées, qui ont un peu l'aspect de gelée de grenouilles (et non de crapauds) pétrifiée. De là, l'idée assez naturelle de faire, de ces cavités, l'empreinte du corps de crapauds, qui y auraient séjourné pendant un temps indéfini. Bien d'autres curiosités naturelles ont donné naissance à des explications analogues, chez les gens de nos campagnes.

Dr BOUGON.

***

Je ne puis donner à notre collaborateur M. F. V. aucun renseignement sur le *fait* particulier dont il parle : la découverte d'un crapaud retrouvé vivant à Blois, en 1835, *dans une géode siliceuse parfaitement close*, mais avant de se prononcer sur l'*impossibilité* de la vie ralentie, sans doute, mais persistante cependant, de reptiles ou de batraciens, enfouis dans des roches parfaitement closes, et cela pendant des années, des siècles peut-être, il est bon de se renseigner à bonne source. Voici, à titre documentaire, trois faits que je retrouve dans mes notes de vieux professeur :

1°. — En 1862, un *crapaud vivant* fut trouvé par les mineurs de Tilery, près Newport (Angleterre) dans un bloc *de houille* de 25 centimètres d'épaisseur sur 2 mètres de longueur.

Ce bloc était enfoui à 200 mètres de profondeur et il fut précieusement conservé par les ingénieurs de la mine, pour être exhibé dans une Exposition de produits houillers.

Consultez la Revue scientifique très connue *Le Comos* (1er semestre 1862, p. 406) publié (rue Bayard, 5, Paris) maison de la Bonne Presse.

2°. — Vers cette époque ou à peu près furent présentés au bureau de l'Académie des sciences, *10 blocs de chaux* dans chacun desquels on avait enfermé depuis *dix ans* un crapaud vivant.

Les blocs furent brisés et *8 crapauds sur 10* furent retrouvés parfaitement vivants. L'expérience avait été faite par M. Seguin, propriétaire et directeur de cette même revue *Le Cosmos*, alors rédigée par le très savant abbé Moigno.

3°. — Le même journal citait comme preuve de l'étonnante vitalité des reptiles et batraciens ce fait : un gros crapaud percé de part en part au milieu de l'abdomen par un pieu aigu et laissé fiché dans le sol en plein air pendant *3 mois* et plus, s'agitait encore vivement.

4°. — M. F. V. n'ignore pas sans doute que des *grenouilles décapitées* vivantes ont continué à nager pendant plusieurs heures ou même plusieurs jours. J'ai, pour ma part, entendu vingt fois affirmer par des témoins la trouvaille de crapauds et lézards vivants, enfouis dans des roches closes.

AUG. PARADAN.

*
* *

L'histoire du crapaud de Blois est parfaitement authentique et n'est pas un cas isolé dans cet ordre de faits.

J'ai publié, en 1885, sous le titre : *La suspension de la vie*, dans la revue *La Nature*, une série d'articles que je regrette de n'avoir pas en ce moment sous la main. En tout cas, ils dépasseraient les limites d'une réponse dans l'*Intermediaire*.

ALBERT DE ROCHAS.

*
* *

Les archives du Musée de Blois permettent de répondre aux questions posées par M. F. V.

Ce n'est pas en 1835, mais en 1851, exactement le 23 juin, qu'en cassant un silex retiré du fond d'un puits que l'on creusait en présence de plusieurs personnes dignes de foi, l'ouvrier, lorsque la pierre se sépara en deux, vit un crapaud blotti dans une cavité de la plus grosse partie de la pierre, laquelle d'ailleurs n'offrait extérieurement aucune trace de trous ni de fissures. Touché avec le doigt, l'animal, parfaitement vivant, fit quelques bonds sur le sol

Avertie de cette découverte, l'Académie des sciences demanda des explications. On procéda à une enquête régulière, dont les résultats paraissent concluants, et qui fut envoyée à M. Duméril, le savant zoologiste, membre de l'Institut. On envoyait en même temps le crapaud et le silex au Muséum d'histoire naturelle. J'ignore s'ils y sont encore, et quelle a été sur cet étrange phénomène, l'opinion de l'Académie des sciences.

L'enquête et la correspondance avec M. Duméril sont étendues tout au long sur le Registre du Musée ; M. l'abbé Bourgeois, le savant naturaliste de Pontlevoy, s'est occupé de la question dans le journal la *France Centrale* du 22 août 1851 ; enfin, le musée possède encore une aquarelle d'après nature du crapaud et du silex.

L. B.
Conservateur du Musée de Blois.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Lettres du connétable de Montmorency et de Catherine de Médicis. — D'après le *Père Anselme*, t VII p. 92-93. Jean *Poton*, seigneur *de Xaintrailles*, de Roques, de Salignac en Limousin, et de Villeton, bailli de Berry, sénéchal du Limousin et du Bordelais, maréchal de France, avait épousé avant 1437, Catherine Brachet, dame de Salignac, fille de Jean, seigneur de Pérusse et de Montagne, et de Marie de Vendôme. Il mourut sans enfants, et sa veuve se remaria le 23 septembre 1463, à Jean d'Estuer, seigneur de Saint-Mégrin et de la Barthe. Il avait pour frère aîné. *Jean sire de Xaintrailles*, qui combattit au siège d'Orléans, et contribua par sa valeur, à la reprise de plusieurs villes des environs.

Le père Anselme n'indique pas quelle a été la descendance de ce dernier, qui assista au sacre du roi à Reims, en juillet 1429 ; mais nous pensons qu'il a laissé pour héritier le ci-après, auquel furent adressées, les deux lettres dont suit copie.

V. DE SAINT-MARC.

1° *Lettre signée, adressée le 24 novembre 1550, par le connétable Anne de Montmorency, à Monsieur le sénéchal d'Agenois (Poton de Xaintrailles) chambellan de monseigneur le Dauphin.* — 0m36 sur 0m22. (Cachet armorié)

Monsieur le seneschal, je vous avois envoié ung chevaucheux descuyrie pour se tenir au près de vous, et pour avoir de vos nouvelles sitost que vous seriez arrivez à Bury. Mesmes comme se porteraient messeignieurs, madame et la Royne d'Escosse. Et voiant qu'il ne revient poinct et aussi que vous ne mavez poinct escript depuis votre arrivée, je nay voullu faillir de vous faire la présente pour vous prier de nous en mander. Et de lestat en quoy ils se trouvent et toute la compaignye. Et vous ferez service au Roy et à la Royne fort agréable. Priant Dieu qu'il vous donne ce que présentement désirez. De Marchesnay le XXIVe jour de novembre au soir 1550.

On lit, en outre, un peu en retrait :

Je vous dépesche ceste poste tout expres pour ce que le Roy et la Royne en sont en peine, et seront bien aise d'en avoir des nouvelles à leur lever.

2° *Lettre signée* : CATERINNE, *adressée le 20 octobre 1562, par la Reine Catherine de Médicis à « Monsieu de Poton, sénéchal*

d'Agenois et capitaine de cent harguebuziers de la garde du Roy monsieu mon filz. » (*sic*). — 0m325 sur 0m215.

Monsieur le seneschal Jay esté tres aise d'entendre par ce que monsieur de Burye nous a mandé et la lettre que mavez escorpté que vous soyez trouve maintenant en votre seneschaussée pour lasseurance que Jay que pendant que vous y serez, toutes choses y passeront en plus de tranquillité quelles nont faict par le passé !

Je vous prie suivant ce que le Roy monsieu mon filz vous en escript nen bouger encore de quelque temps et tene la main bien roidde que sil y a des folz séditieux qui facent des scandalles quilz soient prins et bien chastiez. En quoy je ne doulte poinct que vous ne vous employez, de pareille fidélité et dévotion que vous avez tousjours faict en toutes choses qui se sont présentées pour le service de ceste couronne. Et tenez vous certain que ny le Roy mon filz ny moy noubliront poinct le service que vous ferez. Priant Dieu monsieu le seneschal vous avoir en sa sainte et digne garde. De Saint-Germain-en-Laye le xxe jour d'octobre 1562. CATERINNE.

—

Daudet et Mistral. — La lettre qu'on va lire a été trouvée dans les papiers d'Henry Fouquier. Le chroniqueur ne l'a jamais publiée. Depuis sa mort, s'est-il rencontré quelque friand de style exquis pour la donner au public? La vérification en a été faite sans succès.

C'est sur l'original même que nous lisons cette lettre. Il serait coupable de la laisser s enfouir dans la collection d'un amateur d'autographes qui n'en jouirait égoïstement que dans un très petit cercle d'intimes.

Elle appartient à l'histoire littéraire. Elle nous renseigne sur la formation du talent de Daudet qui avoue filialement devoir à Mistral ce qu'a de tendre, de naïf et de légendaire, son œuvre lumineuse et parfumée :

Ami Nestor,

Je lis votre Roumanille de ce matin, bien vu, bien rendu ; mais laissez-moi vous dire, en ce qui me touche, que mon père et Numa c'était le même homme. Je l'ai montré dans les *Rois en exil*, fils de verdet, verdet lui-même, chantant *Vive Henri IV*, et gardant au chevet de son lit une lettre encadrée de Henri V. Ce n'est donc pas dans Roumanille que j'ai pris le côté naïf, traditionnel et légendaire de quelques-uns de mes contes, je n'ai eu qu'à fermer les yeux et à me souvenir.

L'homme de là-bas qui m'a le plus servi, le plus impressionné, mon maître, c'est Mistral. Tout jeune, grâce à lui, j'ai regardé près de moi, senti la périgoule qui froissait mes pieds au lieu de célébrer des talus de bibliothèque. Ce Midi dont nous sommes, je l'ai compris, moins poétiquement, hautement que lui, mais enfin je l'ai compris et exprimé à ma manière ; et peut-être que si Mistral ne m'avait pas aiguillé sur cette voie, j'aurais filé droit sur Paris, sans arrêt à Tarascon ni dans les moulins de sa banlieue.

Ah ! la grande chambre de Mistral à Maillane ! J'avais dix-huit ans, lui vingt-huit. Son lit dans un coin, le mien dans l'autre, et des causeries sans fin ; puis, quelques fois, au milieu de la nuit : « Si nous allions en Avignon, qué ? » Et nous voilà nous habillant à tâtons, traversant pied nus, des bottines à la main, la chambre voisine où dormait la chère maman Mistral, derrière son paravent. L'escalier, la porte, et *zou* dans le noir, dans le vent de la vallée du Rhône En route pour Graveson et le train d'Avignon. Ville papale, orgiaque, et sardanapalesque où nous n'allions pas réveiller Roumanille, *de ségur !*

A revoir, mon cher Fouquier, vous voyez que je vous lis et que pour une ligne de vous, je divague pendant trois pages. Ça me ressemble peu. ALPH. DAUDET.

—

Fragonard propriétaire. — M. Henri Vial nous communique la pièce suivante qui montre Fragonard s'achetant une maison à Charenton :

Vente devant Rameau notaire à Paris, le 4 juillet 1782 par demoiselle Edmée-Anne Bouquet, fille majeure dmt à Paris, rue de Charenton, passage Sainte-Marguerite, au Sr *Jean-Honoré Fragonard*, peintre du Roy et a *demoiselle Marie-Anne Gérard* son épouse, dmt au château du Louvre à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois d'une maison en deux corps de logis et d'une terrasse donnant sur la rivière de Marne le tout situé aux *Carrières de Charenton* propres à la demoiselle venderesse comme seule et unique héritière de demoiselle Anne-Thérèse Bourrasset sa mère à son décès, veuve de Jean-François Bouquet, concierge du Garde meuble des mousquetaires, ladite vente faite moyennant la somme de huit mille onze livres quatre sols compris les charges. Reçu pour le droit quatre-vingt livres deux sols quatre deniers.

(Registre du centième-denier.
B. de Charenton 1777-1782, p. 119.)

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Août 1906

42e Année — N° 1122

31bis r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Obligés de faire suivre souvent des réponses privées à l'adresse de correspondants qui n'ont signé que par des initiales, il est indispensable que tout article signé, soit d'un pseudonyme habituel, soit d'initiales, porte également le nom et l'adresse de notre correspondant.

Les manuscrits qui ne rempliront pas cette condition ne pourront être insérés.

—

Questions

—

Mémoires de Lord Byron. — Sait-on le nom des personnes qui décidèrent de détruire les mémoires laissés par Lord Byron ; et les motifs qui les portèrent à cet acte regrettable ?

ALBIN BODY.

—

Le coup de pistolet du 24 février. — Le peuple armé en révolution, en février 1848, le 23, désarmait. Il saluait de ses lampions la chute de Guizot : mais un coup de feu, tiré par on ne sait qui ni comment, provoqua une fusillade, la reprise des hostilités, la journée du 24 et la chute de la royauté.

Sur ce coup de feu, nous trouvons dans un dossier une petite note manuscrite anonyme qui attribue à la Guéronnière l'opinion suivante :

Un fait qu'on n'ose écrire et que plusieurs personnes savent en parfaite connaissance de cause, c'est que *Piétri* est l'auteur du coup de pistolet tiré sur la troupe, au boulevard des Capucines, dans la nuit du 24 février. Il avait passé la nuit précédente et une partie de la journée chez Rosine Stolz, la cantatrice de l'Opéra, qui était alors la maîtresse du prince Napoléon. A 9 heures, il sortit de la maison, se rendit au boulevard des Capucines, et passa le reste de la nuit à exploiter les conséquences de l'attentat qu'il venait de commettre. Ainsi c'est aux napoléoniens déguisés qu'il faut attribuer la responsabilité d'un acte dont Lagrange et les républicains se sont toujours défendus.

Je cite cette note pour ce qu'elle vaut ; elle paraît ne valoir guère. Ceux qui ont connu M. de la Guéronnière lui ont-ils jamais entendu tenir ces extraordinaires propos ?

Et cette pauvre Rosine Stolz, qui a à peine un tombeau, et qu'on vient troubler, dans son sommeil, par ces propos qui en font une sorte de conspiratrice que certainement elle ne fut pas. Y.

—

Le dimanche et le décadi. — L'obligation du repos hebdomadaire rappelle les obligations antérieures. Contre le repos du dimanche, en dehors de la lettre de Beaumarchais, et avant la Révolution, quelles critiques furent formulées ? Quelles étaient les sanctions contre la transgression du repos dominical sous la Restauration ? Le décadi fut imposé sous la Révolution : sur cette célébration ou contre cette obligation, qu'a-t-il été écrit de plus saillant ? Dr L.

La révolution en Normandie et en Bretagne — Trouve-t-on quelquefois, parmi les administrateurs départementaux créés après 1789, d'anciens noms nobles de ces provinces ?

ALBIONI.

—

Le Théâtre français en 1847. — Ligier, le tragédien, se trouvant à Béziers le 19 juin 1847, écrit à son ami Gaillard, l'auteur dramatique : « Il paraît que le pauvre Théâtre français continue à ne pas être heureux avec ses pièces nouvelles. En voilà trois qui viennent d'y passer. »

A quels insuccès fait il allusion ?

H. L.

—

Le rôle de la comtesse de Mercy-Argenteau. — On vient de publier une bien curieuse correspondance de cette femme avec Napoléon III. Elle semble avoir joué un certain rôle politique et diplomatique aux Tuileries. Quel fut-il exactement. Se dégage-t-il de ce qu'on sait ?

—

Un étudiant américain, victime du Siège. — L'ancien préfet de police, Monsieur Cresson, raconte dans : *Cent jours du siège à la préfecture de police* (*2 novembre 1870 11 février 1871*), que le 17 janvier le bombardement fut très violent et que le lendemain il alla visiter l'ambulance américaine installée avenue de l'Impératrice (aujourd'hui avenue du Bois-de-Boulogne). Là il trouva mourant un jeune étudiant américain grièvement blessé dans la chambre qu'il habitait rue de l'Ecole-de-Médecine. Ce bel et brave enfant lui aurait dit ces quelques mots touchants : « Bien merci ! vous ne pouvez voir tout le monde... Souffrir et mourir pour la France ! Je suis Américain. »

Ne pourrait-on pas me donner quelques renseignements sur cette victime de la barbarie tudesque ?

GEORGES BERTIN.

—

S. M l'Impératrice Eugénie, Bibliophile. — Joannis Guigard, dans son *Nouvel Armorial du Bibliophile*, (2e édit. 1886), et M. Ernest Quentin-Bauchart, dans ses *Femmes bibliophiles de France*, 1890, n'ont point classé, à son rang, le nom de l'Impératrice Eugénie, parmi ceux des nombreuses illustrations qu'ils y ont citées.

Toute politique mise à part, cet oubli reste un tort, à leur charge.

L'Impératrice possédait, aux Tuileries, une Bibliothèque et, dans cette dite bibliothèque, conservait toute une série de beaux livres, fort élégamment reliés, timbrés de ses armoiries personnelles, frappées en or, sur les deux plats de leur reliure.

Depuis le règne, si brillamment « éclairé », comme on sait, de la Commune : *«Flambez Finances !* », il m'a été donné, à diverses reprises, d'acquérir, de mes deniers, à Paris même, dans des ventes publiques (celle, entre autres, de Philippe de Saint-Albin et de Achille Jubinal), ou chez des libraires fort honorablement connus, des livres provenant, authentiquement, des Bibliothèques particulières, tant de l'Impératrice Eugénie que de l'Empereur Napoléon III.

Je citerai ainsi :

1° Eugène Dauriac. *Notice biographique et historique sur le général J.-B. Dupin, baron de l'Empire.* Paris, Impr. Paul Dupont, 1851, in-8°, avec Portr. Lithog. — Reliure en maroquin vert, filets ornés dorés, dentelles intérieures, tranches dorées. Sur le premier plat, se lit cette Dédicace, imprimée, en or : « A S. M. Eugénie, Impératrice des Français, Epouse de Louis-Napoléon III le Grand, sauveur de la France et de l'Europe ». Sur l'autre plat : Accolées sous le diadème impérial et soutenues par une branche de chêne et laurier et une branche de roses, les armoiries impériales et les armoiries espagnoles des de Montijo, frappées en or. L'Auteur, vraisemblablement, fut l'aimable Eugène d'Auriac, que tous les hommes de ma génération, un peu chercheurs, ont connu, autrefois, conservateur à la Bibliothèque impériale, Salle de travail.

2° Th.-P Jullien. *La Rose, étude historique, physiologique, horticole, et entomologique*, Reims P. Dubois, impr., in-8° de 259 pp. 1863. Exemplaire, à très grandes marges, relié en maroq in vert, filets ornés dorés, agrémentés de roses sur le dos et sur les plats, larges dentelles inté-

rieures, gardes en tabis crème, tranches dorées. Sur les deux plats, frappées en or, les armoiries impériales, surmontées du diadème impérial. Celles-ci ont ici, cela de particulier, que, de chaque côté, le haut des deux sceptres d'où partent les plis du manteau impérial, est recouvert par un chapeau emblématique, andaloux. La reliure est signée, en toutes lettres : « A. Despierres, rel. de l'Empereur ».

3° *Fastos de Napoleão Primeiro por Andrea Appiani, gravados por Iph, Longhi, etc., dedicados a sua Magestade Napoleão terceiro por Pedro Barboglio.* Rio de Janeiro, Typogr. de J. Villeneuve, in-8°, 1857. Reliure en maroquin vert, filets dorés, avec de fins entrelacs, ornés aux quatre angles des deux plats et sur le dos, des chiffres entrelacés et couronnés : L. N. E.-Armoiries impériales, surmontées du diadème, frappées en or, sur les deux plats. Larges dentelles intérieures. Gardes en tabis vert, tranches dorées. Reliure signée : « A. Despierres, rel. de l'Empereur ».

La publication de cette plaquette doit être de la même époque que celle du grand album très grand in-folio, oblong, des *Fastes de Napoléon Ier*, 35 planches, (avec texte explicatif à l'appui), peintes en forme de bas-reliefs, en largeur, et pour les salons du Palais impérial de Milan, et gravées ici, d'après Andrea Appiani, leur créateur, par des graveurs italiens. Paris, Impr. Chardon aîné. Typ. de Plon frères, impr. de l'Empereur. Ouvrage publié sans date, sous les auspices de Napoléon III, et à lui dédié, par le même Pedro Barboglio. De ce bel album, nous ne possédons pas l'*Exemplaire impérial*, nous en avons seulement, deux autres exemplaires, l'un, en grand papier, avec les planches sur papier de Chine. monté, l'autre, ordinaire, avec les mêmes planches, imprimées sur papier blanc.

4° Edmond Baudier. *Histoire de la Vie et de l'Administration du cardinal Ximénès*, par Michel Baudier. *Seconde édition, précédée d'une Introduction et d'une Notice sur l'auteur.* Paris, Plon frères, in-8°, 1855. Exemplaire sur grand papier vélin, relié, en maroquin rouge, titre doré, filets, nervures sur le dos et sur les plats, et dentelles intérieures, le tout, frappés à froid. Sur les plats, larges armoiries impériales, surmontées du diadème, frappées en or. Ces Armoiries sont, ici, d'un dessin plus soigné et d'une exécution plus finie que dans celles du volume, numéro 3, qui précède.

Un petit détail à signaler ici : Dans ces deux types des armoiries de l'Empereur, le dessin, comme à l'habitude, comporte la croix de la Légion d'honneur, appendue au grand collier de l'Ordre. Dans les armoiries des reliures de S. M. l'Impératrice Eugénie, au contraire, cette même croix n'existe pas.

Edmond Baudier, l'éditeur de ce volume, était bien connu, natif d'Issoudun en Berry, il devint le gendre, puis le successeur de Me Noël, l'un des notaires, à Paris, de l'Empereur Napoléon III.

Connaîtrait-on d'autres livres, de ces mêmes provenances napoléoniennes, qui aient, ainsi que les miens, passé, à Paris, en vente publique, depuis 1871 ?

A bien tout peser, je ne puis, pour mon compte, admettre qu'il faille désespérer de voir, un jour, réapparaître, — quand son possesseur actuel aura jugé suffisant, pour sa sécurité personnelle, le temps de prescription légale qui se sera jusqu'alors écoulé, — le célèbre *Voltaire*, édition de Kehl, en 70 volumes, grand papier-vélin, enrichis des superbes dessins originaux de Moreau-le-Jeune, et que possédait l'Impératrice Eugénie.

Les quatre volumes, reliés aux armes impériales, que je viens de citer, ne prouvent-ils pas, surabondamment, par leur présente existence même, que des filous, — d'indignes filous, en quête de rapine, — précédèrent, dans le palais, les incendiaires lors de l'anéantissement des Tuileries, en 1871 ?

Ulric Richard-Desaix.

—

Bibliophile de la famille impériale. — L'écu porte une aigle impériale chargée d'une épée, la pointe en chef. Casque de chevalier. Manteau d'abeilles doublé d'hermine. Croix de la Légion d'honneur. Devise : *Fay ce que doy, advienne que pourra.*

Ces armoiries, hautes de 68 mill. sont frappées sur les plats d'un in-8 de 1806 relié vraisemblablement sous la Restauration. Un grand libraire de Munich m'envoie le volume comme étant « aux armes de Napoléon » (!)

Quel nom faut-il inscrire à la place de celui-là ? UN ABONNÉ.

—

Origine de la noblesse bretonne. — Quelle a été l'origine même de la noblesse en Bretagne ?

D'où est sortie la qualité de « noble homme » et qui l'a accordée dans le principe ? Comment enfin s'est formée cette institution féodale ?

Autant de questions que je serais heureux d'éclaircir, si toutefois elles peuvent être éclaircies.

Y a-t-il un ouvrage ou une étude quelconque traitant spécialement de cette question ? DE POULPIQUET.

—

L'ordre de l'hermine. — Jean IV, duc de Bretagne, fonda, en 1381, l'ordre de l'hermine. L'insigne consistait en un collier d'or chargé d'hermines, avec cette devise : *A ma vie !*

On désire connaître les noms des premiers chevaliers de cet ordre, notamment les contemporains de Jean IV.

ALBIN BODY.

—

Prononciation de l'u en latin. — Comment doit-on prononcer l'u latin ? A-t-on des données sur la façon dont on *parlait* cette langue à Rome ?

H. ANGENOT.

—

Bourbon-Penthièvre. — « Pierre « de Courthille (né vers 1780) épousa « Amable-Félicité de Lestoille, petite-fille « d'une Bourbon-Penthièvre » (Nadaud. *Nobil. du Limousin*, I, 735).

Merci d'avance à qui aura l'obligeance de me renseigner sur cette demoiselle de Bourbon-Penthièvre.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Guymon de la Touche. — Je serais reconnaissant aux érudits collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me procurer quelques documents — je ne parle pas des renseignements généraux reproduits plus ou moins véridiquement dans tous les Dictionnaires, mais de documents *inédits* ou *peu connus* — sur le poète tragique, Jean-Claude Guymon de la Touche (orthographe locale), né à Châteauroux, le 16 octobre 1723 (*Registres de l'état-civil* de cette ville; date à retenir, parce qu'on ne la trouve indiquée exactement nulle part), jésuite à Rouen où, en 1748, il aurait fait jouer une comédie de sa façon (son titre ?) dans laquelle on aurait relevé certains traits satiriques soi-disant à l'adresse de la Compagnie de Jésus, ce qui lui aurait attiré de tels désagrements qu'il aurait dû quitter l'ordre et reprendre la vie civile.

C'est à Paris, où il se lia avec la marquise de Graffigny chez laquelle il habitait alors, qu'il composa sa tragédie d'*Iphigénie en Tauride*, représentée pour la première fois sur la scène de la Comédie-Française, le 4 juin 1757, avec un succès retentissant.

Je sais qu'il mourut à Paris, le jeudi 14 février 1760, au moment où il travaillait à une seconde tragédie (laquelle ? puisque Collé dément par de bonnes raisons que ce soit *Régulus*, comme on l'avait prétendu). Mais j'ignore, à mon grand regret — mes nombreuses investigations à ce sujet étant demeurées infructueuses — où ses restes furent inhumés ; dans quelle rue, dans quelle maison il rendit le dernier soupir ; car il est difficile d'admettre sans preuve que ce fut dans l'appartement de Mme de Graffigny qui l'avait précédé de deux ans dans la tombe. En tout cas, sait-on même où demeurait Mme de Graffigny quand elle mourut ?

PIERRE.

—

Famille Poullain de Trémons. — D'après les jugements de réformation des 23 septembre 1666 et 7 février 1667, (M. du Puy, commissaire subdélégué de M. Pellot intendant en Guienne), une famille de ce nom a été maintenue dans sa noblesse. Elle était fixée en Guyenne, près de Villeneuve d'Agen.

L'un des maîtres généalogistes, collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourrait-il me dire d'où cette famille tire son origine et si les renseignements que donne sur elle le *Dictionnaire* de Courcelles (t. II, page 203) sont exacts ? ALBINONI.

—

Flancher. — M. Emile Ollivier, dans une étude sur l'*Affaire Baudin* (1868), que publie la *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1906, page 297) écrit cette phrase :

Leur souscription (pour un monument à élever à Baudin) déjà ne prenait point feu ; elle flanchait et n'allait sans doute pas tarder à s'arrêter au milieu de l'indifférence générale.

Est-ce que M. Emile Ollivier va demander à l'Académie française, à laquelle il appartient, de donner place au mot *flancher* dans la prochaine édition de son *Dictionnaire* ? Jusqu'ici je ne l'ai trouvé, et avec un sens qui n'est pas celui de la phrase citée, que dans le *Dictionnaire de la Langue verte*, d'Alfred Delvau : *Flancher*, v. n. se moquer, dans l'argot des voyous ; et dans le *Supplément au Dictionnaire d'argot*, de Lorédan Larchey : *Flancher*, abandonner une affaire ; mot à mot : tourner par le flanc, ne plus faire face. J. Lt.

—

Il y a des années où l'on n'est pas en train.— Jules Breton parle quelque part, dans *La vie d'un artiste*, je crois, d'un paysagiste Nazon, d'une paresse incurable, qui serait l'auteur de ce mot. Est-ce exact ? Gustave Fustier.

—

Envoyer à l'ours. — Lorsque j'appartenais à l'armée, j'ai entendu maintes fois les sous-officiers et brigadiers menacer leurs inférieurs qui avaient commis des fautes contre la discipline, de les envoyer à l'ours, c'est-à-dire à la salle de police.

D'où vient cette expression ?

Un ancien Cul de singe.

—

Le théâtre en province. — Quiconque s'intéresse à l'histoire du théâtre en France a l'habitude de ne s'occuper que du *théâtre à Paris*. Il en résulte que celui qui veut suivre les faits et gestes de certains artistes en province, Molé, Larive, Collot d'Herbois, Fabre d'Eglantine, Mlle George, etc., est forcé de se livrer à des recherches qui ne sont pas toujours très faciles.

Grâce au regretté libraire et érudit Sapin, j'étais arrivé à constituer une bibliothèque — combien incomplète — de l'histoire locale du théâtre. Mais je manque aujourd'hui de guide et d'indications. Je voudrais donc, autant que possible, et dans l'intérêt des chercheurs, établir une liste des *histoires locales* du théâtre (hors Paris).

Reims. *Le Théâtre à Reims*, par L. Paris. Reims, Michaud, 1885.

Rouen. *Histoire du théâtre de Rouen* par J. E. B., 4 vol. Rouen, Métérie, 1880.

Lille. *Histoire du théâtre de Lille* par Léon Lefebvre, 5 vol. Lille. Lefebvre-Ducrocq, 1902-19 6.

Ce même auteur a publié diverses brochures séparées.

Lille. *Le théâtre à Lille avant la Révolution* par G. Lhotte, Lille, Danel, 1881.

Cambrai. *Le théâtre à Cambrai*, J. Renault, éditeur. Cambrai. 1883.

Versailles. *Le théâtre à Versailles et la Montansier*, par P. Fromageot, Versailles, Aubert 1905.

Angers. *Notice sur le théâtre d'Angers*, par E. Quernau-Lamerie, Angers, Germain, 1889.

Saint-Quentin. *Histoire du théâtre de Saint-Quentin* par G. Lecocq, Paris, R. Simon, 1878.

Savoie. *Le théâtre en Savoie* par F. Mugnier, Chambéry, Ménard, 1887.

Douai. *Le théâtre à Douai* avant la Révolution par G. Lhotte, Douai, Crépin, 1881.

Lyon. *Le théâtre à Lyon au XVIIIe siècle* par E. Vingtrinier, Lyon, Meton, 1879.

Lyon. *L'ancienne place des Célestins* par Armand Victorin, Lyon, Dijain et Richard, 1887.

Liège, *Histoire du théâtre de Liège* par J. Martiny. Liège, Vaillant, 1887.

Belgique. *Histoire du théâtre français en Belgique* par F. Faber, 5 vol. Bruxelles, Olivier, 1878.

Il existe encore deux ouvrages sur le *Théâtre à Bordeaux*, un sur le *Théâtre de Bernay*, un sur le *Théâtre de Genève*, ce dernier par Besançon.

N'y a-t-il rien sur Toulouse, Marseille, Montpellier, Tours, le Hâvre ? — et aussi Strasbourg ? Metz ? Dijon ? — à l'étranger, sur le théâtre français à Saint-Pétersbourg ? Je serais bien reconnaissant à ceux de nos confrères qui voudraient compléter cette liste. H. Lyonnet.

—

Signe de la croix avec l'eau de la mer. — Trois jeunes filles basques vont se baigner sur la côte. A l'instant où la vague atteint leurs pieds nus, toutes trois s'inclinent, plongent la main droite dans l'eau et font le signe de la croix.

Cette coutume se retrouve-t-elle ailleurs qu'en Gascogne ? Un Passant.

Réponses

—

Prêtres assermentés (LIII, 891 ; LIV, 18, 62, 116). — Comme modèle de rétractation de prêtres assermentés, celle de l'abbé Berville est l'une des plus curieuses. Elle nous est communiquée par M. Noël Charavay :

Rétractation du sieur Berville, curé de Saint-Ouen, Bosc.

Depuis longtemps je gémis sous le poids du serment que j'ay prêté le 6 juin 1791, avec des restrictions que je crus alors valables, quoique je n'eusse intention que de ne jurer qu'une pure soumission aux lois civiles de l'Etat. Je ne me reproche pas moins la faute de n'avoir pas assez écouté la voix de l'Eglise et d'avoir scandalisé les fidèles.

Délivré du tumulte du monde et dégagé de tous ses embarras, qui ne m'ont que trop longtemps retenu, je saisis avec joye l'occasion de faire connaître les sentiments que m'inspire la Religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je veux et ai toujours voulu vivre et mourir.

Pourquoi je déclare que je rétracte et abjure dans les deux serments que j'ay prêtés, tout ce qui est contraire à la foi catholique, apostolique, romaine, et tout ce que la sainte église y proscrit et condamne.

Je crois d'une foi ferme et soumise tout ce que cette sainte église romaine croit et nous enseigne par la Bouche de ses véritables et légitimes pasteurs.

Je ne reconnais enfin de vrais et légitimes pasteurs dans l'église romaine que le pape son chef visible sur la terre et tous les autres pasteurs canoniquement par elles institués dans sa communion et vraiment unis à la chaire de Saint-Pierre.

Tels sont les sentiments dans lesquels je n'ai cessé de persévérer jusqu'à ce moment et si, malheureusent j'ai paru m'en écarter extérieurement, ils n'en ont pas été moins intérieurement la règle de ma conduite et la base de mes instructions.

Puissent donc les fidèles qui ont été scandalisés de cette faute, trouver dans cette profession de foi la réparation du scandale que j'aurais pu leur donner, c'est tout le vœu de celui qui se recommande à leurs prières pour en obtenir le pardon.

A Rouen, le deux mars, mille sept cent quatre-vingt-quatorze.

BERVILLE,
Curé de Saint-Ouen, Bosc.

*
* *

M. Alliot termine son intéressante communication (LIV, 65) en faisant remarquer que le département de la Seine est le seul où il ne soit pas possible de déterminer le nombre des assermentés, parce que les documents officiels ont disparu dans les incendies de 1871. M. Alliot paraît ignorer que ces documents ont été publiés dans les trois ouvrages dont les titres suivent :

1° *Tableau des ecclésiastiques de la ville de Paris, qui ont prêté le serment ordonné par décret de l'Assemblée Nationale*, etc... in-4° de 24 pages ; Lottin, imprimeur. (Bibl. nat. Ld[4] 8035).

2° *Histoire du serment à Paris*, par M. B. (Bossard), in-8°, 211 p. Paris, 1791. (Bibl. nat, Ld[3] 163).

3° *Tableau comparatif, exact et impartial contenant les noms, offices et diocèses des ecclésiastiques de la ville de Paris qui ont prêté le serment civique les dimanches 9 et 16 janvier*, in-12 de 26 p. Paris, 1791. (Bibl. nat. Ld[3] 3250).

Ce dernier ouvrage publié par les adversaires du serment, a pour but de prouver que beaucoup des prêtres portés dans la liste officielle n'appartenaient pas au clergé de Paris.

Quoi qu'on puisse dire des rectifications proposées par les insermentés, il résulte des documents que sur 771 ecclésiastiques constituant à un titre ou à un autre le clergé de la capitale, il y en eut 308 qui refusèrent le serment et 463 qui le prêtèrent Sur les 52 curés, 2 étaient morts, 27 refusèrent le serment et 23 l'acceptèrent. Il est à remarquer que l'appoint qui donna la majorité aux jureurs fut fourni par les prêtres qui remplissaient des fonctions subalternes ou n'en remplissaient aucune ; ils sont plus de 150, pendant que les prêtres sans situation qui refusèrent le serment n'étaient qu'une quinzaine. L'élite, ou, si l'on préfère, l'aristocratie du clergé paroissial ne donna que 252 serments contre 292 refus. Dans les séminaires, un personnel de 55 prêtres ne compta que 2 assermentés ; dans l'Université, comme dans le corps des aumôniers d'hôpitaux, il y eut un partage égal. Les 41 aumôniers de la Garde Nationale jurèrent tous ; ils étaient recrutés parmi les prêtres qui s'étaient fait remarquer par leurs idées avancées. En additionnant ces diverses catégories, on arrive aux totaux de 437 non-assermentés et 583 assermentés, au nombre desquels figurent

35 religieux qui sont venus sans que rien les y obligeât donner leur adhésion à la constitution civile.

Si nous franchissons un espace de six mois, nous trouvons le clergé constitutionnel organisé à Paris. Il existe aux archives départementales une série de registres de comptabilité contenant, entre autres choses curieuses, l'énonciation des sommes payées d'abord aux religieux qui abandonnaient la vie commune, puis au personnel des paroisses constitutionnelles de Paris. Ce sont les registres de la caisse des Biens Nationaux ; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Lazard.

Ces livres de comptabilité permettent de reconstituer les cadres paroissiaux en juillet 1791. Les 33 paroisses constitutionnelles comptaient 441 ministres du culte. Sur les 583 assermentés du mois de janvier, on n'en retrouve que 282 au mois de juillet ; il y a eu, à ma connaissance, une demi-douzaine de rétractations, mais par contre, des prêtres portés six mois avant parmi les refusants paraissent avoir changé d'avis, car ils sont pourvus de postes qui supposent la prestation de serment. Environ 300 des prêtres parisiens assermentés avaient donc quitté Paris ou du moins n'avaient pas pris place dans les rangs du clergé des paroisses.

Aux 282 dont je viens de parler se sont joints 92 séculiers et 68 religieux, ce qui donne pour le clergé paroissial organisé à Paris en vertu de la constitution civile, un total de 441 ecclésiastiques. Si nous y joignons les vicaires épiscopaux de Gobel, qui étaient alors une quinzaine, les aumôniers des hôpitaux et ceux de la Garde Nationale, nous approchons du chiffre de 500 pour la ville, et il faut compter environ une centaine de curés et vicaires dans les 77 paroisses de la banlieue.

Ces 600 prêtres se dispersèrent pendant la Terreur ; la guillotine, la déportation en diminuèrent le nombre ; les défections se produisirent en grand nombre au cours des années 1793 et surtout 1794 ; en 1795 commença le mouvement des rétractations qui continua jusqu'au Concordat. Le 22 mai 1798, à l'un des scrutins préparatoires qui précédèrent l'élection de Royer comme évêque de Paris, le clergé constitutionnel se compta : il y eut 73 suffrages exprimés. P. P.

Mémoires inédits de la duchesse d'Angoulême (LIV,44,174). — Colonne 174, ligne 10, lire *même* au lieu de *mieux*.

—

La duchesse de Berry et Charles-Albert. Correspondance secrète (LIV, 105, 176). — Dans mon ouvrage sur la duchesse de Berry p. 130 et suiv. au chapitre intitulé : *La duchesse de Berry à Nantes et les Puissances étrangères*, j'ai, le premier, publié les rapports faits à Madame par son envoyé auprès du roi de Sardaigne, Charles-Albert, rapports extraits par moi, aux Archives nationales, du dossier jusqu'alors secret, et par conséquent inédit, des papiers saisis à Nantes en 1832. H. Thirria.

*
* *

Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, M. Henri Provins cite un fragment de la préface de la brochure de M. Henri Prior, sur la duchesse de Berry, et en tire la conclusion que l'auteur, après avoir fouillé beaucoup de documents est devenu Naundorffiste. M. Henri Provins s'est toujours distingué par sa modération, sa bonne foi et sa courtoisie dans toutes les discussions qui se sont ouvertes dans le parti de la survivance, et je suis d'autant moins surpris de lui voir émettre cette opinion que j'avais moi-même éprouvé quelque étonnement à la lecture de cette préface lorsque M. Prior m'a fait l'honneur de m'adresser son volume.

Mais je lui ai écrit pour lui demander quel était exactement son sentiment et dans sa réponse, il déclare formellement qu'il n'est *nullement Naundorffiste*.

En voici le passage le plus important :

« Si j'avais lu plus tôt, a-t-il bien voulu « m'écrire, vos très intéressants articles « sur la question Naundorff, et ce qui a « été publié dernièrement au sujet de « Mgr le duc de Parme, il est bien certain « que j'aurais modifié ou même que je « me serais abstenu d'écrire la conclusion « de ma préface. Je suis loin, en effet, de « posséder toutes les pièces du procès, « car il est difficile en Italie d'être au cou- « rant de ce qui se publie en France. Ma « conclusion est donc moins une opinion « personnelle qu'une simple impression, « n'ayant aucune valeur documentaire et « qui, par conséquent, ne saurait avoir « d'importance. J'ai été tout simplement « frappé de la différence de conduite qui

« existe entre deux époques de la vie de « Madame, ce qui pourrait faire supposer « qu'elle avait des raisons pour renoncer à « revendiquer l'héritage de son fils. *De là « à être Naundorffiste, il y a loin...* »

M. Prior ajoute que le seul motif qui l'a engagé à publier ces documents, c'est qu'il les a jugés assez intéressants pour les sauver de l'oubli et qu'il a pensé qu'ils pourraient être utiles aux historiens de cette époque. Ils lui ont été confiés par la comtesse Arèse qui l'a autorisé à les publier à l'occasion du Congrès de la Société Bibliographique Italienne à titre de curiosité historique, et M. Prior a intégralement reproduit tout ce qui lui a été confié sans se permettre d'y faire aucune coupure.

Quant à la lettre du 14 mai 1833, citée par M. Provins, je l'interprète tout autrement que lui, car elle change à mon avis complètement de sens lorsqu'on la lit tout entière. En effet, en écrivant au marquis Pallavicini pour lui annoncer l'arrivée du marquis de Montmorency, M. de Lescarène, qui a commencé par faire son éloge, prévient son correspondant que cet excellent homme est hanté par deux idées fixes : sa croyance à la survivance de Louis XVII et à l'identité de Louis-Philippe avec Chiappini. Le comte de Lescarène semble vouloir l'en excuser comme d'une innocente manie, car il ajoute : « Il ne vous parlera pas d'autre chose et cela pourra vous ennuyer. »

Puisqu'on veut bien me demander mon opinion personnelle sur les documents publiés par M. Prior, mon avis est que ces lettres que je n'ai pas connues lors de la publication de mon livre sur Marie-Caroline, sont fort curieuses et que leur authenticité ne saurait être mise en doute. Mais les sommes fournies à la princesse pour faciliter l'expédition de Vendée ayant été prêtées directement à Charles-Albert par le marquis Pallavicini, la duchesse de Berry ne pouvait, ce me semble, en être responsable envers ce dernier. C'est un don qu'elle avait reçu du roi Charles-Albert, et c'est seulement entre lui et le marquis Pallavicini que l'emprunt avait été négocié.

M. Henri Prior est un homme du monde fort instruit, doublé d'un historien de grand mérite. Il a publié dernièrement un article fort remarqué dans la *Revue de Paris*, contenant les impressions du comte Neipperg sur la bataille de Marengo.

Vicomte DE REISET.

—

Napoléon et madame Fourès (LIV, 163). — Oui, *la liaison de Napoléon avec Mme Fourès* a été traitée comme sujet de roman historique Le titre du roman est *Le baiser de la Déesse* ; l'auteur, M. Henri Guerlin. (Le roman a paru chez l'éditeur Taillandier).

UN ABONNÉ.

—

La reine Hortense et l'amiral Ver Huell (LIV, 1, 66, 116, 174, 233). — Dans mon histoire sur : *Napoléon III avant l'empire*, tome 1er, page 206, j'ai mentionné, après l'avoir relevé moi-même dans le *Moniteur*, comme s'étant abstenu dans l'affaire de Boulogne, « le vice-amiral comte Verhüel. »

Si vous le voulez, nous écarterons, sans discussion, ce qui peut se trouver dans le *Larousse*.

L'existence de la lettre au pape n'a jamais été démontrée.

Rien n'établit la paternité de Verheul. Et l'histoire doit admettre celle du roi Louis.

H. THIRRIA.

—

« C'est ma guerre », mot attribué à l'Impératrice Eugénie (LIV, 218). — La question a été traitée par le Dr Cabanès, dans sa deuxième série des *Indiscrétions de l'Histoire*. Il cite deux documents émanant de deux hommes vivant aux deux pôles de la politique, qui sont d'accord pour déclarer que l'Impératrice n'a pas prononcé le mot néfaste.

Le premier est une lettre d'Emile Ollivier adressée au directeur même de la *Chronique Médicale* :

1° L'Empereur avait, en 1870, la pierre à ce point que l'activité physique, intellectuelle et même morale était complètement paralysée : c'est ce qui explique les revers du début de la campagne.

2° Le prince Napoléon a prétendu que l'Impératrice avait connu la consultation : elle le nie. Je n'ai pas d'opinion personnelle.

3° La connaissance de la consultation n'aurait probablement pas empêché la guerre, qui était la réponse obligée à un outrage prémédité, mais elle aurait certainement changé les conditions dans lesquelles elle a été faite et la distribution des commandements.

4° L'impératrice n'a jamais dit : « Cette guerre est ma guerre. »

« Emile Ollivier. »

Le deuxième document est une communication faite à mon distingué confrère par M. Alfred Duquet, auteur de *Paris*, histoire du siège de la capitale depuis l'affaire de Châtillon jusqu'à la capitulation ; nous la reproduisons tout entière :

Quant à la consultation médicale du 1er juillet 1870, je pense que le conseil des ministres l'a tenue secrète. Et, de fait, la divulgation de l'avis des savants professeurs eût été d'une suprême imprudence politique.

Reste la fameuse phrase de l'impératrice : *C'est ma guerre à moi.* Certes, le propos n'a pas manqué d'être répété, écrit maintes et maintes fois, maudit par les mères et par les bons Français. Seulement, a-t-il été tenu ? Je ne crains point de répondre nettement : Non.

En cela, je ne suis pas influencé par mes sentiments à l'égard de l'impératrice Eugénie, pour laquelle j'ai toujours eu de l'antipathie en raison de sa frivolité, de sa futilité ; mais j'ai le malheur, en ce temps de voltes-faces et de compromissions, de ne jamais cacher la vérité, même contre mon propre intérêt, mes propres désirs, et je confesse n'avoir pas eu sous les yeux une preuve écrite sérieuse ou une affirmation orale décisive au sujet de cette abominable déclaration.

A moins de nouveaux éléments de conviction, c'est la thèse que je soutiendrai quand je raconterai les origines de la guerre de 1870-1871, après avoir terminé le récit des sanglants combats et des gigantesques capitulations de l'année terrible.

« Alfred Duquet. »

Ainsi, il en serait de ce mot historique, comme de tant d'autres du même genre, qui n'ont pas été sténographiés (à peine nos procès-verbaux sténographiés sont-ils exacts), il aurait été fabriqué après coup. M. Emile Ollivier et M. Alfred Duquet le déclarent loyalement, et la cause ne pouvait être plaidée par des plumes plus fermes et plus autorisées.

Dr Billard.

*
* *

Dans la *Petite République* (août 1906), M. Gustave Naquet écrit que M. Emile Ollivier tient à dégager l'impératrice de toute immixion dans la déclaration de la guerre. « Sur ce point, ajoute-t-il, j'ai lieu de croire qu'il dit vrai ». Pour preuve, M. Naquet donne ce qu'il en sait par Tachard, ancien député républicain de l'Alsace au Corps législatif et qui représenta le gouvernement de la défense nationale à Bruxelles pendant la guerre. Tachard, malgré ses opinions, a sauvegardé l'impératrice dont il est devenu l'ami.

Il l'a revue au cap Martin, il y a trois ans environ, et c'est de lui-même que je tiens le récit de cette entrevue, et là, l'ex-impératrice lui déclara qu'elle n'avait jamais poussé à la guerre de 1870, qu'elle n'avait jamais dit : « Cette guerre est une guerre à moi ». Elle ajoute qu'elle savait prendre la responsabilité de ses actes ; qu'elle avait exercé son influence en faveur de l'expédition du Mexique et que, malgré les tristes conséquences de cette expédition, elle en faisait l'aveu, mais qu'elle n'avait nullement poussé à la guerre contre la Prusse et qu'elle protestait contre la part qu'on lui attribuait dans les résolutions qui nous conduisirent aux abîmes. Elle pria M. Tachard de lui servir d'interprète devant l'opinion, et M. Tachard me demanda à son tour, de faire connaître, si j'en avais l'occasion, cette protestation qu'il savait être sincère.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (T. G., 685 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116, 233). — On lit dans le *Soleil* (16 avril 1906), sous la signature de Furetières :

Pour la majorité de ceux qui se sont prononcés, il semble que ce soit avec Jeanne d'Arc que s'éveille le sentiment vrai du patriotisme et de l'unité nationale. Mais, si ce sentiment, le plus élevé qui puisse dominer les esprits d'un pays, s'affirme avec éclat et par des actes, à ce moment où la France est envahie par l'étranger, on peut constater qu'il existe depuis plus longtemps et qu'on en retrouve l'expression dans les romans de chevalerie. C'est au XIIe siècle que, dans la *Chanson de Roland*, on retrouve, à chaque strophe de ce grand poème épique, le mot de « Doulce France ». Roland est le héros et le martyr de cette défense du territoire créée par Charlemagne, qui traça des Pyrénées au Rhin, les limites de la grande nation continentale.

La doulce France ! Roland, sur le point d'expirer, l'appelle et contemple une dernière fois l'horizon de la contrée chérie qu'il ne reverra plus. Et *Durandal*, la glorieuse épée, est devenue comme un symbole, ainsi que le sera, deux siècles plus tard, l'épée de Fierbras.

Légende, si l'on veut, mais légende qui s'est immortalisée dans la *brèche de Roland*. Majestueuse, elle apparaît au haut du cirque

de Gavarnie, auquel on aboutit après le passage de ce fameux chaos où les quartiers de granit, dispersés par une révolution terrestre, apparaissent comme les vestiges d'une bataille de géants.

Ce n'est pas là, pourtant, que s'accomplit ce combat d'arrière-garde où l'armée de Charlemagne subit un échec dont l'histoire n'a pas encore bien démêlé les causes. Il faut aller au-delà de Pampelune, sur le territoire espagnol, pour retrouver le défilé de Roncevaux, l'abbaye où l'on conserve encore quelques souvenirs qui entretiennent la légende et provoquent, toute l'année, un pèlerinage de touristes, d'érudits et de patriotes, curieux de tout ce qui touche aux origines nationales.

—

Le mot « sujet » (LIV, 172). — Littré donne de ce terme une excellente définition « Celui qui est soumis à une autorité souveraine, soit qu'il s'agisse d'un roi, d'une République, ou de tout autre souverain »

On n'est pas le sujet d'une personne; on ne peut dire : Je suis sujet de M. Fallières, mais bien sujet de la République Française : c'est-à-dire soumis aux lois de cet Etat, en un mot citoyen.

Lorsqu'il s'agit d'un gouvernement despotique on peut dire indifféremment sujet Russe ou sujet de l'empereur de Russie, par exemple.

Dans le langage des chancelleries on emploie le mot sujet pour dire qu'une personne appartient à une nationalité déterminée. Ainsi : sujet français, sujet allemand, sujet japonais Mais ce terme n'indique nullement qu'il existe un lien de vassalité entre l'individu et le chef de l'Etat désigné.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Lettres du connétable de Montmorency et de Catherine de Médicis, (LIV, 270). — Les deux lettres publiées dans l'*Intermédiaire* du 20 août 1906 ne sont pas adressées à un descendant de Jean POTON, sire de Xaintrailles, le compagnon de la Pucelle, mais aux deux personnages suivants, fils aîné et cadet de messire Antoine Raffin, dit POTON, *Sénéchal d'Agenois*, s. du Puy-Calvary, Beaucaire, Azay le Rideau, etc. Capitaine des gardes de S. M. (L.-P. de 1530).

La première de ces missives, celle du connétable, datée du 24 novembre 1550, est destinée à Geoffroy Raffin, dit POTON ou POTHON, *Sénéchal d'Agenois*, 1548-1553.

La seconde, expédiée par Catherine de Médicis à la date du 20 octobre 1562, est sans nul doute, adressée au frère cadet du précédent, messire François Raffin dit POTON (il signait : Poton) s. du Puy-Calvary, Azay le Rideau, etc. *Sénéchal d'Agenois* en 1553, chevalier de l'Ordre, Capitaine des Gardes du Roy, etc., qui épousa Nicole Le Roy, dame de Ballon au Maine, fille et unique héritière de Guyon Le Roy, s. du Chillon, vice-amiral de France et de sa seconde femme Radegonde de Maridort. Il en eut une fille unique :

Anthoinette Raffin-Poton, dame du Puy-Calvary, Azay le Rideau, Ballon, etc., mariée le 4 août 1471 à Guy de Saint-Gelais, s. de Lansac de la maison de Lusignan, chevalier de l'Ordre du Roy. *Sénéchal d'Agenois* (après son beau-pere), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, etc.

Les RAFFIN dits POTON, seigneurs de la *Raffinie* (par. de Saint-Cyr de la Raffinie, diocèse de Rhodez) *Aigues-Vives*, *Puy-Ricard*, *Puy-Calvary*, *Savignac*, la *Roque Timbault*, et autres places portaient : *d'azur à la fasce d'argent surmontée de 3 étoiles d'or, rangées en chef.*

(Cf. Chérin, ms fr. 31.729. Dossiers bleus, ms fr. 30.099.)

P. LE VAYER.

—

République de Thélin (XLVII). — Selon la tradition, dit Ad. Joanne, *Bretagne*, 272 — un seigneur de Brieux, fait prisonnier à la bataille de Pavie, en 1525, fut racheté par ses vassaux. En reconnaissance, il leur donna en toute propriété la lande de *Thélin* qui fut transformée en république et administrée par deux préfets, élus chaque année à la fontaine de Bodine. Aujourd'hui, il ne reste d'autre souvenir de cette curieuse communauté qu'une croix de pierre élevée, d'après l'inscription qu'elle porte, « l'an mil V^e LX et six (1566) au Pont-Garin par les Thélandays », près de la fontaine de Saint-Fiacre.

—

Baptême (XLVII ; XLVIII ; L ; LII ; LIII, 180). — Je trouve dans *Vierzon et ses environs*, ouvrage remarquable de notre excellent confrère, M. E. Tausserat, la note suivante :

La ville de Bourges, pour reconnaître le services que lui avait rendus M. Dupré de Saint-Maur, voulut servir de marraine et

donna son nom à l'un de ses fils, né en 1769. Le baptême de Georges-*Bourges* Dupré de Saint-Maur fut donc l'occasion d'une fête à laquelle ne manquèrent ni les harangues, ni les poésies, ni les festins, ni les décharges d'artillerie.

—

Familles à origine illustre très anciennes (LIII, 835 ; 951, 969). — On a très bien fait en plaçant sous cette rubrique, les familles de la noblesse celtique d'Irlande.

En effet, il suffit de citer l'opinion non suspecte du grand généalogiste anglais, Sir Bernard Burte, pour être édifié sur la valeur et l'ancienneté de leurs traditions nobiliaires.

Voici ce qu'il dit à cet égard :

... Mais après une stricte recherche et en examinant consciencieusement les faits à la lumière de la critique de l'histoire, on trouvera peu de maisons ou peut-être aucunes sur le Continent, supérieures en origine ou même égalant celle des O'Brien, des O'Neills, des Mc Carty ou des O'Connors, d'Irlande, dont les ancêtres étaient déjà princes souverains, à l'époque de la première invasion anglaise.

Il n'y a aucune époque mieux établie que celle du règne de Brian Boroimhe, vainqueur des Danois à la célèbre bataille de Clantarp, le 23 avril 1014.

Ce monarque était contemporain de Hugues Capet, ce qui suffirait déjà sans plus de rétrogression (et bien peu aussi de générations peuvent être authentiquement établies) pour placer ses descendants sur un pied d'égalité avec les plus anciennes maisons royales d'Europe, même avec les Bourbons, incontestablement la plus ancienne.

Les descendants de Brian existent indubitablement, ainsi que ceux d'autres princes irlandais dont les droits sont aussi faciles à établir, par l'examen de documents authentiques comme le serait tout autre fait historique de l'époque.

Les grandes familles princières irlandaises peuvent faire remonter leur généalogie à des époques fort anciennes, car une loi instituée bien avant l'ère chrétienne, avait déjà établi la plus grande vigueur dans la conservation des documents historiques relatifs aux maisons princières et souveraines. Il en est résulté que toutes ces maisons princières tracent leurs généalogies à des époques bien antérieures à l'ère chrétienne et en les reliant à leurs traditions celt-ibères elles remontent facilement aux temps bibliques et y rattachent ainsi, de père en fils, leurs généalogies royales. — J'ai sous les yeux un document des plus intéressants donnant la généalogie des O'Neills, jusqu'à Noë, par les ibères et les anciens scythes, remontant jusqu'à Niul, contemporain et ami de Moïse ! ZANONI.

—

Madame d'Anjou (LIII, 946). — Une famille Danjou ou d'Anjou habitait le Berry au XVIIe siècle. Madeleine Danjou, fille de feu André Danjou, conseiller du Roi et Elu à La Châtre et de Anne Daulne, épousa, à Henrichemont, le 15 août 1695, Nicolas Agard des Maisons Rouges. Cette famille s'est éteinte, je crois, en la personne de Mlle d'Anjou, décédée, il y a peu d'années, à Crésancy (Cher).

EM.-LOUIS CHAMBOIS.

—

Bénédictins francs-maçons (LI ; LII). — Le 4 mars 1787, la R.·. L.·. de Saint-Jean, constituée à Troyes en 1786 sous le titre de *la Régularité*, par les gardes du corps en garnison dans cette ville, admit parmi ses membres « le prophane révérend Antoine Germain, religieux supérieur du couvent des frères mineurs (Cordeliers) de l'Orient de Troyes », et « le prophane Claude-Henry », frère profès du même couvent. Ce dernier était reçu comme « frère servant », et un salaire fut prévu pour payer ses services.

L'atelier était d'ailleurs installé dans un local du couvent des Cordeliers, tenu en location par la Loge.

Deux prêtres en firent également partie : l'abbé Natey, comme f.·. Hospitalier ; l'abbé Lefebvre comme f.·. Orateur.

En 1815 la loge de *Saint-Jean de la Triple-Union* de Reims invite l'*Union de la Sincérité* de Troyes à venir célébrer avec elle, le 27 décembre, « la fête de l'illustre Patron ». Il y aura une messe en l'église de Saint-Jacques à 11 h.·. 1/2 ; les travaux s'ouvriront à midi précis et seront suivis de ceux du Banquet qui auront lieu à 2 h.·. 1/2. » (Bibl. de Troyes, coll. Carteron.) L. M.

—

Famille de Béthune (LIV, 165, 239). — La question est aussi délicate qu'intéressante Je vais résumer ce qui en est dit dans le tome IV du *Dictionnaire des Familles françaises* (p. 188 ; 1905) :

La maison de Béthune est représentée

encore de nos jours, elle ne s'est pas éteinte, comme le croit M. Hobby, par la mort du dernier duc de Sully. « Elle avait reconnu comme ayant avec elle une origine commune, une famille Desplanques ».

Sur un mémoire de famille, que rien ne justifie, La Chesnaye des Bois fit descendre cette dernière famille d'un puîné des sires de Béthune, décédé en 1037, dont un descendant prit le nom de Desplanques, d'une terre qu'il hérita. — En 1522, Michel Desplanques était lieutenant de la ville de Béthune. Son fils, Pierre, semble être le premier seigneur d'Hesdigneul ; il eut Jean, que l'auteur suppose avoir été anobli le 6 septembre 1606. Ce Jean eut un fils « appelé Jean, qui le premier joignit à son nom celui de Béthune, soit pour rappeler son lieu de naissance, soit pour se distinguer de familles homonymes... Son fils, Charles-François... se fit appeler non plus Desplanques dit de Béthune, mais de Béthune dit Desplanques ».

La maison de Béthune ne protesta pas ; même le duc de Béthune-Charost fut parrain d'un fils de Charles-François. Les Etats d'Artois, en 1720, rendirent une sentence confirmant la prétention ; mais, je le répète, cette prétention n'est pas appuyée sur des titres authentiques *connus*. Il y eut cependant des titres produits, toutefois Chérin semble les avoir trouvés faux, d'après une lettre, seule pièce qui soit dans ses dossiers sur cette famille.

Les princes de Béthune-Hesdigneul sont Belges, les comtes de Béthune-Sully descendent de Georges Desplanques, frère de Jean ci-dessus. Quant aux grands Béthune, si l'on peut ainsi parler, ils existent toujours. Le marquis de Béthune (Armand-Maximilien) a épousé, en avril 1905, la comtesse de Bréqueville. OROEL.

—

Armoiries à déterminer : Ecartelé.. (LIV, 109). — Lire ainsi la description qui a été publiée d'une façon erronée.

Armoiries : *Ecartelé au 1er et et au 4e d'argent, aux 3 croix de Malte de... accompagné de fasces d'or.*

Au 2e de... au lion rampant de...

Au 3e d'argent au noyer de sinople sur un sol de même chargé d'une merlette d'argent. L. F. L.

—

Les Cardillac (LIV, 166). — Le n° du 10 août de votre intéressant journal, pose, sous la rubrique : « les Cardillac » la question de savoir quelques renseignements sur le passage de Pierre de Cardaillac au Château Trompette. Je lis deux faits : Vous jugerez s'il est bon de leur faire place dans vos colonnes. *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon et à celle du siècle passé*, tome 1er :

1° Il est dit que Pierre de Cardaillac était lieutenant au Château Trompette lors de l'internement de son gendre Constant d'Aubigné et « le duc d'Epernon gouverneur de Guienne (page 68) se vengeait sur le fils des *Tragiques*, du père en donnant des ordres rigoureux, dont Cardaillac adoucissait la sévérité par égard pour sa fille », qui avait voulu être enfermée avec son mari ;

2° Qu'apparemment en 1630, avant la naissance d'aucun des enfants d'Aubigné (toujours en prison) « Cardaillac mourut au Château Trompette — et d'Aubigné fut plus étroitement resserré » page 70.

Ces mémoires portent : chez Pierre Gosse, Junior et Elie Luzac fils 1757. La Haye et Leide. Et au-dessous du titre, ainsi qu'à la 1re page : « Madame C. C. de Lunéville » ; ceci tracé à la main. Quelle est cette dame ; est-ce l'auteur? Le livre ne porte pas de mention de nom d'auteur. MARC HUS.

—

Mlle Clairon à Rouen (LIV, 168). — Mlle Clairon, qui avait échoué à la Comédie italienne, à cause de son extrême jeunesse — elle n'avait que 13 ans, 1736 — fut engagée à Rouen pour jouer les rôles de son âge, chanter et danser. Elle resta quatre ans dans cette ville, dans la troupe dirigée par La Noue, qui avait pour associée Mlle Gauthier.

C'est pendant son séjour à Rouen que parut le pamphlet dégoûtant intitulé *Histoire de Mlle Cronel, dit Frétillon*, qu'on attribua injustement au comte de Caylus, et qui n'était l'œuvre que d'un soupirant repoussé, nommé Gaillard. J'ai écrit dans mon *Dictionnaire des comédiens français* (article Clairon) :

Et l'on vit des littérateurs, tel Edmond de Goncourt, ramasser ces ordures pour en faire la base d'un livre qui, sous son apparence historique, ne vise absolument qu'au scandale. — Que Mlle Clairon ait eu des amants, qui le nie ? Mais Edmond de Goncourt, après avoir décalqué quelques pages des *Mémoires*

de son héroïne, sans même rectifier l'orthographe de certains noms, — tel De Hesse, de la Comédie italienne, qu'il appelle Deshais — se complaît dans la fange ; il s'y vautre ; il ne nous fait grâce d'aucun détail ; tous les libelles lui sont bons ; il accepte comme amants véridiques tous ceux qu'on nomme ; et fait œuvre de portier. Qu'est-ce que tout cela peut bien faire à l'histoire du théâtre et de la tragédie au XVIIIe siècle ?

On a prétendu que Mlle Clairon et sa mère, préposée au bureau de location, avaient quitté Rouen à la suite de la publication du pamphlet cité plus haut. Nous croyons bien plutôt que les deux femmes suivirent à Lille la troupe de La Noue, à laquelle Mlle Clairon appartenait depuis quatre ans. C'est à Lille que Garrick la vit jouer, etc.

H. LYONNET.

—

Le général Duvignau (LIII, 836 ; LIV, 127, 140). — Une famille du Vignau possède et habite actuellement le château des Radrets, en Sargé-sur-Braye (Loir-et-Cher). Elle porte : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de même, 2 en chef, 1 en pointe ; au chef de gueules, chargé de 3 couronnes d'or.*

Je crois que le nom patronymique est *Doublard.* EM.-LOUIS CHAMBOIS.

—

Fournier de Lamartinie (LIV, 169). — Quel est le nom de cette famille ? Je trouve dans mes notes :

Marie *Fournié* (*sic*), fille de Pierre, seigneur de la Martignie, docteur en médecine, et de Jeanne Poumarède, épousa, par contrat, portant filiation, passé devant Lantourne, notaire royal (à.....?), le 29 décembre 1701, Jean de Bideran, écuyer, sieur de Fontenelle.

Pierre *Fournié* (*sic*) *de La Martinie*, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Agen, au mois de janvier 1866, âgé de 80 ans.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Gorjy (LIV, 169). — D'après Vapereau (*Dictionnaire universel des littératures*), Gorgy, Jean-Claude (et non Gorjy), né à Fontainebleau en février 1753, est mort à Pinceloup, près Rambouillet, en 1795. J. LT.

*
* *

Voici son acte de baptême :

Jean-Claude fils de Claude Gorjy, valet de chambre de Monsieur le comte de Maillebois et de Claire françoise Plume, ses Père et Mère de la paroisse de Saint-Germain à Paris, né en légitime mariage le dix-neuf novembre mil sept cent cinquante-trois a été baptisé le lendemain par moy soussigné prêtre de la Congrégation de la Mission faisant les fonctions curiales. Le Parain a été Jean-Baptiste Lazard fils d'Etienne Lazard, marchand de toile et la maraine Marie-Magdelaine Desrats fille de Jean-Baptiste Desrats lesquels ont signé avec nous ainsi que le Père présent.

Jean Baptiste LAZARD MM... DESRATS
GORJY. SEDAINNE, prêtre.

—

Benjamin Schlick (LIII, 948 ; LIV, 136). — Je remercie M. J. L. L. de ses utiles renseignements. Depuis que j'ai posé la question, j'ai pu établir l'identité de ce Schlick qui fut un architecte aquarelliste Danois, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de France vers 1840. Il a, en effet, séjourné en Italie, où il a exécuté de très belles aquarelles de Pompéi.

Je reprends à présent ma question sous une autre forme : J'ai entre les mains un magnifique album d'aquarelles originales ; il mesure 80 cm. de hauteur sur 60 de large environ, et est contenu dans une boite de palissandre incrustée de cuivre. Le volume porte une belle reliure signée Hering, Londres. Couverture avec incrustations de cuivre, deux dragons ciselés dans chaque angle. A l'intérieur, aigle impérial de Napoléon III. Les différents théâtres en médaillons ; un groupe symbolique avec Thalie, Melpomène, Apollon, Erato, Terpsichore. Le Titre porte : Choix et Collection de théâtres dessinés et mesurés par Benjamin Schlick. Sept théâtres de Paris et le théâtre de Bordeaux y figurent en plans, coupes et élévations, avec détail des décorations de plafonds, loges, scènes, décors, etc. Ces aquarelles furent faites en 1829, pour Charles X ; la Révolution l'empêcha de les accepter. Je désire savoir d'où provient cet album et à qui il a successivement appartenu.

LÉO CLARETIE.

—

Le baron Thiers (LI ; LIII, 838, 924 ; LIV, 137). — Je relève dans le dernier catalogue de la librairie Dorbon, rue de Seine, l'ouvrage suivant :

468 Chanlaire (Léon de), *Champenois.* Le martyre et la mort du Bizet. Poëme héroïcomique par un homme d'état dédié, sans

permission, à S. E. Mgr le Baron Thiers, président du conseil des ministres, grand d'Espagne de par le Charivari et grand officier de la Légion d'honneur de par lui-même, attendu sa maxime que le roi règne et ne gouverne pas. *Paris*, 1840.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Towianski (LIV, 109, 246).— Il y a, dans la *France mystique* d'Erdan, si la mémoire ne me trompe pas, toute une nomenclature avec portrait consacrée à Towianski. De même pour cette intelligence si forte et si paradoxale : Vrenski. Je crois me souvenir, sans rien assurer, qu'il y est parlé du rôle de Towianski en 1848.

Mais M. Persigny doit sans doute connaître la *France mystique*. Aussi la citai-je purement à titre de mémoire.

Peut être pourrait-on trouver de l'inédit à l'Ecole Polonaise qui possède (paraît-il, je n'assure rien) une riche bibliothèque (selon les uns, elle serait à la Mazarine) des renseignements inédits sur Towianski, le fonds proviendrait de legs et contiendrait tous les livres de plusieurs princes polonais ayant joué un grand rôle dans les temps contemporains.

Les traditions, les souvenirs sont des plus vivaces chez les familles polonaises. Il y a aurait peut-être là quelque chose de nouveau à glaner sur ce sujet.

MARNIX.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV, 212, 246). — Deux observations à propos de la lettre de M. Léon Séché :

1° « Le récit très circonstancié que j'ai publié, en 1901, sur les derniers moments du poète ». — Ce récit (Voir : *Alfred de Vigny et son temps*, p. 330-335) n'est autre que la lettre de Mlle C. d'Orville, publiée par M. Paul Lafond, l'année précédente, dans la *Revue de Paris*.

2° « Qu'est-ce, en effet, que le jansénisme, sinon du pessimisme chrétien ? » — M. Emile Faguet (*Les Religions de Vigny*, *Revue latine*, 25 mai 1903) a déjà réfuté cette assertion :

« Rien n'est plus faux. Le jansénisme est un christianisme rigoureux ; le jansénisme est un christianisme *effrayé* et convaincu de l'impuissance de l'homme à se sauver lui-même ; le jansénisme est surtout un christianisme individuel et qui tient peu de compte de la monarchie ecclésiastique, et c'est en cela qu'il a des analogies avec le protestantisme et aussi, à un autre point de vue, avec le républicanisme ; mais pour pessimiste, serviteur, le jansénisme ne l'est *absolument pas*. »

Le DOCTEUR NOIR.

Col. 214, ligne 12 et col. 247 ligne 28, il faut lire *rester une*, au lieu de *unie* ou *uni*.

—

Le monogramme du Christ (LIII, LIV, 13).— M. Peigné Delacourt, dans son supplément aux Recherches sur la bataille d'Attila, nous donne la figure d'un petit fragment de terre cuite, contenant l'inscription d'une épitaphe gallo-romaine (du sud de la Gaule). On y trouve encore les deux extrémités de ce monogramme, réduites à un point (pour le X) et à une virgule (pour le P.)

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'*on arrive à reconstituer cette épitaphe toute entière* ; sauf le nom de la personne, qui n'a rien d'intéressant par lui-même. Et pourtant, il n'y avait de conservé que les lettres soulignées ici : « In Christo ; hic « jacet vir bonæ memoriæ, qui *vixit an* (nos) *XXIII*, *men*(ses) *III*, *di*(es)..., et obéit in die *V Kal*(endarum), indictione x, regnante *Dom*(ino *n*(ostro) *Tu*(rismundo) rege Wisigothorum ».

Cette épitaphe date de l'an 452, à quelques mois près, bien que le n° de l'indiction nous manque ; en effet, ce roi ne régna que de 451 à 453. De plus, elle vient d'Aquitaine ; car on y trouve écrit *bixit* au lieu de *vixit*, comme les Basques étaient autrefois les Vascons. Heureux pays que la Gascogne, où *bibere* et *vivere* sont le même mot. Là, le vin c'est la vie ! Au reste, les mots *vin* et *vie* (*bia* en grec) viennent du celtique *vi*, qui a le sens de la force procréatrice ; c'est-à-dire l'idée de la force, par excellence.

Dr BOUGON.

—

Armoiries à retrouver : d'azur, semé de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent (LIII ; LIV. 93, 199, 253). — Je ne connais pas de ville en France portant ces armoiries, mais elles appartiennent à l'Eglise du Mans qui, d'après l'*Armorial des généralités*, blasonnait ainsi : *d'azur, semé alternativement de fleurs de lis d'or et de clés d'argent*. Le sceau du chapitre cathédral porte actuellement : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à 3 clés*

d'argent posées 2 et 1 ; les deux premières adossées. EM.-LOUIS CHAMBOIS.

—

Les tableaux de Van der Meulen sur les victoires de Louis XIV (LII; LIII, 81). — Le conservateur du musée de Villefranche veut bien nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Votre numéro de novembre 1905 contient une question de M. Geo. Bernard, sur les tableaux de Van der Meulen.

Le musée de Villefranche contient deux tableaux de ce peintre, légués par Mme Vve Boiron :

Siège et prise de Lille ; Bataille de Fontenoy.

Veuillez excuser ma réponse tardive et agréez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

DÉRESSE.

—

Un porteur de chaise des « Précieuses » (LIV, 219). — *La Vengeance des Marquis* est de 1663 et rien n'indique que le passage cité par M. H. Lyonnet se rapporte aux premières plutôt qu'aux dernières représentations des *Précieuses ridicules* et notamment à celles données du 13 avril au 26 septembre 1660. A cette époque, Du Parc pouvait représenter l'un des porteurs de chaise, mais s'il avait remplacé Jodelet dans le personnage du Vicomte, il est peu probable qu'il ait tenu les deux rôles.

On connaît certainement les créateurs des rôles de Mascarille (Molière), Jodelet, La Grange et Du Croisy ; quant aux autres, notre ami, M. Georges Monval, le Moliériste par excellence, les a ingénieusement distribués de la façon suivante (*Le Moliériste*, septembre 1886, p. 177) : Magdelon = Magdeleine Béjart ; Cathos = Catherine de Brie ; Gorgibus = François Bedeau, sieur de l'Espy ; Almanzor = Villequin ; Marotte = Marie de l'Etang.

Et les porteurs de chaise ? — M. Monval ne les oublie pas ; il propose : « Louis Béjard et... (pourquoi pas [OgierLallemant, sieur] des Mazures ?) »

L'ABBÉ DE PURE.

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'italien ? (LIV, 162, 257).

Agon (Manche)
Château des Pins,
17 août 1906.

Monsieur le Directeur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*,

Dans votre numéro du 10 août, que m'envoie le *Courrier de la Presse*, vous posez la question de savoir si le sonnet d'Arvers est une œuvre originale ou une simple *imitation de l'italien*.

Jusqu'ici, personne n'a encore pu découvrir en Italie, le sonnet imité. Comme M. Léon Séché, j'ai fait faire, il y a déjà plusieurs années, grâce à mes relations amicales avec un de nos ambassadeurs à Rome, des recherches qui sont restées infructueuses.

Dès lors, comment s'expliquer qu'Arvers, lorsqu'il a publié, en 1833, ses *Heures perdues*, ait placé en tête de son sonnet une indication fausse, qu'il n'avait pas mise en tête de son sonnet écrit sur l'album de Mme Mennessier-Nodier, et qui était de nature à diminuer, sinon à lui retirer complètement le mérite de cette charmante pièce de vers ?

L'explication est facile, du moment qu'il est établi que le sonnet avait été inspiré par cette jeune femme, tout récemment mariée (le 17 février 1830), et l'indication erronée est la preuve même qu'il n'y avait pas d'autre inspiratrice. Il a voulu éviter d'éveiller tous sentiments de jalousie ou de susceptibilité de la part de son mari ou de son entourage.

Je pense donc qu'il est à propos de vous envoyer une reproduction de l'article que j'ai publié dans l'*Eclair* du 1er de ce mois, pour établir péremptoirement que Marie Nodier était bien l'inspiratrice du sonnet d'Arvers.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LOUIS AIGOIN.

*
* *

Voici l'article auquel M. Louis Aigoin renvoie nos collaborateurs :

Dans ma *Notice sur Félix Arvers*, publiée chez Ollendorff, en 1897, et dans une autre brochure, imprimée en 1898, et intitulée *Le Mystère du Sonnet d'Arvers*, j'ai soutenu que l'inspiratrice de ce fameux sonnet était Marie Nodier, mariée, le 18 février 1830, à M. F.-J. Mennessier.

Votre journal me demande de fournir des preuves à l'appui de mon affirmation. Je vais les donner, en priant mes contradicteurs d'en faire autant.

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de 1874 contient, sur la personnalité de l'héroïne, une dissertation qui se termine ainsi :

« L'inconnue ne serait-elle pas plutôt la

fille de Charles Nodier, Mme Mennessier? Je l'ai entendu dire comme de *source certaine*. Pour détourner la pensée des lecteurs, Félix Arvers aurait indiqué que son sonnet était « *une imitation de l'italien.* »

L'éditeur Hetzel, l'un des habitués du salon de l'Arsenal, a reçu d'Arvers lui-même la confidence qu'en composant son sonnet, il avait pensé à la fille de Charles Nodier. C'est ce que déclare M. Glinel, l'un des historiens d'Arvers, et qui a été en relation avec M. d'Avrecourt, fils de l'un des collaborateurs dramatiques du poète. M. Glinel dit expressément dans *Le Livre* :

« Le sonnet célèbre a été inspiré, selon moi, par la fille de Charles Nodier, Mme Marie Mennessier. »

Cette assertion est reproduite, d'une manière plus positive encore, dans un article inséré au *Figaro*, le 3 septembre 1893, c'est-à-dire le surlendemain de la mort de Mme Mennessier, et écrit par un ami intime de la famille. « Le sonnet d'Arvers, dit-il, lui a été adressé. »

M. Edouard Grenier, après avoir raconté dans ses *Souvenirs littéraires*, comment il lui fut donné d'assister aux dernières soirées si célèbres de l'Arsenal, s'exprime ainsi :

« Presque toujours, aux réunions du dimanche, indépendamment des habitués, il survenait des visiteurs irréguliers, comme Arvers, à qui l'on faisait réciter son fameux sonnet, écrit sur l'album de la fille de la maison et *composé pour elle, disait-il.* »

Enfin, M. Thalès Bernard, annotateur de la *Littérature française* du colonel Stapf, livre au public une déclaration qui ne peut émaner que de Mme Mennessier, bien qu'il ne la nomme pas ; son nom est transparent.

« L'album de Mme XXX, dit-il, contient le sonnet écrit de la propre main d'Arvers, et *cette dame avoue que le sonnet a été fait pour elle*. Arvers la croyait donc beaucoup trop naïve. »

Il résulte de tout ce qui précède, qu'à l'origine, Arvers, jeune clerc de notaire un peu dépaysé dans un salon fréquenté par toutes les célébrités littéraires de l'époque, n'a pas osé avouer sa flamme à la fille de Charles Nodier, encensée par tout son entourage. De son côté, la jeune femme était trop intelligente pour n'avoir pas deviné l'amour de celui qui venait de déposer sur son album cette charmante déclaration voilée. Mais, tout récemment mariée et disposée à rester au devoir fidèle, elle a feint, comme l'avait prévu Arvers, de ne pas comprendre.

Quant aux familiers du salon de l'Arsenal, ils n'ont pas été longtemps dupes de la double discrétion du poète et de l'héroïne, et ceux-ci ont fini par s'en relâcher, ainsi que le prouvent leurs aveux réciproques ultérieurs, dûment constatés.

Pour moi, qui ai été lié avec la famille Mennessier, pour moi qui ai eu l'honneur de recevoir à ma table, dans les dernières années de sa vie, la fille de Charles Nodier, je sais parfaitement à quoi m'en tenir. Son fils et ses trois filles, dont l'une vit encore, n'ont jamais cherché à me dissimuler la vérité. C'est même en présence de l'une d'elles que, dans la séance publique de la *Société philotechnique* du 16 mai 1897, dévoilant le mystère du sonnet d'Arvers, j'ai hautement déclaré qu'il avait été fait pour la fille de Charles Nodier.

Du reste, cette femme d'élite avait inspiré bien d'autres déclarations poétiques. Son album en fait foi. Il contient les vers à elle dédiés par Sainte-Beuve, Théophile Gautier, Emile Deschamps, Victor Hugo, Alexandre Dumas père, et par beaucoup d'autres littérateurs en renom.

On y trouve notamment les trois sonnets adressés par Alfred de Musset à Mme Mennessier, et compris dans ses *Poesies nouvelles*. Grâce à M. Edouard Grenier, qui les a publiées dans ses *Mémoires littéraires*, le public peut connaître aussi les deux réponses en sonnets adressées par elle à Musset.

Cette circonstance prouve combien M. Grenier était au courant des choses de l'Arsenal. Il faut donc l'en croire, quand il dénomme l'inspiratrice du sonnet d'Arvers.

LOUIS AIGOIN.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus LIV, 10, 139, 200). — Sur la route qui va de Trouville à Villers, se rencontre le petit village de Bénerville dont l'église, consacrée à saint Christophe, date du XIe siècle.

Une vieille statue en bois, du patron de la paroisse, représente l'enfant Jésus à califourchon sur les épaules du saint.

PIERRE DE CARNAC.

—

La Logographie (LIII, 672, 819, 932). — Comme exemple remarquable d'un document offrant non seulement un *double sens*, mais, ce qui est plus rare encore, un *triple sens*, contraire à chacun des deux autres, pris à part, je puis offrir aux lecteurs de l'*Intermédiaire* le texte ci-joint. il a paru, en 1864 ou 1865, dans un journal des Etats-Unis, à l'époque de la guerre de la Sécession, et a été reproduit dans le journal anglais *Public-Opinion* d'où je le transcrivis alors, quelques jours avant l'assassinat du président Lincoln.

LES TROIS PARTIS EN CONFLIT AUX ETATS-UNIS EN 1865

Plate forme des Sécessionistes ou Confédérés des Etats du Sud	*Plate forme du Parti démocratique ou Unioniste*	*Plateforme des Abolitionistes ou Fédéraux des Etats du Nord*
1	2	3
Hurrah for		The Old Union
The Secession		Is cursed.
We fight for		The Constitution
The Confederation		Is a league with hell.
We love		The liberty of the language
The Rebellion		Is a treason.
We glorify ourselves in		A free press
The separation		Shall not be tolerated
We don't fight for		The liberty of tbe negroes
The Reconstitution		Will be obtained.
We Shall success		At Every hazard.
The union		We love
We don't love		The negroe.
We never said that		Union Shall be dissolved
We desire		As it was ;
Foreign intervention		Is for ever lost.
We cheerish		The old flag
The Sparred and Speckled flag		Is a mere lie.
We Venerate		The *habeas corpus*
The susdish chivalry		Is hateful.
Death to		Jefferson Davis
Old Abe Lincoln		Is not the governement.
Down with		The mob laws
The Law and Order		Shall triumph.

TRADUCTION DES TROIS PLATEFORMES

Séparatistes	*Unionistes*	*Abolitionistes*
1	2	3
Hourrah ! pour		La Vieille Union
La Sécession		Est maudite
Nous combattons pour		La Constitution
La Confédération		Est une ligue avec l'enfer
Nous aimons		La liberté de langage
La Rébellion		Est une trahison
Nous nous glorifions dans		Une Presse libre
La Séparation		Ne sera pas tolérée
Nous ne combattons pas pour		La liberté des nègres
La Reconstitution		Sera obtenue
Nous réussirons		A tout prix
L'Union		Nous aimons
Nous n'aimons pas		Les nègres
Nous n'avons jamais dit que		L'union sera dissoute
Nous désirons		Telle qu'elle était
L'Intervention étrangère		Est perdue pour toujours
Nous chérissons		Le vieux drapeau
Le drapeau étoilé et bariolé		Est un pur mensonge
Nous vénérons		L'*habeas corpus*
La chevalerie sudiste		Est détestable
Mort au		Jefferson David (1)
Vieux (*Ab*)raham Lincoln		Nest pas le gouvernement
A bas		Les Lois Populaires
La Loi et l'Ordre		Triompheront !

AUG. PARADAN.

(1) (Président du Sud).

Grands relieurs du XIXe siècle (LIV, 109). — Dans le catalogue de la bibliothèque de M. Lucien de Rosny, 1re partie, dont la vente a eu lieu au mois de mai 1874, par les soins du libraire Chossonnery, celui-ci lui a ajouté un index des relieurs artistes qui y figurent, dans lequel on trouve les renseignements suivants sur quelques relieurs cités par le questionneur.

Belz-Niedrée (Jean-Philippe) né à Francfort-sur-le-Mein, en 1831, succède à Niedrée, en 1856.

Capé, né en 1806 à Villeneuve-Saint-Georges, a exercé de 1829 à 1867. Il a eu pour successeurs Masson et Debonnelle, le premier, né à Genainville (Seine-et-Oise), élève de Capé, le second, né à Paris, en 1816, élève de Thouvenin.

Duru (Marc-Hippolyte), né à Claye (Seine-et-Marne) en 1803, élève d'Antoine Chaumont, a exercé de 1840 à 1863.

Hardy (François-Nestor-Canaris), né à Argentan (Orne) en 1825, élève de Niedrée, délégué de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1855.

Simier, élève de son père, a exercé jusqu'en 1847.

Thouvenin, élève de Bozérian, le jeune, mort en 1833.

Trautz-Bauzonnet (Georges), né à Pforzheim (Bade) en 1808.

Vogel, né à Dresde (Saxe)

Il est fâcheux que l'initiative prise par le libraire Chossonnery n'ait pas eu d'imitateurs parmi ses confrères.

PAUL PINSON.

—

« Culture de la vigne » Ouvrage à retrouver (LIV, 171). — L'ouvrage en question consiste en deux volumes de format petit in-8°. En voici le titre exact : TRAITÉ COMPLET || SU LA MANIÈRE || DE PLANTER, D'ÉLEVER ET || DE CULTIVER || LA VIGNE || *.Extrait du grand Dictionnaire Anglois de* || MILLER, *par les soins de la société Oecono-* || *mique, de* BERNE *en Allemand, traduit* || *de l'Allemand et augmenté par un membre* || *de la ditte société : on y a ajouté la manière* || *de cultiver la vigne dans le canton, tirée du* || *recueil oeconomique de la même Société* || YVERDON, || M.DCC.LXVIII.

Cet ouvrage est divisé en quinze chapitres : I à X pour le tome premier (260 pages), XI à XV pour le tome second (280 pages). Le chapitre V (pages 148 à 192 du t. I) est intitulé : *Dissertation sur la situation de la Bourgogne, et des vins qu'elle produit*, par M. Arnoux. — A la fin du t. II est l'approbation, datée d'Yverdon, « ce 15 de may 1768 » et signé : PILLICHODY, *chatelain de Baulmes, censeur.*

Les deux volumes, reliés en un seul, avec à la suite une autre pièce (*Le vigneron expert*, 1782), existent à la Bibliothèque Méjanes de la ville d'Aix en Provence, sous le n° 27384 de l'inventaire du fonds Méjanes. E. AUDE.

—

L'Avocat du Diable (LIV, 110). — Cet ouvrage est généralement attribué à l'abbé Adam, curé de Saint-Barthélemy de Paris. Quant à son lieu d'impression, Saint-Pourçain, c'est là évidemment une souscription de fantaisie, car cette petite ville ne renfermait aucune imprimerie.

P. Deschamps, dans son *Dictionnaire de géographie à l'usage des amateurs de livres*, croit bien que c'est un lieu supposé, mais il ne donne pas le nom de l'imprimeur, également supposé, que je crois me rappeler avoir vu et qui serait Toussaint-Passaint, ce qui prouve bien une indication facétieuse. J.-C. WIGG.

—

Secouer, branler, hocher la tête (LIV, 228). — J'ai toujours compris *secouer la tête* (secouer, du latin *succutere* : remuer fortement et à plusieurs reprises) soit : (la tête) LA remuer transversalement en signe de refus, de désapprobation et de négation. Branler, d'après les dictionnaires de synonymes, exprime un mouvement facile, qui demande peu d'efforts, et ne marque pas le déplacement de l'objet : branler la tête, c'est faire un simple mouvement de tête qui peut être dû à un état physique de la personne ou à la vieillesse du sujet — d'où mouvement instinctif — naturel et irréfléchi. Hocher (l'origine du mot vient du flamand *hutsen* ; hotsen d'après les uns). Le *Petit Larive et Fleury* dit que hocher la tête signifie : la remuer pour témoigner qu'on N'APPROUVE PAS : cette expression serait déjà moins virile et donnerait lieu au doute, ou au défaut de renseignements complémentaires. Un conférencier ne doit pas s'effrayer des hochements de tête qu'il peut surprendre à quelques-uns de ses auditeurs, mais le DÉNI à ses assertions sera sûrement mieux manifesté par les secouements de tête (en

l'espèce des mouvements plus rudes et répétés) de ceux qui l'écoutent.

ALEXANDRE REY.

—

Le pluriel des mots en ant et en ent (LII, 841, 989 ; LIV, 145). — L'usage de supprimer le t au pluriel est une altération à laquelle je ne vois pas de raison plausible, Je crois qu'il exista autrefois il y a une soixantaine d'années — et fut abandonné. La *Revue des Deux-Mondes* l'a fait revivre, mais sans avoir eu, ce me semble, beaucoup d'imitateurs, soit dans les livres imprimés, soit surtout dans les correspondances.

Quant à la suppression du *d* dans différend, elle est absolument inadmissible, et bien que depuis Buloz, la *Revue* eut la prétention généralement justifiée, d'ailleurs, d'être d'une correction typographique impeccable, je crois volontiers à une coquille.

M. J. LT. voit donc que j'ai le plaisir d'être de son avis ; mais je serais tenté de m'en écarter en ce qui concerne l'orthographe du mot *différend* ; il n'est peut-être pas mauvais que le substantif se présente nettement d'une manière qui supprime toute hésitation. A la vérité, on ne s'y tromperait guère. H. C. M.

*
* *

J'adhère, de tout mon sentiment, à l'opinion exprimée par M. J. LT. sur l'inconvénient de la suppression des *t* au pluriel, dans cette catégorie de mots. J'admets encore moins la suppression du *d* dans le mot différend, lequel est un substantif distinct, et sans rapport avec les adjectifs et participes en *ant* et en *ent*.

LÉON SYLVESTRE.

—

Lez ou Lès (LIV, 110, 202). — Tout en respectant le cas de Savigny-les-Beaune qui, pour sauvegarder son commerce et mieux se blasonner encore, eût aussi bien fait d'adopter Savigny-de-Beaune, on peut résumer ainsi la question :

Lez signifie à côté de, proche, près de : Plessis-lez-Tours et seuls les démolisseurs jurés de la langue française peuvent souhaiter le remplacement de ce *lez* par *lès* qui, sans simplification, enlèverait aux noms et leur caractère et leur signification.

Les indique une production du pays, ou signale une particularité quelconque. Ce *les* peut se comparer à celui de François-les-Bas-Bleus ; Ex. : Villedieu-les-Poëles. *Les Poèles* distingue le Villedieu où l'on fabrique les poèles des autres Villedieu.

Pareillement, La Chapelle-aux-Pots et Savignies-la-Poterie se distinguent de leurs homonymes. On pourrait dire indifféremment, si toutefois cela ne contrariait pas l'euphonie : Villedieu-aux Poëles, et la Chapelle-les-Pots.

On peut aussi employer *les* avec un nom patronymique, et particulariser ainsi une localité en lui adjoignant le nom d'une famille célèbre dont elle fut le berceau : Nohant-les-Sand, par exemple...

Mais, lorsqu'il s'agit de marquer la proximité, ou qu'un lieu dépend d'un autre lieu plus important — aujourd'hui comme jadis — on ne peut employer que *lez* : Plessis-*lez*-Tours, ce qui signifie Plessis proche Tours, Plessis dépendant de Tours.

Si vous écriviez Plessis-les-Tours, cela voudrait dire que ce village est fameux par ses tours et ses tourelles, et ce serait stupide en même temps qu'inexact.

LORIOT.

—

Horsain (L ; LI ; LII).

V'la biau temps que je le croyais deguerpi,
le camp levé, il devait retourner planter
ses choux dans son pays. N'est-il
pas des côtés de Pirou, ce horsain-là ?

Charles Frémine. *Le Barbier de Monroc* dans « Poèmes et récits » 3e édit. Paris (1904) p. 153.

Horain ou horsin, étranger, qui vient du dehors.

J. Sévrette. *Plages normandes*, 8e édit. Paris (1905), p. 41. SGLPN.

—

Taon (LIII, 730, 824, 873 ; LIV, 146, 205). — A propos de la prononciation *tan* et *ton*, Lpt. du Sillon me demande pourquoi on prononce *Saint-Ouan* à Rouen et *Saint-Ouin* à Paris. Je lui réponds que le cas n'est pas le même. La dénomination *Saint-Ouen* est, en quelque sorte, localisée ; elle appartient à quelques provinces et s'y prononce suivant l'accent de ces provinces. Mais le mot *taon* est d'un usage général et, par conséquent, ne doit avoir pour tout le pays qu'une seule et même prononciation, une prononciation officielle. Qu'on donne à Saint-Ouen, suivant les lieux, une prononcia-

tion ou une autre, cela n'a qu'une importance relative ; mais si le mot taon doit se prononcer *ton*, il s'ensuit que ceux qui prononcent *tan* prononcent mal, et, en sens inverse, si l'on doit dire *tan*, il est évident que *ton* est fautif.

Francisque Sarcey reprochait aux artistes des théâtres de Paris de prononcer *mai* avec l'*è* ouvert (*mè*), tandis que partout ailleurs on le prononce avec l'*é* fermé (*mé*) et que les poètes le font rimer avec les mots terminés en *é* et en *ai* ; les acteurs ont donc tort. Je lis dans Auguste Barbier (*Iambes*. — Desperatio. — Edit. 1832, p. 144) :

Quand le froid de la mort, dénouant ta cer-
[velle,
Dans le creux de tes os fera geler la moëlle.

Sans doute, Barbier est dans la tradition poétique, puisque J. du Bellay a écrit :

N'eût allumé dans mes froides mouelles
Le feu vengeur de ses flammes cruelles.

N'empêche que le mot a pu, depuis le XVIe siècle, changer de prononciation. Ce qui était juste alors est illicite aujourd'hui. Nos poètes ne font plus rimer *mer* et *aimer*, *lois* et *français*, etc.; ils ne doivent pas, en conséquence, faire rimer *moelle* avec les mots terminés en *elle*, puisqu'on prononce aujourd'hui *moille* : Barbier est donc condamné. Je désire — pour en revenir à la question — qu'une enquête soit faite au sujet de taon et qu'elle établisse si la prononciation la plus répandue est *ton* ou *tan* ; car, en cette matière, l'usage, c'est la loi. ADRIEN MARCEL.

—

« **Républicaines** » (LIII, 724, 905). — En réponse à ma question, M. Pierre Vidal me fait connaître qu'il est l'auteur d'une *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*, et qu'il serait disposé à s'entendre avec moi pour éditer la correspondance du général d'Aoust que je possède.

Son *Histoire de la Révolution* a-t-elle été publiée ? Si oui, où et quand ?

Ses intentions sont-elles toujours les mêmes au sujet de l'intéressante et précieuse correspondance du jeune général qui périt victime de la délation ?

PAUL PINSON.

Chasselle. Comète (LIII ; LIV, 97, 145, 205). — J'ai dit, dans le n° du 20 juillet dernier, que l'étymologie du mot *timbre* avait été donnée dans cette revue. Or, un correspondant me fait remarquer qu'il ne la retrouve pas. C'est qu'alors ce n'est pas dans l'*Intermédiaire* de Paris, mais dans l'*Intermédiaire Nantais*, que je l'ai donnée ; et, dès lors, je renvoie à cette source, pour ne pas faire double emploi.

Il est possible que les *timbres-sarcophages* ne soient pas tous mérovingiens. Il est même certain qu'il y en a de carlovingiens ! Il est probable même qu'il y en a de plus récents encore ! Mais, d'ordinaire, les timbres-sarcophages sont antérieurs à XIIIe-XIVe siècle, en Bas-Poitou au moins. Le mot *timbre*, dans le sens d'*auge*, est connu de toute la Vendée ; et il se trouve dans tous les glossaires du patois poitevin. Je crois inutile d'insister.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Le timbre : terme générique désignant en Vendée comme en Loire-Inférieure, et sans doute dans d'autres départements, les auges de pierre, quelles que soient leur grandeur et leur forme, qui servent à abreuver les bestiaux.

Beaucoup de ces monolithes mérovingiens, que connaissent tous les archéologues, ont servi et servent encore de *timbres-abreuvoirs* dans les fermes et ailleurs. Nous avons maintenant la preuve qu'ils recevaient généralement les restes de personnages importants ou ministres du culte. Mais, pour répondre à la question que nous adresse *un vieux poitevin*, j'estime que cela n'est pas suffisant pour affirmer que « tous les sarcophages trouvés dans le Bas-Poitou soient des sarcophages Mérovingiens ».

J'habite une localité située sur un banc assez étendu de *calcaire tertiaire miocène supérieur*, exploité par les Mérovingiens pour l'extraction de ces grands blocs monolithes, et me tiens à la disposition de nos collaborateurs pour donner, à ce sujet, les détails locaux qui leur paraîtraient nécessaires. FÉLIX CHAILLOU.

*
* *

L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de la Comète (année 1877, c. 110) et a donné de ce mot une explication amusante, mais peut-être fantaisiste. D'aucuns veulent

que comète vienne de la petite comète blanche peinte sur le corbillard.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Tartempion (LIII; LIV, 39, 98, 152).— En faisant appel à ses souvenirs, le collaborateur H. C. M. que je remercie par avance, pourrait-il donner la date de publication du *Musée pour rire* ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Connu comme le loup blanc (T. G. 536; LIV, 148, 262). — Le *Dictionnaire des proverbes français et des façons de parler comiques, burlesques et familières de 1749*, dit à l'article LOUP : *Il est connu comme le Loup; il est extrêmement connu*, et plus loin : *Il est décrié comme le loup blanc.* — En Bourgogne, on emploie beaucoup cette expression et certains l'ont conciergisée ainsi : « Connu comme le *houblon* » et aussi « comme le *houx blanc* ». Cette dernière manière serait plutôt ironique et voudrait dire « peu connu », car le *houx blanc* n'est pas commun.

F. JACOTOT.

—

Pied de nez (LIII, 730, 824, LIV, 40, 99, 147). — J'ai toujours pensé — à tort ou à raison — que le *pied de nez* faisait partie de l'arsenal de ces gestes symboliques dont la clarté ne réclame aucun commentaire verbal. Telles encore les *cornes* et la *basane* (mal portée en dehors des corps de troupes à cheval). La *figue* a beaucoup vieilli, elle, et c'est justice ; car s'il y aura toujours sur notre pauvre globe terraqué des hommes déçus et des maris trompés pour assurer l'actualité du *pied de nez* et des *cornes*, il n'en va pas de même de la *figue* que nombre de mes contemporains sans doute ne savent pas *faire* (glisser le pouce entre l'index et le médius), ce geste ne représentant plus guère qu'un souvenir historique. C'était jadis un sanglant outrage pour tout bon Milanais, cette évocation mimée de la honte imposée à ses ancêtres. On sait qu'en un jour de rébellion contre Frédéric Barberousse, ceux-ci avaient chassé l'impératrice hors de leur ville, la forçant de chevaucher à rebours une vieille mule. Par mesure de représailles, l'empereur reprit Milan et contraignit les plus notables révoltés à arracher avec leurs dents une figue enfoncée vous devinez où, à l'ombre de la queue de Tacor (ainsi s'appelait la mule qui servit tour à tour à l'insulte et à la répression.)

G. DE FONTENAY.

—

Bœuf gras (T. G. 122 ; LIV, 209).— La chanson souvent citée est d'Elie Frébault, musique de Paul Blaquière ; elle a été créée à l'Alcazar, par Thérésa. Elle est dédiée à Jules Noriac. Elle est intitulée *La déesse du Bœuf gras*.

Cette chanson, d'une amusante couleur triviale trace un pittoresque tableau du Bœuf gras, sous l'Empire.

C'est moi qu'j'étais dans l'temps, chez les artisses ;
A vingt sous l'heur' j'posais pour le poitrail ;
Fichu métier, j'passe à d'aut's exercices,
L'jour du bœuf gras, c'est mon jour de travail.
Couronnée d'ros's, harnachée à l'antique
C'est moi qu'on voit plantée au haut du char,
Chaqu' carnaval en Vénus athlétique,
Avec l'amour que c'est mon jeun' moutard.
V'là la peau d'ân' qui ronfle,
C'est l'instant du branl'bas,
Venez voir, dans son triomphle,
La déesse du Bœuf gras.

—

Le septième garçon ou le septième enfant (LIII, 945 ; LIV, 41, 102, 154).— En Belgique, dans les familles dotées de sept garçons consécutifs, il est d'usage d'écrire au roi pour l'informer de la naissance du septième enfant mâle. Le roi accepte d'être le parrain, et se fait représenter, soit par le bourgmestre, soit par un autre fonctionnaire. Il envoie aussi aux parents un léger cadeau pécuniaire (ordinairement 50 francs.)

Voilà ce que je me rappelle avoir lu, rarement, il est vrai, dans les journaux locaux.

J'ai souvent entendu dire que le septième garçon est de droit filleul du roi, mais je pense que cette croyance populaire est dénuée de fondement, et qu'il n'y a là qu'un procédé gracieux de la part du souverain.

H. ANGENOT.

—

Vins d'honneur (LIII; LIV, 58, 153). — Il y a une quinzaine d'années, je me suis présenté à la députation dans le département de l'Aube.

Dans plusieurs communes de ma circonscription, j'ai été invité à un « apéritif d'honneur » (textuel). Vers cinq heures du soir, mes amis politiques m'ont reçu

au café, où on a bu différentes consommations du plus complet éclectisme. Mon adversaire, qui avait un excellent estomac, a été élu. J. L.

—

Une inscription à traduire (XLVII, XLIX ; L). — En un distique historique (1845) et un quatrain fantaisiste : je n'ose transcrire le texte en post-scriptum.

Ne me harcèle pas, signe-toi, téméraire,
Signe-toi sur le champ : Rome accourt pour [te plaire
DELAUNEY.

Ecris ton nom : bien téméraire
Qui sur le mien porte la main ;
ROMA n'a qu'une volte à faire
Pour devenir AMOR soudain.

L'*Intermédiaire* rectifiera aujourd hui un « bourdon », ou une bourde vieille de quinze siècles — de Sidoine Apollinaire (489) qui n'y était pour rien, à Etienne Pasquier qui aurait pu s'y reconnaître — en passant par Migne, Panckoucke, Dübner, John Valpy de Londres et B.-G. Teubner à Leipzig :

Sole medere, pede ede, perede melos
Du soleil pour renaître, et dans un tourbillon,
Tournez, valsez, dansez, sylphide ou papillon

Quant à *Sole*, impératif de *Solere* (d'*ordinaire* !) il doit appartenir aux *Causes célèbres* : les lois sont l'expression des mœurs ;

Pour *Sole*, vocatif de *Solus*, il relève de Calino : il faut être à deux pour s'interpeller ! voir toutefois dans Forcellini, Priscien X, 723 ;

Enfin la quantité de *Roma* au premier pied de l'hexamètre ou de l'élégiaque se trouve dans Quicherat, de même le datif d'avantage. POËNSIN-DUCREST.

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267). — J'ai lu dans les souvenirs d'un élève de l'Ecole de Rome, je crois bien qu'il s'agit de Charles Garnier, que au cours d'une excursion archéologique, ses compagnons et lui trouvèrent un crapaud *vivant* emprisonné dans une roche de formation ancienne ou tout au moins dans un antique muraillement.

Si la trouvaille, mettons si l'on veut la prétendue trouvaille de Blois, remonte à 1857, c'est elle, sans doute, qui donna le thème d'une revue de fin d'année, sortie, je pense, de la fabrique Clairville et Cie qui avait alors la spécialité du genre, et dont le titre était : *Les crapauds immortels*. Le roi Ballon s'engageait à donner la main de sa fille Nacelle à celui qui lui apporterait un crapaud immortel, mais l'animal présenté se changeait en un canard, et c'était le mot de la fin. H. C. M.

*
* *

C'est aujourd'hui seulement que nous avons connaissance des réponses adressées à ce sujet, à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Nous ne dirons qu'un mot de critique, parce que ce mot nous paraît typique.

Comment nos érudits et savants ophélètes ne comprennent-ils pas que, pour un seul crapaud vivant découvert dans ces géodes, on devrait trouver une quantité de crapauds morts et, *à fortiori*, *des centaines d'autres pierres contenant des squelettes et des myriades de débris de squelettes de crapauds ?* Or jamais on ne parle que de crapauds vivants ; en dehors de l'expérience citée facile à renouveler, et que nous défions carrément de recommencer jamais avec succès, si la fermeture est hermétiquement close (comme elle l'est dans la nature).

A Noyon, ces géodes (ou rognons silico-calcaires) s'appellent vulgairement des têtes de chat. Avec un peu d'habitude, on reconnaît AU POIDS celles qui renferment une cavité centrale ; de sorte qu'on peut les fendre avec précaution, sans broyer en mille pièces les cristaux ou les mamelons brillants qui s'y trouvent, dont la couleur rappelle celle des boules de gomme arabique. Mais si cette cavité centrale était moulée sur le corps d'un crapaud, alors on ne pourrait plus la reconnaître d'avance, au poids ; de sorte que le coup de masse de fer des carriers risquerait d'écrabouiller le corps de son malheureux locataire, au moins 9 fois sur 10, *faute de précautions préalables*. Or jamais il n'est question de cette marmelade, pourtant si naturelle ! *Ab uno, disce omnes*.

Pour le crapaud vivant, montrez-nous des quantités de débris de squelettes de crapauds morts ; et alors, mais seulement alors, nous pourrons y croire. Sinon, nous aurons toujours une infinité de raisons pour nous en défier ; en vertu du proverbe : trop poli pour être honnête ; ou ici, trop beau pour être véridique, nous dirons même vraisemblable.

Dr B.

*
* *

Un crapaud, de l'espèce du *bufo viridis* ou *variabilis*, fut, en effet, découvert vivant, non pas vers 1835, mais exactement le 23 juin 1851, dans un silex fort dur, par des ouvriers occupés à creuser un puits au lieu dit « le Pressoir blanc », proche la gare de Blois.

Cette découverte fut aussitôt communiquée à la *Société des Sciences et Lettres de la ville de Blois*.

A la suite d'une assez longue discussion (11 juillet 1851), une commission composée de MM. du Plessis, Gaudeau, Naudin, Richardon, Villers et Derouet, était choisie à l'effet de prendre tous les renseignements et de faire son rapport, lequel était soumis à la Société dans la séance du 18 juillet (1).

Le 21 juillet, le Dr Monin, de Blois, faisait part de cette trouvaille à l'*Académie des Sciences*, par une note insérée dans le tome XXXIII des Comptes rendus hebdomadaires des séances de cette Compagnie (pp. 60-61).

Le 4 août suivant, M. Duméril, au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Elie de Beaumont, Flourens et Milne Edwards, donnait lecture d'un long rapport « sur un crapaud trouvé vivant dans la cavité d'un gros silex où il paraît avoir séjourné longtemps » (2).

L'importance de ce document m'empêche de le reproduire ; mais je ne puis passer sous silence l'intéressante bibliographie, faisant suite à ce rapport, des observations faites à ce sujet de 1546, (Georges Agricola), à 1841, (C Duméril).

Le rapport de M. Duméril donna lieu à l'Académie des Sciences, à des « Remarques » dubitatives de M. Magendie (3) et de M. Serres, ce dernier faisant « remarquer à l'Académie que cette observation n'ajoute rien à la science » (4).

(1) *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de la ville de Blois*, tome V, (1856), pp. CXIII-CXIV.

(2) *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, tome XXXIII, juillet-décembre, 1851, pp. 105-115.

(3) *Ibid.*, pp. 115-116.

(4) *Ibid.*, p. 116.

Sous les nos 581 et 582, des daguerréotypes, des photographies et une planche au lavis figurent, au musée de Blois, du silex du Pressoir blanc et de son pensionnaire, mort trente-huit jours après avoir été rendu à l'air et à la lumière.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Je ne sais rien de particulier sur le crapaud de Blois. Tous ceux qui ont vécu comme moi au milieu du peuple, des ouvriers, des gens de la campagne, connaissent cent histoires ou contes semblables. On casse dans une carrière une énorme pierre et au milieu on trouve un crapaud encore engourdi naturellement de se voir brusquement tiré de son sommeil archi séculaire. Malheureusement il n'y a jamais personne d'assez averti pour contrôler de pareils faits qui viennent grossir la somme considérable des erreurs populaires Parmi celles-ci, on peut ranger hardiment les couleuvres qui tètent les vaches et les épuisent, les araignées aspirées par les narines et qui se développent *dans le cerveau*, les lézards qui pénètrent dans l'estomac et dont un spirituel chirurgien a trouvé le moyen de débarrasser son patient J'ignore donc si l'Académie des sciences a jamais délibéré sur le crapaud de Blois, mais enfin convenons qu'il faut faire bon marché des lois biologiques, pour admettre qu'une géode de silex contemporaine d'une période géologique, c'est-à-dire, âgée d'un nombre infini de siècles, puisse renfermer un crapaud vivant. Il faudrait d'abord se demander si ce batracien existait déjà à cette époque. Les gens simples qui croient de pareilles choses, sont certainement de ceux qui se figurent que les pierres de leur jardin sont toujours en formation constante. Il n'y a pas que les jardiniers qui en soient encore là.

Du reste, le pauvre crapaud a bon dos. Le paysan auquel on a jeté un sort, et qui voit ses bestiaux périr, fait enlever le seuil de son étable : invariablement on dit qu'on a trouvé dessous un crapaud. Le même a vu tomber des pluies de crapauds, et l'explication qu'on en donne ne lui sert de rien. Avaler un crapaud est synonyme d'avaler des couleuvres, et cela en dit plus long que toute ma glose.

E. GRAVE.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La vente des meubles de Danton, à Sèvres, après son exécution. — Danton fut-il vénal ? En tout cas, sa vénalité ne l'enrichit guère, si l'on en juge par le procès-verbal que nous communique M. Léonce Grasilier, et qui est celui de la vente de ses meubles à Sèvres, après son exécution.

Il occupait dans la maison de son beau-père, un logement modeste, bourgeoisement meublé, mais sans luxe. Par la pièce qui suit, et qui a échappé à la sagacité du docteur Robinet, on verra de quoi se composait ce mobilier et comment il fut dispersé.

On remarquera que les provisions de bouche étaient assez abondantes et que tout le pays, après la vente, a dû manger du lard du citoyen Danton.

—

Direction des Domaines (versement) Bureau de Sèvres, Dossier Danton, condamné (archives de Seine-et-Oise).

CONDAMÉ DANTON

Ce jourd'hui huit prairial l'an second de la République française une et indivisible trois heures de relevée en vertu de la loi du douze Germinal dernier et de l'arrêté du district de Versailles aussi en date du

Le tout relatif à la vente des biens des condamnés à mort et à la requête du citoyen substitut de l'agent national du district de Versailles y demeurant, je me suis Jean-Baptiste Henault huissier audiencier au tribunal Criminel du département de Seine et Oise demeurant à Versailles, rue du Commerce n° 17. Section des droits de l'homme, transporte accompagné du Citoyen Rolland, Commissaire nommé par le District pour être présent aux dites ventes en la Commune de Seves, à l'effet de procéder à la vente au plus offrant et dernier enrecherisseur des meubles et effets, vaches, porcs, poule, pigeon, et voiture appartenant cy devant à Danton, député condamné à mort, et qui sont deposes en la maison du Citoyen Charpentier, en la dite Commune de Seves. compris en l'inventaire qui en a été fait ce jourd'hui en présence des Officiers municipaux de Seves et les membres composant le Comité de surveillance de la dite Commune, où étant et parlant au citoyen Dauvergne, gardien d'y ceux, je l'ai interpellé de me faire la représentation des dits effets, à quoi il a satisfait, et après avoir fait annoncer la dite vente, tant en cette Commune que Pont la Montagne et Meudon, par le tambour ordinaire des dits endroits, et qu'il s'y est assemblés quantité de marchands Brocanteurs, Bouchers marchands de vaches et autres cityoyens et citoyennes pour enchérir et achapter, j'ai fait mettre un tapis à la grille d'entrée à la dite maison, numéro 119, et sur y celui une affiche indicative de la dite vente, après quoi j'ai procédé à icelle en présence du dit citoyen Rolland, Commissaire, et des citoyens Chartier et Caron, notables de cette Commune, ainsi qu'il suit :

	Premierement, une vache sous poil roux vendue pour la somme de six cent livres au Citoyen Tisson	600 l.
2	Un morceau de lard gras faisant partie de l'article 5 de l'inventaire vendu pour la somme de quarante sous au Citoyen Drouard	0.40
3	Item un petit marcassin sanglier vendu pour la somme de trente huit livres au Citoyen Dauvergne	38.00
4	Un autre petit marcassin sanglier vendu pour la somme de trente sept l. 10 sous au Citoyen Careau	37.10
5	Item un âne très vieux pour la somme de 156 l. au citoyen Dauvergne	156
6	Item dix neufs poulets et un coq vendus pour la somme de 141 l. 12 sous au citoyen Dessenaux	141.12
7	Item 21 paires de pigeons vendus pour la somme de soixante huit livres	68
	à l'autre part	975.03
8	Un jeune chien de cour non inventorié vendu pour la somme de 8 l. au citoyen Bichet	8
9	Item 37 bouteilles de gros verre vides vendues pour la somme de 7 l. au citoyen Vazier	7
18	Item un morceau de gros lard faisant partie de l'article 5 vendu pour la somme de 40 sous au citoyen Sorel	2
11	Item un autre morceau de lard du dit article 5 vendu pour la somme de 48 sous au citoyen Coyanne	2.8
12	Item un autre morceau de lard du dit article 5 vendu pour la somme de 36 sous au citoyen Bichet	1.16
13	Item un autre morceau de lard	

du dit article vendu pour la somme de 30 sous au citoyen Leblanc 1.10

14 Item un autre moreeau de lard du dit article 5 vendu pour la somme de 38 sous au citoyen Bouasse 1.10

15 Item un autre morceau de lard gras dudit article 5 vendu pour la somme de 30 s. au citoyen Drouard 1.10

16 Item un autre morceau de lard gras de l'article 5 vendu pour la somme de 30 sous au citoyen Richard 1.10

1069.7

17 Item un morceau de pareil lard dudit article 5 vendu pour la somme de 34 sous au citoyen Riesmann 1.14

18 Item un morceau de lard dudit article 3 vendu pour la somme de 29 sous au citoyen Le Clerc 1.9

19 Item un morceau de lard du dit article 5 vendu pour 28 sous au citoyen Landry 1.8

20 Item un autre morceau de lard gras du dit article 5 vendu pour la somme de 33 sous au citoyen La Treille 1.13

21 Item un morceau de salé du dit article 5 vendu pour la somme de 33 sous au citoyen Lecoq 1.13

22 Item un morceau de salé du dit article 5 vendu pour la somme de 35 sous au citoyen Manceau 1.15

23 Item deux morceaux du même article 5 vendus pour la somme de 34 sous au citoyen Corley 1.14

24 Item deux morceaux de sale de l'article 5 vendu pour la somme de cinq l. un sou au citoyen Solignar 5.1

25 Item une vache sous poil rouge vendue pour la somme de 416 l. au citoyen Lecoy Md Boucher 416

26 Item une autre vache sous poil blanc et rouge vendue pour la somme de 530 l. au citoyen Metrol 530

27 Item un morceau de jambon de l'article 5 vendu pour la somme de 6 l. au citoyen Perrin 6

28 Idem un morceau de jambon de l'article 5 vendu pour la somme de trois l. onze sous au citoyen Bonnet 3.11

29 Item un autre morceau de jambon de l'article 5 vendu pour la somme de quatre l. 10 sous au citoyen Pierre 4.10

30 Item un morceau de jambon de l'article 5 vendu pour la somme 4 l. 10 sous au citoyen Hallier 4.10

31 Item un autre morceau de jambon du dit article 5 vendu pour la somme de 4 l. 6 sous au citoyen Chauveusr 4.6

32 Item un autre morceau de jambon de l'article 5 vendu pour la somme de 5 l. au citoyen Mignard 5

33 Item au morceau de jambon dudit article 5 vendu pour la somme de 57 sous au citoyen Devilliers 2.17

34 Item un morceau de jambon du dit art. 5 vendu pour la somme de 3 l. 13 sous au citoyen Boucot 3.13

35 Item un morceau de jambon du dit art 5 vendu pour la somme de 3 l. 4 sous au citoyen Renault 3.4

36 Item un morceau de jambon dudit article vendu pour la somme de cinquante sous au citoyen Duclos 2.10

37 Item un autre morceau de jambon de l'article 5, vendu pour la somme de trois livres quatre sous au citoyen Duclos fils 3.4

38 Item un autre morceau de jambon faisant le restant de l'article 5 vendu pour la somme de six livres 16 sous au citoyen Cotressi 6.16

39 Item une douzaine de serviettes et une nappe pleine, de l'article 32, vendues pour la somme de 76 livres onze sous au citoyen Bazin 76.11

40 Item une douzaine de serviettes et une nappe pleine, de l'article 32 vendues pour la somme de soixante deux livres 19 sous au citoyen Charpentier 62.19

41 Item une douzaine de serviettes et une nappe de toile pleine, ouvrée, de l'artiéle 32 vendues pour la somme de 69 l. 10 sous au citoyen Charpentier 69.10

42 Item douze serviettes ouvrées, de l'article 5, vendues pour la somme de soixante quatre livres 16 sous au citoyen Bouron 64.16

43 Item deux cartons, un violon mutilé non inventorié et une paire de mule du Palais inventorié rendus pour la somme de huit livres au citoyen Filliot 8

44 Item un Bidet à dossier couvert de maroquin rouge avec sa cuvette compris en l'inventaire

vendu pour la somme de quinze l. 12 sous au citoyen Filliot 15.12

45 Item une redingotte et une veste de ratine noisette et une culotte de drap de soie jaulne très vielle de différents articles vendus pour la somme de soixante dix sept livres 4 sous au citoyen Devilliés 77.4

46 Item douze estampes enluminées, partie sous verre représentant paysages dans leur bordure de bois peint parties sous verre formant l'article neuf du dit inventaire vendues pour la somme de cent soixante livres dix neuf sous au citoyen Metrot 160.19

47 Item un manteau de drap bleu de l'article 35 vendu pour la somme de cent trente deux l. 19 sous au citoyen Métrot 132.19

2751.15

Et attendu qu'il est nuit fermée nous avons clos la présente vacation et indiqués la continuation de la présente vente à demain à quatre heures de relevée et avons signé avec les membres du Comité de surveillance et notables de cette commune.

Ainsi signé en la minute Caron notable, Chartier Rolland et Henaut.

Et le neuf Prérial, l'an second de la république française une et indivisible, quatre heures de relevée, nous avons procédé en présence que dit est à la continuation de la dite vente ainsi qu'il suit :

48 Item douze serviettes et une nappe pleine, vendues pour la somme de soixante huit l. cinq sous au citoyen Bazon 68.5

49 Item deux tayes d'oreiller vendues pour la somme de neuf livres au citoyen Charpentier 9

50 Item un couvre-pied piqué vendu pour la somme de 37 l. sou au citoyen Solignac 37

51 Item un autre couvre pied piqué de même article vendu pour la somme de trente livres au citoyen Metrot 30

52 Item une paire de drap de toile blanche que le citoyen Charpentier nous a représenté et nous a dit appartenir à Danton laquelle paire de drap n'est pas comprise dans l'inventaire et vendu pour la somme de trente livres un sou au citoyen Morand 30.1

35 Item douze serviettes et une nappe ouvrées vendues pour la somme de vingt une livres un sous au citoyen Bozan 21.1

54 Item un petit nécessaire composé de deux flacons, un entonnoir, un pot à pommade, deux peignes, un compas et deux porte montres formant l'article treize vendu pour la somme de huit livres 15 sous au citoyen Signol 8.15

55 Item 19 verres à patte et en cristal formant l'article 4 vendu pour la somme de 10 l. au citoyen Bazan 10

56 Item quatre tabliers et un torchon de grosse toile, vendu pour la somme de 13 l, 5 sous 13. 5

57 Item 6 serviettes et une nappe tant pleine qu'ouvrées vendues pour la somme de 26 l. un sou au citoyen Grelot 26. 1

58 Item quatre cravattes et trois mouchoirs de toile de l'article 34, vendus pour la somme de cinquante huit livres au citoyen Métrot 58

59 Item deux chemises de toile blanche du même article vendues pour la somme de quarante une livre au citoyen Fery 41

60 Item une paire de drap représentée par le citoyen Charpentier comme appartenant à Danton et non compris en l'inventaire vendue pour la somme de 45 l. six sous au citoyen Vernon 45.6

61 Item une redingotte de piqué de Marseille de l'article 35 vendue pour la somme de 37 l. au citoyen Vernon 37

62 Item une paire de drap de toile vendue pour la somme de 73 l. 19 sous au citoyen Garcelon 73.19

63 Item deux draps de toile vendus pour la somme de 44 l. 10 sous au citoyen Vavasseur 44.10

64 Item 12 assiettes de porcelaine vendue pour la somme de 18 l. au citoyen Bazan 18

65 Item une soupière et son couvercle et une salière en navette le tout de porcelaine vendues pour la somme de huit livres un sou au citoyen Vernont 8. 1

66 Item une paire de drap de toile vendue pour la somme de 63 l. 10 sous au citoyen Vernon 63.10

67 Item douze assiettes de porce-

laine vendues paur la somme de dix neuf livres au citoyen Bazan 19

68 Item une paire de drap de toile blanche vendue 76 l. 15 sous au citoyen Metrot 76.15

69 Item un plateau et dix tasses le tout en porcelaine vendus pour la somme de huit l. 10 sous au citoyen Catrisse 8.10

70 Item une paire de drap de toile blanche vendue pour la somme de 76 l. 19 sous au citoyen Cazelle 76.19

71 Item un plat à barbe, une paire de bas de coton et deux paires d'Estomach vendus pour la somme de 11 l. au citoyen Daudart (ou Dandart) 11

72 Item un fusil de chasse non inventorié vendue pour la somme de quarante livres au citoyen Chomet 40

73 Item un sommier de crin couvert de toile à carreau vendu pour la somme de cinquante neuf livres 13 sous au citoyen Charpentier 59.15

74 Item une couverture de coton vendue pour la somme de 80 livres un sou au citoyen Bazin 80.1

75 Item un canapé avec son coussin et 6 chaises de crin et couverts en étoffes de soie vendus pour la somme de 181 livres au citoyen Prévost 181

76 Item un lit de coutil rempli de plume vendu pour la somme de 145 livres au citoyen Charpentier 145

77 Item quatre tasses de porcelaine vendues pour la somme de trois l. 10 sous au citoyen Bonastre 3.10

78 Item 6 chaises foncées et couvertes de crin vendues pour la somme de 125 l. au citoyen Bazan 125

79 Item six autres chaises pareilles et du même article vendues pour la somme de 150 l. au citoyen Bazan 150

80 Item six chaises pareilles et de même article vendues pour la somme de 122 l. au citoyen Charpentier 122

81 Item six autres chaises semblables et de même article vendues pour la somme de 130 l. au citoyen Charpentier 130

82 Item six autres chaises encore pareilles vendues pour la somme de 130 l. 10 sous au citoyen Garcelon 130

83 Item une cheminée en fer poli laquelle n'étant point portée à son prix nous l'avons retirée pour mémoire

84 Item deux couchettes à fond sanglées, roulettes à équerre et non couvert faisant le restant de l'article seize vendues pour la somme de 136 l. un sou au citoyen Bazan 136.1

2137.16

Et attendu qu'il ne reste plus que les objets portés pour mémoire qui seront transportés à Versailles pour y être vendus d'après les ordres du directoire du District j'ai arretté la présente vaccation et avons signé en la minute : Caron notable, Chartier, Rolland et Henault.

Plus bas est écrit : Enregistré à Versailles le douze Prairéal l'an second de la République reçu quarante neuf livres sur quatre mille huit cent quatre vingt neuf livres onze sous.

Signé Dubouret.

Henault.

Cette expédition a été déposée au bureau de l'agent national de Sèvres le 16 Prairial an deux.

Le Rat Magnitot,
receveur.

La vente monte à		4889.11
a été versé		4838
reste du		51.11
Sur quoi l'huissier prélèvera		
1° l'enregistrement	49 l. 5	51.5
2° payé	3	
reste par apperçu		00.11

Au bas des procès-verbaux de vente des meubles et effets de Danton condamné à mort, est écrit ce qui suit:

Ce jourd'hui vingt neuf vendemiaire l'an troisième de la republique française une et indivisible quatre heures de relevée. En continuant les procès verbaux de vente des autres parts et à la requête du citoyen agent national du District de Versailles y demeurant et d'après les ordres verbal à moi donné par l'administration du district de Versailles moi Jean Baptiste Henault huissier Commissaire vendeur susdit et soussigné ai procédé en présence du citoyen Eckard Commissaire du District et du citoyen Pasquier et Marin tous deux notables de la Commune de Sèvres à la continuation de la vente d'une cheminée anglaise en fer poli et d'une Berline qui appartenait ci devant à Danton ex deputé, condamné à mort, et lesquels objets n'ont pu être vendus lors de la vente des autres parts attendu qu'ils n'ont pas été à leur prix, la dite cheminée et Berline a été transportée et conduite par le citoyen Dauvergne Gardien d'yceux en

la maison Brancas audit Sèvres ou le tout a été vendu ainsi qu'il suit :

85 Item une cheminée à l'anglaise en fer poli vendue à l'extinction des feux conformément à la loi pour la somme de deux cents quatre vingt livres à la citoyenne Rougé 280 l.

86 Item une Berline fond brun garnie de drap petit gris montée sur ses quatres roues et essieux de fer sans boettes vendues à l'extinction des feux pour la somme de 1000 livres au citoyen Breton marchand à Paris 1000

1280 l.

Le tout étant vendu sans les objets de réquisition, j'ai clos la dite vente et le montant de la présente vaccation sera par moi déposé dans le delai de la loi et main du receveur de l'agent national et ai signé avec le citoyen Eckard et les citoyens Pasquier et Marin notables presents a la dite vente ainsi signée en la minute du present Marin, Pasquier Eckard et henault au dessous est ecrit enregistré à Sèvres le 20 Vendemiaire an troisième de la Republique reçu douze cent quatre vingt treize livres.

Signé Le Rat.

Déclaré conforme à la minute par moi Commissaire vendeur

Soussigné Henault.

La présente expédition a été deposée a Sèvres le premier Brumaire troisième année republicaine Albert.

par nous expert vendeur et receveur soussigné

Le Rat. Henault.

Je soussigné receveur de l'agent national a l'enregistrement certifie avoir reçu le montant de cette vente le 25 brumaire an 3me sur laquelle j'ai transporte a l'huissier de 21 livres 14 6 d. pour frais provision. Denis.

Le Rat.

Parmi les acquéreurs mentionnés dans l'acte que l'on vient de lire, quelques-uns sont connus pour notables habitants de Sèvres :

Charpentier est le propriétaire de la Maison de la Fontaine-d'Amour et le beau-père de Danton.

Dauvergne était le jardinier de Danton ; *Bozan* habitait la Croix Boisset ; *Bonastre* était officier de santé ainsi que *Bouron*.

Eckard était notaire ; *Garcelon*, ferblantier ; *Boucot*, géomètre ; *Caron*, perruquier dans la maison Laurent-Lecointre ; *Lecocq*, boucher ; *Chartier*, vigneron. *Catrice* était le propriétaire de l'impasse qui porte son nom, rue de Villedavray. *Grelot* était l'entrepreneur de maçonnerie à qui fut adjugée la démolition du clocher, en 1789. Les *Bonnet*, *Devilliers*, *Landry*, *Morin*, *Pasquier*, *Drouard*, sont des citoyens de Sèvres, et la famille du dernier figure aux actes depuis 1456.

Nous devons cette intéressante communication à la gracieuseté d'un érudit, M. Montaubry, un vieux sèvrien pour qui le pays n'a plus de mystères historiques ; nous lui adressons tous nos remerciements. L. Grasilier.

Nécrologie

Nous avons le profond regret d'apprendre la mort de deux de nos plus anciens collaborateurs.

M. Auguste Lesouëf, le bibliophile bien connu, est décédé à Paris, en son domicile, boulevard Beaumarchais, 109.

Il était âgé de 77 ans.

*
* *

L'*Intermédiaire* a le regret d'annoncer d'autre part la mort d'un autre de ses plus anciens collaborateurs, M. Jacquemont du Donjon.

Nous emprunterons à notre éminent collaborateur M. Jules Claretie, les lignes émues qu'il lui a consacrées :

Je tiens à donner un salut à un de mes camarades disparus, Victor Jacquemont du Donjon, le neveu de l'illustre naturaliste, dont le *Temps* annonçait hier la fin. Ancien officier, sous-préfet, administrateur, lettré, M. Victor Jacquemont avait publié naguère de curieux et précieux *Souvenirs* de la campagne de Russie, rédigés par un de ses oncles. Il s'occupait, à Pouilly-en-Auxois, où il s'était retiré, de travaux littéraires. Et en ces derniers temps, il se préoccupait surtout du monument que la ville de Hesdin, en Artois, doit et va élever à l'auteur des admirables *Lettres sur l'Inde*. Victor Jacquemont, le savant mort si jeune, aura son effigie en sa terre natale, grâce un peu aux efforts de Victor Jacquemont, le sous-préfet, écrivain aussi. L'inauguration du monument doit avoir lieu en septembre, et le neveu du naturaliste n'y sera pas. Cette suprême joie lui est refusée. Mais son nom très aimé ne sera jamais oublié quand on citera le nom célèbre dont il était fier et qu'il porta dignement. Ce fut un ami de ma jeunesse. Ils deviennent rares, hélas !

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Septembre 1906

42e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1123 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Obligés de faire suivre souvent des réponses privées à l'adresse de correspondants qui n'ont signé que par des initiales, il est indispensable que tout article signé, soit d'un pseudonyme habituel, soit d'initiales, porte également le nom et l'adresse de notre correspondant.

Les manuscrits qui ne rempliront pas cette condition ne pourront être insérés.

—

Questions

Le comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, s'est-il fait ermite ? — Il y a deux versions : pour les uns, le comte de Moret est mort à la bataille de Castelnaudary ; certains auteurs contemporains soupçonnent qu'il a survécu et s'est fait ermite.

Y a-t-il une preuve — en dehors des ouvrages contemporains — pouvant appuyer l'une ou l'autre version ? Dr L.

—

Les descendants de Bruneau, l'un des prétendus Dauphins. — Un Bruneau, qui se disait Louis XVII, fut condamné à Rouen. Après avoir passé par la prison centrale de Gaillon, il fut transféré au Mont-Saint-Michel ; il y mourut en 1822.

A-t-il laissé des descendants connus ? Y.

—

Contes orientaux jetés au feu. — Le célèbre voyageur anglais, Richard-Francis Burton, avait, paraît-il, recueilli, au cours de ses multiples voyages, de très nombreux et très curieux contes, parmi lesquels il en était de fort licencieux. A la mort de l'explorateur, sa veuve fit jeter au feu ces contes restés inédits. Elle était née Arundell et de religion catholique ; cette dernière particularité expliquerait en partie, l'autodafé du manuscrit de Burton, intitulé, nous dit-on : *Le Jardin des parfums.*

Isidore Liseux, qui publia, en 1885, sa première édition du *Jardin parfumé du Cheikh Nefzavin, manuel d'Erotologie arabe,* XVIe *siècle*, aurait-il eu connaissance du recueil de R. F. Burton ? Albin Body.

—

S. Mallarmé, professeur d'anglais. — Avant de rendre son nom notoire par ses publications poétiques, ne fut-il pas professeur d'anglais au lycée Condorcet ?

*
* *

Nous avons reçu la question ci-dessus, anonyme. Nous eussions préféré qu'elle fût signée. Nous jugeons inutile de la donner sans réponse immédiate.

C'est Mallarmé lui-même qui y répondra, par une lettre à Verlaine, en date du 16 novembre 1885 :

Oui, né à Paris, le 28 mars 1842, dans la rue appelée aujourd'hui passage Laferrière, mes familles paternelle et maternelle présentaient depuis la Révolution, une suite ininterrompue de fonctionnaires dans l'administration de l'enregistrement, et bien qu'ils eussent rempli presque toujours de hauts emplois, j'ai esquivé cette carrière, à laquelle on me destina dès les langes. J'ai retrouvé trace du goût de tenir une plume pour autre

chose qu'enregistrer des actes, chez plusieurs de mes ascendants : l'un, avant la réaction de l'enregistrement sans doute, fut syndic libraire sous Louis XVI et son nom m'est apparu au bas d'un Privilège du roi placé en tête de l'édition originale française du Vathek de Beckford, que j'ai réimprimé. Un autre écrivait des vers badins dans les Almanachs des Muses et les Etrennes aux Dames. J'ai connu, enfant, dans le vieil intérieur de bourgeoisie familiale, M. Magnien, un arrière petit cousin qui avait publié un volume romantique à toute crinière appelé *Ange ou Démon*, lequel reparaît quelquefois, coté cher dans les catalogues des bouquinistes que je reçois.

Je disais famille parisienne, tout à l'heure parce qu'on a toujours habité Paris, mais les origines sont bourguignonnes, lorraines aussi et même hollandaises.

J'ai perdu tout enfant, à sept ans, ma mère ; adoré d'une grand'mère qui m'éleva d'abord ; puis j'ai traversé bien des pensions et des lycées, d'âme lamartinienne, avec un secret désir de remplacer un jour Béranger, parce que je l'avais rencontré dans une maison amie. Il paraît que c'était trop compliqué pour être mis à exécution ; mais j'ai longtemps essayé dans cent petits cahiers de vers qui m'ont toujours été confisqués, si j'ai bonne mémoire.

Il n'y avait pas, vous le savez, pour un poète à vivre de son art, même abaissé de plusieurs crans, quand je suis entré dans la vie : et je ne l'ai jamais regretté. Ayant appris l'anglais simplement pour mieux lire Poë, je suis parti à vingt ans en Angleterre, afin de fuir principalement, mais aussi pour parler la langue et l'enseigner dans un coin tranquillement et sans autre gagne-pain obligé : je m'étais marié et cela pressait.

Et plus loin :

J'ai dû faire, dans des moments de gêne ou pour acheter de ruineux canots, des besognes propres et voilà tout, (Dieux antiques, Mots anglais) dont il sied de ne pas parler. Mais à part cela, les concessions aux nécessités comme aux plaisirs n'ont pas été fréquentes. Si, à un moment pourtant, désespérant du despotique bouquin, lâché de moi-même, j'ai après quelques articles colportés ici et de là, tenté de rédiger tout seul, toilettes, bijoux, mobiliers, etc., jusqu'aux hôtes et aux menus du dîner, un journal, la *Dernière mode* dont les huit ou dix numéros parus servent encore, quand je les dévêts de leur poussière, à me faire longtemps rêver.

Au fond, je considère l'époque contemporaine comme un interrègne pour le poète qui n'a point à s'y mêler : elle est trop en désuétude et en effervescence préparatoire pour qu'il y ait autre chose à faire qu'à travailler avec mystère en vue de plus tard ou de jamais, et de temps en temps, envoyer aux vivants sa carte de visite, stances ou sonnet, pour n'être point lapidé d'eux; s'ils le soupçonnaient de savoir qu'ils n'ont pas lieu.

La solitude accompagne nécessairement cette espèce d'attitude ; et à part mon chemin de la maison (c'est 89, maintenant, rue de Rome), aux divers endroits où j'ai dû la dîme de mes minutes : lycée Condorcet, Janson de Sailly, enfin collège Rollin, je vague peu, préférant à tout dans un appartement défendu par la famille, le séjour parmi quelques meubles anciens et chers, et la feuille de papier souvent blanche. Mes grandes amitiés ont été celles de Villiers, de Mendès, et j'ai dix ans vu, tous les jours, mon cher Manet, dont l'absence aujourd'hui m'apparaît invraisemblable.

J'abrège la copie de cette lettre fort curieuse pour la biographie de Stéphane Mallarmé, n'en retenant que la preuve demandée. Oui, Mallarmé enseigna l'anglais à Condorcet, ainsi qu'à Janson de Sailly et à Rollin...

—

Le premier évêque de Moulins (Allier). — Connaît-on, particulièrement en Angleterre, des détails sur le séjour de Mgr Etienne-Jean-Baptiste-Louis des Gallois de la Tour, évêque désigné de Moulins (27 avril 1788), déporté en 1790, réfugié en Angleterre ; aumonier de Mesdames, tantes de Louis XVI, en Italie ; de nouveau en Angleterre jusqu'en 1815, mort archevêque de Bourges en 1820 ? Où est son portrait ? L. G.

—

Diverse, Dinverse, Dinurce, Dynurce, Dyvurce, d'Inverse, d'Iversay. — La petite ville de Ballon (Sarthe) n'a conservé de son ancienne église (presqu'entièrement reconstruite vers 1830) qu'une chapelle, dite de *Notre-Dame*, édifiée au commencement du XVIe siècle par les châtelains d'alors, Jeanot Dynurce (?) et Radegonde de Maridot, sa femme, comme en témoigne la clé de voûte, décorée de leurs armoiries.

Jehannot Dynurce, Dyverse, Diverse, d'Iversay, etc, (car on rencontre son nom sous ces diverses formes) nous est connu comme écuyer d'écurie du duc d'Orléans, Milan, 1490 ; écuyer de service ordinaire du roi, 1499 ; dès 1506 il est qualifié seigneur châtelain de *Ballon, Combres*, etc. Enfin sa présence est constatée parmi les membres de la noblesse d'Anjou et du

Maine assistant à la publication de la Coutume de ces provinces, en septembre 1508. Entre temps (7 février 1502-octobre 1507) il exerça les fonctions de conseiller maître à la Cour des comptes, à Paris, sous le nom de Jeannot d'Iversay, Ecuyer d'écurie du roi (Cf. Constant d'Yanville).

Il pouvait être le très proche parent, le frère, peut être, de certain Boniface Diverse « Escuier d'Escurie de Monseigneur le duc d'Orléans » 1490-1497. Ce nom n'appartient pas à l'onomastique française.

Jehannot et Boniface Diverse, étaient-ils des *Diversi* de Milan, Pavie et Lucques, où le vocable est connu ? D'autre part, la forme Dyvurce, par sa terminaison, peut-elle être rapprochée du nom bien connu de Trivulce (forme française de *Trivulzio*) le maréchal de France d'origine milanaise, auquel, Charles VIII donna entre autres seigneuries, la baronnie de Château-du-Loir, au Maine ? Jehannot qui paraît avoir été, dans une mesure moindre, l'objet de la faveur royale, aurait-il reçu en don la châtellenie de Ballon ? Nous ne sommes pas renseigné à cet égard. Peut-être le chartrier de Ballon qui a été réuni à celui de la châtellenie de Sables, au château de Davière, et. se trouve actuellement aux mains de M. le comte de Mailly-Châlon, fournirait-il d'utiles indications ?

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé que quelque collaborateur de l'*Intermédiaire*, versé dans la connaissance des familles italiennes qui ont suivi la fortune de Charles VIII et de Louis XII, pourrait nous fixer sur la forme originelle du nom qui nous occupe.

Nous pouvons ajouter que Jacques d'Inurce, fils de Jehannot et de Radegonde de Maridort précités, rendit aveu au roi le 25 décembre 1566 pour sa châtellenie de Ballon et mourut à Angers le 24 janvier 1570 ; son corps fut ramené au Maine pour être inhumé dans l'église Saint-Georges-de-Ballon. L'acte de décès porte : Jacques Dyvurce. L'aveu de 1570, est signé et paraphé : Jacques Dinvurse. Armes : *d'azur, au lion d'or, parti* : d'*azur, à trois gerbes de blé d'or*, *2 et 1* qui est Maridort.

PATRI DE CHOURCES.

Portraits à retrouver : Caroline d'Autriche, Perrenot Granvelle. Pierre Mareschal. — Pourrait-on indiquer où se trouve un portrait (peinture ou estampe) de :

1° *Caroline d'Autriche* (1595-1663) (fille naturelle et reconnue de Rodolphe II, empereur d'Allemagne et de Euphémie Rosenthal), princesse du Saint-Empire.

2° *François-Thomas Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroix dit d'Oyselet* (mort à Besançon, le 5 janvier 1629) et de leur fils :

3° *Eugène-Léopold Perrenot* de Granvelle, mort en 1637, à Besançon, premier époux de Béatrix de Cusance.

4° Pierre Mareschal, procureur général de la Grüyerie au comté de Bourgogne (1599 1664). Dr PH. M.

—

Cuissart, du Beauvaisis. — Un aimable chercheur pourrait-il fournir des renseignements, antérieurement au XVIIe siècle, sur une famille Cuissart, actuellement éteinte, du Beauvaisis, dont les premiers membres connus habitaient, vers 1600, Sacy-le-Grand, Ladrancourt, Rieux, Laigneville, etc.. près de Pont-Sainte-Maxence ? Un Cuissart, officier de la vénerie de Louis XIV, fit enregistrer, en 1697, à l'Armorial général, les armes suivantes : *d'or, à une cotte d'armes d'azur, surmontée d'un arc de gueules couché en chef*. La famille se croyait originaire de l'Anjou ou du Poitou ; une tradition voulait qu'elle vînt d'un homme d'armes qui, à la bataille de Poitiers, en 1356, faisait partie du corps du duc d'Orléans et qui, après la défaite, se réfugia à Pont-Sainte-Maxence ou à Senlis. Cette famille compte-t-elle parmi ses membres un Pierre Cuissart, exempt des gardes écossaises de Louis XI, qui épousa, en 1498, Françoise l'Epervier, d'une famille de l'Anjou ou du Poitou, ainsi que les armoiries citées plus haut sembleraient le faire croire ? La cotte d'armes et l'arc ne rappelleraient-ils pas l'archer ? DE C.

—

Portrait de Fleury. — Pourrait-on me faire savoir s'il existe, et où ? un portrait d'André-Hercule de Fleury, représentant le futur ministre d'Etat avant son élévation à l'Episcopat, c'est-à-dire à l'époque où il n'était encore qu'abbé de Fleury ? A. V.

Griffet de la Baume, ingénieur des Alpes-Maritimes entre 1790 et 1810. — Quelque intermédiairiste voudrait-il nous donner des renseignements *sur le séjour et les fonctions* de Charles Griffet de la Beaume, ingénieur, mort à Nice, le 10 mars 1810? C'est un descendant d'une famille noble du Bourbonnais. Il a laissé un traité théorique des routes plates — un mémoire (Théorie et pratique des annuités décrétées par l'Assemblée nationale de France pour les remboursements du prix des acquisitions, des biens nationaux) Roanne et Paris, 1791, un volume in-8°. L. G.

—

Famille de Montigny. — Pierre de Montigny, écuyer, seigneur de la Boisse ou de Bouesche, pourvu le 23 juillet 1479, de l'office de maître des eaux et forêts du Vendômois, et décédé avant le 13 juin 1489, épousa, en 1479, Mathurine de Vendôme (fille de Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, seigneur de Préaux, Vanssay et Bonneval, et de Gillette Perdriel), qui testa le 5 mars 1483, dont, au moins :

François, seigneur de Montigny, était, en 1489, sous la tutelle de Jean de Vendôme, curé de Lunay, son oncle, et épousa, ensuite, Madeleine des Fiez, dont :

Foy de Montigny, femme de Jacques de Villiers, seigneur de Mondon, et mère de Louise de Villiers, alliée avec Jean de Launay, seigneur de d'Onglée et chevalier de l'Ordre du roi, gouverneur de Meaux.

Je m'adresse à l'érudition, aussi bien qu'à l'obligeance des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour être renseigné sur cette famille de Montigny, et sur ses armoiries. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

L'ordre de l'Eperon d'or. — Pourrait-on me dire : ce qu'était l'*Ordre de l'Eperon d'or* ? Son origine ? Son but ? Sa diffusion ? Existe-t il encore des chevaliers ou autres membres de cet ordre ?

J. E. A.

Voir XLIV et Milice dorée XL ; XLI ; XLIII.

—

Emblèmes héraldiques, armoiries et sceaux ecclésiastiques modernes. — Ne comprenant ni ceux des évêques, ni ceux des abbés, abbayes ou prélats romains, dois-je ajouter.

D'aucuns disent qu'il y a des égoïstes à l'*Intermédiaire* ; qu'on donne beaucoup et qu'on reçoit peu. Je ne partage pas, en ce qui me concerne, cette manière de voir, J'ai trouvé dans nos colonnes d'excellentes réponses aux questions que j'ai posées et je me suis fait un devoir de reconnaître dans l'introduction de l'*Armoirial des prélats français du* XIX*e siècle* (que je viens de publier) combien les aimables correspondants de notre revue m'avaient secouru.

Eh ! bien, je viens encore avoir recours à leur obligeance extrême. A cette époque de l'année, on est souvent en vacances, en villégiature, à la campagne ou dans de petites localités. Je serais heureux de recevoir soit dans l'*Intermédiaire*, soit directement (à la Roche-Chalais, Dordogne) des descriptions, et même et surtout des empreintes d'emblèmes religieux plus ou moins héraldiques, armoiries, sceaux, etc., de simples prêtres, d'églises paroissiales, de couvents, de chapelles, de pélerinages, de collèges ou institutions ecclésiastiques (hommes et femmes), de chapitres, de communautés, congrégations ou instituts religieux ; toutes choses qu'on trouve en province plus qu'à Paris.

Pour répondre à une sollicitation de directeur d'une revue héraldique, je commence à réunir des documents sur ce sujet. Je sais que je puis compter pour cela sur l'*Intermédiaire*.

Comte de Saint-Saud.

—

Devise : Morosovem'attaco. — Je serais très reconnaissant au correspondant de l'*Intermédiaire* qui voudrait bien m'indiquer à quelle famille appartient cette devise. C. B.

—

Les rédacteurs de la « Gazeta de Lisboa », en 1723 et de la « Gaceta de Madrid », en 1724. — Un hasard a fait tomber entre mes mains un recueil assez curieux : ce sont les premiers numéros de ces deux gazettes, pour les années 1723 et 1724.

Elles sont rédigées avec des correspondances de divers pays. On a joint aux numéros du journal, les correspondances originales, mêmes. Les correspondances parisiennes émanent de deux sources diffé-

rentes. Elles sont minutieuses et fort intéressantes. Elles ne sont pas signées.

Pourrait-on savoir quels étaient à Paris, en 1723 et 1724, ces nouvellistes si admirablement renseignés ? Y.

—

La Famille malheureuse, par Prud'hon. — Je désirerais savoir en quelles mains a passé successivement et se trouve aujourd'hui, le tableau de Prud'hon, *Une famille malheureuse*, qui appartenait à la duchesse de Berry et fut vendu 15.000 fr. à sa vente le 19 avril 1865.

H. C. M.

***

[A l'Exposition des œuvres de Prudhon au profit de sa fille, à l'Ecole des Beaux-Arts, en mai 1874, figurait, « n° 92, *La Famille malheureuse*, collection de M. le comte de Lariboisière »].

—

Vers sur Henri IV. — Un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire de qui sont les vers suivants, s'ils ont été imprimés et où ?

SUR HENRI IV

Superbes monuments, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité !
Que sert-il que Paris, au bord de son canal
Expose de nos rois, ce grand original
Qui sut si bien régner qui sut si bien com-
[battre ?
On ne parle point d'Henri Quatre :
On ne parle que du cheval !

JACQUES DE S.

—

L'odeur rance des prostituées. — M. le Dr Cabanès (*Les Curiosités de la médecine*, Ed. 1900, p. 163) parle de la rance odeur des prostituées décrites par Juvénal. Où le satirique latin en a-t-il parlé ?

P. B.

—

Autobus. — Les journaux annoncent la création dans Paris de nouvelles lignes d'*autobus*. Il ne s'agit pas d'obus partant tout seuls, mais bien d'omnibus automobiles. Je ne demande pas qu'on interdise la chose : en usera qui voudra ; mais n'est-il pas permis de protester contre l'introduction dans notre langue d'un mot aussi monstrueusement hybride ? J. LT.

—

Gérardmer — Comment doit-on prononcer ? *Gérardmèr*, en faisant sonner l'r, comme dans la *mèr* ? ou bien *Gérardmé*, comme le fromage de *Géromé*, le produit renommé du pays ? J. LT.

—

Mutualité. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer l'ouvrage le plus récent et le plus complet sur la mutualité, contenant son historique, ses avantages et ses désavantages ? P. B.

—

Les compagnies d'assurances — Origine — Quelle est la première compagnie d'assurance connue ? Date de sa fondation et son but ? H.

—

Danses espagnoles et arabes. — Quel est le meilleur traité de chorégraphie concernant les danses nationales de l'Espagne : la jota, le flamenco, le bolero, la sevillana, etc. ?

Même question pour les danses arabes.

+

—

Eteignoirs. — Existe-t-il encore, dans certaines villes de province, aux portes d'anciennes demeures de la riche bourgeoisie ou de la noblesse, quelques-uns de ces grands éteignoirs destinés à éteindre les torches que les valets portaient devant leurs maîtres, au temps où l'éclairage des villes était chose inconnue ?

Je n'en connais qu'un seul à Paris et deux ou trois en pays flamand.

PIETRO.

—

Château de Montaigne. — Quels ont été, depuis Michel de Montaigne, les propriétaires successifs du château et de la terre de Montaigne, en Périgord ?

A. H.

—

Pauline Alexandre Panam. — Cette femme, qui fut séduite par le duc de Saxe-Cobourg, avait écrit des mémoires ; elle négocia le prix du silence. Cependant ses mémoires ont dû paraître, mais en ce cas, où et sous quel nom ? A. B. X.

Réponses

—

Le rôle de la comtesse de Mercy-Argenteau. (LIV,275)— Vers 1880, j'ai eu entre les mains, chez M. Gabriel Charavay, alors, 8, quai du Louvre, un dossier volumineux et important qui complèterait la correspondance de la comtesse de Mercy-Argenteau avec Napoléon III. Ce dossier, dont on demandait 30.000 fr., a été vendu, paraît-il, à M. P banquier à Gênes.

Après avoir compulsé le dossier, en rentrant chez moi, je l'ai résumé ; mes notes ne sont plus en ma possession. Autant qu'il m'en souvienne, le dossier contenait :

1° Une correspondance avec Bismarck (dont 3 lettres fort aimables de ce ministre) relatives aux bases d'un traité de paix (octobre-novembre 1870).

La dernière lettre de Bismarck était une fin de non-recevoir.

2° Plusieurs minutes de mémoires envoyés à Metz à M. X ; très importants.

3° Deux minutes de mémoires adressés à l'Impératrice dont les originaux ne semblent pas lui être parvenus.

4° Un grand nombre de lettres en allemand que je n'ai pu déchiffrer.

5° La plus grande partie du dossier était une correspondance échangée avec un inconnu habitant Bruxelles (octobre 1870-février 1871).

En résumé, les bases du traité proposé stipulaient une indemnité de 3 milliards sans cession de territoire et le retour de « la *dynastie napoléonienne* sur le trône de France », sans déterminer si le représentant de la dynastie serait Napoléon III, ou son fils avec un conseil de Régence.

Je le répète, je ne possède plus mes notes prises au moment même, mais je sais qui les possède actuellement.

Il est probable que le banquier de Gênes qui a payé ce dossier 30.000 fr. ne l'a pas acheté sans raisons : Le détruire ? pourquoi ? Il est tout à l'honneur du patriotisme de la comtesse de Mercy-Argenteau. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre il sera publié pour compléter la correspondance de la comtesse avec Napoléon III. J.-G. Bord.

—

La reine Hortense et l'amiral Ver Huell (LIV, 1,66,116, 174,233, 288). — Nous supposons la lettre suivante inédite. Nous pensons qu'elle peut prendre place sous cette rubrique. Elle est adressée par le roi de Hollande à un témoin de sa vie. Toutefois, elle ne peut contribuer en rien à résoudre le problème qui est posé et qui est, à la vérité, bien délicat. Quoi qu'on dise ou fasse, Napoléon III est et reste historiquement, sans conteste, le fils du roi de Hollande :

Rome, ce 24 mars 1817.

Monsieur,

Je viens vous demander : 1° Si vous vous rappellez tout ce que je vais vous retracer dans cette lettre ; 2° si vous voudrez le déclarer devant l'évêque du lieu où vous demeurez ; 3° quel est le lieu de votre résidence actuelle et de quelle diocèse il dépend ?

Je vous ai connu dans mon enfance. Vous êtes venu servir dans mon régiment bien avant mon mariage. Peu de temps après vous vintes demeurer chez moi, vous m'accompagnâtes au camp de Compiègne et ensuite aux boues de Saint-Amand, dans l'année 1804 ou 1805.

A peu près à l'époque de mon mariage, comme après cette époque je vous ai confié ma situation intérieure et tous les secrets y relatifs. Vous futes témoin de mon chagrin et de ma profonde affliction. je vous confiai que j'avais été forcé à contracter ce nœud par les motifs les plus impérieux, que je m'en étais défendu pendant plusieurs années, heureusement, mais qu'enfin j'avais été obligé de céder. Que c'était pour éviter ce mariage et dans l'espoir que pendant mon absence elle se marierait à celui qu'on croyait qu'elle aimait, que je partis pour la Prusse à la fin de l'année 1799 et ce fut aussi par le même motif que l'année suivante je me rendis en Espagne, etc., etc.

Vous devez vous rappeller mes confidences et les tristes conversations que vous eûtes avec moi durant notre séjour à Saint-Amand, vous devez vous rappeller que je vous confiai que nous ne vivions pas ensemble quoiqu'habitant sous le même toit ; vous devez vous rappeller tout ce que je vous dis sur mon espoir de parvenir à faire reconnaître l'invalidation de mon mariage, etc., etc.

Je n'oublie pas que nous sommes séparés depuis de longues années et que peut être vous ne serez pas disposé à faire ce que je vous demande ; cependant si vous vous rappelliez encore toutes les souffrances et toutes les peines d'un nœud mal assorti, si vous vous rappelliez encore tout ce que vous avez su et tout ce que vous avez vu sur la répugnance réciproque et la contrainte de ce lien, je me flatte que vous voudrez contribuer à libérer celui que vous appelliez autrefois votre ami et

liance de la troisième (rencontrée aussi dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, art. *Prévost)* et qui a rectifié le nom du président de la chambre des comptes que j'avais aussi tiré des tableaux de parentés cités plus haut.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le pont de Trécines à Saint-Denis (LIII ; LIV, 74, 186). — 1° La grande voie romaine qui traversait Paris et conduisait dans les provinces du Nord, *n'a jamais passé par Saint-Denis,* elle passait par le lieu appelé aujourd'hui les Quatre-Chemins, entre Aubervilliers et Pantin.

Aussi, malgré l'insistance de M. Armand de Vismes, je ne puis admettre le tracé qu'il indique dans Paris pour la voie romaine qui traversait Saint-Denis.

2° La voie romaine qui traversait Saint-Denis, est celle qui allait à Pontoise. Entre Paris et Saint-Denis, cette route longeait la butte Montmartre. Des deux chemins que j'ai indiqués, l'un (celui de M. Gollois par la porte de Clichy) passe à gauche de la butte ; l'autre (par la rue Saint-Denis) passe à droite.

3° Jamais aucun chemin quelque peu ancien n'a traversé l'*Hermitage.* Pour atteindre le *Vert Galant*, il n'y avait pas d'autre route, au sortir de la rue de la Charronnerie, que celle appelée aujourd'hui rue de la Briche.

4° Quant aux voies romaines, elles étaient toujours droites, à condition toutefois qu'aucune raison ne les oblige à modifier leur cours M. Armand de Vismes ne doit pas oublier qu'autour de Saint-Denis se trouvaient des villas qui ont nécessairement influé sur le tracé de cette route allant à Pontoise. Ce sont : la « Villa Clippiacensis » dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par le champ de course de Saint Ouen et le collège Sainte-Anne ; venait ensuite la villa appartenant à la « gens Catullus » à Saint Denis ; enfin à Epinay se trouvait une troisième villa où mourut Dagobert. C'est là plus de motifs qu'il n'en faut pour que cette voie romaine, après tout secondaire, se soit quelque peu écartée de la ligne droite.

Enfin, M. F. Bournon, lui-même, n'a jamais songé à emprunter la rue Saint-Martin pour aller à Saint-Denis.

G. La Brèche.

Adoption. La question du nom (LIV, 164, 239). — L'opinion de M. le vicomte de Mazières-Mauléon paraît fort contestable en droit.

L'effet de l'adoption est de conférer à l'adopté tous les droits, quels qu'ils soient, de l'enfant légitime. Or, ce dernier a le droit de porter le nom de son père, y compris les titres nobiliaires. Je n'ai jamais vu dans le code civil d'exception à cette règle C'est aussi l'avis de plusieurs jurisconsultes auxquels j'ai soumis la question.

Un ancien Magistrat.

—

Etymologie des noms de famille (T. G., 643). — Il doit exister des ouvrages sur l'étymologie des noms de famille. Un collègue serait-il assez aimable pour m'en indiquer quelques-uns en précisant, si possible, leur valeur et leur exactitude ? A. E.

—

Famille de Acevedo (LIV, 165). — Le titre ci-dessus donne la prononciation, mais non l'orthographe du nom, qui s'écrit Azevedo.

On nous interroge sur les Azevedo de l'Amérique du Sud. Une branche de cette famille s'est fixée à Rio de Janeiro où elle est très connue, et plusieurs de ses membres sont revenus de là en Europe, mais pour habiter Paris. Une Mlle de Azevedo a épousé M. Carvalho, l'importateur de cafés. +

—

Le marquis d'Aligre accusé de plagiat (LIII, 953 ; LIV, 188). — Je remercie M. Sus de son intéressante communication qui me surprend un peu. Aura-t-il la bonté de me dire ce qui l'a amené à identifier Gorgy et G...? Le petit manuscrit que j'ai cité est écrit en si mauvais français que si je n'avais pas supprimé la moitié des mots, certaines phrases eussent été incompréhensibles. Il me semblait bien que son auteur n'avait pas du tout l'habitude de la rédaction, ni à plus forte raison du style.

Il est d'ailleurs aisé d'éclaircir cette question puisque G. . nous donne son titre.

Qui était, en 1811, *secrétaire de la musique de la chapelle des concerts, fêtes et spectacles de la cour* pendant le séjour de

Napoléon en Hollande ? L'*Almanach Impérial* doit répondre. Mais s'il répond Gorgy, je ne lirai jamais *Annequin bredouille*.

S.

—

Familles Boucher et Chanlatte, au Mans (LIV, 224). — Après sa femme, lire « cette dernière veuve, le 24 mai 1714, et demeurant paroisse du Crucifix au Mans », au lieu de *Crucifiée*.

TH. COURTAUX.

***

Nicolas Chanlatte, directeur du commerce des Indes, échevin de Paris, en 1670, épousa Marie Soulet, dont, au moins, Michelle Chanlatte, femme de Jacques Pallu, seigneur d'Andigné, conseiller au grand conseil. Armes : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 mouchetures d'hermines* (*Annuaire de la Noblesse*, 1859, p. 392 ; La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire de la Noblesse* : Art. *Pallu*).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

F. N. Dubois de Rouen et son « Histoire secrète » (LIV, 58). — Cet abbé Yart était coutumier du fait. Peu lui importait l'auteur, son mérite personnel, son sexe, la valeur de l'ouvrage, pourvu qu'il plaçât son épigramme. C'est ainsi qu'il décochait ce trait peu galant à Mme Du Boccage sur le *Paradis perdu*, poème de cette femme de lettres :

Sur cet écrit, charmante Du Boccage,
Veux-tu savoir quel est mon sentiment ?
Je compte pour perdus, en lisant ton ouvrage :
Le Paradis, mon temps,
Ta peine et mon argent.

D'E.

—

Dutacq (LIV, 221). — Armand Dutacq, appelé le *Napoléon de la presse*, acheta le *Charivari*, au prix de 35.000 francs, le 28 décembre 1836, à M. Lefebvre, notaire, lequel l'avait payé 12.000 francs à M. Philipon, le fondateur. Il remplaça les rédacteurs en chef (Ch. Desnoyers et Altaroche) par Taxile Delord qui dirigeait le *Corsaire*. En somme, il fut plutôt le propriétaire que rédacteur-collaborateur.

Dr BILLARD.

Guymon de la Touche (LIV, 279). — La *Correspondance littéraire* de Grimm ne contient rien qui réponde à la question. Pourtant ce ne serait pas seulement dans sa tragédie anonyme que l'ex-jésuite aurait attaqué l'ordre religieux auquel il avait appartenu. Lorsqu'après sa mort, en 1766, parurent *Les Soupirs du cloître ou le Triomphe du fanatisme*, le baron en fait suivre l'annonce de cette réflexion : « L'auteur avait été jésuite, et cette célèbre société n'est pas flattée dans ses vers. Cet ouvrage manque de facilité et de grâce ». J'ajoute que Grimm note la mort de Guymond de la Touche au mois d'avril 1760, et non au mois de février.

E. GRAVE.

—

Le comte de Repenties (LIV, 54, 245). — La comtesse de Barbançois, née Dauphine-Xaverine Le Gardeur de Repentigny, née vers 1804, est décédée à Tours, le 17 janvier 1878.

Louis-Gaspard le Gardeur, comte de Repentigny, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, en 1784, assista, en 1789, aux assemblées électorales de la noblesse de Tours.

G P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Un monument élevé par Talma (LIII, 619, 699, 745). — Consulter le *Tombeau de Narcissa*, suivi d'une réponse à l'article de la *Gazette médicale de Montpellier* du 15 avril 1850, par M. de Terrebasse. Lyon, L. Perrin, 1850.

H. QUINNET.

—

Scalion de Virbluneau (LIV, 223). — Mérite-t-il vraiment l'épithète de « charmant », le poète amateur découvert par Théophile Gautier ? Il me demeure plutôt de la lecture des *Grotesques*, l'impression d'un bonhomme assez ridicule, comme le sont facilement, d'ailleurs, les amoureux transis qui prennent pour confident le public, à moins qu'ils ne soient Catulle, Pétrarque, Henri Heine ou Musset. En tout cas, laissant de côté la question d'identification historique à laquelle peuvent s'intéresser les érudits, il me semble que sur le poète il n'y a plus rien à dire après l'article charmant (l'adjectif est, cette fois, à sa place) de Théophile Gautier.

H. C. M.

Titres de noblesse (LIII, 895, 980; LIV, 30, 93, 195, 245). — Le registre matricule dont parle Gaston Phébus et qui se trouvait, en 1893, au ministère de la justice, est-il à la disposition du public ?

J'ai acheté, il y a quelques années, soixante-neuf blasons coloriés, chacun sur un carton de vingt-six centimètres de hauteur. Ces cartons ne portent aucun nom et je désirerais savoir à quelles familles appartiennent ces armoiries.

BEAUJOUR.

—

Origine de la noblesse bretonne (LIV, 279). — On ne peut répondre à M. de Poulpiquet d'une façon très catégorique, car l'institution de la noblesse n'a, pas plus pour la Bretagne que pour les autres provinces, d'origine déterminée. Sur ce sujet, il n'y a et il n'y aura jamais rien de codifié.

Le vicomte de Lisle a donné quelques pages sur la noblesse bretonne en tête du livre : *La noblesse de Bretagne*, ouvrage qui n'a pas fini de paraître, car son auteur, le marquis de l'Estourbeillon de La Garnache, député de Vannes, s'occupe maintenant de politique, ayant, à regret, abandonné les études généalogiques.

On lit dans cette introduction que « le trait le plus saillant de la noblesse bretonne est son opiniâtreté à repousser toute influence du dehors pour garder son caractère national. » Pour avoir une vue d'ensemble de l'aristocratie bretonne, ajoute M. de Lisle, il faudrait examiner les principaux faits de l'histoire de cette province, mais les érudits n'ont pas encore réuni assez de matériaux pour cela.

Le principe de la force de la noblesse du pays d'Armor ne venait pas du prince, mais du pays lui-même. Mais quant à la recherche de l'origine des familles, elle est des plus ardues, et pourtant cette recherche « aide à retrouver les sources de la noblesse ». Mais elle est à faire au point de vue historique, et la question posée embrasserait trop de pages pour qui voudrait la traiter dans nos colonnes.

ST-SAUD.

—

Bague avec devises (LIV, 56, 254). — Je possède plusieurs bagues en cuivre (l'une d'elles, plus petite, en or, dut être faite pour la femme de l'officier commandant) ; elles portent une grenade, mais pas de devise : le nom du soldat est gravé dans l'intérieur. Elles appartenaient aux grenadiers de la Garde, licenciés en 1815. Il était donc d'usage de porter des bagues quand on servait dans la Garde ? Cela resort des réponses précédentes.

Je possède une autre bague de la même époque. Sur le chaton : deux mains unies et la devise : *Unis et fidèles*. On dit que c'est la bague des pages de Louis XVIII ? Est-ce exact ? Il est temps de s'occuper de ces questions de menus détails, car il ne faut pas laisser passer un siècle sur ces sujets, sinon on se priverait des lumières des enfants de ceux qui en sont l'objet ; or ils sont déjà âgés.

ST.-SAUD.

—

Un porteur de chaise, « des Précieuses » (LIV, 219, 301). — Comme le fait justement remarquer M. Lyonnet, Du Parc ne put être de la création des *Précieuses*, puisqu'il avait suivi sa femme au théâtre du Marais, et il est probable qu'il ne rentra au Petit-Bourbon que pour remplacer le vieux Jodelet qui venait de mourir.

Nous savons, au contraire aussi bien qu'Almanzor, que de Brie put créer l'un des porteurs des *Précieuses*, et ce fut lui sans doute qui joua le bout de rôle de l'écuyer Don Pèdre dans *Don Garcie de Navarre*, lequel rentrait dans son emploi des grandes utilités et confidents.

Voilà pourquoi je pense, malgré l'autorité de feu V. Fournel, que « le gros porteur » visé par la *Vengeance des marquis* est, non pas Du Parc, mais son camarade De Brie qui, sans être aussi bien « entripaillé », eut assez d'embonpoint pour lui succéder dans le personnage de Gros René.

GEORGES MONVAL.

—

Le Théâtre-Français en 1847 (LIV, 275). — On n'a que l'embarras du choix. Depuis le commencement de l'année la Comédie-Française avait — à ce moment (19 juin 1847) — donné successivement, sans trouver un succès :

Le Vieux de la Montagne, tragédie en cinq actes et en vers, par Latour de Saint-Ybars, représentée 7 fois du 6 février au 9 mars, avec une moyenne de 1.678 fr. 50, et encore grâce à la présence de Rachel, dont les recettes, avec *Phèdre* ou *Athalie*, étaient de 4 à 5 mille francs.

Notre fille est princesse, comédie en cinq actes et en prose de Léon Gozlan, repré-

sentée 13 fois du 23 mars au 5 mai, sans pouvoir dépasser une moyenne de 720 francs 95, même avec des renforts de cinq actes, comme le 25 avril où l'on joua, en plus, *Valérie* et le *Dépit amoureux* ;

Un poète, drame en cinq actes et en vers, par Jules Barbier, représenté 8 fois du 16 avril au 11 mai, avec une moyenne de 558 fr. 95 ;

Robert Bruce, tragédie en cinq actes et en vers, par Beauvallet, qui, représentée pour la première fois le 31 mai, en était à sa septième représentation (14 juin), avec une moyenne de 229 fr. 40, malgré la présence de l'auteur jouant le rôle de Ronald ;

Pour arriver, comédie en trois actes, en prose, d'Emile Souvestre, qui avait été jouée quatre fois sans attirer le public aux spectacles dont elle faisait partie : La recette, à la première, le 8 juin, est de 919 fr. 55 ; à la quatrième, le 14 juin, avec *Robert Bruce*, elle est de 193 fr. 80.

Les trois insuccès dont parle Ligier sont probablement les derniers : *Un poète*, *Robert Bruce*, *Pour arriver*.

Nous avons écarté, comme ne formant pas spectacle, *Un coup de lansquenet*, comédie en deux actes et en prose de Léon Laya, jouée 22 fois depuis le 30 janvier, et *Scaramouche et Pascariel*, comédie en un acte, en vers, de Michel Carré, jouée 8 fois depuis le 28 mai J. Ct.

—

Le théâtre en province (LIV, 281). — Je puis signaler à M. Lyonnet un intéressant travail, le *Théâtre d'Angers*, publié, il y a deux ans, par mon excellent ami Jules Breton, et qui, sous une forme concise, mais avec une rare précision, donne un tableau complet de l'histoire du théâtre angevin. Il n'est pas inutile de rappeler que Jules Breton, directeur du Grand-Théâtre d'Angers, porta cette scène, de concert avec l'Association artistique que dirigeait si bien Louis de Romain, à un degré artistique qu'elle n'avait effleuré que sous la direction de feu Mark, qui fut plus tard à la tête de l'Odéon, et qu'elle n'a pas atteint depuis. H. Jagot.

*
* *

Comment M. H. Lyonnet n'a-t-il pas compris, dans sa liste des théâtres de province, celui de Nantes qui occupe cependant le 5e rang (peut-être même le 4 parmi les scènes provinciales de France ?)

S'il veut être bien documenté à ce sujet, il n'a qu'à se procurer *le Théâtre à Nantes depuis ses origines jusqu'à nos jours, 1430 ?-1893*, par Etienne Destranges (de son vrai nom Rouyer, bien connu à Nantes comme dilettante très avisé en matière théâtrale et ultra wagnérien), 1 vol. de 504 pages. Paris, librairie Fischbacher, rue de Seine, 33, 1893. Il y trouvera, j'en suis sûr, de quoi les satisfaire amplement.

Un vieux Nantais.

*
* *

Quelques titres d'ouvrages, pour la liste des *histoires locales* du théâtre (hors Paris),

Le Théâtre de Monte-Carlo, par Maurice Du Seigneur, 1880.

Le Théâtre de Saint-Cyr (1689-1792), par Achille Taphanel, 1876.

Le Théâtre de la cour à Compiègne, pendant le règne de Napoléon III, par Alphonse Leveaux, 1882.

Les origines du Théâtre de Lyon, par C. Brouchond, 1865.

Histoire de Mlle Cronel, dite Fretillon (Dlle Clairon) actrice de la Comédie de Rouen, écrite par elle-même (publiée par Gaillard de la Bataille, trésorier de France). *La Haye*, (*Rouen*), 1743-1752.

Sur le Théâtre de Dijon. Paris, Huzard, 1809, brochure in-8°.

Notes et documents pour servir à l'histoire du Théâtre à Dijon, du 4 novembre 1828 au 25 avril 1887, avec un aperçu de cette histoire depuis 1717, par Milsand. Dijon, Darantière, 1888, in-8°. F. Jacotot.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX, LIII, 44, 255, 370). — Aux articles parus sur ce sujet dans l'*Intermédiaire*, il convient d'ajouter quelques lignes consacrées à Pierre Figuier.

Né à Sommières (Gard), en 1759, et décédé à Montpellier, le 28 mars 1817, Figuier fonda dans cette dernière ville une importante officine qu'il continua même à diriger, après qu'il eut été nommé professeur de chimie, à l'Ecole supérieure de pharmacie ; il était membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier. Bien qu'il soit mort depuis près d'un siècle, son officine se recommande encore de lui et porte toujours le nom de *Pharmacie du professeur Figuier*.

que vous joindrez aussi vos efforts pour lui rendre la tranquillité.

Je vous prie de me faire savoir si vous êtes disposé de répondre conformément à ce que je vous demande, je vous aurai beaucoup d'obligation. L. de St-Leu.

(M. François Mésangère, ancien trésorier général de la couronne de Hollande).

*
* *

Encore une autre version. Le prince Pierre Dolgoroukow nous apprend dans *La France sous le régime Bonapartiste*, Londres, 1864 :

La rumeur publique lui (Napoléon III) a donné pour père tantôt le général comte de Flahaut, tantôt l'amiral comte Ver Huell, à cette époque-là ambassadeur de Hollande à Paris plus tard naturalisé français et mort pair de France. Ni l'un ni l'autre de ces deux bruits ne sont fondés ; nous tenons notre narration de sources bien sûres : directement du comte Blondow, en 1808 secrétaire de la légation en Hollande, et de notre grand'oncle le prince Serge Dolgoroukow.

Le véritable père du despote actuel de la France fut le comte de Bylandt, général major au service hollandais, chambellan du roi Louis et l'oncle de M. le comte de Bylandt, aujourd'hui ministre des Pays-Bas à Constantinople (1864). Dans les derniers jours d'avril 1808 le roi Louis, qui se trouvait en Hollande, reçut la nouvelle que le 20 du mois sa femme était accouchée à Paris d'un fils. Il ne voulait point reconnaître cet enfant, comme plus tard il n'a jamais voulu reconnaître M. de Morny, lorsqu'arrivèrent de Paris la nouvelle que le nouveau-né allait être baptisé comme prince français et prince hollandais, et l'ordre impérieux de Napoléon au roi Louis d'avoir à reconnaître l'enfant immédiatement, ordre daté de Bayonne, où se trouvaient alors Napoléon avec Joséphine. En même temps arriva le comte de Bylandt auquel l'Empereur avait fait intimer l'injonction d'avoir à quitter la reine Hortense et de se rendre dans son pays natal. Le roi Louis quoique de fort mauvaise grâce, se soumit cependant. La nouvelle de la naissance fut annoncée au public hollandais, un *Te Deum* solennel fut chanté ; mais le roi Louis n'y parut point, sous le même prétexte, aucune réception à la cour, et le comte de Bylandt reçut la défense de se présenter devant le souverain, dont il était le chambellan. Le comte de Bylandt est mort octogénaire (1852). »

Il s'agit ici sans doute du comte Charles Adam de Bylandt, né à La Haye le 22 octobre et baptisé là-bas le 24 octobre 1773, colonel de cavalerie, plus tard colonel d'un régiment de chasseurs au service hollandais, aide de camp du roi Louis, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de l'Union (1807), décédé aliéné à Laon le 5 juillet 1857. Il laissait un fils naturel, Charles de Bylandt, officier dans le second bataillon de chasseurs, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, dont les dates de naissance et de décès ne me sont pas connues.

M. G. Wildeman.

—

La vente des meubles de Danton à Sèvres, après son exécution (LIV, 319). — M. Etienne Charles, qui est l'un des fureteurs les plus sagaces de la chronique parisienne, ne pouvait laisser passer sans le souligner le document que l'*Intermédiaire* a publié sur Danton.

Dans la *Liberté*, il fait deux remarques que nous avons faites nous-même, mais sans les formuler :

Hénault, huissier audiencier au tribunal criminel du département de Seine-et-Oise, qui procéda aux opérations, vendit deux « petits marcassins sangliers », dix-neuf poulets, un coq, vingt et une paire de pigeons, une quantité considérable de « morceaux de jambon » et une telle quantité de « morceaux de lard » que l'*Intermédiaire* peut dire avec raison que « tout le pays », après la vente, a dû manger du « lard du citoyen Danton ».

Il l'a dû d'autant plus probablement que, chose singulière, le jambon et le lard, divisés le premier en douze morceaux, le second en dix-huit — en tout trente morceaux, ne furent pas répartis entre moins de vingt-huit acheteurs, alors qu'ils ne composaient qu'un seul article de l'inventaire Il y a là un petit mystère qui nous échappe et que je signale à la curiosité des érudits et des chercheurs.

En effet, pourquoi a-t-on vendu ce porc en détail, quand on vendait, sur pied, les trois vaches ?

Notre confrère met encore un point d'interrogation à la suite de

« Deux paires d'estomach »

Qu'est-ce que cela pouvait bien être, en effet que ces deux paires d'estomach dans une garde robe d'homme qui n'avait jamais tenu à passer pour une femme, si l'on en juge par ce qu'il léguait à Robespierre ?

*
* *

Alloue (Charente), 4 septembre 1906.

Monsieur et honoré confrère,

Quand vous avez publié dans votre numéro

du 30 août 1906, le procès-verbal de la vente des meubles de Danton, vous ignoriez sans doute que ce document avait déjà été publié par moi, dans la revue la *Révolution française*, n° du 14 juillet 1905.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués

A. AULARD.

Ne voyez dans ce mot aucune récrimination (pareille chose m'advint plus d'une fois, dans la Revue que je dirige), j'ai voulu seulement vous avertir que le document avait déjà été publié.

M. Aulard a raison de penser que nous ne nous étions point rappelé la publication de ce document dans la Revue qu'il dirige et où il aurait dû ne pas nous échapper. Notre collaborateur, M. Léonce Grasilier, le croyait inédit.

Il devient indispensable de dresser une table de tous ces documents précieux publiés dans les revues d'histoire et d'érudition : il y a là des trésors considérables que les chercheurs égarés ne soupçonnent pas.

—

Comédiens français en Égypte (LI ; LII ; LIII ; LIV, 230). — Le dernier numéro (juillet 1906) des *Lettres autographes*, l'intéressant bulletin de la maison Noël Charavay, catalogue une lettre écrite, le 11 fructidor an IX (29 août 1801), par P. Bernard, comme régisseur de « la Société de Comédie Française de retour d'Egypte » et adressée au citoyen Charenton, administrateur de la marine à Toulon.

Les comédiens, en quarantaine à Marseille, se rappellent la bienveillance que leur a témoignée le citoyen Charenton lors de leur embarquement à Toulon et lui exposent leur mauvaise fortune : « Faits prisonniers devant Alexandrie le 19 prairial (8 juin 1801) ; embarqués sur un parlementaire le 1er messidor (20 juin), et rendus à Marseille le 10 frutidor (28 août) courant », ils n'ont « absolument d'autres moyens d'existence que le traitement de 45 liv. par mois » qui leur « est accordé conformément aux ordres du Ministre », et ils voudraient pouvoir toucher à Marseille ce secours qu'ils attendent « avec une extrême impatience ».

Un « Etat des artistes présens » joint à cette lettre, nous donne la composition de « La Société dramatique de retour d'Egypte en France ». Elle comprenait dix hommes « Les Citoyens » Drouin, Bourdais, Dangeville, Lasalle, Talon, Bernard, Gaston, Dorigny, Dominique Drouin, Casimir Talon ; et seize femmes : « Mesdames » Drouin, Bourdais, Dangeville, Bréneseau, Talon, Dorigny, Chevalier, Renaldy, Aglae, Dorothée, Caroline, Ninette Ladrey, Gaston, Rose François, Jeannette Chédeville, Clara Bourdais.

L'un de ces artistes, le F. Bourdais dans un curieux post-scriptum ajoute ses prières à celles de ses camarades « Vous les pillés, par quelques malveillans français » dont le peu de bijoux épargnés ont été vendus à Malte pour leur « procurer le strainie nécessaire ».

J. KAPPA

*
* *

M. Ulric Richard Desaix trouvera les renseignements dont il a besoin sur la personnalité des comédiens français en Egypte dans mon *Dictionnaire des comédiens français* (10.000 biographies).

Comme il serait fort long de reproduire ici des notices concernant ces personnes, je me bornerai à lui fournir quelques indications, me tenant à sa disposition pour les autres, si nécessaire :

Bourdais, Mme *Bourdais* Clara *Bourdais*. — Vieille famille de comédiens à laquelle se rattachent le Baptiste et Mme Dorval. J'ai donné les indications recueillies sur *Bourdais jeune* en 1792, le même qui devient *Bourdais père* en 1805. C'était le père de Marie Bourdais, femme de Baptiste l'ancien. Il était par conséquent, l'oncle de Baptiste aîné, de Baptiste cadet, et grand-père maternel de Mme Dorval — Th. du Marais, 1792 — grime et administrateur à la Porte Saint-Martin, en 1805-07. On trouvera dans le *Dictionnaire* des notices sur dix autres Bourdais (hommes et femmes) paraissant se rattacher à la même famille.

La biographie assez complète de *Pierre-Casimir Talon* a été écrite par MM. E. D. de Manne et C. Ménétrier, *Complément de la troupe de Nicolet*, p. 50 et suivantes. Il existe plusieurs portraits de l'un qui fut le grand premier rôle de l'Ambigu (né à Paris, le 5 avril 1754, mort à Poitiers, le 4 janvier 1826).

Dangeville. Je crois reconnaître en ce Dangeville, l'acteur tragique et comique qui faisait les beaux jours du théâtre

d'Anvers en 1793. Il venait d'Angers (an VIII) où la critique le taxait « d'excellent comédien ».

Mme Angeville, femme du précédent, bonne subrette, venait d'Angers (an VIII).

Dorigny, peut-être celui du Th. Molière, en 1792.

Drouin avait passé par Bordeaux. Jeune, possédant un beau talent, il avait débuté à l'Odéon en 1797. En 1801, on le revit à Angers où il est jugé « acteur estimable ». En 1814, il était premier rôle à Lille — et sans doute père noble dans la même ville et à Tournai, en 1822-23.

Mme Drouin, sa femme « actrice de talent », passa par Angers, en 1801.

Il résultait que ces éléments n'étaient pas précisément à dédaigner, et que l'ensemble pouvait constituer l'équivalent d'une bonne troupe de province.

H. LYONNET.

—

La duchesse de Berry et Charles-Albert. Correspondance secrète (LIV, 105, 176, 286). — Le changement survenu dans l'état de la duchesse par suite de son second mariage, ne suffirait-il pas à expliquer, sans autre mystère, qu'elle ait considéré sa carrière politique comme terminée ?

H. C. M.

—

S. M. l'impératrice Eugénie bibliophile (LIV, 275). — Comme toute souveraine qui se respecte, l'impératrice Eugénie avait une bibliothèque : nul doute qu'il ne s'y trouvât des livres rares et curieux. Mais sans manquer le moins du monde au respect dû à l'infortune, ce serait aller beaucoup trop loin de dire que l'impératrice était bibliophile ; des bibliothécaires se chargeaient d'alimenter la collection mais la souveraine n'en avait guère souci, elle n'estimait guère que les volumes ayant une très riche reliure. Je suppose cependant qu'elle avait quelquefois la curiosité de regarder ce qu'il y avait dedans.

Qu'il m'soit permis de rappeler un fait à ce sujet. Vers 1860, un artiste de mes amis avait exécuté une série de miniatures sur vélin, représentant l'enfance et l'éducation de Louis XII, d'après Mellin de Saint-Gelais. Il avait donné à son héros les traits du jeune prince Impérial. Cet alla trouver un littérateur connu, artiste lui-même ayant ses entrées à Compiègne, en le priant de présenter son œuvre. Le volume grand in-4° était relié par un des plus célèbres relieurs, en maroquin vert, très sobre et même sévère.

« Mon cher ami, lui dit l'homme de lettres, vous ignorez probablement qu'il n'y a pas d'artistes dans la maison. Personne ne regardera votre volume ; reportez-le chez le relieur et demandez qu'on y mette beaucoup d'or. ça sera de mauvais goût, mais ça plaira. »

Le relieur sachant qu'il travaillait pour la cour, arriva à faire un chef-d'œuvre de dorure et de mauvais goût. Mais le recueil de miniatures fut favorablement accueilli.

J'ignore ce qu'a pu devenir cette œuvre qui aurait une véritable valeur artistique. Les miniatures étaient signées Ulysse à Blois ; c'est celui qui avait fondé une faïencerie artistique qui eut une certaine réputation.

MARTELLIÈRE.

***

Dans son intéressante communication du 30 août, col. 275 à 278, M. Ulric Richard-Desaix cite le *Voltaire*, éd. de Kehl, 1784-89, 70 vol in-8°, contenant les *dessins originaux*, de *Moreau le Jeune*, et nous donne à entendre que ce précieux exemplaire n'aurait pas été détruit dans l'incendie des Tuileries, en mai 1871, ainsi que l'indiquent les diverses éditions du *Guide* (Cohen-Mehl de Portalis) de l'Amateur des livres à figures du XVIIIe siècle.

Il serait heureux que cette nouvelle trouvât sa confirmation.

Cet exemplaire avait été acheté pour l'Impératrice à la vente *Double*, en 1863, et payé 9025 francs. Quelle plus-value il aurait acquise depuis lors !

VICTOR DESÉGLISE.

—

« C'est ma guerre » mot attribué à l'impératrice Eugénie (LIV, 218, 288). — Je ne viens pas non plus défendre l'impératrice Eugénie, mais simplement apporter le témoignage d'un contemporain sur un point que je connais encore mal.

Je me rappelle avoir entendu dire par mon grand père, que jamais l'impératrice Eugénie n'avait prononcé la phrase en

ANDRÉ LEBEY.

Mémoires d'hommes d'Etat (LIV, 227). — L'ancien ministre qui publie, en ce moment, dans un journal parisien, les mémoires des faits qui se sont passés sous son ministère, a été précédé dans cette voie par un homme d'Etat éminent, qui publia aussi de son vivant, en 1859 — quinze ans avant sa mort — ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, où, à l'encontre de l'ancien ministre en question, sans renoncer à aucune de ses opinions, il ne froisse aucun adversaire. Il ne ressort de tout son ouvrage ni un sacrifice ni une blessure : il se borne à écrire ce qu'il a pensé, senti et voulu dans son concours aux affaires du pays, où il s'était attiré les sympathies de tous les partis par sa science, son éloquence ferme et élevée, son intégrité et ses vertus privées.

Dr Billard.

*
* *

J'en vois deux à l'époque de la Révolution, et un depuis. Ils ne sont sans doute pas les seuls. A l'époque de la Révolution, Bertrand de Molleville, ministre de la marine (octobre 1791-mars 1792), décrété d'accusation après le 10 août, mort en 1818, a publié, en 1816, des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI* (2 vol. in-8°).

Dumouriez, ministre de la Guerre (mars à juin 1792), mort à Turville-Park (comté de Buckingham) en 1823, a publié en 1795 des *Mémoires* (2 vol. in-8°) souvent réimprimés depuis.

De notre temps, Guizot, président du Conseil des Ministres du roi Louis-Philippe, mort le 12 septembre 1874, a publié des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (9 vol. in-8°, 1858-1868), qui contiennent de très remarquables portraits. T.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (T. G, 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116, 233, 290). — Le Camoëns (Louis de Camoëns) (1524-1579), célèbre poète portugais, a immortalisé le peuple portugais tout entier, en racontant les exploits et les aventures des intrépides navigateurs qui, sous la conduite de Vasco de Gama, affrontèrent les périls et les tempêtes de l'Océan.

Ce qui caractérise son œuvre des *Lusiades*, c'est avant tout, et l'on pourrait dire exclusivement, l'*Amour de la patrie*, amour ardent, enthousiaste, qui éclate dans toutes les strophes.

Le poème est écrit en stances de huit vers et comprend dix chants. Dès le début, l'illustre poète indique quelle en sera la note générale :

> Vereis amor da *patria* naõ movido
> De premio vil, mas alto e quasi eterno,

(Vous trouverez ici l'amour de la *patrie* que ne dicte aucun intérêt vil, mais qui est toujours élevé et en quelque sorte éternel.)

Les *Lusiades* (os Lusiados) furent imprimées pour la première fois à Lisbonne en 1572.

L'expression vulgaire de la langue portugaise dit : *terra* pour désigner le lieu où l'on est né : Le mot *patria* (patrie) comportait déjà à cette époque dans l'esprit du « Camoëns » l'idée plus élevée de « nation » au lieu de simplement « pays ».

Alexandre Rey.

*
* *

Ligne 8, supprimer le point d'exclamation.

Lignes 12 et 16, *au lieu de* : Bruslau, *lire* : Bruslon.

Avant-dernière ligne, au lieu de : Dom Morin, lire : Dom Maurice.

P. du Gué.

—

Le cap des Aiguilles (LIV, 164). — La Vendée possède son *Cap des Aiguilles*. C'est celui qui correspond à la pointe de terrain schisteux, sur lequel est construite la Chaume, près des Sables d'Olonne. (Nous avons montré jadis que ce nom, d'origine ancienne, dû à la forme très effilée et très allongée du promontoire à l'époque romaine, était en rapport avec le *rocher sous-marin de Rochebonne* et les *rochers des Barges d'Olonne*, et que vraisemblablement c'était le *Promontorium Pictonum* des géographes anciens. La Vendée possède deux bourgades à noter : *L'Aiguillon-sur-Vie* (pour *voie*, de *via*), et *l'Aiguillon-sur-Mer*.

Dr Marcel Baudouin.

—

Le château de Saint-Maurice (LIV, 53, 185, 237). — D'après les « Tableaux de parenté » par le baron de Saint-Pern, les trois filles issues du mariage Le Mairat-Pecquot seraient décédées sans alliance. J'avais déjà pu relever que deux d'entre elles s'étaient mariées. Mille remerciements à M. Pinson qui m'a appris l'al-

Lez ou lès (LIV, 110, 202, 309). — L'intéressante réponse de M. Loriot est très exacte. Il faut absolument que l'*Intermédiaire* proteste, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, contre les *fautes* graves que contiennent les livres officiels.

S'il est naturel d'écrire : Lussac *les*-Châteaux, Saint-Gevrais-*les*-Trois-Clochers, Saint-Georges-*les*-Mines, -Villedieu-*les*-Poëles, Vals-*les*-Bains, il est stupide en même temps qu'inexact de voir le *Dictionnaire des Postes* (et dire qu'il fait foi !) orthographier, même sans accent grave sur l'e : Plessis-*les*-Tours (près de Tours), Mont-*les*-Neufchâteau (commune de Neufchâteau, Sainte-Céronne-*les*-Mortagne (arrond. de Mortagne ; Châteauneuf-*les*-Martigues, id. *les*-Moustiers (cant. de Martigues et de Moustiers) ; Sainte-Foy-*les*-Lyon (arrondissement de Lyon) ; Villeneuve-*les*-Charleville ; Saint Germain-*les*-Arlay, id. *les*-Arpajon (situés près d'Arlay et d'Arpajon) ; Cercelles-*les*-Citeaux (Côte-d'Or) ; la Chapelle-*les*-Luxeuil (cant. de Luxeuil) ; Villeneuve-*les*-Maguelonne, Lavaur, Montréal, situés près des trois localités de ce nom ; Saint-Pierre-*les*-Elbeuf (canton d'Elbeuf), etc., etc., etc.

Qu'en pensent les « démolisseurs jurés de la langue française » ? ST-SAÜD.

—

Cali, gali, cari (LIII ; LIV, 94, 203). — Merci mille fois à l'aimable Bourguignon, qui m'apprend l'existence du verbe, *caribeugner* avec le sens de *cabosser à l'excès*. C'est une présomption de plus en faveur de mon hypothèse.

Bigne, *beigne*, *beugne* sont des formes bien connues :

Et une fois il se fit une bigne,
Bien m'en souvient, à l'estal d'un boucher.
(Villon, ed. Jannet, 1854, p. 135).

c'est-à-dire une contusion, et, comme nous disons familièrement, une bosse. Voir Scheler, au mot *bigne*. C'est de beigne qu'est venu le nom de la pâte frite qu'on appelle *beignet* ; et dans l'argot des escarpes, un *beigneur*, c'est celui qui excelle à *f..tre des beignes*, autrement dit, à « flanquer des coups », en bon français, à « faire des contusions ». « Je lègue ce que j'ai à mon ami Le Beigneur », déclara devant le tribunal, Sellier, le complice d'Allorto, dans l'assassinat de Nogent-sur-Marne.

Que l'on ne trouve point extraordinaire de voir un adverbe grec qui signifie *doucement*, *posément*, *bellement*, prendre le sens de *très*, *beaucoup*, *extrêmement*. Il en est de même de l'adverbe *joliment* en français. L'exclamation rurale : « *V'là* eune castrole joliment cabossée ! » se traduit élégamment dans l'idiôme académique par : « Voilà une casserole affreusement bosselée ! »

C'est ainsi que *galipète* qui mot-à-mot signifie une douce chute (voir *Interm.* LIV, 96) s'emploie très bien pour désigner les sauts les plus périlleux, les grégades les plus fantastiques : « Ils (Footitt et Chocolat) entamèrent une série de *galipettes* (sic) indescriptibles », (*Patrie* du 30 octobre 1905, p. 2, col. 4).

LPT. DU SILLON.

—

Taon (LIII ; LIV, 146, 205, 310). — Comment uniformiser la prononciation si on ne veut pas en venir à une orthographe phonographique ? Pour une foule de mots et de noms, l'accent local et même la fantaisie individuelle règnent.

En ce qui concerne taon, j'ai entendu prononcer ton par mon entourage, dans ma jeunesse, en Seine-et-Oise ; et tan, récemment, par un originaire de Saint-Etienne (Loire).

En Cotentin, j'ai entendu dire la mé pour la mer ; à Versailles : Le parc de la *mè* pour la Maye ; à Briançon : La Grande *Maille* pour Grande Maye ; un obus, d'après les dictionnaires se dit obuze : les artilleurs cependant prononcent obu ; ... on pourrait allonger indéfiniment, hélas !

SCLPN.

—

Flancher (LIV, 280). — Je ne m'occupe guère d'argot, mais ce mot vient si singulièrement sous la plume de M. Emile Ollivier, qu'on peut bien s'y arrêter un instant. Je ne l'ai jamais entendu dire avec le sens de moquer, mais bien plutôt avec celui de fléchir, baisser, reculer. L'ouvrier qui dit à son camarade ou à son adversaire : Tu flanches ! lui dit au propre, tu fléchis sous le poids d'un fardeau, ou au figuré tu recules, par faiblesse ou par lâcheté. E. GRAVE.

—

Secouer, branler, hocher la tête (LIV, 228, 308). — Il serait peut être bien subtil de préciser le mouvement indiqué par chacun de ces verbes, et bien téméraire d'at-

tribuer à chacun des gestes une signification universelle ; ils sont instinctifs, ou imités ataviquement, mais peuvent différer et changer de signification d'un individu à l'autre, en dépit des dictionnaires.

Voici mon auto-examen : Pour moi : secouer la tête, c'est l'agiter de petits mouvements rapides et réitérés dans le sens d'une rotation horizontale autour de l'axe du corps ; c'est le « tourner », mais vif, répété et sur un arc très court. Le chien, jouant avec une vieille savate la secouerait, (s'il se tenait debout), du même geste dont j'accentue la négation, le refus...

Branler la tête, c'est l'agiter d'avant en arrière et d'arrière en avant, comme pour suivre le battant d'une cloche montée sur tourillons scellés à la muraille. J'accueille de ce geste une démonstration trop longue à mon gré, une explication qui m'agace...

Hocher la tête, c'est la balancer dans un plan vertical, de droite à gauche et de gauche à droite : mouvement du hochet tenu à poignée et agité par torsion du poignet ; je hoche la tête sous une impression de doute, de souci, pendant une recherche laborieuse... Les artilleurs ont le mot déhocher : un objet cylindrique étant partiellement engagé à frottement dans un tube fendu à l'orifice suivant une génératrice on déhoche, l'objet pour faire bailler la fente et la rendre plus visible (Comité technique de l'artillerie. Instruction du 7 novembre 1902 sur la visite des douilles... de 75, art. 6).

Le tremblement, par suite de faiblesse, combine, à mon sens, involontairement, deux ou même trois des mouvements visés ci-dessus.

Je n'espère guère me rencontrer avec les maîtres de la langue ; j'attends curieusement leur ou leurs avis.

SGLPN.

Nom d'un chien ! (T. G.,642,379).— Le 10 octobre 1875, un de nos collaborateurs, M. B. de L. nous a demandé l'origine de cette expression. Il avait sujet de poser la question, car aucun dictionnaire ne la résout exactement. Je ne lui ai pas répondu parce que j'étais alors bien jeune et que je ne jurais pas encore ; mais avec l'âge, les mauvaises habitudes me sont venues et aussi le désir de les excuser par des précédents historiques ou tout au moins traditionnels. Je regrette bien que la signature de M. B. de L. ait disparu de l'*Intermédiaire* pour une cause probablement nécrologique, au moment où je retrouve dans un vieux numéro cette question laissée sans réponse.

« *Nom* d'un chien » est une faute d'orthographe pour « *non* » ; et voici comment l'expression est entrée dans la langue.

Tout le monde sait qu'au XVIIIe siècle, les « jurements par le nom de Dieu » étaient sèvèrement punis, surtout en cas de récidive. La déclaration royale du 30 juillet 1666 édicte les pénalités suivtes :

> ... pour la sixième fois seront menés et conduits au Pilory et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud ; et la septième fois seront menés au Pilory et auront la lèvre de dessous coupée d'un fer chaud ; et si par obstination et mauvaise coutume invétérée, ils continuent après toutes ces peines à proférer lesdits juremens et blasphemes, voulons et ordonnons qu'ils ayent la langue coupée tout juste, afin qu'à l'avenir ils ne les puissent plus proférer (*Code pénal*, 1755, p. 7).

Pour éluder ces peines tout en continuant à jurer, les sacreurs inventèrent des euphémismes, mais il est inexact de dire que « nom d'un chien » remplaçait pour eux « N... de D... ». Ce second juron *n'existait pas*. On jurait par la tête, par le ventre, par le sang, par la mort de Dieu, *et c'était là ce qu'on appelait jurer par son nom*. Le mot des personnages de Zola est purement XIXe siècle ; loin d'avoir précédé « nom d'un chien », il en dérive au contraire. C'est un des phénomènes les plus singuliers de notre bas langage.

Les vieux jurons, *morbleu*, *ventrebleu* avaient déjà perdu sous Louis XV toute leur force de blasphème. On voulut désigner d'une façon plus neuve et partant plus énergique, celui qu'on n'osait pas nommer. Et l'on se mit à dire couramment :

> Ventre... non pas d'un chien !
> Mort... non pas d'un chien !

Expressions qui se retrouvent dans toutes les pièces du temps écrites en style populaire et notamment dans une parade bien connue : *La Comtesse*, 1765, p. 33 et 47.

« Ventre *non* d'un chien ! » devint elliptiquement « ... *non* d'un chien ».

Au début, ceux qui trouvèrent cette formule savaient bien ce qu'ils voulaient dire, mais la génération suivante ne les comprenait déjà plus. Alors qu'ils juraient par le corps de Celui qui est au plus haut, comme le chien est au plus bas, leurs fils crurent qu'ils juraient par le *nom* de je ne sais quel chien inexplicable dont ils acceptèrent l'invocation, simplement parce que « cela se disait ».

De là à remplacer le nom de cet animal par celui de Dieu lorsqu'on abolit l'ordonnance contre le blasphème, il n'y avait qu'un pas. Néanmoins, il ne fut pas franchi tout de suite. Le second juron, d'abord rarement employé, ne s'est imposé à la langue populaire qu'au XIXe siècle. — Il est curieux de constater qu'étymologiquement la nouvelle formule ne signifie rien. En effet, « ... non d'un chien » avait précisément pour but de suggérer l'idée de Dieu par antithèse, mais dès qu'on soumet le mot Dieu au même régime, il est annulé par la négation. L'ancien juron était à demi blasphématoire ; le nouveau ne l'est plus du tout. CANDIDE.

—

Ridicule, réticule (T. G., 773 ; LIV, 104,206). — Quicherat écrit dans son *Histoire du Costume en France* (1875, p. 642) :

Les modistes ressuscitèrent le sac à ouvrage des grand'mères de l'ancien régime Mais il lui fallait un nom antique pour cadrer avec les robes à l'antique. Il fut baptisé du nom de *réticule* qui avait été celui de la gibecière romaine ; et *réticule* se transforma en *ridicule* dans la bouche des dames qui se procurèrent cet objet comme dans celle des marchandes qui l'avaient vendu.

H. QUINNET.

—

Pied de nez (LIII, LIV, 40, 99, 147, 313).—J'ai lu quelque part dans l'*Intermédiaire* que le geste appelé pied de nez provient de l'ancienne coutume de se défier en plaçant le pouce, non pas au bout de l'appendice nasal, mais dans la bouche.

Ceci n'expliquerait pas le mot lui-même, mais pourrait être intéressant à noter comme origine du geste.

ROLIN POÈTE.

*
* *

Je retrouve dans mes cartons une gravure en taille-douce, sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; mesurant 0.270 × 207, marges comprises, représentant chaussé de la calige romaine, un pied, dont les cinq doigts sont remplacés par autant de nez. Au-dessous est écrit PIED DE L'ERMITE DE SAINTE-HÉLÈNE. C'est un pied de nez à l'adresse de Napoléon Ier, prisonnier de l'Angleterre. Sait-on si cette délicate allusion au vaincu de Waterloo est connue et quelle en est l'origine ?

—

Fêtes danses et spectacles nus (LIII, 788, 935 ; LIV, 237). — Je ne sais si l'on a rappelé que, il y a une soixantaine d'années, un impressario nommé Keller vint donner à Paris des spectacles et tableaux vivants, mais les personnages nus portaient des maillots. La troupe se composait de la famille Keller et de quelques pensionnaires des deux sexes, on admirait beaucoup la beauté plastique de Mlle Wilhelmine Keller représentant la fameuse *Ariane sur une panthère* de Dannecker qui passe à Francfort-sur-le-Mein pour un des chefs-d'œuvre de l'art moderne. L'*Illustration* publia un article sur les exhibitions de la famille Keller, avec plusieurs gravures, entre autres celle de l'*Ariane*.

Alphonse Karr parla aussi du spectacle Keller dans ses *Guêpes*, et s'égaya aux dépens du bourgeois qui y courait tout allumé par la perspective de voir des femmes nues, et ne rencontrait pas le plaisir espéré. Le satirique lui traduisait à sa manière le mot de Diderot : « Je veux bien voir des nudités, mais je n'aime pas qu'on me les montre ». Je ne cite pas tout à fait le propos, le langage de Diderot étant trop souvent de ceux qu'il faut un peu arranger pour le présenter en bonne compagnie. D'ailleurs je ne suis pas bien certain que l'auteur des *Salons* où il se trouve de si vilaines choses parmi de si admirables pages, eut tant d'aversion pour certains spectacles offets.

Alphonse Karr ajoute que les femmes de la troupe Keller n'étaient pas toutes « rigoureusement » belles, et que le maillot abolissait assez fâcheusement les formes.

Il nous apprend encore que Keller exhibait au besoin, mais pour des sociétés choisies, son personnel vraiment nu. Bien entendu, les amateurs invoquaient les droits sacrés de l'art et du beau, refrain connu et toujours de mode. Je reconnais, du reste, que l'éloignement et

l'immobilité des personnages en scène, devaient ôter en partie au spectacle son caractère sensuel. Mais le mélange de personnes plus ou moins nues avec des gens vêtus et en mouvement, qui serait sn usage dans certains bals soit disant artistiques, est toute autre chose. Et sans être un pharisen, j'estime que cette manière de s'amuser dépasse quelque peu la liberté permise.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre que l'on a fait servir le cinématographe à des exhibitions un peu trop... joyeuses, pour emprunter son expression au collaborateur Marc-Ell ; cela devait-être. Dira-t-on encore qu'il s'agissait d'art, d'études de mœurs ou de physiologie ? H. C. M.

*
* *

Il y eut, en ce genre spectacle public et payant suivi de procès, mais où ?

—

Les roues de fortune (LIV, 228). — Ces roues se trouvent dans les grandes églises d'Espagne où leur usage a toujours été de sonner pour les fêtes *carillonnées*. Je fus abasourdi, dernièrement, à Barcelone par le bruit de l'une d'elles et le *tonnerre* des orgues ; il est vrai qu'il s'agissait d'imiter le bruit que le Saint-Esprit fit en descendant sur les Apôtres.

L'intérêt de la question réside dans un fait de plus, à ajouter à ceux relevés, d'usages espagnols importés en Bretagne, tels que balayages des rues au profit des hospices certains jours, la valeur de 25 centimes appelée un *ral* par le peuple, ce mot étant la corruption de l'espagnol *real* (qui représente cinq sous), etc...

M. du Halgouet serait fort aimable de signaler les usages singuliers de son pays se rapprochant de ceux usités dans la Péninsule.

Il y aurait là matière à une petite étude intéressante et rentrant bien dans le cadre du cher *Intermédiaire*.

El conde de Torla.

*
* *

La traditionnelle promenade de Gayant qui se fait chaque année à Douai, comporte une roue de Fortune. On lit dans *Souv'nirs d'un homme d'Douai*.... croquis historiques en patois douaisien par L. D. Douai, juin 1857, p. 147-148 :

Et l'reue d'Fortune alle arrive a sin tour : alle tourne tondis. sinon chelle déesse qu'alle est tout in haut et qu'un li a mis un mouchot à ses yus comme quin nous juottés à cache-cornet ; tous l'z'autes y passent tertous in d'zous pindant qu'alle leu présente eune corne plein d'cosses qu'y n'peuvent point attraper. Un vot là un procureur à côté d'un avocat qui pleume eune poule sans l'faire crier, un financier, eune fille d'joie, un soldat suisse et un Espagnol
Acoutons incor ichi chelle vielle canchon :

Te verras chelle belle Reue d'Fortune,
Rouler et courir à grands pas :
Chet peu t'dire équ'tout l'monde va
Et tintôt haut et tintôt bas :
Argintier, avocat, païsan,
Chacun jue sin rôle in courant ».

Un autre petit ouvrage : « Qu'est-ce que Gayant. Toutes les réponses plus une. Notice sur les mannequins de la fête communale de Douai, par Théophile Denis 1862 » donne quelques indications sur la roue de fortune. Il est fait mention de la roue de fortune dans un mémorial de la fin du XVIIe siècle. Elle était jadis l'attribut des charrons et des tonneliers. Elle suivit toujours le sort du Gayant, et chaque fois qu'on le restaura, elle fut en même temps remise en état, aux dépens du budget municipal. Anciennement, processions de Gayant et processions religieuses étaient fusionnées ; la roue de fortune en faisait partie ; le mystique et le grotesque y voisinaient, et cela n'étonnait personne en ces temps là.

La roue de fortune douaisienne n'a certes pas droit à la qualification de « roue a prières », mais qui sait par quels avatars oubliés elle a passé ? Bien qu'on ne la remise pas à l'église comme celles de Bretagne, je la crois fermement leur cousine ; la cousine aussi des moulins à prières de l'Extrême-Orient, et de nos chapelets, et de nos cierges, et du phonographe qui, du ventre du petit Jésus de ma paroisse chantait, à Noël dernier : « Sauvez Rome et la France », et de tout le matériel dont s'alourdissent les cultes, même les moins fétichistes. Sglpn

*
* *

Je ne crois pas qu'il ait jamais été parlé de la roue de *Tolède*.

Il en existe au moins une autre en Espagne, vers la frontière française, près de Luchon, à *Bosost*, si mes souvenirs sont fidèles.

On peut consulter à ce sujet M. le professeur Henri Gaidoz, 22, rue Servandoni.

Après m'être trompé une première fois

Chimiste distingué, il perdit un œil en faisant une expérience, ce qui donna l'occasion à un de ses confrères, de faire un joli mot en disant : « Le professeur Figuier fait de la chimie à perte de vue ! »

En 1810, Pierre Figuier, témoin des infructueux essais que faisaient ses amis, Chaptal et Bérard, pour obtenir du sucre de betteraves incolore, eut l'idée, connaissant l'emploi du charbon de bois pour décolorer — bien légèrement — les liquides, de préparer, pour ce même usage, un genre de charbon alors inconnu, en calcinant dans un creuset des os d'animaux de boucherie ; il appelle ce produit : *charbon animal*, *noir d'os* et *noir animal* — ce dernier mot lui est resté.

Figuier, en essayant cette nouvelle matière, fut étonné de son pouvoir décolorant. Il imagina même d'utiliser encore la poudre ayant servi à la décoloration en calcinant dans un creuset fermé le charbon usagé : la matière organique colorante est alors, en effet, détruite par la chaleur ; c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *revivifier le noir animal*.

Cette merveilleuse propriété du noir animal une fois constatée, fut appliquée par l'inventeur de ce produit à la décoloration de matières employées, soit dans la pharmacie, soit dans les arts.

Une telle découverte pouvait donner la fortune à son auteur, mais Pierre Figuier ne faisant que de la science, il se contenta de livrer sa trouvaille au public, bien qu'il prévit dès le début — ainsi qu'il le dit dans un mémoire présenté, au mois de décembre 1810, à la *Société Royale des Sciences et des Lettres de Montpellier* — que les propriétés décolorantes du charbon animal pourront recevoir «des applications utiles».

Aujourd'hui, le nom de Pierre Figuier est inconnu de la plupart de ceux mêmes dont l'industrie repose sur l'emploi du produit qu'il a imaginé et dont il a démontré les propriétés.

Ces quelques renseignements sont extraits, par un de ses arrière-petits-neveux, d'un article paru dans le numéro de janvier 1895 du *Moniteur scientifique*, du Dr Quesneville, article qui était une œuvre posthume de Louis Figuier, l'homme de lettres connu par ses travaux de vulgarisation, neveu de Pierre Figuier.

XVI B.

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'italien ? (LIV, 162, 257, 302). — M. François Carez vient de publier, dans la *Gazette de Liège*, le sonnet suivant qui a été reproduit déjà en 1883, par le *Giornale degli eruditi*, et qui est identique à celui d'Arvers :

Un segreto ho nel core, ed un mistero
Ha la mia vita : di repente preso
Io fui d'amor : taccio, perchè dispero ;
Nè 'l sa colei, ch'ha tanto foco acceso.

Sempre a suo fianco ; e pur pel mio sentiero
Io men vo solitario e non compresso :
Morirò senza dirle il mio pensiero,
Senza un suo sguardo si gran tempo atteso.

Ella, benchè si tenera di core,
Andrà per la sua via senza avvedersi
Di questo lungo mormorio di amore

Che le tien dietro. Austera e pia fanciulla
Ella dirà, leggendo questi versi :
« Per chi son essi ? » nè saprà mai nulla.

Ce sonnet fut donné comme « découvert dans un vieux portefeuille ». — mais vieux de quarante ans, ou de soixante en 1883 ? C'est toute la question. +

—

«Le grog est fashionnable». Poésie de Musset sur l'absinthe (LII ; LIV, 84, 134, 258). — « L'ode à l'absinthe », publiée dans l'*Intermédiaire* est-elle d'Alfred de Musset ?

Je voyais, hier, Mme Martellet, à qui je posai, précisément, cette question, et qui me fit la réponse négative la plus catégorique.

M'est avis qu'en présence de ce témoignage, l'incident est clos.

Ceux qui ont eu, — et le directeur de l'*Intermédiaire* est du nombre, — la bonne fortune de rendre visite à Mme Martellet, et de l'entretenir seulement quelques instants, savent tout ce qu'il y a en elle de droiture, de présence d'esprit, de sûreté dans les souvenirs, et combien on peut avoir en elle de confiance. L. DE LEIRIS.

***

C'est bien en 1865 que paraissait *l'Ouest Parisien*, le directeur n'était pas Georges Chatelain, mais *Eugène* Chatelain. Il demeurait alors rue Saint-Honoré. Dans son salon, très littérairement fréquenté, vers la même époque, j'ai entendu *Jules* Vernier dire cette pièce de vers, sans me rappeler s'il s'en donnait comme l'auteur. Il aurait pu en être l'auteur toutefois, car ni lui, ni Chatelain ne manquaient de talent.

Chatelain a pris le chemin de l'exil après la Commune à laquelle il avait participé. A son retour, il collabora à plusieurs publications révolutionnaires, entre autres le *Coup de feu*. Il est mort il y a peu d'années. Il a été incinéré au Père Lachaise.

Quant à Jules Vernier qui disait l'*Ode à l'absinthe*, il était assez dans ses habitudes de ne pas dire les vers des autres, ce qui autorise à penser que ces vers attribués à Musset pourraient fort bien être de lui.

A. PATAY.

P.-S. M. Albert Cim attribue cette pièce à Valéry Vernier. Ne confond-il pas avec *Jules* Vernier, le collaborateur assidu de l'*Ouest Parisien* ? A. P.

—

Jean d'Heurs (LIII). — *Jandeures, abbaye et domaine*, par H. Labourasse. Bar-le-Duc, 1899, in-8, pl. reprod. en phototyp., br. 4 fr.

Envoi a. s. de l'auteur.

(*Archives du bibliophile*, mai-juillet, 1906, n° 579).

Malgré la différence d'orthographe, n'est-ce point le lieu dit dont il est fait mention dans l'*Intermédiaire*, LIII, 812 ?

SGLPN.

—

La Marseillaise, parodies (T. G. 569, LIII ; LIV, 150). — Pendant les guerres de la Vendée, les blancs eurent leur *Marseillaise* comme les bleus. A ce propos, M. Sebillot, dans la *Revue des traditions populaires*, 1889 p. 209, écrivait :

A l'époque des guerres civiles, bleus et blancs chantèrent : il y eut des refrains guerriers pour exciter au combat et les Vendéens répondirent à la *Marseillaise* par une chanson patoise sur le même air : il suffira de citer les deux premiers vers du premier et du dernier couplet de cette parodie pour montrer qu'elle est due, ainsi que le fait observer Bujeaud, à un prêtre réfractaire :

Allons, armées catholiques,
Le jour de gloire est arrivé, etc.

O Sainte Vierge Marie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.

On trouvera le reste dans le t. II des *Chants populaires de l'ouest*, de Bujeaud.

Lorsque j'avais l'honneur de porter l'uniforme militaire, j'entendais souvent chanter une *Marseillaise* de la classe qui commençait, je crois, par ces deux vers :

Allons les enfants de la classe
Le jour de boire est arrivé.

J.-R. MARBOUTIN.

—

« Les voilà... » (LIV, 110). — Consulter les tables de l'*Intermédiaire* où l'on trouvera cités les vers en question ; et en réponse, plusieurs indications sur leur auteur présumé.

Absent de Paris pour le moment, je ne puis préciser davantage. PIETRO.

—

L' « immortel » Pierre Maël. — Pierre Maël est le pseudonyme qu'adoptèrent d'un commun accord deux rédacteurs de la *Gazette de France*, MM. Charles Vincent et Charles Causse.

M. Charles Vincent écrivait les romans.

M. Charles Causse les plaçait.

Voilà quel était, très exactement, le rôle de chacun.

M Charles Causse mourut en 1904.

M. Charles Vincent a continué, comme par le passé, d'écrire des romans.

La mort de M. Charles Causse ne pouvait pas empêcher M. Charles Vincent d'utiliser le pseudonyme de Pierre Maël. Un traité, conclu entre les deux amis, comportait d'ailleurs le maintien du pseudonyme. J.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259). — Mis en cause d'une manière nullement désobligeante, mais très imprévue, par l'intermédiairiste qui signe des initiales P. B., à propos d'un de mes livres dont il a oublié le titre, je dois préciser et rectifier.

Il s'agit d'un roman, le premier que j'aie écrit et le premier même de tous mes ouvrages, qui a paru en 1861 sous ce titre : *Apprentissage de la vie*. Il n'était pas signé de mon nom, mais du pseudonyme *Edmond Thy*, que, je ne saurais dire pourquoi, je n'ai jamais employé depuis, quoique j'aie usé, soit pour des ouvrages de librairie, soit pour des articles de journaux ou de revues, de quelques pseudonymes tels que Frédéric Stampf, Lord Humour, Philippe Marsal, etc., etc. (Voir les *Dictionnaires biographiques*).

J'avais dédié ce roman à la Mort, dans une lettre fantaisiste, où l'on pouvait lire notamment ceci : « Peu de gens vous font la cour, Madame, ce qui ne vous empêche point de très bien accueillir leurs ouvra-

ges. Soyez aussi bonne pour le mien, je vous en prie. A vous seule, vous valez tous les lecteurs. »

En priant mes lecteurs d'aujourd'hui de vouloir bien pardonner, au vieil écrivain devenu très respecteux de quiconque lui fait l'honneur de le lire, la juvénile impertinence d'un garçon de vingt-trois ans, je crois inutile d'ajouter que « Madame la Mort » accepta très bien ma dédicace, et la preuve, c'est que P B. est peut être le seul avec moi à se rappeler ce livre de début, lequel pourtant ne passa pas alors inaperçu, car il en fut parlé dans une douzaine de publications parisiennes Ulrich Guttinguer, le vieil ami d'Alfred de Musset, y prit un sonnet qu'il reproduisit dans sa causerie littéraire de la *Gazette de France* en confrontation avec le sonnet de Charles Baudelaire sur le serpent jaune et en donnant, fort injustement d'ailleurs, la palme au mien. Albéric Second en dit quelque bien dans sa chronique de l'*Univers illustré*, tant en son nom qu'au nom d'Arsène Houssaye. Léon de Wailly, dans sa chronique de l'*Illustration*, alla jusqu'à prétendre que certaines scènes de ce roman faisaient songer, sans qu'il y eût imitation, aux plus jolies scènes des *Confessions* de Jean-Jacques.

Mais tout cela n'empêcha pas ce pauvre livre de trépasser, ainsi que tant d'autres, et P. B., qui dit l'avoir lu, en a tout oublié : titre et physionomie.

En effet la couverture seule dudit volume était noire avec des inscriptions en lettres argentées. Quant au texte, il était imprimé comme tous les autres : noir sur blanc.

Ce roman qui doit être aujourd'hui introuvable, soit sous son vêtement macabre, soit sous l'habit vert-pomme, qui y fut substitué plus tard par un rhabilleur, et dont je ne possède moi-même qu'un exemplaire, était, à beaucoup d'égards, autobiographique, ou tout au moins, le héros : Rémy Doxal dans les confidences qu'il faisait à son ami André, formulait les idées que j'avais déjà sur l'existence humaine et que l'âge a plutôt muries que changées en moi.

On peut y voir le prodrome de la série de « Notes d'un Pessimiste », qui devait commencer à paraître vingt-cinq ans plus tard, en 1886, avec *La Proie du Néant*, dédiée cyniquement à Léa et à Mosès, mes deux chiens, hélas ! morts depuis, et dont le bon Victor Meunier a célébré les hauts faits dans son livre ; *Les Animaux perfectibles*. EDMOND THIAUDIÈRE.

P. S. — Puisque j'ai l'occasion, que je n'ai pas cherchée, d'évoquer les mânes de l'*Apprentissage de la vie*, qu'il me soit permis d'en profiter pour exprimer un vœu, c'est que parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, il s'en puisse trouver un qui sache et me fasse savoir ce qu'est devenu un exemplaire de ce livre que j'avais donné avec une dédicace à Emile Montégut, qui l'avait prêté à Mme Solange Clésinger, la fille de George Sand, et que finalement un de mes amis a vu jadis, malheureusement sans l'acheter, dans la boîte d'un bouquiniste sur les quais, non seulement portant toujours ma dédicace à Emile Montégut, mais revêtu de notes de la main de Madame Clésinger. J'achèterais volontiers cet exemplaire, s'il était à vendre et si je savais où le trouver.

E. T.

—

Outillage gallo-romain (L ; LI ; LIII, 26, 129, 178, 235, 355, 519, 578, 686, 937). — *Pointes en os*. Elles figurent parmi les premiers outils de l'homme dès l'âge de la pierre, nombreuses même à l'époque Magdalénienne. Disons quelques mots au point de vue comparatif des 27 exemplaires qu'ont exhumés nos fouilles.

Epingle : *spinula* diminutif de *spina*. C'est le type de notre vulgaire épingle de toilette, que les hommes de mon âge ont vue si grossière encore au milieu du XIXe siècle, et qui semble aujourd'hui parvenue aux derniers perfectionnements. Faite d'un os dur et brillant, qui joue presque l'ivoire, elle dépasse à peine la grosseur d'une épingle ordinaire et n'a que 45 millimètres. Le travail en est si parfait qu'on la dirait tournée Cette belle pièce, assurément rare, gisait dans le *balneum* à 1.20 de profondeur.

Epingle à cheveux : *Acus crinalis*. A tête arrondie, elle est généralement renflée vers son milieu, commune dans tous les musées et même dans les collections particulières. Nous en avons 19 depuis 7 jusqu'à 13 centimètres ; plusieurs sont fragmentées.

Une autre porte une tête beaucoup plus large, plate et percée d'un trou. Voir

pour ce type, Anthony Rich, au mot *Acus* 2.

Toutes ces épingles à cheveux étaient fabriquées à la station même des Cléons ; et l'une d'elles, la plus grande, bien dégagée comme forme, est demeurée à l'état d'ébauche Le renflement, au milieu, des épingles à cheveux, avait un double but : augmenter la résistance de l'objet et le fixer dans la chevelure.

Aiguille. Cette autre sorte d'*Acus* n'est pas renflée comme les précédentes ; mais, elle s'appointe plus finement et porte un ou plusieurs chas. Notre musée local en possède deux : l'une de 8 centimètres avec chas arrondi devait être employée comme nos aiguilles ordinaires ; l'autre de 0 m.14 en ivoire, a trois chas : celui du milieu est allongé en forme de mortaise, les deux autres sont ronds. Elle représente notre passe-lien actuel.

Pointe a écrire : *Stylus.* Trois pointes de 145, 79 et environ 60 millimètres, cette dernière étant fragmentée. On sait que ces pointes, employées pour tracer des caractères sur des plaquettes garnies de cire, n'existent plus dans notre outillage moderne ; elles sont remplacées avec avantage par nos diverses sortes de burins.

Poinçon : *Veruculum* ou *Terebra.* Os noirci, presque triangulaire vers la pointe, élargi et aplati de l'autre bout, pour faciliter la préhension. Il a 72 millimètres.

Comment se fait-il que ces primitives pointes en os aient été, en dépit de leur fragilité et des progrès toujours croissants de la civilisation, si longtemps fabriquées et si généralement utilisées par les anciens ? C'est, peut-être, en raison de la difficulté qu'on éprouvait, à fondre en bronze ou à forger en fer et en acier d'aussi petit objets, la tréfilerie des métaux étant alors inconnue. FÉLIX CHAILLOU.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G., 158 ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; L ; LI ; LII). — L'ancienne « Salle Favart » construite par l'architecte Heurtier, dans le jardin de l'hôtel de Choiseul, avait été inaugurée par la Troupe italienne, le lundi 28 avril 1783, en présence de la reine Marie-Antoinette. Un auteur dont les pièces étaient alors diversement accueillies, Augustin de Piis (des *Augustines !*) proposa d'établir sur le frontispice extérieur du nouveau théâtre, un cadran solaire au-dessus duquel serait placée « la tête de Phœbus » avec cette légende :

INTUS APOLLO SOL EXTRA

et aux côtés duquel on inscrirait sur deux colonnes, ces vers :

Sous mes deux noms dans ces demeures,
Marquant tour à tour mon pouvoir,
A midi, je fixe les heures
Que je fais oublier le soir.
(*Journal de Paris*, 22 *mars 1784*).

C'est là ce que Colnet, dans les *Etrennes de l'Institut*, osait appeler plus tard une PIISADE. POENSIN-DUCREST.

—

Traduction du mot latin « fundatus » (LIV, 227). — Ne pourrait-on pas traduire *calicem fundatum superauratum unum*, par : 1° Calice doublé d'une feuille d'or, le rendant plus *épais* (mot à mot : *plus* SOLIDE) ?

Dans le cas de tissus, ce participe passé signifierait alors : tissus rendus *rigides*, par les fils d'or entrant dans leur composition (mot à mot : *solidifiés*).

Dr BOUGON.

*
* *

La réponse me paraît contenue au mot *fundatus* (*Glossaire de moyenne et basse latinité*, de Ducange) et notamment dans le paragraphe ci après :

Bulengero Fundatus est auro textus acupictus, ce que nous appelons vulgairement « estoffe à fond d'or. ». — Drappo di fundo d'oro — Domenico Magrio.

On l'applique aussi aux vases d'argent et d'or. — Calix fundatus argenteus ; Anastasius, in vitis P. P. p. 109. Colix major fundatus, p. 126, p. 131. Gabota aurea fundata, p. 122, etc.

Pour les objets en métal d'or ou d'argent, je ne vois pas bien, dit Ducange, comment ce terme peut être tiré — « de acupictili ». Il faut peut-être comprendre que par extension, le même mot *fundatus* s'est appliqué à des étoffes à broderies d'or et à des objets en métal précieux et ciselés, en quelque sorte brodés (acupicti). C'est une explication profane que je soumets à ceux de mes collègues intermédiaristes, plus versés que moi en archéologie.

DEHERMANN.

dans une citation faite de mémoire, j'ai pu enfin l'aviser sûrement.

M. Henri Gaidoz a publié dans la *Rev. Arch.* 1884 et 1885 : Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue. Tir. à p. av. 1 pl. et 26 fig. dans le texte. Paris, Ernest Leroux, 1886. LEDA.

*
* *

Dans l'église de Golleville, près de Valognes (Manche), on avait l'habitude, à certains jours, pendant l'office religieux, de mettre en mouvement une roue en fer d'environ soixante-dix centimètres de diamètre. Cette roue a trois rayons ; la jante qui a quatre millimètres d'épaisseur et trois centimètres de largeur est garnie de douze clochettes de grosseur inégale. La roue est suspendue à deux mètres au-dessus du sol au mur latéral de droite dans le sanctuaire, tout près de l'autel, du côté de l'épître.

Le son de ces clochettes est aigu et perçant quand on met la roue en mouvement.

Dans l circonscription territoriale où habitaient les familles gauloises de la peuplade des Unelli et que représente aujourd'hui le territoire des arrondissements de Cherbourg et de Valognes, existaient, il y a quelques années encore, dans plusieurs églises, des roues en fer chargées de clochettes et destinées au même usage que la roue de Golleville : à Couville près Cherbourg, à Fresville près Valognes, etc., etc.

Couville et Fresville sont aujourd'hui deux stations de la ligne de Caen à Cherbourg.

A Fresville la roue était garnie de vingt clochettes.

Ces roues peuvent avoir une haute antiquité, appartenir aux pratiques de religions bien antérieures au christianisme et être un reste de symboles religieux d'une peuplade gauloise ; on sait en effet qu'il n'était nullement contraire au christianisme de penser que quelques cérémonies du culte payen aient pu être adoptées par les premiers prédicateurs de l'Evangile et on remarque dans l'histoire que quelques parties du culte des payens étaient conservées.

Dans quelques églises de la Flandre Française, on se sert, non d'une roue, mais d'un hémisphère de métal dans l'intérieur duquel sont suspendues beaucoup de clochettes d'inégale grosseur ; l'hémisphère est percé de plusieurs trous pour donner au son un plus libre passage.

A Montebourg et à Emondeville, deux communes de l'arrondissement de Valogne, on voit ou on voyait tout récemment encore plusieurs sonnettes d'inégale grosseur réunies pour le même usage.

A Caen, à l'église Notre-Dame, il y avait un appareil muni d'une seule sonnette.

A Cretteville près Coutances (Manche), il y avait plusieurs sonnettes inégales, réunies en ligne droite sur un même axe et suspendues au sanctuaire pour servir pendant l'office. BEAUJOUR.

*
* *

En 1455, on joua à Nantes le Mystère du *Bien advisé et mal advisé.*

En lisant dans les comptes de la Ville la note de Pierre Leflô, receveur et miseur des œuvres et réparations de la Ville, je trouve que ledit Leflô « supplie lui être « fait raison des paine et travault que il « eust et soustint aux jeux de Bien advisé « et mal advisé que le duc (de Bretagne) « et la ville firent joer dernièrement au « Bouffay de cette dite ville, tant pour « fére férer *la roe de fortune*, pour fere « charier le boays d'icelle, etc. »,

Cette *roe de fortune* était-elle une machine, un truc de théâtre usité à l'époque, ou bien la reproduction des roues de fortune, roues à prières, usitées en Bretagne, dont parle M du Halgouet.

Cette dernière hypothèse n'a rien de déraisonnable, la pièce jouée étant un Mystère représenté dans une ville Bretonne et dont l'auteur était probablement un Breton ?

DEHERMANN.

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315). — Sans connaitre le fait de 1835, j'avais déjà entendu raconter plusieurs fois, à la campagne, des faits analogues..., mais dont les narrateurs n'avaient pas été témoins.

Tous les ruraux, d'ailleurs, savent que le crapaud est doué d'une vitalité très résistante, car il n'est guère de tortures que leurs gamins n'imaginent de lui faire souffrir et, pour son malheur, il les endure longtemps sans y succomber.

Mon père m'a conté avoir vu plusieurs fois, pendant la moisson, des crapauds supporter, sans être écrasés, le passage

sur leur dos de la roue d'une voiture chargée, et s'enfuir ensuite, laissant dans l'ornière l'empreinte de leur corps. Il croit que le crapaud est très résistant aussi à l'asphyxie et au jeûne, mais que l'histoire du casseur de pierres a dû être un peu brodée. SGLPN.

*
* *

L'histoire du crapaud de Blois paraîtra certainement moins difficile à comprendre quand on connaîtra celle-ci.

Une personne de ma connaissance recevait de la Cie des Eaux, une eau détestable (ce n'était pas à Paris), cette eau était débitée par un robinet jauge, c'est-à dire par une sorte de manchon percé d'un trou très petit qui, d'un bout de l'année à l'autre, devait laisser couler dans un réservoir la quantité d'eau représentant le montant de l'abonnement.

Un jour, cette personne me fit constater que l'eau ne coulait plus dans son réservoir alors qu'aucune fuite n'existait et que le trou du robinet jauge n'était pas bouché, cela nous amena à faire couper le tuyau de plomb entre le robinet jauge et le réservoir. Alors, si l'ouvrier de Blois fut surpris en voyant un crapaud, nous ne le fûmes pas moins en voyant une anguille énorme qui bouchait le tuyau (ce n'était pas non plus à Marseille).

L'explication ne fut pas difficile à trouver ; l'anguille, à peine au sortir de l'enfance. était entrée par le trou du robinet jauge, lequel n'avait pas un millimètre de diamètre ; là, pendant un certain temps elle avait tranquillement vécu de toutes les matières que lui apportait avec abondance l'eau de la ville, mais, lorsqu'elle voulut repasser par le trou du robinet, en supposant qu'elle y ait pensé, elle était devenue trop grosse, ce qui l'obligea à rester dans le tuyau. Elle y serait peut-être encore si elle avait compris que trop manger causerait sa perte — elle avait cependant le temps de réfléchir — ; mais elle mangea tellement qu'elle finit par boucher complètement le tuyau, et, en le coupant on lui coupa aussi la tête.

Dans ces conditions, nous dûmes nous borner à constater que l'anguille était entièrement blanche, qu'elle était longue d'environ 80 centimètres, et que sa tête, que le propriétaire a conservée, pouvait avoir 10 centimètres de long.

L'aventure du crapaud doit être la même que celle de l'anguille, il était entré, alors qu'il n'était que têtard, par un petit trou dans une poche où il resta trop longtemps pour pouvoir sortir, ce qui l'obligea à passer un certain nombre d'années dans sa prison, mais de là à le croire contemporain de la pierre dans laquelle il était, c'est-à-dire âgé de quelques centaines de mille ans, il y a loin. Je sais bien qu'on n'a trouvé aucune trace du trou, mais qu'est-ce que cela prouve ? Tout simplement que ce trou était très petit et qu'il a été bouché, ce qui est très naturel et s'explique fort bien.

JEAN PILA.

—

Signe de la croix avec de l'eau de la mer (LIV, 282). — Les femmes, surtout les anciennes, généralement élevées au couvent ou au moins à l'école des Sœurs, faisaient le signe de la croix au commencement de maintes actions J'ai vu, dans ma famille, imiter le geste des baigneuses basques avec l'eau de la toilette du matin ; faire le signe de la croix sur le pain à entamer, avec la chemise blanche à mettre et enseigner cette pratique à de tout jeunes enfants... et cela se passait très au nord de la Garonne et même de la Loire. SGLPN.

*
* *

Je crois que le rite accompli au pays basque se retrouve un peu partout. J'ai vu maintes fois des baigneurs d'eau douce faire ce signe de croix avant de se mettre à l'eau. C'est un reste de ces vieilles habitudes auxquelles il faut ajouter celle de faire avec un couteau, le même signe sur le pain qu'on va entamer.

E. GRAVE.

*
* *

Cette coutume se retrouve dans le Trégor et dans le pays de Plestin-les-Grèves. Je l'ai vu maintes fois à Saint-Michel-en-Grève, Port-Blanc, et autres plages de cette côte. Les femmes, jeunes filles et enfants du pays font le signe de la croix avant de prendre un bain. Les hommes et les jeunes gens s'en abstiennent le plus souvent. A. HAMON.

—

Les savants ennemis (LIII ; LIV, 148).— L'anecdote rapportée par Rip-Rap se trouve également dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, dirigé par Duckett, 1855, avec de légères va-

riantes ; à l'article Buffon, Virey écrit :

Il fut injuste à l'égard de Linné ; mais celui-ci, sans répondre directement à ses attaques, se vengea de son rival en lui dédiant une plante marécageuse sous laquelle s'abritent les crapauds, avec le nom de *Buffonia*.

Dans un autre article du même ouvrage, je trouve encore ceci :

Bufone (de *bufo*, crapaud) genre de plantes de la famille des polycarpées, ainsi nommé parce que le crapaud aime, dit-on, à se cacher dans les touffes de ces plantes chétives.

C'est Sauvages qui a établi ce genre de plante sous le nom de *Bufonia* et non de *Buffonia*, ainsi que l'écrivent plusieurs botanistes. On aurait donc calomnié Linné, selon M. Hœfer, en lui attribuant la dénomination de ce genre, et en la regardant comme une basse vengeance des critiques répandues contre lui dans les ouvrages de Buffon.

Après avoir lu deux articles aussi contradictoires, je suis allé aux sources.

Dans le *Systema Vegetabilium* de Linné, j'ai trouvé la description du genre *Bufonia* (avec un f), et d'une seule espèce ; la *Bufonia ternui folia*, décrite d'après : Magn. monsp. 97, t. 97, ce qu'il faut traduire à mon avis par :

Magnol Botanicum Monspeliense, p. 97, *tabulæ*, 97.

Cet ouvrage a été édité, en 1686, à Lugd., et en 1698, à Montpellier.

Donc, la plante décrite par Linné est une plante française, appartenant à la flore de Montpellier.

On pourrait en trouver la description dans : Boissier de Sauvages — *Methodus foliorum, seu plantæ floræ monspeliensis*, Hagæ — Comit. 1751, in-8 ; mais je ne possède pas cet ouvrage.

L'anecdote en question reposerait donc sur une erreur de copiste, erreur commune à des savants, puisque Brongniart, dans son « Enumération des genres de plantes »... du Museum, 1843, tout en attribuant le baptême du genre à Sauvages, écrit lui-même Buffonia erreur partagée par Le Maout et Decaisne, dans leur « Flore des jardins et des champs » où ils écrivent : Buffonia, *dédié à Buffon, naturaliste français*.

Au reste, il n'était pas nécessaire que Linné intervînt pour créer un jeu de mot : que l'on écrive *Buffonia* ou *Bufonia*, on peut traduire par plante à Buffon, à bouffon ou à crapaud, selon que l'on prononce à la française ou à l'italienne :

Buffon, *buffone* et *buffo* (crapaud en italien) sont proches parents, au point de vue linguistique C'est une fatalité qui n'enlève rien à la valeur d'un homme.

H. Angenot.

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274). — A vrai dire, la nouvelle loi du 13 juillet 1906 sur le *Repos hebdomadaire* ne date pas d'hier : on la découvre telle quelle, en cherchant sous les débris de seize siècles, et l'on peut constater qu'il n'y a rien de nouveau ni de changé entre l'édit du fils de Constance Chlore et la loi nouvelle signée de M. Fallières ; hormis naturellement les effets d'optique, les décorations et les accessoires de ce théâtre où l'homme joue toujours le drame de ses passions ou la comédie de ses intérêts.

Ce fut Constantin, en effet, qui, le premier, en 321, interdit, par une loi, tout travail, sauf celui de la campagne, les dimanches et jours de fête. Ce dernier fut même défendu en 538, par le troisième concile d'Orléans. Les prohibitions relatives au dimanche se renforcèrent jusqu'au XIIIe siècle, où on commença à se relâcher de l'ancienne sévérité. Après l'apparition du protestantisme, il y eut comme un retour à la règle: on sait qu'en Angleterre, en Espagne, etc., le repos du dimanche est strictement observé. Il en fut de même jusqu'à la Révolution. La Convention, qui avait changé l'ère grégorienne en ère républicaine (22 septembre 1792), décrété des mois de trente jours divisés en trois dizaines de jours nommés décades, consacra le dixième jour de chaque décade au repos et remplaça ainsi l'ancien dimanche. On n'avait plus que trois dimanches au lieu de quatre : la Révolution préconisait le travail.

En 1802, une loi rétablit l'ancien dimanche et décréta la fermeture des tribunaux et le repos des fonctionnaires.

Bientôt survint la Restauration. Une ordonnance de Beugnot du sept juin 1814 interdisait, les jours et fêtes, tout travail et tout commerce, défendait d'ouvrir les ateliers, chantiers et boutiques, de faire déménagement ou transport de matériaux, décrétait la fermeture des cafés, restaurants et cabarets pendant la durée des offices ; le tout prescrit sous peine de

mellement et ceux qui leur adviendront et échoiront par la suite tant en meubles qu'immeubles par successions, donations, legs ou autrement, leur seront et demeureront propres et leur tiendront lieu de ligne réciproquement.

Art. 3

Le futur époux autorise irrévocablement sa future à gérer et administrer tous ses biens, recevoir ses revenus échus et à échoir, en donner quittance, faire à raison d'eux toutes poursuites, agir en jugement et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour ladite administration.

Art. 4

En faveur dudit mariage, les sieur et Dame Gely, père et mère dudit et consentant en dot à leur fille en avancement d'hoirie et par égale portion de leurs successions futures une somme de 30 000 fr. qu'ils ont présentement remise à ladite future épouse entre les mains de son f. e. qui le reconnaît et s'en charge envers elle.

Art. 5

En faveur du même mariage, ladite dame Lemier fait donation aux fut. épx. qui l'acceptent d'une somme de 20 000 fr. qu'elle a présentement remise audit s. Dupont qui le reconnaît et s'en charge.

Cette donation est faite sous conditions que ladite somme appartiendra à la fut. épse seule dans le cas où elle survivrait à son f. e., et dans le cas où ce dernier formerait contre elle ou demanderait en divorce et que dans tout autre cas ladite somme de 20 000 fr. appartiendra au f. e. seul.

Art. 6

La Dlle f. e. aura toute liberté, soit profit, soit coutumier.

Art. 7

Tous les effets mobiliers qui, au jour de la dépolution dudit mariage se trouveront dans la maison du f. e. appartiendront au f. e. seul, à moins que le f. e. ne justifie de la propriété de quelques-uns des dits effets en sa personne par des grimoires devant notaire, des factures ou mandats qui les auront fournis ou par d'autres actes authentiques qui constatent qu'ils lui seront venus de legs.

Art. 8

Tous les effets à usage de femme, tels que robes, jupes, bandes, bijoux, dentelles et autres seront censés appartenir comme de fait ils appartiendront à ladite dame f. e. sans qu'elle soit obligée d'en justifier autrement que par la seule destination de la chose.

Art. 9

La f. e. prendra aussi les meubles et effets dépendant de la succession de son mari, qui lui appartiendront suivant la prise de l'inventaire qui en sera fait et sans aucun jusqu'à concurrence de la somme de 20 000 fr., sur cette somme en deniers comptants à son choix, cette somme d'abord donnée qu'à titre de gain de survie. Ladite dame f. e. n'aura pas droit de l'exiger en cas de divorce et le f. e. en sera déchargé si la future meurt avant lui.

Art. 10

Les frais de ménage, entretien et éducation des enfants, gages de domestiques et autres objets de dépenses qu'entraîne nécessairement la tenue d'une maison seront supportés par ledit f. e. seul. Le f. e. y contribuera que du revenu de sa dot.

Art. 11

Pour raison de toutes les choses et conventions du présent contrat de mariage, la d. Dlle f. e. sera hypothèque à compter de ce jour sur les biens du f. e., son f. e.

Ainsi a été arrêté et convenu entre lesdites parties, promettant, obligeant, le part. et d'autre renonçant. Fait et passé à Paris en la demeure dudit s. et d. Gely. Fait mil sept cent quatre-vingt-douze. Deux de la République, le 12 juin et ont signé :

Dupont.

S. L. Gely.

M. J. Ravel.

Gely.

M. y a mot Camus veut mot pour pour veuve Lemier. M. Camus.

M. A. Gely.

M. J. Gely.

a M. Dupont.

V. L. Charpentier.

C. M. Simonet.

Dupont junior.

Pain.

Charpentier.

Enregistrement, le 14 juin 1792.

—

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort, en Suisse, à l'âge de 70 ans, du R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus, notre collaborateur depuis longtemps. Il s'était particulièrement consacré à Bourdaloue, dont il a publié la correspondance, il avait fondé la *Revue Bourdaloue*. Ecrivain d'une haute et très sûre érudition, il laisse des travaux qui font autorité. Sa bienveillance et sa libéralité étaient sans bornes. Sous le pseudonyme qu'il avait choisi et que nous sommes autorisés à dévoiler, *Henri Rochat*, il a prodigué à tous les trésors d'un inestimable savoir.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chaumon, St-Amand-Mont-Rond.

LIV° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Septembre 1906.

42e Année — N° 1124

34 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez — Il se fait intermédiaire

34 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

La fille de l'illustre chanteur Garat demande l'aumône. — On lira plus loin une lettre qui n'était pas destinée à la publicité et qui est absolument inédite. Elle est adressée par Achille Jubinal au baron Taylor. Il lui recommande la fille du chanteur Garat.

Garat — et M. Arthur Pougin en a fait un portrait fort remarquable dans la *Grande Encyclopédie* — a été le chanteur accompli que l'on sait, applaudi de Marie-Antoinette, coqueluche du Directoire, sous lequel il fut le chef des incroyables — des *incoyables* —.

Sa fille, en 1802, nièce du sénateur Garat, en était réduite à demander la charité :

Corps Législatif — Paris le samedi 3 mars 1802.

Mon cher Baron,

Mademoiselle Garat, fille du grand chanteur, membre de votre société des musiciens, me transmet la demande ci-jointe, appuyée par Watelet et par M. de Saint-Albin, conseiller à la Cour impériale.

J'ai, comme vous savez, l'honneur de la connaître depuis de longues années. Sa situation est des plus intéressantes. Née dans une noble, et très noble famille, élevée par le sénateur Garat (son oncle), illustre par son père, elle s'est vu dépouiller de tout par une suite inouïe de malheurs, de drames, de véritables *crimes* commis à son préjudice.

Elle est aujourd'hui, non pas sur le seuil de la misère, mais dans *la misère*.

Je viens donc i voquer pour elle votre sympathie. Ne pouvez-vous la faire inscrire (*c'est un nom illustre* et qui illustrerait votre liste) au nombre de vos *pensionnaires* ou tout au moins de vos *secours* ? Vous feriez là œuvre pie, et ce serait un grand bienfait accompli à son égard.

Je vous recommande donc sa demande de tout mon cœur. C'est une personne aussi honorable que malheureuse.

A vous toujours, partout et en tout, *con la espada el canon la pluma y el Corazon.*

Su amigo de usted.

A. Jubinal,
6, rue Boudreau.

Achille Jubinal parle « d'une suite de malheurs inouïs, de drames, de véritables crimes commis à son préjudice ». Que veut-il dire ? Les malheurs, on les soupçonne ; mais les drames ? mais les crimes ?

M.

La main droite de Louis XV. — Je lis dans la *Chronique de Paris* du 30 août 1792 :

M. Mazers de Latude a demandé à la commune de Paris la main droite de la statue de Louis XV qui a signé la lettre de cachet qui l'a retenu pendant 30 années dans les fers. Sa demande lui a été accordée par un arrêté.

Est-ce que Latude a été mis en possession de la main accordée ?

Qu'est-elle devenue ?

J. G. Bord.

Papineau et les troubles du Canada. — On lit *Mémoires de la Société de statistique des 2-5*, 1re série t. VIII,

1843-44, 117, sous la signature d'Appolin Briquet qui n'est pas sans notoriété :

Papineau dont le nom est devenu célèbre depuis les derniers troubles du Canada. En effet, cet illustre défenseur de la liberté de son pays, est originaire de Niort (2-5).

On demande quels furent ces troubles dont la date n'est pas donnée et surtout quel rôle y joua ce Papineau. Toutes choses aujourd'hui complètement oubliées en son pays natal. LÉDA.

—

Iles Anglo-Normandes. — Lorsqu'on visite ces îles, il est impossible, pourvu que l'on soit un peu chercheur et curieux, de n'être pas frappé du grand nombre de noms précédés d'une particule qui figurent au-dessus des magasins et de ne pas se demander le pourquoi de cet état de choses.

Rien qu'à Saint-Hélier on peut remarquer : de Gruchy — de La Haye — de Bosch — de Boursier — de Lamare — de Faye — de Sainte-Croix — de La Pérelle, etc., etc.

Ce sont des noms à consonnance bien française ; plusieurs sont encore portés et même connus en France.

Comment expliquer l'existence et la situation de ceux qui les portent dans le Chanell Island ?

Leur immigration y date-t-elle de la Révocation de l'Edit de Nantes, de la Révolution ou d'une autre perturbation sociale ? Sont-ce des cadets des provinces françaises voisines venus tenter la fortune commerciale ?

Sait-on si ces familles ont conservé quelques souvenirs de leur origine française, de la situation que leurs ascendants ont pu avoir sur le continent ? Sait-on si elles possèdent de simples traditions orales ou au contraire des documents écrits, prouvant leur rattachement à la souche française ? Existe-t-il un ou plusieurs ouvrages traitant de ces familles ?

II. A côté de ces familles qui n'ont gardé qu'un des signes de la noblesse — et non le plus certain — il en est d'autres chez qui a subsisté le titre — qu'on aurait pu qualifier autrefois en France de critérium de la noblesse — d'écuyer. Sur un assez grand nombre de tombes ou d'inscriptions commémoratives figure le titre écuyer ; (Très fréquemment il n'accompagne point un nom à particule.), mais les exemples découverts remontaient tous à un certain nombre d'années, une quarantaine. Il n'a pas d'ailleurs été fait de recherches spéciales.

En Angleterre, si je ne me trompe, le titre d'écuyer, *squire*, n'est pas vraiment un titre de noblesse, mais une qualification honorable.

En est-il de même dans les îles, ou, au contraire ce titre a-t-il gardé la valeur qu'il avait jadis en France ? Et, s'il en est ainsi, quelle situation vis-à-vis de la noblesse anglaise ont les écuyers des îles normandes ?

III. En 1563, la reine Elisabeth d'Angleterre constitua Sercq en fief de haubert qu'elle donna en toute propriété à Hélier de Carteret, seigneur de Saint-Ouen, en Jersey. De la famille de Carteret, Sercq passa, en 1737, à la famille Le Pelley (il existe en France une famille Le Pelley-Dumanoir) qui, en 1852, vendit l'île aux Collings, les seigneurs actuels.

Cette île est toujours divisée entre 40 tenanciers, comme au XVIe siècle.

Existe-t-il encore une postérité authentique des Carteret ?

A Sercq, sur une très modeste boutique de marchand de tabac et d'épicerie (près l'hôtel Bel-Air) on lit : « J. P. de Carteret. »

On ne peut s'empêcher de penser au bénéficiaire de la charte de 1563, avec ou sans raison ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

La fontaine Saint-Valery à Montmorency. — En 1735, Crozat-le-Pauvre, propriétaire du château de Montmorency, eut à soutenir un procès contre les habitants du lieu, au sujet de la fontaine Saint-Valery dont l'eau avait cessé de couler. En connait-on l'issue ? Cette fontaine existe-t-elle encore ? PAUL PINSON.

—

Sainte-Beuve et M. Dubois. — Dans le compte rendu de l'Académie des sciences morales, n° de mars 1904, page 595 et suivantes, M. Adolphe Lair a raconté la querelle qui a amené le duel de Sainte-Beuve avec M. Dubois (septembre 1830).

D'après ce récit, qui est emprunté aux *Souvenirs inédits* de M. Dubois, la querelle aurait eu lieu à Paris pendant les journées de juillet 1830, après la publica-

tion faite, le lundi 26, des Ordonnances datées de la veille ; et avant que la lutte fût terminée, puisque M. Dubois raconte qu'il aurait passé une des nuits qui suivirent la querelle, en veillant et causant avec Farcy (1), qui fut tué le troisième jour du combat, le jeudi 29.

Mais ce récit se heurte contre le fait que Sainte-Beuve n'était pas à Paris pendant les journées de juillet : il l'a dit à cette époque même, dans son article du 4 novembre 1830 sur la seconde édition des *Poésies de Joseph Delorme* (*Premiers lundis*, I, 411). Il l'a répété plus tard dans sa biographie :

La Révolution de juillet arriva. J'étais absent pendant les trois journées, et en Normandie, à Honfleur, chez mon ami Ulric Guttinguer.

Troubat, *Souvenirs et indiscrétions*, page 38.

Enfin, dans une lettre du 15 février 1867, adressée à M. Jules Claretie, et lui parlant de l'arme qu'il avait à la main dans ce duel :

Le pistolet, dit Sainte-Beuve, était un pistolet d'arçon que Fontaney avait conquis sur un gendarme dans les journées de Juillet ; car c'est peu après ces journées qu'eut lieu cette querelle, et la fièvre qui régnait alors dans l'air n'y nuisit pas.

Le récit de M. Dubois est d'ailleurs étrange : il y aurait eu un soufflet donné au mois de juillet, et le duel n'aurait eu lieu que deux mois après, le 20 septembre !

Evidemment, M. Dubois, en rédigeant ses *Souvenirs* sur le tard, a commis une erreur de mémoire ; il a antidaté de deux mois le soufflet qu'il a donné à Sainte-Beuve. Celui ci n'a raconté nulle part comment cette querelle avait commencé : il sentait sans doute que sa vivacité l'avait mis dans son tort. Quant aux contemporains, leurs souvenirs ne se sont attachés qu'au parapluie que Sainte-Beuve a tenu à garder, dans ce duel au pistolet.

La querelle paraît bien avoir éclaté, comme le récit de M. Dubois l'indique, à propos d'une question relative à la propriété du *Globe*. Seulement, elle n'eut pas lieu lors de la crise subite et rapide que provoquèrent les Ordonnances. Elle se produisit quelques semaines plus tard, dans des circonstances que le récit de M. Dubois a défigurées, et qu'il serait intéressant de préciser.

Y a-t-il quelque part, — dans les journaux de l'époque, par exemple, — des renseignements qui compléteraient ou corrigeraient ceux que je viens de résumer ? DEBASLE.

(1) Dans sa notice sur George Farcy, Sainte-Beuve raconte en effet que celui-ci passa la nuit du mercredi au jeudi dans la maison de santé de M. Pinel, à Chaillot, où était détenu M. Dubois. Quoique détenu, il allait et venait, dans ces jours où tout était sens dessus dessous.

Les débuts de M. Anatole France. — Où parurent les premiers articles publiés par M. Anatole France pendant ses années de début, alors qu'il était employé à la librairie de son père ? +

La faïence du seigneur de la Roche Chandry. — Avant 1530, un sieur de la Roche Chandry envoyait à ses amis des vases en faïence blanche que sans doute, il fabriquait lui-même.

Je voudrais savoir quel était ce seigneur et surtout le lieu où il habitait afin de déterminer le lieu de fabrication. J'ajoute que les fabriques de faïence étaient loin d'être rares à cette époque dans notre région,

J'ai vainement consulté le P. Anselme, Quenot, *Statistique de la Charente* : 1818, J. L. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*. 1844. Paul Sazerac de Forges. *Note sur les seigneurs et le château de la Rochechandry* (à 12 kil. d'Angoulême, commune de Mouthiers sur Boëme). *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, T. I, 1845, 1er trim, p. 50.

Je ne trouve nulle part une *bonne généalogie de cette famille* à laquelle je puisse me fier.

J'observe que le P. Anselme dit toujours *Roche Andry*.

J'adresse à mes collègues d'instantes prières, ayant besoin d'être renseigné à assez court délai, les assurant de ma vive reconnaissance

A t-on d'autres traces de cette fabrication ?

Bonnaffé, dans l'inventaire de Catherine de Médicis, dit ces vases de faïence *blanche* fabriqués à Modène, à Nevers et à Rouen

or j'ai tout lieu de croire qu'on en faisait ailleurs en France.

Ces vases devaient avoir une certaine valeur, car ce sont les *seules poteries* que mentionne un important inventaire de château du Poitou en 1530. Il s'agit d'une buire et d'un vase à rafraîchir.

LÉDA.

—

Familles de Gouy, de Postel, de Touzin. — Jacques de Bourbon-Vendôme, seigneur de Levigny et de Courcelles, décédé en 1632, épousa Louise de Gouy, fille de Jacques, seigneur de Cournehaut, et de Marguerite de la Chaussée, dont, entre autres :

1) Marguerite de Bourbon-Vendôme, alliée 1° avec Jacques de Monchy, seigneur de Lamberval ; 2° avant le 14 février 1644 avec Antoine de Postel, seigneur de la Grange.

2) Antoinette de Bourbon-Vendôme épousa, en 1626, Alexandre de Touzin, seigneur de Berois, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, chevau-léger de la garde du roi, et lieutenant au gouvernement d'Ardres, dont elle était veuve et sans enfants, en 1658.

Merci d'avance à qui me renseignera sur ces familles de Gouy, de Postel et de Touzin.

Les frères de Sainte-Marthe donnent pour armoiries à Louise de Gouy : *parti d'or et d'azur, à 3 fleurs de lis au pied coupé de gueules*, ce qui porte à conclure qu'elle ne devait pas appartenir aux Gouy d'Arsy et d'Ansereul. Ces armoiries sont les mêmes que donne La Chesnaye des Bois aux articles *Govie*, *Gouz de Montgiron* et de *Gouy*, seigneur de *Châteauthouars*, en Normandie, anobli au mois de février 1700. D'ailleurs Magny dit qu'Antoine de Gouy, seigneur de Montgiron, obtint ses lettres de maintenue de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, en février 1700, et qu'il portait : *parti d'or et d'azur, à 3 fleurs de lis de gueules, posées 2 et 1, les deux du chef de l'un à l'autre, et celle de la pointe de l'un en l'autre* (*Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 121 et 209).

Pour la famille Postel, je ne crois pas qu'il s'agit de celle des seigneurs des Minières et d'Orvaux, en Normandie, mais plutôt qu'il faut lui rattacher Pierre-Fursy Postel, écuyer, seigneur de la Mothe, qui fit enregistrer dans l'*Armorial général* de 1696, à Boulogne-sur-Mer : *d'azur, à une gerbe de blé d'or, accostée de 2 étoiles du même*, et les seigneurs de la Mothe et du Clivet, encore représentés au commencement du XIXe siècle (Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. III, p. 195).

Alexandre de Touzin est cité dans les lettres de déclaration de noblesse qu'obtint en 1660, Claude de Touzin, seigneur de Mercy, son cousin, fils de Pierre de Touzin, seigneur de Mercy, Saint-Prix et Largillac, natif de Guyenne, et établi en Bourgogne (Arbaumont, *Les Anoblis de Bourgogne*). Il appartenait aussi probablement à la même souche que noble Jacques, *alias* Melchior de Touzin, qui épousa en 1656 Anne de la Devèze, remariée, avant 1664, avec N. Dutaut de la Peyrière (Bourrousse de Laffore : *Nobiliaire de Gascogne et de Guyenne*, t. III, p. 48). Dans les armoriaux que j'ai consultés, je n'ai jamais rencontré des armoiries sous ce nom de Touzin.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Médaille par Depaulis et Jeuffroy. — Je possède une médaille au buste de Louis XVII, bronze, diamètre : 6 cm. Avers : buste du Dauphin à gauche, signé Depaulis au bas, et en haut les mots : REGNI. TANTUM. IVRA., dont je demande le sens, en faisant la supposition que le verbe est sous-entendu. Et quel verbe ?

Le revers est signé Jeuffroy, lequel, né en 1749 et mort en 1826, fut Directeur de la Monnaie sous le Consulat et l'Empire, et, graveur émérite, eut, entre autres, pour élève, Fiolier-le-Jeune.

Ce revers représente un ange debout, tenant élevée dans sa main gauche, une couronne royale, et dans la main droite, un flambeau abaissé. L'ange se tient sur un autel à l'angle duquel on voit une chaîne et une draperie ; l'autel est au centre de la cour d'un donjon — le Temple sans aucun doute, — et l'ange est sur le point de s'élancer hors cette cour.

Au dessus du personnage la légende :

QUAM. REDDAT. HAEREDI.

Je demande aux érudits numismates :

1°) A quoi se rapporte ce QUAM ? à la couronne que tient l'ange ?

2°) La date de l'émission de cette médaille est-elle connue ?

3°) Quelle valeur cette médaille peut-elle apporter à la thèse de l'évasion ?

4°) Si la frappe est antérieure à 1815, dans quel but a-t-elle été faite et par qui ?

J'observe encore qu'au bas du revers on lit :

LUDOVICVS. XVII. IN. VINCVLIS.
OCCVMBIT. VIII. IVN. MDCCLXXXXV.

Il y a certes contradiction entre cette affirmation de décès et l'attitude de l'ange qui a tout l'air d'un libérateur recherchant un prisonnier pour lui remettre une couronne ! Mais je ne conclus pas... je cherche à comprendre. M. B. B.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à 2 roses d'argent. — A quelle famille de Bourgogne ou de Franche-Comté appartiennent les armes suivantes : *de gueules, à 2 roses d'argent, en chef, un croissant de même en pointe et une étoile d'or en abîme ?* NICE.

—

Armoiries à déterminer : d'or au chevron de gueules... — 1° *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux trèfles de sinople et en pointe d'une tête de sanglier de sable.*

2° *D'azur, au chêne d'or, parti de gueules, à trois étoiles d'or posées en pal.* H. V.

—

Sainte Mafalda. — Pourrait-on me procurer quelques renseignements sur la vie de cette sainte ? La seule information que j'ai est qu'elle était princesse portugaise et épouse d'un roi de Castille. Où pourrais-je me procurer la vie de cette sainte en quelque langue que ce soit ?

C. B. O.

—

Saint Arnould, patron des brasseurs. — Saint Arnould est en Belgique — et peut-être en France — reconnu comme le patron des brasseurs. Jadis il était très fêté le 18 juillet de chaque année. Cette coutume tend à disparaître. Pourrait-on me dire pourquoi saint Arnould est le patron de la brasserie ? A-t-il été brasseur ?

—

Eglises disproportionnées. — Il y a dans plusieurs villages du Vimeu des églises dont l'abside est très forte proportionnellement au reste du monument. C'est tout à fait comme si, ayant commencé par l'abside sur un plan assez grand, avec des fonds suffisants, on avait dû achever sur un plan plus modeste. Est-ce là l'explication ? V.

—

Prix académique décerné en cachette. — La poésie couronnée en 1717 par l'Académie Française, était du trop célèbre Gâcon, partant si mauvaise, que l'Illustre Compagnie, n'osant décerner publiquement le prix à l'auteur, le lui envoya en cachette. Est-ce exact ? Et connaît-on d'autres faits du même genre ?

A ce propos, comment les sujets de concours étaient-ils choisis autrefois ? Comment le sont-ils aujourd'hui ?

ALPHA.

—

L. D. S. E. Q. V. — J'ai dans ma bibliothèque un livre : *Poésies diverses*, par *L. D. S. E. Q. V.* Paris, 1689, avec *ex-libris* manuscrit, de J. P. Loret.

Peut-on déchiffrer ces initiales ?

THIX.

—

Bibliographie Napoléonienne. — Existe-t-il un ou plusieurs ouvrages français indiquant tout ce qui a été écrit sur Napoléon 1er, son entourage et son temps ?

Je connais seulement la *Bibliographie Napoléonienne*, ouvrage allemand, de F. Kircheisen, traduit en français, mais qui est loin d'être complet. ELPÉA.

—

Le père Adry et les Anas. — Qui était le père Adry ? et où est son manuscrit sur les *Anas* (1803) vendu le 5 février 1857, par M. Charavay ?

A. G. C.

—

Tarot des bohémiens et le livre de Thot. — Qu'est-ce exactement que le livre de Thot et le tarot des bohémiens ? Quels sont les derniers et les meilleurs travaux sur ce sujet ? DU H.

—

Pauvres, éclairez-vous. — J'ai trouvé la pensée suivante dans un recueil manuscrit. Je l'ai retrouvée dans *Portraits et maximes* 1799-1889, publiée en 1900 à Bruxelles.

Pauvres, éclairez-vous, rarement on écrase les vers luisants.

De qui est-elle ? CH. LEFEBURE.

Le mot staff. — C'est, personne ne l'ignore, une matière plastique dont on se sert beaucoup pour la décoration des édifices publics et privés. Depuis 1900, et même, si ma mémoire est bonne, depuis 1889, les Expositions universelles ont acclimaté, chez nous, ce néologisme, d'origine anglaise, — d'après *Larousse*.

Or, je ne l'ai, jusqu'à présent, trouvé dans aucun dictionnaire anglais, à la Bibliothèque nationale ou ailleurs. Quelle étymologie peut-on assigner au mot *staff*, qui a donné staffer (verbe) et staffeur (substantif) ? E. X. B.

—

Le vin. Anciennes expressions. — Dans d'anciens documents d'archives, on trouve des expressions proverbiales, par lesquelles, en Bourgogne, on désignait autrefois le vin, suivant la diversité des effets qu'il produit :

Vin d'âne, qui rend la personne assoupie après avoir trop bu.

Vin de cerf, qui fait pleurer.

Vin de lion, qui rend furieux et querelleur.

Vin de pie, qui fait bavarder.

Vin de porc, qui fait rendre gorge.

Vin de renard, qui rend subtil et malicieux.

Vin de singe. qui fait sauter et rire.

Vin de Nazareth, qui passe au travers du nez.

Vin de mouton, qui rend doux et soumis.

Je ne sais si cette nomenclature est complète. En tout cas, il serait curieux de savoir si dans le Bordelais on trouve des expressions analogues. E. M.

—

La droite d'un tableau, d'un édifice. — Est-ce le côté que le spectateur, qui regarde le tableau ou l'édifice, a à sa droite ? Il n'en est pas ainsi de la droite d'une armée, qui est à droite du front de l'armée, à la gauche de l'ennemi en présence. Et la droite du Sénat ou de la Chambre ? est-ce la droite du Président ? les loges de droite d'un théâtre sont-elles à la droite de l'acteur ou du spectateur ?

J. Lt.

—

Fournisseurs de la Cour. — De quand datent les brevets de fournisseurs délivrés aux commerçants par les maisons souveraines et princières ?

A quelles conditions sont-ils ordinairement accordés de nos jours ? +

Donner le bras. — Jadis, quand on disait Monsieur X donnait le bras à sa femme, ou Madame X donnait le bras à son mari, cela représentait la même idée ; c'est-à-dire, l'avant-bras de la femme croisé et appuyé sur l'avant-bras de l'homme ; mais, maintenant qu'on rencontre beaucoup de promeneurs dans une position toute contraire, ce qui donne un peu à l'homme l'air d'un aveugle ou d'un convalescent, comment doit-on s'y prendre pour exprimer d'une façon compréhensible, chacune des deux manières ?

César Birotteau.

—

L'action inspiratrice intellectuelle des aliments solides. Y a-t-il des écrivains qui aient considéré cette question ? — Cette question, en apparence assez singulière, demande une explication.

Nous avons quatre sens *topiques* localisés dans une partie du corps (vue, ouïe, odorat, goût) et des sens épipoliques, c'est-à-dire répandus sur toute sa surface.

Un des sens épipoliques, le tact, constitue avec les quatre autres, les cinq sens classiques. Mais il y en a bien d'autres, comme le sens thermique, le sens électrique, etc.

Les organes du sens thermique, par exemple, sont des points terminaux superficiels, récepteurs du froid et des points terminaux superficiels, récepteurs de la chaleur.

Quant au sens électrique, *Daguin* observe très justement dans son *Traité de Physique* que l'absence (pour moi seulement apparente) des sens explique pourquoi les phénomènes électriques ont été les derniers à être découverts.

L'alimentation, dont le sens du goût est le diapason, constitue la base du fonctionnement de tous les sens.

Eh bien ! les lois du goût nous sont presque inconnues. Or les demi-savants qui sont la majorité des savants, méprisent ce qu'ils ne connaissent pas. Aussi le goût est-il le cendrillon des sens. Mais quelle doit être sa fonction ?

On a célébré souvent l'influence intellectuelle des aliments liquides. A-t-on jamais célébré l'action inspiratrice intellectuelle des aliments solides ? B.

Réponses

—

Comme quoi nous devons au grand-père de M. William Busnach d'avoir conquis l'Algérie (LIII, 550, 632, 772) — *Un coup d'éventail a-t-il décidé de la conquête ?* — M. Gustave Rouanet, dans l'*Humanité*, conteste le coup d'éventail ; nous donnons la partie essentielle de son article qui ouvre la porte à une intéressante controverse :

M. Aumérat, doyen de la presse algérienne, affirme que notre consul ne fut pas frappé. Il a connu les personnes qui assistèrent, le 30 avril 1827, à l'altercation au cours de laquelle le dey se serait livré à l'acte de violence raconté. M. Casimir Jobert, beau-frère de notre consul, M. Deval, était présent ; M. Schultz, consul général de Suède, également ; d'autres personnes encore, qui, en 1842, racontèrent à M. Aumérat l'altercation qui a donné lieu à la légende. Voici la vérité toute nue :

Le 30 avril 1827, à l'occasion de la fête du Beïram, le dey recevait le corps consulaire. Le dey était dans une cour, à l'extrémité, assis sur un divan, à la mode des Orientaux, c'est-à-dire les jambes croisées, à demi-couché. Les membres du corps consulaire étaient debout, rangés en ordre, devant lui, à une certaine distance. Il ne peut y avoir de doute sur la nature des mouvements que le dey aurait dû faire pour frapper M. Deval au visage. Il eût dû se lever, avancer de quelques pas pour atteindre le consul français. Les témoins de l'altercation ne purent donc se tromper sur ce qui se passa.

L'altercation, à laquelle, nous dit M. Aumérat, « on prit à peine garde sur le moment » fut courte. Le dey se plaignit à notre consul de n'avoir encore reçu aucune réponse à une lettre envoyée précédemment par l'intermédiaire de ce fonctionnaire français à Charles X. M. Deval répondit, avec une hauteur que je me permettrai de trouver un peu cavalière :

— Le roi de France ne correspond pas avec un dey d'Alger.

Le dey, alors, fit ce que tout autre, vous ou moi, aurait fait, si quelqu'un, reçu dans une maison, prenait une attitude de provocation pareille envers son hôte. Il eut un geste de colère et prononça les mots suivants :

— *Rohh ! Roumi, ben el Kelb !* (Sors ! chrétien ! fils de chien !)

M. Aumérat fait observer que ces mots n'ont pas, dans la bouche d'un musulman, la gravité d'injure qu'ils ont dans notre langue. « Fils de chien » est un juron qui revient, à chaque instant, sur les lèvres de l'Arabe, et il n'y attache pas le caractère outrageant qu'un Européen y trouve. Aussi, les paroles du dey furent-elles d'abord jugées sans importance. Le soir, on en discuta dans la colonie européenne et, sauf le consul anglais, un Saint-John, qui joua un rôle singulièrement équivoque dans les complications qui précédèrent l'expédition de 1830, personne ne vit là, assurait le consul de Suède en 1842 à M. Aumérat, un incident gros de conséquences. Le consul français rendit compte à son gouvernement, sans attribuer au fait une gravité exceptionnelle...

Dans tout cela, on le voit, il n'est pas trace de coup d'éventail. M. Deval mourut un an après, en 1828. Deux ans plus tard, en 1830, une flotte expéditionnaire passait la Méditerranée pour aller à Alger « venger le coup d'éventail », dit Louis Blanc dans son *Histoire de Dix ans*. Mais dans les pages qui précèdent, l'historien avait noté, bien avant le « coup d'éventail », les incertitudes et les hésitations du gouvernement de Charles X au sujet de l'expédition d'Alger, projetée, abandonnée, reprise, rejetée, avant que notre consul s'attirât du dey, par son arrogance, l'épithète de « fils de chien ».

Je suis convaincu que la plupart des prétendus incidents, à l'occasion desquels on tire l'épée pour venger l'honneur national outragé, sont aussi vrais que le coup d'éventail du dey d'Alger. L'histoire les enregistre cependant, et on continuera encore, longtemps après la communication formelle de M. Aumérat, à raconter, en France et en Algérie, qu'un coup de dey nous valut la conquête de l'Afrique du Nord.

Maintenant, qui donc a le premier mis en circulation l'histoire de l'éventail ? Je pose la question à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, sans espoir d'une réponse précise et satisfaisante.

—

Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, s'est-il fait ermite ? (LIV, 329). — Antoine de Bourbon, comte de Moret, serait mort à la bataille de Castelnaudary.

Mais les événements trop matériels déplaisent aux imaginations ardentes. Et là encore, une légende que rien n'est venu plus asseoir que toutes les légendes de cette sorte, s'est formée, qui a prêté à la fin du comte de Moret, un caractère romanesque. L'origine de la légende est dans *La vie du véritable Père Josef capucin nommé au cardinalat*, chez Guillaume de Voys. La Haye. 1705, p. 282.

Il est mort de nos jours, le 24 décembre 1691, un fameux ermite proche l'abbaye d'Anières, à trois lieues de Saumur en Anjou, qui a passé partout où il a demeuré pour le comte de Moret, parce qu'il avoit beaucoup d'air d'Henri-le-Grand. Un jour une personne de qualité l'étant allé voir, fit aporter un portrait de ce Prince fort bien fait, pour voir si effectivement il lui ressembloit, et s'étant placé devant le Père, un gentilhomme présenta le portrait derrière lui audessus de sa tête sans qu'il s'en aperçût. En sorte qu'il étoit aisé de confronter les traits de l'un avec ceux de l'autre, et s'étant trouvés tous semblables, on lui demanda, en le faisant détourner pour lui montrer le tableau, s'il connaissoit bien celui à qui il ressembloit : il n'est pas difficile,dit-il, puis les larmes lui vinrent aux yeux tout aussitôt, et il quitta la compagnie pour qu'on ne l'aperçut pleurer. Le Roi ayant apris cette circonstance fit écrire à l'abbé d'Anières par monsieur le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat le 30 octobre 1687, pour avoir l'éclaircissement du bruit qui couroit alors que Frère Jean-Baptiste Ermite etoit fils naturel du roi Henri IV. L'abbé répondit que depuis onze ans et demi que cet Ermite étoit dans son voisinage, on n'avoit rien pu découvrir de sa naissance, de sa famille, de son païs et de son âge : qu'ayant été malade à la mort, le plus ancien de ses frères qu'il chérissoit beaucoup, le conjura au nom de Dieu de se faire connaître au moins à eux, lui promettant de n'en jamais parler à personne qu'après sa mort. Il le rebuta, en lui disant, il y a près de quarante ans que je travaille à me cacher et vous voulez me faire perdre un travail de tant d'années dans un quart d'heure ; il est vrai, continua monsieur l'abbé d'Anières, que dans la Province de Bourgogne où il a demeuré, le bruit a couru qu'il étoit le fils naturel d'Henri IV et qu'aussitôt qu'il a été en celle ci le même bruit s'y est répandu : ce qui a donné lieu à cela autant que j'en puis juger,c'est sa grande prestance, son air majestueux, ses manières nobles et aisées, son visage dans lequel on remarque beaucoup de traits de celui d'Henri-le-Grand.

Voilà ce que je sais de sa vie, et ce que j'ai appris de lui-même, que jusques à l'âge de 20 ans, il avait été bien nourri et bien élevé, ce qui étoit cause de sa grande vigueur, qu'il avoit porté les armes sans avoir été blessé, que pensant à se retirer du monde, il avoit examiné toutes les différentes manières de vivre des ordres religieux et que rien ne lui avait tant plu que la vie Erémitique ; de la façon qu'elle subsistait du temps des premiers solitaires d'Orient : que c'étoit celle-là qu'il avait embrassée : que pour celle-là, il avoit passé en Italie, et s'étoit retiré dans une forêt qui appartient à la République de Venise, dont les fréquentes visites de ceux du païs l'avoient chassé : que de là il était allé en Allemagne et que pour voir un brave Ermite il faisoit volontiers trois ou quatre cents lieues ; que s'étant depuis retiré dans ce Royaume, il avoit demeuré en Lorraine, en Champagne, dans le Lyonnois, en Bourgogne et enfin en Anjou, et que partout il s'étoit bâti des ermitages et avoit assemblé des congrégations. Le Roi ayant eu la lecture de cette lettre, dit avec sa sagesse ordinaire, il suffit que cet Ermite soit homme de bien, puisqu'il ne veut pas être connu, il faut le laisser en paix et ne nous point opposer à ses desseins.

L'imposture éclate dans ces lignes. Il était de notoriété publique que le comte de Moret avait été tué le 1er septembre 1632. Comment détruire l'histoire si claire et si logique au bénéfice de ce conte de bonne femme ?

On invoqua des témoignages : celui de M. de Grandval, officier de la compagnie des Gardes, qui le reconnut formellement, celui de M. Thomas, prêtre de Saumur, soutenant que l'ermite lui avait confié avoir assisté à la bataille de Castelnaudary.

Cet abbé avait sept autres raisons, et non moins de témoignages.

On savait que le duc de Mazarin, le comte de Serran, la duchesse de la Meilleraye, le marquis de Brézé, qui avaient des terres près de cet ermitage l'avaient reconnu.

Je doute fort que les historiens soient parvenus à établir la réalité de cette légende. A. Dufour,

***

M. Joseph Graudet, le père de l'histoire angevine, a publié, à Paris, en 1699, chez Coustelier, un volume in-12 de 334 pages, intitulé : *La Vie d'un solitaire inconnu, mort en Anjou en odeur de sainteté.* Dans cet ouvrage, l'auteur donne des preuves que ce « solitaire » était le comte de Moret. F. U.

—

L'exécution de Henri de Montmorency à Toulouse (LII; LIII ; LIV, 193). — M. Pichevin doit connaître le *Madame de Montmorency... Marie-Félicie des Ursins*, par le comte de Baillon (Paris, Didier et Cie, 1880).

Sans bibliographie, ce volume contient pourtant des renseignements qui pourraient mettre sur la voie, tels les *Mémoires* de Puységur et autres. A. G. C.

Une seconde madame de Polastron (LIV, 222). — Je viens de terminer une étude sur Mme de Polastron, destinée à paraître prochainement avec celle que j'ai consacrée à Mme de Balbi.

Grâce à l'extrême obligeance de ses petits-neveux, j'ai eu entre les mains de nombreux documents et une volumineuse correspondance de Mme de Polastron et de la famille d'Esparbès de Lussan. J'ai en outre soigneusement recherché tout ce qui pouvait se rapporter à la fidèle amie du comte d'Artois aussi bien à Versailles qu'à Coblentz ou à Londres et dans les différentes étapes de son exil. Or, non seulement je n'ai jamais trouvé la plus légère trace de la naissance d'une fille qu'elle aurait eue du comte d'Artois, mais il me paraît absolument certain que c'est une légende tout à fait fantaisiste. Mme de Polastron n'eut jamais qu'un fils, Louis, dont j'ai pu reconstituer à grand'peine la courte existence et la fin prématurée. Mais à l'égard de ce fils la paternité du vicomte de Polastron n'a jamais été mise en doute, et c'est la première fois que j'entends parler de la naissance d'un autre enfant.

Il faudrait savoir en outre pourquoi la personne dont parle notre confrère Rusticus s'appelait *Madame* de Polastron et non *Mademoiselle*, ce qui eût été plus logique, puisqu'elle portait le nom de son père putatif. Ce qui me semblerait vraisemblable, c'est que la dame en question appartenait à la famille d'Irisson qui, en 1859, obtint l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Polastron, mais il me paraît impossible qu'elle fût la fille du comte d'Artois et de sa séduisante amie.

Vicomte DE REISET.

—

Prêtres assermentés (LIII ; LIV, 18, 62, 116, 283). — Nous croyons pouvoir publier, sous cette rubrique, la lettre suivante adressée à Camille Desmoulins :

Paris, 14 mai 1790.

Monsieur le procureur général,

Le serment civique que j'ai eu l'honneur de prêter m'impose l'obligation de rendre publiques les persécutions lourdes et les traverses que le protestantisme éprouve dans les séminaires de la capitale. Les misérables jongleurs qui les dirigent paraissent s'être fait un point de conscience d'écarter des ordres sacrés tous les sujets qui ont eu l'imprudence de laisser percer des sentiments favorables à la Révolution. Le sanctuaire s'ouvre devant les aristocrates, mais pour les patriotes on leur en ferme la porte au nez. Il ne s'agit plus d'avoir des mœurs, du savoir, de la piété, il faut encore croire aux *Actes des apôtres* de Gattey (1), à la résurrection glorieuse de toutes les aristocraties de l'ancienne loi et à la damnation éternelle des hérétiques qui nient le dogme lucratif de la pluralité des bénéfices.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le procureur général,

Votre très affectionné serviteur.

L'abbé DE PAVILLON.

A monsieur
Monsieur Camille Desmoulins,
Rue de Tournon
à Paris.

Camille Desmoulins n'ayant jamais rempli la fonction de procureur général de la commune, il s'en suit que cette lettre lui était adressée en vue d'une reproduction dans son journal.

—

La reine Hortense et l'amiral Verhuell (LIV, 1, 66, 116, 174, 233, 288, 339). — Le J.-H. Grandpierre qui a écrit la *Notice sur* (*Ver Huell*), Paris, L. R. de Lay, 1845, 8°, serait-ce le pasteur de ce nom, de l'église de l'Oratoire du Louvre, président du Consistoire réformé, et qui, si je ne me trompe, faisait aux Tuileries, à l'occasion des fêtes de l'an, l'adresse à l'empereur, de la part des protestants de France ? Alors, pourquoi serait-ce lui qui aurait écrit cette notice ? A. G. C.

—

Le général Duvigneau (LIII ; LIV, 127, 190, 297). — Le général Duvignau et non Duvigneau est né à Mézières, le 17 novembre 1770 ; son père était maréchal de camp des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, directeur des fortifications et de l'école royale du génie.

Voici les états de services du fils :

DUVIGNAU BERNARD-ETIENNE-MARIE

Garde du corps, 29 novembre 1784 ;
Rang de capitaine, 17 novembre 1788 ;
Aide de camp du général Laroque, 1er avril 1791 ;
Aide de camp du général Rochambeau, 1er octobre 1791 ;
Chef de bataillon, adjudant général, 23 mai 1792 ;

(1) Gattey, libraire du Palais-Royal, éditeur du journal de Peltier.

Chef de brigade du 18e régiment d'infanterie, 8 mars 1793 ;

Général de brigade par les représentants du peuple près les armées de Rhin-et-Moselle , 20 frimaire an 3.

Confirmé dans ce grade le 26 nivôse an 3 ;

A fait les campagnes de 1792-1793 an 2 et partie de l'an3, ans 4, 6,7, et partie de l'an 8.

Réformé le 21 thermidor an 8.

Retraité du 25 mai 1811 ;

Remis en activité par ordonnance du 12 juin 1814 ; a commandé provisoirement la place de Longwy ;

Réadmis à la retraite le 24 décembre 1814 ;

Employé à l'armée des Alpes le 9 juin 1815 ;

Rentré dans la retraite en vertu de l'ordonnance du 1 août 1815.

Campagnes

Celles de 1792-1793, armées du Rhin.

Celles des ans II et III, armées du Rhin.

En Allemagne 6 mois de l'an IV.

Aux armées d'Italie et de réserve du 15 messidor an VII au 21 thermidor an VIII.

Un grand malheur brisa sa carrière ; il ne fut pas présent et resta à l'ambulance le jour de la bataille de Marengo. Le premier Consul le mit d'urgence en réforme pour ce fait et, malgré quatorze années de supplications, ne lui rendit pas son épée.

Cependant cette accusation était peut-être injuste, à en juger par cette lettre du futur duc de Bellune :

Au quartier général de Milan,
le 6 messidor an VIII.

J'ai appris avec peine, citoyen général, l'événement fâcheux qui vous est arrivé. J'ai fait part au Premier Consul de l'avis que vous m'aviez donné le 25 prairial au matin, de l'impossibilité où vous étiez de continuer votre service, mais nous étions à la proximité de l'ennemi et le Premier Consul n'a pas appris votre départ sans être extrêmement fâché. Si je puis atténuer la rigueur de la punition qui vous a été infligée comptez que je n'épargnerai pas mes démarches. Je vous salue.

Lieutenant général VICTOR.

Le général Duvignau se retira à Colmar où il vécut onze ans ; c'est de cette ville que sa mère, veuve de soldat, et lui implorèrent bien souvent Napoléon, notamment par cette lettre extraordinaire :

Dans le nom de *Napoléon le Grand*, on trouve le mot de *pardon*.

Dans celui de *Bonaparte*, on trouve celui de *bonté*.

Ah ! sire, c'est dans votre cœur aussi grand que vous-même que tout est.

Je viens l'implorer, le louer aux pieds de Votre Majesté pour mon malheureux fils qui périt de désespoir.

Veuve DUVIGNAU.

Napoléon fut inflexible. Louis XVIII nomma le général gouverneur de Longwy, (ce qui ne lui donne cependant rien de commun avec la famille Duvignaud de Longwy dont parle notre co-intermédiairiste.

Il sollicita à nouveau de Carnot du service pendant les Cent jours, en obtint pour quelques jours.

Et après sa mort, survenue en 1827, sa veuve, la même année, sollicite et reçoit un secours du ministère de la guerre.

GEO L.

—

Le coup de pistolet du 24 février (LIV, 273). — Dans le septième volume (p. 455) de son *Histoire de la monarchie de juillet*, M. Thureau-Dangin parle assez longuement du coup de feu qui, le 24 février 1848, devint le signal d'une décharge des soldats du 14e de ligne, qui fit de nombreuses victimes sur le boulevard, devant l'ancien Ministère des affaires étrangères. Comment expliquer cette catastrophe ? D'où était parti le premier coup de feu ? Sur le moment, on ne l'a pas su, et ce mystère a donné naissance à beaucoup de suppositions. On avait cru d'abord que l'auteur du coup était un nommé Lagrange, connu par ses opinions révolutionnaires. Mais il fut prouvé qu'à ce moment, Lagrange était au Gros-Caillou. D'autres ont raconté que le coup avait été tiré par des agents du Prince Napoléon, si ce n'est par lui-même, mais rien ne le prouve et ce fait semble peu probable. D'après une explication plus simple et par cela seul plus plausible, le coup de feu aurait été tiré par un sergent du 14e, pour défendre son lieutenant-colonel attaqué par un insurgé (*Souvenirs de l'année 1848*. par Maxime du Camp). E. M.

—

S. M. l'impératrice Eugénie, bibliophile (LIV, 275, 345). — Les archives de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-libris de 1894 ont publié, page 67, quelques mots sur de rares livres ayant appartenu à l'impératrice Eugénie, et ont reproduit son fer de reliure composé d'un E majuscule romain orné, portant au centre un écu à l'Aigle Im-

périale, supporté par des amours ; le tout surmonté d'une couronne impériale, supportée également par deux amours voltigeant.

Mais tout cela ne prouve pas que l'impératrice Eugénie ait été bibliophile ; quant au volume dont parle l'auteur de la question, il paraît bien ne s'agir là que d'exemplaire de dédicace, comme un peu partout et à toutes les époques, en ont reçu les grands personnages.

J. C. Wigg.

—

Le Nègre et le Maréchal (LIV, 220). — Dépourvu de tout renseignement sur le fait en question, mais quelque peu habitué au langage et aux boutades militaires, je suis convaincu : 1° que la question « C'est vous, le nègre ? » n'a jamais été posée ; 2° que l'encourageant « Eh bien, continuez ! » ne s'est jamais rapporté à autre chose qu'aux preuves d'application déjà données par l'élève.

Quand un vieux général dit à un jeune officier : « Ah !... c'est vous, Untel ? » il n'attend pas la réponse : « Oui, mon général, je suis Untel » Il indique par cette phrase et par l'intonation qu'il lui donne, une familiarité le plus souvent bienveillante, à un inférieur déjà connu, ou signalé par un chef intermédiaire. Un brave pourra aussi s'entendre dire : « C'est vous, grand pourfendeur de pirates ». Ou, au cours d'une inspection, le vieux général, après avoir interrogé quelqu'un, dira au suivant : « A vous, N... » ou « A vous... le fourrier », ou « A vous... le nègre ». Puis, s'il est satisfait, et surtout si on lui rend compte que bien faire est l'habitude du sujet, il conclura : « C'est bien... continuez ». Toute la gent militaire entend cela clairement, dans le sens qu'il faut. Quant aux équivoques qu'on peut insinuer après coup, elle ne demande qu'à s'en amuser, à y collaborer même ; j'ai la persuasion qu'ainsi est née l'anecdote du Nègre et du Maréchal.

Sglpn.

—

L'abbaye d'Hérivaux (LIV, 53).— L'abbaye d'Hérivaux fut vendue 2 200 livres, le 16 novembre 1791, comme bien national, à un nommé Gressier, de Paris. Mais n'ayant pu payer le prix de vente, il fallut procéder, le 27 mars 1792, à une nouvelle adjudication. Les sieurs Remy et Collin furent déclarés adjudicataires conjointement avec le sieur François Petit. Celui-ci, qui devint ensuite seul propriétaire du domaine, le vendit, le 11 brumaine an V, à Benjamin Constant.

Le 26 pluviose an X, M. Bertin de Vaux du *Journal des Débats* en fit l'acquisition.

Il appartient actuellement par héritage, depuis le mois de décembre 1891 et après avoir eu huit propriétaires depuis M. Bertin de Vaux, à M. Gustave Habert, secrétaire général des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, qui a réuni un grand nombre de documents manuscrits et iconographiques sur ce monastère. Là, peut-être, le questionneur trouvera le plan qui fait l'objet de ses recherches.

Paul Pinson.

—

Le monastère des Hautes-Bruyères (LIII ; LIV, 29). — Le tome XXXIX, page 140 du *Magasin pittoresque* (année 1871) produit une gravure d'après un dessin de le Pippre, représentant tout ce qui reste du « Prieuré de Haute-Bruyère » (*sic*), soit les substructions de la chapelle et quelques arcades du cloître.

—

Châteaux de France (T. G., 197). —Je trouve dans un des derniers numéros de notre confrère anglais *Notes and Queries* une question qui peut se rattacher à celles qui ont été récemment traitées dans l'*Intermédiaire* à propos des demeures seigneuriales.

On demande à être renseigné au sujet de certains châteaux du midi ou du centre de la France, ayant existé avant la Révolution : Cazenac, la Douze, Mayac, Limerac et Mondiole. Le seigneur de Mondiole, Henri d'Abzac, s'était réfugié en Angleterre, à la révocation de l'édit de Nantes, mais conserva jusqu'à sa mort des relations avec ses parents en France. On voudrait savoir si son château ou ceux de sa famille ont survécu à la Révolution.

Old Pot.

—

Adoption : La question du nom (LIV, 164, 239, 350). —En vertu de l'article 347 du Code civil, l'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier.

En ce qui concerne les titres de noblesse, la chancellerie admet, depuis

1870, que l'adoption les transmet de plein droit à l'adopté.

Par conséquent, peu importe que l'adopté soit noble ou non.

C'est également l'opinion de M. Demolombe qui, dans le tome 6 de son *Cours de droit civil* (n° 144 bis De l'adoption) estime que l'adoption transmet de plein droit à l'adopté les titres de noblesse et les armes de l'adoptant, et que l'adopté, sous ce rapport, doit avoir les droits de l'enfant né en mariage.

Cependant, un arrêt de la Cour de Paris du 18 juillet 1893 a décidé dans une affaire Clary que l'adopté n'avait droit au titre de comte que s'il justifiait d'une autorisation du Gouvernement.

Il en était ainsi en 1808 (art. 35 et 36 du décret du 1er mars, relatif aux majorats). Ce décret autorisait la transmission du titre aux enfants adoptifs du titulaire, mais exigeait l'autorisation du chef de l'Etat.

M. Freiherr Léon trouvera dans les Codes Etrangers de M. de Saint-Joseph les renseignements qu'il demande relatifs à la législation des nations modernes, concernant la Prusse, l'Autriche, la Bavière, le Danemark, la Suède, la Russie, la Louisiane, les Deux-Siciles, les Etats-Sardes, etc.

Il verra qu'en général, outre un certain nombre de conditions, il faut une permission du Souverain pour que la noblesse et les armes de l'adoptant passent à l'adopté.

Depuis 1876, l'adoption existe à peu près dans tous les Etats civilisés, sauf en Angleterre.

En Russie, l'adoption est facilement conférée, sauf quand l'adoptant possède la noblesse héréditaire, le noble ne peut adopter que des parents légitimes et seulement pour perpétuer le nom de la famille ; il faut en outre l'approbation de l'empereur. L'adoption ne confère en Russie aucune préférence en matière de succession.

Dans l'antiquité, l'adoption a existé à Rome, où un plébéïen pouvait adopter un patricien ; mais où le contraire était défendu ; à Athènes, où il en était de même ; de plus l'adopté devait être enfant légitime et issu d'un citoyen et d'une citoyenne ; chez les Barbares qui ont envahi l'Empire romain ; en Chine, etc.

En France, l'adoption s'acclimata difficilement ; ce n'est à proprement parler qu'à la Révolution, et après de nombreu difficultés, que l'adoption entra au Code civil. BEAUJOUR.

*
* *

Il convient, je crois, de distinguer les anciens titres des ordres de l'Empire et de ceux de la Restauration.

Pour les premiers, ils étaient transmissibles en ligne adoptive, à la condition que l'adoptant obtiendrait des lettres du Roi, condition irréalisable aujourd'hui.

D'après l'art. 35 du deuxième décret sur les titres, les titres de l'Empire sont transmissibles en ligne adoptive.

Quant à ceux de la Restauration, ils ne le sont qu'en ligne directe légitime et naturelle par ordre de primogéniture et de mâle en mâle. (Voir Lallier, *Des noms et des titres*). Le vicomte DE BONALD.

—

Familles à origine illustre très ancienne (LIII ; LIV, 78, 123, 293). — Notre collaborateur Zanoni ayant un document donnant la généalogie des O'Neill, jusqu'à Noë, pourrait nous dire si le contre-amiral O'Neill descendait des anciens princes souverains d'Irlande. Trois officiers de marine de ce nom figurent encore dans l'Annuaire de la marine. E M.

—

Robert d'Arbrissel (LIII ; LIV, 20, 125, 238). — J'indiquerai encore les deux volumes suivants, parce qu'ils sont actuellement devenus rares.

Leur rédaction de *belle infidèle*, un peu trop clinquantée peut-être, pour un sujet grave, est encore allongée par de nombreux dialogues, à la manière de ceux des romans « historiques » anglais de sir Walter Scott :

Ernest Menard. *Robert d'Arbrissel Roman historique*. Paris, L. de Potter, libr.-édit., 1844, 2 volumes in-8°, de 309 et 302 p. p. plus trois feuillets de notes historiques, non chiffrés. Couvertures de brochure imprimées. Ces deux vol. ne comportent pas de Titres de chapitres ni de Tables. ULRIC R.-D.

—

Famille de Battine (LIV, 221). — J'ai connu, en 1862, à Hong-Kong (Chine) une baronne de Battine, originaire de Nancy. Je désirerais savoir si cette dame appartenait à la famille qui fait l'objet de la question posée par notre collaborateur, E. M.

Jean-Baptiste Blondel (LIII, 892 ; LIV, 20, 125,240). — Plus explicite encore que je n'osais l'espérer, l'acte visé de 1794 porte en toutes lettres : « Jean-Baptiste Blondel... *âgé de vingt-neuf ans*, domicilié rue de l'Arbre-Sec, section du Muséum, *ami des futurs conjoints* ». — Alors ?

a) Jacques Blondel (1705-74) neveu de François Blondel de Rouen, et gendre de Rosa Balletti — Silvia — deviendrait l'oncle à la mode de Bretagne, de Rosina Balletti. Le ton de la notice qu'il consacre à son éminent confrère (ARCHIT. FRANÇAISE II, p. 114) tendrait à établir qu'ils ne sont pas parents ; la précaution oratoire pourrait aussi prouver exactement le contraire. C'est à lui du moins qu'il a confié la gravure des planches les plus importantes de ses quatre in-folio : *La décoration du chœur de N.-D. ; les quatre façades principales du Louvre ; l'église des Quatre-Nations ; Saint-Jean en Grève*, etc., œuvre remarquable (Rés 396.. 399). (1).

b) Jean-Baptiste Blondel « âgé de vingt-neuf ans en 1794 » serait donc né en 1765 ? à Paris sans doute où il mourut, en 1825. N'appartiendrait-il point — petit-fils — à la famille de François Blondel (1683-1756) de Rouen, architecte du Roi et membre de son Académie (1728) venu jeune encore à Paris, où il fut chargé de travaux importants à Notre-Dame, à Saint-Jean en Grève, à Saint-Sauveur, à l'Hôtel des gardes de Versailles, etc., et où il dirigea (Cf. Pd^a 94, 95) les fêtes des deux mariages, 1745, 1747, du premier Dauphin, père de Louis XVI ? (Cf. GRANDE ENCYCLOP. VI, 1170 !) Dans l'affirmative, il serait alors cousin, issu de germains de Marie-Madeleine Blondel, et par elle, il fréquenterait chez les Balletti, sans leur être allié : « ami des futurs conjoints » comme le porte l'acte de mariage.

c) Dernière hypothèse : les six Blondel de Picardie, de Normandie, de l'Ile-de-France — tous architectes — sont étrangers les uns aux autres ! A Rouen, la question aurait peut-être une réponse ; à Paris, nous n'avons plus d'état-civil avant 1871 ! Par impression, et sur la foi de Mme Vanloo, j'avais fait (LIV, 240) de Jean-Baptiste Blondel — témoin effacé... et rajeuni de cinq ans ? le fils de Jacques Blondel (1760) et le cousin-germain de Rosina Balletti ; je ne suis pas encore persuadé du contraire, passons :

En 1756, l'adresse de Jacques Blondel était à la rue du Croissant — « chez l'Auteur » ; en 1760, « il demeure au Louvre, et madame habite rue Neuve-des-Petits-Champs... il soupe tous les soirs avec elle... il dit que cela entretient l'amour ! » (V, 78). Mais alors, atelier et logement réunis, le maître ne se serait pas fait transporter au Louvre, à ses derniers moments, « pour mourir au milieu des chefs-d'œuvre ? » — en vue de l'Acropole !

Et l'autre légende, celle de Bennozzi, « *le père aveugle*, suivant en France, Silvia », Antigone nouvelle, avec deux garçons et deux autres filles (BOINDIN, *cité par G. Larroumet*, p. 53) survivra-t-elle à la lecture du billet à ordre sur la garantie du père, souscrit le 10 mars 1717, à Jean-Baptiste Crevel, tapissier, et signé : *Giovanina* (sic) *Benozzi, dita Silvia, prometto quanto di sopra*, et BENOZZI, c'est le père, *demeurant rue Pavée* ? (ARCH. NAT., Y 14 638). La scène de l'œdipe qui écrit — « raye, barre et surtout... bâtonne », manquait dans les *Deux Aveugles* ! N'était-il pas entendu d'ailleurs que le bon génie — mettons l'interprète — de Marivaux, Silvia, pensionnaire de la Comédie italienne, a vu le jour en 1700, et non point en 1701, à Toulouse ? le père apparemment a dû l'y précéder... J'ajouterai, pour rassurer les nombreux amis des Arts, que le fameux pastel de Quentin de La Tour, « qui n'est ni au Louvre, ni au Musée de Saint-Quentin » (G. Larroumet, p. 56) a toujours été en lieu sûr. Il fut gravé, en sens inverse ($0^m80 \times 0^m35$) par Pierre-Louis Surugue, le fils, en 1755 : Cabinet des Estampes, SUPPL. AA³, épreuve avant la lettre ; et TABLE ALPHABÉTIQUE N², état ordinaire, avec le millésime de la naissance : 1700. A supprimer par intuition, l'encadrement imaginé par le graveur (p. 280), les de Goncourt montrèrent ce qu'ils étaient. C'est l'original $0^m60 \times 0^m48$; la réplique appartient à M. le duc de Portland, qui en 1904, à l'occasion du bi-centenaire de M. — Q. de La Tour, en fit exécuter une copie pour le Musée de la Comédie française (J. DES DÉBATS, 9 *sept. 1904*). Il y a également un

(1) Pour 4 vol., la Bibl. nationale cote 396.. 399.

portrait sur toile de Rosina Balletti (1769-1835) signé (?) Simanovitch.

Je dois à l'obligeance de M. O'Kelly de Galway, le généalogiste héraldiste bien connu, la cote aux Archives nationales (K. 175) des lettres de naturalisation (1723) de Louis Riccoboni, beau-frère de Silvia et de sa famille. Le directeur de la Comédie italienne n'avait dû qu'à une faveur royale, de pouvoir, en 1723, hériter de son camarade Bissoni (CAMPARDON, II, 87) ; désormais à l'abri du droit d'aubaine, il allait pouvoir se réclamer du beau titre de « *bourgeois de Paris*, demeurant rue Française », qui lui est donné au mariage de Marie de Laboras de Mézières — Mme Riccoboni (Cf. Jal). Faut-il admettre d'après le mémorialiste cité, Maître Jacques, septuagénaire (II, p. 42) qu'Antoine Balletti — le voisin de table à Milan (1748) « le Français » et l'ami dans la suite — avait italianisé son nom, et que dès lors ces lettres patentes lui étaient inutiles ? Le témoignage de Goldoni en contradiction formelle, est antérieur de dix ans. Le poète avait été, vers la fin d'avril 1746, à Mantoue, l'hôte de Mme Balletti. « C'était, écrit-il, une ancienne comédienne, qui, sous le nom de *Fravoletta*, avait excellé dans l'emploi de soubrette, qui jouissait dans sa retraite, d'une aisance fort agréable, et conservait encore, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, des restes de sa beauté et une lueur assez vive et piquante de son esprit », etc. (MÉMOIRES, I, p. 242). C'est le souvenir qui a fourni aux éditeurs de Leipzig l'épisode à peine démarqué de nom, et de date (II, 52), de *Fragoletta*, la sibylle de Cythère — une simple transposition dans l'ignoble ! — En 1787, Antoine Balletti, oncle paternel de Rosina, vivait encore, son nom figure dans la liste des souscripteurs aux *Mémoires de Goldoni*, son ami à Venise et à Paris. Quoi qu'il en puisse être de ce bluff, on trouve à Paris, en 1666, Pierre Ballet, argentier de l'écurie du Roi (DOSSIERS BLEUS, 53-1243).

Les bibliographes apprendront peut-être avec curiosité, d'après les *Dossiers bleus* (54-1491 : RICCOBONI) l'existence de *Lettres anglaises, espèce de roman* qui auraient été traduites (1760) par Flaminia, — Hélène Balletti, et qui ne sont pas les *Lettres de Mlle R*** à l'abbé C**** (l'A. B. C. — *most horrible !*) démasquées par Barbier (BALLETTI-CONTI, II, 1177). Cette note en surcharge ne concernerait-elle pas plutôt la belle-fille, Mme Riccoboni, né de Heurlas ? La traduction d'*Amélie* (1762) et le *Théâtre anglais* (1768-69) porteraient à le penser : la fiche se trouve rue Richelieu ! Elena Balletti, décédée le 30 décembre 1771, reposait dans la crypte de la chapelle de la Vierge, paroisse Saint-Sauveur.

Reste à identifier le *joli poupon* signalé par Mme Carle Vanloo, en 1760 (V. 78).

POËNSIN-DUCREST.

—

Mandrin (LIII). — *Histoire et iconographie.* — Il existait à la Bibliothèque nationale sous la cote L f 89/9, un ouvrage intitulé : *Projet pour la suppression des douanes dans l'intérieur du royaume, avec des anecdotes....* (sans nom d'auteur), Avignon, aux dépens de l'auteur, 1763, in-12, 132 p.

Ce livre, qui a disparu de la Bibliothèque nationale, contient, pp. 66-76, une étude sur les faits et gestes du célèbre contrebandier Louis Mandrin, qui, d'après des notes que j'ai sous les yeux, doit être d'un vif intérêt. D'ailleurs, l'ouvrage tout entier doit être très curieux pour l'histoire de la perception des traites et gabelles sous l'ancien régime. Serait-il possible d'en retrouver un exemplaire dans quelque bibliothèque publique ou privée ?

G. Vallier, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1888, p. 138 sq, signale une médaille frappée en l'honneur de Mandrin, dont il donne la reproduction, d'après l'exemplaire conservé dans la collection de feu M. Algan de Nantes. Il en aurait connu un second exemplaire dans une collection particulière de Grenoble, mais dont il ne donne pas l'indication. L'un des côtés de la médaille présente Mandrin à mi-corps, d'après le fameux portrait qui fut fait de lui lors de son passage à Bourg, en 1754 ; l'autre côté représente le buste du contrebandier. Le module est de 43 millimètres. Pourrait-on me signaler l'un ou l'autre exemplaire de cette médaille ? Je serais heureux d'en orner l'histoire de ce magnifique « partisan » que je suis à la veille de remettre à l'imprimeur.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Pauline-Alexandre Panam (LIV, 338). — *Un amour clandestin du duc de Saxe-Cobourg.* — Ces mémoires ne sont pas introuvables, mais il faut les chercher sous ce titre : *Mémoires d'une jeune grecque, Mme Pauline-Alexandre Panam contre S. A Sérénissime le prince de Saxe-Cobourg* [Paris, chez l'auteur, rue Louis Le Grand, n° 22, et chez Brenot Thevars, rue de Richelieu, n° 72, 1823].

Les exemplaires sont signés à la main : *Ad. Alexandre Panam.*

Elle se disait fille d'un grec de Smyrne, venu à Marseille rétablir sa fortune, puis parti à Montpellier où il ouvrit un atelier de teinture qui ne prospéra pas. Avec sa mère devenue veuve, et une sœur, elle s'installa à Paris. Elle était jolie, elle fréquenta les milieux où l'on remarque les jolies femmes. Elle rencontra le prince duc régnant de Cobourg et ne lui fut point cruelle. Elle en eut un enfant. Le prince regagna ses Etats, et permit à la jeune mère de 14 ans de venir l'y rejoindre en secret, sous des habits d'homme, d'abord; plus tard elle ne put l'aborder que sous divers accoutrements. La duchesse mère trouva cette liaison fâcheuse et s'employa à la rompre. Mais la jeune grecque n'était point d'humeur accommodante ; cette rupture ne fut qu'une succession d'épisodes à la fois tristes et comiques, et de traités de paix, vraiment extraordinaires. Et cela jusqu'au jour où, finissant, comme finissent à peu près toutes ces délaissées de cour, la jeune grecque écrivit ses mémoires.

La partie la plus curieuse, c'est la correspondance du prince. Comme exemple, voici la première lettre qu'il lui adressa dans le projet de l'instruire de ce qu'elle avait à faire en arrivant :

Ma chère petite, dans le cas que je ne soi pas ici quand vous arrivés, car je suis forcés de faire un voyage pour quels ques jours, je vous adresse et confie au directeur des patiment, Eberhard (c'est un très honnêt homme) il vous menera en atandant à une ferme, à une lieu d'ici ou vous atenderais mon retour. Je vous prévien davance que vous y serais très mal et q'il faudras avoir de l'indulgence, mais je connais ta bonté chère petite, vous vous résignerais pour le moment. Je vous prie aux nom du ciel, soit bien discre, cache vous pour tout le monde, que personne ne tévine qui vous ete. Cet homme a qui je vous confie ne sai rien, il vous pran pour le fils d'un monsieur de ma connaissance, qu'il a fait un voyage en Prusse et qui vous a confiés a moi, ne trahise don rien. Si vous voules quelque chose, vous prouves seulement d'adresser à M. Eberhard, il se chargeras de tous.

Sois bien sage, et crois que rien ne me feras plus de plaisir que de vous voir.

Que la petite ne bavarde pas.

Et dans une autre lettre, pour l'inviter à se mêler à une fête de la cour, il dit :

Je vous prie encore une fois de ne pas faire de folies, de ne pas danser et courir. Desides vous même s'il convient de vous mette en passanes ou en habit français, dans tous les cas, evites autant que possible d'être remarques.

Il paraît qu'elle dansa et courut, ce dont il fut très contrarié. Pauline invoqua ses quatorze ans et l'amour de la danse. L'excuse avait son prix. Mais les princes ont leurs exigences. Y.

—

Marc Ducloux (LII, 55). — Marc Ducloux était de nationalité suisse. Il naquit à Neuchâtel, canton de ce nom, le 3 avril 1810, mais il vint habiter de bonne heure le canton de Vaud, d'où il était originaire. A 17 ans il était commissionnaire dans les bureaux d'un journal paraissant à Lausanne, le *Nouvelliste vaudois*.

Il s'instruisit surtout lui-même, et dans le milieu où il se trouva placé, il prit du goût pour les choses de l'imprimerie. Ce fut vers 1830 ou 1832 qu'il s'établit imprimeur, libraire et éditeur dans le chef-lieu du canton de Vaud. Sa maison devint bientôt la plus considérable de la Suisse de langue française. Il fut lié avec les auteurs vaudois les plus marquants de cette époque : Alexandre Vinet, Juste Olivier, Charles Monnard, Charles Secrétan et d'autres. Il le fut aussi avec Sainte-Beuve qui vint, en 1837, professer à l'Académie de Lausanne un cours sur Port-Royal.

Le nom de Ducloux se rencontre fréquemment dans la correspondance de l'illustre critique avec M. et Mme Juste Olivier (Paris, 1904).

Les luttes politiques et religieuses dont Lausanne et le canton de Vaud furent le théâtre vers l'année 1844, firent naître chez Marc Ducloux le désir de s'expatrier. En cette année, il remit son imprimerie à MM. Bonamici et Cie, et sa librairie et son fonds d'éditions à M. Georges Bridel. Il avait acquis une honorable situation de fortune. Il forma le projet d'aller en Amé-

Lorsque, par exemple, une poésie grecque imite le bêlement des brebis par cette syllabe : *Bu*, il ne peut y avoir d'incertitude sur la manière de prononcer.

Il conviendrait aussi de consulter les inscriptions latines du *Corpus* : elles abondent en orthographes très différentes de l'écriture admise dans les manuscrits et les livres imprimés.

Juste Lipse a composé un traité sur l'écriture du latin ancien : *De vetere Latinorum scriptura*. Il débute par cette observation que les anciens, pour écrire « idem jus » mettaient « eidem jous ». Le traité entier est à lire. Il est évident que l'écriture était le reflet de la prononciation.

Enfin, pour avoir une idée de la prononciation antique du latin, il faudrait tenir compte de la manière dont parlait le peuple. Car le peuple romain ne comprit jamais rien aux mille difficultés de la langue savante que parlaient ses poètes et ses orateurs ; il abondait en solécismes. Plaute a conservé quelques phrases de la langue populaire : elles causaient sans doute aux lettrés une sainte horreur. Apulée a aussi quelques mots de ce parler barbare. Cicéron recommande à l'orateur d'éviter ce jargon, et Jules César fut universellement félicité pour sa tentative de relèvement de l'instruction publique.

LUC DE VOS.

—

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'italien ? (LIV, 162 257, 302,358).

Connaît-on la *Plainte amoureuse* de Cocquard ?

Est-il tourment plus rigoureux
Que de brûler pour une belle
Sans oser déclarer ses feux ?
Hélas ! tel est mon cas affreux
Quoi que je sois tendre et fidèle !
L'espoir qui des plus malheureux
Adoucit la peine mortelle
Ne saurait me flatter comme eux,
Et ma contrainte est si cruelle
Que celle à qui tendent mes vœux
Lira ce récit malheureux
Sans savoir qu'il est fait pour elle.

C'est en 1754 que Cocquard se plaignait de la belle à qui il n'osait déclarer ses feux, et c'est un siècle plus tard qu'Arvers écrivit son sonnet *imité de l'italien* qui semble plutôt imité de Cocquard.

Probablement que ne voulant pas dire que son sonnet était imité de Cocquard, Arvers a préféré dire qu'il était imité de l'italien, comme il aurait dit de l'espagnol ou de l'anglais ; il n'est donc pas surprenant qu'on ne retrouve pas l'original en Italie.

Mais alors, j'ai dans l'idée qu'Arvers ne devait pas être aussi amoureux qu'on le croit.

JEAN PILA.

—

« Le grog est fashionnable ». (LII ; LIV, 84, 134,358). — *Poésie de Musset sur l'absinthe.* — C'est bien a Valery Vernier, et non à Jules Vernier, que j'ai entendu attribuer la paternité des vers de Musset sur l'absinthe, et c'est à la rédaction de *la Vie littéraire*, de M. Albert Collignon, où collaboraient, outre Valery Vernier, Paul Arène, Gustave Isambert, Maxime Rude, Carjat, etc., que ce propos a été tenu, vers 1877. Par qui ? Je ne pourrais le dire exactement ; peut-être par Paul Arène ; peut-être aussi M. Albert Collignon, aujourd'hui maire de Giverny, près de Vernon (Eure), pourrait-il préciser mes souvenirs. Ce qu'on peut aisément constater, c'est que les réminiscences de Musset abondent dans les vers de Valery Vernier, notamment dans son volume *Aline, les Filles de minuit* (Paris, Charpentier, 1877). Voir, par exemple, p. 387 et suiv. les vers qu'il consacre à la mort d'Alfred de Musset :

Celui-là qui rêva Ninon et Bernerette,
Amant d'une marquise, aimé d'une grisette, etc.

Page 45 :

C'est étrange, il ne faut qu'une simple romance,
Le souvenir lointain d'un air de notre enfance,
Pour rendre à notre cœur, etc.

Et Musset (*Rolla*, *Poésies Nouvelles*, page 20) :

Ah ! comme les vieux airs qu'on chantait à douze ans
Frappant droit dans le cœur, etc.

Page 389 :

Et toi, nature, et toi, courtisane acharnée,
Tu gardes sur ta bouche un sourire éternel...

Et Musset (*la Coupe et les lèvres*, Premières Poésies, p. 257) :

Et toi morne tombeau, tu m'ouvres ta mâchoire, etc.

Page 389 :

C'est le matin, après l'orgie,
Qu'il faut la voir se réveillant ! etc.

Cf. l'*Andalouse* de Musset, etc., etc.

Valery Vernier était d'ailleurs réputé, il y a vingt-cinq ou trente ans, pour ses continuels pastiches de Musset.

ALBERT CIM.

Le bibliophile J. R. (LIV, 57). — Le bibliophile J. B. et non J. R., auteur de l'opuscule : *Notice sur les manuscrits à miniatures*, est M. J. Bouton.

PAUL PINSON.

—

Etymologie à rechercher (LIII, 842 ; LIV, 38). — *Dégobiller*. — A mon humble avis, dégobiller vient directement de *gober*, avaler avec avidité. Pourquoi a-t-on fait *dégobiller* au lieu de *dégober*, qui eût semblé plus grammatical ?

Je pense que c'est parce que dégobiller est plus musical, plus onomatopéïque. Si le verbe *je gobe* exprime admirablement une action rapide, instantanée, dégobiller donne l'idée d'une certaine durée. Le verbe *dégober* eût été trop court, quoique très énergique.

Il y a évidemment parenté entre ces termes, les mots engouler, dégouler, dégueuler, etc., et le *gob* gaélique, qui signifie bouche.

Le mot *gob* peint admirablement le mouvement d'une bouche qui se ferme. Voyez un chien avalant les morceaux qu'on lui jette. Coïncidence curieuse, le chien mâle en wallon s'appelle *go*. Comparez au *goʒ* provençal et au *goʒo* portugais.

Le verbe dégobiller existe en wallon verviétois, ainsi que : vômi (vomir), rumett (remettre), runordé (renardé), qui s'emploient au sens propre : les trois premiers pour les personnes, le dernier pour les jeunes animaux trop goulus.

Je pense qu'il n'y a pas identité d'origine entre dégobiller et renarder.

Renarder est entré dans la langue à cause de l'habitude qu'a le renard de dégorger une certaine quantité d'os, de poils ou de plume avalés en même temps que la nourriture, habitude qui ne lui est pas spécifique, mais appartient aussi à d'autres carnassiers et même aux ruminants : ceux-ci rejettent les poils qu'ils ont avalés en se léchant, et qui ont formé parfois une assez grosse pelote. Certains oiseaux renardent aussi pour nourrir leurs petits.

Il ne s'agit donc pas là de vomissements, mais d'une fonction naturelle.

Je n'ai jamais entendu appliquer le terme renarder aux personnes : cela serait considéré comme une inconvenance.

H. ANGENOT.

Flancher (LIV, 280, 366). — J'entends tous les jours employer le mot « flancher » comme synonyme de « tirer au flanc », dans le sens de fainéanter, surtout lorsque la besogne négligée retombe sur les compagnons de labeur. C'est ce qui se passe, par exemple, lorsqu'une équipe de manœuvres porte une charpente, un rail, si un des porteurs « plie le flanc », « fléchit la hanche » ; et il est concevable que le « flanchard » ne soit bien vu ni de ses camarades ni du patron.

SGLPN.

***

L'expression employée par M. Emile Ollivier, bien qu'étonnante sous la plume d'un académicien, me paraît l'être à peu près dans sa véritable acception. Flancher a toujours signifié : reculer au dernier moment, manquer de décision !

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Autobus (LIV, 337). — Certains journaux ont déjà protesté contre ce barbarisme. Un lecteur de la *Presse* (n° du 10 septembre 1906) propose *Automnibus*, contraction de auto et omnibus.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Il y a quelque temps, un journal allemand, de Berlin, je crois, mit au concours le nom le plus propre à désigner les nouveaux omnibus automobiles.

Parmi les jolies inventions que suscita ce concours, se trouve aussi la dénomination d'*autobus*, qui, paraît-il, fut goûtée !

Il serait incroyable qu'en France, on se décidât à emprunter aux Allemands et à adopter un terme aussi inepte !

Prendre la dernière syllabe du mot omnibus, laquelle dès lors n'a plus de sens, pour l'accoler au mot *auto*, quel barbarisme, et encore importé de l'étranger !

LÉON SYLVESTRE.

—

Patron-Jacquet (LIV, 9, 202, 262). — Très ingénieuse l'étymologie préconisée par Candide. Il a grandement raison de marquer *posterionem* d'un astérisque ; ce mot est en effet bien conjectural et le changement de *r* en *n* aurait grand besoin d'être appuyé d'exemples analogues. En existe-t-il ? Je me contenterais d'un seul. Je me permets de proposer, et cela bien timidement, Franconville, qu'une charte de 832 désigne sous le nom de *Francorum villa* et qui par un exemple probablement

unique de permutation ou plutôt de corruption populaire, peut-être aussi sous l'influence d'une forme latine postérieure, *Francovilla*, attestée par les monuments, aurait passé de la forme régulière *Francorville* (Cf. *Francourville* en Eure et-Loir) à la dénomination actuelle *Franconville*.

Dans le pays Blaisois et dans les contrées où j'ai séjourné d'occasion (l'Anjou, le Maine, la Touraine, le nord de l'Ile de France), je n'ai jamais entendu dire que *patron-minet*. LPT DU SILLON.

*
* *

Aux ablatifs absolus comme : à la garde montante, au soleil levant, au chant du coq, la rancune devait ajouter : *au patron-jaquet* c'est à-dire *au bonnment du patron* passé *jacquet*, et le *jaquemart* bat cette heure-là avant toutes les autres ! *Jaquet* est donc une apposition, témoin Jean Nicot (1606) qui définit le mot : *assentator*, *parasitus*, *embabouineur* ; et Cotgrave (1611) qui le transpose par *sycophant*, *clawbanck pickt hank*, etc.

Ce n'était pas l'heure encore pour les dormeurs : survient le patron, boute-entrain, bon vivant, il gasconne : « Ohé, la coterie ! » il joue la comédie, *fait le jaque*, pour prendre sur le sommeil des gens, pour rogner déjà sur la part des autres, et il y réussit, sans que la besogne commande.

Le scène, on le voit, est renouvelée de *La vieille et les deux Servantes*, mais sur le mode joyeux et le ton gaillard. *Jaquet*, pince-sans-rire pour les gars, se fait patelin — câlin, félin, chattemite — avec les chambrières, et la variante le dit : *au patron minet* ! maître de l'heure et des gens, réveille-matin à sa manière. Cette synonymie fait ressortir encore le naturel et la vraisemblance de l'explication fournie.

Cela à défaut de mieux ! et sans préjudice pour les cinq ou six autres versions rapportées par les auteurs (Comte JAUBERT *Glossaire*, *p. 496*) et dont la plus autorisée doit être celle de Fr. Génin dans l'*Illustration*, 1855, p. 270. N'écartons pas non plus, dans leurs textes si précis, les sous-entendus de la vie, — je ne dirai pas amoureuse, la cote toutefois le dit (GEOFFROY, IV, 625-3°) : *Minet* lutinant *Jaquet*, des *patrons* qui auront toujours leurs dévots ! Que cela se passe au chant de l'alouette (Shakespeare) ou au réveil du coq gaulois : c'est, dit-on, de très bonne heure ! POËNSIN-DUCREST.

—

Le théâtre en province (LIV, 281 355). — La bibliothèque municipale de Dijon possède, sous le n° 18.178 *ter* (a) : *Le Théâtre de Dijon*, par Nicolas Fétu ; in-16. Dijon, 1863.

Il a été publié dans le *Journal de la Côte-d'Or*, dans les n°s des 26, 29, 31 mars 1859, une série d'articles sous le titre : *Le Théâtre à Dijon, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut être.*

Le Progrès de la Côte-d'Or, n°s des 17, 21 août 1878 sous le titre : *Revue rétrospective*, par Dumont. La Bibliothèque de Dijon possède la collection de ces deux journaux. P. M.

—

L'Exil d'Ovide (XLIV, 889). — La réponse à la question se trouve dans l'*Eclair* du 29 juin 1906, dont je cite les principaux passages :

Sulmona, l'antique Sulmo de Samaium, a décidé d'élever un monument à l'un de ses plus glorieux enfants, au charmant poète Ovide ..

Gabrièle d'Annunzio a tenu à réparer l'outrage fait au vieux poète latin et à venger Ovide des rigueurs d'Auguste. Le comité qu'il présidait a trouvé rapidement les fonds nécessaires pour l'érection du monument qui sera prochainement inauguré.

Ovide appartient à l'humanité, et les nations civilisées se réjouiront de l'entreprise menée à bien par d'Annunzio ; la France toutefois a, plus qu'une autre, le droit de se réjouir des honneurs tardifs qui vont lui être décernés, car c'est à elle qu'appartient la gloire d'avoir découvert le lieu de sa mort.

Durant la première partie de la guerre de Crimée, un corps d'armée français languit longtemps dans les marécages de la Dobroutcha. L'armée périssait d'ennui, de maladies et d'inaction. Quelques officiers, et parmi eux l'intendant général Charles Robert, étaient des archéologues et des épigraphistes. Le sol était parsemé de débris antiques. On pratiqua des fouilles, ce qui procura quelques distractions aux soldats inoccupés. Celles que dirigea l'intendant Robert, amenèrent, ni plus ni moins, la découverte de l'épitaphe d'Ovide, dans le village moderne de Kustendjé.

Ce Tomès lointain et mystérieux où Ovide était mort est maintenant identifié.

Z.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; LIII ; LIV, 356). — On peut encore citer plusieurs noms illustres parmi les pharmaciens ayant été des savants :

1° Chaptal, homme d'Etat et auteur de nombreux travaux sur les arts chimiques ;

2° Baumé, fondateur et vulgarisateur de l'aréométrie ;

3° Labarraque, qui vulgarisa l'emploi des hypochlontes dans l'hygiène publique en commençant par l'assainissement des boyauderies ;

4° Menton, qui a été apprenti chez un pharmacien de Grantham, nommé Clarke ;

5° Humphry Davy fut de même apprenti chez un pharmacien de Penzance, nommé Borlase ;

6° Liebig, le chimiste allemand.

Enfin, pour terminer un détail que beaucoup ignorent peut-être : le Dante Alighieri a été inscrit sur le registre des médecins et apothicaires de Florence, et lorsqu'il se réfugia en France, c'est à un pharmacien de Paris qu'il demanda l'hospitalité.

J. Bauché.

—

Portraits à retrouver : Caroline d'Autriche, Perrenot de Granvelle, Pierre Mareschal (LIV, 334). — Col. 334, ligne 9, ajouter : « Epouse de ».

—

Envoyer à l'ours (LIV, 281). — C'est *à l'ourse*, je pense, qu'il faudrait dire, et voici, en attendant mieux, mes conjectures. Je crois que le mot est d'origine saint-cyrienne. Les salles de police, à Saint-Cyr, étaient sous les toits, et l'on y gelait. Le froid arctique que l'on y subissait et qui rendait la punition réellement pénible en hiver, le voisinage aussi des constellations, dut faire baptiser ainsi par quelque loustic les locaux disciplinaires. Quoi qu'il en soit, le nom était déjà traditionnel et d'origine indéterminée en 1881. En cette année de grâce, à Saint-Cyr, on ne vous *envoyait* pas à l'Ourse. On vous *faisait graviter à l'Ourse*. Et voici comment j'explique encore cette locution. La salle de police était, je le répète, sous les toits, soit au quatrième étage. On commença donc par dire tout naturellement : *gravir à l'Ourse*. A Saint-Cyr, nous n'étions pas commandés uniquement par des officiers et des lettrés. Il y avait tout un personnel inférieur d'adjudants, de sous-maîtres, de sergents moniteurs de gymnastique, etc., qui avaient le droit de nous punir. Sans doute quelqu'un d'entre eux, quelque jour, dans un accès de violente colère contre un de nos grands-anciens, aura perdu de vue la conjugaison des verbes en *ir* et se sera écrié : « Gravitez, Monsieur, gravitez à l'Ourse ». Un mot si heureux, parce que doublement astronomique, n'était pas près de se perdre, recueilli par tant d'oreilles averties.

Maintenant, veuillez observer que Saint-Cyr déverse annuellement dans les corps de troupes une moyenne de deux cent cinquante à trois cents officiers. L'Ourse primordiale donna le jour à beaucoup de petits ; mais comme dans les régiments, les salles de police sont en général au rez-de-chaussée, l'expression *graviter* a dû tomber d'elle-même, car elle se trouvait en même temps fausse et à peu près incompréhensible pour de simples troupiers. Dès lors on s'est contenté de dire : *Envoyer à l'Ourse*.

G. de Fontenay.

*
* *

J'ai été personnellement « à l'ours », un jour même, circonstance agravante, « de pied ferme ». Plus tard j'ai conduit, sinon condamné, quelques-uns de mes « bleus » « à l'ours » à leur tour. Je connais donc bien le local ; l'intérieur était meublé sommairement, sans souci de confortable, ni même d'hygiène ; on l'a un peu amélioré depuis. Les environs étaient invisibles ; les fenêtres, munies de hottes, laissaient à peine entrevoir un petit rectangle de ciel. J'en ai conclu que la salle de police avait dû être nommée d'abord « la fosse aux ours ». , bien que ce fût calomnier cette dernière.

Sglpn.

—

Introduction du poivre en France (XLIX ; L ; LIV, 101, 152, 266). — Je ne sais si l'on a cité ce fait qui prouve que les barbares du ve siècle connaissaient et appréciaient fort le poivre. En tout cas, voici : lorsque en 408 eut lieu le premier siège de Rome par Alaric, la Ville éternelle capitula moyennant une rançon de cinq mille livres pesant d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille pièces de

soie, trois mille de pourpre et *trois mille livres de poivre.* H. C. M.

—

Signe de la croix avec l'eau de la mer (LIV, 282, 376). — Si ce « Passant » venait par hasard sur nos côtes bretonnes, il verrait souvent le fait se produire, très naturel du reste de la part de croyants qui, pour conjurer les nombreux accidents pouvant survenir au bain (lame de fond, congestion, crampes, etc.) cherchent à attirer sur eux le regard de la Providence. Du H.

—

Les savants ennemis (LIII ; LIV, 148, 376). — Je trouve dans les *Curiosités littéraires* de Ludovic Lalanne le pendant, à peu près à la même époque, de la vengeance de Linné contre Buffon :

Lhéritier, botaniste français du XVIII° siècle, se vengea de son adversaire Buchoz, botaniste comme lui, en donnant le nom de *Buchozia* à une plante fétide.

D'E.

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315, 374). — La Revue *Les Crapauds immortels* est de 1851 et non de 1857.

*
* *

La grande question n'est pas de savoir si le fait est possible, car *tout est possible dans la nature*, puisque l'homme ne peut pas avoir la prétention d'imposer des limites à sa puissance !

La question est, avant tout, de savoir si le fait est réel ; et si on ne s'est pas laissé tromper par des circonstances imprévues, accidentelles, en dehors du problème qu'il s'agit de résoudre.

Sans cela, au point de vue théorique, ce ne serait pas absolument impossible ; parce qu'*on ne sait pas au juste combien il faut de temps, dans la nature, pour qu'il se forme une prison infranchissable autour du crapaud*, endormi dans l'épaisseur du sol. Or ce temps pourrait très bien être inférieur à la durée de la vie de cet animal, du moins dans certains cas particuliers. Voici en effet comment les choses se passent, à Noyon, en pareille circonstance :

Nos montagnes présentent, de haut en bas, trois couches successives de terrains. L'humus, riche en acide carbonique, qui dissout le carbonate de chaux du calcaire grossier situé en dessous, en le transformant en bicarbonate soluble dans l'eau de pluie qui a pénétré à travers ces deux premières couches : aussi avons-nous là des sources *pétrifiantes*, comme à la fontaine à Ressons (ressacs, ressauts) ; ainsi nommée à cause de ses cascatelles, à Salency, *sallentiacus*, *salientium aquarum acus)*, lieu des eaux bondissantes.

En pénétrant dans la 3e couche de sables jaunes argileux, cette eau (chargée de carbonate de chaux) abandonne son acide carbonique et laisse déposer son calcaire, au milieu des sables, pour y former ces rognons siliceux, têtes de chat ou géodes, qui augmentent en nombre ou en épaisseur avec les siècles, ou même avec les années. Il ne serait donc pas impossible qu'un animal, vivant dans le sable, s'y trouvât encastré pour toujours ; mais alors, on devrait en voir à tous les états, et surtout des cadavres ! (1)

Dr Bougon.

—

Les roues de Fortune (LIV, 228, 371). — Cette appellation, aussi peu justifiée ici que celle de « roues à prières », me paraît devoir être réservée aux roues symboliques dont la cathédrale d'Amiens et l'église Saint-Etienne de Beauvais montrent de si curieux exemples, et que MM. Jourdain et Duval ont étudiées dans le tome XI du *Bulletin monumental.*

Elle n'a rien à voir avec la roue à clochettes (*rota cum tintinnabulis*, de Du Cange), suspendue à côté de l'autel et qui était mise en branle pendant la célébration de la messe, au moment de l'élévation.

« Dans quelques églises, écrit M. J.-D. Blavignac, la sonnette du chœur est remplacée par une machine qualifiée, ici, de *Rouet de saint Martin*, là, d'*Etoile d'or.* C'est une sorte de roue suspendue et garnie de sonnettes qui en font un instrument trop bruyant peut-être, mais qui paraît bien ancien puisque l'inventaire du trésor de l'abbaye de Prum, dans le diocèse de Trèves, mentionne déjà son existence en 852 : « Coram altare pendet rota cum tintinnabulis fabricata. »

(1) On devrait y trouver des crapauds momifiés, transformés (avec les siècles) en pétrifications réelles, par la transformation de leurs tissus en carbonate calcaire, molécule à molécule. Or cela ne se voit jamais, chez nous !

« Le plus beau rouet du moyen âge qui soit encore conservé est celui de l'ancienne abbaye de Fulda, en Allemagne. M. Gailhabaud en a donné un beau dessin dans son *Architecture du* v° *au* xviie *siècle*. C'est une étoile à quatorze rayons, toute en bronze travaillé à jour ; elle est garnie de plusieurs centaines de clochettes et de grelots. Cette machine, suspendue au milieu du chœur, a vingt-quatre pieds de diamètre, on la met en mouvement par un treuil placé sur les voûtes. Elle date de 1415, suivant l'inscription circulaire qui suit la base des rayons stellaires : ANNO DOMINI MILLESIMO QVADRINGENTESIMO XIIIII ».

Ces roues, affirme M. Victor Gay, étaient encore en usage, dans la première moitié du dernier siècle, en plusieurs églises de Palerme. QUÆSITOR.

*
* *

Voici les quelques indications que je puis fournir sur les « roues de Fortune » dont M. du Halgouet se préoccupe dans l'*Intermédiaire* du 20 août :

Il dit qu'il en a rencontré une à la cathédrale de Tolède, et il s'informe si l'on en connait d'autres à l'étranger ? Ces temps derniers (le 3 juin, jour de la Pentecôte), je me trouvais pendant la grand' messe dans la cathédrale de Barcelone (Espagne), lorsqu'au moment de l'élévation, mes oreilles furent tout à coup frappées, désagréablement, je l'avoue, par un bruit cacophonique, étrange, strident au point de dominer la voix de l'orgue et la sonnerie des cloches, bruit de clochettes tintinnabulant, non pas toutes à la fois, mais au contraire l'une après l'autre à des intervalles extrêmement rapides, mais réguliers ; ce qui semble indiquer que les sons étaient produits à l'aide d'un appareil rotatoire, et non par un carillon, d'autant que c'était, non pas un air, mais une simple sonnerie de 4 ou 5 notes se succédant dans une monotone, égale et vive alternance. Je n'ai rien *vu*, j'ai seulement entendu ! et je *crois* que ce tintamarre était produit par une de ces « roues de Fortune » mise en branle. Donc la chose *nécessite une vérification*.

Ensuite M. du Halgouet demande quelles sont l'origine et la signification de ces roues ? Déjà dans l'antiquité on attribuait une roue à la Fortune pour indiquer son inconstance, et à Némésis, pour désigner le supplice des méchants. Le symbolisme chrétien s'est emparé à son tour de cet emblème, dans les mêmes sens, en y ajoutant toutefois d'autres significations.

Ainsi la roue, selon Bourassé, marquerait l'action de la Providence dans tous les événements de la vie.

Ce serait aussi une allégorie de la révolution des mondes, du cours du temps : Didron cite une fresque de l'église de Sophalès en Thessalie où l'on voit deux femmes tirer alternativement à elles une roue avec une corde : l'une des femmes tout en blanc, figurerait le jour, et l'autre, vêtue de noir, la nuit.

Du reste, Jupiter, le maître du ciel et de la terre, et le dieu gaulois du Soleil n'avaient-ils pas également pour attribut une roue ?

On veut y trouver encore la personnification de l'heur et du malheur, élevant et rejetant tour à tour ce jouet de la destinée qui s'appelle l'homme : « tel se voit au haut de la roue, a dit Saint-Evremond, qui s'en voit précipité un moment après ».

En effet, la roue — et ainsi se justifie son appellation *de fortune*, bonne ou mauvaise — est surtout prise comme l'image de la vie humaine dans son évolution, dans son renouvellement, dans sa brièveté, dans son ballottement, dans son inégalité, dans ses écueils, dans ses vicissitudes ; c'est la *rotam vitæ* ou *nativitatis nostræ* de l'Ecriture, dont on trouve de saisissantes représentations dans les *roses* (qui ne sont en somme que des roues) de la cathédrale d'Amiens et de l'église Saint-Etienne de Beauvais, par exemple. Les « roues de Fortune », ces emblèmes de la fragilité et des chutes de notre misérable humanité, ont été introduites et mises en action dans les églises, au moyen âge, pour frapper plus vivement l'imagination du populaire et provoquer ses salutaires méditations, ses ardentes oraisons en vue de conjurer le mauvais sort dans ce monde et dans l'autre (d'où le nom de *roues à prières*).

On les a munies de sonnettes, bruyamment avertisseuses jusqu'à l'obsession, comme, chez les Romains, on attachait au char du triomphateur une *clochette* avec un fouet, « pour lui rappeler qu'il était sujet aux vices et aux infirmités de la nature humaine et qu'il pouvait mériter d'être con-

damné à des peines infamantes ». Pour le chrétien, ce sont les peines de l'autre vie: l'expiation dans le Purgatoire ou le feu de l'Enfer éternel. PIERRE.

Nota. — M. Henri Gaidoz s'est particulièrement occupé de cette question dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de France*, dans la *Revue Archéologique*, etc., que je n'ai pas la possibilité de consulter en ce moment.

—

Les mansardes célèbres (LIII, 49, 207). —

La mansarde de Hugo. — A cette époque, le grand poète était installé rue du Dragon, n° 30. Il faisait ménage avec un jeune cousin, fils du frère de Mme Hugo, venu de Nantes pour étudier le droit. Ils avaient loué en commun une mansarde à deux compartiments. L'un était leur salon de réception. Sa splendeur consistait en une cheminée de marbre, au-dessus de laquelle était accroché le lis d'or des jeux Floraux. L'autre compartiment était un boyau mal éclairé et qui avait grand peine à contenir les deux lits.

Les cousins avaient à peine à deux une armoire. On pensera que c'était beaucoup. C'était beaucoup pour Victor qui avait en tout trois chemises. Mais le Nantais était doué de linge comme un provincial. Les rayons pliaient sous le poids énorme de ses chemises dont il avait un soin respectueux et qu'il envoyait lessiver à Nantes.

Victor s'entendait à merveille avec son cousin qui était un bon cœur et un esprit laborieux. D'autre part, sa mansarde commençait à être visitée. M. Soumet lui amena plusieurs amis : MM. Alexandre Guiraud, Pichot, Jules Lefèvre.

(*Victor Hugo, raconté par un témoin de sa vie*).

« A cette époque », c'est à l'époque de son mariage.

On sait que M. Louis Kock, neveu de Mme Drouet, a identifié cette mansarde. Toutefois, aucune pièce n'existe entre les mains des propriétaires actuels, qui établisse le passage du poète.

Cependant, on peut penser que le numérotage n'a pas dû changer et que le 30 actuel est bien le 30 d'alors.

La Commission du Vieux Paris a publié un tableau établissant la concordance entre le numérotage actuel d'un certain nombre de maisons de l'ancien Paris et les différents numérotages que les mêmes maisons ont portés à diverses époques. Nous voyons que le 34 de l'année 1821 de la rue du Dragon (qui s'est appelée d'abord rue du Sépulcre), est encore aujourd'hui le 34. Si la maison du 34 n'a pas changé de numéro, il y a de fortes présomptions pour que celle du 30 n'en ait pas changé davantage.

Mais le cadastre peut donner d'autres preuves. En réalité il semble bien qu'on ne s'égare pas comme il arrive si souvent, et que la mansarde dont on parle est bien celle qu'à l'époque de son mariage et de la composition de ses *Odes*, Victor Hugo habita.

*
* *

La mansarde de Bonaparte. — On vient de découvrir la mansarde de Victor Hugo, rue du Dragon. Cette découverte a mis en goût d'autres chercheurs. L'un d'eux croit avoir trouvé la mansarde de Bonaparte, 5, quai Conti. Il a vu, au moins, dans le couloir de cet immeuble une plaque de marbre noir, et il y a lu une inscription dont les lettres dorées commencent à s'effacer, où il est attesté par Napoléon III, que Bonaparte, officier de marine à Brienne, y aurait habité au cinquième étage de cette maison, en 1785.

... Il est une ancienne chambre d'hôtel à Paris qui mentionne mieux que celle du quai Conti, une indication du séjour qu'y fit Bonaparte : c'est la maison qui porte le n° 33 de la rue Vauvilliers, près des Halles. En 1787, quand Bonaparte vint y habiter, cette maison était l'hôtel de Cherbourg : la rue s'appelait alors rue du Four-Saint-Honoré. La maison a été à l'usage d'hôtel meublé jusqu'en 1878.

On a changé complètement le rez-de-chaussée et l'entresol ; mais le reste de l'immeuble est à peu près tel qu'à l'époque où Bonaparte y avait son domicile. On croit qu'il habitait la chambre n° 9 au troisième étage. Il payait quatre écus par mois.

... Il y a enfin, rue d'Aboukir, une maison, mais laquelle ? où logea Bonaparte au moment où devait enfin se décider sa destinée. La rue d'Aboukir s'appelait alors la rue des Fossés-Montmartre.

Il n'est pas impossible que l'immeuble de la rue d'Aboukir, qui portait à cette époque l'enseigne de l'hôtel de la Liberté, subsiste encore tel qu'il était alors. Quelle aubaine ce serait pour les adeptes du culte des mansardes, si quelqu'un avait la bonne fortune de la découvrir.

FÉLICIEN PASCAL (*Figaro*, 11 septembre 1906).

*
* *

La mansarde de Béranger, ou pour mieux dire, le *grenier*.

Eugène Baillet, notre regretté collaborateur, m'a arrêté, un jour, sur le boulevard

Saint-Martin, et, me montrant une mansarde au 50 de la rue de Bondy, à l'angle de la rue de Lancry, il me dit :

—J'avais parfois le plaisir de me promener sur ce boulevard avec Béranger. Un jour, il me montra cette maison et me dit : Tenez, cette fenêtre là-haut, c'est celle du grenier.

Savinien Lapointe dit dans ses *Souvenirs* :

Tous les jours du chansonnier n'ont pas été bons, il a eu ses jours de pluie et de soleil, l'habit rapé : (*depuis dix ans je te brosse moi-même*) ; il a eu ses jours où il vivait de pommes de terre et de panades qu'il faisait le plus souvent lui-même, dans son grenier, rue de Bondy, qu'il chanta à vingt ans de distance ; il passa un jour avec un ami devant cette demeure dont la fenêtre donnait sur le boulevard : Oh ! dit-il, c'est là bas : nous étions heureux alors.... Et voilà la chanson du *Grenier*.

M. Paul Boiteau, dans sa *Vie de Béranger*, qui parle de cette maison et du grenier, dans son dénombrement des domiciles du chansonnier, note :

Rue de Bondy et boulevard Saint-Martin, 78 (le fameux grenier), en 1800 et 1801.

Il dit encore :

Il avait de très bonne heure habité dans une maison de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin, cette mansarde qui restera fameuse sous le nom de *grenier à vingt ans*.

La note de Paul Boiteau serait faite pour nous égarer, si nous n'avions eu un témoignage écrit contemporain. Dans *Béranger et ses chansons, d'après des documents fournis par lui-même, et avec sa collaboration*, par Joseph Bernard. (Paris, Dentu, 1858) on dit, dans le chapitre consacré à la chanson du *Grenier* :

Dans la partie de la rue de Bondy donnant sur le boulevard, à un sixième étage, était la mansarde dont il s'agit ; car de *grenier* proprement dit il ne s'en voit guère à Paris ; on y connaît trop le prix du moindre emplacement.

Donc, c'est bien rue de Bondy que demeurait Béranger, dans une *maison donnant sur le boulevard* ; c'est bien la situation de celle que Baillet m'a montrée, d'après Béranger lui-même, et que désigne aussi M. Savinien Lapointe.

Pense-t-on, d'après ce qui précède, qu'on peut l'identifier avec le 50 actuel, et que ce petit grenier qu'on voit encore est bien celui où Bérang r était si bien à vingt ans ?

G. M.

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378). — On discute aujourd'hui sur la façon d'observer le repos hebdomadaire ; sous la première République, l'administration semble ne s'être point préoccupée des opinions et des préférences de chaque citoyen ; elle faisait observer la loi qui était plus dure que sous le tyran, et qu'elle ne le fut sous l'Empire et sous la Restauration.

Si, sous l'ancien régime, l'ouvrier se reposait en moyenne *six* fois par mois : dimanches et fêtes, la Révolution, en adoptant un nouveau calendrier, réduisit le repos à *trois* jours par mois, non comptées les fêtes nationales. L'Empire rétablit les 52 dimanches et les 4 fêtes mobiles ; la Restauration et les autres gouvernements qui se sont succédé ont maintenu ce nombre de 56. La troisième République a ajouté six autres jours fériés (14 juillet, 1er de l'an et lendemain des diverses fêtes) ce qui fait 62 jours de fermeture légale, soit 1/6 de l'année.

A la fin du Directoire et dans les premières années du Consulat, l'esprit religieux ayant repris son cours, il n'était pas rare de voir des gens observer le *décadi* légal et le *dimanche* religieux, ce qui faisait 7 jours de repos par mois.

On trouvera en abondance dans l'ouvrage de M. Aulard : *Paris sous la réaction thermidorienne*, des rapports de police sur la non observation du *décadi* et la célébration plus ou moins clandestine du dimanche.

Le document suivant, que nous croyons inédit permettra de juger comment en l'an VII l'administration faisait observer la loi au nom de l'Egalité et de la Liberté :

Le vingt ventôse an sept de la République Française une et indivisible, huit heures du matin, moi Jean-Michel Lebau, commissaire de police de la Division des Quinze-Vingts à Paris, faisant ma ronde de police, j'ai remarqué que la citoienne Rome, marchande frippière, demeurant, marché Beauveau à droite en y entrant par la rue de Cote, avait étalé des hardes, des mouchoirs et autres objets sur une corde tendue dans sa boutique près la porte extérieure qui était ouverte, malgré que dans mes rondes les jours de décadis précédents j'avais déclaré à cette citoyenne qui avait formé le même étalage, que quoique les hardes et autres objets qu'elle étalait et exposait en vente

n'étaient point en dehors de sa boutique, elle se trouvait par le fait en contravention à l'article huit de la loi du dix-sept thermidor an six, qui ordonne les jours de décadi et fêtes nationales la fermeture des boutiques, magasins, etc., puisque lesdites hardes étaient en vue publique.

J'ai obligé la citoyenne Rome à détaller *(sic)* et attendu que par ses récidives je ne pouvais plus penser que c'était par erreur qu'elle se trouvait en contravention, j'ai dressé le présent procès-verbal dont expédition sera envoyée au citoyen Commissaire du Directoire exécutif près le 8e arrondissement pour agir en vertu d'icelui ainsi qu'il appartiendra et ai signé en cet endroit.

LEBAU.

Ce même commissaire avait déjà dressé procès-verbal, le décadi précédent, contre un autre fripier nommé Leroi, 35, rue Lenoir, qui s'était permis d'étaler des hardes hors de son échoppe ; le cas était plus grave.

Prendra-t-on modèle sur les ancêtres?... *Optimi consultores mortui...*

LÉONCE GRASILIER.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre inédite de la reine Victoria à la reine Amélie. — Par ce temps d'entente cordiale, on lira avec intérêt ce petit billet familier adressé par la reine Victoria à la reine Amélie. Le ton en est le plus bourgeois du monde, et cette particularité n'ôte rien à sa saveur, au contraire :

Château de Windsor,
29 septembre 1840

Madame,

Je me suis hâté de répondre à la lettre si bonne et si aimable que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, à l'occasion de la perte que nous venons d'éprouver, et que j'ai reçue hier.

J'étais bien sûre de la part que vous prendriez, madame, ainsi que le Roi à la mort de la bonne et excellente tante, qui m'a bien affigée. Pour elle-même, c'est un bonheur que ses affreuses souffrances supportées avec un courage et une patience vraiment angéliques soient terminées.

C'est un grand plaisir pour moi d'apprendre que le cher petit Paris soit mieux et qu'Hélène avance heureusement dans sa grossesse. Vous avez la bonté, madame, de me demander après ma santé ; elle est, Dieu merci, parfaite ; et je ne me ressens que très peu des inconvénients de ma position.

Oserais-je prier Votre Majesté de dire à Madame Adélaïde que je répondrai à sa bonne lettre demain, comme je n'ai malheureusement pas le temps aujourd'hui ?

Je prie Votre Majesté de me mettre aux pieds du Roi et de toute la famille et de leur exprimer en mon nom toute ma reconnaissance pour leur aimable souvenir.

Albert me charge de vous offrir ses respectueux hommages, et je vous prie de me croire pour la vie, madame, de votre Majesté la toute dévouée sœur.

Victoria R.

La bonne Spith est partie aujourd'hui, et est bien heureuse de penser qu'elle sera auprès de vous tous, madame, vendredi prochain.

(Communiqué par le docteur Pichevin).

NÉCROLOGIE

Un nouveau deuil, et des plus cruels, a frappé l'*Intermédiaire* : le doyen de la presse française, notre collaborateur Philibert Audebrand, est mort le 10 septembre, à Paris, 25, rue Lepic, assisté du docteur Billard, et dans les bras de son fidèle Jules Troubat.

Il était né en 1815 et depuis l'âge de vingt ans, tenait une plume, on sait avec quelle vaillance et quelle verve renseignée sur les hommes et sur les choses. Son œuvre se compose de romans et de chroniques ; mais c'est comme chroniqueur qu'il laissera un nom. Le probe et gracieux écrivain, admirable à la fois par le caractère et le talent a eu, — sans fleurs, ni discours, ni piquet d'infanterie, quoiqu'il fût décoré — de belles funérailles. La presse, par ses voix les plus autorisées, a apporté sur le cercueil de son doyen, la branche de lauriers mêlés au cyprès, dont il avait fait le titre de l'un de ses récents ouvrages.

L'*Intermédiaire* s'enorgueillit d'avoir été, comme l'a dit M. Jules Claretie, dans sa chronique du *Temps*, le dernier journal de Philibert Audebrand. Les articles qu'il y a donnés étaient dignes de sa plus verte jeunesse : ils ne trahissaient son grand âge que par la précieuse abondance de leurs lointains souvenirs.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Septembre 1906.

42e Année — N° 1125

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

441 — 442

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs initiales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom une première fois nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

Questions

La comtesse obscure. — Serait-il possible d'avoir quelques renseignements sur la personne mystérieuse qui fut jadis connue sous le nom de la *Dûnkelgrafin* (la comtesse obscure), décédée au château de Lishausen près Mildbourghausen, et enterrée sur le Schulenberg ?

Cette mystérieuse personne vivait dans ce château sous la garde du comte Vevel de Versay, autrement dit Van der Valck, et devait être bien connue des rois Louis XVIII et Charles X.

Comte de Cornulier-Lucinière.

Un monument aux frères Montgolfier. — Dans son journal — son délicieux journal (traduit par M. Delphin Balléguier, Perrin, éditeur, 1896), Mme Craddok écrit à la date du 7 juillet 1784 :

Aujourd'hui au vieux Louvre... nous descendîmes à la sculpture. Nous vîmes les six modèles d'obélisques commandés par le roi et dont l'un doit être choisi par lui pour être placé dans les jardins des Thuileries en l'honneur des frères Montgolfier, inventeurs des ballons. Le 1er décembre 1783, ils partirent des Thuileries, et firent une ascension en présence du roi, de toute la cour et de plusieurs milliers de spectateurs. Deux modèles surtout me plurent : le premier affectait la forme d'un ballon un peu allongé, déjà à moitié gonflé par l'air inflammable ; sur la terre reposait la nacelle près de laquelle se tenaient les deux frères et les aides employés à préparer le ballon. Dans le second modèle, le ballon auquel est suspendue la nacelle, s'élève dans les airs. La corde tenant la nacelle, et montant jusqu'au nuage en les divisant est un excellent effet.

Ce monument a-t-il été exécuté ? Qu'est-il devenu ? Y.

Camp de César à Wissant. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur le camp de César qui se trouve à Wissant, dans le Pas-de-Calais, entre le cap Gris-Nez et le Blanc-Nez, ou, du moins, m'indiquer les livres dans lesquels je serais à même d'en trouver. Je serais heureux également de savoir si des fouilles ont été opérées dans cette région, notamment à Tardinghen, où le terrain laisse croire qu'elles pourraient être fructueuses, et à quelle date. Persigny.

Documents à retrouver sur le Jodelle. — Dans un journal qui parut à la fin du siècle dernier, mais dont nous ignorons la date précise de publication, *Les Cinq Centimes*, nous trouvons, sous la si-

gnature A. de Lavoipierre, un article singulier sur le poète Estienne Jodelle. Nous en détachons ces lignes d'autant plus curieuses qu'elles semblent, tout d'abord, apporter quelque lumière sur la vie du célèbre ami de Ronsard :

Jodelle naquit à Paris, d'une famille noble, en 1532. Son père qui était seigneur de Lymodin, lui transmit le titre de sa seigneurie avec des dettes considérables. Le jeune Etienne, qui venait d'achever ses études au collège de Navarre, lorsque son père mourut, vendit l'héritage de ses ancêtres pour payer les dettes contractées par l'auteur de ses jours, et devenu tout à coup pauvre par ce généreux abandon, il demanda aux arts qu'il avait jusqu'alors cultivés par délassement les moyens de vivre en gentilhomme, en épicurien et en sage.....

Il voulut être peintre, et il étudia la peinture avec Ruggielli, l'un des élèves du Primatice ; il voulut connaître l'architecture, et il reçut des leçons de Philibert Delorme, l'immortel architecte des Tuileries et du château d'Anet. La sculpture le charmait et il quitta souvent son élégant habit de courtisan pour s'affubler de la mandille des élèves de Germain Pilon. Il voulut être graveur et il réussit si bien dans cet art merveilleux que Michel Laone, le plus habile graveur du XVIe siècle, lui disait : « Ne faites plus de vers ; soyez graveur, et je vous prophétise un nom et des richesses comparables au nom et aux richesses de mon savant maître Benvenuto Cellini... ».

Faisant ensuite allusion aux ouvrages et au caractère privé du poète, l'auteur de l'article ajoute :

... *Le Rouet* que Jodelle composa pour une fête de la cour, et qui fut joué au Louvre par l'escadron volant de Catherine de Médicis, est une petite pièce remplie de sel, d'esprit et de gaîté. Il existe encore une comédie inédite de Jodelle dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale : c'est le *Maure blanchi*, dont le sujet est grotesque, mais dont les détails sont pleins d'observations fines et d'allusions malicieuses.

Malgré le succès de ses vers à la cour et à la ville, malgré les piquantes et nombreuses représentations de ses pièces de théâtre, Jodelle mena constamment une vie qui côtoyait l'indigence... Les fêtes splendides du Louvre ne suffisaient pas à étancher sa soif de plaisir, et il employait les libéralités royales à gorger de fleurs, de sucreries et de parfums les séduisantes sirènes dont Paris fourmillait alors comme aujourd'hui. L'élégance et parfois la magnificence de ses habits absorbaient aussi une partie de ses ressources. Un jour qu'avec Ronsard il était allé faire sa cour au roi Charles IX, le prince, frappé de l'éclatante parure du poète, lui dit : « Jodelle, aucun seigneur de ma cour ne porte un justaucorps aussi brillant que le vôtre ; combien vous coûte-t-il ? » — « Sire, répondit le poète, je suis une de vos étoiles, et je mets ce que j'ai de plus beau pour m'approcher du soleil ». — « Vous ne répondez pas à ma question, reprit le roi, combien vous coûte votre habit ? » — « Une bagatelle, sire ». — « Mais encore je veux le savoir. » — « Eh bien, le pourpoint et le manteau ne me reviennent qu'à six cents pistoles. » Or, Charles l'avait gratifié la veille d'une bourse de cinq cents pistoles, et la réponse de Jodelle pouvait passer pour une épigramme. Le roi fit une légère grimace et lui dit finement : « Prenez garde, Jodelle, les femmes, les fleurs et les poètes ne durent que peu de jours, et malheur aux femmes si elles n'ont pas d'esprit, malheur aux fleurs si elles n'ont pas de parfum, malheur aux poètes s'ils n'ont pas de prévoyance. »

La leçon royale ne profita point à Jodelle. Un jour il reçut du roi de Hongrie, auquel il avait adressé des vers grecs et des vers latins, — car Jodelle excellait dans ces deux idiomes et composait de très bons vers dans tous les deux —, un présent de mille écus. Il disparut tout à coup de Paris, fut un mois entier sans paraître au Louvre, et consterna la Pléïade qui le croyait assassiné. Ronsard, à force de persévérantes recherches, le trouva enfin dans une petite masure du village des Prés-Saint-Gervais, à une lieue de Paris. L'auteur de *Didon* et de *Cléopâtre* rajeunissait dans cette solitude les plus voluptueux passages de l'*Enéide*, en tête à tête avec une reine de Carthage, mêlait aux doux récits de la grotte mystérieuse les nocturnes orgies des banquets de Trimalcion.

L'âge ralentit un peu cette ardeur pour le plaisir ; mais l'indigence fit place à la pauvreté, et la misère ne tarda pas à remplacer la pauvreté..... L'infortuné poète, dépossédé de la faveur de son roi, abandonné de ses amis et presque aussi de Ronsard, son maître qui s'était retiré de la cour depuis la funeste journée de la Saint-Barthélemy, pour aller se confiner dans son abbaye de Saint-Côme-les-Tours, végéta quelques mois dans le taudis qu'il habitait à la montagne Sainte-Geneviève. Un jour, son hôte, ne l'ayant pas vu descendre à son heure accoutumée, monta dans sa chambre et le trouva presque expirant, étendu sur son lit. Jodelle mourut le 14 juillet 1573, cent ans juste avant la mort de ce Molière dont il avait préparé la voie.

Sans examiner ce qu'il y a de fantaisiste dans ces lignes où, par surcroît, les inexactitudes abondent, nous serions cu-

rieux de savoir où l'auteur a puisé les renseignements douteux qu'il nous fournit sans contrôle et sans indication de sources.

Existe-t-il en réalité une pièce de Jodelle intitulée *le Rouet* ? Nous avons cent raisons d'en douter. On a tout lieu de croire, d'autre part, que ce poète n'écrivit point la Comédie du *Maure blanchi*, le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale n'en possédant aucun texte.

Enfin peut-on prêter foi à cette opinion de l'auteur de l'article cité lorsqu'il affirme que Jodelle hérita de son père, de la seigneurie du Lymodin, et ensuite qu'il mourut dans un taudis de la montagne Sainte-Geneviève ? Nous trouvons bien dans l'Annuaire des postes, un *Limodin*, situé dans l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne), mais ce lieu est-il celui qui nous intéresse, et d'ailleurs, Jodelle (qui se fit appeler sieur de Lymodin) posséda-t-il jamais une terre ?

Pour ce qui touche à la fin du poète, le récit qu'on nous en offre nous paraît aussi inexact que le reste. Ne sait on pas, d'après Lebeuf (*Hist. du Dioc. de Paris*, I, pp. 51-52) que le « poète Jodelle, mort en 1573, avait sa maison sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, rue Champfleury » ? AD. VAN BEVER.

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie. — Je lis dans la *Revue des Cours et Conférences*, n° du 3 mai 1906, une conférence de M. Desdevises du Dézert, intitulée : *L'Eglise et l'Etat en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours. — L'Eglise et les Philosophes* :

En France, les bulles pontificales n'empêchaient pas le pieux Louis XVI d'être affilié à la franc-maçonnerie.

Sur quel document original s'est appuyé l'auteur pour affirmer l'affiliation de Louis XVI à la franc-maçonnerie? P. B.

—

Le petit homme rouge des Tuileries et Napoléon Ier. — Une légende veut qu'un petit homme rouge ait apparu aux Tuileries à Napoléon, à la veille des circonstances tragiques. Il le revit à Moscou et à Fontainebleau la nuit de l'abdication.

Cette légende a-t-elle fait l'objet d'une étude particulière ?

REV. EDW DE MARINER.

Dépôt des chartes des colonies. — Un état de juin 1776, disposa que « copie des actes d'état civil et autres des Colonies serait déposée à Versailles au Dépôt des chartes des colonies ». Ce Dépôt existe-t-il encore ? Où ? Quelle autorisation est nécessaire pour y consulter les dits actes ? B. A. H.

—

Publication d'indulgences en faveur de l'hôpital des Quinze-Vingts. — J'ai sous les yeux un placard destiné à être affiché aux portes des églises afin de solliciter, moyennant une concession d'indulgences, des aumônes en faveur des Quinze-Vingts de Paris. C'est une feuille grand in-folio, imprimée en minuscule gothique à une date intermédiaire aux années 1526 et 1533. En voici le titre :

Le grant pardon general de pleniere remission donne a perpetuite aux bienffaicteurs des Quinze Vingtz de Paris : tant pour la reparation et bastiment de l'eglise que pour l'entretenement et nourrissement des povres Aveugles : nouvellement conferme et donne par nostre sainct pere le pape Clement septiesme qui est a present regnant au sainct siege apostolique.

A la fin, on lit :

Le pardon commencera la veille de Noel a vespres et finera ledict jour de Noel a soleil couche pour le premier jour. Et pour le second commencera le jour sainct Estienne a vespres et finera le jour de sainct Jehan a soleil couche.

L'eglise deputee pour visiter en laquelle sera le tronc pour mettre les aulmosnes est l'eglise de ceans.

Connaît on d'autres exemplaires de cette pièce et a t-elle été publiée ?

QUÆSITOR.

—

Helenus. — Dans la généalogie de Voltaire, on rencontre trois personnages qui se nommaient Helenus Arouet, et qui vivaient en Poitou aux XVIe et XVIIe siècles.

Il y a deux saints du nom d'Helenus : un moine d'Egypte, saint Aémère : son culte n'est pas rattaché à un jour particulier ; — et un solitaire qui vivait, au VIIe siècle, et qui est honoré le 4 mai.

Quel est celui de ces deux saints qu'il faut identifier avec saint Helenus, assez connu en Poitou pour que son nom autrefois fût donné à des enfants, à leur baptême ?

Et Saint-Hélen, localité du département des Côtes-du-Nord, tire-t-elle son nom de ce même saint qui est honoré en Poitou ? DEBASLE.

—

Mont-Dauphin. — Un régiment que je suppose appartenir au génie, tenait garnison dans cette ville des Alpes, dès 1774. Pourrait-on connaître sa composition à cette date, les noms, l'uniforme de ses officiers ? Je remercie vivement à l'avance le collaborateur qui me renseignerait : l'éloignement ne me permettant pas de faire la recherche moi-même.

ALBINONI.

—

Le château de Haut Kœnigsbourg. — Existe-t-il, en France, des documents susceptibles de fournir des renseignements sur l'état ancien du château de Haut Kœnigsbourg, en Alsace ?

Comte J. B.

—

Mme du Châtelet et son valet de chambre. — Un intermédiairiste pourrait-il dire quel texte imprimé a consulté Perrens, *Les libertins en France au* XVIIe *siècle*, ch. VI, II, p. 322, quand il a écrit :

Mme du Châtelet paraissant nue devant son valet de chambre, qui pour elle n'était pas un homme, ne faisait donc que continuer la tradition.

P. B.

—

Descendance du duc de Dantzig. — Le duc de Dantzig laissa-t-il plusieurs enfants ? Quelques mémoires parlent avec très peu de détails et encore moins de précision d'un fils qui serait mort à Wilna pendant la retraite de Russie. Etait-il malade ou blessé ? Son père, obligé de suivre l'armée qui quittait Wilna, dut l'abandonner et se borner à le recommander au général Tithakow qui allait entrer dans la ville à la tête de l'armée russe. Le malheureux jeune homme (qui portait le titre de comte de Dantzig) mourut le 19 décembre 1812. Il aurait été soigné par le baron Desgenettes, qui était prisonnier à Wilna. Tous ces détails sont-ils exacts ? Pourrait-on me donner les prénoms de ce jeune officier, sa date de naissance et quelques renseignements sur sa carrière ? Ses restes furent ils rapportés en France après la guerre ?

C. DE LA BENOTTE.

Faye de Brys, médecin en premier de l'armée du Midi (avril 1792, au 20 nivose an III). — Quels sont les *états de service* de François Faye de Brys, né à Moulins le 10 juillet 1745, docteur de la faculté de Montpellier, conseiller du roi, 1776, intendant des eaux minérales et thermales de Bourbon-l'Archambault depuis 1784? Nous savons qu'il fut élu maire de Bourbon en 1790 et conserva ces fonctions jusqu'en 1792.

Nommé médecin à l'armée du Midi, il fut dénoncé comme suspect en l'an II. Il revint à Bourbon présenter un certificat de civisme le 25 ventôse an II.

Il mourut à Chambéry le 20 nivôse an III. L. G.

—

Foigny de Varimont. — Pierre-François-Xavier de Foigny de Varimont, écuyer, baron et commandeur des ordres du roi, eut un ex-libris, très mal gravé, qui porte un écu : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à la croix de sable ; aux 2 et 3 d'argent, à un arbre terrassé de sinople, accosté de deux étoiles de gueules. Sur le tout d'argent, à trois roses d'azur.* A quelle province appartenait cette famille? Les émaux sont-ils corrects ? D. DES E.

—

Gœthe et Mérimée. — Il existe un mot de Gœthe sur *les Mécontents*, de Prosper Mérimée. Il compare cette pièce à une horloge, dont le cadran est en cristal, dont les aiguilles sont en or et dont les heures sont en rubis. Cette phrase de Gœthe, où se trouve-t elle ?

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

—

Les trônes. — Nous avons le trône de Dagobert ; le trône de Napoléon, encore dans les magasins du garde-meuble, va être transporté au Louvre. Nous l'avons vu à l'Exposition de 1900.

A ce sujet, est-il permis de demander ce que sont devenus les trônes de nos rois? Quels sont ceux qui ont une légende ? Le trône de Louis-Philippe a été brûlé solennellement : les autres, quel fut leur sort ?

Ne serait-elle pas curieuse à écrire, l'histoire ces meubles prestigieux ?

A. B. X.

—

L'aïeul de M. Emile Ollivier. — Dans un volume qui vient de paraître, *Vie de M. Emile Ollivier*, par Mgr Fèvre, proto-

notaire apostolique, je vois que l'aïeul de M. Ollivier, le père de Démosthènes Ollivier, père d'Emile, était breton et quitta sa Bretagne pour aller à Paris en prenant le *nom d'Ollivier*. Il ne s'appelait donc pas Ollivier ? Comment s'appelait-il ?

Après avoir habité Paris, le jeune breton partit pour la Provence et fut instituteur au Beausset, patrie de Portalis, près des gorges d'Ollioules.

Pourrait-on me donner le véritable nom du breton devenu ainsi provençal ? Après tout, Mgr Fèvre se trompe peut-être.

EGO.

—

Un marquis de la Pailleterie. — D'après le *Dictionnaire* de Bouillet, le général Dumas, père d'Alexandre Dumas père, faisait précéder ce nom du nom de Davy. Il était fils du marquis de la Pailleterie, riche colon de Saint-Domingue, et d'une négresse.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements biographiques et généalogiques sur ce marquis de la Pailleterie ? Son nom patronymique ne serait il pas David ou Davy ; et dans ce cas ne serait-il pas membre d'une famille noble de ce nom, connue dès le XIVe siècle dans l'élection de Montargis, gouvernement de l'Orléanais, et qui y subsista jusqu'à la Révolution ?

C. N.

—

Un Richaud de Beauvillars. — A Seyne, dans les Basses Alpes, on cite parmi les célébrités locales, un certain Richaud qui serait parti de Saint Pons, hameau à 2 ou 3 kilomètres de Seyne, comme soldat, vers le milieu du XVIIIe siècle.

Il aurait reparu à Digne, une trentaine d'années après, en costume de colonel, avec plusieurs croix, et tenu comme gouverneur d'une place du nord de la France, Valenciennes, dit-on.

Un jour qu'il se promenait, sur le cours de Digne — maintenant le cours Gassendi — l'épée en verrouil, il aurait entendu un hobereau dire derrière lui : « Depuis quand les croquants portent-ils l'épée ? — Depuis qu'ils savent s'en servir », répondit le colonel.

On serait allé sur le terrain, et le croquant, régulièrement anobli sous le nom de Richaud de Beauvillars, d'autres disent « de Beaudinard », aurait laissé le noble seigneur sur le terrain.

L'histoire me paraît suspecte, d'abord parce que l'anecdote du duel est racontée un peu partout, ensuite parce que à Seyne on ne rattache ce Richaud à aucune famille par un souvenir précis. On dit seulement qu'il était apparenté aux Richaud, de Saint-Pons.

Cela m'amène à demander si on trouve ailleurs des traces de ce vilain anobli par les armes ;

Des détails sur les faits qui lui ont valu pareille fortune ;

Sur la date de sa naissance et de sa mort ?

Ce qui me porterait à croire qu'il y a quelque chose de vrai dans ces traditions, c'est que « Beauvillars », dont on lui donne le titre, est un domaine entre Seyne et Saint-Pons.

Par contre, je ne connais pas de Beaudinard, en dehors d'un hameau de la commune d'Aubagne dans les Bouches-du Rhône, célèbre par ses cultures de fraises des quatre saisons.

Pour circonscrire la question, je dois dire qu'il ne paraît rien y avoir de commun entre le héros de cette histoire et les Richaud de l'Ours ou de Richaud du Dauphiné, dont on connaît l'entrée à l'assemblée de Vizille.

EUMÉE.

—

MM. de Valmale, chevaliers de Malte. — Sur le catalogue des chevaliers de Malte, de Louis de la Roque, figurent Guillaume de Valmale, en 1255, et Raymond de Valmale, en 1309. Quelque aimable correspondant pourrait-il me donner quelque renseignement sur eux, leur famille, leurs armes ? Le moindre document serait accueilli avec joie et reconnaissance.

XVI B.

—

Pierre Vinçart et le Siège de Paris. — Pourrait-on me dire si les notes prises par cet écrivain durant le siège de Paris ont été publiées ? J'en ai vu le manuscrit chez un collectionneur.

Et quelque confrère pourrait-il me donner des indications biographiques sur cet homme de lettres qui eut du talent à son heure, chansonnier saint-simonien ?

Je crois bien qu'en 1870-71, Pierre Vinçard était employé au chemin de fer de l'Est.

EGO.

Bibliothèque de Saint-Philippe. — L'ex-libris de cette bibliothèque porte deux écus accolés : I. — *D'argent, à trois losanges de sable* (Dampierre). II. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un oiseau du même.* Couronne de vicomte. Quelle fut cette alliance ? L'ex-libris paraît être de la première moitié du XIXe siècle.

D. DES E.

—

Une médaille de fondation sur Saint-Sulpice. — On lit dans la *Libre Parole* :

Ce que l'on vient de trouver rue Richelieu, au coin du boulevard.

Un maçon qui travaillait aux réparations du café Cardinal, a mis brusquement à jour un objet rond enveloppé d'une feuille d'étain repliée en portefeuille. La feuille dépliée lui fit voir une pièce d'argent d'une parfaite conservation, avec tout le brillant de sa première patine.

En voici la description : au droit, le buste de Louis XV, avec cette légende : *Ludovicus XV. Pius. Munificus* et la signature *R. Filius* ; au revers, la vue cavalière de Saint-Sulpice achevée, avec la place, les deux fontaines et les tours coiffées d'une toiture ; autour, cette légende : *Basilicæ et urbi additum decus. S. Sulpitii area. MDCCLIV.*

La signature *Roettiers, filius* se lit au bas du plan cavalier, entourée d'un semis de perles.

Saint-Sulpice est loin du boulevard. D'où vient, dès lors, qu'une pièce commémorative de son achèvement se trouve dans la maison du café Cardinal ? Espérons que prochainement l'*Intermédiaire des chercheurs* viendra nous donner la clé de l'énigme.

M. Charles Sellier interrogé par M. Charles Vogel a répondu (*Gil Blas* 20 septembre 1906) :

« L'immeuble dont vous me parlez, nous dit M. Sellier, a été habité par Regnard — or l'auteur du *Légataire universel* n'avait aucune raison de s'intéresser particulièrement à l'église Saint-Sulpice — j'ajoute qu'il est mort en 1709, quarante-trois ans avant la date qui figure sur la médaille en question, par conséquent...

« Il est possible qu'un ecclésiastique ou qu'un fidèle, soucieux de témoigner de son attachement respectueux à la mémoire du bienheureux à qui a été consacrée l'ancienne chapelle gothique, succursale de Notre-Dame, complètement disparue et qu'a remplacée l'édifice construit d'après les dessins de Gamart, et dont, le 20 février 1646, Anne d'Autriche posa la première pierre, il est possible, dis-je, qu'un ecclésiastique ou un fidèle ait enfoui, dans la maison où il logeait, une médaille commémorative de l'achèvement du monument, mais en tout cas, religieux ou laïque, le locataire, fervent de saint Sulpice, n'est point une personnalité *historique*. Regnard est le seul homme célèbre qui ait habité là.

« D'autre part, cette date de 1754 ne me paraît marquer rien de saillant dans les annales de l'église qui nous occupe. La première pierre, je vous le répète, en fut posée en 1646 ; on y travailla jusqu'en 1678, époque à laquelle les travaux furent interrompus, pour être repris en 1718, grâce aux libéralités du chanoine Laurent de Gergy et aussi au rendement d'une loterie autorisée par le régent, en 1721.

« En 1733, Servandoni fit terminer le grand portail ; en 1749, l'architecte écossais Mac-Laurin construisit l'une des tours, l'autre tour, de Chalgrin, date de 1777...

« L'année 1754 n'offre aucune particularité intéressant l'église Saint-Sulpice, de sorte que je ne m'explique pas le millésime de la médaille. »

Après avoir, sans résultat, consulté en notre présence, l'ouvrage bien connu de Pessard ; le livre de l'abbé Duplessis : *Paris religieux*, et divers documents où il pensait pouvoir trouver quelques indications, le bon M. Sellier conclut ainsi : « Voilà de la besogne pour l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, et ses correspondants ».

Nous ne posons pas cette question sans quelque inquiétude : quand un érudit comme M. Charles Sellier ignore une chose, c'est que la connaissance de cette chose est bien peu commune.

—

Lettres de noblesse de 1625. — Où trouver le texte de lettres de noblesse enregistrées à la cour des aides de Normandie en 1625, et d'autres lettres vérifiées en la Cour (à Paris) le 5 février 1629 (27e vol. fol. 138 ?

B. A. H.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à la tour d'argent. — Deux écussons accolés portant : l'un *de gueules, à la tour d'argent* ; l'autre. *d'azur, au lion d'or.* Couronne de marquis. Supports : *deux lévriers.*

B. A. H.

—

Armoiries des familles de Morat et d'Hauterive au XVIIe siècle — Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait m'indiquer les armoiries des familles *de Morat* et *Henry d'Hauterive*,

familles existant en Lorraine et en Champagne à la fin du XVIIe siècle. C. R.

—

Un mystère au XVIIe siècle. — Dans l'église de Deuil (Seine-et-Oise) est le monument funéraire de Marguerite de la Croix, veuve de Charles Hofman, écuyer et secrétaire de la reine Elisabeth d'Autriche, morte en 1621. L'épitaphe, après avoir dit les vertus de la dame, ajoute :

Oncques ne refusa, mais elle est plus louée
D'avoir voulu la mort de son fils pardonner.

Quel drame se cache sous cet éloge ?

ARDOUIN-DUMAZET.

—

« L'Egypte et Moïse », par Ancessi. — La première partie de cet ouvrage a paru en 1875 (Leroux ; Paris) avec le sous-titre : Les vêtements du grand prêtre et des lévites, et le sacrifice des colombes, d'après les peintures et les monuments égyptiens contemporains de Moïse. — J'ai entendu dire que les documents pour la continuation de cet ouvrage, avaient été, en grande partie, rassemblées par l'auteur avant sa mort. Ces notes existent-elles encore, et si oui, y aurait-il quelque moyen de les consulter ? A-t il paru depuis, quelque autre étude complétant les recherches de l'abbé Ancessi, sur les vêtements du grand prêtre ?

C. B. O.

—

Le tribunal arbitral de La Haye. — On désire savoir s'il existe un travail quelconque, livre, brochure ou articles de vues spéciales, concernant le tribunal d'arbitrage de la Haye et s'il est publié des comptes rendus de ses travaux.

M. DE JOUY.

—

La société des Eclectiques. — Cette réunion amicale qui publia chez Al. Lemerre un *Almanach du Vieux Paris, pour 1884*, existe-t-elle toujours ? Qui l'avait fondée ?

L'*Almanach* en question contient une notice sur Edmond Morin, le dessinateur, et un portrait à l'eau-forte accompagné d'un *Sonnet à Edmond Morin*, par M. Georges Théorin.

Où se réunissaient (peut-être se réunissent-ils encore) les *Eclectiques* ?

EGO.

La lanterne de Panurge. — Rendant compte de la fête célébrée le 5 décembre par les canonniers de Rouen en l'honneur de sainte Barbe, leur ancienne patronne, l'auteur d'un manuscrit appartenant à la Bibliothèque de Rouen dit :

Le dernier (objet comique) était l'image de sainte Barbe, en r lief, posée sur une bastille renfermée dans la *lanterne* dont on se sert au théâtre pour la représentation de l'opéra de *Panurge*, ce qui était volumineux.

On désirerait savoir à quelle scène de l'opéra de *Panurge* l'auteur du manuscrit fait allusion. E. C.

—

Stifelius. — A Gênes, et peut être aussi dans d'autres villes d'Italie, la redingote est connue sous les noms de *financier* et de *stifelius*. Le premier de ces noms se comprend de reste, mais le second est d'allure vraiment étrange : quelle peut en être l'origine ? La redingote (*riding coat*) étant primitivement un habit pour monter à cheval et le costume du cavalier étant complété par des bottes, je présume que ce mot singulier de *stifelius* répond précisément à cette idée : il dériverait donc de l'allemand *Stiefel*, botte.

J'ai noté ailleurs un certain nombre de mots allemands passés dans la langue italienne, comme *milza*, rate, *stivale* bottine, *tasca*, poche, *snello*, rapide dans le dialecte vénitien), etc. On en aurait donc ici un nouvel exemple, et non le moins curieux. ISKATEL.

—

Partir à... ou partir pour. — Question posée aux puristes de l'*Intermédiaire*. On disait autrefois « Je vais à Paris, et je pars *pour* Orléans ». Mais l'usage paraît s'implanter de dire « Je pars *à* Paris ». Des personnes même instruites, disent couramment « Je pars à la campagne ». J'avais toujours cru que cette forme était spéciale à ma portière.

MARTELLIÈRE.

—

Prendre congé. — Je lisais ce matin, dans un journal de Paris, que « M le Président de la République *prit congé* du directeur de l'exposition de Marseille... » Je croyais que seuls les inférieurs pouvaient prendre congé de leurs supérieurs. Qu'en pensent les intermédiairistes ?

X. O. Z.

Réponses

—

Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, s'est-il fait ermite? (LIV, 329, 398). — Voici les ouvrages à consulter sur ce sujet, qui pourrait faire l'objet d'une belle thèse de doctorat ès-lettres :

Journal des savants, février 1700.

Bibliothèque historique de la France, édition Fevret de Fontette, tome Ier. n° 13.334.

D'Avrigny, *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe depuis 1600 jusqu'en 1716*, par le P. Griffet, 1er septembre 1632.

Mémoires de Trévoux, avril 1758. Griffet : *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire* (Liège, 1769, chapitre XII.)

Revue d'Aquitaine, année 1867.

F. U.

—

L'idée de partie existait-elle avant la Révolution ? (T. G. 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116, 233, 290, 347). — Parmi les nombreux témoignages répondant d'une manière affirmative à cette question, je ne sais si l'un de nos confrères a déjà invoqué celui de Bossuet qui déclare, dans sa *Politique* (l. I, art. 6, prop. 1), au chapitre où il traite de l'*amour de la patrie* : « Il faut être citoyen et sacrifier à sa patrie, dans le besoin, tout ce qu'on a de plus précieux ».

Ce témoignage me paraît assez formel.

Le regretté Albert Sorel (*l'Europe et la Révolution française*, tome I, p. 159) cite aussi ce mot de Saint-Simon : « Vauban, aussi bon patriote que grand preneur de places » (*Parallèle*, p. 277). J. W.

*
* *

Elle existait certainement en Hollande. Une note de Brossette sur l'épitre IV de Boileau : *Passage du Rhin*, l'atteste clairement.

« Il y avait, dit-il sur les drapeaux hollandais : *Pro honore et patria* ».

Et les vers de Boileau lui-même qui ont motivé cette note :

Grands arbitres, dit-il, des querelles des rois,
Est-ce ainsi que votre âme aux périls aguerrie
Soutient sur ces remparts l'honneur et la *patrie*?

D. R.

*
* *

L'idée de patrie existe dans la conscience de tous les peuples, depuis que ce mot a été créé, dans leur langue ; c'est-à-dire depuis Dieu sait combien de siècles avant la Révolution !

Vercingétorix l'avait bien nette dans son esprit quand il disait : Du jour où la Gaule sera unie, elle sera invincible !

Dr Bougon.

—

La vente des meubles de Danton à Sèvres, après son exécution (LIV, 319, 342). — Dans l'inventaire en question, qui offre tout l'intérêt romanesque d'un catalogue de charcuterie, on trouve, entre deux morceaux de lard, la consignation de *deux paires d'estomach*.

Qu'est-ce que cela pouvait bien être dans la garde-robe du conventionnel qui avait révolutionné le monde ?

Au dix-septième siècle, on désignait souvent sous le nom d'*estomac* la partie des armures qui recouvrait la poitrine : « Là, il fut reçu d'une sentinelle perdue, qui sans parler, lui planta une harquebusade dans l'estomac de sa cuirasse ». D'Aubigné, *Hist. univ.* II 380. On employait couramment, en tout cas, le mot *estomac* comme synonyme des termes plus élégants de poitrine et de gorge :

Je vais lui présenter mon estomac ouvert.

Le Cid. V, 1.

Depuis longtemps, les catalogues courants d'objets de toilettes désignent les seins postiches sous le nom de fausses gorges ; on vend des plastrons, pour préserver la poitrine du froid, en forme de double bavette couvrant la poitrine et le dos — on les appelle vulgairement *devants de poitrine*.

Or, nul doute qu'une paire d'estomach n'était autre chose qu'un plastron hygiénique, dans un siècle où les grandes dames connaissaient aussi bien qu'aujourd'hui les perfidies du coton et de l'ouate, mais où leurs maris n'avaient pas assisté au triomphe du gilet de flanelle.

Dr Billard.

—

Les descendants de Bruneau, l'un des prétendus Dauphins (LIV, 329). — De tous les faux dauphins, — l'histoire en compte 31, dont un nègre — Mathurin Bruneau fut un de ceux qui firent le plus

de bruit et le plus de dupes. La fin de sa vie est loin d'être élucidée. En tout cas, si, comme l'admet le correspondant de l'*Intermédiaire*, il mourut en 1822, il n'y a pas de doute ; le sabotier, qui se prétendait roi, serait mort sans enfants.

Il débarquait seul en France, en effet, sans femme et sans enfants, au mois de septembre 1815, après neuf ans de séjour en Amérique, gagnait l'Anjou, son pays natal, vivant de vols et d'expédients. Il ne tardait pas à être arrêté : mis en prison d'abord à Saint-Malo, puis à Rennes, il était ensuite transféré à Rouen, dans la prison de Bicêtre, où il se mit à fabriquer paisiblement des sabots.

C'était le moment où, avec une certaine vraisemblance, un horloger de Spandau se disait le fils de Louis XVI et réclamait son trône. Il y avait là un danger ou, tout au moins, un ridicule pour le roi de France. Le ministre Decazes, pour ruiner Naundorff, émit des faux dauphins, comme on émet des actions de Sarragosse ou de la Vieille Montagne.

Un beau matin, M. Bruneau quittait ses sabots et déclarait tout haut dans sa prison « qu'il était Louis XVII, soustrait par la ruse et la fidélité à la surveillance du barbare Simon ». La prison devient un Eden pour les prisonniers : on boit, on mange, on joue aux cartes chez le geôlier Livois ; on laisse Bruneau voisiner avec un ancien huissier et un faux prêtre condamnés pour escroqueries, qui deviennent les secrétaires attitrés du prince. Le concierge prête ses appartements, et Mathurin a toute une cour : il lance des proclamations au pays, on vient des quatre coins de la France contempler en prison le souverain légitime, et un vieux royaliste va jusqu'à prêter serment de fidélité sur les Saintes Ecritures, dans la loge même du concierge (1).

Mais, si je bavarde et semble beaucoup m'étendre en dehors de la question, c'est pour démontrer qu'à l'encontre de Naundorff qui ne cessait d'entretenir le public de sa femme et de ses enfants, Mathurin Bruneau, et pour cause, n'y fit jamais allusion.

Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir le 19 février 1818, il est question de son âge, mais nullement de son état-civil au point de vue du mariage.

Il est bon d'en citer un extrait pour faire voir que le faux dauphin était devenu littéralement fou et bien peu en mesure de contracter mariage d'ici longtemps :

D. — « Quel est votre âge ? lui demande le Président.

R. — « Je n'en sais sacredieu rien. Je m'en f... Allez à Versailles, vous le trouverez à la Bibliothèque, ou aux Tuileries.

D. — « Quelle est votre demeure ?

R. — « Ma foi, pas d'asile. Je suis au Panthéon.

D. — « Votre état ?

R. — « Je suis chef de tous les Etats (1) ».

Mathurin Bruneau fut condamné à cinq ans de prison et à 300 francs d'amende, plus à deux ans de supplément pour son attitude aux débats.

Quoi qu'il en soit, après l'émission d'un tel faux dauphin, on pouvait croire tout mouvement dangereux arrêté pour longtemps.

Bruneau fut tranféré dans la prison de Gaillon, où Mme Atkyns, qui venait pourtant de se laisser prendre à l'imposture du fils d'un tailleur d'habits, Hervagault, allait épuiser inutilement ses dernières ressources pour favoriser l'évasion de l'ancien sabotier (2).

Le correspondant de l'*Intermédiaire* fait mourir Mathurin Bruneau en 1822. Selon plusieurs auteurs, il vivait encore à Cayenne en 1844, où il se livrait au cabotage sur la côte. Se serait-il marié là-bas ? On l'ignore.

Dr. BILLARD.

*
* *

M. Henri Provins a publié, dans *Le Dernier roi légitime en France*, l'extrait suivant d'une lettre qu'il avait reçue de Cayenne en 1885 :

Parmi les employés actuels du service de la marine il existe un nommé Bruno âgé de 45 à 50 ans, natif de Cayenne, fils de feu Mathurin Bruno, lequel se disait Louis XVII. Ce Mathurin Bruno était-il simplement un imposteur, ou bien avait-il quelque raison de s'attribuer le nom d'un descendant des rois de France ? Tel est le point sur lequel je ne pourrais vous éclairer et qu'il serait peut-être bon d'examiner. Tout ce que je puis vous

(1) *Un faux dauphin et la police du roi Louis XVIII*, par M. Henri Allais, la *Revue*, 1er juin 1901.

(1) Le même.

(2) Frédéric Barbey, *Mme Atkyns*, Perrin, Paris 1905.

dire, c'est que ce Mathurin Bruno est mort à Cayenne, après avoir occupé de son vivant divers emplois dans l'administration.

Si Mathurin Bruneau est mort à Cayenne, il n'est pas mort au Mont Saint-Michel, et s'il a eu un fils vers 1835 ou 1840, il n'était pas mort en 1822. Cela prouve tout simplement que l'acte de décès de 1822 est faux. On en avait déjà fait un pour Louis XVII (c'est du moins mon opinion) un autre pour Herwagault, il n'y avait pas de raisons pour qu'on n'en fît pas autant pour Mathurin Bruneau, car c'est bien le vrai Mathurin Bruneau qui est mort à Cayenne, et c'est le faux qui est mort au Mont Saint-Michel.

Comme tout ce qui touche à la question Louis XVII est rempli de dessous mystérieux, il ne pouvait en être autrement pour l'histoire de Mathurin Bruneau, cette affaire est cependant pleine de simplicité dans sa complexité.

Mathurin fut choisi en 1818, pour être jugé au lieu et place du prisonnier de Rouen, le fameux prétendu Louis XVII, dont l'arrestation en 1816 fit tant de bruit et que la duchesse d'Angoulême voulut voir (que probablement, même, elle vit et reconnut). On ne pensa pas un seul instant à faire comparaître en personne ce prétendant. il avait trop de partisans, et surtout le grand tort de ressembler extraordinairement à Louis XVI.

Ce n'est pas que Mathurin Bruneau ressemblait à Louis XVI, il ne lui ressemblait ni de près ni de loin, il fut néanmoins, pour différentes raisons, chargé de remplacer le prétendant.

Mathurin Bruneau, qui était sabotier de son état, vint donc à l'audience réciter la leçon qu'on lui avait apprise et soutenir que, lui Mathurin, était bien le Dauphin, fils de Louis XVI !

Comme chacun s'en doute, il fut parfaitement grotesque. Finalement, démasqué par sa sœur, il se vit octroyer cinq ans de prison, que l'on fit faire au Mont Saint-Michel, par l'autre, le prétendu Louis XVII, qui était resté en prison pendant le procès.

Peut être va-t-on croire que c'est lui qui est mort en 1822 ? Pas du tout, c'est encore un autre. Le prétendu Louis XVII ne tarda pas à s'évader du Mont Saint-Michel, il passa en Italie où le Gouvernement le fit arrêter et emprisonner à Milan.

D'autre part, il fallait retrouver le prisonnier au Mont Saint-Michel à l'expiration de sa peine, c'est à-dire au commencement de 1823, ce qui évidemment n'était pas facile ; heureusement que la mort d'un autre prisonnier, en 1822, vint tout arranger, on l'enterra sous le nom de Mathurin Bruneau et tout fut dit.

Quant au vrai Mathurin, après le procès de Rouen, où il avait été condamné à cinq ans de prison, il fut expédié à Cayenne, non pas comme forçat, mais comme fonctionnaire : on changea son nom de Bruneau en Bruno et on le mit dans l'administration pour récompenser ses services exceptionnels.

En France il aurait pu parler, on pensa que là-bas, à Cayenne, il vivrait et mourrait ignoré de tous, ce en quoi on s'est trompé, comme le montre la lettre écrite à M. Provins

Mais pourquoi Mathurin racontait-il qu'il était Louis XVII ?

Peut-être avait-il fini par croire que c'était arrivé. JEAN PILA.

—

La reine Hortense et l'amiral Ver Huel (LIV, 1, 66, 116, 174, 233, 288, 339, 402). — La lettre du roi Louis, donnée dans le n° du 10 septembre, n'est pas inédite, elle a été publiée dans un opuscule contenant les lettres de Louis Bonaparte à son ami Mésangère.

Il me semble que toutes les suppositions insultantes, inventées par les ennemis de Napoléon III, touchant le soi-disant mystère de sa naissance, tombent peu à peu d'elles-mêmes.

Si le roi Louis avait eu quelques doutes sur sa paternité à l'endroit de cet enfant, aurait-il écrit, peu après son abdication, étant à Tœplitz, à son oncle Fesch, que toute son ambition à présent serait de se retirer en Corse avec son second fils (Louis-Napoléon), le futur Napoléon III ?

Je suis absolument sûre du fond de cette lettre, mais je ne puis en donner le texte en ce moment, étant loin de toute bibliothèque. On la trouvera d'ailleurs dans *Les rois, frères de Napoléon*, par le baron Ducasse, soit à la partie consacrée au roi Louis, soit à l'Appendice.

C'est bien, en effet, le comte de Bylandt qui fut chargé d'aller annoncer en Hollande, au roi Louis, la naissance de son fils, en 1808. S'il y avait eu le moindre

soupçon que le comte de Bylandt pût être le pere du nouveau-né, est-il vraisemblable qu'on l'eût justement choisi pour remplir une pareille mission ? C'est absurde à soutenir. Et il en est à peu près de même pour toutes les autres prétendues paternités. C. D'ARJUZON.

—

S. M. l'impératrice Eugénie, bibliophile (LIV,275,345,404). — J'ai signalé cet article à M.d'Auriac, l'aimable et bienveillant bibliothécaire des imprimés de la Bibliothèque nationale, qui en a été vivement touché,sous cette réserve, cependant, que son père, Eugène d'Auriac, a collaboré, pendant tout le second Empire, au principal journal de l'opposition *Le Siècle* ; qu'il n'a dû son emploi de conservateur-adjoint aux Imprimés de la Bibl. nat. qu'à ses longs services (52 ans) et qu'il est par suite impossible qu'il soit l'auteur de la dédicace en question, qui est plutôt le fait de la famille Dupin, de l'imprimeur de la brochure ou du relieur. Dont acte. TH. COURTAUX.

*
* *

Erratum. Ligne 20. Au lieu de : qui *aurait* une véritable valeur — lire qui *avait*. MARTELLIÈRE.

—

Mémoires d'hommes d'Etat (LIV, 227, 347). - Il y a, ce me semble, une différence à noter entre les mémoires publiés par le journal *Le Matin*, et ceux de Guizot, il est entendu que je ne parle pas de la valeur littéraire. Mais en constatant la belle tenue, la dignité que Guizot a mises dans son œuvre, je ferai remarquer qu'il écrivait, ou du moins publiait ses *Mémoires*, en 1859, par conséquent onze ans après les événements auxquels il avait été mêlé, et que pendant cette période s'étaient produites deux révolutions, celles du 24 février 1848 et du 2 décembre 1851. Ainsi le temps écoulé et les circonstances reculaient dans le passé les faits, les passions et les hommes.Ces conditions se rencontrent-elles dans les souvenirs actuellement égrénés dans *Le Matin*? Il est permis d'en trouver la publication plutôt prématurée.

Les mémoires de Bertrand de Molleville, Beugnot, Pasquier, et de maints autres hommes d'Etat français ont paru de même plus ou moins longtemps après les évènements politiques. Quant aux *Mémoires* de Talleyrand publiés un demi-siècle après sa mort, on sait que malgré de très beaux passages, ils ont été bien au-dessous de ce qu'en attendait l'opinion. On s'est même demandé s'ils n'avaient pas été tronqués par ceux qui avaient « procuré » l'édition, comme on disait au XVIIe siècle.

Les mémoires du cardinal Consalvi et de Metternich ont été également publiés longtemps après les événements et la mort des auteurs.

On a cité, et la comparaison se présentait d'elle-même à l'esprit, le cas de Dumouriez faisant paraître ses *Mémoires* dès 1795. Mais en mettant à part son ministère de quatre mois en 1792, et les débuts de sa campagne de 1792-1793 commencée par le coup sauveur de Valmy, terminée par la défaite de Néerwinden et la trahison du 3 avril, en somme, un éclair dans une carrière de 84 ans, Dumouriez n'est pas de ces hommes avec qui un rapprochement est flatteur. Les *Mémoires* publiés en Angleterre deux ans après les faits, sont plutôt, en effet, des mémoires en défense produits par un accusé qu'un ouvrage historique. H. C. M.

—

Iles Anglo-Normandes (LIV, 387). — L'existence de tant de noms à consonnance française, dans ces îles Anglo-Normandes dont le sol fertile et la végétation magnifique leur ont fait donner le surnom de l'*Emeraude de l'Angleterre*, s'explique non par des considérations d'immigration, comme le pense M. de la Veronne, mais par la simple histoire des cataclysmes géologiques et maritimes dont cet archipel fut la conséquence

Ces îles anglo-normandes faisaient jadis partie du continent. En 709, la marée équinoxiale de mars, poussée par une grande tempête de l'Ouest, fut si violente qu'elle brisa les remparts de rochers qui protégeaient les côtes, et la portion du territoire qui constitue aujourd'hui les îles anglo-normandes fut presque complètement séparée. Ce fut en 1203 que les terres qui reliaient encore Jersey à la côte française disparurent, l'année même où après l'assassinat d'Arthur Ier, duc de Bretagne, par Jean Sans Terre. Philippe-Auguste fit citer le roi d'Angleterre devant la cour des pairs.

Il ne s'agit pas là d'histoire et de géographie conjecturales : on possède une co-

pie datée de 1714 d'une carte dressée en 1406, avec lettres du XIIIe siècle, prouvant qu'elle a été copiée elle-même sur une carte plus ancienne. Elle donne un graphique des plus nets : 1° d'une immense île formée par la réunion de Guernesey et Serck ; 2° et d'une presqu'île (Jersey) largement reliée au continent. (Deschamp-Vadeville, cité par Alix dans son livre *La baie de Saint-Malo.*)

Les îles anglo-normandes représentent donc une portion de l'ancien territoire français, ce qui suffit à expliquer l'origine des noms français des habitants. Et voici maintenant, sans accepter d'autre lumière que celle des faits, la raison non discutable de cette conservation des noms français dans cet archipel de quelques îles, débris de l'ancien duché de Normandie. Après Charlemagne — qu'on me permette un petit bout d'histoire — la Normandie fut ravagée par les Scandinaves ou Northmans, et leur chef Rollon reçut en 912, au traité de Saint Clair-sur-Epte, l'investiture du duché de Normandie qui ne revint à la France que sous Philippe-Auguste, à l'exception des îles en question.

Or, Rollon avait divisé les îles en quatre grands fiefs, qui furent plus tard divisés en un nombre infini de petits fiefs, conservés intacts jusqu'à nos jours, tous formant de véritables majorats indivisibles dont hérite seul l'aîné de la famille. Et voilà comment l'ancienne race des vaincus s'est maintenue dans l'archipel, où elle n'a pas seulement conservé ses noms, mais aussi sa langue française et ses coutumes normandes. Dr Billard.

—

Familles à origine illustre très ancienne (LIII; LIV, 78, 123, 293, 408) — N'oublions pas la famille d'Adam, lequel, à en croire le R. P. Garasse, S. J. « avoit pour armoyries trois feuilles de figuier. M. Pasquier s'en gausse, ajoute-t-il, sans se prendre garde que. etc. » Voir la suite dans les *Recherches des Recherches*, Paris, Chappelet, 1622, in-8°, p. 469.

Lpt. du Sillon.

—

Origine de la noblesse bretonne (LIV, 279, 353, 417). — Tout ce qu'il peut y avoir de particulier dans cette origine, c'est, comme l'a remarqué dom Lobineau avec son habituelle sagacité, que les émigrés de la Grande-Bretagne ne se sont point établis dans l'Armorique par conquête. « Il faut donc, continue l'illustre historien, chercher l'origine de la noblesse bretonne ailleurs que dans le droit des armes... Les nobles, parmi les premiers bretons, étaient ceux qui s'étaient tirés de l'égalité commune par le mérite, les emplois, le commandement, la force et les richesses. »

Rien de plus simple, et cependant, rien à ajouter, je crois.

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

Titres de noblesse (LIII ; LIV, 30, 93, 195, 245, 353). — Etant allé au ministère de la justice demander quelques renseignements sur les formalités exigées pour l'investiture des titres, le chef de bureau qui me recevait me montra un registre dans lequel je vis peintes les armes de ma famille et je me souviens qu'au-dessous de l'écusson étaient écrits ces mots : « Vicomte de Bonald, Pair avec Investiture ».

J'ignore si n'importe qui peut obtenir communication de ce registre, mais il serait facile de se renseigner sur ce point au ministère de la justice.

Le vicomte de Bonald.

—

Adoption. La question du nom (LIV, 164, 239, 350, 406). — Une coquille a rendu incompréhensible ma réponse parue dans le dernier n°.

On m'a fait dire : « Il convient de distinguer les titres anciens *des ordres* de l'Empire et de ceux de la Restauration », j'avais écrit : « Il convient de distinguer les titres anciens *de ceux* de l'Empire et de ceux de la Restauration ».

J'ajouterai, en réponse à M. Beaujour, qu'à l'heure actuelle, en *droit strict*, on ne peut légalement porter un titre qu'en vertu d'un arrêté d'investiture délivré par le Garde des Sceaux lors de chaque transmission. Or, je doute fort que la chancellerie consente à investir un enfant adoptif, excepté quand elle ne peut faire autrement, par exemple, si elle est liée par les Lettres Patentes portant concession du titre.

L'opinion de M. Demolombe a la plus grande valeur, mais n'oublions pas que les tribunaux ne sont pas compétents pour la transmission des titres, ils n'ont d'autre

rôle que celui de faire respecter les décisions de la chancellerie.

Le vicomte de BONALD.

—

Robert d'Arbrissel (LIII ; LIV, 20, 125,238,408). — I. Du P. *Honoré Nicquet* : 1°) *Histoire de l'Ordre de Font-Evraud.* A Paris, chez Michel Soly, 1642, 4°, pp. 547. — L'*Histoire de l'Ordre de Fontevrault*, contenant la vie et les merveilles de la Sainteté de Robert d'Arbricelle et l'*Histoire chronologique des Abbesses.* Angers, 1642, 1686, 4°.

2°) Un ms. intitulé : *Histoire de l'Ordre de Fontevraud*, par le P. Honorat Nicquet. Ce ms. se trouve à la Bibliothèque de Poitiers et non à celle d'Angers, d'après Sommervogel : Bibliothèque de la Cie de Jésus.

II. Du P. *Jean Chevalier* (1607-49) : *Vita B. Roberti Arbressellensis, institutoris Ordinis. Fontis Ebraldi*, 1647.

III. Du *P. Cosnier Michel* : *Vie de Robert d'Arbrisselles*, 1634. (Cet ouvrage paraît perdu).

IV. Du *P. Lacarry Gilles* : *Dissertatio de anno et die obitus S. Roberti.* Claramonti, 1674, 4°, pp. 8.

V. Du P. *Raynaud Théophile* : *Trias Fortium.. Robertus de Arbrissello...* Lugduni, 1657, 4°, pp. 496. P. DARBLY.

—

Diderot enterré à Saint-Roch (LIII). — Pour ce qui concerne Diderot, s'adresser à son neveu et héritier, M. le comte Albert de Vandeul.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Griffet de la Baume, ingénieur des Alpes-Maritimes entre 1790 et 1810 (LIV, 335). — On lit dans la *Biographie universelle* publiée chez L. G. Michaud, en 1817 : « Charles Griffet Labaume, frère d'Antoine-Gilbert, né à Moulins, en 1758, mort à Nice le 10 mars 1800, ingénieur en chef des Alpes-Maritimes, a donné une *Théorie et pratique des annuités décrétées par l'Assemblée nationale de France pour les remboursements du prix des acquisitions des biens nationaux*, *1791*, in-8. Quelques personnes lui attribuent la traduction de *Daniel*, qu'avec le plus grand nombre nous avons comptée parmi les ouvrages de son frère ».

Complétons ces renseignements sommaires.

Griffet de Labaume (ou de La Baume, ou de La Beaume), entré à l'école des Ponts et Chaussées le 5 novembre 1776, quitte cet établissement en 1781. Nommé, en 1782, sous-ingénieur, et plus tard, ingénieur des Ponts-et-Chaussées dans la généralité de Lyon, département de Rhône-et-Loire, avec résidence à Roanne et à Montbrison. Arrêté en 1793 et nommé à sa libération ingénieur de la Drôme en résidence à Montélimar. Passe dans le département des Alpes-Maritimes, en résidence à Nice, où il est nommé ingénieur en chef le 10 germinal an 4 et où il meurt en 1800.

Les archives de l'école des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, possèdent plusieurs manuscrits de Griffet de Labaume. Ils sont à la disposition de qui voudra les consulter. Notons en passant qu'il résulte d'une notice autographe écrite par Griffet de Labaume sur ses ouvrages, qu'il est bien l'auteur de la traduction de l'ouvrage allemand *Daniel*, contrairement à ce qui est dit plus haut.

JEAN P...E

—

Famille Lemoine (LIII, 614, 741, 861, 972; LIV, 129). — Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de remercier plus tôt mes aimables collègues, le comte de Caix, et M. Le Lieur d'Avost, des renseignements qu'ils ont bien voulu me donner sur la famille Lemoine. Serait-ce abuser de leur obligeance que de leur soumettre les objections que soulèvent leurs communications ?

Le comte de Caix assigne Clermont-en-Beauvaisis comme berceau de la famille Lemoyne, et les pièces qu'il cite à l'appui ne laissent aucun doute sur la question. D'autre part, il existait en *Champagne*, à Châlons, une famille noble et ancienne du même nom à laquelle M. Le Lieur d'Avost rattache celle qui nous intéresse. En d'autres termes, les Lemoine de Clermont seraient un rameau détaché des Lemoine de Châlons. Il m'intéresserait particulièrement que le fait fût établi. Saint-Allais cite les Lemoine de Châlons, sous la rubrique : Lemoine de Villarsy, et donne l'état de cette famille qui avait encore des représentants à l'époque de la publication de

dont elle est extraite, me fut dictée par Sainte-Beuve. C'est ce dont je puis répondre. JULES TROUBAT.

—

Towianski (LIV, 109, 246, 299). — La biographie de l'illuminé polonais Towianski, avec de nombreux extraits de ses œuvres, a été publiée, en 1897, par Tancrède Canonico, président du Sénat italien, sous ce titre : *André Towianski, traduction de l'italien* par E. Bournier. Turin, imprimerie Vincent Bona, 1 vol. in-8, IV et 406 p., avec un portrait. Dans une note de sa préface, l'auteur écrit : « Le souvenir des choses qu'a faites cet homme, se trouve dans les trois volumes intitulés *Ecrits d'André Towianski*, dont j'ai extrait ceux que je rapporte ici ».

A consulter encore l'ouvrage suivant : *Quelques actes et documents concernant André Towianski et la France (1842-1871)*. Reims, imprimerie coopérative, 24, rue Pluche, 1905, 1 vol. in-8, 241 pages.

L'éditeur, Emile Bournier, indique dans l'avant-propos que les deux volumes se trouvent dans toutes les bibliothèques municipales de France. J. LT.

*
* *

M. Marnix a signalé avec justesse une étude très intéressante sur Towianski dans la *France mystique d'Erdan*. M. Persigny y trouvera un portrait de l'illuminé, qui se croyait chargé par Dieu de préparer la résurrection de la Pologne, et tous les détails possibles sur le rôle qu'il a joué en France en 1848. L'ouvrage contient un extrait assez étendu de son fameux *manuscrit divin*, écrit, disait-il, sur le champ de bataille de Waterloo, et qui portait ce titre : *le Banquet*.

Je mets à la disposition de M. Persigny, dans le cas où la communication lui serait utile, le second volume de ce curieux ouvrage : *La France mistique* (sic), par Alexandre Erdan. Coulon Pineau, Paris. Dr BILLARD.

—

Les derniers moments d'Alfred de Vigny (LIV, 212, 246, 299). — Il semble tout à fait inexact de voir, avec M. Séché, un janséniste en Alfred de Vigny. P. D.

—

Voltaire à Lausanne (LIV, 170.) — Je ne puis mieux faire, pour répondre à la question, que de reproduire textuellement la lettre parfaitement aimable que m'a, sur ce sujet, adressée M. le Syndic de Lausanne lui-même :

« Des recherches que nous avons faites, m'écrit-il, à la date du 5 septembre 1906, il résulte que Voltaire habita la campagne de Montriond, située entre la ville et le lac, et qu'il occupa aussi, pendant un certain temps, une maison située dans la rue du Grand-Chêne.

« La campagne de Montriond a appartenu :

« Dès 1722, à Jean-Daniel de Cronsay, contrôleur, et à son fils David ;

« Dès 1746, à Jean-François Panchaud ,

« Dès 1765, à Friedrich Crinsoz ;

« Dès 1770, au professeur et au capitaine Tissot ;

« Dès 1798, à Jean-Marie-Louis-Samuel Dapples, et à ses descendants.

« Elle fut habitée successivement par Voltaire, par le comte de Golowskin, et par le prince de Würtemberg.

« Cette propriété d'une contenance de 7 ou 8 hectares, a été vendue, il y a quatre ans, à des spéculateurs, par l'hoirie Dapples, et se couvre encore de constructions.

« La maison du Grand-Chêne, qui portait jadis, sur le fronton, les armoiries des Chandieu, a appartenu, dès 1726, à Jacques de Montrond, puis, au colonel Benjamin de Chandieu ; dès 1788, à la comtesse Anne-Pauline-Marie-Adrienne de Nassau, fille de Benjamin de Chandieu ; plus tard, à la famille Gottofrey, d'où elle a passé, par héritage, à la famille Gaulis, qui vient de la vendre.

« Ce Benjamin de Chandieu avait une autre fille, Henriette, qui épousa Juste de Constant, père du célèbre Benjamin de Constant.

« Il avait aussi deux autres filles qui épousèrent, l'une, — l'aînée, — un M. de Sivery, dont la postérité vit encore, et l'autre, — la cadette, — un M. de Luys, dont les descendants ont associé le nom de Chandieu au leur, la postérité mâle de Chandieu étant éteinte. »

L. DE LEIRIS.

—

Armoiries à retrouver : d'azur semé de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent (LIII ; LIV, 93, 199, 253, 300). Comme suite à la note que j'ai déjà envoyée à l'*Intermédiaire*, je puis indiquer une autre voie. Guilbert, dans

son *Histoire des villes de France*, publiée chez l'éditeur Furne en 1845, donne les blasons coloriés de 123 villes de France. La petite ville de Melle en Poitou n'y figure point parce que ses armoiries sont relativement récentes.

Elles furent composées peu après 1870, par le sculpteur Pairault (de Niort) sous l'inspiration de l'archéologue Rondiet. Melle blasonne :

D'azur à trois pièces de monnaie carolingienne d'argent, posées 2 et 1. Couronne murale, au-dessus de laquelle se trouve une banderolle avec le vieux nom de la ville : Metullum.

Tenant : 2 Mélusines.

Marquis DE L. C.

—

Bague avec devises (LIV, 56, 254, 353). — Dans une plaquette, intitulée : *Le cœur vendéen* (bijou populaire ancien) (Paris, 1903, 2e édition, p. 62), j'ai consacré un paragraphe aux *bagues à cœur*, d'origine bretonne et vendéenne. J'y ai signalé la bague, dite de *roulier*, qui porte souvent une devise, sous forme de charade. Par exemple : L. ou V., enlacés avec un cœur. Ce qui signifie : « Mon cœur à elle (L) » ; ou « Mon cœur à vous (V) ! »

On trouvera un certain nombre de bagues de cette sorte au Musée Dobrée, a Nantes, en particulier dans la vitrine de la collection Parenteau, ancien conservateur de ce Musée archéologique.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Croix Huguenote (LIII, 950 ; LIV, 417). — *Croix cevenole — Saint-Esprit* — XVI B. voudrait-il avoir l'amabilité dedécrire la croix Huguenote que je ne trouve décrite nulle part ? C. B. O.

***

Originaire des Cévennes ; c'était le signe distinctif des dames protestantes, les dames catholiques portant une croix de la forme ordinaire.

Cet objet, en or, semble dater du commencement du règne de Louis XIV. En voici la description : en haut, un anneau pour l'attacher, ensuite, une couronne avec deux barres en croix, puis le Saint-Esprit (sous la forme d'un oiseau). Après la révocation de l Edit de Nantes, le Saint-Esprit a été remplacé par une larme.

Il y a une vingtaine d'années, on trouvait aisément ce bijou dans les familles du Gard ; il est maintenant d'une rareté extrême et d'un prix fou, parce qu'on en a envoyé à la fonte une grande quantité et que les amateurs de bibelots se sont mis à le rechercher.

Les bijoutiers de Nîmes et surtout d'Alais vendent des *fac-simile* au prix de 18 à 20 fr.

Les protestantes, avant la Révocation, portaient cette croix au cou, et plus tard, quand ce fut un signe séditieux, sur l'épaule gauche et dissimulée dans un nœud de rubans. A Paris, actuellement, des dames appartenant à la Religion Réformée portent cet objet en breloque. T -Y.

—

Eteignoirs (LIV, 338). — On rencontre fréquemment à Londres ces anciens éteignoirs pour torches. Nombreuses sont les vieilles demeures ayant conservé les deux potences en fer forgé où se plaçaient les grosses lanternes pour éclairer le seuil, et c'est au montant de ces potences qu'on retrouve ces éteignoirs accolés. C. B. O.

***

Dans mon étude sur le *Couvre-feu*, parue dans les *Annales Fléchoises* de 1903, j'ai rappelé cette coutume des torches portées le soir par les valets des grands seigneurs (t. 1, pp. 225-226). L'exemple de Charles VI demandant ces torches pour aller voir le connétable blessé est typique. De Caumont mentionne des modèles d'éteignoirs dans son *Abécédaire d'archéologie. Archéologie civile et militaire*, p. 350. N'ayant pas près de moi cet ouvrage, je ne puis les noter ici

LOUIS CALENDINI.

***

Il existe — ou existait encore il y a quatre ou cinq ans — à Nancy, une dizaine d'anciens hôtels, ayant à leur porte un ou deux éteignoirs destinés à éteindre les torches portées par les valets. Ces éteignoirs fort simples étaient fixés contre le mur, à droite et à gauche de la porte d'entrée. La petite noblesse n'avait droit qu'à un éteignoir, les grandes familles en avaient deux à leur porte. Je me souviens fort bien en avoir vu plusieurs spécimens dans la rue du Haut Bourgeois, à Nancy. Dans cette rue se trouvaient, au temps du roi Stanislas, les principaux hôtels des grandes familles lorraines. Consulter l'*His-*

toire des maisons de Nancy, par Combe. Je suis actuellement loin de mes livres, mais dès mon retour chez moi, je pourrai donner à M. Pietro des renseignements complémentaires. TENNOCRAM.

*
* *

Il existe à Aix-en-Provence plusieurs anciens hôtels, notamment ceux des d'Estienne de Saint-Jean et des Robinson de Beaulieu, qui possèdent encore, à droite et à gauche de leur porte d'entrée, les vieux éteignoirs qui servaient à éteindre les torches que portaient les laquais accompagnant les chaises à porteur. On voyait même, il n'y a que quelques années encore, au dessous de ces grands éteignoirs, les marques noircies des torches. F.

—

Etymologie des noms de famille (T. G., 643 ; LIV, 350). — Tout chercheur qui s'occupe de cette question ne peut ignorer les deux ouvrages suivants de *Lorédan Larchey* publiés le premier en 1880, le second en 1881 :

1°. — *Dictionnaire des noms contenant la recherche étymologique des formes anciennes.*

2°. — *Almanach des noms expliquant 2800 noms de personnes.* G. DE MASSAS.

*
* *

M. Lorédan Larchey, mort en 1900 à Menton, et qui fut un collaborateur assidu de l'*Intermédiaire*, a publié un dictionnaire des noms de famille. Je ne certifie pas l'exactitude du titre et j'ignore l'éditeur. TENNOCRAM.

*
* *

Pour les familles bretonnes, voyez le *Nobiliaire* de Potier de Courcy, tome III, ouvrage très documenté. DU H.

—

Une inscription latine à traduire (XLVI, à L ; LIV, 315). — C'est un sort sur cet élégiaque de malheur : le « bourdon » signalé est désormais à mon compte ! Pour être sur pieds, et se scander en mesure, le pentamètre de Sidoine Apollinaire doit s'écrire :

Sole medere, pede ede, EDE, perede melos.

Les homonymes : *edo* et *edo*, se distinguent à la quantité d'après un vers mnémonique connu.

Non *edo* cœnatus, tunc *edo* pœmata lœtus
P. D.

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'Italien ? (LIV, 162, 257, 302, 358, 423). — Le sonnet en italien produit par M. Carez est trop identique à celui d'Arvers pour n'en être pas cru *a priori* une traduction aussi élégante que fidèle. Les circonstances très vaguement déterminées de la découverte, en rendent d'ailleurs plus que suspectes l'authenticité et l'antériorité. J'attends donc de meilleures preuves en ayant quelque idée qu'on n'en produira pas. H. C. M.

*
* *

Mys-ti-fi-ca-ti-on ?
LPT. DU SILLON.

—

Le pluriel des mots en ant et en ent (LII ; LIV, 145, 309). — Je n'ai aucun droit de parler au nom de l'*Intermédiaire*, mais individuellement, j'ai bien quelque droit de m'étonner qu'un écrivain qui proscrit le *d* dans la désinence en *ends* le conserve dans la désinence en *ands* et qu'il écrive deux *grands différens* là où l'on s'attendait à rencontrer deux *grans différens*, ou deux *grands différends*.
LPT. DU SILLON.

—

Les bons ouvrages sont ceux qui font pleurer (LIV, 227). — Deschanel, dans son ouvrage sur *Lamartine*, etc. Le reste comme on l'a imprimé.

—

Le théâtre en province (LIV, 281, 355, 428). — M. F. Holl a publié, il y a quelques années, dans les *Petites Affiches de Strasbourg*, disparues depuis deux ans après une existence de près de deux siècles, une série de chroniques historiques et anecdotiques sur le théâtre de Strasbourg depuis sa fondation jusqu'en 1870. Grâce à la fondation de M. Apfel qui lui légua plusieurs millions, le théâtre de Strabourg eut au milieu du XIXe siècle et jusqu'en 1870, une longue période de prospérité inouïe sous la direction Halanzier, plus tard directeur de l'Opéra de Paris. Le ténor Renard, Déjazet, et tant d'autres firent leurs débuts à Strasbourg avant de se faire consacrer par Paris.

En s'adressant à M. Holl, rédacteur théâtral du *Journal d'Alsace* à Strabourg, je suis convaincu que l'on obtiendrait tous renseignements désirés.
TENNOCRAM.

*
* *

A ajouter : Spa. *Le théâtre et la musique à Spa au temps passé et au temps présent*, par Albin Body. Deuxième édition, Bruxelles, veuve Rozer, 1884, in-8° 250 pp.

—

Un mot de Lamartine (LI; LII; LIV, 258). — Lire : Emile Deschanel ; *Lamartine*, t. II, etc., etc. P. B.

—

Les pantalons des femmes (LII; LIII). —Ce n'est pas, ainsi que le présume M. Jean Pila, la Révolution qui a changé chez elles, la culotte en pantalon. Témoin cet avis qui figure dans la *Liste des Seigneurs et Dames venus aux Eaux minérales de Spa l'an 1773*.

N. *Pantalon*, connu sous ce nom par la quantité qu'il en a faits, tant pour hommes que pour femmes, très commodes pour monter à cheval, demeure rue de la Sauvenière à Spa. (N° du 23 août 1773).

ALBIN BODY.

—

L'action inspiratrice et intellectuelle des aliments solides. Y a-t-il des écrivains qui aient considéré cette question ? (LIV, 396). — La science du goût n'a pas des laboratoires ; elle n'a que des cuisines.

Voilà le mal essentiel.

Le comble d'une cuisine, c'est d'être un paradis gastronomique, c'est-à-dire d'avoir pour but de remplir le ventre de la façon la plus agréable possible, mais aussi le plus possible.

En réalité, le problème à résoudre est tout différent. En voici l'énoncé :

L'alimentation doit donner au corps avec la sensation gustative la plus agréable possible et dans un minimum de temps, le plus de force physique possible en laissant un maximum de temps disponible pour qu'un cerveau donné puisse faire le maximum de travail intellectuel possible.

Comme je ne peux pas développer ici, d'une façon complète, toutes les considérations nécessaires pour résoudre ce problème, je me bornerai à faire quelques observations.

D'abord il faut réserver le nom de *gastronomie* (règle du ventre) à l'art qui a seulement pour but de remplir le ventre de la façon la plus agréable possible et le plus possible.

La bible de la gastronomie, c'est *La Physiologie du goût* de Brillat Savarin

En effet, avec Carême et d'autres illustres cuisiniers et sans être cuisinier, je retiens que Brillat-Savarin était plutôt un grand mangeur qu'un véritable connaisseur de l'art. Je donne le nom de *trophonomie* (règle de l'alimentation) à la science qui a pour but de déterminer l'alimentation qui peut fournir les forces physiques et intellectuelles maximum compatibles avec un corps et avec un cerveau donnés.

A la gastronomie s'applique le vers de Musset :

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse

La *trophonomie* n'admet pas que la fonction du goût soit de donner l'ivresse, mais qu'il doit servir à établir l'harmonie entre l'esprit et le corps.

Mes recherches sur l'alimentation dans les rapports avec la vie physique et la vie intellectuelle m'ont conduit à formuler certaines règles auxquelles je dois la parfaite santé dont je jouis. En voici quelques-unes :

1° En général, toutes les personnes, compris les gens aisés et riches, mangent trop et mal.

2° Quand l'appétit dépasse de trop une valeur minimum, on est entraîné à excéder dans l'alimentation avec une progression accélérée en vertu du dicton : *ubi stimulus ibi fluxus*.

3° L'activité assimilatrice physique et l'activité intellectuelle ne doivent pas agir simultanément d'une façon intensive.

4° Les médecines dont on connaît assez complètement l'action physiologique et thérapeutique générale, c'est-à-dire sur tout l'organisme, sont très rares. Je citerai le fer, le quinine, le mercure, l'iode ; pour la plupart, on connaît l'action bienfaisante sur un organe donné, mais on ignore, ou on néglige l'action nuisible qu'elles peuvent exercer sur d'autres organes.

D'un autre côté, beaucoup de substances alimentaires exercent une action thérapeutique excellente, bien qu'elle puisse varier d'individu à individu.

5° La peur des maladies est cause de maladie.

6° La douleur peut diminuer l'appétit ; mais quand l'appétit diminue chez les

amoureux par l'action de l'amour même, on a la preuve que cet amour est dû plus à une attraction physique qu'à une attraction intellectuelle; Cela en retenant exacte la définition de Chamfort : L'amour, c'est l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes.

7° La tranquillité d'esprit est une condition essentielle d'une bonne digestion ; par conséquent l'ambition, la pusillanimité et la colère peuvent être causes de maladie et sont toujours nuisibles au bien-être physique.

Revenons maintenant aux sens en général et à l'estime dans laquelle ils sont tenus.

Les phénomènes dépendant de la vue sont essentiellement la base de l'esthétique grecque et l'on peut ajouter aussi de la moderne ; les phénomènes dépendants de l'odorat sont la base de l'esthétique biblique, témoin le verset du cantique des Cantiques :

« Ses joues sont comme de petits par-
« terres de plantes aromatiques qui ont
« été plantés par les parfumeurs ; ses lè-
« vres sont comme des lis qui distillent la
« myrrhe la plus pure ».

Les phénomènes intellectuels, dépendants de l'alimentation doivent être la base de l'esthétique future.

Mais hélas ! jusqu'à présent, par un singulier préjugé, l'alimentation est considérée comme chose prosaïque et vulgaire. Toutes les littératures dans tous les temps d'Homère à Rabelais, de Rabelais à Brillat Savarin, tous les proverbes de tous les peuples, mentionnent des repas, mais toujours pour leur action sensuelle directe. Les aliments liquides seulement c'est-à-dire le vin, le café, le thé, etc...ont eu l'honneur d'être chantés par des poètes de toutes les époques soit séparément, soit quelquefois ensemble, pour leur influence esthétique grecque (couleur) ou sémitique (odeur), comme par Théophile Gautier :

De là naissent ces sympathies,
Aux impérieuses douceurs
Par qui les âmes asservies
Partout se reconnaissent sœurs ;

Docile à l'appât d'un arôme
D'un rayon, ou d'une couleur
L'atome vole vers l'atome
Comme une abeille vers la fleur.

De son côté, Baudelaire dit :

Comme de longs échos qui de loin se con-
[fondent
Dans une ténébreuse et profonde unité,
Vaste comme la nuit et comme la clarté,
Les parfums, les couleurs et les sons se con-
[fondent.

Dans les vers de Théophile Gautier, on sent l'influence de Gœthe qui, dans son roman *Les affinités électives* a essayé de fonder une chimie intellectuelle correspondante à la chimie matérielle de Lavoisier.

Ce qui est sûr, c'est que l'alimentation plus que toutes les autres conditions où peuvent se trouver les hommes développe en eux le sentiment de la fraternité.

C'est ainsi qu'en 1438, le cardinal Cesarini réussit au concile de Ferrara, continué l'année suivante à Florence, à établir, au moyen de bons dîners une parfaite cordialité entre les ecclésiastiques bizantins et romains, d'abord très mal disposés les uns envers les autres. C'est ainsi qu'un bon cuisinier est indispensable à un diplomate, car une bonne politique est inséparable d'une bonne cuisine.

A.

—

Les roues de fortune (LIV, 228, 371, 432). — Récemment, pendant un court séjour dans les Côtes-du-Nord, à Saint-Mayeur, une dame rappela devant moi que, dans une église voisine, il y avait une *roue de fortune* ou de *mariage* (je ne puis pas préciser) ; malheureusement, j'ai oublié le nom du village.

En Bretagne, il doit persister encore des *roues* de cette nature. Il serait bon d'en faire le dénombrement.

Dr Marcel Baudouin.

*
* *

Je remercie particulièrement M. de Torla de sa communication.

Il ne m'est pas possible, malheureusement, de répondre à sa question sur les usages bretons d'origine espagnole, connaissant trop peu ceux de la Péninsule.

Les relations politiques et commerciales entre les deux pays, ont certainement introduit en Bretagne, plus d'un mot espagnol ; au mot ral (real) j'ajouterai *lopez* qui, dans le pays des Bigoudens, est employé pour désigner un lourdaud.

Du H.

Pied de nez (LIII ; LIV, 40, 99, 147, 313, 369). — L'histoire de la figue milanaise est connue et *faire la figue* en passant le pouce entre l'index et le doigt majeur est un geste familier et parfois d'expression grivoise. Il a pourtant une autre signification en Grèce : il sert à conjurer le sort. Pour plus de sûreté, les Grecs portent souvent une sorte d'amulette où le geste est permanent, comme par exemple un morceau de bois sculpté où un pouce est glissé sous l'index d'une main. C'est en voyant une canne en bois d'olivier venant d'Athènes, dont la crosse était ainsi sculptée, que j'ai été informé de cette singulière signification.

E. GRAVE.

—

Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet (LIV, 111, 203, 266) — Voici ce que me raconte un de mes amis à ce sujet :

« Ayant été élevé chez mes grands pa-
« rents, dans le canton d'Argueil (Seine-
« Inférieure), je me rappelle fort bien,
« alors j'avais 8 à 9 ans, et ce fait est
« resté fort gravé dans ma mémoire,
« avoir vu, enroulée autour de la jambe
« droite d'une vache bretonne, une cou-
« leuvre trayant ma petite vache. A plu-
« sieurs reprises, il m'est arrivé de cons-
« tater ce fait, car mes grands parents se
« faisaient un plaisir de m'éveiller de
« grand matin, pour me faire voir que non
« seulement, il n'y avait pas que sur ma
« petite bretonne que la chose se produi-
« sait, mais ausi sur d'autres de ses con-
« génères.

« Il y a de cela 45 ans, et je puis affir-
« mer avoir vu ce cas de traite par des
« couleuvres, que certains naturalistes en
« chambre mettent en doute, et qui a
« pourtant bien existé, et existe encore. »

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Nous aussi, nous croyons que les serpents peuvent têter le pis des vaches et fasciner leurs victimes ; mais il faut bien s'entendre.

Voici un cas de fascination tout à fait authentique....., et qui cependant n'en est pas un ; on verra bientôt pourquoi.

Du côté des Deux-Sèvres, un homme de confiance nous a cité le fait suivant : je voyais un oiseau se débattre en criant, sans que je puisse m'en expliquer la cause. Au moment où j'allais l'atteindre, j'aperçus avec effroi une tête de vipère le saisir et l'avaler d'un seul coup ! A l'instant, je frappai la vipère avec ma canne ; et je la tuai, en lui faisant rendre l'oiseau qu'elle avait fasciné, avant de l'avaler. C'est bien un cas de fascination, semble-t-il ! Hé bien ! non : Et voici pourquoi :

Si c'était une couleuvre, on ne pourrait peut-être pas être aussi affirmatif ; mais nous le sommes absolument, en cas de vipère.

En effet, la vipère commence *toujours* par piquer l'oiseau ; puis elle attend que sa victime ne se débatte plus, après a piqûre, qui est généralement mortelle.

C'est alors seulement, qu'elle l'engloutît. L'oiseau qu'avait vu notre correspondant, avait donc déjà été piqué et ne se débattait que parce qu'il était à l'agonie. Aussi était-il déjà mort, quand la vipère l'a rendu, avant de mourir elle-même.

Dr BOUGON.

*
* *

Ceci n'est pas de la politique, mais de la science très exacte. On n'a qu'à consulter les récits des missionnaires catholiques ou protestants aux tropiques, les récits des voyageurs dans les deux Amériques, et, si je me le rappelle bien, des cas particuliers parmi les Hindous, les Indiens des Etats-Unis, et les Mexicains.

A. G. C.

*
* *

Le *Petit Journal* du 2 septembre donne le télégramme suivant :

Reims. — Un serpent qui s'est échappé d'une ménagerie et qui vit dans les bois de Saint-Imoges, vient d'être blessé dans les circonstances suivantes : Hier soir vers quatre heures, au cours d'une battue, un chasseur l'aperçut qui *buvait au pis d'une vache*. Saisissant son couteau, il frappa l'animal en plein corps...

Alors !.. de deux choses l'une : ou ce serpent a « la langue conformée pour la succion », ou il appartient à l'espèce canard ? *Quid* !

—

L'odeur rance des prostituées (LIV 337). — Dans la *Revue d'Italie*, l'excellent écrivain qui signe « Italo » décrit dans sa chronique romaine du mois d'août, la population des bas-fonds de la Ville éternelle. Venant à raconter ce qu'il a vu dans la salle d'audience du palais de

justice, il parle « de l'air irrespirable qui y règne : les odeurs fortes de mâles en sueur se mêlaient aux *parfums rances* de femmes échappées de maisons closes. »

La coïncidence méritait au moins d'être signalée. ALBIN BODY.

*
* *

L'allusion doit reporter à la sixième satire de Juvénal, vers 132.

Il y est question, à vrai dire, du relent de Suburre, (*fœtor suburanus*) plutôt que du bouquet ... de la mariée (*Odor Veneris meretricis*) ; c'est tout ce que l'on trouve, et c'est Messaline qui est la parfumeuse :

Obscuris que genis turpis fumoque lucernæ
Fœda, lupanaris tulit ad pulvinar odorem.

Elle rentre au palais hideuse, échevelée,
Elle rentre, et l'odeur autour d'elle exhalée
Va, sous le dais sacré du lit des empereurs,
Révéler de sa nuit les lubriques fureurs.

THOMAS.

M. Edouard Drumont, dans *La Fin d'un monde,* célèbre cependant une héroïne (ce n'est pas sainte Zette) qui embauma Antioche du parfum de ses vertus.

P.-D.

*
* *

Dites « des prostituées *romaines* » Les vers de Juvénal qu'on nous demande de retrouver s'appliquent aux filles de son temps et ne peuvent pas être cités à propos de la prostitution moderne. On va voir pourquoi.

A Rome, la fille libre faisait son métier dans une petite cellule isolée, sorte de boutique en maçonnerie pleine, ouvrant au rez-de-chaussée sur la rue par une porte basse, sans fenêtres et sans communication avec l'intérieur de l'immeuble. Cette niche à femme pouvait cuber de 6 à 8 mc d'air (moins de 2 m. dans les trois dimensions). Au dessus de la porte il y avait un écriteau avec le nom de la prostituée ; sous l'écriteau une lampe fétide et près de la lampe, la fille debout. Chez les esclaves des lupanars, la disposition ne différait pas sensiblement.)

Dans le cadre de sa petite porte, la fille publique était donc sans cesse baignée par la fumée de sa *lucerna* comme par les parfums d'une cassolette ; et cette lampe qui brûlait une substance brute, impure, chauffée à sa propre flamme, était doublement nauséabonde par son huile chaude et sa mèche fumeuse. Un visiteur entrait-il, c'était pis encore. On posait la lampe à l'intérieur de la petite pièce où l'atmosphère serait devenue bientôt irrespirable, n'eût été la porte, toujours ouverte ou à peine voilée par un haillon d'étoffe suspendu au linteau.

Telle est l'odeur (huileuse et non féminine) à laquelle Juvénal fait allusion à propos d'une impératrice qui courait les mauvais lieux (Sat. VI. v. 130) :

Obscurisque genis turpis, fumoque lucernae
Fœda, lupanaris tulit ad pulvinar odorem.

Les prostituées de Rome étaient propres ; elles se baignaient assurément plus que les nôtres et surtout plus que les femmes honnêtes de nos classes populaires ; mais l'odeur de l'huile s'attachait à leurs corps, imprégnait leurs vêtements, décelait leur profession.

Aussi, par un phénomène d'association d'idées qui ne surprendra aucun psychologue, cette odeur d'huile et de fumée devint pour les Romains un parfum essentiellement voluptueux.

« La fille debout dans sa niche empestée » était l'image même de la tentation pour certains patriciens riches. C'est ce que dit Horace (Sat. II, v. 28-30) :

... Sunt qui nolint tetigisse...
nullam nisi *olente* in fornice stantem...

Aux personnes qui ont un amour immodéré pour la campagne, l'odeur du fumier n'est pas moins agréable, dit-on, que celle de la prairie. Qu'elles ne soient pas surprises, si par un sentiment analogue et très humain, les amis d'Horace unissaient tout naturellement la senteur de l'huile chaude au parfum de la beauté.

CANDIDE.

—

Autobus (LIV, 337, 426). — Ce mot n'est pas hybride, mais imagé, dans une couleur essentiellement parisienne ; formé de deux abréviations, il en constitue une troisième, qui dit bien ce qu'elle veut dénommer, pour toute la clientèle de la Compagnie des omnibus. Notre collaborateur J. L. T. ignore peut être que le plus grand nombre de ces voyageurs dit : le *bus* » pour l'omnibus. « Je vais prendre le bus » est une locution courante. De même, dans le monde de l'automobilisme, on a coutume de dire simplement *auto* pour automobile. Je vais en auto ; je prends le bus. La formation du mot autobus est,

tout naturellement, la conséquence de ces deux abréviations, et que, M. J. L. T. me pardonne, je trouve logique cette formation, bien qu'au point de vue euphonique ce néologisme laisse quelque peu à désirer. ALBERT GATE.

*
* *

Le nombre et la complexité des inventions nouvelles ont rendu absolument impossible dans bien des cas la création de mots nouveaux construits sur des bases étymologiques rigoureuses.

S'il fallait traduire en grec ou en latin l'idée d'une *voiture couverte actionnée par un moteur pour le transport des voyageurs en commun*, on aurait un mot de douze syllabes que le public rejetterait sans hésiter parce qu'il n'a pas le temps de se livrer à des exercices d'articulation pour faire plaisir aux hellénistes.

Ce sont les médecins qui ont inventé ces néologismes elliptiqu s dont on fait aujourd'hui grand usage. Dans l'expression *salicylate de phénol*, par exemple, ils prennent la première et la dernière syllabe et créent le mot *salol* qui est clair pour eux et facile pour nous. Ils ont raison, parce que s'ils n'abrégeaient pas, le public s'en chargerait lui-même et qu'il abrège toujours très mal. C'est ainsi qu'il appelle *bismuth* le sous-nitrate de bismuth, en confondant le sel avec le métal. J'aime mieux *salol* qui du moins ne fait pas amphibologie.

Quant à *autobus*, ne remontons pas à Pindare pour l'expliquer. C'est un terme formé très simplement par la juxtaposition de deux mots français du langage familier : le mot *auto* qui signifie « voiture automobile » et le mot *bus* qui, à Paris comme à Londres, signifie « voiture omnibus ». *Polypolitautocinétharmmaxe* ne serait pas plus clair ; et, malgré son gracieux aspect, il n'a aucune chance d'être adopté. CANDIDE.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII ; LIV, 237, 370). — L'année dernière, à pareille époque, parut à l'Olympia, Mata-Hari dans ses danses indoues. Cette artiste, lady X. femme d'un officier des Indes, d'origine indoue, avait vécu, disait-on, quelque temps dans les temples de l'Inde et avait appris les danses sacrées. Son numéro se composait de plusieurs scènes, danses guerrières, danses religieuses, et dans une dernière scène, elle offrait à son dieu, ses voiles de pureté, d'amour et enfin de chasteté. A l'Olympia, Mata-Hari avait en plus de son costume indou, (un corselet et quelques bijoux pendant sur le ventre) un maillot dit académique.

Mais pendant tout l'hiver 1904-1905, Mata-Hari avait donné de nombreuses représentations payées dans des salons parisiens et dans de grands cercles. Le maillot faisait absolument défaut, et après avoir sacrifié à son dieu son voile de chasteté, l'artiste restait toute nue avec pour seul voile ses bijoux orientaux et sa coiffure indoue. Elle faisait aussi, sur des improvisations au piano, dans son très léger costume, une série de danses lentes, ou de poses plastico-religieuses. Son début eut lieu dans un salon très connu à Paris, chez la comtesse de T. . devant une cinquantaine de spectateurs ou spectatrices du meilleur monde. Puis elle se produisit moyennant finances dans d'autres salons et dans les grands cercles de Paris et même de Nice. J'ajoute, qu'au dire de tous ceux qui l'ont vu, ce spectacle était très gracieux et artistique et nullement pornographique.

TENNOCRAM.

*
* *

Le mouvement actuel en faveur du nu s'est manifesté vers 1890. Il a pris naissance dans les ateliers de peintres et dans les jeunes revues. Son origine est indiscutablement artistique et littéraire, et c'est ce qui le rend intéressant.

Si je ne me trompe, on n'a encore représenté publiquement aucune pièce comportant des personnages nus ; mais il s'en faut de peu. Vers 1892, M. Paul Fort étant directeur du Théâtre d'Art, je me souviens d'avoir vu une représentation du *Faust* de Marlowe où l'une des femmes qui tenaient les rôles des Sept Péchés capitaux entrait en scène avec une simple étoffe autour des reins et un voile derrière le dos ; je vois encore la stupéfaction de mon voisin Sarcey devant cette poitrine toute nue que le jeune public de la salle accueillait sympathiquement. Depuis, le mouvement a gagné peu à peu tous les théâtres. On a préparé le public par une série de transitions naturelles, en substituant au costume l'apparence du costume : le voile transparent, la résille de poitrine

sans doublure, ou même le simple maillot anatomique, horrible accoutrement qui, celui-là n'a pas été inspiré par les artistes. Le théâtre des familles, l'Opéra-Comique lui-même, a subi l'influence nouvelle avec l'approbation de la critique ; dans la dernière pièce montée place Boïeldieu, Mlle Régina Badet danse nue jusqu'à la ceinture avec des bijoux : deux petites touches de blanc gras suffisent à dissimuler les détails que l'ancien corset avait mission de couvrir.

N'oublions pas Mlle Isadora Duncan qui a mis à la mode les jambes nues, et Mme Mata-Hari qui est allée beaucoup plus loin, non pas dans les cercles fermés, mais dans les soirées ouvertes, dans le monde, devant des maris accompagnés de leurs femmes. Pourquoi l'a-t-on invitée et applaudie ? Parce que sa danse était belle et son intention artistique. L'intérêt du mouvement actuel est précisément de tracer une ligne de démarcation très nette entre le nu de l'art et ce qu'on pourrait appeler le nu du commerce. Les générations de 1860, et de 1875, puritaines ou naturalistes, confondaient volontairement la femme nue et la courtisane. Celle de 1900 distingue.

Cette confusion contre laquelle l'opinion moderne proteste, a bien souvent entraîné des conséquences singulièrement opposées à toute morale, en n'autorisant le nu vivant que s'il avait la débauche pour prétexte et pour cadre. On sait quelle beauté certaines danses espagnoles acquièrent à être dansées nues ; les peintres ne cachent pas leur admiration pour ces tableaux du mouvement et de la passion dans la forme humaine ; or Alger est la seule ville française où l'on en donne le spectacle, et le gouverneur ne l'a autorisé qu'à une condition, c'est qu'il se réfugiât dans la maison la plus mal famée de la ville. Ballet, on l'eût fermé ; bouge, on le protège. C'est absurde, et si Mme Mata-Hari n'avait fait que nous prouver en cela notre inconséquence, il faudrait pour cette seule raison nous féliciter de son succès.

UN ABONNÉ.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259, 360). — Il y a une confusion de mots.

Il n'existe pas de livres, ni de brochures imprimés *directement* blanc sur noir, par la bonne raison qu'il n'existe pas d'encres blanches, capables de couvrir directement de blanc un fond de couleur.

A la rigueur, on peut imprimer d'une encre d'apparence argentée, — mais encore trop transparente, — des cartons de couleur. Cela se fait dans l'impression des boîtes pliantes : je citerai quelques boîtes de savonnier fabriquées par la cartonnerie Saint-Charles et des boîtes de bougie fabriquées par la stéarinerie Fournier : à ma connaissance, il n'y a pas, en France, 15 modèles ainsi imprimés.

Mais pour obtenir du vrai blanc, on imprime *indirectement*, c'est-à-dire qu'on fait une première impression avec une encre incolore, mais épaisse. On saupoudre cette impression de poudre impalpable métallique blanche (étain ou aluminium), comme on le fait pour les impressions dites dorées.

Quand il s'agit de petites quantités, cette opération se fait en apportant cette poudre avec des tampons d'ouate. Après avoir tapoté sur l'impression de ce vernis, toute la partie fluide est absorbée par la poudre qui se fixe sur l'encre qui n'a pas séché. Par suite les moindres traces d'impression, même les plus fins linéaments, apparaissent en blanc argenté. Il suffit de donner un coup avec la patte de lièvre ou un nouveau tampon d'ouate pour enlever l'excédent.

Quand le tirage est important, on emploie la machine à broyer usitée pour les impressions *en or*. Elle répand et enlève mécaniquement la poudre métallique.

Je ne sache pas — mais ce n'est pas impossible — que l'on ait tiré *typographiquement* du papier noir avec ce procédé indirect d'impression *en argent*. Mais, depuis longtemps on a imprimé *lithographiquement* du bristol noir brillant, lorsqu'il était de mode dans le Sud-Est, et spécialement à Marseille, de faire des cartes de deuil de quarantaine. On adressait, quarante jours après le décès, des cartes de visite tirées *argent* (c'est-à-dire poudre métallique blanche) sur carte noire ; les cartes portaient les noms des plus proches parents du défunt. Elles étaient envoyées à toutes les personnes qui avaient signé sur les cahiers déposés à cet effet, dans le tambour de l'entrée de la maison mortuaire.

Cette coutume, tombée en désuétude

complète, depuis une quinzaine d'années, à Marseille tout au moins, tend à revivre, et j'ai revu trois ou quatre de ces cartes depuis deux ans.

Il ne s'agit donc pas d'impression de blanc sur noir, mais d'argent sur noir, et non de livres, mais de cartes de visite, de couvertures de livres, de brochurettes de quelques pages, de réclames...

UN ANCIEN PRÉSIDENT DE L'UNION DES MAITRES IMPRIMEURS DE FRANCE.

—

Les mansardes célèbres (LIII, 49, 207, 435). — Déjeunant par hasard dans le voisinage de la Porte Saint-Martin et ayant trouvé, également par hasard, dans ma poche la découpure de l'*Intermédiaire*, relatif à la mansarde de Béranger, je me dirigeais par la rue Bondy, vers le petit logement de cette vingtième année qui dure si longtemps pour les uns et qui est si brève pour les autres.

Tout ce quartier nord du boulevard Saint-Martin, qui fut avec le boulevard du Temple le centre des théâtres parisiens pendant près d'un siècle, a conservé encore quelques empreintes du passé ; les théâtres y sont moins nombreux : disparu le théâtre de la rue de Bondy (52 de la rue et 1 de la rue de Lancry) ; disparu le Waux-hall d'été construit en 1761, par Torré, à l'angle de la rue de Lancry et de la rue Neuve Saint-Nicolas. Mais, en revanche, entre midi et une heure, quelle fourmilière dans les cours des anciens hôtels transformés en impasses : à l'abri des voitures, chanteurs des rues et musiciens ambulants s'en donnent à cœur joie.

Je traverse le boulevard et j'examine le coin de la rue de Lancry, à droite, le restaurant Lecomte.

J'ai apporté, encore par hasard, un calque du plan de Jacoubet avec les numéros des immeubles ; de 1806 jusqu'au numérotage actuel, les deux coins ne portaient pas de numéro sur la rue de Bondi ; aujourd'hui ils sont englobés dans les nos 50 et 52.

Est-ce que cette petite mansarde du 50 avec sa grille de fer est bien le grenier de Béranger ? A-t-il porté le no 78 ? Hélas ! non, la maison contiguë au 2 de la rue de Lancry, a porté le no 30 et celle voisine du no 1 a porté le no 52.

Par contre, coïncidence singulière, partie du 78 actuel me paraît bien être l'ancien 50 ; le 78 comprend en effet deux immeubles : l'un, en retrait le 3me, sur la rue a quatre fenêtres de façade, cinq étages surmontés de quatre mansardes ; l'autre, avec trois fenêtres sur la rue, n'a que trois étages et en haut, à droite, deux mansardes, qui pourraient bien être le fameux grenier. M. Paul Boisteau me semble donc avoir raison, je n'ose dire plus.

Pour vous convaincre, j'ajouterai que les greniers, eux aussi, ont leur été de la Saint-Martin et que les deux immeubles réunis sous le no 78 portent le nom d'Hôtel de la Renaissance. Décidément, si le grenier de la vingtième année n'est pas là, il a vraiment tort.

Mais, me dira-t-on, du boulevard on ne voit pas ce grenier ? C'est vrai, mais la vérité serait encore plus complète en disant qu'on ne le voit plus. Autrefois, en effet, le terrain du boulevard était plus haut de tout le surplomb des trottoirs et les maisons entre l'Ambigu et la Porte Saint-Martin étaient beaucoup plus basses; je ne sais même pas s'il y en avait partout.

Ce problème est certes moins grave que le traité d'Utrecht, la bataille de Fontenay ou le 18 Brumaire, et ne vaut pas qu'on s'y attarde indéfiniment ; mais puisque cependant on a estimé qu'il n'était pas sans intérêt, ne pourrait-on pas consulter à nouveau les quelques médaillés de Sainte-Lisette qui survivent encore ; mais qu'on se dépêche, ils n'ont plus vingt ans. GUSTAVE BORD.

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378, 438). — Il est, je crois, utile de compléter les communications précédentes, car, de leur examen, il semblerait résulter qu'avant la Révolution et sous la Restauration, l'interdiction de travailler ou de faire du commerce le dimanche était absolue et religieusement observée.

Or, il y a là une erreur, et il est facile de démontrer qu'à aucune époque, en France, la loi — qui n'a, d'ailleurs, jamais été appliquée dans toute sa rigueur — n'a contenu une interdiction aussi formelle et aussi générale.

L'empereur Constantin, qui, le premier,

a ordonné l'observation du dimanche, avait fait une exception en faveur des « gens de la campagne qui peuvent tra- « vailler en cas de nécessité pendant le « temps de la moisson, n'étant pas juste « de laisser périr les biens que la provi- « dence nous donne. »

En 595, une ordonnance de Clotaire II portait que « les personnes libres qui « n'observeront pas les dimanches et « fêtes en s'abstenant de toute œuvre « servile, excepté la préparation des « vivres, seront condamnées à l'amende : « un français à 15 sols, un romain à 7 sols « 6 deniers, un esclave à 3 sols, et, s'ils « ne peuvent payer, seront battus sur le « dos ».

Plusieurs autres ordonnances et un grand nombre d'arrêts des cours ont renouvelé cette prescription, mais en supprimant la peine corporelle infligée précédemment aux délinquants.

En réalité, à cette époque, toutes les occupations ayant pour objet le transport, la préparation et la conservation des choses nécessaires à la vie, étaient tolérées le dimanche.

Aussi bien, puisque l'observation du dimanche avait un caractere religieux, une consultation de la Faculté de théologie de Paris, en 1426, indiquera dans quelles limites la loi devait être interprétée et exécutée ;

La Faculté de théologie émettait l'avis :

« 1° Que l'on pouvait exercer, le diman- « che, les œuvres libérales, spirituelles ou « corporelles qui regardaient le service de « Dieu ou la charité envers le prochain ;

2° Que l'on n'était point obligé de « s'abstenir des œuvres serviles néces- « saires pour la conservation du corps ;

3° Que l'on pouvait, les dimanches et « fêtes, *vendre et acheter les choses nécessaires* « *à la vie* ;

4° Que, quand il y avait nécessité, *on* « *pouvait même travailler aux autres œu-* « *vres serviles* ».

Le 15 octobre 1588, un nouvel arrêt du Parlement enjoint à toutes personnes d'observer les saints jours et leur défend de « travailler, vendre ni étaler à bouti- « que *ouverte* ».

Le commerce n'était donc pas interdit ; il suffisait de ne pas exposer les marchandises à la vue du public, et de laisser simplement une porte ouverte.

En ce qui concerne plus particulièrement les boulangers, bouchers, traiteurs, barbiers, etc., ils pouvaient exercer librement leur profession, le dimanche comme les autres jours.

Jusqu'au xve siècle, cependant, les boulangers devaient tenir leurs boutiques fermées, mais on leur permettait de vendre au parvis Notre-Dame « pour les ou- « vriers et les pauvres qui ne pouvaient « s'approvisionner la veille ». Ce marché fut transféré place Maubert, le 5 août 1488. Enfin, à la suite de nombreuses réclamations populaires, on laissa vendre le pain dans les boutiques, le dimanche, mais on interdit la cuisson pendant la journée.

Les pâtissiers jouissaient d'une faveur plus grande, car non seulement ils tenaient boutique ouverte, mais encore cuisaient le dimanche.

Les barbiers tenaient également boutique ouverte, et des objections leur furent faites à ce sujet, en 1635 ; mais ils répondirent que « leur état était destiné à la « propreté, et que ces soins étant recom- « mandés par le concile d'Orléans en « 538, le synode de Paris en 755, la dé- « crétale d'Alexandre III en 1160, ils « avaient le droit de travailler le diman- « che ; » et... on les laissa tranquilles.

En résumé, jusqu'à la Révolution, l'observation du dimanche ne fut jamais extrêmement rigoureuse, et les infractions à la loi ne furent pas réprimées avec une bien grande sévérité. Cela est si vrai que toutes les ordonnances et arrêts interdisaient les danses et les divertissements, les dimanches et jours de fêtes ; or, il est certain que nos pères ont toujours bu et dansé ces jours-là sans aucun empêchement, sauf pendant les heures des offices religieux.

Sous la Restauration, la tolérance était la même. Il suffit de lire l'art. 1er de la Loi du 18 novembre 1814 pour constater qu'il était seulement « défendu aux mar- « chands *de tenir les ais et volets des bouti-* « *ques ouverts* pour vendre, et d'étaler « leurs marchandises » ; il n'était donc pas défendu de vendre.

Pouvaient vendre à boutique ouverte les pharmaciens, épiciers, boulangers, charcutiers, traiteurs, pâtissiers, etc ; pouvaient également fonctionner les services de transports et « les usines dont le ser-

« vice ne pouvait être interrompu sans dommage ».

Quant aux artisans et ouvriers, l'art. 1er de cette même loi leur défendait de travailler *extérieurement*, c'est-à-dire *publiquement*, mais rien ne les empêchait de travailler dans un atelier fermé.

Revenons à la période révolutionnaire pendant laquelle le dimanche était remplacé par le décadi. Observait-on davantage ce dernier ? Cela est douteux, car je relève dans la *Société française sous le Directoire*, des frères de Goncourt, le passage suivant :

La décade avait été plutôt subie qu'obéie, et il fallait aux hommes de France un effort de mémoire pour ne pas boire, aux filles de la République, un sacrifice d'habitude pour ne pas danser le dimanche. Thermidor emporta les protecteurs du décadi.....

Les manufactures du gouvernement, Sèvres, par exemple, sonnaient bien la cloche du travail le dimanche et ne la sonnaient pas les jours décadaires, mais c'était là une sonnerie de comédie convenue avec les ouvriers *qui faisaient les sourds à la cloche du dimanche et venaient travailler les décadis, sans être appelés, pour ne pas perdre leur paye.*

... Vainement, le ministre de la justice, Génissieux s'indigne publiquement contre un commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civils du département du Bas-Rhin, lui demandant de tenir audience les jours de décadi et de vaquer les dimanches.

Peu à peu, malgré les ordonnances de l'administration centrale, les marchands s'enhardissent à fermer le dimanche, réduisant les marchands du Palais-Royal, à une minorité imperceptible de décadins.

Ainsi donc, commerçants et ouvriers qui, avant 1789, protestaient souvent contre le repos religieux du dimanche, chômaient volontairement ce même jour, pendant la Révolution et travaillaient le décadi, malgré les défenses légales. N'est-ce pas là un des traits de notre caractère, national, frondeur et indépendant ?

En résumé, à toutes les époques, le commerce et l'industrie ont joui d'une certaine latitude en ce qui concerne l'observation du dimanche et, sans émettre la moindre appréciation ni l'ombre même d'une critique, on peut affirmer qu'à tort ou à raison, la loi de 1906 sur le repos hebdomadaire est beaucoup plus rigoureuse dans ses dispositions et dans ses sanctions que les lois antérieures.

L'ancien ministre de Louis XVI, Necker, s'il vivait encore, verrait avec plaisir le triomphe des idées qu'il préconisait au XVIIIe siècle.

Je dois, dit-il, dans son livre de l'*Importance des opinions religieuses*, montrer que le jour du repos consacré parmi nous à l'observation du culte public, ne porte point du dommage à la force politique et qu'une semblable institution, loin d'être contraire aux intérêts du peuple, les protège et les favorise.

On aurait tort de croire que, dans un espace de temps donné, les hommes obligés, par l'inégalité des propriétés, à vivre du travail de leurs mains, eussent plus de moyens d'améliorer leur situation si, par les lois de la religion, ils n'étaient pas dans l'obligation de cesser chaque semaine ce travail pendant un jour.

. . . . . .

S'il était possible que, par une révolution de la nature, l'homme vécût et conservât ses forces, sans destiner chaque jour quelques heures au repos et au sommeil, il est hors de doute qu'on lui demanderait, en peu de temps, un travail de vingt heures pour le même prix accordé maintenant à un travail de douze.

Or, par une assimilation parfaite à l'hypothèse que je viens de présenter, supposé qu'une révolution morale permît à tous les ouvriers de travailler 7 jours de la semaine on exigerait d'eux le travail de ces 7 jours pour le même prix accordé aujourd'hui au travail de six, et ce nivellement s'exécuterait par la baisse successive du prix de la journée.

. . . . . .

Les hommes dénués de propriété, après avoir été trompés quelque temps, ne gagneraient donc qu'un accroissement de travail à l'abolition du jour de repos ; et comme cette vérité ne se présente pas naturellement à l'esprit, on doit considérer comme un service essentiel de la religion, d'avoir garanti le plus grand nombre des hommes d'un degré d'opression au devant duquel ils seraient allés aveuglément s'ils avaient été libres de faire un choix.

Les travaux journaliers d'une des classes de la Société surpassent la mesure raisonnable de ses forces et avancent les jours de sa décrépitude : il était donc d'une nécessité absolue que le cours habituel de ces travaux fût de temps en temps suspendu. Mais, comme le peuple, environné de besoins de tout genre, doit être séduit par la plus légère apparence d'un nouveau profit, il fallait encore, pour son bonheur, que l'interruption de ses fatigues, fixée par un devoir religieux, ne lui parût pas le prix volontaire d'un sacrifice de fortune et ne lui laissât pas de re-

grets. Enfin, il se complaît dans ces époques qui, de sept en sept jours, apportent un peu de changement à son genre de vie, et il a besoin de ce changement pour n'être point attristé par une suite continuelle et monotone des mêmes occupations et des mêmes efforts. Aussi quand on prétendrait subtilement que le peuple est moins heureux dans son jour de repos que dans ses jours de travail, il serait au moins vrai que ces derniers sont adoucis par la perspective de l'autre. Il est des hommes si malheureux, si étroitement circonscrits dans leurs sentiments d'ambition que la plus petite variété leur tient lieu d'espérance. Il me semble encore qu'il se glisse dans le cœur des gens du peuple quelques pensées propres à relever leurs sentiments abattus, lorsqu'un jour par semaine, ils se revêtent d'un habit qui les rapproche extérieurement des autres citoyens, lorsque ce jour, ils sont maîtres absolus de leur temps et peuvent se dire ainsi quelquefois : *et moi aussi je suis libre*.

Quelle que soit la sévérité de la loi actuelle, il est certain cependant qu'elle est loin d'atteindre celle des pays protestants, où le repos du dimanche est absolu, et il est présumable que nous n'arriverons pas au degré de rigorisme signalé par le *Sorberiana* dans lequel il est dit :

« qu'un marchand anabaptiste de « Rotterdam ayant, un dimanche matin, « payé à ses ouvriers, leur journée de la « semaine précédente, fut mandé au con- « sistoire, vertement censuré et suspendu « de la cène comme violateur du jour de « repos Un autre, à Amsterdam, se pro- « menant un dimanche au soir, ne voulut « pas dire le prix du loyer de sa maison « à M. de Courcelles qui le lui deman- « dait ».

Enfin, si l'exécution de la loi présente aujourd'hui des difficultés, je signalerai comme remède, une ordonnance de police assez singulière, mais nullement comminatoire pour le délinquant, publiée, autrefois, dans quelques parties de l'Allemagne, pour réprimer l'usage de fréquenter les cabarets pendant le service divin :

« Toute personne qui, le dimanche ou « tout autre jour de fête, boira dans un « cabaret pendant le service divin, *est au- « torisée à sortir sans payer* ».

Il est certain que ce serait là une méthode efficace et que, si elle était adoptée, l'intervention de l'autorité en vue de fermer les magasins le dimanche deviendrait inutile. EUGÈNE GRÉCOURT.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les ouvrages des arsenaux sous la Révolution. — Il y a une question des arsenaux. Elle est toujours d'actualité et toujours aiguë. On trouve dans ces arsenaux une population ouvrière qui échappe à toute discipline et raille toute autorité. Elle entend, pour un salaire qu'elle n'estime jamais assez élevé, travailler de moins en moins.

On s'imagine que cette déplorable attitude est le fruit de notre temps, c'est une erreur.

Les ouvriers des arsenaux ont, de tous temps, été persuadés qu'ils devaient être payés à ne rien faire. Sous la première République comme sous la troisième, ils revendiquaient déjà, par la réduction des heures de travail, le droit à la paresse.

Ceci ressort du document manuscrit suivant, tiré des précieuses archives de l'expert en autographes M. Noël Charavay, qui nous autorise gracieusement à en prendre copie :

Port-la-Montagne (Toulon),
21, thermidor an II (8 août 1794).

Le REPRÉSENTANT DU PEUPLE dans les départements maritimes de la République
à l'agent maritime,

Je suis informé, citoyen agent, que les ouvriers sont entrés fort tard aujourd'hui à l'arsenal, et ce qui me choque et m'indispose bien davantage, c'est que les commis préposés aux appels, qui devraient y être au son de la cloche, y sont arrivés beaucoup plus tard encore.

Je te prie de me donner les noms de ceux qui étaient chargés de cette fonction, afin que je puisse prendre à leur égard les mesures convenables.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

Nous ignorons la suite qui fut donnée à cette enquête. Il est probable que les paresseux furent déplacés, et que les autre se gardèrent de protester en chantant la *Carmagnole*, encore que ce chant joyeux était dans toute sa nouveauté. Dr L.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Octobre 1906

42e Année — N° 1126

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs initiales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom une première fois nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

—

Questions

—

Les Farnèse. — On s'accorde à dire que la famille des princes Farnèse, qui a donné à l'Eglise le Pape Paul III, est complètement éteinte. Voilà cependant quelques indications; elles prouveraient qu'elle a encore des descendants, et je prierais un aimable intermédiairiste de les compléter.

Au XVIIIe siècle, un Farnèse se maria à une demoiselle Coloredo, d'Udine, dans l'église paroissiale de Saint-André. Cette branche alla ensuite s'établir en Lorraine, et habita Mirecourt.

Après la Révolution française, existait à Mutzig (Alsace), un abbé de Farnèse, qui, avant la Révolution, était chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg. Il descendait de... toujours est-il que des membres de cette branche firent reconnaître leur titre par Napoléon III qui leur faisait donner sur sa cassette une modeste subvention de 50 ou 60 francs par mois.

Ces Farnèse étaient employés à la manufacture d'armes de Mutzig, et quand celle-ci fut transportée à Saint Etienne, ils la suivirent dans cette ville où ils sont encore.

On voudrait pouvoir compléter ces renseignements et savoir aussi le degré de confiance qu'il faut leur accorder.

ALBERT BATTANDIER.

—

Colonie anglaise dans le Berry. — Il existe à la Borne, près d'Henrichemont dans le Berry, une colonie de quelques centaines d'individus, tous potiers, qui, depuis cinq cents ans, exploitent un banc de terre glaise dont l'épuisement est prochain (une trentaine d'années environ). Ce sont des gens de haute stature, roux, du type anglo-saxon bien prononcé. Leurs noms, où les Talbot sont communs, ont nettement une consonnance anglaise. Leur poterie, de forme caractéristique, est transportée par canaux et rivières jusqu'à cent kilomètres à la ronde.

Leurs procédés de fabrication sont spéciaux et semblent remonter à quelques siècles en arrière. Ces potiers se considèrent comme des descendants d'Anglais établis dans le pays depuis la guerre de Cent ans. Peut-on me fournir des renseignements sur ce groupement ethnique ?

TENNOCRAM.

—

Dumont d'Urville. — En quelle maison parisienne est mort l'amiral Dumont d'Urville ? A. T.

Convents maçonniques au XVIIe siècle. — Où pourrait-on trouver des comptes rendus des convents maçonniques en Hainaut en 1782, et à Paris en 1785 et 1786 ? Z. Y. X.

—

Le nom de Jeanne d'Arc écrit Johanna en Angleterre. — Pourquoi les Anglais, qui ont dans leur langue le nom Jane, l'appelent-ils Johanna ?
César Birotteau.

—

Famille Delas. — Quelque obligeant confrere (l'*Intermédiaire* est lu partout) pourrait-il me donner la biographie de Jean Delas, fils de Marie Aldigé, époux de Marie Baylac (?) père de François, Jeanne-Bernard, Marie et Bernade Delas, né à Montestruc (Gers) arrondissement de Lectoure, en 1738, et disparu du pays en 1760. Pourrait-on indiquer la descendance directe de ce Jean Delas ?
B. F. D.

—

Mlle Marie Favart. — Cette actrice a quitté la Comédie-Française le 16 janvier 1881. Depuis cette époque, quelle a été sa carrière artistique ?

En Russie, en 1883, avec Coquelin aîné ? Des tournées en France et à l'étranger ? Quelles tournées ? A-t-elle reparu sur un théâtre à Paris ? Ne la vit-on pas encore cette année dans une représentation extraordinaire ? H. L.

—

Fabre de l'Aude. — Ce Fabre de l'Aude qui fut Sénateur et Pair de France, a joué un certain rôle dans la maçonnerie. J'ai ouï dire qu'il avait laissé des papiers.

Quelqu'un pourrait-il dire ce qu'ils sont devenus ? A. B.

—

Madame Grassari, cantatrice. — Où pourrai-je trouver des renseignements sur la carrière artistique de madame Grassari qui chantait à l'Académie royale de Musique à la fin de la Restauration ? Mélomane.

—

Mgr Louis de Grimaldi. — En quelle année Mgr Louis de Grimaldi, évêque de Noyon en 1777, devint-il prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. ? E. Bulot.

Le colonel Labédoyère. — Pourrait-on m'indiquer quelques ouvrages relatifs à l'évasion du colonel Labédoyère et au rôle joué par les trois officiers anglais ? Capitaine B.

—

Dom Marcland. — Quel était le diocèse d'origine de Dom Marcland, prieur commendataire du prieuré cluniste de Saint-Pierre-d'Abbeville en 1759 ?
E. Bulot.

—

Montesson; le nom et la terre. — Madame de Montesson, qui épousa secrètement, en 1772, le duc d'Orléans, petit-fils du Régent, était, à ce moment, veuve du marquis de Montesson, lieutenant général.

D'où vient le titre de marquis de Montesson ? A-t-il quelque rapport avec la localité de Montesson, voisine, en Seine-et-Oise, de Saint-Germain, de Chatou et de Croissy ? A. F.

—

Mario Uchard : les deux versions de « Mon oncle Barbassou ». — Mario Uchard a écrit un livre charmant : *Mon oncle Barbassou*. Il en a été fait, je crois, plusieurs éditions. Je n'en ai en ce moment que deux sous les yeux : la première, celle de chez Lemonnyer, Paris, 1884, 1 vol. in-8, illustré par P. Avril ; la deuxième, de chez Ollendorff, Paris, 1897, 1 vol. in-16, ill. par R. Lelong et B. Borrione.

Or, vers la fin, le roman varie considérablement. Pourquoi ?

Quelle est la première version de M. Uchard et quelle est la seconde ?

Enfin pourquoi l'auteur a-t-il cru devoir modifier son roman ?

Je serais, pour ma part, curieux de le savoir. A. T.

—

Jean-François Villemin, curé de Cocquerel. — De quel diocèse et de quelle paroisse était Jean-François Villemin (ou Vuillemin) né en 1733, d'abord vicaire à Meudon près Paris, puis curé de Cocquerel-sur-Somme où il mourut en janvier 1793 ? E. Bulot.

Monsieur le chanoine. — L'*Intermédiaire* s'est occupé à plusieurs reprises de l'origine des titres de « monseigneur » et de « monsieur l'abbé » devenus habituels pour les prélats et autres membres du clergé catholique. Il en est un autre, très répandu aujourd'hui, mais qui est d'un usage très récent. On dit et on écrit maintenant « monsieur le chanoine X... » Quand et par qui cette appellation de courtoisie, qui date à peine de vingt ans, a-t-elle commencé ? Le plus joli, c'est que, neuf fois sur dix, elle s'applique à des prêtres qui n'ont jamais appartenu à aucun chapitre et n'ont du chanoine que le costume.

QUARTEBLANCHE.

—

Une ancienne église de Paris à retrouver. — J'ai toujours trouvé par l'*Intermédiaire* les renseignements qui m'étaient nécessaires en ce qui concerne la topographie historique de Paris.

Aujourd'hui je fais un nouvel appel à nos érudits correspondants spécialistes, pour savoir si l'on pourrait m'indiquer le lieu où se trouvait une petite église dédiée à Sainte-Marie dans le faubourg Saint-Germain. J'ai une indication de son existence au XVIIe siècle. F. HARDIN.

—

Une école religieuse de filles en 1860. — Quelque vieux Parisien aurait-il connaissance de l'existence, vers 1860, d'une école religieuse de filles ayant occupé la maison du n° 16 de la rue de Varennes? Les titres de propriété ne donnent aucune indication à ce sujet et les propriétaires ne peuvent rien établir de positif pour cette époque, quoique la maison fût déjà dans leur famille.

F. HARDIN.

—

Un mot de Broussais. — Le célèbre chirurgien Broussais aurait dit, paraît-il : « J'ai disséqué beaucoup de cadavres et je n'ai jamais trouvé d'âmes sous mon scalpel. » Où, quand ce mot a-t-il été prononcé ? P. NIPONS.

—

Les Poésies du docteur Ph. Ricord. — Dans le Feuilleton de sa revue médicale : *Le Médecin praticien*, du 26 février 1881 (in-8°), le docteur Paul Labarthe a publié, à titre de curiosité, un petit poème plaisant du célèbre docteur spécialiste Philippe Ricord, et datant de l'époque de sa jeunesse : *La Dhuisyade*, composé de 180 vers alexandrins, fort élégamment tournés.

Ricord avait la réputation d'être un homme de beaucoup d'esprit.

Les échos de la rue de Tournon, où se trouvait son hôtel, auraient-ils conservé le souvenir d'autres vers de ce grand chirurgien ? TRUTH.

—

Un homme pris pour une femme. — Les étrangers ont sur nous un grand avantage : ils lisent nos journaux français et ne nous laissent passer aucune erreur. En quoi ils ont raison. Mais comme nous ne lisons pas les leurs, ou fort peu, ils peuvent impunément dire tout ce qui leur plaît sans être jamais repris. Conclusion : si nous nous trompons une fois, nous passons pour fort légers. Quant à eux, ils peuvent se tromper fort à leur aise au sujet de nos affaires. On les croira toujours fort bien renseignés et documentés.

On connaît l'histoire de cet individu qui prit le Pirée pour un nom d'homme. En voici le pendant :

La *Lettura* de Milan, qui s'inspire du journal allemand « Auessere » (n° 6 de la *Lettura*, 1906, pages 528 et suivantes) dans un article intitulé : « L'homme est-il indispensable sur la scène ? » non seulement prend un homme — l'acteur Vernet Charles — pour une femme, mais publie trois de ses portraits, en Jocrisse, en chevalier moyen-âge et en vieux portier, rôle de Pipelet, avec trois fois cette légende renversante « *la* Vernet ». Je cite le texte : « Paris a eu, il y a déjà nombre d'années, *une* phénoménale artiste dans ce genre : *la* Vernet. *Celle-ci* jouait des rôles populaires, etc... *Elle* était vraiment typique dans le rôle de Pipelet. »

La biographie de Vernet a été écrite tant de fois, et notamment par M. E. D. De Manne, *Troupe de Nicolet* que je ne m'y arrête pas. Vernet, né à Paris, en 1789, fit pendant près de 40 ans les beaux jours du théâtre des Variétés où il joua 300 rôles. *La* Vernet, comme l'appelle notre confrère, épousa la fille d'un employé de ministère, devint veuf, se remaria, et mourut le 7 mai 1848.

Je demande seulement si cette erreur

est fréquente, et si l'on a souvent pris des hommes pour des femmes, ou réciproquement, avec leurs portraits à l'appui.

H. LYONNET.

—

Le feuilleton parlé. — Quinze ou vingt ans avant que le regretté La Pommeraye n'inaugurât à la salle des Capucines, le *feuilleton parlé*, un professeur de seconde dans un lycée de Paris, spectateur assidu des premières, en rendait compte le lendemain à ses élèves, faisant, lui aussi, son « feuilleton parlé ». Ce mode d'enseignement dramatique n'ayant pas agréé au grand maître de l'Université, le professeur dut donner sa démission et devint, paraît-il, un auteur à succès.

Sait-on quel était ce professeur ?

SIR GRAPH.

—

Bâtons de Maréchal de Castellane et de Bousquet. — Toujours occupé d'une histoire sur les maréchaux de France, il m'intéresserait de savoir entre les mains de qui se trouvent les Bâtons du Maréchal Castellane, 2 décembre 1852, et du Maréchal Bousquet, 18 mars 1856, qui, d'après certains écrivains, avaient comme emblèmes, des Abeilles au lieu d'Aigles.

Peut-être trouverait-on enfin une réponse à la question posée vol. LII, sous la rubrique « Bâton de Maréchal, LII, 500 856, 917.

Je n'ai trouvé jusqu'ici que sur le Bâton du Maréchal Marmont, comme Emblèmes, des Aigles avec têtes à gauche, non couronnées et (fait bizarre) ALTERNÉES d'*Abeilles* brodées.

Ce bâton (un peu fantaisiste) se trouve en effet, comme l'indique le Dr Lejeune, LIII, 252, au musée de Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

J. DE SANDT.

—

Chanson antibonapartiste. — Alphonse Daudet cite quelques vers d'une chansonnette antibonapartiste qu'on fredonnait, vers la fin du second Empire, sous le manteau (*Les Rois en exil*, éd. Flammarion, p. 64) :

Quand Napoléon
Vous donnant les étrivières
Aura tout de bon
Endommagé vos derrières...

Quelqu'un, parmi nos savants intermédiairistes, saurait-il où trouver le texte complet de cette chansonnette ?

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

In-8, in-12, in-16, etc. — Ma question aura le don de faire tressauter quelques bibliophiles. Mais j'ai le courage de demander tout haut ce que beaucoup demandent tout bas.

Je m'étais figuré dans mon ingénuité qu'un livre était classé in-8, in-12, in-16, etc., etc. selon que la feuille de tirage était pliée en 8, en 12, en 16. Ceci n'est pas toujours exact. Il est facile de s'en convaincre en feuilletant les livres d'une bibliothèque. Tient-on compte seulement de la grandeur, du format ? Je le croirais plutôt. Alors pourquoi ne pas classer le livre suivant sa hauteur en centimètres ?

UN IGNORANT.

—

Reprendre du poil de la bête. — D'où vient cette expression qui signifie reprendre le dessus après avoir été accablé, soit par les événements, soit par l'infortune ou la maladie ? P. IPSONN.

—

En purette. — D'où vient cette expression qui se dit encore dans quelques provinces et qui signifie « en chemise » ?

+

—

Tenir tête et tenir la tête. — J'avais toujours entendu employer l'expression *tenir tête* à quelqu'un dans le sens de tenir compagnie à une seule personne. Depuis quelques années, j'entends dire dans le même sens : « *tenir la tête* » à telle personne. Jusqu'à présent, je croyais que l'on se servait de ce dernier terme improprement et voilà que dans la belle pièce « *Paraître* » de Maurice Donnay, Acte III, scène VIII, je lis :

M. MARGÈS. — Le Baron te tiendra la tête, n'est-ce pas, vieux ?

LE BARON. — Certainement.

MADAME MARGÈS. — Je n'ai pas besoin qu'on me tienne la tête.

Qu'en pensent mes confrères ? Est-ce français ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Châteaux hantés. — La plupart des lecteurs de cette revue connaissent la cu-

rieuse pièce de théâtre, actuellement encore représentée au Vaudeville, et qui a pour titre *la Chaîne anglaise*.

Il y est question des *châteaux hantés* en Angleterre. Je serais heureux de voir dresser la liste des châteaux *français*, qu'on dit aussi hantés : il y en a un certain nombre !

En ce qui concerne les châteaux *modernes*, je crois que la théorie donnée dans la pièce, explique parfaitement les prétendus fantômes, ayant observé des faits analogues chez nous. Mais la même explication tient-elle pour les vieux châteaux ? MARCEL BAUDOUIN.

—

Pierre philosophale dans un pilier de Notre-Dame. — Les occultistes modernes répètent que lors de la construction de Notre-Dame de Paris, une petite quantité de pierre philosophale fut scellée dans l'un des piliers. Peut-on préciser lequel ? Quelle est l'origine de cette légende dont Louis Figuier ne fait pas mention, je crois, dans son ouvrage : *l'Alchimie et les Alchimistes* ? J. D.

—

Est-ce un écusson ? — Dans une collection, je vois un tableau ancien représentant une petite fille assise dans une voiture à laquelle est attelé un chien. Elle est sans doute de noble extraction, car à l'angle supérieur droit de la peinture se trouve un écusson dont la partie supérieure représente une tête de canard, et l'inférieure, les deux pattes du même animal. Au dessous des armes se lit ce nom : « Andriès Vanderhuis » — On demande si ces armes sont sérieuses ou plaisantes et si le nom ci-dessus mentionné est connu dans l'histoire ou le blason flamands. Y. L.

—

Mots d'académiciens moroses.— Il y aurait un livre à faire sur les visites académiques et surtout sur les réponses, généralement revêches, qu'on prête à nos immortels sollicités par ceux qui aspirent à le devenir... immortels.

Par exemple, Royer-Collard aurait dit à Vigny, je crois, qui lui parlait de ses livres :

— Je ne lis plus, je relis.

Et le duc d'Audiffret-Pasquier, récemment décédé, aurait tenu un propos à peu près semblable, dans une circonstance analogue :

— A mon âge, on ne lit plus guère que les traités d'agriculture.

Ces deux mots, en somme peu aimables pour des gens qui se sont donné la peine de vous envoyer leurs œuvres, ont-ils été réellement prononcés par les académiciens qui en ont fait les éditeurs responsables. PAUL EDMOND.

—

Les aboyeuses de Josselin. — Je lis dans une revue sérieuse qu'un prêtre du diocèse de Vannes va publier une étude sur les Aboyeuses de Josselin : chaque année, le jour de la Pentecôte, un certain nombre de femmes de ce village breton seraient prises d'une agitation épileptiforme, proférant des aboiements, cherchant à mordre, etc...

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce cas, ce n'est pas à proprement parler la réalité de ce phénomène (si tant est qu'il ait existé à Josselin), mais bien la périodicité de la date à laquelle il se reproduirait chaque année, assertion qui semble plus qu'extraordinaire.

Quelqu'un de nos co-abonnés pourrait-il nous renseigner sur ce sujet ?

G. DE MASSAS.

—

Les plus vieilles tragédiennes, comédiennes, cantatrices du temps présent. — La Ristori vient de mourir, âgée de 85 ans. Bien des gens la croyaient morte. Ce fut le même étonnement pour La Falcon, pour la Staltz, pour la Grisi.

Quelles sont, à cette heure, les femmes qui ont brillé, sur le théâtre, d'un grand éclat, qui en sont retirées, et qui, à la surprise de la foule, vivent encore ?

En un mot, quelles sont les plus vieilles de ces gloires défuntes — dont le rayonnement subsiste — et qui triomphent de l'âge ? Y.

—

Mémoires de Gabrielle dEstrées. — Qui est l'auteur des Mémoires admirables mais apocryphes, sous ce nom ? (Mame, 1829, 4 volumes). A. C. G.

—

Bois de sape. — On lit dans Madame Bovary (édit. Lemerre, I, 109):

Les stalles du chœur en bois de sape sont restées sans être peintes.

Qu'est-ce que ce bois de sape ?

Réponses

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445). — Une légende qui a cours en franc maçonnerie veut que Louis XVI ait été reçu franc-maçon en 1775 ainsi que ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, à la loge des Trois Frères à l'Orient de la Cour, à Versailles, loge instituée spécialement pour la circonstance parmi les gardes du corps. Les papiers de cette loge existeraient encore ; je laisse à ceux que cela intéresse le soin de s'en assurer. Un de nos anciens collaborateurs, dont je regrette de ne plus lire les communications à l'*Intermédiaire*, a déjà cité, à propos de la question (XXXVII, 804) une lecture faite à la Sorbonne par H. Monin et publiée dans la *Revue Bleue* du 25 mai 1895.

En ce qui concerne Louis XVIII et Charles X, il est certain que ni l'un ni l'autre ne prirent jamais aucune mesure contre cette institution. Je citerai même une médaille maçonnique frappée à l'effigie de Louis XVIII à l'occasion de l'élection (en 1818) du comte Decazes à la dignité de grand-maître d'un des ordres maçonniques. On sait également que le dernier duc de Berry était franc-maçon.

Le fait n'aurait donc rien d'extraordinaire, car l'ordre maçonnique était alors dans sa plus grande vogue, les deux bulles papales n'avaient pas été enregistrées par le parlement et comme dit H. Monin : « Les Rois les plus religieux ont toujours tenu à leur indépendance temporelle, ils n'ont jamais permis au Saint-Siège de se mêler trop directement de l'administration et de la police du royaume de France. » PIETRO.

—

Prêtres assermentés (LIII; LIV, 18, 62, 116, 283, 401). — Est-ce que Camille Desmoulins ne se donnait pas lui-même le titre de « Procureur Général de la Lanterne » ce qui expliquerait l'appellation dont se sert l'abbé de Pavillon dans une lettre dont le fond me paraît plus sérieux que la forme ? H. C. M.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (T. G. 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116, 233, 290, 347, 455). — Je n'ai jamais douté, pour ma part, que l'idée de patrie existât avant la Révolution, mais je reconnais aussi qu'elle n'avait pas le caractère exclusif et jaloux qu'elle a pris en 1789 et qu'elle semble perdre un peu sous la poussée internationaliste et humanitaire. A cet état ancien des esprits, il y avait diverses causes : d'abord l'esprit féodal qui produisit tant de révoltes et prises d'armes contre l'autorité royale, et dont la dernière fut la Fronde ; ensuite l'identification du monarque et de la nation, c'était du reste une façon de parler autant qu'une réalité. Mais l'idée de la patrie était si peu enracinée profonde dans les cœurs que quitter le service du roi pour celui d'une puissance étrangère, et toute puissance étrangère est ou peut être ennemie, paraissait une chose des plus naturelles. Exceptions, soit ; cependant personne ne songeait à qualifier un tel fait de crime, comme nous le ferions ajourd'hui au cas où par impossible il se produirait.

Mais la nation, chose et nom, existait sous Louis XIV, et que dites-vous de ce passage dans lequel le Roi Soleil raconte le passage du Rhin ? « J'étais présent au passage, qui fut hardi, vigoureux, plein d'éclat et glorieux pour la nation ».

« J'étais présent », peut-on mieux et plus simplement dire ? Ainsi c'est sur la nation que le roi reporte la gloire d'un beau fait d'armes accompli sous ses yeux ; tout de même ce fut un roi national que Louis XIV. H. C. M.

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378, 438, 490). — Dans une intéressante étude, *Le Théâtre à Auch sous la Terreur* (Auch. imp. J. Copin, 1890, 16 p.), M. Bénétrix parle des représentations qui se donnaient le décadi, sur le théâtre devenu un lieu d'éducation révolutionnaire.

« L'auscitaine, dit-il, qui affecte de paraître aux clubs, ignore ou feint d'ignorer l'existence d'un calendrier nouveau ».

C'est le jour « du cy-devant dimanche » qu'elle muscadine dans les rues et sur nos places. A peine met-on fin aux rassemblements féminins dominicaux, en envoyant toute citoyenne parée, le dimanche en corvée au Bois d'Auch, brûler des broussailles et activer la fabrication du salpêtre que le chimiste Berthollet réclame impérieusement.

Le jour du décadi, on avait la prétention de faire jouer certaines citoyennes d'Auch désignées par le comité.

« Art. 2. Le comité désignera les citoyens et citoyennes qu'il croira propres à remplir des rôles et trois décades à l'avance les invitera à s'en charger : »

Quelquefois les choses se faisaient militairement, dit M. Bénétrix, s'il nous est permis d'employer cette expression, c'est ce que prouve la déposition que fit, lors d'une information contre le représentant du peuple, en mission dans le Gers, Dartigoeyte, la citoyenne Catherine-Jeanne Deschamps, femme Guerard. — « Un jour, un gendarme vint porter à Victoire (fille de la déposante) une réquisition à peu près en ces termes : « Tu as joué la comédie sous l'ancien régime ; sous celui-ci tu es républicaine. Tu auras pour agréable de te tenir prête à jouer, pour le prochain décadi, Licinia, dans la tragédie des *Gracques*. »

Signé : Gros, commandant de la force armée et Lantrac, procureur général syndic.

Ainsi, voilà qui est net : interdiction aux femmes de se rassembler le dimanche sous peine de corvée ; obligation à certaines de jouer sur le théâtre, le jour du décadi, *manu militari*.

Le représentant du peuple en mission y tenait la main. Ce n'était point qu'il fût des arts, un ami très éclairé. Après la Terreur, il passa en jugement, comme ayant fait l'éloge de la prostitution au théâtre, où il trônait en chapeau à plumes tricolore, et pour s'être montré tout nu pendant un entr'acte. Il fut déporté.

—

Les descendants de Bruneau l'un des prétendus Dauphins (LIV, 329, 456). — Je remercie MM. le Dr Billard et Jean Pila de leurs réponses, mais ce n'est pas des enfants que Bruneau, évadé, eût pu avoir, que je veux parler, c'est de ceux dont il est question :

— 1° Dans le rapport de M. Verdière, juge d'instruction, 1er décembre 1817 (manuscrit de la bibliothèque Carnavalet nº 1737, dossier VI/19.

1° Feuille 37/c , déposition Brunet « ... Il m'a dit ensuite qu'il avait épousé une américaine dont il avait deux enfants... »

2° Feuille 43/c ; déposition de Rose Bodé, femme Briand : « ... J'ai demandé à la femme Delaunay de qui il portait le deuil ; elle m'a répondu qu'il lui avait dit qu'il avait épousé la fille d'un milord anglais dont il avait deux enfants, qu'il avait perdu sa femme dont il avait deux enfants... »

3° Feuille 44/c ; déposition de la dame Jaffard « .. Il lui a fait ensuite des contes, disant... qu'il s'était marié en Amérique, qu'il avait laissé plusieurs enfants ;

— 2° Dans le manuscrit : *Affaire du faux Dauphin*. C'est le compte rendu, le procès-verbal de cette affaire ; audiences des 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, et 19 février 1818, il est ainsi terminé : collationné conforme par nous, greffier en chef soussigné, et délivré à M. le Préfet sur sa réquisition. Floquet. Archives départementales, Rouen. Les 3 passages ci-dessus font partie des dépositions des 17me, 20me, 21me témoins.

— 3° Dans le petit volume intitulé : *Histoire et procès complet du faux Dauphin*, à Paris, chez Pillet, 1818, bibliothèque Carnavalet nº 10, 444.

On n'y trouve pas les passages ci-dessus, mais, page 20, le procureur du roi dit : « ... Il prétendait, dans le département de Maine-et-Loire en octobre 1815, qu'il avait épousé la fille d'un riche lord, laquelle était décédée aux Etats-Unis après l'avoir rendu père de plusieurs enfants... »

Enfin dans une lettre possédée par Bruneau à Bicêtre, prison de Rouen mais venant on ne sait d'où, datée du 24 juillet sans désignation d'année et dont le Préfet, ni le ministre ne purent avoir la clef, Bruneau ayant constamment refusé de l'expliquer, on lit : « ... Mais une autre phrase de votre lettre m'arètte tout court, vous paraissez sur que (1) la fidèle portière de la pension, jimagine qu'on ne séparrera point les deux amie, voilà ce qui me rassure, vous-même, vous dite que vous pouries peutaitre aller à la campagne... » (orthographe conservée.)

Ces « deux amie » seraient-ils les deux enfants de Charles qu'il aurait été question de mettre dans deux maisons, deux familles différentes après le décès de leur mère ?

(1) Pour que la phrase ait un sens, il faudrait *de* au lieu de *que*. Charles disait que cette lettre lui avait été envoyée par une personne de distinction ; peut-être n'est-ce qu'une copie, cependant rien ne l'indique.

Dans cette même lettre on lit encore : « ... Comment en effet quand on a un procès, peut-on le suivre quand l'argent manque pour les hommes d'affaire ! Il n'y a, suivant moi, de confiance à avoir qu'en Dieu qui mettra dans le cœur de quelques personnes de bien l'intelligence et les moyens nécessaires pour arriver à gain de cause, d'autant plus qu'elle est juste (orthographe corrigée). Roue, Arch. départ., dossier Bruneau, pièce 15.

J. DE SAINT-LÉGER.

—

Napoléon et madame Fourès (LIV, 163, 288). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet 1902, p. 148, M. P. Pinson accuse Et. Geoffroy Saint-Hilaire d'avoir commis une erreur en écrivant que Bonaparte avait pour maîtresse une dame Torry.

La vérité est qu'il ne s'agit ici que d'une erreur de *lecture* d'un texte *manuscrit* ; Fourès, écrit en lettres irrégulières, a été lu Torry. Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Le petit homme rouge des Tuileries et Napoléon 1er (LIV, 445). — Le Rev. Edw. de Mariner pourra peut-être trouver des renseignements dans P. Christian : *L'homme rouge des Tuileries*, in-12, 1863, et Beaujoint : *Histoire des Tuileries depuis les origines jusqu'à nos jours, drames politiques, vie privée des souverains, révélations*, etc. 1881, in-4°. L. D.

***

Voir Alfred Delvau, *le Petit homme rouge*. Lecrivain, 1861, in-8.

BOOKWORM.

—

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386). — Joseph Papineau était un patriote canadien qui, de 1826 à 1837, joua dans son pays le même rôle que le patriote Adrien d'Epinay jouait, au même moment, à l'île Maurice, mon pays natal (ancienne Ile de France). L'un et l'autre, tribuns à l'éloquence persuasive, réclamaient de l'Angleterre l'exécution des garanties données aux colons français lors de la conquête de ces deux colonies par les Anglais ; il s'agissait de la conservation de leurs lois, de leur langue, de leurs usages ; les traités leur avaient promis qu'ils seraient considérés comme des sujets anglais et non comme des sujets conquis. Le gouvernement anglais n'ayant pas tenu ses promesses, la lutte commença, légale et pacifique du côté des colons.

Il n'existe dans le *Grand Larousse* et dans la *Grande Encyclopédie* aucune notice biographique sur Papineau ; mais en revanche, dans deux excellents articles de M. Victor du Bled, parus dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 janv. et 15 fév 1885, on peut suivre les péripéties de la lutte de Papineau contre le gouvernement anglais.

En ce qui concerne Adrien d'Epinay, des notices qui ont paru dans le second supplément de Larousse, dans le *Nouveau Larousse illustré* et dans la *Grande Encyclopédie* racontent la même lutte à l'Ile Maurice, au même moment. On peut, par ces divers articles, se rendre compte des événements qui se passent simultanément dans les deux colonies conquises ; ce sont les mêmes haines, les mêmes complots inventés à dessein, les mêmes accusations mensongères, les mêmes demandes de poursuites et de punitions exemplaires, la même tyrannie, enfin la même accusation de rébellion des deux colonies afin d'obtenir leur indépendance.

En 1837, la révolte éclata au Canada ; elle fut cruellement réprimée ; Papineau put fuir à temps et gagner les Etats-Unis et l'Europe. En 1834 et 1835, pendant qu'Adrien d'Epinay, qui avait été député par ses compatriotes de l'Ile Maurice à Londres, finissait par obtenir justice, son frère aîné Prosper d'Epinay, resté à l'Ile Maurice, dans un procès politique célèbre, prouvait la fausseté des accusations du gouvernement anglais et du procureur général Jérémie, envoyé de Londres à Maurice, avec des troupes nouvelles, pour réprimer une soi-disant révolte à main armée des colons de cette île et faire quelques terribles exemples, en réclamant les têtes des chefs de cette prétendue révolte. « L'Angleterre, dit le *Nouveau Larousse illustré*, préféra avoir Prosper d'Epinay pour allié que pour ennemi ; il fut nommé procureur général et conseil de la Couronne. »

TH. COURTAUX.

—

Comme quoi nous devons au grand-père de William Busnach d'avoir conquis l'Algérie (LIII, 550, 632, 772 ; LIV, 397). — J'ignore le rôle

important joué par le grand-père de Busnach, mais voici un passage de la plaidoirie de Me J. B. Rivière, avocat du comte Henri Clauzel (succession du maréchal comte Clauzel) ; ce doit être le même personnage :

Une partie des biens achetés par M. le maréchal Clauzel, l'avait été par l'intermédiaire d'un juif algérien nommé Busnach. C'était le domaine de Bab-Ali. Busnach avait traité le maréchal en vrai juif doublé d'arabe. Il avait fait le traité en se réservant un quart de l'acquisition. M. le maréchal protesta : Busnach n'osa élever aucune réclamation et tout fut dit.

A la mort du Maréchal, on mit en vente le domaine. Il fallut assurer à l'acheteur une possession complète et paisible.

Or, passant par Marseille, l'homme d'affaires représentant les intérêts de la partie adverse, le vicomte Bertrand Clauzel et madame Bourlon, sœur de ce dernier, rencontra par hasard Busnach et lui proposa de lui racheter le droit au quart de la propriété que ce dernier n'avait pas osé revendiquer.

Busnach accepta, bien entendu.

SEGRO.

—

La comtesse obscure (LIV, 441). — M le comte de Cornulier-Lucinière trouvera 145 pages de détails sur cette personne, dans un ouvrage en 3 volumes, intitulé : *Personnages énigmatiques, histoires mystérieuses, événements peu ou mal connus*, par Frédéric Bulau, traduit de l'allemand, par W. Duckett (tome 1er, pp. 1-145). — *Paris, Poulet-Malassis et de Broise*, 1861, in-12.

J'ajoute que l'auteur, après avoir proposé différentes solutions au sujet de l'identité de la comtesse, ne conclut pas.

LUCIEN MOREL.

*
* *

Notre digne collaboratenr M. Otto Friedrichs pourra sans doute renseigner M. le comte de Cornulier-Lucinière.

M. G. WILDEMAN.

—

Camp de César à Wissant (LIV, 442). — Feu le chanoine D. Haigneré a publié dans le *Dictionnaire Historique et Archéologique du département du Pas-de-Calais* (arrondissement de Boulogne, III, pages 272 à 301), une intéressante notice sur Wissant. Page 276, il est sommairement question du monument d'archéologie militaire dit Fort de César, que l'on a longtemps cru un vrai camp de César. Actuellement, les savants sont d'avis que le Fort de César ne remonte pas plus haut que le moyen âge.

*
* *

La *Société préhistorique de France* vient de nommer une Commission qui est chargée de centraliser tous les documents publiés relatifs aux *Enceintes préhistoriques et protohistoriques*.

Cette Commission connaît depuis longtemps le *camp de César* à Wissant. Il suffira au collaborateur Persigny d'écrire à M. le Dr Guébhard, président de cette Commission, 4, rue Abbé de l'Epée, Paris, pour avoir la *bibliographie complète* de la question. Il faut aussi se renseigner auprès du Président de cette société, M. Adrien de Mortillet, le préhistorien bien connu.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

J'ai fait, en 1893, des fouilles à Tardinghen et j'ai publié, à la suite, une brochure que l'on trouve aujourd'hui difficilement en librairie : *Tardinghen et les sépultures sous dalles*. Je me ferai un plaisir de la prêter à M. Persigny.

J'ai repris ces travaux ultérieurement à Tardinghen même, puis à Wissant, non pas au camp romain, mais plus près du rivage, dans un champ, où j'ai découvert des sépultures mérovingiennes. Le récit inédit de ces secondes fouilles a été prêté par moi à la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. J'autorise bien volontiers notre confrère à demander communication de mon manuscrit illustré qu'il voudra bien me remettre après l'avoir lu ; écrire pour cela au Bibliothécaire de la Commission des monuments historiques à Arras.

Chanoine HENRI DEBOUT.

—

L'exil d'Ovide (XLIV ; LIV, 428). — Nous avons la preuve formellement exprimée par un auteur de la fin de l'empire romain (1), que l'exil d'Ovide était dû à ce qu'il avait osé lever les yeux sur la fille de l'empereur Auguste, qu'il avait dû séduire par ses belles poésies. Il n'en fallait pas tant pour obtenir ses faveurs, car elle avait un tempérament de feu, la fameuse Julie.

Il y avait plusieurs villes du nom de

(1) Sidoine Apollinaire, je crois, ou peut-être bien Ausone.

Tomis, Tomès (ou Tomaï, en grec), situées sur les bords occidentaux de la mer Noire. Il est probable que c'est pour éviter la confusion, que l'empereur Constance avait donné son nom à l'une d'elles ; car *Kustendjé s'appelait alors Constantiana, et c'est là qu'on a retrouvé le tombeau d'Ovide.* Un de ces Tom*is* était Tom*is*var.

Maintenant, de ce que le poète Ovide a été exilé à Tom*ès*, il ne s'ensuit pas fatalement qu'il y ait été enterré ; mais ce qu'il y a de positivement certain, c'est que Kustendjé s'était appelé Constancie au IVe siècle, et que c'est là que son tombeau a été découvert en 1854, lors de l'expédition dans la Dobroutcha, avant la campagne de Crimée. Dr Bougon.

*
* *

Le renseignement donné par le collaborateur Z est conforme à mes souvenirs, sauf en un point qui, à la vérité, est important. Oui, ce sont les Français qui, en 1854, pendant la meurtrière et inutile campagne de la Dobroutcha, ont identifié le village moderne de Kustendjé avec le Tomés où fut relégué et mourut Ovide. Mais c'est la découverte d'une inscription dédicatoire et non celle de l'épitaphe du poète, qui a fait reconnaître la bourgade lointaine où un motif jusqu'aujourd'hui inconnu, fit exiler le poète aimable des *Métamorphoses* et des *Fastes*, trop aimable des *Amours* et de l'*Art d'aimer*. Seul l'Eudore de Chateaubriand a vu le tombeau d'Ovide.

Avec la férocité des amateurs de belles choses, ne pourrait-on pas dire que l'ukase d'Auguste a rendu un vrai service, sinon à la personne du pauvre Ovide, du moins au poète, en lui inspirant ces chants d'exil qui sont la partie la plus originale, la plus humaine de son œuvre ? Et à sa mémoire donc ! Voyez-vous Ovide vieillissant à Rome à côté de Corinne vieillie, et dans cet état de ramollissement lent, fin ordinaire de ceux qui ont trop célébré dans la pratique l'art d'aimer ? Ainsi a fini Gentil-Bernard, que, bien entendu, je suis très éloigné de mettre en parallèle avec Ovide, sans toutefois élever celui-ci au rang de Lucrèce et de Virgile.

En vérité, Tomès est une belle consécration à une vie de poète, comme Sainte Hélène à celle de Napoléon. Quand je parlais de la férocité des curieux de beaux spectacles historiques ?

Lorsque Catherine II fit dans les provinces méridionales de son empire ce voyage machiné par Potemkin comme une pièce de théâtre, ce dont malgré tout son esprit, l'impératrice amie de Voltaire ne s'aperçut pas un instant, — sur un point perdu du littoral, on lui fit conter des traditions maintes fois séculaires concernant un étranger mort là, en exil, dans les temps très anciens. Il parlait la langue de Rome et le miel coulait intarissable de ses lèvres ; par son charme et sa tristesse, il avait apprivoisé les Sarmates grossiers chez qui ne périt jamais sa mémoire. C'était Ovide, et sentimentale comme tout son temps, ce qui ne l'empêchait pas d'être très pratique dans la conduite de son « petit ménage ». Catherine écouta charmée, émue d'avoir retrouvé la trace du poète et ordonna aussitôt la fondation en ce lieu d'une ville qui se nommerait Ovidiopol. En fut-il davantage, et Ovidiopol existe-t-il comme Odessa, la ville d'Ulysse ? Je ne sais, mais de tous les mirages évoqués par Potemkin au cours de ce voyage prestigieux, l'invention de la légende d'Ovide est assurément le plus réussi. H. C. M.

—

Saint Arnould, patron des brasseurs (LIV, 393). — Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints* (Fourche, p. 434), ne voit pas quelle circonstance particulière aurait donné lieu au choix qu'on a fait de ce saint pour protéger les brasseurs. L'explication qu'il hasarde est que le saint, d'après la légende, multiplia un jour du pain et du vin pour nourrir une troupe de pèlerins, et comme le vin est plutôt rare en Flandre, on lui aurait recommandé la boisson nationale, la bière.

Peut-être trouverait-on quelque autre explication, soit dans sa vie écrite par Lizard, évêque de Soissons, auteur contemporain et par Harnulphe, abbé d'Aldenburg, soit dans la Flandria Illustrata de Sanderus, avec les additions de Foppens ou la Gallia Christ. Nova (tome 9, p. 450) que je ne puis consulter moi-même pour le moment. C. B. O.

*
* *

Trois saints : Arnould, Médard et Nicolas, ont reçu mission de protéger les brasseurs ; aucun, que je sache, n'est chargé de protéger les buveurs de bière

contre les tripotages modernes de cette boisson chère aux Anglais et aux Allemands. Aucun de ces trois saints personnages ne fut brasseur, pas plus que sainte Anne ne fut *menuisière*, *tourneuse* ou *boisselière*. Tous trois, de familles nobles, furent évêques : l'un de Metz, l'autre de Noyon et le dernier de Myre.

Les maîtres des métiers presque partout au moyen âge, commencèrent par se réunir en communautés presque religieuses, et comme telles, se mettaient sous la protection de quelque saint. Si les *chairecuitiers* avaient saint Antoine, cela s'explique assez. Mais pour les brasseurs, ils ont dû être guidés par les patrons des villes où les communautés se formèrent. Par analogie, d'autres choisirent le saint d'une communauté voisine ou connue.

La pluralité des patrons n'est pas le fait unique des brasseurs. Les forgerons qui fêtent saint Eloi, surtout en France, ont encore pour patrons saint Galmer et saint Léonard ; les fondeurs ont saint Eloi, saint Hubert et saint Pierre-ès-Liens ; les cuisiniers ont saint Just, saint Laurent à cause de son gril et la Nativité ; les orfèvres, saint Eloi et saint Luc ; les mendiants, saint Alexis et saint Lazare. Avant d'écrire : etc, je dois dire que les laboureurs sont les mieux partagés. Ils ont pour protecteurs : saint Eloi, saint Isidore, saint Jean-Baptiste, saint Lambert, saint Léonce et sainte Lucie. Malgré cela, ils éprouvent bien des contre-temps.

E. Grave.

*
**

En Belgique et dans le nord de la France, saint Arnould est bien le patron des brasseurs sans jamais avoir exercé cette profession.

Il est issu d'une noble famille flamande (xie siècle 1087). Il embrassa de bonne heure la profession des armes et, dans diverses campagnes au service de l'empereur d'Allemagne, puis du roi de France, il se fit un véritable renom. Après la mort de son père, il prit congé de sa mère, sous prétexte de se rendre à la cour de France, et vint se réfugier dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, où il demanda l'habit de Saint-Benoît. Il vécut dans la plus grande austérité. Il fut porté malgré lui sur la chaire abbatiale. et devint ensuite évêque de Soissons, il se retira en Flandres, dans le monastère d'Oudenbourg qu'il avait fondé et où il mourut saintement.

Saint Arnould est également invoqué pour les femmes enceintes.

Il ne m'a pas été possible de trouver l'époque où saint Arnould est devenu le patron des brasseurs, je peux assurer que c'est au xviie siècle et probablement antérieurement, en ayant la preuve certaine.

Je possède un vitrail garni de plomb de 0, 50 c. de hauteur × 0.30 de largeur.

Ce vitrail vient des ancêtres de Mgr Dehaines qui exercèrent la profession de brasseur.

La grande partie de ce travail est occupée par un médaillon ovale représentant le patron des brasseurs, saint Arnould, en ornements sacerdotaux, mître en tête et attributs en mains ; au dessous se trouve un autre cartouche, en forme de parallélogramme, contenant l'instruction suivante :

Sainct Arnoult, o bon patron, je vous requier
Qu'il vous plaise me laisser boire vostre bière;
En s'y long temps que voste bière beuveray
Tous les jours de me vye je vous serviray.
Anno 1638

Et plus bas :

Sans porter querelle à personnes
Toute ma vie Dehaines seray

C'est ce souvenir de famille, et, en même temps, ce jeu de mots deux fois séculaire, que Mgr Dehaisnes avait voulu faire revivre en sa devise (armes de prélat romain).

Ce vitrail qui m'a été légué par Mgr Dehaisnes, fait partie de ma collection.

Chaque année, la corporation des brasseurs fait chanter une messe dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille. (La statue de saint Arnould se trouve dans le chœur).

L. Quarré Reybourbon.

—

Le château de Haut-Kœnigsbourg (LIV, 447). — Je ne connais le château de Hœkœnigsburg — il me semble que le nom est écrit ainsi dans les publications allemandes — que pour l'avoir vu de la plaine de Colmar et de très loin, et aussi par un article avec gravures publié, il y a quelques années, dans l'*Illustrirte Zeibung*. C'était au temps où l'empereur Guillaume faisait préparer la restauration aujourd'hui commencée du Coucy de l'Alsace. Mais voici un rensei-

gnement qui intéressera peut-être M. le comte J. B. Il y a deux ans, environ, l'architecte chargé du travail de restitution, eut une mission officielle en France, pour y étudier l'architecture militaire et civile du xve siècle ; il vint à Dijon, où il se mit en rapport avec M. Charles Suisse, architecte en chef des monuments historiques. M. Suisse était d'autant mieux à portée de guider cet architecte — j'ai oublié son nom, mais je le retrouverais au besoin — qu'il venait de restaurer, avec M. Louis Sauvageot, la grande salle du palais ducal de Dijon, reconstruite par Philippe le Bon, et poursuivait en même temps la restauration, pour M. le capitaine Sadi Carnot, du château de Larochepot, canton de Nolay (Côte-d'Or). De plus, M. Suisse avait minutieusement étudié, mais sur le papier, seulement, celle du château de Châteauneuf, canton de Pouilly (Côte-d'Or) confisqué par Philippe le Bon sur la dernière héritière des Châteauneuf, à la suite d'un crime passionnel, et donné par lui à son filleul, Philippe Pot, qui le reconstruisit presque entièrement. Châteauneuf, moins ruiné que Larochepot, appartient à M. le comte Arthur de Voguë.

Conduit par M. Suisse au palais ducal, à Larochepot, à Châteauneuf et ailleurs ; mis en présence des relevés du château de Dijon, construit par Louis XI et aujourd'hui détruit, l'envoyé fut frappé de certaines ressemblances de structure et de détails qui ne lui parurent pas explicables par les seules influences générales ; pour lui, celle de l'art bourguignon était évidente, mais par quelles voies s'était-elle manifestée jusqu'en Alsace ? A la vérité, la politique des ducs de Bourgogne cherchait de longue date à dominer dans la vallée du Rhin ; toutefois, en l'état, le comment ne peut être déterminé et ne le sera peut-être jamais.

Par mes rapports avec M. Suisse, mon ami et mon confrère dans une Société d'archéologie locale, j'ai été mis au courant de ces faits, sans, du reste, avoir eu de contacts avec l'envoyé de l'Empereur Guillaume. Malheureusement M. Suisse est mort en août dernier, et je ne sais si quelque chose de ses entretiens avec l'architecte germanique se retrouverait dans ses papiers ou dans les souvenirs de ses employés. H. C. M.

Château de Montaigne (LIV, 338). — Je serais très reconnaissant à M. A. H. de vouloir bien me faire connaître dans quel but il a posé la question, à laquelle je me fais un vrai plaisir de répondre :

Hélie-Isaac de Ségur, baron de Montazeau, épousa, le 1er mai 1675, Claude-Madeleine de Lur-Saluces, fille de Marie de Gamaches, dont la mère, Eléonore, était fille unique de Michel Montaigne. Claude eut Montaigne dans sa fortune. Ils eurent Jean, marié en 1705, à Rose de Gaufreteau. Ceux-ci eurent Alexandre-François, marié à Jeanne Sans et à Anne Boyrie. Le fils de ces derniers, Jean-François, se faisait appeler le comte de Ségur-Montaigne, il mourut à Mussidan, en 1819. Comme il émigra, Montaigne fut mis sous séquestre ; mais son frère, Jean Alexandre, y ayant des droits, cette terre lui fut attribuée. Comme ce dernier n'eut pas d'enfants de Thérèse de Galathot, il vendit Montaigne, le 31 mai 1811, à M. du Buc de Marcussy, M. Frédéric de Beauroyre, gendre de ce dernier, vendit Montaigne au baron Curial, le 3 décembre 1853. Celui ci le céda, en 1860, à M. Magne, ministre, dont la fille, la marquise de Reverseaux, femme de notre ambassadeur en Autriche, est la propriétaire actuelle de ce château. ST-SAUD.

—

Helenus (LIV, 446). — Nous avons, en Vendée, c'est-à dire en Poitou, un village très-ancien, qui s'appelle *Saint-Hélen* ou *Sainte-Hélène*, actuellement commune de l'Aiguillon-sur-Vie. — Jadis, avant la création de cette dernière commune, c'était Sainte-Hélène qui était la *paroisse* ; il y avait là une église, qui est détruite depuis longtemps. Récemment, on y a mis au jour des sépultures, correspondant sans doute à l'ancien *cimetière*. — Une curieuse légende (Voir *Vendée historique*, 1897, p 229) se rattache à Sainte-Hélène ; M. Debasle doit la lire. — J'ai dit ailleurs qu'*Aiguillon-sur-Vie* signifiait : *Pointe à voie romaine* (*via*, voie). En effet, Sainte-Hélène s'élève sur une *pointe* tournée à l'ouest, au confluent du Jaunay et du Gué-Gorand, où il pourrait bien y avoir des restes romains, car jadis ces lieux étaient *près de l'Océan*.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

(LIV col. 446, ligne 47), lire Saint aémère — (qui signifie dont le culte n'est

pas rattaché a un jour particulier). — et non Saint Aémère.

—

Famille d'origine illustre très ancienne (LIII ; LIV, 78, 123, 293, 408, 463). — Notre collègue E. M., à propos de ma notice sur la maison O'Neill, anciens souverains d'Irlande, veut bien me demander si le contre-amiral O'Neill rattachait l'origine de sa famille à cette famille princière. J'ai eu l'honneur de recevoir de l'amiral lui-même une lettre, dans laquelle il m'informait qu'une vieille tradition de famille le faisait descendre de cette même souche, mais qu'il n'avait aucun document, ni aucunes données historiques sur lesquelles il pût établir sa généalogie. Je possède beaucoup de notes sur la famille actuelle.

La maison princière d'O'Neill est représentée aujourd'hui dans la ligne mâle seulement par les O'Neill, du Portugal, qui représentent la branche aînée, et ceux d'Espagne, dont chef est le marquis de la Granja.

En France comme en Autriche, la vieille et illustre famille n'a plus de représentants que par les femmes, et en Irlande Lord O'Neill, lui-même, a hérité du nom par les Chichester. ZANONI.

*
* *

Le général O'Neill, aujourd'hui décédé, qui a exercé un important commandement en Algérie, était, disait-on, de cette illustre origine irlandaise. A. D.

—

Le marquis d'Aligre accusé de plagiat (LIII, 953 ; LIV, 188, 350). — Le rapprochement que j'avais cru pouvoir effectuer entre le G. de 1811 ou 1818 et Gorjy, m'avait été inspiré par son blason qu'il décrit ainsi : « Si l'Empereur a son aigle et ses étoiles, j'ai ma colombe et mes étoiles aussi ». Toutefois, j'ai conclu de mémoire, n'ayant pu remettre la main sur mon exemplaire de Blançay : il conviendrait donc de consulter le titre de cet ouvrage qui porte la vignette à laquelle j'ai fait allusion.

D'autre part, malgré le succès de Blançay en particulier, Monselet se borne à reconnaître que Gorgy avait l'étoffe d'un bon romancier, sans être un rhétoricien achevé ; il était d'ailleurs en progrès évident dans *Ann'quin Bredouille* sur ses œuvres précédentes.

Outre son titre de romancier et d'auteur dramatique, il paraît avoir exercé les fonctions de secrétaire ou d'intendant auprès de M. de la Villeurnoys. Nous avons dit qu'il dessinait les vignettes de ses ouvrages et de plus dans *Ann'quin Bredouille*, œuvre posthume de Jacqueline-Lycurgues, actuellement fifre major au greffe des menus derviches, il paraît révéler sa qualité de musicien.

Toutefois, n'ayant pas à ma disposition l'*Almanach impérial de 1811*, je ne puis préciser davantage cette attribution.

La date de sa mort en 1795, col. 169, avait déjà été indiquée telle par Quérard, mais elle a été contestée par Pigoreau et par Monselet et ne semble pas résolue.

SUS.

—

Jacques Bataille de Francès (LIV, 107) — L'*Etat de la France* en 1749 cite Jacques-François Bataille de Francès, secrétaire du roi en 1736.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille de Battine (LIV, 221, 408). — Je possède l'acte de décès de madame la baronne de Batines, morte l'année 1863, à Victoria Hong-Kong.

JULES COLOMB DE BATINES.

—

Les Cardilhac (LIV, 166, 295). — Comme suite à mes questions (LIV, 166) et à l'obligeante et très intéressante réponse à l'une d'elles de Marc Hus (295), je désirerais, encore et surtout, savoir où je pourrai retrouver 1° (le *portrait* et des *lettres* de Jeanne de Cardilhac (Cardaillac, mère de Mme de Maintenon) ; et 2° le *portrait* et des *lettres* de son mari, Constant d'Aubigné, en dehors des lettres publiées dans les *Archives historiques de la Gironde*, tome Ier. CARDAILLACO.

—

Antony Deschamps, sa vie, son œuvre (LII). — Dans un petit recueil de Poésies, grand in-12, de VIII-316 pages, avec fig. grav., d'après Horace Vernet, et qui fut publié à Paris, à l'occasion du retour des cendres de l'Empereur en 1840 : *Couronne poétique de Napoléon*. — *Hommage de la Poésie à la Gloire*, Paris, Amyot, édit., 1840, je trouve, pages 89 à 97, de Antony Deschamps, un petit poème, composé de 98 vers : *Dernier retour de Napoléon*, lequel, vraisemblablement,

n'a jamais été réimprimé dans aucun autre volume de poésies de ce même auteur.

ULRIC R.-D.

—

Madame du Châtelet et son valet de chambre (LIV, 447). — Longchamp raconte avec détails, dans ses *Mémoires*, comment il entra, le 16 janvier 1746, au service de Mme du Châtelet. Le lendemain, quand il pénétra dans la chambre à coucher, la marquise se leva, laissa tomber sa chemise et « resta nue comme une statue de marbre ».

Quelques jours après, Mme du Châtelet prenant un bain, elle sonne Longchamp et lui ordonne de rajouter de l'eau chaude au moyen d'une bouillotte. Le valet de chambre, fort ému de ce qu'il voit, obéit assez maladroitement : « Mais prenez donc garde, vous me brûlez, lui crie la marquise indignée ; regardez ce que vous faites ! »

G. M. Z.

—

Famille de Grouchy (LI ; LII). — J'ai beaucoup cherché, ainsi que M. Laurence de Gruchy, juré justicier de l'île, l'origine des Gruchy de Jersey, mais sans parvenir à élucider la question, les archives de Saint-Hélier n'existant plus.

Le maréchal de Grouchy avait reconnu la parenté et fut visiter des homonymes à lui, auxquels il donna son portrait : ces messieurs portent nos armes sculptées sur la porte d'une maison dite « la gruchetterie ».

Les Gruchy étaient établis à Jersey avant 1300.

Par ailleurs, il y a aux Archives nationales les papiers d'un certain Jean de Grouchy qui eut de fâcheux démêlés avec la justice du roi de France Jean le Bon, pour avoir livré Carentan aux Anglais, et qui fut gracié. Il peut fort bien avoir passé à Jersey et y avoir fondé une famille qui a pullulé.

En somme, la question, fort obscure, est loin d'être éclaircie.

Vicomte de GROUCHY.

—

Documents à retrouver sur Jodelle (LIV, 442). — A propos de Jodelle, « Le Lymodin » est un petit château, moitié ferme, moitié château, ayant encore un peu une allure moyenageuse ; il est habité actuellement par M. Bastide, ancien sénateur de Seine-et-Marne. M. Bastide a peut-être les titres de propriété pouvant éclairer l'intermédiairiste Ad. Van Bever.

CH. DELAUNAY.

—

Jeanne Ménestrier (LIII ; LIV, 417). — Jeanne-Marie-Françoise Ménestrier, l'actrice charmante qui fit pendant plus de vingt ans les délices du public du Vaudeville, sous le pseudonyme original de Minette, était fille d'un maître tailleur de Besançon, où elle naquit le 6 février 1789. C'est en 1804, c'est-à-dire à peine âgée de quinze ans, qu'elle entra au Vaudeville ; je n'ai pu découvrir la date précise de son début.

Mais, ce qui est assez singulier, c'est que, appartenant à ce théâtre depuis plusieurs années déjà, elle eut l'idée d'entrer au Conservatoire et s'y fit admettre en effet ; cela indique à tout le moins une rare conscience artistique et un réel amour de sa profession. Elle n'eut pas à se repentir d'ailleurs de sa résolution, puisqu'elle se vit décerner un second prix de comédie en 1810 et le premier en 1811, tout en continuant son service au Vaudeville. On assure qu'en raison de ce succès, elle avait formé le projet de demander à débuter à la Comédie-Française, mais qu'elle n'y donna pas de suite.

C'est, paraît-il, une injustice dont elle fut victime de la part de la direction du Vaudeville qui lui fit quitter ce théâtre en 1828. Le Gymnase, heureux de pouvoir conquérir une telle artiste, l'appela aussitôt à lui, et Minette débuta sur la scène du boulevard Bonne-Nouvelle, le 13 septembre 1828, dans *Caroline*, *Rodolphe* et *le Nouveau Pourceaugnac*. Il va sans dire qu'elle y retrouva le succès. Cependant, au bout de quelques années, son mari, Margueritte, qu'elle avait épousé le 25 novembre 1824 et dont la fortune était devenue considérable, l'obligea non seulement à quitter le théâtre, mais encore, dit-on, à cesser toute espèce de relations avec les artistes, ses amis et ses camarades. On peut trouver qu'il avait pris le temps de la réflexion. Elle se résigna toutefois et se retira alors à Neuilly, où elle faisait discrètement beaucoup de bien et où elle mourut le 20 juin 1853.

On assure que Minette s'était donné elle-même une sérieuse instruction, qu'elle parlait parfaitement l'italien et l'anglais, et que même elle faisait agréablement les

vers. Au reste, un chroniqueur disait d'elle : « Mlle Minette est une femme d'esprit : on la dit auteur de plusieurs vaudevilles charmants ». Ce qui est certain, c'est que le Vaudeville donnait, le 25 juillet 1810, la première représentation d'un petit ouvrage en un acte, intitulé *Piron chez Procope*, signé d'elle et de Pélicier. Et ceci dénote de sa part une singulière activité d'esprit, puisque l'apparition de cet ouvrage eut lieu entre ses deux heureux concours du Conservatoire, alors qu'elle ne cessait de poursuivre sa carrière au théâtre.

On a aussi parlé d'une sœur de Minette qui, comme elle ayant pris un pseudonyme, aurait appartenu à l'Odéon. Le fait est exact, et il est constaté par un petit recueil du temps (*Petite Biographie des acteurs et actrices*), qui nous apprend que « Mlle Minette est sœur de Mlle Milen, de l'Odéon ». Mlle Milen débuta à l'Odéon dans l'emploi des soubrettes, comme sa sœur, le 18 décembre 1815, dans *la Vieille Tante* et *le Jaloux malgré lui*. Elle y obtint des succès et y resta jusqu'en 1828. Je ne sais ce qu'elle devint ensuite.

ARTHUR POUGIN.

—

Famille de Montigny (LIV, 335, 468). — La famille de Montigny dont parle M. G. P. Le Lieur d'Avost est celle qui tire son nom de la seigneurie de Montigny-sur-le-Loir, dit Montigny-le-Ganelon (canton de Cloyes, Eure-et-Loir). Elle passe pour avoir fourni le Pierre ou Jean de Montigny qui porta l'oriflamme à Bouvines. — La généalogie de Montigny depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XVIe se trouve dans la *Notice d'Introduction* du Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, par Emile Mabille, (Paris, Dumoulin, 1874).

Les armoiries de cette famille de Montigny aujourd'hui éteinte se trouvent sculptées sur une pierre provenant, dit-on, du château du Fresne d'Authon, qui appartint aux Montigny, et actuellement encastrée dans un mur intérieur de l'église en ruine de l'ancienne abbaye de l'Etoile, même commune d'Authon, canton de Saint-Amand. (Loir-et-Cher). Elles sont reproduites en dessin (assez imparfaitement), écartelées de Vendôme ancien, dans *le Vendomois, Epigraphie et Iconographie*, du marquis de Rochambeau (Paris, Champion, 1894), t. II, p. 428 ; et décrites au *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, année 1888, p. 244, ainsi qu'il suit : *d'or, à l'écu de gueules, et un orle de 8 coquilles d'azur*. (Voir cette note pour ses commentaires). Il y a à la Bibliothèque nationale un dossier généalogique sur les Montigny de Ganelon. — Voir aussi dom Villevieille, au mot *Montigny*.

ST-VENANT.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449). — Dans un article publié en 1874 (je crois) par la *Société d'Archéologie lorraine*, on voit que M. Davy de la Pailleterie habitait la Lorraine dont sa famille était originaire. En 1760, M. de la Pailleterie quitta le pays et acheta le trou de Jérémie à Saint-Domingue. Il s'y maria, et son fils fut le général Alexandre Dumas.

G. M. Z.

—

De Pouilly (LIII, 726, 863). — Il est à supposer qu'Albert-Louis, baron de Pouilly, comte de Rousoy en Luxembourg, né en 1731, à Pouilly, près Stenay, en Clermontois, maréchal de camp en 1784, député de la noblesse de Verdun aux Etats généraux, émigré et mort en Allemagne en 1795, appartenait à la même famille. D'après certains auteurs, il avait épousé la sœur de Custine. Mais Saint-Allais (XVII, 347) lui fait épouser, en 1762, Marie-Henriette de Vassinhac d'Imécourt. Peut-être était-ce en secondes noces ?

Au moment de son émigration, M. de Pouilly avait fait prendre à ses fils le nom de Mensdorf, village dépendant de son comté de Rousoy. L'un d'eux, Emmanuel, comte de Mensdorf-Pouilly, devint Feld-Maréchal-Lieutenant (général de division) dans l'armée autrichienne, vice-président du Conseil Aulique, chambellan de l'Empereur d'Autriche, grand Croix de l'Ordre du Bain, en Angleterre. Sans doute qu'il devait en partie ces distinctions au mariage « inouï dans les fastes de l'Allemagne » (expression de Puymaigre), qu'il contracta en 1804, avec une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du futur roi des Belges, Léopold Ier. Par suite de ce mariage, ses descendants (il mourut en 1852) sont actuellement alliés aux familles impériales et royales de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre, de

Bourbon-Orléans, de Belgique, de Portugal, etc. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie en Angleterre est, en ce moment, si nous ne nous trompons, le comte Albert Mensdorff, ami du roi Edouard VII et son petit cousin.

En 1789, un autre Louis-Albert Gennevry de Pouilly était capitaine commandant au régiment de Vexin. A la fin de 1792, il était colonel de ce régiment, devenu 72e, à l'armée de Dumouriez, en Belgique. Faut-il rattacher ce Pouilly à la branche des Pouilly, seigneurs de Ginvry? S. CHURCHILL.

—

La véritable mentalité du marquis de Sade (LII ; LIII). — Des *Débats*, 19 sepembre 1906 :

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, le poète Charles-Adolphe Cantacuzène a ouvert, il y a juste un an, une enquête sur la véritable mentalité du « divin marquis ».

C'est à croire que la réputation de M. de Sade est imméritée : pas de pièces officielles ; des rapports de police de Marais l'aîné où il y a le mot « horreurs » employé couramment sous Louis XV et Louis XVI pour la moindre fredaine de *petite maison* ; simplement des lettres et narrations fantaisistes, et qui ne sont pas d'accord, de Walpole, de Mme du Deffand, Brière de Boismont, sur le goût sanguinaire de Sade ! Si l'on ajoute à cela que le marquis a été jugé, en l'absence des Parlements congédiés, par des commissions nécessairement sévères et dont les arrêts n'ont pas même été maintenus, on est loin de ne pas être embarrassé.

Quant aux œuvres, il y faudrait voir l'exaspération d'un homme dont la captivité a égalé celle de Latude. Encore s'y mêle-t-il, à côté de choses triviales et infâmes, des choses si fantaisistes qu'elles font sourire (« l'orgie d'un octogénaire, d'un nain ou d'un dindon »), et des récits d'une doctrine où paraît un goût de spéculation risiblement philosophique, avec une arrière-pensée de pédanterie gracieuse. Mais on y professe le végétarisme, la protestation contre les tortures infligées aux animaux et des pensées touchantes sur la séparation éternelle. Du donjon de Vincennes, Sade parle de sa femme comme un Laclos soudainement touché. Le « divin marquis » ne serait qu'une victime grotesque de ceux qui l'enfermèrent à Charenton comme fou, alors que, dit M. Cantacuzène, il y donnait la comédie d'un homme bien élevé « d'une politesse un peu outrée, mais presque suave » — jusqu'à sa mort en 1814. Tous les vieux beaux de la Restauration ne voyaient-ils pas d'ailleurs, dans le marquis de Sade « un aimable mauvais sujet » ? M. Cantacuzène croit voir en Sade : « le premier des neurasthéniques et le dernier des galants marquis ». Seulement il faudrait le prouver.

—

M. de Saint-Aurant (LIII ; LIV, 86). — On trouve ce nom écrit sous différentes formes :

1597-1701. — De Saint-Aurent.
1700. — De Saint-Thorant.
1714. — De Saint-Oran.
1771. — De Saint-Horent.
1790. — De Saint-Thorent.

mais, dans aucun des actes dont la date est citée ci-dessus, il n'est question d'un fief *appelé fief de Saint-Aurent*.

8 janvier 1697 : mariage entre Jehan de Saint-Aurent, sieur de la Bordière, fils de Jehan sieur du Planchat et de feue Françoise de Turenne, de la paroisse de Vaufranche — et Françoise Bécas, fille de Gabriel sieur du Plaix et de Catherine Masson.

1700. Pierre de Saint-Thaurent, procureur d'office en la châtellenie de Boussac, demeurant à Bussière, paroisse de Moussais, époux de Marguerite Mallet, veuve de Gilbert Chabridon sieur de Champoix, (*Moussais — Allier — canton de Saint-Désiré*).

1714. Mariage de Gilbert Moutonnet sieur des Gouts, officier de la grande écurie de France, avec Anne-Françoise de Saint-Oran (la future signe *Anne de Sainct Horent.*)

1771. Anne et Marguerite Denizou, filles de feu Gabriel, mariées à messieurs de Saint-Horent frères à Coursay.

1783. Baptême de Marie Thérèse de Saint-Horant, née le 30 novembre 1783 de Pierre Bernard de Saint-Horent, sieur de Lioudais et de Thérèze-Apolline Delavarenne, en la paroisse de Thiel.

1790. De Saint-Thorent, demeurant à Château-Gaillard, paroisse de Reuilly (Indre.)

Ce nom de famille, très connu dans l'Indre et le Cher (à Lury-sur-Arnon), ne s'écrit plus qu'en un seul mot ; de *Sainthorent*.

M. Belleau, juge d'instruction à Châteauroux a pour aïeule une de Sainthorent.

E. TAUSSERAT.

Madame de Sévigné à Bodégat (LIV, 223). — Je ne crois pas que Mme de Sévigné ait jamais séjourné à Bodégat, ni même qu'elle y soit allée. On lui attribua pour ses reprises, cette terre qui appartenait à son mari, et Charles de Sévigné dit qu'il n'y avait là, ni château, ni manoir.

La meilleure et la plus complète des éditions de Mme de Sévigné avec des tables excellentes, est celle publiée par Hachette en 1862, et années suivantes, annotée par M. Monmerqué, et de la collection des grands écrivains français, plus 2 vol. de lettres inédites publiées par M. Capmas en 1876. En tout, 16 vol. in-8°, plus un album de vues et d'armoiries.

LESLIE.

—

Pierre Vincard et le siège de Paris (LIV,450). — Il y a deux Vincard : l'oncle et le neveu. L'oncle a publié les souvenirs d'un chansonnier saint-simonien. Il est mort à Saint-Maur-les-Fossés, le 12 novembre 1882.

L'autre, Pierre Vincard, a été employé dans les bureaux du chemin de fer ; mais il a été aussi secrétaire, à la *Presse*, de Girardin.

Il était infirme et se traînait sur des béquilles. Il a dû mourir peu après son oncle. J'ai été le voir, chez lui, vers 1881 ; il possédait une certaine bibliothèque et surtout des monceaux de notes sur Paris et les corporations ouvrières. Il a publié un volume sur ce sujet, qui devait être suivi d'autres volumes : ils n'ont, je crois, jamais paru.

Il avait deux enfants, dont une fille, qui fut institutrice, rue de Paris, à Belleville. Très méritante, elle est morte à la peine. Son frère était décorateur sur porcelaine. Peut-être vit-il encore. Il a dû, à un moment donné, vendre les papiers de Pierre Vincard ; car j'ai vu sa correspondance, chez un libraire, qui ne m'a pas dit de qui il la tenait.

A. PATAY.

—

Les mansardes célèbres (LIII ; LIV, 435, 489). — La mansarde de Bonaparte, 5, quai Conti, n'est pas une découverte ; tous les vieux Parisiens la connaissent depuis longtemps, puisque la plaque qui a été vue dans l'intérieur de la maison, était jadis appliquée à l'extérieur. En voici le texte :

SOUVENIR HISTORIQUE
L'Empereur Napoléon Bonaparte,
Officier d'Artillerie
sortant de l'Ecole de Brienne
demeurait au cinquième étage
de cette maison.

—

Autorisation spéciale
de S. M. Napoléon III
en date du 14 octobre 1853.

Il est probable que cette plaque aura été déplacée à la chûte du second Empire.

Quant aux autres maisons habitées par Bonaparte, on doit en trouver la mention dans un ouvrage intitulé : *les Habitations Napoléoniennes*, publié en 1844, 2 vol. in-8, par Emile Marco de Saint-Hilaire.

J. C. WIGG.

—

Armoiries à déterminer : de gueules, à 2 roses d'argent (LIV, 393). — Ce sont les armes de la famille de Marconnay, en Bourgogne. Vorle de Marconnay, conseiller du roi et assesseur criminel au bailliage de la Montagne, les fit enregistrer à l'*Armorial Général* de 1696.

P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : d'or, au chevron de gueules (LIV, 393). — La famille de Vaynes, en Gueldre, blasonne : *d'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux trèfles de sinople, et en pointe d'une hure de sanglier de sable ; le chevron chargé sur la cime d'un écusson de gueules, à trois bandes d'or*, qui est de Veynes, en Dauphiné. Malgré la différence de couleur du chevron, les recherches pourraient se diriger de ce côté ; il doit s'agir d'une famille protestante réfugiée dans les Pays-Bas, et c'est le seul exemple que j'aie rencontré d'un chevron accompagné de deux trèfles et d'une hure de sanglier.

P. LE J.

—

Origine du globe comme attribut impérial (LIII ; LIV, 93). — Les Grecs, dit le collaborateur Candide, savaient tout sans avoir rien appris. Il est bien vrai qu'ils furent admirables. Je demanderai licence cependant de faire une petite remarque au sujet des deux intéressantes communications de Candide et de Aug. Paradan.

Sans nier que l'on puisse peut-être, à un point de vue philosophique, égaler le raisonnement des Grecs à notre expé-

rience, si l'on s'en tient au sens précis des termes, cette vérité : la terre est ronde, n'avait pas tout à fait pour les anciens l'aspect qu'elle a pour nous. Nous « savons » que la terre est ronde, tandis que les anciens le « croyaient », *quoiqu'ils en eussent*. Il y a bien de la différence entre une vérité d'expérience et une proposition fondée sur le raisonnement. On resterait, ce semble, dans une note plus juste en disant — non que les hommes instruits de l'antiquité n'ignoraient pas la forme réelle de la terre, mais — que les hommes intelligents parmi les anciens croyaient la terre ronde.

Pourquoi M. Aug. Paradan dit-il du mouvement de la terre autour de son axe dans l'espace que les initiés le connaissaient ? Qui étaient ces initiés ? G. A.

—

Une médaille de fondation sur Saint-Sulpice (LIV, 451). — L'inscription de la médaille dit clairement qu'il s'agit de la place et non de l'église, et, M. Sellier aurait certainement répondu à la question si il n'avait pas été interrogé d'une façon hâtive et si on lui avait mis la pièce sous les yeux.

Le 2 octobre 1755, M. le duc de Gesvres posa, au nom du roi, la première pierre de la nouvelle place Saint-Sulpice. Il suffirait de quelques recherches pour trouver la date des Lettres Patentes relatives à ces travaux de voirie. Je ne les trouve pas dans le *Recueil* (ni dans les *Suppléments*) publié de nos jours par la Municipalité ; elles expliqueraient probablement la date de 1754 que porte la pièce. D'après Vitu, la propriété en question (angle impair de la rue Richelieu et du boulevard) appartint, de 1703 à 1784, à la famille Huet, puis à la famille Bigot. C'est peut-être de de côté qu'il faudrait chercher l'explication de la trouvaille faite en ce lieu. P. Lbe.

—

La petite médaille commémorative du baptême du Prince Impérial (1856) (XLVII ; L). — Outre la charmante petite médaille du graveur *Caqué*, il en existe une autre, moins artistique d'exécution, peut-être, mais tout aussi curieuse, sur ce même sujet, et dont un de mes amis de l'*Intermédiaire* me fait la gracieuseté de m'envoyer un exemplaire de choix.

Bague avec devises (LIV, 56, 254, 353, 473). — J'ai eu entre les mains une bague en or, très mince, avec chaton tournant. D'un côté, le chaton émaillé représente une pensée avec la devise : « à mon amie ». De l'autre un médaillon doré portant la tête de Napoléon I. Cette bague sous la Restauration, était portée par les anciens de la garde impériale. Elle servait de signe de reconnaissance, et pouvait être classée parmi les bijoux séditieux.

Martellière.

—

Sépultures d'artistes célèbres (LI ; LII ; LIII ; LIV, 13). — *Ferdinand Berthoud* (1727-1807), horloger célèbre dont les travaux sont la base de la chronométrie actuelle et qui publia ses travaux dans de nombreux écrits, est enterré à *Groslay* (Seine-et-Oise). La très simple pierre tombale qui énumère très longuement ses titres et qualités, sera remplacée par un monument qui doit être inauguré le 23 juin 1907, jour du centenaire de sa mort. M. M.

—

Le P. Adry et les Anas (LIV, 394). — Les manuscrits de l'érudit oratorien ont figuré à maintes reprises sur les catalogues d'autographes. Beaucoup ont été acquis autrefois par le P. Ingold, de l'Oratoire. Ce religieux réside maintenant à Colmar. Il pourrait dire, peut-être, où se trouve actuellement le mss. qui intéresse notre confrère A. G. C.

*
* *

Publication d'indulgences en faveur de l'hôpital des Quinze-Vingts (LIV, 446). — Ces documents sont rares et curieux et ont, dès longtemps, attiré l'attention des érudits. La bibliographie qui les concerne est tellement copieuse que j'abuserais de l'hospitalité de l'*Intermédiaire* si je tentais de la dresser ici. Ces pièces (il en fut imprimé dès le xve siècle) intéressent l'histoire locale, l'histoire religieuse, l'histoire morale et l'histoire de l'imprimerie. Si notre collaborateur veut bien me faire savoir à quel point de vue il les étudie, je me ferai un plaisir de le diriger dans ses recherches. J'ai dans mes notes l'indication des cotes de celles que possède la Bibliothèque nationale, avec quelques sources des travaux qu'elles ont suscités. Ignotus.

Bibliographie Napoléonienne (LIV, 394). — On peut signaler, en plus de la bibliographie de Wircheisen qui est sans valeur aucune, celle du baron Lumbroso, conçue sur un plan très vaste, mais malheureusement non achevée.

Une référence assez bonne, mais trop ancienne, se trouve au tome 2 de Bourquelot et Louandre, *Littérature française contemporaine* (pp. 222-332). L'article intitulé les « Bonaparte littéraires » est rédigé en grande partie par Quérard.— Rapetti, dans le tome 37 de la Biographie Hoefer donne une Bibliographie napoléonienne qui occupe 39 colonnes d'un texte serré (carton venant après le folio 448 dudit tome 37).

Enfin, la meilleure source de renseignements est le catalogue général des livres d'histoire de la Bibliothèque nationale, tome III. L. D.

*
* *

1° F. Kircheisen. *Bibliographie napoléonienne.* Collection des sources classées par ordre des matières. Paris, R. Chapelot, 1902, in-8.

2° Alberto Lumbroso. *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell epoca napoleonica.* Modena. A Namias. 1894, in 8. R. Pichevin.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259, 360, 487).— L'intermédiairiste qui signe P. B. est M. Paul Brunaud, avoué à Saintes, juge suppléant à ce tribunal, ancien premier adjoint au maire de Saintes. En 1861, il était étudiant en droit, à Poitiers. Alors comme aujourd'hui, il lisait tous les livres qui paraissaient. Qu'il soit bien excusé d'avoir prétendu que le livre dont il parlait était signé *Edmond Thiaudière*, au lieu du pseudonyme *Edmond Thy*. Depuis 1861, on peut lui pardonner cette défaillance de mémoire. Si, au lieu du pseudonyme il a donné le nom de l'auteur, c'est qu'il le tenait de son intime ami, Louis Eprinchard, alors clerc de notaire, chez Me Cesbron, à Poitiers, depuis, notaire et juge suppléant à Melle (Deux-Sèvres). Ah ! qu'il voudrait bien relire l'*Apprentissage de la Vie.* Cela lui rappellerait « le Bon Temps » Où est-il ce Temps où, on allait faire la lecture à Poitiers, chez un bouquiniste, demeurant près du café de Castille ? C'est là que P. B. a lu l'*Apprentissage de la Vie.* P. B.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVIII ; XLIX ; LI ; LII ; LIII, 649). — Pour augmenter les listes précédentes :

Nature et virginité, considérations physiologiques sur le célibat religieux, par Dufieux. Lyon, 1858, in-8.

Le Célibat ecclésiastique jusqu'au Concile de Trente, Paris, 1895, in-8.

Paul Pinson.

—

Le théâtre en province (LIV, 281, 385, 428, 476).— En matière de bibliographie, on ne saurait jamais trop accumuler les renseignements. C'est pourquoi, en consultant le catalogue de ma bibliothèque, je viens continuer la liste des publications déjà indiquées sur ce sujet :

Lille. — *Les premières au théâtre de Lille, 1893-1895,* par A. Gaudefroy (Lille 1895, in-8°).

Lille. — *Les premières au théâtre de Lille, 1895-1897,* par A. Gaudefroy. (Lille, 1897, in-8).

Lille. — *Les premières au théâtre de Lille, 1897-1899,* par A. Gaudefroy, (Lille, 1899, in-8).

Lille. — *Les premières au théâtre de Lille, 1899-1901,* par A. Gaudefroy. (Lille, 1901, in-8).

Lille. — *Les premières au théâtre de Lille, 1903-1906, précédées d'une notice sur le théâtre provisoire,* par A. Gaudefroy (Lille, 1906, in-8, avec une vue du théâtre).

Lille. — *Le théâtre de Lille il y a cent ans,* par Léon Lefebvre (Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1889, in-8).

Lille. — *Un chapitre de l'histoire du théâtre de Lille,* par Léon Lefebvre. (Lille, id., 1890, in-8).

Lille. — *Souvenirs de théâtre d'un Lillois,* recueillis par Léon Lefebvre, (Lille, *id.*, 1894, in-8).

Lille. — *Le théâtre de Lille au XVIIIe siècle, auteurs et acteurs,* par Léon Lefebvre (Lille, *id.*, 1894, in-8).

Lille. — *Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles,* par Léon Lefebvre (Lille, *id.*, 1905, in-8).

Lille. — *Spectacle de Lille* ou *Calendrier historique et chronologique du théâtre* pour l'année 1769, avec les noms des

acteurs et actrices (Lille, Lemmens, s. d., in-18).

Bordeaux. — *Almanach des spectacles de Bordeaux*, par Sainte-Luce. Année théâtrale de Quasimodo 1792 aux Rameaux 1793 (à Bordeaux, l'an 2e de la République, in-18).

Le Hâvre. — *Statistique du théâtre du Hâvre*, par M. Ph. T. (Au Hâvre, Faure, 1827, in-32).— Id. 2e année, 1828, in-18.

Nîmes. — *Coup d'œil sur le théâtre de Nîmes à la fin du XVIIIe siècle, 1769-1789*, par Paul Clauzel (Paris, typ. Plon, 1903, in-8).

Le Mans. — *Notice sur le théâtre et sur les anciennes salles de spectacle du Mans*, (Le Mans, Pellechat, 1885, in 8). — *Modifications apportées à la salle de spectacle en 1886*, (Le Mans, 1886, impr. Drouin, in-8).

De la situation des théâtres dans les départements, par A. J. Dumaniant, (Paris, Barba, 1823, in 8).

Quelques mots sur le théâtre en province, par H. Villa (Moulins, Desrosiers, 1862, in-12).

La question théâtrale, par un comédien de province (Moulins, Enaut, 1863, in-8).

Et voici en ce qui touche, en dehors de France, les pays de langue française :

Bruxelles. — *Théâtre de la Monnaie de Bruxelles sous la régie de M. J. Dubus.* Etat, par ordre de dates, des pièces qui ont été représentées depuis le 1er Floréal an XII jusqu'au 30 Germinal an XIII. (S. l. n. d. [Bruxelles, an XIII], impr. Foublon, in-8).

Bruxelles. — *Le Théâtre de la Monnaie depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par Jacques Isnardon. Préface d'Arthur Pougin (Bruxelles, Schott, 1890, in-8).

Spa. — *Histoire anecdotique du théâtre de Spa*, par Albin Body (Spa, impr. Hanrion, 1872, in-12).

Spa. — *Le théâtre et la musique à Spa*, au temps passé et au temps présent, par Albin Body. (Bruxelles, Royez, 1885, in-12).

Le théâtre villageois en Flandre, histoire, littérature, musique, religion, politique, mœurs, d'après des documents entièrement inédits, par Edmond Vander Straeten (Bruxelles, Claassen, 2 vol. in-8).

Guide dramatique belge, par A. Dupont, (Liège, impr. Vaillant-Carmanne, 1870, in-12).

Bruxelles. — *Annuaire dramatique*, (par Félix Delhasse), 1839-1847 (Bruxelles, Tarride, 9 vol. de divers formats).

Anvers. — *Annales du théâtre d'Anvers*, par Clément Bovie. 1834-1878 (Anvers, 1866-1884, 8 parties in-12).

Bruxelles. — *Almanach historique et chronologique de la Comédie Française établie à Bruxelles sous la direction de S.A.R. le prince Charles de Lorraine*, (1754, in-18).

Bruxelles. — *Spectacle de Bruxelles* ou *Calendrier historique et chronologique du théâtre*, etc. pour l'année 1767 (Bruxelles, Boucherie, in-18). Il existe une seconde année.

Bruxelles. — *Almanach du spectacle de Bruxelles*, contenant un abrégé chronologique de ce théâtre, etc. (En Brabant, Delahaye, 1792, in 18),

Bruxelles. — *Etrennes aux sociétés qui font leur amusement de jouer la comédie*, ou Catalogue raisonné et instructif de toutes les tragédies, comédies des théâtres Français et Italien, actes d'opéra, opéras-comiques, pièces à ariettes et proverbes, qui peuvent facilement se représenter sur les théâtres particuliers (A Bruxelles, Bradel, s. d., in-12.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Je peux signaler deux opuscules concernant les théâtres de Caen et de Cherbourg :

M. Leflaguais : *Inauguration du théâtre de Caen* en 1838 ;

M. Geffroy : *Construction d'un théâtre à Cherbourg* en 1873. BEAUJOUR.

*
* *

Le Théâtre du château de Malicorne par le baron de la Bouillerie. *Revue Archéol. et Histor. du Maine*, t. XXVII, p. 235.

Le Théâtre chrétien dans le Maine au cours du moyen âge, par le R. P. dom Piolin, *ibid.*, XXIX, XXX, XXXI, XXXII.

Le Théâtre au Mans pendant la Révolution, par R. Deschamps la Rivière *ibid*, t. XLIX, LII. LOUIS CALENDINI.

*
* *

Il existe de M. L. Decombe, directeur du Musée archéologique de Rennes, mort récemment : « Recherches de l'histoire locale, notes et souvenirs : *Le Théâtre à Rennes.* »

Rennes, Simon, 1899, in-8.

LESLIE.

*
* *

Pour faire suite : Le *Théâtre à Dijon*, 1422-1790, par Louis de Gouvenain, in-4°, Dijon, 1888, imp. Eug. Jobard.

On me dit qu'il existe un *Théâtre à Nîmes* (Ouvrage sur le). Quel est le titre exact ? H. L.

*
* *

J'ai établi sur fiches, pour mon usage, une bibliographie des théâtres de France (Paris excepté), depuis les origines gallo-romaines jusqu'à nos jours, que j'ai lieu de croire complète et que je continue de tenir au courant. Ce catalogue comprend plus de 500 numéros.

Indépendamment de ce qui touche l'historique des salles de spectacles, j'ai noté les ouvrages relatifs au théâtre des collèges, aux sociétés d'amateurs, sans oublier l'histoire de la musique dramatique.

J'ai ébauché un travail analogue pour les théâtres français de l'étranger, mais les moyens de recherche me font malheureusement défaut.

Pour gouverne, je possède des renseignements biographiques sur les théâtres des villes énumérées dans la question posée. c'est-à-dire : Toulouse, Marseille, Montpellier, Tours, le Havre, Strasbourg, Metz et Dijon.

Il ne me serait pas possible de me dessaisir de mon travail pour le communiquer, mais je me mets bien volontiers à la disposition des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Il leur suffira de m'indiquer la ville sur laquelle on désire être renseigné ; je me ferai un plaisir de fournir copie des notes que je possède à son sujet.

L. L.

—

L' « immortel » Pierre Maël (LIV, 226, 360). — Il est un peu tard pour apporter en cette question mon témoignage ; j'arrive de la campagne et prends connaissance des derniers numéros de l'*Intermédiaire*. Je n'ai d'ailleurs qu'un mot à dire : l'explication donnée par l'ophélète J. est absolument exacte ; la convention dont il parle m'est connue. ISKATEL.

—

Prononciation de l'U en latin (LIV, 279, 420). — La question a été traitée bien des fois, et elle est d'ailleurs assez facile à résoudre en consultant les anciennes inscriptions romaines latines faites par des gens du peuple qui écrivaient le latin *comme ils le prononçaient*. Voici, par exemple, une inscription latine écrite en lettres grecques (*Corpus inscr.* de De Rossi, t. I, n° 11) elle est datée de 269 et nous fait lire pour la date... *noneis nobembreibous deie Beneres lonna XXIII*. Et encore cette autre de l'année 345 (*Corpus Insc.* de Rossi, n° 85). *Deposeitous IV Kal. oct... Annous in Pake*. On peut aussi voir la célèbre épitaphe de Severa, qui a fourni, au P. Lupi, matière à une docte dissertation sur le sujet qui nous occupe. Les Romains prononçaient l'*u* ou ; ils le font encore, et il n'y a guère que les Français qui ont donné à l'u le son dur qu'il a chez eux, et aussi dans le dialecte piémontais, qui sous ce rapport est tributaire de la France. Dr ALBERT BATTANDIER.

*
* *

Consulter Georges Edon, *Ecriture et prononciation du latin savant et du latin populaire*, 1 vol. in-8. Paris, Eugène Belin, 1882, p, 29 et sqq. On trouvera là toutes les données sur la façon dont se parlait le latin à Rome.

LPT. DU SILLON.

—

Lez ou lès (LIV, 110, 202, 304, 365). — Nous trouvons dans l'*Est Républicain* (29 septembre 1906), la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je viens de recueillir dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* :

« Lez ou Lès : Beaucoup de localités de France portent deux noms unis par cette préposition. Le dictionnaire n'admet *lès* que comme pluriel de l'article ou du pronom ; il veut *lez* dans le sens de, *à côté de*. Exemple : Plessis-lez-Tours. Pourquoi le *Dictionnaire des Postes* (pourquoi aussi les cartes géographiques et les pièces officielles, surtout en Meurthe-et-Moselle ?) orthographie-t-il toujours *lès* ? Que doit-on faire pour écrire correctement ? Cette question a de l'importance, et j'aimerais à savoir ce qu'en pensent les auteurs du *Dictionnaire des Postes*. Larousse, etc., donnent *lez*. Il est vraiment temps de réagir contre la rédaction, en tout et pour tout, déplorable du *Dictionnaire des Postes*, et de supplier l'instruction publique de ne pas ordonner d'accepter ses orthographes et ses adjonctions de noms (en forme de surnoms) comme article de foi.

(LA COUSSIÈRE.)

L'*Intermédiaire* pourrait aussi demander pourquoi, partout, même dans les papiers officiels, on écrit Saint-Nicolas-*du*-Port, au lieu de *de* Port ; pourquoi les Parisiens et

les écrivains s'obstinent à écrire et à prononcer *Sédan*, *Domrémy*, *Nomény*, au lieu de *Sedan*, *Domremy*, *Nomeny* ; pourquoi les maires et les instituteurs laissent prononcer *Laxou* au lieu de *Lachou* ; *Maxéville*, au lieu de *Machéville* ?

Veuillez agréer, etc.

X.

—

Etymologie des noms de famille (T. G. 643 ; LIV, 350, 475). — Consulter : Lorédan Larchey : *Dictionnaire étymologique des noms propres*. L'ouvrage est devenu assez rare. La librairie du *Petit Journal* a aussi donné sur ce sujet un volume dont le titre m'échappe et qui a, je crois, pour auteur M. Sabatier. — Consulter encore : Salverte : *Essai sur les noms d'hommes*.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

1° *La découverte des étymologies* etc. par L. N. H. L. Saint-Quentin, 1846, in-8.

2° *Noms de famille normands*, par Henri Moisi, in-8° 1875.

3° Larcher : *Explication de 2.800 noms de personnes*, 1881. BEAUJOUR.

*
* *

N'y a-t-il pas le *Dictionnaire étymologique des noms propres* de Lorédan Larchey ?

EDMÉE LEGRAND.

—

Diable de fille (LII, LIII). — Les Grecs qui disaient patriotiquement : Ἡμεῖς οἱ Ἕλληνες ne disaient-ils pas par exception : Ὁ Εὐφράτης ποταυός ? La contre-épreuve par le masculin est plus concluante encore à cause de la transposition facultative et de l'accord :

Ce mauvais sujet de Gustave, ou « Gustave le mauvais sujet » (P. DE KOCK) ;

Cette fine mouche de Dupin restait muet à son fauteuil, soit Dupin la fine mouche etc. ;

R... cette catin, T... cette servante ;
V. HUGO. *Châtiments*, 1852

dans la langue des dieux, deviendrait, *sermone pedestri* : Cette catin de R..., cette servante de T..., et l'accord indique l'idée dominante ou mot principal. Par contre, le latin nous ramène à l'explication classique, c'est affaire aux auteurs anciens :

... *Urbem* pulcherimam Syracusas *quæ... claudebatur* (CIC. *Verr* II. 4)

Constiterunt in urbe *Corintho*, *Corintiho* in urbe (LH).

Deliciæ generis humani *Titus* Jerusalem *oppugnavit*.

. . . . Satisne cum ISTO
Vappa frigora famemque tulistis ?
(CAT. XXVIII 4.)

Mais je ne saurais assez le dire, mon avis en tout ceci n'est pas autorisé : c'est une antienne que je porte.

POËNSIN-DUCREST.

—

Patron-Jaquet (LIV, 9, 202, 262, 426). — « Quand le président des Assises visita Lacenaire dans sa prison, il le questionna sur un méfait que Lacenaire niait : « Qui a fait cela ? » demanda le président. Lacenaire fit une réponse énigmatique pour le magistrat, mais claire pour la police — C'est peut-être Patron-minette (V. Hugo) et de trois : on a désormais l'état dernier de la locution : patron-minette.

Lacenaire aurait pu répondre avec la même franchise et moins de profondeur : « C'est le chat » il préféra se payer la tête du président, à charge de revanche ! Qu'il y ait eu, sous Louis-Philippe, une association de malfaiteurs, « la bande des *Patron-minette* » ou Tôt levés, c'est fort possible ; mais en 1835, il y avait belle lurette qu'aux champs et à la ville, on se levait au *Patron-jaquet* ou à Patron-minet, c'est-à-dire au premier éveillé.

Inutile d'ajouter que *jaquemard* est un augmentatif et non point, comme le suppose Furetière, une transposition, de *Jacques Marc*, du nom de son inventeur : autant vaudrait dire qu'à la cathédrale de Strasbourg, des douze apôtres, *Jacques*, *Marc* étaient les plus populaires ! ou encore que dans le défilé de midi, l'avant-dernier était *Jacques*, *Marc* le dernier ! Je préfère m'arrêter à un vers quelque peu embarrassant de La Fontaine :

Guillot le *Sycophante* approche doucement.
(LA FONT. III, 3).

« Ce mot ne se trouve ni chez Nicot, ni chez Richelet, ni chez Furetière » AD. RÉGNIER, Les *Grands écrivains*, XI, 369). Malgré son étymologie et les souvenirs de l'agora, le mot appartient à la « seconde antiquité ». L'*Intermédiaire* l'a indiqué ou du moins le laissait pressentir dans le n° du 20 septembre :

Puisque *jaquet* signifie *sycophant* (COTGRAVE *Ddd*², 1611) et que *sycophantin*, seule forme retenue, est défini par le même

philologue : *a sycophant, buffoon, parasite* » (COTGRAVE Ddd ²1611) l'auteur de cette mascarade, « le *Loup devenu berger,* » Guillot *le sycophante*, devient Guillot *le masque, le bouffon*, le JAQUET pitoyable trompeur, cela va sans dire, mais quel JAQUET ! C'est inédit : est-ce moins probable ? alors droits réservés ! POËNSIN-DUCREST.

*
* *

Quelqu'un a-t-il songé à rapprocher de *Patron-Jacquet* (Se lever dès), l'expression *Faire le Jacques*, qu'il vaudrait peut-être mieux écrire *Faire le Jaque*, si l'explication donnée est la bonne ?

Ce « Jacques » ressemble, en tout cas, joliment à « Jacquet » !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Etymologie à rechercher (LIII ; LIV, 38, 425). — « Je n'ai jamais entendu appliquer le terme *renarder* aux personnes : cela serait considéré comme une inconvenance », dit M. H. Angenot.

On lit dans Balzac (*Modeste Mignon*, p. 255-256 ; Paris, Librairie nouvelle, 1856) :

Adieu, mon maître ! reprit le clerc en criant à tue-tête. Vous me permettez d'aller *renarder* dans le kiosque de *mame* (madame) Amaury ?...

ALBERT CIM.

—

Mutualité (LIV, 138). — J'indiquerai à M. P. B. *Les Sociétés de secours mutuel, leur rôle économique et social*, par E. Dedé ; lettre-préface de M. le comte A. de Mun. Ouvrage couronné par l'Académie française. — Un vol. in-12 de 334 pages. — Port, 0 fr. 55. Publié par la maison de la *Bonne Presse* (5, rue Bayard, Paris, VIII). Cet excellent manuel a obtenu un prix de 500 fr. accordé par l'Académie française (prix *Montyon*). A. P.

—

Les documents phalliques (L ; LI ; LII). — Dans la revue qui a été faite ici de monuments du Priapisme, on a omis, je crois, de signaler une pierre très curieuse conservée au musée municipal d'Alise. Un chapiteau, trouvé jadis non loin de l'endroit où s'élève la statue de Vercingétorix, porte sur chacune des quatre faces de sa corbeille un phallus dont les dimensions ne purent convenir qu'au dieu préposé à la garde des jardins. Pour épargner sans doute la délicatesse des visiteurs, le chapiteau a été posé sens dessus dessous, et j'avoue que sans l'indication du cicerone qui me faisait les honneurs du musée, je serais passé devant ce quadruple document sans l'apercevoir. La perte, du reste, n'eût pas été grande. Ce que l'on cherche à Alise est d'un ordre tout différent.

Mais, puisque ce chapiteau existe, il faut bien en conclure que le souvenir de la guerre de l'indépendance n'hypnotisa pas les Gaulois, et que, devenus Romains, ils adoptèrent les bizarres pratiques si crûment décrites par Pétrone. Sur le mont Auxois retentirent les vers de la vieille Enothea : « Quidquid in orbe vides, paret mihi... » Voir les derniers chapitres du *Satyricon*. Une prêtresse aux mœurs étranges veilla sur les oies sacrées chères aux matrones : « Occidisti Priapi delicias, anserem omnibus matronis acceptissimum ». Un temple abrita des cérémonies qui feraient frémir la médecine moderne. LUC DE VOS.

—

Outillage gallo-romain (L ; LI ; LIII ; LIV, 361). — *Treuil de puisatier.* — Pour exécuter les *puits funéraires*, bien connus en Vendée maritime, les Gallo-romains avaient des instruments en *fer*, qui sont connus (1). Mais connaît-on le moyen dont ils se servaient pour monter à la surface les débris *rocheux* provenant du fond de ces puits, ayant parfois 15 mètres de profondeur ? — Oui. — On connaît au moins un exemplaire de cette machine utilisée en l'espèce. Il a été trouvé dans le puits nº XXII, de la nécropole de Troussepoil, au Bernard, par l'abbé F. Baudry, en 1873. — *En a-t-on rencontré d'autres exemplaires ? — Si oui, où, et dans quelles conditions ?*

Ce treuil était en bois, long de 0.70 cm., avec tambour et 2 roues en bois, ayant chacune 2 manivelles à main en bois (sorte de queues arrondies, adhérentes aux roues). Les roues étaient *denticulées* ; et c'est dans les échancrures des denticules que les ais formant le tambour étaient fixés, au moyen de clous en fer, à tête plate et large.

Cette importante trouvaille du Bernard a d'ailleurs disparu ! Dr MARCEL BAUDOUIN.

(1) *Pioche, marteau*, etc.

*
* *

Mes souvenirs confirment ceux de M. de Fontenay, mais ils sont — hélas ! — beaucoup plus anciens. J'ai connu l'*ours* de Saint-Cyr (je crois que, nous faisions le mot masculin) en 1857, et le vocable, comme l'institution, paraissait avoir tous les caractères d'une vénérable antiquité.

On disait dans ce temps-là, non pas *gravir* ni *graviter*, mais *grimper* à l'ours : « Monsieur, grrrimp-pez » était même une invitation suffisante, quoique abrégée.

Je me figure qu'il devait y avoir une relation plus ou moins confuse avec l'ascension de l'ours à son échelle.

On sait du reste que Littré enregistra au mot *ours* l'acception de salle de police, sans en donner autrement l'explication.

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

Il n'y a pas qu'à Saint-Cyr que « l'ours » est en faveur ! Je crois que dans bon nombre de lycées de France, il y a un « ours », qui a vu de rudes... citoyens !

En tout cas, en 1871, j'étais interne au lycée de la Roche-sur-Yon ; et, dès cette époque, « l'ours » y était un petit *cachot* du troisième étage, où nombre de camarades écrivirent force pensums ! — Cette institution, qui m'a paru depuis bien... *élevée* (elle se trouvait sous les combles !), mais peu favorable aux progrès d'une bonne éducation, est donc fort appréciée (encore sans doute) de l'Université, qui est notre *mère* à tous, et qui a inventé mieux !

Vient-elle de Saint-Cyr, au moins comme dénomination ? C'est possible ; mais cela ne me semble pas prouvé par ce qui a été dit jusqu'à présent.

Pour moi, « l'ours » porte ce nom, parce qu'on envoyait à ce cachot les jeunes gens, peu dégourdis, qui se laissaient prendre en faute..., qui étaient des « ours », c'est-à-dire des enfants « mal léchés », peu dégrossis, pas assez débrouillards pour éviter l'œil du pion !

« L'ours » est-il connu dans les lycées de Paris, sous cette même dénomination ? — C'est un point intéressant à consigner, étant donné la discussion actuelle.

Dr Marcel Baudouin.

La Marseillaise, parodies (T. G., 569 ; LIII ; LIV, 150, 359). — Puisqu'on parle de parodies de la *Marseillaise*, aucune, semble-t-il, ne sera plus à propos recueillie par l'*Intermédiaire* que celle que vient d'écrire M. Joussein, barbier du Sénat. Ce *Figaro poète*, a saisi au bond l'actualité, et écrit d'inspiration, en une nuit, comme son illustre modèle, la *Marseillaise du repos hebdomadaire*. Sa spontanéité, sa flamme, son émotion, sa sincérité, son patriotisme, en font un document unique :

I

Grâce à nos bons parlementaires,
Le Français jouit maintenant
De ce repos hebdomadaire
Qu'on lui promit pendant trente ans, (bis)
Désormais, riche ou prolétaire,
Le Dimanche, chacun pourra
Faire à son gré ce qu'il voudra
Ou, s'il le préfère, ne rien faire !

Refrain

Déposons nos outils, fermons nos magasins
Le verre en main,
Gais et dispos,
Célébrons le repos.

II

Après six jours entiers d'ouvrage
Est-ce trop d'un jour de loisir ?
L'ère de l'antique esclavage
Camarades, vient de finir (bis)
Et d'ailleurs, le bon Dieu lui-même,
Nous racontent les Livres Saints,
Après six journées de turbin
Se donna vacance le septième.
Refrain.

III

Nous partirons pour la campagne,
De bon matin, jeunes et vieux,
Nos enfants et notre compagne
Nous verront enfin auprès d'eux, (bis)
Loin des logis où l'on étouffe,
Nous irons, sur l'herbe des prés,
Respirer l'air pur qui nous fait
Trouver délicieux tout ce qu'on bouffe.
Refrain.

IV

Couplet patriotique

Mais si jamais à la frontière
Il faut partir, fusil au bras,
Plus de repos hebdomadaire ;
Pour la France, on ne flanche pas (bis)
Et qu'il soit dimanche ou semaine,
Pour défendre son sol sacré,
Ses enfants seront toujours prêts,
Leur ardeur sera toujours la même,

Refrain

Déposons nos outils, fermons nos magasins,
Fusil en main,
Tous réunis,
Marchons à l'ennemi.

E. Joussein.
Barbier-poète.

—

Le nègre et le maréchal (LIV, 220, 405). — Des naïvetés sans nombre attribuées, autant par malice que par habileté politique, au maréchal de Mac-Mahon, il n'en est pas de plus connue que l'anecdote du « nègre », racontée en 1877 par Edmond About, adversaire acharné du Cabinet réactionnaire, et qui devint le point de départ d'une série de traits du même genre dont on cribla l'infortuné maréchal-Président, lequel aurait pu répondre aux mauvais plaisants par le mot si pittoresque de Bugeaud :

« Il n'est pas nécessaire qu'un soldat ait inventé la poudre : l'essentiel est qu'il sache s'en servir ».

Ecoutons M. Emmanuel Arène qui assista en quelque sorte à l'éclosion du mot resté fameux : on verra qu'il y a loin de la légende à l'histoire :

« On était alors sous le 16 Mai. En visite officielle à Saint-Cyr, le maréchal de Mac-Mahon, la revue d'honneur terminée, se fit présenter, selon l'usage, par le général commandant l'Ecole, les élèves les mieux notés. De ce nombre était un jeune nègre, fils d'un chef africain très dévoué à la France — originaire de Cayenne, suivant d'autres — :

— Eh bien, mon ami, demanda le Président, en frappant familièrement sur l'épaule du jeune homme, vous plaisez-vous beaucoup en France ?

— Oui, monsieur le maréchal.

Alors, se tournant vers le général Directeur, Mac-Mahon ajouta :

— Et vous êtes content de lui, général?

— Très content, monsieur le président. Excellent élève, très travailleur, très discipliné.

— Bravo ! fit le maréchal.

Et, donnant au jeune nègre une vigoureuse poignée de mains :

— Continuez ! lui dit-il cordialement. »

Rien de moins éloquent, à la vérité, mais, on le voit, rien de plus simple, de plus naturel. Or, le soir même, à un dîner chez Mme Adam, où je me trouvais, Edmond About, qui était l'esprit et la gaîté de ces soirées politiques, rapporta l'anecdote en l'enjolivant à sa manière. Il y avait là Gambetta, Girardin, John Lemoine, Challemel-Lacour, Le Royer, d'autres encore, qui rirent aux larmes lorsqu'About, avec son mordant habituel, leur conta l'histoire ainsi accommodée :

— Ah ! Ah ! aurait dit le maréchal au jeune homme, c'est vous qui êtes le nègre ?

— Oui, monsieur le maréchal.

— Eh bien ! mon ami, continuez !

Le lendemain, cette phrase saugrenue courait tout Paris, faisant au brave maréchal de Mac-Mahon une réputation de naïveté qui, par la force toute-puissante du ridicule, ne contribua pas médiocrement à la chute du gouvernement impopulaire du 16 Mai ».

En résumé, de tous les mots prêtés généreusement à Mac-Mahon, un seul, en réalité, est revêtu d'un véritable cachet d'authenticité et celui-là est héroïque. C'est le fameux : « J'y suis, j'y reste ! » griffonné au crayon par le valeureux soldat sur un carré de papier à cigarettes, le 8 septembre 1855, après l'assaut victorieux du fort Malakoff, à Sébastopol.

A. Libert.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La tante de Joséphine. — La tante Renaudin est une figure curieuse. Fille du grand-père Tascher de la Pagerie, elle était entrée dans la maison du marquis de Beauharnais comme demoiselle de compagnie. Elle s'était mariée avec un M. Renaudin, mais elle avait abandonné son mari pour venir en France où elle s'était acheté une petite maison à Noisy-le-Sec ; elle y avait installé son filleul Alexandre de Beauharnais. Elle l'endoctrina en lui parlant de l'une de ses nièces restées au pays : Joséphine. Elle mena les choses rondement, en femme de tête, et le mariage, en France ne tarda guère à être célébré. Elle était charmante, la petite épouse, mais Beauharnais n'appréciait point son espièglerie encore un peu gauche. Elle lui donna un garçon, le prince Eugène, et une fille, Hortense, qu'il attendait moins et dont la venue même le déconcerta. Ils se séparèrent.

Elle employa son temps de son mieux : réfugiée chez la tante Renaudin, elle alla dans le monde en se façonnant aux belles manières. Elle eut des rapports très suivis avec les gens du pouvoir ; ce qui ne l'empêcha pas de rejoindre en prison son mari. En face de la mort on se réconcilie. Beauharnais fut exécuté. Elle le remplaça, et vous savez si son choix fut glorieux.

Mme Renaudin aussi s'était remariée : elle avait épousé le vieux marquis de Beauharnais. Mais, au rebours de sa nièce, qui devenait digne des faveurs de la fortune : elle restait toujours un peu la femme d'affaires et d'entreprises qui, de toutes les combinaisons, retirait ses épingles.

Dans la lettre qu'on va lire, et dont nous avons eu l'original sous les yeux, elle donne une amusante idée du genre de personnage qu'elle est ; elle s'y plaint avec amertume de cette nièce qui est arrivée et qui ne pense plus à sa vieille tante :

A Fontainebleau, ce 4 prairial an 7

Je me hâte de vous répondre, citoyen, sur la lettre que vous me demander pour le général Lespinasse, il m'est venu voir en passant icy, et m'a demandé a déjeuné dans quinzaine qu'il repassera pour Paris, vous avez donc le temps de me dicter ce qu'il faut que je luy demande pour votre parens et de m'envoyer son nom sy vous possédé une lettre que vous luy remettré vous-même. Vous me juger bien, en ne doutant pas de mon zelle a vous servir. C'est bien la moindre chose pour toutes les peines que je vous cause.

Cy joint deux lettres que je désire qui soit remise aux personnes a qui je les adresse, il m'importe quels ne le puisse nier les avoir reçu, oh pour le coup je casse les vitres. Lisez-les et surtout qu'elles leur parviennent après que vous aurez bien voulu les cacheté. Je désirerais que vous fussiez témoin de l'impression qu'elles feront, sans avoir l'air d'en connaître le conteuu, enfin sur cela j'en refaire à vous-même.

Vous ne donnez donc pas de vos nouvelles à la Cnne A...., elle m'a dit qu'elle ne vous écrivait pas parceque vous ne luy répondiez pas, mais qu'elle désiroit savoir sy vous étiez rentrer dans ce qui vous était dû pour les frais du service que vous lui avez rendu, dont elle vous avait marqué dans les temps sa reconnaissance elle est effectivement bien sensible au service que vous luy avez rendu.

Ne m'oubliés pas près de Mme Godard, je suis touché de la savoir ainsy que vous dans l'inquiétude dès que vous aurer des nouvelles faites m'en part. Il a passé ses jours-cy un courrier de Buonaparte, ayant passé la nuit, il m'a fait dire que tout allait bien en Egypte. Sy vous en aprener davantage je compte sur vous.

Je viens d'écrire quatre lignes à ma nièce, bien à mon corps deffendant pour luy recommandé la personne qui vous remettra cette lettre. Son insouciance à notre égard, est impardonnable, et je ne vois que trop que c'est a luy, que je dois celuy que nous éprouvons, aussy nous ne respecterons personne que nous-même. Aux grand maux les grands remèdes !

Adieu citoyen, vos lettres au moins nous consolle

LAPAGERIE BEAUHARNAIS.

Vous penses bien que je dois être dans une grande détresse payant tout les jours la dépense, depuis mon retour, à l'exception des gages et des contributions qui vont leur train, comme sy mon mary avait la pension de 1000 francs et moy mes rentes, aussy, ce a été réduit depuis la dernière récepte, à mille francs de pension en bons qui sont de 500 liv. tout les six mois. Ma foy, voilà un beau sort pour un vieillard de 86 ans.

Convenez citoyenne buonaparte que c'est encore trop pour la part que vous y prener.

Nécrologie

Nous apprenons, avec une profonde tristesse, qu'un nouveau deuil frappe l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, M. Louis Talbert, vient de mourir. Professeur honoraire au Prytanée militaire de la Flèche, ancien professeur à l'Institut catholique d'Angers, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur, il s'occupait particulièrement dans nos colonnes, d'étymologie.

Son pseudonyme était *Lpt. du Sillon*. Il n'en faisait pas secret. Il a signé ainsi les articles les plus érudits et les plus judicieux. Il se plaisait aux solutions ardues qui mettaient en éveil son sens aigu de parfait linguiste.

Dans ce numéro même, on lira une de ses réponses ; c'est malheureusement sa dernière et libérale contribution à l'œuvre commune.

Il est décédé le 5 octobre 1906, à Saint-Denis. Il était âgé de 78 ans.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Octobre 1906

42e Année — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1127 — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

553 — 554

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs initiales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom une première fois nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

Questions

Lettres du grand Frédéric à Voltaire. — En juillet 1906, ont été vendues chez Sotheby, à Londres, en vente publique, 18 lettres du grand Frédéric à Voltaire et achetées par un amateur particulier, M. Maltby. La maison Sotheby ne connaît pas son adresse. Un aimable collègue la connaîtrait-il ?

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte. — Horace de Vieil-Castel, dans ses « Mémoires sur le règne de Napoléon III (tome III », page 228) écrit les lignes qui suivent :

Ce pauvre vieux mauvais sujet (Le roi Jérôme) est entouré de bâtards. Il en a de tous les côtés. Il mariait une fille, il y a peu de temps. Une autre de ses filles, qui le soignait pendant sa maladie, est une supérieure du couvent des Oiseaux, etc...

C'est sur cette seconde fille *Pauline*, en religion *Sœur Marie de la Croix*, que je désirerais obtenir quelques renseignements.

Connaît-on le nom de sa mère et l'époque de sa naissance ?

Où a-t-elle été élevée ?

Quelles sont les dates de son entrée en religion et de sa mort ?

Je conserve dans ma collection d'autographes, deux lettres très curieuses, à elle adressées par son père et par le Prince Napoléon.

Le roi Jérôme écrit à sa fille au mois de décembre 1851, pour la rassurer sur les suites du coup d'Etat :

Tout ira mieux que ce que le monde croit. Nous sommes tellement les instruments de la providence, que nous n'avons qu'à nous résigner et nous persuader que l'avenir n'est pas un livre aussi noir que les âmes craintives le supposent, etc.. etc...

Il ira la voir demain et en attendant la presse sur son cœur.

La lettre du Prince Napoléon adressée à « Ma chère Pauline » est des plus affectueuses et témoigne qu'il n'a fait sa connaissance qu'au chevet de leur père.

Arm. D.

Le véritable Charles Ier. — J'ai lu récemment, dans une revue, que Van-Dyck avait toujours plus ou moins embelli ses modèles. Je m'en doutais un peu et ai toujours pensé que les images de leurs contemporains, surtout de leurs contemporaines, que nous ont laissées certains maîtres, pourraient bien être de belles infidèles. Mais l'auteur ajoute que le pinceau de Van-Dyck a tranformé en un élégant gentilhomme jusqu'à ce « gnome » de

Charles Ier, terme qui me surprend, appliqué au petit-fils de Marie-Stuart, tandis qu'il conviendrait parfaitement au pauvre Charles II d'Espagne.

Pour le roi anglais, jai accepté jusqu'à présent le type consacré par maints originaux de Van-Dyck, un corps droit et souple de gentilhomme chasseur surmonté d'une tête au long visage, dont l'expression est mélancolique et haute, sans qu'on y démêle cette fausseté qui causa en grande partie les malheurs du second des quatre Stuarts.

Quel était donc au physique le véritable Charles Ier ? H. C. M.

—

De Profundis. — D'après la Vulgate, le texte des 5e et 6e versets du *De Profundis* est le suivant :

Sustinuit anima mea in verbo ejus ; speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem speret Israël in Domino.

Ce dernier verset peut être traduit de diverses façons plus ou moins littérales : une de celles qui se rapproche le plus du texte latin est celle-ci : « Depuis le matin jusqu'au soir, qu'Israel espère dans le Seigneur ».

Or j'ai souvent entendu la traduction suivante, qui me paraît devoir se rapporter à la 2e partie du 5e verset et à la première du 6e : « Mon âme attend le Seigneur avec plus d'impatience que la sentinelle attend le lever de l'aurore ».

Cette traduction est des plus libres, si elle s'applique au texte de la Vulgate, puisqu'elle contient un grossier contresens.

Quelque aimable collègue, versé dans les Ecritures saintes, pourrait m'indiquer l'origine de cette traduction : serait-elle calviniste ou janséniste, ou bien est-elle inspirée du texte hébreu ou de celui des Septante ? A. E.

—

La valeur de l'écu et de la livre aux différentes époques. — J'aurai recours à l'obligeance d'un aimable intermédiairiste pour connaître la valeur approximative par rapport au franc de nos jours, de l'écu et de la livre aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe (époque révolutionnaire). De P. du H.

Les seigneurs de Franconville. — Pourrait-on connaître les noms des anciens seigneurs de ce lieu entre 1760 et 1800 ? Le château existe-t-il encore ? Toute indication fournie par l'un des aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* sera reçue avec reconnaissance. Albinoni.

—

Famille d'Aoust. — Le général d'Aoust qui a commandé l'armée des Pyrénées-Orientales à la fin de l'année 1793 et qui fut guillotiné au mois de juillet 1794, avait deux frères qui servaient dans cette armée ayant le grade de capitaine, Joseph-Eustache et Bernard-Eustache. Celui-ci, qui lui servait d'aide-de-camp, fut chargé de porter à la Convention nationale les six étendards pris aux Espagnols à la bataille de Peyrestortes.

Pourrait-on me faire connaître le lieu et la date de leur mort ? Ont-ils laissé postérité ? Je recevrais avec reconnaissance des détails généalogiques sur cette famille d'origine normande qui s'est installée au château de Cuincy, près Douai, au commencement du XVIIIe siècle.

Un ancien cul de singe.

—

Chassebras de Cramailles. — D'après Lainé, (*Archives de la noblesse*) Jacques Chassebras de Cramailles, complice d'Haudicquer de Blancourt dans la fabrication des faux-titres, dont ils ont infesté la Picardie, se cassa la tête dans sa prison, à la Bastille, le 19 octobre 1700, pour échapper à l'ignominie du supplice. Ils avaient, paraît-il, fait insérer dans leur nobiliaire une fausse généalogie de la famille Chassebras. Pourrait-on retrouver cette généalogie et me donner les alliances que Jacques Chassebras de Cramailles s'était octroyées, ainsi que le nom de ses père et mère ?

Par anticipation, tous mes remerciements à l'aimable confrère qui voudra bien me renseigner. A. de R.

—

Famille de Chazot. — Claude-Armand de Chazot, écuyer, ancien gendarme du roy, et son frère François-Blaise de Chazot, sieur des Mousseaux, étaient fils de Pierre de Chazot et de dame de Pacdrony de Molaincourt son épouse.

On voudrait avoir tous les renseignements possibles sur leurs ascendants.

Adhé.

Le chansonnier Emile Debraux. — Je désirerais avoir des renseignements sur Emile Debraux, né le 30 mars 1796, à Ancerville (Meuse), mort à Paris, le 12 février 1831, au n° 39 de la rue des Lombards (*Constitutionnel* du 13 février 1831).

Je sais qu'il fut employé à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine (j'ignore la date d'entrée et la date de sortie, ainsi que la rue où il habitait) de 1816 à 1817. Il habita le village de Courcelles près de Paris (j'ignore la date), demeura au n° 8 de la rue du Mail en 1824 (j'ignore le mois et le quantième), et mourut, comme je l'ai dit plus haut, 39, rue des Lombards, (alors 6e arrondissement).

Je désire savoir également s'il y a des descendants actuels d'Emile Debraux

J. G.

—

Delsart, secrétaire des audiences et cérémonies royales. — Je fais appel à la bonne confraternité des intermédiairistes qui auraient des documents, notes ou renseignements sur Delsart, de vouloir bien les consigner dans l'*Intermédiaire*.

Delsart aurait-il des descendants connus qui pourraient donner toutes indications utiles pour une biographie ; notamment un portrait ?

Delsart est né à Valenciennes le 26 novembre 1789, auteur de nombreux travaux, membre de l'Institut historique de France, nommé Sténographe du Roi le 7 décembre 1825, et, en 1848, secrétaire des audiences et cérémonies royales. Mort à Paris le 28 avril 1855, rue du faubourg Saint-Honoré, n° 106.

PAUL DE ROSNAY.

—

Forestier, peintre de bannières. — N'y eut-il pas un Forestier, vivant au XVIIIe siècle, qui fut connu comme peintre — ou tout au moins comme peintre de bannières d'églises? DU H.

—

Lamartine et Mme de Girardin. — Lamartine, dans son *Cours familier de littérature*, tome Ier, pages 157-158, cite une lettre de Mme de Girardin, dans laquelle il y a cette phrase : « J'ai beaucoup espéré autrefois de l'amitié de M. de Lamartine. Je l'ai trouvé toujours gracieux et bon avec moi, mais jamais complètement dévoué. Cette froideur a été mon premier désillusionnement dans la vie. » Cette phrase ne permet-elle pas de croire que Mme de Girardin aima l'auteur de *Raphaël* ? Cette question fut-elle déjà agitée ? Si oui, par qui ? Si non, pourrais-je avoir, à ce sujet, l'opinion de quelques intermédiairistes ?

A. CHESNIER DU CHESNE.

—

Famille de Lorme. — D'après l'*Annuaire de la Noblesse* (1868) la famille de *Jean-Baptiste de Lorme*, à la Martinique, lequel fit enregistrer ses lettres patentes de noblesse au conseil souverain de l'île du 1er mars 1779, se rattacherait à celle des *de Lorme de Pagnat*, en Bourbonnais.

Je suis bien certain, d'autre part, que ledit *J.-B. de Lorme* était petit fils d'un notaire de Lyon et arrière petit-fils d'autre *Jean de Lorme*, lequel était originaire de Saint-Symphorien d'Ozon en Dauphiné, et probablement issu de *Thomas de Lorme*, vivant en cette localité en 1609.

Les *de Lorme* du Bourbonnais ont-ils eu une branche fixée en Dauphiné, d'où seraient sortis ceux de Saint-Symphorien, de Lyon et de la Martinique ? Par qui et à quelle époque ?

Les armoiries de *J.-B. de Lorme* ne sont pas celles des *de Lorme* du Bourbonnais.

Mais les registres paroissiaux de Saint-Symphorien portent le nom *de Lorme* ainsi orthographié aux actes concernant les aïeux de *Jean-Baptiste*. On trouve ensuite *De l'Horme*, *Delhorme*, etc.

Je remercie vivement d'avance l'intermédiairiste qui pourra me renseigner.

Je serais très heureux, d'autre part, d'avoir des renseignements biographiques sur *Thomas de Lorme*, natif de la Côte-Saint-André (Isère), auteur de la *Muse nouvelle*, parue à Lyon, en 1665. Peut-être se rattache-t-il à la famille ci-dessus mentionnée. Baron A. H.

—

Souvenirs de madame Récamier. — Il est possible que ma question soit naïve et que je demande qu'on me révèle le secret de Polichinelle, mais je voudrais bien savoir quelle est la femme qui a publié deux volumes in-8 (Michel Lévy, 1859). Sous le titre de *Souvenirs et Corres-*

pondance, tirés des papiers de madame Récamier. N. A. M. GILES.

—

Maurice Rollinat. — La fin de Maurice Rollinat donna lieu à de passionnées controverses. Il est impossible qu'on ne puisse pas l'établir avec exactitude. N'est-ce à pas l'*Intermédiaire* que cette tâche incombe ? Y.

—

Un duel de Jules Simon en 1863. — Le 14 novembre 1863, Jules Simon écrivait, à un personnage dont j'ignore le nom, une lettre dont voici le résumé :

J'apprends que vous avez adressé une demande d'explication à M. de Montalembert pour une expression contenue dans une lettre qu'il m'avait écrite. — Cette lettre, dans la pensée de M. de Montalembert, devait rester exclusivement entre nos mains ; elle n'a été communiquée qu'à son insu. Par conséquent, je suis seul en cause ; et je prie mes amis MM. Marie et Glais-Bizoin de se mettre immédiatement à vos ordres.

A qui cette lettre était-elle adressée ?

Où trouver le texte de la lettre de Montalembert ?

L'affaire a-t-elle été arrangée, ou a-t-elle eu une suite sur le terrain ?

ARM. D.

—

Un portrait du député Vidalin, 1792, an III. — Connait-on un portrait d'Etienne Vidalin, imprimeur à Moulins (Allier), représentant à la Convention Nationale ?

Et. Vidalin fut élu le 12 novembre 1792 en remplacement de Vernin ; il siégeait à la Montagne. La Convention le nomma commissaire à l'armée du Nord, dans les premiers jours de pluviose an II, il mourut en Brumaire an III.

L. G. MOULINS.

—

Vanlo et Vanloo. — En 1628, Bernard Vanlo, Vandelo, ou Vandolo (on trouve ces trois formes) faisait à Laval deux statues pour les Ursulines de cette ville. L'année suivante, il travaillait à Mayenne et sculptait trois bas-reliefs : *La Résurrection de Lazare*, *un autel du Rosaire*, *un devant d'autel de cinq personnages dans des niches* ; il faisait aussi une *Cène* pour la commanderie de Quittay. Je crois qu'il résidait alors à l'abbaye de Fontaine-Daniel.

Je désirerais savoir s'il exista au XVIIe siècle une famille Vandolo ayant donné un artiste à cette époque, ou si ce Bernard Vandolo, doit figurer parmi les ancêtres de J. B et Carle Vanloo.

JEAN DES PINOY.

—

Les officiers de l'etat civil et les titres de noblesse. — D'après les dires de M. de Bonald qu' « à l'heure actuelle, en droit strict, on ne peut légalement porter un titre qu'en vertu d'un arrêté d'investiture » (LIV, 464), les officiers de l'état civil auraient le droit de refuser d'introduire un titre quelconque de noblesse, dans un acte, lorsqu'il n'y a pas eu investiture préalable, par le garde des sceaux.

Jusqu'à quel point ce droit leur est-il donné (surtout pour un titre ancien) ?

Sur quel texte de loi, ce droit s'affirme-t-il ? DE LA SALANTE.

—

Etole de saint Cuthbert à Durham (Angleterre). — Dans quelle revue archéologique ou scientifique, ou dans quel ouvrage français pourrais-je trouver des renseignements sur cette étole ? C.B. O.

—

Etole de saint Thomas de Cantorbéry à Sens. — Même question. — Où pourrais-je m'adresser pour en obtenir une bonne photographie ?

C. B. O.

—

Les reliures de la Bibliothèque de l'« Isle Savary ». — On trouve encore, assez souvent, dans le Bas-Berry, et je possède ainsi, moi-même, des livres, le plus généralement des romans légers du XVIIIe siècle, ornés de gravures, de format grand in-8°, et qui, le plus habituellement, sont reliés, fort soigneusement, mais aussi fort simplement, en très beau veau fauve, avec filets dorés, dos ornés, par des papier peigne et tranches rouges. — ou encore très beau veau marbré ou granité, sans filets.

Le premier des plats de ces reliures est uniquement orné de cette marque, toujours la même, tracée sur deux lignes, en gros caractères et frappée en or : « *Isle Savary* ».

Le château de l'*Isle Savary* est un superbe et remarquable château du XVIe siè-

cle, ornés de hautes tours carrées, à machicoulis, entouré d'eau et situé sur le bord même de la vallée de l'Indre, non loin de Clion, dans l'arrondissement de Châteauroux.

De chute en chute, et malgré son grand air seigneurial d'ancienne demeure historique, il est actuellement tombé au rang plébéien d'une simple Ferme-Ecole. « Faut de l'Engrais ! »

Quel est donc le Bibliophile pour lequel furent exécutées ces élégantes et coquettes petites reliures du XVIIIe siècle, à la marque de l'*«Isle Savary»* ?

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

Le sapeur Rocher. — Ce personnage appartient à l'histoire du Temple, pendant la captivité de Louis XVI. Les contemporains l'on représenté sous les plus noires couleurs. C'était le type du geôlier classique à la physionomie repoussante et féroce; aux longues moustaches, grossier, brutal, ignoble agitant avec frénésie son trousseau de clefs et prenant un malin plaisir à enfumer de sa pipe Madame Elisabeth.

Grand ami d'Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*, il échangeait avec lui des correspondances, dans le goût et dans le style du « vieux marchand de fourneaux ». Il dut certainement à cette haute protection son poste de « porte-clefs » à la Tour. Mais il n'y resta guère que quatre mois. Il fut congédié pour cause d' « incivisme. »

Comment en un plomb vil, etc,

Serait-ce que ce Rocher n'était butor qu'à la surface et que, sous cette fausse apparence, il favorisait les intelligences des prisonniers avec le dehors ? D'E.

—

Dame de lit. — C'est le titre d'une charge à la cour au XVIIIe siècle. En quoi consistait-elle ? V.

—

Le souper de Grimod de la Reynière. — On assure que les amis de Grimod de la Reynière reçurent, en 1783, ce billet :

Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement d'un gueuleton, qui sera donné le samedi premier février, par messire *Balthazar Grimod de la Reynière*, écuyer, avocat au Parlement, correspondant, pour la partie dramatique, du *Journal de Neufchâtel*, en sa maison des Champs-Elysées.

On se rassemblera à neuf heures du soir et le souper aura lieu à dix.

Vous êtes prié de ne point amener de laquais, parce qu'il y aura des servants en nombre suffisant.

Le cochon et l'huile ne manqueront point à souper.

Vous êtes prié de rapporter le présent billet, sans lequel on ne pourra entrer.

Ce billet que je trouve dans un recueil du temps, a-t-il été réellement envoyé ; ce qui revient à demander : la fête a-t-elle réellement eut lieu ? Des biographes l'assurent, mais sans preuves. Où trouverait-on des détails et des preuves ? Dr L.

—

Les chiens sauveteurs. — ... Il me serait agréable de savoir s'il a été prouvé, jusqu'ici, que les chiens, dits de Terre-Neuve ou autres, soient, par leur instinct et leur dévouement, des auxiliaires effectifs des pompiers et des membres de sociétés de sauvetage, dans les incendies, submersions de personnes, etc.

GEORGES H...

—

Bisannuel et biennal. — Les dictionnaires s'accordent à donner la même signification à ces deux mots dont l'un est surtout employé en botanique.

Comment désigner un fait qui revient deux fois dans une année ?

ROLIN POETE.

—

Usuriers de Cahors. — Que signifie cette *expression* que je trouve dans une traduction en français et en prose de l'*Enfer du Dante*, au chant XIe ; le traducteur affirme au surplus qu'aucune expression du grand poète n'a été altérée. Or, on lit exactement : « Dans le second « (sous entendu *cercle*) sont enchaînés « ceux qui ont levé sur eux-mêmes une « main sanguinaire, avec les blasphéma- « teurs, les usuriers de CAHORS, etc., etc. ».

Je serais reconnaissant à l'intermédiariste érudit qui voudrait bien me fixer sur cette désignation spéciale du Dante ?

I. P. K.

—

Se mettre le doigt dans l'œil. — A quelle époque cette locution familière apparaît-elle dans notre langue ?

ALPHA.

Réponses

—

Le dimanche et le décadi (LIV, 274,378,438,490,508).—Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le tribunal révolutionnaire de Paris se permit lui-même parfois de déroger à la loi du repos décadaire, ou, si l'on préfère, au respect commandé du décadi, sinon en tenant séance ce jour-là, du moins en faisant exécuter ses sentences. D'après les pièces officielles, en effet, il y eut 20 exécutions capitales le 10 brumaire, an II, 9 le 10 frimaire, 8 le 20, une le 10 pluviôse, 3 le 20 du même mois, une le 20 ventôse, enfin 22 le 10 thermidor.

P. Darbly.

—

Le nom de Jeanne d'Arc écrit Johanna en Angleterre (LIV, 499). — N'y a-t il pas quelque malentendu ? J'entends généralement dire en anglais Joan of Arc. Ce nom dont je figurerais, en français, la prononciation par Djaun, m'avait déjà intéressé lors d'une question posée il y a quelques mois (LIII) au sujet de l'ancienne prononciation de Jean-ne pour le nom de Jeanne d'Arc. Si comme le disait alors le regretté Lpt du Sillon, la prononciation moderne du nom de Jeanne est empruntée à l'anglais (LIII, 566), les Anglais ont-ils emprunté aux Français le nom de Joan ? C. B. O.

—

Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, s'est-il fait ermite? (LIV, 329, 398, 455). — En 1695, le frère *Norbert Moret* est prieur de l'ermitage des Camaldules de Bessé-sur-Braye (Sarthe). Né à Saint-Germain-en-Laye, il était d'abord entré dans l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré. Après 30 ans de résidence, il obtint du Saint-Siège la permission de se réunir aux Camaldules, ce qui eut lieu le 7 août 1695. Il y était encore en 1710.

(*Revue Hist. et Archéol. du Maine*, t. II, p. 201). Louis Calendini.

—

Camp de César à Wissant (LIV, 442, 513). — Des fouilles ont été opérées, en effet, à Tardinghem, sous la direction de M. le chanoine Debout, auteur de la si complète et remarquable *Vie de Jeanne d'Arc*, aujourd'hui curé de l'église du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-les-Calais.

Notre savant et sympathique collègue — car il écrit aussi dans l'*Intermédiaire* — a publié une très intéressante brochure sur Tardinghem, qui parut à Arras en 1894, sous le titre de « Tardinghem et les Sépultures sous dalles ».

Il nous en donne lui-même la division en ces termes :

> La nécropole de Tardinghem nous a offert un sujet d'étude fort intéressant. Sa découverte est très importante pour l'histoire locale ; de plus elle nous fournit l'occasion de nous étendre sur un mode de sépulture connue depuis longtemps, mais non complètement décrit jusqu'à ce jour.
>
> Le présent travail est divisé en deux parties : une notice aussi complète que possible sur Tardinghem, théâtre des fouilles, et une étude détaillée des sépultures elles-mêmes...

L'analyse de cet important travail nous entraînerait trop loin. Disons seulement que les premières fouilles eurent lieu en juin 1892. Sous une couche d'un mètre d'épaisseur de terre végétale, dans un limon quaternaire argileux sec, à 20 centimètres de profondeur, on trouva trois dalles juxtaposées bout à bout sous lesquelles se trouvèrent des squelettes dont les ossements furent étudiés par le docteur Lestoquoy, lequel fit un rapport à ce sujet.

Après la lecture de ce rapport, 100 francs furent votés par la Commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais pour la continuation des fouilles.

Les secondes fouilles eurent donc lieu les 24 et 25 avril 1893.

De nouvelles sépultures furent mises à jour en deux groupes superposés, le groupe supérieur ne comprenant que deux sépultures, et l'inférieur offrant quatre rangées parallèles de dalles disposées sur un niveau à peu près régulier.

Les troisièmes fouilles enfin, eurent lieu le 28 septembre 1893. Plusieurs fosses et tranchées furent creusées, qui mirent à jour de nombreuses sépultures sous dalles, mais qui avaient été violées, à part une seule. Celle-ci comprenait cinq pierres dont la rangée était orientée. Le squelette, en mauvais état, était accompagné d'objets fort curieux.

L'auteur, dans sa conclusion, fait re-

monter ces sépultures au IXe siècle ou peut-être à la fin du VIIIe.

MARQUIS A. B. L.

*
* *

Nous ne pouvons pas répondre directement à la question ; mais nous sommes en mesure d'y apporter une rectification intéressante.

On sait qu'une foule de camps, dits de César, sont tout simplement des camps romains, dont la plupart peuvent dater de bien d'autres époques que de celle de César. Nous pensons que c'est le cas ici, et voici pourquoi :

Les deux grandes flottes de César n'auraient pas eu assez de place, pour se réunir à Wissant (portus *Itius*) ; tandis qu'elles n'avaient l'espace nécessaire qu'à Isques (portus *Iccius*), dans la baie de la Liane, à Boulogne-sur-Mer. Le fait, confirmé par Napoléon Ier, lors de ses préparatifs de descente en Angleterre, ne fait pas l'ombre d'un doute. Ce n'est donc pas un camp de César, très probablement ; *mais c'est un autre camp romain, que l'on a découvert à Wissant.*

Ce sont les copistes, qui ont écrit indifféremment ces deux noms latins pour Boulogne (1) (Isques). Or, ces deux mots n'ont pas le même sens : *Wissand* est un mot gallo-belge, qui veut dire *Les blancs sables* ; tandis que portus Iccius, Isques en français, est *le port d'Iccius* ou d'Iccig.

Le port de Rutopie, où aboutit César à sa seconde expédition en Angleterre, est sûrement Sandvich (le vicus, ou *bourg des sables*). Nous le savons pour deux motifs précis, absolument indiscutables, confirmés d'ailleurs par bien d'autres encore ; notamment par César et par les Bretons de la Grande Bretagne. Dr BOUGON.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution ? (T. G. 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LIV, 116, 233, 290, 347, 455, 508). — Dans les poésies de Charles d'Orléans (1391-1464) retrouvées en 1808 dans la bibliothèque de Grenoble, par Chalvet, figure celle : *La Patrie absente*. On sait que ce prince français, père de Louis XII et grand oncle de François Ier, blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, fut retenu 25 ans en Angleterre. Ses instincts poétiques, développés de bonne heure par les soins de Valentine de Milan, sa mère, trouvèrent dans les douloureux loisirs d'une longue captivité, un aliment, qui leur eût manqué peut-être dans les conditions ordinaires de la vie féodale au XVe siècle. S'il eût passé les plus belles années de sa jeunesse à ferrailler sur les champs de bataille, ou si son ambition l'eût poussé, comme les autres princes du sang royal, à prendre un rôle dans les factions qui déchiraient alors la France, il est probable que nous n'admirerions pas aujourd'hui dans ses ballades cette grâce à la fois souriante et mélancolique, cette veine de sentiment et d'émotion qui les distinguent entre toutes les compositions poétiques de la même époque.

ALEXANDRE REY.

*
* *

Voici un cas dans lequel le doute n'est pas permis, et dans lequel il ne peut y avoir aucune confusion entre l'idée de Patrie et celle de royauté, qui pour beaucoup se confondent, car dans ce cas la Patrie est directement opposée au Roi :

« Il n'est pas possible que le Roi d'Angleterre ne réfléchit... que le gouverneur d'une forteresse ou d'une ville, *s'y croit moins placé par le Roi que par la Nation*, et que s'il imagine qu'il est de l'intérêt *de la Patrie* de délivrer un prisonnier, il ne tardera pas à le mettre en liberté. »

Cet extrait des *Essais historiques sur Paris*, de Saint Foix, a paru en 1776. Evidemment, il ne remonte pas à Charlemagne, mais il suffit qu'il soit antérieur à la Révolution pour répondre à la question d'une façon incontestablement affirmative. JEAN PILA.

*
* *

Sans répondre absolument à la question posée, les lignes suivantes auront sans doute quelque intérêt pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Il est en tous les cas, frappant d'entendre le chancelier d'Aguesseau parler ainsi en pleine monarchie. (Mercuriale XIIe. *L'Amour de la Patrie*, prononcée à la Saint-Martin, 1715) :

« Lien sacré de l'autorité des Rois et de l'obéissance des peuples, l'amour de la Patrie doit réunir tous leurs désirs. Mais cet amour presque naturel à l'homme, cette vertu que

(1) Boulogne s'appelait alors Gessoriacum lieu du hâvre ; et c'est à partir de Constance Chlore, qu'on l'a appelée Bononia.

nous connaissons par sentiment, que nous louons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur ? et ne dirait-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans les monarchies, qui ne croisse heureusement et qui ne fasse goûter ses fruits précieux que dans les Républiques ?

« Là, chaque citoyen s'accoutume de bonne heure et presque en naissant, à regarder la fortune de l'Etat comme sa fortune particulière. Cette égalité parfaite et cette espèce de fraternité civile, qui ne fait de tous les citoyens comme une seule famille, les intéresse tous également aux biens et aux maux de leur patrie. *Le sort d'un vaisseau dont chacun croit tenir le gouvernail ne saurait être indifférent.* L'amour de la patrie devient une espèce d'amour-propre. On s'aime véritablement en aimant la République et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-même.

LÉO MARY.

*
* *

Aux témoignages affirmatifs produits précédemment, on peut ajouter le suivant. Il a, me semble-t-il, une saveur, d'autant plus spéciale qu'il émane d'un homme accusé de s'être, pour ses avantages personnels, mis aux gages de l'Angleterre. Il s'agit du fameux cardinal Dubois, l'ami du Régent. Je le prends dans l'une des circonstances les plus importantes de sa vie : pendant les négociations de la *Triple Alliance*. Or, voici quelques extraits de ses dépêches d'alors, extraits tirés de l'ouvrage de M. P. Bliard : *Dubois cardinal et premier ministre*.

On constatera que si l'idée de son maître ne le quitte pas, celle de la patrie lui est semblablement souvent présente.

Parlant du traité qu'il venait de conclure avec la Grande-Bretagne, il disait : « Je suis venu à bout, comme par miracle, de la seule chose qui pouvait assurer la paix du *royaume* et mettre M. le duc d'Orléans hors de toute atteinte (I, p. 184). Cette conclusion était plus nécessaire aux Anglais qu'au *royaume* (p. 189, note 2)... Je suis heureux que la Providence se soit servie de moi pour procurer au *royaume* et à un maître que j'adore... le plus grand bien qu'on pût espérer... » (p. 220). Voir, même ouvrage, I, pp. 190, 215, 340, etc., nombre d'autres textes pareils.

Je termine par ce mot de Philippe d'Orléans lui-même, écrivant à son plénipotentiaire : « Je n'ai jamais douté que ce traité ne fût d'une très grande conséquence pour la gloire et l'avantage de ce *royaume-ci* », (p. 218.)

On voit que le prince et son ministre parlaient le même langage, et pensaient l'un et l'autre à la patrie.

P. DARBLY.

—

Papineau et les troubles du Canada (LIV, 386, 511). — Il est supposable que les ancêtres de Louis-Joseph Papineau furent originaires de Niort ; je serais fort surpris si lui ne fut pas né Canadien. Mais si dans son pays d'origine on a oublié son nom, il faut toujours se souvenir que nul n'est prophète dans son pays, et, quoique inconnu à Niort, il vit toujours dans les souvenirs des Canadiens-Français de la Nouvelle-France.

Papineau eut une heure de grande célébrité, il eut même l'orgueil de voir, un jour, un peuple entier debout derrière lui, parce qu'il incarnait en sa personne les aspirations d'un million d'hommes, et que sa parole vibrante savait les exprimer à la tribune.

Je n'ai pas l'intention de retracer la vie de Papineau, mais je veux montrer dans quelles circonstances il s'est illustré.

Après la défaite de Montcalm sur le plateau d'Abraham et la mort de son vainqueur Wolfe, après la cession définitive du Canada au traité de Paris en 1763, l'Angleterre soumit les anciens colons français au régime militaire et voulut, malgré les clauses formelles du traité, leur enlever le libre exercice de leur religion et de leur langue.

Ne pouvant se révolter, car ils n'étaient pas les plus forts, ils souffrirent en silence.

En 1774, le gouvernement civil fut institué et exerça la même pression. Rien n'y fit : les Canadiens-Français parlèrent leur langue et pratiquèrent leur religion en cachette et en silence. En 1792, un Parlement leur fut accordé en récompense de leur loyalisme dans la guerre de l'Indépendance américaine. Ils y portèrent leurs doléances, mais ne furent pas écoutés. Les lois étaient cassées selon le bon plaisir des gouverneurs. Malgré cela, en 1812, les Canadiens donnèrent encore la mesure de leur loyalisme dans une nouvelle lutte entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Cela n'empêcha pas qu'en 1831, au

cours d'une lutte électorale, les troupes métropolitaines intervinrent et tirèrent sur les Canadiens-Français. Cette fois, la mesure était comble : la crise, jusqu'alors contenue, éclata ouvertement dans le peuple canadien.

Louis-Joseph Papineau se mit à leur tête. Membre du Parlement canadien, orateur d'une rare envergure, il rédigea le *Manifeste des 92 Résolutions* qui fut appuyé par des milliers de signatures. On le présenta au Bureau Colonial, et le bruit courut que ce dernier n'accepterait pas les revendications. Instantanément, la révolte éclata. Ce fut la « Rébellion de 1837 ». Les insurgés se battirent avec rage ; ils avaient un seul canon de bois en leur possession. Papineau essaya de les calmer, ils ne voulurent rien entendre. Sir John Colborne, avec deux milliers d'hommes de l'armée régulière, les mit en déroute et fusilla tout ce qui tomba en son pouvoir. Mais le résultat se fit sentir en 1840 ; l'Angleterre, instruite sans doute par la guerre de l'Indépendance américaine, accorda au Canada le droit de se gouverner comme il l'entendrait, et les Canadiens-Français eurent le droit de pratiquer leur religion et de parler leur langue.

Papineau fut donc la cause directe du gouvernement autonome du Canada, et les quatre millions de Canadiens Français qui vivent aujourd'hui sur les bords du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson n'oublieront jamais son nom. A. D.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents nouveaux (T. G. 534 : XLIX à LIII ; LIV, 17, 62, 115). — Les objections toujours les mêmes, les arguments « toujours les mêmes ». N'est-ce pas naturel ? Pourtant, j'ajoute souvent des arguments nouveaux et en ferai de même plus loin.

Certes, j'ignore si peu « l'existence de l'article de M. de Reiset », et même *les articles* de M. de Reiset, que leur réfutation complète, depuis le premier argument jusqu'au dernier, paraîtra dans la *Revue historique de la Question Louis XVII*. Pourquoi me supposer de prime-abord capable ou désireux d' « ignorer », c'est-à-dire d'esquiver les objections, moi qui prouve tous les jours que je ne suis pas homme à recourir à ce genre de procédés ? Quoi qu'il en soit, en lisant ma réponse dans la Revue susdite, M. Echarpe pourra se rendre compte que M. le vicomte de Reiset n'a rien « réduit à néant ».

Si M. Echarpe connaissait la haute intelligence, la noblesse de caractère et la franchise admirable de Mme de Maleissye, marquise d'Osmond, à l'époque où elle eut la conversation avec le comte de Chambord, il ne la jugerait pas comme il la juge. D'ailleurs, son témoignage déjà raconté à Laurent Tailhade, il y a vingt ans, n'est pas isolé. Il est corroboré par d'autres témoignages, *sans entente préalable possible*.

Notez que Mme de Maleissye ne s'est jamais occupée de « Naundorffisme ». Mais quel intérêt lui supposer autre que celui de la vérité ?

Qu'on réponde donc au cardinal de la Fare, à Mme de Gontaut, à Mgr Thorin, au général comte de la Rochejaquelein, à tant d'autres qui se convainquirent de l'évasion de Louis XVII, la plupart — chose amusante, et... attristante : à la cour même de Charles X et dont les témoignages confirment celui de Mme de Maleissye !

Mme de Maleissye a d'ailleurs maintenu hautement son témoignage. Il suffit de lui parler cinq minutes pour se rendre compte que c'est un témoignage absolument sincère et sérieux. Et, tenez, qu'affirme donc, dans le *Gil Blas* du 5 juillet dernier, le marquis de Guiry *filleul de Monseigneur le comte de Chambord et de Mme la duchesse d'Angoulême*, et ancien officier d'artillerie de l'armée française ? Il affirme : « Le comte de Chambord croyait à l'évasion de Louis XVII, *il me l'a dit dans son fumoir à Goritz*, quelques mois avant la tentative de restauration. »

Que signifie contre de pareilles formelles assertions la parole politique du duc de Parme niant une conversation qu'il peut d'autant moins nier qu'il n'y a pas assisté ? Il tombe sous le sens que le duc de Parme *ne peut pas* « déclarer de la façon la plus péremptoire que jamais son oncle, le comte de Chambord, n'a prononcé de telles paroles ». Tout au plus peut-il déclarer qu'il n'y croit pas. Au reste, je me réserve de répondre en détail dans la *Revue de Louis XVII* à tous les arguments produits par le vicomte de

Reiset. Ceux que la question intéresse suffisamment peuvent s'y reporter et juger le pour et le contre.

Le bref de Grégoire XVI se vengeait des attaques religieuses de « Naundorff » (dont la prétendue origine prusso-juive fut — on ne saurait trop le répéter — *forgée de toutes pièces* par le gouvernement de Louis-Philippe) voilà tout. Et si l'on veut prétendre que Grégoire XVI a eu le temps d'étudier la question Louis XVII et a pu ainsi condamner « Naundorff » en connaissance de cause, j'ai le droit de répondre que Léon XIII, par ses bénédictions à Amélie, fille aînée du prétendu Naundorff, et Pie X, par ses bénédictions envoyées à plusieurs descendants du même soi disant Naundorff, ont revisé et effacé la condamnation prononcée par leur devancier. Ils pouvaient le faire avec d'autant plus de raison que depuis 1843 à nos jours une quantité d'autres faits et témoignages ont projeté plus de lumière sur cette ténébreuse histoire. Les bénédictions de Léon XIII et de Pie X sont aussi certaines et authentiques que la « malédiction » de Grégoire XVI. Mais j'aime mieux être sincère avec moi-même et dire ma vraie pensée qui est que ces bénédictions, pas plus que cette malédiction, ne sauraient être invoquées comme une preuve historique pour ou contre l'évasion et l'identité de Louis XVII.

Je dois depuis longtemps une réponse à M. J. S. L. Je ne l'esquive pas Mais cette réponse exigeant des citations, dont je ne puis pas encore rechercher le texte, je le prie de bien vouloir patienter encore. OTTO FRIEDRICHS.

—

Le petit homme rouge des Tuileries et Napoléon Ier (LIV, 445, 511). — Dans ses *Mémoires* (tome I, p. 407), Napoléon écrit :

— Je rentrais un soir, lorsque dans ma chambre à coucher, sur la cheminée et à la pendule, je vis une enveloppe qui me frappa par sa couleur : elle était rouge et le cachet noir.

— Qu'est-ce ? demandai-je à mon domestique.

— Citoyen général, je n'en sais rien.

— Ce n'est pas toi qui l'as apportée ici?

— Non.

— A qui l'a-t-on remise ?

— Je ne le sais pas.

Je fais appeler Junot, il n'avait rien vu, son camarade n'avait pas apporté le pli ni vu personne.

Je me fâchai, ce fut en vain : je dis au domestique de me donner la lettre : je l'ouvris... Il y avait dedans cet hémistiche d'une tragédie de Ducis :

... Tu seras roi, Macbeth !

et plus bas ces mots : l'*Homme Rouge*.

Dirai-je qu'une vive émotion me saisit ? Je sentis le feu me monter au visage ; mes aides de camp étaient là, ils m'examinaient... Je ne balançai pas, et m'approchant de la cheminée, je fis une boule de la lettre, de l'enveloppe et jetai le tout au milieu du brasier ardent.

M'annoncer que je serais roi et après le 13 vendémiaire, c'était de l'insolence et cela venait certainement d'une main ennemie.

L'*homme rouge*, sotte plaisanterie, impertinence dont je n'étais pas dupe... Moi, roi comme Macbeth... Lui l'avait été par un crime, par un assassinat de son roi, son parent, son hôte, son ami : l'imiterais-je ?... moi roi !... moi, général de la République !... Mais au milieu de cette perplexité, la faiblesse humaine me saisissait au cœur ; mille pensées tumultueuses venaient m'assaillir... J'aurais voulu connaître cet homme rouge, le voir, lui parler... punir son audace ; car était-il possible qu'un jour j'eusse à récompenser sa perspicacité.

En ce moment et sans réflexion, poussé comme par une volonté irrésistible, je m'avançai près d'une fenêtre et me mis à regarder le ciel. Il y avait presque au-dessus de moi une étoile, mais si belle, si rayonnante que j'en fus ébloui ; les nuages passaient autour d'elle sans la voiler, la vivacité de ses feux semblait dissiper les vapeurs .. Je ne sais quelle voix intérieure, mais que j'entendis néanmoins très distinctement, me dit : « Cet astre, c'est le tien, tu vois comme il brille ; eh bien, ton éclat sera pareil. » Alors mille pensées de gloire, mille éclairs de génie se croisèrent et resplendirent à moi ; le monde me sembla presque éteint et je me demandai s'il suffirait à renfermer mon avenir : je regrettai alors d'avoir brûlé la prophétie audacieuse ; mes espérances me la rappelèrent et je crois qu'en m'endormant, mes lèvres, sans que je le vou-

lusse, balbutièrent les mots qu'elles avaient prononcées un moment auparavant : *Macbeth, tu seras roi.*

LÉO MARY.

—

Pierre philosophale dans un pilier de Notre-Dame (LIV, 505). — Les occultistes modernes sont de la famille des stylistes, leurs contemporains : ils peuvent dire ce qui leur passe par la tête. La première condition pour enfermer quelque part un morceau de pierre philosophale, c'est d'en posséder. Or, il est certain que si les alchimistes l'ont cherchée, il est plus certain encore qu'ils ne l'ont jamais trouvée. Ils ont fait mieux : car d'erreur en erreur, ils ont aidé puissamment à créer les sciences chimiques, et ils ont rendu plus de services au monde, en découvrant des corps plus utiles que la transmutation des métaux en or.

E. GRAVE.

—

Une médaille de fondation de Saint-Sulpice (LIV, 451, 531). — La description du revers de la médaille qui aurait été trouvée au cours des réparations effectuées au café Cardinal, rue de Richelieu, au coin du boulevard, montre qu'il ne s'agit pas de l'état de l'église Saint-Sulpice en 1754 En effet, à cette époque il n'y avait pas encore de place Saint-Sulpice et l'étroite rue Féron qui séparait l'église de l'ancien séminaire, conduisait à la rue du Vieux Colombier, sur la petite place formée à droite de la rue des Canettes pour la construction de la maison type dont il sera parlé un peu plus loin.

Quand la place fut formée au XIXe siècle, une fontaine y fut érigée ; c'est celle qui précéda la fontaine de Visconti actuelle et qui fut reléguée dans le marché Saint-Germain où elle est connue sous le nom de Fontaine de la Paix. Il n'y eut jamais deux fontaines.

Quant aux tours, il y eut plusieurs projets relatifs à leur achèvement ; le projet primitif de Servandoni prévoyait une aiguille dans le genre de celle qui surmonte la lanterne du Dôme des Invalides. Il ne fut pas exécuté. Les plans originaux qui sont conservés dans les archives de l'église Saint-Sulpice sont très précieux à l'égard des projets des divers architectes qui se succédèrent dans la conduite des travaux de l'église. Il en est un particulièrement, qui est l'œuvre de Servandoni et qui consistait à isoler l'église dans une immense place bordée par des maisons symétriques dont un type fut exécuté et existe encore, au coin de la place et de la rue des Canettes. Ce projet grandiose ne fut pas mis à exécution ; il permettait de mettre en valeur l'immense loggia destinée, dans l'origine, à la célébration de pompes religieuses en présence de la foule massée sur la place.

La loggia étant devenue inutile faute de l'aménagement de la place projetée par Servandoni, les dispositions destinées à faciliter son accès furent abandonnées ; actuellement on ne monte dans les étages que par d'étroits escaliers à vis.

La date de 1754 ne se rapporte à aucun des événements marquants des périodes d'activité ou d'abandon des travaux de construction de l'église ; ou du moins l'on n'a pas connaissance d'un fait particulier à cette époque. L'église Saint-Sulpice que nous admirons aujourd'hui, malgré l'ironie d'une plaisanterie de Victor Hugo, recèle dans ses substructions les vestiges des deux édifices qui l'ont précédée en ce même emplacement ; la première, église gothique, fut démolie, mais non complètement détruite en 1643 ; les parties qui en sont conservées sont très visibles dans les curieux sous-sols actuels ; une autre église fut ensuite construite assez rapidement. Elle était irrégulière. Puis reconnue insuffisante, pour les besoins du bourg Saint-Germain qui se développait et se peuplait avec une rapidité extrême, l'église fut condamnée sans hésitation, et le 20 février de l'année 1646, la première pierre de l'église actuelle était posée. La seconde église dont l'existence éphémère est peu connue, a laissé néanmoins des traces considérables En effet, l'édifice ne fut pas démoli, il fut seulement dérasé ; en sorte que certains points d'appui de l'église actuelle se trouvent sur d'anciennes fondations. De plus, le plan de la nouvelle église ne fut pas orienté exactement sur le plan de l'ancienne, en sorte que le sous-sol de l'église Saint-Sulpice se trouve être extrêmement curieux, surtout sous la nef. Si l'on ajoute à cela qu'un grand nombre de sépultures anciennes sont englobées et agglomérées dans la construction dernière, l'on se

rend compte du caractère particulier de l'aspect de ces dessous.

Si la médaille en question que je n'ai pas vue se rapporte à l'église Saint-Sulpice, elle vise probablement un projet d'achèvement. Et certes il n'en manqua pas de projets, car la construction fut fréquemment interrompue et la liste des architectes qui y travaillèrent est longue et variée. Ce qui n'empêche pas l'église Saint-Sulpice d'être un monument de premier ordre dont plusieurs parties extrêmement intéressantes ne sont pas malheureusement d'un accès facile.

LOUIS TESSON.

—

Une ancienne église de Paris à retrouver (LIV, 501). — Notre collaborateur, F. Hardin, trouvera les indications qu'il désire dans le *Dictionnaire* des frères Lazare (édition de 1855) au mot : *Marie Saint-Germain* (*rue Sainte*).

J'ajouterai que la rue Sainte-Marie Saint-Germain est aujourd'hui la rue Allent. NOTHING.

*
* *

Cette petite église, dédiée à Sainte-Marie, se voyait encore, au milieu du XVIIe siècle, entre la rue de Bourbon (aujourd'hui rue de Lille) et celle de Verneuil, exactement entre le n° 15 et le n° 17 de la rue de Lille. Elle fut démolie entre 1652 et 1672. A cette dernière date, on ne la trouve plus sur le plan de Jouvin de Rochefort, où elle est remplacée par une petite rue, percée sur son emplacement et qui porta, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le nom de *rue Sainte-Marie*. Cette rue, qu'on appelait plutôt *rue Sainte-Marie Saint-Germain*, pour la distinguer d'une autre rue Sainte-Marie située à Chaillot, a changé de nom en 1854. Elle est dénommée aujourd'hui rue Allent. SOUVIRON.

*
* *

L'église Sainte-Marie dont il est question doit être la chapelle du couvent de la Visitation situé rue du Bac, entre les rues de Grenelle et de Saint-Dominique. Les Filles de Sainte-Marie s'y établirent en 1673. Le couvent de la Visitation fut détruit à la Révolution et remplacé par le Passage Sainte-Marie, actuellement rues Paul-Louis-Courier et de Saint-Simon, près le boulevard Saint-Germain.

Comte d'AUCOURT.

Même réponse : GÉO.

Une école religieuse de filles en 1860 (LIV, 501). — Aux archives de la Seine, 30, quai Henri IV, on conserve les cadastres de 1855 et de 1860. Chaque immeuble possède un dossier ; celui de la rue de Varennes, n° 16, contiendra peut-être un article relatif à cette école de filles. Monsieur Hardin verra même dans quelle partie de la maison était installé ce pensionnat, si toutefois il a la chance de trouver le dossier du n° 16, car je sais qu'il existe quelques lacunes.

H. VIAL.

—

Le tribunal arbitral de La Haye (LIV, 453). — Il n'existe pas des comptes rendus *officiels*. Si M. de Jouy va consulter l'*Argus de la Presse*, il trouvera sans doute tout ce qu'il veut savoir.

M. G. WILDEMAN.

—

Iles anglo-normandes (LIV, 387, 462). — Il y a toujours une famille de Carteret à Jersey. Elle possède, dans cette île, le beau château de Saint-Ouen qui a été récemment restauré et que le public n'est plus admis à visiter comme autrefois. J. W.

—

Mont-Dauphin (LIV, 447). — Il n'y avait point de régiments du génie dans l'ancienne armée ; mais le corps des ingénieurs militaires qui comprenait des directeurs de fortifications, des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires, plus une école du génie.

En 1774, Mont-Dauphin était la résidence de M. l'ingénieur en chef des Ports de Pardhaillan ; en 1775, de M. l'ingénieur en chef Bouchet ; de même en 1776

Par ordonnance du 31 décembre 1776, le corps des ingénieurs militaires fut remanié.

Il prit dorénavant le nom de *Corps royal du génie*, composé de 329 officiers, qui sont répartis en 21 brigades, dont les chefs avaient la commission de colonel.

Les 21 Directions, ci-devant existantes furent réduites à 12.

En 1778 : Direction du Dauphiné et de la Provence, M. Pontleray, brigadier, directeur à Grenoble.

Brigade de Grenoble :

Chef : M. du Vigneau, à Versailles ; sous-brigadier : M. Sery, au Mont-Dauphin.

Major : M. Michau-Darçon, à Grenoble.

Capitaines en premier : MM. Vallier de Lapeyrouse, à Grenoble ; de Salonnyer, au Mont-Dauphin ; de Chantemerle, à Embrun ; Crublier d'Opterre, à Toulon.

Capitaines en second : MM. Tardy, à Grenoble ; Legier Duplan, à Briançon ; Bejay de la Coche, à Grenoble ; Gamond de Monval, à Grenoble ; d'Hauterive, à Valence.

Lieutenants en premier : MM. le ch. de Saint-Paul, au Mont-Dauphin ; Milet de Mureau, au Mont-Dauphin ; Morlet de Boisset, à Grenoble.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements de velours noir, doublure veste et culotte rouges ; l'habit garni de boutons de cuivre doré jusqu'à la taille, cinq sur chaque poche et autant sur les manches.

Marquis A. B. L.

—

Châteaux de France (T. G., 197 ; LIV, 406). — Au kilomètre 12 de la route de Cosne à Saint-Amand et à 4 kilomètres de Saint-Verain, dans le département de la Nièvre, se trouve situé un château. Ce château se nomme *Jérusalem*, un cours d'eau coule à peu de distance de ses fossés, le *Jourdain* ; aux alentours il y a *Nazareth*, *Bethléem*, *Jéricho*... On désire connaître la provenance de ces noms. G. H.

***

Il y a encore un château de Mondiol, non loin de Belvès, dans un pli écarté du Périgord noir, commune de Doissac, Peut-être cette demeure répond-elle à la question posée par Old. Pot.

A. D.

—

Adoption. La question du nom (LIV, 164, 239, 350, 406, 464). — Une personne noble qui adopte un roturier ne peut lui transmettre la noblesse, seul droit qui appartient à un souverain. Dans aucun cas, un adoptant ne peut, pour la même raison, transmettre son titre à un adopté.

Le titre ne peut être transmis qu'à une personne qui descend en *ligne directe*, *de mâle en mâle et par ordre de primogéniture* de l'ancêtre à qui le titre a été accordé ou qui le portait régulièrement, ou à une personne qui porte le même nom patronymique. Or, un adopté porte un nom patronymique différent de l'adoptant, puisque la loi l'oblige à *faire précéder son nom* de celui de l'adoptant.

Il faut, pour que l'adopté puisse porter le titre de l'adoptant, une nouvelle création ou une confirmation de titre concédée par le souverain. La législation me semble être très précise à cet égard.

L'article 35 du décret du 1er mars 1808 est ainsi conçu :

Le titre..... sera affecté exclusivement à celui en faveur duquel la création aura eu lieu et passera à sa descendance légitime, *naturelle* ou *adoptive* de mâle en mâle — par ordre de primogéniture. — Toutefois, ajoute l'article 36 du même décret, aucun de nos sujets, revêtu d'un titre, ne pourra adopter un enfant mâle suivant les rôles déterminés par le code Napoléon, ou transmettre le titre... à un enfant adopté... *si ce n'est avec notre autorisation, énoncée dans nos lettres patentes destinées à cet effet.* Celui qui voudra obtenir la dite autorisation se pourvoira devant notre cousin le prince archi-chancelier.

Sous la Restauration, où les titres surgirent d'un peu partout, on ne tint guère compte de cette règlementation, mais la loi du 28 mai 1858 confirma le décret de 1808, en obligeant l'adopté à solliciter l'agrément du souverain.

Tous ceux qui voulurent que leurs titres fussent *régulièrement* inscrits se conformèrent à la loi. De nouvelles lettres patentes étaient nécessaires pour la transmission du titre, si cette transmission n'avait pas été spécifiée dans les lettres d'adoption.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, adopté le 16 décembre 1844, par son grand-oncle, le duc Pasquier, demanda et obtint, le 2 janvier 1863, des lettres de confirmation du titre de duc.

Le 3 juin 1857, monsieur Samuel Welles fut adopté par le marquis de la Valette ; en 1863, l'empereur lui confera le titre de comte *avec transmission éventuelle du titre de marquis de son père adoptif.*

Le marquis Dalon obtint, le 16 octobre 1867, des titres patentés qui l'autorisèrent à adopter son petit-neveu Marie-Joseph-Henri de Rolland *et à lui transmettre son titre de marquis, à défaut d'enfant mâle.*

Si la loi les avait autorisés à porter les titres de leurs pères adoptifs, messieurs d'Audiffret, Welles et de Rolland n'au-

raient pas été obligés d'obtenir du souverain des créations ou des confirmations de titres ; tous ceux qui étaient dans le même cas auraient dû suivre leur exemple.

PIERRE MELLER.

—

Descendance du duc de Dantzig (LIV, 447). — Le récit très émouvant de la mort du fils du duc de Dantzig, à Wilna, se trouve dans les Mémoires de Louise Fusil. L. DE S.

—

Dumont d'Urville (LIV, 498). — Elu membre de la Société de géographie et nommé contre-amiral, Dumont d'Urville venait de commencer la publication de son *Voyage au pôle sud et en Océanie,* quand il périt, brûlé dans un wagon, avec sa femme et son fils, lors de la catastrophe du chemin de fer de Versailles, rive gauche, le 8 mai 1842. E. M.

*
* *

En quelle maison parisienne est mort l'amiral Dumont d'Urville ? Dans quelle maison fut transporté le corps de l'amiral, devrait-on lire, car personne, je crois, n'ignore que le fameux navigateur périt victime de l'accident du chemin de fer de Saint-Germain, le 8 mai 1842.

Moniteur du 11 mai 1842

Les journaux du matin ont annoncé une perte déplorable et qui ne paraît que trop réelle, celle du célèbre navigateur, M. le contre-amiral, Dumont-Durville. Quelques personnes de son intimité ont cru le reconnaître aujourd'hui, ainsi que sa femme et son fils, âgé de 14 ans, parmi les morts exposés dans un local dépendant du cimetière de l'Ouest.

12 mai 1842

Faits divers. — Paris. On a reçu au ministère de la marine le procès-verbal qui constate la mort du contre-amiral Dumont-d'Urville, de sa femme, de son unique jeune enfant âgé de quatorze ans. Les cadavres de cette malheureuse famille ont été reconnus par plusieurs personnes, et, comme on l'a dit, une lettre trouvée dans les vêtements du contre-amiral n'avait pas permis de douter un seul moment de son identité.

M. Dumont-Durville, qui avait commandé aux expéditions de circumnavigation, et affronté tant de dangers et de maladies dans ces deux voyages, et pendant une carrière de trente-cinq années, n'était âgé que de cinquante et un an et quelques mois. Il était contre-amiral depuis le 31 décembre 1840. On se rappelle que ce célèbre navigateur avait donné le nom de sa femme à la région qu'il avait découverte dans la dernière expédition, et qu'il avait appelé la terre Adélie. D'après les ordres de M. l'amiral Duperré, une commission s'est transportée cette après-midi au domicile de M. Dumont-d'Urville pour y recueillir tous les papiers qui pourraient intéresser le service de la marine ou de la science.

Samedi 14 mai 1842

Des services funèbres ont été célébrés aujourd'hui à dix heures du matin, dans toutes les églises de Paris, en mémoire des victimes de l'événement du 8 mai. Un catafalque avait été dressé, à l'entrée du chœur, dans chaque église et le maître-autel était recouvert d'une draperie noire coupée par une large croix d'argent. Indépendamment des parents et amis des victimes, un grand nombre de personnes ont assisté à ces pieuses cérémonies.

Les obsèques de M. le contre-amiral Dumont d'Urville, de Mme Dumont-d'Urville, née Adèle Pépin, et de M. Jules Dumont-d'Urville, leur fils, auront lieu à l'église de Saint-Sulpice, lundi prochain, à dix heures du matin.

On prie de vouloir bien y assister les personnes qui n'auraient pu recevoir les lettres d'invitation que, en l'absence de tout membre de la famille des décédés, ont dû leur adresser MM. Hombron, chirurgien-major de la corvette l'Astrolabe, et Vincendon-Dumoulin, ingénieur hydrographe de l'expédition au pôle sud, délégué par M. le ministre de la marine pour présider aux funérailles de ces victimes d'un malheureux événement.

On se réunira *rue Madame, n° 26, à la maison qu'habitait M. le contre-amiral Dumont d'Urville.* P.c.c. H. VIAL.

—

Mlle Marie Favart (LIV, 499). — Marie Favart a reparu à l'Odéon le 28 janvier 1905, à l'occasion de la 500e représentation de l'*Arlésienne* ; elle jouait dans cette pièce le rôle de la Renarde.

L.-H. L.

—

Foigny de Varimont (LIV, 448). — Xavier de Foigny de Varimont était l'un des quatre chevaliers de la Sainte Ampoule nommés aux sacres des rois Louis XIV et Louis XV. Ceux-ci ayant règné 64 et 72 ans, ces chevaliers se trouvaient de l'ordre le moins nombreux.

Nous avons vu, lors de la vente des papiers de la chevalière d'Eon, faite il y a quelques années, rue des Bons Enfants, une bien curieuse lettre de ce personnage. Elle était signée *Foigny de Blammont, baron et commandeur honoraire de l'ordre royal et mili-*

taire de la Sainte-Ampoule et de celui de Notre-Dame de l'Etoile ; il donnait son adresse à *Chaslons en Champagne, rue du Collège*. La lettre était datée du 6 février 1782, elle était adressée à la Mademoiselle d'Eon de Beaumont. *Vieux courtisan, vieux militaire, veuf depuis 18 mois*, il demandait à la chevalière d'Eon si elle voulait l'épouser ! Le sens de la lettre était plaisant et humoristique, mais la proposition était sérieuse, car Xavier de Foigny donnait des détails sur ses grades universitaires, sa demeure, son service militaire, etc., etc., et il concluait ainsi : *décoré de deux ordres militaires, je peux coucher sauf meilleur avis, avec une chevalière de Saint-Louis*.

A cette lettre était jointe l'enveloppe avec cachet de cire noire, armoirié, et cachet de la poste de Châlons.

Varimont est situé dans l'arrondissement de Sainte-Menehould.

S...Y.

—

M. Hébert (LIV, 169). — Ce que je sais sur M. G. B. Hébert, notaire honoraire à Rouen, rédacteur au journal la *Presse*, c'est qu'il a publié un grand nombre de brochures sur le notariat et les matières administratives. On lui doit aussi un ouvrage qui fit quelque bruit chez les bibliographes, lors de son apparition, intitulé : *Essai sur la formation d'un Catalogue général des livres et manuscrits existant en France à l'aide de l'immatriculation*. Paris, Cormon, 1848, in-8.

PAUL PINSON.

—

Documents à retrouver sur Jodelle (LIV, 442, 523). — Les dictionnaires biographiques donnent bien Estienne de Jodelle, comme seigneur du Lymodin. Il prend d'ailleurs lui même ce titre sur le *Recueil des inscriptions*, etc., etc., qu'il fit pour la fête donnée à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 17 février 1558, à l'occasion de la prise de Calais, in-4°, publié chez André Wéchel, la même année. On le lui donne encore sur l'édition de ses *Œuvres* publiée chez Nicolas Chesneau, et Mamert Patisson, en 1574 ; donc, sur ce point, pas de doute.

Il n'en est pas de même, quant à son talent de graveur et aux encouragements que lui aurait donnés Michel Laone (?) élève de Benvenuto Cellini (?). Quel est-ce Michel Laone ?

Il semblerait bien qu'il faut lire Michel Lasne ; mais cela est impossible, puisque ce graveur habile, mais peut-être pas le plus habile du XVIIe siècle, est né à Caen en 1595 ou 1596 ; alors que Jodelle et Benvenuto étaient tous deux morts depuis plus de 20 ans.

J. C. WIGG.

*
* *

Voici, d'après Jal, copie d'un document qui prouverait que Jodelle n'était pas dans la misère au moment de sa mort.

A Estienne Jaudelle (*sic*) sieur de Limoduy l'ung des poëtes dud. seig^r la somme de 500 L. dont Sa Majesté luy a faict don, en considération des services qu'il luy a ci-devant et de longtemps faits en son dict estat, et mesme pour luy donner moyen de se faire penser (*sic*) et guarir d'une maladie de laquelle il est à présent détenu et supporter les frais et despens qu'il est contraint faire à ceste occasion, et ce oultre et par dessus les autres dons et bienffaitz qu'il a cy devant eus dudict seign^r.

(Archives nationales. Epargne du R. Charles IX : 1572. K. K. 133, fol. 2.549). Jodelle donna quittance le 29 octobre 1572 et mourut peu de mois après, le 14 juillet 1573.

E. M.

—

Le colonel Labédoyère (LIV, 500). — Le correspondant de l'*Intermédiaire* qui demande quelques indications sur « des ouvrages relatifs à l'évasion du colonel Labedoyère et au rôle joué par les trois officiers anglais » a commis assurément un lapsus de plume ou de réflexion. Les trois officiers anglais qui ont joué un rôle si curieux et si important dans l'évasion du général Lavalette, Robert-Thomas Wilson, John-Ely Hutchinson, et Michel Bruce — il faut, pour être exact, en ajouter un quatrième, Ellister — ont toute leur histoire dans un recueil appelé le *Procès des trois Anglais*, contenant l'acte d'accusation, les plaidoiries et la relation exacte de la fuite de Lavalette, écrite par Dupin, avocat des trois Anglais, Londres, 1826.

La biographie sur l'évasion de Lavalette remplirait deux colonnes de l'*Intermédiaire*.

Je me borne à citer :

1° Comme sources manuscrites, le *dossier Lavalette*, Archives nationales F7 4775 13 et 4591 ;

2° Et, comme imprimés, les *Mémoires* de Lavalette, t. II, et un ouvrage récemment paru, qui résume admirablement la question en 122 pages : *Les drames de l'Histoire* (Mesdames de France, Madame Lavalette, Gaspard Hauser) par le comte Fleury, Hachette, Paris, 1905, 3 fr.50.

Dr Billard.

*
* *

Je ne comprends pas la question posée ; le général de Labédoyère — Napoléon avait fait le colonel général — ne s'évada pas puisqu'il fut passé par les armes le 19 août 1815. Il y eut, à la vérité, une tentative d'évasion, mais ce ne fut peut-être qu'une machination policière. En tout cas, il n'y eut aucune intervention d'officiers anglais comme dans l'affaire du comte de Lavalette. Encore ces officiers s'employèrent-ils non à faire évader le condamné de la Conciergerie, ce qui fut l'œuvre de Mme de Lavalette seule, mais à faire sortir son mari de Paris et de France. Ces Anglais étaient le général sir Robert Wilson, et MM. Hutchinson, capitaine aux gardes anglaises, et Bruce. Je flaire une énorme coquille. H. C. M.

Même observation : H. V.

—

L'« immortel » Pierre Maël (LIV, 226 360, 537). — Avant d'être journaliste et romancier, Charles Vincent était professeur de philosophie à Bordeaux. En 1879, il me prépara à mon examen de philosophie ; c'était un professeur remarquable. Esprit très cultivé et très imaginatif, ses leçons s'écartaient parfois du programme du baccalauréat, mais combien intéressantes étaient-elles ! Que de discussions attachantes, dans son cours ! Quelle parole facile et élégante ! Pendant deux heures, j'étais sous le charme de sa causerie philosophique.

Nous en arrivions parfois tous deux à oublier que nous avions un programme froid à suivre. Malgré cela, je dois dire que je fus honorablement reçu à mon examen. Il y a bien longtemps que je ne l'ai rencontré, et c'est un de mes grands regrets. Pierre Meller.

—

S. Mallarmé, professeur d'anglais (LIV, 330, 468.) — J'ai connu Stéphane Mallarmé à Sens, où son père était conservateur des hypothèques. Impatient de littérature, il se trouvait à l'étroit dans cette petite ville et dans un milieu familial d'ailleurs excellent et distingué. Il n'eut du reste que de bons procédés avec tous ses parents ; car c'était avant tout un homme affectueux et délicat. Je venais d'arriver à Sens comme professeur agrégé au lycée, à ma sortie de l'école Normale Supérieure.

Stéphane rechercha ma compagnie et me montra ses premiers vers. Je fus à la fois frappé de la finesse subtile de son esprit et de son manque d'abondance, comparativement aux amis que je laissais à Paris et qui devaient former le groupe parnassien. Je le mis en relations avec mes camarades parisiens, Albert Glatigny, Catulle Mendès, Henri Cazalis (Jean Lahor), Armand Renaud. Ses productions initiales me saisirent pourtant par leur irrécusable originalité.

Au bout de deux ans, je le vis partir pour l'Angleterre d'où il revint pour prendre le diplôme d'anglais. Marié très jeune à une femme d'un grand cœur, il fut excellent époux et père non moins à la hauteur de ses devoirs. Il n'eut pas à se plaindre de l'Université ; car il obtint des postes honorables avant la guerre, Tournon, Avignon, et fut appelé par faveur exceptionnelle à Paris où il enseigna successivement à Condorcet, à Janson de Sailly, à Rollin.

Une fois dans la capitale il recevait cordialement des poètes de talent, presque tous les Parnassiens, quelques-uns des futurs symbolistes. Il s'était lié depuis longtemps avec Coppée, Mérat, Blémont, Anatole France, Verlaine, Villiers de l'Isle Adam, Dierx et le plus jeune de nous tous, Henri Roujon. L'été, il villégiaturait près de Fontainebleau. C'est pendant ces dernières années qu'il composa ses sonnets trop souvent ténébreux, après les avoir fait précéder par la splendide et fragmentaire *Hérodiade* et les beautés intermittentes de l'*Après-midi d'un faune*. Son entretien était des plus brillants et des plus suggestifs.

Ses vers restent d'une inégalité pénible pour ceux qui l'ont aimé et ne peuvent en toute franchise voir dans son œuvre qu'une ébauche par moments éblouissante, une nuit sillonnée d'éclairs. Il n'en laisse pas moins le souvenir d'un homme loyal et charmant entre tous et d'un poète de vocation auquel il n'a manqué, pour être

complet, que la qualité suprême, l'inspiration.

EMMANUEL DES ESSARTS.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526). — Avant de s'en aller en Lorraine, les Davy de la Pailleterie ont habité l'Ile-de-France. En 1710, Anne-Pierre Davy, chevalier, seigneur de la Pailleterie, et Suzanne Monginot, sa femme, achetèrent le château d'Autouillet, de Antoine Gréby, valet de chambre de la duchesse douairière d'Orléans. C'est là certainement un des ascendants des trois Dumas. Le château d'Autouillet passa, avant 1730, à Jacques-Jules Le Bel de Bussy. Sa veuve, Gabrielle de Loynes, le légua, en 1731, à Jeanne Cordier de Launay, la célèbre baronne de Staal, l'auteur des *Mémoires*. Je connais des Davy ou David dans la région mantaise, mais j'ignore d'où vient le titre de la Pailleterie.

E. GRAVE.

—

Monsieur le chanoine (LIV, 501). — Comme le remarque fort judicieusement M. Quarteblanche, nous marchons rapidement vers le moment où tout ecclésiastique sera : M. le chanoine. Tel a été, à la fin de l'ancien régime, le sort de l'appellation : M. l'abbé.

Avant 1789, les chanoines étaient exclusivement les membres participants des nombreux chapitres : ils jouissaient d'une prébende, parfois grasse, parfois maigre ; ils assistaient aux offices longs et solennels du chœur, et il n'y avait de chanoines honoraires que les anciens chanoines ; on était « chanoine honoraire », comme maintenant on est « notaire honoraire » ou « chef de bureau honoraire ». En Belgique, où on a su conserver quelques nuances de notre vieux parler français, on dit : Chanoines émérites, ce qui est donner au qualificatif émérite sa seule et véritable signification.

Au début du XIXe siècle, les évêques réservaient le titre de chanoine honoraire aux prêtres qui se retiraient après une carrière méritante : c'était une honorable fin de carrière. Mais on ne donnait pas encore ce titre à ceux qui restaient en fonctions ; en 1811, le cardinal Maury, archevêque de Paris, malgré le Pape, crut se faire bien venir du clergé en donnant en bloc le canonicat honoraire à tous les curés de Paris (je ne dis pas aux desservants) ; mais le Chapitre refusa de les recevoir.

Cependant on en vint petit à petit à décerner ce titre aux ecclésiastiques dont on voulait récompenser les « services exceptionnels », et aujourd'hui, un prêtre arrive à la mosette, comme un officier à la croix d'honneur.

Ceux qui ne sont pas chanoines honoraires du diocèse où ils sont employés, reçoivent ce titre soit dans leur pays d'origine, soit dans des diocèses où il ont rendu quelques services par leur parole ou par leur plume ; enfin, pour les autres, il existe des chapitres plus ou moins exotiques et beaucoup moins difficiles sur les titres.

Il n'y a pas bien longtemps, 20 ou 25 ans, que s'est introduit, parmi les gens du monde, l'usage de donner du « M. le Chanoine » aux chanoines honoraires. Ce titre était jusque-là réservé aux chanoines, je ne dirai pas actifs, car ils ont généralement dépassé l'âge de la grande activité, mais effectifs, capitulants, ayant « voix au Chapitre ».

Ceux qui usent de cette manière de parler ne se rendent pas compte qu'un vicaire général, un curé de grande paroisse de Paris ou de grande ville de province, sont autrement qualifiés par leur haut emploi que par une distinction qu'ils partagent avec une foule d'autres. Il n'y a qu'un curé de Sainte-Clotilde ou de la Madeleine, tandis qu'il y a, si je ne me trompe, environ 80 chanoines à Paris, sans parler de ceux qui sont pourvus de canonicats d'origine extérieure.

Je ne sais d'ailleurs pas s'il est possible de réagir contre cette tendance qui déforme les mots ou les détourne de leur acception logique. Autant essayer de faire comprendre qu'un « professeur émérite » est celui qui ne professe plus, et qu'un « joueur émérite » est celui qui a renoncé au jeu.

UNUS.

***

Je crains que M. *Quarteblanche* ne commette une erreur en disant que des prêtres portent le costume de chanoine sans appartenir à un chapitre. Un simple prêtre ne peut pas plus s'habiller en chanoine ou en évêque qu'un soldat en capitaine ou colonel. Il serait vite interdit.

De tout temps, on a souvent traité un

chanoine de : *monsieur le Chanoine*. Cette appellation de politesse est encore plus fréquente pour le clergé que celles de : *monsieur le Doyen, monsieur l'Archiprêtre, monsieur le Vicaire général*.

De tout temps aussi, un jeune prêtre, habitué à dire, au séminaire : *monsieur le supérieur, monsieur le Directeur*, a traité de *monsieur le Chanoine* le prêtre appartenant à un chapitre, ne fut-ce qu'à titre : *honneur*. La Coussière.

*
* *

Dans la plupart des diocèses, il y a, en dehors des chanoines titulaires, des chapitres qui, seuls, prennent part à l'office canonial et à l'élection des vicaires capitulaires et même parfois des évêques, des chanoines honoraires qui ont les insignes canoniaux et qui ont droit au titre de chanoine. A. E.

—

L'ordre de l'Eperon d'or (LIV, 335). — Voir la *Revue du collège héraldique de Rome*, 1905, p. 606. Le père Palmini a donné les notices les plus complètes sur cet ordre dans un article très intéressant. Comte Pasini Frassoni.

—

Est-ce un écusson ? (LIV, 505). — Je serais disposé à le croire. J'en étais arrivé, en lisant la question, à la description du blason, lorsque je pressentis un écusson flamand. Le mot Vanderhuis me prouva que c'était exact. J'ai souvent vu des armoiries flamandes avec des oies et des cygnes.

Le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Renesse, qui donne tant de blasons flamands, n'indique pas le nom de van Derhuis aux écus avec *oies*, mais il indique une famille van der Sluys portant une tête et deux membres de cygne. Que le nom s'écrive en un, deux ou trois mots, peu importe, les lettres *S l* peuvent bien être prises pour un *h*. Il doit d'autant plus s'agir de cette famille *van der Sluys* ou *Vandersluis* que le dit *Dictionnaire* indique que l'écusson porte, outre une tête de cygne, comme je l'ai dit, deux pattes en dessous. St-Saud.

—

Croix Huguenote (LIII, 950 : LIV, 417, 473). — Je remercie tout d'abord le collaborateur T.-y. de son intéressante réponse et, pour satisfaire les correspondants Quæsitor et C B. O., j'ajoute encore quelques lignes sur ce sujet :

La croix huguenote est assez répandue dans la région des Cévennes, il est, toutefois, très rare aujourd'hui — ainsi que le fait remarquer T.-y. — de trouver à en acheter une authentique, mais on en trouve, chez les grands bijoutiers, des reproductions d'après des modèles anciens ; on porte ce bijou, soit en breloque, soit au cou par une petite chaîne. La forme est celle d'une croix de Malte à huit pointes très accentuées et pommetées ; chaque branche est réunie à sa voisine par un morceau de métal en forme d'accent circonflexe, placé plus près de l'extrémité que du centre, et quelquefois orné au milieu, d'un fleuron, quand la croix est assez grande — relativement, car je n'en ai pas vu dépassant trois centimètres ; dans l'échancrure aiguë des pattes du haut et du bas est laissé un anneau : l'un sert à suspendre la croix, l'autre supporte, soit un Saint-Esprit — colombe, découpée dans une feuille plate de métal, avec quelques traits au burin, les ailes étendues, le bec en bas et attachée par la queue — soit une larme, c'est-à-dire un ornement en relief, renflé, composé de deux boules soudées ensemble la plus petite dessous — rappelle un bourdon de pélerin un peu allongé.

Toutes les croix huguenotes que j'ai vues sont en or et à quatre branches ornées de traits gravés variables, exception faite d'une, de même métal, à cinq branches — comme la Légion d'honneur — et aussi d'une autre, en argent, que l'on m'a assuré avoir été copiée d'après une authentique appartenant à une vieille famille protestante, mais qui, encore qu'on l'appelle croix, n'était qu'une sorte de petite rosace à jour soutenant un Saint-Esprit.

Au sujet de ce dernier objet, je suis fort obligé à M. Quæsitor de m'avoir appris qu'en Normandie, dès le XVIIe siècle, il était porté par les protestantes, car je l'ignorais pour cette région. Je puis dire que cet usage a existé aussi dans le Languedoc, c'était même encore de mode il y a une quarantaine d'années, paraît-il, — et la croix huguenote ne l'était plus. On portait au cou, suspendu par une chaînette, le Saint-Esprit qui était petit — et garni au milieu, d'une pierre plus ou

moins précieuse, ornement qui ne se met pas sur la colombe accessoire de la croix.

Dans l'Hérault et le Gard, la croix huguenote est actuellement beaucoup portée et se donne très souvent à l'occasion de la première communion.

XVI. B.

*
* *

Au sujet de la croix huguenote, il en existe encore en pays cévennol, dans quelques vieilles familles protestantes. Cette croix constitue, en effet, un bijou très délicat et artistique. Et puisque l'intermédiairiste signant Quæsitor voit l'utilité d'une description de cette croix, je peux la lui donner sur une datant du XVIIIe siècle, d'or jaune et légère. Sa forme est celle d'une croix de Malte aux quatre bras très échancrés, d'un diamètre de 4 centimètres environ ; des rayons gravés partent du centre au milieu des bras. Ainsi, avec ses huit pointes figure-t-elle aussi bien une étoile ; car on la porte, faut-il ajouter, dans le sens d'une croix de Saint-André. Une colombe d'or aux ailes éployées, suspend par deux petites chaînettes, à deux bras de la croix. Celle-ci n'a pas de coulant : deux petits anneaux fixés au milieu des bras supérieurs la relient à une chaîne, car on la porte suspendue au cou et descendant assez bas sur la poitrine.

La croix que je cite a beaucoup d'analogie, comme travail, avec les grandes boucles d'oreilles à breloques, usitées autrefois dans le pays ; aussi, elle doit être de fabrication locale ou du moins régionale et peut différer beaucoup de croix existant en Normandie ou ailleurs qui toutes ont dû se ressentir d'influences artistiques propres à ces pays.

MARC HUS.

—

Publications d'indulgences en faveur de l'hôpital des Quinze-Vingts (LIV, 446, 532). — Pour n'être pas unique en son genre, la pièce signalée par l'intermédiairiste Quæsitor n'en est pas moins intéressante.

Les placards d'indulgences de par l'usage même auquel ils étaient destinés n'ont jamais eu grande chance de se conserver longtemps, surtout à une époque où l'activité des collectionneurs ne s'exerçait pas encore sur des objets contemporains. Ces curieux monuments de l'histoire locale et de la typographie du XVIe siècle ne nous sont le plus souvent parvenus que grâce à l'emploi qu'en firent les relieurs.

C'est dans ces cartonnages si fructueusement explorés par lui que M. Delisle en a retrouvé plusieurs Il les a pour la plupart présentés à la Société de l'Histoire de Paris (*Bulletin, passim*). C'est encore dans une reliure que le regretté J. Couraye du Parc a retrouvé un placard d'indulgences de l'Hôtel-Dieu qui fut affiché en 1555, au Mont Saint-Michel.

Ce dernier placard publié par Couraye du Parc lui-même, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVIII a été acquis par la Bibliothèque nationale à la vente de la bibliothèque de son propriétaire : il a fait l'objet d'une communication à la Société de l'Histoire de Paris (séance du 11 avril 1905, *Bulletin*, XXXII, p. 107).

M. E. Coyecque a, dans une publication de la même Société intitulée l'*Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Age*, donne t. I, p. 142. 144 et 395 une liste de quelques placards d'indulgences qui nous sont parvenus, et fourni, *ibid.* p. 138-139, des renseignements sur leur confection. En ce qui concerne plus particulièrement les placards des Quinze-Vingts, M. Léon le Grand, dans sa monographie de cette maison (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* t. XIII, p. 248 et suiv.) a cité divers articles de comptes relatifs à la confection des affiches d'indulgences et au fonctionnement des Pardons organisés au profit des aveugles et (*ibid.* t. XIV, p. 79 et 165) reproduit des placards des Quinze-Vingts de 1610 et de 1503-1513.

La Bibliothèque nationale possède une assez riche collection de placards d'indulgences, elle a été patiemment constituée par M. Delisle et une notice générale avec catalogue en sera prochainement publiée. J'y relève pour les *Quinze-Vingts* les placards suivants :

Années 1503-1513. Rés. E. 3999.
Années 1523-1534. Rés. E. 1659 (5).
Année 1539. Rés. E. 1666.
Année 1339 (?) Rés. E. 1665.
Année 1575. Rés. E. 1685 (2).
Année 1677. Rés. E. 1690.
Année 1729. Rés. 1666.

A. VIDIER

Les tableaux de Van der Meulen sur les victoires de Louis XIV (LII; LIII; LIV, 391, 418). — Le Musée de Douai possède de ce peintre les tableaux ci-dessous décrits :

1° Portrait équestre de Louis XIV. Ce portrait a été donné par le roi à la ville de Douai, le 28 juillet 1678, un an après la prise de cette place ;

2° Entrée de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse à Douai, le 23 juillet 1667 ;

3° L'armée de Louis XIV devant la place de Lille, côté du prieuré de Fives, août 1667. PAUL PINSON.

—

Dépôt des chartes des colonies (LIV, 446). — Le dépôt des archives de la marine et des colonies était logé à Paris, en 1699, dans un pavillon situé au bout du jardin des Petits-Pères. Il fut transféré à Versailles en 1763, dans l'hôtel des affaires étrangères et ramené à Paris, 2, rue Royale, le 30 juin 1837. Déjà le Dépôt des cartes et plans avait été dirigé sur Paris le 20 mars 1775 et se trouve de nos jours au Dépôt des cartes, plans et journaux de la marine. (Service hydrographique, 13, rue de l'Université). Les archives de la marine antérieures à la révolution ont été versées aux Archives nationales en juin 1899. Les archives des Colonies sont passées au ministère des Colonies lors de sa création. C'est dans ce dernier établissement que notre collaborateur trouvera les documents qu'il désire consulter. LECNAM.

—

Mémoires de Gabrielle d'Estrées (LIV, 506). — Quérard. *Supercheries*, tome Ier, 1256. e. les attribue à Paul Lacroix, bibliophile Jacob. L. D.

*
* *

C'est M. E. L. de Lamothe Langon, auteur de nombreux pseudo-mémoires, et romancier connu sous la Restauration et sous Charles X, qui publia, mais en 2 volumes seulement, en 1829, les Mémoires de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. R. BIZET.

—

La lanterne de Panurge (LIV, 454). — Il faut lire : 5 décembre *1791*. E. C.

Le Théâtre en province (LIV, 281, 355, 428, 476, 534). — Indépendamment des ouvrages cités déjà dans l'*Intermédiaire*, je possède :

Le Théâtre à Arras avant et après la Révolution, par Adolphe de Cardevacque ; Arras, 1884.

Le Théâtre à Auch sous la Terreur, par P. Bénétrix ; Auch, 1890.

Histoire du Théâtre de Bayonne, par E. Duceré ; Bayonne, 1886.

Histoire des Théâtres de Bordeaux, par Arnaud Detcheverry ; Bordeaux, 1860.

Les Théâtres de Bordeaux pendant la Terreur ; Bordeaux, 1868.

Le Théâtre à Bordeaux, par Hippolyte Minier et Jules Delpit ; Bordeaux, Chollet, 1883.

Notice illustrée sur le Théâtre du Peuple de Bussang, par un spectateur ; Les Chatelles et Paris, 1897.

Le Théâtre à Caen, par Paul de Longuemare ; Paris, Picard, 1895.

Le Théâtre à Cambrai avant et depuis 1889, par A. Durieux ; Cambrai, J. Renaut, 1883.

Les Origines du Théâtre à Colmar, par X. Mossmann ; Colmar, 1878.

Le Théâtre à Doué, par Célestin Port ; s. d.

Voyage à travers le Théâtre du Havre, par L. P. ; Le Havre, 1863.

Le Théâtre de Lille en 1844 ; Lille, Vanackère, 1844.

Le Théâtre à Arras et à Lille en 1683, par Victor Advielle ; Paris, Tresse, 1893.

Etudes sur le Théâtre en Lorraine, par Henri Lepage ; Nancy, 1849.

Recherches sur les mystères qui ont été représentés dans le Maine, par Dom P. Piolin, Angers, 1858.

Marseille, notice historique sur les théâtres privilégiés, par un ancien amateur ; Marseille, Camoin, 1863.

Histoire du théâtre à Marseille, le Grand-Théâtre, par Léandre Moreau ; Marseille, 1872.

La Comédie à Marseille, historique ; Marseille, 1893.

Notice historique sur le Théâtre de Nantes ; Nantes, 1825.

Le Théâtre de Reims à Paris, par N. David ; Reims, 1851.

Les Théâtres de société de Rouen, par J.-E. B. ; Rouen, 1877.

Recherches sur le Théâtre à Troyes au

xve *siècle*, par Théophile Boutiot ; Troyes, 1854.

Le Théâtre de l'ancien collège de Troyes, par Albert Babeau ; Troyes, 1881.

Recherches sur le Théâtre de Valenciennes, par G. A. J. H*** (Hécart) ; Paris, Hécart, 1816.

Sans compter des études consacrées aux théâtres antiques (Champlieu, Orange) et nombre de brochures émanant de divers directeurs provinciaux.

L.-Henry Lecomte.

*
* *

Le théâtre à Bordeaux, étude historique par H. Minier, suivie de la nomenclature des auteurs dramatiques bordelais et de leurs ouvrages, par F. Delpit, Bordeaux 1884, 100 pp.

Histoire du théâtre de Bordeaux par Detcheverry.

Il existe à la Bibliothèque municipale de Bordeaux un très curieux manuscrit, donnant au jour le jour, le nom de toutes les pièces qui ont été représentées sur la scène du grand théâtre de Bordeaux, à la fin du xviiie siècle. On jouait pendant toute l'année deux pièces par soirée ; le théâtre n'était fermé que pendant la semaine sainte et les jours de grande fête.

L'année théâtrale commençait le lundi de Pâques et se terminait le samedi précédant la semaine sainte.

L'inauguration du grand théâtre de Bordeaux se fit le 7 avril 1780. La troupe se composait pour la tragédie et la comédie, de 17 hommes et 10 femmes ; pour l'Opéra, l'Opéra « bouffon », de 11 hommes et 10 femmes, de 10 choristes hommes et 10 choristes femmes ; pour le ballet, d'un maître de ballet, 4 premiers danseurs, 2 enfants, 9 danseurs, 4 premières danseuses, 12 « figurantes » ; pour l'orchestre de 2 « maîtres de musique » et 21 musiciens.

Pendant cette année théâtrale, qui prit fin le 7 avril 1781, il fut donné 36 tragédies (*Athalie* et *Thomas Kourikan* furent jouées 6 fois chacune) ; 44 comédies en 5 actes, (*Le Barbier de Séville* fut joué 7 fois) ; 38 comédies en 3 actes (l'*Officieux*, 6 fois et le *Dépit amoureux* 4 fois) ; 46 comédies en un acte : 57 opéras et opéras bouffes (*L'Amant jaloux*, 17 fois) et 60 ballets.

Les trois premiers jours d'inauguration, le même spectacle fut représenté : *Le jugement d'Apollon* et *Athalie*. Dans le cours de l'année, des troupes de passage s'arrêtèrent au théâtre de Bordeaux, entre autres le 9 janvier 1781, les Bouffes Italiens qui jouèrent *la Sciara riconviota*, opéra bouffe.

Je conseille à tous ceux qui s'occupent du théâtre ancien en province de consulter cet amusant et précieux manuscrit de la Bibliothèque de Bordeaux dont je ne me rappelle plus la cote, mais que le complaisant conservateur, monsieur Céleste, connaît très bien. Ils pourront également consulter un dossier aux Archives municipales de Bordeaux (CG. 307) dont j'ai publié, un extrait dans le tome XXXV de la *Société des Archives historiques de la Gironde* et qui mentionne les appointements de chaque artiste, ainsi que l'état financier de la Société qui dirigeait le théâtre.

Pierre Meller.

—

Une pièce de vers napoléoniens du grand Berryer (1810) (LII). — Je ne connais pas de reproduction de la pièce de Berryer relevée sur un exemplaire de l'édition originale, restée *unique*, vraisemblablement.

Elle n'est ni citée, ni reproduite, dans la *Couronne poétique de Napoléon le Grand*, in-8°, avec fig., Paris, Arthus Bertrand, 1807 ; — dans *l'Hymen et la Naissance*, (recueil réuni par Arnault) in-8°, Paris, Firmin-Didot, 1812 ; — dans les *Hommages poétiques à leurs Majestés Impériales et Royales sur la Naissance de S. M. le Roi de Rome*, recueillis et publiés par Lucet et Eckard, Paris, impr. de Prudhomme fils, 2 vol. in-8° avec deux fig., 1811 ; — ni même dans la *Couronne poétique de Napoléon. Hommage de la Poésie à la Gloire*, 1 vol. gr. in-12 av. fig., grav. d'apr. Hor. Vernet, Paris, Amyot, 1840.

Il existe une autre petite pièce, de la même année de publication que celle de Berryer (1810), portant un titre presque analogue au titre de celle-ci, et ayant pour auteur un homonyme du grand Berryer, mais qui, toutefois, n'est pas le nôtre.

Cette pièce que je possède comme celle de Berryer, en édition originale, et qui n'est, pas plus que celle-ci, reproduite dans les recueils cités plus haut, est intitulée : *Ode à Leurs Majestés impériales et royales Napoléon le Grand et Marie-Louise*,

par J.-F.-C. Berrier, Paris, Impr. de Michaud frères, in 8° de huit pages, sans couvert. de brochure, imprim.

Ce Jean-François-Constant Berrier (avec un *i*, celui-là), né à Aire en Artois en 1766, mort à Paris, le 12 juin 1824, était un littérateur connu.

Le recueil des *Hommages poétiques*, de 1811, tome II, pages 233 à 237, renferme de lui, des Stances : *Le Livre du Destin*, sur la naissance du Roi de Rome.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le Spiritualisme. Les revenants XXXIX). — « Il a été imprimé en 1665, à Orléans, un livre dont on désirerait retrouver un exemplaire. Ce livre a pour titre « Histoire récente pour servir de preuve à la vérité du purgatoire contre l'opinion des Calvinistes et à l'immortalité de l'âme contre le sentiment des athées, vérifié par des procès verbaux dressés ès-années 1663 et 1664, avec un abrégé de la vie et de la mort du sieur André Bugnot, colonel d'infanterie; par Etienne Bugnot, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ». (*Intermédiaire* 22 juin 1869).

Il existe un exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, 27 L N 3233. (Voir *Généalogie des Bugnot*, publiée à Orléans en 1905. Gout et Cie éditeurs, par E. Tausserat, page 13. G. H.

—

« Coriolan » ou « Coriolan chez les Volsques » (LIII, 11, 195, 430). — Il existe encore une tragédie sur « Coriolan » (Caïus Marcius) en cinq actes et en vers, par le comte de Ségur, alors colonel, plus tard pair de France et membre de l'Académie française.

Cet ouvrage fut composé à bord du « Northumberland » en juin 1783, et représenté devant l'impératrice de Russie, Catherine II, sur son théâtre de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, en août 1787.

ALEXANDRE REY.

—

Stifelius (LIV, 454). — Il y a quelques années surtout, on appelait ainsi, en Italie, la redingote, appelée également *finanziera* et mieux *prefettezia* (préfectorale).

Ce surnom, *stifelius*, parut vers 1850 ou 1855 : son origine ne serait pas allemaude, mais bien... française.

Il viendrait simplement ou plutôt il vient du drame insensé d'E. Souvestre et Bourgeois, intitulé : *Stifélius*.

(Actuellement, on écrit *Stiffelius* suivant Petrocchi Panzini, etc.)

Piave en tira un livret *Stifelio* que Verdi mit en enseigne et fit représenter en 1850, au théâtre Civico de Trieste.

L'opera ne put malgré tout réussir, Verdi le retira, le remania et en fit *Aroldo* qui ne réussit pas mieux.

C'est ce double usage d'une partition qui aura fait donner ce nom à un habit d'usages multiples. P. T. BERGAME.

—

Une médaille gastronomique (LI, 108). — Je remercie tardivement notre Directeur : grâce à l'*Intermédiaire*, une pièce curieuse a été retrouvée, qui évoque les souvenirs de l'Année terrible, et, avec elle, les noms des quinze « Spartiates » fidèles au dîner de Quinzaine. Oui, certes, il y avait-là un memento plutôt qu'un hosanna, et la fièvre obsidionale devait être pour quelque chose dans cette manifestation commémorative — oh ! combien ... Les hôtes du Salon rouge ont fait maigre chère, c'est entendu, — comme tous les Parisiens — les deux millions « d'âmes » assiégées :

J'ai payé quinze francs quatre œufs frais non pour moi.
VICTOR HUGO.

Notre siège était fait à cet égard ; mais encore, faudrait-il ne pas montrer plus de conviction que les convives eux-mêmes ! Philippe Burty s'est défilé à l'anglaise et Edmond de Goncourt, si communicatif d'ordinaire, ne souffle mot de l'Adresse à l'Amphitryon : le fait a son éloquence ! Décidément, je crois bien que c'est à l'absent, au convive honteux qu'iront les sympathies. Voici les autres noms : Ernest Renan, P. de Saint-Victor, M. Berthelot, Ch. Blanc, Schérer. Dumesnil, A. Nefftzer, Ch. Edmond, Thénot, J. Bertrand, Marey, Ed. de Goncourt, A. Hebrard. (FIGARO, 6 février, 1880).

Avec le mot *âmes*, l'inscription, sinon l'initiative, semble être de Renan.

POËNSIN-DUCREST.

—

Couvents maçonniques au XVIIe Siècle (LIV, 499) — Voir Barruel : *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*.

Ouvrage édité en 1818, chez Théodore Pitrat à Lyon.

Les aboyeuses de Josselin (LIV, 506. — M. de Manes trouvera des renseignements sur cette question dans : L. Hamon. *Les aboyeuses de Josselin. Les environs de Josselin. Combat des 30*, etc. Rennes, 1889, in-12°, broché, avec gravures hors texte. — Je puis procurer ce volume ; mais je ne l'ai pas actuellement en main.

Dr Marcel BAUDOUIN.

—

Bibliographie napoléonienne (LIV, 394, 533). — M. Wircheisen nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Genève, Petit-Lancy,
14. 10. 06.

A Monsieur le Directeur de
l'Intermédiaire des chercheurs et curieux
Paris.

Monsieur,

On me communique le n° du 20 septembre de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* où se trouve une notice relative à ma « Bibliographie napoléonienne ».

Cet ouvrage a paru en 1902, d'abord en édition allemande ; quelques semaines plus tard, son contenu restant absolument le même, des éditions française, anglaise et italienne ont été publiées, le titre, ainsi que la préface, ayant seuls été traduits.

Cette bibliographie n'a pas la prétention d'être complète, n'étant qu'un petit extrait critique d'une grande collection manuscrite de la bibliographie générale de la Révolution et de l'Empire, collection encore inachevée et comprenant déjà à l'heure actuelle plus de 60.000 ouvrages.

Au commencement de l'an 1907, paraîtra une autre édition de la bibliographie de l'époque napoléonienne, plus importante et comprenant au moins 5 fois plus de titres que l'édition de 1902.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

FRÉDÉRIC M. WIRCHEISEN.

—

Physionotrace (T. G., 101, XXXVI ; XXXVIII ; XXXIX ; LIII). — Je viens d'acquérir deux portraits au Physionotrace, dont l'originalité et l'anonymat piquent ma curiosité.

L'un représente un officier supérieur revêtu d'un uniforme brodé, vu de trois quarts, ce qui est rare ; c'est vraisemblablement un officier de marine, un amiral, car, à la loupe, on distingue une ancre sur les boutons de son habit.

Ce portrait, gravé par Quenedey en 1817, ne porte aucun nom. Mais une main inconnue a écrit au dos celui-ci, au crayon : Clebas Duchillon ou Duchillau.

L'autre, gravé par Bouchardy, est celui d'un homme portant moustaches et favoris ; à la boutonnière de sa redingote pend une croix de la Légion d'honneur. L'allure est celle des officiers de l'Empire, en demi-solde sous la Restauration, et le quatrain ci-après qui l'accompagne rend cette hypothèse vraisemblable :

D'un arrêt infamant ma tête fut frappée,
De vingt ans de combats ce fut l'indigne prix.
Plus j'ai souffert pour lui, plus j'aime mon [pays ;
Pour le défendre encore, il me reste une épée.

Puis-je espérer que quelque collègue érudit et subtil pourra me renseigner sur ces deux personnages, me donner leurs noms exacts et les particularités de leur existence ?

Je lui en serai très reconnaissant.

HENRY VIVAREZ.

—

Les Compagnies d'assurances, leur origine (LIV, 338). — L'*Histoire Générale de l'Assurance en France et à l'Etranger* donne une réponse à cette question. Ce livre est déposé à la Bibliothèque nationale. Editeurs Giard et Brière, rue Soufflot, auteur Georges Hamon.

Un article intitulé « Les origines par la médaille des Assurances maritimes, incendie, vie, de 1600 à 1830 », publié dans l'*Assurance Moderne*, 28 février 1906, n° 540, 97 boulevard Port-Royal, répond également au correspondant de l'*Intermédiaire*. Ajoutons que le dit journal d'assurances contient de nombreux documents anciens et qu'actuellement il fait paraître le répertoire des médailles d'Assurances au nombre de 400. La direction de l'*Assurance Moderne* fait appel à ses confrères de l'*Intermédiaire* dans le cas où ceux-ci possèderaient d'anciens documents sur les assurances. G. H.

—

In-8° ; in-12 ; in-16 (LIV, 504) — La question est au contraire très intéressante, et pour ma part j'attends les réponses qui y seront faites.

Des in-8° sont tirés comme des in 4°, c'est certain ; cela est exigé par quelques auteurs, par exemple lorsque le papier de leur ouvrage est assez fort. En effet, la pliure se faisant sur moins de pages, cette sorte d'irrisure, si je puis ainsi parler, de

Cette petite historiette date de 1859. Les ouvriers qui travaillaient alors, à Saint-Denis, au caveau impérial, rencontrèrent plusieurs tombes en pierre, parfaitement scellées, de rois mérovingiens ou carlovingiens. Or, quel ne fut pas leur étonnement, en ouvrant ces tombes, de voir s'en échapper une quantité incroyable de mouches d'aspect noirâtre et de grosseur moyenne. Ce fut une nuée s'abattant sur les autels et jusque dans les burettes. Parmi les assistants, beaucoup en détruisirent, d'autres en emportèrent pour les examiner. Un naturaliste, à qui un prêtre de Saint-Denis, l'abbé Delon, en avait soumis l'examen, pensa que la reproduction de ces mouches avait dû se faire de siècle en siècle, en se mangeant de génération en génération.

Plusieurs mouches furent mises sous un verre, mais elles moururent au bout de deux heures. Détail piquant : beaucoup d'assistants que ces insectes avaient touchés, virent apparaître sur leur peau, de la rougeur, de la tuméfaction, et certains mêmes une inflammation véritable.

Je laisse à d'autres le soin de mettre au point l'explication de ce phénomène dont l'authenticité est incontestable.

En tout cas, ce que je puis avancer sans conteste, c'est que l'historiette en question n'a rien de contradictoire, pour un temps assez long du moins, avec les données actuelles de la science. Les mouches du genre *Calliphora*, *Sarcophaga*, *Lucilia cadaverina*, qui sont les travailleuses de la mort, ne vivent que sur les cadavres. Ce sont leurs innombrables larves ou *asticots* qui détruisent en partie les tissus cadavériques. Ces larves se développent très rapidement, mettent moins d'un mois pour arriver à l'état de nymphe, autant pour arriver à l'état parfait. « Une génération a de six semaines à deux mois d'existence, et celles qui suivent augmentent en nombre, suivant une progression géométrique croissante » (Mégnin). Cela explique la fameuse nuée. Mais étant donnée la dessication totale des ossements trouvés, il faut admettre que pour se reproduire, les mouches en étaient réduites à se manger de génération en génération, ce qui, jusqu'à un certain point, est très admissible, puisque ces insectes ne vivent que de cadavres gros ou petits, et alors de ce qu'ils trouvent.

Est-ce à dire, pour cela, que l'origine ancestrale de cette colonie fût contemporaine de Mérovée ou de Childéric III ? Je suis loin de le penser, et je laisse la parole à des intermédiairistes plus ferrés sur la faune des tombeaux. Dr Billard.

—

La société des Eclectiques (LIV, 453). — J'ai sous les yeux un certain nombre de cartes d'invitations aux réunions des éclectiques des années : 1873-74-87-95, qui me viennent de feu mon ami Alexis Martin. Ces cartes sont des eaux-fortes, dont quelques-unes sont signées de :

O. Vilpelle — Guillomin — Aglaüs Bouvenne — Letourneaux.

Le lieu des réunions n'est généralement pas indiqué ; ce qui laisse supposer qu'il était toujours le même, et connu des invités. Cependant, sur deux d'entre elles de 1873, la réunion a lieu « chez Laffite ».

César Birotteau.

—

Les mansardes célèbres (LIII, LIV, 435, 489, 529). — *La mansarde de Bonaparte.* — Ce n'est pas au n° 5 que logeait Bonaparte, élève de Brienne, puis officier d'artillerie, quand il faisait séjour à Paris.

La mansarde du quai Conti n° 5, est une légende dont Auguste Vitu a fait justice depuis longtemps.

Il faut chercher le « Nid de l'aigle » au n° 13, ancien hôtel de Sillery qu'occupait, en ce temps-là M. de Permont, et c'était une jolie petite chambre au 3e étage; elle existe encore. Nothing.

—

Mots d'académiciens moroses (LIV, 505). — Je lisais justement, ces jours ci, un livre de Mary-Lafon (*Cinquante ans de vie littéraire*, Calmann-Lévy, 1882) et j'y copie ceci :

..... Se tournant alors majestueusement vers moi :

Monsieur, me dit Royer-Collard, d'un ton d'augure, depuis dix ans, je ne lis rien.

Alors, répliquai-je, en regardant les livres épars sur la table, vous devez être bien au courant.

Il bondit sous ce coup de pointe.....

N.-A. M. Giles.

*
* *

Le mot de Royer-Collard : « A mon âge on ne lit plus, on relit » a été certainement prononcé.

Alfred de Vigny le rapporte dans son

journal, à la date du 30 janvier 1842.

Etonné de cette réponse, Vigny demanda à l'académicien, comment il faisait pour donner sa voix. Ce dernier lui répondit : « Je la donne... Je la donne... « Je vais aux élections... je ne peux pas « *vous* dire comment je la donne, mais je « la donne enfin. »

Tout permet de croire que cette réponse est véridique, car l'illustre auteur d'*Eloa* n'avait aucun intérêt à inventer cette boutade qui était plutôt à son désavantage. A. CHESNIER DU CHESNE.

—

« Il y a des années où l'on n'est pas en train » (LIV, 281, 543). — Ce n'est pas le peintre Jules Breton qui, dans son autobiographie, *La Vie d'un artiste*, attribue ce mot au paysagiste Nazon. Le rédacteur de la présente note est peut-être responsable de la confusion commise par M. Gustave Fustier. Il avait, en effet, au lendemain de la mort de Jules Breton, publié dans la *Liberté* (n° du 7 juillet 1906), un article où il citait un certain nombre de souvenirs de ce peintre regretté, d'après sa *Vie d'un artiste* et, chemin faisant, il donnait une nomenclature sommaire des personnalités artistiques qui défilent dans ce livre et parmi lesquelles il mentionnait « Nazon, autre paysagiste, d'une paresse incroyable, l'auteur de ce mot : *Il y a des années où l'on n'est pas en train.* » M. Gustave Fustier, soit qu'il ait lu cet article dans le journal où il a paru, soit qu'il en ait lu la reproduction partielle dans d'autres journaux, a cru que le rédacteur citait ce mot d'après Jules Breton lui-même ; son erreur s'explique tout naturellement.

C'est à la page 260 de sa *Vie d'un artiste* que Jules Breton parle du peintre Nazon. Voici, d'ailleurs, en quels termes :

« Je voudrais dire deux mots aussi de notre ami Nazon que nous fréquentions beaucoup alors et qui, Dieu merci, est encore bien portant (en 1890, année de la publication de la *Vie d'un artiste*) ; mais, comme il s'est volontairement retiré de la scène où nous le pensions appelé à un rôle sérieux, comme il vit obscur dans son pays, je crois qu'il est bon de le rappeler au souvenir de ceux qui l'ont connu.

Nazon ressemblait alors (vers 1856) à un Etrusque, la tête au profil d'une simple ligne, recouverte de cheveux drus et épais qui se dressaient sur son front en cimier.

Il allait distrait, arpentant les rues de ses grandes jambes, les pieds un peu en dedans, la poitrine en avant et haussant, au-dessus d'une écharpe enroulée au cou, son long nez pointu de fourmilier, comme pour aspirer les nouvelles qui couraient dans l'air.

Car c'était un causeur intarissable et d'infiniment d'esprit, cet excellent camarade aux allures cordiales quoique dédaigneuses pour toute vulgarité.

Il avait brillamment débuté comme peintre. Je me rappelle certain paysage du Midi où fuyait un long mur aux courbes pleines de style, sur lequel s'appuyait une fillette gardant un essaim de dindons ; tableau d'un grand charme, d'une coloration sobre et fine, absolument original au moment où il parut.

Nous attendions de lui un grand paysagiste, et dire qu'il a préféré aller planter ses choux à Montauban !

C'est tout. Comme on le voit, Jules Breton ne fait même pas allusion à la paresse de Nazon. Le mot en question est rapporté, non par Jules Breton dans sa *Vie d'un artiste*, mais par M. Ch. Moreau-Vauthier dans un livre récent : *Gérôme, peintre et sculpteur*, et c'est là que le rédacteur de la présente note l'avait trouvé.

M. Ch. Moreau Vauthier énumère les artistes qui habitaient, rue Notre Dame-des-Champs, l'un de ces ateliers dont l'ensemble portait, dans les premières années du second Empire, le nom de *Boîte à thé* : J.-L. Gérôme, Brion, Toulmouche, Lambert, Schutzberger, etc. « On travaillait avec ardeur dans cette communauté d'artistes » dit-il, et il ajoute (page 134) : « Au milieu de tous ces travailleurs, le paysagiste Nazon prononçait le mot célèbre : *Il y a des années où l'on n'est pas en train.* »

J'ignore si, comme le croit le Dr Cordes, le mot figure dans les *Scènes de la vie de bohême*. Mais alors même qu'il y figurerait, il n'en résulterait point forcément que la paternité de cette amusante formule doive être retirée à Nazon et transférée à Murger. Je sais bien que les *Scènes de la vie de bohême* ont paru en 1851, antérieurement, par conséquent, à la formation du groupement de la « Boîte à thé ». Mais M. Ch. Moreau-Vauthier ne dit pas que Nazon ait prononcé le mot alors qu'il fréquentait la « Boîte à thé ». Au surplus, peu importe que le mot ait été emprunté par Murger à Nazon ou par Nazon à Murger. Ce n'est pas une de ces paroles historiques dont l'origine et l'authenticité

sollicitent impérieusement l'attention des chercheurs et des curieux.

ETIENNE CHARLES.

—

Les plus vieilles tragédiennes, comédiennes, cantatrices du temps présent (LIV, 506). — Parmi les comédiennes et comédiens, on peut citer :

Mme Caroline Bader, gymnase enfantin, Vaudeville, Variétés, née en 1827. Vit à Saint-Gratien.

Mme Raucourt Anna, Odéon, sœur de Baron des Variétés, née en 1834. Vit à Paris.

Mme Zulma Bouffar, une des reines de l'Opérette, née en 1843, pensionnaire de la maison des comédiens à Pont-aux-Dames.

Lassouche, le joyeux comique du Palais Royal, né en 1828. Habite Paris.

Bouyer, l'artiste de drame, né en 1843. Directeur de la maison des comédiens à Pont-aux-Dames.

Brelet, qui créa le rôle d'Arthur dans la *Grâce de Dieu*. Né en 1826. Habite Bicêtre.

Laclaindière, ex-jeune premier à l'Ambigu, né en 1836. Vit à Paris.

Mme Jeanne Clarence, qui fut une actrice applaudie à l'Ambigu, veuve de l'artiste Clarence, née en 1835. Habite Asnières.

Mme Moïna Clément, qui fut une bonne actrice de drame, née en 1843. Vit à Paris.

Mme Marie Delaporte, la jeune première idéale du Gymnase, née en 1838. Habite Paris.

Mme Judith, de la Comédie française, née en 1827. Habite Paris. Mme Judith est retraitée depuis 1866.

Frédéric Febvre, de la Comédie Française, né en 1833. Habite Paris.

Mme Desmonts, qui brilla dans les travestis à la Gaîté, veuve de Desmonts des Bouffes, née en 1838. Habite Tours.

Mme Irma Crosnier, l'excellente duègne de l'Odéon, née en 1820. Habite Paris.

Mme Pauline Granger, de la Comédie Française, née en 1833. Habite Paris.

Mme Guyon, veuve d'Alex. Guyon, qui fut elle-même Mlle Jarry, des Folies dramatiques, née en 1836. Habite La Varenne.

Hadingue, l'ancien premier rôle de Marseille, le père de Mme Jeanne Hading (Hadingue dite), né en 1820. Vit à Marseille.

Mme Victoria Lafontaine, de la Comédie française, veuve de l'artiste de ce nom, née en 1840. Habite Versailles.

Laroche, de la Comédie Française, né en 1841. Vit à Redené.

Mme Clara Lemonnier, née en 1840. Paris et Bruxelles.

Mme Lacressonnière, seconde du nom, veuve de Lacressonnière, actrice de drame, née en 1840. Habite Paris.

Mme Daudoin, qui fit les beaux jours des Variétés, vers 1850-60, née en 1831. Vit au Vésinet.

Mlle Van Ghell, la créatrice du *Petit Faust* et des *Cent-Vierges*, née en 1844. Habite Quinson.

Mme Naptal-Arnault, premier rôle à la Gaîté et à Saint-Pétersbourg, née en 1825. Habite Paris.

Pacra de l'Eldorado, né en 1832. Habite Paris.

Mme Claudia, qui fut la comère de tant de Revues de fin d'année, née en 1835. Habite Orléans.

Mme Honorine, qui créa la *Vie Parisienne*, devenue Mme Péricaud, née en 1833. Habite Paris.

Mme Périgat, acteur de drame qui eut son heure de célébrité, née en 1837. Habite Paris.

Régnier, le jeune premier de l'Ambigu, né en 1839. Habite Nogent-sur-Marne.

Mme Edile Riquier, de la Comédie Française, née en 1832. Habite Paris.

Mlle Scrivaneck, l'émule de Déjazet, née en 1823. Vit à Sainte-Périne.

Mme Tordens, de la Comédie Française, qui fut lectrice de la Reine des Belges, née en 1842. Habite Uccle.

Mme Paul Deshayes, actrice de drame, veuve de l'artiste de ce nom, née en 1848. Habite Paris.

Mlle Marie Favart, de la Comédie Française, née en 1833, retirée de la rue Richelieu depuis 1881. Habite Paris.

Mmes Thérésa, Rousseil, etc.

A l'étranger : Thomas Salvini, à Florence.

H. LYONNET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Octobre 1906

42e Année — N° 1128

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs de vouloir bien accompagner leur pseudonyme ou leurs initiales de leur nom. Cette précaution est indispensable pour nous permettre de faire suivre les lettres dont nous sommes chargés.

Si chaque pseudonyme nouveau doit être suivi du nom, tout pseudonyme appuyé du nom une première fois nous étant connu, n'implique plus ce rappel.

Questions

La comtesse d'Egmont. — La célèbre fille du maréchal de Richelieu a eu pour biographe la comtesse d'Armaillé qui n'a pas voulu s'occuper des « accusations dont souffrait sa réputation » et qui prétend écarter « ce côté pénible de son histoire ».

A quoi ces lignes font-elles allusion ?

+

La rue de Poitiers. — La rue de Poitiers ne compte que quelques numéros, et la plupart en immeubles neufs.

Connaît-on l'emplacement exact de l'hôtel où se réunissait, en 1851, le club royaliste qui prit une si large part au rétablissement de l'Empire ? M. P.

Les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France. — Pourrait-on me dire quels sont les ouvrages qui donnent les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France, notamment pendant le règne des Valois ?

M. Baschet, dans son ouvrage sur les *Archives de Venise*, mentionne l'existence de ces rapports et les noms des ambassadeurs; mais il n'en donne pas le texte. Par qui ont-ils été publiés ? E. M. N.

Le comte Hangwitz à la veille d'Austerlitz. — Un de nos érudits intermédiairistes pourrait-il nous signaler un ou plusieurs ouvrages historiques, traitant spécialement des négociations entre Napoléon et la Prusse, qui précédèrent les événements qui aboutirent à la bataille d'Austerlitz, et du rôle que joua, dans cette circonstance, le comte Hangwitz ? P. et W.

Les filles de Georges III. — Un lecteur pourrait-il me donner des renseignements biographiques et bibliographiques sur les filles du roi d'Angleterre Georges III, notamment les princesses Amélia et Sophia ?

La chronique scandaleuse du temps s'en est beaucoup occupée, mais à quelles sources puiser pour préciser les on-dit et la vérité ? Quels mémoires anglais consulter ? N'y a-t-il pas aussi des mémoires ou papiers d'émigrés français dépeignant la vie à la Cour d'Angleterre, aux environs de 1800 ? R.

La fuite de Louis-Philippe. — Dans sa fuite, Louis-Philippe passa par Dreux (25 fév.), Anet, Evreux et gagna ensuite Honfleur et le Hâvre. Me serait-il

possible de connaître l'itinéraire exact parcouru par la famille royale depuis les Tuileries jusqu'au Havre avec les dates de passage ? M. M.

—

Gambetta et la dame du ministère de l'intérieur. — Dans son intéressant *Gambetta inconnu* (Gounouihou, Bordeaux, 1905), M. André Lavertujon, ancien secrétaire du gouvernement de la Défense nationale, raconte une particularité ignorée de la vie de Gambetta. L'état de la gorge de Gambetta, l'a contraint à aller faire une cure à Ems, en 1869. Il évite toute rencontre :

Gambetta, écrit M. André Lavertujon, n'avait pas voulu voir M. Ratazzi qui, au surplus, n'en avait manifesté le désir que très indirectement, en laissant parler sa femme. Dans plusieurs autres circonstances assez intéressantes, l'état de la gorge de *mon* malade nous dicta pareille réserve. Il y eut quelqu'un qui dut en être fort mécontent. Au lieu de quelqu'un, c'est « quelqu'une » que je devrais dire, et vous m'excuserez si, pour ne pas pontifier toujours, je rapporte cette anecdote. Une actrice de petit théâtre, devenue notoire par sa liaison avec un critique dramatique assez tristement fameux, fit pour nous approcher des efforts tellement entêtés et tenaces que nous ne savions comment les expliquer. Douze mois plus tard, nous trouvions la clef — et de quel style ! — au ministère de l'intérieur, dans les cartons de la sûreté générale.

Peut-on mettre — sans scandale — les points sur les i ? Y.

—

Le Parc des Princes. — D'où vient cette dénomination appliquée au quartier qui sépare la commune de Boulogne-sur-Seine de son Bois ? Est-elle antérieure à la Révolution ? En quoi consistait ce parc ? En reste-t-il quelque chose ? A. D'E.

—

Jean d'Anet, dominicain. — Pourrait-on me donner des renseignements sur la vie et les œuvres de *Jean d'Anet*, écrivain du XVe siècle, faisant partie de l'ordre de Saint-Dominique ? M. M.

—

Un fermier général à la Bastille : Durand de Mézy. — Un financier très habile du nom de Durand de Mézy, fermier général, destitué en 1726, par le cardinal de Fleury, aurait été mis à la Bastille, pour avoir adressé au roi un mémoire manuscrit qui attira l'indignation du cardinal et du contrôleur général Orry, intitulé : *Dissertations sur les fermes générales du Roi, et sur les différentes variations qui sont arrivées dans leur administration depuis la mort de Colbert.*

Je désirerais savoir la date de son entrée et de sa sortie de cette prison d'Etat. Quelles étaient ses armoiries ?

PAUL PINSON.

—

Créli Donato, peintre. — Un érudit lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître les tableaux de Créli Donato, né, d'après la biographie de Michaux, à Crémone, en 1671, et décédé en 1749, à Bologne, et ceux de Fernivoli et J. du P. Mirandol ? Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ces deux derniers.

Le graveur Laurent Cars, né à Lyon en 1703, toujours d'après Michaux, n'aurait-il pas reproduit par la gravure des tableaux des ces trois peintres ? Lesquels ?

DOÉ.

—

Le marquis Dalou. — M. Pierre Meller, dans un article excellent sur l'*Adoption*, a cité celle de M. de Rolland, par le marquis Dalou. Je désirerais savoir quelle est l'origine nobiliaire du marquis Dalou, qui fut préfet du Cher sous la Restauration. T. H.

—

Inscription tombale a. b. i. d. — Francops. — Dans notre vieille église de Fontenay-aux-Roses, aujourd'hui démolie, se trouvait gravée sur la pierre une généalogie figurative des Héristal. Au bas, on lisait : *Pro Petro Francops, dit de Colonnia, ora virgo benigna*, et autour, en lettres gothiques, à intervalles inégaux :

a. b. i. d. g. n. o. v. f.

Connaît-on ce Francops, donateur, sans doute, du monument ? Que signifient les 4 premières lettres *a. b. i. d.*, le reste étant le nom de Geneviève ? Les génovéfains étaient seigneurs pour partie de Fontenay. VAL CONTENT.

—

A. Lavallée. — Où trouver quelques renseignements biographiques sur ce personnage, qui, au mois de fructidor an X, était attaché à la personne ou au cabinet du premier consul ? ARM. D.

Hippolyte de La Porte. — Même question pour Hippolyte de la Porte, dont je suis en train de dépouiller la correspondance.

Elle révèle son intimité avec madame de Staël, Chateaubriand, Esménard, Michaud, le prince de Broglie, etc. etc.

ARM. D.

—

César de Martimprey. — Saurait-on où est mort, vers 1732, et où a été enterré Jean-François-César de Martimprey, maréchal de camp?

VILLEFOND.

—

Dumay, directeur des cultes. — M. Dumay, directeur des cultes, qui vient de mourir, était auteur dramatique.

On lui attribue un certain nombre de pièces ou jouées, ou en portefeuille. On lui attribue aussi certaines brochures et notamment une plaquette intitulée : *A bas les calicots.*

Serait-il possible d'établir une bibliographie de ses œuvres ? Ses amis ne croiraient-ils pas intéressant de dégager du fonctionnaire, la physionomie moins connue et assez inattendue de l'écrivain ?

D' L.

—

L'homme sauvage en héraldique. — Diverses armoiries, monnaies, enseignes, etc., nous présentent soit un, soit deux hommes sauvages, soit même un homme et une femme sauvages. J'entends ici par « sauvages » des individus nus ou imparfaitement vêtus de peaux de bêtes et velus sur tout le corps, à la façon des singes, la paume des mains, la plante des pieds, les coudes et les genoux restant glabres.

Quelque ouvrage parle-t-il de l'homme sauvage en héraldique ? Quelle signification a-t-il ? Est-il de pure fantaisie ou est-il l'expression de croyances relatives à l'homme primitif ? Dans quel pays faisait-on le plus couramment usage de cet emblème ? J'en connais des exemples en France, en Suisse et en Allemagne. De quand date-t-il ?

Une documentation aussi variée et aussi complète que possible me serait très utile. Mille remerciements aux aimables ophélètes qui auront la bonté de me répondre.

ISKATEL.

—

La main de justice. — Le sceptre, dans tous les temps et chez toutes les nations, a été la marque du pouvoir. La main de justice n'est entrée que depuis quelques siècles dans les attributs de nos monarques. Le premier roi à qui l'on voit cette marque de dignité royale est Hugues Capet. Quelle a été la vue de ce prince en l'établissant ? C'est sur quoi on n'a que des conjectures, du moins nous semble-t il. Nous avons cherché sans succès un texte qui autorise, non à soupçonner, mais à préciser pourquoi Hugues Capet a adopté cet emblème.

A. B. X.

—

Les appellations honorifiques dans l'armée. — A quelle date remonte l'origine de l'expression « mon », mon lieutenant, mon capitaine, placé devant chaque grade, en s'adressant à un supérieur ?

Y a-t-il un règlement pour prescrire ces appellations, ou ont-elles, seulement, été consacrées par l'usage ?

C'est à ce dernier avis que je me range, ayant, vainement, recherché, au ministère de la guerre, trace d'un document relatif à ce sujet.

Lieutenant G. P.

—

Gouvernail des jonques chinoises. — Les jonques qui naviguent dans les mers du sud de la Chine ont presque toutes un gouvernail fort curieux. Suspendu à un treuil, pour être enfoncé ou élevé, suivant le besoin qu'on a de sa pression, il est manœuvré par une barre d'une grande longueur ; la force en est encore augmentée par une ingénieuse disposition. Pensant avec raison que la résistance à l'eau est rendue plus forte si, au lieu de lui opposer une barrière plane et compacte, on perce cette barrière d'une quantité de trous en forme de losange, les Chinois ont modifié en conséquence les gouvernails de leurs jonques. L'eau, alors, ne glisse plus simplement contre le gouvernail, mais elle fait un effort pour se précipiter, en tourbillonnant, au travers de ces ouvertures étroites. Cette lutte engendre une action efficace qui donne plus de facilité pour virer sur place. Je désirerais savoir si ce procédé est ou a été expérimenté en Europe.

E. M.

—

Cadrans solaires en couleurs. — — Où pourrait-on trouver des dessins

en couleurs de cadrans solaires avec devise? VILLEFONT.

—

Jehan Flamel, de la « Gazette rimée ». — Qui signait de ce pseudonyme à la *Gazette rimée* ? Dr Heilly ne le dit pas. Y.

—

Les petites cours allemandes au XVIIe siècle, par Paul de Saint-Victor. —Pourrait-on me dire où avait paru ce chapitre de son volume posthume : *Anciens et modernes* (Calmann-Lévy, 1886) ? L. R.

—

Vers attribués à André Chénier. — Les vers suivants sont donnés comme étant d'André Chénier. On ne les retrouve dans aucune édition de ses œuvres. Je croirais volontiers cette attribution erronée. Que faut-il en penser ?

L'AMOUR

Pour mes songes heureux d'espoir, de poésie,
C'est toi, dans mon sommeil, que mon âme a choisie;
Comme une étoile en feu qui descend et qui fuit,
Ton image brillante apparaît dans la nuit ;
Et la vive clarté de l'Aurore nouvelle
Comme toi, fraîche et pure, à mes yeux se révèle.

On prétend que l'amour a troublé ma raison ;
On dit que ma voix tremble en prononçant ton nom,
Que je cherche tes traits dans le cours des fontaines,
Que j'écoute l'écho de quelques voix lointaines
Et qu'égarant mon cœur dans un autre univers,
A ma lyre, en ton nom, je demande des vers.

Mais toi, tu ne sais pas, je ne sais pas moi-même,
Si cet enchantement annonce que je t'aime,
J'ignore quel pouvoir t'abandonne mes jours,
Et si je le savais, je le tairais toujours ;

Car je ne voudrais pas dans cette ardente flamme,
Entraîner avec moi l'innocence d'une âme.
Je ne veux pas livrer ta jeunesse aux douleurs,
Effacer ton sourire et t'apprendre mes pleurs.

P. c. c. LÉDA.

—

Les Lettres à l'Étrangère, par Honoré de Balzac. — Quel est le véritable éditeur de cette publication, qui au vif regret des Balzaciens, marche *pede claudo* ? Deux volumes en vingt ans !

Je sais que les originaux de ces admirables *lettres* sont la propriété de notre éminent collaborateur, Monsieur le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ; mais tous ceux qui connaissent ses remarquables études sur Balzac et son œuvre, si documentées, si impeccables à tous égards, présentées avec un soin, j'allais dire méticuleux, penseront peut-être avec moi, que s'il a fourni la matière, il est resté étranger à la mise au jour des *Lettres à l'Etrangère*. Tous les lettrés lui seraient reconnaissants de bien vouloir faire connaître quelle part il a réellement prise à leur publication. ARM. D.

—

Termes de métier. — Le langage des marins, comme celui des chasseurs, est riche d'expressions pittoresques, d'images heureuses.

Théophile Gautier recommandait fort la connaissance des termes de métiers. Il existe certainement des vocabulaires spéciaux ; un aimable intermédiairiste voudrait-t-il en citer ?

N'existe-t-il pas également un dictionnaire groupant tous les termes de métiers, de marine, de vénerie ?

D. H. D.

—

Voyages de Gulliver, par Swift. — La traduction française de l'abbé Desfontaines est, paraît-il, largement expurgée. Y en a-t-il une qui ne le soit pas ? Quelle est sa meilleure édition ?

SGLPN.

—

Tant qu'à faire. — Cette locution est-elle française ? Je la croyais tout à fait vicieuse, et voilà qu'à mon grand étonnement je la trouve dans *Les Désenchantées*, de Loti, page 85. En parlant des habitants de la Lune : « Un Lunois, tant qu'à faire, il me semble que ce serait indiqué. »

J'ai entendu soutenir qu'il fallait dire *tant à faire*. Ne serait-ce pas plutôt : *tant que faire?* Qu'en pensent les intermédiairistes ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Bougeotte ou tracassin ? — Grâce au progrès des exercices sportifs et particulièrement de la bicyclette et de l'automobile, nos contemporains sont en proie à un excessif besoin de déplacement. En juillet dernier, dans une de ses spirituelles chroniques du *Temps*, M Jules Claretie a désigné sous le nom de *bougeotte* cet impérieux besoin de locomotion.

Lancé par une telle autorité, le mot ne pouvait manquer d'être accueilli. Me permettra-t-on pourtant d'invoquer une priorité d'environ trois années en faveur d'un vocable non moins expressif, qui remplit le même usage ?

Je fréquente peu la rive droite, bien que je la voie souvent des quais où je bouquine; contrairement à l'étudiant limousin, il est rare que je transfète la Séquane pour déambuler par les vies de l'urbe ; j'ignore donc si le mot dont je parle est courant dans les « nouveaux quartiers », encore que j'y connaisse des personnes qui en font usage. Mais ce que je sais bien, c'est que, dans mon vieux faubourg Saint-Germain, voilà environ trois ans que s'est répandu le terme de *tracassin*, que maintenant une foule de gens comprennent et emploient. D'où venait-il ? qui l'a lancé ? Je ne saurais le dire ; toujours est-il que, répondant à un état nouveau, il a été accueilli avec faveur.

Le *tracassin* de la rive gauche, c'est la *bougeotte* de l'éminent chroniqueur du *Temps*. Ainsi va le monde ; ainsi se différencient les langues ; ainsi naissent les idiomes.

Les deux termes sont synonymes, et pourtant ils ne me suggèrent pas une pensée identique.

De même qu'une œuvre d'art m'émeut par sa forme, sa substance ou sa couleur, de même un mot m'impressionne par sa structure, dont l'harmonie est rompue ou améliorée, suivant les cas, par un simple changement orthographique ; il évoque en moi une image déterminée.

La *bougeotte* m'apparaît comme l'expression d'une agitation intérieure, comme le résultat d'une surexcitation nerveuse ; le *tracassin* est plutôt la réponse de l'organisme aux excitations venues de la Nature ambiante. ISKATEL.

—

Lapsus au théâtre. Contre-petteries célèbres. — Le *Gil Blas* citait l'autre jour quelques contre-petteries authentiques et célèbres :

L'un, jeune premier fameux, voulant s'écrier : « Un mot de vous, madame, un seul mot de vous », s'exclame : « Un mou de veau, madame, un seul mou de veau. »

L'autre déclare placidement : « J'étais assis sur le seuil de ma pipe, occupé à fumer ma porte... »

Une autre fois — c'était Febvre, dans *Fille de la Seiglière* — Je vous vénère, je vous bénis, devient : « Je vous bénère, je vous vernis.

Worms, dans l'*Ami des Femmes*, sauf erreur, propose à un de ses partenaires de *boire* une cigarette et de *fumer* une tasse de thé.

Un tragédien célèbre, disant *la Grève des Forgerons*, déplore son sort en ces termes un peu *shoking*, mais amusants :

Ma fille a mal tourné, mon gendre est mort en couches..

On n'en finirait pas, si l'on voulait relater tous ces petits incidents comiques. Antoine, commençant ainsi, en tournée, la plaidoirie de la *Fille Elisa* : « Messieurs de la cour, messieurs les curés ». Et tant d'autres qu'on ne pourrait pas dénombrer.

Pourquoi pas ? Ce ne sont pas là des problèmes historiques, mais telles de ces catastrophes ont eu leur heure de popularité. Et entre tant de mots qui font rire, ceux-là, du moins, ne font de tort à personne.

N'en pourrait-on allonger la liste ?

A. B. X.

—

Les jaquemarts de France. — Les jaquemarts sont ces automates grotesques actionnés par un mouvement d'horlogerie et directement ou indirectement intéressés aux sonneries de l'heure, du quart et des demies.

Quels sont ceux qui restent en France et en Alsace-Lorraine ? Signalement ; état-civil.

P. D.

—

Les pigeons-voyageurs du siège de Paris. — Dans l'histoire du siège de 1870, les pigeons ont joué un rôle plus que touchant. A qui revient cette idée d'employer les pigeons à la défense nationale ? A M. Steneackers qui s'en vante, comme M. Segalas ? à M. Cassiers qui paraît le prouver ? Que sont devenus les pigeons, héros des principales prouesses ?

Y.

—

Le masque mortuaire de Beranger et Chintreuil. — Le masque mortuaire de Béranger est à Carnavalet. Chintreuil en possédait un également, qu'il légua à Desbrosses.

A Carnavalet, on prétend avoir l'original. Chintreuil le prétendait aussi. Quelle est la vérité ? Et qui, depuis la mort récente de Desbrosses, possède le masque de Béranger ? V.

Réponses

Notre-Dame de Lorette (LIII ; LIV, 238, 419). — Il m'est d'autant plus agréable de répondre à l'invitation formulée par QUÆSITOR que mon *Etude historique sur l'authenticité de la Santa Casa* est menacée de devenir l'apanage exclusif des érudits. Déjà le maître du s. palais du Vatican, le P. Lepidi, dominicain, en la déclarant irrépréhensible au point de vue de la doctrine, l'a dit « faite pour les savants ». Je profite donc volontiers de l'occasion pour la faire entrer dans le grand public.

Il y a lieu tout d'abord de fixer le lecteur sur les faits à examiner. Une légende est, de sa nature, difficile à saisir : elle ne se fixe qu'à la longue. A la différence des faits certains, dont le souvenir s'efface avec le temps, le merveilleux d'une légende va toujours grandissant. Voici, d'après Jérôme Angelita, qui dédia une *Histoire de la translation de la maison de Lorette* au pape Clément VII en 1531, les événements mémorables qui se seraient produits :

9/10 mai 1291. Arrachée de ses fondements par les anges, la s. Casa de Nazareth est transportée par eux à Rauniza, entre Fiume et Tersatto (Dalmatie). Apparition et discours de la sainte Vierge au curé (?) Alexandre.

1292. Envoi de quatre délégués illyriens de Tersatto à Nazareth, pour vérifier les dimensions respectives du sanctuaire et de ses anciennes fondations.

10 décembre 1294. La s. Casa reprend son vol, traverse la mer Adriatique et vient se poser dans le territoire de Recanati.

10 août 1295. Nouveau transport de la s. Casa à peu de distance, dans le domaine des frères Antici.

9 septembre 1295. Envoi par la ville de Recanati d'un ambassadeur au pape Boniface VIII, pour lui annoncer l'arrivée de la maison de Nazareth sur leur territoire.

2 décembre 1295. Quatrième et dernière translation de la s. Casa au lieu de Lauretum.

1296. Apparition de la vierge Marie à un anachorète.

Même année. Envoi de seize délégués à Nazareth pour vérification comme dessus.

Nul document, contemporain d'aucun de ces huit événements, ne nous est parvenu, n'a même probablement existé : ces dates sont inconnues des historiens de Lorette, antérieurs à Angelita, qui en demeure aux yeux de la postérité l'éditeur responsable, car les documents sur lesquels il prétend appuyer ses dires, n'ont jamais été vus par personne.

Mon ouvrage est divisé en deux parties, consacrées, l'une à l'histoire du sanctuaire de l'Annonciation à Nazareth, l'autre à celui de la nativité à Lorette ; chacune est partagée en trois périodes, suivies de résumés récapitulatifs des documents. Il serait trop long de reproduire ici, même en les abrégeant, ces résumés, car ils occupent 53 pages, et les auteurs cités sont au nombre de près de 1100. Il suffira d'ailleurs de préciser mes conclusions.

Je fournis, en plus grand nombre que mes devanciers, des textes constatant la destruction de la maison de la sainte Vierge à Nazareth antérieurement à 1291 ; j'établis ensuite, par les récits des pèlerins, que le lieu qui avait été le témoin du mystère de l'Annonciation continua, après cette date, à être, comme par le passé et dans les mêmes conditions, l'objet de la vénération des visiteurs et le but de leurs pèlerinages, ce qui exclut nécessairement le miracle de la translation.

La partie de beaucoup la plus considérable de mon travail consiste dans la critique de la légende. J'établis, par les chroniques orientales et les récits des pèlerins que le fait de l'enlèvement de la maison de la sainte Vierge est demeuré inconnu à Nazareth et dans tout l'Orient, et que le récit du miracle y a été une importation de l'Occident au XVIe siècle. Je démontre : par les chartes, qu'il existait à Lorette une église de Sainte-Marie, non distincte de la s. Casa actuelle, avant cette même translation ; par un classement chronologique rigoureux des documents et par l'élimination légitime des pièces fausses, qu'il n'a pas été question à Lorette ni ailleurs de cette translation avant 1472.

Les annalistes italiens sont tous, sans exception, muets touchant l'arrivée de la s. Casa en Italie. J'ai montré que Jean Villani ne pouvait ni l'ignorer ni la taire. Dante n'y a pas fait allusion dans trois

vers fameux de sa *Divine Comédie* et Boccace y contredit. Pétrarque, Platina, saint Antonin de Florence n'en disent mot.

N'ayant pas de documents véridiques à invoquer, on en a inventé de faux. C'est d'abord une lettre des prieurs de la commune de Recanati au pape Boniface VIII, du 9 septembre 1295, pour porter à sa connaissance la translation de la s. Casa dans la propriété des frères Antici ; puis une autre d'un ermite Paul au roi de Naples (?), du 8 juin 1297, pour lui raconter les trois dernières translations. La fabrication de ces deux pièces fausses ne remonte pas au delà du milieu du XVIIe siècle.

On a rapporté, pour le besoin de la cause, à un évêque de Macerata de 1330 environ, une « Legenda antica della s. Casa di Loreto », qui doit dater des alentours de 1575 et perd de ce chef la valeur qu'aurait une pièce presque contemporaine des événements.

Un autre faux, mis en circulation par le franciscain Franc. Quaresmio, est la légende de l'évêque de Nazareth qui, par crainte de la mort, renie sa foi, troque sa mître contre un turban et entraîne ses diocésains dans l'apostasie. J'ai établi que l'évêque de cette époque est qualifié de *bonæ memoriæ* par le pape, dans la bulle qui lui donne un successeur.

En 1472, le gouverneur de Lorette, Pierre Tolomei, prévôt de Teramo (d'où le nom de Teramano sous lequel il est connu), rédigea une notice sur la translation miraculeuse de l'église. Il est indubitable que cette pièce n'a pas le ton d'un document d'histoire véridique et que ses assertions n'ont aucun fondement dans le passé.

Le récit de la quadruple translation y figure pour la première fois, car je suis arrivé à éliminer le prétendu témoignage de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône, qui en aurait fait mention, en 1450, dans sa *Mappemonde spirituelle*. En remontant à l'original français de cet ouvrage, conservé à la bibliothèque du palais Saint-Pierre à Lyon, j'ai constaté que cette mention en est absente : c'est une addition des traducteurs latins de cet ouvrage, à partir de 1486.

Les « innombrables » bulles des souverains pontifes en faveur de Lorette ne commencent à parler de la transformation qu'en 1507 — et encore avec une faute énorme : *Bethléem* au lieu de *Nazareth*, — soit 215 ans après l'événement prétendu. Avant cette date, Lorette ne possède, aux yeux des Papes, qu'une église rurale (1320), de simple pélerinage (1387). On a cherché à plaider l'*alibi*, en soutenant que l'église Sainte-Marie de Lorette, mentionnée dans les documents antérieurs à 1294 est différente de la s. Casa. Cette supposition est réduite à néant par une bulle de Jean XXII, de 1320, qui, en la traitant d'église rurale, parle des dévastations dont elle avait été l'objet (en 1313-14) de la part des gibelins du pays ; ceux-ci avaient dépouillé la statue de ses vêtements précieux : c'était donc bien l'église du pélerinage. J'ai été heureux de publier, pour la première fois, cette pièce, restée inconnue jusqu'ici aux historiens de Lorette.

Un mot, en finissant, sur la portée de la quasi-unanimité des auteurs en faveur de la translation : elle est, comme je l'ai dit (p. 471), pour produire une illusion d'optique. Bon nombre d'auteurs expriment d'une manière correcte, mais non convaincue, l'opinion qui prévalait à leur époque : dans le fond, leur sentiment intime ne lui était pas favorable, on le sent. Ils pèchent, comme Vogel, par respect humain. Voltaire lui-même n'est pas sarcastique à son habitude. Les Bollandistes, en attendant que le général de leur compagnie leur interdise ce sujet, ne font aucune allusion aux preuves du fait qu'ils mentionnent par occasion ou font des réserves. Ce qui est plus caractéristique, ce sont les bénédictins de premier ordre, Mabillon et Montfaucon, qui racontent leur passage à Lorette sans prononcer le mot translation : ils ont cru simplement de bon ton de n'y pas contredire publiquement ; peu après, leur confrère Calmet n'hésita pas à le faire.

Parmi les tenants du miracle, combien y en a-t-il qui aient cherché son fondement historique ? Infiniment peu, et jamais sans idée préconçue. Partant de la certitude du miracle de la translation comme fondée sur une tradition indiscutable, ils se sont efforcés de réunir des preuves en sa faveur ; puis ils ont cherché à répondre aux objections. Les procédés de la critique historique sont différents, et je crois les avoir appliqués exactement.

En terminant, j'ai circonscrit le rôle de mes contradicteurs aux trois points suivants :

1° Trouver un chroniqueur oriental ou un pèlerin occidental qui, pendant les deux siècles après la prétendue translation, ait constaté à Nazareth l'absence de la s. Casa ;

2° Découvrir en Occident la moindre trace du fait de la translation dans un document authentique antérieur au dernier quart du xve siècle ;

ou 3° Prouver l'authenticité des trois narrations de 1295, 1297 et 1330 environ.

Tant que ces points ne seront pas résolus dans le sens de la légende, le récit de la translation restera frappé de faux.

ULYSSE CHEVALIER.

—

Iles Anglo-Normandes (LIV, 387, 462, 576). — Je remercie M. le Dr Billard de son obligeante réponse, mais outre qu'elle ne porte que sur un point, je me permets de ne pas la trouver absolument convaincante. Je n'ignorais pas les cataclysmes géographiques dont il parle ; mais, à mon modeste avis, ils ne suffisent pas à expliquer l'existence et surtout la persistance de notre langue, et de noms français, dans les îles Anglo-Normandes.

En 709 et même en 912, la langue n'était pas formée, les noms de famille n'existaient pour mieux dire pas. S'il n'y avait pas eu rapports constants et émigration fréquente du continent aux îles, il est probable que le « Jersyan » ne ressemblerait pas autant au Français, et qu'on ne trouverait pas, dans le Chanell Island, autant de noms de famille identiques à ceux du continent.

On sait, d'ailleurs, que pendant la guerre de Cent ans, les Français firent plusieurs incursions dans les îles. En 1368, des soldats espagnols à la solde de Charles V s'emparent de Guernesey. Plus tard, après la Saint-Barthélemy, ce sont des réfugiés français qui importent la Réforme. Et, comme il y eut en Normandie et sur les confins de la Bretagne des centres protestants assez importants (comme Vitré, si je ne me trompe), les émigrants durent être assez nombreux.

D'autre part, dans le n° du 10 octobre, une communication du vicomte de Grouchy nous apprend que les de Gruchy, de Jersey (cités en première place dans ma question du 20 septembre) pourraient bien descendre de « Jean de Grouchy qui eut de fâcheux démêlés avec la justice du Roi de France, Jean-le-Bon, pour avoir livré Carentan aux Anglais, et qui fut grâcié.»

C'est un nouvel indice qu'au temps des guerres avec l'Angleterre, les gentilshommes qui avaient pris le parti de l'étranger pouvaient être tentés de se réfugier dans les îles.

Mais nous en sommes toujours aux hypothèses et mes questions du LIV, 387, demeurent entières.

Quant aux coutumes, toutes ne remontent pas aux établissements du duc Rollon. C'est ainsi que les « Etats » (assemblée locale) furent établis par Maulevrier qui pendant trois ans occupa une partie de Jersey au nom de Louis XI (1461-1463).

Sercq fut aussi occupée un certain temps par les Français. Elle devint ensuite un nid de pirates. Son organisation ne remonte qu'à la charte de 1563, par laquelle la reine Elisabeth d'Angleterre la donnait à Helier de Carteret.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Colonie anglaise dans le Berry (LIV, 498). — Cette colonie a sans doute une origine identique à celle des *Forêtins* dont l'*Intermédiaire* a parlé jadis et auxquels notre collaborateur Ardouin-Dumazet a consacré un intéressant chapitre dans le 26e volume de son *Voyage en France*. Ces Forêtins descendent des Ecossais de Charles VII, garde fidèle de ce souverain qui leur concéda les forêts d'Allogny et de Saint-Palais, à charge de les défricher. A. D.

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445, 507). — Je ne crois pas que Louis XVI ait été initié et qu'il ait eu à subir aucune épreuve : il accepta ainsi que ses frères le rôle de protecteur insigne. (Voir mes articles du *Correspondant* des 10-25 mai 1906).

En 1818 et surtout en 1823, après le congrès de Laybach, elle fut sur le point d'être supprimée, tout au moins en France. Elle fut sauvée par le duc Decazes.

J. G. BORD.

Le dimanche et le décadi (LIV, 274, 378, 438, 490, 508, 563). — L'observation du décadi ne dut pas être exigée strictement partout, ni celle du dimanche plus interdite.

Au rapport de mon père, ses parents avaient connu une vieille femme qui, pendant le règne du calendrier républicain, s'obstina, seule du village, à faire toilette et à chômer les dimanches ; elle ne fut jamais inquiétée. SGLPN.

—

Le petit homme rouge des Tuileries et Napoléon Ier (LIV, 445, 511, 571). — La *Révolution française* de Charles d'Héricourt a publié une estampe représentant un petit homme rouge berçant son fils.

Cette gravure est accompagnée de la légende suivante :

« Le petit homme rouge, c'est le diable ; son fils, dont le maillot est entouré de bandelettes tricolores, c'est Napoléon Ier. Cette estampe est la reproduction, sous une forme sensible, d'une légende fort répandue pendant les premières années du XIXe siècle et consignée tout au long dans le numéro 288 (avril 1814) du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature*. D'après cette légende, Bonaparte aurait dû ses succès à la protection de l'« homme rouge », auquel il était lié par un pacte conclu en Egypte, pour dix ans, la veille de la bataille des Pyramides, et renouvelé pour cinq ans seulement, quelques jours avant celle de Wagram.

« Sans attribuer à ces contes populaires plus d'importance qu'ils ne méritent, la gravure ci-contre rend assez naturel le rapprochement de deux mots, l'un de Joseph de Maistre « La Révolution est satanique dans son essence », l'autre de Bonaparte lui même : « On veut détruire la Révolution en s'attachant à ma personne. Je la défendrai, car je suis la Révolution, moi, moi ! » (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, V. p. 14).

E. MANSON.

*
* *

Louis Ulbach, en fait une nouvelle dans *Les Secrets du Diable*. Paris, Michel Lévy, 1858, 1 vol. in-16.

*
* *

Une nouvelle, publiée il y a déjà quelques années, par M. de Nion dans le *Gaulois*, si j'ai bonne mémoire, rappelait cette légende du petit homme rouge et les souvenirs qu'il évoquait dans l'âme de Marie-Antoinette. LOUIS CALENDINI.

—

Le Nègre et le Maréchal (LIV, 220, 405, 549). — Je ne sais s'il faut adopter l'opinion d'About ou celle de M. Libert, mais je pencherais plutôt pour la première, car M. Libert se trompe sûrement à propos du « J'y suis, j'y reste », et les erreurs se suivent, même quand elles ne se ressemblent pas. Or, le général de Mac-Mahon n'a jamais prononcé cette phrase aussi concise qu'héroïque

Après toutes les enquêtes et recherches indispensables pour l'étude d'une question historique, voici ce que j'écrivais dans la *Revue politique et littéraire* du 30 octobre 1880. « Les Français se consolident dans Malakoff ; aux travaux de défense sommaires s'ajoutent des monceaux de morts et de blessés ; nous retournons les pièces russes contre les batteries qui nous foudroient, et seulement alors le général Mac-Mahon peut envoyer dire à Pélissier : « Je suis dans Malakoff et je suis sûr de m'y maintenir ». Il n'a jamais prononcé les fameuses paroles : « J'y suis, j'y reste. »

ALFRED DUQUET.

*
* *

La parole « C'est vous le nègre ? » a bien été prononcée, mais pas sous la forme de question.

Une honorable famille du Midi avait du sang mulâtre dans les veines. Un de ses membres fut admis à Saint-Cyr.

Le jeune homme était malheureux, quoique nullement nègre, son physique indiquait son origine, il en souffrait et craignait les moqueries possibles de ses camarades.

Sa famille était très liée avec des proches parents du Maréchal et on lui fit demander une parole d'encouragement pour ce jeune homme s'il allait visiter l'école.

Le Maréchal, au cours d'une inspection à Saint-Cyr, se trouva en face du jeune homme et son physique lui rappela subitement la recommandation.

Il pensa tout haut : « C'est vous le nègre ? »

Regrettant alors une exclamation qui allait à l'encontre du but cherché et voulant être bienveillant, il termina sa phrase en ajoutant : « Eh bien, continuez ! »

V. R.

*
* *

Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 octobre, j'ai lu la version « véridique » de M. E. Arène, relative au nègre de Saint-Cyr.

En voici une autre tout aussi véridique et que je tiens d'un de mes oncles qui, élève à Saint-Cyr, se trouvait être voisin du nègre célèbre, lors de l'inspection que passa le maréchal de Mac Mahon.

Il est habituel que la musique ouvre le ban dans ces sortes de solennités et joue les plus brillants morceaux de son répertoire à l'arrivée du personnage attendu et pour qui se donne la fête.

Il est habituel, également, qu'elle interrompe son concert, au moment où l'autorité passe devant la troupe, et ce, pour ne pas couvrir le bruit de ses paroles.

Or, fidèle à la consigne, le chef ordonna de cesser de jouer, ce qui fit dire par le maréchal, placé, à cet instant, assez près de la musique, et, au moment où on venait de lui faire l'éloge du nègre devant lequel il se trouvait alors, la fameuse parole : « Continuez ».

Et les cuivres reprirent de plus belle.

Mais que de bruit pour peu de chose, pourrait-on ajouter ?

Lieutenant G. P.

—

Helenus (LIV, 446, 520). — Les hagiographes ne comprennent aucun saint Helenus, mais la question est de solution facile. Hélène étant un nom de femme, il est probable qu'une marraine a donné son nom à un garçon. Pour éviter la consonnance, on en a fait Hélenus, et le prêtre, en administrant le sacrement, a certainement dit Helenus. Il existe d'autres exemples analogues : le plus topique que je connaisse, est celui de Catherin, nom d'homme, genre masculin de Catherine. Il est fréquent dans l'état civil ancien de la ville de Mantes. On pourrait y ajouter *Lucasse* féminin de Lucas, ou *Thomasse* trouvés également dans un registre de paroisse.

E. Grave.

*
* *

Dans l'article *Helenus*, l'adjectif *aémère* — qui signifie : dont le culte n'est pas rattaché à un jour particulier — a été imprimé comme si c'était un nom propre : saint Aémère.

Debasle.

Familles d'origine illustre très ancienne (LIII; LIV, 78, 123, 293, 408, 463, 521). — J'ai fait, en 1871, le voyage d'Irlande, en compagnie du vicomte O'Neill de Tyrone et de M. Henri O'Neill, alors lieutenant aux chasseurs à cheval français. Le premier était considéré comme le descendant des fameux O'Neill, et, le soir du banquet qui nous fut offert par la municipalité de Dublin, le lord-maire, M Campbell, dit textuellement : « Il y a là, le vicomte O'Neill de Tyrone, petit-fils d'un illustre Irlandais, et le duc de Feltre, également d'origine irlandaise.» A Cork, la foule acclamait O'Neill comme le représentant de la grande famille. Je suis resté l'ami du vicomte et il m'a plusieurs fois expliqué sa glorieuse généalogie que personne, à ma connaissance, n'a eu l'idée de contester.

Alfred Duquet.

—

Dumont d'Urville (LIV, 498, 579). — L'amiral, on le sait, est mort *brûlé vif* dans la catastrophe du chemin de fer de Versailles, le 8 mai 1842, dans la tranchée de Bellevue. Cet événement est rappelé par une petite chapelle, fort dissimulée aujourd'hui.

A. D.

—

Marc Ducloux (LII ; LIV, 414). — Je remercie vivement notre confrère L. Y. de ses précieux *renseignements* ; mais veut-il bien me permettre de lui demander quelques détails complémentaires sur les indications bibliographiques et la correspondance de Sainte-Beuve, sources auxquelles il a puisé pour la rédaction de sa réponse? Je désirerais vivement avoir connaissance de ces sources.

Paul de Rosnay.

—

Le P. Adry et les Anas (LIV, 394, 532). — Adry était bibliothécaire de l'Oratoire à Paris, à la suppression en 1790 Un autre manuscrit bibliographique du Père Adry est maintenant en la Bibliothèque pour Bibliothécaires, fondée par M. Thomas Greenwood, à la Bibliothèque municipale de Manchester.

Noxa.

—

Un mot de Broussais. — (LIV, 501). — A propos du mot attribué à Broussais, je puis certifier le fait suivant. — J'ai revu, il y a peu de temps, un livre de classe ayant servi à un élève du lycée de la Roche-sur-

Yon dans la classe de quatrième, vers 1875. Sur le revers de la couverture de ce livre, l'écolier avait écrit (il avait alors 14 ans): « Je ne croirai à l'âme que lorsque je l'aurai trouvée sous mon scalpel ! » Cette phrase, qu'autrefois le frère de ce jeune homme, plus jeune que lui de deux ans, avait vue et avait trouvé *insensée* (c'est son expression), s'explique par ce fait que, dès son jeune âge, ledit élève (qui resta toujours en tête de sa classe), voulait être *médecin* ; et, en effet, c'est aujourd'hui un médecin connu à Paris. Mais où diable cet écolier a-t-il pu dénicher cette phrase, et en faire sa devise à 14 ans ? — Il est bien évident qu'il n'avait ni les Broussais, ni les philosophes, en quatrième ! — Explique qui pourra !

Dr Marcel BAUDOUIN.

—

Madame Grassari, cantatrice (LIV, 499). — Il s'agit sans doute, non de Mme Grassari, mais de Mme Grassini, la cantatrice célèbre sous le Premier Empire et la Restauration, et sur laquelle Auber nous a laissé d'amusants souvenirs, celui-ci, entre autres, dont Napoléon Ier s'amusa fort :

A titre de récompense, l'Empereur avait décidé d'octroyer au fameux soprano Crescentini, de passage à Paris, en 1810, l'Ordre de la « Couronne de fer », décoration italienne des rois Lombards, importée par lui-même en 1805.

Le scandale d'une telle faveur accordée à un « castrat » fut énorme dans les milieux mondains. Un soir, à l'Académie impériale de musique, comme on s'élevait contre une dérogation si choquante aux usages établis, la belle Mme Grassini se leva majestueusement de son siège et s'écria du ton le plus théâtral :

« Et sa « blessoure », je vous prie, et sa « blessoure », pour quoi la comptez-vous ? »

Un rire général accueillit cette naïveté, et Crescentini, défendu avec tant de conviction, resta décoré. A. LIBERT.

***

Bien que sa carrière ait été courte, mademoiselle (et non madame) Grassari — qui n'était point italienne, comme pourrait le faire croire la désinence du nom qu'elle avait adopté au théâtre et qui n'était pas le sien — paraît avoir été une artiste intéressante et distinguée, et elle a tenu pendant douze ans une place importante à l'Opéra, aux côtés de l'admirable Mme Branchu, avec qui elle partageait l'emploi de « premier sujet ». Les notices sur elle sont extrêmement rares ; de l'une d'elles, très particulièrement informée, j'extrais ces renseignements précis :

... Au nombre des artistes recommandables qui font la gloire de notre première scène lyrique et qui en sont les plus fermes soutiens, on doit placer en première ligne Mlle Grassari. Appelée par sa naissance à occuper un rang distingué dans la société, elle s'est vue contrainte à embrasser la carrière du théâtre pour arracher une mère à l'infortune.

Mlle Grassari naquit à Tongres en Belgique. Elle est l'unique fruit d'un mariage contracté entre le baron Gérard, lieutenant général, et la fille du bourguemestre de la ville de Tongres. Par suite d'un divorce entre les auteurs de ses jours, Mlle Gérard fut placée sous la surveillance immédiate de sa mère, jusqu'en 1814, époque à laquelle elle fut conduite à Paris auprès de son père (1).

Les événements de la guerre en Belgique ayant détruit la fortune de Mme Gérard, son aimable fille ne voulut consentir à s'en séparer qu'autant que le général lui assurerait une pension. Sa demande n'ayant point été accueillie, Mlle Gérard sacrifia les brillants avantages d'un établissement pour ne point laisser sa mère dans la détresse. Douée d'heureuses dispositions et stimulée par le désir d'assurer une existence honorable à l'auteur de ses jours, elle se décida à embrasser la carrière du théâtre, et à faire jouir ainsi le public des talents qu'elle avait acquis pour son seul agrément.

Les protecteurs ne manquèrent point à Mlle Gérard lorsqu'on sut qu'elle se destinait à notre première scène lyrique ; mais, modeste autant que sage, elle ne voulut devoir qu'à elle-même son admission à l'Académie royale de musique Elle fut reçue à ce théâtre au commencement de l'année 1816, et y débuta le 13 février de la même année, par le rôle d'Antigone de l'opéra d'*Œdipe* (2). Son succès, qui fut des plus brillants et des mieux mérités, lui valut de suite une pension de 1200 francs, et cinq mois après, le titre de *premier remplacement* (3).

(1) Un autre biographe écrivait, en 1824, qu'elle était âgée de 31 ans. Elle serait donc née vers 1793.

(2) *Œdipe à Colone*, de Sacchini, un chef-d'œuvre égal à ceux de Gluck.

(3) *Galerie biographique des artistes dramatiques des théâtres royaux.* 1826.

Le début de Mlle Grassari dans *Œdipe* avait eu de l'éclat, et le public avait fait un accueil chaleureux à la jeune artiste. L'épreuve était pourtant redoutable pour une débutante qui n'avait jamais encore paru sur une scène quelconque. Elle avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour réussir, si l'on peut s'en rapporter à ce portrait que traçait d'elle un chroniqueur : — « De la grâce, de la noblesse, une grande justesse d'intonations, une voix étendue, une élégante taille, une jolie figure, telles sont les qualités qui la distinguent. Ajoutons que Mlle Grassari est aimée du public, qu'elle est pleine de décence sur la scène comme hors de la scène, et femme de bon ton dans toute l'étendue du mot ». Elle joignait encore, à ses qualités physiques et vocales, l'avantage d'être excellente comédienne, ce qui n'est pas précisément fréquent chez les chanteurs, et d'être douée d'une émotion communicative.

En dehors de ses créations, que je vais énumérer, elle reprit avec succès un grand nombre de rôles du répertoire, dans lesquels elle fit preuve d'évidentes qualités dramatiques, particulièrement Amazily de *Fernand Cortez*, Spinette de *Tarare*, *Armide*, *Iphigénie en Aulide*, *Olympie*, etc. On assure que lorsqu'elle chantait, au second acte de *Fernand Cortez* :

Je n'ai plus qu'un désir, c'est celui de te plaire,
Je n'ai plus qu'un besoin, c'est celui de t'aimer.

le public faisait à l'artiste l'application de ces deux vers, et l'applaudissait avec chaleur.

Voici une liste, que je crois bien près d'être complète, des créations faites à l'Opéra par Mlle Grassari : Parthénope, dans *les Dieux rivaux* ou *la Fête de Cythère*, ouvrage de circonstance écrit à la course par Spontini, Persuis, Berton et Kreutzer, à l'occasion du mariage du duc de Berry ; Alexis dans *Nathalie* ou *la Famille russe*, de Reicha ; Aspasie dans *Aspasie et Périclès*, de Daussoigne-Méhul ; Stratonice dans le chef-d'œuvre de Méhul adapté à l'Opéra ; Almazie dans *Aladin* ou *la Lampe merveilleuse*, de Nicolo et Benincori ; Virginie dans *Virginie*, de Berton ; Lasthénie dans *Lasthénie*, d'Hérold ; la Reine dans *Vendôme en Espagne*, autre ouvrage de circonstance, d'Auber et Hérold ; *Zénaïre* dans *Ipsiboé*, de Kreutzer ; *Zuléma* dans *les Deux Salem*, de Daussoigne-Méhul ; la Belle dans *la Belle au bois dormant*, de Carafa ; Phédora dans *Pharamond*, troisième ouvrage de circonstance, écrit par Boieldieu, Berton et Kreutzer, à l'occasion du sacre de Charles X ; enfin Elzire dans *Don Sanche* ou *le Château d'amour*, seul essai dramatique de l'enfant prodige, alors âgé de quatorze ans, qui avait nom Franz Liszt. A cela, il faut ajouter la part que prit Mlle Grassari dans l'unique exécution qui eut lieu à l'Opéra du célèbre oratorio de l'abbé Stadler, *la Délivrance de Jérusalem*.

Mlle Grassari eut le tort involontaire d'appartenir à l'Opéra à l'époque de la crise lamentable par sa stérilité, que subit ce théâtre entre le départ de Spontini et l'arrivée de Rossini, alors que le nouveau répertoire ne s'alimentait que d'ouvrages éphémères, sans puissance et sans portée, et qui disparaissaient d'eux-mêmes après quelques représentations, si bien qu'elle n'attacha son nom à aucune œuvre intéressante et digne d'attention.

J'ai dit que sa carrière fut courte Elle ne dépassa pas douze années en effet, puisque, entrée à l'Opéra en 1816, la cantatrice quitta ce théâtre en 1828. Chose assez singulière, dès ce moment on n'entendit plus jamais parler d'elle, et il n'en fut plus question d'aucune façon, bien qu'elle fût encore dans toute la force de l'âge, puisqu'elle ne devait pas avoir dépassé trente-cinq ans. Il me paraît bien avéré qu'on ne la vit plus jamais sur aucun théâtre, et même les échos des concerts sont muets à son égard. Je ne connais guère d'exemple d'une éclipse aussi complète. S'éloigna-t-elle de l'Opéra pour se marier, ce dont d'ailleurs on ne trouve pas trace ? ou fut-elle atteinte d'une de ces maladies qui condamnent leur victime à un silence et à un isolement complets ? Ce qui est certain, c'est que son nom disparut absolument, à ce point que malgré mes recherches je n'ai même jamais pu découvrir la date de sa mort.

Mais ce qui est certain aussi, c'est que, comme je le disais en commençant, Mlle Grassari fut une artiste intéressante et distinguée, réunissant l'intelligence et la beauté à de rares qualités vocales et scéniques, et que pendant les douze années de son séjour à l'Opéra elle occupa

une place non seulement honorable, mais aussi brillante que le permettaient les circonstances et la valeur malheureusement négative des œuvres auxquelles elle prêtait le charme et l'appui de son incontestable talent. ARTHUR POUGIN.

—

Mgr Louis de Grimaldi (LIV, 499). — Dom Piolin, dans son *Histoire de l'Eglise du Mans* t. VI, p. 515) ne parle point de ce prieuré. Louis de Grimaldi fut, en effet, évêque du Mans de 1767 à 1777. Le P. Jean, dans son ouvrage *Les Evêques et archevêques de France de 1682 au Concordat,* toujours bien renseigné, n'en dit mot. L. C.

—

Le souper de Grimod de la Reynière (LIV, 561). — Si le Dr L. veut prendre la peine de consulter un livre très connu de Paul Lacroix : *XVIIIe siècle : Institutions, usages et costumes. France, 1700-1789*, il trouvera, page 403, un bois accompagné de ce commentaire : « Souper des *funérailles*, donné par Grimod de la Reynière, le fils, dans son hôtel des Champs-Elysées, à Paris, le 1er février 1783. (D'après une gravure rare attribuée à Binet, communiquée par M. Fontaine) ».

Le texte ajoute l'explication suivante :

... Grimod de la Reynière essaya pendant le carnaval de 1783, de réhabiliter l'esprit à table, en offrant à vingt-deux amis de la joie et de la bonne chère, une fête nocturne qui n'était funèbre et lugubre que d'entrée de jeu et qui se termina par un magnifique souper, composé de neuf services, dont chacun n'était que d'une seule espèce de viande accommodée de vingt-deux manières différentes. Tout Paris, pendant quinze jours, s'occupa de ce souper étrange, qui ressemblait à un repas de funérailles.

*
* *

Ce souper fut donné le samedi 1er février 1783. Il y eut 22 convives, dont deux femmes habillées en hommes ; et 300 spectateurs furent admis à passer dans la salle du festin.

Sur cette fête qui coûta, dit-on, plus de 10.000 livres, on trouvera les détails les plus complets dans les *Mémoires secrets* des 7, 11 et 19 février, ainsi que dans la *Correspondance secrète* du 15 février 1783. S.

*
* *

D'après les *Mémoires secrets*, le souper eut lieu en réalité en 1783.

Le rédacteur en rend compte ainsi :

Lorsqu'on est venu au rendez-vous, on a d'abord trouvé un premier suisse placé *ad hoc*, qui demandait au convive s'il allait chez M de la Reynière, *l'oppresseur du peuple*, ou chez M. de la Reynière, le *défenseur du peuple* ? Après avoir répondu qu'on allait chez le défenseur du peuple, il faisait une première corne au billet, et vous passiez dans un lieu en forme de corps de garde où étaient des hommes armés et vêtus à l'antique, comme des hérauts d'armes ; ceux-ci vous introduisaient dans une première pièce où était une espèce de frère terrible, un inconnu, le casque en tête, la visière baissée, la cotte d'arme endossée, la dague au côté, il faisait une seconde corne au billet, et vous introduisait dans la seconde salle. Là, se présentait un homme en robe, en bonnet carré, qui vous questionnait sur ce que vous vouliez, sur votre demeure, vos qualités, dressait du tout procès-verbal, et, après avoir pris votre billet, vous annonçait dans la salle d'assemblée, où deux gagistes vêtus en enfants de chœur commençaient par vous encenser.

Les convives réunis au nombre de vingt-deux, dont deux femmes habillées en homme. On a traversé une pièce noire, et ensuite s'est levée une toile de théâtre qui a laissé voir la salle du festin. Au milieu de la table pour surtout était un catafalque : du reste, des lampes à l'antique, des devises et une illumination superbe de trois cents bougies environ.

On s'est mis à table. Le souper a été magnifique au nombre de neuf services, dont un tout en cochon. A la fin de celui-ci, M. de la Reynière a demandé aux convives s'ils le trouvaient bon : tout le monde ayant répondu en *chorus* : excellent, il a dit : Messieurs, cette cochonaille est de la façon du charcutier un tel, demeurant à tel endroit et le cousin de mon père.

A un autre service où tout était accommodé à l'huile, l'amphytrion ayant également demandé si l'on était content de cette huile, il a dit : elle m'est fournie par l'épicier un tel, demeurant à tel endroit, et le cousin de mon père, je vous le recommande, ainsi que le charcutier.

Autour de la salle du festin était une galerie destinée aux spectateurs qui voudraient jouir du coup d'œil de la fête. M. de la Reynière avait distribué environ 300 billets de cette autre espèce, et à l'heure indiquée, il a dit qu'on pouvait laisser entrer ; mais il n'était pas permis de rester : on ne pouvait que traverser pour faire place à d'autres.

M. l'abbé de Jarente, le coadjuteur de l'évêque d'Orléans et l'oncle de l'amphytrion, ayant eu la curiosité de juger par lui-

même de cette folie, il ne lui a pas été libre de rester plus longtemps que les autres et son neveu a ordonné qu'on le fît sortir.

M. de Bonnières, jeune avocat qui commence à acquérir de la réputation et qui était à table à côté de la Reynière, en voyant le public assister ainsi au souper, ne put s'empêcher de lui dire : « En vérité, mon cher ami,cela devient trop farce, on va nous mettre aux petites maisons en sortant d'ici. — Quoi ! lui a répondu l'amphytrion avec inquiétude, cette plaisanterie m'empêcherait-elle d'être mis sur le tableau. J'en serais au désespoir. »

La fin de cette fête qui tenait beaucoup d'une fête maçonnique n'a pas répondu au commencement et n'a rien eu de singulier ; chacun s'en est allé après une séance de plusieurs heures à table, trop longue et ennuyeuse conséquemment.

Cette description n'est donnée que sous bénéfice d'inventaire. Dr L.

—

L' « immortel » Pierre Maël (LIV, 226, 360, 537, 583). — Pierre Maël était membre du comité de la Société des gens de lettres, à l'époque où j'en étais vice-président. C'était un bon garçon, boiteux, mais habitué aux exercices physiques et faisant parade de sa force herculéenne, on peut le dire. On assurait qu'il écrivait ses romans en collaboration avec notre confrère Vincent : il ne le reconnut jamais, du moins devant moi, et je n'aurais pas voulu lui faire la peine d'une question à ce sujet. Alfred Duquet.

—

Mandrin (LIII ; LIV;412). — Le savant M. Frantz Funck-Brentano n'ignore certainement pas que le baron d'Espagnac (gouverneur de l'Hôtel des Invalides,de 1766 à 1783, année de sa mort) commandait, en 1754,dans la Bresse où il eut la principale part à la destruction des bandes de Mandrin. Il y a même, à ce sujet,diverses anecdotes, malheureusement, je n'ai pas sous la main les documents pour les lui fournir, peut-être les retrouverait-il dans les ouvrages du comte de Seilhac ?

G. de La Véronne.

—

Montesson : le nom et la terre (LIV, 500). — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1863, p. 246, *Notice historique et généalogique sur la maison de Montesson*. Ce nom vient du château de Montesson situé à *Bais*, dans la *Mayenne*. Dès 1370 se rencontrent là les de Montesson qui possèdent encore le château. Le titre de marquis fut octroyé en 1660 à Charles de Montesson, né 1608, époux de Marie Prevost de Saint-Cyr (1636).

Charlotte-Jeanne de Beraud de la Haie du Riou qui, à 18 ans, avait épousé Jean-Baptiste, marquis de Montesson (il en avait 72) en devint veuve en 1769, et épousa morganatiquement le duc d'Orléans.

Cf. Abbé Angot, *Dict. de la Mayenne*, t. III, pp. 81-82. Louis Calendini.

—

L'abbé Michon est-il l'auteur du « Maudit » ? — L'abbé Michon et la science graphologique (T. G. 590). — Dans un grand nombre de volumes de l'*Intermédiaire*, de 1877 à 1891, ces deux questions sont posées et discutées. Sur la personnalité de l'auteur du *Maudit*, de la *Religieuse*, etc., qui sont des pamphlets contre le clergé et les congrégations, on s'est égaré jusqu'à la mort de l'abbé Michon. Après, on a tout su : c'était lui.

Les réponses sur la découverte de la graphologie en tant que méthode raisonnée, ont été plus faibles. La lettre que publie l'*Amateur d'autographes* (octobre 1906) éclaire-t-elle la question ? Cette lettre est de Desbarolles qui s'attribue le mérite de la découverte — en France — découverte dont l'abbé Michon, un instant, son collaborateur, l'aurait frustré. Desbarolles parle sous le coup de la colère,et son ressentiment a pu l'amener à formuler des accusations que les amis de l'abbé Michon, aujourd'hui encore, tiendront, sans doute, à détruire.

Voici cette lettre :

9 octobre 1875

Vous me demandez ce que c'est que l'abbé Michon : c'est le prétendu auteur du *Maudit*. Il a laissé croire qu'il avait commis cette gentillesse, parce qu'il y avait scandale et que tout lui est bon pour se faire remarquer. C'est une des plus cyniques canailles que je connaisse, ayant d'ailleurs, assure-t-on, de tous côtés, jeté le froc aux orties. Il s'est trouvé mon collaborateur dans le *Livre des mystères*,et voici comment :

Au retour d'un voyage en Allemagne en 1864, je traduisis un livre allemand sur la graphologie, et j'y ajoutai tout ce que 20 années d'études et de recherches m'avaient donné. J'avais connu l'inventeur à Leipzig et il jouissait dans toute l'Allemagne d'une réputation immense, et son système affirmé par 1000 gravures était très juste.

Après l'avoir suffisamment expérimenté, j'annonçai en 1868, dans l'*Almanach de la main* publié au *Petit journal* que j'allais publier un livre intitulé : *Les mystères de l'écriture*, faisant naturellement suite aux mystères de la main. L'almanach, naturellement, avait été écrit en 1867. Deux ans après, en 1869, je rencontrai chez M. de Saulcy, cet abbé qui s'était fait régaler d'un voyage en Orient par notre grand numismate. Là, je parlai de mon livre, de mes études, et alors tout d'un coup il m'apprit qu'il avait un système qu'il tenait de *son professeur* l'abbé Flandrin. Il me proposa de concourir à son livre : j'y consentis après avoir examiné sa méthode qui était tout à fait la même que celle de l'Allemand : je lui donnai toute ma traduction, toutes mes notes de 20 ans, lui expliquai une à une toutes les gravures, enfin, j'allai en toute confiance avec lui. Nous écrivîmes le livre en collaboration ; nous devions donner des conférences alternées, le guignon voulut que j'attrapasse (bigre quel chique de langage) une bronchite qui m'empêcha de parler en public pendant tout cet hiver. Il en profita, donna conférences sur conférences et finit peu à peu par laisser entendre qu'il était l'inventeur de la graphologie, que son maître (auquel il avait malheureusement consacré une magnifique tartine dans notre livre (où il le disait bel et bien son professeur et l'inventeur du système), que son maître, dis-je, ne lui avait rien montré du tout, et un beau jour il osa afficher, publiquement, qu'il était le seul inventeur de la graphologie. Je le citai immédiatement devant le comité de la Société des gens de lettres de Paris, constitué en tribunal arbitral.

Je produisis toutes mes pièces, je présentai mon almanach qui donnait une date certaine. Je produisis le livre allemand publié en 1862, d'une antériorité incontestable, par conséquent, et je donnai la traduction du livre. Lui, il ne produisit rien du tout, et il fut condamné, comme l'indique le papier ci-inclus.

Quinze jours après, lui, un ecclésiastique, il jetait sa parole par dessus les moulins, et envoyait une circulaire à tous les journaux de province où il se disait encore l'inventeur de la graphologie. J'envoyai aux journaux de province le petit billet ci-joint, alors il m'attaqua dans une espèce t... c..., papier chandelle imprimé à la main, une ordure complète Je lui répondis par huissier et il fut obligé de cesser son feu. Je l'avais complètement roulé dans son journal même. Maintenant il publie un livre qui n'est qu'un sale écho du livre des *Mystères de l'Ecriture*. Il n'a pas osé m'attaquer jusqu'ici, mais il paraît qu'il s'émoustille.

Rendez-moi donc le service de m'indiquer les articles qui paraîtront sur lui en me donnant seulement le nom du journal et la date. Alors je répondrai dans ces journaux en leur envoyant la décision du comité : je ne peux pas le laisser gambader ainsi sans le museler un peu puisqu'il veut ainsi s'émanciper. Il s'escrime contre Gall, contre la chiromancie, parce que la chiromancie, ajoute à la graphologie et la perfectionne, il en a grand peur.

Mais j'arrête là mes bavardages pour vous serrer bien affectueusement les mains. La jeune Clémentine vous dit mille choses aimables.

Votre vieux camarade,
AD. DESBAROLLES.

Cette lettre, dont le ton est trop violent, pour qu'on n'en doive pas rejeter une grande part, fait allusion à un procès-verbal rédigé à la Société des gens de lettres. Ce document serait fort intéressant à connaître. L.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526, 585) — Alexandre Dumas, né le 24 juillet 1802, à Villers-Cotterets était, d'après son acte de naissance, fils d'Alexandre Davy-Dumas de la Pailleterie, général de division, né à Jérémie, île et côte de Saint Domingue, et de Elisabeth Labouret. Par un jugement rectificatif du 27 avril 1813 du tribunal de Soissons, l'acte de 1802 fut rectifié, en ce qui touche les noms du père et de l'enfant. D'après la rectification faite sur le registre de l'état-civil, les noms du père sont : Thomas-Alexandre Dumas-Davy de la Pailleterie, au lieu de Alexandre Davy-Dumas de la Pailleterie et ceux de l'enfant : Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie, au lieu de : Alexandre Dumas.

D'après le registre des actes de l'état-civil de Villers-Cotterets, le père du grand romancier s'était marié le 28 novembre 1792. Suivant l'acte, le citoyen Thomas-Alexandre Davy de la Pailleterie (*sic*), âgé de 30 ans et 8 mois, né à la Guinodée, au Trou-Jérémie, en Amérique, était fils de feu Antoine-Alexandre Davy de la Pailleterie, ancien commissaire d'artillerie, mort à Saint-Germain-en-Laye, en 1786, et de feu Marie-Cossette Dumas, décédée à la Guinodée en 1772 C'est à cet Antoine-Alexandre, qu'appartenait par héritage la terre de la Pailleterie érigée en marquisat par Louis XIV, en 1707. Dans ses Mémoires, Alexandre Dumas a donné la description des armoiries de son aïeul pater-

nel. Marie-Cessette Dumas était une négresse.

Le 1er juillet 1702, le chef d'escadre Bailli de la Pailleterie, sorti de Nieuport avec six galères du roi, enleva, à quelques milles au large, le vaisseau zélandais la *Licorne*, de 56 canons.

Le rapport sur cette affaire, qui a été fort célèbre en France et chez nos ennemis, adressé par de la Pailleterie à Pontchartrain, est intéressant. Il a été reproduit par le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice françoise*, (t. II, p. 766). En consultant aux Archives nationales (anciennes archives de la marine. C 7 165) le dossier individuel du chef d'escadre de la Pailleterie, il est probable qu'il serait facile de s'assurer si ce marin avait un lien de parenté avec les aïeux de Alexandre Dumas.

E. M.

—

Santerre (T. G., 820 ; LIII, 617). — Il y aura lieu également de se reporter au tome LIII, 442, 507, 567, 623, 733, 845. Articles importants, à peu près entièrement consacrés à Santerre.

M. Henri Vial a consacré à *Santerre à Reuilly* (et à la rue Santerre) dans la *Correspondance historique et archéologique*, (Fontemoing, 4, rue Le Goffic, août-septembre 1906,) un article du plus haut intérêt et documenté comme le sont tous les articles de ce remarquable historien de Paris.

—

Voltaire à Lausanne (LIV, 170, 471). — La première résidence de Voltaire en Suisse fut le château de Prangins, près Nyon. Il habita successivement à Lausanne, l'agréable campagne de Montriond, entre la ville et Cuchy, acquise dans la suite par le médecin Tissot, le n° 6 de la rue du Grand-Chêne, puis la villa des Délices et de Tourney, près de Genève, enfin le château de Ferney, dans le pays de Gex, sur la frontière suisse, mais appartenant à la France.

C'est du Grand-Chêne à Lausanne, que Voltaire enthousiasmé écrivait : « Je me suis arrangé une maison qu'on appellerait un palais en Italie ; quinze croisées de face, en cintre, donnent sur le lac à droite, à gauche et par devant. La pointe du sérail à Constantinople n'a point une plus belle vue. Cent jardins sont au-dessous de mon jardin. Le grand miroir du lac les baigne. Je vois toute la Savoie au-delà de cette petite mer » etc...

Voltaire eut un moment quatre propriétés à la fois, « quatre pattes au lieu de deux », comme il disait en plaisantant. Montriond était « sa petite cabane, son palais d'hiver, son ermitage à l'abri du cruel vent du Nord ».

Cette ville tire son nom d'une colline isolée en forme de pain de sucre, aujourd'hui promenade publique, au pied de laquelle elle a été bâtie.

Dr E. Borgeaud.

—

Emblèmes héraldiques, armoiries et sceaux ecclésiastiques modernes (LIV, 335). — Si M. de Saint-Saud ne connaît pas déjà le *Traité d'iconographie chrétienne*, ainsi que le *Traité pratique de l'ameublement et de la décoration des églises*, par Mgr X. Barbier de Montault, les chapitres sur les armoiries ecclésiastiques et sur les armoiries des ordres religieux l'intéresseront peut-être. Des sceaux ecclésiastiques étrangers, anglais, par exemple, pourraient-ils lui rendre service ?

C. B. O.

—

Monsieur le chanoine (LIV, 501, 585). — En 1850 et durant les années suivantes, vivait à la ville haute de Bar-le-Duc un « prêtre habitué » de la paroisse de Saint-Etienne, M. Trancart, chanoine honoraire de Nancy et de Toul, qui, lorsqu'on l'appelait « Monsieur l'abbé », savait très bien vous répondre : « Dites *Monsieur le chanoine*, je vous prie ; c'est mon titre exact ». Et, en effet, bien qu'en parlant de lui on ne le désignât jamais que sous le nom de « l'abbé Trancart », on disait : « Monsieur le chanoine » lorsqu'on lui adressait la parole.

Albert Cim.

*
* *

Le collaborateur Quarte-blanche oublie que, en dehors des chanoines capitulaires, il existe, et en grand nombre dans chaque diocèse, des chanoines honoraires qui ne prennent point part aux délibérations du chapitre, mais portent les insignes canoniaux et ont parfaitement le droit d'être appelés chanoines. Toutefois, tant qu'ils sont curés, l'usage est, je crois, de les appeler de leur titre curial. Du reste, beaucoup de curés, curés-poyens, et archiprêtres ou simples abbés

sans charge d'âmes, sont chanoines d'un diocèse autre que le leur et en portent les insignes particuliers. H. C. M.

—

L'ordre de l'Hermine (LIV, 279, 417). — Pour ajouter aux premiers titulaires cités dans le n° du 20 septembre dernier : Henry (*alias* Hémery) Hérault, chevalier de l'Hermine en 1445.

G. Hérault de La Véronne.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. ; 158 ; XLVI ; XLVII ; XLVIII ; L ; LI ; LII ; LIV, 363). — Au pignon d'une maison proche de l'église de Buc (Seine-et-Oise) :

« *Aspice ut aspiciar*, 1863. »

Sglpn.

—

Eglises disproportionnées (LIV, 393). — A Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), quand l'abside fut construite, on la mura ; et elle sert d'église ainsi. Mont Dauphin (1) est d'ailleurs une ville avortée, trop à l'aise dans sa ceinture de remparts, à l'inverse de sa voisine Briançon.

Arsenal, presbytère, bureaux militaires, embryon de village, hôpital, caserne, manutention, salle d'artifices, cimetière, église, lavoir, magasins à munitions, forment un curieux mélange autour de la *Plantation*. Même et amusant amalgame (du moins quand j'y séjournai, il y a quelques années), dans la vie municipale, militaire et religieuse ; le Service du Génie entretient les rues ; le curé dit la messe à l'heure voulue par les femmes de la garnison, et joue aux boules avec soldats et pékins... Pourquoi donc cette commune *sui generis* n'a-t-elle pas son article dans la *Grande Encyclopédie* ?

Sglpn.

—

La droite d'un tableau, d'un édifice (LIV, 395). — A mon avis, la droite d'un tableau, d'un édifice est la partie située à droite de l'observateur, comme la droite de la route ; on écrit au tableau noir, de la gauche à la droite. La droite d'un groupe, d'une assemblée, est à la droite des individus qui les forment. La droite des mobiles, rivière, voiture, est à la droite du spectateur regardant dans le sens du mouvement.

C'est, ce me semble, ce qu'il faut admettre pour s'embrouiller le moins possible ; car je reconnais qu'il est des cas un peu cacophoniques ; ainsi le bras droit d'un personnage peint est indiscutablement à la gauche de l'observateur, et vers la gauche du tableau, selon ma formule ; il n'en est plus de même dans un miroir !... j'en suis navré !... mais comment faire ? Sglpn.

*
* *

Comme le trouve J. Lt, cette manière de s'exprimer est généralement amphibologique. Pour éviter cette difficulté, pourquoi ne pas employer régulièrement les termes héraldiques, dextre et sénestre d'un tableau, ces termes étant absolument clairs ? C. B. O.

—

Distique à attribuer (LII). — J'apporte une réponse — un peu tardive cependant — à la question posée par l'*Intermédiaire*, sur le distique «Inveni portum.... »

J'en trouve le 1er vers dans les *Contes d'Eutrapel*, de Noël du Fail, qui les a publiés, comme on sait, en 1585 :

[Je me retire]... à ma maison aux champs, que j'ai accommodée par ces années et rendue au terme d'une vraie habitation philosophale et de repos ; à l'entrée et au front de laquelle Janvier, ce gentil maçon de saint-Erblon, a gravé ces mots :

Inveni portum : Spes et Fortuna valete.
Adieu le monde et l'espoir : Je suis bien.

(*Contes et discours d'Eutrapel*, tome II, page 265. Edition Hippeau, Librairie des Bibliophiles, 1875). P. E. Nugon.

—

Les documents phalliques (L ; LI ; LII ; LIV, 541). — Je ne viens pas briser une lance en faveur du comédien archéologue Beaumesnil. J'observe seulement que jusqu'à ce que le P. C. de la Croix eût retrouvé des représentations de cette nature au temple de Mercure à Poitiers, on n'y connaissait guère que la brique de la collection Bonsergent figurée dans l'*Art de terre* de B. Fillon, et qu'à Limoges et *aliàs* autour de nous, on n'en citait aucune, ce qui paraît bien anormal. D'où je conclus que Beaumesnil ne fut peut-être pas toujours un faussaire.

Léda.

(1) Auquel se rapporte la question LIV, 447.

Le bibliophile J. R. (LIV, 57, 425). — Mille remerciements à M. Pinson pour sa réponse à ma question sur « le bibliophile J. R. » Mais l'exemplaire de cette brochure que j'ai entre les mains, porte très distinctement, sur le titre, J. R. et non J. B., comme dit M. Pinson. Est-il possible qu'il y ait deux éditions, l'une avec J. R. et l'autre J. B. ?

NOXA.

—

Contes orientaux jetés au feu (LIV, 329). — Burton a occupé la dernière année de sa vie en traduisant *The Scented Garden*, c'est-à-dire que l'ouvrage a été écrit en 1889-90. Or, comme la traduction du livre du Cheikh Nefzavin était publiée en 1885, il est impossible que Lisieux ait eu connaissance de l'œuvre de Burton. NOXA.

—

L'auteur des « Carnets du Roi » (XLVII). — La librairie Lequesne annonce ainsi cet ouvrage :

Les Carnets du roi, Paris-Genonceaux. 1903, in-12, 62.

Ce livre, qui fit grand bruit au moment de son apparition, est de Léopold II, roi de Belgique.

Ce livre est de M. Paul Gerardy. Il a été en relation avec de hautes personnalités, il a pu connaître les sentiments du roi. N'est-ce pas créer une légende que d'attribuer au roi la paternité du livre?

Y.

—

Les pantalons des femmes (LII ; LIII ; LIV, 477). — Dans les *Bigarrures et Touches*, du seigneur des Accords (Paris, J. Richer, 1582. chap. VIII) se trouve le passage suivant :

On dit que quand les Dames de la Cour commencèrent à porter des hauts de chausses, elles firent une convocation générale pour savoir comme elles les nommeraient à la différence de celles des hommes : Enfin du consentement de toutes, elles furent surnommez de ce nom *Caleson*.

Et notre Tabourot en profite pour faire sur ce mot des contre-petteries qu'il serait malséant de placer ici. Donc, que l'appellation soit : pantalon, culotte, caleçon ou haut-de-chausse, le vêtement dont parle l'auteur bourguignon est incontestablement le même que celui que nous appelons de nos jours : Pantalon. Les jeux de mots de Tabourot dévoilent sans équivoque la raison d'être de leur usage.

M. M.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII; XLIV ; XLVIII ; XLIX ; L ; LI à LIII ; LIV. — 534). Col. 534, ligne 11, lire par Bocquet.

—

Livres imprimés blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259, 360, 487, 533). — Lorsqu'il y a plus de quarante ans, je gérais provisoirement le Consulat de France à Canton, il m'a été assuré, par un mandarin fort instruit, que dans les temps anciens on avait imprimé en Chine quelques ouvrages avec des lettres blanches sur un fond noir. Pour cela, les ouvriers gravaient les caractères en creux, puis ils imprimaient par le moyen ordinaire.

On sait que le procédé d'imprimer avec des planches en bois et caractères fixes était déjà usité dans le Céleste Empire à la fin du VIe siècle de notre ère. E. M.

—

In-8, in-12, in-16, etc. (LIV, 504, 598). — Sur la question si complexe des formats, qu'il serait bien préférable, en effet, de désigner par leurs mesures métriques, ce que font d'ailleurs déjà nombre d'éditeurs et de libraires, voici quelques détails empruntés à l'ouvrage de notre collaborateur Albert Cim, *le Livre* (t. III, Fabrication du livre : Papier, Format, Impression, Illustration, Reliure) :

... De ce que nous avons dit de la fabrication actuelle du papier, fabrication mécanique sur la toile sans fin, et non plus uniquement à la forme, il résulte que les papiers d'aujourd'hui n'ont plus de dimensions régulièrement et fixement délimitées. Il convient d'observer aussi tout d'abord que ces expressions : in-octavo, in-douze, in-seize, in-dix-huit, etc., s'appliquant exclusivement au mode de *pliage* de la feuille (in-octavo indique que la feuille a été pliée de façon à former 8 feuillets ou 16 pages ; in-douze, de façon à former 12 feuillets ou 24 pages ; in-seize, de façon à former 16 feuillets ou 32 pages ; etc.), sans faire connaître les dimensions premières de cette feuille, ne signifient pour ainsi dire rien. Elles n'ont et ne peuvent avoir un sens précis qu'à condition d'être suivies de la désignation catégorique du papier, du nom du format des feuilles : in-octavo *jésus*, in-douze *raisin*, in-seize *cavalier*, etc., nom qu'on omet cependant très souvent dans le langage usuel.

Pour savoir la dimension d'une quelcon-

que de ces pages, d'une page in-8, par exemple, il est donc nécessaire de connaître d'abord, comme nous le disions tout à l'heure, la dimension de la feuille qui a été pliée et a fourni les 16 pages de cet in-8. Il est évident que plus cette feuille sera grande, plus ces pages le seront.

C'est précisément ce que l'épithète *jésus*, *raisin*, *cavalier*, etc., nous apprend. Ainsi le papier jésus ayant 0 m. 55 de haut sur 0 m. 70 de long, nous pouvons, grâce à ces chiffres, parvenir à nous faire une idée exacte de l'in-8 jésus et en calculer la dimension.

Mais dans le papier mécanique, fabriqué en bandes, *continu*, puis sectionné à volonté, ces termes provenant des anciens papiers à la forme : jésus, raisin, cavalier, colombier, etc., n'ont plus de raison d'être, plus de sens : il n'y a plus de forme d'abord; il n'y a plus de monogramme du Christ, plus de grappe de raisin, plus de cavalier, de colombe, etc., en filigrane dans la pâte du papier ; rien n'en fait plus reconnaître à première vue l'espèce et les dimensions. Il serait donc bien plus logique, plus clair et plus simple de désigner présentement les formats par leurs dimensions réelles, exprimées en centimètres ou en millimètres ; au lieu d'in-8 jésus, de dire 0 m. 175 sur 0 m. 275, ou, par abréviation, 175 × 275 ; au lieu d'in-18 jésus, 0 m. 117 sur 0 m. 183 (117 × 183).

D'autant plus qu'avec le système bâtard actuellement en usage, on arrive à des résultats singuliers : un volume de format in-4, par exemple, se trouve être plus petit qu'un volume de format in-8, un in-8 plus petit qu'un in-12, etc. (in-4 écu = 0,20 × 0,26; in-8 colombier = 0,205 × 0,315 ; in-8 écu = 0,13 × 0,20 ; in-12 jésus = 0,138 × 0,233 ; etc.).

... Chaque première page d'une feuille porte, dans sa partie inférieure de droite, sous la dernière ligne ou *ligne de queue*, un chiffre, dit *signature*, qui indique le numéro de cette feuille.

La signature permet, ou plutôt devrait permettre de déterminer facilement le format d'un livre.

Puisque nous savons, par exemple, que l'in-4 a sa feuille pliée de façon à donner 8 pages, il est clair que la deuxième feuille commencera à la page 9 (8 + 1) et que c'est au bas de cette page 9 que figurera la signature 2. Le chiffre 3 se trouvera de même au bas de la page 17 (8 + 8 + 1) ; le 4, au bas de la page 25 (8 + 8 + 8 + 1) ; etc.

Mais les feuilles destinées à fournir beaucoup de pages, à fournir, pour préciser, des formats plus petits que l'in-8, ne se plieraient pas aisément en un aussi grand nombre de fois, surtout si le papier était un peu fort, on le comprend de reste ; elles renfleraient, gondoleraient, auraient trop gros dos, et se prêteraient difficilement au brochage ou à la reliure. Parfois même l'*imposition*, permettant, après le tirage, de plier la feuille dans l'ordre numérique des pages, ne pourrait pas s'effectuer. On sectionne donc ces feuilles, on les partage en *cahiers*, *cartons* ou *encarts*, qui tous nécessairement portent aussi une signature, afin qu'on puisse les classer et assembler, d'où une nouvelle cause de confusion pour la détermination du format. Chaque feuille d'un volume in-12, par exemple (24 pages), au lieu d'être entière, pourra se composer de deux cahiers, l'un in-8 (16 pages) et l'autre in-4 (8 pages), recevant chacun une signature. Chaque feuille d'un volume in-18 (36 pages) pourra se faire en deux cahiers, l'un in-12 (24 pages) et l'autre in-6 (12 pages) ; ou bien en trois cahiers de 12 pages chacun et ayant tous les trois leur signature propre. Souvent même ces divisions sont encore plus compliquées. Ajoutons que la signature d'un carton ou encart est d'ordinaire la même que celle du cahier dans lequel il doit entrer, être *encarté*; la seule distinction consiste dans l'addition d'un point au pied du chiffre, indice de cette signature. Ainsi la signature 1. sur un carton indique que ce carton doit entrer dans le cahier signé 1 ; le carton signé 2. dans le cahier 2 ; 3. dans le 3 ; etc.

—

Diable de fille (LII ; LIII ; LIV, 539). — Un changement de nombre suffit pour mettre en évidence le rôle du diable dans cette locution — exclamative ou non.

Ces diables de gens (*Suite du Ment.* I, 1).
Et tu m'oses jouer de ces diables de tours !
(Mol., *Sgan.* 6).
Quels diables de propos me tenez-vous donc là ?
(Gresset).
De vos diables de vers détestant la manie !
(Piron, *Métrom.* I, 8).
Ces diantres de chemins (Sévigné, 335).

Diables est ici adjectif, il s'agit en effet de tours *diaboliques* de *méchantes* gens, de propos *insensés*, de *mauvais* vers, de *vilains* chemins. De même au féminin :

Quelle diable de conversation (*Pourc.* I, 8).
Quelle diable de fantaisie (*Mal. imag.* I).
Cette diable de femme ! Hamilton, *Gram*).
Quelle diantre de cérémonie est-ce là ? (L'*Avare*, III, 5).

signifient : quelle conversation *singulière*, quelle fantaisie *étrange*, cette femme *déconcertante*, *endiablée*, cette cérémonie *bizarre*, et *diable* est encore adjectif. C'est la doctrine de Littré, précise, formelle, cette fois. « On remarquera que, en cet

emploi, *diable*, si le substantif est féminin (?) devient adjectif » (II, 1145-12). De sorte qu'on n'hésitera pas à écrire au pluriel : *Diables de filles*. Mais que devient l'accord en genre ? — L'exception, plutôt curieuse, n'est pas réelle, car il faut le dire, avec toute la modestie que cette constatation impose... *ange* n'a pas de féminin ! Victor Hugo a bien écrit :

Par votre ange *envolée* ainsi qu'une colombe,

mais de la syllepse, résulte comme un mirage, et c'est la princesse Marie d'Orléans qui apparaît entre deux immortalités. Par un juste retour, *diable* n'en a pas davantage, il est masculin au sens propre ; et au figuré, il garde la même signification, sinon le même rôle !

Cette diablesse de Mme R*** (Sévigné, 17, I, 89).

Votre diablesse d'imagination (Volt. *Fréd.* 129).

Littré, en effet, semble établir une distinction, suivant qu'il s'agit du masculin, du féminin ou du pluriel, et il renvoie à « la construction de DE entre un substantif... et un autre substantif, dans laquelle le nom construit avec *de* ne fait que déterminer le nom précédent », puis, dominé sans doute par l'analogie grecque ou latine (Ῥόδος ἡ νῆσος, l'*île* de Rhodes ; *flumen Arar* quod), il analyse : complément déterminatif ou apposition :

« Un fripon d'enfant (La Font. IX, 2), « c'est un fripon qui est un enfant ; Mon bour- « reau de maître, c'est mon bourreau qui est « mon maître et ainsi de suite », ajoute-t-il (II, 957-3°).

De sorte que

Un diable de ménage (*suite du Ment.* I, 1) serait non point un ménage *infernal*, mais un diable qui serait un ménage — ou ménager ?

Sa chienne de face (*Ecole des F.* IV, 2) donnerait : sa chienne qui est sa face, à moins que ce ne soit sa figure qui est *cynique* ?

. . . . . Un diable de neveu
Me fait par ces excès mourir à petit feu
(*Méthom.* II, 4)

C'est ce qui l'a obligée de signer ce diantre de formulaire (Sévigné, 20, XI, 64).

On a, dans ces citations, des exemples de gallicismes différents et de généralisations outrées : *Cette diable de femme, ce démon de femme* (Sganarelle ?) ne sauraient se résoudre en éléments analytiques semblables : *Un saint homme de chat* (La Font. VII, 16) n'est pas un saint qui serait un chat, mais un chat qui pose pour la sainteté ; dans *Ce nigaud de Louis*, c'est Louis qui est suspecté de niaiserie ; *C'est une drôle d'idée, c'est insensé de raisonner ainsi !* donne à l'analyse : *de* raisonner ainsi, cela est insensé, cela en est une *d'*idée drôle ! Conclusion, voir LIV-539.

Poënsin-Ducrest.

—

Partir à... ou partir pour (LIV, 454). — J'ai entendu aussi : « Partir sur Paris » ; tout cela me semble également mauvais. Ne devrait-on pas dire : Partir *pour*, aller *à*... Partir sur la route de... Partir dans la direction de...

Ou mieux : Partir vers...

Mais pourvu qu'on soit compris !...

Sglpn.

*
* *

« Partir à » au lieu de « partir pour » n'est pas français, mais tend à s'introduire dans la langue, et je crains fort qu'il n'y réussisse, à voir la façon fréquente dont on emploie aujourd'hui cette locution.

Ce sera grand dommage, car, si l'on doit admettre les mots nouveaux exprimant des choses qui n'ont pas encore de vocable, je ne saisis pas très bien l'utilité qu'il peut y avoir à créer des expressions qui font double emploi avec celles qui existent déjà.

Pourquoi s'efforcer, par exemple, d'introduire le mot « solutionner » alors que nous possédons « résoudre » ? Tout au plus pourrait-on l'adopter, en style de laboratoire, pour signifier « faire une solution », et encore... !

Si l'on adopte « partir à » pourquoi ne dirait-on pas aussi « aller pour » ?

Je prévois l'objection que l'on ne manquera pas de faire : la langue française, comme toute langue vivante, est essentiellement changeante, et elle est gouvernée par l'usage dont les grammairiens, comme l'Académie, doivent enregistrer les volontés souveraines. Lorsque l'usage de dire « partir à » se sera définitivement établi, il faudra bien s'y soumettre.

En admettant que tout cela soit vrai, il faut cependant reconnaître qu'à l'heure actuelle, « partir à » comme « causer à »

et « malgré que » (1) n'appartient qu'au « style parisien » pour employer l'expression quelque peu ironique de M. Faguet. C'est une locution qui doit sa fortune, pour une bonne part aux reporters qui l'emploient chaque jour dans leurs articles rédigés à la hâte, et qu'ils n'ont certainement pas la prétention de donner comme des modèles de correction. (On écrirait un chapitre bien intéressant à propos de l'influence du journalisme sur les transformations de la langue à notre époque).

C'est l'usage, dira-t-on, et l'on croit avoir tout dit !

Mais il y a usage et usage. Or, c'est le *bon* usage qui est le maître de la langue, d'où il suit « que ceux-là se trompent « qui en donnent toute la juridiction au « peuple, abusés par l'exemple de la lan- « gue latine mal entendu, laquelle, à la « vérité, reconnaît le peuple pour son « souverain : et ils ne considèrent pas la « différence qu'il y a entre « Populus » en « latin et « peuple » en français, et que « ce mot de peuple ne signifie aujour- « d'hui pour nous que ce que les Latins « appellent « plebs » qui est une chose « bien différente et au-dessous de « popu- « lus » en leur langue... Selon nous, *le « peuple n'est le maître que du mauvais « usage, et le bon usage est le maître de « notre langue.* »

Ainsi s'exprime Vaugelas, et je crois qu'il a raison. Jadis le bon usage était celui « dont la plus saine partie de la Cour et des auteurs du temps étaient d'accord. » Aujourd'hui qu'il n'y a plus de Cour, c'est chez les bons auteurs qu'il faut aller le chercher : je doute que l'on y trouve beaucoup d'exemples de « partir à ».

Le vicomte de Bonald.

—

Sainte-Beuve (T.G.813). — **Alfred de Vigny et Sainte-Beuve. Un article non recueilli de l'auteur des « Lundis ».** — M. Jules Troubat, qui a réuni, avec tant de soins et souvent avec beaucoup de difficultés, les articles qui forment les trois volumes des *Premiers Lundis*, écrivait, en 1874, dans l'avant-propos de ce recueil :

« Nous avons tâché de rendre cette collection aussi complète et définitive que possible. Il se peut néanmoins que quelque morceau important nous ait échappé ; et dans ce cas nous serions reconnaissant au lecteur qui voudrait bien nous signaler des lacunes de ce genre : elles disparaîtraient dans un dernier volume de Mélanges ».

Depuis, en 1896, M. Victor Giraud a signalé (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, III, 613-615) *Quelques articles perdus de Sainte-Beuve* ; et, en 1904, dans la *Bibliographie* de Sainte-Beuve que nous avons dressée à l'occasion du centenaire de la naissance du critique (*Le Livre d'or de Sainte-Beuve*, p. 353-440) nous disions :

« Le *Catalogue des autographes composant le Cabinet de feu M. Antoine de Latour* (Paris, E. Charavay, 1885, in-8), mentionne, sous le n° 142, une lettre d'Alfred de Vigny), du 11 mai 1834, adressée « à un ami », pour le féliciter de « son bel article sur La Mennais et lui rappeler celui qu'il a promis de faire sur le peintre Ziégler ». Or, la *Rev. des D.-M.* avait publié le 1er mai un article sur les *Paroles d'un Croyant* ; et, le 15 mai, à la fin de la *Chronique de quinzaine*, on pouvait lire (p. 495-6) une note anonyme sur *Eloa ou la sœur des anges, par M. Ziégler, compositions au trait sur le poème de M. Alfred de Vigny*. L'article du 1er mai étant de S.-B., il y avait tout lieu de penser que la note du 15 est de lui et que le correspondant du Poète n'est autre que le Critique. Il ne peut plus y avoir de doute, si l'on remarque que tout le passage relatif à *Eloa* et à Vigny, dans la note sur Ziégler, se retrouve dans l'étude de S.-B. sur *M. de Vigny*, insérée le 15 octobre 1835 dans la *Rev. des D.-M.* Voici notamment quelques lignes empruntées à l'une (p. 496) et reproduites dans l'autre (p. 218) : *Or, suivant nous, toute poésie de M. Alfred de Vigny est engendrée par un procédé assez semblable, par un mode de transfiguration exquise et merveilleuse* [Dans le nouveau texte, il y a : *aussi merveilleuse, bien que plus douloureuse.*] *Il ne donne jamais dans ses vers, ses larmes à l'état de larmes, mais il les métamorphose, il en fait éclore des êtres comme Dolorida, Symétha, Eloa. S'il veut exhaler les angoisses du génie et la solitude de cœur du poète, il ne s'en décharge pas directement par une effusion toute lyrique, comme le ferait M. de Lamartine, mais il crée* Moïse ».

La lettre d'Alfred de Vigny, du 11 mai 1834, n'a pas été retrouvée. — Peut-être se trouve-t-elle entre les mains de l'un de nos aimables collaborateurs ? —

(1) Malgré que n'est français que dans la locution « malgré qu'il en ait » et autres semblables où le verbe avoir est pris dans ce même sens.

mais voici la réponse de Sainte-Beuve que M. Louis Gillet vient de publier (*Lettres de Sainte-Beuve à Alfred de Vigny*, *Revue de Paris*, 15 août 1906, p. 700) :

Je n'avais pas oublié, mon cher ami, la page sur M. Ziégler, elle est faite et à l'imprimerie. Si elle n'a pas été donnée à temps pour l'autre numéro, c'est qu'outre cet article de Lamennais à faire, je n'avais pas encore reçu le livre qui ne m'est arrivé que la veille de mai [*sic*] au soir, et je voulais relire *Eloa*.

Votre bien dévoué de cœur,
Sainte-Beuve.

Ce 12 mai [1834].

L'article est donc bien de Sainte-Beuve ; aussi, les premières années de la *Revue des Deux-Mondes* étant fort rares et manquant à beaucoup de collections, nous avons pensé être agréable aux admirateurs de Vigny et de Sainte-Beuve en reproduisant cette page, avec la bienveillante autorisation de M. Jules Troubat et de MM. Calmann-Lévy. J. Ct.

Eloa, ou la sœur des anges, par M. Ziégler, compositions au trait sur le poème de M. Alfred de Vigny. — C'est une heureuse idée que d'avoir voulu appliquer cette manière au trait de Flaxman et de Cornelius à une œuvre française, à Eloa, à cette Béatrix déchue, à cette Marguerite si angélique aussi, quoique abusée. Il y a d'ailleurs, dans le talent et la manière de M. Ziégler, des affinités secrètes qui devaient diriger le choix de son crayon sur M. Alfred de Vigny préférablement à tout autre. Ce qui semble distinguer jusqu'ici M. Ziégler entre les artistes ses contemporains, c'est une grâce fine et savante, une étude lente et consciencieuse qui n'ôte rien à la délicatesse ni à l'efflorescence, c'est une inspiration méditée, élaborée et sincère. Or ces traits, dont M. Ziégler nous offre quelques-uns, sont applicables surtout à M. Alfred de Vigny et à sa muse d'un goût si rare. Au commencement d'*Eloa*, on voit naître cette vierge-archange d'une larme que Jésus a versée sur Lazare mort. La divine larme est recueillie par l'urne de diamant des séraphins, et portée aux pieds de l'Eternel, dont un regard y fait éclore une forme blanche et grandissante. M. Ziégler a montré cette présentation de la divine larme dans la première de ses compositions. Or, suivant nous, toute poésie de M. Alfred de Vigny est engendrée par un procédé assez semblable, par un mode de tranfiguration exquise et merveilleuse. Il ne donne jamais dans ses vers ses larmes à l'état de larmes, mais il les métamorphose, il en fait éclore des êtres comme Dolorida, Symétha, Eloa. S'il veut exhaler les angoisses du génie et la solitude de cœur du poète, il ne s'en décharge pas directement par une effusion toute lyrique, comme le ferait M. de Lamartine, mais il crée *Moïse*. Un tel poète est favorable, on le sent, au crayon, et il présente, jusque dans son monde le plus idéal, des tableaux et des formes qui se peuvent saisir. Girodet, s'il eût vécu, et s'il se fût appliqué à ce jeune poète qu'il aimait déjà, y eût excellé plus que personne. L'œuvre de M. Ziégler sur *Eloa* se compose de douze dessins, dont les sujets sont : 1° La présentation de la divine larme dans l'urne par deux séraphins ; 2° l'éclosion de la vierge-archange, dont l'aile tout d'abord s'enfle du bonheur de vivre et qui répond *me voilà* à l'ordre de Dieu ; 3° la modestie pudique, l'aile rubanisée et les yeux voilés de la vierge sous les hommages et les pluies de fleurs que lui prodiguent ses compagnes ; 4° sa studieuse gravité au milieu des anges réunis pour l'instruire ; cette composition nous a semblé la plus belle de toutes peut-être. L'œil ouvert et attentif d'Eloa, lorsqu'on lui raconte l'ange déchu, contraste avec toutes les paupières baissées des anges enseignans :

Et l'on crut qu'Eloa le maudirait... mais non,
L'effroi n'altéra point son paisible visage.

La cinquième composition, qui exprime sa rêverie solitaire et vague aux confins du ciel, est d'une expressive simplicité. Les suivantes représentent les diverses scènes à distance avec l'archange mystérieux qu'elle a enfin aperçu. Mais les deux dernières, par leur contraste rapide, traduisent surtout admirablement la pensée du poète. Cet archange si soumis, si suppliant et si beau, qui, par la magie de sa prunelle, force la vierge pure, la fille d'une larme de Jésus, à descendre vers lui, tremblante et subjuguée, de même que Béatrix élevait Dante aux sphères du ciel par la force de son regard, cet archange est le même qui, l'instant d'après, ravit et froisse d'un bras impitoyable la vierge qui a cédé. Le moment qui précède et le moment qui suit toute séduction trouvent là des types accomplis qui, une fois vus, ne s'oublient pas. Le dessinateur a dégagé et rendu plus réelle la moralité et le sens final du poème. Félicitons M. Ziégler d'avoir donné chez nous l'exemple de cette manière simple, en même temps que profonde et sentie, d'illustrer de belles œuvres et d'interpréter un art par un autre.

—

Rabelais et Pascal (LII ; LIII, 37). — Marguerite de Navarre (*Dernières poésies*, p. 212-3) :

Je suis qui suis fin et commencement
. . . . . .

Celui qui est fait du tout ce qu'il veut
Du cercle rond sans la circonférence
. . . . . .
Le cercle suis dont toute chose vient.

Marsile Ficin (*Théologiæ Platonicæ de Immortalitate animæ*, 1641, p. 393) :

« Quid igitur Deus ? Circulus spiritualis, cujus centrum est ubique, circumferentia nusquam. »

Cusa (*De ludo globi*, 1514, p. 229) : « Deus circulus, cujus centrum est ubique. » Même image dans Gerson (éd. 1606, t. I, p. 366) et Vincent de Beauvais (*Speculum naturale*, t. I, p. 4).

La source dont Rabelais tira sa définition, c'est très propablement l'*Ordre de Chevalerie* de son ami Symphorien Champier (1510) qui débute ainsi :

A l'honneur d'iceluy, qui par sa providence colloca la terre au centre du monde..., qui est une sphère inintelligible, duquel le centre est partout et la circonférence en nul lieu.

(Voy. la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, 1906, fasc. III, p. 264-7). J. B.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484). — Ce mot excite la sympathique curiosité d'un correspondant anglais de *Notes and Queries*, et cela se comprend, le mot *bus* étant depuis longtemps d'usage courant en Angleterre pour désigner les voitures publiques.

Quant à moi, vieux parisien, je n'ai jamais, dans aucune classe de la société, entendu personne se servir du mot *bus*.

Du reste, je n'ai pas la prétention de m'élever contre l'éclosion spontanée de ce néologisme qui, au point de vue étymologique, figurera en bonne place avec beaucoup d'autres servant à désigner toutes sortes d'inventions nouvelles en drogueries, cirages spéciaux, etc., etc.

Old Pot.

—

« Les voilà »...(T. G., 134 L; IV, 110, 360). — Je rectifie mon indication. C'est sous la rubrique *Boufflers ou d'Epinay ? Madrigal*, que l'on trouve cette question traitée en 1883 (vol. XVI, 449, 502, 537).

Pietro.

—

En purette (LIV, 504). — Etre en purette ne veut pas dire tout à fait en chemise, c'est au contraire par : sans chemise et nu, qu'il faut comprendre ce mot. Tous les dictionnaires le traduisentpar : pur être : *in puris naturalibus*. E. Grave.

—

Excusez du peu ! (LIII). — Bien avant Rossini (1867) et Jules Janin (*Journal des enfants*, 1840), Balzac avait employé cette locution. Dans *le Colonel Chabert*, écrit en février-mars 1832 (édition de la Librairie nouvelle, Paris, 1856 ; volume intitulé *Honorine, le Colonel Chabert*, etc., p. 111), on lit : « Murat vint à mon secours, il me passa sur le corps, lui et tout son monde, quinze cents hommes, excusez du peu ! » Albert Cim.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV, 504). — Parce que, quand on a été désarçonné, on reprend la crinière de la bête pour remonter dessus. Curiosus.

*
* *

Les ivrognes, au lendemain d'une orgie, se remettent à boire, disant qu'il n'est meilleur moyen de retrouver son état normal, opinion généralement acceptée en Poitou. Cela s'appelle se guérir avec le *poil de la bête*. Cette réponse d'à-côté aidera à déterminer le sens cherché.

Léda.

—

Envoyer à l'ours (LIV, 281, 429, 546). — Le mot « ours » de cette locution ne serait-il pas la corruption d'un terme argotique ?

L'hôpital de Lourcine était, je crois, autrefois un hôpital-prison, dans le genre de notre Saint-Lazare actuel, où étaient envoyées d'office les avariées préfectorales. Et, dans un monde spécial, on a pu dire par apocope : « une telle a été envoyée à Lource », comme on dit aujourd'hui, à Saint-Lago.

Une autre explication peut être suggérée : l'ancienne prison de la Force était communément nommée en argot « Lorcefée » (voir le *Nouveau dictionnaire d'argot* par un ex-chef de brigade sous M. Vidocq, Paris 1829). Or, de Lorcefée à l'Ours, pour qui connaît l'extrême mobilité de la formation argotique, il n'y a pas loin, et, par les Bataillons d'Afrique, la cloison qui sépare la caserne du monde de la Pègre n'est pas absolument étanche. Cela peut expliquer la localisation de l'expression « Envoyer à l'Ours » dans le monde militaire, où elle aura trouvé son hâvre.

W. B. Sulphoca.

Biographie, Béranger n'est pas très explicite. Cependant, il insiste sur ce grenier qu'il habita en 1800 et 1801.

Il parle d'une mansarde sur le boulevard — et paraît vouloir dire qu'elle donne du côté du boulevard, mais il ne dit pas qu'elle y a vue ; il ne fait même aucune allusion à la vie de la rue ; son regard ne descend pas : il plane.

J'habitais une mansarde au sixième étage, sur le boulevard Saint-Martin. De quelle belle vue je jouissais là ! Que j'aimais, le soir, planer sur l'immense ville, lorsqu'aux bruits qui s'élèvent sans cesse, venait se mêler le bruit de quelque orage. Je m'étais installé dans ce grenier avec une satisfaction indicible, sans argent, sans certitude d'avenir, mais heureux d'être enfin délivré de tant de mauvaises affaires qui, depuis mon retour à Paris, n'avaient cessé de froisser mes sentiments et mes goûts.

Et plus loin :

Mais revenons à 1801 ; dans mon grenier du boulevard Saint-Martin.

—

La Société des Eclectiques (LIV, 453, 604). — Je suis au nombre des survivants, bien peu nombreux, je crois, qui prirent part à la fondation de ce dîner mensuel imaginé par Aglaüs Bouvenne et Alexis Martin, et inauguré le 8 avril 1872. Le nombre des membres ne devait pas, au début, excéder vingt, mais cet article du règlement quelque peu draconien, promulgué par le brave Bouvenne, fut, si je ne me trompe, modifié plus tard. Le personnel primitif se renouvela d'ailleurs plusieurs fois, à l'exception du seul Alexis Martin, resté jusqu'au bout fidèle à l'œuvre qu'il avait fondée. Parmi les convives de la première levée, je puis nommer Edmond Morin, Frédéric Règamey, Charles et Karl Fichot, le statuaire Emile Guillemin, les frères Flament, architectes, Ernest Causin, caissier de l'imprimerie Lemercier, etc. D'autres noms plus ou moins obscurs sont sortis de ma mémoire et se retrouveraient dans les procès-verbaux de chaque séance, car il y avait des procès-verbaux, généralement facétieux, en vers ou en prose, autographiés à petit nombre. Il y avait aussi des invitations gravées à tour de rôle par tous ceux d'entre nous qui savaient manier la pointe ou qui s'y essayaient.

Si beaucoup de ces cartes sont médiocres ou même pis, il en est de charmantes dues à Edmond Morin et à Frédéric Régamey ; l'une de celles-ci, nous conviant a un dîner qui tombait le 2 décembre, représentait un Badinguet émergeant d'une soupière et la censure préalable — on était encore sous le régime de l'état de siège — fit mine de vouloir interdire sa distribution, mais on s'expliqua et l'incident n'eut pas de suite.

Les réunions n'avaient pas toujours lieu au même restaurant, comme le suppose César Birotteau, et quelques-unes même se tinrent, au printemps et en été, dans les jardins et bosquets de la banlieue. Mais, ainsi qu'il advient d'ordinaire pour les groupements de cette nature, la mort, les changements de résidences ou de situation, les accidents de santé, les divergences politiques, les dissentiments personnels, firent des vides dans la primitive phalange, et si la Société des Eclectiques eut une longévité exceptionnelle, je ne sais plus rien de son histoire intérieure à partir du moment (1875 et 1876) où je cessai d'en faire partie.

MAURICE TOURNEUX.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La barbe d'Henri IV et le médaillon de Mlle Pluche. — Henri IV avait de la barbe, et même une très belle barbe, il n'est un français qui ne le sache. Lorsque son tombeau fut violé, à Saint-Denis, il apparut admirablement conservé. On le plaça debout contre un pilier. D'abord, il fut regardé avec une curiosité craintive et presque respectueuse. Puis la fureur qui animait les profanateurs se manifesta en brutalités sur ce cadavre. Il fut jeté à terre et frappé. Ce fut au cours de cette scène que sa barbe fut coupée. Mais on n'est pas d'accord pour dire de quelle manière ni par qui.

Un médecin fait ce récit (Voyez *Intermédiaire* VII, 127):

Mon grand-père du côté maternel, le comte de J... avait été élève chez les bénédictins de Lagny, où il avait eu, pour précepteur, l'un d'eux, nommé Dom Coutance.

Quand le couvent fut fermé, ce moine, revêtu d'habits séculiers, se mêla à tous les événements. Il était à Saint-Denis au milieu des furieux qui frappaient à coups de sabre le cadavre du roi.

Dom Coutance profita du tumulte et de la confusion qui accompagnèrent cette triste scène pour se saisir d'une grosse poignée de la barbe du Béarnais, dont il fit cadeau à son ancien élève, comme d'une précieuse relique. Mais cette relique ne m'est pas parvenue : mon grand-père, n'avait,comme on dit vulgairement, rien à lui, et ce qu'il ne donnait pas, il le laissait le prendre aux amis : la barbe d'Henri IV est sortie de ses mains.

Cette version ne ressemble pas à celle de Lenoir qui, lui aussi, témoigne que la barbe d'Henri IV a été dérobée pendant cette scène d'odieux tumulte.

Une femme s'avança vers lui et lui reprochant le crime irrémissible d'avoir été roi, lui donna un soufflet, et le fit tomber par terre. Soit que les militaires aient,dans le caractère, plus de générosité, soit qu'ils ne considérassent Henri IV que comme un grand capitaine, ils ne partagèrent point, en cette occasion, la fureur de la populace ; un soldat qui était présent, mû par un martial enthousiasme, au moment de l'ouverture du cercueil,se précipita sur le cadavre du vainqueur de la Ligue, et, après un long silence d'admiration, il tira son sabré, lui coupa une longue mèche de sa barbe qui était encore fraîche, s'écria en même temps, en termes énergiques et vraiment militaires : « Et moi aussi, je suis soldat français ! Désormais je n'aurai pas d'autre moustache ». Et plaçant cette mèche précieuse sur sa lèvre supérieure : « Maintenant, je suis sûr de vaincre les ennemis de la France et je marche à la victoire. » Il se retira.

On se demandera après ce pillage de la barbe, comment le célèbre moulage de la tête du roi qu'on nous dit avoir été fait à Saint-Denis, porte encore trace d'un aussi abondant ornement pileux.

Si nous tenons ces récits pour véridiques, nous nous demanderons également ce que ces barbes sont devenues.

Le soldat n'a pas dû combattre avec cette moustache postiche, moins héroïque que ridicule : alors qu'a-t-il fait de son royal trophée ?

Peut-être M. Léonce Grasillier nous apporte-t-il la réponse à cette question dans la pièce qu'on va lire et qu'il copia, à l'intention de l'*Intermédiaire*,aux Archives nationales. Est-elle inédite ? Nous ne savons pas qu'elle ait été éditée. Le Dr Billard ne la cite pas dans son travail sur les tombeaux de Saint-Denis.Quoi qu'il en soit, elle figurera honorablement à cette place, et nous sera un nouveau motif de discussion.

Voici, dans son texte fort original, ce curieux manuscrit :

Hommage fait à Sa Majesté le roi de France d'un médaillon renfermant de la barbe de bon roi Henry IV, son auguste ayeul.

Par sa dévouée servante et fidelle sujette Marie-Louise Pluche, *native de Noyon, rentière demeurant à Paris,rue du Four Saint-Germain, n. 46.*

Cette barbe coupée avec le sabre de l'un des gardes des sépultures royales de Saint-Denis, à la figure du roi Henry IV, lors de l'exhumation impie des tombeaux de cette église royale,a été remise de suite, à son instante et pressante prière à *M. Maurice*, natif de Nancy, ancien peintre de LL. MM. Impériales de Russie Elisabeth et Catherine II, qui curieux de revoir les restes de ses anciens souverains, se rendit à St-Denis, et parvint à pénétrer dans les soutterrains de l'abbaye avec un de ses amis ancien officier supérieur des gardes-françaises qui voulait aussi jouir, une dernière fois, de la vue de ces royales et précieuses reliques.

M. Maurice qui avait habité la Russie, Moscou plus particulièrement, pendant 15 ans, en revint pour se fixer en France, et se rapprocher de sa vieille mère, avec une fortune de trente mille livres de rentes, qu'il avait amassée par son travail,il la perdit pendant la Révolution, ayant été incarcéré pendant fort longtemps et fut sur le point de perdre la tête sur l'échafaud révolutionnaire.

Cet artiste connu de tout Paris par son talent, était lié avec les Princes et Grands de Russie qui lui témoignaient une vénération et une estime toutes particulières.

Il a pendant fort longtemps fait les achats de tableaux et d'antiquités pour Lord Seymour avec lequel il était lié d'amitié.

C'est lui qui arrangea la belle galerie de tableaux de feu Delaborde, banquier de la Cour, avec lequel il était également lié d'amitié.

Ces antécédents de feu M. Maurice sont consignés ici pour donner une idée de son goût particulier et faire connaître combien il avait de satisfaction de posséder ces restes d'un grand roi, qu'il fit mettre avec un soin religieux dans un médaillon qui est ci-joint et qu'il s'empressait de faire admirer à toutes ses connaissances qui étaient nombreuses.

M. Maurice est mort en mai 1820, à l'âge de 90 ans.

Les témoins qui attestent avoir vu chez ce peintre le médaillon dont il s'agit et qui en ont signé le certificat ci-annexé sont :

1° Le jeune Prince *Emmanuel de Galitzine* qui habite toujours Paris, avec la Princesse sa mère qui honorait M. Maurice d'une amitié toute particulière.

2° *M. Denon*, ami intime de M. Maurice, lequel a gravé son portrait.

3° *M. Lange*, sculpteur et restaurateur des antiques du Museum, ami de M. Maurice.

4° *M. Langlois*, père, peintre en miniature et ami de M. Maurice.

5° *M. Leroux*, ancien commissaire de Police depuis la restauration et maintenant employé près de M. le Préfet de Police, M. Delaveau.

Ce Médaillon a été donné par M. Maurice, avant sa mort, à *Mlle Pluche* qui lui avait prodigué ses soins pendant 12 ans et à laquelle il portait une grande amitié, et dans laquelle il avait la plus entière confiance, il lui a fait en outre un testament mobilier.

Cette demoiselle désirant faire hommage de ce médaillon à Sa Majesté, à laquelle sa famille et elle sont dévouées et attachées de cœur, elle ose prendre la liberté d'avoir l'honneur de la supplier de vouloir bien agréer ce gage de son amour et de sa fidélité pour l'auguste famille des Bourbons.

Elle vous supplie de vouloir bien agréer le très profond respect avec lequel elle a l'honneur d'être

Sire,
de Votre Auguste Majesté
La très dévouée et fidèle
servante et sujette.
M. L. Pluche.

Paris, le 23 mars 1824.

Nous soussignés certifions que depuis longtemps que nous connaissions *M. Maurice*, ancien peintre, jusqu'à sa mort arrivée en mai 1820, nous avons toujours vu chez lui, attaché à son secrétaire placé près de son lit, le médaillon ci-joint, *renfermant de la barbe du feu roi Henry Quatre*, d'après ce que nous a dit plusieurs fois M. Maurice, qui nous a raconté souvent la manière dont il a obtenu cette barbe, lors de l'exhumation des tombeaux de l'église royale de St-Denis : récit qui nous a paru plein de vérité, ayant connu M. Maurice pour un parfait honnête homme, et incapable de faire un mensonge qui n'avait aucun intérêt pour lui, puisqu'il tenait beaucoup à posséder ces précieuses reliques royales.

En foi de quoi nous avons signé le présent à Mlle Louise Pluche, pour attester connaître le médaillon dont elle est possesseur depuis la mort de M. Maurice.

Paris, le 10 mai 1823.

Le Prince *Emmanuel de Galitzine*,
Le Baron *Denon*.
Langlois, père, peintre en miniature.
Leroux, ancien com^re de Police,
B. Lange, statuaire du Musée royal, restaurateur des antiques.

« Cette barbe coupée avec le sabre de l'un des gardes des sépultures royales » : cette phrase serait pour donner à croire qu'il s'agit bien du soldat dont parle Lenoir. Il n'en a pas fait un gage de victoire si, séance tenante, il a remis cette moustache à M. Maurice ; mais il n'est pas interdit de penser qu'il ne tarda pas à trouver cet ornement mal commode ; ce qui lui fit consentir assez vite à s'en séparer.

Il ne pouvait le faire au profit d'un dépositaire plus digne. Mlle Pluche, de son côté, en l'offrant au roi, rendait à cette relique des devoirs délicats. La pièce que nous publions étant aux Archives Nationales, c'est qu'apparemment, la relique qu'elle accompagnait fut acceptée. Qu'est-elle devenue ? Où est la barbe d'Henri IV, donnée à Louis XVIII, par Mlle Pluche ?

—

Nécrologie

En pleine maturité, dans tout l'éclat d'une réputation solide et brillante, M. Henri Bouchot a été frappé par la mort. Il dirigeait le Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale, avec une compétence indiscutée. Son esprit bien français, avide de toutes les manifestations de l'art et de la pensée, s'est prodigué en des œuvres d'histoire et de critique, où le talent du lettré se confond avec la science du critique. Femmes du XVIe siècle ou de l'empire ; gravures modernes ou bois anciens ; maîtres de notre école dont il affirmait la supériorité et l'antériorité sur les maîtres flamands ; miniaturistes en lesquels il saluait les précurseurs de notre art national : sa curiosité intelligente se promenait partout et partout faisait autorité.

L'accueil de l'homme sincère, robuste, et droit était en harmonie avec son œuvre. Il meurt trop tôt puisqu'il ne l'a pas accomplie toute.

Nous garderons, comme un honneur, le souvenir de son passage à l'*Intermédiaire*, où sous son nom et sous des pseudonymes, il a fourni une collaboration longue et précieuse.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Novembre 1906

42e Année — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1129 — 31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

La table du pape Benoît XIV. — Dans ses *Mémoires*, mon trisaïeul raconte qu'en 1757, au cours d'un voyage d'agrément en Italie, il passa les fêtes de Pâques à Rome, où il séjourna douze jours. Et il ajoute que, durant ce laps de temps, « il mangea trois fois à la table du pape Benoît XIV ».

Comment expliquer ce fait ? Etait-il d'usage, au XVIIIe siècle, que le Souverain Pontife nourrît les pèlerins étrangers qui se trouvaient à Rome à l'occasion des grandes fêtes religieuses ? Il est à noter que mon trisaïeul n'était qu'un simple *touriste*, sans aucune qualité officielle. Il avait, toutefois, retrouvé quelques amis dans la Ville éternelle.

JACQUES DE BARTIER.

—

Les femmes-confesseurs. — D'après les *Souvenirs* de la baronne de Montet, les diaconesses de Berlin, en 1838, recevaient la confession auriculaire des pauvres femmes protestantes. Je sais bien que sous l'ancien régime, certaines abbesses prétendirent confesser leurs religieuses ; et on lit même dans les *Archives de la Bastille*, que des femmes ou filles jansénistes pratiquaient entre elles la confession auriculaire ; mais l'Eglise catholique a toujours sévèrement interdit de tels agissements.

Etaient-ils donc tolérés dans la religion protestante en 1838 ? H. QUINNET.

Encore une légende qui s'en va. Le pont Notre-Dame et le frère Joconde. — M. Marius Vachon, qui a déjà démontré — au fait, est-ce bien démontré ? — que l'Hôtel de Ville de Paris n'était pas l'œuvre de Dominique de Cortone, dit le Boccador, mais de Pierre Chambiges, d'un Italien, mais d'un Français, vient de faire une nouvelle découverte. Le vieux pont Notre-Dame, qu'il est question de remplacer par un pont plus moderne, mais moins pittoresque, passe pour l'œuvre de frère Jean Joyeux, dit Joconde, un pontife italien. Dans *La Petite Gironde* du 26 septembre 1906, M. Vachon fait remarquer que du 7 novembre 1499, date à laquelle la reconstitution du pont a été décidée, jusqu'au 6 juillet 1500, il n'est « pas trace de frère Joconde dans les *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris.* » Si les registres nous le montrent contrôlant la pierre le 25 novembre 1502, nivelant le pont le 20 juillet 1503, M. Vachon n'en conclut pas moins que « frère Jean Joconde doit aller rejoindre le Boccador là où l'on remise les vieilles lunes » ; et il demande que dans une inscription placée sur le nouveau pont il soit fait « honneur à Jehan de Doyac et à Collinot de la Chesnaye du vieux pont historique du temps de Louis XII ».

Que pensent de cette attribution les Félibien, les Lebeuf et les Jaillot de l'*Intermédiaire* ?

Il ne nous paraît pas inutile de rappeler que Sauval, *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1733,

in-f°, t. I, p. 230) parlant de ce pont, « le plus beau et le mieux bâti de Paris et du Royaume », concluait, cent soixante treize ans avant M. Marius Vachon :

« On voit manifestement que Didier de Felin avait la surintendance de cette entreprise ; par conséquent qu'il en a donné le dessin, et que frère Jean Joconde n'avait que la conduite des pierres qu'on employait ».

Pour Sauval, Jean Doyac, frère Joconde et frère Jean Joyeux étaient « même personne ». QUIDAM.

—

La France et ses limites naturelles.— Dans les *Vœux d'un Gallophile*, du baron de Clootz du Val de Grâce (1786), de ce même baron qui devait être guillotiné, en 1794, comme Hébertiste, je vois que ce gentilhomme prussien, ami déterminé de la France, lui assigne, comme limites naturelles, les bords du Rhin.

Cette question avait-elle été traitée avant lui ? Et qui l'avait agitée le premier ? SIR GRAPH.

—

Les chevau-légers. — Quelles étaient les conditions pour être chevau-léger de la garde du Roy ? N'exigeait-on pas les preuves de noblesse ? Lesquelles ?

Quel était l'uniforme aux environs de 1716 ?

—

Les gendarmes de la garde du Roy. — Mêmes questions pour les gendarmes de la garde du Roy, vers 1770. ADHÉ.

—

La guillotine à l'eau de rose. — Dans leur *Histoire de la Société française pendant la Révolution* (page 461), les Goncourt parlent d'une singulière distraction qui occupait les loisirs des royalistes avant et pendant l'émigration.

On disposait sur une table une miniature de guillotine en acajou. Puis on poussait sous le couperet des poupées qui figuraient Bailly, Lameth, Lafayette, etc. Un déclic faisait tomber le couteau. La tête roulait, et du corps décapité on voyait jaillir un flot de pourpre. Chacun, en riant, y trempait son mouchoir. Or, la poupée n'était qu'un flacon, et le sang une eau parfumée.

L'anecdote est piquante ; mais est-elle vraie ? Suivant leur habitude, les Goncourt ne citent aucune source. Et, d'ordinaire, toutes ces histoires de guillotines-joujoux ou de guillotines-bijoux sont controuvées, sauf toutefois pour le *cachet à la guillotine* dont Bégis a donné le fac-simile dans sa plaquette sur Saint-Just. D'E.

—

La législation antique et ancienne concernant les vignes et leur culture.—Quelle était la législation viticole, au point de vue des restrictions ou conditions imposées à la plantation et à la culture de la vigne sous les Valois ?

Quelle était la législation romaine sous Numa Pompilius et ses prédécesseurs ou successeurs immédiats ?

En un mot, je tiendrais à connaître dans quelles mesures et sous la menace de quelles pénalités, obligation était faite de cultiver les vignes et de ne les point laisser dépérir ?

Pour citer un exemple, il était défendu d'employer pour la messe, ou pour les sacrifices païens, des vins produits par des vignes non taillées par le fer, ou encore de consacrer des terres de blé à l'exploitation des vignes non cultivées ou insuffisamment cultivées.

Sur ces législations ou ces coutumes, existe-t-il un ouvrage contenant des textes ? Dans les diverses archives, sait-on des textes manuscrits relatifs à cette intéressante question trop peu étudiée ? CROQUEVILLE.

—

Les inspiratrices bienfaisantes. — Balzac eut pour inspiratrices Mme de Berny ; Mérimée eut Jenny Dacquin. Les inspiratrices de Stendhal, de Hugo, sont connues. Mais les autres grands écrivains du XIXe siècle, et les peintres, les sculpteurs, les hommes politiques eurent aussi leurs inspiratrices que l'on connaît moins. Quelles furent, parmi celles-ci, je ne dis pas les plus célèbres, mais les plus originales, les plus « sur-femmes », celles qui, auprès de l'homme de génie, remplirent complètement leur mission d'inspiratrices ? D. H. D.

—

Le président Bochart de Saron. — Un obligeant confrère pourrait-il me dire si Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de

Saron, premier président au Parlement de Paris, marié à Françoise-Rosalie d'Aguesseau et mort en 1794, a laissé un fils ou un petit neveu de son nom ? Je suis certain de l'existence d'un Bochart de Saron au commencement du XIXe siècle, mais je voudrais savoir quels étaient ses prénoms et s'il était fils ou petit neveu du personnage en question.

E. B.

—

Le Chevalier de la Cressonnière. — Qui était « le chevalier de la Cressonnière, officier au régiment de la Vieille Marine, à Calais, en 1754 » ?

Je possède un curieux exemplaire du *Dictionnaire* de Leroux auquel il avait ajouté un travail manuscrit de 70 pages sur la langue populaire du XVIIIe siècle et qui porte son nom frappé en lettres d'or sur le premier plat de chaque volume.

Connaît-on d'autres livres qui lui aient appartenu ? UN PASSANT.

—

Famille Faucle. — Porte *de gueules, chargé de 3 licornes d'argent, 2 et 1*. Y a-t-il des descendants de cette famille ?

A. N. C. H. F.

—

Paris de la Montagne. — Il y eut un Paris de la Montagne, receveur général. Quelques détails sur ce personnage dont je ne puis retrouver les origines certaines permettraient d'éclairer un document important. DE L.

—

Descendance de Mlle Caroline de Nerciat. — Sous la Restauration, Mlle Caroline de Nerciat épousa Jacques Pelleport, capitaine des vaisseaux du roi, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis. De ce mariage naquit une fille qui devint Mme Froidure, et celle-ci eut une fille qui peignait. A-t-elle laissé une descendance ? Quelle est elle ? B.

—

Famille de Piles. — Un confrère obligeant pourrait-il me donner des renseignements sur la famille de Piles, à laquelle appartenait Roger de Piles qui a laissé une certaine réputation d'érudition au XVIIe siècle ? Ce Roger de Piles avait été le précepteur de Michel Amelot, marquis de Gournay, ambassadeur en Suisse, à Venise, en Portugal, et enfin en Espagne, où, selon l'expression de Saint-Simon, il régna de concert avec la princesse des Ursins, près de dix ans, et contribua puissamment à l'affermissement de la nouvelle monarchie. Amelot avait emmené comme secrétaire à Lisbonne son ancien précepteur de Piles, qui a laissé, sous forme de mémoires adressés à la présidente Amelot, mère de l'ambassadeur, des souvenirs très intéressants sur les mœurs portugaises au XVIIe siècle.

Nous trouvons encore Ludovic Fortia de Piles, baron de Baumes, capitaine commandant un bataillon du régiment de la marine. Ce fut lui qui tua en duel le fils du célèbre Malherbe.

Comte de VARAIZE.

—

Pierre Thuin, évêque constitutionnel. — Je serais très reconnaissant au lecteur de l'*Intermédiaire* qui me donnerait quelques détails biographiques précis sur *Pierre Thuin*, élu, le 27 mars 1791, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne.

P. DARBLY.

—

Famille Villaret de Joyeuse. — Je désirerais savoir si l'amiral, mort en 1812, a laissé des fils et si l'un, notamment, n'a pas été dans l'armée. GÉO L.

—

Armoiries à déterminer : un baquet et une tour. — Cachet du XVIIIe siècle : *d'azur à un baquet et une tour de... posés en fasce, accompagnés en chef d'une étoile de..., et en pointe d'une plante arrachée de...* Couronne de marquis.

S. L. A.

—

Armoiries à déterminer : à trois cygnes de... — De quelle famille sont ces armes, frappées aussi sur une reliure ?

Ecartelé au 1er et au 4, de... à 3 cygnes de..., au 2 et 3 de... au griffon de... écu timbré d'un casque, etc.

Un ex-libris assez laid, entouré du collier des Ordres du roi, Saint-Esprit, et Saint-Michel, ce qui devrait rendre facile son identification, qui, je l'avoue, m'échappe complètement. Il porte *de... à 3 cygnes de...* LESLIE.

—

Armoiries à déterminer : Montauvril. — Claude de Montauvril des Chauvières était prieur commandataire de Saint-Pierre *Chimiliensis* (je pense que

c'est Chimilin dans l'Isère). Il a donné un prix dans une distribution à Nantes en 1687, au collège des Oratoriens.

Ce volume porte sur les plats les armoiries ci-dessus : *de... à l'arbre de... en pointe, au chef de... chargé de 3 roses de...* Le tout est surmonté des insignes d'un prélat sans mitre, mais crosse, chapeau et glands. Etaient-ce bien les armes de Claude de *Montauvril* ? LESLIE.

—

Cheminées ayant servi de cachettes ; plaques retournées. — Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien m'indiquer où je pourrais trouver des documents touchant :

1° L'arrestation de la duchesse de Berry, uniquement au point de vue de la construction de la cachette dans laquelle elle fut prise ;

2° D'autres exemples de fonds de cheminées ayant été truqués de manière à constituer des cachettes ;

3° Sur le danger que faisait courir pendant la Terreur la possession de plaques de cheminées en fonte présentant des « signes de féodalité » ;

4° Sur la tolérance qui permit de conserver certaines de ces plaques en les retournant, la face ornée se trouvant alors contre le mur du fond.

Pour ces deux dernières questions, je possède déjà, des archives de la préfecture, la pièce 13365 et la pièce 13454.

HENRI CARPENTIER.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes. — Les archéologues savent qu'à la cathédrale de Troyes il existe plusieurs piliers dont le chapiteau, décoré de feuilles de choux, porte en même temps un gros escargot de pierre qui semble se promener sur ces feuilles.

Quand j'étais au collège, un professeur nous lut un jour, dans un journal de littérature pour la jeunesse, genre *Musée des Familles* ou *Magasin pittoresque*, une légende relative à cet escargot. J'ai oublié la légende, mais je me rappelle ces détails essentiels. Le sculpteur qui travaillait à l'un de ces chapiteaux avait, pour le servir, un jeune apprenti. L'ayant rudoyé et brutalisé, il fut aussitôt puni de sa méchanceté par une intervention miraculeuse de l'escargot, qui s'anima et se mit à ramper en dévorant les feuilles de choux au fur et à mesure qu'elles sortaient du ciseau du sculpteur.

Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer l'auteur de cette légende et dans quel ouvrage je pourrais la retrouver ?

LUCIEN MOREL.

—

Une histoire de la guerre de Vendée. — Qu'est-ce que l'*Histoire de la guerre de Vendée*, par le général Jauffray, dont parle un journal d'Angers, l'*Ami des Principes*, dans son n° du 22 juin 1797 ? U.

—

Ouvrages sur Louise de Durfort, duchesse de Mazarin. — Louise de Durfort, duchesse de Mazarin, morte en 1781, eut une certaine célébrité, grâce à sa fortune, sa beauté et ses succès galants.

Je serais très reconnaissant à qui voudrait bien m'indiquer les ouvrages et mémoires du temps, donnant le plus de détails possible, sur la personne et la vie de cette duchesse et sur tout ce qui la concerne. H. H.

—

« Camoens », drame de V. Perrot. — Théodore de Banville parle, dans sa préface des *Cariatides* (20 septembre 1842) d'un drame de Victor Perrot intitulé *Camoens*, dont on « attend » à cette date, la première représentation. Ce drame a-t-il été représenté ? Quand ? A quel théâtre ? Avec quel succès ?

J'ai cherché en vain des traces de ce Camoens et de son auteur dans les dictionnaires, biographies, bibliographies, etc. Je sais pourtant qu'il a écrit pour le théâtre et qu'il a fait représenter un *Jacques Callot* en 1850, mais rien de plus. F. P.

—

Lion monosyllabique. — Peut-on ne faire qu'une syllabe du mot *lion*, en dépit de tant d'exemples contraires ? Un livre vient de paraître : *Pages choisies*, de Louis Veuillot où se trouvent (page 363) ces deux vers :

Nos lions paraissent enragés...
Soudain nos lions se font bergers...

Louis Veuillot est en général un écrivain correct. N'est-il pas surprenant de trouver ces deux vers sous son nom ?

A. I.

—

Carrelage à retrouver. — Au château de Grézieux-le-Marché (Rhône) ayant

appartenu au lieutenant général de Souvigny, se trouvait, il y a une vingtaine d'années, un vieux carrelage en faïence représentant le siège de Rosas auquel avait assisté le lieutenant général. A cette époque, ce carrelage de grandes dimensions fut vendu, probablement à un antiquaire de Lyon. Qui pourrait me dire où il se trouve aujourd'hui ? Baron A. H.

—

Bernique. — D'où vient le mot ? A quelle époque est-il devenu français ?

Hatzfeld, Darmesteter et Thomas n'en connaissent pas d'exemple antérieur au *Dictionnaire de Trévoux* (1771) qui l'écrit *bernicles* et ils en concluent que cette forme était celle du XVIIIe siècle. C'est inexact Les lexicographes de Trévoux avaient pris *bernicles* dans le *Dictionnaire du Vieux Langage* de LACOMBE (1766), qui l'interprète ainsi :

BERNICLES : rien, *nihil* (p. 65).

Lacombe le premier, ayant trouvé le mot dans DU CANGE (où il a une toute autre signification, d'ailleurs) a confondu un substantif de Joinville avec une interjection qui pourrait être de Collé. Les *bernicles* étaient des instruments de torture inventés par les Sarrazins « *Bernicles* est le plus grief tourment que l'on puisse souffrir » dit Joinville. C'est autre chose que *rien*.

Dès lors, l'erreur d'orthographe étant connue, ne serait-il pas permis de s'arrêter à la seconde étymologie discutée par Littré : *aber nicht* ? Littré voulait dire sans doute *aber nichts*, qui dans certains dialectes voisins de notre frontière, se prononce *aber niks*, et peut se traduire exactement par : « Ah ! bernique ! » transcription presque littérale.

Au XVIIIe siècle, par nos soldats revenus d'Allemagne et par les Suisses à nos gages, notre langue s'enrichit de beaucoup de mots nouveaux qui sont de pures transcriptions de l'allemand. *Chenapan* (Schnapphahn) *brandevin* (brantwein) *kirsch* (kirschwasser) *vasistas* (was ist das ?)

Est-il vraiment nécessaire d'écrire encore, avec Hatzfeld ou avec Stappers : BERNIQUE : origine inconnue ?

CANDIDE.

—

Bateaux à roues en 1779. — « On voit à Vienne, en Autriche, un bateau ayant des roues, que le feu met en mouvement. Il est destiné à remonter le Danube jusqu'à Ulm. Ce bateau doit faire le chemin plus vite que les bateaux ordinaires tirés par les chevaux. Il est de l'invention d'un français. »

Almanach sous verre, de 1779, p. 62, n° 188.

Est-ce que ce bateau a fonctionné avec succès ? Quel est le nom de l'inventeur ?

J.-G. BORD.

—

L'Anglais qui veut voir manger le dompteur. — Sur quel fonds de vérité repose cette histoire de l'Anglais qui suivait le dompteur pour le voir manger ? V.

—

Le saule de Musset aux Champs-Elysées. — Du journal des *Débats* : novembre 1906 :

Il y avait dans les Champs-Elysées un arbre presque aussi populaire que le marronnier du 20 mars. Il vient de mourir. C'était un saule pleureur qui mirait sa ramure dans une jolie fontaine, près de l'avenue Gabriel. Une légende attache à ce saule — comme à celui du cimetière — le souvenir de Musset. On prétend que son feuillage éploré abrita plus d'une fois les rêveries du poète ; on raconte que pour le conserver et par respect pour cette relique, on n'avait point voulu modifier le tracé de l'avenue quand on dota d'une porte monumentale le jardin de l'Elysée. L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* devrait nous dire si cette légende est de l'histoire.

—

Barbaze, 1756. — Je possède le catalogue de la Vente des livres de M. Barbaze, sr de Saint-Quentin, qui eut lieu à Lille en mars 1756. Un intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur ce personnage, grand amateur de musique et de théâtre, ainsi que le prouve la quantité considérable d'œuvres dramatiques et musicales que renfermait sa collection ?

L. L.

—

Birocho, voiture du XVIIIe siècle. — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelque description d'une voiture appelée *biroche*, ou *birochet*, par les Mémoires du temps ? C'est dans ce véhicule que l'Empereur Joseph II fit modestement son entrée à Paris en 1777. Z. Y. X.

Réponses

Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, s'est-il fait ermite ? (LIV, 329, 398, 455, 563). — Voir aussi à ce sujet *Le Mercure galant*, février 1692, p. 105, et L. Sandret : *L'hermite des Gardelles* (*Revue historique, nobiliaire et biographique*, 1876, p. 243.)

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

De l'*Univers*, 1er décembre 1906 :

A en croire presque tous les historiens, Dupleix, du Cros, Moreri, dom Vaissète, etc., Moret, qui avait pris parti pour Gaston d'Orléans et combattait les troupes royales, aurait été très gravement blessé à l'affaire de Castelnaudary et serait mort, sinon sur le champ de bataille, du moins quelques heures après, dans le carrosse de Monsieur, où on l'avait transporté.

Telle aurait été la fin de ce prince de « gentil esprit et de belle espérance », comme dit Dupleix. Aucun historien, d'ailleurs, ne fait connaître le lieu de sa sépulture.

Seul, un Jésuite d'esprit pénétrant et de sagacité remarquable, le Père Griffet, — celui-là même qui publia un si curieux ouvrage sur l'homme au masque de fer — affirma que le comte avait terminé ses jours dans un monastère, plus de cinquante ans après la bataille de Castelnaudary. Le Père Griffet avait été intrigué par un mot du maréchal de Schomberg : — « Le comte de Moret fut blessé d'une mousquetade *dont on le crut mort*. » — et par ce passage des *Mémoires* de Brienne : « *On disait* que le comte de Moret avait été tué. »

Le Père Griffet commença donc ses recherches et il constata qu'un curé d'Angers avait relaté en 1692 la mort d'un « solitaire inconnu » qui vivait depuis longtemps à Saumur et qu'on croyait être le comte de Moret. Il était de tradition dans le pays que Louis XIV, s'étant ému des bruits qui couraient, avait expédié l'abbé d'Asnières au mystérieux pénitent, pour lui demander s'il était bien l'oncle naturel du roi : « Je ne le nie ni ne l'assure ; qu'on me laisse en repos », avait répliqué l'ermite.

L'envoyé du roi aurait alors présenté le portrait du Béarnais au solitaire qui n'aurait pu retenir ses larmes. Griffet releva encore la déclaration d'un certain frère Hilarion, lequel ayant appris incidemment à l'ermite la mort toute récente de l'abbesse de Fontevrault, fille naturelle d'Henri IV, avait provoqué chez son interlocuteur la plus vive émotion.

Or, l'*Intermédiaire* cite aujourd'hui ce curieux extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* :

« En 1695, le Frère *Norbert Moret* est prieur de l'ermitage des Camaldules de Bessé-sur-Braye (Sarthe). Né à Saint-Germain-en-Laye, il était d'abord entré dans l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré. Après trente ans de résidence, il obtint du Saint-Siège la permission de se réunir aux Camaldules, ce qui eut lieu le 7 août 1695. Il y était encore en 1710. »

Si cette dernière date est exacte, le comte de Moret serait donc mort plus que centenaire, puisqu'il était né en 1607 ? Et puis, d'où vient ce prénom de « Norbert » ? Le comte s'appelait Antoine et s'il avait voulu changer de prénom pour dérouter les curieux, il n'aurait évidemment pas conservé son nom de Moret. Enfin, le fils naturel d'Henri IV était né à Fontainebleau, non à Saint-Germain-en Laye ?

La *Revue du Maine* ne pourrait-elle préciser ? En tout cas, il faut rendre justice à ces érudits modestes qui apportent à l'histoire une contribution si précieuse, en fouillant les archives locales. Le problème en question est intéressant. Et il serait curieux que les dires des historiens fussent victorieusement infirmés par une revue de province.

J. Mantenay.

*
* *

En réponse au renseignement donné par M. Louis Calendini, je me permettrai de faire observer qu'il est invraisemblable que le fils d'*Henri IV*, — lequel fut assassiné, comme chacun sait en 1610 — vécût encore en 1710 !

J. W.

—

Le colonel Labédoyère (LIV, 500, 582). — Puisqu'un collaborateur de l'*Intermédiaire* a manifesté le désir d'avoir quelques détails sur la prétendue tentative d'évasion, qui n'a été, comme le dit très bien l'honorable correspondant H. C. M, qu'une machination policière — tentative d'évasion, dis-je, pour sauver Charles de la Bédoyère — j'emprunte le passage suivant concernant cette tentative à une relation, *inédite*, malheureusement inachevée, d'autant plus malheureusement qu'elle s'arrête au moment le plus intéressant — le plus poignant, — écrite par Mlle Gabrielle de Chastellux, sœur de Mme Charles de la Bédoyère. Cette relation a pour titre : « *Récit du mois* (1), *le plus douloureux de notre vie* ».

(1) Août 1815.

..... Vers la fin de la matinée, Mlle Dupont, (1) me prit à part et me dit : Duchemin (2) est venu. Il demandait à voir Mme de La Bédoyère.

Une dame qu'elle connaît l'a chargé de lui faire des propositions pour faire évader son mari. Elle donnera si l'on veut 6.000 francs. Si Duchemin ne peut voir Mme de La Bédoyère, il voudrait parler à quelqu'un de la famille.

Cette proposition me parut avoir beaucoup d'importance.

Elle pouvait nous tirer tous d'affaires en quelques heures ou nous plonger dans un gouffre de maux.

J'en parlai à mes frères Henri et César de Chastellux, à maman. Ils jugèrent comme moi qu'il fallait qu'aucun de nous ne parût, pas même Georgine (3) Duchemin revint : elle le vit. Il lui nomma Mme de S. (4) et lui dit qu'elle pouvait faire rendre réponse par P. S. (5).

Nous lui conseillâmes d'en aller parler à ma tante, la marquise de Chastellux née Plunkett, dame d'honneur de Mme la Duchesse d'Orléans Penthièvre et veuve de l'académicien (6), qui lui promit d'aller le lendemain samedi chez Mme de S. Elle vint après cette visite ; Georgine était sortie. Mme de S. lui avait dit que si Georgine voulait donner 100.000 francs, 10.000 en or et le reste en billets, on sauverait son mari, que la chose paraissait sûre, étant proposée, à ce qu'on croyait, par un homme de la police, qu'il n'y avait pas un moment à perdre et que l'exaspération générale ne laissait pas d'autre espérance...

Maman, au désespoir d'être mise dans cette confidence, le dit assez sèchement à la marquise. Il lui paraissait fort triste que si la chose devait se faire on pût dire que la famille avait été de moitié dans cet arrangement.

Elle disait avec raison que pour Georgine elle-même, ceux qui pouvaient s'intéresser à elle, feraient bien mieux de la servir sans la consulter, qu'on ne pouvait douter qu'elle ne remplisse tous les engagements qu'on aurait pris pour sauver son mari.

Georgine arriva. La Marquise et elle allèrent chez sa belle-mère (7) qui devait signer aussi le billet, et du consentement de laquelle Georgine avait besoin pour autoriser le sien.

Cette proposition mit Mme de La Bédoyère dans un affreux état. C'était une révolte contre l'autorité. Elle se voyait entre le malheur et le crime. L'abbé Dulondel qu'elle demanda à consulter combattit pourtant ses scrupules. Il dit que la religion ne défendait point à un prisonnier de chercher à se sauver, et la femme pouvant être considérée comme une seule et même chose avec lui, tout de sa part était légitime.

Mme de La Bédoyère se retira chez elle avec une très forte attaque de nerfs, ne voulut pas revoir Georgine et lui fit dire qu'elle ne s'opposerait à rien et l'aiderait à acquitter les dettes qu'elle pourrait contracter.

A 9 heures du soir, Mme X. vint chez Georgine et lui proposa d'aller à la Conciergerie.

Rien, disait-elle, n'était plus facile : l'homme qui avait fait la première proposition de ce projet tenait à la police, on croyait le concierge déjà prévenu. Voici quel était le plan : aller tout droit chez cet homme et lui faire la proposition de livrer le prisonnier ; s'il acceptait, convenir de l'heure, déposer sur la table les 10.000 francs en or, revenir à l'heure désignée avec 90.000 francs en billets et deux passeports, l'un pour Charles, l'autre pour Georgine. Une Maison était préparée pour les recevoir, au bout de 8 jours, ils seraient sortis de Paris et auraient été se cacher à 10 lieues. Georgine vint sur le champ nous le dire, elle était dans un état d'agitation difficile à rendre ; notre angoisse fut égale à la sienne. *Nous ne connaissions pas cette femme. Georgine non plus* (1). Nous savions seulement qu'elle tenait au parti. Ne voulait elle pas faire de Georgine et de ses 100.000 fr. des instruments à de mauvais desseins ?

On ne parlait que de conspirations et de tentatives manquées. Ses intentions, même supposées aussi pures que les nôtres, *sa tête* était-elle assez bonne pour faire réussir un projet aussi difficile et dont le mauvais succès pouvait si horriblement compromettre Georgine et sa famille ?

Le plan paraissait mal conçu. Comment un prisonnier sortirait-il de sa prison par la porte sans qu'on eût gagné toute la garde ? *Une heure* peut-elle suffire pour de tels arrangements ?

L'assurance de cette femme était-elle fondée sur des choses qu'elle ne voulait pas dire ? était-elle seulement la suite d'une imprudente légèreté ?

Si elles étaient arrêtées toutes deux, Georgine perdait toute espèce de moyens de servir son mari, mais vu l'exaspération générale, le moyen était peut-être *le seul* au monde de le sauver. Pourrait-on alors le rejetter sur des apparences et des soupçons ?

(1) gouvernante,
(2) intendant,
(3) Mme Charles de La Bédoyère.
(4) probablement Mme de Souza.
(5) très probablement Philippe de Ségur.
(6) probablement Mme de Pracontal.
(7) comtesse de La Bédoyère, née des Barres.

(1) Alors, cette femme n'était ni Mme de Souza, ni Mme de la Valette. Voir plus loin colonne 680.

Nous étions réunis, maman, mes frères et moi, dans une fièvre de sentiments et de pensées dont rien ne peut rendre la souffrance ; tantôt les dangers du moment, tantôt les regrets possibles de l'avenir s'offraient *en foule et à la fois* pour nous faire frémir.

Georgine revenait au désespoir. Cette femme m'assure, disait-elle, que c'est ma seule espérance, je n'ai plus qu'un instant pour me décider ; demain, plus de moyen : après demain, tout sera fini pour lui et pour moi.

Rien n'est comparable à la perplexité de cette affreuse heure.

Nous pensâmes que cette femme se chargerait peut-être d'aller seule à la Conciergerie.

Georgine, sans expérience et la tête presque perdue d'effroi, ne pouvait être d'un grand secours pour assurer le succès et s'il manquait, libre et non compromise, elle pourrait faire agir d'autres moyens.

Elle le proposa, cette femme ne le voulut pas.

Enfin, l'heure s'écoula dans ces affreuses angoisses et elle se retira vers minuit laissant encore quelque espoir pour le lendemain.

Je ne me rappelle jamais cette cruelle nuit sans frémir. Oh ! mon Dieu ! qu'il est affreux d'avoir à prendre un tel parti ?

La Providence offrait-elle dans ce moment à la malheureuse Georgine le seul secours qu'elle voulût lui donner ? Est-ce elle qui la retenait au contraire au bord de l'abîme ?

M. Gomel qui avait été le matin à la Conciergerie, nous avait dit que le concierge avait reçu les ordres les plus rigoureux sur la manière de garder ce malheureux jeune homme. Il lui était enjoint de ne pas s'absenter une minute de la prison, de ne laisser entrer qui que ce soit dans sa chambre. « Vous en répondez sur votre tête, lui avait dit M. de Caze. »

Le lendemain, la pauvre Georgine courut chez ma tante *avec cette dame* pour examiner encore le projet et se décider à l'exécuter *peut-être* dans la soirée.

Ma tante fit beaucoup de questions à cette femme et ne trouvant pas dans sa réponse l'assurance et la clarté qui peuvent inspirer confiance, il fut décidé que M. Gomel irait de nouveau sonder le concierge, *ils se connaissaient beaucoup*.

Après quelques mots de douleurs sur le sort de cet infortuné jeune homme, il lui dit : « il appartient à deux familles bien intéressantes et qui certainement feraient tout ce qui dépendrait d'elles pour le conserver ». Cet homme l'arrêta : « Si vous étiez tout autre, je vous arrêterais sur le champ, lui dit-il, et vous mènerais au préfet de police. »

M. Gomel nia aucune arrière-pensée et se retira.

Depuis, cet homme a quitté cette place et lui a conté à lui-même que le matin, M. de Caze l'avait fait venir et lui avait dit : « On viendra vous faire des propositions pour sauver M. de La Bédoyère ; on vous présentera 10.000 fr. en or et on vous en promettra 90.000 fr. ; arrêtez sur le champ la personne quelle qu'elle soit et amenez-la moi ». Cet homme ajoutait : « Je tremblais que vous n'en disiez davantage. »

Pendant que la pauvre Georgine courrait d'un bout de Paris à l'autre pour tâcher d'assurer le succès de son projet, M. Jagault vint chez nous pour nous avertir qu'on avait découvert une conspiration dans la nuit, qu'il en avait entendu parler aux prussiens qui étaient chez M. de Lorge, qu'il y avait un plan pour forcer les portes de la Conciergerie qui avait manqué l'on ne savait pourquoi, qu'on était dans l'inquiétude et qu'on...

Le manuscrit s'arrête brusquement là.

Voici encore relativement à cette tentative d'évasion (LIV, 500), un extrait des *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, tome 2, page 306. Bruxelles 1828 — sans nom d'auteur — « Le retour de l'Ile d'Elbe. »

Un voile lugubre doit être jeté sur cette époque fatale, qu'il me soit permis d'en soulever un coin pour montrer l'héroïsme d'une femme qui se dévoua complètement pour sauver un parent malheureux. Elle n'est plus ! mais elle a laissé des enfants pour lesquels la noble conduite de leur mère est un bel héritage.

Lors de l'arrestation de M. de la Bédoyère, plusieurs de ses compagnons d'armes voulurent le sauver. Ils s'entendirent avec Mme la Marquise de La Valette, sa cousine, pour faire réussir le plan arrêté pour son évasion.

Elle risqua des démarches d'une difficulté extrême et vendit une propriété afin de se procurer l'argent nécessaire.

Dénoncée à la police, elle fut obligée de se cacher ; une de nos plus célèbres actrices, Mlle Duchesnois, qui la connaissait très bien, ne craignit pas de se compromettre en la recueillant chez elle. Mme de La Valette y fut six semaines entourée des soins les plus tendres, et lorsqu'après un jugement qui l'acquitta, elle alla en Amérique et chargea sa généreuse amie de veiller sur ses enfants qui restaient en pension à Paris, Mlle Duchesnois leur rendit mille services et fit pour eux, ce qu'une sœur eût pu faire.

« Ces mémoires sur l'Impératrice Joséphine sont de Georgette Ducrest, nièce de Mme de Genlis. Ils contiennent un grand nombre de pièces fausses avec beaucoup de renseignements très vrais. J'ai une lettre de la reine

Hortense qui se plaint précisément de cette publication de faux documents d'autant plus impardonnables que cette Georgette Ducrest avait vécu dans l'intimité de Joséphine ». (Note de Mme C. d'Arjuzon).

L. B.

*
* *

Ainsi, d'après Georgette Ducrest, la femme qui mena le complot de l'évasion serait Mme de La Valette, mais l'impressionnant récit de Mme de Chastellux, sœur de Mme de la Bédoyère, ruine cette opinion, puisque la femme qui faisait ces démarches imprudentes n'était pas connue de la famille. Qui donc était-elle ? Et pourquoi et pour qui agissait-elle ?

—

La barbe d'Henri IV et le médaillon de Mlle Pluche (LIV, 660). — Le fait d'une mèche de barbe, enlevée au bon roi Henri IV est attesté par des témoins si nombreux et si dignes de foi, qu'il est impossible d'émettre un doute au sujet de ce petit sacrilège.

L'argument, tiré de l'absence de trace de cette profanation sur le moulage de la tête du roi, ne tient pas debout. Il ne s'agit, sans doute, que de quelques poils dérobés, et en tout cas, le moulage, dû au sculpteur Compeyrot, a pu être pris avant cette soustraction à la barbe du roi.

Je considère, pour ma part, que plus d'un assistant dut dérober quelques poils à la barbe du Béarnais.

Outre le curieux document cité par l'*Intermédiaire* du 30 octobre, nous possédons :

1° La relation d'un fait du même genre, rapporté par le *Journal de Paris*, à la date du 29 août 1814, qui signale « que M. le chevalier Dubos, sous-préfet de Saint-Denis, avait eu l'honneur de présenter au roi un tableau sur lequel sont fixés », avec plusieurs autres reliques du même genre, des fragments de la « moustache » de Henri IV, recueillis, « à l'époque de la profanation des tombeaux, par feu le sieur Desingy, alors suisse de l'abbaye, qui les a sauvés, au risque de sa vie ; ils étaient restés jusqu'à présent entre les mains de sa veuve, qui aspirait depuis longtemps à les rendre à la famille de nos souverains ».

2° Et une lettre publiée en 1866, dans le *Figaro*, par M. Claretie à qui elle était adressée, et que G. d'Heilly a rapportée dans son ouvrage sur Saint-Denis. Nous la reproduisons tout entière :

Charlieu (Loire) 27 décembre 1866.

Monsieur,

Je vois, en lisant dans mon journal, votre chronique d'avant-hier, qu'un bourgeois de Montmartre conserve sous verre la partie gauche de la moustache de Henri IV.

En est-il bien certain ? cela ne fait pas de doute ; mais ces précieux débris ont-ils bien appartenu à l'inventeur de la poule au pot ?

Je viens du fond de la province, d'un trou, vous apporter une histoire vraie à cet égard. Seulement, si elle devait troubler la quiétude du bourgeois de Montmartre, n'en parlons pas.

A l'époque où les sépultures royales de Saint-Denis furent brisées, et tout à fait au retour de l'équipée, une espèce de géant à tournure farouche entra, à Saint-Denis même, avec quelques-uns de ses camarades, chez un marchand de vins où ils firent un repas à la fin duquel le colosse sortit de sa poche un papier qu'il tendit à une jeune personne de la maison, en lui disant : « Tiens, citoyenne, j'ai coupé les moustaches au tyran Henri IV, je t'en fais cadeau ».

La jeune femme accepta avec plus de crainte que de plaisir, mais conserva cependant les moustaches.

Vingt-cinq ans ou trente ans après, cette femme avait pour voisin, un négociant de notre ville, lequel avait son centre d'affaires, son magasin, presque en face de l'établissement des demoiselles des légionnaires de Saint-Denis.

Il y a 24 ans, j'ai encore vu son enseigne, et je trouverais sa maison, si Saint-Denis n'a pas été éclairci comme Paris.

Ce négociant avait, comme bien d'autres, la manie des vieilles choses.

Un jour qu'il montrait avec beaucoup d'intérêt je ne sais quelle vieille défroque, la femme aux moustaches lui raconta le don qui lui avait été fait et lui offrit de s'en dessaisir à son profit. Il accepta de grand cœur, mais la difficulté était de retrouver cela.

Pendant des années, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, il demanda toujours à cette femme la remise des précieuses moustaches.

« Mais elles sont perdues ! » disait-il.

Cette dame lui répondit que lors de son dernier déménagement, elle était sûre de les avoir vues enveloppées dans le même papier, qui n'avait jamais été ouvert.

« Je consacrerai une journée entière à cette recherche, et je les retrouverai »

Ce monsieur vint passer quelques jours ici, à Charlieu, dans sa famille. Pendant son

absence, cette femme mourut. Son mobilier fut vendu.

A son retour, notre compatriote s'empressa de faire des démarches pour connaître le sort des précieuses moustaches. Il apprit que dans un meuble rempli de linge on avait trouvé, sur le plus haut rayon, derrière une pile de draps, un vieux papier dans lequel étaient effectivement des moustaches ou de la barbe. Mais on ajouta que sur l'observation du commissaire, que *c'était certainement un souvenir de jeunesse conservé par la défunte*, les héritiers, par respect pour sa mémoire, jetèrent au feu le papier et les moustaches qu'il contenait.

Celui qui m'a donné ces détails est mort depuis 4 ou 5 ans ; ses héritiers habitent Paris, dans une rue de la rive gauche. Il a dû leur faire part de ces détails ; moi-même je les racontais dans une réunion, il y a environ quatre mois. S'ils sont vrais, les moustaches qui sont sous verre à Montmartre ne seraient guère authentiques ; mais si leur possesseur les tient pour officielles, elles lui feront le même usage.

P. c. c. Dr Billard.

—

Le véritable Charles Ier (LIV, 554). — Que le pinceau de Van Dick ait un peu ajouté de grâce et de souplesse au physique du petit-fils de Marie Stuart, nous le croyons sans peine de la part du peintre que le monarque combla de richesses et d'honneurs. Mais il est difficile d'admettre que Van Dick ait transformé en un élégant gentilhomme le *gnôme* mal bâti de Charles Ier, qui a toujours passé jusqu'ici pour un homme bien constitué et qui, mort à 49 ans, avait donné à sa femme six enfants.

Je n'en veux pour preuve que la réflexion de Cromwel qui voulut, après le supplice du monarque, voir le cadavre du roi étendu dans son cercueil. L'ayant considéré attentivement, nous dit Guizot, et soulevant de ses mains la tête, comme pour s'assurer qu'elle était bien séparée du tronc : « C'était là un corps *bien constitué*, dit-il, et qui promettait une longue vie ». Dr Billard.

—

Les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France (LIV, 609). — N. Tommaseo a publié dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, publiée par le Ministère de l'Instruction Publique : *Les relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle* (Recueil, traduction), 1838, 2 vol.

Octave Beuve.

—

La fuite de Louis-Philippe (LIV, 610). — Imbert de Saint-Amand (*La Révolution de 1848*, pages 309 à 325) donne un itinéraire du voyage du Roi, de Paris à Honfleur qui, peut-être, donnera satisfaction à la question posée. Thix.

*
* *

Il était une heure de l'après-midi, quand la famille royale sortit par la grande allée du jardin des Tuileries, le roi suivi des princes et princesses, accompagné de quelques aides de camp et d'une trentaine de personnes dévouées. Louis-Philippe était à pied, en habit noir et chapeau rond, son bras droit passé dans le bras gauche de la reine sur lequel il s'appuyait fortement, et celle-ci marchant d'un pas ferme. Ils s'arrêtèrent un instant à l'asphalte de l'obélisque, au milieu de groupes qui ne comprenaient rien à ce qui se passait ; puis ils retournèrent sur leurs pas à très peu de distance de là, où stationnaient deux voitures noires, basses et attelées chacune d'un cheval. Deux jeunes enfants se trouvaient dans la première ; Louis-Philippe prit la gauche, la reine la droite ; les enfants se tinrent debout, le visage collé sur la glace ; le cocher fouetta vigoureusement, et la voiture partit, entourée et suivie des gardes-nationaux et des dragons présents ; puis la deuxième voiture, où se placèrent d'autres membres de la famille royale, se mit en route. L'escorte pouvait s'évaluer à deux cents hommes environ : elle prit le bord de l'eau et se dirigea au grand galop vers Saint-Cloud.

La famille royale n'y séjourna qu'un moment. Deux omnibus loués à Saint-Cloud la transportèrent jusqu'à Trianon. Le général Dumas se procura deux berlines et une somme de 1.200 francs qu'il emprunta à un ami particulier, car le roi était parti sans une obole. On arriva à Dreux au milieu de la nuit du 24 au 25, et le lendemain il fut décidé qu'on se retirerait à Honfleur quelques jours, là où M. de Perthuis, officier d'ordonnance du roi, possédait une villa.

Une berline fut réservée pour la princesse Clémentine et son mari, le prince de Saxe-Cobourg, leurs trois enfants, la

petite-fille du duc de Nemours, la princesse Marguerite, le docteur Pigache et Mme Angelot, qui filèrent directement sur Boulogne.

Les autres membres de la famille royale occupèrent la deuxième berline et un des omnibus loués à Saint-Cloud, et l'on partit pour Evreux le 26 au matin.

On reconnut le roi à Anet et on le salua d'acclamations sympathiques ; à Saint-André, jour de marché, des groupes hostiles se formèrent autour de la voiture, ce qui décida à ne pas traverser Evreux. On s'arrêta à gauche de la route de la ville, dans un petit château appelé Malleville, appartenant à un royaliste, et le fermier, Renard, conduisit lui-même le roi seul à Honfleur, dans une carriole, au milieu de la nuit.

La reine avait suivi le roi dans une berline, tous deux voyageant sous le nom de M. et Mme Lebrun.

L'asile offert aux fugitifs se trouvait rue des Rosiers, en face la rue de la Mer, dans une pauvre petite maison qui n'a point changé d'aspect et qui se loue au premier étranger venu, moyennant quelques centaines de francs pour la saison.

Louis-Philippe n'y perd pas son temps: il envoie à Trouville un émissaire dévoué, un matelot nommé Hulot, qui s'entend avec le patron d'une barque et fait un traité pour le transport en Angleterre, moyennant 3.000 francs.

Le 28 au matin, le roi en cabriolet s'y dirige, conduit par Racine, le jardinier de M. de Perthuis ; mais la mer est houleuse, et le temps devient si mauvais que le matelot ne pouvait amener son bateau qui se trouvait dans une petite rivière. Le roi trouva une autre barque, mais le patron de la première, auquel on ne voulait remettre que la moitié du prix convenu en rompant le marché, voulut dénoncer le roi qui eut le temps de s'enfuir en pleine nuit et par une pluie battante. Il regagna la maison d'Honfleur, et y resta complétement démoralisé jusqu'au 1er mars au soir, où il apprit une bonne nouvelle. Le consul anglais, résidant au Havre, avait reçu des instructions de son gouvernement et annonçait que l'*Express*, bâtiment à vapeur faisant le service entre la France et l'Angleterre, prendrait à son bord les fugitifs.

Le roi, déguisé, prenant le nom de William Smith et ne s'exprimant qu'en anglais, la reine, toujours sous le nom de Mme Lebrun, se rendent le 2 mars au quai d'Honfleur, chacun par un chemin différent, montent au quai sur un paquebot le *Courrier*, qui les dépose au Havre, où les fugitifs prennent l'*Express*, amarré le long du quai.

Ils débarquèrent le 3 mars de bonne heure à New-Haven, arrivèrent à la station de Croydon, et le 4 ils étaient à Claremont, résidence que le roi des Belges avait fait préparer pour eux.

Dr Billard.

*
* *

M. Thureau-Dangin dans son *Histoire de la monarchie de Juillet* (t. VII, p. 522) donne des détails intéressants sur la fuite du roi Louis Philippe, depuis son départ des Tuileries jusqu'à son installation au château de Claremont, après son débarquement à Newhaven. E. M.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553). — Il y a une quinzaine d'années, j'ai vu plusieurs fois à la mairie du 18e arr., une dame qu'on appelait la princesse Bonaparte, et qui habitait le quartier de la Goutte-d'Or, peut-être bien la rue de Chartres. Cette dame se disait fille du roi Jérôme, et s'occupait d'un procès en revendication de domaines situés dans la région Rhénane, et qui auraient appartenu à son père. Elle paraissait jouir d'une modeste aisance. César Birotteau.

—

Le Nègre et le Maréchal (LIV, 220,405, 549, 626) — Les renseignements donnés sont contradictoires.

D'après M. Emmanuel Arène, le mot aurait été dit en 1877, alors que le Maréchal de Mac-Mahon était Président de la République.

Au contraire, d'après les notes si précises publiées ici-même le 20 août dernier (col 220), le nègre Liontel n'aurait été saint-cyrien que sous l'Empire, puisqu'ayant quitté Saint-Cyr pour entrer à l'Ecole de Droit, il était déjà substitut en 1875.

Est-ce en 1869, est-ce en 1877 que se place l'incident ? Un Passant.

Je crois que c'est perdre son temps que de chercher des circonstances atténuantes au maréchal de Mac-Mahon pour la phrase qu'on lui attribue : « C'est vous qui êtes le nègre ? eh bien, continuez ! » Car l'opinion dans l'armée était alors qu'il ne l'avait pas dite, ni rien d'approchant.

Interrogez en effet tous les vieux militaires et ils vous diront que depuis près d'un demi-siècle la même naïveté était attribuée traditionnellement, par les loustics de régiment, à tous les généraux inspecteurs qui — soit à Saint-Cyr, soit dans les autres corps de troupe — apercevaient un homme de couleur dans les rangs qu'ils avaient à passer en revue.

Les généraux inspecteurs futurs, placés dans les mêmes circonstances, auraient sans doute été encore, pendant plusieurs générations, l'objet de la même plaisanterie si cette vieille *giberne* usagée ne s'était arrêtée et définitivement fixée sur le dos du vainqueur de Magenta.

Recueillie et colportée par un homme d'esprit dans un milieu peu au courant des plaisanteries militaires, et d'ailleurs particulièrement hostile au Maréchal, cette facétie cadrait trop bien dans la série des naïvetés qu'on s'ingéniait à porter à son compte, pour qu'on ne lui fît pas un sort définitif.

C'était du « vieux » qui, comme il arrive souvent, fut accepté par les badauds comme du « neuf » et fit fortune.

A. B.

—

Châteaux de France (T. G., 197; LIV, 406, 577). — Bethléem est depuis 1225 le siège d'un évêché sans diocèse, qui était occupé, dès 1754, par Ch. Marie de Quélen, et en 1777, par François-Camille de Duranti de Lironcourt. J.-C. Wigg.

—

Les officiers de l'état-civil et les titres de noblesse (LIV, 560). — L'article 15 du décret du 1er mars 1808 est ainsi conçu : « Défendons à tous nos sujets de s'arroger des titres et qualifications que nous ne leur aurions pas conférés, et aux officiers de l'état civil, notaires et autres, de les leur donner ; renouvelant, autant que besoin serait, contre les contrevenants, les lois actuellement en vigueur ». Tel est le seul texte que nous connaissions ; à ce propos M. Hutteau d'Origny exprime le regret qu'il n'ait pas été renouvelé. De plus, dans l'article 259 du Code pénal (Loi du 28 mai 1852) punissant d'une amende de cinq cents à dix mille francs quiconque modifie le nom que lui assigne l'état civil ou prend un titre ; rien ne concerne les officiers de l'état civil, qui ne sont pas passibles des peines portées. La mauvaise foi ne pourrait pas résulter du défaut de s'être fait représenter les décrets d'investiture, si l'officier de l'état civil avait eu des doutes sur les titres dont on a demandé l'inscription.

Baron du Roure de Paulin,
Avocat à la Cour.

—

Les seigneurs de Franconville (LIV, 556). — Une seigneurie de ce nom entra, par alliance, à la fin du XIVe siècle, dans la famille d'O, qui en obtint l'érection en marquisat, par lettres patentes du mois de juin 1619. Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, marquise de Franconville, l'apporta en dot, le 27 août 1731, à son mari, Louis, duc de Brancas et de Lauraguais, dont la postérité s'est éteinte au siècle dernier dans les familles de Commaille et Hibon de Frohen.

Le marquisat de Franconville est-il sorti de cette lignée ? Voilà une question dont je renvoie la solution à un confrère mieux renseigné que moi à ce sujet.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Le domaine de Franconville (Franconis-Villa) existait en 832 et ses revenus étaient affectés à l'entretien des habits et de la chaussure des religieux de Saint-Denis.

Franconville fut érigé en marquisat au bénéfice de Jacques d'O. Une de ses plus belles villas abrita la vieillesse de Louis-Elisabeth de la Vergne, comte de Tressan, membre de l'Académie française, mort en 1783. D. R.

*
* *

Si notre confrère, M. Albinoni, entend parler de Franconville, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), je puis, à défaut de renseignements sur ses anciens seigneurs, lui répondre que le château existe encore, quoique très remanié, sinon rebâti par son propriétaire actuel, M. le duc de Massa. Les serres de Franconville sont célèbres dans le monde entier.

Comte de Varaize.

Famille d'Aoust (LIV, 556). — J'ai connu autrefois, il y a de cela vingt ou vingt-cinq ans, Mme la comtesse d'Aoust, née Feutrier, morte en 1890, si j'ai bonne mémoire, au château de Saint-Maurice, près de Troissereux (Oise) et dont la famille, je crois bien, était originaire du Nord. Elle était veuve et n'a pas laissé d'enfants. E. X. B.

*
* *

Cette famille, que le *Nobiliaire du Ponthieu*, par M. Belleval, dit originaire du village d Aoust, près d'Eu, d'après le *Dictionnaire des familles françaises*, par M. Ch. d'E. A. (I, 261), a pour auteur Jacques Aoust, argentier, échevin et procureur fiscal à Abbeville, anobli au mois de février 1454 (ou août 1453 ?) par lettres patentes du roi Charles VII. Ses derniers représentants, alliés avec les familles de Gantès, de la Croix de Chevrières, Feutrier, Robin de Barbentane, Verger, etc., établis au château de Saint-Léger (Pas-de-Calais) étaient-ils issus de l'un des frères du général ? G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Bâtons de maréchal de Castellane et de Bousquet (LIV, 503). — Les *Environs de l'Isle Barbe*, par M. L. Niepce, donnent (p. 320) le portrait du maréchal de Castellane qui porte pour emblèmes, sur son bâton, des aigles.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de Chazot (LIV, 556). — La famille de Chazot appartient au Parlement de Metz, et c'est dans les ouvrages sur cette province que notre confrère trouvera les renseignements qu'il cherche.

Elisabeth de Chazot, dont la mère était Montholon, épousa, en 1760, René Choppin, 6e du nom, seigneur d'Arnouville. Leur fille Claire épousa le vicomte de Morel Vindé, dont il a été récemment question dans l'*Intermédiaire*.

Comte de Varaize.

*
* *

La Chesnaye des Bois a fait une généalogie de cette famille, et M. d'Arbaumont lui a consacré une notice dans son *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*. L'une et l'autre sont incomplètes ou inexactes.

Les Chazot sont d'origine bourguignonne et fort obscure. Au XVe siècle, ils étaient répandus dans plusieurs villages du nord de la province. Une branche habitait Salives, dans le Châtillonnais, c'est un de ses rameaux qui vint à Dijon et y fit fortune dans la robe, à la faveur des troubles de la Ligue. Une autre vint habiter Nolay, une autre passa en Prusse, où elle fit également fortune. Des descendants de cette famille fort honorable et honorée existent en Normandie, sous le nom de comtes de Chazot. D'autres se retrouvent encore en Bourgogne sous le nom primitif Chazot ou Chazaud.

Dans les minutes de Morel, notaire, on trouve, en 1591, le contrat de mariage de Robert Chazot, cordonnier, natif de Salives et demeurant à Dijon, avec Antoinette Varin.

Par une délibération des Etats de Bourgogne, en 1646, Bénigne Chazot, marchand à Châtillon-sur-Seine, fut exempté de tailles comme *empereur* au noble jeu de l'Arbalète.

L'origine chevaleresque attribuée aux Chazot est une pure légende.

Dont Care.

—

Descendance du duc de Dantzig (LIV, 447, 579) — Je connais le récit de Louise Fusil, mais je me demande jusqu'à quel point on s'y peut fier. Certaines parties de ses Mémoires ont un accent de vérité indéniable, mais à côté, on sent parfois l'*arrangement*, sinon l'invention.

Ainsi l'histoire de Nadèje est racontée de manières différentes suivant les éditions de ses mémoires, et dans sa revue *Proserpine à Paris* : tantôt elle prétend avoir ramassé l'enfant dans la neige, tantôt on la lui apporte, etc., etc. Cette Nadèje, croit-on, était sa fille ; sans doute, en ce cas, elle l'avait amenée de Moscou avec elle, et cachée dans sa voiture. Quelle confiance, au surplus, peut-on accorder à cet ouvrage ?

N'est-il pas l'œuvre de Martainville ?

C. de la Benotte.

—

Delsart, secrétaire des audiences et Cérémonies royales (LIV, 557). — Dinaux a publié sur Delsart, l'année même de la mort de ce sténographe, une notice succincte, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3e sé

rie, t. V, p. 103 (Valenciennes, 1855, in-8°). Delsart avait lui-même publié dans ce recueil (2e série, t. II, p. 273) un « Précis historique des réunions de la Société du Nord à Paris depuis sa fondation en 1825 jusqu'en 1840 ». On y lit que dès l'origine, « M. Auguste Delsart, rédacteur du *Moniteur*, sténographe du Roi, y fut admis comme membre résidant ».

Il serait étonnant que les traits de Delsart n'eussent pas été conservés, car son fils, si je ne me trompe, fut photographe-peintre à Valenciennes, Je possède des portraits de famille provenant de cet atelier. Peut-être trouverait-on quelque chose dans le musée de la Société historique de Valenciennes. DE MORTAGNE.

—

Le général Duvigneau (LIII ; LIV, 127, 190, 297, 402). — Je remercie bien sincèrement les aimables intermédiairistes qui ont répondu à ma question sur les origines du général DUVIGNEAU. Comme cette question avait pour but principal de savoir si ledit personnage appartient à une famille dont je m'occupe,— les DUVIGNEAUD ayant habité Longwy à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, — je me permets de préciser ma demande par les indications suivantes :

Jean-Baptiste DUVIGNEAUD (1692-1761), maître chirurgien juré pour le civil et le criminel au bailliage et siège royal de Longwy, eut, notamment deux fils, qui sont : 1° Simon-Joseph D., né à Longwy, le 3 juillet 1732 ; et 2° Jacques D., né dans la même ville, le 16 janvier 1738.

L'un de ceux-ci n'était-il pas *le père* du général, né à Mézières en 1770 ?

Il est à remarquer que la différence dans l'orthographe du nom importe peu, car les D. de Longwy, quoique signant toujours : DUVIGNEAUD, sont appelés indistinctement, dans les actes : DUVIGNOT, DUVIGNEAU, DUVIGNAU, DUVIGNAULD, DUVIGNEAUD, DUVIGNAUD, DUVIGNEAUT, DUVIGNIAU, etc. Spécialement, Simon-Joseph, qui précède, est qualifié: DUVIGNAU, comme le général, dans son acte de baptême.

Autre question. Dans son acte de mariage dressé à Longwy en 1683, Jacques D. (l'acte porte : DUVIGNOT), chirurgien, père de Jean-Baptiste ci-dessus cité, est *natif de Galapian, en Gascogne*. Je serais très reconnaissant à l'obligeant généalogiste qui pourrait me renseigner sur la famille gasconne de ce nom à laquelle se rattacherait le susdit Jacques D.

UN ABONNÉ.

—

Fabre de l'Aude. (LIV,499).— Jean-Pierre Fabre, né à Carcassonne le 8 décembre 1755, et mort à Paris du choléra, le 6 juillet 1832, joua un rôle secondaire dans la maçonnerie officielle de l'Empire, bien qu'ayant été Grand Expert du G.·. O.·. (29 décembre 1806) et député de la Loge Impériale des Francs Chevaliers à l'O.·. de Paris. Les papiers laissés à ses successeurs, papiers que j'ai pu parcourir en partie, m'ont paru avoir la même provenance que le fonds Peyrusse légué à la bibliothèque de Carcassonne.

Fabre de l'Aude épousa à Carcassonne, le 12 juin 1781, Rose-Marguerite Moffre, née à Carcassonne le 23 mars 1763, † dans cette ville le 2 octobre 1823. Certains dictionnaires prétendent qu'il eut 26 enfants de la même femme. Je laisse aux collaborateurs de Carcassonne le soin de vérifier cette assertion qui me paraît une légende.

Quoi qu'il en soit, le seul descendant qui ait fait souche, à ma connaissance, est Fidèle-Désiré-Achille qui mourut en 1858 à Figueras, d'un accident de chasse. En 1829, il aurait épousé Mlle de Maussion († 1888). Cette dernière avait une fille qui devint Mme du Peyron.

Achille, F. de l'A., eut trois fils :

1° Anatole-Gaston, né en 1833, † en 1869, à Caldas de Malavella. Il épousa Mlle Carrion la Fuente, d'où :

a. Léon, officier carliste † à Marseille.

b. Marcelline, qui épousa Alejandro Alvarez y Serrano, d'où 9 enfants, dont 8 vivants : Joachim, Conduta, Alejandro, Antonio, Marcellina, Juanita, Federigo, Paquita († 1905) et Ramon (né en 1900).

c. Pilar, † en 1895, sans postérité ;

2° Charles-Ferdinand, artiste peintre, né en 1836, † à Paris le 30 novembre 1894, laissa sa fortune à un fils.

3° Ferdinand-Gaston-Léon, né en 1838, qui épousa Mlle Concha Puyg, qui se noya dans un puits à Marseille (avant 1892).

J'ai des raisons particulières de croire que le fils de Charles Ferdinand possède une partie des papiers de F. de l'A.

J'ai emprunté une partie de ces renseignements généalogiques aux ouvrages du vicomte Révérend, c'est-à-dire à la source la plus abondante et la plus sûre.

F. G. Bord.

—

Les débuts de M. Anatole France (LIV, 390). — M. France nous a récemment conté l'histoire d'un jeune homme nommé Réginald qui, chargé de copier des textes anciens dans le Département des Manuscrits, trouve plus simple de les inventer sur un banc du square Louvois avec une jolie personne pour laquelle il se nomme « Régi » dans l'intimité.

Ce Réginald n'est autre que M. France, enfant. L'auteur de *Sylvestre Bonnard* a débuté dans la littérature par un essai de mystification qui d'ailleurs a échoué comme celui de Réginald. Pourquoi l'oublierions-nous puisqu'il prend la peine de nous le rappeler ?

Le 10 août 1864, une savante revue qui venait de naître, publia de bonne foi un petit poème que M. France lui apportait et qu'il signait André Chénier, tout simplement. Ces vers, il les avait trouvés, disait-il, en marge d'un Virgile in-4° ayant appartenu d'abord à André, puis à Marie-Joseph Chénier. Paul Lacroix, qui ne manquait pas une erreur en matière d'attribution, fut tenté de les croire authentiques ; mais quelques jours à peine après la publication, Gabriel de Chénier prouva que la pièce était fausse :

1° Parce qu'André Chénier n'écrivait pas en marge de ses auteurs latins ;

2° Parce qu'il n'avait jamais eu de Virgile in-4° ;

3° Parce que Marie-Joseph n'en avait pas eu davantage.

On ne saurait penser à tout... Et l'argument de la fin était le plus cruel.

4° Enfin une dernière raison qui prouverait à elle seule que les dix vers en question ne sont point d'André, c'est leur facture. Alors même qu'il se négligeait le plus, il n'en faisait pas de pareils.

M. France avait vingt ans. C'étaient ses débuts en poésie comme en histoire littéraire Il se retira en silence et on n'a pas entendu dire que depuis cet incident de jeunesse il ait jamais tenté de mystifier personne.

Candide.

[Voir T. G. 201).]

Le souper de Grimod de la Reynière (LIV, 561, 633). — Le souper dit *des funérailles* eut lieu le 1er février 1783, dans l'hôtel des Champs-Elysées. Il en existe une gravure assez rare, qui a été reproduite par Paul Lacroix et Kellerwen dans l'ouvrage intitulé : *XVIIIe siècle, institutions, usages et costumes*. Paris, Firmin Didot frères, 1875.

Martellière.

—

La faïence du seigneur de la Roche Chandry (LIV, 390). — Voir une notice très sommaire de cette famille dans *Les fiefs de l'évêché d'Angoulême*, par Séménaud. Vers 1530, la famille était représentée par Philippe, baron de la Roche-Chandry, (ou la Roche-Andry), fils de Jean, seigneur de la Roche-Chandry, de Vernon, Coulonges, etc., et de Renée du Bec, et marié avec Jeanne de Beaumont-Bressuire, fille de Jean de Beaumont, seigneur de Glenay, et de Catherine Ratault.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de Lorme (LIV, 558). — Le personnage qui, d'après l'*Annuaire de la noblesse*, fit enregistrer ses titres au Conseil souverain de la Martinique en 1779, était Jean de Lorme. A la même époque vivait dans cette île Jean-Baptiste *Delborme*, négociant à Saint-Pierre, fils de Joseph Delhorme, aussi négociant à Saint-Pierre, mais originaire de Lyon, et père du baron *Delborme de l'Isle* (Vicomte Révérend : *Titres de la Restauration*, II, 322).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Est-ce que le miniaturiste de Lorme ou Delorme, qui vivait vers 1830, appartenait à cette famille ?

Où peut-on trouver des renseignements sur lui ?

Tyrone.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526, 585, 638). — La notice de la famille Davy de la Pailleterie, dont étaient issus les deux Alexandre Dumas, a été donnée par Borel d'Hauterive, dans la *Revue historique de la noblesse* (t. IV, 370) et dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (1845, p. 209). Le père du général Thomas-Alexandre Dumas-Davy (qui prenait son nom de Marie Cessète Dumas, négresse, sa mère) était Alexandre-An-

toine Davy de la Pailleterie, écuyer, seigneur et patron de Bielleville, commissaire d'artillerie, qui se fixa à la Guinodée, près du trou de Jérémie, dans l'île de Saint-Domingue, mais qui revint en France, puisqu'il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juin 1786.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Maurice Rollinat (LIV, 559) — La *Revue du Berry*, publiée à Châteauroux, dans son numéro d'octobre 1906, donne un excellent article de M. Joseph Pierre sur *Maurice Rollinat et les erreurs de la Presse*, qui établit avec exactitude et redresse les passionnées controverses sur la fin de notre regretté poète berrichon.

Victor Deséglise.

*
* *

Le sculpteur Rodin a exécuté sur Rollinat un bas relief qui a été posé contre le mur de l'église de Fresselines.

On avait d'abord écrit que ce monument serait placé dans l'intérieur de l'église. Une polémique s'était engagée à ce sujet qui dicta au curé de Fresselines, l'abbé Boithier, successeur de l'abbé Daure, ami personnel de Rollinat, la lettre suivante adressée au *Figaro*. C'est un document qui a sa place dans nos colonnes.

Fresselines par Dun (Creuse) le 26 août 1906.

Monsieur le directeur,

On vient de me communiquer un numéro où je lis que j'ai été l'ami de Maurice Rollinat. Or, monsieur, ma nomination de curé de Fresselines a été faite quinze jours après son suicide, et je n'ai jamais vu ni aperçu votre poète.

Quant à demander son buste ou un bas-relief de Rodin pour mon église, veuillez vous rappeler que l'Eglise n'ouvre la maison de Dieu qu'aux images des saints. Je ne sache pas qu'elle y ait introduit jamais « sous aucun geste » les illustrations à la mode.

Elle a pu, tout au plus, ainsi que le décrit Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, établir à l'extérieur, sous la voussure de ses portails, le *Jugement dernier*, et sur les frises de ses contreforts, les *Péchés capitaux*, les rejetant hors de l'enceinte, comme un spectacle destiné à faire réfléchir ses enfants et ses fidèles.

Je reste, monsieur, tout curé de campagne que je suis, trop respectueux des coutumes de la sainte Eglise et trop sincère ami des arts, pour désobéir à l'une et mépriser les autres. C'est pourquoi j'ai laissé la municipalité de Fresselines, sans lui apporter la moindre opposition, donner l'autorisation d'adosser ce monument commémoratif aux murs de mon église.

Mon intention, là dedans, vous le voyez, est donc entièrement passive, sans autre caractère.

Veuillez, monsieur, recevoir cette rectification avec mes salutations respectueuses.

Boithier,
Curé de Fresselines.

Le 21 octobre, la cérémonie de la remise du monument a eu lieu, à Fresselines, Discrète, et touchante, elle ne réunissait que les amis du poète les plus soucieux de sa mémoire, auxquels s'était joint un membre de la famille. M. Octave Uzanne présidait cette cérémonie.

*
* *

La fin de Maurice Rollinat a pu donner lieu à de passionnées controverses, mais la vérité a été établie maintes fois par le récit de ses amis, les articles documentés précis de certains de ses confrères, les lettres même des docteurs qui le soignèrent jusques à la dernière seconde.

Il est actuellement démontré que le poète des *Névroses* n'a point succombé à la blessure peu grave qu'il s'était faite à l'aide d'un petit revolver sans puissance. Lorsqu'il eut recours à cette arme, ce fut dans une crise de désespoir et, pour ainsi dire, par *effroi de la mort* qui, déjà descendait en son être. Cette tentative de suicide n'avança même point son heure dernière, la petite plaie de la voûte du palais s'étant cicatrisée presque aussitôt. Maurice Rollinat mourut le 28 octobre 1903, du marasme physiologique que les spécialistes désignent sous le nom de *cachexie neurasténique*. Il avait conservé toute sa raison. Son corps avait atteint à un état de maigreur et de dessèchement comparable à celui des victimes de la famine de l'Inde, que nous montrèrent certaines photographies. Il était semblable aux squelettes qu'il s'était tant plu à chanter dans son œuvre macabre Il s'en est allé « *fantômal* », comme il avait vécu dans son rêve morbide.

Octave Uzanne.

—

Les plus vieilles tragédiennes, comédiennes, cantatrices du temps présent (LIV, 506, 607). — Au lieu de Mme *Daudoin*, Mme *Tordens*, Mme *Scrivaneck*, lire *Daudoird*, *Tordens*, *Scriwaneck*,

Mme Périgat « actrice » et non « acteur ».

—

Armoiries des familles de Morat et d'Hauterive au XVIIe siècle (LIV, 452). — Parmi les ancêtres de la maréchale Augereau, issue de la famille Bourlon de Chavanges, l'*Annuaire de la noblesse de France* (1894, 491) rapporte des alliances avec les familles *Morard* (sic) et *Henry d'Hauterive*, mais sans indication d'armoiries. Les Bourlon appartenaient à la Lorraine, où je ne connais pas de famille du nom de *Morard* ou *Morat*. Rietstap (*Armorial général*, I, 929) donne les armoiries d'*Henry d'Obéville* en Lorraine, anobli 1er mai 1641 : *taillé d'or sur argent : au lion de gueules, brochant sur le tout, et chargé d'une croix de Lorraine d'argent.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Les tableaux de Van der Meulen sur les victoires de Louis XIV (LII ; LIII ; LIV, 301, 418, 591). — Trois réponses à la question posée en novembre dernier par M. Géo. Bernard, nous ont fait connaître des Musées de France, possesseurs de tableaux de Van der Meulen.

Je demande à mon tour : « D'où viennent ces toiles ? » — Dans ses mémoires, Mlle de Montpensier écrit, en parlant de sa maison de Choisy, à la date de 1680 : « En tout, la maison est commode : il y a un petit cabinet où toutes les conquêtes du roi sont en petit, par Van der Meulen, un des meilleurs peintres de cette manière ».

Choisy, transformé par Louis XV, fut démoli à la Révolution. Que sont devenus ces tableaux ? — Il n'y a pas lieu de penser qu'ils aient été détruits lors de la démolition du château. Léon Riquet.

—

Souvenirs de Mme Récamier (LIV, 558). — M. N. A. M. Giles a raison : il ne nous laisse à enfoncer qu'une porte dès longtemps ouverte. L'ouvrage : *Souvenirs et correspondance tirée des papiers de Mme Récamier*, (2 vol. in-8, Paris 3e édition, 1860) a été publié par les soins de sa nièce et fille adoptive, Mme Charles Lenormant, femme du célèbre archéologue et mère de François Lenormant, archéologue, lui aussi, et membre de l'Institut. Née Amélie Cyvoct en 1810, Mme Ch. Lenormant est morte en 1893.

A. Libert.

*
* *

Les intéressants souvenirs de Madame Récamier, publiés en 1859 (et réédités depuis, si je ne me trompe), ont pour auteur sa nièce et pupille, madame Lenormant, née Cyvoct, femme de l'illustre Charles Lenormant et mère du savant archéologue François Lenormant, mort en 1883.

Madame Charles Lenormant, dont le salon était fréquenté par beaucoup d'académiciens et de littérateurs connus, est morte à Paris, en 1893, âgée de 89 ans. Une de ses filles avait épousé M. de Loménie de l'Académie française.

J. W.

—

Les reliures de la bibliothèque de l' « Isle Savary » (LIV, 560). — Ligne 39 : Au lieu de : *Format grand in-8°*, lisez : Format *petit in-8° ou grand in-12*.

Tous les volumes de cette bibliothèque étaient d'un petit format, facile à porter.

Ligne 43 : Au lieu de : *par des* papiers peigne, lisez : *gardes* papier peigne.

Ul. R.-D.

—

Le théâtre en province (LIV, 281, 355, 428, 476, 534, 592). — Je signalerai à M. Lyonnet, le petit volume, fort bien documenté et devenu rare, dont voici le titre :

Le Théâtre au Puy-en-Velay. Notes historiques, par Henry Mosnier. Le Puy, typ. et lith. Marchessou fils, 1880, in-12 de VIII, 84 pages. La couverture porte : H. Champion, libraire à Paris, chez lequel très probablement il doit se trouver encore des exemplaires. L.

*
* *

Les premières années du théâtre de Mâcon (1772-1792), p. L. Lex, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901, in-8°, 23 p., 2 pl.

Bibl. Mac.

*
* *

Documents relatifs aux représentations de comédies castillanes qui eurent lieu à Perpignan de 1623 à 1637. Publié par B. Alart, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. III, mai-juin 1876.

Cf. *Histoire de la ville de Perpignan*, par Pierre Vidal, p. 535.

Les anciens théâtres de Perpignan, par Pierre Vidal. Dans *Le Papillon*, journal de Perpignan, nos 135, 136, 137, 138, 139, 4e année, 1885.

Une saison théâtrale à Perpignan, 1777-1778, par F. Buet. Dans *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1900, t. I, p. 97-103. PIERRE VIDAL.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653). — *Les Annales politiques et littéraires* (21 octobre 1906, p. 260) publient la communication suivante de M. Auguste Renard :

Mais il est joli, tout à fait joli, ce mot ! Que lui reproche-t-on ? d'avoir perdu quelques-uns de ses membres à la bataille ? Mais s'il a meilleure grâce ainsi ?

C'est là une aventure commune en grammaire. Des mots souvent s'abrègent, se resserrent, se contractent, les uns au commencement, d'autres au milieu, d'autres à la fin ; Apouille (*Apulia*), Aguienne (Aquitaine), Aboutique (*apotheca*), sont devenus, par abréviation, — par aphérèse, disent les grammairiens, — Pouille, Guyenne, boutique ; paragraphe s'est contracté en paraphe (ce sont là deux formes différentes d'un même mot). Enfin, on ne dit plus : je pèse cent kilogrammes, mais cent kilos, et l'administration elle-même n'impose plus les vélocipèdes, mais les vélos. Economie de temps.

Puisque *automobile omnibus*, trop long, n'aurait jamais été accepté du public, qu'il fallait l'amputer, mieux valait pratiquer l'opération tout de suite. Elle a réussi : le public se montre aussi satisfait du mot, qui est commode, que de la chose, qui ne l'est pas moins.

Donc, tout est au mieux. Va pour *autobus*. J. LT.

—

Mondial (LIV, 228, 543). — On nous demande pourquoi on préfère *mondial* à *universel*. Mais on ne le préfère pas. On emploie les deux mots tour à tour. *Univers* a son adjectif ; pourquoi *monde*, au même sens, n'aurait-il pas le sien ?

On demande encore si l'Académie va « naturaliser » le mot. Mais il est naturalisé depuis quatre cents ans. Il se trouve dans les Epitres de J Bouchet, dans les vers de Pierre Gringoire, dans ceux d'Octavien de Saint-Gelais et jusque dans les *Chronicques Margariticques* de Julien Fossetier qui naquit au milieu du xve siècle.

On nous demande enfin si le mot est bien formé, et d'où vient l'*i* de sa désinence. Il vient tout simplement du latin. *Mundialis* est un mot du second siècle, qui est dans tous les dictionnaires.

Terre, à lui seul, possède quatre adjectifs admis par l'Académie : *terrestre, terrien*, *terreux* et *terraqué*. Ce n'est pas trop que *monde* en ait deux pour distinguer des significations aussi différentes que celles de *mondial* et de *mondain*.

CANDIDE.

—

Tant qu'à faire (LIV, 616). — Rien d'étonnant à ce que M. Loti ait employé la locution *tant qu'à faire*. C'est une locution du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Elle veut dire à peu près : « *pendant que vous y êtes* ». — « Si vous allez à Biard, *tant qu'à faire*, allez jusqu'à Vouneuil ».

C'est un solécisme irréductible à toute syntaxe. *Tant à faire* et *tant que faire* ont contre eux qu'ils ne sont pas plus français, qu'ils ne sont pas plus réductibles à une syntaxe quelconque et qu'ils ne sont pas usités.

La véritable locution est « *à tant faire que de...* » ou « *si l'on fait tant que de...* » — « Si vous faites tant que d'aller à Bourg-la-Reine, poussez jusqu'à Robinson ». — « A tant faire que d'aller à Etampes, on peut pousser jusqu'à Paris ». — *Tant qu'à faire* est évidemment une ellipse, gauche et boiteuse, de « *A tant faire que de...* »

EMILE FAGUET.

—

Le sonnet d'Arvers est-il imité de l'italien (LIV, 262, 257, 302, 358, 423, 476). — Je suis vieux, hélas ! et j'ai déjà un pied dans le tombeau, et je ne veux pas mourir avec le remords d'avoir été le complice d'une mystification littéraire si petite qu'elle soit. La question du sonnet d'Arvers a été soulevée, le 26 mai 1883, dans mon *Giornale*, par un illustre poète italien, encore vivant, M. Olindo Guerrini, qui, lui aussi, a mystifié le monde littéraire en publiant ses premières poésies sous le nom d'un mort Lorenzo Stecchetti, qui n'avait jamais existé.

Dans le numéro du 9 juin suivant, un autre illustre poète italien, le regretté abbé Giacomo Zanella, publiait un sonnet italien, qui n'était qu'une traduction fort élégante de celui d'Arvers et qu'il prétendait avoir trouvé dans un vieux cahier.

Le 21 juillet, j'intervenais moi-même dans la question, et sous un de mes pseu-

donymes habituels *Un curioso napoletano*, j'exprimais l'avis que le sonnet italien devait être une imitation du français et qu'Arvers n'avait imité personne, parce que c'était son amour pour Mlle Marie Nodier qui lui avait inspiré son sonnet.

Quelques jours plus tard, ayant rencontré M. l'abbé Zanella, celui-ci m'avoua en riant que j'avais deviné juste, qu'il était bel et bien l'auteur du sonnet italien.

La question n'eut pas de suite dans mon journal et elle ne pouvait pas en avoir, parce qu'Arvers n'a rien imité du tout.

Peut-être, en écrivant les mots *imité de l'italien*, le poète français s'est il rappelé ces vers du Tasse, dans le IIe chant de la *Gerusalemme liberata* :

Ei che modesto è si, comm' essa è bella,
Brama assai, poco spera e nulla chiede,
Ne sa scoprirsi, o non ardisce ; ed ella
O lo sprezza, o nol vede, o non s'avede.
Cosi finora il misero ha servito
O non visto, o mal noto, o mal gradito.

JACQUES TREVES, doct. jur.
ancien directeur du *Giornale degli Eruditi e dei Curiosi*, de Padoue

—

In-8, in-12, in-16, etc. (LIV, 504, 598, 694). — Oh ! oui ! que ne classe-t-on les livres suivant leurs dimensions métriques ! Ce serait beaucoup plus intelligible pour tous. Je ne vois guère que les plieurs à avoir quelque intérêt à conserver les expressions in 8, in-12, etc.

Si encore tous les in-8 avaient la même taille, tous les in-12 aussi, etc ; mais hélas non !

« Le format des papiers, dit *La Grande Encyclopédie* t. 6, p. 628, peut modifier beaucoup les dimensions du *format bibliographique* : un in-8 couronne correspond presque exactement à un in 18 jésus. Aussi est-il nécessaire de mentionner la nature du *format du papier* d'un livre, lorsqu'on veut donner une idée exacte de ses dimensions : in-8 couronne, écu, coquille ou carré, cavalier, raisin, jésus, etc. Chacune de ces appellations correspond à des dimensions différentes de papier. »

« ... il n'est pas toujours facile, dit encore le même ouvrage t. 17, p. 810, de déterminer à la vue le format d'un ouvrage, car l'imprimeur employant quelquefois un papier plus grand ou plus petit, on peut prendre un in-folio pour un in-quarto, un in-12 pour un in-octavo et réciproquement. En général, c'est aux signatures des feuilles qu'on reconnait le format, bien que cette donnée ne soit pas toujours d'une certitude absolue. »

Et cette *Encyclopédie* sans pitié, tome 25, p. 986, énumère avec leurs dimensions et poids, une vingtaine de formats de papiers « les plus répandus dans le commerce. »

La *Science en famille*, 1893, juin 1, pages 197 à 199 a essayé d'aider un peu les malheureux bibliographes et bibliophiles. Sur les formats adoptés en librairie, est dressée une corrélation commode à consulter entre les formats bibliographiques et les dimensions des livres ; il y a, je crois, quatre-vingt-quatorze formats ! J'avoue préférer des indications métriques. Le *Chasseur français* de Saint-Etienne les met assez souvent dans ses annonces bibliographiques ; exemple, dans le n° du 1er octobre 1906, page 39 : « *Manuel du serrurier*, par François Husson... Volume broché, format 18 × 12 364 pages, 126 figures, prix net 3 fr. 50. Franco 4 fr. » Avec un sommaire de cinq lignes qui est donné, voilà l'acheteur possible renseigné; et ces annonces feraient de bonnes fiches bibliographiques si, pour des raisons commerciales, il n'y manquait toujours ou à peu près, le nom de l'éditeur, l'adresse, et la date de publication.

L'adoption du format métrique en bibliographie ne serait pas sans soulever quelques hésitations sur le choix des bases de mesures. Sera-ce en centimètres ou en millimètres qu'on mesurera ; la brochure, ou le volume avec couverture ; le papier, ou l'étendue couverte de texte ; sur le volume relié, tiendrait-on compte de la concavité de la tranche, de la convexité du dos ; un bibliographe décrivant un exemplaire ancien, rogné par plusieurs relieurs successifs lui trouvera un format exceptionnel ; le lecteur du catalogue se demandera s'il a affaire a une édition jusque-là inconnue de lui ; que sais-je encore ! Il faudrait d'abord s'entendre. Puis vaincre la même routine qui perpétue l'usage de tant de mesures non métriques : calibres d'armes, de plomb de chasse, pas de vis, pointures, vieilles expressions de surfaces agraires, etc., etc.

Pour finir : je trouve archaïques, inintelligibles et détestables les « in-quarto

couronne » et les « in-18 jésus », mais je n'ose espérer leur abandon, et crains bien de disparaître avant eux.

SGLPN.

—

Tenir tête et tenir la tête (LIV, 504). — On tient tête à quelqu'un quand on lui résiste ; on lui tient la tête quand on s'intéresse à lui et qu'il est sous le coup d'une révolte de l'estomac. Mais Corneille, Molière, Bossuet, Voltaire ou Musset auraient-ils cent fois employé l'expression *tenir la tête*, dans le sens de tenir compagnie à une seule personne, que jamais je ne risquerais un pareil charabia.

ALFRED DUQUET.

*
* *

Il faut beaucoup d'honnête naïveté, pour s'étonner des formes et tournures des *écritures* nouvelles. Chaque écrivain se fait un style à lui, et si par hasard on se risque à une timide observation, les jeunes répondent que la langue se transforme comme toutes choses. L'autre jour, un écrivain de mérite nous parlait des *langes romanes* de la civilisation, alors que jusqu'ici nos langes avaient été blancs ou douillets. Etait-ce erreur ou néologie ? Tenir tête généralement signifie s'opposer, résister. Dans le sens de tenir compagnie, l'acception est plus rare et plutôt moderne. Quant à tenir la tête, au figuré, c'est venir en première ligne et par ce temps de courses de toutes sortes on en a assez usé. Au propre, c'est encore assister quelqu'un souffrant de nausées, au moment où le corps s'abandonne aux environs de la syncope.

Dans l'exemple cité, pris isolément, le sens paraît ambigu, et sans la question on ne devinerait pas qu'il s'agit de rester avec quelqu'un. Mais si M. Maurice Donnay lui, veut donner ce dernier sens, il se trouvera bien quelque snob pour faire sienne à l'avenir une expression nouvelle, mais moins expressive et moins claire que l'ancienne. « Nous faisons la langue » disent les maîtres . Les ouvriers n'ont qu'à subir leur bon plaisir ; il n'y a pas de syndicat contre ce patronat.

E. GRAVE.

—

Bisannuel et biennal (LIV, 562). — Rolin Poëte trouvera dans le Dictionnaire de Littré : « Semi-annuel, elle : qui se fait tous les six mois ». Ce mot est de même formation que : semi-mensuel, etc.

Dr CORDES.

*
* *

J'ai toujours cru que biennal voulait dire : qui dure deux ans, ou qui se reproduit tous les deux ans. C'est l'interprétation de Larousse. Bisannuel a pour synonyme semestriel, au moins aussi employé.

E. X. B.

—

En purette (LIV, 504,653). — Hécart, dans son *Dictionnaire rouchi-français*, souvent déjà cité dans l'*Intermédiaire*, donne cette explication :

Purète (être en), être vêtue d'un simple corset, d'un seul jupon, et avoir les bras nus. En usage dans les villages du Soissonnais, dit M. Lorin. Boiste le rend par état de nudité, *pur être*. Cela me paraît tiré d'un peu loin. On dit qu'un homme est *en purète* lorsqu'il a mis habit bas ; il n'est pas nu pour cela.

J. LT.

—

Bois de sape (LIV, 506, 599). — Je me suis informé ici, auprès de grands marchands de bois.

Il n'est connu que le bois de sap (sans e à la fin), expression en usage dans des contrées montagneuses de France, ainsi qu'en Norwége, et qui ne serait autre qu'un diminutif de « sapin », mais sapin blanc, moins commun que le sapin connu, d'une nuance foncé ou rougeâtre.

L'on en conclut que Flaubert aurait pu, par erreur, écrire « sape » ou que le « typo » qui composa Mme Bovary, aurait commis une « coquille » non relevée par l'auteur, à la correction.

HENRY PETIT.

—

Usuriers de Cahors (LIV, 562). — Le passage est celui-ci :

E pero lo minor, giron suggella
Del segno suo, e Soddoma, e minor' giron [Caorsa,
E chi, spregiando Dio, col enor favella.

Ce que Brizeux traduit ainsi : « Voilà pourquoi le plus petit giron (cercle) tient scellé de son sceau Sodome et Cahors, et quiconque méprisant Dieu l'injurie dans son discours et dans son cœur », ce qui me paraît, d'ailleurs, plutôt paraphrasé que traduit.

Le dernier vers du tercet précédent est celui-ci :

E spregiando natura, e sua bontade :
Et méprisant la nature, et sa bonté (de Dieu).

Il en résulte que Dante met sur le même rang, comme outrageant également la nature et la loi divine, la plus célèbre des villes maudites de la Pentapole, et Cahors fameux au moyen âge par ses usuriers juifs ou lombards.

Les puritains étaient très sévères au moyen âge pour les usuriers ou prêteurs à intérêt, ce qui se valait, suivant eux. Ils invoquaient l'axiome des canonistes — *Pecuniam non parit pecunicum* — fondé sur :

Lévitique XXV, 36 *Pecuniam tuam non dabis fratri tuo ad usuram* ; et Luc, VI, 34. *Date mutuum nec inde sperante.*

Si l'on voulait raffiner à outrance, on pourrait voir dans le tercet vengeur une allusion au pape Jean XXII, Jacques d'Euse ou Dueza, né à Cahors et pape de 1316 à 1334, qui a laissé une mauvaise réputation financière. Mais Dante, né en 1265 est mort en 1321, et certainement l'*Enfer* était écrit lorsque Jean XXII monta sur le trône pontifical d'Avignon. C'est donc un rapprochement que j'indique seulement pour mémoire. H. C. M.

*
* *

Il n'est pas question d'usuriers dans le texte.

E pero lo minor giron suggella
Del segno suo e Sodoma e Caorsa
(*Inferno*, XI, 17).

(Ainsi la plus étroite enceinte marque de son signe et Sodome et Cahors).

Mais il est vrai que si Cahors est ici maudite, c'est à cause de la réputation d'usure qu'avaient ses habitants au XIIIe siècle. *Caorsin* était alors synonyme d'usurier.

Les Juis et les *caaursins* qui prestent
Li *caorsins* qui prestent et destruient le pays...
Li *caursins* et usurers...

Ces citations et d'autres qu'on peut lire dans Godefroy (I, 778) sont assez claires pour ne pas être développées.

Le plus curieux de cette histoire dantesque, c'est que les usuriers de Cahors étaient italiens. CANDIDE.

*
* *

Vers 1330, une colonie lombarde de banquiers se fixa à Cahors ; du nom de la ville où ils se trouvaient établis on les appelait des Caorsins Ils étaient mal famés et accusés de pratiquer l'usure. C'est sans doute au mauvais sens attaché à ce terme de caorsin qu'il faut attribuer le changement du nom ancien et exact de la province, *Caorsin*, en un barbarisme, Quercy, stupide à tous les points de vue, car on n'aurait pas pour cela pris les habitants de la province pour des usuriers lombards. Encore, dans la langue actuelle du pays, *dans la langue autochtone*, on ne dit pas Quercy, mais dans le Haut-Caorsin, *lo Corsi* ; dans le Bas-Caorsin, *lou Corsi* : contractions de Caorsin (i aigu). B.-F.

*
* *

Voir dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy, au mot *Caorsin*. Ce mot signifiait autrefois habitant de Cahors et en même temps banquier, prêteur d'argent, usurier. Ce n'est pas seulement, semble-t-il, en leur qualité d'usuriers que le Dante a placé là les *Caorsins* :

E pero lo minor giron suggella
Del segno suo e Sodoma e Caorsa.

Après avoir résumé les explications et hypothèses de divers auteurs touchant l'origine du sens attribué au mot Caorsin, M. Godefroy termine ainsi son article :

Les Caorsins, remarque Sainte-Palaye, avaient fort mauvaise réputation du côté des mœurs. *Caorsini*, capti propter bulgariam, dit du Cange, au mot Bulgari. Le Dante les damne avec les Sodomites... Comme on les emprisonnait souvent pour les punir de leurs désordres, c'est de là qu'est venu notre proverbe : Enlever comme un *corps saint*, par altération de enlever comme un *caorsin* ou comme un *corsin*.

Voir aussi Le Roux de Lincy, *Le livre des Proverbes français*, t. I, p. 9.
DE MORTAGNE.

*
* *

Les vers de Dante visés dans la question de monsieur I. P. K. sont exactement les suivants :

E pero, lo minor giron suggella
Del segno suo en Sodoma e Caorsa.

Que l'on peut traduire :

Et pour cela, l'enceinte la plus petite, scelle de son sceau e Sodome et Cahors.

Qu'est-ce à dire ?

Cahors, oui, la bonne ville de Cahors était, à l'époque où Dante écrivait son poème, renommée pour ses banquiers.

C'étaient des *changeurs* italiens qui avaient fait de cette ville le centre de leurs opérations ; on les appelait tantôt *les cahorsins*, tantôt *les lombards*.

Je n'oserais croire que tous ces banquiers fussent en même temps des usuriers ; mais la voix publique n'y regardait pas de si près, et ce n'est pas seulement au moyen âge que ces deux mots sont facilement pris comme synonymes.

Or, Dante, dans le chant onzième, et avec une subtilité qui nous étonne aujourd'hui, cherche à établir que la pratique de l'usure est une offense à *la Nature*. (Voir le vers 109 du même chant).

Rien d'étonnant alors, à ce qu'il mette dans le même sac... pardon ! dans le même cercle, Sodome et les usuriers ; j'avoue cependant que, malgré mes efforts, je ne vois pas bien la ressemblance !

JACQUES BIZE.

*
* *

L'usure était tellement répandue à cette époque à Cahors, que Caorsin était devenu synonyme d'Usurier. Mathieu Paris, dans son *Historia major*, datée de 1235, raconte qu'ils tenaient dans leur filet presque toute l'Angleterre. J. H. D. R.

—

Fêtes, danses et spectacles nus (LIII ; LIV, 237, 370, 485). — Le 13 juin 1784, dimanche suivant la Fête-Dieu, le duc de Chartres avait projeté de faire au Palais Royal une fête qu'on appela d'avance *la Folle Nuit*, par allusion à *la Folle Journée* :

Le jardin devoit être ouvert du soir au matin et servir de seconde salle de bal à l'Opéra. Le seul bruit de cette fête nouvelle et singulière y avait attiré plus de 200.000 âmes. Trois filles seulement ont à peu près réalisé l'idée qu'elles s'étoient faites de cette assemblée nocturne. N'ayant pour tout vêtement que ces larges robes que nos dames ont adoptées pour le matin et qui ne sont fermées qu'au moyen d'une ceinture, elles avoient à découvert tout ce que je n'ose nommer et percèrent ainsi hardiment au milieu de la foule. La nouveauté du spectacle leur fit d'abord ouvrir le passage, mais bientôt entourées et accaparées de ces jeunes gens capables de réaliser ce que dit Piron, à la barbe des Athéniens, les gardes se sont hâtés de prévenir un plus grand scandale en les chassant.

Les lignes qui précèdent sont extraites de la *Correspondance* de Métra, t. XVI, p. 254. S.

*
* *

Sans doute chez quelques personnes très imprégnées d'esthétique supérieure, le sentiment du beau éliminera l'autre devant les nudités offertes en spectacle, mais ce sera, selon moi, une minorité infinitésimale, et le plus grand nombre des spectateurs ne sera mû que par une curiosité toute sensuelle. Et comme quiconque a dans sa poche de quoi payer sa place, collégien curieux, bourgeois égrillard, ou vieux marcheur, est appelé au régal, je considère de tels tableaux animés et vivants comme pernicieux.

On s'en va répétant que les artistes en viennent à contempler avec une parfaite indifférence la beauté dévoilée de leurs modèles, est-ce aussi absolu que cela ? Pradier, et assurément il avait l'habitude de voir les plus belles filles se déshabiller devant lui, eut autrefois une aventure avec certaine grisette bien portante que, en dépit de Phidias, il allait tranformer en une Atalante ou une Phryné, et il me souvient, c'est presque d'hier, d'avoir entendu conter que certain peintre de grand talent était mort pour avoir trop admiré, lui vieux, un jeune et plantureux modèle de Nymphe des eaux.

A la vérité, dans l'*Affaire Clémenceau* de Dumas II, le jeune homme admis pour la première fois dans l'atelier du statuaire Ritz, où une femme pose l'*ensemble*, n'est saisi que par le côté artistique de la nudité révélée, et ne s'en montre pas plus ému que le vieux maître. C'est pourtant un violent et un sensuel, mais aussi un être si merveilleusement doué pour les arts, que l'idée charnelle n'effleure même pas son esprit. Néanmoins, pour un début, c'est un peu fort ; mais nous sommes dans le roman, non dans la vie.

« On sait, écrit *Un abonné* quelle beauté certaines danses espagnoles acquièrent à être dansées nues ». Je confesse que je n'en savais rien du tout, et demande à notre collaborateur la permission de douter.

Je connais l'Espagne et, comme tout le monde, j'ai assisté à des danses très savoureuses qui étaient la mimique plus ou moins ardente ou contenue, du désir et de l'amour. Cela me parut et me paraît encore à distance d'une sensualité très acceptable ; mais faites tomber jusqu'au dernier voile, et au lieu d'un spectacle ai-

nable, vous n'aurez plus qu'une danse de inges, plutôt répugnante. Et s'il y a un lanseur, comme il y en a le plus souvent, ie sera-ce pas à se sauver ?

Au temps des empereurs, et ce n'est as une très bonne recommandation, les Romains aimaient fort ces spectacles-là ; e ne parle pas, bien entendu, des *Sellaria* t des *Spintriæ* de Tibère à Caprée. Mais les danseuses gaditanes, les ancêtres es Andalouses, nues sous ses amples oiles faits de cette gaze de Cos que l'on omparait à de l'air tissé, étaient un numéro très apprécié du programme des êtes patriciennes. Et pour le grand public il y avait les gambades nues des ourtisanes aux jeux floraux, la *Majuma*, es exercices de natation exécutés par des emmes nues.

J'imagine que les Romains, patriciens u plèbe, auraient plutôt ri au nez du moaliste qui serait venu leur dire que, en ontemplant ces choses ils faisaient acte e dévotion à l'art et au beau. Je laisse e côté l'esthétique néronienne, telle que analyse Renan dans son *Antechrist*, et ui est du pur sadisme élevé à la hauteur e la dépravation romaine. Sans doute, es Romains, Néron surtout, malgré sa égalomanie, se connaissaient en belles hoses, vivantes ou inanimées, mais étaient aussi des sensuels, et, si vous oulez, des hommes tout court.

Remarquons-le, du reste, et cela me emble significatif, c'est qu'on nous parle oujours de beauté féminine, jamais de autre. Quoi, nous avons un plaisir l'ordre élevé à contempler non seulement es Vénus célèbres de Florence, de Paris, e Naples et de Rome, mais aussi la eauté virile et sereine du Thésée, de Hermés, de l'Apollon, du Méléagre, de Achille, des captifs de Michel-Ange, et ersonne ne paraît songer à l'offrir vivante à notre admiration ? Gœthe ne se laisait-il pas à voir un de ses amis, jeune t beau, marcher nu dans une prairie, voquant ainsi les images plastiques qu'il imait ?

Pourquoi n'en pas essayer dans des spectacles publics ? Les beaux modèles masulins ne sont pas plus rares que les aures. Eh bien, qu'on en fasse l'expérience, u'un impressario annonce un spectacle e tableaux vivants où sans mélange l'éléments féminins, l'on verra reproduites en belle chair vive par des hommes nus, les plus célèbres antiques grecques et romaines, et aussi les œuvres les plus renommées de l'art moderne. Je gage que le directeur ne fera pas ses frais et aura pour spectacteurs quelques rares artistes, peut-être une poignée de femmes déséquilibrées et vicieuses, et surtout ..

« Vous me ferez dire quelque sottise. » Il y a une jolie scène de tableau vivant indiquée à la fin d'un dialogue grec, le *Banquet*, celui non de Platon mais de Xénophon. C'est l'union de Bacchus et d'Ariane dont au son des flûtes on régale les convives, et ils en sont si charmés qu'ils se lèvent aussitôt et courent chercher chez eux, ou ailleurs, les joies dont on venait de leur présenter l'image ou plutôt les prémisses, nous sommes en Grèce, en bonne compagnie et non chez Néron. C'est, si l'on veut, le mot de la fin et ce sera aussi le mien, laissant les amis lecteurs tirer comme bon leur semblera, la moralité générale de l'exemple cité. H. C. M.

—

Termes de métier (LIV, 616). — J'ai publié en 1868, chez l'éditeur Hetzel, un *Dictionnaire des Termes techniques*. Cet ouvrage, qui m'avait coûté plusieurs années de travail, a été cité avec éloges par plusieurs écrivains, entre autres par Alexandre Dumas fils qui déclarait l'avoir constamment sur sa table et me félicitait d'avoir accompli l'œuvre rêvée par Théophile Gautier.

Une obligation imposée aux livres de ce genre est d'être tenu au courant des additions continuelles résultant du développement — si rapide à notre époque — des sciences, de l'industrie, des arts, du commerce, etc. Malheureusement cette nécessité s'est trouvée en opposition avec l'intérêt de l'éditeur — ou du moins ce qu'il croyait son intérêt. L'ouvrage a été cliché, c'est-à-dire immobilisé ; et c'est vainement que j'ai proposé, dix ans après sa publication, d'y introduire les termes nouveaux ayant acquis droit de cité depuis 1868, cette introduction équivalant à refaire la composition en entier. Ce qui n'a pas empêché de maintenir le *Dictionnaire des Termes techniques* dans le catalogue de l'éditeur où il figurait encore assez récemment. SOUVIRON.

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445, 507). — M'est-il permis de rappeler, sur cette question, un fait d'histoire doublé, pour moi, d'un événement familial ?

L'Ordre de la Franc-Maçonnerie dont parle notre collaborateur *Pietro*, n'était pas, en effet, anti-religieux ; il s'occupait largement de solidarité humaine au commencement du XIXe siècle, et je lui dois vraisemblablement l'existence.

Sorti de l'Ecole Polytechnique, engagé volontaire à 19 ans, comme officier, pour la campagne de 1812, celui qui devint mon père était prisonnier de guerre depuis 14 mois. Libéré après l'abdication de Fontainebleau, malade et malheureux, sans nouvelles de sa famille ; cheminant avec peine vers la frontière russe, il venait de la franchir lorsqu'arriva la nouvelle du débarquement à Cannes, qui contraignit ses compagnons d'infortune, moins avancés que lui, à retourner en arrière, pour continuer leur captivité pendant les Cent jours. C'est alors que mon père, reconnu par un frère de l'ordre maçonnique, fut secouru sur le champ et mis en état de regagner sa patrie. QUIDONC.

—

Les Jacquemarts de France (LIV, 618). — Il y a 30 ans, on en voyait encore un, en costume Louis XV, à l'hôtel de ville de Montdidier. Nous l'avons revu descendu du clocher, dans le musée de feu M. Hourdequin, qui appartient aujourd'hui à M. Lepage, son neveu.

Dr BOUGON.

—

Femmes : les premières conquérantes des diplômes masculins (LIV, 2, 3, 68, 71, 157, 158, 159, 210). — Sous ce titre, nous engloberons les diverses questions posées : *Premières femmes médecins, premières femmes avocates*, etc. Il y a intérêt à les grouper.

*
* *

Première femme à l'Ecole des Chartes.

De la *Presse*, 30 octobre 1906 :

A la suite des épreuves écrites et orales qui viennent d'avoir lieu pour le concours d'admission de 1906 à l'Ecole des Chartes, le jury a déclaré admise Mlle Aclocque.

C'est la première fois qu'une femme est admise à l'Ecole des Chartes.

Le père du Bridge (L ; LIII). — Si l'origine même du mot « bridge » semble bien difficile à établir, ainsi que l'ont prouvé les réponses publiées à diverses reprises dans l'*Intermédiaire* à ce sujet, il doit être relativement facile de trouver la date à laquelle ce néologisme, dans sa forme actuelle, venu d'Angleterre ou des Etats-Unis, a fait son apparition chez-nous.

Quel journal, quelle publication, quel traité de jeux de cartes a, le premier, enregistré le mot dont il s'agit ? M. Henry Houssaye, le très aimable immortel, un des importateurs du bridge en France, vers l'année 1885, serait plus à même que quiconque de fixer ce petit point de linguistique, — qui a son importance.

E. X. B.

—

Le canot automobile (L, 449, 592, 696). — De M. Auguste Renard, dans les *Annales politiques et littéraires* (21 octobre 1906, p. 260) :

Vous souvient-il que les *Annales* ont, autrefois, demandé à leurs lecteurs de proposer un terme pour désigner ces bateaux miniatures, ces petites merveilles de vitesse qu'on a admirées tout récemment sur la Seine, et qu'on appelle, aujourd'hui, d'un nom qui n'en finit plus, nom que le public n'adoptera jamais : *canots automobiles* ? Mal commode à prononcer, long comme un train de marchandises, ce nom désigne un objet court, qui passe comme l'éclair : n'est-ce pas un contre-sens ?

Il faudrait un terme bref. Pour l'obtenir, le moyen est simple De même qu'on a raccourci les *automobiles omnibus* en *autobus*, qu'on réduise, par abréviation, les *canots automobiles* en *canobiles*.

Canobiles ! Court, sonnant clair, d'une physionomie bien française, ce mot, il me semble, fera merveille sur les affiches et sur les catalogues. Les constructeurs l'adopteront avec enthousiasme.

Soit ; mais quelle belle carrière ouverte aux fantaisies des étymologistes de l'avenir ! J. LT.

—

Les Compagnies d'assurances, leur origine (LIV, 338, 598). — On trouvera des renseignements intéressants à ce sujet dans la revue spéciale *Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte*, l'article écrit par C. Amisnck sur les premières Compagnies d'assurances de la grande ville hanséatique.

On y fait mention des efforts faits par les grands négociants de l'époque, pour établir la première Compagnie, parmi lesquels figuraient les meilleurs noms de la place d'Hambourg, qui s'assurèrent d'abord l'appui du président de la Chambre, Henri Torlade ou Thorlade, un des plus estimés d'entre eux. Dans peu de jours, une Compagnie fut créée dont le capital s'éleva à environ 8 millions de mark Banco, soit à peu près 13 à 14 millions de mark de la monnaie actuelle.

Un corps de directeurs fut créé, dont le premier président fut le susdit H. Torlade. Ce financier illustre était à cette époque aussi le président de la Commission des fortifications, ce qui à Hambourg était l'équivalent du ministère de la guerre, et il est curieux de constater que ce fut son successeur Jean Torlade qui fonda en Portugal la maison de banque qui porte encore aujourd'hui son nom.

TYRONE.

*
* *

Les marchands génois et espagnols établis à Bruges, formèrent, dès le xve siècle, des compagnies d'assurances maritimes, garantissant les cargaisons, non seulement contre les risques de naufrage, mais aussi contre ceux résultant d'actes de piraterie. Voir à cet égard : Gilliodts van Severen, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, tome V, p. 276. On y trouvera l'analyse d'une police, datée de Séville, le 11 janvier 1445, souscrite par deux négociants espagnols pour l'assurance de marchandises expédiées à Bruges. L'engagement cessera son effet 24 heures après que le navire et sa cargaison seront arrivés à L'Ecluse. Voir aussi : Jules Finot, *Etude historique sur les Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge*, p. 256-257. En 1568, les consuls et les négociants d'Espagne résidant à Bruges, jugèrent nécessaire, dans le but d'éviter entre eux les contestations et les procès, d'élaborer, en vertu d'un privilège obtenu jadis des comtes de Flandre, certaines ordonnances sur les assurances maritimes à « observer et à avoir seulement entre eux ». Ces ordonnances furent codifiées par frère Alonso de Sarillan, de l'ordre de Saint-Dominique, licencié en théologie et confesseur de la communauté espagnole à Bruges. Elles forment, dit M. E. van den Bussche, dans un opuscule intitulé : *Un livre rare. Code d'assurance maritime à l'usage des Espagnols résidant à Bruges* (*La Flandre*, tome XI, p. 66) « un petit volume in-4° de 29 feuillets, chiffrés, au recto seulement 1 à XXIX, précédé d'un titre et de sept feuillets non chiffrés formant la table. Au recto du premier feuillet, le titre au-dessous duquel sont imprimées les armes d'Espagne, porte : *Hordenanzas echas por los Consules de la Naccion de Espana residentes en esta ciutad de Brujas, para los solopuestos de dicha Nacyon, sobre los seguros y Polizas de Seguritad.* Au verso du titre : l'*Extrait du privilège*, soussigné : I. de la Torse. Le texte de la table est encadré. Voici sa suscription : *Tabla de los Titulos y Hordenanzas contenidos en esto quaderno para que mas facilemente se alle la materia de que trata el dicho titulo y hordenanzas.*

On trouvera aussi dans le Cartulaire du Consulat d'Espagne à Bruges et dans celui de l'*Estaple* de la même ville, publiés par M. Gilliodts van Severen, de nombreux renseignements sur les difficultés qui ont surgi, dans le cours des xve et xvie siècles, entre les marchands espagnols, génois, florentins, etc., au sujet de l'exécution des contrats d'assurances maritimes.

J. FINOT,

—

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602). — A rapprocher de l'histoire du crapaud de Blois. Il y a quelques années, dans un château du département de l'Eure, on avait remarqué qu'un certain endroit de la muraille *sonnait le creux*. La châtelaine, curieuse de voir ce qu'il y avait derrière, fit ouvrir le mur. Au lieu d'un *trésor* qu'on espérait vaguement y découvrir, on ne trouva là-dedans qu'un *gros crapaud vivant*. Comment ce crapaud avait-il pu pénétrer dans cette excavation ? Comment y avait-il pu vivre ? Autant de questions que l'on se posa et qui restèrent sans réponses. Je tiens l'anecdote de la châtelaine elle-même. Son château a été commencé sous Henri IV et fini sous Louis XIII.

C. DE LA BENOTTE.

*
* *

Les mouches de notre savant confrère ont un double intérêt pour tout le monde ; et Lavoisier n'aurait pas manqué de citer ce fait, s'il avait pu le connaître à temps,

comme une preuve éclatante de son fameux principe : Rien ne se perd, rien ne se crée ! Principe vrai, dans le sens ou il l'entendait, naturellement ; mais qu'il ne faudrait pas, non plus, trop prendre à la lettre. Ne voyons nous pas, tous les jours, se créer de nouvelles variétés de fleurs et de fruits ? sans compter le reste, au grand désespoir des misonéistes !

Mais la découverte, citée par le Dr Billard (dont le nom propre a un sens bien différent, comme tant d'autres ! du mot commun qu'il représente ; puisqu'on peut le traduire, comme Béliard, par « le bel adventureux », en gaulois), nous en rappelle une autre, faite également dans les tombeaux de nos rois à Saint-Denis, tombeaux qui ne sont pas généralement *mérovingiens*, comme on pourrait le croire, mais plutôt qui appartiennent à d'autres dynasties que celle des rois de la première race. Il s'agit effectivement ici d'une tombe de la famille des *Capétiens* ; de celle de Charles Martel, enterré à Saint-Denis, tout comme le roi Dagobert I.

Quelque temps après sa mort, on ne fut pas peu étonné d'apercevoir un serpent (couleuvre ou vipère, je suppose) sortir de son tombeau, alors qu'on avait eu occasion de l'ouvrir, pour un motif dont nous ne nous rappelons plus le sujet. Seulement dans ce temps-là, où l'on s'occupait moins de biologie et plus de religion qu'aujourd'hui, les savants du temps croyaient formellement que c'était le diable en personne ! C'était son âme perfide qui avait pris la forme immonde du reptile tentateur, d'après les idées des plus gros bonnets du temps.

Dr Bougon.

*
* *

Vers l'an 1849, on traçait la route départementale de Dijon à Châtillon-sur-Seine, par Recey-sur-Ource.

Dans cette dernière localité, le tracé passait près du presbytère actuel. Un obstacle se trouvait près de cet endroit, un vieux colombier dont les angles étaient en magnifiques pierres de taille.

On le démolit, et je ne sais pourquoi, ont eut besoin d'une de ces pierres de taille qu'on choisit *au hasard*. Pour la partager sans la détériorer, on commença par la scier jusqu'à une certaine profondeur, puis on employa des coins de bois pour finir de l'écarteler.

Nous étions alors présents une dizaine d'enfants à peu près de mon âge ou un peu plus vieux, et sept ou huit ouvriers terrassiers et autres.

Quelle ne fut pas la surprise de tous, quand la pierre fut entièrement partagée : on aperçut un crapaud *de belle taille*, couché dans son trou qu'il remplissait exactement. Je me rappelle très bien lui avoir vu faire quelques pas. Quelle fut sa fin, elle est sortie de ma mémoire : périt-il de lui même ? le tua-t-on ? Je l'ignore ?

Après de si nombreux siècles passés sans voir le jour, sa couleur native n'avait pas subi d'altération, elle était d'un très beau jaune d'or ; voilà tout ce dont j'ai été témoin oculaire, je ne puis rien dire de plus.

Ce fait m'a tellement frappé que, même aujourd'hui, je vois encore la scène comme si elle se passait actuellement.

Comment expliquer la présence de cet animal dans cette pierre ? On dira peut-être qu'il fut emprisonné au moment où les éléments de la pierre se soudèrent ensemble pour la former ; mais cette formation n'eut pas lieu en un jour, une semaine, pas même en une année, à moins de circonstances particulières ; il fallut donc à la bête un prodige de patience dans son immobilité pour se laisser ainsi enfermer.

D'un autre côté, il n'a certainement pas pu pénétrer dans cette pierre, lorsqu'elle fut devenue pierre.

Autre difficulté. Comment respirer et se nourrir ? Quelqu'un me demandait si la pierre n'avait pas de fissure. Non, elle n'en avait aucune. De plus, on ne place pas dans l'angle d'une construction, une pierre qui a des défauts. Le soin que l'on prit pour la partager en deux parties prouve bien qu'elle était saine.

Sans doute les pierres les plus denses ont des pores, mais ils sont de si faibles dimensions qu'on ne comprend guère qu'ils fournissent une quantité d'air suffisante pour entretenir la vie d'un être respirant par les poumons. Et la nourriture d'où lui venait elle ?

Dans tout cela, je n'ai fait que narrer, reconnaissant ma complète ignorance pour donner une explication quelconque.

Beaune le 9 septembre 1906.

Mairetet, prêtre habitué.
P. c. c. S. M. P.

Les aboyeuses de Josselin (LIV, 506, 597).— Je trouve dans le catalogue (10 octobre 1906) de la librairie Clavreuil et Rieffel, 2, rue de Furstenberg, n° 5727 Hamon (L.). Les *Aboyeuses de Josselin. Les environs de Josselin. Combat des 30. Merlin l'Enchanteur*. Rennes, 1889, in-12. Gravures hors texte Br. 2 fr. EFBEY.

*
* *

Patienza ! Quand l'abbé X aura publié son étude, on verra. Pourquoi demander à être renseigné auparavant ?

Ce qui serait intéressant, c'est d'élargir la question et, — sans rien préjuger — tout en admettant la possibilité de la chose, s'informer si ailleurs, en France ou à l'étranger, des faits semblables ou similaires ont été observés. OROEL.

*
* *

Le phénomène qui caractérise certaines malades de Josselin est *réel*. Une plaquette illustrée de M. Louis Hamon : *Les aboyeuses de Josselin* (in-12, Rennes, Caillères, 1889) s'étend longuement sur ce sujet. L'auteur a vu le fait et le décrit avec détails. Les femmes en proie à cette névrose (chorée des muscles expirateurs et laryngiens) jettent de petits cris rauques, assez semblables au grognement du chien. Peu à peu la voix s'éclaircit et s'épand en appels sonores, précipités, aigus comme les notes du clairon ; cela devient un véritable aboiement dont le timbre s'élève par degrés avec la progression de la crise.

Après la période de paroxysme, l'intonation baisse et s'exhale en une sorte de hurlement plaintif qui rappelle celui du chien en détresse. Malgré la ressemblance de ces cris avec ceux du chien, il n'y a point similitude complète ; du moins justifie-t-elle le nom que l'on donne à ces femmes. Toutes celles vues par M. L. Hamon étaient d'un âge mûr. On ne voit pas d'homme atteint de ce mal. Etranger à la faute originelle — dit la légende bretonne — leur sexe échappe à l'expiation. Les aboyeuses ne se montrent qu'à Josselin et aux fêtes de la Pentecôte. Ce jour-là, dès le matin, de solides paysans s'emparent de ces femmes et les mènent de gré ou de force baiser un reliquaire, puis boire l'eau d'une source, ce qui doit guérir leur mal. Le cas se présente quelquefois ; mais il faut plutôt attribuer la *cessation* des aboiements à l'apaisement et l'épuisement du système nerveux que la contrainte a exaspéré. Peut-être y a-t-il aussi des cas de guérison nerveuse.

Voici donc, la malheureuse malade, nullement surprise par l'arrivée de ses bourreaux, les attend avec une anxiété fébrile, consciente qu'elle est de son mal ; de plus elle connaît la tradition, la coutume, elle a donc compté les jours, elle sait celui de l'expiation arrivé, aussi son délire a-t-il été toujours augmentant, atteignant son paroxysme à l'église et à la source, s'atténuant alors et disparaissant enfin par la détente, le soulagement de son affection.

Il y a encore quelques rares aboyeuses à Josselin. M. M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre de la jeunesse de Gambetta. — La lettre qu'on va lire a été adressée par Gambetta à son ami Laurier. Elle donne quelques intéressants détails sur sa vie du jeune avocat, sur ses fréquentations au Procope, sur sa rencontre avec M. Henri Brisson. Les malicieux souriront de l'impression première que produit l'actuel président de la Chambre sur l'exubérant méridional, qui lui trouve « l'air de la tempérance en épigramme. » La jeunesse de M. Brisson avait déjà au Procope la gravité de l'âge mur :

Paris le jeudi 1862.

Mon cher ami,

Tu es un homme terrible et charmant, et j'allais avec en train prendre celui qui mène à Lépineau, mais en voici bien d'une autre, — l'affaire que je devais plaider ce matin (piètre bien, mais il n'y a que les mauvaises cordes qui résistent) me revient pour jeudi. Je joue de malheur, mais le diable s'en mêlerait que lundi en huitaine je pars, j'arrive et je me fais pardonner d'être si trainard. Mais pour ce dernier incident je te jure bien que je suis innocent du contretemps. Enfin...

J'ai vu ce soir ton ami M. Brisson, nous avons longuement causé au Procope, il est bien agréable, mais trop sobre, en face de moi il avait l'air de la tempérance en épigramme.

J'ai eu bientôt pris mon parti quoique vraiment je puisse t'assurer qu'il m'est toujours pénible de boire seul, la choppe a

toujours besoin d'être partagée comme la causerie.

La Cour d'assises est pire encore que l'avare Achéron. Impossible de lui faire lâcher sa proie, je suis allé réclamer ton manuscrit, on m'a supplié de le laisser avec des paroles attendrissantes. Evidemment, ils attendent d'avoir quelques sous pour achever cette publication. Je n'ai pas eu le cœur de le leur arracher, après tout cela eut été fort difficile, car dans la confusion qui règne là dedans, il est fort épineux de deviner s'il est à l'imprimerie comme l'affirme la vieille, ou est resté au bureau, comme semble le laisser croire le vieux, tu sais celui qui ne parle pas.

Dis-moi si tu m'autorises à aller jusqu'aux voies de fait, car je vais leur faire un beau ramage à la réception de ta lettre. Voilà une réplique féconde en pourparlers. Dis-moi catégoriquement s'il faut le laisser en attendant une impression durable ou le retirer vif *unguibus et rostro*.

Je t'annoncerais au cas où l'Opinion nationale ne parviendrais pas jusqu'à Lépineau que Sarcey a fait à l'occasion de la Dolorès de L. Bouilhet, une critique dramatique fort remarquable, qui a été remarquée ici, voire richement saupoudrée du sel, du meilleur. Rara avis.

Tu dois trouver que je suis un bien fâcheux bavard, mais je songe que tu me l'aurais reproché et je m'absous de ton silence.

J'ai eu aussi la visite de Beaupré, au Procope, il était superbe, fortes moustaches, tournure martiale exceptionnelle, ajoute à ce décor le pantalon de garde national qu'il n'avait pas quitté de la journée : il était imposant. Malgré ces dehors un peu effrayants nous avons largement ri et devisé bons proupos.

Je ne peux mieux clore ce commérage qu'en te disant qu'ils m'ont chargé de leurs amitiés pour toi (voilà un pluriel énigmatique Brisson et Beaupré).

Je mets toutes les miennes à la suite. Je te prie d'offrir mes respects à Mme Laurier et de m'écrire encore le plus tôt possible.

Ama vale scribe
Tout à toi,
L. Gambetta.

—

Pendant l'occupation française à Berlin (1806-1906). — Le 27 octobre 1806, treize jours après Iéna, Napoléon entrait à Berlin. Il nommait Clarke, gouverneur de la ville et Hulin, l'homme de la Bastille et de Vincennes, commandant de la place. Les Berlinois ne gardèrent pas rancune à leurs vainqueurs, lesquels, cependant, par précaution, les désarmèrent. C'est à cette occasion que le vieux maréchal de Mollendorf écrivit au général Hulin la lettre suivante. Il avait été fait prisonnier à Auerstaedt, le même jour qu'Iéna, et blessé, mais lui non plus n'avait aucun ressentiment contre les Français. Il avait offert des pistolets aux aides de camp de Clarke, il avait mis ses bottes pour rendre visite à Napoléon. Il était dans les termes les plus cordiaux avec les envahisseurs de son pays.

Cet état d'esprit est très remarquable et la lettre que nous publions est tout à fait typique à cet égard. Elle fait partie du cabinet de M. Noël Charavay.

Mon Général,

Je serais venu moi-même me présenter à Votre Excellence, mais mes blessures m'empêchent de satisfaire à mon devoir et au plaisir de faire votre connaissance, puisque la blessure au pied a empiré, ayant mis des bottes hier pour me présenter à Sa Majesté l'Empereur et roi d'Italie qui me [l'] avait ordonné. Je viens donc de présenter ma très humble prière par écrit avec une main tremblante. Le magistrat d'ici m'a ôté mes fusils de chasse, un couple de paires de pistolets dont j'avais fait présent aux aides de camp du général Clarke qui, comme le général, m'ont comblé de bienfaits et de politesses, même mon épée que je porte. Je viens donc prier humblement Votre Excellence de donner ordre qu'on me les rende et j'enverrai un homme qui les connaît et qui en a donné la liste. Je donne ma parole d'honneur que personne ne s'en doit servir, que je les mettrai sous clés et je suis responsable de tout. On m'a dit que je devrais seulement m'adresser à vous et que vous ne me refuseriez pas cette humble prière, de plus comme le magistrat avait surpassé ses ordres. Donc, mon général, si vous autorisez cette grâce j'enverrai un homme qui les connaît et qui en a donné la liste. Tous vos princes et généraux me comblent de politesses, donc mon cœur est rempli de reconnaissance, par conséquent je n'hésite de m'adresser directement à Votre Excellence en y joignant les sentiments de la considération la plus parfaite et l'estime particulière avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le maréchal Mollendorf.

De Berlin, le 6 de novembre 1806.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Novembre 1906

42e Année — N° 1130

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Théroigne de Méricourt et l'empereur d'Autriche. — Est-il établi, comme semble le dire M. Costa de Beauregard, dans le *Roman d'un royaliste* (*Souvenirs du comte de Virieu*, 1892), que l'empereur d'Autriche, Léopold, ait eu un caprice pour Théroigne de Méricourt, alors prisonnière dans les prisons impériales ? SIR GRAPH.

—

Un Carrier Belleuse en 1794. — Bégis, dans une plaquette qu'il fit paraître, il y a dix ans, *Saint-Just et les bureaux de la police générale*, publie un rapport très curieux d'un certain Lejeune, de Soissons, à qui le Conventionnel, membre du Comité de Salut public, avait imposé d'office les fonctions de chef des bureaux de la police générale. S'excusant de les avoir acceptées, par cette seule considération qu'elles lui avaient permis d'empêcher beaucoup de mal, Lejeune en apporte une preuve des plus topiques.

Un jour, Robespierre l'invite à faire un rapport, qu'il devait « convertir en acte d'accusation », sur une dénonciation qui lui avait été adressée avec cet en-tête : « Liste de quelques aristocrates de Soissons, insignes ennemis de la Révolution et bons pour la guillotine ». A l'exemple de Charles Labussière et de son collègue Fabien Pillet, Lejeune s'était empressé d'enfouir chez lui, « sous un pavé », la liste en question et ne l'avait communiquée au Comité de Salut public, qu'après le 8 Thermidor, « comme propriété du Gouvernement ».

Or, sur cette liste figurait au second rang :

« Carrier Belleuse noble, arrêté ».

Ce Carrier Belleuse, de Soissons, devait être de la même famille que les artistes de ce nom, dont le chef de la dynastie le grand sculpteur Carrier de Belleuse, est né le 12 juin 1824, à Anizy-le-Château, du département de l'Aisne, comme Soissons.

Le suspect, porté sur la liste de Lejeune, n'était-il pas le grand-père du sculpteur? D'E.

—

Amoral, areligieux. — Qui n'est ni moral, ni immoral, est amoral. Un ministre vient de dire du régime qu'il représente, qu'il n'est ni religieux, ni irreligieux, mais *areligieux*. Le langage philosophique emploie certainement ces expressions, au moins la première.

La structure sociale, en effet, est, en réalité, imparfaite, *amorale* ; la morale est une perfection irréalisée.

(Paul Simon. *La morale scientifique. Revue des Idées*, n° 35, p. 855).

La doctrine impose à la longue ces expressions, Littré ne les connait point, l'académie les ignore, le peuple ne es emploie pas. Que valent-elles ?

Dr L.

Rabasteins, histoire racontée par M. Lenôtre. — Je lis dans l'*Echo de Paris* du 3 octobre (le *Trottoir roulant*, par « Sparklet ») une tragique histoire racontée dernièrement dans un salon par M. G. Lenôtre, comme s'étant passée au XVIIIe siècle, dans un château du Nord. Il s'agit d'une demoiselle de Rabastens qui aurait disparu, le jour de ses noces, au cours d'une partie de cache-cache organisée dans ce château. Son corps aurait été retrouvé un siècle plus tard, en 1850, par un jeune marié, fils des acquéreurs du château, qui, le jour de son mariage, se serait amusé, lui aussi, à y jouer à cache-cache avec ses invités ! Ici je cède la parole au narrateur :

Le jeune marié s'est embusqué derrière une porte, dans un couloir. Mais il n'est qu'à demi caché par le battant ; il voit venir à lui la jeune fille qui le cherche ; il s'aplatit le plus qu'il peut contre la muraille, les paumes des mains collées à la boiserie... Le panneau cède derrière lui, s'enfonce doucement. Il entend passer celle qui le cherche, il retient sa respiration, ravi de cette porte inconnue que sa pression a fait ouvrir ainsi avec tant d'à-propos. Mais à peine a-t-il reculé d'un pas que la boiserie se referme devant lui. Il tâte des deux mains, il tape du pied. Il est prisonnier. Il appelle !... Ses yeux s'habituent à l'obscurité qui n'est qu'incomplète, une lueur tombe de la cheminée, et, se diffusant dans la chambre, éclaire une personne assise qui sommeille sur une chaise. Notre jeune homme respire. Il est chez une servante ! Il écarte un meuble qu'on a dû traîner devant l'âtre, vient à la femme, la prend par la main... Mais avec la main desséchée le bras se détache... C'est une momie qui est là, près de lui, un cadavre habillé d'une soie couverte de poussière... Mlle de Rabastens ! « C'était donc vrai ! » s'écrie le nouveau marié... Mais, pareil à Roland gonflant les artères de son cou, il enfle ses poumons et appelle plus fort...

M. Lenôtre ajoute que l'on finit par l'entendre et par venir, avec des pioches, le délivrer... Ainsi se trouva divulgué le mystère qui avait plané sur le mariage de Mlle de Rabastens...

L'histoire, qui a donné lieu à ce récit, se trouve racontée tout au long dans un livre publié en 1843, par M. Alexandre Mazas (et plusieurs fois rééditée depuis) sous ce titre : *le Dernier des Rabasteins*.

La tragique aventure serait arrivée au XVIIIe siècle, en effet (vers 1720), non dans un château du Nord, mais au château de Montségur dont les ruines existent encore, aux environs de Grignan, dans la Drôme. La victime serait, non Mlle de Rabasteins, mais Mlle Lucie de Pracomtal, et le cadavre de l'infortunée aurait été découvert une trentaine d'années plus tard, à peu près, dans les circonstances que raconte M. Lenôtre, par un jeune homme de 16 ans, « le dernier des Rabasteins », qui au cours d'une partie de cache-cache avec des amis, resta enfermé à son tour dans le fatal réduit. On ne le retrouva, (dit le livre de M. Mazas), qu'au bout de plusieurs jours, évanoui, presqu'expirant. Dans l'intervalle, sa mère était morte de chagrin...

Je n'ai pas le *Dernier des Rabasteins* sous les yeux en ce moment, mais je me rappelle ces détails pour les avoir lus et relus maintes fois dans mon enfance. Un de nos confrères de Provence (où ce souvenir a dû se conserver) pourrait-il me dire ce qu'il y a de vrai dans ce récit ? La famille de Pracomtal est bien connue, mais a-t-il existé une famille de Rabasteins, et son dernier rejeton a-t-il eu réellement cette tragique aventure, ainsi que d'autres encore racontées dans le curieux volume de Mazas ?

J'ajoute que, d'après ce livre, la cachette de Montségur, qui faillit devenir le tombeau du jeune de Rabasteins après avoir été celui de Mlle de Pracomtal, aurait jadis servi de refuge au baron des Adrets pendant les guerres de religion.

J. W.

—

La seigneurie de Châtenay. — Par contrat du 20 janvier 1687, le marquis de Signelay se rendit acquéreur de la terre et seigneurie de Châtenay, possédée jusque-là par messieurs du Chapitre de l'Eglise de Paris.

Vers 1715-1720, on trouve, comme seigneur de Châtenay, un sieur Abraham Duval ou du Val, dont un des descendants, Abraham-Louis Duval, écuyer, conseiller, secrétaire du roi maison et couronne de France, possédait encore cette terre en 1784.

Pourrait-on être renseigné sur ce sieur Abraham Duval, devenu seigneur de Châtenay ; sa famille habitait-elle le pays, quelles étaient ses alliances ? Quelle est la date exacte de l'acquisition de cette seigneurie ?

L'ouvrage de M. de Launay sur la vallée d'Aulnay *2.000 ans d'histoire*, Paris, Flammarion, est muet sur ce point.

T. L.

—

Le district des Cordeliers en 1789. — Je possède un certificat de bonne conduite délivré à Fabre d'Eglanglantine par le district des Cordeliers, en date du 28 août 1789.

Un collègue très ferré sur les noms de la Révolution pourrait-il m'aider à lire les signatures qui figurent au bas de cette pièce ?

Prudhomme, Président.
Pernot Duplessis (?) Vice-Président.
Louttier (?) ou Poultier
Deblois (?) ou Debloir.
Brune; tous trois secrétaires. H. L.

—

Noms de famille et titre. — En France, comme ailleurs, a-t-il toujours été d'usage de porter le nom de famille relié au titre, comme par exemple : comtes Chandon de Briaille, Champion de Nansouty, de Chaptal de Chanteloup.

A-t-on toujours relié le nom de famille au nom de la terre dans l'énonciation d'un titre ? ZANONI.

—

Aristide Ferrère. — Quel est le nom véritable que cache ce pseudonyme ? Aristide Ferrère, banquier, a raconté lui-même, dans un livre, la propagande qu'il fit en 1848 pour le prince Louis-Napoléon. Dans le volume, il en annonçait un second qui n'a jamais paru, du moins à ma connaissance. ROSEY.

—

Louis de Lesclade, professeur de philosophie. — Serait-il possible de trouver quelques renseignements sur Louis de Lesclade ? Ce personnage, né près de Clermont, enseigna la philosophie avec succès vers la fin du XVIIe siècle, à Paris d'abord, puis à Grenoble et à Lyon. Il s'était marié avec une de ses élèves, mais ses infortunes conjugales firent grand bruit. E. J.

—

Le comte Jean-Renaud Carli-Rubbi. — Pourrait-on avoir des renseignements sur l'économiste italien Jean-Renaud Carli-Rubbi, né à Capo-d'Istria en 1720 ?

Quelles sont ses armoiries ?

A t-il laissé des descendants ? Si oui, que sont devenus ces derniers ?

UN CAVALIER.

—

De Leusse : le nom et la terre ? — Un intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur l'origine de cette ancienne famille ? I. P. K.

—

Marinier, Hardouin de Chalon de la Marinière. — Le premier écrit de Besançon, une lettre diplomatique à Marguerite de Savoie (*Lettres et papiers étrangers et domestiques d'Henri VIII*). Y avait-il des Marinier à Besançon ?

Le second était page du roi en 1707. Que sait-on de sa famille ? M. E.

—

Guillaume de Vandenesse, sa famille. — On lit dans Moréry, *Supplément* 1735, tome II, folio 430, article *Vandenesse*, que Guillaume de Vandenesse, pasteur de l'église de Sainte-Catherine de Bruxelles né en 1654, mort en 1716, était fils de Martin de Vandenesse, receveur de la ville de Bruxelles, et d'Anne Vander Elst.

On désirerait savoir si ce Martin de Vandenesse, père de Guillaume, n'a pas eu d'autres enfants parmi lesquels :

Nicolas de Vandenesse, bourgeois de Bruxelles, époux de Thérèse-Thomasse de Brie.

Leur fils, Guillaume-François, vint s'établir en France et s'y maria, en 1728, à demoiselle Madeleine Gallet, d'une famille de Paris. T. L.

—

Armoiries à retrouver : château de Grezieux. — Au château de Grezieux-le-Marché (Rhône) ayant appartenu au lieutenant général de Souvigny, est un écusson, en clef de voute, portant : *parti, au 1 de..... à 3 fasces de.... , au 2 de..... à 3 bandes de.....* A quelle famille appartient-il ? Baron A. H.

—

Armoiries à rechercher : chevron accompagné en chef. — Je désirerais savoir à quelle famille attribuer les armoiries suivantes :

Un chevron accompagné en chef de trois étoiles et en pointe de trois porcs-épics. Ces armes sculptées sur bois ne portent pas d'indication d'émaux. MORDET.

Ex-libris de médecins français. — Il a paru, il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire*, une suite de reproductions d'ex-libris, sous la signature du dessinateur Henry-André.

Je retrouve ce nom dans la *Chronique Médicale*, au bas d'une étude sur les ex-libris de médecins.

Cette monographie si intéressante me semble cependant incomplète : où pourrais-je trouver une liste de tous les médecins français possédant des ex-libris ?

VALERY DECROIX.

—

Gond de porte. — Dans les salles nouvellement ouvertes au Louvre, et parmi les très curieuses pièces provenant de la mission Morgan, on voit plusieurs pierres plates de forme ovoïde et présentant à leur surface une dépression ou creux qui servait à recevoir les pivots de porte des anciens édifices.

Or, ces pierres sont étiquetées comme *gonds de porte*, ce qui me semble une erreur de nos savants archéologues. Les gens de métier désigneraient peut-être sous le nom de *crapaudine* ou de *salière* les objets de ce genre, mais on ne se servirait certainement pas du mot *gond* qui a conservé une signification distincte et parfaitement définie. CERAMEUS.

—

« Le Courrier de Londres ». — Quelque obligeant lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire dans quelle bibliothèque publique ou privée, française ou étrangère, je trouverais une collection complète du *Courrier de Londres*, un des périodiques de l'Emigration : le British Museum ne le possède qu'à partir du tome 57 (1805), la Bibliothèque nationale n'en a que quelques numéros de 1802.

F. B.

—

Initiales a dévoiler. — Je possède un livre intitulé : *Notice sur la vie d'Angèle de Saint-C*** comtesse de P*** et de sa fille Marie de P***, élèves de la congrégation de Notre-Dame, maison dite des Oiseaux.* — *Paris, Poussielgue-Rusand, 1853* (sans nom d'auteur). La comtesse de P., est-il dit en tête, décéda à 28 ans, le 3 mai 1845, et Marie, à 6 ans, le 1er juin 1847. — Comme il y a 60 ans de cela, pourrait-on savoir de qui il s'agit ? LA COUSSIÈRE.

—

Chansons lorraines antérieures au XIXe siècle. — D'aimables « chercheurs » voudraient-ils communiquer, ou bien indiquer où trouver des chansons du pays Messin et de la Lorraine : rondes, airs populaires, romances, refrains de soldats antérieurs au XIXe siècle ?

Le moindre renseignement au sujet des couplets ou des airs anciens vaudra la reconnaissance de jeunes Lorrains qui ne veulent pas se déraciner. LOHERAIN.

—

Lenepveu et « Jeanne d'Arc ». — L'Opéra n'avait-il pas accepté en 1868 un opéra de Lenepveu, intitulé *Jeanne d'Arc* ? Cet opéra a-t-il été joué ?

S'il ne l'a pas été, quelles en sont les raisons ? Le dit opéra a-t-il été représenté ailleurs qu'à l'Opéra, soit en France, soit à l'étranger ? Merci d'avance à qui me donnera le renseignement dont j'ai besoin.

CHAMPVOLANT.

*
* *

Avant de poser cette question, nous l'avons soumise à M. Arthur Pougin qui est l'histoire théatrale faite homme, il nous donne cette réponse qui clôt sans doute tout débat :

En 1868, Lenepveu était encore à Rome comme pensionnaire de l'Académie de France (grand prix de 1865), et ne pensait encore ni à l'Opéra, ni à Jeanne d'Arc. Il n'a donc pu se faire refuser une *Jeanne d'Arc* à ce théâtre. L'ouvrage qu'il a écrit (beaucoup plus tard) sous ce titre, est un drame lyrique (je dirais presque volontiers un oratoire), en trois parties, sur un poème de M. Paul Allard. Cette *Jeanne d'Arc* a été exécutée solennellement, le 1er juin 1886, dans la cathédrale de Rouen, en présence du cardinal archevêque, M. de Bonnechose. Des fragments en furent entendus ensuite dans nos grands concerts. Je crois qu'on l'exécuta aussi dans la cathédrale de Reims, mais je suis certain qu'elle fut exécutée intégralement, le 12 février 1901, dans la cathédrale de Tunis.

En dehors de ce drame lyrique, Lenepveu (qui est Rouennais) a écrit aussi une *Ode triomphale à Jeanne d'Arc*, qui a été exécutée de même à Rouen le 30 juin 1892. ARTHUR POUGIN.

Rentrer ou entrer. — L'usage est généralement répandu dans la presse, d'écrire le mot *rentrer*, au lieu du mot *entrer*. Les exemples sont journaliers. En voici un pris au hasard :

Depuis quelque temps, les anarchistes de France, Espagne, Belgique, Hollande, Allemagne et Angleterre travaillaient à former cette immense association appelée « Internationale rouge », qui est maintenant un fait accompli, et dans laquelle *rentrent* les anarchistes de tous les pays sans exception.

Dans les conversations quotidiennes, il en est de même. Ce matin, un jeune homme me disait : « Je *rentre* dans telle banque ». Or, jamais il n'avait été employé dans cette banque, ni dans aucune autre, d'ailleurs.

Est-il devenu français d'employer indifféremment *entrer* ou *rentrer*, pour dire entrer ? J. L.

—

Un lâcheur. — Le mot a aujourd'hui, dans la langue, ses lettres de grande naturalisation. De quelle époque date-t-il ? Littré le cite sans l'accompagner d'exemples. Larchey, dans son *Dictionnaire d'Argot*, lui donne pour premier parrain Aurélien Scholl, en 1858.

Or, dans un article fort intéressant de M. Léon Séché sur la « Marraine d'Alfred de Musset », Mme C. Jaubert (*Revue de Paris*, 1er novembre 1906), je vois, d'après une lettre adressée par cette dame à son frère d'Alton-Shée, en 1848-1850, que Roqueplan considérait le docteur Féron comme « un grand lâcheur ».

L'origine du terme remonte t-elle plus haut encore ? D'E.

—

Au bloc ! — Quelle est l'origine de cette locution si fréquemment employée encore dans la langue militaire ?

ALPHA.

—

« Tu n'es qu'un Givors ! » — D'où provient cette expression qu'on entend dans la flotte : Tu n'es qu'un Givors ? et que peut-elle signifier ? I. P. K.

—

Une question d'esthétique féminine. — Pourquoi la plupart des peintres, entre le xve et le commencement du xviie siècle, ont ils gratifié les femmes de ventres d'une dimension que les meilleurs esprits peuvent à bon droit qualifier d'excessive ?

Nous disons : jusqu'au commencement du xviie siècle. Le Musée royal de La Haye possède, en effet, un portrait de Franz Hals, celui de Aletta Hanemann, daté de 1625, et cette jeune femme de dix-neuf ans présente non pas un demi-terme, comme disaient les couturiers du second Empire, mais un bon terme et demi Et Rubens donne souvent aussi dans le même travers.

On a cherché à expliquer cette monstruosité bizarre en disant que les femmes du xve siècle portaient des coiffures hautes et lourdes, comme le hennin, et devaient se cambrer pour rétablir leur équilibre, ce qui faisait saillir le ventre. On a mis en cause ensuite les modes du temps de François Ier et de Henri III, avec leurs corps de jupes rigides, buscs, vertugadins, etc.

Qu'on aille au musée de Bâle. Ce sera une occasion de revoir les Holbein qui fournissent d'ailleurs des arguments à l'appui de notre remarque. Il y a là un *Jugement de Pâris*, d'un peintre du xve siècle dont j'ai oublié le nom quoiqu'il ait souvent fait mon bonheur. Vénus hanche au premier plan et présente de profil un abdomen qui présage la naissance prochaine de deux jumeaux au moins. Or la déesse est nue comme un ver : ce n'est donc pas le costume qui la déforme.

Est ce qu'autrefois les femmes étaient construites autrement qu'aujourd'hui ? C'est peu probable. Est-ce que les peintres les voyaient ainsi ? Il y en a bien aujourd'hui qui voient les arbres bleus et les chairs violettes. Mais le daltonisme déforme la couleur, non le dessin. A-t-on jamais donné une explication plausible du regrettable phénomène esthétique que nous signalons ? O. S.

—

Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. — De qui est cette expression si souvent citée ?

BOOKWORM.

—

Quai Malaquais. Origine du nom ?

UN LORRAIN.

(Voyez *Nomenclature des rues* : « Ancien lieu dit le Port *Malaquest* »).

Réponses

—

Les « Lettres à l'Etrangère », par Honoré de Balzac (LIV, 615). — Ainsi que le suppose mon aimable questionneur, je ne suis en effet pour rien dans la *mise au jour* des *Lettres à l'Etrangère*, et je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte ici de l'affirmer une fois de plus. Sans cesse et partout, le fait de leur publication, alors que mon nom ne figure pourtant pas au titre de l'ouvrage, m'est faussement attribué. Récemment, et en toute bienveillance d'ailleurs, M. Brunetière me l'imputait encore dans son remarquable livre : *Honoré de Balzac*. On le voit donc, malgré de continuels démentis émanés de mes amis ou de moi, la légende persiste obstinément. J'espère, toutefois, qu'il n'en sera plus de même dorénavant.

A vrai dire, j'ignore par qui les *Lettres à l'Etrangère* ont, en dernier ressort, été préparées pour la mise en vente. Après leur collationnement avec les autographes, exécuté par moi, elles ont passé, je crois, par diverses mains plus ou moins autorisées. Mais je n'ai pas été tenu au courant de ce qui a été fait à ce sujet. Je ne puis donc répondre à ce qui m'est demandé concernant leur véritable éditeur responsable.

Quant à ma part de concours, il serait impossible d'entrer à cette place dans tous les détails que comporterait un pareil exposé. Je me borne donc, ici, à décliner de nouveau et absolument toute responsabilité dans la *mise au jour* des deux premiers volumes des *Lettres à l'Etrangère*, aussi bien en ce qui concerne leurs modifications, annotations inexactes, etc., etc., qu'à propos du déplorable maintien des : « pigeonneries » imprimées dans l'ouvrage, maintien dont plusieurs écrivains ont déjà exprimé le regret dans leurs études critiques.

Je la décline non moins complètement pour les deux tomes qui restent à paraître, et dans lesquels la suppression de beaucoup de détails par trop intimes s'impose obligatoirement, à mon avis. Je tiens d'autant plus à repousser toute responsabilité à propos de ces tomes, qu'étant donné mon âge, j'ai pris le parti de ne plus participer personnellement en rien à la publication de la fin de l'œuvre. Et d'ailleurs, puisqu'en vingt ans deux volumes seulement ont paru, je serai mort sans doute quand l'impression de cette admirable correspondance s'achèvera. Il est donc indispensable de prendre mes précautions à l'avance, et, dès aujourd'hui, de désavouer formellement aussi toute participation qui pourrait m'être attribuée à la *mise au jour* des deux derniers volumes, actuellement encore inédits, des *Lettres à l'Etrangère*.

En ce qui touche l'avenir, je souhaite vivement qu'il voie se réaliser les hautes et consolantes prévisions, qu'à propos d'une future réimpression de ces *Lettres* destinée aux érudits, M. Hanotaux, l'éminent académicien, résumait en ces termes dans le *Journal* du 6 octobre dernier :

« Un jour viendra où une édition com-
« plète et classique sera publiée, et, alors,
« cet envers étonnant de *la Comédie Hu-*
« *maine* qu'est la *Correspondance* appa-
« raîtra dans sa vérité et sa sincérité. On
« avait l'œuvre, on aura l'ouvrier ».

Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV 553, 686). — Je possède de mon côté une lettre autographe, signée seulement d'une N , adressée à sa « chère Pauline » par le Prince Napoléon. J'ai appris, par une personne bien renseignée, que cette lettre était destinée plus que probablement à la femme d'un officier supérieur en garnison à Lunéville ; la fin de la lettre me laisse pourtant perplexe et semble donner créance à l'assertion de M. Arm. D. relative à la vie religieuse de la destinataire.

Quoi qu'il en soit, voici le texte de cette lettre :

Paris, ce 6 mai 1851.

J'ai eu bien du plaisir, chère Pauline, à recevoir votre lettre de Lunéville, où Papa m'avait déjà annoncé votre arrivée. Parler politique avec vous, grand Dieu, je m'en garderai bien, vous êtes du si petit nombre de bons amis auxquels je puis ouvrir ma vie intime et vous voulez que je vous traite comme tout ce monde que je vois, avec lequel je suis obligé de vivre et qui ne comprend que le langage froid et sec de l'intérêt et de l'ambition ; non, le cœur de Pauline m'est plus cher et je veux causer quelques instants avec vous pour vous dire que je vous aime avec bien de la tendresse, ma bonne et chère Pauline.

Mon pauvre Père est toujours triste ; ces temps de luttes, de combats où nous vivons, ne sont pas faits pour lui. Je le trouve souvent bien abattu et j'en souffre profondément.

Je ne sais ce qui se passe avec la Marquise dont vous savez qu'il ne me parle jamais. Elle est toujours ici, se dit malade, mais cependant elle vient dîner et sort. Elle doit partir dans quelques jours.

Soignez vos yeux, ne vous fatiguez pas à écrire ; ce qu'il me faut, c'est que vous reveniez *bien portante* et calme au physique, sans douleur, comme vous *devez* l'être au moral, admettant que la religion change la nature de l'être humain, ce que je ne crois pas, vous le savez.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

(Signé) N.

P. S. Depuis quelques jours, nous avons un temps affreux, de la pluie continuellement, la fête du 4 mai a été noyée. Le 5, la cérémonie aux Invalides s'est bien passée.

La Marquise était la commensale assidue du Prince Jérôme, ex-roi de Westphalie, père du Prince Napoléon.

La fête du dimanche, 4 mai 1851, célébrée à Paris par un temps affreux, correspondait à l'anniversaire de la proclamation, en 1848, par la nouvelle Assemblée Constituante de la République déjà proclamée le 25 février 1848, par le Gouvernement provisoire.

Enfin, la cérémonie aux Invalides était consacrée à l'anniversaire de la mort de Napoléon Ier, décédé à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821. C. H. G.

—

La fuite de Louis-Philippe (LIV, 610, 684). — La *Revue Britannique* (mars 1850) ainsi qu'une relation publiée dans la *Revue catholique de Normandie* (septembre 1891) sous ce titre : « Un chapitre inédit d'histoire contemporaine » permettent de résumer ainsi l'itinéraire :

Jeudi 24 février 1848. La famille royale sort de Paris, passe à Saint-Cloud et à Trianon, arrive au château de Dreux où elle s'installe pour la nuit.

Vendredi 25 février. Les augustes fugitifs quittent Dreux dans la matinée. Afin de laisser croire qu'ils se rendent à Eu, selon les projets d'abord formés, la berline suit la grande route de Verneuil, tourne à droite, après avoir dépassé cette ville, et se dirige vers Anet par la forêt de Dreux. Au sortir d'Anet, ordre est donné aux postillons de gagner Saint-André par un chemin de traverse qui coupe la forêt d'Ivry ; à Saint-André on prend la route d'Evreux. Vers deux heures, arrêt à Melleville, au château de M. d'Orvilliers situé à trois quarts de lieu d'Evreux, et repos jusqu'au soir. Départ à sept heures par un chemin détourné qui procure le moyen d'éviter presque complètement la traversée d'Evreux. Par mesure de prudence, le roi continue seul dans un cabriolet attelé de deux chevaux et conduit par le fermier de Melleville. La reine et les personnes qui l'accompagnent suivent dans la berline pour laquelle se trouveront au hameau de la Commanderie (commune de Sainte-Colombe-la-Campagne), de nouveaux chevaux de poste que l'on n'avait pas osé demander au relais d'Evreux.

Samedi 26 février. On est à Pont-Audemer dans la nuit, à quatre heures du matin, à la côte de Tontainville et un peu après six heures à Honfleur. Séjour au pavillon de M. de Perthuis, gendre du général Dumas, durant toute la journée du samedi et la nuit suivante.

Dimanche 27 février. Embarquement.

QUÆSITOR.

*
* *

Voir l'*Histoire de Louis-Philippe*, par le marquis de Flers.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Dans la *Revue catholique de Normandie* du 15 septembre 1891, a paru, sous la signature M. Melle, un article intitulé « Un chapitre inédit d'histoire contemporaine : Passage du roi Louis-Philippe dans l'Eure lors de la Révolution de 1848, raconté par M. Renard, fermier de Melleville (Eure) » (pp 113-123.)

LE CORBEILLER.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (T. G., 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LII ; LIV, 116, 233, 290, 347, 455, 508, 565). — Au sujet du mot *patrie* employé avant la Révolution, tous mes confrères intermédiairistes — sauf un qui a reproduit un vers de Boileau de 1664 — ont fait des citations plus ou moins anciennes empruntées seulement aux prosateurs.

Voici le résultat de mes recherches chez les poètes et les tragiques français aux XVIIIe et XVIIe siècles :

Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie
Est celui d'être utile et cher à sa patrie.

BOISSY, *Le Sage étourdi*, acte 2, sc. 2.

Je ne puis fournir la date de cette comédie ; mais l'auteur est né en 1694 et mort en 1758.

Je suis toujours sensible au bien de ma patrie.

GRESSET, *Le Méchant*, acte 3, sc. 9 (1747).

Il est toujours honteux d'accabler sa patrie.

CAMPISTRON, *Alcibiade*, acte 3, sc. 2 (1685).

Il est doux de revoir les murs de sa patrie.

P. CORNEILLE, *Sertorius*, acte 3, sc. 2 (1662).

Dr BILLARD.

—

Le sapeur Rocher (LIV, 561). — J'ai, dans un encadrement moderne, une vieille image ou fragment d'image populaire de la révolution, représentant les geôliers du Temple. Dans cette image en coloris du temps et en forme de médaillon, on voit deux geôliers au premier plan, le Temple dans le fond. L'un d'eux, grand, maigre et osseux, est coiffé d'un bonnet à la dragonne avec bandeau de fourrure et drapé dans une longue lévite rougeâtre à doublure bleu-tendre fort bizarre ; il fume une longue pipe. L'autre, gros et court, en carmagnole et pantalon bleu, coiffé d'un bonnet de fourrure haut comme un colback, fume une pipe moins longue. Ces deux personnages ont leur trousseau de clefs, insignes de leur profession.

Le plus gros pourrait être le sapeur Rocher attendu que les sapeurs de la garde nationale, indispensables ornements de toutes les fêtes civiques de la Terreur, se distinguaient par un embonpoint qu'on peut constater dans toutes les estampes du temps et qui jusqu'à la fin du 2me empire fut traditionnel dans le corps des porte-hache civiques.

L'image dont je parle est de très petite dimension. Légende : les geôliers du Temple. COTTREAU.

—

Les filles de Georges III (LIV, 610). — Elles furent :

1° Charlotte-Augusta, née le 29 septembre 1766, qui épousa, le 1er mai 1797, le duc de Wurtemberg, et mourut le 6 octobre 1828, sans enfants ;

2° Augusta-Sophia née le 8 novembre 1768 : morte, sans alliance, le 22 septembre 1840 ;

3° Elizabeth, née le 22 mai 1770, qui épousa, le 7 avril 1818, Philippe-Auguste, prince de Hesse-Homburg et décéda le 10 janvier 1840 ;

4° Mary, née le 25 avril 1776, qui épousa, le 23 juillet 1816, son cousin le duc de Gloucester, et mourut, sans enfants, le 30 avril 1857 ;

5° Sophia, née le 3 novembre 1777. Elle vécut beaucoup au palais de Kensington, elle mourut aveugle, le 27 mai 1848. Elle fut enterrée au cimetière de Kensal Green à Londres ;

6° Amélia, née le 7 août 1788, qui mourut sans alliance à Windsor, le 2 novembre 1816 : fille favorite du roi Georges III, dont la folie incurable date de cette époque. Elle fut enterrée au Royal Mausoleum, à Windsor.

Les mémoires anglais qu'il faut consulter sont :

The Greville Mémoirs, par C.-C. F. Greville ;

Secret History of the Courts of George III and IV, par Lady Ann Hamilton ; un livre très rare.

F. E. R. POLLARD-URQUHART.

—

Une médaille de fondation sur Saint-Sulpice (LIV, 451, 531, 573). — Les deux réponses données précédemment, fort intéressantes et très exactes, pouvant laisser encore quelque doute sur l'origine de cette médaille, je me permets de les compléter.

Et d'abord il peut être utile de rappeler que cette médaille a été très répandue et, qu'encore maintenant, tout le monde peut l'acheter à la Monnaie, moyennant la modique somme de 2 fr. 20.

Ceci dit, il est incontestable qu'elle se rapporte non pas à l'édification de l'église Saint-Sulpice, mais à une place faite *ou à faire* devant le portail. Les légendes du revers l'indiquent clairement : *Basilicæ et urbi additum decus*, et au-dessous : *S. Sulpitii area.*

Il est non moins certain, en second lieu, qu'en 1754, date de la médaille, aucune place n'existait à cet endroit.

C'est seulement en 1802, qu'on ordonna les démolitions nécessaires pour la création d'une place demi-circulaire qui fut plus tard agrandie, puis transformée, et finalement ornée, en 1844, de la fontaine monumentale qu'on connaît.

Mais, dès 1745, Servandoni ayant achevé le portail de Saint-Sulpice et travaillant à la construction des tours, avait fait, probablement sur la demande du fameux curé Languet de Gergy, le plan d'une grande place à créer devant l'église. Tout autour, les maisons à édifier devaient avoir des façades décorées suivant un dessin uniforme. L'argent manquant, ses projets grandioses restèrent en suspens aussi bien que l'achèvement même des tours. Cependant, quelques années après, M. Dulau d'Allemans, devenu curé de Saint-Sulpice, étant propriétaire de la maison qui devait former le coin de la rue des Canettes sur la future place, résolut de donner un commencement d'exécution au plan de Servandoni en la faisant reconstruire conformément au dessin adopté. La première pierre de cet édifice modèle fut posée le 2 octobre 1754. De là, évidemment, le motif de la médaille en question portant la date de 1754 et représentant la place projetée. P. F.

—

Les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France (LIV, 609, 683). — Il en est qui sont publiés dans la collection des *Documents inédits* ; mais la collection complète en a été copiée à Venise et existe au département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, où l'on peut les consulter.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le petit homme rouge des Tuileries (LIV, 445, 511, 571, 625). — Je remercie L. D. et Bookworm de leurs réponses (LIV, 511), ainsi que M. Léo Mary pour son extrait des *Mémoires de Napoléon* (LIV, 571) et MM. E. Manson et Calendini.

La légende veut que le *petit homme rouge* soit apparu à Napoléon lorsqu'à Fontainebleau il voulut s'empoisonner. Mais voulut-il s'empoisonner ? REV. MARTINER.

—

Poype (T. G. 724 ; XXXV). — L'ouvrage de M. Guigues visé par Effem (XXXV 207) est la « Topographie de l'Ain. » Voici ce qui y est dit des Poypes :

G'est très probablement vers la fin de l'époque du bronze que furent érigés les menhirs de Simandre et de Toussieux..... C'est aussi à cette époque que furent élevés les retranchements d'Aignoz et des bois de Samans ainsi que les énormes monticules, ordinairement de forme conique, ceints d'un double fossé et connus sous le nom de *poypes*, qui couvraient jadis la partie plane du département.

Je crois, en effet, que ces monticules sont aussi anciens que les dolmens, les menhirs, les cromlechs de l'ouest de la France et que les hommes qui ont construit les dolmens de Lockmariaquer et de Kerangouez..... étaient les contemporains de ceux qui ont édifié les poypes des Dombes. Les uns et les autres, dans les même buts, ont mis en œuvre les documents qu'ils avaient sous la main. Les premiers ont recueilli les gigantesques esquilles détachées des masses rocheuses par l'action des gelées et par les trépidations souterraines, ou tout simplement dégagé et dressé les blocs ératiques qui gisaient à la surface du sol, tandis que les seconds, au prix d'efforts moins rudes mais plus soutenus, ont, à défaut de pierre, entassé la terre pour honorer leurs morts, élever des autels à leurs dieux, asseoir le tribunal de leurs juges, etc. La constitution géologique de la région a seule motivé la différence qui existe dans la forme et dans les matériaux des divers monuments d'un même âge. C'est du reste ce qui se déduit tout au long dans un livre écrit près de 1500 ans avant notre ère, dans la Bible. Suivant la nature des lieux, les Hébreux élevaient, soit en pierre, soit en terre, leurs monuments commémoratifs, autels ou tombeaux.

—

Iles Anglo-Normandes (LIV, 387, 462, 576, 623). — Dans sa question sur les *Iles Anglo-Normandes*, M. de la Véronne note que « Sercq fut aussi occupée un certain temps par les Français ». — Si peu que le renseignement ait d'intérêt pour notre confrère, je puis ajouter qu'en effet, un ancêtre à moi, François du Breil, dit le capitaine *Breil de Bretagne*, aidé de ses deux frères, le capitaine *la Roche* et le capitaine *la Touche*, s'empara de Sercq au commencement de 1549, et fit de là une descente à Guernesey, le 31 juillet, et une autre, un peu plus tard, à Jersey, mais sans réussir à prendre pied dans ces deux dernières îles.

Il est encore dit « gouverneur et lieutenant pour le Roy aux isles de Sercq et de Chausey et capitaine de 500 hommes de

guerre », le 20 mars 1551 ; mais au commencement de l'année suivante, il servait sur le continent. Néanmoins, les Français continuèrent d'occuper Sercq jusqu'en 1558, et n'en furent chassés que par une insigne perfidie combinée entre les Anglais et un capitaine hollandais.

Voir *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux*, par le comte DE PALYS. — Rennes. Plihon et Hervé. (1887).

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Le pont de Trécine à Saint-Denis (LIII ; LIV, 74, 186, 349). — Je rentre seulement de voyage et je trouve un nouvel article de mon irréductible contradicteur.

Je ne puis lui faire de concession que sur un seul point.

La voie romaine qui conduisait de Paris à Rouen et à Beauvais par Saint-Denis, Pontoise et *Petromantalum* (station romaine aux environs immédiats de Magny-en-Vexin), n'était pas, en effet, la *seule* voie romaine qui menait de Paris dans les provinces du nord.

Il y en avait une autre, fort importante aussi, qui conduisait de Paris à Reims par Louvres, Senlis et Soissons, et qui passait sans doute près d'Aubervilliers, en laissant Saint-Denis sur la gauche. Cette route, pour la partie comprise entre Senlis et Reims, est décrite dans le fameux Itinéraire d'Antonin (*Géographie de la Gaule Romaine*, par Ernest Desjardins, tome IV, p. 191).

De plus, il semble bien qu'il y ait eu deux autres voies romaines, se détachant de notre voie de Pontoise au nord de Saint Denis et conduisant, d'un côté vers Creil par La Morlaye et de l'autre côté vers Beauvais par Beaumont, où l'on retrouve un fort ancien passage de l'Oise (Consulter le très remarquable ouvrage de M. Graves : *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2e édition, Beauvais, 1856, page 203 et suiv. ; et *Recherches sur les routes ancienn.s dans le département de Seine-et-Oise*, par A. Dutilleux, Versailles, 1881).

Je ne puis admettre, je le répète, le tracé de M. Jollois par la porte de Clichy et la route de la Révolte, tracé qui n'a aucune raison d'être et qui n'est appuyé sur aucune preuve. Quant aux villas royales de Clichy et d'Epinay, elles n'ont rien à voir dans la question, car notre voie romaine de Pontoise fut très probablement construite vers l'an 50 avant Jésus-Christ, tandis que les premières mentions des villas susdites ne datent que du VIIe siècle après Jésus-Christ.

ARMAND DE VISME.

—

Le Parc des Princes (LIV, 611). — La forêt des Princes faisait jadis partie des bois qui s'étendaient jusqu'à Auteuil, avant la construction des fortifications.

La région était très giboyeuse et avant la Révolution, les princes y venaient souvent chasser.

Sous le second empire, un spéculateur, au moment où Alphand transforma le bois, demanda à lotir une partie du parc, ce qui fut accordé. L'avenue des Princes (Avenue Victor-Hugo) est encore aujourd'hui entretenue aux frais de la Ville de Paris.

Et par similitude, on appela cette enclave de l'ancien bois « Parc des Princes », comme on avait appelé les terrains boisés de Neuilly « Parc de Neuilly ».

GEORGE PROD'HOMME.

—

Châteaux de France (T. G., 197 ; LIV, 406, 577, 687). — La question incidente qui vient d'être posée s'adresse plus particulièrement aux intermédiairistes nivernais. A eux de nous dire si les noms de lieu palestins que signale le collaborateur G. H. auraient quelque origine commune avec la Maison-Dieu du faubourg de Pantenor, à Clamecy, léguée par Guillaume IV, comte de Nevers, aux évêques de Bethléem, lesquels, après y avoir transporté leur siège, lui transmirent également le nom de la ville sainte dont ils se voyaient contraints de s'éloigner, chassés par l'invasion musulmane.

F. BL.

*
* *

Une propriété dans la Nièvre s'appelle Jérusalem. Voici pourquoi : « Un duc de Nevers, fou ou malade, résolut d'aller aux croisades en Terre Sainte. Pour le calmer, on lui fit faire un voyage dans ses Etats et son duché, lui persuadant qu'il arrivait en Terre Sainte, à Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Jéricho et autres lieux. Ces noms ont été conservés aux bourgades, ainsi que le nom du Jourdain ». Telle est la tradition.

COW-BOY.

Famille d'Aoust (LIV, 556,689).—Il est certain que des deux frères d'Aoust, dont parle notre confrère Un ancien Cul de singe, au moins l'un laissa postérité, et mourut à un âge très avancé, rue Saint-Dominique, n° 52, aux environs de 1850.

Son fils, le marquis d'Aoust, avait épousé Mlle de Sayve. La marquise d'Aoust, si connue dans la haute société par son esprit et sa beauté, n'est morte qu'il y a quelques années, laissant une fille unique, la marquise de Barbentane, qui elle-même a plusieurs enfants.

Il y a encore un marquis d'Aoust, beau-frère ou cousin-germain de la marquise d'Aoust, dont j'ai parlé et qui est le doyen du Cercle Agricole. Je ne crois pas qu'il ait d'enfants. Comte de VARAIZE.

—

Famille de Battine (Batines, ort. rectifiée) (LIV, 221, 408, 522). — Il est plus que probable que la baronne de Batines, originaire de Nancy, appartenait à la famille faisant l'objet de ma question. Le grand-père paternel du comte Rodolphe — Abel-Etienne - Florimond, comte de Colomb de Batines — habitait Nancy, où il avait épousé Mlle Thérèse-Sidonie de Pochard.

La famille de Colomb de Batines date du XIVe siècle et est originaire de la Côte-Saint-André en Dauphiné. MARTIN E.

***

Les informations qui suivent me sont données par un de mes amis, le comte Jules Colomb de Batines lui-même.

La demande faite par M.E. Martin contient quelques inexactitudes.

Le nom de cette famille est Colomb de Batines et non Colomb de Battine.

Ce n'est pas Rodolphe, mais son père César-Charles-Florimond-Léopold de Batines, qui est décédé au Mans le 21 janvier 1875, en laissant pour héritier son fils Rodolphe qui habitait Paris et qui est mort avant le mois d'octobre 1871 ; ce qui résulte d'une note possédée par le comte Jules-Colomb de Batines, qui lui a été envoyée par le parquet de la Cour d'Assises du Mans (Sarthe) le 30 octobre 1891.

Rodolphe, fils de César Colomb de Batines, ne fut pas le dernier de cette famille, qui est représentée actuellement par le comte Jules Colomb de Batines, auquel appartient le titre de comte depuis la mort du comte Rodolphe.

Jules est fils du vicomte Paul-Cyrus-Etienne Colomb de Batines, célèbre érudit, et qui a initié l'étude sérieuse et approfondie de la *Divine Comédie* du Dante avec la *Bibliographie Dantesque*, ouvrage écrit en français, imprimé en italien à Prato, Tip. Giachetti, en 1845-48, 2 vol. in-4, et dont la suite a été publiée, sans le consentement des héritiers, en 1888.

Pour les autres ouvrages de Paul, nous renvoyons à la *Grande Encyclopédie* et à Ottino e Fumagalli, *Bibliotheca Bibliographica Italica*, Roma 1849, un vol., avec *Suppléments*.

Paul Colomb de Batines avait pour frère aîné Jules Colomb de Batines, conseiller à la Cour Impériale de Lyon, mort depuis longtemps, sans descendants.

Le comte de Batines actuel demeure à Florence, où il est né l'année même, dans laquelle son père venait de s'y établir après avoir quitté la France, c'est-à-dire en 1844, en conservant toujours des relations avec les Colomb de Batines du Mans ; mais le comte Jules n'a jamais eu occasion d'avoir de relations directes avec son cousin le comte Rodolphe.

Toutefois il a conservé sa qualité de citoyen français et comme tel il a été appelé à concourir à la formation du contingent de la classe de 1865, département du Rhône (Lyon).

Jules Colomb de Batines, dernier et seul descendant vivant de sa famille, n'a pu me donner aucun renseignement ou éclaircissement sur la baronne de Battine, originaire de Nancy.

Maintenant, à la demande du comte Jules Colomb de Batines, je prie M. E. Martin de vouloir bien faire connaître la raison pour laquelle il désire savoir quel était, en 1865, le plus proche parent côté paternel du comte Rodolphe.

Le comte Jules me dit que suivant une tradition de famille, celle-ci serait originaire de Gênes et peut-être aurait quelques rapports avec celle de Christophe Colomb. Je crois qu'il est plus probable qu'elle descend de Colomb, l'amiral de Louis XI. Quoi qu'il en soit, il est curieux que la devise de Colomb de Batines soit en italien.

Prof. LUIGI P.

Chassebras de Cramailles (LIV, 556). — L'histoire ecclésiastique cite Rodolphe de Cramailles qui, vers 1134, fonda, en Dauphiné (Drôme), l'abbaye du Val-Chrétien, de l'ordre de Prémontré.

*
* *

Il y aurait un volume à écrire sur les deux faussaires Haudicquier de Blancourt et Chassebras. Nous nous bornerons à une simple esquisse.

Au mois d'août 1700, Louis XIV ayant été informé que plusieurs particuliers faisaient un commerce public de faux titres pour ceux qui étaient assignés par maître Charles de la Cour de Beauval, chargé de la recherche des faux nobles dans tout le royaume, donna les ordres nécessaires pour faire arrêter les trois principaux coupables : Jean Haudicquier de Blancourt, auteur du *Nobiliaire de Picardie*, Jacques Chassebras, seigneur de Cramailles, avocat en Parlement, et Jean-Pierre de Bar. Haudicquier fut trouvé, le 17 août 1700, dans le cabinet de sa maison de la rue Saint-Hyacinthe, sur les fossés Saint-Michel, à l'enseigne du duc de Modène, en compagnie de Jean Le Pic, demeurant rue Montorgueil, et de Pierre de Châteauneuf, demeurant sur les fossés de l'Estrapade, qui comptaient à Haudicquier, en argent blanc et or, 25 louis, reliquat d'une somme de 30 louis, due à Haudicquier pour la fabrication de trois titres que Le Pic avait cachés dans la basque de son justaucorps.

Haudicquier et Chassebras furent écroués à la Bastille.

Haudicquier et ses complices avaient fabriqué de si nombreux titres que leur procès criminel dura plus d'un an. Par sentence de la Chambre séante extraordinairement à l'Arsenal du 3 sept. 1701, Haudicquier, reconnu faussaire, fut condamné

« à faire amande honnorable au devan de la porte du chasteau de l'Arsenal, où la Chambre est establie, et là, estant à genouils, la corde au col, nud en chemise, tenant en ses mains une torche ardente de cire jaune, du poids de deux livres, dire et declarer, à haute et intelligible voix, que, méchamment et comme mal avisé, il a faussement fabriqué et falciffié tous les faux actes cy dessus mentionnés, fait commerce public, vendu à prix d'argent des faux titres de touttes qualités, et d'avoir, par mauvaises voyes, soustrait et tiré les registres de minuttes de notaires de divers lieux, desquels il a esté trouvé saisy, dont il se repend, en demande pardon à Dieu, au Roy et à justice ; ce fait, être conduit aux galleres pour y servir Sa Majesté, en qualité de forçat, à perpetuité, ses biens acquis et confisqués au proffit de qui il appartiendra, etc. (Arch. nat. U. 1046, p. 1719).

Par ordre du Roi, il fut conduit dans la tour du château de Caen, où il mourut en mars 1704, de misère, dit Charles d'Hozier, auquel nous empruntons une partie de cette notice.

Quant à Jacques Chassebras, il avait échappé, par le suicide, à la condamnation qui l'attendait, en se cassant la tête contre les murs de sa prison, le 19 oct. 1700.

Gabriel Chassebras, secrétaire du garde des sceaux, puis conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour des Monnaies, et maître des requêtes de la Reine mère, épousa, le 10 avril 1628, à Saint-Nicolas des Champs, Geneviève Chippart, dont il eut huit enfants, entre autres Jacques Chassebras, seigneur de Cramailles, le faussaire en question, baptisé en la même église, le 23 nov. 1637. Jacques Chassebras était petit-fils de Claude Chassebras, marchand apothicaire et épicier à Paris, puis commissaire au Châtelet de cette ville, et de Marguerite Le Maçon, mariés le 27 novembre 1584; et arrière-petit-fils de Gérard Chassebras, marchand apothicaire et épicier à Paris, en 1570, et de Catherine Bagoré (Bibl. nat. *Pièces originales*, 695, cote 16.143, fol. 49 verso).

Les fausses généalogies de cette famille se trouvent à la Bibl. nat. dans le *Dossier bleu*, 172, cote 4.548, où l'on peut voir les alliances illustres que Chassebras avait octroyées à sa famille : Antoinette de Melun, des vicomtes de Melun et de Tancarville ; Antoinette Balue ; Madeleine de la Haye ; Jeanne Vivien ; Ysabeau de Viliers ; Jean de Montlyart, écuyer, seigneur de Fromont ; Antoinette et Madeleine Royer ; N... du Fresnoy ; Denise Chesnard ; Anne du Chesne ; Vincent de Bruscoly ; le sieur de Suramond ; Madeleine d'Archambault ; Nicole de Nyeslé ; Dreux de Budé, écuyer, seigneur d'Yerres, etc. Il se peut que quelques-unes de ces alliances soient exactes ; je les ai énumérées en bloc et suis à la disposition de l'auteur de la question pour de plus amples renseignements sur l'alliance qui l'intéresse.

TH. COURTAUX.

*
* *

D'après *Le Laboureur* (Mazures de l'Isle-Barbe), la généalogie de cette famille a été donnée par Duchesne ; *Histoire des chancelliers*. Voir aussi *Le Mercure galant*, juin 1680, p. 210 ; octobre 1691, p. 152.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Cuissart, du Beauvaisis (LIV, 334). — *L'Etude historique sur les Fouquet de Bellisle*, par L. Tre Juge (de Tulle) cite Marguerite Cuissart, fille de *Pierre Cuissard, exempt des gardes écossaises, et de Françoise de l'Espervier*, qui épousa, par contrat du 4 septembre 1513, Mathurin Fouquet, seigneur de Moulins-Neufs. Mais le *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau (II, 764) et la *Continuation du P. Anselme*, par Potier de Courcy (art. *Fouquet*) disent qu'elle était fille de *Gérard Cuissard, seigneur du Pin* (ou de la Richardière ?) *et de Perrette de Villeprouvée*. Quoi qu'il en soit, les armoiries de cette famille, éteinte en 1849, étaient : *d'argent* (alias *d'or*) *au chef de sable, chargé de 3 croisettes* (ou plutôt *crouzilles*, (c'est-à-dire : *coquilles*) *d'argent*. C'est ainsi qu'elles sont décrites par les auteurs cités plus haut, par Carré de Busserolles (*Armorial de Touraine*, p. 313), par Chambois et de Farcy (*Recherche de la noblesse de la généralité de Tours*, p. 247) et par Rietstap (*Armorial général*, I, 495) qui donne *crouzilles* (*enceinte de filets*). Il n'y a là rien qui rappelle la charge d'exempt (ou d'archer ?) de la garde écossaise. Les Mss. d'A. Duchesne, à la Bibliothèque nationale (L. 24 ou Z) donnent la notice d'une famille *Cuissart* : est-ce la précédente ou celle de Beauvaisis ? Voilà une question que pourra résoudre quelque obligeant confrère, résidant à Paris.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le chansonnier Emile Débraux (LIV, 557). — V. l'*Intermédiaire* XLI et XLII. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

F. N. Dubois de Rouen et son « Histoire secrète » (LIV, 58, 351). — L'auteur de l'*Histoire secrète des femmes galantes de l'antiquité* (6 vol. in-12, Paris, Ganeau, 1726, 1732 et 1745) était originaire de Saint-Lô. Il fut avocat au Parlement de Normandie et mourut en 1740.

On a aussi de lui une *Hist. des infortunes d'Abélard et d'Héloïse*, Bruxelles (Rouen), 1707, in-12, et la Haye, 1711, in-12 (J. M. Quérard, *France littéraire*, E. Frère, Bibliogr. norm.). Quæs.

—

M. Hébert (LIV, 169, 581). — Le président de la Chambre des notaires de Rouen donnera certainement des renseignements sur Hébert.

J'ajouterai, à la note de notre confrère Paul Pinson, que M. Hébert était doyen des notaires de Rouen et l'un des fondateurs du *Comité général des notaires*.

Il a publié en outre de l'ouvrage indiqué par notre confrère :

De quelques modifications importantes à introduire dans le Régime hypothécaire, et Considérations sur l'utilité d'un système propre à justifier de la capacité civile de chaque contractant. Rouen, 1841, grand in-18, plus 3 tableaux.

Cet ouvrage n'est pas une simple critique de notre système hypothécaire ; c'est un plan tout nouveau que trace l'auteur, une idée qui n'a aucun rapport avec ce qui existe et qu'il a développée dans les brochures suivantes :

I. *De l'utilité d'un système général d'immatriculation des hommes, des immeubles et des titres, et de quelques points se rattachant au notariat*. Rouen, 3 livraisons in-8°, 1844, 1845, 1846.

II. *Exposé complet d'un système général d'immatriculation des personnes et des titres*. Quatrième livraison, 1847, in-8°.

III. *Ma carte de visite à MM. les représentants de l'Assemblée nationale et autres personnes notables, au sujet de la Réforme hypothécaire*. Paris, 1849, in-8°

(*Bibliographie raisonnée du droit civil*, par Dramard).

Défense du régime dotal et aperçu d'un système d'immatricule propre à justifier de la capacité civile de chaque contractant ; rapport fait à l'Association normande. Rouen, 1842, in-8°.

Lettres sur les Projets de Réformes hypothécaires (J. du Not., n° des 24 septembre, 15 novembre, 26 novembre et 10 décembre 1844 ; 12 février 1845 ; 14 avril et 31 juillet 1847 ; 15 février 1851.)

Je n'ai pas sous la main la facilité de retrouver quel est le détenteur des minutes de l'étude Hébert à Rouen ; mais, je le répète, ce renseignement sera fourni à notre confrère par le président de la

Chambre des notaires de Rouen et, très certainement, son successeur pourra donner, sur son confrère, d'utiles renseignements. PAUL DE ROSNAY.

—

Hécart de Valenciennes (LIII ; LIV, 80, 191, 416). — La bibliothèque de Valenciennes possède un grand nombre de manuscrits de Gabriel-Antoine-Joseph Hécart, qui fut, dans toute la force du terme, un polygraphe. On y trouve notamment, sous le n° 607, le manuscrit autographe des *Anagrapheana*, 2 vol, in-8° sur papier, écriture à longues lignes de 1822. J'extrais ce qui suit du catalogue de Mangeart :

Voici le titre plus complet qu'on lit en tête du premier volume : « *Anagrapheana*, ou Bibliographie spéciale des livres en *ana*, et autres qui y ont rapport, tels que Esprits, Génies, Maximes, Pensées, etc., extraits des différens auteurs dont ils portent le nom, ou recueillis de leur conversation. *Nullum esse librum tam malum, ut non aliquâ parte prodesset*. Plin. Epist. 5, lib. III.

« *Nota*. — Anagraphe signifie... Dire que ce livre est bien fait, c'est ce que je n'oserais assurer. J'y ai mis tous mes soins et je ne sais si j'ai réussi. Les bibliographes en jugeront... »

Dans une notice qu'il a publiée sur Hécart (Voir *Arch. hist. et litt. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 2e série, t. II, pp. 151-157), peu de temps après la mort de ce dernier, le bibliophile valenciennois Dinaux, bien placé pour être exactement renseigné, disait : « Parmi ses nombreux manuscrits, il en est un surtout que nous désirerions voir mettre au jour : c'est l'*Anagraphéana* ou bibliographie spéciale des livres en *ana*, 2 parties in-8°. Cet ouvrage est plein de recherches et fait en conscience. L'auteur a travaillé sur les livres mêmes dont il parle, et il révèle plusieurs anecdotes littéraires curieuses et peu connues. »

DE MORTAGNE.

—

Le comte Haugwitz à la veille d'Austerlitz (LIV, 610). — Voir *Biographie moderne*, Leipzig, 1807, in-8°, 3e édition, t. II. L'*Intermédiaire* a imprimé par erreur Hangwitz. Voir aussi Rabbe, *Biographie universelle des Contemporains*. Paris, in-8°, 1834, t. II.

TH. COURTAUX.

Hippolyte de La Porte (LIV, 613). — Hippolyte, marquis de Laporte ou La Porte, né à Paris en 1770, mort en janvier 1852. Fils du dernier intendant de la province de Lorraine Avait été élevé au collège de Juilly. Il émigra en Italie et rentra en France après le 18 Brumaire. Il a donné quelques romans et des traductions ou adaptations de nouvelles allemandes et de nombreuses notices biographico-critiques. Il collabora à la Biographie Michaud, où il donna de nombreux articles, notamment ceux concernant Mme Geoffrin, Mlle de Lespinasse, Mme de Pompadour. Il aurait même revu toutes les épreuves de ce recueil et les aurait corrigées sous le rapport du style.

La *Biographie universelle et portative des contemporains*, de Rabbe, Boisjolin et Sainte-Beuve, l'appelle un « homme de goût qui ne cultive la littérature qu'en amateur ».

L'érudit et heureux collectionneur qu'est M. Arm. D. trouvera des renseignements plus circonstanciés sur H. de La Porte, dans tous les dictionnaires biographiques du XIXe siècle. H. B. D.

*
* *

On trouvera des renseignements détaillés sur Hippolyte de La Porte et sa famille, dans l'ouvrage ayant pour titre : *Le Vendômois, Epigraphie et Iconographie*, par le marquis de Rochambeau, t. Ier, p. 181 et suiv. (Paris, Champion, 1889). Comme aussi dans une brochure intitulée : *M. Hippolyte de La Porte*, par M. Richard de La Hautière, avocat à Blois (in-8, 32 p. Vendôme, Devaure-Henrion, 1868). SAINT-VENANT.

—

Famille Lemoine (LIII ; LIV, 129, 466). — Les quelques auteurs que j'ai sous la main, ne me permettent pas de répondre aux nouvelles questions que vient de poser M. le comte de Varaize, sur cette famille : au lieu de les résoudre, ils les confondent de plus en plus. Quoi qu'il en soit, voilà le résumé de ce que j'en ai tiré :

D'après Magny (*Nobiliaire de Normandie*, IIIe partie, p. 163), le baron Lemoine était oncle de Henri Lemoine de Sainte-Marie, auquel il attribue pour armoiries : *d'argent, à une bande de gueules, accompagnée en chef de 3 mouchetures d'hermine, et en pointe d'un fer de moulin de sable*,

accosté de deux épis de blé au naturel ; tandis que le baron lui-même reçut, pour règlement d'armoiries ; *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 mouchetures de sable, 2 et 1* (Vicomte Révérend : *Titres et anoblissements de la Restauration*, IV, 301).

D'ailleurs, tandis que les armoiries des Le Moine de Villarsy « reçues et enregis- « trées à l'armorial général, dans le re- « gistre coté Champagne, par M. d'Ho- « zier, garde de l'Armorial de France, le « 22 du mois de mai 1698, et (peintes) « sur les vitraux de l'église cathédrale de « Chaalons », sont, d'après Saint-Allais (*Nobiliaire universel*, XII, 196) : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 mouchetures d'hermine de sable*, Borel d'Hauterive (*Annuaire de la noblesse de France*, 1863, p. 154) dit que la famille Le Moyne de Villarsy reconnue par lettres royales du 9 juillet 1490, avait pour armes : *d'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef de 3 mouchetures d'hermine, et, en pointe, d'un fer à moulin de sable, accosté de 2 épis au naturel*. Ce sont aussi les armes que donne Rietstap (II, 274) à cette famille.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Famille de Lorme (LIV, 558, 694). — Le baron A. H. consultera avec intérêt l'ouvrage de R. de Quirielle, *Bio-Bibliographie des Ecrivains anciens du Bourbonnais* (in-8° Moulins, 1899).

Il y est parlé longuement du célèbre médecin Jean de Lorme, d'une famille moulinoise ancienne et marquante. Son aïeul, Jacques de Lorme, escuier, seigneur de la Jolivette et de Pranger, après avoir été nommé commissaire des grands jours de Bourbonnais, 3 septembre 1496, devint président de la cour des comptes à Moulins. (28 novembre 1507)

Charles de Lorme, fils de Jean, fut aussi un médecin célèbre de son temps.

A. Vayssière, archiviste de l'Allier, a publié également, dans les *Annales bourbonnaises*, 1re année, pp. 19-27, un article sur « Les deux de Lorme et les Bains de Bourbon au XVIe et au XVIIe siècle ».

Le tome des Archives départementales de l'Allier, Série E. supplément de l'Inventaire, fait souvent mention de cette famille, dans les analyses des registres paroissiaux de l'église Saint-Georges de Bourbon - l'Archambault. On sait que Charles de Lorme se fit faire intendant des eaux de cette ville, puis vendit cette charge.

L. Grégoire-Moulins.

—

Jeanne Ménestrier (LIII ; LIV, 417, 524). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre, M. Arthur Pougin nous donne de très intéressants souvenirs sur Minette. Il ne répond pas toutefois à la question posée dans le n° précédent, sur la descendance de la charmante artiste. Je suis en mesure de combler cette lacune.

Minette a une double descendance naturelle et légitime. Elle était, dans les premières années du siècle passé, la maîtresse d'un des élégants du jour, Clément-Marc Osmont du Tillet, né en 1771, mort célibataire à Paris, le 14 juillet 1825, 3e fils de Marc Juvénal Osmont, écuyer, seigneur d'Amilly et de Villarceaux, président trésorier de France de la généralité de Paris, où il mourut le 11 mai 1813, et de Françoise-Geneviève-Rose Chastelain. M. Osmont du Tillet eut de Minette deux enfants qu'il reconnut par acte passé devant Colin de Saint-Menge, notaire à Paris, le 19 janvier 1812 :

1° Sophie-Alexandrine-Caroline, mariée à Jean-Henri-Edouard Guyot, dont elle n'eut pas d'enfants ;

2° Clément-Auguste-Louis-Edouard, dont j'ignore la descendance, si elle existe.

Il est vraisemblable que M. Osmont du Tillet fut pour quelque chose dans la culture et l'instruction de Minette dont M. Pougin lui laisse tout le mérite.

Le 25 novembre 1824, elle épousait en justes noces, Louis-César-Auguste Margueritte, directeur de la Compagnie du gaz, dont au moins un fils, Louis-Joseph-Frédéric, marié le 14 décembre 1853, avec Anna-Adèle Moïana, fille de Antoine Moïana, négociant, rue le Pelletier.

Comte de Varaize.

—

Montesson ; le nom et la terre (LIV, 500, 635). — C'est au Maine qu'appartient la terre de Montesson, dont le nom a été adopté par une famille *Hubert* qui existe encore : elle a donné le marquis de Montesson, dont la

veuve, née Béraud de la Haye de Riou, épousa, le 23 avril 1773, le duc d'Orléans.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526, 585, 638, 694). — Le *Collaborateur illustré des érudits et des curieux* (n° du 15 mars 1896, col. 69-71) a donné, sous la signature du *marquis de la Ramée*, une généalogie des Dumas-Davy de la Pailleterie à laquelle M. G. N. pourra recourir. Il y trouvera la filiation de cette famille d'origine normande depuis Olivier Davy († avant 1529), qui aurait été anobli le 11 août 1471, jusqu'à Alexandre Dumas (Davy de la Pailleterie) le célèbre romancier et auteur dramatique.

Quæsitor.

—

Pâris de la Montagne (LIV, 669). — Pour référence, je recours, imprudemment peut-être, à un pamphlet : *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme, ou l'origine des receveurs généraux des fermes du royaume*. Editée par M. le comte E. de Barthélemy :

Pâris de la Montagne, du Dauphiné. Avocat au Parlement de Grenoble avec son frère aîné, ayant fait parfaitement leurs études, ce ce que n'ont pas fait du Vernay et Montmartet, leurs cadets. Voici leur coup de fortune : leur mère, riche hôtelière, eut le bonheur de loger chez elle Madame la duchesse de Bourgogne arrivant en France pour son mariage. Après le repas, Madame Pâris présenta ses quatre fils à la princesse qui lui fit la grâce de lui dire qu'elle songerait à eux et dit à M. de Noailles, son écuyer, de l'en faire ressouvenir. La bonne princesse, étant mariée, fut à la Ménagerie, près de Versailles, et ayant fait la collation, la concierge, nommée la Montagne, présenta ses quatre filles à la princesse qui se souvint des quatre Pâris, et dit à M. de Noailles de faire venir les deux aînés pour épouser les deux aînées la Montagne, ce qui fut exécuté au bout de quelques jours, dont le second Pâris prit le nom de sa femme, et M. de Noailles eut ordre de les faire employer dans les vivres de l'armée, lesquels prirent soin de leurs jeunes frères. Caractères des quatre : le premier, capable de tout enfanter ; le second, de tout exécuter ; le troisième, de tout débiter ; le quatrième, de tout compter.

D'or, à la face d'azur, chargée d'une pomme d'or, tigée de sinople.

De Pouilly (LIII ; LIV, 526). — Albert-Louis, baron de Pouilly, épousa : 1° Marie-Henriette de Vassinhac d'Imécourt ; 2° Marie-Antoinette-Joséphine de Custine. C'est de ce second mariage que sont sortis les comtes de Mensdorff-Pouilly et les princes de Dietrichtein, établis en Allemagne.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Pierre Vinçard et le siège de Paris (LIV, 450, 529). — Il s'agit de Louis Vinçard et non de Pierre Vinçard, son frère aîné, qui a été tué à l'armée, pendant la grande invasion.

Après la mort de Pierre, il a signé Vinçard aîné, ce qui a fait croire à plusieurs de ses biographes que c'était lui le plus âgé. Ils étaient trois frères, le plus jeune s'appelait Jules. Louis, le chansonnier saint-simonien, était né à Paris, rue de la Calandre, le 30 juillet 1796 ; il est mort à Saint-Maur-les-Fossés, le 12 novembre 1882.

Il avait vécu du métier de son père, qui était fabricant de mesures linéaires, mais il avoue lui-même qu'il fut toujours un mauvais ouvrier.

Il commença d'écrire vers 1830 et fut un des principaux fondateurs de la *Ruche populaire*, journal d'économie sociale où collaboraient des écrivains prolétaires, des ouvriers poètes.

La première de ses publications intitulée : *Chants de Vinçard*, date de 1834. Plus tard, il publia les *Chants du Travailleur*, dont il fit les paroles et la musique ; puis, enfin, *Mémoires épisodiques d'un vieux chansonnier saint-simonien* (Dentu 1878). C'est bien là l'œuvre d'un sincère enfant du peuple ne visant point à l'effet. Toute la vie de Louis Vinçard est là.

Voici quelques titres de ses plus belles chansons : *En Avant* ! — *Le Prolétaire*. — *Ramons tous à bord*. — *La Fraternité*. — *La Ronde des Saint-Simoniens*. — *Le Travail*. — *La Paille et la Poutre*, etc., etc.

Quant à ses notes sur le siège de Paris, elles doivent être encore manuscrites, c'est à peu près certain, et dans ses mémoires, qui ont été publiés en 1878, il n'en est pas question.

Vinçard était entré à la Lice chansonnière en 1840. Il fut très lié avec le pauvre Ch. Gilles et la plupart des chansonniers de son époque.

Etienne Marcenac.

Portrait de femme par Jouvenet (XLIX). — La question est restée en suspens. On aurait pu tout au moins, ne fut-ce qu'en ouvrant le *Dictionnaire des artistes français*, de Bellier de la Chavignerie et Auvray, rappeler le portrait de la femme de Jouvenet par lui-même (au musée de Nancy). D'autre part, la *Revue de l'art français* (N. A. III, 216) a publié un mémoire et quittance de ce peintre pour un portrait posthume, exécuté en 1689, de la princesse de Conti.

QUÆSITOR.

—

Sainte Mafalda (LIV, 393). — Sur la *bienheureuse* Mafalda, fille de Sanche Ier, roi de Portugal, qui, après avoir été mariée à Henri Ier, roi de Castile, se fit moniale cistercienne à Arauca et mourut le 2 mai 1252, voir : *Acta SS.* des Bollandistes, 2 mai, I, *App.* 764 ; — Henriquez, *Lilia Cistercii*, Douai, 1633, in-fol., p. 152-156 ; — Fortunato de S. Bonaventura, *Memorias para a vida da Ca Mafalda, rainha de Castella, reformadora do mosteiro de Arouca*, Coïmbre, 1814, in-8° (D'après la Bio-bibliogr. de Ulysse Chevalier.

QUÆSITOR.

—

Saint Christophe et l'enfant Jésus (LIV, 10, 139, 200, 304, 419). — Dans l'église de Bourgeauville (Calvados) il y a une statue de Saint Christophe dont les proportions sont phénoménales. Le saint porte l'enfant Jésus, mais les pieds de l'enfant sont posés *sur les mains* du sain.

A la « *Ferme du Home* » ancienne demeure seigneuriale située, hameau du Home, commune et paroisse de Merville (Calvados), il y avait autrefois une chapelle sous le vocable de saint Christophe. A la Révolution, la chapelle disparut, mais la dévotion resta et la statue aussi.

Là, saint Christophe est placé dans une niche qui domine la maison des maîtres, et il porte l'enfant Jésus *sur ses épaules*.

LÉON DESRUES.

—

Gouvernail des jonques chinoises (LIV, 614). — La théorie du Gouvernail « troué » est connue des gens du métier. Elle s'applique non-seulement à l'action de l'eau, mais à celle du vent.

Cette théorie a fait l'objet de discussions dans la presse technique, il y a quelques années.

Je crois même me souvenir, qu'à cette époque des essais ont été faits sur les voilures de navires, italiens, je crois.

THIX.

—

L'homme sauvage en héraldique (LIV, 613). — D'excellents spécimens d'hommes et de femmes sauvages héraldiques se trouvent reproduits dans l'ouvrage « Heraldischer Atlas » par H. E. Stroehl (Jules Hoffmann, éditeur, Stuttgart 1899).

C'est surtout le *seizième* siècle qui les aime et qui les plante dans et sur les armoiries. Un homme sauvage très typique se trouve sur le cimier des armoiries de notre famille, armoiries données par l'empereur Ferdinand au XVIe siècle. En voici un dessin pour votre « Iskatel ». En Allemagne et en Suisse ces hommes sauvages sont les plus fréquents ; ils s'y trouvent déjà sur des tapisseries du XVe siècle, sur des travaux de dinanderie et sur des plaques de poêles.

Dr R. FORRER.

*
* *

L'usage des tenants, c'est-à-dire de figures d'hommes, moines, sauvages et autres personnages nus ou vêtus de costumes divers, ne remonte pas au-delà du XIVe siècle. Il ne faut pas les confondre avec les supports, figures d'animaux ou d'êtres chimériques, tous deux placés extérieurement aux flancs de l'écu qu'ils semblent supporter ou tenir. Primitivement, ces ornements extérieurs de l'écu ne pouvaient être portés que par les souverains, les princes et les membres de la plus haute noblesse. Par suite de nombreux abus, le prestige et la valeur historique de ces pièces ont été anéantis. En Allemagne, il n'en est pas ainsi, et la grande noblesse du pays a su conserver l'esprit de souvenir et de vérité attaché à ces ornements extérieurs. De Magny, dans la science du blason, (p. 64) donne un court historique des supports et tenants. Dans l'armorial qui fait suite à cet ouvrage, je trouve les familles de Sarrazin, de Caulaincourt et de Dauvet ayant des sauvages comme tenants.

E. M.

—

Les armes de Hongrie et les Croy-Chanel (LI ; LII ; LIV, 56). — 1°) Il existe effectivement une famille française de « Croy-Chanel de Hongrie » qui dit descendre de la première maison

royale hongroise des Arpads. Certains membres de cette famille en Touraine sont probablement les héritiers d'André-Raoul-Claude-François-Siméon, comte de Croy-Chanel de Hongrie et de Victorine de Voyer d'Argenson. Une autre branche existe peut-être en Hongrie où Francois-Nicolas-Jean-Henri comte de Croy-Chanel, aurait obtenu le titre de magnat hongrois, par décision des députés de la Hongrie, en date du 27 octobre 1854.

2° Les armes de cette famille sont décrites dans une *Notice généalogique sur la maison de Croy-Chanel de Hongrie*, imprimée à Châtellerault en 1859 (in-8°, 57, VIII pp.)

Ecartelé au premier de France ; au deuxième de Sassenage qui est burelé d'argent et d'azur, de dix pièces, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or ; au troisième de Voyer de Paulmy d'Argenson qui est d'azur à deux lions léopardés d'or, couronnés de même, armés et lampassés de gueules ; au quatrième de Pons qui est d'argent à la fasce (*sic*) bandée d'or et de gueules de six pièces et brochant sur le tout de Hongrie, qui est de Croy, qui porte fascé d'argent et de gueules de huit pièces ; le tout surmonté d'une couronne d'or antique en forme de demi-globe, surmontée d'une petite croix terminée en fer de lance d'or : ladite couronne ornée de chaînes et de petites croix qui pendent sur le devant et sur les côtés, cette couronne est celle de Saint-Etienne, premier roi de Hongrie.

Elles sont un peu différentes de celles qui sont figurées dans la *Chronologie historique des ducs de Croy*. Imp. à Grenoble chez J. M. Cuchet, en 1790, in-4°, où le quartier des armes de Voyer d'Argenson manque et où l'on trouve les armes de Narbonne ancien.

Les dimensions de cette note ne permettent pas d'exposer tout au long les prétentions successives de cette famille. On dira donc seulement que ces prétentions ne datent que des derniers jours de l'ancien régime. Elles ont commencé avec un « *Claude-François Chanel* « fils de Claude Chanel, avocat et lieute- « nant de milices à Saint-Domingue « ayant paru comme simple membre du « Tiers-Etat aux assemblées de sa pro- « vince convoquées pour les Etats Géné- « raux de 1789 ; il avait eu pour ayeul « Jean-Claude Chanel, substitut au parle- « ment de Grenoble ; pour bisayeul, « Claude Chanel, bourgeois et greffier de « l'élection de Grenoble en 1723, pour « troisième ayeul, Claude Chanel, aussi « greffier au bailliage de Gresivaudan en « 1670, et pour quatrième ayeul, un ser- « gent-major du fort Barraux en 1642. » [*Texte des considérants de l'arrêt de la cour royale de Paris* du 12 mai 1821]. Elles se sont formulées seulement au grand jour en 1790, avec la *Chronologie historique des ducs de Croy* citée plus haut, alors que les chefs de la maison de Croy dont l'histoire n'est plus à faire, Anne-Emmanuel, duc de Croy, et Joseph-Maximilien, duc d'Havré et de Croy, étaient déjà émigrés, et ont acquis un semblant d'autorité par suite d'un simple arrêt sur requête de la Chambre des comptes de Grenoble du 26 mars 1790, rendu sans jugement contradictoire, qui reconnaissait la noblesse des « Croy-Chanel ».

Ces prétentions consistaient à se dire de la même maison que les ducs et princes de Croy et à descendre, par conséquent, comme eux, ainsi que le veut la tradition, de Marc, fils d'Etienne IV, roi de Hongrie. Rejetées une première fois par le maréchal duc de Croy en 1780, puis en 1791 et en 1794 par Emmanuel de Croy, prince de Sobre et par le duc d'Havré, elles furent néanmoins conservées par les Chanel, qui obtinrent de l'empereur Napoléon, un décret impérial par lequel il accordait le titre de comte à l'un d'eux (9 mars 1810). Au début de la Restauration, les Chanel prétendirent forcer le duc de Croy, le prince de Sobre et le duc d'Havré à les reconnaître comme les descendants d'une branche aînée de leur famille. Par exploit du 13 mars 1819, après un appel en conciliation devant le juge de paix du Xe arr. de Paris du 16 février 1819, ils les assignèrent à cette fin devant le tribunal de première instance. Le jugement rendu le 26 août 1820 les débouta : ils firent appel et l'arrêt de la cour du 12 mai 1821 régla la question. On l'aurait du moins pu croire. Après un rejet de pourvoi en cassation du 25 février 1823, ils n'en persistèrent pas moins dans leurs prétentions.

Un nouveau jugement du 9 juillet 1830, qui obligeait les officiers de l'état civil à rayer le nom de Croy des actes dans lesquels les Chanel l'avaient pris, fut exécuté, sans qu'on pût empêcher les neveux des Chanel condamnés par l'arrêt du 17 mai

1821 à abandonner le nom de Croy. Ils prétendirent n'avoir pas été parties au procès. Même en 1860, l'un d'eux présenta une requête devant la Commission Impériale du sceau de France pour qu'on lui reconnût le titre de prince de Crouy-Chanel ; requête qui avait été repoussée par ladite Commission le 6 mai 1821. Enfin en 1865, un héritier Chanel intenta un procès au duc de Modène, en qualité d'héritier des Arpads.

Les mémoires et publications sur les différentes affaires que suscitèrent ainsi ces prétentions, sont trop nombreux pour qu'on songe à les indiquer ici. Un certain nombre d'entre eux sont cités par Guigard (J.) *Bibliothèque héraldique de la France*, p. 362 et autres.

La généalogie véritable de la maison de Croy. généalogie qu'il est possible d'appuyer sur des milliers de pièces, a été publiée plusieurs fois. La meilleure est celle qui se trouve dans le tome VII de *l'Histoire généalogique des Pairs de France, du marquis de Courcelles*. Celle qui a été donnée par *Saint-Allais* et *le Nobiliaire Universel de France ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume... t. XIII (1818)*, a été faite d'après la généalogie de 1790. Elle n'a aucune valeur. ROBERTOT.

—

Devise : Moro sove m'attaco (LIV, 336). — Il faut dire : *Moro dove m'attacco* (où je m'attache, je meurs). Cette devise fait allusion au lierre.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Monsieur le chanoine (LIV, 501, 585, 640). — Notre érudit collaborateur Unus dit : « Aujourd'hui un prêtre arrive à la mosette comme un officier à la croix d'honneur ». Il me permettra de ne pas être du tout, mais du tout, de son avis. La mosette (qui comporte le rochet au lieu du surplis) se donne de droit aux doyens (curés de cantons), aux vice-doyens, quand il y en a d'établis, généralement aux curés, et même aux vicaires, des grandes paroisses des villes. Cela n'a rien à voir avec l'âge. Plusieurs d'entre eux sont jeunes. Combien je connais de prêtres méritants, âgés, qui n'ont pas la mosette.

Je me demande ce que la *mosette* (colonne 586 du n° 1127) vient faire dans la question, et quel rapport elle peut avoir avec le canonicat. M. Unus n'aurait-il pas employé ce mot à la place de celui de *camail ?* En tout cas, que M. Unus regrette le nombre de canonicats honoraires et d'honneur (il y a ces deux catégories en sus de celles de titulaires et de prébendés), bien ; mais quand il désapprouve qu'on appelle un chanoine : *monsieur le chanoine* et ajoute « que nous marchons *rapidement* vers le moment où tout ecclésiastique sera : M. le chanoine », il me permettra de ne pas être de son avis, tout en reconnaissant l'importance et la courtoisie de sa réponse. ST.-SAUD.

—

Physionotrace (T. G., 701 ; XXXVI ; XXXVIII ; XXXIX ; LIII ; LIV, 597). — Le premier portrait indiqué par M. Vivarez n'est il point celui de Jean-Félix *Clabat du Chillou*, l'un des premiers chefs du soulèvement vendéen, en mars 1793 ? Ce du Chillou habitait la Gaubretière (Vendée) ; il avait épousé mademoiselle Boisy, sœur de Boisy du Sourdis, l'ami intime de d'Elbée. Du Chillou et sa femme furent désignés, en 1799, par le Directoire du département de la Vendée pour répondre, comme otages, de la nouvelle prise d'armes des royalistes. La famille de Boisy est représentée aujourd'hui à la Gaubretiére par les enfants de l'Intendant général de Kervenoaël.

L'armorial de Rietstap signale de nos jours, en Poitou, une famille *de Clabat*. J'ai tendance à croire que c'est celle de l'ancien officier vendéen, laquelle, suivant un usage qu'on peut dire constant dans nos provinces de l'Ouest, a transposé la particule devant son nom patronymique.

Il existe aussi en Poitou et en Bretagne une famille de *Chilleau-Airvault*, qui ne paraît pas avoir la même origine que les *Clabat du Chillou*. H. B. D.

—

Les jaquemarts de France (LIV, 618). — Dans les départements du Midi, le jaquemart de Lavaur est célèbre. D'un toqué on a l'habitude de dire : Il a été frappé par le jaquemart de Lavaur. *Estoucat dou jacoumart de Labaou.*

Un jaquemart sonne (ou sonnait ?) les heures en la tour de l'hôtel de ville d'Avignon. Je crois bien en avoir vu un sur une des portes de la ville de Saint-Omer.

*
* *

A titre de mémoire, je rappellerai l'horloge surmontant le portail du château de Diane de Poitiers à Anet (E.-et-L.).

Ce mécanisme (construit en 1554) qui sonnait les quarts, communiquait avec un cerf et quatre chiens en bronze, grandeur naturelle. Une des jambes du cerf était mobile, se levait et frappait autant de coups qu'il y avait d'heures à sonner. Les chiens dont l'attitude semble mettre le cerfs aux abois, ouvraient la gueule à chaque quart de la sonnerie. Leur voix était simulée par des cloches de notes différentes dont les battants correspondaient par des fils à leur mâchoire inférieure et la faisaient ouvrir et fermer lorsque le mécanisme était en mouvement. Outre ces fonctions un peu enfantines, cette machine horaire donnait diverses indications astronomiques intéressantes, telles que la position des signes du zodiaque, les mois, les quantièmes et l'âge de la lune.

Elle fut vendue, en l'an II de la 1re république, lors de la confiscation du château, comme bien national, pour le prix de 505 fr. Elle a été remplacée en 1856 par une autre entièrement moderne, et les chiens et le cerf, vendus avec l'horloge, ont été remplacés par ceux en terre cuite bronzée que l'on voit aujourd'hui.

A cela près, je réponds exclusivement à la question ! M. M.

*
* *

Il y en a un à Moulins (Allier), bonhomme, bonne femme, deux enfants. Le bonhomme sonne les heures, la bonne femme les demi-heures, l'un des enfants les quarts et l'autre les trois quarts.

E. F.

*
* *

A l'église Notre-Dame de Dijon, les *jaquemarts* sonnent l'heure depuis l'an 1382. Il existe également des *jaquemarts* au beffroi d'Avignon ainsi qu'à l'hôtel de ville de Compiègne ; ces derniers automates sont désignés sous le nom de *piquantins*.

Les *jaquemarts*, qui ornent encore aujourd'hui l'église Notre-Dame de Dijon furent, d'après l'histoire, enlevés à Courtrai par Philippe II le Hardi, duc de Bourgogne, en 1382, après la victoire de Roosebecque (27 novembre 1382), avec l'intention bien évidente d'en doter sa capitale.

Courtrai possédait depuis longtemps cette horloge.

Bien que l'horloge fût inventée par un pape français, le savant Gerbert, on n'en constate guère d'authentiques avant le XIVe siècle. La régularité de l'horloge fit l'émerveillement de tout le moyen âge. Il sembla que ce fût une révolution dans la vie sociale que de savoir dorénavant l'heure, et que, dès lors, la régularité morale, l'exactitude dans les devoirs, la vertu dussent s'ensuivre fatalement.

Les plus grands personnages de la terre s'occupèrent à perfectionner cette machine créée par un pape, témoin Charles-Quint qui cherchait à se consoler des déboires des heures passées en mesurant plus exactement les heures à venir. Les perfectionnements étaient, les uns utiles, les autres purement agréables et pittoresques. On attachait aux mouvements de l'horloge de petites figurines de bois ou de métal, des automates qui annonçaient l'heure de mille manières.

Parmi ces horloges à personnages faut-il retenir la plus fameuse d'entre elles : l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg commencée en 1352 et terminée en 1842 ? Evidemment non. A vouloir établir une comparaison entre un tel chef-d'œuvre de mécanique et les simples *jaquemarts* ou les coucous, on éprouve la même déception produite par le parallèle des vers libres, des bouts-rimés, des mots alignés par des rimailleurs avec la poésie sublime...

Les bourgeois des villes dotées au moyen âge de ces horloges théâtrales étaient tellement fiers et jaloux d'en conserver le secret, qu'ils faisaient tout au monde pour empêcher le constructeur d'aller ailleurs en organiser de pareilles.

On raconte qu'au XVIe siècle, l'horloger Clavelé fut brûlé vif ainsi que Syppins, qui fit, en 1598, l'horloge de Lyon.

Ce sont des légendes, mais elles prouvent la grande admiration qu'inspirèrent les premières horloges.

ALEXANDRE REY.

—

Eteignoirs (LIV, 338, 474, 658). — A Bruges et à Gand on voit encore d'assez nombreuses maisons seigneuriales où, de chaque côté de la porte d'entrée, restent attachés deux éteignoirs de métal dans lesquels les valets plongeaient les torches

éclairant la marche de leurs maîtres.

Il en existe encore, mais en petit nombre, dans quelques autres villes anciennes du pays flamand ; je n'en ai jamais vu dans les autres parties de la Belgique.

E. T.

*
* *

J'ai vu tout récemment en Italie, dans une ancienne maison de Foggia, des masques en bas-relief, situés le long des escaliers, dont la bouche béante servait d'éteignoir pour les torches ; elles en conservent encore les traces.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

L'auteur de « Les Carnets du roi » (XLVII ; LIV, 643). — L'attribution de de ce pamphlet au roi Léopold II est tout simplement absurde ; il suffit d'y avoir jeté un coup d'œil pour s'en assurer.

L'auteur a ramassé quelques potins traînant un peu partout, généralement aussi authentiques que la légende de Cléo de Mérode; il les a assez habilement, il faut le reconnaître, adaptés et cousus, le tout assaisonné d'une sauce prise dans le *Prince*, de Machiavel. E. T.

*
* *

Lion monosyllabique (LIV, 672). — Certes oui, Louis Veuillot écrivait correctement. Aussi n'est-il pas coupable des deux vers faux que M. A. I. a relevés dans les *Pages choisies*. Veuillot a écrit un sonnet fort spirituel : *La diva*, que M. Albalat a bien fait d'imprimer dans son recueil. Voici de ce sonnet le deuxième quatrain (dernier texte, extrait de *Les couleuvres*, 1869, p. 45) :

Tous nos lions sont enragés
Quand vous chantez un air de guerre ;
Chantez-vous un air de bergère,
Soudain nos lions sont bergers.

Le sonnet avait paru d'abord, en 1863, dans *Satires* (p. 163) sous le titre : *Une diva*. Dans ce premier texte, on lisait :

Les lions *semblent* enragés...
Soudain *les* lions sont bergers.

Ni dans l'un ni dans l'autre texte, Veuillot n'avait fait des vers faux. C'est l'éditeur des *Pages choisies* qui a délibérément changé les deux vers Cet éditeur passe cependant pour un lettré. Comment admettre qu'il n'a jamais entendu ce vers de Lafontaine :

Le *lion* tint conseil et dit... ?

Ou ce vers de Barbier :

Bondir et rebondir le *lion* populaire ?

Ou ces vers d'Hugo :

C'était l'heure tranquille ou les *lions* vont boire..
Vous êtes mon *lion* superbe et généreux ?

Mais non. Il s'est bouté dans la cervelle que *lion* est monosyllabe ; il a corrigé (?) les vers de Veuillot, et fait écrire à celui-ci ces deux vers de neuf pieds :

Les lions paraissent enragés...
Soudain les lions se font bergers.

Et ce n'est pas le seul endroit où il en ait usé avec sans-gêne. Il donne de Veuillot deux sonnets sans les blancs nécessaires entre les strophes : ils n'ont plus mine de sonnets. Il change les titres. Il change la ponctuation, à laquelle Veuillot était si attentif. Dans la dernière pièce de vers qu'il reproduit : *Marsyas*, il n'y a pas moins de huit fautes, dont une donne un vers faux (par l'écriture *encore* au lieu d'*encor*), dont une autre par la substitution d'un mot à un autre (*vie* pour *voix*) modifie fâcheusement le sens. Une troisième procure un véritable non sens. Il s'agit d'un campagnard riche, et les *Pages choisies* impriment :

J'ai femme, chiens, troupeaux, et *vingt* écus [de rente.

là où Veuillot avait écrit (*Satires*, p. 35) :

J'ai femme, chiens, troupeaux, *vingt mille* [écus de rente.

Peut-on s'imaginer la fureur de Veuillot, de ce puriste,

Du malheureux *li-on* languissant, triste et [morne,

à voir son texte ainsi tripatouillé ?

Encore une observation. Lorsqu'un éditeur fait un recueil d'œuvres choisies d'un maître, il devrait scrupuleusement, me semble-t-il, s'en tenir aux derniers textes donnés par celui-ci. Quelques-unes des poésies qu'a reproduites M. Albalat ont été publiées par Veuillot dans *Satires*, en 1863, puis, avec de légers changements, en 1869, dans *Les couleuvres* : c'est le texte de 1869 que les *Pages choisies* eussent dû reproduire. H. M.

—

Le théâtre en province (LIV, 281, 355, 428, 476, 534, 592, 698). — *Le théâtre de Dunkerque, depuis les origines jusqu'à nos jours*, par Albert Bril :

I. Avant la Révolution. — Les mys-

tères au moyen âge. — « T'Krebbetje ». — Sociétés de Rhétorique. — Michel de Swaen. — Théâtre des Jésuites. — Nos premières salles de spectacles. II. Sous la Révolution. III Sous l'Empire. IV. Sous la Restauration. V. Sous le gouvernement de 1830. La nouvelle salle de spectacle. VI. Sous la seconde République. VII. Sous le second Empire. (Théâtre contemporain non encore paru).

Ce travail a été inséré dans le *Bulletin*, t. VIII, année 1905.(p.97-327) de l'Union Faulconnier, Société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime. E. M.

*
* *

Poupé (Edmond) : *Le Théâtre à Toulon* (1791-1792) dans le *Bulletin historique et philologique*, 1905, p. 346-348.

Octave B.

—

Prononciation de l'U en latin (LIV, 279, 420, 537). — M. l'abbé de la Guéronnière, actuellement curé de *Veneux-Nadon-les-Sablons* (Seine-et-Marne) a publié une série d'articles sur la *prononciation du latin à Rome*.

L'auteur de la question pourra s'adresser à lui. L. Desrues.

—

Lez ou lès (LIV, 110, 202, 309, 365, 538, 655). — Ne pas confondre avec *lay* ou *laye*, voie, chemin ou layon : Saint-Germain-en-Laye, la Lay Saint-Christophe, et autres noms analogues.

Dr Bougon.

—

Partir à... ou partir pour (LIV, 454, 648). — Les maux que l'on ne peut enrayer ni guérir, il est doux de les expliquer (c'est la fonction sociale des médecins) et poli de les dissimuler — de les orner tout au moins (et c'est la tâche des malades qui ont un peu de monde). — Je partage l'avis de M le vicomte de Bonald. *Partir à...* est incontestablement une faute de français, mais une faute contre laquelle on ne réagira plus : il est trop tard. Je voudrais au moins expliquer sa raison d'être, qui est son excuse, et proposer au tout-puissant qui-de-droit un biais pour la commettre — puisque l'on y tient — sans trop de remords.

D'abord pourquoi la commet-on ? Parce que, le plus souvent, on veut indiquer aussi brièvement que possible où l'on va et pour combien de temps. « Je pars pour Paris, pour trois jours ». Deux *pour* en sept mots ! On en remplace un et l'on dit (à tort, c'est entendu) : « Je pars à Paris pour trois jours ». Je doute que l'on remonte un pareil courant, car je ne vois aucun moyen d'exprimer correctement et en aussi peu de mots le même nombre d'idées précises ; or vous connaissez la loi du moindre effort.

Il nous faudra sans doute vivre avec notre mal. Pouvons-nous en moins souffrir ? Peut-être. Que MM. les puristes veuillent bien décréter que lorsqu'on part *à* Paris ou *en* Suisse, le participe présent *allant* est sous-entendu, élidé. Il n'y aura plus solécisme, mais ellipse (*egote baptiso carpam*) ellipse hardie sans doute et que l'on ne rencontre pas à tous les tournants de phrase de Bossuet, Pascal et autres seigneurs sans importance, mais que déjà nos immortels d'aujourd'hui immortalisent à l'envi et que je crois bien avoir trouvée (sauf erreur) dans la prose fluide de M. Anatole France. Comment dire alors que ce n'est pas français ? — Hélas ! le sage que choque la réalité nue doit apprendre parfois à la cacher sous d'agréables draperies. L'abbé Jérôme Coignard lui-même, j'en suis sûr, approuverait cette maxime. G. de Fontenay.

—

Tant qu'à faire (LIV, 616, 700). — J'ai souvent entendu dire, et par des gens se piquant de bien parler, *à tant faire*. Or cette locution me paraît assez correcte et préférable à celles de : *tant à faire*, ou *tant qu'à faire*. Cette dernière est très usitée. Oroel.

—

En purette (LIV, 504, 653, 704). — Ce mot existe dans toute la partie wallonne de la Belgique, avec la signification de : en chemise. E. T.

*
* *

C'est probablement une transformation par le langage familier de l'ancienne expression *en pur*, ou *en pure*.

Littré : anciennement. *En pur chef, tête nue*. Entre autres exemples à l'historique : l'homme... en pur le corps, c'est-à-dire sans manteau (Lacurne) ; et me mettrai en pur ma chemise (Froissart).

Godefroid : *pur*, nu, simple. Avec le même sens, *en pur*, accompagné d'un substantif : en pur le corps, en pur ma

cemise, en pure la cotte. Absolument, *en pure*, nu. J. Lt.

—

Bougeotte ou tracassin ? (LIV, 616). — De ces deux mots :

Le premier désignerait plutôt un état épidémique : *picote*, *cocotte*, *bougeotte* ;

Le second s'applique à merveille à l'individu et à son action : *tracassin*, *marcassin*, *fantassin*, *matassin* ;

Mais pour la « folie de l'espace », l'expression est à trouver :

Necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum.
(*Hor. ad Pis.*, 48).

Un mot avec suffixe en *ite*, qui exprime ce besoin d'agitation et de mouvement, cette manie ambulatoire, si favorable de nos jours, à la vie intérieure, au recueillement et même au travail... *cinésité aiguë ? alétite*, *alaumonite aiguë ? balladite ? aiguë* toujours : Le mot est au concours.

Théobald.

***

Les deux mots, selon moi, ne sauraient être synonymes, l'un vient du verbe *bouger*, l'autre du verbe *tracasser*. C'est bien parce que l'honorable officier général commandant la ... division de cavalerie à ..... avait l'esprit *tracassier* que ses subordonnés, il y a 15 à 16 ans, ne le désignaient entre eux que sous le nom de *tracassin*.

La bicyclette, ni l'automobile n'ont rien de commun avec ce mot expressif qui ne saurait avoir aucun rapport avec la monomanie actuelle de déplacement. Autant vaudrait y rattacher la *duruyte* qui fut quelque peu à la mode, non pas aux temps mérovingiens, mais aux temps napoléoniens, vers 1863-64.

L. du Grabe.

***

Je ne puis répondre de façon précise à la demande de votre spirituel collaborateur *Iskatel*, sur le point de savoir d'où vient et qui a lancé le mot *tracassin*, vocable synonyme de *bougeotte*, mais, comme lui, je puis justifier de la priorité qu'il invoque en faveur de *tracassin* qu'il fait remonter à trois ans.

Bien avant que ce terme de *tracassin* fût compris et répandu dans le vieux faubourg Saint Germain, je l'avais entendu employer ; cela date de 15 ans, je faisais à cette époque mon service militaire à la ... division de cavalerie, et c'est sous ce nom, qu'un de mes officiers supérieurs, aujourd'hui général, homme de très grande distinction et de valeur militaire, désignait dans l'intimité le commandant de la division. Emile V.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV, 504, 654). — Il suffit de compléter la phrase pour qu'elle s'explique d'elle-même. Abrégée, on en cherche le sens. Un ivrogne dissipe le malaise du matin en buvant de nouveau. D'où le dicton, alors entier : « Reprendre du poil du chien qui vous a mordu ». D'autres applications sont aisées, mais par comparaison seulement, comme pour tous proverbes, adages et sentences. Villefregon.

***

Cette expression est très répandue en Belgique, non pas avec la signification que lui donne le confrère *Curiosus*, mais avec celle du confrère *Leda* dans le numéro du 30 octobre.

Les ivrognes, au lendemain d'une orgie, se remettent à boire prétendant que le meilleur moyen de se guérir de cette affection spéciale qu'on appelle *mal aux cheveux* est de *reprendre du poil de la bête qui vous a mordu*. E. T.

—

Tenir tête et tenir la tête (LIV, 504, 703). — Je n'ai jamais entendu employer l'expression : Tenir tête ou tenir la tête dans le sens de tenir compagnie, mais dans les suivants : Tenir tête, discuter avec une personne qui n'est pas de votre avis, ne pas céder, lui tenir tête, — et tenir la tête... à quelqu'un qui a le mal de mer ?

Mais du moment que Maurice Donnay l'emploie autrement, il doit avoir raison ; l'*Intermédiaire* est trop répandu pour que la question n'arrive pas jusqu'à lui, cela nous vaudra peut-être la bonne fortune de quelque réponse, soit ici, soit ailleurs, et ce sera toujours un régal pour les amateurs d'esprit. J. V. P.

—

Usuriers de Cahors (LIV, 562, 704). — Dans ma communication : seconde ligne, lire *Caors* ; dernière ligne, lire *lou Carsi*. B.-F.

—

Signe de la croix avec de l'eau de mer (LIV, 282, 376, 431, 544, 658.) — Oui, cette coutume existe sur toute la

côte de Normandie. Baigneurs et pêcheurs n'entrent jamais dans l'eau de mer sans se signer.

La raison qu'on donne de cet usage est :

1° Que la mer étant un immense cimetière, son eau est respectable ;

2° La mer étant une féconde nourrice, il faut en remercier Dieu ;

3° Quand on entre dans l'eau on n'est pas certain d'en ressortir, et il faut faire un acte de foi.

—

« Camoëns », drame de V. Perrot (LIV, 672). — *Camoëns*, drame en 5 actes, par Victor Perrot et Armand du Mesnil, représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 29 avril 1845, avec un demi-succès et imprimé la même année (Paris, Beck, Tresse, in-8 à 2 col. de 34 p.).

L.-H. L.

***

Camoëns, drame en prose, de Victor Perrot et Armand Dumesnil, fut joué à l'Odéon, non sans quelque succès, à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai 1845. Les deux principaux rôles de cet ouvrage étaient tenus avec talent par Bignon, qui devait prendre bientôt une place si importante au fameux Théâtre-Historique d'Alexandre Dumas, et par Mlle Fitz-James. Je ne sais rien de l'écrivain dramatique qui signait Victor Perrot. Quant à son *Camoëns*, on trouverait vraisemblablement tous les renseignements désirables en consultant les feuilletons du temps. Entre autres, Théophile Gautier en rendit compte dans *la Presse* du 5 mai 1845.

A. P.

***

M. Nadar a bien connu Perrot et pourrait se le rappeler en mettant en ordre ses prodigieux souvenirs.

—

Contes orientaux jetés au feu — Burton (LIV, 329, 643). — L'histoire du manuscrit de Burton jeté au feu, a été racontée dans la *Revue d'Edimbourg* d'octobre 1893. Lady Burton était bien catholique, en effet ; mais, quoiqu'elle eût aidé son mari à préparer la traduction des *Mille et une nuits*, qui est assez scabreuse, elle n'y avait point trouvé matière à s'effaroucher. Elle se préparait donc à publier le *Jardin parfumé* du Sheik *El-Nefzaoni*, à le céder pour 3.000 guinées à un éditeur de ses amis, lorsque l'énormité des propositions qui lui furent faites par un autre éditeur, assurant 1.500 souscripteurs (les *Nuits* n'avaient été tirées intégralement qu'à 1.000 exemplaires (1) et offrant d'avance 6.000 guinées, lui ouvrit les yeux. Elle relut le manuscrit, et sans hésiter, délibérément le jeta au feu, sacrifiant ainsi d'un beau geste 160.000 fr.

La *Revue d'Edimbourg* approuve ce sacrifice. En principe, oui. Cependant mieux eût valu, ce semble, donner le manuscrit au British Museum, ou le tirer à quelques exemplaires confiés aux seules Bibliothèques publiques de première importance. Burton, qui possédait environ vingt-cinq langues orientales, qui avait longtemps fait la police, sous toutes sortes de déguisements sur la frontière de l'Inde, pour le compte du gouvernement anglais, connaissait à fond l'intimité des mœurs orienrientales. On sait qu'en Orient, si la maison privée est hermétiquement close aux étrangers, s'il est même interdit en Perse de demander à un mari des nouvelles de sa femme, cependant, entre gens du pays ou crus tels, les langues marchent ; et de bazar en bazar circulent les propos médisants, les aventures amusantes, et jusqu'aux secrets d'alcôves. Il y a, dans ces confidences indiscrètes, dans les racontars et le *focklore* indigènes, bien des détails qui souvent expliquent des choses autrement incompréhensibles. Il se pourrait que tel passage d'un Pèlerinage en Terre-Sainte et en Egypte imprimé récemment dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, s'expliquât par une référence aux notes de Burton dans les *Mille et une nuits* ; de même que tel autre passage d'un article nouvellement paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur les esclaves chrétiens d'Alger, s'éclaircirait peut-être par un renvoi à Brantôme.

Je dirai de plus qu'étant, pour ma part, hostile au divorce, il est une assertion de Burton qui m'a fait comprendre le danger de vouloir inconsidérément l'étendre, soi-disant au profit des femmes, dans des conditions qui ne tarderaient pas à tourner contre elles.

---

(1) Il en a été fait depuis lors deux éditions mitigées, l'une un peu plus complète que l'autre ; mais la réimpression totale ne devra jamais être autorisée d'après l'engagement pris par l'auteur.

Il s'en faut de beaucoup, du reste, que toutes les notes de Burton, ajoutées au texte fussent *objectionables* Un grand nombre pourrait s'adjoindre à la plus inoffensive des traductions, même pour les jeunes gens des deux sexes, sans rien perdre de leur saveur. Les articles de la *Revue d'Edimbourg*, si durs pour Burton, ont été, croyons-nous, écrits par l'orientaliste Stanley Lane-Poole, neveu de Lane, le premier traducteur anglais des *Mille et une nuits*.

On trouvera des appréciations plus justes de Burton dans les critiques et correspondances à son sujet que le *Times* littéraire a publiées en mars dernier, 1906.

Quant au *Jardin parfumé*, il en existait, dit-on, des traductions manuscrites ou lithographiées qui circulaient parmi nos jeunes officiers d'Algérie. Peut-être est-ce l'une d'elles qui aura servi de texte à l'édition Liseux, que je ne connais point.

BBITANNICUS.

—

Distique à attribuer (LII ; LIV, 642). — *Inveni portum.*. A peu près à moitié chemin de Menton à Vintimille, sur la terre italienne, à 6 kilomètres de cette dernière ville, à la pointe de la Mortola (forme dialectique de Mortella-Myrte), on traverse une propriété qui porte le même nom et qui appartient aujourd'hui à M. Hanbury. Elle comporte plusieurs bâtiments. La maison ancienne date, dit-on, de 4 à 500 ans. Elle appartenait très anciennement à la famille patricienne des Lanteri de Vintimille qui l'a vendue, au xve siècle, à la famille Orengo. A l'entrée principale de la maison, on voit une mosaïque représentant Marco Polo avec la devise : *Marcus Polus Venetus nat. MCCLIV ; ob. MCCCXXIV. Sinae peregrinator primus.* Au dessus et sur le devant de l'arc du portique le fameux distique :

Inveni portum | spes et fortuna valete,
Sat me lusistis | ludite nunc alios.

La tradition veut-elle que Marco Polo ait eu une résidence d'agrément à la Mortola et le distique s'applique-t-il au propriétaire actuel ou à Marco Polo ?

M. Hanbury, qui est un parfait gentleman, pourrait éclaircir ce point.

L. DEPAL.

La législation antique et ancienne concernant les vignes et leur culture (LIV, 668). — Consulter J. Dujardin : *Recherches rétrospectives sur la culture de la Vigne à Pais*. Paris, 1902, in-8. — G. Curtel : *La Vigne et le Vin chez les Romains*. Paris, C. Naud, 1903 ; in-8.

B.-F.

*
* *

Planchenault (Nicolas) : *Notice historique et pratique sur la culture de la vigne, spécialement en Anjou.*

(Mémoires Soc. Acad. Maine-et-Loire, année 1866, Tome XIX, p. 41.)

O. BEUVE.

—

Le masque mortuaire de Béranger et Chintreuil (LIV, 618). — Chintreuil avait contracté une grosse dette de reconnaissance envers Béranger. Le poète avait été son premier amateur ; c'était lui, qui, le premier, plus touché par l'infortune de l'artiste que par son talent, lui avait payé une toile soixante francs. Usant de son crédit, il l'avait recommandé à ses amis et pas un instant, jusqu'à sa mort, il ne lui marchanda la précieuse ressource de ses relations.

Chintreuil ne l'oublia point. Un coin de son atelier fut réservé à ce cher souvenir. Il y disposa un masque mortuaire de Béranger, un plâtre dont l'original est à Carnavalet. Il le légua à Jean Desbrosses, son ami le plus intime, qui avait connu les relations de Chintreuil avec Béranger et n'en parlait jamais qu'avec des larmes. Desbrosses avait ce masque dans son atelier. Il est encore au milieu des toiles de Chintreuil et des toiles de Desbrosses dont les héritiers feront une vente quelque jour.

Comme on le voit, il ne s'attache à ce plâtre, que la valeur d'un touchant souvenir.

—

Les pigeons voyageurs du siège de Paris (LIV, 618). — D'après *le Maréchal Canrobert*, de Germain Bapst (tome III), ce serait au colonel Govone, depuis général, que reviendrait l'honneur d'avoir appliqué à la guerre ce mode de correspondance.

DE VISU.

Encore une légende qui s'en va. Le pont Notre-Dame et le frère Jean Jaconde (LIV, 666). — M. Vachon se trompe en affirmant que Jehan de Doyac et Colinet de la Chesnaye avaient été nommés « supérintendants de l'ouvraige » postérieurement à 1502 ; c'est en effet le 24 février 1500, quatre mois avant l'apparition du nom de frère Jehan Joyeulx parmi les maçons et tailleurs de pierre chargés de la construction, que cette commission leur est délivrée. A partir de 1501, on n'entend plus parler d'eux.

Dès le 7 novembre 1499, le Bureau de la Ville s'était assemblé pour délibérer sur la construction du pont, et le 4 novembre de la même année, Jehan le Conte, maistre des œuvres de maçonnerie de Rouen, et Pierre Tarizel, maistre des œuvres de maçonnerie d'Amiens, présentaient un rapport à cet effet. Le 6 juillet 1500, on voit Jehan Joyeulx figurer pour la première fois dans les délibérations ; il est en désaccord avec Didier de Félin et « autres maistres maçons et tailleurs de pierre », relativement à la hauteur des arches, et le Bureau de la Ville leur enjoint de présenter chacun « ung pourtraict » du pont. L'accord ne s'établit que le 20 juillet 1504.

On peut donc considérer comme les véritables architectes du pont Notre-Dame le frère Joconde dit Jehan Joyeulx et Jehan de Felin qui avait été commissionné, comme supérintendant du pont le 1er octobre 1501, en remplacement de son père.

Sauval se trompe en supposant que Jehan de Doyac et Jehan Joyeulx étaient « même personne » puisque tous deux prennent part à une délibération du Bureau de la Ville, le 11 juillet 1500.

GOMBOUST.

—

La main de justice (LIV, 614). — Sans répondre directement — et pour cause — à la question posée, je signalerai l'ouvrage suivant que je tiens à la disposition de M. A. B. X, s'il le désire :

Dissertations sur différents sujets de l'histoire de France, par M. *Bullet*... M.DCCLIX.

A la page 107, il trouverait une *Dissertation* (20 pages) *sur la main de justice.*

EFBEY.

***

A. B. X. remercie Efbey ; on vient de lui procurer l'ouvrage.

Il y est en effet question de la main de justice, d'une manière intéressante.

Le premier roi à qui l'on voit porter cette marque est Hugues Capet. Quelle a été la vue de ce prince en établissant cette nouvelle marque de la dignité royale ? Bullet avoue en être réduit aux conjectures. Est-ce parce que les rois, à leur sacre, étendaient la main sur les évangiles ? Certains tableaux montrent, au-dessus des images de Charlemagne et de Charles le Chauve, des mains ouvertes. Est-ce parce qu'il est dit, dans l'Ecriture, que le nom de Dieu était avec le patriarche Joseph, et que l'assistance de Dieu est ainsi exposée par sa main ?

Le sceptre était le symbole de l'autorité et de la justice tout ensemble. Hugues Capet trouva à propos d'établir un symbole pour la justice, « une verge d'équité ». A côté du sceptre se dressa désormais la main de justice, main qui inflige les châtiments, distribue les dons, arrête les méchants, soutient les faibles, relève les opprimés. Et cette main fut d'ivoire pour exprimer qu'elle doit être nette et sans venin.

Les reines aussi avaient la main de justice ou de miséricorde.

Explications qui ne sont que des hypothèses. Il reste encore à dire, me semble-t-il, avec A. B. X. qui, le premier, adopta la main de justice, fut-ce bien Hugues Capet ? et le sens qui était réellement attaché à ce symbole royal. Y.

—

Le Nègre et le Maréchal (LIV, 220, 405, 549, 626, 686). — Est-ce que l'explication ne se trouverait pas dans l'argot des Saint-Cyriens ? L'élève le mieux noté, celui qui travaillait le plus dur, était, paraît-il, qualifié de *nègre*. Dès lors, le compliment du Maréchal se justifie et ne peut en rien prêter à rire. J. LT.

—

Les roues de Fortune (LIV, 228, 371, 432, 480, 545, 601, 657). — Personne n'ignore que l'allégorie de la roue est commune aux mythologies du paganisme et à la littérature chrétienne. Si Anacréon a usé de cette comparaison :

> Τροχός ἅρματος γὰρ οἷα
> Βίοτος τρέχει κυλισθείς.
>
> (*Od.* IV, 7-8).

l'apôtre saint Jacques, de son côté, assimile la vie de l'homme et son cours à la prompte révolution d'une roue qui tourne sans arrêt sur son axe (Voy. *Ep.* III, 6).

Aussi les imagiers et peintres du moyen âge en ont-ils fait un thème iconographique, l'image de la destinée humaine et de ses vicissitudes, débuts pleins d'espoirs et de promesses, ascension progressive vers un instable zénith, suivie bientôt d'un inévitable et rapide déclin. C'est ce que figurent de petits personnages suspendus au pourtour de la roue, emportés par elle jusqu'au point le plus élevé du cercle par un mouvement giratoire qui les renverse ensuite et précipite leur inévitable décadence (Roses de Saint-Etienne de Beauvais et de la cathédrale d'Amiens ; miniatures des manuscrits, Biblioth. nat., ms 6877, biblioth. d'Amiens, ms 216 ; fresques de la cathédrale de Rochester et de l'église de Sophalès).

Dans cette dernière représentation, nous apprend Didron, deux femmes, l'une en vêtements blancs, l'autre complètement voilée de noir, — le jour et la nuit, l'heur et le malheur, — halant le cordage qui commande la roue du Destin, tour à tour élèvent et précipitent les pauvres humains.

Qu'ont à voir avec tout ce symbolisme les appareils de sonnerie existant ou ayant existé en quelques églises, les roues à clochettes (*rota cum tintinnabulis* de Du Cange) ? Elles n'ont jamais, que je sache, été appelées, jusqu'alors, du nom de « roues de Fortune ». En les désignant, dans l'énoncé de la question comme dans les réponses, par un terme qui ne leur convient en aucune manière, on s'expose à créer une confusion des plus regrettables. F. Bl.

*
* *

Dans son explication du symbolisme de la roue, M. Pierre dit qu'elle est prise comme l'image de la vie humaine dans son évolution. L'église de Benouville, canton de Douvres (Calvados) renferme une preuve manifeste de cette assertion. Sur le mur septentrional de la nef on a retrouvé, sous une épaisse couche de badigeon, des restes de peintures à fresque qui peuvent remonter au XVIe siècle. Malgré leur détérioration, on peut ainsi reconstituer l'ensemble. La partie supérieure du mur représente le dit des *Trois morts et des trois vifs*, trois tableaux.

Au-dessous, à gauche, on voit l'enfer. Des démons torturent les damnés. A remarquer le supplice de l'ivrogne. Suspendu au bout d'une corde passée dans une poulie, des démons le plongent dans un puits d'où ils le retirent pour le replonger ensuite.

Sur le même plan est représentée une roue à 6 rayons, haute d'environ 70 centimètres. C'est la roue de vie. Au bas à droite, se trouve un tout jeune enfant ; plus haut, on voit un adolescent ; au sommet se tient un homme dans l'âge mûr ; en redescendant à gauche, c'est un vieillard qui semble retomber dans le vide. Le mauvais état de la fresque empêche d'en distinguer davantage. A droite de cette roue, une autre fresque représente le ciel. Un ange tient une banderolle avec cette inscription : « *Gloria in excelsis Deo* ». Au-dessous de lui se trouve un groupe d'élus, le martyr avec le glaive, instrument de son supplice, le religieux avec le froc et la tonsure, etc. Bref, l'ensemble représente bien l'image de la vie considérée au point de vue chrétien, la vie avec ses différents degrés symbolisés par la roue, et son *exitus* bon ou mauvais symbolisés par le ciel et l'enfer. Frédéric Alix.

—

« **Mutualité** » (LIII ; LIV, 338,541). — Personne, jusqu'à ce jour, n'a répondu catégoriquement à la question posée dans le numéro du 10 septembre 1906, par notre collègue P. B.

Un ouvrage contenant le *pour* et le *contre* de la mutualité n'existe pas. Très complet et définissant les faits et gestes des mutualistes de tous rangs, de toutes capacités, de tous genres etc., etc., cette curieuse publication formerait à elle seule un véritable bric-à-brac littéraire. Cette rétrospection, au demeurant, facile à établir en collectionnant les articles, les discours, les programmes de mutualistes ou de soi-disants mutualistes relatés dans d'innombrables feuilles de petites localités — intéresserait nos contemporains.

Dans cet ordre d'idées, je donne volontiers communication de quatrains trouvés dans une revue médicale de province.

SUR LA MUTUALITÉ OFFICIELLE

I

Dans cette bonne Mutualité,
On ne sait ce que l'intrigue y secrète ;
Beaucoup s'y trouvant en sécurité,
Pour peu que leur naturel s'y prête.

II

Pourquoi ce marchepied est-il dressé ?
Jadis, on faisait le bien sans tapage :
Au vrai dévoûment désintéressé,
Cet objet tant prôné forme un barrage.

III

Mais, aujourd'hui, c'est la rivalité
Qui veut accaparer la bienveillance,
Avec cette particularité
Qu'elle espère avoir une récompense.....

P. c. c.

Les éditeurs (spécialistes en thèses) seraient à consulter. Nombreux sont, en effet, les étudiants ayant subi avec succès des examens sur les questions de solidarité et de prévoyance.

ALEXANDRE REY.

—

Le marquis de Carabas (T. G., 167 ; XL). — Le marquis de Carabas a existé : il s'appelait Robert.

C'est la *Vendée historique* qui nous le révèle et qui en prend pour garants : Célestin Port, l'excellent historien ; Gibert, secrétaire de Stofflet ; l'abbé Deneau ; Edmond Biré.

Ce marquis de Carabas n'est pas celui du conte de Perrault : il pourrait être celui de la chanson de Béranger.

Tisserand ou cabaretier, avant les guerres de Vendée, ensuite petit propriétaire, affligé d'une certaine vanité, il avait pris lui-même le titre de marquis de Carabas.

Ce fut lui qui aida à porter le corps de d'Elbée à la région occupée par Charette. Avec Cathelineau, il organisa la petite guerre et fit assez peur aux républicains pour que l'adjudant Savary écrive à Canclaux :

Le fameux marquis de Carabas rôde dans les environs de Baupréau ; j'écris au commandant de ce poste pour lui recommander de le faire rechercher, afin de le réduire à l'impossibilité de faire du mal.

Après la grande guerre, domicilié à la Poitevinière, il y vivait dans le besoin. M. Henri Bougeois relève ses états de service en 1814 :

Robert (dit *marquis de Carabas*, colonel, aide de camp, propriétaire à la Poitevinière, blessé).

Etats de service. — A fait toute la guerre de la Vendée, en qualité d'aide de camp des généraux Stofflet et d'Autichamp, s'est toujours conduit avec bravoure et distinction.

Demande. — Une pension dont il a grand besoin.

Observation. — Aide de camp de MM. Stofflet et d'Autichamp ; a très bien servi dès le commencement ; est dans le besoin.

Aux Cent-jours, il courut aux armes. Il devait être l'une des premières victimes de cette dernière et éphémère insurrection ; il fut tué dès le début, dans une rencontre avec les gendarmes, près de la Poitevinière.

Une belle fin de héros. Chapeau bas devant le marquis de Carabas !

—

L'Anglais qui veut voir manger le dompteur (LIV, 674). — Peut-être sait-on le nom de cet Anglais aussi patient que féroce.

Pierre-Amédée Pichot raconte qu'un Anglais suivait le dompteur Martin dans cette cruelle espérance. Voyez *Mémoires d'un dompteur*, p. 158 :

Il y eut un Anglais qui, lorsque Martin était à Vienne, assistait régulièrement à toutes les représentations dans l'espoir de voir manger le dompteur. Cet original, devenu un personnage légendaire, en quête d'émotions vives, fit preuve d'une véritable ténacité, car Martin l'avait retrouvé plus tard à Paris, où il s'installait dans une loge le plus près possible de la scène ; un domestique en livrée lui apportait les journaux qu'il lisait attentivement jusqu'au moment où Martin entrait dans les cages. Alors l'Anglais était tout yeux et tout oreilles : il savourait les rugissements, escomptait les coups de griffe et s'extasiait derrière sa lorgnette, sur la longueur des crocs des terribles fauves, attendant, avec un beau calme, le moment où les poignards d'ivoire s'enfonceront dans la chair palpitante de leur maître terrassé.

Ce moment n'arriva jamais. Martin devint un aimable petit vieillard, qui mourut fort tranquillement dans son lit.

Y.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LIV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Novembre 1906

42e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1131 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Il nous faut répéter à nos correspondants qu'il est nécessaire qu'ils signent leurs envois, ou de leurs noms, ou d'un pseudonyme déjà adopté par eux, ou qu'ils adoptent pour la première fois en le faisant connaître. S'ils emploient des initiales, nous les prions, pour éviter toute confusion, d'adopter des initiales qui ne sont pas déjà une signature en usage. S'il en était autrement ils en seraient avisés.

Nous sommes contraints à chaque instant, de faire suivre des réponses directement : il est donc indispensable que nous sachions à qui les faire tenir.

Le secret des pseudonymes est rigoureusement gardé.

Toute lettre anonyme ou signée d'un pseudonyme inconnu sera considérée comme non avenue.

Questions

L'empereur Guillaume est-il entré dans Paris en 1871 ? — Ce sont les petits problèmes très précis dont la solution nous regarde. Aussi ne pouvons-nous nous désintéresser de celui qui a, un instant, retenu ces jours-ci, l'attention des journaux. Guillaume Ier est-il entré à Paris, après la reddition en 1871 ?

Si quelque chose peut donner une idée de nos infirmités en matière d'histoire, c'est qu'une telle question, touchant à un fait capital de l'histoire du monde, un fait d'ordre matériel et public, puisse rester sans réponse.

Hohenlohe, qui commandait l'artillerie allemande, dit que le roi est entré, en voiture, et a été reconnu par les parisiens. La plupart des contemporains, au contraire, non sans vraisemblance soutiennent que Guillaume n'entra pas dans Paris.

Quelle est la vérité ? Y.

Moïse et la croyance à l'immortalité de l'âme. — Le 27 décembre 1869, M. Jules Oppert, mort récemment, membre de l'Institut, orateur du grand Orient de France, lors d'une fête solsticiale prononçait un discours dans lequel se rencontrait cette opinion :

Sans le troisième paragraphe du pacte social de la franc-maçonnerie, Moïse, le grand législateur, initié dans les mystères d'Egypte, serait exclu des nôtres : car s'il ne l'a jamais niée, il n'a pas affirmé l'immortalité de l'âme. Le judaïsme moderne admet cette croyance, antérieurement de plusieurs siècles à l'ère chrétienne ; le fondateur de la religion même n'en a pas laissé la moindre trace dans le Pentateuque.

Traduisons : « Moïse ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. » Cette opinion m'apparaît paradoxale surtout si j'ai le Pentateuque sous les yeux. Ne le saurais-je point lire que j'y vois, si nombreuses, les affirmations de la croyance en cette immortalité ?

Je ne sais si l'opinion de M. Oppert a été réfutée quelque part, ou approuvée, et si elle a donné lieu à des controverses.

Dr L.

Vous êtes mon lion... — Question posée à M. Gustave Simon, qui sait tout de Victor Hugo, et poursuit avec tant de talent et de succès l'édition définitive de ses œuvres.

Dans *Victor Hugo raconté*, il y a au second volume un chapitre consacré à *Hernani*, aux répétitions, aux luttes des premières représentations. L'auteur a incorporé à son texte quelques pages des *Mémoires* de Dumas père (sans du reste marquer nettement où finit la citation). Dumas, avec beaucoup de brio et de précision, narre les péripéties du combat qui s'engagea entre Mlle Mars et Victor Hugo au sujet du fameux vers :

Vous êtes mon *lion* superbe et généreux.

Mlle Mars, classique de tradition, craignait que ce vers soulevât des tempêtes. Elle voulait être autorisée à dire :

Vous êtes mon *seigneur* superbe et généreux

Hugo n'y consentit pas. A chaque répétition, l'actrice revenait à la charge, et chaque fois l'auteur opposait une résistance invincible. Mlle Mars dut céder, mais il y eut dès lors un froid entre elle et Victor Hugo,

Victor Hugo raconté, écrit, du vivant du poète, dans sa famille, sanctionne le récit en le reproduisant.

Or, voici ma question :

Comment cette belle histoire se concilie-t-elle avec le fait qu'au moment des répétitions le vers sur lequel se livraient ces batailles n'existait pas ? Il ne se trouve pas en effet dans la première édition d'Hernani. Il est remplacé (acte III, sc. 5, p. 71) par celui-ci (assez semblable à celui qu'aurait proposé Mlle Mars) :

Vous êtes monseigneur, vaillant et généreux.

La troisième édition donne également ce vers, avec la virgule après le mot *seigneur* (Toute cette scène a été plus tard remaniée et très augmentée).

Il va de soi que la pièce n'a été imprimée qu'après la représentation. Le même livre (*Victor Hugo raconté*) nous fait connaître comment, le soir de la première, l'éditeur Mame se rendit maître du manuscrit en le payant 6.000 fr.

H. M.

—

La grande princesse et ses pages. — Sénac de Meilhan, *Considération sur les mœurs*, éd. 1787, p. 227, *en note*, parle d'une grande princesse qui était flattée des désirs qu'elle inspirait à ses pages et leur donnait de l'argent pour éteindre ailleurs les flammes qu'elle faisait naître. A quelle princesse Sénac de Meilhan fait-il allusion ? P. B.

—

Desfontaines. — Un intermédiariste possèderait-il l'ouvrage suivant attribué à Desfontaines : *Le Poète chrétien passant du Parnasse au Calvaire*, qui ne se trouve dans aucune des grandes bibliothèques publiques de Paris ? Si oui, pourrait-il me dire si ce volume renferme une paraphase en vers du *Memento homo* dont voici le premier vers :

Esclair qui ne luis qu'un moment ?

LACH.

—

Boissières (Jean de). — Jean de Boissières, à la suite de ses *Secondes Œuvres*, a publié un recueil collectif de poésies intitulé : *L'estrille et drogue au quereleux pédant, ou Régent du collège de Clermont en Auvergne jadis farceur de Reims en Champagne avec les épigrammes de tous les poètes françois de ce temps contre luy.* Sait-on le nom de ce Régent du collège de Clermont d'Auvergne ? LACH.

—

Fechter. — Le créateur d'Armand Duval dans la *Dame aux Camélias*. (1852). Les uns le font naître à Londres, le 23 octobre 1823, Vapereau le fait naître à Belleville, le 23 octobre 1824. Où est la vérité ? On sait que cet artiste abandonna tout à coup la carrière dramatique française pour embrasser la même profession en Angleterre, puis en Amérique, c'est-à-dire pour *jouer en anglais*.

A ce propos, connaît-on des exemples de comédiens français ayant joué en langue étrangère ? Talma, élevé en partie en Angleterre, savait admirablement l'anglais, mais je n'ai jamais entendu dire qu'il se soit risqué à réciter en cette langue. Mme Ristori joua *Béatrix*, de Legouvé, en français.

On cite, de nos jours, Mme Lebargy, qui joue indifféremment en français, en anglais ou en allemand. — Frédéric Achard avait essayé de chanter l'opéra-comique en anglais. Je ne parle pas des chanteurs qui presque tous savent chanter en italien. Parmi les acteurs étrangers, les frères Rosa, de Lisbonne, donnent

parfaitement la réplique en français à nos artistes.

Autre chose, toujours à propos de Fechter : Qu'est-ce que l'édition de Shakespeare dont il s'est occupé ? Dans une lettre de lui, en notre possession, nous lisons : « Mon édition de Shakespeare est déjà épuisée et une seconde à moitié enlevée. Mais, grand Dieu ! quel travail incessant ! » Lettre écrite d'Angleterre, sans date. Que sait-on sur ses dernières années ? (Mort en Amérique, août 1879).

H. Lyonnet.

—

Lettres de Lavater. — Lavater n'a-t-il pas eu une correspondance mystérieuse avec « la comtesse du Nord » ? Cette correspondance, qui a dû être publiée, à Saint-Pétersbourg, il y a une cinquantaine d'années, ne roule-t-elle point déjà sur une doctrine qui ressemble fort au spiritisme ? Je la vois invoquée en témoignage, dans un ouvrage spécial, mais sans noms précis, sans dates, sans références.

Y.

—

Marthe Le Hayer. — Possède-t-on quelques renseignements sur cette malheureuse jeune fille que Corneille Blessebois a mis tant d'acharnement à déshonorer après avoir été aimé d'elle ?

Elle appartenait à une famille très connue en Normandie et qui compte plusieurs personnages célèbres, entre autres le poète Pierre Le Hayer. Elle a dû naître à Alençon vers 1650. A-t-on fait des recherches dans les actes baptistaires ? +

—

Tourreil, révélateur de la loi de Fusion. — Qu'est-ce que ce Tourreil, mort récemment, si je ne m'abuse : qu'est devenue sa chapelle ? où sont ses disciples ? Se réunissent-ils encore quelque part ?

A. B. X.

—

Villiers de l'Isle Adam. — Un de mes confrères pourrait-il me dire où je trouverais la preuve (si elle existe) que acques de Villiers le Bel de la Grange JNevelon ou Nyvelon, est le père de Villiers de l'Isle Adam, Grand maître de l'Ordre de Malte au xve siècle ?

Z. Y. X.

—

Le Moulin-Joli. — On voudrait savoir les propriétaires du *Moulin Joli* avant *Watelet* et l'histoire de cette résidence pendant que Watelet en a été propriétaire et après la mort de Watelet.

S. Le Lys.

—

La médaille magique de Catherine de Médicis. — Prosper Marchand l'a décrite en quatre pages de son *Dictionnaire* (in-folio, 1758, t. I, p. 165-169). Au xviiie siècle, elle appartenait à la famille de Mesmes. Où se trouve-t-elle aujourd'hui ?

Comment explique-t-on ses figures et ses mystérieuses inscriptions ? +

—

Almire ou Almyre Gandonnière. — A-t-on des renseignements biographiques ou autres sur ce personnage, qui rédigea, en 1846, *les Archives de la Banlieue*, journal imprimé à Montmartre. Il collaborait la même année avec Berlioz, au livret de *la Damnation de Faust*, et publiait, en 1848, une « cantate républicaine » *le Tour du Monde*. Connaît-on d'autres ouvrages de Gandonnière ? Quand est-il mort ?

J.-G. P.

—

Armoiries à déterminer : à la croix d'or potencée. — Sur un in-12 *La Religion*, poème par M. Racine, M. DCC LXIII, donné en prix par le « Coll. Tol. P. P. Doct. Christ.), dont le fer aux attributs de la passion orne un plat ; nous avons les armoiries : de... *au chef de fleurs de lis sans nombre ; à la croix d'or potencée et encerclée d'or supportée par un agneau de.., accolée de deux tours de...* une couronne de comte au sommet de l'écu ; pour supports des branches fleuries et des palmes.

L. Grégoire.

—

A enquerre. — Ces mots du langage héraldique s'appliquent à tout ce qui est contraire aux règles ordinaires du blason. Comme, par exemple, un métal sur un autre métal, etc. Cela est assez rare et je ne crois pas que les armoiries qui sont dans ce cas soient obligées de contenir ces deux mots pour le faire remarquer au spectateur.

Cependant, sur un ex-libris au nom de François Borelli, dont le blason est *palé de sable et de gueules, à la bande d'azur*, on lit au-dessous, dans une banderolle « à enquerre ».

Est-ce l'habitude ou un cas exceptionnel ?

César Birotteau,

« Isabelle grosse par vertu. » — Cette parade de Fagan que M. Maurice Tourneux et plusieurs autres critiques regardent comme le chef-d'œuvre du genre, n'aurait pas été imprimée, dit M. Tourneux, dans les œuvres de son auteur. Elle figure dans mon exemplaire qui est celui de Soleinne, p. 339-408 du t. IV. Le texte est meilleur que celui publié par Corbie dans le *Théâtre des Boulevards*, mais il n'est pas encore complet. Un manuscrit que j'ai entre les mains donne trois couplets inédits (et pour cause) à la suite des deux que l'on connaît, en fin de parade.

Isabelle manquait évidemment aux exemplaires que M. Tourneux a étudiés et je ne serais pas surpris qu'elle formât un carton secret ajouté à quelques tomes IV et non protégé par le privilège. Qu'en pensent les lecteurs de Fagan, s'il en est parmi nos abonnés ? CANDIDE.

—

« Les Sonnettes ou Mémoires du marquis D... » Noms à trouver. — On a publié à Bruxelles, chez Gay et Doucé, en 1881, une brochure de 142 pp. intitulée : les *Sonnettes* ou *Mémoires de M. le marquis D..., auxquels on a joint l'histoire d'une comédienne qui a quitté le spectacle*. Sur l'imprimé à Londres, 1781.

Quel est le marquis ?

Quelle est la comédienne ? H. L.

—

La table de Métra. — M. Charles Mehl, un vieil érudit, possédait cette table manuscrite qu'il avait composée lui-même. A sa mort, il laissa la plus grande partie de sa bibliothèque au musée Carnavalet ; mais ladite table ne s'y trouve pas actuellement.

Où est-elle ? D'autre part, je crois que M. Bertall avait entrepris semblable travail, il y a quelques années, pour la Nationale. Qu'en est-il advenu ?

LA RÉSIE.

—

La vie est une tragédie pour ceux qui sentent, une comédie pour ceux qui pensent. — Est-ce Swift, est-ce Horace Walpole qui a dit cela ? En quelle occasion ? Dans quel ouvrage ?

BOOKWORM.

Randouiller. Emmarvoyer, Touiller. — Voici quelques mots encore employés dans la Flandre française, et dans les provinces belges avoisinantes.

Randouiller. Chercher, fouiller dans un tiroir en faisant du désordre.

Emmarvoyer. Tourmenter quelqu'un, le chicaner.

Touiller. Remuer la salade.

Ces mots, assez pittoresquement significatifs, sont-ils en usage dans d'autres parties de la France et avec quelle signification ? E. T.

—

Quincampoix. — Il y a en France et en Belgique plusieurs villages qui portent ce nom. Quelle est son origine ? On a assimilé *quincampoix* à *qui qu'en poise, qui qu'en grogne*, mais le nom du village de Normandie auquel nous faisons allusion est beaucoup plus ancien que l'expression *qui qu'en grogne*. ROLL.

—

Les ifs près des églises. — Y avait-il une raison quelconque « au temps jadis » à planter des ifs près des églises et des chapelles ? DU H.

Voir T. G. 440; LI).

—

La seconde vue. — Quelques personnes ont la faculté de percevoir, dans certains cas, des événements qui se passent en dehors de leur vue normale.

Ce phénomène, encore inexplicable avec les théories scientifiques actuelles, a été observé un assez grand nombre de fois, dans les temps modernes, notamment chez les saints et les somnambules, pour qu'on puisse le regarder comme certain. Il me semble qu'on en a peu parlé dans l'antiquité et je serais reconnaissant aux confrères qui voudraient bien me signaler les cas rapportés par les historiens grecs et romains. A. DE ROCHAS.

—

Une mine d'or peu commune. — On me signale de Besançon le fait singulier que voici. C'est qu'à l'usine des monteurs de boîtes de montre, quand on vide la fosse d'aisances, on porte ce que vous savez à la forêt et on le brûle pour en extraire 6.000 francs d'or environ, provenant des poussières avalées par les ouvriers. J'aimerais avoir confirmation du fait. Et connaît-on des faits analogues ?

H. DE VARIGNY.

Réponses

Le général La Bédoyère. Un projet d'évasion (*Titre rectifié*) (LIV, 500, 582, 676). — Il serait intéressant de connaître le nom de la dame qui était venue voir Mme Charles de La Bédoyère pour lui proposer de sauver son mari et lui soumettre le plan et les conditions de l'évasion.

Madame de Souza (en premières noces Mme de Flahaut), narre, dans deux lettres adressées à Mme Charles de la Bédoyère, la triste position de Mme de La Valette. (1)

Le récit de Georgette Ducrest (LIV, 680) sur le rôle joué par Mme de La Valette pour sauver le général de la Bédoyère, est parfaitement exact.

Il y aurait donc eu deux projets d'évasion : l'un proposé par cette dame encore inconnue aujourd'hui de la famille, et l'autre par madame de La Valette.

Voici les principaux passages des lettres de Mme de Souza à Mme Charles de La Bédoyère :

Mercredi 30 août 1815. (2)

Je ne puis vous exprimer combien votre lettre m'a touchée et les larmes que j'ai versées sur vous, ma très chère Madame, et sur le sort de celui que je n'oublierai de ma vie, de celui dont les brillantes qualités et *la jeunesse* devaient vous promettre un avenir si satisfaisant.

Le courage de celui que nous pleurons pouvait promettre une glorieuse carrière.

Mais moi qui depuis 25 ans connaît tout ce que l'esprit de parti *a de cruel*, je n'ai pas espéré un instant pour lui dès qu'il a été arrêté.

Vous le savez, *je n'ai jamais espéré*.

Je suis charmée qu'il ait écrit à sa mère. Qu'elle doit souffrir ! Je n'ai pas trouvé le courage de lui écrire et cependant j'ai été bien occupée d'elle.

Madame de L. V. est toujours arrêtée ; on ne veut pas lui rendre les 10 mille francs en or qu'elle portait sur elle le jour où, si celui que nous pleurons avait voulu y consentir, il vivrait encore.

On a ôté à son mari sa place, mais elle ne regrette pas ce qu'elle a fait.

Avec quelle joie, quel orgueil (m'a-t-elle écrit) je l'aurais rendu à sa femme et à sa famille.

Si dans quelque temps, Monsieur votre frère (1) aîné veut parler pour qu'on rende à son mari sa place ou une équivalente, je pense que ce ne sera que justice et d'ailleurs une bien bonne action car ils ont cinq enfans et aucune fortune.

Je n'ai point encore reçu de lettres de mon fils (2). Qu'il sera malheureux !

C'est *seul* qu'il apprendra cette perte affreuse dont son cœur saignera toute sa vie.

Ce qui doit vous donner une espèce de consolation (s'il en peut être), c'est l'intérêt général que votre mari a inspiré. Excepté deux personnes, *deux femmes*, tout le monde en a dit du bien, tout le monde a pleuré sur lui et sur vous, mais celles-là sont folles.

Dans le moment où chacun devrait chercher à rallier tous les esprits, tous les intérêts autour du Roi, on ne s'occupe qu'à récriminer, à aigrir et ce sont les personnes qui se disent les plus attachées à sa cause qui, en professant des haines irréconciliables, éloignent tous ceux qui voudraient de bonne foi servir le Roi et n'être que Français.

Adieu encore ! — que je vous plains ! que je sens toutes les peines qui doivent briser votre pauvre cœur. Donnés-moi quelquefois de vos nouvelles, de celles de ce pauvre petit enfant qu'il aimait tant. Permettés moi de vous embrasser et de vous assurer que personne au monde n'a plus partagé tous vos sentiments que moi — avec quelle profonde douleur je l'ai pleuré — Ah ! que je souffre et que j'ai souffert de cet horrible malheur, etc.

5 septembre 1815.

..... Mme de L. V. est toujours en prison — elle n'en veut point sortir qu'on ne lui rende les 10.000 frs en or qu'elle avait sur elle lorsqu'on l'a arrêtée dans la rue.

Les avocats disent que la loi est formelle et qu'on doit les lui rendre. M. le Préfet de Police lui a proposé de vous les faire payer puisque c'était pour sauver notre pauvre ami — elle s'y est refusée absolument et a dit que jamais elle ne réclamerait de vous une somme pour une chose qui n'avait pas réussi ; et vous n'en entendrés jamais parler.

(1) Mme de la Valette était la parente de Mme de Souza, elle était née La Billarderie. Le marquis de La Valette, ministre sous l'Empereur Napoléon III, devait être son fils.

(2) Cette lettre est la réponse à celle de Mme de la Bédoyère que l'on trouve dans les Mémoires de Mlle Cochelet, vol. III, page 336.

(1) Comte de Chastellux, marié à Louise-Zéphirine de Damas, veuve du comte de Vogüé.

(2) Comte de Flahaut. MM. de Flahaut et de La Bédoyère étaient tous deux aides-de-camp de l'Empereur Napoléon Ier.

J'admire son courage, sa résolution que je ne suis pas à même de diriger ni combattre puisque je suis toujours bien malade dans mon lit.

Permettez-moi de vous embrasser, de vous assurer du plus véritable attachement et d'embrasser aussi ce pauvre petit.

Adèle.

Il y a encore une preuve de l'existence d'un projet d'évasion dans la lettre de Madame Charles de La Bédoyère adressée, *très probablement*, à Mme de La Valette :

6 h. 3/4

Je n'ai pas de réponse, Madame, mais je suis horriblement effrayée de ce projet et je crois mieux d'y renoncer ; nous n'en viendrons pas à bout et ce serait peut-être la cause de malheurs incalculables. D'ailleurs il a été impossible de trouver ma belle-mère.

Je suis la plus malheureuse de toutes les créatures.

Veuillez recevoir, Madame, la nouvelle assurance de toute ma sensibilité et de ma reconnaissance.

Ch. La B.

Note inédite du comte de Chastellux écrite le 25 janvier 1843 :

Monsieur de Poret racontait l'autre jour qu'en 1815 étant alors dans l'Etat-major au moment de l'arrestation de mon oncle de La Bédoyère, il s'était trouvé chez Madame de Flahaut-Souza. Elle l'engagea à aller souvent le voir à l'Abbaye, facilité que lui donnait son grade.

Il retourna chez elle pour lui donner des nouvelles d'une visite qu'il lui avait faite.

Elle s'ouvrit alors à lui du projet qu'elle avait formé et pour l'accomplissement duquel elle comptait sur lui.

Quelques amis avaient réuni 50.000 frs. (comme l'on pense bien une grande partie de cette somme était donnée par la reine Hortense) ;

Il s'agissait de séduire le geôlier et de procurer à Charles de La Bédoyère les moyens de s'évader.

En même temps, elle lui remit un passeport signé par Fouché.

Monsieur de Poret dont le dévouement ne connaissait aucun obstacle demanda et obtint la permission d'en parler au duc Charles de Damas pour lequel il avait une grande considération. Celui-ci l'y encouragea beaucoup et lui promit son appui s'il résultait de cette affaire quelque chose de désagréable pour lui.

Alors il n'hésita pas à se rendre à l'Abbaye.

Madame de La Valette attendait à quelque distance dans une voiture de poste.

Mais Monsieur de La Bédoyère refusa opiniâtrement.

Le geôlier qui écoutait voyant que cette occasion d'argent lui échappait, voulut s'en faire une autre par ses dénonciations.

Madame de La Valette fut arrêtée et les 80.000 frs confisqués.

Monsieur de Poret eut la triste consolation d'accompagner Charles de La Bédoyère à la plaine de Grenelle.

M. Decaze apporta à Louis XVIII le passeport signé par Fouché.

M. de Talleyrand qui l'avait procuré, l'avait durement refusé à mon père, méconnaissant les liens du sang.

Peut-être voulut-il épargner les apparences et se réserver de travailler en sous-main. Au moins ne lui en a-t-on jamais su gré.

Ces documents *inédits* se trouvent dans les papiers de la famille La Bédoyère. Ils jettent un peu de lumière sur cette très réelle tentative d'évasion.

Madame de La Valette a certainement joué le rôle principal dans cette affaire ; elle a dû en être l'âme.

Quant à la dame inconnue de madame de La Bédoyère et de la famille de Chastellux, on ne sait encore si elle faisait partie du complot La Valette ou si elle agissait pour son propre compte.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le général de la Bédoyère *a refusé énergiquement* de s'évader, les notes inédites qu'on vient de lire le prouvent. Madame de Souza le dit formellement, dans sa lettre du 30 août 1815 et M. de Chastellux, dans sa note écrite en 1843. L. B.

—

Les rapports des ambassadeurs venitiens à la cour de France (LIV, 609, 683, 737). — Ces rapports ont été aussi publiés en italien sous le titre de : *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato, raccolte, annotate, ed edite da Eugenio* Alberi, *Nicolo Barozzi e Guglielmo Berchet, Firenze, Tipografia all'insegna dell' Olio 1839-1878*, 25 vol. in-8°.

Cette collection est ainsi composée : Pour le XVIe siècle, les 6 premiers volumes sont consacrés à l'Europe, moins l'Italie. Les volumes 7 à 11, à l'Italie ; 12 à 14, aux Etats Ottomans, et le 15e en forme l'Appendice.

Pour le XVIIe siècle, les volumes 16-17 comprennent l'Espagne ; 18 à 21, la France ; 22-23, Rome, 24, l'Angleterre et 25 la Turquie.

Dans le 1er volume figurent les relations des ambassadeurs avec la France, pendant les années 1535, 1538 et 1546.

Dans le 2e, les années 1547, 1554 et 1558; et dans le 3e l'année 1561. Le 4e vol. est consacré en entier à la France (année 1492, 1542, 1551, 1562, 1569, 1572, 1574, 1575, 1578, 1582 et 1600).

Cette collection est à la disposition du public, dans la salle de travail du département des imprimés de la Bibliothèque nationale. ADRIEN LUDOLPHE.

—

Le véritable Charles Ier (LIV, 554, 603). — Je partage l'avis du Dr Billard. Charles Ier était loin d'être un avorton. Mais, d'autre part, les peintres de portraits sont loin d'être des Burrhus. Ils ne savent que trop « farder la vérité ». On a pu le constater, dans le salon d'art russe de l'*Exposition d'Automne*, pour les portraits de Paul Ier, qui avait, paraît-il, le masque d'une tête de mort. D'où il résulte que les effigies des personnages illustres du temps passé ne sont pas toujours les représentations exactes de ces mêmes personnages. Mais les épreuves photographiques qui devraient être l'expression sincère de la physionomie, ne sont-elles pas, elles aussi, bien souvent maquillées ?

ALPHA.

—

La barbe d'Henri IV et la médaille de Mlle Pluche (LIV, 660, 681). — Il y a environ quinze ans, j'ai vu entre les mains de M. Thierry de Ville-d'Avray, sous-intendant militaire à Mâcon, un masque en plâtre du roi Henri IV, dans lequel était pris un poil blanc de la moustache. BIBL. MAC.

—

Louis XVI et la franc-maçonnerie (LIV, 445, 507, 624, 711).— Je trouve dans les mémoires du comte de Rochechouart, édités chez Plon-Nourrit en 1889, page 200, un trait analogue à celui rappelé par notre collègue « Quidonc ». C'est une nouvelle preuve de ce qu'était déjà la diffusion de la franc-maçonnerie, au commencement du siècle dernier, aussi bien en France qu'en Russie.

Le comte de Rochechouart, aide de camp de l'Empereur Alexandre, faisait alors partie de l'état-major du comte de Langeron, qui poursuivait les troupes de Napoléon sur la route de Vilna, après le désastreux passage de la Bérézina.

Voici ce qu'il raconte :

En traversant cette malheureuse ville d'Oschmiana, nous vîmes une centaine d'officiers prisonniers entassés dans la geôle de l'endroit, derrière les fenêtres garnies de barres de fer; ces malheureux étaient en manches de chemise, ayant été dépouillés par les Cosaques de leurs habits, pantalons, etc., ils demandaient à manger et du feu, et joignaient de grands gestes à leurs cris déchirants. Des spectacles aussi tristes se renouvelaient à chaque pas; je fus donc bien surpris de voir nos camarades s'approcher, leur faire distribuer le reste de nos provisions et quelques vêtements, puis se rendre chez le Starotz, nom slave donné au maire en chef du district. Ils exigèrent qu'on chauffât le poële de leur prison; enfin ils laissèrent de l'argent pour qu'on leur achetât des vêtements, du pain et de la viande, menaçant d'une punition sévère, si l'on n'avait pas égard à leurs ordres. Je demandai à Wlodeck le motif de cet intérêt extraordinaire, il me répondit : « Ce sont des francs-maçons; ils nous ont fait le signe de détresse; étant francs-maçons nous-mêmes, nous avons dû secourir nos frères, puisque nous le pouvions. »

La solidarité entre francs-maçons est donc bien étroite, puisqu'elle leur fait un devoir de secourir leurs frères, fussent-ils les ennemis de leur patrie.

Va-t-elle, cependant, aussi loin que la charité chrétienne, qui oblige tout chrétien non seulement à aimer et à secourir son prochain, mais à pardonner encore à son *ennemi personnel*, à l'assister au besoin ? A. B. L.

—

Les gendarmes de la garde du roy (LIV, 667). — Ce fut peu de temps après l'avènement de Louis XIII que la compagnie des gendarmes créée par Henri IV, en qualité de compagnie d'ordonnance pour le Dauphin, fut érigée en compagnie de la garde du roi. Les deux cents hommes d'armes qui constituaient cette compagnie, portaient le titre d'écuyer, et jouissaient des privilèges de commensaux de la maison du roi. L'uniforme était de drap écarlate chargé d'agréments et galons d'or sur toutes les coutures, sans mélange d'argent. En 1715 on y ajouta des parements de velours noir, qui avaient fait partie de l'ancien uniforme. L'histoire détaillée de cette compagnie se trouve dans l'*Histoire de la milice française*, du P. Daniel (t. II, l. X chap. II).

E. M.

Louis XVII. Sa mort au Temple Documents nouveaux (T. G., 534, XLIX à LIII ; LIV, 17, 62, 115, 569). — Il faut lire, col. 569 : A objections toujours les mêmes, les arguments « toujours les mêmes » etc.

La phrase suivante a été omise par mégarde :

« Si l'autorité de la « chose jugée » est un argument, que vient-on encore défendre Louis XVI contre l'accusation d'avoir été le tyran et l'assassin de son peuple, et Marie-Antoinette d'avoir été une Messaline !... Précisément des hommes de la couleur politique de M. de Reiset et du duc de Parme ne devraient pas utiliser une « preuve » semblable.

J'ai invité les adversaires de la survie de Louis XVII à répondre au cardinal de La Fare, à Mme de Gontaut, à Mgr Tharin, au général comte de la Rochejaquelein, tous convaincus de l'évasion de Louis XVII. A ces royalistes fervents, je puis ajouter les Nicolaï et les Cathelineau.

Le marquis de Nicolaï répondit, en 1833, au secrétaire de Mgr Tharin, évêque de Strasbourg : « Monsieur l'abbé, la famille royale croit aussi fermement que vous et moi à l'existence de Louis XVII ». N'oublions pas que la marquise de Nicolaï fut gouvernante de la sœur du comte de Chambord.

La comtesse de Kerstrat, petite-fille de Cathelineau, le célèbre chef vendéen, m'a dit à moi-même, en présence d'une amie commune, la comtesse de Courte, née Riario Sforza, qu'elle a été « élevée » dans la croyance à l'évasion de Louis XVII.

La réponse du marquis de Nicolaï est nette et formelle. De tels royalistes auraient-ils fait de tels aveux si en effet la famille royale n'avait pas su elle-même à quoi s'en tenir ?

OTTO FRIEDRICHS.

—

Pendant l'occupation française à Berlin (1806) (LIV, 719). — Les bonnes dispositions des Prussiens pour les Français existaient encore en 1812, à la veille de la campagne de Russie, ou du moins les Français le croyaient. Je le vois dans la lettre suivante, trouvée dans les papiers de ma famille, qui a été écrite par le maréchal Ney à mon arrière arrière-grand-père, M Auguié. Pour comprendre toute cette lettre, il est bon de savoir que M. Auguié était le père de la maréchale Ney, de Mme Gamot et de Mme de Broc; que la maréchale portait le prénom d'Eglé ; qu'elle venait d'accoucher de son quatrième fils :

Berlin, le 3 avril 1812.

Je suis bien impatient, mon cher Auguié d'avoir des nouvelles plus rassurantes sur la santé de ma bonne Eglé. J'espérais en recevoir à Leipzig avant mon départ, mais je vois que je ne pourrai en espérer qu'à frankfurth sur l'Oder, où je vais établir mon quartier général ; nous sommes ici au milieu des Prussiens qui paraissent en général bien satisfaits de l'alliance, tous désirent donner des preuves de zèle et de dévouement pour le service de l'Empereur — pour cette fois je les crois sincères et en vérité ils avaient besoin d'un aussi grand protecteur que l'Empereur, pour les retirer un peu du sable où ils s'engravaient chaque jour de plus en plus.

Adieu mon cher Auguié..... mille choses à Gamot et à sa famille, à Mme Debrocq et un souvenir pour mes trois grands garçons, j'espère que le 4e se porte bien.

Ainsi, d'après cette lettre, au début de 1812, les Prussiens sont dévoués à Napoléon, et ils ont bien raison, car en les battant et les dominant, Napoléon leur a rendu le plus grand service. HARLÉ.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution (T.G. 385 ; XXXV à XXXVIII ; XLII ; LIV, 116, 233, 290, 347, 455, 508, 565, 734). — Dans l'*Adnuntiatio regis* qui fait partie des *Capitula Pistensia* (ordonnances de Pistes, aujourd'hui Pitres, au confluent de l'Andelle et de l'Eure avec la Seine), au mois de juillet 869, le roi Charles le Chauve, voulant réchauffer le zèle de ses sujets contre les Normands, s'exprime ainsi : « *Et volumus et jubemus omnes ita sint parati, ut, si nobis necessitas evenerit, ad defensionem patriæ contra paganos aut contra alios Dei et nostros inimicos... possint venire ;* » c'est-à-dire : « Et nous voulons et ordonnons que tous soient préparés de telle sorte qu'en cas de nécessité ils puissent concourir à la défense de la *patrie* contre les païens ou contre les autres ennemis de Dieu et de nous-mêmes. » Il est évident que le mot *patria* est employé ici dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui en français.

Voir : *Monumenta Germaniæ. Leges :* section II. *Capitularia regum Francorum*, tome II, page 337. H. PERGAMENI.

*
* *

Parlant de la victoire de Nortlingen, Mme de Motteville, *Mémoires*, XI, dit :

L'émotion que l'amour de la patrie inspire dans les cœurs se fait toujours sentir en de telles occasions.

P. B.

*
* *

J'ai remarqué dernièrement, au musée de Rouen, un superbe cadre Louis XIV, doré, ancien et encadrant le « Tableau commémoratif des grands gardes de la corporation des merciers-drapiers de la ville de Rouen, provenant de l'ancienne salle d'assemblée de cette corporation ». Ce tableau contient la liste des dignitaires de la corporation de 1741 à 1789.

Le cadre que j'ai tout lieu de croire de l'époque, porte à son fronton cette devise : *Nos unus patriæ consociavit amor*. Il semble que le mot patria peut s'appliquer non à la ville natale (ce qui serait exprimé autrement) mais à la France elle-même, ce qui contribuerait à faire résoudre d'une façon affirmative la question posée.

MIREFLEUR.

La France et ses limites naturelles (LIV, 667). — En lisant dans l'*Echo de Paris* du 16 novembre 1906, un article de M. André Mévil, je trouve la phrase suivante :

Un historien qui s'appelait Jules César a écrit au commencement de ses *Commentaires* cette phrase qu'on ferait bien de méditer en Allemagne « La Gaule est bornée par le Rhin ».

TABAC.

*
* *

Jules César avait indiqué le Rhin comme formant la limite des Gaules vers la Germanie.

Depuis, et jusqu'aux temps des guerres de la Révolution et de l'Empire, il n'a plus été question de cette prétendue frontière naturelle, par la raison que, durant cette longue période de l'histoire, il existait, interposé entre la France et l'Allemagne, un Etat considérable, le royaume, plus tard le duché de Lorraine. Ce ne fut qu'après l'absorption de l'Alsace et de la Lorraine qu'il put être question, pour la France, de la frontière *naturelle* du Rhin.

Il est vraisemblable que sans l'ambition démesurée de Napoléon, la rive gauche du Rhin, s'il avait voulu s'en contenter, en temps opportun, appartiendrait encore à la France, et qu'un siècle d'incorporation l'aurait francisé.

Toutefois, il convient de considérer que le cours d'un fleuve ne saurait constituer proprement une frontière naturelle, attendu que les habitants de ses deux rives et d'une même vallée ont toujours une communauté d'origine, de race et de langue.

Si le massif des Alpes sépare les nationalités italienne, française et allemande ; si la chaîne des Pyrénées trace une limite si nette entre Français et Espagnols, je ne vois nulle part qu'un fleuve soit une démarcation ethnographique entre deux peuples. Or, il est incontestable que jadis comme de nos jours, la rive gauche du Rhin est habitée par une population autochtone purement allemande.

Que la revendication de la rive gauche du Rhin puisse paraître légitime à notre patriotisme, j'en conviens, surtout après que l'Allemagne s'est annexé sans scrupule la ville et le pays si français de Metz ; mais on peut admettre que de nos jours cette revendication attardée est périmée ; car, depuis 1815, elle n'a été qu'une prétention déclamatoire, non appuyée par la force capable de la réaliser.

LÉON SYLVESTRE.

Le Nège et le Maréchal (LIV, 220, 405, 549, 626, 686). — M. Alfred Duquet a tort de contester le mot de Mac-Mahon : « J'y suis, j'y reste ». Il a bien été prononcé ; cela ressort d'une lettre demandée par M. Germain Bapst à lord Bidduph chef du télégraphe sous-marin au quartier de Saint-Georges.

C'est à lord Bidduph que la réponse fut faite. Il avait reçu de lord Raglan, l'autorisation de se rendre au quartier général. Il se plaça à côté de Mac Mahon et contempla la lutte. Et alors, c'est lord Bidduph qui parle :

Quand j'eus contemplé ce spectacle pendant quelque temps, je m'approchai du général Mac Mahon et je lui proposai, après lui avoir fait connaître que je faisais partie du quartier général, de me fournir l'occasion de lui être utile, en allant prévenir le général en chef anglais de sa situation. Le général Mac-Mahon, qui était demeuré d'un calme superbe, répondit à ma demande que tout allait bien. « Vous pouvez dire au général anglais, ajouta t-il, que *j'y suis, et que j'y reste* ».

*
* *

Il y a plusieurs années, un journal, dont je ne puis me rappeler le titre, a donné cette explication : à Saint Cyr, on appelait autrefois *le nègre* le premier de sa promotion, par allusion au nègre qui, avant la Révolution, était timbalier et allait à cheval, devant certains régiments. Je pense que le compliment du maréchal se justifie ; les journalistes ont fait un contre-sens fort singulier.

A. Lascombe.

—

Un incendie violent à Corbeil en 1775 (XLII). — L'auteur de cette question pense que j'y peux répondre, c'est possible, mais dans une faible mesure, parce que les archives de Corbeil ne contiennent que fort peu de choses sur cet événement. Cette réponse, je l'avais préparée, puis elle s'est trouvée égarée et je viens seulement de la retrouver. La voici et je m'excuse de son retard :

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1775, le feu se déclara dans la maison des frères Leleu, les meuniers des moulins de Corbeil, qui était contiguë aux dits moulins ; maison et moulins étaient situés à la porte de Paris, là où est encore aujourd'hui une partie des grands moulins de Corbeil. Les registres municipaux de Corbeil, où je puise ces quelques détails, ne parlent de ce sinistre que pour donner une longue liste des habitants qui se sont dévoués pour *couper* et arrêter l'incendie et auxquels des gratifications furent accordées par la ville, gratifications dont le total s'éleva à 81 livres.

Jean Coquatrix.

—

Le Parc des Princes (LIV; 611, 740) — Du Journal des *Débats*, 20 nov. 1906 :

Un des « curieux » de l'*Intermédiaire* demande à être renseigné sur le Parc des Princes. Tentons de lui donner ici satisfaction. Le nom ancien était Fonds des Princes (*fundus*, domaine), parce que Louis XV en Conit fait un apanage pour les princes de avait, qui y allaient chasser le lapin. C'était à l'extrémité méridionale du bois de Boulogne, mais dans le périmètre de sa clôture, un canton broussailleux plutôt que boisé, situé à gauche du grand chemin qui mène d'Auteuil à Boulogne. Quand, après bien des variations, l'Etat eut cédé le Bois à la ville de Paris en 1852, celle-ci continua à laisser dans l'isolement le Fonds des Princes sans l'incorporer aux limites de la nouvelle promenade. La partie la plus voisine des fortifications conserva ses maigres taillis jusqu'à ce que, en 1894, on l'ait heureusement transformée pour y installer le fleuriste de la Ville ; le reste fut loti et sillonné de belles voies (boulevard d'Auteuil, avenue Victor-Hugo, rue Gutenberg, etc.) que bordent maintenant de charmantes propriétés, en pleine verdure. L'opération produisit plus de deux millions. Les terrains du Fonds des Princes couvraient une superficie totale de 416,456 mètres Si l'on veut se rendre compte du tracé que suivait de ce côté la clôture de l'ancien bois de Boulogne, il suffit de prendre l'axe de la rue Denfert-Rochereau, de la porte de Boulogne à la rue de Paris, et l'axe de cette rue jusqu'à l'Avenue de la Reine. Cette dernière section de la rue de Paris se nommait alors rue de la Queue-du-Bois et l'on y voit encore un fragment, le seul resté debout, du vieux mur.

Fernand Bournon.

—

Rabasteins, histoire racontée par M. Lenôtre (LIV, 723). — Moi aussi, j'ai lu, enfant, *le Dernier des Rabasteins*, et même, en cherchant bien, je le retrouverais peut-être sur quelque rayon. Mais, de mémoire et sauf erreur, je me permettrai une légère rectification à la note de notre collègue J. W. C'est une famille *de Pracomtad*, et non *de Pracomtal*, qui fait l'objet du récit. Je n'ai aucun texte sous les yeux, mais on connaît la persistance des premières impressions. *Le Dernier des Rabasteins* me fut conté avant même que j'apprisse à lire ; les Pracomtal habitent dans mon voisinage, et, du plus loin qu'il me souvienne, j'ai été frappé par l'analogie et cependant par la différence des deux noms. *Pracomtad* est de fantaisie ; *Rabasteins* est historique ; l'aventure pourrait bien être imaginaire. Qu'importe ? Elle a fait la terreur et les délices de toute la génération des jeunes personnes nées vers 1835. C'est quelque chose, — et ce sera beaucoup si M. Lenôtre parvient à lui refaire une virginité. (Je veux parler de l'aventure).

G. de Fontenay.

*
* *

J. W. a parfaitement raison ; l'anecdote tragique que m'attribuait si généreusement *Sparklett*, je l'ai lue, il y a bien des années, étant enfant, dans un volume qu'on m'avait donné en prix. Elle m'est restée dans l'esprit comme une chose terriblement impressionnante ; j'avais le souvenir très net que ce drame avait eu pour théâtre un château du Midi, et je n'ai pas

été peu surpris, en l'entendant conter, il y a quelques années, comme s'étant passé dans un château du Nord, Sebourg, Roisin ou l'Ermitage, je ne sais.

Je me joins au collabo J. W. pour exprimer le vœu qu'un intermédiairiste du Midi — ou du Nord — dégage ce qu'il y a de vrai dans l'aventure.

G. Lenotre.

—

Familles à origine illustre très ancienne (LIII ; LIV, 78, 123, 293, 408, 463, 521, 628). — M. Alfred Duquet informe qu'il a fait le voyage d'Irlande en 1871, en compagnie du vicomte O'Neill de Tyrone. A cette époque, une commission française avait été nommée pour aller en Irlande remercier les irlandais de leur généreuse et sympatique initiative en faveur de la Croix-Rouge française, lors de la guerre franco-prussienne. M. O'Neill de Tyrone était en effet le représentant d'une des branches de cette famille princière, souveraine en Irlande jusqu'au XVIIe siècle. Il représentait toutefois une branche cadette. Sa famille est éteinte aujourd'hui dans les mâles, et l'on peut s'en rendre compte en consultant l'excellent *Annuaire de la Noblesse de France*, de M. le vicomte Révérend, publication qui a déjà atteint sa 64e année, et qui contient un article sur cette maison, dans son chapitre sur les maisons princières et ducales d'Europe. On peut constater dans ce livre ainsi que dans le grand annuaire anglais de la Pairie (Burke's Peerage) que cette famille est représentée aujourd'hui dans la ligne mâle aînée par les O'Neill du Portugal. J. Sallatty.

—

Adoption : la question du nom (LIV, 164, 239, 350, 406, 464, 577). — Colonne 578, au lieu de : Le marquis Dalon obtint, le 16 octobre 1867, *des titres patentés* ; lire : *des lettres patentes*. P. M.

—

Famille d'Aoust (LIV, 556, 689, 741). — En 1849, on rencontrait assez souvent, en ville, à Arras, un vieillard qu'il était difficile de ne pas remarquer, parce qu'il portait culotte courte et catogan. Il était connu sous le nom de marquis d'Aoust. Si mes souvenirs sont exacts, il est décédé à Arras et son acte de décès pourrait fournir quelques renseignements à l'auteur de la question. L. Depal.

Le président Bochart de Saron (LIV, 668). — D'après les *Notes de l'état-civil de Paris*, par le comte de Chastellux (p. 70) il eut au moins trois filles (dont l'une alliée dans la famille de Menou), et deux enfants, l'un décédé en bas âge, l'autre, Auguste-Jean-Gaspard, né le 6 avril 1776, et dont j'ignore le sort.

Magny (*Nobiliaire de Normandie*, IIe partie, p. 235) dit qu'il était père du marquis de Champigny, comparu à l'assemblée de la noblesse du baillage d'Evreux, en 1789. Le petit-fils de ce dernier, Jean Bochard, marquis de Champigny (au château de Normanville, par Evreux, Eure), épousa, le 5 juin 1843, Louise-Victorine-Laure de Jaham de Courcilly, dont un fils unique, Marie-Boniface-Michel-Victor-Thibault Bochart, comte de Champigny, lieutenant de mobiles, né le 6 juin 1846, mort le 12 janvier 1871, au château de Normanville, à cause des blessures qu'il avait reçues dans un combat. (Voir aussi : *Etat présent de la Noblesse*. Bachelin-Deflorenne, 1884, col. 743).

Si le marquis de Champigny, convoqué aux assemblées de 1789, était en réalité issu du mariage de Bochart-Daguesseau (qui datait de 1762), je ne crois pas qu'il faut l'identifier avec Auguste-Jean-Gaspard qui n'avait que treize ans en 1789, mais qu'il s'agit d'un fils né dès les premières années du mariage.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Bâtons des maréchaux de Castellane et Bosquet (LIV, 503, 689). — Le bâton du maréchal Bosquet a été donné par les héritiers, et à l'instigation du général Fay, au musée de Pau ; celui du maréchal de Castellane est au comte Bon de Castellane.

D'après Germain Bapst, le maréchal de Castellane avait fait faire pour lui un petit bâton qu'il a légué au maréchal Canrobert. Madame de Navailles possède ce dernier bâton. Fo.

—

Chassebras de Cramailles (LIV, 556, 743). — Chassebras possédait une riche collection de curiosités d'Italie et du Levant, d'estampes, de monnaies (etc.); il était propriétaire d'un immeuble, rue du Cimetière Saint-André ; c'est le n° 11 actuel de la rue Suger.

(Voir Henri Vial : *Monographie de la rue Suger*.)

—

Le chevalier de la Cressonnière (LIV, 669). — M. de Pas a publié, l'an dernier, une étude sur les ex-libris gravés par Pierre Merlot, à Saint-Omer (1713-1782). Parmi ceux-ci, il signale celui de Jean-Baptiste-Joseph d'Ampleman, dit le chevalier de la Cressonnière, qui habitait les environs d'Ardres en Calaisis.

On trouvera la reproduction de cet ex-libris dans les *Archives des collectionneurs d'ex-libris, n° 11, nov. 1905* avec des notes très intéressantes sur le personnage en question. S.....Y

*
* *

Il a existé en Normandie une famille Le Sec de la Cressonière. Colin Le Sec, reconnu noble, en 1463, par Monfault, commissaire du roi en Normandie, était fils de Robert Le Sec, seigneur de la Cressonière, etc. Détails empruntés aux *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Touchet* (Normandie et Angleterre), que je viens de publier.

TH. COURTAUX.

—

Descendance du duc de Dantzig (LIV, 447, 579, 690). — C. de la Benotte pourrait peut-être trouver quelques renseignements utiles dans le *Carnet de la Sabretache*, année 1901, pages 552 et suivantes.

UNE SABRETACHE.

—

Le marquis Dalon (LIV, 612). — La famille Dalon (et non Dalou) d'origine bourgeoise, anoblie par les charges parlementaires, s'est répandue en Bordelais et en Béarn.

Elle compte un premier président (1703), deux avocats généraux et trois conseillers au parlement de Bordeaux et deux premiers présidents au parlement de Navarre :

I. Loys Dalon, procureur au parlement de Bordeaux, épousa Isabeau de Redon dont :
II. Barthélemy Dalon, jurat de Bordeaux, marié le 10 janvier 1617, à M. de Lavialle, dont : 1° Raimond qui suit ; 2° Jean-Barthélemy, marié, le 25 juin 1672, à Adrienne de Guillemotte.
III. Raimond Dalon, mort le 23 avril 1701, avocat général au parlement de Bordeaux, le 6 juin 1664, et premier président au parlement de Navarre le 3 juin 1685, épousa Catherine du Ribau, dont cinq enfants : 1° Romain qui suit ; 2° Raymond, conseiller au parlement, abbé de Saint-Pé ; 3° Raymond-Barthélemy, né en 1676, colonel, et deux filles.
IV. Romain Dalon, né à Bordeaux le 21 septembre 1664, avocat général au parlement de Bordeaux, le 8 octobre 1689, premier président au parlement de Navarre, en remplacement de son père, le 22 juin 1701, et premier président au parlement de Bordeaux le 10 juin 1703, démissionnaire en 1713. Marié : 1° le 31 juillet 1696, à Marie-Anne du Val de Tercis ; 2° le 24 juin 1701, à Jeanne-Madeleine Choart de Banville, dont au moins : 1° Raymond qui suit ; 2° Jeanne-Madeleine, mariée à François-Paulin de Raymond de Lancre.
V. Raymond Dalon, chevalier, dit le marquis Dalon, comte de Benauges, conseiller au parlement de Bordeaux, épousa, le 11 septembre 1736, Jacquette du Mirat, dont : 1° Romain, qui suit ; 2° N. Dalon ; 3° Madeleine-Emilie, mariée le 13 janvier 1763, à Joseph du Val de la Grange.
VI. Romain, marquis Dalon, conseiller au parlement en 1760, épousa Henriette-Françoise de Rolland, dont :
VII. Jacques-Joseph-Guillaume, marquis Dalon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, marié, à Paris, le 4 septembre 1822, à Marie-Daly de Peyronnet, morte le 28 mai 1829, fille du ministre de Charles X. Il était préfet du Cher en 1825.

Armes : *d'or, à deux cœurs vuidés et entrelacés de gueules, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.*

PIERRE MELLER.

—

Le général Duvigneau (LIII ; LIV, 127, 190, 297, 402, 691). — A propos du général qui fut « garde du corps », j'ai entendu dire dans la famille Duvigneau habitant actuellement le Périgord (Cf. articles précédents) qu'il était de tradition qu'un de leurs parents avait été garde du corps.

Je dois aussi ajouter un nouveau renseignement. Une branche de la famille avait acquis dans la juridiction d'Aiguillon, la terre noble du Verger Plusieurs de ses membres furent dans l'armée.

1° Un Duvigneau reçut, en 1728, une Commission de lieutenant dans une compagnie d'Invalides. C'était très certainement une retraite.

2° Son fils fut major au régiment de la Morlière, puis lieutenant-colonel du corps des volontaires de Hainaut. Il était chevalier de Saint-Louis.

3° Son fils, Jean-François, entra à l'école de Mézières, d'où il sortit, en 1791, ingénieur militaire. Retraité en 1810, comme chef de bataillon ; chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il mourut en 1812. Il était de tradition dans sa famille qu'il était lié d'amitié avec Carnot.

La terre de Galapian devait être dans l'Agenais. Le 3 avril 1721, Pierre-Moïse Balguerie, bourgeois de Bordeaux, afferme à messire Claude Pellot, chevalier, baron de Galapian, la dite terre de Galapian pour la somme de 8000 livres (Minutes de Barennes, notaire à Agen). Il n'y a donc pas erreur dans l'acte de naissance.

Baron de Pelleport.

—

Projet de mariage de Gambetta (L ; Ll). — Mme Léonie Léon, morte à Auteuil, rue Lafontaine, a été enterrée à Montparnasse, vendredi 16 novembre dernier. Ses obsèques ont été aussi discrètes que sa vie. Elle a succombé à une opération pratiquée par le docteur Lannelongue, qui avait également donné ses soins à Gambetta aux Jardies. Très pieuse, elle avait appelé à son chevet le Père Janvier.

D'après M. Joseph Reinach, Gambetta avait aperçu pour la première fois, Mme Léonie Léon, dans une tribune du Corps Législatif, en 1870 : il fut frappé par sa beauté; et l'an d'après, en octobre 1871, étant député à Versailles, il l'aperçut à nouveau, dans une tribune et lui fit tenir un billet auquel elle ne répondit pas. Mais quelques jours après, au cours d'une visite chez la mère d'un de ses amis, il se rencontra avec son inconnue, et lui fut présenté. Une liaison allait commencer, qui ne devait finir qu'à la mort de Gambetta.

Le projet de mariage de Gambetta avec Mme Léonie Léon est avoué aujourd'hui, par les amis du tribun.

Dès le début de sa liaison, dit encore M. Reinach, Gambetta voulut épouser Mme Léon : il lui donna presque tout de suite une bague portant cette devise : *Hors cet annel, point n'est d'amour*, mais Mme Léonie Léon se refusa constamment à accéder à ce désir

Cependant, vers 1882, elle céda à ses instances.

Le 19 novembre 1882, Gambetta écrivait à Mme Léon :

Ah ! que j'ai d'impatience d'en finir avec cette vie hachée, dépensée à courir l'un après l'autre. Il faut terminer un supplice qui est d'autant plus intolérable que nous sommes seuls maîtres de ne pas le subir. Je me console en songeant que nous touchons au terme et que bientôt nous ne nous quitterons plus. Je t'embrasse comme je t'aime, à l'infini.

Gambetta blessé à la main et à l'avant-bras par la balle du revolver qu'il maniait imprudemment, dut s'aliter. Cette blessure fut la cause déterminante de la maladie intestinale dont il mourut. Mme Léonie Léon resta à son chevet. Peu d'amis l'y purent cependant rencontrer : elle se retirait à chaque visite.

Toutefois, le jour de la mort, elle veilla le corps jusqu'à deux heures du matin. A ce moment, on annonça Mme Léris, sœur de Gambetta : elle sortit et ne revint plus.

MM. Scheurer-Ketsner, Guichard, Rüyz, Etienne et Reinach lui constituèrent la pension dont elle vécut. Elle ne resta pas en relation avec l'entourage de Gambetta : ses idées religieuses l'avaient rapprochée du monde du Vatican.

Elle avait un neveu dont elle surveillait l'éducation.

Le jour de la mort de Mme Léonie Léon, Mme Léris-Gambetta a fait publier cet avis :

Mme Léris-Gambetta, sœur et unique héritière de Léon Gambetta, nous prie de déclarer que, conformément à son droit, elle a l'intention formelle de s'opposer à toute publication des lettres de son frère qui serait faite sans son autorisation.

Cette note est une précaution prise contre toute publication possible des lettres que Mme Léon avait reçues de Gambetta pendant dix ans, de 1872 à 1882. Comme ils vivaient chacun de son côté, il lui écrivait tous les jours, même les jours où ils s'étaient vus. M. Reinach dit de cette correspondance : « Ce sera un des monuments politiques et littéraires les plus extraordinaires du XIXe siècle. Dans ses lettres, Gambetta s'exprime avec une franchise absolue sur tous les événements et sur tous ses contemporains... C'est toute l'histoire politique de la troisième République, de 1872 à 1882,

et une partie de l'histoire diplomatique de l'Europe à la même époque. »

On paraît vouloir faire de cette correspondance une édition mitigée. Il serait peut-être mieux de n'en rien publier du tout momentanément et de la réserver pour un temps où elle pourra être mise à jour en toute liberté.

Que n'irait-elle rejoindre, à la Bibliothèque nationale, ces correspondances intimes, historiques ,sur lesquelles les héritiers mettent une réserve de dix, quinze ou vingt ans ?

*
* *

M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, a reçu la lettre suivante du commandant Jouinot-Gambetta à propos de la mort de Mme Léon :

Cahors, 20 novembre.

Mon cher Calmette,

Je viens de lire l'article du *Figaro* intitulé « l'Amie de Gambetta ». Permettez-moi d'avoir recours à votre coutumière obligeance pour m'aider à réparer l'oubli involontaire qu'il contient.

Avant que les amis de Gambetta se réunissent pour aider Mme Léonie Léon, Mme Léris-Gambetta avait prié, dès la mort de son frère, son mari d'offrir à celle qui restait sans ressources une rente viagère.

Le capital seul lui fut versé par les soins de Me Huillier, notre notaire, chargé de la liquidation de la succession de mon oncle. Je possède le reçu de cette somme.

J'ajoute que de loin, très discrètement, la famille de Gambetta ne manqua jamais de suivre Mme Léonie Léon dans les différentes étapes de la vie cachée qu'elle avait désirée et qu'elle seule s'était faite.

Avec mes sentiments les plus cordiaux, agréez, mon cher ami, tous mes remerciements.

Commandant Jouinot-Gambetta.

—

De Leusse : le nom et la terre (LIV,726). — Notre confrère devrait demander à l'un des nombreux représentants de cette famille ce qu'il désire connaître.

Le *Tout Paris* lui donnera le nom de ses divers représentants : il n'aura que l'embarras du choix.

Un rat de Bibliothèque.

*
* *

[Par complaisance pour des recherches personnelles, nous posons souvent, en généalogie, des questions que nous préfèrerions éluder, tant leur solution nous apparaît là où on omet de la chercher tout d'abord. On nous dira que rien ne nous serait plus facile que d'orienter l'interrogation sur la bonne voie ; à quoi nous répondrons que, sauf pour les travaux présentant un caractère nettement historique, nous nous abstenons de toute immixtion personnelle dans ces recherches]. *L'Intermédiaire.*

*
* *

La famille de Leusse est d'origine italienne, mais établie en Dauphiné depuis la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. On peut consulter sur sa généalogie, Lachenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. X, p. 586, et Ernest Lehr, l'*Alsace noble*, t. II, p. 311. L'une des branches de la famille de Leusse possède depuis près d'un demi siècle le château de Reichshofen, en Alsace, par suite du mariage du comte Paul de Leusse avec Mlle de Bussierre en 1856.

Paul.

—

Lenepveu et « Jeanne d'Arc » (LIV, 728). — Je puis compléter la réponse de M. A. Pougin. L'œuvre de Messieurs Lenepveu et Allard (deux rouennais) a été écrite à la demande de l'archevêque de Rouen, pour l'anniversaire du supplice de Jeanne d'Arc dans cette ville. La première audition a eu lieu le 1er juin 1886, dans la cathédrale de Rouen, avec le concours de plus de six cents exécutants, y compris l'orchestre de l'Opéra. Depuis, d'autres auditions en ont été faites à Bordeaux, Caen, le Havre, Douai et Dijon.

C'est sur le Grand Théâtre de cette dernière ville que, le mardi 9 février 1892, Jeanne d'Arc fut représentée. M. Ch. Lenepveu dirigeait lui-même l'orchestre.

M. M.

—

Famille de Lorme (LIV, 558, 694, 749). — *Jean de Lorme* et *Jean-Baptiste Dellorme* sont un seul et même personnage. Il ne faut pas s'en rapporter à l'orthographe de ce nom de famille pour les différencier l'un de l'autre : elle varie d'un acte à l'autre. J'ai en mains copie des lettres de noblesse du 21 novembre 1778 de *Jean-Baptiste de l'Horme* (*sic*), fils de *Joseph de l'Horme* (*sic*), et aussi l'extrait des Registres du Conseil souverain de la Martinique, concernant l'enregistrement, le 1er mars 1779, des lettres de noblesse

accordées à *Jean Delhorme (sic)* le 21 novembre 1778. Dans les actes et pièces de famille, *Jean-Baptiste de l'Horme* est fréquemment appelé simplement *Jean de l'Horme*. Baron A. H.

—

Mandrin (T. G., 554; LI; LII; LIII; LIV, 412, 635). — 1° Au Congrès de Chambéry, en 1890, communication de M. le chanoine Ducis : *Les Mandrin en Savoie*, Chambéry, in-8°.

2° Trois cotes aux Archives départementales, à Annecy :

E. 1008. — *Exploits d'une bande de Mandrins à Megève*, 1760-1762.

E. 97. —

a) L'avoyer de Berne au sujet de la bande de Claude Mandrin ;

b) Vol chez Me Rendu notaire par la bande des Mandrins — cachet en cire d'Anthoine Mandrin, 1759, pièce 1 et 2 ;

c) Signalement de Mandrin, pièce 3 ;

d) Enquête sur le vol Burlot, pièce 4.

E. 443 — Famille Mandrin d'Annecy, 1551, sq.

3° Dans la vallée du Guiers, où la légende de Mandrin est restée si vivace, les Archives communales, Minutaires, Chartiers de famille, Secrétariats des sociétés savantes pourraient être consultés utilement, aux Echelles, aux deux Pont-de-Beauvoisin, aux Abrets, à Aoste, à Saint-Genix-sur-Guiers, où la tour dite de Mandrin se profile encore à l'horizon, à Morestel, à Saint-Jean d'Avelanac, au château, à la paroisse, etc. — *de visu*, de préférence.

4° Ensemble l'histoire et la légende locales :

Louis Mandrin, par l'abbé Régley, Chambéry, Gorrin, édit., 1755, in-12 ;

Louis Mandrin, par Joseph Terrier de Cléron, Besançon (?) 1755, in-12.

La Madrinade ou histoire curieuse et remarquable de Louis Mandrin, à Saint-Geoirs, 1755, in-12 ;

avec la bibliographie générale portée à l'Inventaire ou au Répertoire. P.-D.

—

Jeanne Ménestrier (LIII ; LIV, 417, 524, 750). — Un des derniers catalogues de Mme Charavay, contenait n° 261, une lettre autographe de Minette (Marie Ménestrier, dite) Cette lettre, datée du 31 décembre 1821, était adressée à M. Deville. Est-ce par erreur que l'actrice est ici appelée Marie ? E. Grave.

*
* *

Nous pouvons compléter la descendance de la spirituelle actrice du Vaudeville.

Anna-Adèle Moïana s'appelait Emma-Adèle. Née le 9 mai 1832, elle fut déclarée fille d'Emmanuel-Antoine, âgé de 31 ans, négociant, rue du Mail, n° 32, et adoptée seulement en 1861, après, croyons-nous, la régularisation du mariage de son père et de Adèle Potier, décédée le 10 avril 1861.

Adèle Potier, femme Moïana, née le 19 messidor an II, (7 juillet 1794) avait épousé — 10 janvier 1813 — Siméon-Narcisse Dandeville, artiste peintre, dont au moins un fils, Edouard-Siméon-Narcisse, né le 27 mai 1817 et décédé le 24 décembre 1860.

Emmanuel-Antoine Moïana, riche négociant en diamants, rue Le Peletier n° 4, est né à Champlain (Seine-et-Oise) le 3 prairial an 7 — 22 mai 1799 — de Pascal Moïana, vivant de son revenu en la commune, âgé de 56 ans, et de Anna Lambert, 32 ans, Emmanuel-Antoine est mort le 28 décembre 1876, chevalier de la Légion d'honneur depuis le 27 juillet 1850.

Margueritte (Louis-Emmanuel-Frédéric) fils de Louis-Joseph Frédéric et d'Emma-Adèle Moïana, est né à Paris, le 8 octobre 1855. Engagé volontaire le 27 septembre 1874, sous-lieutenant au 3e spahis le 16 mai 1881, il épousa (18 avril 1883) Marie Mocquart, fille de Constant-Amédée, notaire honoraire, ancien notaire de Napoléon III, et de Jeanne-Louise Montagut. L'ancien notaire était frère de Jean-François-Constant Mocquart, ancien secrétaire particulier de Napoléon III, sénateur de l'Empire le 27 mai 1863.

Démissionnaire le 3 juin 1884, Margueritte fut nommé officier territorial de cavalerie. Il est mort le 19 juillet 1896, laissant progéniture, croyons-nous.

Segro.

—

Famille de Montmorency (LIV, 109, 192). — J'ai lu dans le journal *la Vérité*, du 9 novembre, que M. le docteur des Watines venait de célébrer ses noces d'or à Passy.

Monsieur le curé, dans le discours qu'il adressa aux vénérés jubilaires, salua et reconnut en M. des Watines « un vrai Montmorency, descendant direct et légi-

time, à la neuvième génération, de Louis de Montmorency, vivant en 1462 ».

M. le docteur des Watines appartient-il aux Montmorency d'Irlande ? ou se rattache-t-il à un rameau français peu connu jusqu'ici ? Marquis A. B. L.

—

Descendance de Mademoiselle de Nercial (LIV, 669). — J'ai assisté aux premiers succès artistiques de mademoiselle Eugénie Froidure, il y a une quinzaine d'années, alors que j'étais secrétaire général de la Société artistique et littéraire de l'Ouest. Depuis, la jeune et sympathique artiste est devenue Mme Faux. Elle signe *Faux-Froidure* des œuvres qui lui ont acquis une enviable situation parmi les femmes-peintres de notre époque.

Si je ne me trompe, M. Faux-Froidure est originaire du Mans et habite à Paris, dans le 17e arrondissement. H. B. D.

—

Pâris de la Montagne (LIV, 669, 752).— Claude Pâris de la Montagne, seigneur de Treffonds, Serpaize, Illins, Moirans, Surieu, etc., secrétaire du roi, trésorier général de l'armée de Flandre, receveur général des finances, était l'un des frères Pâris, les célèbres financiers du XVIIe siècle. Il était fils de Jean Pâris, dit la Masse, bourgeois et maire perpétuel de Moirans, et de Justine Trenonay la Montagne, et il était né le 7 août 1670. Il est l'auteur de la famille Pâris d'Illins qui vient de s'éteindre dans les familles Gosset, de Guestiers, et le Grand de Cloizeaux.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Jean Pâris, dit *La Masse*, bourgeois, maire et hôtelier de Moirans en Dauphiné, à l'enseigne de *La Montagne*, dont le second de ses fils garda le nom, épousa Justine Trénomay et en eut les quatre frères Pâris qui prirent une grande part à l'administration des finances à la fin du règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV. Le second de ces quatre frères, Claude Pâris, dit *La Montagne*, sieur de Moirans et de Treffonds ou Trois-Fontaines, trésorier de l'armée de Flandre, né le 7 août 1670, mort vers 1745, épousa, par contrat du 14 janvier 1708, Marie-Elisabeth-Jeanne de la Roche dont il eut : 1° Claude-Geoffroy Pâris, mort jeune ; 2° Anne-Emilie-Justine Pâris de la Montagne, qui épousa, le 18 mars 1734, Maximilien-Jean de Choiseul, colonel du régiment de son nom, marquis de Meuse. J'emprunte ces détails à une généalogie manuscrite de la famille Paris, que j'ai dressée. Th. Courtaux.

—

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526, 585, 638, 694, 751). — Je remercie les différents collaborateurs qui ont répondu à ma question au sujet du père du général Dumas. Le collaborateur qui signe E. M. pourrait-il me dire où se trouve la terre de la Pailleterie ? A titre de renseignements, voici les noms des membres de cette famille que je trouve dans les registres paroissiaux de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Montargis :

1° Marie-Anne-Charlotte-Achille Davy de la Pailleterie, femme de Louis-Léon-Eugène comte de Maulde, marquis de la Bussière, colonel du régiment de Forez, citée en 1768-1769, d'où :

a) Charlotte-Eugénie-Félicité, marraine à Montargis le 13 juin 1769.

b) Marie Tuffé, femme de *** Davy, marquis de la Pailleterie, assiste à un mariage à Montargis le 20 juin 1768.

3° Louis-François-Thérèse Davy, chevalier de la Pailleterie, chevalier de Saint Louis, colonel au corps roial et commandant l'artillerie à Dieppe et dépendances, frère de la comtesse de Maulde, parrain de son neveu Léon-Adélaïde-Louis, le 29 août 1769.

C. N.

*
* *

Je me perds tout à fait dans les dépositions diverses recueillies par l'*Intermédiaire* sur les Dumas-Davy-de-la Pailleterie.

La Normandie aurait-elle produit une race noire ou est-ce ma vétusté qu'atteint la berlue quand je vois encore, chez lui, (alors rue Bleue) Alexandre Dumas le père, me montrant un grand portrait du père, peint en pied, costume de général — et parfaitement nègre, comme mon grand ami était mulâtre, — portrait qu'il me pria de lui photographier et dont j'ai là encore une épreuve à votre disposition.

N...r.

—

Famille de Piles (LIV, 669). — Il y a eu aussi une autre famille qui a possédé une seigneurie du nom de Piles, celle de *Clermont*, établie dès le XVe siècle à Bergerac, et éteinte, vers la fin du XVIIe siècle, dans la famille de Durfort de Boissières.

Une branche de la famille de *Gironde*,

possédait une seigneurie de *Pilles*, dont elle portait encore le nom au commencement du XIXe siècle.

A ajouter enfin la famille d'*Andrée de Renoard* qui a porté le titre, dès le commencement du XVIIIe siècle, de baron de Pilles.

Potier de Courcy (*Continuation du P. Anselme*; *Art. Faudoas*) cite Jacqueline de Pilles alliée, vers 1500, avec Arnaud Raffin, seigneur de Péricard, mais il n'en donne pas les armoiries. Peut-être faut-il l'identifier avec Françoise de Sales de la Pile, qui épousa, le 24 mai 1502, Armand de Raffin (Fleury-Vindry : *Dictionnaire de l'Etat major français au* XVIe *siècle*, p. 277).

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Ludovic ou *Louis de Fortia de Piles*, baron de *Baumes* était le 5me enfant de *Paul de Fortia* (1559-1621), lequel était chef de la branche des *Fortia de Piles*, barons de Baumes, seigneurs de Piles, d'Aubers et de Costechaude, au Comtat Venaissin, puis seigneurs de Sainte-Galle, à Carpentras et à Marseille. Il fut premier capitaine, commandant un bataillon du régimens de la marine. Après plusieurs campagnes, il quitta le service de terre et passa dans celui des galères, dont il commanda une escadre au siège de Roses. Il se trouva parmi les volontaires au siège de Porto-Longone, où ayant repoussé les ennemis jusque dans leurs retranchements, il fut emporté d'un coup de canon.

La généalogie des *de Fortia* se trouve dans Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, IX, 273, et XVI, 1. La branche *de Piles* s'est éteinte en la personne de *Gabrielle-Philippine de Fortia de Piles*, morte à Marseille le 18 mai 1867, laquelle ne laissa de son mariage avec *Jean-François Foltz*, colonel d'artillerie, que deux filles mariées, l'une à M. *Chamski*, l'autre au général *Charles de l'Horme*.

Je puis donner à M. le comte de Varaize la descendance de la branche *de Piles* depuis *Alphonse-Toussaint de Fortia de Piles*, gouverneur de Marseille, dernier de ce nom cité par Saint-Allais.

Saint-Allais ne mentionne pas Roger de Piles. Baron A. H.

—

Le comte Jean-Renaud Carli Rubbi (LIV, 725). — On peut facilement trouver des documents sur le comte G. R. Carli Rubbi.

Ie Dans la *Biographie universelle*, par Michaud, tome 6, p. 683, 2e col.

IIe Dans la *Nouvelle Biographie Générale*, publiée par Firmin Didot, frères, sous la direction du Dr Hoefert en 1855, tome 8, page 742.

IIIe Dans le *Dictionnaire de l'Economie politique* de Ch. Coquelin et Guillaumin, tome Ier, p. 289 (édité en 1873).

IVe Dans l'*Elogio storico di Gian-Rinaldo Carli* par Rossi.

Ve dans la *Biografia degli Italiani illustri* par Tipaldo

On trouve aussi quelques renseignements sur ce grand économiste dans *Adelung*, supplément à Jocher, Allgem, Gelehrsen Lexicon et *Sax* Anomasticon VII. A. Chesnier du Chesne.

—

Famille de Tascher (LIII; LIV, 86, 196). — Extraits des registres de la paroisse d'Avezé (Sarthe) :

1732, 21 juin. — Mariage d'Adrien-Nicolas du Bosc, chevalier, sieur d'Epinay, fils de Claude du Bosc, sieur d'Epinay, Marchainville et autres lieux, et de dame Jeanne de la Vove, avec demoiselle Louise Cornélie de Tascher, fille de feu Samuel de Tascher, chevalier, sieur de Pouvray, et de dame Suzanne de Cosne.

1752, 27 juillet. — Mariage de Pierre-François-Alexandre de Tascher, chevalier, sieur de la Salle et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur au pays chartrain, avec demoiselle Marie-Henriette-Philiberte de Turin, fille de Cyprien de Turin, marquis de Ceton, seigneur de Glée, et de Marie-Charlotte de Bonvoust.

1754, 17 août. — Baptême de Louis-François-Philibert de Tascher, fils des précédents.

1782, 9 juillet. — Inhumation de Louis de Tascher, ancien curé à Avezé, né au château de Pouvray, en 1699.

—

Pierre Thuin, évêque constitutionnel (LIV, 670). — Voir sur lui : 1° *Chronique des évêques de Meaux*, par Mgr Allou, évêque de Meaux, Meaux, 1876, in-8, p. 140-144. 2° *Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne* par Th. Lhuillier, dans la revue *La Révolution française*, numéros de septembre et octobre 1885. Il y en a un tirage à part. Paris, Charavay frères, 1885, in-8°, 39 p.

G. O. B.

Même réponse : P. de M., F. H.

*
* *

Monsieur le chanoine Pisani, docteur ès-lettres, docteur en théologie, va faire paraître chez Picard, un *Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel* (1791-1802), qui donnera la réponse demandée sur cet évêque, et sur tous les évêques de même origine. L'immense correspondance de Grégoire a fourni à l'auteur, en dehors des Archives Nationales, de nombreux documents originaux et inédits.

—

Famille Villaret de Joyeuse (LIV, 670). — Alexis-Jean-Marie Villaret de Joyeuse, lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, en 1817, né vers 1788, mort à Versailles, le 22 janvier 1873, était fils de l'Amiral (*Annuaire de la Noblesse*, 1874, p. 349).

Ce même Recueil cite (1871-72, p. 387) Marie-Thomas-Louis Villaret de Joyeuse, capitaine d'infanterie, *fils unique du dernier rejeton mâle du nom*, mort le 21 juin 1871, âgé de 43 ans, blessé le 22 mai à l'attaque de Vanves. Il était fils d'Auguste-Marie Villaret de Joyeuse, officier supérieur, chevalier de Saint-Louis (en 1823), et d'Aglaé-Julie d'Eschallard : il avait épousé, le 21 juin 1868, Antoinette-Marie-Zoé de Marseul, (fille du comte de Marseul et de Françoise-Antoinette-Zoé de Beaurepaire), dont au moins une fille, Marie-Antoinette-Georgine-Louise-Joséphine, alliée, le 11 avril 1888, avec Alain de Lorgeril. Il avait une sœur, Marie-Ide-Jeanne Villaret de Joyeuse, décédée le 13 février 1894, à Versailles.

G. P. Le Lieur d'Avost.

*
* *

Le vicomte Alain de Lorgeril, château de la Ville-Chaperon, par Moncontour-de-Bretagne (Côtes-du-Nord) a épousé Mlle Villaret de Joyeuse. Peut-être pourrait-on s'adresser à lui. Albert Desc.

—

Monsieur le chanoine (LIV, 501, 585, 640, 757). — Que nos collaborateurs H. C. M. et La Coussière se rassurent, je n'oubliais pas l'existence, dans la plupart des diocèses français, de « chanoines honoraires » et n'aurais pas eu la simplicité d'imaginer qu'un prêtre, sans y avoir été autorisé par l'évêque, allât s'aviser de « s'habiller en chanoine ». Il m'avait semblé seulement que le titre et le costume, en pareil cas, ne répondaient à rien de réel. Aurait-on donc adapté au monde ecclésiastique les singulières pratiques de certaines républiques américaines où se pavanaient tant de colonels de parade qui n'ont jamais eu à conduire un régiment ?

L'un des deux correspondants ajoute : « De tout temps, on a traité un chanoine de *monsieur le chanoine* ». Cela est bientôt dit, et cependant, si les preuves font défaut, ce n'est pas un exemple isolé comme celui de la paroisse Saint-Etienne de Bar-le-Duc, qui suppléera à leur absence. J'en crois plutôt l'auteur de la première réponse reportant à 20 ou 25 ans les origines de la qualification qui nous occupe, mais ne pourrait-il préciser davantage, surtout à propos d'un usage aussi récent ?

Ne pourrait-on, du même coup, nous apprendre si le cardinal Maury doit être regardé comme l'inventeur de ces canonicats fictifs qui ont pullulé depuis le début du XIXe siècle ? Il y eut, c'est entendu, avant 1790, des chanoines honoraires qui furent, pour employer l'expression fort juste de *Unus*, des chanoines « émérites » et que j'appellerais aussi volontiers des chanoines « vétérans ». Le Chapitre, par une délibération spéciale, accordait l'honorariat et le droit de porter, — selon le langage du temps —, l'habit et les « draps de l'église » à des membres de la compagnie qui abandonnaient leur prébende, par démission ou résignation, après l'avoir possédée au moins vingt ans, et étaient jugés dignes de cette distinction. Il en va tout autrement aujourd'hui. Faut-il croire que NN. SS. les évêques ont voulu, à l'instar de principicules allemands, créer un *ordre* destiné à décorer les secrétaires formant leur petite cour, témoigner de la bienveillance aux prêtres amis ou récompenser des « services exceptionnels » ? Quoi qu'il en soit, je serais désireux de savoir à quelle année remonterait l'innovation et quel prélat en eut le premier l'idée.

Quarte Blanche.

—

Armoiries à déterminer : à trois cygnes de... (LIV, 670). — On trouve généralement ces marques sur les livres donnés en prix au collège du Mont à Caen, les armoiries sont celles de Thomas Morand du Mesnil-Garnier, qui fonda des prix à ce collège. S.....y.

L'homme sauvage en héraldique (LIV, 613, 754). — Les armoiries conférées à Pierre du Buc, l'un des premiers colons de la Martinique (Cf. LIII, 6, 140), en mai 1701, portaient *d'azur au sauvage d'or, et au chef de gueules chargé de trois dards d'argent, posés en fasce l'un sur l'autre.* Le sauvage qui figure dans ces armes, rappelle les combats de Pierre du Buc contre les Caraïbes : « Il a beaucoup con« tribué à chasser les sauvages des quar« tiers de la Capesterre qui troublaient les « habitants, ayant même, par ordre du « Sieur de Baas, gouverneur et lieutenant « général audit pays, pris leurs chef et « capitaine qui sont morts en prison au « fort Saint-Pierre ». (Cf. *Dictionnaire des anoblissements* de Chevillard, — et pour le dessin des armoiries : Preuves reçues par d'Hozier pour les Ecoles militaires de Joseph du Buc de Marcussy : Cabinet des titres, XXVIII, 32087, année 1777, Normandie, preuve 53).

Baron A. H.

—

La main de justice (LIV, 614, 771). — Sur cette question, on pourrait utilement lire tout ce que Michelet dit du symbole de la *main* dans ses *Origines du droit français*, pp. 129 et suiv. Si l'on se rappelle que le bon bâton, *baculus*, *baculum* ou *sceptron* était dès la plus haute antiquité un signe du commandement, on comprendra mieux comment Hugues Capet fit placer une main sur son sceptre pour en faire la verge d'équité. De l'insigne de la puissance il faisait en même temps un symbole, car le roi donne, confirme ou fait grâce.

E. Grave.

—

L'escargot de la cathédrale de Troyes (LIV, 671). — Les imagiers et ornemanistes de l'époque médiévale étaient des observateurs amis de la nature familière. De même qu'ils prenaient les modèles de leurs feuillages non dans les pierres antiques fort abondantes alors sur notre sol, mais dans les plantes de nos bois, de nos prairies et de nos fontaines, ils se plaisaient à reproduire les bestioles les plus humbles de notre faune. Les marges des livres d'Heures sont remplies d'insectes divers voltigeant parmi les tiges fleuries et les rameaux ; rien d'étonnant, par suite, que le ciseau des sculpteurs se soit amusé à faire le portrait du mollusque à coquille qui pullule dans nos régions françaises. Et, en vérité, il n'est pas nécessaire pour expliquer le fait, de recourir à des légendes et à des interprétations un peu bien tirées par les cheveux.

On ne comprend pas assez l'âme naïve de l'homme du moyen âge ; c'était assurément un subtil comme tous les primitifs, mais on lui a prêté beaucoup. Je connais maints escargots sculptés dans la pierre et chacun a sa légende plus ou moins dramatique ou plaisante ; la réalité me paraît beaucoup plus simple. H.C.M.

—

Outillage gallo-romain (L ; LI ; LIII ; LIV, 362, 542). — *Crapaudine.* — Encore un objet d'origine ancienne que nous avons conservé en l'améliorant.

Ecartons, de prime abord, tous les frottements sur roues et sur billes, comme tous ceux de la mécanique moderne, pour voir uniquement, ici, le simple point d'appui d'un portail à bourdonnière.

Cette crapaudine ancienne, trouvée dans la couche archéologique au milieu des constructions de notre villa romaine, est un morceau de fer aplati, presque carré et dont l'oxidation profonde permet encore de mesurer en millimètres les dimensions suivantes : largeur du grand côté 69, de l'autre 65 ; épaisseur 14.

Sa face supérieure montre une empreinte circulaire ayant 45 millimètres de diamètre et 6 de profondeur. Fixée dans un corps dur, elle supportait évidemment la base d'un cylindre métallique servant de pivot. Le mode de crapaudine actuel qui s'en rapproche le plus ne porte pas d'empreinte ; mais, à son centre, un simple point d'abaissement, presque imperceptible, qui reçoit le sommet d'un cône renversé, et suffit à conserver la verticale de la bourdonnière, tout en réduisant au moindre frottement et par suite au moindre effort, le mouvement du portail en question.

Pour les portes plus pesantes, on remplace le cône renversé par une demi-sphère.

Félix Chaillou.

—

La législation antique et ancienne concernant les vignes et leur culture (LIV, 668, 770). — 1°) Estienne (Charles) : *L'agriculture et maison rustique* (Paris, Jacques Du Puis, 1565).

le sens des mots dans notre langue et leur emploi régulier ? Pourquoi le Ministère de l'Instruction publique s'occupe-t-il d'une affaire que la tradition et la convenance ont confiée à la haute autorité des Immortels ?

Oui, comme le dit fort bien Vaugelas, *le peuple n'est le maître que du mauvais usage, et le bon usage est le maître de notre langue.* Oui, comme l'ajoute M. le vicomte de Bonald, *c'est chez les bons auteurs qu'il faut aller le chercher,* non chez les illettrés, ou chez certains journalistes trop peu cultivés.

SYOLA.

—

Bernique (LIV, 673), — Le *Dictionnaire étymologique* de Charles Toubin donne l'étymologie suivante : *Bernique*, de *vere nichil*, rien, absolument rien, avec changement régulier de *v* en *b*. On sait qu'en France, *nihil* s'est écrit longtemps avec un *c* comme en Italie, témoin ces deux passages des *Cent nouvelles nouvelles* : « Mais du parfait, *nichil* ». « Après je ne sçays quants simples baisiers qu'elle eut de lui, mais du surplus, *nichil* ». (Nouvelles 28 et 30). — Jean comptait recevoir aujourd'hui de l'argent, mais *vere nichil*, bernicle. J. LT.

*
* *

Patella vulgata. Nommée flie, bernicle ou jambe en Normandie, *bernique* ou bassin en Bretagne. Ce mollusque gastéropode se mange cru ou cuit sur le gril avec un assaisonnement. Sa chair est peu savoureuse et très coriace.

Voici le renseignement à la fois scientifique et gastronomique que je lis sur la Bernique bretonne, dans l'*Atlas de poche des coquilles des côtes de France*, excellent ouvrage d'un savant conchyliologue, M. Ph. Dautzenberg (Paris, Klinksieck, 1897).

Ma réponse à l'article de Candide est en même temps une interrogation. Quel rapport y a-t-il entre notre *bernique*, coquille bien connue des côtes de l'Ouest et le mot faisant l'objet de l'article ?

Je dois ajouter qu'à Nantes où ce mollusque est très apprécié dans les petits ménages, j'ai souvent entendu, dans mon enfance, les gavroches nantais se servir du mot « bernique » comme d'interjection analogue à notre zut !

UN VIEUX NANTAIS.

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653, 699). — Comme le confrère Old Pot, je suis un vieux parisien (antérieur à 1830 !), jamais je n'ai entendu dire *bus* pour *omnibus*. Je demande la permission d'ajouter que ce mode d'abréviation, en ne conservant que la finale, n'est pas dans les habitudes des parisiens ni des français.

Nous connaissons tous le Boul'Mich ; les tram., les auto ; les Bat d'af. (Bataillons d'Afrique) ; et, au moins de réputation, les Bénef. (Bénéfices) ; les Sous-off. ; les Zou-Zou, etc. mais je ne vois aucune abréviation ne gardant que la finale d'un mot ; et cela me paraît logique, *bus* étant la finale d'abus, d'obus, de rébus, comme d'omnibus. L. DEPAL.

—

Bisannuel et biennal (LIV, 562, 703). — Avec raison, l'*Intermédiaire* s'occupe de questions philologiques, grammaticales ou autres Il approuve ou désapprouve des mots nouveaux. Comment désigner une publication, une revue qui paraît tous les 2 mois ? *Bimensuel* veut dire : deux fois par mois. Puisqu'on dit *trimestriel*, *semestriel*, je propose humblement : *bimestriel*, et si de nos chers collègues en *intermédiairisme* sont de cet avis, qu'ils emploient cette expression qui a son utilité. OROEL.

—

Cali, gali, cari (LIII ; LIV, 94, 203, 365). — *Beugne*, pour *bosse*, que cite M. Lpt. du Sillon, rappelle, aussi comme prononciation, un mot du patois de la ville de Bologne, en Italie, *bogn*, qui signifie bosse.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Se mettre le doigt dans l'œil (LIV, 562). — Je ne réponds pas directement à la question, mais ce doigt dans l'œil me fait penser à la poutre dans l'œil, et à la paille dans celui du voisin. J'ai découvert à Côme, sur les murs d'une petite église, proche la place du Dôme, et vis-à-vis, dans une rue dont le nom m'échappe, la singulière fresque que voici : deux personnages bibliques sont assis ; l'un des deux semble faire un sermon à l'autre parce qu'il a une paille dans l'œil, tandis que lui-même a une poutre énorme dans l'un des siens.

Le sujet était au moins hardi à traiter

n peinture. En connaît-on d'autres exem-
ples ? H. L.

—

Grands relieurs du XIXe siècle (LIV, 109, 307). — Dans une préface à un catalogue devenu rare, celui de la seconde vente Crozet (1841), Charles Nodier loue à la fois « les habiles essais de Thouvenin et les merveilleux travaux de Bauzonnet ». La gradation des épithètes prouve assez que Thouvenin n'était nullement le relieur rêvé des romantiques.

D'une notice écrite par M. Quentin-Bauchart sur M. de La Roche Lacarelle, j'extrais le passage suivant :

Lui parlait-on de nos relieurs modernes, il n'en connaissait qu'un : Trautz ! Les autres n'existaient pas. Il répétait invariablement que s'il était jamais damné, son enfer serait de remuer une reliure de Capé ou de Lortic.

Trautz, né en 1808, devient chef d'atelier chez Bauzonnet en 1840, succède à son patron en 1851 et meurt en 1879.

C'est lui, sans doute, que Nodier admirait déjà sans le connaître, lorsqu'il parlait des « merveilleux travaux de Bauzonnet » en 1841.

Il est bien singulier que notre meilleur relieur (je ne dis pas cela pour diminuer Capé qui était un doreur de grand mérite) nous soit venu de ce pays allemand où pendant toute la durée du XIXe siècle, la reliure a été quelque chose d'infâme et d'innommable dans aucune langue.

S.

—

Les jaquemarts de France (LIV, 518, 711, 758). — La cathédrale de Clermont-Ferrand possède un curieux jaquemart qui représente le Temps (*Tempus*) assis, accompagné de Mars et Faune, qui frappent les quarts et les heures, sur une cloche qui lui sert de casque ou bonnet. Combien ce joujou de nos pères a réjoui mon enfance ; et je lui souhaite de longs jours encore. Il remonte plus de 3 siècles à Clermont-Ferrand, ayant été porté dans cette ville, en 1577, près le siège de la ville d'Issoire qui fut complètement détruite par l'armée royale sur les protestants. C'est alors que ce jaquemart qui était celui de l'hôtel de ville d'Issoire fut acheté par un habitant appelé Rigoulet et revendu pour l'église de Saint-Genès, de ladite ville, où il resta jusqu'en 1793 que l'église Saint-Genès fut démolie par l'effet de la Révolution et le susdit jaquemart transféré dans la cathédrale de Clermont où il fait la joie des petits et grands. Il a été tiré des cartes-postales récentes représentant ce jaquemart. Ces images populaires ne sont certes pas banales dans un temps où des milliers de cartes postales sont, souvent, d'un ridicule complet.

Ambroise Tardieu

*
* *

Les plus connus des jaquemarts sont ceux de Notre-Dame de Dijon où Philippe le Hardy les fit placer après les avoir enlevés à Courtrai, au moment de la bataille de Rosebecque, en 1382.

Ils sont intéressants en ce sens qu'ils furent les premiers mis en mouvement par des poids à la place de l'eau utilisée dans les anciennes clepsydres. Les jaquemarts de Dijon marquent l'ère des nouveaux moteurs. Le nom viendrait de Jacques Aymar, le premier constructeur, ou de Jacques Mart, pour Marteau. Et le nom de jaquemart qui appartient en propre aux automates de Dijon, fut ensuite souvent donné aux personnages frappant des heures sur des cloches.

Remarquons que l'horloge de Strasbourg, construite en 1352, aussi bien que celle de Beauvais qui nous est contemporaine, sont des clepsydres plus ou moins compliquées, et non des jaquemarts.

En 1714, on a ajouté à Dijon un enfant pour sonner les quarts.

A Cambrai se voient Martin et Martine datant de 1385 et représentant deux Maures qui frappent sur la cloche.

L'horloge de Clermont-Ferrand était à Issoire antérieurement à 1577. Cette dernière ville fut alors mise à sac par les troupes royales qui combattaient les protestants. Le chapitre collégial de Saint-Genès l'acheta alors à un nommé Rigoulet, et la mit dans son église où elle resta jusqu'en 1793. A cette époque, elle arriva dans la cathédrale. Les sujets se composent de trois personnages dont deux frappent sur la cloche, et représentent Mars et un Faune. Le troisième est un Temps ayant le cadran placé à la partie inférieure du corps.

Celle de Lyon, terminée en 1598, avait des figures sonnant les heures sur des cloches. Elle était surmontée d'un coq

qui, aux heures, chantait. Je ne sais si elle existe encore.

Vers 1400, fut construite l'horloge de l'hôtel de ville de Compiègne, dans le clocher de laquelle trois guerriers appelés Piquentins frappent encore de nos jours trois cloches à leurs pieds.

Enfin, à Avignon, au beffroi, un homme et une femme en costume du pays, frappent également les heures.

Ce sont, je crois, les principaux jaquemarts de France. Je ne puis cependant passer sous silence ceux si connus de la place Saint-Marc à Venise.

ALBERT DESC.

*
* *

A propos du populaire jaquemart de Dijon, je ferai remarquer que pas une molécule de l'appareil actuel ne remonte au XIVe siècle ; la cloche envoyée de Courtray par Philippe II le Hardi, arriva cassée et fut refondue, c'est celle qui est encore en place. La cage de fer qui l'abrite date de 1610 et est toute différente de ce qu'était à l'origine l'édicule extérieur ; l'homme fut refait une première fois en 1500, puis en 1610 et toujours sur un nouveau type ; on lui donna une femme en cette même année 1610, et quatre ou cinq ans plus tard, un premier enfant. Le second a été placé seulement après la restauration générale de l'église, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Je n'ai jamais su pourquoi, au lieu de les habiller comme leurs parents, on les a représentés nus, ce qui les fait ressembler à deux gros bébés incassables sortis des grands magasins du Bon-Marché ou du Louvre.

H. C. M.

—

Les roues de Fortune (LIV, 228, 371, 432, 480, 545, 601, 657, 772). — En ce qui concerne les paroisses de Golleville, Couville, Fresville, Montebourg, Emondeville, dans la Manche, Caen, Notre-Dame (Calvados), M. Beaujour a pris pour des roues de fortune, ce qui n'était que de *simples carillons*. Nous possédons ces « carillons » sous diverses formes, soit que les clochettes soient montées sur une roue, soit sur une traverse simple, soit sur un triangle. Mais quel que soit le mode de monture, la rotation est employée pour obtenir le son de toutes les clochettes et c'est ce qui a fait adopter « la roue » comme moyen plus commode de mise en mouvement. Il n'y a là rien de païen.

M. Sglpn a certainement raison de se moquer des « Jésus chantants » et autres imageries de ce genre qui *alourdissent* le culte. Mais il fait tort à ses connaissances en mettant le « chapelet » sur le même rang. Il pourrait, avec fruit, lire la vie de saint Dominique et se renseigner sur l'origine, l'usage et la pratique du chapelet dans l'Eglise catholique.

LÉON DESRUES.

—

Les pigeons voyageurs du siège de Paris (LIV, 618, 770).

M. Ségalas, le mari de Mme Anaïs Ségalas, connue par ses poésies charmantes que les contemporains n'ont pas oubliées, avait eu l'idée de recueillir une certaine quantité de pigeons, pour les renfermer dans la tour qui domine l'hôtel de l'Administration centrale des lignes télégraphiques, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 103. Le 5 septembre 1870, il vint me trouver, pour m'entretenir du projet qu'il avait conçu ; je l'accueillis avec enthousiasme et lui donnai toutes les autorisations dont il eut besoin, pour réunir et établir auprès de nous ces gentils messagers dont il était trop facile de prévoir l'utilité prochaine. Voilà la vérité des faits. Que M. Rampont se soit occupé de pigeons, qu'il se soit servi de l'idée de M. Ségalas, j'y consens très volontiers, mais il ne s'en est servi *qu'après*, comme moi-même, et selon moi il convient de laisser à M. Ségalas ce qui n'appartient ni à M. Rampont, ni à M. Steenackers, mais bien à M. Ségalas. (*Les Télégraphes et les Postes pendant la guerre de 1870-71*, par Steenackers, page 161).

*
* *

Les organisateurs du service des pigeons voyageurs sont MM. Cassiers, Derouard et Traclet.

M. Cassiers, venu à Paris, comme comptable, avait apporté de Belgique la passion du pigeon voyageur qu'on commençait à dresser pour les courses. Il existait, en France, quelques sociétés colombophiles. La société l'Espérance avait son siège chez Bardin, cafetier, 42, rue Notre-Dame de Nazareth. M. Cassiers qui était parmi les plus ardents — il avait dans son grenier jusqu'à une cinquantaine de jeunes pigeons, — présidait aux destinées de la société. Tout l'été de 1870, on s'était prodigué en des tournois entre la France et la Belgique.

La subite arrivée des événements de la guerre avait interrompu ces exploits. Les désastres se succédaient. Dans le petit café de la rue Notre-Dame de Nazareth, les colombophiles Cassiers, Derouard, Traclet, échangeaient sur les événements leurs impressions inquiètes — le moins attristé n'était pas ce Belge qui faisait, sans optimisme, des vœux pour la victoire. N'était-il pas du devoir de chacun de s'ingénier, dans sa sphère, à multiplier les ressources de la défense ?

Sitôt dit, sitôt fait. On court : M. Gustave Traclet à l'Intérieur ; M. Cassiers au Gouvernement; Trochu le fait recevoir par un des officiers chargés des communications, M. Usquin.

M. Cassiers a cette scène présente à la mémoire. Il se revoit dans le cabinet de ce soldat, élève de Polytechnique, à qui le dressage des pigeons voyageurs n'est pas très familier. Il en devine toutefois l'intérêt ; il questionne, insiste, veut comprendre ; il a compris.

Plus tard, le lieutenant-colonel Usquin se rappellera le visiteur qui lui a révélé un moyen ingénieux, Paris étant assiégé, de donner de ses nouvelles à la France et d'en recevoir. Il écrira au préfet de la Seine, à l'heure des compétitions, cette lettre au sujet de M. Cassiers :

Monsieur le Préfet,

On m'apprend que la Ville de Paris va décerner des médailles d'encouragement à quelques-unes des personnes qui s'occupent de la transmission des dépêches au moyen des pigeons. Je crois remplir un devoir, Monsieur le Préfet, en vous recommandant de la manière la plus instante M. Ed. Cassiers, porteur de cette lettre, président de la Société colombophile l'*Espérance*. Dès les derniers jours du mois d'août 1870, M. Cassiers est venu mettre à la disposition du gouvernement de Paris, des pigeons, son expérience et son temps, et c'est à lui que nous sommes redevables des quelques communications que nous avons pu recevoir du dehors. Il a été choisi par le gouvernement de Paris pour porter au général Bourbaki des dépêches secrètes et un chiffre particulier de correspondance, et il a été assez grièvement blessé dans l'accomplissement de sa mission par la chute de l'aérostat qui le portait. Arrivé en province, il s'est mis à la disposition de la Délégation du gouvernement, à Tours, et a organisé des envois de pigeons messagers, et je dois déclarer que nous n'avons jamais pu faire accepter à M. Cassiers aucune somme, en dédommagement de son temps et de sa peine. Il a donc servi l'Etat avec autant de dévouement que de désintéressement.

Une distinction honorifique accordée à M. Cassiers ne serait donc que l'acquit d'une dette contractée envers lui par la ville assiégée.

Mon ami intime, M. E. Gouin, membre du Conseil municipal, pourra vous renseigner, Monsieur le Préfet, sur ma personne et sur la valeur du témoignage que je porte sur les services de M. Cassiers.

J'espère donc, Monsieur le Préfet, que vous pourrez acquitter la dette contractée envers M. Cassiers, et je vous prie, etc.

Usquin,
Lieutenant-colonel du génie, professeur à l'Ecole polytechnique, attaché pendant le siège de Paris à l'état-major du général gouverneur et chargé du service des aérostats et correspondances militaires.

*
* *

Edgard Quinet demandait que le pigeon fût placé dans le blason de la Ville de Paris.

Le pigeon qui, le premier, a apporté la nouvelle de la formation des armées de secours, ne nous a pas trompés. Je sollicite pour lui qu'il soit placé à perpétuité en haut du mat de la nef des armoiries de Paris.

Que sont devenus ces pigeons ? Mon Dieu, ils ont été mangés, tout simplement, sauf deux ou trois. Quelques mois après la guerre, on lisait dans un journal :

Une vente très intéressante vient d'avoir lieu au dépôt du mobilier de l'Etat, rue des Ecoles. Il s'agissait des pigeons voyageurs qui nous rendirent tant de services pendant le siège, en nous apportant des nouvelles de la province. Eh bien, malgré les souvenirs que rappellent ces messagers fidèles, ils ont été adjugés pour la plupart à des prix bien modestes : 1 fr. 50 en moyenne. Toutefois deux pigeons ont été vivement disputés et rachetés au prix de 26 fr. par leur propriétaire.

M. Cassiers a fait naturaliser deux des pigeons qui ont fait ces voyages et les a donnés à un jardin zoologique en Belgique.

M. Rosebeke a conservé, avec sa petite cage, un de ces pigeons. Le 5 novembre 1870, venant de Tours, ce pigeon était tué près de Blois. M. Roosebeke a conservé sa dépouille. Il garde chez lui, à l'état naturel, le héros ailé dont le vol, dans notre triste ciel, par quatre fois, fit battre le cœur de la cité.

*
* *

Du *Temps*, 23 novembre 1906:

Les pauvres pigeons qui traversaient les lignes allemandes pour porter au monde les angoisses de Paris méritaient bien un tel hommage. Je vois dans l'*Intermédiaire* que ce serait le colonel italien Govone — ce bon soldat qui, devenu général et ministre de la guerre en 1870, voulait combattre avec nous contre l'Allemagne — qui aurait, le premier, utilisé en temps de guerre les pigeons voyageurs comme porteurs de messages. On pourra vérifier.

Ce qui est certain, c'est que les pigeons du siège de Paris eurent leur part de dévouement et — ne riez pas — d'héroïsme. Ils partaient, ces admirables petits messagers, emmenés vers la province en ballon, puis revenaient porter à Paris les nouvelles des absents, le cri même de la France. Quelle émotion et quelle joie lorsque sur un toit couvert de neige les Parisiens apercevaient ce porteur de lettres, ce facteur ailé ! Un pigeon !

Eh bien, dans une des pages du maître livre que M. Picard publie sur l'Exposition universelle de 1900, savez-vous ce que je trouve, sous la plume de M. L. Grandeau, directeur de la station agronomique de l'Est?

Je trouve ceci : « Les pigeons du siège furent honteusement vendus à l'encan au dépôt du mobilier de l'Etat. »

Voilà donc le loyer de la fidélité !

s'écriait Agrippa d'Aubigné devant le chien fidèle chassé de la cour du Béarnais.

Et croira-t-on ce qui va suivre ? C'est le sublime dans l'instinct. Non, disons dans l'intelligence et dans le cœur. Le cœur merveilleux des bêtes !

Les Prussiens avaient capturé un de ces pigeons. On allait le tuer, lui tordre le cou, comme aux autres, les pigeons étant traités par les Allemands comme des francs-tireurs de l'espace. Le prince Frédéric-Charles le sauva, le prit et l'envoya à sa mère qui enferma le pigeon français dans une volière. Un prisonnier comme un autre.

La guerre finit, la paix fut signée, le pigeon était toujours captif.

— Où est votre pigeon français ?

On le montrait, on s'en amusait.

Quatre ans après — quatre ans ! — un jour, la porte de la cage étant ouverte, le petit pigeon s'enfuit. Il battit des ailes dans l'air libre. Il s'échappa de Berlin, il reprit la route de France.

Oui, quatre ans après, on vit revenir à l'ancien pigeonnier de la rue de Clichy, « tirant le pied » comme le pigeon de La Fontaine, un des braves petits pigeons du siège.

Je n'invente rien. J'en appelle à M. Grandeau.

Le pigeon prisonnier en Allemagne pendant quatre ans vécut quatre ans encore dans sa patrie. Il est mort en 1878, au Jardin d'acclimatation.

On érige tant de statues à tant de grands et demi-grands hommes ! On aurait pu dans un coin du jardin (et peut-être l'a-t-on fait) placer une pierre toute petite sur la terre où fut enfoui le pauvre et brave pigeon du siège de Paris, prisonnier, comme tant de nos soldats, du prince Frédéric-Charles.

JULES CLARETIE.

—

Une question d'esthétique féminine (LIV, 729). — Question d'anthropologie et non d'histoire.

Cette proéminence du ventre chez la femme est un caractère ethnique de la race teutonne, aujourd'hui comme autrefois. Si les tableaux du XVIe siècle en offrent de nombreux exemples, c'est que le seizième siècle est la grande époque de l'école allemande. On chercherait vainement le même caractère dans les tableaux français ou italiens du même temps, ou chez les poètes.

On y trouverait plutôt l'excès opposé. Quand Gabriel de Minut décrit la nudité de la belle Paule qui est pour lui la beauté parfaite, il dit qu'elle a le ventre *petit* (1587). De même un des auteurs des *Blasons anatomiques* (1550) :

O ventre uny, rond et dur et *petit*
Chair délicate et douce à l'attoucher
Heureux est cil qui te peut approucher!

Mais plus généralement l'esthétique du XVIe siècle est conforme au type normal de la femme latine. On connaît le *De Pulchro* d'Agostinus Niphus où le corps de Jeanne d'Aragon est décrit de la tête aux pieds comme un modèle de toutes les perfections physiques : elle avait, dit Niphus, « le ventre exactement proportionné à la poitrine, ainsi que les flancs et les *secretiora* » ; proportion qu'illustrent Titien et Giorgione par cent exemples.

Dürer, au contraire, n'ayant connu que des nudités allemandes, préconisa une esthétique inspirée d'elles et qui se trouve aux antipodes de l'idéal grec. La différence entre les deux types peut aisément s'exprimer par des chiffres. Prenons comme exemples (A) la flûtiste grecque du bas-relief Ludovisi, qui est un magnifique spécimen de l'art attique, et (B) le profil de la femme proportionnée 8 têtes, dans le grand ouvrage théorique de Dürer

(f° 9). Si nous exprimons par 100 la largeur du profil à la hauteur des seins, nous obtenons pour le ventre les chiffres suivants :

	A	B
Profil au niveau des mamelons	100	100
Profil maximum du ventre	73	143
Différence	— 27	+43

CANDIDE.

—

Helenus (LIV,446,520,627). — A-t on cité ce fait que certains menhirs des environs de Quiberon sont des soldats pétrifiés par sainte Hélène, comme à Carnac ce sont des soldats pétrifiés par saint Cornély (ou Corneille) ? — Il faut rappeler que dans le Morbihan, il y a une commune qui s'appelle *Sainte-Hélène*.

Cette légende peut donner une indication intéressante relative à ce personnage, homme ou femme : plutôt homme, puisqu'il s'agit de soldats ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Lapsus au théâtre. Contre-petteries célèbres (LIV, 617). — Dans une pièce dont l'action se déroule à la fin du XVIIe siècle, un chef huguenot s'écrie : « Cette femme nous dupe, elle est folle de la messe ! » Il se trompe et dit : « Cette femme nous dupe, elle est molle de la... »

J'ai lu dans un livre d'Armand Silvestre, je crois, qu'un colonel, après avoir fait manœuvrer son régiment devant le ministre de la guerre, commande, troublé par la présence du grand chef : « Fessez les morceaux ! » au lieu de : « Formez les faisceaux ! »

On voit que ces contre-petteries tournent autour du même rond ! Les plus amusantes sont celles qu'on ne peut raconter qu'au fumoir, après dîner, entre hommes. FLACDAL.

*
* *

Guillaume Tell, au lieu de : « Il frissonne, il chancelle » : « Il chansonne, il fricelle. »

Au roi Louis-Philippe, réponse d'une personne intimidée :

Question : Quand partez-vous ?

Réponse : Vendrechain prodi, pour vendredi prochain et se reprenant : vendrechi prodain. CURIOSUS.

*
* *

Dans une des dix premières représentations du *Baiser de Banville*, aux Français, Cadet a dit :

Un vin fait pour les reines
Avec les noirs coteaux des raisins de Surènes.

Je signale ce fait grave au confrère A. B. X. C'est un document à joindre à ceux qui serviront à nuire à l'histoire de la fin du XIXe siècle.

Et cela l'apprendra sans doute à Coquelin, à moins que cela ne le lui rappelle simplement. AUDIVI.

*
* *

Un étranger qui parle fort bien le français, a commis un jour une contre-petterie assez drôle parce qu'elle était involontaire. En parlant de la grève générale des mineurs, il nous a dit : *la grève minérale des gêneurs*, ce qui était tout d'actualité, car on était en hiver.

Quant à celles qui sont un peu cherchées, j'en pourrais allonger la liste, comme on le demande, mais l'*Intermédiaire* ne la publierait pas, et il aurait raison.

On en trouverait toute une série du même genre, dans les albums de *La Petite vache*, à la Bibliothèque nationale.

ROLIN POETE.

*
* *

J'ai souvent entendu raconter par mes parents les... accidents oratoires dont a été victime un certain abbé B., curé d'une jolie ville du département des Vosges, sous le second Empire.

Ainsi, ayant été l'objet d'une faveur de Napoléon III, décoré peut-être au cours d'un des voyages de ce souverain dans l'Est, il le remercia en ces termes : « Majesté, votre sire est trop bonne... ».

Une autre fois, s'adressant aux sapeurs-pompiers de la localité qui avaient prêté leur concours à quelque cérémonie religieuse, il les apostropha ainsi : « Braves sapiers-pompeurs... ».

Etc.. etc. BIBL. MAC.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV, 504, 654, 766). — Le *Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française et spécialement du langage populaire*, par Charles Toubin (Paris, Ernest Leroux, 1886, in-8) donne cette explication v° bête, p. 126 : *Reprendre du poil de la*

bête, chercher un remède dans la chose même qui a causé le mal, comme faisaient les Romains qui, au dire de Pline (XXIX, 32), employaient contre la rage la chair de chiens morts enragés.

Del cane che morde il pelo sana, dit un proverbe italien traduit par Gabriel Meurier de la façon suivante :

Contre morsure de chien de nuit,
Le mesme poil très bien y duit.

et par Ch. Bovelle dans cet autre distique (Proverbes, livre II) :

Du poil de la beste qui te mordis
Ou de son sau sera guéris.

La locution *reprendre du poil de la bête* ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant de certains buveurs effrénés qui dissipent le malaise que leur a causé l'ivresse de la veille par l'ivresse du lendemain, témoin le quatrain suivant donné par la Bibliothèque Paul Janet (t. II, p. 41) :

Si, pour trop boire, le lendemain
Vous trouble teste, bras ou main,
Avoir vous faut sans contredit
Du *poil du chien* qui vous mordit.

J. Lt.

—

Les aboyeuses de Josselin (LIV, 506, 597, 717). — Le phénomène des aboyeuses n'est pas particulier à Josselin. Je connais une de ces névrosées qui est prise de ces accès aussi bien sur le « terrain » de Sainte-Anne que sur celui de N. D. du Roncier de Josselin. Pour être complet, il faut ajouter qu'elle en eut même sous son propre toit, les jours de grandes fêtes.

Ces crises sont ordinairement précédées, et de vingt-quatre heures parfois, d'un trouble général, pendant lequel le sujet sent en lui le sang « bouillir ».

C'est une erreur aussi de croire que l'affection ou plutôt le mal soit héréditaire.

La névrose des aboyeuses est bien curieuse et mériterait d'attirer davantage l'attention de ceux qui prétendent qu'aucun phénomène ne résiste à la science.

Vicomte Hervé du Halgouet.

—

La valeur de l'écu et de la livre (tournois) aux différentes époques (LIV, 555). — Consulter dans l'ouvrage de M. le vicomte G. d'Avenel, le résumé de son Histoire économique : *La Fortune privée à travers sept siècles*. (Colin édit.). Aperçu de la dépréciation de la *livre tournois* :

1° A l'avènement de Saint-Louis (XIIIe siècle) 1.000 livres tournois équivalaient à une honnête aisance : 98.000 fr. Elles procuraient 9.800 fr. de rente ;

2° En 1300, les 1000 livres ne sont plus que 64,000 francs, et le revenu n'en est plus que de 6.400 francs ;

3° En 1400, durant la guerre de Cent Ans, les 1000 livres correspondent encore à 33.880 francs et rapportent 3.388 francs ;

4° En 1500, sous le règne de Louis XII, la livre continuant à décroître, mais le pouvoir d'achat de l'argent étant plus grand, la vie moins chère, les mille livres valent 27.840 francs et donnent 2,319 fr. de rente ;

5° En 1600, le rentier n'a plus de quoi vivre sans travailler ; ses 1000 livres ne correspondent qu'à *6.425 francs actuels* et lui valent 417 francs de rente, sous le règne d'Henri IV ;

6° En 1700, son revenu n'est plus que de 222 francs dans les dernières années du règne de Louis XIV. C'est un paysan possédant quelques économies ;

7° Au moment de la Révolution, en 1800, son capital est réduit à 1900 francs, dont il tire un revenu de 95 francs ;

8° Enfin en 1900, les mille livres tournois équivalent à 950 francs et, au lieu de 72.900 fr. qu'elles rapportaient sous Charlemagne (premières années du IXe siècle) le rentier ne touche annuellement que 38 francs. C'est un simple ouvrier possédant un livret de caisse d'épargne.

Si, comme il est possible, le pouvoir d'achat de la monnaie diminuait encore, si le taux de l'intérêt venait à tomber à 2 p. 100, le revenu de notre richard de l'époque carolingienne, de notre bourgeois des temps féodaux, de notre petit rentier d'il y a trois siècles, représenterait à peine le prix de la journée de travail, dans une grande ville, pour les professions quelque peu rétribuées.

Alexandre Rey.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Décembre 1906.

42e Année — N° 1132

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

833 — 834

Il nous faut répéter à nos correspondants qu'il est nécessaire qu'ils signent leurs envois, ou de leurs noms, ou d'un pseudonyme déjà adopté par eux, ou qu'ils adoptent pour la première fois en le faisant connaître. S'ils emploient des initiales, nous les prions, pour éviter toute confusion, d'adopter des initiales qui ne sont pas déjà une signature en usage. S'il en était autrement ils en seraient avisés.

Nous sommes contraints à chaque instant, de faire suivre des réponses directement : il est donc indispensable que nous sachions à qui les faire tenir.

Le secret des pseudonymes est rigoureusement gardé.

Toute lettre anonyme ou signée d'un pseudonyme inconnu sera considérée comme non avenue.

Questions

Biribi. — On va supprimer *Biribi*, c'est-à-dire les compagnies de discipline. Que signifie le mot *Biribi* appliqué à ces compagnies ? D'où vient-il ? Les dictionnaires d'argot sont muets. Il est impossible de voir dans cette expression une allusion quelconque au jeu de biribi.

M.

Dieu protège la France. — C'est la devise inscrite sur la tranche de nos pièces de cinq francs ; elle doit disparaître dans les frappes prochaines. La coutume d'apporter des entraves à l'émission de la fausse monnaie par la gravure de ces devises est assez ancienne. Quelle pièce a porté la première devise en français « *Dieu protège la France* » ? Existe-t-il une pièce avec cette devise antérieure à la loi de 1803 ?

Dr L.

La situation des prêtres mariés après la Révolution. — Le pape Pie VI, dit un journal, régularisa la situation de certains prêtres qui avaient contracté sous la Révolution, des unions illicites aux yeux de l'Eglise. Ces régularisations ont-elles été rendues publiques ? En connaît-on ?

P. de M.

Les mandats royaux du camp des alliés. — M. Dewamin, dans son remarquable atlas *Cent ans de numismatique*, publie le fac simile de ce mandat :

Mandat royal

Nous, Louis dix-huit, roi de France et de Navarre, ordonnons à notre ministre des Finances de faire payer par notre trésor Royal à notre fidèle sujet porteur de ce mandat et à sa présentation, la somme de *dix mille francs*, dans la première année où j'entrerai en possession de mon Royaume, laquelle somme a été reçue pour le service de l'état et l'intérêt de ma couronne.

Donné sous notre sceau royal, au camp des *alliés*, en notre quartier général de Francfort de l'autre côté du Rhin, le 24 novembre de la quatorzième année de notre Règne. An 1813.

Louis Dix-huit.

A-t-il été délivré de ces mandats ? En a-t-il été payé ?

A. B. X.

Le puits de la Nadée. Les puits de Paris. — Une ordonnance de police du 28 juin 1743 prescrit les réparations à faire au puits de la Nadée proche le monastère des Visitandines, au faubourg Saint-Jacques, et règle les mesures à prendre pour l'usage de ce puits par les habitants du quartier.

On demande :

1° où se trouvait exactement ce puits ;

2° l'origine et la signification de son nom ;

3° serait-il possible d'avoir la liste des puits banaux de Paris ?

G. M. Parisien.

—

Château de Marines. — Au XIXe siècle, la bibliothèque de ce château eut un ex-libris portant deux écus accolés. Le premier est de Gouy d'Arcy : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules ; aux 2 et 3 de gueules à la bande d'or.*

Le second est : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.* Quelle est cette alliance ? Les familles portant ces dernières armes sont assez nombreuses : Anselin, Belleau, du Buisson, le Couteulx, Darquistade, Frémont, Harembert, Onfroy, etc. Il est difficile de faire un choix. D. des E.

—

En ce qui concerne les généalogies des familles existantes qui peuvent être utilement et facilement consultées, nous prions nos collaborateurs de bien vouloir, au préalable, diriger sans notre concours, leurs recherches de ce côté.

—

Colnel Blondel de Joigny. — D'après un tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier*, à la Bibliothèque nationale, Colnel (alias Nicolas) Blondel de Joigny, maître d'hôtel du roi, bailli et capitaine du Choquel et d'Etaples, était fils naturel de Jean Blondel, seigneur d'Argoules et de Grevilliers. Il aurait reçu des lettres de légitimation en novembre 1480, probablement au moment de son mariage avec Marguerite de Fiennes, héritière de l'importante baronnie de Bellebrune, une des douze baronnies du Boulonnais. Ces lettres de légitimation existent-elles ? Un aimable collègue pourrait-il m'en donner une transcription résumée ? P. P.

Michel-Jean, comte de Borch. — Je serais bien aise d'avoir quelques renseignements sur les dernières années de Michel-Jean, comte de Borch, naturaliste et voyageur dela fin du XVIIIe siècle. La *Biographie universelle* affirme qu'on n'a jamais su l'époque et le lieu de sa mort ; on lit ailleurs qu'il décéda « vers 1810 ». Une date précise ferait bien mon affaire. G. T.

—

Les Bricquemaut. — Je serais très reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me fournir des précisions sur la date de naissance, de décès, et sur les faits saillants de la vie des deux béarnais, de Bricquemaut, père et fils qui furent les compagnons d'armes de Henri IV.

Cardaillaco.

—

Victor Considérant et sa doctrine. — Il y a quelques années est mort Victor Considérant, le phalanstérien. On avait annoncé que ses amis allaient publier une étude avec des documents laissés par lui ? Où en est ce projet ? Cette étude devait fixer la doctrine, qui apparaît un peu nébuleuse. V.

—

Le peintre Decheon. — Cet artiste vivait au XVIIe siècle. Il peignait certainement des natures mortes. Quels renseignements a-t-on sur lui ?

G. C. Blois.

—

Griscelli. — Le corse Griscelli, agent secret de Napoléon III, connu aussi sous le nom de *Baron de Rimini*, après avoir vendu à un éditeur belge le manuscrit de ses *Mémoires* (publiés depuis, en 1871) disparut tout à coup de Bruxelles.

Cela se passait au commencement de 1867.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire ce que Griscelli est devenu depuis ? Sait-on quand et où il est mort ? Y a-t-il d'autres livres, passages et fragments qui pourraient être consultés comme sources pour la biographie de ce bizarre personnage en dehors des *Mémoires* ci-dessus mentionnés ? Italicus.

—

Hugues des Hozards. — L'église de Blénod-les-Toul renferme le tombeau de Hugues des Hozards, évêque de Toul,

décédé en 1517. Je serais heureux d'avoir quelques détails sur sa parenté.

Rev. Marriner.

—

Lettres de Monsigny et de Sedaine — Les lettres du compositeur Monsigny sont extrêmement rares ; pour l'être moins, celles de son collaborateur Sedaine ne sont pas absolument communes. Pour un travail important, je recherche en ce moment avec ardeur les unes et les autres. Si quelques collectionneurs parmi nos excellents confrères intermédiairistes, en possédaient quelques-unes, et qu'ils voulussent bien m'en donner communication, je leur en serais tout particulièrement reconnaissant.

Arthur Pougin.

—

Une lettre de Rotrou sur l'épidémie de 1650. — Je serais reconnaissant à pourrait me dire l'époque à laquelle on trouve pour la première fois mention de la fameuse lettre de Rotrou sur l'épidémie, où il est dit que les cloches sonnent pour le 22e décès, mais qu'il s'en remet à Dieu, etc., etc. — Sait-on qui a fait connaître cette lettre ? — A-t-on quelques renseignements sur le sort et l'histoire de cet autographe ?

Georges Champagne.

—

Famille Souhigaray. — Je ne sais point l'existence de descendants d'une famille de ce nom qui, si j'en juge par la terminaison du nom, était originaire du sud ouest. Quelles sont ses alliances et ses armoiries ? L. H. L.

—

Alliance de Poirrier d'Amfreville. — Un ex-libris du XVIIIe siècle porte deux écus accolés : le premier est de Poirrier d'Amfreville, en Normandie : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.* Le second : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même*, est commun à un grand nombre de familles, et la question ne peut être résolue qu'à l'aide d'une généalogie des Poirrier. D. des E.

—

Armoiries à déterminer : d'or, à la croix ancrée. — A qui appartiennent les armoiries suivantes gravées sur un très bel ex-libris de 1830 : *d'or, à la croix ancrée de sable chargée d'un écusson* (écu anglais) *de gueules, à trois gerbes d'or 2 et 1* ? La Sangliette.

—

Ex-libris à déterminer : de sinople... — *De sinople, au lion passant d'argent, à la main issante de* ? Couronne de marquis surmontée d'un sanglier. Supports : 2 cerfs. Devise manuscrite : *Vini* (sic) *vidi, vici.* O. D...x.

—

Ex-libris avec cygnes et amours. — Sur un livre du XVIIIe siècle, je trouve collée une étiquette qui, par sa position, son genre, ses dimensions (8 c × 8 c), indique bien qu'il s'agit d'un *ex-libris*, quoiqu'il n'y ait ni nom de propriétaire, ni nom d'habitation. Voici sa description : écu ovale rocaille : *d'azur, au cygne d'argent, sur une onde du même en pointe, au chef cousu de gueules chargé de 3 roses d'argent* (*ou d'or*). Un 1er amour, issant de roseaux à dextre, tient une couronne comtale sur l'écu, à côté de laquelle, couché comme en cimier, un 2e amour lit dans un livre, qu'un 3e placé à sénestre tient élevé et ouvert. Un grand cygne à sénestre est chevauché par un 4e amour. Deux autres amours jouent à dextre, vers le bas, avec un autre cygne qu'ils entourent d'une guirlande de roses. Le tout placé sur un rocher, d'où coule une petite fontaine entourée de branchages. La pièce est signée : *C. Cochin filius inv. — C. O. Galimard sculp.*

A qui appartenait cette délicieuse pièce du XVIIIe siècle ? St-Saud.

—

Florin rémois. — Dans le tableau commémoratif d'une fondation faite à la chartreuse de Bâle, par la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon, le montant de la donation est évalué en florins *rémois*, *florinorum remensium*.

Entendant peu de chose aux monnaies anciennes, je serais fort reconnaissant à ceux de nos confrères en *Intermédiaire* qui voudraient bien me renseigner sur ce qu'était et valait le florin rémois. Je ne crois pas avoir commis une erreur de lecture. H. C. M.

—

Titre d'un ouvrage de 1609 à retrouver. — Je possède un ouvrage dépourvu de son titre. C'est un gros in-8°

de 1069 + 52 pp., imprimé vers 1605, traitant d'*Histoires anciennes et modernes appariées*. Je désirerais en connaître le titre et le nom de l'auteur, qui devait être un religieux cordelier, originaire du Ponthieu. A. L.

—

Le simple soldat mis au théâtre. — M. Robert de Flers, dans sa Chronique théâtrale du *Figaro* (25 novembre), déclare, à notre grande stupéfaction, que le pioupiou est un personnage tout à fait moderne au théâtre ! Je cite textuellement: « Jusqu'à ces dernières années, je ne vois qu'une pièce qui ait discrètement et gaiement tenté cette satire : c'est la *Grande duchesse de Gérolstein*, un chef-d'œuvre. Lorsque Scribe ou Labiche ont recours à l'uniforme, ils se gardent de donner à leurs acteurs un grade inférieur à celui de colonel. »

Les « colonels » de Labiche ! c'est dejà raide et la *Grande Duchesse* dont l'action se passe dans un monde de fantaisie citée à l'appui des pioupious mis au théâtre ! Mais passons.

Je regrette de dire à M. Robert de Flers qu'il a sauté à pieds joints par dessus l'ancien répertoire du Palais-Royal et des Variétés. Il se serait aperçu, en y regardant de plus près, que *bien avant le service obligatoire*, le simple soldat avait été mis à la scène sous toutes les formes. Seulement ce n'étaient pas des *28 jours* ou des *13 jours*, puisqu'il n'y en avait pas encore, mais des troupiers du moment et souvent aussi des alsaciens. Levassor, Ravel, Lassagne, Brasseur père, Lacombe, Gabel se firent applaudir dans des rôles d'exhilarants troupiers. Je mentionnerai de mémoire, car je n'ai pas de catalogues dramatiques sous la main: Le *Troupier qui suit les bonnes*, *Brelan de troupiers*, le *Conseil de révision*, les *Deux Grivet*, le *Pioupiou*, le *Tourlourou*, le *Caporal et la payse*, la *Consigne est de ronfler*, le *Sapeur et la maréchale*, le *Théâtre des zouaves*, la *Revanche de Fortunio*, *Adelaïde et Vermouth*, la *Nuit du 15 octobre*, etc., etc. Je ne me souviens pas bien des « colonels » de Labiche, mais je me rappelle parfaitement l'inoubliable cuirassier ou dragon de la *Sensitive*. Le Gymnase lui-même n'a pas exhibé que des « colonels ». Le *Fils de famille* qui eut un si retentissant succès, mettait en scène tout un escadron de lanciers où figuraient le naïf Canard et l'épique « Marchef » représenté par Lesueur.

Que M. Robert de Flers nous dise que le soldat au théâtre s'est démocratisé en même temps que l'armée, soit. Et cependant il était bien « populo » ce brave soldat du cirque impérial, représenté par Colbrun ou Vollet, ce conscrit poltron qui, devant le danger, devenait un héros et conduisait ses camarades à la victoire.

Le soldat n'a donc pas été introduit d'hier au théâtre. Autres temps, autres mœurs, voilà tout. Nos auteurs contemporains qui ont passé par la caserne ne peuvent pas nous peindre des types à la « Fanfan la Tulipe » ou à la « Jolicœur ». — Peut-on à l'appui de ma thèse, citer d'autres pièces où le simple soldat donne à rire avant l'institution du service obligatoire, bien entendu ?

HENRY LYONNET.

—

Anciens termes, anciennes formes au pays de Bretagne. — Je serais bien reconnaissant à l'intermédiariste qui m'indiquerait un dictionnaire explicatif des anciens termes, des anciennes formes et expressions employés en Bretagne aux différentes époques du régime féodal et dans la suite jusqu'à la Révolution. KORRIGAN.

—

Moire. — Je cherche, depuis près de trois ans, sans pouvoir la trouver, l'étymologie du mot *moire*. Darmesteter, après Ménage et quelques autres, dit « moire, de l'anglais mohair, dérivé de l'arabe *mokkayar* ».

Or, tous les dictionnaires anglais que j'ai pu consulter, à la Bibliothèque nationale comme au British Museum, disent « moire, mohair, du vieux français mouhaire ».

Dans quel pays et à quelle époque ce mot étrange, que les linguistes anglais et français se renvoient à tour de rôle, a-t-il pris naissance ? E. X. B.

—

Venir à son devant. — *Venir à son devant* pour *venir au devant de quelqu'un* est une forme provençale qui a le don de nous mettre en gaieté toutes les fois que nous l'entendons. Mais je viens de la lire dans le *Temps* (18 novembre 1906). Je me demande si elle est française ou s'il ne

s'agit tout bonnement, que d'une réminiscence du parler natal de l'auteur, car je crois M. Raymond-Recouly d'origine méridionale. EUMÉE.

—

Avoir du foin dans ses bottes. — D'après Charles Toubin (*Dictionnaire étymologique de la langue française*, v° Botte) c'est « être riche, ne manquer de rien », locution inexplicable, si on prend ici le mot *foin* dans son sens ordinaire, parce que, s'il arrive à des paysans de mettre de la *paille dans leurs sabots* pour réchauffer leurs pieds, il n'est jamais arrivé à personne de mettre du *foin dans ses bottes*, ce qui serait fort gênant et pourrait blesser. Au temps de nos pères, l'importance d'une personne se mesurait souvent au bruit que faisaient ses souliers au moment où elle entrait dans un lieu public. Ducange parle d'une ancienne chaussure appelée *crepita*, à cause du bruit qu'elle faisait pendant qu'on marchait (*quia crepitatur ambulando*) ; cette chaussure était-elle la même que les *bottes à créperon* qui, selon Monteil, tiraient leur nom du même fait ? Delvau dit à son tour : « *croqueneaux*, souliers, dans l'argot des faubouriens qui les font *croquer* (crier) quand ils sont neufs ; on les appelle aussi *souliers à musique* ». Ce bruit *sui generis* s'appelait à Paris *flic-flac*. « Je dirai, dit le *Moyen de parvenir*, comme notre vieux curé qui disait en son prosne : Il y en a qui ont des pantoufles qui vont faisant *flique-flaque* ». En Franche-Comté, on l'appelle *vouin-vouin*, ou simplement *vouin*. Oh ! oh ! tu as des bottes qui chantent ! Combien as-tu donné au cordonnier pour y mettre du *vouin* ou du *vouin-vouin* ? Mettre du *foin* dans ses bottes, par altération, pour y mettre du *vouin* ; faire l'homme d'importance ; être un des gros bonnets du pays.

Doit-on s'en tenir à cette explication ?
J. LT.

—

Les dames russes et leurs caméristes : supplices extraordinaires. — En parcourant dans le *Tour du Monde*, (année 1865, 2e semestre), le récit du voyage de d'Henriet dans les provinces russes de la Baltique, je lis avec surprise le passage suivant (p. 118) :

Je ne parle pas de certains supplices infligés par des dames mécontentes à leurs caméristes et qui, sortant de l'ordinaire, forment exception.

Pourrais-je savoir, par un de nos collaborateurs bénévoles, au courant des faits de la vie intime et domestique de la Russie à cette époque, ce que pouvaient bien être « des supplices sortant de l'ordinaire », infligés à des caméristes par leurs maîtresses mécontentes ?

Il y avait donc des supplices ordinaires ?

Cela semble d'un autre âge et rappelle les récits des auteurs latins sur les rapports des dames romaines avec leurs esclaves. A. M.

—

Restitutions anonymes. — On lit dans les journaux :

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 8.000 fr., dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public.

Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier général du Calvados, la somme de 1 fr. 95 dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public.

La personne qui a restitué anonymement 1 fr. 95 avait des scrupules honorables ; celle qui a restitué 8.000 francs a obéi à des scrupules plus impérieux.

Comment se font ces restitutions anonymes, par qui, pourquoi ? Y a-t-il des exemples de restitutions célèbres supposant un remords héroïque ? Y.

—

Le plus haut prix d'un livre. — Un libraire allemand met en vente au prix de 10.000 mark (12.200 fr.) une plaquette de *quatre feuillets*, le *Mundus Novus* d'Américc Vespuce, imprimé vers 1503, relié en simple vélin.

Trois mille francs le feuillet, c'est, à ma connaissance, le plus haut prix qui ait jamais été demandé pour aucun livre. La Bible de quarante-deux lignes elle-même ne vaut pas cela.

Connaît-on des évaluations supérieures ?
UN PASSANT.

—

Civitas Victoriacensis. — Quelle est la ville de France dont le nom est, en latin, *Civitas Victoriacensis?*
H. VIVAREZ.

Réponses

—

L'empereur Guillaume est-il entré dans Paris en 1871? (LIV, 777). — On a demandé à l'auteur de la question de publier le document sur lequel il s'appuie. C'est ce passage des mémoires du prince Kraff de Hohenlohe, commandant en chef de l'artillerie allemande devant Paris :

Quand la revue fut terminée, l'empereur alla à cheval jusqu'à sa voiture et retourna à Versailles. Le lendemain, sans escorte, accompagné de son adjudant, le prince Radzivill, et avec un chasseur sur le siège, il fit tout seul une promenade dans Paris en voiture ouverte, attelée à deux chevaux. Le courage qu'il montrait ainsi sera seulement apprécié quand on saura qu'il recevait alors chaque jour des lettres de menaces qui lui annonçaient sa mort prochaine et dont la plus polie commençait par ces mots : « cochon de Guillaume ». Il parcourut aussi les rues de la ville très écartées et Radzivill me dit qu'il avait entendu plus d'une fois ces exclamations : « Qu'est-ce que ceci? mais c'est Guillaume! Tiens, il a osé ».

*
* *

1° L'armée allemande n'a occupé dans Paris que le rectangle compris entre les fortifications, les quais de la rive droite, du pont du Point du Jour au pont de la Concorde, la place de la Concorde, la rue Royale, le faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Ternes;

2° Tous les ponts, la place et les rues aboutissant à ce parcours étaient défendus de la façon suivante : à la tête des ponts, une première barricade composée de caissons vides et avant-trains enchevêtrés gardée par l'armée active ; à l'autre extrémité des ponts ou à environ 100 mètres, dans les mêmes rues, une deuxième barricade, cette fois gardée par la garde nationale ;

3° Le passage qui y était ménagé était assez étroit, car il n'y avait guère que deux ou trois personnes qui pouvaient y *passer de front*, par conséquent il eût été impossible de passer en voiture ;

4° Le passage étant étroit, si Guillaume Ier s'y était hasardé, sa physionomie était tellement connue que cette action téméraire eût été signalée.

D'autre part, une voiture, surtout dé couverte, eût certainement attiré l'attention dans Paris à ce moment où elles étaient excessivement rares, tous les chevaux de fiacre, d'omnibus et de particuliers ayant été réquisitionnés pour la nourriture et le transport du matériel de guerre.

A. Bardel.

*
* *

Le comte Tronhenberg, délégué des chevaliers de Saint-Jean, et aide de camp du Kronprinz, donne de *l'abstention* du roi un mobile supérieur :

Versailles, 1er mars.—A une heure, la revue (à Longchamp) est terminée ; les troupes entrent dans Paris. L'empereur, c'est visible, désirerait faire son entrée à leur tête, mais il écoute la voix de la raison, et en compagnie de son fils, retourne directement à Versailles.

C'est une preuve qu'il n'est pas entré à Paris.

—

Exécution de Henri de Montmorency à Toulouse (LII ; LIII ; LIV, 193, 400). — Un des savants les plus autorisés de la « cité Palladienne » nous fait l'honneur de nous adresser la note « confidentielle » ci-dessous. Nous la publions, néanmoins, assurés d'avance que nos lecteurs nous saurons gré de l'indiscrétion dont nous nous rendons coupables à leur profit.

Rien de ce qui sort de la plume de notre éminent correspondant ne saurait passer inaperçu et d'ailleurs quoique sous une forme imprécise, le problème ne se trouve-t-il pas ainsi résolu ?

Vous m'aviez invité à faire quelques recherches au sujet du supplice de Montmorency, en vue de l'*Intermédiaire*. J'ai pioché la question si consciencieusement et ai trouvé tant de documents contradictoires que je ne me suis pas senti en état de formuler une opinion. Les témoignages contemporains sont en désaccord. Il paraît prouvé que l'exécuteur fut le bourreau de l'armée royale, ce qui écarte l'histoire de la prétendue guillotine locale. Un imprimé du temps dit que le duc recommanda au bourreau de frapper juste, ce qui écarte également l'hypothèse d'un appareil mécanique.

Quant au couteau que l'on montre, à l'hôtel de ville de Toulouse, il a été confectionné seulement au XVIIIe siècle pour la décollation des gentilshommes verriers, et la date qu'il porte, 1622, y a été gravée après coup, comme le démontre le caractère tout moderne des chiffres.

Dans ces conditions, le silence m'a paru d'obligation. Ce n'est pas la peine de parler pour ne rien dire de décisif.

Une fille naturelle de Louis XIV (XLVIII ; L). — Voltaire parle, dans le *Siècle de Louis XIV*, vers la fin du chapitre 28, d'une fille naturelle de ce marquis qui l'avait eue d'une demoiselle attachée à Mme de Montespan. Elle fut mariée à un gentilhomme appelé de la Queue, des environs de Versailles.

V. A. T.

—

Le district des Cordeliers en 1789 (LIV, 725). — La bibliothèque de la ville de Paris, si riche en documents de ce genre, ne contient de pièces sur le district des Cordeliers qu'à partir de septembre 1789. Je n'y vois aucun des noms indiqués par notre collaborateur, mais ceux, bien connus, de *d'Anton* (sic), *Fabre d'Eglantine*, *Paré*, *Labbé*, *Sentex*, etc.

D'E.

—

Cambronne à Waterloo (T.G., 163 ; L ; LIII). — Dans ma brochure : *la Phrase et le Mot de Waterloo*, j'ai omis, parmi les auteurs de la phrase ou d'une phrase semblable, le général Ledru des Essarts qui, pendant la retraite de Smolensk à Orcha, sous les ordres de Ney, aurait répondu à un officier russe : « Les Français combattent, mais ne se rendent pas ».

Le fait est rapporté par le général J. D. Freytag dans ses *Mémoires* (Paris, 1824).

MARQUISET.

—

La fuite de Louis-Philippe (LIV, 610, 684, 733). — Se rappelle-t-on la lettre ci-après qui a été, à l'époque, reproduite en fac-simile :

Dreux, jeudi 24 février 1848.

Mon cher comte, Parti sans une obole, il a fallu emprunter à Versailles pour notre chétif voyage. Nous sommes très bien arrivés ici à cinq heures du soir C'était le mieux. A présent, il faut faire arranger le plutôt (*sic*) possible notre voyage à Eu. Il faut des voitures et vous me feriés (*sic*) plaisir de vous y mettre pour m'apporter l'argent dont je vous remêts les ordres, et pour concerter avec vous les horribles et effrayants arrangements de ma nouvelle position, et j'espère que vous pourrés venir. Bon soir.

Et sur la feuille suivante :

J'autorise le comte de Montalivet à faire porter au crédit de mon compte particulier une somme de trente mille francs (ci-30.000 fr.).

Ce 24 février 1848.

LOUIS PHILIPPE.

P. c. c. O.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732). — La mère Marie de la Croix dont il est question, était en effet religieuse au couvent des Oiseaux.

Mais elle n'a jamais été supérieure.

Elle était religieuse de chœur.

La mère Marie de la Croix est morte le 27 novembre 1873.

Le prince Jérôme avait épousé en Amérique Mme Patterson, mariage parfaitement en règle. Par conséquent, la mère Marie de la Croix était bien leur fille légitime.

Ce prince eut la faiblesse de subir la volonté de l'Empereur et de devenir l'époux d'une princesse de Wurtemberg. Malgré cela, même au couvent des Oiseaux, on croyait la naissance de cette religieuse irrégulière, et beaucoup de personnes le pensaient à cause de la mésalliance.

J'ignore la date de sa naissance, ainsi que celle de son entrée au couvent.

P. TAFFIN.

—

La France et ses limites naturelles (LIV, 667, 793). — C'est une pure *querelle d'allemand*, que de revendiquer à la France l'Alsace Lorraine qui, géographiquement, fait partie de la Gaule, ainsi qu'historiquement parlant, d'aussi haut qu'on puisse remonter, même avant notre ère. De tout temps, au contraire, on voit les migrations de l'est à l'ouest des peuples barbares envahir nos chères provinces, toujours reprises par nous avec le temps et toujours envahies de nouveau par des populations germaniques et germanico-slaves successives ; depuis les Suèves jusqu'aux Borusses ou Prussiens, en passant par les Huns ou Hongrois.

Mais il y a bien mieux encore ! Si l'on prétendait que le Rhin n'est pas une barrière, nous montrerions que depuis quinze siècles, les Français ont possédé la *Franconie*, qui se trouve de l'autre côté du Rhin et qui confine à la Thuringe ! De sorte qu'on pourrait dire (avec bien plus juste raison encore que les Allemands),

Rétablis pendant les Cent jours, ils firent partie des quatre compagnies rouges — chevau-légers, mousquetaires gris, mousquetaires noirs (1), gendarmes.

Les chevau-légers formaient un corps de 456 hommes, tous, même les non gradés, ayant le rang de sous lieutenant. La solde était très faible, variant entre 600 et 800 francs par an ; mais la grosse dépense pour le roi était les chevaux, l'équipement et le brillant uniforme.

Dans les quatre compagnies rouges, les plus aristocratiques de la maison du roi, tous les hommes étaient nobles, à quelques exceptions près (2). C'étaient d'anciens gardes du corps de Louis XVI, de Vendéens, de soldats de Condé, d'anciens émigrés. A peine âgé de seize ans, le comte Alfred de Vigny entra dans les compagnies rouges de la maison du roi.

Les chevau-légers furent supprimés en 1815.

2° *Les gendarmes de la garde du roi.*

Sous Louis XIV, ils marchaient après les gardes du corps et avaient le pas sur les chevau-légers. L'effectif de ce corps était, en 1715, de 16 compagnies, savoir: 10 de gendarmes et 6 de chevau-légers.

L'uniforme était à peu près le même que celui des chevau-légers, en 1715, avec cette différence qu'ils portaient le rabat. Tous les officiers étaient montés sur des chevaux gris, et les gendarmes sur des chevaux bais.

Licenciés en 1787, le corps des gendarmes de la garde du roi fut rétabli sous la Restauration, et fit partie, comme nous l'avons dit plus haut, des quatre compagnies rouges.

Les gendarmes du roi, au nombre de 456, comme les chevau-légers, étaient presque tous nobles.

Lors de la réorganisation de l'armée en 1815, ils disparurent avec la suppression des compagnies rouges. Dr BILLARD.

(1) Les mousquetaires de la première compagnie, qui avaient le bouton et la boutonnière d'or, montaient des chevaux gris ; les mousquetaires de la deuxième compagnie (bouton et boutonnière d'argent) montaient des chevaux noirs, ce qui amena les dénominations de *mousquetaires gris* et de *mousquetaires noirs*.

(2) H. Houssaye, *1815*, t. I, p. 21.

***

La gendarmerie de France était composée, en 1690, de 16 compagnies : 10 de gendarmes et 6 de chevau-légers. Les privilèges, charges, emplois, etc., des chevau-légers étaient équivalents à ceux des gendarmes.

Cette troupe se recrutait par engagement volontaire des gentilshommes nobles ou non qui voulaient servir. Après vingt ans de service, une déclaration du roi conférait la noblesse personnelle.

Des renseignements sur la création, le recrutement, l'organisation, etc., de cette troupe sont donnés dans *Les régiments sous Louis XV*, par Lucien Mouillard. Beaudoin, 1882, p. 97 et 109.

Des planches en couleurs à la fin du volume donnent les uniformes des gendarmes et des chevau-légers de 1737 à 1774.

L'Histoire des 16 compagnies de la gendarmerie de France. Gouaches, 1724, dépôt de la guerre, donnerait peut-être l'uniforme des chevau-légers aux environs de 1716.

L'*Etat militaire* pour l'année 1772 de Roussel, que j'ai sous les yeux, donne la description de l'uniforme des gendarmes, p. 156. EX-LIBRIS.

—

Une médaille de fondation sur Saint-Sulpice (LIV, 451, 531, 573, 736). — Un excellent collègue me signale l'erreur que j'ai commise en affirmant qu'en 1754 *aucune place* n'existait à côté de l'église Saint-Sulpice. Je m'empresse de rétablir la vérité d'après ses indications.

Dès 1754, il existait une petite place qui n'était qu'une sorte d'amorce de la grande place projetée par Servandoni. Elle comprenait l'espace, resté libre actuellement encore, entre l'entrée de la rue des Canettes et la façade latérale de l'église, et portait le nom de *place de Saint-Sulpice*. Elle fut inaugurée avec pompe en 1754 et un arc de triomphe de circonstance y fut érigé en l'honneur du roi. Il est d'ailleurs bien évident que la médaille dont il est question n'en représente pas l'aspect, mais se rapporte au projet de Servandoni. P. F.

—

Moïse et la croyance à l'immortalité de l'âme (LIV, 778). — Il me semble que la réponse à notre honoré

collègue dépend beaucoup du point de vue auquel on se place.

Pour un croyant, la *Thorah* est un livre saint et contient par conséquent, à priori, les dogmes fondamentaux de sa religion. Un agnostique, au contraire, y trouvera des affirmations nettement contraires à l'immortalité de l'âme ; ainsi *Gen.* III, 19 « comme poussière toi, et en poussière tu retourneras » Des expressions comme, *Gen*, XV, 15 : « tu iras vers tes pères en paix, dans une bonne vieillesse, et tu seras enterré » signifieront simplement « tu mourras » etc. Le terme de *scheol* est employé dans *Nombres* XVI, 33 dans le sens de « trou, fosse » ; il signifie « vallée » dans *Deut*, XXXII, 22; « tombe » dans *Gen.* XLII, 38.

Sans remonter jusqu'aux célèbres querelles des Pharisiens et des Saducéens, M. le Dr L. peut consulter à l'appui de son opinion, Halévy (*Mélanges de critique et d'histoire*, 1885, p 368 s.). Le savant hébraïsant fut vivement combattu sur ce point, à l'Institut, par MM. Oppert et Derenbourg Voyez aussi Gruneisen. *Der ahnen cultus und die Urreligion Israels*. Halle, 1900, p. 65, etc.

N. Doum.

*
* *

A cette opinion de M. Oppert exprimée comme orateur du Grand-Orient : « Moïse ne croyait pas à l'immortalité de l'âme, il n'a pas laissé la moindre trace de cette croyance dans le *Pentateuque* », un polonais, M Roller, a répondu au congrès des orientalistes de 1873.

Il a fait d'abondantes citations pour démontrer le contraire.

« L'Eternel est celui qui fait mourir et qui fait vivre, qui fait descendre au sépulcre et qui en fait remonter. » (*Samuel*, II, 6).

Ensuite lorsque le fils de la femme veuve à Sarepta, chez laquelle logeait le prophète Elie, venait d'expirer, la Bible témoigne du fait suivant : « Puis, il cria à l'Eternel et dit : Eternel, mon Dieu, je te prie que l'âme de cet enfant rentre en lui ». Alors l'Eternel exauça le vœu d'Elie, et l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie (I. *Rois*, ch. XVII, 21-22).

Enfin on trouve : « Et que la poudre retourne dans la terre, comme elle y avait été, et que l'Esprit retourne à Dieu qui l'a donné ». (*Ecclésiaste*, XII, 9).

« Ce qui prouve, dit M. Roller, suivant les prophètes, que l'âme des justes ne s'éteint pas et qu'elle est sûre d'avoir sa récompense dans la vie future. Je pourrais encore citer bien des phrases de ce genre, mais je me borne à prouver que toutes ces idées de l'immortalité de l'âme ressortent de l'école de Moïse. »

—

Helenus (LIV, 446, 520, 627, 829). — Je crois qu'il faut traduire *Helenus*, non par Hélene, mais par *Hélen*. Il y a non seulement une paroisse de Saint Hélen dans les Côtes du-Nord, mais une autre de Lanhélen (territoire de saint Hélen) dans l'Ille et-Vilaine, et le prénom de *Hélen* se rencontre assez fréquemment en Bretagne, dans les anciens actes de l'état-civil. Je puis citer comme me touchant un peu : *Hélen*-Claude-François Olivier, seigneur de Kervégan, marié, le 8 mai 1731, à Louise-Marguerite du Breil de Pontbriand, veuve de François-Joseph de Robien.

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

Châteaux de France (T. G., 197 ; LIV, 406. 577. 687, 740). — L'évêché de Bethléem, dont il a été incidemment parlé, était situé à Clamecy, dans le Nivernais, et il n'est peut-être pas inutile de rappeler comment il avait été fondé.

Guillaume IV, comte de Nevers, tomba malade de la peste en Palestine, et se voyant à toute extrémité, voulut faire son testament. Comme il avait une dévotion particulière pour Bethléem, il ordonna que son corps y fût inhumé, et légua à cette église l'hôpital de Pantenor de Clamecy, avec les biens qui en dépendaient afin que l'évêque pût y faire sa retraite, dans le cas où les Sarrasins parviendraient à le chasser de son siège. Guy Ier, frère et successeur de Guillaume IV, approuva cette donation, la signa et la fit signer par tous ses barons. Guillaume étant mort peu de temps après (24 octobre 1168), fut inhumé à Bethléem.

Guy revint bientôt en France, emmenant l'évêque de Bethléem qu'il mit en possession de son hôpital de Pantenor ; dès lors, ce lieu prit le nom de Bethléem et fut le siège d'un évêché. La comtesse Mahaud, en 1223, et le roi Charles VI, en 1412, confirmèrent les dons faits à cette

église ; le même roi ordonna que les titulaires qui seraient originaires de France, ou qui y auraient demeuré depuis longtemps, jouiraient des mêmes privilèges que les autres évêques du royaume.

M. de Soultrait, dans l'*Armorial du Nivernais*, donne la liste chronologique des évêques de Bethléem, au nombre de 55, depuis 1223. Le dernier titulaire fut, comme le dit M. J.-C. Wigg, François-Camille Duranti-Lironcourt, sacré en 1778. D. DES E.

—

Sépultures d'artistes célèbres (LI ; LII; LIII ; LIV, 13, 532). — Monsieur Ambroise Firmin-Didot (1790-1876) le distingué imprimeur, écrivain et bibliophile, est enterré à *Sorel-Moussel* (Eure-et-Loir) où sont établies les usines à papier de cette illustre famille. M. M.

***

Au Père-la-Chaise, dans la 59e division, longeant le boulevard Ménilmontant, se trouve la sépulture *Deburau-Cuif*, dont le monument, actuellement en granit, a été refait récemment, il porte comme simple inscription :

DEBURAU
17 juin 1846
—
VEUVE DEBURAU
7 février 1903

E. G. TAVERNY.

—

Baptême (noms de ville donnés) (XLVII; XLVIII; L; LII; LIII ; LIV, 292). — Le fils du maréchal de Tessé reçut, au baptême, les prénoms de *René-Mans*.

Lieutenant général des armées du Roi et des provinces du Maine, Perche et comté de Laval, premier et grand-écuyer de la Reine, il mourut, dans la 65e année de son âge, le 21 septembre 1746, en son hôtel au Mans, paroisse de Saint-Vincent.

EM.-LOUIS CHAMBOIS.

—

Famille de Batines (LIV, 221, 408, 522, 741). — L'*Armorial du Dauphiné*, par G. de Rivoire-la-Batie, donne une notice sur la famille du colonel de Batines, connue à la Côte-Saint-André dès l'an 1380 et fixée, depuis le commencement du XIVe siècle, dans le Maine.

La notice se termine par la phrase suivante :

Quant au littérateur dauphinois connu sous le nom de Paul Colomb, vicomte de Batines, il était fils d'un avocat général à la cour royale de Paris, né à Gap, qui s'appelait Colomb tout court et qui s'était fait, croyons-nous, créer vicomte à l'époque de la Restauration, sous le nom de Colomb de Batines.

X.

—

Le chevalier de la Cressonnière (LIV, 669, 799). — Jean-Baptiste Ampleman, chevalier de la Cressonnière, était le deuxième fils de Marc-Antoine Ampleman, vicomte d'Olfus, seigneur de la Cressonnière, en Artois, et de Marie-Françoise Huguet de Sémonville.

D'abord sous-lieutenant au régiment de la Marine, dont il devint lieutenant, il passa, le 21 janvier 1760, dans celui de Poli cavalerie, où il avait le grade de cornette. Il en était, en 1762, à sa sep, tième campagne, et servait en Allemagne sous les ordres du prince de Condé. Ayant reçu un coup de feu au bras, il fut réformé en 1763, à la suite de cette blessure et fut fait chevalier de Saint-Louis. Il résida en Touraine où il prit part à l'assemblée électorale de la noblesse, en 1789.

Ces notes sont empruntées à M. A. de Remâcle qui a décrit son ex-libris dans les *Archives de la Société française*, mais qui n'a pas parlé de livres portant son nom.

Les armes de la famille Ampleman étaient : *d'argent, à trois aigles éployées de sable*, que les cadets brisaient *d'un chevron d'azur*.

***

Je possède un ex-libris de ce chevalier : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 aigles à 2 têtes de sable, au vol éployé 2 et 1*. Couronne de marquis. Supports : 2 licornes.

—

Famille Cuissart, du Beauvaisis (LIV, 334, 745). — Je remercie bien vivement M. Le Lieur d'Avost ainsi que les aimables chercheurs qui pourront me renseigner encore. DE C.

—

Marc Ducloux (LII ; LIV, 414, 628). — La principale source où j'ai puisé les éléments de ma réponse à la question Marc Ducloux a été la brochure de M. L. Mogeon.

Mes souvenirs de lectures, les notes de

quelques livres indicatives d'éditions, des catalogues, m'ont été utiles.

J'ai enfin trouvé, ainsi que je l'ai dit, le nom de Ducloux maintes fois répété dans les lettres de Sainte-Beuve à M. et à Mme Juste Olivier Elles ont été publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1903 et 1904, par M. Léon Séché, et ont ensuite paru en un volume in 12, édité par la Société du *Mercure de France* (Paris, 1904).

M. Philippe Godet, professeur à la faculté des lettres de Neuchâtel, a publié, en 1904, dans la *Bibliothèque Universelle* de Lausanne, nos de février à mai, trente-cinq lettres de M. et de Mme Juste Olivier à Sainte-Beuve ; ce sont les seules qui aient été conservées ; elles ont été communiquées par M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul. Ces lettres sont reliées entre elles par un texte explicatif de M. Godet ; elles ont trouvé place dans le volume de M. Léon Séché, mais sans ce texte.

Juste Olivier (1807-1876), poète, historien, romancier, avait fait la connaissance de Sainte-Beuve en 1830, dans un séjour de quelques mois à Paris. Rentré dans sa patrie, Juste Olivier n'oublia pas le poète et critique français ; des lettres furent échangées, mais les véritables relations d'amitié et la correspondance proprement dite entre ces deux hommes datent de 1837, année où Sainte-Beuve vint en Suisse, fut reçu dans la famille Olivier et professa à l'Académie de Lausanne son cours sur Port-Royal. Elles durèrent jusqu'à la mort de Sainte-Beuve (1869).

Juste Olivier avait étudié la théologie en vue du pastorat protestant, mais il renonça à cette carrière, pour se consacrer à l'enseignement supérieur et à la culture des lettres : il fut professeur de littérature à Neuchâtel, puis d'histoire à l'Académie de Lausanne. Il dirigea, pendant près de trois ans, la *Revue Suisse* que Marc Ducloux avait fondée en 1838. Sainte-Beuve lui adressait de Paris des lettres-chroniques qui parurent dans la Revue, sans nom d'auteur, et qui ont été rééditées, après la mort du critique, par M Jules Troubat, en un volume, sous le titre de : *Chroniques parisiennes* (Paris, 1876).

La révolution vaudoise de 1845 obligea Olivier à quitter son pays natal pour aller s'établir à Paris où la vie ne lui fut pas facile et où il eut à essuyer bien des déboires. Il fut prote dans l'imprimerie de son compatriote Marc Ducloux, trouva aussi l'emploi de ses facultés dans l'enseignement officiel et dans l'enseignement privé et ouvrit dans sa maison une pension destinée aux jeunes gens étrangers qui venaient terminer leurs études à Paris.

Plusieurs de ses œuvres littéraires virent le jour dans cette ville. La guerre de 1870-1871 le retint en Suisse où il était venu faire un séjour de vacances et où il acheva sa carrière. Il mourut à Genève.

Mme Juste Olivier, poète aussi, a été la collaboratrice de son mari.

La publication de M. Godet dans la *Bibliothèque Universelle* aura révélé à plusieurs lecteurs la personnalité sympathique d'un ami de George Sand, Jules Néraud, botaniste et grand voyageur. En 1841, il fit une excursion en Suisse et fut reçu par M. et Mme Olivier qui le mirent en rapport avec Marc Ducloux. Néraud avait composé un petit traité de botanique destiné à la jeunesse. Ducloux en acquit la propriété, l'imprima, mais le garda en feuilles non assemblées ; Georges Bridel, son successeur, mit la dernière main à cette publication. L'ouvrage parut en 1847, sans nom d'auteur, sous le titre de Botanique de l'enfance, avec une préface de George Sand. Le libraire Hetzel en a publié une nouvelle édition, revue par Jean Macé. Jules Néraud mourut en 1855, âgé de 59 ans.

M. Godet cite, dans l'un de ses articles, (no de mars), des extraits de cinq lettres inédites de George Sand à Jules Néraud.

Je dois rectifier en un point ma première réponse. La révolution vaudoise de 1845, qui eut un contre-coup dans le monde ecclésiastique, fut bien, suivant Eugène Rambert (1830-1886), biographe d'Olivier, et M. Léon Séché, la cause de l'exode de Ducloux à Paris, mais il ne paraît pas que des troubles politiques et religieux l'aient déterminé à la cession qu'il fit, en 1844, de ses établissements de Lausanne à MM. Bonamici et Cie et Georges Bridel. L. Y.

Dumay, directeur des cultes (LIV, 613). — Avant d'occuper ses hautes fonctions, Charles-Frédéric Dumay avait fait jouer à Paris:

Seul, *Un monsieur dont le nez remue*, vaudeville en 1 acte (Délassements-Comiques, 1er décembre 1868). Non imprimé ;

En collaboration avec Edouard Cadol, *Le Puits de Carnac*, drame en 4 actes (Château-Eau, 14 avril 1870). Dentu, éditeur ;

En collaboration avec François Oswald, *Du pain s. v. p.*, comédie en 1 acte (Cluny, 15 mars 1873). Non imprimé ;

La Belle et la Bête, pièce en 2 actes (Renaissance, 12 avril 1873). Non imprimé ;

Dans le Bottin, vaudeville en 1 acte (Folies-Dramatiques, 19 juillet 1873.) Non imprimé ;

Un beau dévouement, comédie en 1 acte (Vaudeville, 13 janvier 1875). Michel Lévy, éditeur ;

En eau trouble, vaudeville en 1 acte (Variétés, 25 mai 1875). Michel Lévy, éditeur.

Il publia en outre, chez Dentu, une pièce intitulée : *Le Fils légitime* (5 actes, 1878).

Sur le faux titre du *Fils légitime* sont indiqués deux autres ouvrages qui n'ont été ni représentés ni imprimés: *L'Affamé*, comédie en 1 acte, et *En Alsace*, drame en 1 acte.

A bas les calicots ! n'est point de Charles, mais de *Léon* Dumay.

L.-Henry Lecomte.

—

Projet de mariage de Gambetta (L ; LI ; LIV, 801). — Du *Figaro*, 6 novembre 1906 :

Où se trouvent actuellement les lettres de Gambetta ? quel est le dépositaire du volumineux dossier formé par cette correspondance ? On savait que jadis Mme Léonie Léon en avait fait, par testament, un legs spécial qui devait, à sa mort, revenir à l'un des amis les plus dévoués de Gambetta, M. Marcellin Pellet, ancien député du Gard, et aujourd'hui ministre de France à La Haye. Mais à mesure que les années passaient, Mme Léon, qui, déjà, du vivant même de Gambetta, était loin de partager les opinions philosophiques et religieuses du grand tribun et de ses amis, s'éloignait davantage encore du milieu politique qui avait été celui de Gambetta. Vivant dans la retraite et dans la piété, perdant peu à peu tout contact avec l'entourage de l'illustre homme d'Etat, elle s'était fait une existence de recluse. Sa petite maison de la rue Perrichon était comme un couvent où elle aurait résolu de passer ses derniers jours, et lorsqu'une maladie grave la força d'envisager la mort, ce fut une religieuse, une sœur bénédictine qu'elle institua sa légataire universelle.

—

Lettres de Lavater (LIV, 781). — On veut sans doute parler de la « Correspondance inédite de Lavater avec l'impératrice de Russie, sur l'avenir de l'âme ». (A. Lacroix, Verbœchoven, 1868.)

Les lettres dont il s'agit se trouvent au château grand ducal de Powlowsk. Elles sont datées de Zurich 1798. Seize ans auparavant, Lavater avait eu l'occasion de faire à Zurich et à Schaffouse, la connaissance du comte et de la comtesse du Nord (c'est sous ce nom que le grand duc de Russie et sa femme voyageaient en Europe) et de 1796 à 1800, il envoyait à l'impératrice Marie, des réflexions sur la physionomie, auxquels il joignait des lettres ayant pour but de dépeindre l'état de l'âme après la mort.

Ces lettres de Lavater furent découvertes pendant une revision de la bibliothèque grand ducale, par le docteur Minzloff, conservateur de la Bibliothèque impériale de Pétersbourg et mises en ordre par ce dernier. Elles ont été publiées à Saint-Pétersbourg en 1858, aux frais de la Bibliothèque impériale. Cet ouvrage a été offert en hommage au Sénat de l'Université d'Iéna à l'occasion du 300e anniversaire de sa fondation.

Ces lettres font penser à la fois à la théosophie et au spiritisme qui ni l'une ni l'autre n'existaient encore.

La traduction même est anonyme. En réalité elle est d'un M. Alfred Véron.

Si l'auteur de cette question y voit un intérêt, je puis lui signaler *un exemplaire annoté*.

Cette note inédite pourra lui être utile ; c'est l'histoire de la brochure :

Lorsque je publiai cette correspondance j'espérais que la notoriété de l'auteur ainsi que la qualité des personnages à qui ces lettres étaient adressées, appelleraient l'attention du public sur cette grande question de l'âme, si discutée aujourd'hui dans le monde entier.

Soit indifférence, soit le mysticisme des pensées intimes que le célèbre physionomiste ne confiait qu'à des amis dont il savait être

compris, cette publication ne fit pas grand bruit et un bon nombre d'exemplaires me resta.

Destiné à être distribué dans le cercle de mes relations, j'en ai souligné quelques passages afin d'en élargir le sens et de donner aux principes émis par Lavater l'appui de la révélation des esprits.

« Il n'y a point de surnaturel dans la nature, mais beaucoup d'incompréhensible.

« Deux éléments ou si l'on veut deux forces, régissent l'univers, l'élément spirituel et l'élément naturel.

« De l'action simultanée de ces deux principes naissent des phénomènes spéciaux qui sont naturellement inexplicables si l'on fait abstraction de l'un des deux. »

J'engage le lecteur à méditer ces vérités philosophiques, en attendant le prononcé de la science, et à étudier la doctrine spirite qui parle à l'âme et en démontre l'existence.

Alfred VERON.

57, rue N.-D.-de-Lorette. 1872.

Le même écrivain a écrit de sa plume, à la main, en tête de sa brochure particulière cette pensée de Renan :

« J'ai rapporté du seuil de l'infini une foi plus vive que jamais dans la réalité supérieure du monde idéal. C'est lui *qui est* et le monde physique *paraît être*. Ce que dix d'entre vous ne veulent pas entendre aujourd'hui, demain dix mille le liront. »

RENAN.

A ses collègues de l'Institut 1862.

Comment Renan, en 1862, a-t-il prononcé ces paroles ?

Les lettres de Lavater sont signées tantôt :

Jean-Gaspar LAVATER.

Avec la permission de Dieu, la suite dans huit jours.

ou encore :

La suite prochainement si Dieu veut le permettre.

Pour produire plus d'effet il y a joint : « La lettre d'un esprit bienheureux à son ami de la terre sur la première vue du seigneur » qui est signée « Makariosenagape ». Puis « La lettre d'un défunt à son ami sur les rapports qui existent entre les esprits et ceux qu'ils ont aimés sur la terre. ».

Ce sont des récits sur le monde invisible par des « esprits désincarnés » qui l'habitent. Lavater est bien là le précurseur d'Allan Kardec. L.

Louis de Lesclade, professeur de philosophie (LIV, 725). — Mais ce Lesclade est une vieille connaissance pour l'*Intermédiaire* ; n'est-ce pas le *Lesclache* à qui le *Moliériste* de notre ami Monval a consacré jadis des pages si intéressantes et qui, de temps à autre, réveille la curiosité de nos collaborateurs ?

ALPHA.

—

L'Abbé Michon est-il l'auteur du « Maudit ». — L'abbé Michon et la science graphologique (T. G., 590 ; LIV, 636). — L'abbé Michon a pris soin de répondre lui-même aux accusations de Desbarolles et il l'a fait assez longuement dans son *Système de graphologie*. En voici quelques extraits :

1° Relativement à la collaboration de Desbarolles, dont il n'aurait été, au dire de celui-ci, que le secrétaire, l'abbé Michon répond :

D'après cette splendide version, d'une hardiesse plus que bouffonne, j'ai été tout bonnement un secrétaire.

Or voici ce qu'il avait écrit précédemment sur la valeur d'Adolf Henze : Le graphologiste allemand ne m'avait inspiré qu'une demi-confiance, parce qu'il n'établit pas une seule fois une méthode. Il ne prouve rien. Il est par trop fantaisiste, paradoxal.

Son livre n'est autre chose que la collection des réponses faites à un journal. Chez nous, elles ne seraient pas sérieuses. Et ailleurs : Chez lui, il est impossible de découvrir une méthode. Il donne des applications, jamais la règle.

Voilà la méthode consacrée depuis sept ans que m'apportait cet homme. Voilà le rudiment des démonstrations de mon livre. Quelle honteuse contradiction ! La tête d'un septuagénaire déménage quand elle écrit de telles choses. J'ai composé la méthode graphologique sur la méthode d'un homme qui n'établit pas une seule fois une méthode. On croit rêver. Et l'on débite ces fadaises au public parisien !

Mais si Adolf Henze n'a pas de méthode, M. Michon en a-t-il une ? Ecoutons notre homme.

« Un beau jour je fis la rencontre d'un savant d'un nom connu (M. Michon), qui s'occupait, comme moi, de l'étude des écritures et qui m'en donna à l'instant des preuves. Il avait tout un système, avec des règles, des signes, une véritable science, en un mot. J'eus bientôt fait connaissance avec l'érudit graphologiste, et je l'engageai à concourir à mon œuvre en apportant toute sa grammaire

à la perfection de la cience que je me proposais de publier. »

Nous sommes bien loin maintenant de la fable de l'homme qui ne fait que servir de secrétaire. Cette fois il apporte une véritable science, « toute sa grammaire ». Des secrétaires de ce genre ressemblent beaucoup à des maîtres.

Cf. *Système de graphologie. Additions, corrections et éclaircissements.* note B. page 2).

2° Quelques pages plus loin, l'abbé Michon, faisant allusion à l'intervention de la Société des gens de lettres, écrit :

Ces quelques lignes, d'une extrême indulgence, sont une allusion à un rapport fait au comité de la Société des gens de lettres, à propos d'un procès que mon collaborateur éditeur m'avait intenté devant le tribunal de commerce. Ce tribunal, bien avisé, ne voulut pas connaître de l'affaire et la renvoya au comité de la Société des gens de lettres.

Le comité me débarrassa de cet homme en annulant le traité littéraire qui me liait à lui. Mais, allant plus loin, et sur les clameurs du personnage, qui se disait déshonoré dans le monde des lettres s'il n'était pas établi qu'il était pour une part dans l'invention de la graphologie, le comité adopta les conclusions de son rapporteur, que M. Michon n'était pas le seul inventeur de la science graphologique, mais que le personnage avait travaillé à formuler une science, et que M. Michon n'était que son collaborateur.

Le comité des gens de lettres sortait là de ses attributions. Le tribunal de commerce lui donnait un traité littéraire à discuter et un litige pécuniaire à juger, et nullement la mission de chercher quel était l'inventeur ou le seul inventeur de la science graphologique. Le comité s'avisait là d'aborder une question qui est de la compétence du public, mais non de la sienne. Il faisait un excès de pouvoir au premier chef. J'avais donné ma signature en blanc pour accepter son jugement ; oui, mais naturellement sur le litige que le tribunal de commerce soumettait à sa juridiction, puisque mon collaborateur et moi nous étions membres de la Société des gens de lettres, mais non sur la question de savoir qui avait ou qui n'avait pas inventé la science graphologique.

Le rapporteur avait fait son travail avec une partialité révoltante : il avait complaisamment exposé les réclamations de mon adversaire ; il n'avait pas eu la loyauté de me demander les miennes.

Le comité des gens de lettres me faisant la défense de me dire le seul inventeur de la science graphologique, prenait, en matière de science, un pouvoir directorial risible. Comment des hommes de lettres un peu sérieux peuvent-ils s'oublier à des prétentions si étranges ? On croit rêver.

Evidemment je n'ai tenu aucun compte de la belle décision. Je ne suis certainement pas le seul inventeur de la graphologie.

L'observateur des vieux temps qui trouva que tous ceux qui mettent les points sur les i sont des prudents, des attentifs, des méticuleux, découvrait le premier signe graphologique. La décision du comité des gens de lettres était donc un enfantillage.

En réalité, il s'agissait non d'invention de science, mais d'un système publié. Or je suis parfaitement le seul inventeur de mon système. Mon collaborateur lui-même avait donné sur ce point un démenti énergique et formel au comité des gens de lettres. Il m'écrivait, le 6 septembre 1870 : Je dis dans ma préface que vous allez exposer votre système au public. Je n'ai nulle envie d'exploiter votre science. Je vous ai dit que j'ai un autre système. Si je cite le vôtre, ne vous plaignez pas. Mon nom a encore une autorité Je ne vole personne. Je recommande.

Ce qui est plus fort, s'il est possible, c'est la lettre suivante, du 30 août 1871, à Emilie de Vars : Nous devions donner chacun notre système : mais lui (M. Michon) lorsque je réglais mon œuvre, a apporté un système tout fait. M. Michon n'a jamais voulu adapter son système à ma science. Il se refuse absolument à ce mélange.

Les lettres de ce pauvre homme lui tombent maintenant comme une lourde tuile sur la tête. Impossible de se contredire plus brutalement. Voilà la réponse à M le rapporteur du comité des gens de lettres. Si mon collaborateur a un autre système, s'il ne veut pas exploiter ma science, s'il expose mon système, si je n'ai pas voulu adapter mon système à sa science, j'ai donc un système, j'ai donc une science, je suis donc l'inventeur de mon système, de ma science. Logique humaine !

Si je suis revenu sur ce triste épisode de ma vie littéraire, c'est par loyauté. Je n'ai pas voulu paraître jeter un voile sur l'étrange décision du comité des gens de lettres au sujet de l'invention de la science graphologique. Je tenais à déclarer cette décision comme radicalement nulle, puisqu'elle était prise en dehors de la juridiction du comité, qui n'avait à s'occuper que d'un traité et d'un conflit pécuniaire. Il s'agissait de 80 francs.

Cf. *Opus citato*, note D page 5.

Les archives de la Société des gens de lettres ne conservent-elles pas quelques traces de cette intervention ?

G. LA BRÈCHE.

Un marquis de la Pailleterie (LIV, 449, 526, 585, 638, 694, 751, 808). — Col. 808 : Au lieu de :

b) Marie Tuffé, etc...

lire :

b) Léon-Adélaïde-Louis, baptisé à Montargis le 29 août 1769 (ligne oubliée).

2° Marie Tuffé, femme de...

C. N.

—

Famille Tascher (LIII ; LIV, 86, 196, 810). — *Extrait des registres de la paroisse de Saint-Victeur (Sarthe)* :

1652. 26 juin. — Mariage de Mre Jean-Baptiste de Tascher, chevalier, seigneur de Boisgontier, veuf de Charlotte de Courtoux, avec Marie Prud'homme, de la paroisse de Fyé, veuve d'Honorat Le Royer, chevalier, seigneur du Mesnil-Samson.

1653. 3 mars. — Baptême de Jean-Baptiste, fils des précités.

Extrait des registres de la paroisse de Fyé (Sarthe) :

1677, 24 novembre. — Mariage de René de Tascher, écuyer, seigneur de Marsilly, avec Marie-Renée-Angélique de Tragin.

Em.-Louis Chambois.

—

Guillaume de Vandenesse et sa famille (LIV, 726). — Tous les renseignements touchant cette famille, trop longs à donner par écrit, se trouvent aux Archives de la noblesse, Collège héraldique de France, qui possèdent des chartes originales très curieuses sur cette famille.

J. Martinon.

*
* *

Dans un ancien caveau de l'église de Taverny, se trouvent ces épitaphes :

« Cy git Louise de Vandenesse, fille de M. N. de Vandenesse et de Catherine Léauté (ou Léaulté) † 13e de juin 1727 ».

Dans le même caveau :

« Messire Guillaume-Philippe Léauté, curé de cette église, † 1741. »

E. G. Yvernat.

—

Armoiries à déterminer : d'or, au chevron de gueules (LIV, 393, 530). — La famille de Vaynes, réfugiée dans les Pays-Bas, a résidé à Leyde, La Haye et autres villes de la Hollande. Je viens de glaner les actes suivants, tous extraits de registres officiels.

1603. Février 1. — Reçu membre de l'Eglise Wallonne de Leyde : Collette Vaines, par témoignage de l'église de Bréda.

1680. Juin 21. — Baptisée à La Haye, dans l'église de Saint-Jacques : Catharina-Elisabeth, fille de Guillaume de Vaynes et Sophia Verstege.

1682, Mars 20. — Baptisée à la Haye, dans l'église dite du Cloître : Rozoura, fille de Guillaume de Vaynes et Sophia Voorstech.

1683. Décembre 22. — Baptisé à La Haye, dans l'église de Saint-Jacques : Pierre, fils de Guillaume de Vaynes et Sophia Vinstech.

1686. — Dans les Résolutions des Etats-généraux figure le nom de Pierre de Vaines, officier réformé.

1687. Décembre 14. — Baptisé à La Haye dans l'église de Saint-Jacques : Gidion, fils de Guillaume de Vaynes et Sophia Versticht.

1609. Mars 6. — Baptisé à la Haye, dans l'église de Saint-Jacques : Pierre fils de Guillaume de Vaynes et Sophia Voorstegh.

Il va sans dire que c'est toujours une dame Sophie Versteegh ou Verstege qui est la mère des enfants nommés ci dessus.

1689. Juillet 28. — Guillaume de Vaynes, nommé aide-de-camp (Résol. des Etats-Généraux).

1696-1697. — Guillaume de Vaines, aide-de-camp du lieut. général, le marquis de Montpouillan.

1700. Février 11. — Guillaume de Vaynes, ancien aide-de-camp du marquis de Montpouillan, mis à la retraite, demande payement de son traitement.

1706. Février 11. — Est nommée une veuve du capitaine C. Blondel, née Johanna de Vainnes — (Résol. des E G.).

1709. Résol., E.-G. Gidéon de Vaines, nommé enseigne 25 avril, et lieutenant 4 septembre 1710.

1710. Septembre 10. — de Vaynes, rég. d'Inf. de Crommelin.

(1750. Septembre 15. — de Vaynes, capitaine).

1719. Novembre 26. — Mariés à la Haye, Benjamin de Vaines, jeune homme, et Anna Seghbroek, jeune fille, tous les deux nés à la Haye et y demeurant.

1720 Mars 27. — Enterré à la Haye, Guillaume de Vaines.

1720. Novembre 10. — Mariés à la Haye, Gédéon de Vaynes, j. h. né ici,

lieutenant et Johanna van Brakel, j f., née à Brielle.

1727. Octobre 21. — Par acte des E. G, Gédéon de Vaines est nommé Sergeant-major (lieut.-colonel ?)

1728. Octobre 18. — Enterré à la Haye, Dominicus de Vaines, dans la classe de Prodeo.

1730. Septembre 18. — Gédéon de Vaines, nommé capitaine.

1782. Mars 31. — Mariés à la Haye : Petronella Hendrik, Thomas Meynsma.

D'après le : *Nederland's Adelsboek*, 1906, la famille Van Vaynes van Brakell, éteinte en ligne mâle, est originaire du Dauphiné, dont la généalogie commence avec Guillaume de Vaynes (venu en Hollande avec Louise de Colligny) marié à Catherine de Levin.

Gédéon de Vaynes s'est marié, en 1720, à Johanna van Brakell, dont la postérité est connue sous le nom de : de Vaynes van Brakell. Par décret royal du *29 mars 1843, n° 74*, Guillaume (Willem) de Vaynes van Brakell est anobli avec le prédicat de Jonkheer (Ecuyer). La généalogie est dressée comme suit :

I. Guillaume de Vaynes, se marie à Catherine de Levin.

II. Pierre de Vaynes, intendant général des Armées, se marie à Anna Stempel.

III. Guillaume de Vaynes, né en juillet 1650, général major, † 21 mars 1720, se marie à Voorburg près La Haye, le 19 novembre 1679, à Sophia Versteeg, † le 11 mai 1817.

IV. Gédéon de Vaynes, baptisé à La Haye le 14 décembre 1687, major, † le 1 juillet 1747, se marie à Schéveningue le 24 novembre 1720 à Johanna Van Brakell.

V. Paulus de Vaynes van Brakell, né à Ypres le 29 mars 1725, chanoine de Sainte-Marie, † à Ysselstein le 20 novembre 1786, se marie, le 30 juin 1749, à Hester-Hendrica Baers, née à Utrecht, le 6 juillet 1723, † à Ysselstein le 15 décembre 1788.

VI. Jonkheer (Ecuyer) Willem de Vaynes van Brakell, né au château de Zeevliet, près d'Ysselstein, le 18 octobre 1743, lieutenant-colonel d'Etat-major, † à Doesburg le 7 avril 1843, se marie à Arnhem, le 4 février 1794, à Johanna-Elisabeth Eytelwyn, née à Amsterdam le 10 octobre 1772, † au Château « de Plak » près de Bommel le 19 mars 1808. Dont :

1. Paulus-Frans-Willem de Vaynes van Brakell, né à Arnhem le 9 novembre 1794, † à Doesburg le 16 août 1811, comme élève à l'école militaire.

2. Noble demoiselle Christina-Louisa-Johanna-Esther de Vaynes van Brakell, née à Zutphen le 23 mai 1796, † à Arnhem le 3 avril 1863, se marie à Doesburg, le 11 mai 1821 ; à Quiryn-Rudolf-Maurits Ver Huell, né à Zutphen le 11 septembre 1787, contre-amiral, † à Arnhem le 10 mai 1860.

3. Noble demoiselle Johanna-Henrietta-Susanna de Vaynes van Brakell, née à Zutphen le 10 septembre 1797, † à Arnhem le 6 janvier 1804.

4. Jan-Daniel de Vaynes van Brakell, né au château « de Plak » près de Bemmel le 11 août 1799, † à Salatiga, le 15 mai 1830.

5. Jhr (Ecuyer) Reinhart-Godfried-Benjamin de Vaynes van Brakell, né au château « de Plak » près de Bemmel ; le 2 mars 1801, directeur du corps du Génie aux Indes Orientales, colonel, † à Arnhem le 27 décembre 1862. Se marie là-bas, le 5 août 1841, à Sara-Petronella-Catharina Royaards, né à Arnhem le 28 juin 1809, † là-bas le 19 décembre 1862.

6. Noble demoiselle Johanna-Christina-Frederica-Elisabeth de Vaynes van Brakell, née au château « de Plak » le 24 avril 1802, † Deu Helder le 12 janvier 1884, se marie à Doesburg le 23 septembre 1826 à Jan-Frederik-Daniel Bouricius, né à Arnhem le 23 juillet 1799, vice-amiral, inspecteur de la Marine néerlandaise, aide de camp e. s. e., de S. M. le Roi, † en pleine mer, le 4 mai 1859.

7. Henri-Jean-Léopold-Théodore (qui suit VII).

8. Noble demoiselle Françoise-Sophia-Cornelia de Vaynes van Brakell, née au château « de Plak » le 11 juin 1805, † à Arnhem le 21 septembre 1842, se marie à Doesburg, le 10 mars 1831, au dr e. d. Sjoerd Jacobus van Overveldt, juge à Arnhem, né 1792, † 1854.

9. Noble demoiselle Hélène Caroline de Vaynes van Brakell, née au château « de Plak » le 4 octobre 1806, † à Arnhem le 1er décembre 1889, se marie à Doesburg le 22 avril 1840, à Conraad-Johannes Buys, receveur de l'enregistrement, né en 1803, † en 1833.

10 Le Jhr et dr e d. Louis de Vaynes van Brakell, né au château « de Plak » le 6 mars 1808. † à Arnhem le 16 février 1841.

VII. Le Jhr Henri-Jean-Léopold-Théodore de Vaynes van Brakell, né au château « de Plak » le 1er mai 1804, capitaine de vaisseau, † à Arnhem le 1er décembre 1884. Se marie à Doesburg le 18 février 1836, à Jacoba-Gésina van Overveldt, née là-bas le 31 octobre 1814, † à Arnhem le 11 mai 1851. Dont :

1. Noble demoiselle Wilhelmina-Johanna-Paulina-Hesther de Vaynes van Brakell, née à Arnhem le 11 décembre 1836, † à Soesterberg le 20 août 1879 ; se marie à Arnhem le

13 juin 1845 à Louis-Henri Alexandre de Chalmot, inspecteur des postes royales, né 1828, † 1883.

2. Théodorus-Adrianus de Vaynes van Brakell, né à Deu Helder 1838, † 1839.

3. Le Jhr Wilhem-Gérard-Livius de Vaynes van Brakell, né à Deu Helder le 4 janvier 1839, lieutenant de hussards, † à Montreux le 23 août 1867.

4. Samuel-François-Théodore (qui suit VIII).

VIII. Le Jhr Samuel-François-Théodore de Vaynes van Brakell, né à Arnheim le 28 décembre 1842, ancien lieutenant de vaisseau, † à Arnhem le 4 octobre 1886. Se marie à Ginniken le 31 août 1871, à Anne-Benine Stratenus, née à Zeist le 19 août 1853. (Elle habite Arnhem) Dont :

Noble demoiselle Henriette-Wilhelmine-Jacqueline de Vaynes van Brakell, née à Breda le 6 juillet 1872. (Elle habite Arnhem).

M. G. Wildeman.

La Haye.

—

Armoiries à déterminer : de... à trois cygnes de... (LIV, 670, 812) — La maison de Widrange (Wittringen) en Lorraine porte : *d'azur, à trois cygnes d'argent, becqués et pattés de gueules.* Les seigneurs de ce nom étaient titrés barons du Saint-Empire, et notre confrère Leslie, en recherchant dans les alliances de cette famille d'origine chevaleresque, aurait chance de rencontrer celle qui s'armait *d'un griffon*, figurant aux 2 et 3 de l'écartelé représenté sur l'ex-libris en question.

Une famille, entre autres, celle des Doujat portait : *d'azur, au griffon d'or.*

Patri de Chources.

—

Les armes de Hongrie et les Croy-Chanel (LI ; LII ; LIV, 56, 754). — Le 14 juin 1733, Me Revol, notaire à Grenoble, dressa le contrat de mariage « entre noble François Chanel, avocat consistorial au parlement de Dauphiné, fils à défunt sieur Claude Chanel, bourgeois de cette ville, et à défunte demoiselle Elisabeth Pison, mariés, d'une part ; demoiselle Françoise Marguerite Samuel, fille de noble Claude Samuel, ancien conseiller du Roy, secrétaire au parlement du Dauphiné, et de dame Eméraniane Denantes, aussi mariés, d'autre part ».

François de Rochas, premier commis du bureau de la Guerre, demeurant à Versailles, intervient, en la personne de Me Jean-François Barnave, procureur au parlement de Grenoble, pour faire un don de dix mille livres à la future épouse, sa parente.

A. R.

—

Bâtons des maréchaux de Castellane et Bosquet (LIV, 503, 689, 798). — C'est dans son ouvrage, le *Maréchal Canrobert*, que M. Germain Baspt fournit l'indication relative au bâton du maréchal de Castellane.

Lire madame de Navacelles, et non de Navailles.

—

Etole de saint Cuthbert à Durham (Angleterre) (LIV, 560). - D'après l'inscription qu'elle porte, l'étole dite de saint Cuthbert a été faite pour Frithestan, évêque de Winchester, sacré en 905, c'est-à-dire 218 ans après la mort de saint Cuthbert. Il est probable qu'elle fut, avec d'autres trésors, offerte, en 934 ou 938, à la châsse du saint par le roi Athelstan, et qu'ensuite on la plaça sur le corps du saint même. A consulter : Raine, saint Cuthbert, Durham, 1828, pp. 202-207 ; ou G. W. Kitchin, Victoria County Historieo, Durham, I, 256.

Les renseignements que donne Raine sont plus détaillés et accompagnés d'un plus grand nombre d'illustrations que ne l'est le récit de M. le doyen Kitchin ; par contre, les illustrations de ce dernier sont mieux exécutées et son ouvrage est d'une date plus récente. Je ne connais aucun ouvrage français qui contienne des renseignements sur ce sujet.

J. T. Fowler, D. C. L., F. S. A.

—

Les jaquemarts de France (LIV, 618, 711, 758, 821). — A Aigueperse (Puy-de-Dôme), on remarque, à l'entrée de la mairie, une tour beffroi pourvue d'une horloge à jaquemarts.

Le couvent de la chartreuse de Port Sainte-Marie près de Pontgibaud, possédait, avant la Révolution, cette belle et ancienne horloge. La ville d'Aigueperse en fit l'acquisition en 1791, et sa municipalité n'hésita pas devant les frais d'une installation monumentale.

Aujourd'hui, les habitants de cette petite ville, une des plus intéressantes de la Limagne, par son site, et par quelques anciens monuments, sont fiers de leur beffroi et de leurs jaquemarts.

Il est à remarquer que chez eux, cette

dénomination s'applique à chacun des personnages mis en mouvement par le mécanisme et non pas à l'ensemble de l'œuvre. Aussi, vous disent-ils, qu'ils ont une horloge à trois jaquemarts. M. A. B.

*
* *

Dans l'ancien ouvrage des *Origines des chevaliers* de Cl. Fauchet, édité à Paris 1600, on lit à la page 9 :

Qu'au XIIe siècle, les chevaliers qui n'étaient pas employés en guerre, étaient entretenus dans des exercices d'assemblées, nommés *Tournois*, en ce que ces chevaliers y étaient appelés par *Tour* : rompant premièrement leurs bois ou lances contre une *Quintaine* ou *Jaquemar plâté* à terre jusques à la hauteur d'un cheval, ayant l'aspect d'une statue d'homme couvert d'un écu, un bras étendu, avec une masse était, cette statue appelée *Jaquemar*, placée sur un pivot. De manière que le chevalier, heurtant de sa lance contre cet écu barré (pour retenir la lance) il fallait qu'il eût de l'adresse, s'il ne recevait un coup de la masse !

Plus tard, pour mieux représenter la guerre, ce jeu se renforça, et les chevaliers coururent les uns sur les autres.

P.c.c. E. G. YVERNAT.

—

Une question d'esthétique féminine (LIV, 729, 828). — Les réflexions de Candide sont très justes. Vérifiez ce qu'il dit, en parcourant l'excellent livre du Dr Stratz sur la « Beauté de la femme. » A la page 52 de l'édition française récente, vous trouverez un profil de femme, qui donnera :

Profil mamelonnaire — 200 ; soit 100.
Profil abdominal — 150 ; soit 75.

Or, les chiffres du sujet A de Candide sont 100 pour 73. — Même chose pour le profil de la page 103.

A la page 155, vous trouverez, par contre, le profil d'une *Viennoise*, qui donne 200/200, soit 100/100. Ce qui n'est pas encore le 100/143 du sujet B de Candide ; mais la vérité est en marche... sur ces figures types.

Donc la *Viennoise* moderne a le ventre plus saillant que la femme classique, ou modèle idéal. La proportion est presque la même pour le profil d'une *Berlinoise* (p. 79), etc.

A quoi est due cette proéminence du ventre, caractère ethnique chez les Teutons ? Sans doute, comme le dit Stratz, à l'alimentation.

Ce sont là des études fort intéressantes et très-scientifiques. Mais il faudrait les refaire sur les *modèles vivants de l'époque actuelle* : ce qui pourrait entraîner très loin...

Arrêtons-nous donc.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Ouvrages sur Louise de Durfort, duchesse de Mazarin (LIV, 672, 816). — Deux chiffres à retourner. J'avais écrit que la duchesse de Mazarin était morte dans la nuit du 16 au 17 mars 1781 et non 1718. S.

—

Vous êtes mon lion... (LIV, 779). — Tout en reconnaissant l'indiscutable compétence de M. Gustave Simon, je recommande à M. A. M. de lire un article de B. Jouvin dans le *Figaro* du 21 mai 1854, où le gendre, très averti et très documenté, de Villemessant, rendant compte des *Contemporains* du trop fameux Jacquot (Eugène de Mirecourt), rappelle d'après lui, la lecture d'*Hernani* par V. Hugo à Mlle Mars. A l'épisode du lion se lie celui de *Concubine*, terme que la comédienne entendait remplacer par le mot plus décent pour le public du Théâtre Français, de *Favorite*.

Et Jouvin constate que Mirecourt a copié textuellement son anecdote dans les *Mémoires* de ce même Dumas que Jacquot vilipendait de la belle façon comme directeur d'une fabrique de romans qui portaient sa signature, sans qu'il en eût seulement écrit une ligne.

D'E.

*
* *

Dans le manuscrit autographe d'*Hernani* — que Victor Hugo voulait léguer à la Comédie-Française, comme un glorieux trophée au champ de bataille — nous voyons, f° 28 v°, que la version primitive est bien :

Vous êtes mon lion superbe et généreux !

Sur la copie qui servit aux représentations, ce vers a été gratté et remplacé par le suivant :

Vous êtes monseigneur vaillant et généreux !

Ce *Monseigneur* est imprimé en deux mots : *mon seigneur*, dans l'édition originale (Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1830, in-8°, p. 71).

Par suite de ce changement, la réplique de Dona Sol :

Je t'aime !
Monseigneur ! Je vous aime et je suis toute à [vous,

devint :

Je t'aime !
Hernani ! Je vous aime et je suis toute à vous.

Pour la reprise du 20 juin 1867, on recopia :

Vous êtes monseigneur vaillant et généreux !

Mais, aux répétitions, le texte primitif fut rétabli et M. Jules Claretie a noté, dans son feuilleton de *L'Opinion nationale* (24 juin 1867), que le soir de cette reprise « au moment où le vers fameux qui choquait si fort Mlle Mars » est sorti de la bouche de Mlle Favart :

Vous êtes mon lion superbe et généreux !

ça été un hourra et un bravo immenses ».

J. Ct.

—

Rabasteins (LIV, 723, 796). — Dans ma plus tendre jeunesse, c'est-à-dire vers 1835, à l'âge où les enfants entendent avec plaisir les contes, une vieille bonne me racontait l'histoire de la mariée perdue, « il y a très-longtemps, avant la Révolution », mais elle ne citait aucun nom.

Il y avait à l'histoire une variante :

Ce n'était pas dans un cabinet secret que la jeune femme s'était cachée, mais dans un immense coffre, dans un garde-meuble ; elle n'avait pas pu soulever le couvercle, ce qui est plus vraisemblable que la cachette secrète *inconnue* des habitants du château. Ces cachettes secrètes existent encore dans plusieurs maisons. J'en connais une dans une maison du XVIe siècle, à Vendôme ; mais c'est à peine si l'on peut s'y tenir debout. Dans cette maison, pendant la terreur, un prêtre était recueilli, et lors d'une perquisition il s'était dissimulé dans le local secret, et n'avait pu être trouvé. MARTELLIÈRE.

—

« Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef ! » (LIV, 730). — Dès les premières réunions de la nouvelle Assemblée Législative (1849), Ledru Rollin avait accentué de nouveau ses protestations contre l'expédition de Rome. Poussé par les impatients du parti, il finit par se déterminer à sortir des voies légales. Il a lui-même caractérisé son rôle en cette circonstance par un mot spirituel qui peint assez bien les misères d'un chef de parti :

« J'étais, dit-il, leur chef, il fallait bien *les suivre* ».

—

Chansons lorraines antérieures au XIXe siècle (LIV, 728). — Je ne puis qu'indiquer à M. Loherain quelques ouvrages sur ce sujet, sans pouvoir, à mon regret, les accompagner de renseignements bibliographiques. Mais enfin, avec les titres, on peut retrouver les publications.

Puymaigre : *Chants populaires recueillis dans le pays messin*, 2 volumes.

Puymaigre : *Folk-lore*.

R. Grosjean : *Airs des noëls lorrains*.

Jouve : *Chansons en patois vosgien*.

*** : *Poésies populaires de la Lorraine*.

A. P.

*
* *

Loherain n'a qu'à rendre visite au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale : Il y trouvera une collection aussi complète qu'intéressante sur le *Folk-Lore* de France, qui doit assurément contenir les chansons lorraines qu'il demande. D'E.

—

Initiales à dévoiler (LIV, 727). — Voici, sur l'ouvrage, en question, les indications demandées : *Notice sur la vie d'Angèle de Sainte-Croix, comtesse de Poulevoy, et de sa fille Marie de Poulevoy, élèves de la congrégation de Notre-Dame, maison dite des Oiseaux*, par la Mère Saint-Jérôme. P. DARBLY.

—

Livres imprimés en blanc sur noir (LIII ; LIV, 37, 150, 259, 360, 487, 533, 644, 818). — Il s'agit, cette fois, non d'un livre, mais d'une affiche. L'auteur du *Déserteur* et de *Rose et Colas*, Monsigny, était mort à Paris le 14 janvier 1817. Quatre jours après, le 18, l'Opéra-Comique donnait, « en l'honneur de sa mémoire, » un spectacle composé de deux de ses chefs-d'œuvre, *Félix* et *le Déserteur*, « tous les acteurs » devant paraître dans *Félix*. Et le 31 janvier, le théâtre Royal de Bruxelles, qui s'est toujours modelé sur ceux de Paris, donnait une représentation dans le même but. Or, l'affiche annonçant cette représentation était imprimée d'une façon particulière, ainsi que nous l'apprend cette note insérée dans les *Annales politiques* du 4 février 1817 :

— « Les affiches du théâtre royal de Bruxelles (31 janvier), annonçant l'*Apothéose de Monsigny*, étaient imprimées, dit le *Journal de la Belgique*, sur papier noir avec de l'encre blanche ». A. P.

—

In-8 ; in-12 ; in-16, etc. (LIV, 504, 598, 644, 701). — « *Distinguo* ! » Si j'ai à faire à un libraire, nul doute que les expressions indiquées ne marquent, comme autrefois, le pliage, surtout si.... la dimension du papier est inférieure aux anciennes mesures en usage (par exemple, celles de l'arrêté du 18 septembre 1741). Cela permet de publier d'alléchants catalogues, au point de vue bon marché naturellement.

Par contre, mon relieur, tout à fait indifférent à la considération étymologique, quand il m'envoie sa note, appellera in-18 tout livre ne dépassant pas 15 c. × 9 c. ; in-12, depuis cette mesure jusqu'à 19 cent. × 12 cent. ; in 8° carré, jusqu'à 22 × 14 ; in-8° raisin, jusqu'à 25 × 16 ; in-8° jésus, jusqu'à 27 × 18 ; in-4° carré, jusqu'à 28 × 22 ; in-4° raisin, jusqu'à 32 × 25. Au-delà, il n'a plus de dénomination, et aussi, hélas ! plus de tarif.

Dans ma bibliothèque, au contraire, la hauteur seule du livre m'inquiète, afin de me permettre de le placer sur les rayons. Mais ici, avouons-le, l'accord est loin d'être complet. L'Université de France ne compte que 3 ou 4 formats : in-folio au-dessus de 35 ; in-4° au-dessus de 25 ; in-8° pour le reste, jusqu'à 20 c/c ; où sont les in-12 ? Il y a aussi des grands et des très grands in-folio. J'oublie qu'au-dessus de 50 sont les « Atlantiques » ; (expression à tournure géographique, qui vient, paraît-il, d' « atlas » !) Ce genre de classement, aujourd'hui bien connu, et du reste le seul pratique, s'appelle le système Soboltschicoff.

Les variétés les plus connues en sont, en dehors de l'Université de France, système indiqué ci dessus, celui du Congrès de Philadelphie (1887), savoir : F ou in-folio au-delà de 30 ; Q ou in-4° 25 — 30; O ou in-octavo 20 — 25 ; D ou in-12, de 17 à 20 ; S ou in-16, de 15 à 17. La Nationale compte trois formats par 52, 31, 25. A Florence, il y en a 6 : in-32, in-24, in-16, in-8° in 4°, in-folio, suivant que le livre ne dépasse pas en hauteur 10, 15, 20, 28, 38 centimètres.

Dans les bibliothèques d'amateur, tout dépend du genre de collection suivi. En somme, le procédé Soboltschicoff, suivi presque partout, offre dans son application tant de variétés, que le mieux est de se renseigner chaque fois sur la base adoptée, quand on a affaire dans une bibliothèque inconnue. EL KANTARA.

—

Isabelle grosse par vertu (LIV, 783). — Au lieu de p. 339-408, lire p. 389-408. CANDIDE.

—

Quincampoix (LIV, 784). — Les villages de ce nom ont certainement une origine commune avec la rue de Paris devenue célèbre, lorsque Law y eut installé les bureaux de sa banque.

La rue Quincampoix existait déjà sous Philippe-Auguste. Des actes de 1210 lui donnent cette dénomination, avec l'orthographe *Quinquempoit*. Dans son *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, imprimée en 1724, Sauval dit que le nom de cette rue lui vient d'un seigneur Quinquempoit, qui en avait fait construire la première maison

Dr BILLARD.

—

Bisannuel et biennal (LIV, 562, 703, 820). — *Bisannuel*, comme *biennal*, éveille l'idée de « tous les deux ans » et non pas de « deux fois par an » *Bimensuel* signifie mot à mot « tous les deux mois », bien qu'on le prenne souvent au sens de « deux fois par mois ».

Pourquoi ne pas lui conserver sa véritable signification ? S'il fallait créer un mot, ce serait pour exprimer « deux fois par mois » et comme le proposait M. Deschanel, *semi mensuel* pourrait être adopté.

Le vicomte DE BONALD.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653, 699, 820). — Je puis affirmer au collaborateur L. Depal qu'à Paris on entend fréquemment, encore de nos jours, dire : « Je vais prendre le *bus* », pour l'*omnibus*. — Ma bonne, qui n'est pas parisienne, répétait ce mot ces jours derniers ! C'est là une abréviation qui se comprend d'elle-même, puisqu'*Omnibus* est un mot *savant*.

Or le peuple écorche — avec une facilité rare et sans la moindre vergogne — tous les mots dont il ne comprend pas le sens vrai et dont il ignore l'origine.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

Bougeotte ou tracassin? (LIV, 616, 765). — On doit fatalement découvrir que l'expression *il est atteint du tracassin*, est ancienne.

Nos colonies françaises conservent beaucoup de vieux mots et de vieilles expressions aujourd'hui oubliés dans la mère Patrie.

En 1856, me trouvant à l'Ile-de-France en visite chez un ami, je vis entrer un jeune homme qui, (après avoir salué et échangé quelques mots avec les personnes présentes), s'agita un instant sur sa chaise, comme le ferait un homme impatient de s'en aller, et, effectivement, il balbutia quelques mots au maître de la maison, et prit congé de la société.

« Quel charmant jeune homme, s'il *n'é-* « *tait atteint de cette malheureuse maladie* « *du tracassin* » me dit mon ami.

Je demandai une explication, on me répondit :

« C'est la maladie de ne pouvoir rester « en place, et de ne songer qu'à s'en aller, « une fois arrivé quelque part. »

C'est, par le fait, une agitation nerveuse qui nous oblige à un mouvement perpétuel. En France, j'ai souvent entendu dire : « Cet enfant ne tient pas en place ». Là bas, c'est synonyme de « cet enfant est atteint du tracassin ».

UN VIEUX COLON.

—

Randouiller. Emmarvoyer. Touiller (LIV, 784). — J'ai fréquemment entendu le mot *touiller* au jeu de dominos. Il signifie *mêler*. Ainsi la partie achevée, avant d'en recommencer une autre, on *touille*, c'est à-dire on remue, on déplace, on mélange les dominos, de manière à n'avoir pas les mêmes qu'à la fois précédente. P. DARBLY.

*
* *

Le terme *touiller* n'est pas spécial à la Flandre. Je l'ai entendu dire dans le département de Loir-et-Cher avec le sens de remuer des objets ; *touiller* du linge dans l'eau pour le rincer, on dit aussi *tatouiller*. Même à Paris, qui n'a pas entendu des joueurs de dominos dire : *touillez*, c'est-à-dire mêlez les dominos. Je sais que certains disent : A vous de faire la salade.

MARTELLIÈRE.

Bernique (LIV, 673, 819). — Ne pas confondre l'exclamation bernique, avec les berniques ou patelles, coquillages en forme de cône largement évasé, qui abondent sur les rochers des bords de la mer.

L'*Intermédiaire* a donné l'étymologie de l'exclamation bernique ; voici maintenant celle du subtantif, qui désigne le nom de ce petit coquillage : il est en effet couvert de côtes extrêmement rugueuses et grossières, alternant avec des sillons ; or ici, *bernique* est le diminutif de *berne* ; qui, en vieux français, a le sens de couverture, ou *manteau d'étoffe grossière*.

Dr BOUGON.

*
* *

L'étymologie de Toubin me paraît dériver de *vere nihil* comme jadis *Alfana* venait d'*Equus*, mais le sens de « rien, absolument rien » et même de « zut ! » me semble très acceptable, seulement, j'ai entendu souvent accoupler à titre augmentatif, sans doute, les deux mots : *bernique sansonnet*. ALPHA.

*
* *

Il n'y a pas un vendéen qui ne connaisse le mot patois *Bernique*, donné au mollusque comestible que les zoologistes appellent *Patella vulgata*, et qui ne sache d'autre part, que « bernique », aux Sables-d'Olonne comme à Nantes, est une interjection, dont le sens est connu de tous désormais.

A mon avis, il n'y a aucun rapprochement à établir entre ces deux mots, qui se ressemblent simplement au point de vue phonétique. Les étymologies doivent être très différentes.

Pour mon compte, au cours de mes études sur l'origine gauloise du patois vendéen maritime, j'ai trouvé — à ce que je crois du moins — l'étymologie du mot *Bernique*, signifiant *Patella vulgata*, et synonyme de *Jambe*, en Vendée tout comme en Normandie (Dans notre pays même, on emploie plus souvent le terme *jambe* que celui de *bernique*). Et *bernique* a pour origine, — à mon sens — deux mots *gaulois*, ou plutôt *vieux celtique*, ayant donné en breton moderne : *bern*, mulon (mulon de foin, de paille) ; *nicha*, voler (c'est à-dire se déplacer à l'aide des ailes). En effet, rien ne ressemble plus à une petite meule de foin qu'une patelle ! D'autre part, quand elle se déplace sur les ro-

chers couverts d'algues, *souvent* couverte d'algues elle-même, elle a l'air de *voler* (puisqu'elle n'a pas de « jambe » !), avec des sortes d'*ailes* que lui constituent les petites algues qui ont poussé à son sommet.

Cette étymologie, si pittoresque et si jolie, si expressive pour un naturaliste celtisant, ami de la mer bretonne (et vendéenne), est si belle et si poétique qu'elle devrait faire sourire le « savant » ! Pourtant, au risque de déconsidérer notre culture scientifique, nous n'hésitons pas à l'admettre, convaincu que nous sommes que notre vieille race a été un grand poète !

Cette explication permet de comprendre aussi la dénomination de *jambe* (1), qui est plus moderne peut-être, en songeant à une figure bien connue en philologie.

Mais il ne faut pas oublier que le radical *gam*, aller (en sanscrit), a donné *gamba* (d'où jambe), et que « jambe », signifiant patelle, peut très bien aussi avoir pour origine un terme vieux celtique (ayant donné par exemple *gamm*, *boiteux*, devenu *kamm*, en breton moderne) ; le radical *gam* est d'ailleurs l'origine de *gar*, jambe (en breton de nos jours).

La *Bernique* est appelée *bernicle* et *jambe* par Pierre Garcie Ferrande, dans son *Grand Routier*, qui date du début du XVIe siècle. Notre premier auteur hydrographe la signale à l'Ile-d'Yeu (Vendée). J'en ai trouvé dans des dolmens de Vendée ; mais elles ne sont pas *préhistoriques*, à mon avis. Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

En purette (LIV, 504, 653, 704, 764). — Je trouve dans le *Glossaire étymologique du patois picard* de Corblet :

Habit bas, bras nus. Un homme est en purette quand il s'est dépouillé de son habit et une femme quand elle n'a qu'un simple corset et un jupon sans manches. Cette expression est également usitée à Metz, Rheims, Valenciennes, etc. Synonymes : En pures les manches, en pilémanche. On trouve dans le Roman de Ham en pur les manches, pour le chef découvert.

O. D...x.

*
* *

En wallon verviétois, il y a une expression presque identique : *è peur*, qui signifie : en manche de chemise.

H. ANGENOT.

(1) En Bretagne, on dit parfois *Pied charnu*, expression facile à comprendre.

Les Maniottes (LIV, 4). — Les Maniottes sont un peuple du Péloponèse, demeurant en Laconie et divisés en une vingtaine de villages près de Sparte. Les Grecs modernes prétendent même que ces Maniotes sont les exemplaires purs de l'ancienne race hellénique, restée exempte de tout croisement avec les races albanaise, esclavonne, turque et italienne, qui composent, comme on sait, le fond du type anthropologique des Grecs modernes. COLOCCI.

—

La table de Métra (LIV, 783). — J'en puis parler sciemment, sinon savamment. Oui, l'ancienne bibliothèque Carnavalet possédait avant son transfert à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, des *fiches* servant de table à la correspondance de Métra. Je ne saurais affirmer qu'elles fussent établies sur un manuscrit de l'honnête homme et du grand érudit qu'était le patriote alsacien, Charles Mehl ; mais j'ai vu, de mes yeux vu, le brave capitaine Vallette, le « calligraphe », comme feu Cousin dénommait cet auxiliaire, confectionner ces fiches, trop souvent inexactes, dont je lui fis souvent corriger les références. Je fais appel ici aux souvenirs d'un de mes vieux amis et excellents confrères, Henry Céard, ce distingué bibliothécaire dont l'esprit fin et délicat se montrait toujours si accueillant pour les travailleurs.

Depuis, quand la bibliothèque de la Ville de Paris fut transportée à Saint-Fargeau, je réclamai à maintes reprises la consultation de ces fiches.

M. Edouard Beaurepaire, avec sa complaisance parfaite, s'employa de son mieux à les rechercher ; ce fut peine inutile. M. Poëte, le conservateur actuel de la bibliothèque, se mit à ma disposition avec la même obligeance. Et M. Etienne Clouzot, un jeune chartiste d'avenir, fouilla nombre de cartons à mon intention.

En somme, toutes ces recherches furent vaines.

Mais, puisque je suis sur ce chapitre, j'adresserai une instante requête au personnel si aimablement zélé de la bibliothèque de la ville. Ses tables et ses fiches de l'œuvre si importante de Mercier, le *Tableau de Paris*, demandent une sérieuse révision : peut-on l'espérer prochaine et définitive ? D'E.

Le crapaud de Blois (LIV, 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602, 714). — Dans son *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge* (Paris, Belin, 1878 ; 2 vol. in-8), Charles Aubertin relate, à la page 335 du volume II, qu'un sermonnaire du XIVe siècle s'apercevant que ses auditeurs partaient au moment du sermon, leur dit : « Vous faites comme les botériaux (= crapauds), quand la vigne fleurit, le parfum de la fleur les chasse ou les tue ; de même la douceur de la parole de Dieu vous met en fuite ». L'odeur fade et douce que répand la vigne au moment où elle est en pleine floraison, a-t-elle une influence sur les batraciens dont il s'agit ? Le fait est-il connu ? A-t-il été signalé ? En tout cas il paraît être en désaccord avec l'idée généralement admise ; même en dehors du fait du « crapaud de Blois », les crapauds ont la vie très dure.

L. Depal.

—

Bague avec devises (LIV, 56, 254, 353 473, 532). — Depuis les plus vieux âges, l'homme connut la *Bague*, l'anneau symbolique. Le musée du Louvre possède des bagues qui datent des premières dynasties égyptiennes quelques-unes munies de hiéroglyphes que l'on peut comparer à des devises.

Chez les Grecs et les Romains, l'usage voulait que chacun portât un anneau servant de cachet ; celui-ci offrait sur le chaton une pierre gravée, représentant soit l'image d'un dieu, soit celle d'un grand homme, soit même un événement duquel on pouvait tirer vanité, ou un symbole à allusion personnelle. La *bague* de Sylla montrait Bocchus lui livrant Jugurtha ; celle de Pompée portait un lion ; César avait sur la sienne une tête de Vénus, et Auguste un sphinx ou un profil d'Alexandre.

Sous l'Empire romain, le luxe et la profusion des *bagues* n'eurent pas de limites. Il y eut des bagues pour chaque saison, de légères pour l'été, de plus lourdes pour l'hiver. Héliogabale se distingua en ne portant jamais deux fois les mêmes bagues. A partir du moyen âge, les rois portèrent tous au doigt un anneau gravé, qui leur servait de sceau. Les doges de Venise, qui se considéraient comme les maîtres et les époux de l'Adriatique, jetaient dans la mer, le jour de leurs fiançailles, un gros anneau d'or en signe d'alliance. Ces anneaux, retrouvés plus tard par les pêcheurs, devinrent des objets de haute curiosité historique. Vers la fin du XVe siècle, à l'époque où les empoisonnements étaient fréquents, on fit usage, en Italie, et particulièrement à Venise, d'un modèle de bague appelé *anneau de la mort*, renfermant un poison subtil se communiquant à deux invisibles pointes d'acier, dont la plus légère piqûre suffisait pour entraîner la mort, à l'échange d'une poignée de main. Venise, au XVIe siècle, avait également mis à la mode les *ricordini*, échangés par les amoureux.

La bague de Bayard offrait sa devise : *Sans peur et sans reproche*. Charles Ier d'Angleterre portait une bague ornée de son portrait en émail, surmonté d'une tête de mort, avec une couronne et les initiales C. R.

On connaît la légende (*légende d'amour et de sang !*) de la bague du comte d'Essex (1567-1601) favori d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

Vers 1785, pendant quelque temps, la mode fut aux *Bagues à rébus*.

Après la prise de la Bastille, les Parisiens portèrent des bijoux *à la Constitution* et, notamment des bagues enchâssées de molécules de pierres provenant de la vieille prison. Les *alliances* étaient émaillées aux trois couleurs. Pour faire opposition à l'*alliance civique*, la jeunesse royaliste voulut porter des bagues d'écaille, avec cette légende : « *Domine salvum fac regem* ». Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, on fit de larges anneaux en argent, offrant, sur un chaton d'or ou simplement doré, les portraits de Marat, de Chalier ou de Lepelletier Saint-Fargeau. Alexandre Rey.

—

Signe de la croix avec de l'eau de la mer (LIV, 282, 376, 431, 544, 658, 766). — Dans une ville du midi de l'Italie, j'ai vu un polisseur de souliers se signer avec la première pièce de cinq centimes qu'il gagnait dans la journée.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Les ifs près des églises (LIV, 784). — Les ifs, comme certains autres conifères, ont toujours été regardés

comme l'ornement des morts. Pendant de longs siècles, on ne sépara pas les cimetières des églises, et aujourd'hui encore des milliers de cimetières de campagne sont placés à l'ombre des églises, avec ces arbres allégoriques comme ornement. Même dans les villages où l'on a changé le lieu des sépultures, on a conservé les arbres anciens ou remplacé les ifs morts par des arbres de ce genre, par la seule raison de l'habitude ou de la tradition.

Dr Billard.

—

Les aboyeuses de Josselin (LIV, 506, 597, 717, 831). — La névrose des aboyeuses de Josselin n'est nullement dédaignée par ceux qui prétendent qu'aucun phénomène « ne résiste à la science » ; et elle a depuis longtemps attiré leur attention.

Si, personnellement, je n'en ai pas encore parlé ici-même, c'est parce que je n'ai pas eu, *par moi-même*, l'occasion de voir un cas de cette maladie, à Josselin du moins, lors d'un récent voyage en Morbihan.

Mais tous les médecins d'origine vendéenne, qui s'occupent de neurologie, savent que *l'hystérie est très fréquente* dans notre Haut-Bocage (Voir les travaux de M. le Dr Terrien, actuellement à Doulon, L.-I, et le marais breton (Recherches inédites du regretté Dr Gibotteau et de nous-même), et que ce qui s'observe à Josselin et à Sainte-Anne se rencontre quelquefois, sous une forme plus ou moins analogue, chez les populations du sud de la Loire, très émotives, aussi émotives même que celles des landes bretonnes !

Il serait très aisé à un spécialiste d'étiqueter les « aboiements de Josselin » ; mais, franchement, est-ce bien le lieu dans une revue comme celle ci ? Je n'insisterai que si c'est nécessaire.

Dr Marcel Baudouin.

—

Le nègre et le maréchal (LIV, 220, 405, 549, 626, 686, 772, 794). — M. Maximilien Liontel, procureur général près la Cour d'appel de Cayenne, en mission en France, nous adresse la lettre suivante :

1er décembre 1906.

A monsieur Georges Montorgueil, directeur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Monsieur le directeur,

Dans le n° de l'*Intermédiaire* du 20 août dernier « Un Passant » a demandé quel était le nom du saint-cyrien à qui le maréchal de Mac Mahon a posé la question fameuse : « C'est vous le nègre?.. continuez. »

Des renseignements contradictoires vous ayant été fournis me mettent en cause, vous avez pensé bien faire en vous adressant à moi.

Que vous ai-je fait, monsieur ? Pourquoi vouloir me dépouiller d'une propriété légitimement, presque légalement acquise ? ... par prescription ? Voilà près de 30 ans que je possède la qualité de nègre de Mac Mahon.

Nègre, je le suis sans conteste, et saint-cyrien aussi. Si vous voulez vous reporter à l'*Annuaire* de la promotion du Shah (1872-1874) vous verrez figurer, parmi les camarades ne faisant plus partie de l'armée active, le nom de Liontel, réformé, quelques lignes avant celui du lieutenant-colonel en réforme Picquart.

Ne sont-ce pas là des titres suffisants pour me laisser celui de nègre du maréchal? Songez, monsieur, songez à ce que peut valoir un nom historique, à Paris surtout !

Parti de rien, sans fortune, boursier, avoir lutté contre les préjugés ou préventions, être arrivé procureur général, peuh ! mais être le nègre de Mac Mahon, quel bonheur ! Ah ! ma sœur, c'est à lui, à lui-même, que le maréchal s'est adressé !

Pour parler sérieusement, monsieur le directeur, je ne crois pas que le maréchal se soit jamais adressé, à Saint-Cyr, à un noir, d'ancienne colonie française.

En ce qui me concerne, si je l'ai aperçu quelquefois de loin, comme tout le monde, jamais je n'ai eu l'honneur de lui parler.

Que la légende ait été racontée par About, Arène ou tout autre, qu'importe. Monsieur Tout le monde n'a-t-il pas plus d'esprit que Voltaire. Mais sans vous offenser, si vous faites preuve de conscience et d'érudition, vous ne montrez pas un esprit bien avisé en vous mêlant de détruire une légende. La mienne vous enterrera, le plus tard possible, je l'espère. Et en dépit de la vérité, des démentis et de moi-même,

Je resterai et signe votre

Nègre de Mac Mahon.

M. Liontel.

Il est impossible de s'exprimer avec plus de bonne humeur et d'esprit.

Pour que Mac Mahon se fût adressé à un nègre à Saint-Cyr, il fallait qu'à Saint-Cyr il y eût un nègre.

Il y en avait un : c'était M. Liontel.

M. Liontel consulté répond que Mac-Mahon ne l'a jamais passé en revue et ne lui a jamais parlé.

La question est jugée : le mot est apocryphe.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La manufacture de Sèvres pendant l'occupation prussienne (1870) — Le père d'Henri Regnault. — La manufacture de Sèvres a considérablement souffert du siège de Paris. Placée entre deux feux, elle a subi les prussiens et les obus qui, de Paris essayaient de déloger les prussiens. C'est de ces événements tragiques que la lettre inédite qu'on va lire retrace l'histoire. Elle a été écrite par Victor Regnault, père d'Henri Regnault, administrateur de la manufacture de Sèvres et adressée à M. Peligot.

Elle nous est communiquée par le maître graveur Bracquemont, avec une note que M. Hallion, ancien chef d'atelier, a bien voulu y joindre.

C'est une intéressante page d'histoire inédite, dont l'*Intermédiaire* est très reconnaissant à l'éminent artiste :

... Les Prussiens sont arrivés à Sèvres le 19 septembre, ont occupé immédiatement le haut de la Ville et la Mairie ; les bois de Sèvres, de Meudon, Bellevue et Saint-Cloud étaient occupés par les troupes Françaises.

Nous avons été pendant trois jours dans la fusillade, jusqu'à ce que les Français se soient retirés au delà de Meudon, ou sur l'autre rive de la Seine. Le pont de Sèvres avait sauté le premier jour.

L'ambulance de la Manufacture avait recueilli 5 ou 6 blessés français de ces premières journées. Il restait une vingtaine de mes employés et ouvriers, mais en outre une cinquantaine de gens de toutes sortes : vieillards, femmes et enfants du pays s'étaient réfugiés, s'y croyant plus en sûreté que chez eux.

La malheureuse idée de construire un fort sur la hauteur Delisle nous a été fatale. Vous savez que tous les arbres de ce parc ont été complètement rasés et qu'on avait construit à grands frais une vaste plateforme pouvant recevoir 60 pièces de canon — jamais un canon français n'y a été posé — par contre les Prussiens s'y sont établis immédiatement, ont amené des batteries qu'ils ont caché provisoirement à Bellevue. Mais comme ils faisaient des travaux de défense sur ces hauteurs, les batteries françaises de Billancourt, les canonnières, etc., ont commencé un tir continu sur ces hauteurs et les 3/4 des boulets tombaient de plein fouet sur notre malheureuse Manufacture, qu'ils transperçaient de part en part.

Le premier jour de ce tir, en moins d'un quart d'heure, nous avons reçu 6 obus qui ont éclaté dans la Manufacture. L'un de ces obus a éclaté au milieu du Magasin d'entrée, a fracassé tous les meubles et les porcelaines qui s'y trouvaient. Un second a enfilé le 1er étage, a pulvérisé l'appartement de Robert, cloisons, planchers et meubles... le troisième a traversé le mur de la cour d'honneur, a percé le mur du grand bâtiment à la hauteur de ma salle à manger, dont le plafond s'est effondré. Deux autres ont traversé l'appartement de l'agent-comptable, M. Haquette, qu'ils ont également pulvérisé, et le long corridor du Musée où tout est saccagé...

Vous comprenez la terreur qui est survenue dans tout mon personnel, j'en ai profité pour faire déguerpir une grande partie de la bohême qui s'était réfugiée chez moi. Le plus grand nombre ne se sont pas fait prier, les autres ont été mis à la porte.

L'ambulance des blessés était établie le long des grands magasins du décoré, dont toutes les porcelaines avaient été expédiées à Paris.

La nuit fut passée à déménager les blessés, à installer l'ambulance dans les bas fossés, à loger le personnel dans les caves où l'on transporta ce que l'on put des meubles encore intacts, etc., etc. Bref, nous sommes restés 3 semaines, couchant dans les caves, ou dans les carrières, passant les journées à recevoir les Prussiens, qui doivent toujours s'établir dans la Manufacture, mais qui s'en allaient ensuite quand les obus et les bombes leur prouvaient que le séjour n'était pas sain. Quant à nous, nous avions fini par nous y habituer. Lorsque le tir commençait — et cela presque tous les jours — nous descendions dans les sous-sols ; et nous remontions quand le calme recommençait. Nos cours, nos jardins sont remplis d'éclats d'obus, et d'obus fichés en terre. Nous en avons plusieurs centaines, les bâtiments sont transpercés dans tous les sens, les planchers défoncés, etc., etc. Enfin, après 3 semaines passées dans ce tohu-bohu avec tous les ennuis et désagréments imaginables, les Prussiens ont fait évacuer tout le pays entre Versailles et la Seine. Un bataillon est venu occuper la Manufacture, le commandant a exigé toutes les clefs — et nous a donné 1/4 d'heure pour préparer notre départ. Nous avons été conduits ainsi jusqu'à Chaville et Versailles entre 2 haies de soldats et ne portant avec nous que ce que nous pouvions tenir au bout de nos deux bras. On nous a permis de nous arrêter dans le haut de Sèvres, à l'hospice, parce que nous avons dû

y faire transporter sur des brancards les 5 blessés qui restaient à la Manufacture.

Nous nous sommes installés dans des maisons abandonnées où nous avons trouvé la literie nécessaire : Riocreux, Robert, Salvétat, Haquette, sont restés dans une maison auprès de l'hospice. Je me suis rendu à Versailles où M. Dufrayer m'a donné l'hospitalité.

Je me suis mis immédiatement en quête des autorités Prussiennes pour chercher à sauver le plus possible de ce qui restait de notre malheureux établissement. L'opération n'a pas été facile. Enfin, je suis parvenu à aborder le Prince Royal qui m'a reçu avec la plus grande affabilité. Il a mis à ma disposition troupes et fourgons pour porter au Palais de Versailles ce que je voudrais de la Manufacture.

Les intentions étaient t ès bonnes, mais les moyens d'exécution pas commodes, au milieu d'une fusillade continuelle et des bombes qui venaient à la fois de Billancourt, d'Issy et du Mont-Valérien. J'ai pu faire ainsi 3 expéditions qui n'ont pas été aussi fructueuses que je l'aurais voulu, parce que les officiers pressaient toujours le départ et ne voulaient pas exposer plus longtemps leurs hommes. Néanmoins, j'ai pu sauver les dessins, les registres de la Manufacture qui formaient une masse considérable, la moitié environ de ma bibliothèque. . J'ai fait 3 tentatives pour aller à la Nouvelle Manufacture, accompagné malheureusement par les Prussiens ; je suis parvenu chaque fois jusqu'à mon laboratoire, que j'ai trouvé assez dévasté, mais je n'ai pu aller plus loin, à cause des barricades que les Prussiens y ont établies et sur lesquelles on tire continuellement. Je suis parvenu cependant une fois jusque devant le grand bâtiment, mais j'ai été obligé de déguerpir bien vite, parce qu'on a tiré sur moi de toutes les fenêtres des maisons de l'autre côté de l'eau.

La Nouvelle Manufacture était bien moins abimée que l'ancienne, parce qu'elle n'avait pas reçu d'obus — mais elle était toute piquée de balles.

Je ne puis rien dire de votre château qui doit être fort habité ; le propriétaire aura probablement à faire un nouvel état de lieux.

Après un séjour de 10 jours à Versailles, je songeais à aller rejoindre mes enfants, que j'avais envoyés à Belley, dans le département de l'Ain et à me rapprocher de Léon dont je n'avais aucune nouvelle depuis 6 semaines. Je demandai au Prince Royal un sauf-conduit et une permission de circulation sur les lignes Prussiennes pour me rendre à Genève.

Des permissions et des recommandations par écrit me furent facilement octroyées, mais le tout était de s'en servir. Le départ de Versailles et le voyage jusqu'à Corbeil se fit très bien par la poste Prussienne ; mais à partir de là jusqu'à Strasbourg, j'ai roulé pendant 8 jours dans les conditions les plus abominables : tantôt dans les charrettes, couché sur des sacs avec les soldats blessés qu'on envoyait aux ambulances allemandes, tantôt avec des prisonniers français.

Sur le chemin de fer faisant 12 à 15 lieues par jour dans des wagons à bestiaux avec les convalescents qu'on renvoyait en Allemagne, assis sur des petits bancs en sapin, sur lesquels on passait la nuit sans pouvoir en sortir, parce que le train ne marchait pas plus tard que 5 heures, et s'arrêtait dans des stations désignées où il y avait une forte garnison prussienne.

Pour toute nourriture, du pain noir et quelques fois un peu de viande salée. Du schnaps pour se rafraîchir...

M. Hallion fait suivre l'extrait de cette lettre, de ce souvenir sur Henri Regnault:

Cette lettre me rappelle M. Regnault venant un jour nous voir dans le grand atelier de peinture où nous étions réunis et nous faire, pour ainsi dire, ses adieux.

— Je connais beaucoup les Allemands, nous dit-il, ayant passé un temps assez long en Allemagne : ils sont forts et très disciplinés : ils sont prêts pour la guerre depuis longtemps et nous ne le sommes pas. Je crains beaucoup pour notre pays : nous serons vaincus ! Personnellement, je crains pour mon fils Henri, actuellement à Tanger; car s'il apprend que la guerre est déclarée, il quittera tout, prendra sa valise et viendra se faire tuer.

L'émotion qu'il éprouvait l'empêcha d'en dire davantage.

En effet, en lisant un journal qui parlait de la guerre, Henri Regnault quitte Tanger et arrive à Paris, s'enrôle dans une compagnie de marche et meurt à Buzenval le 19 janvier 1871, au moment où le combat cessait et alors qu'il voulait, a-t-il dit, user ses dernières cartouches.

La lettre du père est datée de Genève, du 20 décembre 1870 : le fils est mort un mois plus tard.

Je crois que c'est à peu près la dernière lettre de M. Regnault. A son retour à Sèvres, après la guerre, il est venu souvent revoir son ami Peligot, mais quels changements ! Sa belle intelligence avait disparu ; il se laissait conduire comme un enfant et il ne devait pas tarder à aller rejoindre son fils...

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Décembre 1906.

42e Année — N° 1133

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

889 — 890

Il nous faut répéter à nos correspondants qu'il est nécessaire qu'ils signent leurs envois, ou de leurs noms, ou d'un pseudonyme déjà adopté par eux, ou qu'ils adoptent pour la première fois en le faisant connaître. S'ils emploient des initiales, nous les prions, pour éviter toute confusion, d'adopter des initiales qui ne sont pas déjà une signature en usage. S'il en était autrement, ils en seraient avisés.

Nous sommes contraints à chaque instant, de faire suivre des réponses directement : il est donc indispensable que nous sachions à qui les faire tenir.

Le secret des pseudonymes est rigoureusement gardé.

Toute lettre anonyme ou signée d'un pseudonyme inconnu sera considérée comme non avenue.

—

Nous renouvelons la prière à nos collaborateurs, d'écrire d'un seul côté de la feuille, et de consacrer, autant que possible, une feuille différente pour chaque article différent.

—

Questions

—

Calvin et le hameau d'Enfer. — Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description géographique et historique de la Haute-Normandie* (Paris, 1740), dit, en parlant d'Enfer, hameau de la commune de Wy-Joli-Village (canton de Magny-en-Vexin, Seine et-Oise):

Enfer. Ce hameau n'est remarquable dans l'histoire que par le Manoir de Hazeville qui en fait partie. C'est là où Calvin, poursuivi par le bras séculier, se réfugia pendant quelque temps, et où il pervertit bien des seigneurs du Vexin. Obligé enfin de quitter cet asile, il y laissa l'original de son Institution Chrétienne, que les seigneurs d'Hazeville, zelés calvinistes, ont conservé longtemps. Un d'entre eux, étant enfin rentré dans le sein de l'Eglise, le jeta au feu à la persuasion du curé d'Avernes.

Après Toussaint Duplessis, plusieurs auteurs, et notamment le Président Lévrier (1746-1823), dans son *Essai manuscrit sur l'histoire de Meulan* ; Armand Cassan, dans sa *Statistique de l'arrondissement de Mantes* (Mantes, 1833) ; et M. Feuilloley, dans sa *Notice sur le canton de Magny-en-Vexin* (Magny, 1884), ont répété que Calvin avait habité le château d'Hazeville et qu'on donna depuis le nom d'*Enfer* au hameau voisin du château où il s'était réfugié.

La France Protestante, 1re et 2e éditions, et M. Doumergue, dans son magistral ouvrage, en cours de publication, intitulé *Jean Calvin ; les hommes et les choses de son temps* (tome Ier, p. 359), reconnaissent seulement qu'il n'y a rien d'impossible à ce que Calvin ait passé quelque temps chez son ami, le seigneur d'Hazeville, avant d'aller à Angoulême, probablement à la fin de l'année 1533. Mais ils n'osent rien affirmer, car « depuis le moment où Calvin s'enfuit de Paris, jusqu'au moment où il sort de France, s'étend une période de sa vie particulièrement agitée, et particulièrement obscure. L'historien ne sait

trop comment distinguer entre tous ces voyages, les uns authentiques et les autres imaginaires » (Doumergue).

Ainsi Pierre Bayle, dans son fameux *Dictionnaire historique et critique* (article Louis de Dieu, édition de 1820) parle d'un voyage que Calvin aurait fait en Angleterre, à une époque inconnue, avec Louis de Dieu, favori de Charles-Quint, auquel il aurait appris, sur le navire, à ne pas jurer en jouant aux cartes ! Quoi qu'il en soit, le château d'Hazeville, reconstruit, existe encore, et on y montre un joli pavillon où la légende assure que le célèbre réformateur aimait à travailler et d'où l'on jouit d'une vue étendue sur une grande partie du Vexin français.

L'un de mes savants collègues de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'apporter quelque lumière sur ce séjour de Calvin à Hazeville ?

Le hameau d'Enfer ne s'appelait-il pas déjà ainsi, longtemps avant la venue de Calvin, probablement à la fin de l'année 1533 ?

Enfer ne viendrait-il pas simplement de la situation du hameau plus bas que les lieux qui l'avoisinent ?

Ne doit-on pas rapprocher cet Enfer de la rue d'Enfer à Paris, plus basse que la rue du faubourg Saint-Jacques, et qu'on appelait pour cette raison *via inferior*, *via infera*, d'où, par corruption, Enfer, comme le dit très bien Jaillot dans ses *Recherches sur la ville de Paris* (tome V, Luxembourg, p. 38) ? ARMAND DE VISME.

—

Un couvent à proximité de la porte Dauphine en 1770. — Pourrait-on m'indiquer quel était le couvent situé dans Paris, à proximité de la porte Dauphine actuelle, et dans lequel étaient élevées, vers 1770, plusieurs filles de qualité, entre autres Adélaïde Filleul, qui devint Mme de Flahaut ? Le jardin du couvent était petit. Un hôpital, paraît-il, y était annexé. Les religieuses en étaient connues sous leurs propres noms, car l'une d'elles y était appelée madame Trent. RENAULT D'ESCLES.

—

Abbaye cistercienne de Herckenrode. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur cette ancienne abbaye des environs de Liège (Belgique) et principalement sur les vitraux de son ancienne chapelle ? Ceux-ci ont été vendus en Angleterre pendant la Révolution et se trouvent actuellement à Lichfield, et à Shrewsbury. C. B. O.

Gal. Christ. III, 1132.

—

Le théâtre français à Batavia. — Pendant le courant du XIXe siècle, on trouve la trace de nombreux engagements d'artistes français à Batavia.

Batavia est, comme on sait, la capitale de l'île de Java, dans les Indes hollandaises. Que sait-on sur ce théâtre *français* qui subsista au moins 20 ou 30 ans à Batavia ? Existe-t-il encore ? H. L.

—

Jules Auvillain. — Pourrais-je obtenir quelques détails sur le bibliophile Jules Auvillain, avocat à la cour de Paris, mort vers 1864 ?

La vente de ses livres eut lieu à la salle Silvestre, du 20 février au 2 mars 1865, par les soins du libraire Miard. Le catalogue est précédé d'une insignifiante notice qui ne donne pas même la date de naissance du collectionneur. S.

—

Eugène Barré. — Dans l'*Annuaire de la Société des auteurs et compositeurs* récemment paru, M. Romain Coolus a commis une erreur. Dressant la liste des sociétaires morts au cours de l'année 1905, il y fait figurer « Eugène Barré, le collaborateur attitré de Piis, Radet et Desfontaines. ». Les dictionnaires le faisant naître en 1766, ce vaudevilliste aurait ainsi vécu 139 ans ! — Barré (P. Yon et non Eugène) quitta ce monde le 9 mai 1852, dans sa 86e année, ce qui est déjà bien raisonnable. Mais quel est le Barré, Eugène, pleuré par M. Coolus, et de quelles œuvres a-t-il enrichi notre théâtre ? L.

—

Un Bourbon du Maine, comte des Minières. — Un Louis-Antoine, se disant Bourbon, comte des Minières, né à Paris le 29 juillet 1691, baptisé au commencement du mois d'août suivant à Cottinville, commune de Méréville (près d'Etampes) et fils *légitime* de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et de Louise-Elisabeth de Rochefort de Brilhac, passa en Espagne et fut reçu à la Cour et à l'armée, où il était toujours appelé Bourbon sous le règne de Philippe V. Que

sait-on de l'origine véritable de ce personnage, qui n'est cité nulle part en France ? Ce qui rend son identification fort difficile, c'est que les registres paroissiaux de Cottinville ont été lacérés de 1687 à 1702? A. R.

—

Drouyn de Lhuis et l'Imitation de J. C. — Est-il exact que ce ministre de Napoléon III aurait composé un commentaire de l'*Imitation* ? Pourrait-on en savoir plus long à cet égard ? Un éloge de ce livre par ce personnage ne serait pas banal. Dom Vuillemin vient de faire paraître chez Desclée une nouvelle traduction de cette œuvre, avec citations d'appréciations de saints, d'écrivains, de personnages au bas de chaque chapitre. Il n'y a pas celle du dit ministre dans ce livre.

St-Saud.

—

Alexandre Farnèse. — 1° Alexandre Farnèse, duc de Parme, fils d'Octave et de Marguerite d'Autriche, né vers 1545, décédé à Arras en 1592, fut élevé à la cour de Philippe II, roi d'Espagne, son oncle.

Quels sont les documents imprimés ou manuscrits qui pourraient fournir des renseignements sur sa vie et principalement sur sa jeunesse ?

2° Le musée national de Naples possède un tableau attribué au Parmesan, représentant Alexandre Farnèse dans les bras de la ville de Parme. Ce portrait ne peut être celui d'Alexandre né vers 1545, quelques années après la mort du Parmesan ; serait-ce celui d'Alexandre Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis, né en 1520, cardinal à 14 ans, bien que le tableau représente un jeune homme revêtu d'une armure ? Florentin.

—

Mlle Ida Ferrier. — Ne fut-elle pas la femme légitime d'Alexandre Dumas ?

Elle débuta au Palais-Royal en 1832, fut pensionnaire de la Comédie Française en 1837, et parut au théâtre de la Renaissance en 1839.

Que sait-on de sa biographie ?

Vadius.

—

Portrait du comte de Fersen. — Connaît-on des portraits originaux du comte de Fersen, indépendamment de la miniature, appartenant à la comtesse de Gyldenstolpe, que M. G. Lenôtre a reproduit dans son ouvrage : *Le Drame de Varennes*? X.

—

Isidore Flammarion. — Le 22 décembre 1824, un auteur de ce nom, qui tenait aussi les seconds rôles à l'Odéon, fit jouer sur ce théâtre, en collaboration avec Lockroy, une tragédie en trois actes, la *Vestale*. Ce Flammarion, que nous retrouvons père noble à Boulogne en 1826, à Nantes en 1827, à Lyon en 1829, est-il un ascendant de la famille Flammarion qui nous donna des libraires et un astronome? H. L.

—

Femmes du harem mariées en France. — A propos du roman les *Désenchantées*, ne pourrait-on pas citer des femmes turques qui, depuis 1453, se sont sauvées du harem où elles étaient enfermées et sont venues se marier en France ? Z.

—

Une femme des « Emaux et Camées » et du Deux-décembre 1851 : Mme Kalergi. — J'ai lu dans le *Siècle* du 2 décembre 1906 :

Tous les lettrés connaissent la Symphonie en blanc majeur, cet hymne à la beauté dont Théophile Gautier para ses *Emaux et Camées*.

Peu de personnes, en revanche, savent pour qui et à propos de qui est écrit ce poème.

L'héroïne, le modèle, en fut une Mme Kalergi qui florissait en beauté en 1852. L'admiration de Gautier pour sa beauté n'avait rien d'excessif.

Ce fut Mme Kalergi qui, dans la nuit du 2 décembre, alla porter à l'Imprimerie Nationale le texte des proclamations de Louis Napoléon.

C'était une très belle femme. Un époux qu'elle avait eu, avait été une manière de banquier levantin ; il marquait peu dans sa vie. Mme Kalergi était impérialiste, comme c'était alors la mode parmi les élégantes trop élégantes.

La destinée de Mme Kalergi après le coup d'Etat fut mouvementée, elle épousa le général Mouravieff.

L'article est signé : Gustave Kahn.

Que sait-on de plus de Mme Kalergi ?

Madame Vincent.

Le comte de Montijo en 1814. — Dans sa proclamation pour annoncer son mariage, Napoléon III dit que le comte de Montijo avait défendu Paris en 1814, à la tête de l'Ecole Polytechnique. Comment l'établit-on ? F. D'A.

—

Baron Saint-Félix. — Alexandre Saint-Félix, né à Paris en novembre 1780, fut aide des cérémonies de France et chef d'escadrons, puis colonel de la garde nationale de Paris ; il fut créé baron héréditaire par lettres-patentes du 14 août 1818. Pourrait-on indiquer ses père et mère et sa postérité s'il a été marié, et la date et le lieu de son décès?

A. R.

—

Sayde de Bellecôte. — Albertine Sayde de Bellecôte, autorisée en France à porter le titre de baronne par lettres-patentes du 9 mars 1826, est dite née à Bruxelles, le 11 janvier 1785, fille de Jean-Gabriel, baron du Saint Empire (?) par diplôme du 24 août 1787. Son acte de baptême n'a pu être retrouvé à Bruxelles. Peut-être est-elle née dans une commune voisine. Connaît-on des détails sur sa famille, son origine ? A. R.

—

La noblesse sous la troisième République. — Dans la séance de la Chambre de vendredi dernier (voir *Officiel* du 15 décembre), à propos de la discussion de la loi sur les titres de noblesse, deux révélations ont été faites par le rapporteur général.

La première, c'est qu'en 1876, la République aurait dû — pour des raisons diplomatiques — reconnaître un titre conféré par le pape ; la seconde, c'est qu'il y a trois ou quatre ans un M. de la Rochefoucault avait été autorisé à verser 5000 fr. pour l'investiture d'un titre.

Quelqu'un pourrait-il compléter ces intéressants renseignements en nous faisant connaître : 1° le nom du bénéficiaire de la première mesure ; 2° quel est le titre pour lequel un membre de la famille de La Rochefoucault a cru devoir réclamer l'investiture, moyennant un droit de chancellerie ? A. B.

—

La Vénus héraldique — Beaucoup de familles, surtout à l'étranger, portent une femme nue dans leurs armoiries ; quelques-unes avec des attributs extraordinaires.

Vaez de Mola : femme nue issante d'une tour laquelle est issante d'une mer, accompagnant un homme nu issant de la mer et offrant une couronne à la femme, et accompagnant un bras tenant une épée supportant une tête humaine ;

Harsy : femme nue assise à califourchon sur un dauphin ;

Verwel : femme nue, les cheveux épars, tenant une roue de Sainte-Catherine ;

Pirch (Poméranie) : femme nue se frottant le corps avec une queue de renard qui lui passe entre les jambes ;

Etc.

Quelle est la signification de ces singulières armoiries et à quelle époque le « meuble » féminin s'est-il introduit dans l'art héraldique ? +

—

Jetons de Templiers. — Au-dessous d'un portrait de Jacques de Molay inséré en tête des *Templiers* de Raynouard, sont reproduits deux jetons ; une note apprend que ce sont deux jetons des Templiers, ayant appartenu à M. Fauris de Saint-Vincent. A-t-on retrouvé beaucoup de ces jetons et à quoi servaient-ils ?

J. G.

—

Ordre souverain de la Sainte Milice de Salomon. — On demande l'adresse d'un affilié de l'*Ordre souverain de la Sainte Milice du temple de Salomon.* Cet ancien ordre n'est ni éteint, ni dispersé. Il est complètement indépendant de tout autre. On en retrouve la trace orthodoxe en France jusqu'en 1863, et jusqu'en 1894 à Bruxelles.

Il s'agit de remettre à l'Ordre des documents importants au sujet de ses schismes, de son autorité religieuse et occulte, de sa filiation ininterrompue et de sa complète indépendance.

Si aucune réponse n'est parvenue avant le 1er mars 1907, les dits documents seront déposés à la Grande Chancellerie des Ordres au Vatican. V. U. B.

—

La vraie traduction de l'Alcoran. — Je possède deux traductions de l'Alcoran. La première, imprimée à Lisbonne, en 1861, se donne comme *traduction textuelle de l'arabe faite par Fatma-*

Zaïda, Djarié-Odalik-Doul den Beniamin Aly ».

Cette traduction débute par un petit discours aux lecteurs où la traductrice les met en garde contre d'autres versions du livre sacré des Mahométans. Elle écrit : « en Perse on suit un Koran soi-disant écrit par Aly, le gendre du prophète. Les changements étranges qui existent dans ce Koran, prouvent la fausseté de cette assertion. Comment Aly, qui souvent écrivait sous la dictée du prophète, eût-il ainsi composé un livre contraire à l'Alkoran ? » « Les somates du Koran persan ont des titres comme des chapitres de romans... J'ai lu cet Alkoran traduit en français, et moi, Musulmane, je n'y ai rien compris ».

Eh bien, dans la collection de l'abbé Migne, il y a deux volumes, où sont réunis « Les livres sacrés de toutes les religions, sauf la Bible ». Le Koran, traduit par M. Kasimirski, y figure ; mais c'est bien le Koran dont parle Fatma-Zaïda. Les somates ont des titres, comme des chapitres de romans : La vache, la famille d'Innan, les femmes, etc.

Quel est donc le vrai Koran ? Quel est le Koran que les autorités religieuses font enseigner à Constantinople ? C'est ce que je voudrais demander à la science de quelque intermédiairiste.

Si quelqu'un peut le demander à l'un des représentants de la France en Turquie, peut-être ce représentant pourrait-il trouver facilement la réponse authentique, auprès de l'Inspecteur général de l'Enseignement théologique. HAHL BOUQ HERCK.

—

Cupido triumphans. — Un petit livre sur les femmes a paru sous ce titre à Utrecht (1644) en réponse à l'*Hippolytus redivivus*.

Son auteur, un hollandais de Frise, se cache sous les initiales H. H. V. O. G. (peut-être Van O... G... ?)

Quel est son nom ? Brunet ne le sait pas. S.

—

La biographie de Galilée. — Aurait-on l'obligeance de m'indiquer une biographie complète de Galilée ? Et d'autre part une édition des Œuvres du même philosophe traduites en français ? H. N.

PARCHAPPE : *Galilée, sa vie et ses découvertes*. Paris 1866.

TROUESSART : *Galilée, sa mission scientifique, sa vie, son procès*. Paris, 1865.

CASTELNAU : *Galilée* 1870.

TH. HENRI MARTIN : *Galilée*. Paris, 1868.

—

Première édition. — Les frères Haag, dans une note qui ferme le tome XI de *La France protestante*, s'expriment ainsi : « Bien qu'il soit vrai de dire, avec un écrivain célèbre, *qu'une première édition n'est jamais qu'un essai...* » Quelqu'un pourrait-il indiquer quel est cet « écrivain célèbre » ? H. M.

—

Paul et Virginie : Exemplaires et dessins à retrouver. — Dans le catalogue de vente après décès d'Aimé Martin (Techener, 1847) on trouve :

N° 711. *Paul et Virginie*, édition Curmer 1838 ; gr. in-8, mar. bleu, doublé (Niedrée); exempl. en *grand papier vélin*, autographes ajoutés.

Il a été retiré de la vente.

Dans le catalogue de vente après décès de Renouard (Potier, 1854) je lis :

N° 2088. *Paul et Virginie*. Paris. Didot l'aîné, 1806, gr. in-4°. Seul exemplaire impr. sur VÉLIN. Vendu 211 fr.

N° 2089. *Six grands dessins* faits pour cette édition par Laffitte, Gérard, Girodet, Isabey, Moreau, Prudhon ; in folio; contenant d'autres dessins dont la liste est au catalogue. Vendus 1510 fr.

Quels sont les possesseurs actuels ? J. BRIVOIS.

—

L'Orfilaïde. — Parmi les émeutes d'étudiants, dont la Faculté de médecine de Paris fut le théâtre, la plus célèbre eut lieu en 1836, à propos du concours pour la nomination d'un professeur d'anatomie. Orfila était doyen ; il eut fortement maille à partir avec les perturbateurs. Un poème héroï comique de 800 vers, intitulé l'*Orfilaïde* et signé « le Phocéen, » fut écrit à ce propos par un nommé Fabre. Quel aimable ophélète pourrait me donner copie de ce poème ou, s'il a été publié, m'indiquer où je pourrais le trouver ? ISKATEL.

« Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle » ? — On me demande de qui sont ces deux vers :

Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle?
Je gémis, j'ai perdu ma compagne fidèle.

Un aimable intermédiairiste voudrait-il me fournir la réponse à faire ? ECOLU.

—

Sensationnel. — Le mot *sensationnel*, qui a fait son apparition chez nous vers 1890, n'est-il pas d'importation britannique ? Cela paraît être l'opinion de M. Petit de Julleville, dans son *Histoire de la Langue et de la Littérature Française* (t. VIII). Mais peut-on me fournir une filiation précise ? E. X. B.

—

Deux citations latines : Patere legem... ; Quos vult perdere... — On rencontre souvent les deux mots suivants :

1°) *Patere legem quam ipse tulisti.*

2°) *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Je serais reconnaissant au collaborateur de l'*Intermédiaire* qui me dirait :

1°) Si ces citations sont exactes ;

2°) De qui elles sont ;

3°) Dans quel passage de l'auteur indiqué on les trouve. P. DARBLY.

—

Les mémoires de madame de Boigne. — Ces mémoires seraient en trois copies : les deux premières conservées par les exécuteurs testamentaires de l'auteur, et une troisième. Entre les mains de qui serait cette troisième copie ? Le possesseur ne désire-t-il pas la faire imprimer ? UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Déménager à la cloche de bois. — Quelle est l'origine de cette expression qu'on trouve dans tous les dictionnaires avec la signification donnée par Alfred Delvau (*Dict. de la langue verte*) à la locution *déménager à la ficelle* : déménager à l'insu du propriétaire, la nuit, avec ou sans cordes, par la fenêtre ou par la porte ; dans l'argot des bohêmes.

D'après Lorédan Larchey (*Excentricités du langage*) : déménager furtivement en tamponnant la clochette d'éveil adaptée aux portes de beaucoup d'hôtels garnis. N'y a-t-il pas d'autre explication ? Je ne vois pas là de cloche de *bois*. J. LT.

L'éléphant en danger. — La Boëtie, dans *La servitude volontaire*, avance que l'éléphant :

sur le poinct d'estre prins... enfonce ses maschoires, et casse ses dènts contre les arbres ;... le grand desir qu'il a de demeurer libre, comme il est nay, lui faict de l'esprit, et l'advise de marchander avecques les chasseurs, si, pour le pris de ses dents, il en sera quite, et il sera receu à bailler son yvoire et payer cette rençon pour sa liberté.

Trouve-t-on ailleurs mention de ce trait de mœurs ? SGLPN.

—

Anecdote sur M. de Coislin et une vieille bouteille de Sauternes. — Elle est célèbre en Angleterre. On la cite là-bas comme l'exemple-type de la courtoisie française ; mais je la crois peu connue en deçà du détroit :

M. de Coislin voyageait un jour dans le Northumberland lorsqu'il fut reçu par un vieil anglais presque aveugle et fort amateur de vins.

« — Je vais vous présenter, lui dit son hôte, un Sauternes que j'ai dans ma cave depuis trente-cinq ans... Je suis sûr que vous n'en boiriez pas de pareil à Bordeaux.

« — Je le crois volontiers, fit M. de Coislin ».

On monta la bouteille avec mille précautions, sous sa vénérable poussière et dans un long panier couché. Le Sauternes était devenu onctueux, mais il conservait une belle couleur d'or que le vieillard admira de ses yeux affaiblis.

« — Buvez cela. Vous m'en direz des nouvelles ».

M. de Côislin prend une gorgée, la déguste, l'avale respectueusement...

« — C'est une merveille ! » dit-il en fermant les yeux.

A son tour le bon hôte veut goûter de son vin, mais à peine y a-t-il trempé les lèvres qu'il jette le verre, crache, tousse, quitte sa chaise, fait un bruit de tous les diables : on s'était trompé de bouteille. Le vieux crû que M. de Coislin n'avait pas voulu trouver mauvais parce qu'il lui était offert, c'était de l'huile à quinquet.

A quelle époque remonte cette histoire ? et quel est le marquis de Coislin qui en est le héros ? Si c'est le maréchal, on peut juger du courage qu'il montrait en guerre par celui qu'il savait conserver à table.

P. L—s.

Réponses

—

La barbe d'Henri IV. Le médaillon de Mlle Pluche. Une lettre de Beugnot (LIV, 660,681,789). — Depuis que l'*Intermédiaire* a publié la lettre de Mlle Pluche à Louis XVIII, que notre directeur m'avait demandée, j'ai retrouvé, dans mes notes, l'anecdote suivante, et à propos du fait, je joins une lettre fort intéressante du comte Beugnot, que les lecteurs trouveront assurément moins longue que ma prose.

Le *Bulletin de la Direction de la Police Générale du Royaume* portant la date du *1er septembre 1814*, renferme la mention suivante qui fait probablement allusion à un bruit public ou à quelque entrefilet de journaux :

Un particulier disait hier : Le sous-Préfet de Saint-Denis aurait dû consulter M. le comte Beugnot, avant d'offrir au Roi *les moustaches* et quelques dents de Henri IV. M. le comte Beugnot l'aurait certainement empêché de faire, ou du moins de rendre publique une démarche qui prête aux lazzis et aux mauvaises plaisanteries des Français, qui, maintenant, trouvent à tout un côté plaisant ou ridicule.

Le propos est plus méchant qu'il n'en a l'air. En effet, ce n'est pas en tant que Directeur de la Police du Royaume, que ce sous-préfet de Saint-Denis aurait dû consulter le comte Beugnot, mais bien en tant que l'un des acteurs supposés de la violation des tombeaux royaux, et, en cette qualité, il devait être fort compétent sur la valeur des reliques d'Henri IV offertes à Louis XVIII.

Depuis quelque temps le bruit courait, non seulement à la ville mais aussi à la cour, que le comte Beugnot avait participé à l'affaire de Saint-Denis. Déjà, le 21 juin précédent, la chose avait été dite en plein salon, chez la duchesse d'Angoulême. Beugnot informé, ne voulut pas rester sous le coup de cette grave accusation et deux jours après il remettait au roi la lettre suivante (que je crois inédite) pour se justifier contre la calomnie. S'il parvint à convaincre le roi et la cour, il n'en fut pas de même à la ville ; les malveillants exploitèrent longtemps encore le propos dirigé contre le Directeur de la Police.

Les *Mémoires* du comte Beugnot parlent évidemment de tout ce dont il est question dans cette lettre ; mais celle-ci nous a paru fort intéressante par son objet et fort curieuse par sa forme. Si elle ne répond en rien à la question d'authenticité des si nombreuses reliques d'Henri IV, elle se rapporte du moins à celle de la violation des sépultures royales. Nous l'avons extraite des papiers de Beugnot qui ont été donnés par son petit-fils aux Archives nationales.

LÉONCE GRASILIER.

LETTRE DU COMTE BEUGNOT AU ROI.

Sire,

On a dit hier, de moi, dans le salon de Madame la duchesse d'Angoulême, que j'étais du nombre de ceux qui avaient été à Saint-Denis, *violer les tombeaux des rois*.

A cette époque, j'étais à la Conciergerie du Palais, accusé d'avoir eu des intelligences avec la Cour.

Mais cette accusation me donne le droit de mettre aux pieds de Votre Majesté le compte de ma conduite durant la Révolution.

Cette Révolution a commencé en 1788, j'acceptais alors une place de judicature, et j'étais en même temps procureur syndic d'une assemblée provinciale. Dans la lutte avec les Parlements je me prononçai pour l'autorité royale, et j'acceptai une place de lieutenant général des bailliages créés par les édits de mai de cette année.

En 1789, je me trouvai à l'assemblée des trois ordres à Chaumont. J'y combattis opiniâtrement un cahier dont M. l'abbé Sièyes avait rendu porteur M. le vicomte de Laval. Je fus éconduit avec violence de l'assemblée (le procès-verbal en fait foi).

En 1790, le Roi me fit l'honneur de me nommer son commissaire pour l'organisation du département de l'Aube (à Troyes). Par suite de la confiance de S. M. je fus nommé procureur général de ce département où le roi avait conservé beaucoup de sujets fidèles.

On peut les consulter encore sur mes principes et ma conduite.

En 1791, je fus nommé député à l'Assemblée législative et mes opinions sont imprimées.

J'eus alors l'occasion de rendre un témoignage particulier à M. le Garde des Sceaux, de la parfaite ignorance où la reine avait été de l'affaire du Collier, et de défendre S. M. contre des imputations fausses, absurdes et cependant accréditées.

La Reine en fut instruite et daigna m'en savoir gré.

Il s'établit alors, en raison des circonstances politiques, une correspondance entre le château et un petit nombre de députés. J'étais de ce petit nombre. Cette correspondance passait par l'intermédiaire de M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau.

Le 20 juin 1792, j'étais accouru auprès du Roi, je ne l'ai pas quitté un instant. C'est moi qui sommai le maire de Paris, en termes fort énergiques, de mettre fin à cette horrible scène, en reportant le roi dans ses appartements, je reçus un coup de bayonnette dans la cuisse, mais je crois par hasard plutôt qu'à dessein.

Le même jour fort tard, et lorsque les faubourgs eurent évacué le château j'y fus appelé. J'eus l'honneur d'entretenir le roi et de lui remontrer l'extrême nécessité où il se trouvait de prendre un parti contre cet excès d'anarchie.

Les circonstances étaient plus fortes que tout ce qu'il fut possible d'y opposer jusqu'au 10 août. Mais dans cet intervalle, j'ai osé tout ce que j'ai pu. Ce jour là et à minuit, j'étais encore au château.

Depuis le 10 août, je n'ai pris aucune part aux délibérations de l'Assemblée.

Peu de jours après, M. de Montmorin fut arrêté. On trouva chez lui des notes qui me compromettaient. Un ordre de m'arrêter moi-même fut lancé. Je fus obligé de me soustraire.

J'ai été caché dans l'hôtel de Mme la marquise de Mesgrigny, rue de l'Université, vis à vis la rue de Beaune depuis le jour où j'ai cessé d'aller à l'Assemblée jusqu'à celui où ayant eu l'imprudence de me montrer, je fus pris le lendemain matin et conduit à la Conciergerie comme accusé d'avoir eu des correspondances avec la Reine qui tendaient à anéantir la représentation nationale, etc... (Toute la famille de Mesgrigny existe).

J'y fus tenu pendant deux mois au cachot, puis replacé entre le commun des prisonniers. C'est là qu'un jour, un homme *du même nom que moi*,(1) membre de la Commune du 10 août, et à ce titre inspecteur des prisons, me prit à part en faisant sa visite et me demanda *si je connaissais la reine*.

Je crus apercevoir un piège; cependant il fallait répondre et je le fis avec mesure, mais avec vérité. Cet homme me dit : « Ne crains « rien, je ne te veux point de mal ; mais « c'est que la reine m'a déjà demandé deux « fois si j'étais ton parent et si je savais ce « que tu étais devenu ». (C'était le langage du temps et même de l'homme).

Quelque temps après, le même homme fut accusé et mis dans la même prison que moi, pour avoir procuré les moyens d'approcher de la reine à quelques personnes, notamment à un chevalier de Saint-Louis (1) qui lui apporta un œillet, et on voyait dans cet œillet une conjuration toute entière.

J'eus le temps de faire sa connaissance. Il n'avait rien de commun avec moi que le nom. Il était né à Paris et maçon de son métier. J'ignore s'il s'est souillé de l'horreur des tombeaux de Saint-Denis, mais il cachait sous les formes les plus rudes un cœur compatissant. Il avait fait pour la Reine tout ce dont on l'accusait, et avait le regret de n'avoir pas fait plus. Madame la Duchesse d'Angoulême en a peut-être gardé le souvenir.

J'appris alors plus particulièrement combien la reine avait daigné exprimer d'intérêt pour moi, lorsque cette Princesse avait appris que j'avais l'honneur de partager ses fers.

Ce même homme de mon nom fut mis en jugement devant le Tribunal révolutionnaire et condamné, autant que je me le rappelle, à quelque temps de réclusion (Le jugement fut imprimé). Je ne l'ai pas revu depuis (2).

J'ai dû mon salut, durant ma longue détention, à une sorte de marché. On était convenu pour moi avec Fouquier Tinville de lui payer une somme déterminée par mois, *tant que je vivrais*. Il ne s'était engagé à autre chose que d'avoir toujours mon acte d'accusation sur son bureau, mais de ne le faire passer au tribunal que si on parlait de moi au Comité de salut public.

Sorti de prison à la fin de 1794, je me suis retiré dans ma province, où j'ai cessé de remplir des fonctions publiques jusqu'en 1800 que je fus appelé à Paris par des personnes respectables pour organiser le Ministère de l'Intérieur.

Après avoir achevé cette organisation, j'ai passé à la préfecture de Rouen, que j'ai occupée de 1800 à 1806. Je crois n'avoir pas démérité de cette province.

Appelé au Conseil d'Etat en 1806, j'en étais sorti en 1807 pour aller organiser la

(1) *Beugneau* (et non *Beugnot*) *Nicolas-Marie-Jean* architecte, fut écroué au Luxembourg le 20 vendémiaire an II sur l'ordre des administrateurs de police. Fouquier-Tinville le fit transférer à la Conciergerie le 25 brumaire. Bien que le tribunal révolutionnaire l'eût acquitté le 29 du même mois, il fut néanmoins gardé dans cette prison jusqu'au 13 thermidor suivant. Transféré aux Ecossais, il y demeura jusqu'au 26 brumaire, an III. Transféré encore une fois au Luxembourg, il y resta trois semaines. Le comité de sûreté générale le mit enfin en liberté le 13 frimaire suivant.

(1) Rougeville.

(2) Beugnot se trompe, son homonyme fut acquitté.

Westphalie, où j'ai rempli le ministère des finances jusqu'en 1808.

Depuis 1808, jusqu'en 1813, j'ai administré le Grand Duché de Berg. Je ne crois pas avoir laissé en Allemagne une réputation équivoque.

J'étais en mission à Lille, comme Conseiller d'Etat, lorsque j'appris que le gouvernement m'avait choisi pour remplir provisoirement le ministère de l'Intérieur.

On ne pouvait pas m'envoyer de courrier; je ne fus instruit de ma nomination que par une feuille publique.

Cependant, je n'hésitai pas de partir, bien convaincu que je hasardais ma tête, et je ne suis arrivé qu'à travers plus d'un genre de danger.

Depuis, le roi sait ce que j'ai fait.

Il ne fallait rien moins que la calomnie ou le *quiproquo* dont j'ai été le sujet, pour que j'aie osé entretenir le roi de ma personne.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté

Le très humble, très obéissant serviteur et très fidèle sujet.

Paris, le 23 juin 1814. (Non signée).

—

Une fille naturelle de Louis XIV (XLVIII ; L ; LIV, 845). — Si cette question, ancienne déjà, intéresse encore quelques lecteurs de l'*Intermédiaire*, on trouvera une partie des éclaircissements demandés dans l'article assez long : Des Prez de la Queue, inséré dans le *Supplément au Nobiliaire et Armorial de Montfort* que je viens de publier. Saint-Simon qui avait parlé de Mademoiselle de Maison-Blanche, s'est trompé, je crois, sur ses origines et la date de sa naissance. Elle épousa à Paris, vers le 17 avril 1696, Bernard, chevalier des Prés de la Queue. Elle mourut ou fut inhumée à Galuys, sous le nom de « Louise de Maison Blanche Bourbon, fille naturelle du roi Louis quatorze » le 13 septembre 1718 « aagée de quarante deux ans » Elle était donc née vers 1676. Enfin un témoin de son inhumation était Alexandre Le Rahier, sieur de la Ribotière : elle s'appelait donc Le Rahier, nom d'une vieille famille de Montfort, possédant fiefs avant 1612. Des Rahier figurent au XIe siècle dans le *Liber Testamentorum* de Saint-Martin des Champs. E. GRAVE.

*
* *

Erratum. — Col. 845, lignes 4 et 5, au lieu de *marquis*, lisez *monarque*.

Les filles de Georges III (LIV, 610, 735). — M. F.-E.-R. Pollard Urquhart a eu l'obligeance de les énumérer et de citer des mémoires à consulter.

Je voudrais savoir si c'est à dessein qu'il a omis le mariage de la princesse Sophia avec un certain colonel Garth, dont elle eut deux fils.

Elle eut une vieillesse malheureuse et misérable. Ce scandale a défrayé la chronique du temps (Voir entre autres les lettres de la princesse de Liéven).

Quant à la princesse Amélia, un doute plane sur le roman de sa vie. Maints historiens anglais, parlant de la folie de Georges III, en attribuent la cause ou l'occasion à des révélations faites à ce prince par sa fille bien-aimée à son lit de mort.

M. Pollard-Urquhart, ou un intermédiariste au courant de ces questions, pourrait-il me fournir des renseignements à ce sujet ? C. R.

—

Le duc d'Enghien au fossé de Vincennes (XLV; XLVII.) — Dans un volume in-8 que j'ai trouvé à Nancy, à côté de plusieurs brochures, toutes relatives à *Buonaparte* (entre autres celles de Chateaubriand) reliées ensemble, est un manuscrit d'une écriture très soignée, vieille écriture de l'époque, 1820, presque un fac-similé d'imprimerie, intitulé : « Assassinat du duc d'Enghien ».

Voici la note, manuscrite aussi, qui précède ce récit :

On peut ajouter foi entière à la relation qu'on va lire : elle offre les résumés de notes prises dans le temps et de traditions sûres. On les a comparées avec différents écrits qui ont parlé de ce malheureux événement et l'on a même puisé dans ceux-ci ce qui pouvoit en confirmer la véracité et les détails.

Or, à la page 11 de ce manuscrit, il est dit :

Buonaparte, son frère Louis, Murat, les généraux Duroc et Savary étoient présents à cette exécution. Louis s'évanouit lorsqu'il vit passer le Duc que l'on conduisait dans le fossé. Buonaparte s'élança aussitôt sur son frère, et le jeta par terre à coups de pied.

Nulle part ces faits ne sont racontés.

Je n'y ajoute pas foi, car M. Henri Welschinger, toujours si bien informé, n'a pas hésité à m'affirmer qu'ils sont faux excepté pour Savary. Je voudrais seulement savoir si ce récit est original ; s'il n'est

qu'une copie d'un récit imprimé que je ne connais pas ; d'où est venue cette légende de la présence de Bonaparte, de son frère Louis, de Murat et de Duroc.

UN LORRAIN.

—

La situation des prêtres mariés après la Révolution (LIV, 834). — Je ne sais si le pape Pie VI régularisa la situation des prêtres qui avaient contracté, sous la Révolution, des unions illicites mais le pape Pie VII, par son légat le cardinal Caprara, accorda bon nombre de rémissions de dispenses à la suite du Concordat de 1802.

Les *Archives du cardinal Caprara* renferment *douze cartons* contenant les *petitions de prêtres et de religieux mariés pour maintenir leur mariage, avec réponses favorables*, de 1802 à 1808.

Par contre, il n'y a que *deux* cartons pour les pétitions qui ont reçu des réponses défavorables.

Rares aussi sont les refus de réintégration ; ils atteignent plus particulièrement les religieux et les religieuses dont quelques-uns sollicitèrent leur réadmission dans le cloître, non pour y faire pénitence, mais pour s'assurer une existence exempte de tourments matériels.

Si quelques religieuses, contraintes par la force de transgresser le vœu de chasteté sont devenues veuves, la réintégration est admise.

Je crois que dans l'intérêt des familles, les documents de cette nature, d'une façon générale, ne sauraient être publiés.

LÉONCE GRASILIER.

—

Le général Labédoyère. Tentative d'évasion (LIV, 500, 582, 676, 785). — Je ne partage pas l'avis de M. L. B. qui estime que les documents publiés dans les derniers numéros de l'*Intermédiaire*, jettent un peu de lumière sur la question.

En effet, ces lettres et notes, quoique émanant de parents ou d'amis de Mme de Labédoyère, contiennent des indications contradictoires sur les auteurs de la tentative d'évasion aussi bien que sur la tentative elle même.

Selon Mlle de Chastellux, M. de Labédoyère est incarcéré à la Conciergerie où il reçoit les visites de M. Gomel.

Si l'on en croit, au contraire, M. de Chastellux, c'est à la prison de l'Abbaye que M. de Porel — et non plus M. Gomel — entretient M. de Labédoyère d'un projet d'évasion.

Suivant le récit de Mlle de Chastellux, personne ne connaît la femme qui a eu la première idée de ce projet.

M. de Chastellux, de son côté, déclare que Mme de Flahaut-Souza est l'âme de la tentative d'évasion et qu'elle pousse M. de Porel à faire les démarches nécessaires pour en amener la réussite ; puis, tout à coup, au moment de l'exécution, et sans qu'on s'explique pourquoi, apparaît Mme de La Valette.

Or, la lettre de Mme de Flahaut-Souza (LIV, 785) est elle même en contradiction avec les versions précédentes.

N'est-il pas singulier que les membres de la famille Labédoyère ne soient pas plus d'accord sur les circonstances d'un drame qui les touche de si près et dont ils ont été les témoins ?

N'est-il pas plus singulier encore qu'aucun d'eux ne fasse allusion au rôle joué dans cette affaire par un familier de leur maison, rôle qu'ils n'ont pu ignorer puisque c'est ce familier qui a fait échouer la tentative.

La vérité me paraît plus simple et il suffit, je crois, de s'en tenir aux récits publiés par d'anciens fonctionnaires de la police, tels que Froment, chef de la brigade politique sous la Restauration, Canler, chef de la sûreté, etc., qui, bien renseignés par profession, avaient plutôt intérêt à travestir les faits en évitant de dévoiler la conduite odieuse d'un de leurs collègues.

La famille Labédoyère avait, en effet, élevé et comblé de bienfaits un nommé Dabasse qui, devenu inspecteur de police, continua d'être reçu par elle.

Dabasse fut mis au courant du projet d'évasion par une domestique de la famille à laquelle il promit d'ailleurs son concours pour faciliter la fuite de M. de Labédoyère.

C'est cette domestique qui fut chargée de remettre les 10.000 francs promis au geôlier de l'Abbaye, mais elle fut arrêtée par Dabasse lui-même, au moment où elle allait pénétrer dans la prison, et mise à la disposition du duc Decazes, préfet de police.

D'après Froment et Canler, les 10.000 f

saisis furent remis à Dabasse à titre de gratification, et peu de temps après ce triste individu fut promu au grade d'officier de paix, mais il ne bénéficia pas longtemps du prix de sa trahison, car ses collègues indignés le mirent en quarantaine et, en 1821, le préfet de police crut devoir se débarrasser de ce serviteur dont les antécédents ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance.

Dabasse se rendit alors en Russie, puis revint à Paris.

Quelques années après, on trouva dans une chambre d'hôtel un cadavre suspendu à l'extrémité d'une corde ; le commissaire de police chargé du constat reconnut Dabasse.

L'ancien officier de paix protégé de la famille Labédoyère dont il avait si indignement trahi la confiance, venait de se condamner lui-même.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

L'empereur Guillaume est-il entré dans Paris en 1871 (LIV, 777, 843). — Voici, je crois, la réponse à cette question. On lit dans mon volume *Paris, la Capitulation et l'Entrée des Allemands :*

« Si nous avions prévu, dit M. de Bismarck à M. Jules Favre, que votre Chambre pût examiner et ratifier le traité en vingt-quatre heures, nous aurions pris d'autres dispositions. » Le mécontentement du chancelier n'était rien auprès de l'irritation qu'allaient éprouver l'Empereur et les généraux. Guillaume avait fixé son entrée triomphale au 3 : il ne lui était plus possible de la faire. (Page 326.)

Un peu plus loin, j'ai écrit, dans le même volume :

Quand les Français entraient à Vienne ou à Berlin, ils n'étaient pas parqués comme les Allemands le furent, en mars 1871, à Paris ; nos soldats pouvaient pénétrer dans tous les quartiers de la ville rendue, selon la fantaisie de leurs chefs, et leur séjour n'était pas limité à une durée véritablement ridicule. De plus, leur empereur marchait en tête des régiments victorieux ; il ne craignait pas de se montrer aux vaincus dans tout l'éclat de sa gloire, il allait habiter le palais des souverains en fuite et ne prenait conseil que de son bon plaisir.

Guillaume, à l'inverse, n'osa pas galoper, sur un cheval, figurant, dans l'avenue des Champs-Elysées, s'installer aux Tuileries et braver l'indignation des Parisiens. Il se contenta, prudemment, de passer, le 1er mars, vers onze heures, après l'entrée de l'avant-garde allemande, une revue sur le champ de course de Longchamps, à l'endroit même où Napoléon III, en 1867, avait eu la naïveté de le traiter en ami et de faire défiler devant lui et MM. de Bismarck et de Moltke, l'admirable Garde Impériale de Malakoff, de Magenta et de Solférino, les beaux régiments de cette armée française que la trahison de Bazaine, l'ineptie stratégique et tactique de ses maréchaux et de la plupart de ses généraux devaient conduire, tout entière, trois ans plus tard, captive en Allemagne.

Puis le nouvel empereur s'en était retourné misérablement à Versailles. Le souvenir de Berezowski, tirant sur le tsar, avait été pour quelque chose dans cette reculade. Guillaume, sur les conseils du chancelier, avait préféré renoncer à une entrée triomphale, à la tête de la Garde royale, plutôt que de risquer le coup de fusil ou de revolver d'un Parisien justement exalté par les désastres de la Patrie. (Pages 338 et 339).

Et je mis en note de cette dernière page, comme justification, le passage suivant de Louis Schneider, le Joinville de l'Empereur Guillaume, qui a écrit ses *Souvenirs intimes*, revus et annotés par l'Empereur sur le manuscrit original :

L'Empereur, renonçant à entrer à Paris, retourna à Versailles. Il me tomba un poids de dessus le cœur, quand je vis sa voiture rentrer sans accident dans la cour de la Préfecture (tome III, page 234).

Quant à être entré, en cachette, dans Paris, pour parcourir les Champs-Elysées qu'il connaissait à merveille, je ne pense pas qu'on doive s'arrêter à cette hypothèse : le prince de Hohenlohe n'a pas réfléchi quand il a avancé, sans preuves, un fait tout au déshonneur de son souverain.

ALFRED DUQUET.

—

Notre-Dame-de-Lorette (LIII ; LIV, 238, 419, 619). — Les lecteurs du résumé que j'ai donné ici de mon *Etude historique sur l'authenticité de la santa Casa* de Lorette ont pu se demander comment j'ai expliqué la formation d'une légende aussi étrange.

La chose n'était pas facile « d'autant plus que l'origine de cette créance a pu dépendre d'un incident fortuit, insaisissable à distance et dont il n'est pas resté trace ». J'ai d'abord passé en revue les explications émises par divers auteurs. La plus obvie, c'est que des pélerins auraient apporté de Nazareth des pierres en suffisante quantité pour édifier à Lorette la S. Casa, en mémoire et sur le modèle de

la maison de la sainte Vierge. D'autres ont particularisé. Au XIIe siècle, une famille Anges (Ἄγγελοι) branche (par les femmes) de la maison impériale des Comnènes, fonda en Epire une despotie ; chassés à la fin du siècle suivant par les Vénitiens, les Anges se rendirent en Italie, vers Ancône et Recanati, et furent les constructeurs ou les bienfaiteurs de Lorette. De là l'expression « per manus angelorum », c'est-à-dire des Ἄγγελοι. Cette version a une variante : ces parents d'un empereur Comnène obtinrent de lui l'autorisation de transporter les pierres de la maison de la sainte Vierge en Italie, et c'est avec ces pierres qu'ils construisirent la chapelle de Lorette ; comme elles ne furent pas en suffisante quantité, on acheva le sanctuaire avec des pierres du pays.

Pour M. de Mély (*Vases de Cana*), la maison de Lorette a « tout simplement été construite par un pieux fidèle nommé *De Angelis*. » D'après M. de Narfon (*Vers l'Eglise libre*) « l'architecte de Angelis en a rapporté le plan pour en construire à Lorette une exacte reproduction. On a découvert dans les archives du Vatican, la preuve de cette mission de l'architecte de Angelis ». Si ce document existe en réalité, il n'a pas encore été publié et j'ai fait de vains efforts pour en avoir communication.

Tout au plus, pourrait-on dire, par conjecture, que la légende de la s. Casa en Dalmatie provient de l'origine dalmate de l'architecte de l'église du XVe siècle, Marin Marci, de Zara.

Partant de cette supposition, fort plausible, que « la *Santa Casa* de Lorette serait précisément une imitation ou reproduction, construite par des gens de Recanati à la suite d'on ne sait quel pèlerinage, et avec une assez grande approximation », M. l'abbé A. Boudinhon a donné l'explication suivante : « La chapelle, connue dès 1193, est devenue un lieu de pèlerinage ; il a plu à Dieu d'y accorder de nombreuses faveurs, et aux âmes et aux corps ; la renommée du sanctuaire s'en est accrue d'autant Mais la véritable relation de la *Santa Casa* avec Nazareth s'est obscurcie ou mieux s'est transformée dans l'esprit du peuple ; ... le fac-similé a été regardé comme l'original, à peu près comme ce qui devait arriver pour le Saint-Suaire de Lirey, si célèbre depuis son transfert à Chambéry et à Turin.... La maison de la sainte Vierge... a été transportée sur les ailes des anges, tout comme tant et tant d'images vénérées que les légendes font venir d'Orient en Occident. Et la translation, une fois admise reçoit les preuves légendaires habituelles, les visions et les révélations. »

Mettant ensuite à profit les conjectures émises par une revue italienne, le savant canoniste rappelle que dans sa bulle d'indulgences en faveur de Lorette (1470), le pape Paul II, « s'inspirant, sans doute, des termes de la supplique, ne dit pas encore que la chapelle a été miraculeusement apportée du dehors, mais bien qu'elle est miraculeusement fondée et, de plus, que la statue y avait été placée par les anges. Mais un édifice sans fondements n'a pas été construit sur place ; il vient d'ailleurs, puisqu'il a été simplement posé sur le sol ; et, dès lors, pourquoi n'aurait-il pas été apporté par les anges aussi bien que la statue, ou mieux avec la statue ? Telle est bien la marche des légendes. Le fait que la chapelle a été trouvée sans fondements, et qui pourrait s'expliquer naturellement, provoqua l'imagination de certains, qui dirent qu'elle ne pouvait se trouver ainsi, à moins d'être venue de loin, et donc de Nazareth, parce que *peut-être* elle avait été faite sur les mesures de (la chapelle de) l'Annonciation de cette ville. ».

Ces diverses conjectures ne sont pas malheureusement appuyées de documents ; elles ne sont pas davantage corroborées par ceux que j'ai publiés en grand nombre dans mon volume.

Paul II ignorait certainement la légende de la translation en 1470 ; Jules II fait venir la s. Casa de Bethléem, en 1507 : c'est entre ces deux dates que Rome eut connaissance — vague encore — de la tradition qui prenait corps.

Cette constatation, d'après les textes, en amène une autre, qui a l'avantage de donner, peut-être, la clef de l'énigme. Les mots *almæ domus* désignèrent tout d'abord (vers 1428), les constructions dépendantes du sanctuaire où l'on recevait les pèlerins, et l'hôpital même, où affluaient les pauvres et les malades : inutile de reproduire ces textes. L'emploi du mot *domus*, au singulier, pour désigner le

sanctuaire lui-même est postérieur ; mais n'oublions point que de longtemps il ne sera pas question de translation « Les figures de rhétorique entraînent à des hardiesses très explicables. Qu'en des sanctuaires fac-similé, un orateur s'écrie : Oui, c'est bien ici que... Quoi de plus naturel ! Et quoi de plus naturel aussi que les auditeurs répètent : C'est ici que... Une prosopopée n'est pas un mensonge, certes, mais elle peut parfois semer une légende » (Lettre de M. Le Hardy). Sans connaître nos textes, M. l'abbé CHABOT s'était, d'instinct, arrêté à cette explication :

« Pour ma part, je crois qu'il y avait d'abord à Lorette une *Domus Beatæ Virginis* (analogue à nos *Hôtels-Dieu, Maisons-Dieu*), et plus tard, l'origine et la destination primitive de cet édifice étant oubliées, l'imagination populaire en a fait la vraie maison de la sainte Vierge ».

ULYSSE CHEVALIER.

—

Relations de l'empire romain avec la Chine (LIII; LIV, 118, 235) — Nous pouvons aller plus loin encore, dans notre réponse à la question si intéressante qui a été posée par notre savant ophélète, E. M.

Nous avons vu que les navigateurs de l'Extrême-Orient étaient surtout des Arabes, des Perses et des Indiens. Mais il y avait aussi des Grecs, c'est-à dire des Romains de l'empire d'Orient parlant la langue grecque, comme le prouvent les médailles syriennes de cette époque, dont l'exergue est en lettres grecques, surtout depuis la fondation de Constantinople par l'empereur Constantin le Grand.

En effet, les auteurs anciens nous apprennent trois choses, d'une importance capitale, à cet égard :

1° Alexandre le Grand avait fondé des villes grecques, aussi bien sur la côte de la mer des Indes qu'à l'intérieur des terres au voisinage de l'Indus et jusque dans la direction de Samarcande ;

2° Les Perses avaient, dans leur empire, plusieurs villes (ou bourgs), exclusivement habitées par des Grecs. C'est ainsi qu'il y avait, à Ninive, une colonie grecque importante. Ammien Marcellin nous apprend qu'il y avait des villes grecques, de son temps, au nord du golfe Persique, telles que Térédon et Coréma-nis. Au reste, Ctésiphon, la capitale des Perses, est un pur nom grec, qui a le sens de *constructions brillantes ;*

3° Toutes les distances sont données en stades, mesures grecques : aussi bien celles du détroit de Bab el-Mandeb à l'Indus que de l'Indus au Gange ; des embouchures du Gange à sa source, que de ces embouchures au golfe de Siam ; et du golfe de Siam à Canton, ou à Fou-Tchéou. Il est donc certain que des navigateurs de l'empire d'Orient allaient dans les Indes et en Chine, au temps des Romains, alors que Nankin était la capitale du sud.

Ammien Marcellin est un auteur d'une importance considérable, qui a été étrangement méconnu par son traducteur M. Nisard, membre de l'Académie française, dont nous n'en sommes plus à compter les contre-sens.

C'est ainsi qu'il traduit les archers de bonne famille *de la Compagnie de l'arc*, *Sagitarii Comites*, par les archers *comtes* ! et le corps des *Reges*, composé primitivement de sous-officiers (comme nos sergents de ville) par le corps des *rois* ! Et bien d'autres fautes du même genre, notamment à propos des Lètes.

La vérité est qu'Ammien Marcellin est, à nos yeux, le plus extraordinaire de tous les anciens historiens : on dirait tout à fait un homme de notre temps égaré 1500 ans trop tôt, dans l'empire romain. Il a des pages qu'on croirait détachées de La Bruyère ; et d'autres qu'on croirait écrites par M. Camille Flammarion. Bien loin d'être suspect de christianisme, comme le croit M Nisard, il en parle absolument comme en aurait parlé Voltaire, s'il avait vécu à cette époque ; en se moquant des évêques encombrant les routes, pour se rendre aux conciles si célèbres, du temps de Constantin et de son fils Constance.

Il fait ressortir les travers des papes contemporains et leurs richesses, acquises à leur profit par les donations des dames romaines. Partout au contraire, il nous montre la ferveur de son paganisme et sa croyance sincère dans les augures et les songes ! C'était à la fois un savant, un philosophe et un officier d'état major de valeur. Il est impartial et rend justice à chacun de toute sa conscience !

Il connaissait la grande Muraille de

Chine mieux qu'on ne la connaissait en France, avant le célèbre voyage en Tartarie et au Thibet des pères Huc et Gabet. C'était un géographe, qui en a copié de plus savants que lui ; pour nous donner de précieux détails, sur la géographie de tous les pays compris entre l'Euphrate et l'Indus ; c'est-à dire de l'Arabie aux Indes, sous le noms de géographie de l'empire des Perses. Alors que M. Duruy confond le fleuve royal ou Nahar-Malcha avec le canal de Trajan, qui n'en est qu'un tout petit embranchement, il a bien soin de nous indiquer les villes où il commence et où il finit, ainsi que celles qui se trouvent au commencement et à la fin du canal de Trajan, dont la longueur n'est que de quelques kilomètres.

Il croyait que la soie était une production cotonneuse des feuilles du mûrier. Il ignorait absolument que c'était tout simplement la coque de la chrysalide du sphynx de cet arbre. Dr Bougon.

—

Rue de la Paroisse (XLVI ; L). — Autant que possible, les questions posées ici ne doivent jamais rester sans solution : c'est pourquoi je me permets, aujourd'hui, de me répondre à moi même sur un petit problème de topographie parisienne soumis, il y a quatre ans, aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

La rue de la Paroisse, dont il est question, a bien existé, ainsi que je le présumais, aux environs de l'église Saint-Germain des Prés ; et Laloi, président de la Convention, ne s'était pas trompé d'adresse en envoyant sa missive de félicitations au citoyen Morel, habitant de la section de l'Unité. Le document suivant, qui m'a été obligeamment communiqué par le très aimable sous-archiviste de la Seine, M. Lucien Lazard, le démontre péremptoirement :

6 fructidor an III (23 août 1795). Le second lot d'une maison sise à Paris, *Rue de la Paroisse*, cy devant dite *Furstemberg*, n° 24, section de l'Unité, provenant de l'émigré Balainvilliers, a été adjugé à Silvain Boissel, entrepreneur de bâtiments, rue Serpente n° 5, moyennant la somme de 322 100 livres.

Acquisition déclarée au profit du citoyen Lazard Bonardot, serrurier, rue Caumartin, n° 794. (Fonds des Domaines, 617-1912).

La rue de la Paroisse, on le voit, n'est autre que la rue de Furstemberg s'ouvrant devant le palais abbatial de Saint-Germain des Prés et par conséquent à proximité de l'église, ce qui justifie son vocable nouveau.

Ce nom de rue de la Paroisse ne fut pas éphémère comme on pourrait le croire, car nous le trouvons en 1793 et il devait dater de la fin de l'année 1791, au moment où le vieux sanctuaire des Bénédictins fut érigé en paroisse du quartier. La pièce que nous venons de citer est de 1795, c'est donc pendant plusieurs années que le qualificatif de Paroisse a été employé pour cette rue. Il est au moins singulier qu'il n'ait jamais été relevé. Quoi qu'il en soit, voilà un nom nouveau à ajouter à la nomenclature incomplète des rues de Paris à l'époque de la Révolution.

Henri Masson.

—

Le Moulin-Joli (LIV, 781). — On trouvera quelques renseignements sur ce domaine, dépendant de la commune de Colombes, dans la monographie de Colombes (*Notice historique*, par M. F. Bournon, pp. 15-17), qui fait partie de *l'Etat des communes du département de la Seine à la fin du* XIXe *siècle*, publié par la Préfecture de la Seine. Viator.

—

Le pont de Trécines à Saint-Denis (LIII ; LIV, 74, 186, 349, 739). — Si je suis toujours irréductible, cela tient à ce que M. Armand de Visme ne m'a donné aucune raison sérieuse de changer d'opinion.

J'ai indiqué pour la voie romaine de Paris à Saint-Denis, deux tracés, qui existaient certainement à l'époque mérovingienne et qui me paraissent, avec M. Jollois, de beaucoup antérieurs. Mon honorable contradicteur s'est contenté de m'indiquer une voie hypothétique, empruntant la rue Saint-Martin pour aboutir à Saint-Denis

Dans la traversée de Saint-Denis, j'ai indiqué un tracé sur le parcours duquel on a trouvé, à diverses époques, des traces de voies romaines.

Au sortir de Saint-Denis par l'antique porte de Pontoise, j'ai indiqué la seule route qui ait existé et qui, après avoir traversé *le temps perdu*, empruntait la route actuelle de Pontoise.

Sur ce tracé il ne s'est jamais rencontré qu'un pont, existant encore actuellement ;

il traverse le Croult à l'endroit où la réunion de celui ci avec le Rouillon et le rû de Villetaneuse forme quelques petites îles ; je l'ai identifié avec le pont de Trécines, M. Armand de Visme est incapable de m'en citer un autre.

G. La Brèche.

—

Empêchements légaux des candidats au mariage (LIII).

Autrefois même, aucun fonctionnaire ou agent salarié ne pouvait se marier de la Colonie (Antilles et Réunion) sans l'autorisation du gouverneur. On considérait en effet, qu'un mariage dans un pays aurait pu donner une influence locale et une indépendance de fait à une personne qui ne devait être pour le gouverneur qu'un inférieur obéissant et respectueux Cette disposition exorbitante, attentatoire à la liberté individuelle dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré, n'a été supprimée que par un décret du 8 décembre 1887.

(Etendu aux autres colonies par un second décret du même jour).

Principes de colonisation et de législation coloniale, par Arthur Girault, t. I, p. 393.

P. c. c. G. A.

—

Familles à origine illustre très ancienne (LIII ; LIV 78, 123, 293, 408, 463, 521, 628, 797). — Dans la famille des Bourbons des Deux-Siciles, François Ier, qui fit accession au trône en 1825, eut de sa seconde femme, nombre d'enfants, dont le puiné fut Charles-Ferdinand, prince de Capoue, né le 10 octobre 1811, † le 22 août 1862.

Il épousa, le 5 avril 1836, miss Pénélope-Caroline-Grice Smyth de Ballynatray, une des plus remarquables beautés du Royaume-Uni ; mais simple roturière. Ce mariage excita l'animadversion de Ferdinand II, son frère, qui ne voulut le considérer que comme une union morganatique. Le prince de Capoue protesta de toutes facons et afin de prouver qu'il n'avait pas dérogé, fit imprimer les preuves de noblesse de sa femme. Elles sont intitulées : *Généalogie de l'ancienne et noble famille Smyth, de Ballynatray, comté de Waterford en Irlande, démontrant leur descendance des rois d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, d'Espagne, de Danemark et de Hongrie, des Empereurs de Constantinople, des anciens ducs de Bavière et de Bourgogne, des comtes de Pembroke, d'Oxford et de Salysbury, etc., et d'autres familles de la plus haute noblesse, compilée des anciennes archives et autres documents authentiques, par feu le chevallier William Betham, Ulster King of Arms de toute l'Irlande ; ratifiée et confirmée par le chevalier John Bernard Burk Ulster King of Arms, sous son sceau et seing d'office.*

Traduction de l'anglais. broch. in-8°. *Spa*, 1856.

Albin Body.

—

Famille d'Aoust (LIV, 556, 689, 741, 797). — J'ai connu naguère un homme fort aimable, le marquis Jules-Edmond-Joseph d'Aoust de Jumelles, qui mourut à Paris le 21 janvier 1886, étant âgé de 68 ans. Il était un musicien amateur, pratiquant assez instruit. Il avait d'abord publié, je crois, quelques romances ; puis il avait écrit la musique de deux petites opérettes en un acte, dont l'une, l'*Amour voleur*, fut exécutée dans un salon en 1865, et dont l'autre, *la Ferme de Miramar*, fut représentée le 11 avril 1874, dans un concert donné à feu le théâtre de l'Athénée, qui existait alors rue Scribe et qui a disparu depuis longtemps déjà.

A. P.

—

Les Bricquemaut (LIV, 836). — *François* de Beauvais, seigneur de Briquemaut ou plutôt de Briquemault, fils d'Adrien de Briquemaut et d'Alexane de Sainte-Ville, naquit vers 1502 ; il embrassa de bonne heure les doctrines évangéliques : attaché à la cause du prince de Condé, il réussit, non sans peine, à attirer Coligny dans le même parti. Il fut chargé de défendre Rouen, d'où Morvilliers venait de se retirer. Il céda ce poste à Montgommery, pour passer en Angleterre avec Ferrières, vidame de Chartres, et y solliciter des secours de la reine Elisabeth, d'où le traité de Hampton Court. Il rentra ensuite en France, reprit Dieppe sur les catholiques ; et, lors de la troisième guerre de religion, ce fut lui qui alla à la rencontre de Jeanne d'Albret pour l'escorter jusqu'à la Rochelle. Il prit part aux batailles de Jarnac, de la Roche-Abeille, de Moncontour, et continua ensuite la lutte, notamment dans le Berry, où il tenta vainement de surprendre Bourges. Le 21 juin 1570, il contribua au succès des Réformés, au combat d'Arnay-

le-Duc, qui fut suivi d'un traité de paix. A la Saint-Barthélemy, il se réfugia dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre ; mais il en fut arraché, et traduit devant le Parlement, qui le condamna à mort avec son ami Cavagnes (27 octobre 1572) L'arrêt confisquait ses biens et le déclarait déchu de la noblesse ainsi que ses enfants. Aussi fut-il pendu et non décapité. Charles IX tint à assister à son supplice et força Henri de Navarre à l'accompagner à cet affreux spectacle. Trois ans après, Henri III réhabilita sa mémoire. Il laissait de sa femme, Renée de Jaucourt, trois fils · Jean, François, Gaspard, et une fille, Odette, qui épousa successivement François de Cassinet et André Spifame.

De ces trois fils, le puîné, *François*, fut blessé à mort au siège de Poitiers, après la bataille de Jarnac, le cadet, *Gaspard*, avait combattu à Moncontour et à Arnay-le-Duc, et paraît, d'après de Thou, avoir été ensuite en Italie. (Siège de Cavour, 1592).

L'aîné, *Jean*, prit une part active aux guerres de religion, réussit à se cacher à la Saint-Barthélemy, fut nommé, en 1576, par le roi de Navarre, maréchal de France et chambellan, seconda Lesdiguières dans toutes ses expéditions, et fut tué en 1590 dans celle de Provence. Marié avec Françoise de Langhac, fille de Marc de Langhac de l'Espinasse et de Françoise Raquier, il laissa deux fils, *Jacques* et *Marc*.

Jacques de Briquemaut, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, épousa, en 1620, Elisabeth de la Marche Des Contes, fille du gouverneur de Sedan pour le duc de Bouillon, et succéda à son beau-père dans cette place. Il laissa deux filles, *Charlotte* et *Elisabeth*, et deux fils : *Henri*, baron de Saint-Loup, [passé, avant la Révocation de l'Edit de Nantes, au service de l'électeur de Brandebourg], qui épousa Marie de Meaux et mourut à Wesel le 16 août 1692 ; et *Marius*, lieutenant de cavalerie dans le régiment Royal Etranger.

Le frère de Jacques, *Marc* de Briquemaut, seigneur de Ruère, servait en 1635 à l'armée des Pays-Bas, et fut chargé de porter au Roi les drapeaux pris au combat d'Avein. Il épousa Jeanne de Robert, dont il eut deux filles : Anne et Louise, et deux fils : *Jean* et *Marc Antoine*. Ce dernier abjura le 31 janvier 1686. Il avait épousé en premières noces sa cousine germaine, Charlotte de Briquemaut, et en secondes noces, le 20 août 1684, Jeanne de Caumont.

Toute cette généalogie est résumée d'après la *France protestante* de MM. Haag, où l'on trouve beaucoup de plus amples détails (tome II, p. 130 à 136). V.A. T.

—

Famille de Battine (LIV, 221, 408, 522, 741, 855). — *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration*, t. II, p. 181, article Colomb, dit de Battine, où est donnée la filiation de Jean-Paul-Cyrus Collomb, ou Colomb, né à Gap, autorisé, en 1829, à instituer un majorat, avec anoblissement, mais sans en opérer la régularisation. X X.

—

Colnel Blondel de Joigny (LIV, 835). — On trouvera au *Cabinet des Titres*, à la Bibliothèque nationale, une série énorme de documents précis sur tous les Blondel et principalement sur ces Blondel de Joigny, qui semblent en effet une branche illégitime des vrais Blondel. C'est un long travail à faire, car ces pièces forment un demi volume et un volume entier des *Pièces Originales*. E. GRAVE.

—

Le président Bochart de Saron (LIV, 668 798). — Il est plus que probable que le marquis Bochart de Champigny, qui comparut à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1789, était Conrad-Alexandre Bochart, marquis de Champigny, né en 1733, qui, après avoir fait toute sa carrière militaire dans les Gardes Françaises, était, en 1789, capitaine dans ce corps et maréchal de camp Il servit avec distinction à l'armée de Condé, devint lieutenant général en émigration, Grand Croix de Saint-Louis en 1814 et mourut vers 1822. De son mariage, en 1767, avec Adélaïde-Catherine-Renée de Bérulle, il eut au moins un fils, Amable-Jean-Conrad Bochart de Champigny, né en 1770, à Paris, enseigne aux Gardes en 1789, lieutenant-colonel sous la Restauration Ce dernier est sans doute le grand-père de l'officier de mobiles mort de ses blessures en 1871.

Conrad-Alexandre, né en 1733, ne pouvait donc être le fils du président Bochart ds Saron, né lui-même en 1730, mais c'était peut-être son frère cadet.

S. CHURCHILL.

Jean de Boissières (LIV, 780). — Ce poète, qui était né à Montferrand (Puy-de-Dôme), où sa famille, fort ancienne, remontait au XIIIe siècle, a, de lui, un curieux portrait, gravé sur bois, dans l'une de ses publications. J'ai reproduit ce portrait dans le *Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne*, que j'ai publié en 1904. J'ai, de plus, parlé de lui dans deux autres de mes ouvrages : l'*Histoire de la ville de Montferrand* (in-4°, 1875) et le *Dictionnaire biographique du Puy de-Dôme*, où je donne encore de lui, un portrait. Bien que je me sois beaucoup occupé de l'historique de l'ancien collège de Clermont-Ferrand, dans mon *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, je n'ai pas retrouvé le nom de cet intéressant régent que plaisante si énergiquement notre poète ; mais je me propose de faire des recherches à ce sujet, l'été prochain, en Auvergne ; car je passe l'hiver à Alger.

AMBROISE TARDIEU.

—

Chassebras de Cramailles (LIV, 556, 743, 798). — Je remercie monsieur Th. Courtaux de la réponse qu'il a bien voulu faire à ma question « Chassebras de Cramailles », et, puisqu'il a l'amabilité de se mettre à ma disposition pour de plus amples renseignements, cela m'encourage à poser ici une nouvelle question.

Je possède un ex-libris, dont voici la description : sur une terrasse échancrée par le milieu, deux bergers à têtes de soleil et s'appuyant sur une houlette, soutiennent de l'autre main un écu français : *écartelé, au 1, d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre roses du même* (Chippard) ; *au 2, d'argent, à un arbre arraché de gueules, à la bordure du même* ; *au 3, d'or, à un sanglier de sable, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or* (Lesbahy) ; *au 4, d'azur, à la croix componée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, et chargée en cœur d'une coquille du même* (Saint-Mesmin) ; et sur le bout : *coupe de pourpre et et d'or à trois soleils, de l'un en l'autre, deux et un* (Chassebras). L'écu est timbré d'un casque taré de profil, portant en cimier une tête de héron et au-dessus, sur une banderolle, on lit cette devise : *tempora, tempore, tempera.*

L'ouvrage sur lequel cet ex-libris est collé, porte au-dessous, l'inscription manuscrite suivante : Jacques Chassebras de Cramailles. Je demande :

1°) Si les quartiers de l'ex-libris correspondent à des alliances, réelles ou fictives, de la généalogie fabriquée par Jacques Chassebras de Cramailles, et si, d'après ces alliances, on peut lui attribuer cette marque de bibliothèque ?

2°) Dans le cas contraire, à quel personnage de la famille Chassebras se rapporterait cet ex-libris ?

A. DE REMACLE.

—

Les Cardillac (LIV, 166, 295, 522). — Le livre déjà cité au sujet du passage de Pierre de Cardaillac au château Trompette renvoie, à propos du mariage de celui-ci, au Supplément de Moréri : il s'agit sans doute de son célèbre dictionnaire historique, et on y trouverait peut-être d'utiles renseignements si on le pouvait consulter.

Le même livre donne souvent des extraits du « manuscrit fort précieux, de Mlle d'Aumale, concernant Mme de Maintenon » et qui contenait des lettres de la mère de cette dernière. Cet ouvrage a-t-il été publié, le retrouverait-on ?

Afin d'obtenir l'élargissement de son mari, l'infortunée Jeanne de Cardaillac adressa des placets souvent renouvelés de 1630 à 1639, à plusieurs personnages en vue de la cour et au duc d'Epernon son parent ; à Richelieu lui-même ; au secourable duc de Saxe-Weimar « qui fut le seul, à l'aider de sa bourse et de son crédit » dans ses démarches.

Pendant leur séjour en Martinique, Jeanne de C. revint soutenir en France des procès avec les de Caumont-Dade et les de Némon de Sensac ; les pourparlers et correspondances durèrent, ce semble, jusqu'en 1641.

Pendant les séjours de la jeune Françoise chez Mmes de Villette, de Neuillant, puis chez les Ursulines de Niort ; pendant la reprise des divers procès relatifs à la succession de d'Aubigné, la mère de Mme de Maintenon dut entretenir une assez importante correspondance ; son style, au reste, « est celui d'une personne bien née ». Et je regrette de ne pouvoir fournir que ces vagues indications, peut-être connues au reste (n'ayant pas lu les lettres publiées dans les Archives de la Gironde), mais persuadé que l'intermé-

diairiste intéressé trouvera quelques-uns des documents désirés qui ne peuvent manquer d'exister parmi d'autres vieux et attrayants papiers. Où ?

MARC HUS.

—

Fechter (LIV, 780) — « Connaît-on, demande M H. Lyonnet, à propos de Fechter, des comédiens français ayant joué en langue étrangère ? »

Je puis citer à mon érudit correspondant l'un de nos meilleurs acteurs de drame, que la génération antérieure à la nôtre a si justement applaudi sur les scènes du boulevard, le comédien Taillade.

Artiste d'un rare talent et auteur dramatique lui-même, Taillade, qui possédait à fond la langue anglaise, alla donner à Londres des représentations de Macbeth, de Schakespeare, qu'il devait jouer plus tard, mais cette fois, en français, dans la traduction de Jules Lacroix, sur la scène de l'Odéon.

A. LIBERT.

—

De Leusse. Le nom et la terre. (LIV, 726, 803). — Voici ce que j'apprends d'un membre de cette famille :

Il existe deux généalogies de la famille de Leusse, publiées par elle-même, l'une en petite brochure vers 1830, l'autre en un fort volume in-8° que l'on trouvera aux bibliothèques de Paris et de Lyon. La Chesnaye des Bois dit que cette maison d'ancienne noblesse existait avec éclat en Dauphiné, lors de la cession de cette province à la Couronne, dont Jordan et Guy de Leusse signèrent l'acte de transfert. — Armes : *de gueules, à 2 brochets adossés d'argent, accompagnés de 3 croix de Malte, au pied fiché d'or* — Devise : *Onor in terra, lo spirito in cielo.*

ST-SAUD.

—

Marinier, Hardouin de Chalon de la Marinière (LIV, 726). — Jacques-Hardouin de Chalon, chevalier, seigneur de Maison-Noble et de la Maronnière, baron de Francs (en Libournais, né en 1691, reçu page du roi, en 1707, capitaine au régiment du roi-infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort le 2 août 1743, était fils de Louis-François de Chalon, écuyer, seigneur de Maison Noble et de la Maronnière, et de Jeanne-Henriette de Gauffreteau.

Il épousa en 1734, Marie-Thérèse de Caupenne d'Amou dont il eut : 1° Marie-Anne-Raimonde ; 2° Jeanne-Henriette, mariée, en 1756, à Louis de Carbonnié de Castillonnés ; 3° N. capitaine d'infanterie ; 4° Hardouin qui suit ; 5° Jean-Charles, né en 1742, député de la noblesse en 1789.

Hardoin de Chalon, comte de Chalon, capitaine au régiment du roi-infanterie, ambassadeur en Portugal, se maria, en 1768, à Marie-Aglaé d'Andlau. Il paraît que sa descendance est encore représentée à Paris.

Voir pour la famille de Chalon, originaire du Poitou, le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau.

PIERRE MELLER.

—

Lettres de Monsigny et de Sedaine (LIV, 837). — M. Arthur Pougin demande qu'on veuille bien lui donner copie d'autographes de Monsigny et de *Sedaine*.

En voici un qui, je pense, l'intéressera, et peut-être même les intermédiairistes.

Pièce in-folio autogr. signée :

Je soussigné certifie et déclare que je suis logé au Louvre en qualité de Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Architecture depuis le mois de juin de l'année 1768, et que le logement que j'occupe et dans lequel je suis à présent, au premier étage et joignant l'Académie d'Architecture et dont je fais partie, est occupé par moi depuis le commencement de l'année 1776.

J'affirme de plus que dans le logement que j'occupe je n'ai aucun meuble ny glace qui appartienne au cy-devant Roy.

En foi de quoi j'ai signé, au Louvre, ce 12e octobre de l'an 1792 de notre ère et de la République le premier.

J. M. SEDAINE.

P. c. c. VICTOR DESÉGLISE.

—

Villiers de l'Isle-Adam (LIV. 781). — Sans donner ceci comme une preuve, j'ai eu entre les mains une généalogie des Villiers dressée par Philippe-Auguste-Mathias de Villiers de l'Isle-Adam. L'auteur des *Contes cruels* y établissait que le grand-maître de l'ordre de Malte au xve siècle était fils de Jacques de Villiers de l'Isle-Adam.

MARTIN EREAUNÉ.

Armoiries à déterminer : à la croix d'or potencée (LIV, 782) — Le livre a été donné en prix par les Pères de la Doctrine chrétienne de Toulouse et les armes demandées sont celles de la ville de Toulouse qui se blasonnent : *de gueules, à la croix de Toulouse d'or, soutenue d'une vergette du même, et un bélier passant d'argent, la tête contournée, brochant sur la vergette ; le tout accompagné en chef de deux tours d'argent, maçonnées de sable. celle à dextre crénelée de trois pièces et celle à senestre couverte en clocheton. Au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

P. LE J.

—

A enquerre (LIV, 782). — Quand on s'occupe des armoiries françaises, on doit en blasonnant, comme dans le cas de Borelli, indiquer *à l'enquerre* ou *à enquérir* ; dans le blason étranger la règle de mettre métal sur couleur ou réciproquement n'existe pas, et ces termes ne se comprendraient pas. Cependant, en peinture, il n'est pas utile de mentionner l'exception qui a présidé à la confection du blason, les émaux parlent d'eux-mêmes ; mais dans les ex-libris toutes les fantaisies ne sont-elles pas permises ? J'ai sous les yeux l'ex-libris de Dufraigne, maître en chirurgie à Autun, XVIIIe siècle, qui porte : *d'argent, à un frêne de sinople*, et pour qu'on n'en ignore, on lit sur le fût de l'arbre, le mot : FRAXINUS ! P. LE J.

—

L'homme sauvage en héraldique (LIV, 613. 754, 813). — « Les « tenants » « diffèrent des « supports » en ce que « cette dénomination ne s'applique qu'aux « êtres humains, tels que anges, moines, « mores, sauvages, etc., ou qui ont quel- « que partie humaine, telle que sirènes, « centaures, etc. ; la coutume de ces or- « nements vient des tournois où les che- « valiers faisaient porter leur écus par « des valets ou écuyers vêtus d'accoutre- « ments bizarres ».

(*Traité complet de la science du Blason*, par Jouffroy d'Eschavannes).

D'après le Père Ménestrier, l'usage en serait venu de ce que les chevaliers faisaient porter leur écu et leur heaume dans les tournois, par des valets recouverts de peaux de bêtes.

La fontaine d'Amboise, en lave de Volvic et du plus pur style Renaissance, monument dont à juste titre sont fiers mes compatriotes les Clermontois, se termine par un lanterneau sur le haut duquel se tient debout un homme sauvage ? complètement velu, comme s'il avait du poil de chèvre, les cheveux sur les épaules, la barbe courte, le profil néo-grec, la tête esthétique ; appuyé à un tronc d'arbre tenant dans la dextre, dont l'avant-bras est fléchi, une branche d'arbre en guise de massue et reposant sur l'épaule ; le bras gauche est presque pendant et retient de sa sénestre un écu qui s'appuie à terre et qu'on dit représenter les armes du cardinal d'Amboise, édificateur de la dite fontaine. Toute la Renaissance a largement usé des « hommes-sauvages » en ornementation. OLIM.

—

Ex-libris avec cygnes et amours (LIV, 838). — C. O. Galimard a gravé au moins deux ex-libris d'après Cochin : l'un pour l'abbé Leblanc, l'autre pour Poisson, marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour.

J. C. WIGG.

*
* *

Ce charmant ex-libris est celui de l'abbé Jean Bernard Leblanc, célèbre littérateur, historiographe du Roi, ami du Président de Ruffey, de Cochin et du marquis de Marigny.

Le dessin original de Cochin s'est vendu 205 francs (voir Archives, juin 1901).

S.....Y.

—

Ex-libris de médecins français (LIV, 727). — En attendant une liste complète de médecins français. possédant un ex-libris, liste qui n'existe probablement pas, voici toujours celle que me fournit ma petite collection ; je serais heureux si notre confrère Valery Decroix y trouvait quelque indication qui serait nouvelle pour lui. Inutile d'ajouter que s'il voulait voir ces ex-libris, je serais à sa disposition.

Anonyme. MNS., rue de la Salpétrière.
P. A. Béclard.
Desbarreaux-Bernard.
Bonnejoy.
L. F. Chéreau.
Chirurgiens de Paris (Bib. des).
C. Clérault
D. Paul Boucher.
D. Bouland (4 différents).

orthographié avec un *n* tandis que la famille connue écrit le sien avec un *m*.

J'ajoute que ce n'est pas seulement la génération de 1835 qui a fait ses délices de ce livre d'un intérêt palpitant. Je l'ai dévoré entre 1865 et 1870 et je puis affirmer qu'à cette époque encore le *Dernier des Rabasteins* était donné en prix dans les établissements religieux et était lu avec passion par les collégiens et même par leurs parents.

Je suis heureux de voir que M. G. Lenôtre veut bien se joindre à moi pour demander qu'on tâche de dégager ce qu'il y a de vrai dans l'aventure et je souhaite que son appel autorisé soit entendu.

Baron J. DE WITTE.

—

Un lâcheur (LIV, 729). — Ce n'est pas « le docteur Féron » qu'il faut lire, mais « le docteur Véron ». D'E.

—

Quincampoix (LIV, 784, 876) — L'étude que je viens de faire des fiefs et seigneuries du canton de Montfort, m'a prouvé que le plus grand nombre ont été possédés par des famille de Paris ou de l'Ile de France. Etienne Pasquier et ses fils, comme les Cyrano, et après eux les Francini, étaient dans ce cas.

Or, il existe en Seine-et-Oise, trois hameaux du nom de Quincampoix ; dans les communes d'Abbeville, de Fontenay-lez-Briis et des Molières Si on veut consulter les notices communales qui sont à la préfecture de Versailles, on trouvera certainement ces anciens seigneurs et on arrivera peut-être à des identifications à peu près certaines. E. GRAVE.

*
* *

Pesche, dans son *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe* (1826) t. IV, p. 587, art. *Quincampoix*, donne à ce nom l'origine suivante :

« *Quimcampoix*, *quinquempoix*, *quinquem-pagus* ; ancienne paroisse dont le nom signifie cinq pays, cinq territoires...

« Différents lieux, notamment une ferme en Mont-Saint-Jean (Sarthe), un moulin à Cherré portent le nom de *Quincampoix*. Pour ce dernier qui était jadis à foulon, il est probable, d'après l'étymologie de ce nom, qu'il était à l'usage de cinq paroisses ou de cinq terres seigneuriales, cinq fiefs. » L. CALENDINI.

Amoral. Areligieux (LIV, 722). — *Amoral* peut encore avoir un sens et désigner certains actes qui n'ont pas par eux-mêmes de moralité et ne l'acquièrent qu'en vertu des circonstances qui les accompagnent. Jadis, en philosophie, on se contentait de les appeler « indifférents ».

Areligieux paraît quelque peu faire double emploi avec *Athée*. En fait, il ne correspond à rien de réel, il n'existe pas d'homme et à plus forte raison de société qui puisse se flatter de n'être ni religieux, ni irréligieux, celui qui n'est pas l'un est bien près d'être l'autre ; c'est le cas de se souvenir de la célèbre parole : « Celui « qui n'est pas avec moi est contre moi ».

En résumé, *areligieux* sera bientôt, s'il ne l'est déjà, complètement synonyme d'*irréligieux*. G. LA BRÈCHE.

—

Randouiller. Emmarroyer. Touiller (LIV, 784, 877). — 1° Je lui ai donné une *randouillée* (volée de coups), écrit aussi *rendouillée*.

C R. de M. *Vocabulaire du Haut-Maine*, pp. 394 et 497.

Cet auteur donne comme origine à ce nom *randon*, violence.

Plus loin, il cite le verbe *rendouiller* (p. 404) « agiter l'eau avec la vase ou avec du purin de fumier pour pratiquer des irrigations ».

2° Le verbe *touiller*, salir, souiller, traîner dans l'eau ou dans la boue, est un vieux mot français donné par Robert Estienne pour synonyme à mêler, mettre en désordre :

> Cil qui resont ès tours montés
> Les revont forment *touvillant*
> Car ils leur gietent plomb boillant
> Guill. Guiart. I, vers 3639).

Ayant *touillé* vos mains au faict plus odieux
Qui se soit oncq admis à la face des Dieux.
(Luc Percheron. *Tragédie de Pyrrhe*, acte V)

Ce mot a des dérivés :

a) *Touillasse* (s. f.) là où se *touillent* les animaux.

b) *Touillement* action de *touiller*.

c) *Tantouiller*. *Je m'sai ben tantouillé la piau*

d) *Patouiller*, remuer les mains ou les pieds dans la vase ou quelque liquide malpropre.

e) *Patouillard*, qui patouille.

f) *Patoi*, *patoué*, *patouil*, eau sale, bourbier.

Cf... le même auteur à ces divers mots.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Le mot *touiller* est employé dans le peuple à Paris, encore à l'heure présente. Je l'ai entendu prononcer par une femme, récemment, au moment où elle remuait de la salade. C'est peut-être un mot importé de Flandre ou d'ailleurs.

En tout cas, je ne le trouve pas dans les *Glossaires* du Poitou et je ne l'ai jamais entendu prononcer dans l'ouest.

Dr M. BAUDOUIN.

*
* *

Touiller n'est pas mêler. Ce mot exprime une nuance très particulière : mêler comme il faut.

Un enfant ne touille pas les papiers de son père, un chien ne touille pas un jeu de quilles, mais un joueur touille un jeu de dominos, une cuisinière touille la salade, une laveuse touille le linge, un jardinier touille des graines assorties, etc. Touiller est travail utile.

Pourquoi ce mot dialectal, qui n'a pas de synonyme en français, n'entrerait-il pas dans la langue ? Parce qu'on lui trouve une sonorité vulgaire ? Pas plus vulgaire que celle de fouiller, mouiller, brouiller, rouiller, souiller, que nous prononçons tous les jours. CANDIDE.

*
* *

En patois berrichon, le mot *touiller* signifie crotter, salir de boue. Exemple : se touiller, se crotter.

Patouiller, eau sale, boue délayée. Exemple : « La pluie a lavé la *bornille* (boue, crotte), ça fait une patouille à ne pouvoir y passer ».

On emploie aussi, en Berry, l'expression *margouiller*, pour patauger : « ça margouille » quand la boue s'attache aux pieds.

Voir *Le Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert, ouvrage couronné par l'Académie, dans sa séance générale du 14 août 1836. 2 vol. gr. in-8°. Paris, Chaix et Cie s. d.

VICTOR DESEGLISE.

*
* *

Ces trois mots sont usités en Picardie.

Randouler s'emploie dans le Boulonnais avec le sens de « faire rouler sans précaution et à grand bruit des vases de cuisine et d'autres objets ». — « Quant aux personnes, elles sont randoulées dans une voiture qui tressaute sur un chemin mal pavé ». (D. Haigneré, *Vocabulaire du patois boulonnais*). — *Randoulée* signifie une volée de coups. (*Ibid.*) Aux environs de Saint-Pol (Pas-de-Calais), randouler est employé avec le même sens. *Randoule* ou *randouillure* a le sens de *randoulée* et signifie grêle de coups, rossée, verte correction.

Emmarvoyer ou *Enmarvoyer*, d'un usage général en Picardie, signifie contrarier, chagriner, tourmenter.

Touiller est aussi fréquemment employé par les paysans picards ; il signifie « mêler, mélanger, mettre en désordre ». (Alcius Ledieu, *Glossaire du patois de Démuin*). Ses dérivés sont : *Touillage*, action de touiller, mélange, gâchis ; — *Touillure*, remuage, emmêlement ; — *Touillard*, *Touilleu*, celui qui touille, — *Touilloire*, *Touilleuse*, celle qui touille.

G. O. VAST.

—

« Tu n'es qu'un Givors ! » (LIV, 729). — Pour répondre à la question posée dans l'avant-dernier numéro, je puis indiquer concernant l'expression : Tu n'es qu'un Givors, l'article signé E. Duboc, paru dans l'*Almanach du Drapeau*, page 414-416. Paris, Hachette, 1900.

A. P. M.

*
* *

Voici ce qui m'a été raconté sur l'origine de cette expression qui veut dire : tu n'es qu'un « daim ». A bord d'un bateau de guerre, les fourriers s'ennuyant un jour firent passer un avis, que, vu les grèves, la verrerie de Givors avait besoin de souffleurs de bouteilles, gain, 7 à 8 fr. par jour. La verrerie, disaient-ils, s'était adressée à la marine pour avoir de vigoureux poumons, et, en conséquence, ceux qui voulaient se faire inscrire devaient subir une épreuve.

Les matelots venaient s'inscrire en foule et les épreuves commençaient : il fallait souffler une bougie à une distance donnée ou bien souffler dans un manomètre de fantaisie, et très gravement les fourriers enregistraient les résultats, rayant les uns, inscrivant les autres.

Parmi les refusés, un vieux mathurin alla se plaindre au commandant, disant que, père de famille, il pouvait aussi bien souffler que les blancs-becs. Le commandant qui ne savait ce que ça voulait dire,

sort de sa cabine et demande à un matelot : Où est le fourrier ? — Mon commandant il inscrit ceux de Givors. Le commandant de plus en plus intrigué, flairant une fumisterie, interroge d'autres matelots et entend parler de Givors à chaque instant. Enfin il fit irruption dans la chambre où les fourriers éprouvaient les souffleurs.

Depuis ce temps, quand un matelot veut se moquer d'un autre, il lui dit : « Va donc, tu n'es qu'un Givors ! ». CH. D.

—

Reprendre du poil de la bête (LIV, 504, 654, 766, 830). — Nous avons en Poitou le chien rouge et le chien vert, animaux purement fantastiques.

Notre chien vert, comme le loup vert de Jumièges, appartient à la sorcellerie, tel aussi le bouc *pers* de la Vendée.

On dit d'un ivrogne qu'il a été mordu par le chien *rouge* . C'est là notre bête au poil salutaire, il s'agit encore d'un chien, mais avec cette particularité de plus, qu'il est *rouge*, le vin n'a-t-il pas souvent cette couleur ?

Il serait curieux de savoir si ce chien rouge est connu par ailleurs, la chose est probable.

Ne s'est-on pas demandé quel rapport la tradition populaire pouvait bien avoir trouvé entre le chien et l'incendie. Ne serait-ce point à cause de cette prétendue couleur rouge qui est aussi celle du feu ? A qui nous reprocherait d'envahir arbitrairement le domaine de la légende, nous pourrions citer le bras *rouge*, sorte d'ondin *méchant* de la Sèvre et de la Drôme. LÉDA.

—

Lapsus au théâtre. Contre-petteries célèbres (LIV, 617, 829). — Je me rappelle avoir, en 1851 ou 1852, époque des premières installations du télégraphe électrique sur nos voies ferrées, entendu citer cette phrase, probablement composée à plaisir : « Etes vous à piste foxe, près de ce télégriphe électraque, sur ce chemer de fin » ? V. A. T.

*
* *

Un missionnaire chinois terminait son discours par souhaiter le ciel à ses auditeurs, qui se mirent à rire en l'entendant. Peu au courant des finesses de la langue chinoise, il avait souhaité à ses auditeurs, au lieu du ciel, des pattes de canard.

On connaît cette contrepetterie : un prédicateur terminant son sermon par ces mots : « Et que Dieu vous en fasse la grâce » s'embrouilla et d'une voix émue, s'écria : « Que Dieu vous engraisse la face. »

X. X. X.

*
* *

A citer aussi l'anecdote suivante que je relève dans l'*Intermédiaire* (XXIV, 986) :

C'était au théâtre du Cirque. « La scène représentait un bivouac désolé que visitait Napoléon :

« — Hé bien, mes enfants, il ne fait pas « bon ici.

« Le tambour-major devait répondre : « *Quelle détresse, sire !*

« Tout alla bien aux répétitions.

« A la première, le tambour-major, « pris d'émotion, perdit la mémoire et « dit : *Quelle dèche, sire* !

« La salle éclata en applaudissements, « et le mot est resté. »

*
* *

Un capitaine :

Au lieu de : « Sonnez, trompettes » : « Trompez, sonnettes ». CURIOSUS.

—

Le mot « sujet » (LIV, 172, 291, 599. — Aux conclusions persuasives fournies par l'*Ancien Magistrat*, il faut ajouter l'étymologie de ce mot, qui n'est autre que le *sub jectus* latin du verbe *sub jacere* (gîser sous...). Or, on peut être *jectus sub Republica* comme aussi être *jectus sub rege*, de sorte que ce mot indique indifféremment le citoyen d'une monarchie ou d'un Etat républicain.

C'est un peu le cas du mot *souveraineté*. Dans le langage des chancelleries, on parle des droits de *souveraineté* de la France, des Etats-Unis, de la Suisse et de toute autre république sur certains territoires, quoique la forme de ces gouvernements n'admette pas le *souverain* individu.

COLOCCI.

—

La sensation du vol aérien pendant le sommeil (LIII ; LIV, 98, 263). — Je ne sais si quelqu'un a rappelé ces paroles de Fourier, le phalanstérien :

Il nous arrive parfois pendant le sommeil, de goûter ce plaisir, ce bien-être du corps parcourant un espace immense avec plus de rapidité que l'hirondelle et se détachant de la terre sans intervention d'ailes : c'est une faculté dont jouissent constamment, dans l'autre vie, les âmes des défunts pourvues de corps aromaux ; c'est dans ce plaisir inconnu

pour nous, que consiste le bonheur d'exister, et jouir à chaque instant, par le seul avantage de se mouvoir sans fouler la terre, sans forcer de jambes, sans s'aider d'un porteur.

Cf Ch. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, 1 partie, Prolégomènes, Pivot direct, Ulter, Immortalité bi-composée.

G. Fournier.

—

La seconde vue (LIV, 784). — Valère Maxime nous rapporte le fait suivant: Deux amis Arcadiens voyageant ensemble se rendaient à Mégare, l'un chez une personne de sa connaissance, l'autre dans une auberge. Le premier vit en songe son compagnon de route le suppliant de venir à son secours et le défendre contre les attaques de l'aubergiste. Réveillé par cette vision, il saute à bas de son lit et gagne au plus vite la taverne ; mais se ravisant, il se remet à dormir. L'image du blessé lui réapparaît, réclamant une vengeance ; le malheureux lui conte que son corps, massacré par l'aubergiste, vient d'être transporté sur un char à la campagne et recouvert de fumier. Vaincu par les prières réitérées de son compagnon de voyage, il accourt aux portes de la ville et aperçoit le char en question et la victime. L'aubergiste fut condamné à mort sur la plainte de l'Arcadien survivant.

Cow Boy.

—

Serpent. Anecdote extraordinaire de Michelet (LIV, 111, 203, 266, 481, 602). — Depuis que la question est posée, on n'a rien cité d'antérieur au texte de Michelet. La légende est cependant beaucoup plus ancienne. Elle remonte si bien à l'antiquité que le nom même du serpent *boa* n'a pas d'autre origine.

Les Latins appelaient *boa* ou *bova* une vipère d'Italie qui tétait leurs vaches. *Aluntur primo bubuli lactis succo, unde nomen traxere* (Pline, viii, 14).

Elien et Plutarque ont rapporté l'un et l'autre des histoires de femmes aimées par des serpents en Arabie et en Grèce. Flaubert, en mettant la scène à Carthage, n'a changé que peu de chose à leurs récits. Il les avait lus.

On découvrirait certainement des faits analogues chez les anecdotiers du xvie siècle Voici une allusion que je retrouve dans un poëme de 1676, *le Temple de Marsias* :

Comme on voit un serpent échaper au teton,
Qu'il a longtemps succé d'un appétit glouton,
Et tomber immobile auprès de la bergère
Que le traître a surprise...
Voici que de nouveau je retombe en faiblesse.

Candide.

—

Vous êtes monlion... Victor Hugo et Mlle Mars (LIV, 779, 872). — Il y a une trentaine d'années, j'ai eu l'occasion d'acheter à la librairie Hénaux, quai Malaquais, à Paris, plusieurs volumes, en édition originale, provenant de la bibliothèque de Mlle Mars, entre autres *Hernani*, Paris, Mame, Delaunay-Vallée, 1830, on y lit en effet, page 70 :

Vous êtes mon seigneur, vaillant et généreux !
Je vous aime.

On connaît les discussions qui eurent lieu, pendant les répétitions entre l'auteur et l'actrice, au sujet du mot « lion ». Néanmoins le bon accord fut rétabli, car sur le dit exemplaire offert par Victor Hugo se trouve cet ex-dono :

A Mademoiselle Mars
Hommage d'admiration
Victor H.

En outre est ajoutée une lettre autographe, page in-8°, avec l'adresse postale, 2 avril 1830 : —

Mademoiselle Mars,
54 *ter* rue Saint-Lazare.
pressé.

Je renouvelle à ma sublime Dona Sol tous mes remercîments *personnels* pour la grâce qu'elle a eue de jouer mercredi.

Je garderai, comme elle, souvenir de ce jour-là, mais souvenir de reconnaissance et de dévoûment.

Son plus ardent admirateur,
Victor Hugo.

Ce jeudi.

A l'exemplaire on a ajouté :

Un portrait de Victor Hugo, lithographie de l'époque — et

Une lithographie énergique de *Raffet* avec la légende :

Dona Sol.
.....Vous voyez ce poignard ?
.....Ah ! vieillard insensé,
Craignez-vous pas le fer, quand l'œil a menacé ?
Acte 5, scène 6.
Victor Deséglise.

*
* *

Un très fin lettré deviné derrière les deux initiales H. M. m'adresse une question sur le fameux vers :

Vous êtes mon *lion* superbe et généreux,

Il rappelle à ce sujet une citation des Mémoires d'Alexandre Dumas reproduite dans *Victor Hugo raconté*, et la célèbre querelle entre Mlle Mars et Victor Hugo.

Mlle Mars éprouvant une certaine répugnance à appeler M. Firmin mon *lion*, voulait modifier le vers ainsi :

Vous êtes *mon seigneur* superbe et généreux.

Victor Hugo résista, et il donna lui-même la raison : « mon *lion* relève le vers et *mon seigneur* l'aplatit. »

Or, H. M. me pose la question suivante : Comment concilier cette anecdote avec le fait qu'au moment des répétitions *le vers sur lequel se livrèrent ces batailles n'existait pas ?*

Je réponds sur ce premier point que le vers :

Vous êtes mon *lion* superbe et généreux,

existait avant et pendant les répétitions ; que c'est même *le seul qui ait été écrit*, le seul qui figure sur le manuscrit ; et Victor Hugo a si bien voulu écrire ce vers, et celui-là seul, que ce mot de quatre lettres *lion* n'étant pas suffisamment marqué, dans la rapidité de l'improvisation, a été repassé à l'encre, les quatre lettres plus noires recouvrant exactement et laissant voir les quatre lettres primitives. Donc, sur ce point il n'y a pas d'équivoque, le vers du *lion* est le seul qui existe. Il n'y a pas une seule variante. Et on sait que le poète était prodigue de variantes. Il n'a même pas voulu noter la variante de *mon seigneur* qui lui avait été soufflée par Mlle Mars.

H. M. ajoute, il est vrai, que le vers du *lion* ne se trouve ni dans la première, ni dans la seconde édition d'*Hernani*, qu'il est remplacé par le suivant, proposé par Mlle Mars, mais avec une petite modification :

Vous êtes mon Seigneur, vaillant et généreux.

Si donc la querelle entre Victor Hugo et Mlle Mars est exacte au sujet du *lion*, elle aurait eu un autre dénouement que celui qui a été indiqué par Alexandre Dumas et qui a été reproduit dans *Victor Hugo raconté*. Le poète aurait d'abord résisté, aurait maintenu son vers, mais il n'aurait pas persisté jusqu'au bout dans sa résistance et aurait subi plutôt qu'accepté le vers :

Vous êtes mon seigneur vaillant et généreux,

d'abord, pour désarmer son interprète, ensuite pour ne pas trop désorienter les classiques. Sur ce dernier point, il ne peut pas y avoir d'incertitude.

En effet, le manuscrit du souffleur daté de 1830 porte le vers proposé par Mlle Mars.

Ce manuscrit est intéressant à étudier. Il renfermait tout d'abord le vers :

Vous êtes *mon lion superbe* et généreux.

Au-dessus des mots soulignés on avait écrit au crayon *mon seigneur vaillant*. On a effacé ces mots ; mais on distingue encore les lettres *m o* la queue du *g* et trois lettres *a i* et *t* du mot vaillant ; puis les trois seuls mots *mon lion superbe* ont été grattés dans le vers et, d'une écriture plus grasse, ont été remplacés par *mon seigneur vaillant*.

C'est ce manuscrit conforme à la représentation qui a été remis à l'éditeur, voilà pourquoi le vers de Mlle Mars se trouve dans l'édition originale.

Il résulte de cette controverse que Victor Hugo a écrit un beau vers et que le vers plat, amélioré, je l'avoue par la virgule après mon seigneur, n'a jamais existé ni dans son esprit ni dans son manuscrit.

GUSTAVE SIMON.

—

Victor Considérant et sa doctrine (LIV, 836). — Je ne trancherai pas la question de doctrine. Il existe encore des amis de Victor Considérant, peut-être même des disciples, c'est à eux à se prononcer. Je ne puis que communiquer cette lettre qui figurait au dernier catalogue Noël Charavay. Je la tiens de son obligeance inépuisable. C'est Victor Considérant qui parle. On le trouvera peut-être un peu bien religieux et mystique, et ce ne sera pas la moindre des surprises qu'éprouveront ceux qui ont cru, par la façon dont il fut parlé de lui, à sa mort, qu'il fallait voir dans Considérant un socialiste démolisseur de notre vieux monde et de ses traditions.

La lettre est écrite sur du papier à en-tête ; on lit dans la manchette :

« Ecole socialiste. *La Phalange*, journal de la science sociale, politique, industriel et littéraire, rue Jacob, 54 *bis*. »

Puis, en manchette, toujours :

« Dépôt central des publications de l'Ecole sociétaire. On est libre de ne pas affranchir les lettres où l'on fait les demandes d'abonnement. »

« *La Phalange* paraît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix de l'année, 35 fr. Six mois, 19 fr. Trois mois 10 fr. »

Je relève ces indications, elles peuvent être utiles pour une histoire de la presse.

Arrivons à la lettre. En voici le texte :

Vor Considérant directeur de La Phalange, *disciple de Fourier, à Sa Seigneurie,*

Le Révérend Père Cipolletti, ancien général de l'ordre des prédicateurs.

Paris, le 27 octobre 1838.

Mon Révérend Père,

Les journaux français viennent d'annoncer, d'après le *Diario di Roma*, que Votre Seigneurie a prononcé, devant l'académie de la religion catholique de Rome, une réfutation excellente de la théorie d'association de Charles Fourier et des travaux de ses disciples.

En propageant cette théorie, mon Révérend Père, nous obéissons aux sentiments les plus religieux, car nous croyons qu'elle apporte le moyen de faire enfin vivre en bonne harmonie les hommes qui jusqu'ici se sont déchirés entre eux comme des bêtes féroces malgré les efforts de toutes les églises chrétiennes et principalement de la sainte et puissante église catholique, apostolique et romaine. Un système qui aura pour effet (ainsi que nous ne pouvons en douter), de mettre la paix, la justice et le bonheur dans les relations des hommes, de faire régner sur toute la terre la fraternité évangélique et la gloire de Dieu est nécessairement d'origine divine, car tout bien et toute vérité viennent de Dieu.

Aussi, mon Révérend Père, nous croyons être les fidèles serviteurs de Dieu et de l'humanité en travaillant à répandre cette doctrine dont la réalisation sera le *salut social* du monde, et qui, amenant l'unité des nations préparera le triomphe de la vérité sur toute la terre, et en particulier le triomphe universel de la vérité religieuse. Il ne faut pas douter, ô mon Père, que si l'Empire du monde est réservé à la Foi catholique, apostolique et romaine, c'est à la suite de l'établissement de l'*unité sociale* que cette Foi pourra seulement conquérir tout son empire; car cette conquête lui serait toujours bien difficile tant que la famille humaine resterait morcelée en mille peuples sauvages, barbares ou civilisés, ennemis les uns des autres, et dont les intérêts, les mœurs, l'état social, le langage, etc. etc., offrent la plus inextricable, la plus fatale incohérence. Et sans nul doute, à nos yeux, mon Révérend Père, l'Eglise catholique et son vénérable et pieux chef remonteraient à leur ancienne place, reprendraient leur ancienne influence sur les peuples et l'étendraient jusqu'aux confins les plus reculés du monde, si par l'initiation facile de l'organisation sociétaire et de l'harmonie sociale, ils se faisaient des droits souverains à la reconnaissance et à l'amour universel des nations.

Notre conviction profonde dans la bonté de la voie que nous suivons ne nous empêche point, mon Révérend Père, de rechercher la vérité partout, même et surtout dans les objections qui sont faites à la théorie que nous défendons. Et comme Votre Seigneurie en se tenant à la réfutation de cette théorie n'avait certainement pas pour but de prononcer un discours académique, mais bien de détruire ce qu'elle regarde comme une grande erreur, nous ne doutons pas du plaisir pieux qu'elle va ressentir en voyant les propagateurs de ce qu'elle regarde comme une erreur, demander avec empressement, eux-mêmes, non seulement à éclairer leur esprit par la connaissance de ladite réfutation, mais encore à éclairer, en rendant cette réfutation publique, l'esprit de tous ceux qui ont été jusqu'ici séduits par leur théorie.

Que Votre Seigneurie, mon Révérend Père, daigne donc avoir la bonté (qu'on doit considérer en même temps et sans laquelle la réfutation n'aurait pas de but utile) de faire parvenir à celui qui a l'honneur de lui parler en ce moment, le discours qu'elle a prononcé sur la théorie d'association de Fourier devant l'académie de la religion catholique, avec la permission de publier ce discours dans *La Phalange*, journal de l'Ecole sociétaire, fondé par Fourier.

J'ai l'honneur, d'être, de Votre Seigneurie, mon Révérend Père,

le très humble, très respectueux et très obéissant serviteur.

Victor Considérant.

Paris, rue de Taranne, n° 8.

Cette lettre ne répond pas entièrement à la question, mais on conviendra qu'elle est fort curieuse et un peu inattendue. Maintenant, j'avoue ignorer si les amis de Considérant préparent une étude et par conséquent où elle en est. Mais s'ils ne connaissent pas cette lettre, ils la liront avec intérêt. Y.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le mystérieux conteur « Du Roc Sort Manne ». — Le 12 septembre 1573, le Roi donnait privilège à Nicolas Bonfons d'imprimer et exposer en vente un recueil de contes inédits dont voici le titre d'après l'édition de 1574 :

Nouveaux récits ou comptes moralisez, joinct à chascun le sens moral par Du Roc Sort Manne, avec Privilège. — A Paris, par Nicolas Bonfons, rue neuve nostre Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas. — 1574. — petit in-8° frontisp. gravé. 16 ff. non chiffrés, 178 ff. chiffrés. 1 f. non chiffré pour le privilège.

Ce recueil se compose de vingt-trois nouvelles licencieuses à la suite desquelles l'auteur se contente de dire aux dames : « Gardez-vous d'en faire autant ». Sa « moralité » ne va pas plus loin.

De l'édition de 1574, c'est toujours le même exemplaire qui passe en vente depuis deux siècles. Du Fay le fit relier en veau chez Padeloup. Le comte de Toulouse l'acquit à la vente de la *Bibliotheca Fayana* (1725) par l'intermédiaire du libraire Gabriel Martin et en fit frapper les plats à ses armes. Depuis, il a passé dans les collections de Crozet, du baron Pichon et du comte de Béhague (1).

D'une contrefaçon faite à Anvers en 1575, on connaît deux autres exemplaires : l'un, qui est rogné à la lettre, vient de La Vallière, (?) Méon, Tripier et Chédeau ; l'autre, en veau fauve de Thouvenin, est celui de Viollet-le-Duc qui a paru depuis à la vente Auvillain.

C'est, en somme, un livre fort rare, et d'autant plus mal connu qu'il n'a jamais été réimprimé.

De qui est-il ?

On a souvent posé la question sans la résoudre. Le feuillet non chiffré en regard du feuillet 1 donne cette indication, mieux faite pour piquer notre curiosité que pour la satisfaire :

Anagramme du nom de l'auteur : Du Roc Sort Manne.

Et l'avertissement aux lecteurs est signé R. D. C.

Après avoir vainement essayé de disposer les quatorze lettres de l'anagramme dans l'ordre des trois initiales, Viollet le Duc trouva sans doute que ce raisin était trop vert et prit le parti d'injurier l'écrivain, qui ne valait pas la peine, dit-il, que l'on se donnât tant de mal pour lui. En quoi il était doublement injuste, car le livre est intéressant, par son contenu et par sa langue. Les philologues qui étudient le vocabulaire du XVIe siècle trouveront là des notes bien curieuses à prendre, ainsi que les historiens de nos contes nationaux. Il serait donc fâcheux que l'auteur du recueil restât longtemps inconnu pour nous, comme l'est encore le « Cavalier françois » qui écrivit les *Heures perdues*.

Je viens de trouver la solution de ce petit problème en examinant le Sonnet Liminaire, et je suis surpris que Viollet-le-Duc n'ait pas commencé par là, car il n'y avait pas loin de l'anagramme à l'acrostiche...

Sonnet a la jeunesse

Retirez-vous, ennuy, dueil et tristesse !
Ores vous faut de ce lieu absenter.
Malgré vos dents, nous viendra visiter
Avec plaisir la désiré liesse.

Nul donq'ne soit, au sommeil de paresse
Nouveaux récits luy orrons réciter,
Et nous verrons qu'elle veut contenter
Tous ceux qui sont du party de jeunesse.

Dehors, vieillards proches à pourriture !
Vous la cerchez, de vous elle n'a cure,
Car il n'est plus de vous ce qu'a esté.

Ris toy, ris toy, jeunesse gracieuse,
Car n'est à toy, ny pierre précieuse
Semblable en rien en vertu et beauté.

Le dernier tercet ne présente aucun sens, tel qu'il est imprimé ; mais la coquille qui le défigure n'est pas difficile à corriger. Il faut lire évidemment :

Or n'est à toy, ny pierre précieuse.

Et le sens de la phrase devient clair : « Ni l'or ni les pierres précieuses ne sont comparables à la jeunesse, en vertu et en beauté ».

Si maintenant nous lisons verticalement les premières lettres des quatorze vers nous obtenons :

Romannet du Cros.

dont l'anagramme est du Roc sort manne.

Pierre Louys.

(1) Brunet signale une édition de 1573, qui existe sans doute dans une bibliothèque publique, mais qui ne semble figurer dans aucune collection particulière. Elle serait sans nom d'auteur.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LIV° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Décembre 1906

42e Année — N° 1134

31 bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

945

Il nous faut répéter à nos correspondants qu'il est nécessaire qu'ils signent leurs envois, ou de leurs noms, ou d'un pseudonyme déjà adopté par eux, ou qu'ils adoptent pour la première fois en le faisant connaître. S'ils emploient des initiales, nous les prions, pour éviter toute confusion, d'adopter des initiales qui ne sont pas déjà une signature en usage. S'il en était autrement, ils en seraient avisés.

Nous sommes contraints à chaque instant, de faire suivre des réponses directement : il est donc indispensable que nous sachions à qui les faire tenir.

Le secret des pseudonymes est rigoureusement gardé.

Toute lettre anonyme ou signée d'un pseudonyme inconnu sera considérée comme non avenue.

—

Questions

—

Le roi des gitanos. — Le roi des gitanos d'Espagne est mort à Grenade. Il s'appelait Chrorrojumo et s'intitulait « descendant des Pharaons d'Egypte ». Il était âgé de quatre-vingts ans.

Sa figure et son accoutrement pittoresque étaient bien connus de tous les touristes étrangers visiteurs de l'Alhambra, où il se tenait en permanence, réalisant de jolis bénéfices, grâce à la vente de ses photographies

Que sait on de certain sur cette royauté des gitanes ?

946

Que sont devenus et la Soledad et la Macarona, dont l'apparition, à l'Exposition de 1889, fut un clou d'or ? Y.

—

Lettres de Napoléon à Joséphine. — Dans une lettre de Londres, du 3 mai 1858, Mérimée écrit à l'*Inconnue* :

Hier, j'ai reçu la visite d'une dame et de son mari qui m'apportaient des lettres autographes de l'empereur Napoléon à Joséphine. On voudrait les vendre. Elles sont fort curieuses, car il n'y est question que d'amour. Tout cela est très authentique, avec du papier à en-tête et les timbres de la poste. Ce que je comprends difficilement, c'est que Joséphine ne les ait pas brûlées aussitôt après les avoir lues...

Que sont devenues ces lettres ?

Un curieux.

—

Enfants de Napoléon Ier. — En dehors du comte Waleski et du comte Léon, Napoléon Ier eut-il d'autres enfants naturels ? I.

—

Les dernières paroles des exécutés. — La peine de mort est à la veille de disparaître. Plus tard, on s'enquerra, avec intérêt, de l'impression que faisait, sur les exécutés la vue de l'échafaud. On la cherchera dans leurs dernières paroles. Ne pourrons-nous les recueillir ici : dernières paroles d'infâmes ou de martyrs, mais, après tout, d'hommes qui savaient vivre leurs dernières secondes, avant le saut dans l'éternité ? Dr L.

Quel était le régiment envoyé en 1803 à Bréhat. — Dans une notice sur l'île de Bréhat appartenant à la série de mémoires sur les ports de France publiée par le service des Ponts et Chaussées, je relève cette anecdote :

En 1803, débarquait dans l'île un escadron de cavalerie venant à pied, des extrémités de la Hollande. Cette troupe était exilée à Bréhat pour avoir laissé prendre l'étendard du régiment. Elle fut rigoureusement traitée, on lui fit dresser ses tentes dans la partie nord de l'île, exposée aux violentes tempêtes de ces parages. Les cavaliers ne pouvaient sortir du camp que pour participer au service de place dans les ouvrages fortifiés dont l'île était alors couverte.

Quel était le régiment, à quel officier l'étendard fut-il enlevé ?

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Un associé du « Père Duchesne ». — Je vois, dans un compte rendu de la séance des Jacobins du 24 octobre 1793, qu'un « membre du Comité de surveillance du département de Paris » attaque très violemment un certain Marquet, « associé littéraire » d'Hébert. J'avais toujours cru que le trop fameux substitut du procureur de la Commune était seul à rédiger le *Père Duchesne*, surtout depuis le 10 août. Peut-être ce Marquet écrivait-il dans les journaux pour lesquels la feuille d'Hébert faisait de si bienveillantes réclames qu'on aurait pu l'y croire particulièrement intéressé. — En tout cas, quel était ce Marquet qui passa à peu près ignoré dans l'histoire de la Révolution ? D'E.

—

Noms originaux des villes étrangères. — M. Jolibois vient de proposer au Conseil municipal de Paris de faire apprendre dans les écoles les noms originaux des villes étrangères qui diffèrent de ceux que nous employons. C'est fort bien, cela ne sera pas bien difficile, car la liste n'est pas fort longue ; mais nous croyons que l'honorable conseiller se trompe lorsqu'il croit que cette réforme sera adoptée à bref délai par le monde des affaires, bien que certaines grandes maisons l'appliquent déjà dans leur correspondance étrangère.

Nous aurions compris qu'il blamât les géographes d'avoir négligé cet objet dans les livres scolaires, nous comprenons moins qu'il s'en prenne aux grammairiens français.

D'après lui, nous aurions transformé les noms étrangers, alors que les étrangers « appellent tout bonnement « Paris » Paris et « Marseille » Marseille. Il me semble cependant que les Anglais écrivent « Marseilles » et les Italiens « Parigi ». La vérité est que tous les peuples en ont agi de même, mais il existe dans certaines sphères une tendance très prononcée à trouver parfait tout ce que font les étrangers et à nous mettre en infériorité à leur égard. C'est peut-être là un reflet des banquets qui réunissent si souvent nos hommes politiques et nos édiles avec ceux de l'étranger, mais il n'arrive pas jusqu'à ceux qui n'en ont vu que les menus dans les journaux et qui conservent une meilleure idée de notre pays.

Quant à la réforme scolaire que nous approuvons, comment pourra-t-on l'appliquer aux pays orientaux, dont les alphabets diffèrent du nôtre ?

On voit que le projet et ses considérants ouvrent la porte à plusieurs questions auxquelles nos savants confrères de l'*Intermédiaire* pourront faire d'intéressantes réponses. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Famille de Fleuret. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* aurait-il l'obligeance de m'indiquer où je pourrais trouver des renseignements généalogiques sur les origines d'une famille de Fleuret, dont l'une des branches a longtemps habité le Médoc ?

Elle figure à l'Armorial de d'Hozier : J. B. de Fleuret, capitaine au régiment de la marine. Un autre de ses membres était garde du corps en 1675 (Bibliothèque nationale).

Cette famille prétendait descendre des comtes d'Armagnac. Cette prétention était-elle justifiée ? Où peut-on trouver des renseignements à cet égard ? XXXX.

—

Lambert Lombard, peintre verrier. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur cet artiste, auteur des vitraux de l'abbaye de Herckenrode ? Ces vitraux portent des dates entre 1530 et 1540.

C. B. O.

De Mathelan. — Blanche de Courtenay, fille de Pierre de Courtenay et de Perrine de La Roche, épousa, après 1514, Marc de Mathelan, seigneur de Marinvilliers (Loiret) et des Taboureaux (Yonne). Du Bouchet en parle, page 273.

Quelles étaient les armoiries de cette famille de Mathelan, que l'on croit d'origine écossaise, et qui était encore propriétaire des Taboureaux en 1684 ? Dans quel ouvrage pourrait-on trouver des renseignements sur cette famille et sa descendance, postérieurement à 1684 ?

MAC-IVOR.

—

Paul de Musset et Lamartine. — Dans la *Revue de Paris*, M. Léon Séché vient de rappeler l'*Entretien littéraire* où Lamartine, après la mort de Musset, jugea à la fois si légèrement et si sévèrement ce poète. Il loue Paul de Musset de n'avoir pas protesté publiquement. J'ai pourtant l'impression, assez vague, il est vrai, qu'il l'a fait. Quelqu'un pourrait-il préciser mon souvenir à cet égard ?

A. JY.

—

Festieux, commune de l'Aisne. — Quelles sont l'origine et la signification du nom de cette localité, en latin Festeolis, Festulium, Festuacum ? On a proposé Festung, forteresse en allemand. Voir Matton, *Dictionnaire topographique de l'Aisne.* TH. COURTAUX.

—

Philon de Biblis. — L'*Hexameron rustique* (Bologne 1671, page 27) dit qu'un très habile homme a mis en français un livre de Grotius sur la religion chrétienne, et qu'au lieu de traduire Philo Biblius par Philon de Biblis, il l'a traduit par Philon le libraire. Quel est ce livre ? et quel est cet habile homme ?

A. JY.

—

Gherardini de Toscane et Geraldines d'Irlande et d'Angleterre. — *Que sait-on sur ces familles.*

—

Les sept sœurs dites les sept péchés capitaux. — Les sept demoiselles appelées, dans les Chroniques du XVIe siècle, les « sept péchés capitaux » étaient-elles les sœurs de Gabrielle d'Estrées ou, au contraire, ses tantes et par suite les sœurs de Françoise Babou de la Bourdaisière, femme du marquis d'Estrées, bien que, d'après les Dictionnaires biographiques, la mère de la Belle Gabrielle n'ait eu que deux sœurs ? G. PLAISANT.

—

Phrase à attribuer : Au fond des vains plaisirs, etc. — De qui ces vers :

Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide
Je trouve un tel dégoût que je me sens mourir ?

R.

—

« Mariage de pantins », par J. de B. — Monnier, 1884, in-8. De qui est ce livre ? BOOKWORM.

—

« Une jolie fille. Femmes à la mer. » — Monnier, 1887, in-12. Est-il possible de savoir le nom de l'auteur ?

BOOKWORM.

—

Vers en écho. — Ce sont des vers que le *Dictionnaire de l'Académie* définit en ces termes :

« Sorte de vers dont la dernière syllabe ou les deux ou trois dernières, étant répétées, font un mot qui, ajouté aux paroles précédentes, en achève le sens ou leur sert de réponse. Les exemples en sont fréquents dans les anciennes pastorales :

Pour vous en dire plus, il faudrait vous pouvoir
Voir.
Aura-t elle pitié de mon mal inouï ?
Oui !

Quels sont les auteurs d'*anciennes pastorales*, à qui sont empruntés les vers que cite l'Académie ? DEBASLE.

—

Un verset de psaume. — Sainte-Beuve avait fait lire à Mme d'Arbouville les lettres qu'il avait reçues de George Sand, au temps où elle aimait Alfred de Musset ; et Mme d'Arbouville, en les lui rendant, lui écrivait : « Si jamais ces lettres devaient paraître, je voudrais qu'elles eussent pour épigraphe cette phrase du psaume, belle en latin : « *Dieu l'a voulu ainsi, afin qu'une âme désordonnée fût à elle-même son supplice.*

« Cette phrase du psaume... » : de quel psaume ? S'agit-il du psaume IX, verset 17 : *Cognoscitur Dominus judicia faciens ; in operibus manuum suarum comprehensus est peccator ?* Mais ce latin n'a rien de particu-

lièrement beau ; et la traduction de Mme d'Arbouville serait singulièrement libre.

S'agit-il d'un autre psaume ?

DEBASLE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à la fasce d'or. — *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux roses de même en chef et d'un croissant montant, aussi d'or, en pointe.*

Ces armes sont peintes à la gauche d'un portrait de jeune guerrier et cette toile porte aussi ces indications : *Anno-1599 — Ætat.27.*

Je fais appel aux confrères érudits et obligeants pour identifier ce portrait trouvé dans les environs de Dreux.

GEORGES CHAMPAGNE.

—

Camisards. — Le surnom donné aux insurgés calvinistes des Cévennes vient évidemment de chemise, *camisa.*

Littré, qui n'en doute pas, n'ose pas dire cependant si c'est parce qu'ils combattaient en chemise ou parce qu'ils se reconnaissaient à leurs chemises.

Quelle est l'origine exacte du mot ? Il y a plusieurs versions : à laquelle s'arrêter ?

Y.

—

Chiner. — En Poitou, où je suis en ce moment, le peuple emploie cette expression pour désigner l'action d'aller par les rues, soit avec des corbeilles, soit avec une petite charrette, vendre des denrées (poissons, légumes, fruits, etc ..)

Je ne doute pas que notre érudit collaborateur, le docteur M. Baudouin si ferré sur toutes les questions folkloriques et populaires poitevines, ne nous éclaire sur cette expression, et ne nous explique son étymologie.

SAINT-SAUD.

—

Dentition, denture. — On peut lire, depuis quelque temps, dans quelques romans et productions littéraires, le mot *dentition*, employé dans le sens de denture, alors que jusqu'ici ce terme ne s'appliquait qu'à la crise dentaire des jeunes enfants. On y dit, par exemple, d'une personne qu'elle a une belle dentition.

Cette innovation doit-elle être admise dans notre langue ?

LÉON SYLVESTRE.

—

Vie de patachon. — A-t-on expliqué l'expression *mener une vie de patachon* ? Cela se dit des vierges folles et, par extension, des jeunes gens qui se livrent à la débauche.

Une monnaie d'argent des Pays-Bas, dans la première moitié du XVIIe siècle, portait le nom de *patacon.*

Cette monnaie passait de main en main, comme les aimables personnes mentionnées plus haut, d'où peut-être l'origine de cette expression courante.

ISKATEL.

—

Soufflets toulousains. — Je trouve dans le *Portefeuille Fontanieu* (Mss. B. N. nouv. acq. françaises 7449 p. 407) cette anecdote :

Les Juifs de Toulouse étaient obligés à cette servitude honteuse qu'un de leurs chefs offrait tous les ans à la porte de l'église cathédrale, le jour de Noël, le Vendredi Saint et le jour de l'Assomption, trois livres de cire, et d'y recevoir chaque fois un soufflet d'un homme fort et vigoureux. Le Roi renvoya l'affaire à un concile provincial qu'il fit assembler à Toulouse même et dans lequel il fut décidé que la demande des Juifs serait rejetée, parce que les rois Charlemagne et Louis le Débonnaire leur avaient imposé ce joug pour les punir d'avoir livré la ville de Toulouse aux Sarrasins, dont le roi Abdérame n'était entré en France qu'à leur sollicitation.

Etait-ce le motif réel de cette « servitude honteuse », et quand celle-ci disparut-elle ?

SIR GRAPH.

—

Graisse humaine. — La graisse humaine a été souvent employée en magie, en alchimie, en médecine. Pourrait-on indiquer des auteurs qui aient traité ce sujet, donner des sources, citer des faits ?

GEO BERNARD.

—

La danse des six visages. — En 1711, à Marly, dans les bals de la Cour, on dansait la danse dite des *six visages.* Les dames imposaient à leurs cavaliers une pénitence.

Quelle était cette danse dite des *six visages* ? Et pourquoi ce nom ?

PAUL EDMOND.

Réponses

—

Exécution de Henri de Montmorency à Toulouse (LII ; LIII ; LIV, 193, 400, 844). — Dans le ms Dupuy 378 (Bibl. nationale), qui contient le « Procès criminel faict à Messire Henry, duc de Montmorency, pair et mareschal de France », ne figurent pas moins de trois relations de l'exécution de ce personnage. Rien dans ces récits très circonstanciés, évidemment rédigés par des témoins oculaires, ne permet de supposer que l'exécution n'ait pas été faite par le glaive et de la façon habituelle alors. Voici d'ailleurs les passages relatifs aux derniers moments du condamné :

... (Il) se feit bander les yeux de son mouchoir, advertit l'exécuteur de ne point fraper qu'il ne luy dist. Il mit son col à plomb sur le posteau, et ses blessures l'empeschant de demeurer ainsy se mit de costé, dit à l'exécuteur : *Frappe*, soudain après dist : *Mon doux sauveur, recevez mon âme*, et l'exécuteur feit son office et d'un seul coup luy abatit la teste dès qu'il fut sur le posteau. Toute la compagnie tourna les yeux pour ne point veoir le coup...

(Relation de ce qui s'est passé à Toulouze à la fin du mois d'Octobre 1632).

(Ce texte n'est autre que celui de l'imprimé dont a parlé M. J.-B. Miron).

... Il dit à l'un des Pères qui l'assistoient : *Mon Père, passez de ce costé là pour empêcher ma teste de tomber si elle bondissoit.* Après il monta, s'ajusta luy-mesme sur le poteau, dit au bourreau : *Mon amy, je te pardonne de bon cœur.* Puis regardant le Père Arnoux : *Adieu, mon père*, dit-il. *Je m'en vais d'un seul coup sans languir.* En fin regardant le ciel prononça dévotement ces belles paroles : *Domine Jesu accipe spiritum meum.* Puis se baissa sur le poteau d'où son âme s'en est vollée au ciel après le coup receu. Jamais il ne s'excusa. Jamais il ne se plaignit. Jamais il ne montra que douceur pour ses ennemis.

Une personne qui estoit présente a escrit toutes ces particularitez.

(Extraict d'une lettre escrite par un des P. Jésuites de Toulouse sur la mort de M. de Montmorency) :

... Cela dit, il monte sur l'eschafaut, se met à genoux, s'abstient de parler en public par pure humilité, baise le crucifix que le Père retire de ses mains, lève les yeux au ciel, demande les prières des Pères qui assistoient, recourt à la Vierge, saint Bernard, saint Ignace, saint Xavier, s'ajuste luy-mesme par trois fois sur le bloc trop bas et mal agencé, souffre grande douleur y appliquant son gozier navré de playes et est contraint d'appuier tout le faix de son corps sur iceluy avec grande incommodité, et ayant dit : *Domine Jesu accipe spiritum meum. A Dieu, mon Père*, receut imperceptiblement le coup de grâce qui luy jetta la teste tout auprès sur l'eschafaut selon son désir...

(Relation de l'exécution du duc de Montmorency à Toulouse, 30 oct. 1632).

On a déclaré ici, à ce propos, que le glaive ne paraissait pas très pratique pour les exécutions. Il n'en est pas moins vrai qu'il fut autrefois en usage, manié qu'il était par des *spécialistes*. Je me rappelle avoir vu au musée archéologique de Gand la collection des anciens glaives de justice de la ville. Il y en a neuf. Aussi M. Prosper Claeys, dans ses recherches sur *le Bourreau de Gand*, déclare-t-il que c'était au moyen d'un glaive à deux mains que ce bourreau tranchait la tête aux individus condamnés à périr par la décollation, tandis que dans certains pays on se servait de la hache. (*Messager des Sciences historiques... de la Belgique*, année 1891, p. 75. DE MORTAGNE.

—

Une lettre de Rotrou sur l'épidémie de 1650 (LIV, 837). — M. G. Champagne n'ignore certainement pas que le *Rotrou* d'Allasseur érigé à Dreux en 1867, tient en main, non point un quelconque manuscrit, mais précisément cette lettre historique. Telle était du moins la pensée du statuaire. M. M.

—

La situation des prêtres mariés après la Révolution (LIV, 834, 907). — M. l'abbé S. Poulet, dans son *Histoire de Forest*, arrondissement d'Avesnes (Nord), p. 500 (Cambrai, 1905, in-8°), raconte la vie d'un prêtre qui se trouvant dans ce cas, fut, en vertu d'un indult donné par le cardinal Caprara, légat *a latere* du Saint-Siège, dispensé de l'empêchement de *l'Ordre*, et put ainsi régulariser sa situation en se mariant religieusement. M. Poulet reproduit l'acte de mariage authentique dans lequel sont exprimées les conditions auxquelles était accordée la dispense. Le mari « est réduit à l'état laïque et privé pour toujours de faire aucune fonction ecclésiastique ;

s'il survit à sa femme il restera, le reste de ses jours, dans le célibat ».

Cet ex-prêtre, qui ne mourut qu'en 1846, fit partie, jusqu'en 1845, du conseil de fabrique, et, ajoute l'auteur, « l'Eglise le releva de l'empêchement d'irrégularité, au premier chef, et accepta pour le service des autels un de ses fils ».

DE MORTAGNE.

*
* *

Voir l'ouvrage très récent de M. Lacombe : *La jeunesse du prince de Talleyrand.* UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Les prêtres assermentés (LIII ; LIV, 18, 62, 116, 283, 401, 507). — Non certes, Camille Desmoulins ne fut jamais « procureur général de la Commune », mais « procureur général... de la Lanterne », comme il osa s'intituler lui-même dans sa *Lanterne aux Parisiens*, et comme le surnom lui en resta depuis. Et, à ce propos, je rappellerai une anecdote *authentique*, paraît-il, qui pourrait fort bien figurer dans l'intéressant dossier réuni par M. Oscar Havard pour l'*Eclair*, sur la participation des Anglais à nos journées révolutionnaires, Un fils d'Albion voulut acheter, en 1789, cette fameuse lanterne à laquelle l'émeute avait accroché tant de victimes. C'était un collectionneur qui ne regardait pas au prix ; mais les Parisiens n'étaient pas de bonne humeur, ce jour-là, et l'Anglais faillit connaître la lanterne autrement que comme collectionneur.

D'E.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (T. G. 685; XXXV à XXXVIII; XLII; LIV, 116, 233, 290, 347, 455, 508, 565, 734, 792, 847). — Elle avait existé. Pour certains, elle n'existait déjà plus ; entre autres, pour le neveu de Rameau.

LUI. — Boire de bon vin, se gorger de mets délicats, se rouler sur de jolies femmes, se reposer dans des lits bien mollets. Excepté cela, le reste n'est que vanité.

MOI. — Quoi, défendre sa patrie... ?

LUI. — Vanité. *Il n'y a plus de patrie.* Je ne vois d'un pôle à l'autre que des tyrans et des esclaves.

(*Edition Monval*, p. 62, 63).

Ces lignes ont été écrites vers 1762.

+

*
* *

Il serait peut-être temps d'en finir avec cette question insoluble. Il suffit de dire qu'à partir de la Révolution, du XIXe siècle si l'on veut, l'idée de patrie s'est épurée et transformée. Cela n'est pas discutable. Au XIXe siècle, un Condé et un Turenne auraient-ils eu l'idée de porter les armes contre la France pour un froissement d'amour-propre ? En 1870, un seul bonapartiste a-t-il songé à prendre du service chez les Prussiens comme les émigrés de 1792 ? Poser ainsi la question, c'est la résoudre. M. P.

*
* *

Dans un volume intitulé : *Histoire mémorable de ce qui s'est passé tant en France qu'en pays étrangers, de l'an 1610 à l'an 1619*, par Boitel, seigneur de Gaubertin, l'auteur, après avoir raconté les précautions prises dans Paris après l'assassinat de Henri IV, en prévision des troubles possibles, ajoute :

Si que chacun en dévotion de se déffendre attendoit les ordres des chefs pour contrepointer les séditions qui se fussent inventées dans les factions de certains misantropes, de qui *Justus Lipsius* dépeint l'horreur sur les peintures parlantes de ses Politiques, pour être cruellement ennemis de leur *Patrie*.

MARTELLIÈRE.

—

La barbe d'Henri IV et le médaillon de Mlle Pluche (LIV, 660, 681, 789, 901). — En tête de la note relative à la lettre du comte Beugnot, il faut lire :

Voici sur ce personnage les renseignements que fournissent les fiches de Labat qui écrit à tort *Beugneau*, au lieu de *Beugnot*, ainsi que signait cet architecte.

L. G.

—

Comment est mort Pichegru (T. G., 702). — Qui a livré Pichegru ? Leblanc, disent les historiens. Sans doute, répond M. Léonce Grasilier (*Par qui fut livré le général Pichegru*, Dorbon, Paris), mais Leblanc n'est qu'un agent secondaire, un simple instrument aux ordres d'une police plus ou moins occulte, tandis que la responsabilité entière devait être rejetée sur un personnage important dont l'histoire a jusqu'ici ignoré le rôle et le nom.

Le véritable auteur de la machination était un policier amateur, nommé François-Xavier-Désiré Joliclerc, professeur

chez l'abbé Gauthier avant la Révolution ; mêlé aux conspirations à Londres. A Paris le retrouve un camarade d'enfance, Couchery, dont le frère est rédacteur du *Courrier de Londres* ; ce camarade est employé dans les bureaux du général Moncey, premier inspecteur de la gendarmerie et chargé de la police militaire.

« Dans cette place, dit M. Grasilier, Couchery est à même de connaître beaucoup de choses, dont il s'empresse d'aviser son frère, mais Joliclerc lui en apprend bien davantage, car il a des relations très étendues. Si l'on pouvait trouver l'introuvable *Courrier de Londres*, on y verrait probablement des nouvelles de France fort tendancieuses et très suggestives qui avaient pour origine le cabinet de Davout aux Tuileries, car Joliclerc fréquentait aussi bien la rue Rovigo, que la rue des Saints-Pères, avec Desmarest, chef de la haute police, et le Premier Consul ne dédaigna pas de s'entretenir avec lui ».

Ce sont les nouvelles données par le canal des frères Couchery qui persuadèrent Pichegru que l'heure était favorable. Or, par eux, Joliclerc dirigeait toute l'intrigue, et rien ne lui fut plus facile que d'en livrer les fils qu'il avait lui-même noués.

Le *Moniteur* annonça que le complice de Couchery, un nommé *Joncler*, était en fuite, c'était lui permettre de passer à Londres pour une victime, et de continuer son métier d'espion auprès des émigrés trop confiants.

M. Grasilier donne à l'appui de sa thèse une lettre écrite en 1812, par Joliclerc, qui avait épousé la fille du général de Montchoisy, il suppliait l'Empereur de l'occuper comme par le passé. C'est significatif.

La Restauration instruite des faits et gestes du personnage l'incarcéra à Toulon. Napoléon se hâta, à son retour de l'île d'Elbe, de le sortir de prison.

Retiré au château de Collias, dans le Gard, il devint maire de cette commune et y mourut en 1836, âgé de 66 ans.

Sa fille épousa un gentilhomme qui avait été chevalier d'honneur de la duchesse de Berry.

—

Les mandats royaux du camp des alliés (LIV, 834). — Est-on bien sûr de l'authenticité de la pièce reproduite ? La signature : « Louis *dix-huit* », me laisse supposer que nous sommes en présence d'une pièce inventée après coup.

GERMAIN BAPST.

—

Napoléon et madame Fourès (LIV, 163, 288, 511). — Puisque l'on revient dans l'*Intermédiaire* sur Mme Fourès, plus tard Mme de Ranchoux, ne serait-il pas possible d'avoir son acte de baptême ? Elle se nommait Marguerite-Pauline Bellisle et devait être née à Carcassonne.

L.

—

Le fils du général Leclerc et de Pauline Bonaparte (T. G., 505). — A joindre au dossier de cette question posée il y a longtemps, la copie intégrale de l'acte de mariage.

ARMÉE D'ITALIE
République Française
LIBERTÉ ÉGALITÉ

Alexandre Berthier,
Général de division, chef de l'Etat Major général,

Ce aujourd'hui, premier prairial (germinal est raturé) an V de la République française, 10 heures du matin.

Par devant moi général de division, chef de l'Etat-Major de l'armée d'Italie se sont présenté :

Emmanuel Le Clerc majeur, fils légitime de Jean-Paul Le Clerc et de Marie-Louise Muoquinet, né à Pontoise, le dix-sept mars 1772, général de brigade, employé à l'armée du Rhin, d'une part,

Et de l'autre citoyenne Paulette Bonaparte née à Ajaccio, en Corse, le 2 octobre 1780, fille légitime de (feu est rayé) Charles Bonaparte et de Letitia Ramolini, lesquels munis des papiers prescrits par la loi, après avoir fait la déclaration de n'avoir contracté jusqu'à ce jour aucun acte de mariage, ont déclaré vouloir contracter ensemble, l'acte de mariage conformément aux lois de la République française, lesquels ont signé avec nous.

Alex. BERTHIER. P. BONAPARTE.
V. E. LECLERC.

Nous chef de l'Etat-Major général de l'armée d'Italie, certifions que la déclaration ci-dessus a été affichée conformément à la loi à la porte de l'Etat-major général le temps fixé par la loi et que jusqu'à ce jour 26 prairial, il n'y a eu aucune réclamation.

Abbaye cistercienne de Herckenrode (LIV, 891). — Je voudrais dire le plus modestement possible aux questionneurs de l'*Intermédiaire* que pour les sujets qui concernent le moyen âge, il y aurait lieu de consulter, au préalable, mon *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Ainsi sur l'abbaye d'Herckenrode j'indique (*Topo-bibliographie*, c. 1412), outre le *Gallia christiana*, une demi-douzaine de publications, dont je crois inutile de reproduire ici les titres assez développés, mon ouvrage se trouvant dans presque toutes les bibliothèques. U. C.

—

L'empereur Guillaume est-il entré dans Paris en 1871 (LIV, 777, 843, 909. — Les souvenirs de Louis Schneider, lecteur du roi Guillaume, présentent un tableau complet de la vie de ce prince, de 1848 à 1873.

L'auteur, à mesure qu'il les écrivait, les a soumis à son maître qui les a corrigés et annotés et en a autorisé la publication après sa mort.

Traduits de l'allemand par Ch. Rabany, ces souvenirs ont été publiés en 1888 (3 vol. in-f.) par l'éditeur Berger-Levrault.

J'y lis (t. III, p. 233) :

L'Empereur ignorait encore la nouvelle télégraphique venue de Bordeaux ; il parla de la réunion du corps de la garde pour se diriger vers la Porte Maillot.

Il me fit part de son intention d'aller à Paris dans le courant de la journée. Après mon expérience de la veille, j'aurais bien voulu l'en détourner ; mais je savais à l'avance que cela était inutile et je vis partir, « avec crainte et tremblement » par la route de Sèvres, l'Empereur, accompagné du comte de Lehndorff.

Sa Majesté se fit conduire dans la ville par le bastion du Point-du-Jour dans l'intention de se diriger de là vers l'Arc-de-Triomphe et les Champs-Elysées. Mais le chemin était mauvais et si embarrassé de barricades et de décombres qu'il était impossible à une voiture de passer. A la première courtine de l'enceinte on dut revenir dans le Bois, ou plutôt maintenant, dans la plaine de Boulogne. L'empereur, renonçant donc à entrer à Paris, retourna à Versailles.

Il me tomba un poids de dessus le cœur quand je vis sa voiture rentrer sans accident dans la cour de la Préfecture.

Voilà qui me paraît décisif.

Il convient d'ajouter que cette douloureuse revue de Longchamps eut lieu le 3 et non le 1er Mars. Geo L.

—

Une fille naturelle de Jérôme Bonaparte (LIV, 553, 686, 732, 846). — Sœur Marie de la Croix était fille de Jérôme Napoléon et de la comtesse Papenheim. Elle avait une influence considérable sur le prince Napoléon qui venait souvent la voir, ainsi que la princesse Clotilde.

Elle est morte dans les bras du prince Napoléon.

Ce dernier avait prié la princesse Matilde de venir voir mère Marie de la Croix, la princesse s'était rendue à ce désir, mais la religieuse l'ayant accueillie comme si elles eussent été de la même mère, en l'appelant « Ma chère sœur », la princesse choquée de ce manque de tact, répondit par l'appellation de « Madame », et ne revint plus aux Oiseaux.

Un rat de bibliothèque.

—

La France et ses limites naturelles (LIV, 667, 793, 846). — Que M. le docteur Bougon nous permette de lui dire qu'il traite bien cavalièrement une question sérieuse.

Quant à son assertion que les Français ont possédé la Franconie, depuis quinze siècles, la comprenne qui pourra ! En qualité de curieux de l'*Intermédiaire*, nous lui demandons de nous apprendre comment la Franconie, berceau des empereurs d'Allemagne au moyen âge, a pu se trouver en même temps au pouvoir des Français ? Léon Sylvestre.

—

Moïse et la croyance à l'immortalité de l'âme (LIV, 778, 852). — Patrice Larroque, dans un livre qui fit beaucoup de bruit en son temps, mais qui est dépassé actuellement par les exégétiques plus modernes, affirme de la manière la plus positive et avec preuves à l'appui, que l'idée de l'immortalité de l'âme est absente du *Pentateuque*.

Si l'on admet que les Hébreux vécurent des siècles sur la terre d'Egypte, en contact par conséquent avec des populations qui d'une manière, à la vérité, subtile et un peu vague, avaient la notion de la persistance du principe de la vie après la mort, on verra là, si l'on veut, une preuve de ce particularisme irréductible qui est

le caractère du peuple d'Israël à travers les âges.

Quoi qu'il en soit, et laissant à d'autres, et pour cause, l'honneur de discuter à fond ce point d'histoire des idées morales et religieuses, je me permettrai une seule observation. Il s'agit de Moïse, l'auteur présumé du *Pentateuque*, peut-être l'est-il comme Homère l'est de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, c'est à-dire de la *Genèse*, de l'*Exode*, du *Lévitique*, des *Nombres* et du *Deutéronome*. Eh bien, je ferai remarquer que dans sa communication de 1873, M Roller invoque des textes plus ou moins concluants, mais qui tous sont postérieurs à Moïse et même séparés de lui par un long intervalle de temps. Or, il ne suffit pas d'invoquer l'école de Moïse, c'est l'autorité de Moïse lui-même qui est en question, et en ne citant que des passages d'autres livres, M. Roller semble reconnaître implicitement qu'il n'y a aucun texte certain en faveur de l'immortalité de l'âme dans le *Pentateuque*.

Dans son *Examen critique des Dogmes de la Religion chrétienne*, Patrice Larroque fait remarquer que le *Livre de Job* n'explique nullement la présence du mal sur la terre et le malheur qui accable si souvent les justes, par le dogme affirmé de l'immortalité de l'âme. Tout au contraire, Job est récompensé dans ce monde de ses souffrances, et le poème finit dans une sorte d'apothéose de richesse et de bonheur temporel.

Je crois, du reste, que l'on a toujours discuté sur l'origine et la date du *Livre de Job*, et ne sais si l'exégèse moderne est arrivée à une solution, je ne dis pas assurée, et n'ai pas de certitude possible en ces matières, mais acceptable. Il me semble que dès le IVe siècle — il est né en 331 et mort en 420 —. saint Jérôme trouvait déjà beaucoup de difficulté à traduire, à comprendre, à situer dans le temps le *Livre de Job*.

Au surplus, je touche à ces questions en amateur et propose moins des solutions que je ne pose des questions à de plus habiles. H. C. M.

—

Notre-Dame de Lorette (LIII; LIV, 238, 419, 619, 910). — Je suis un admirateur du talent et de l'érudition de M. le chanoine Ulysse Chevalier, et je tiens d'autant plus à le dire que si je ne partage pas son opinion sur le sanctuaire des Marches, cela n'enlève rien à ma respectueuse estime pour son érudition incontestée.

M. Ulysse Chevalier argumente ainsi dans son volume : Le miracle de la translation de Lorette ne conste pas des documents. Donc ce fait n'a pas existé. Si le chanoine s'était borné à la première partie de sa proposition, on aurait pu lui dire : c'est une question à étudier ; mais conclure de l'absence de documents à la non existence du fait est une faute grossière contre la logique.

Monsieur Ulysse Chevalier a-t-il bien tout cité intégralement ? Il me semble qu'il n'a pu tout contrôler par lui-même et a publié les documents tels qu'on les lui remettait. Or, on lui a depuis complété des textes non intégralement cités, et il s'est trouvé que le texte complété disait positivement le contraire de ce qu'il lui faisait affirmer. Je fais allusion à la *Descriptio Terrae Sanctae* de Jean de Wurtzbourg, auteur du XIIe siècle, qui, dans le texte complété, affirme avoir vu et remarqué la maison de la sainte Vierge à Nazareth. *Hoc adhuc ostenditur in loco distincto, ut praesens vidi et notavi*. Donc, d'après ce témoin, la Santa Casa existait à Nazareth au XIIe siècle.

D'après des personnes bien plus compétentes que moi, il y aurait d'autres observations, du même genre ou d'un genre analogue, à faire sur ce travail, qui ne serait ni aussi complet, ni aussi exact qu'il semblerait *a priori* le devoir être.

Ceux qui le disent ne sont pas tous des défenseurs de la Santa Casa. Le Dr Lapponi, médecin du pape, qui vient de mourir, et ne croyait au miracle de la translation, dit dans un article à propos de la fresque de Gubbio. « Le Dr Hüffer, de Munich, prépare et a même achevé sur la Santa Casa un ample travail, bien plus profond que celui d'Ulysse Chevalier, et définitif (*esauriente*). Si des amis se permettent cette appréciation, on comprendra que les adversaires ne soient pas tenus à tant de réserve.

Enfin, et voilà le renseignement, inédit, je crois même pour M. Ulysse Chevalier. La question de Lorette a été portée à la Congrégation des Indulgences. Or, je puis assurer qu'on a trouvé dans les archives Vaticanes d'importants do-

cuments qui justifient complètement la tradition ecclésiastique. Ces documents n'ont pas été communiqués à qui a fait à Rome des recherches pour le chanoine de Romans, ni à aucun autre. Ils resteront pour l'usage exclusif de la S. Congrégation, qui pourra, le cas échéant, s'appuyer sur leur teneur pour établir le bien fondé historique de sa décision.

En attendant, la S. Congrégation laisse que les savants s'agitent : elle se réserve le dernier mot.

Dr Albert Battandier.

—

Usuriers de Cahors (LIV, 562, 704, 766). — Après avoir examiné avec soin la passage de *la Divine Comédie* signalé par *M. J. P. K.* (*Enfer*, chant XI), je crois avoir trouvé la solution du problème et je la soumets à notre collaborateur (sauf meilleur avis). Pourquoi le grand poète a-t-il flagellé de préférence les *usuriers de Cahors* plutôt que de telle autre ville de France ou d'Italie ? — Il faut se reporter à l'histoire contemporaine du Dante et se rappeler ses antipathies politiques, et de plus ne pas oublier qu'il retoucha son étonnante épopée jusqu'à la fin de sa vie arrivée le 14 septembre 1321. Or, c'est un pape *français originaire de Cahors* (Jacques Duèze) ex-évêque d'Avignon et de Porto (Italie) qui *le 7 août 1316* avait été élu pape sous le nom de *Jean XXII* à Lyon, par une majorité de cardinaux français pour succéder à un pape français, Clement V). On sait les rancunes et les haines excitées en Italie pendant tout le XIVe siècle, par cette persistance du collège des cardinaux à nommer des prélats français (Il y en eut *huit* à la file). Mais ce n'est pas tout et voici deux autres motifs qui expliquent les paroles du grand poète et ses antipathies contre les *Usuriers de Cahors*. Le pape Jean XXII fut l'adversaire politique irréductible du prétendant à l'Empire, Louis de Bavière représentant du parti Gibelin, celui pour lequel le Dante avait ses préférences. Enfin 3° il est acquis à l'histoire que Jean XXII accrut considérablement les ressources financières du trésor pontifical d'Avignon, par l'institution de certaines taxes connues sous le nom de : *Réserves. annates, expectatives* (je n'ai pas à expliquer ces mots), multipliées à un degré peut-être excessif et que les historiens catholiques eux-mêmes ont blâmées. Le Dante a survécu près de *cinq ans* à l'élection de Jean XXII (1316-1328) et ayant trouvé un excellent prétexte de mettre dans le 3me cercle de l'*Enfer* les *Usuriers de Cahors* (sans se compromettre) les y a mis.

Aug. Pardan.

*
* *

Le verset de Dante a été exactement traduit par P. A. Fiorentino de la manière suivante : « C'est pourquoi l'enceinte plus étroite scelle du même sceau Sodome et Cahors et tous ceux qui méprisent Dieu dans leurs paroles et dans leur cœur ». (édit. Hachette).

Contrairement à l'opinion de ceux qui supposent que Dante ait ici maudit les Caorsins à cause de leurs mœurs analogues à celles de Sodome, je soutiens qu'il est question ici du seul vice de usure. L'intermédiairiste Candide observe qu'il n'est pas question d'usuriers dans le texte. Mais il faut lire tout entier le chant onzième et surtout les vers qui suivent 94 à 96 et 109 à 111. En effet, Dante ayant posé cette demande à Virgil :

> Ancora un poco indietro ti rivolgi
> Diss'io là dove di che usura offende
> La divina bontade e il groppo solve ...

(Retourne un peu sur tes pas, où tu as dit que l'Usure offense la bonté divine et délie ce nœud.)

Virgile lui explique *ce nœud*, en lui disant que l'homme doit puiser les sources de sa vie dans l'Intelligence de Dieu et dans l'Art et que les usuriers sont punis de même que les sodomistes parce que l'Usure est une offense à la Nature

> E perchè l'usuriere altra via tiene
> Per sè natura e per la sua seguace
> Dispregia, poichè in altro pon la spene.

(Or, comme l'usurier suit une autre route, il offense la Nature en elle-même et dans l'Art qui l'imite).

Il s'agit donc bien ici d'usuriers.

Quant aux usuriers de Cahors, ce n'est pas une colonie de changeurs italiens, de juifs, ou de lombards qui a causé cette mauvaise réputation à la ville ; mais à l'époque de Dante, tous les habitants de Cahors jouissaient de la réputation d'usure, Aux mots cités de Godefroy on peut aussi ajouter les mots *Chaorcis* et *Chaorsier*, qui, dans l'ancien français, étaient synonyme d'usurier (Voy. NANNUCCI) Du reste le Boccace, que l'on peut considérer

contemporain du Dante, a dit bien clairement que toute la ville avait le vice de l'usure. Je traduis littéralement :

Caorse e une ville tellement habituée au prêt d'usu que dans cette ville il n'y a homme niemme, vieilles personnes ou jeunes, petit u grand, qui ne s'adonnent à cela. Et pas mo s que les autres les servantes aussi de ce pay en outre de leur salaire, si par hasard ell ont en mains six ou huit deniers, toute suite elles en disposent et prêtent à fo prix ; pour lesquelles choses ce leur misérable exercise est tellement divulgué que, surtout chez nous, à peine l'homme dit de quelqu n : *Il est Caorsin* ! que l'on comprend qu' est usurier.

Une dernière observation.

L'intermédiairiste H. C. M. fait noter que, Dante étant mort en 1321 et l'*Enfer* étant publié lorsque Jean d'Euse monta sur le trône pontifical d'Avignon (1316), il ne peut pas être ici question d'une allusion dans sque contre Jean XXII. Or je n'oserai pas soutenir que dans ce tercet du chant onzième de l'*Enfer*, Dante eût l'intention de faire allusion à ce Pape ; je ne le crois pas. Mais il est certain que, il a ailleur flétri Jean XXII et précisément par les vers 58, 59 du chant XXVII du *Paradis* en disant :

Del sangue nostro Caorsini e Guaschi
S'apparecchiano a bere...
(Déjà les Caorsins et les Gascons s'apprêtent à boire notre sang...)

dans lequel passage tous les commentateurs de Dante s'accordent à voir une apostrophe du fier Gibelin contre Jean XXII de Cahors (1316) et Clément V de Gascogne (élu en 1305), ces deux papes protecteurs des Guelfes.

Ce prétendu anachronisme (noté déjà par le père Hardouin en 1727) cesse d'être tel si l'on songe que, lorsque Dante mourut, Jean XXII était pape depuis 5 ans et que les modernes études sur la *Divine Comédie* (notamment ceux de Hugues Foscolo) ont prouvé triomphalement que le Poème n'a jamais été publié du vivant de Dante et qu'il a été, en quelque sorte, tenu au courant par son auteur jusqu'à l'époque de sa mort. COLOCCI.

—

Dame de lit (LIV, 561). — La dame de lit, comme son nom l'indique, avait pour fonction de rester près du lit.

Madame de Vesmes était lectrice de Marie-Antoinette, qui avait créé, en sa faveur, une charge de dame de lit. Ses fonctions étaient d'ouvrir et de fermer les rideaux de Sa Majesté et de coucher au pied de son lit quand la reine le jugeait à propos. Dr L.

*
* *

Jal a consacré un article à cette fonction dont fut pourvue, la première peut-être, Madame Dufresnoy, le 2 avril 1673. Le savant polygraphe n'a point dit en quoi consistait cette fonction. Il suppose qu'elle s'occupait de la chambre de la reine et lui tenait peut-être compagnie quand elle n'avait pas de visite. La dame du lit de la reine, dans l'*Etat de la France*, était inscrite après les autres dames de la reine et avant la gouvernante des enfants de France. Dangeau nomme une fois une dame du Fresnoy, mais ne dit rien de ses fonctions. E. GRAVE.

*
* *

L'office de dame du lit de la reine fut créé le 2 avril 1673. Il est probable que tout ce qui tenait au coucher et au lever de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, concernait cette dame, qui devait avoir inspection sur les femmes de chambre chargées de faire le lit de S. M. La dame de lit avait rang après toutes les dames de la reine, et avant les gouvernantes des enfants de France. Madame Dufresnoy fut la seule dame du lit de la reine. Marie-Thérèse étant morte le 30 juillet 1683, avec elle finit l'office dont madame Dufresnoy conserva le titre tout le reste de sa vie. Elle était la femme d'un commis de la guerre ; la chronique scandaleuse de la cour de Louis XIV prétendait qu'elle avait dû sa place auprès de la reine à la passion que Louvois avait conçu pour elle. E. M.

*
* *

« *Dame de lit*. Celle qui assistait au coucher et au lever de la Reine ». Ainsi parle le *Dictionnaire Larousse*, et ce dictionnaire a tort ainsi de ne rien dire. Car pour ne prendre, comme exemple, que le lever et le coucher de Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, pouvaient assister au lever et au coucher 22 dames d'honneur et d'atours et 17 femmes de chambre.

Au coucher de la reine comme à son lever, le rôle de la dame de lit était purement matériel et nullement décoratif. C'est

elle qui s'entendait, pour les besoins de la literie, avec la *dame de lingerie*. Aidée des femmes de chambre ordinaires, elle faisait le lit, le préparait le soir, et au besoin le bassinait.

Elle ne prenait aucune part à la toilette de la reine. Ainsi pour le lever, la dame d'atours passait le jupon, présentait la robe. La dame d'honneur versait l'eau pour laver les mains et passait la chemise. Lorsqu'une princesse de la famille royale se trouvait à l'habillement, la dame d'honneur lui cédait cette dernière fonction, mais ne la cédait pas directement aux princesses du sang : dans ce cas, la dame d'honneur remettait la chemise à la première femme de chambre, qui la présentait à la princesse du sang.

Au coucher, c'était le même cérémonial en sens inverse. On voit donc que le rôle de la dame de lit, en assistant au lever et au coucher de la reine, était des plus restreints.

Ajoutons que la dame de lit ne figurait pas dans la maison de la reine, à l'*Almanach royal*. Dr Billard.

—

Les femmes-confesseurs (LIV, 665). — Les femmes ont-elles exercé, jadis, dans les monastères, le rôle de confesseurs ?

La pratique des confessions quotidiennes, faites par les religieuses à leur abbesse, dans le haut moyen âge, est certifiée par quelques textes qui paraissent bien authentiques. Il faut observer, cependant, que les exemples allégués ne portent pas tous, ni sûrement, le caractère de la pénitence *sacramentelle*, et, par conséquent, de la vraie confession, mais plutôt d'humbles aveux faits dans un esprit de dévotion. Pourtant il a certainement existé des abus. Au temps même d'Innocent III, on signale des abbesses qui s'attribuaient le droit d'absoudre. Le fait ne devait pas être fréquent, car le pape apprit avec le plus profond étonnement l'existence de cet abus qu'il qualifia d'*absonum* et d'*absurdum*.

L'Eglise, en effet, n'a jamais sanctionné cet audacieux empiètement. Le ministère de la confession, pour être validement exercé suppose le sacerdoce ou *pouvoir d'ordre* — dont le sujet ne peut être que l'homme — et, en second lieu, le *pouvoir de juridiction*. L'un ne saurait suffire, séparé de l'autre, pour rendre valide une absolution. Par l'ordination, le prêtre a reçu le pouvoir d'absoudre ; mais c'est un pouvoir lié, un pouvoir qui, pour s'exercer, a besoin d'être complété par le pouvoir de juridiction, lequel donne au prêtre une autorité de juge sur une catégorie déterminée de fidèles, — car devant l'Eglise et au *for intérieur*, l'acte d'absoudre est un acte d'ordre judiciaire.

La *juridiction*, qui englobe ce qu'on appelle aussi l'*approbation*, c'est-à-dire la reconnaissance de la capacité du sujet, est accordée par le supérieur hiérarchique — l'évêque — aux ecclésiastiques ayant charge d'âmes. Le Souverain Pontife, suprême dépositaire du *pouvoir des clés*, accorde lui-même la juridiction aux évêques dans les limites de leurs diocèses respectifs. Dans beaucoup de cas, il l'accordait et l'accorde encore directement aux religieux exempts. Ce pouvoir de juridiction a même été concédé autrefois à certaines abbesses. Mais on comprend de suite que ces femmes, n'ayant pas et ne pouvant avoir le *pouvoir d'ordre*, étaient radicalement empêchées d'exercer la fonction sacramentelle Ce qu'elles pouvaient faire et ce qu'elles faisaient, c'était de désigner les confesseurs-prêtres de leurs religieuses, auxquels elles transmettaient licitement et validement le pouvoir de juridiction.

Cette particularité, d'ailleurs assez curieuse, a, sans doute, induit en erreur plus d'un historien, Dulaure en particulier, qui, confondant la nature de ces deux pouvoirs — ordre et juridiction — a conclu de faits mal compris à l'existence canonique de femmes-confesseurs.

Les pratiques jansénistes, auxquelles il est fait allusion dans les *Archives de la Bastille*, de femmes pratiquant entre elles la confession auriculaire ; celles des diaconesses de Berlin recevant la confession de femmes protestantes, que rapportent les *Souvenirs* de madame la baronne du Montet, échappent à la discipline de l'Eglise catholique et ne peuvent, par conséquent, lui être imputées.

Dr Billard.

—

De Profundis (LIV, 555). — Je suis en possession d'une volumineuse bible, imprimée à Genève en 1622, qui suit mot pour mot les textes hébreu

et grec (je n'ai pu m'en assurer que pour le grec).

Comme réponse à la question posée, je copie le psaume en question, qui, comme tous les autres du reste, n'est suivi que de très loin par le texte latin. Le traducteur latin n'a pris que le sens, et l'a même dénaturé parfois, comme dans le cas présent : *traductor*, *traditor*.

Pseaume CXXX.

1. Cantique de Mahaloth.

O Eternel, ie t'inuoque des lieux profonds.

2. Seigneur, escoute ma voix : que tes oreilles soyent attentives à la voix de mes supplications.

3. O Eternel, si tu prens garde aux iniquités, Seigneur, qui est-ce qui subsistera ?

4. Mais [il y a] pardon par devers toi, afin que tu sois craint.

5. I'ai attendu l'Eternel : mon âme l'a attendu, et j'ai eu mon attente en sa parole.

6. Mon ame (*d*) [s'attend] au Seigneur plus soigneusement que les guettes du matin, qui aguettent la (*e*) venue du matin.

7. Israel, atten-toi à l'Eternel : car [il y a] gratuité par devers l'Eternel, et [y a] redemption en abondance par devers lui.

8. Et lui mesme rachetera Israel de toutes ses Iniquités.

Il est à remarquer que le n° CXXX ne concorde pas avec le n° 129 donné ordinairement au *De profundis*. Le texte latin des psaumes n'a pas été coupé aux mêmes endroits que le texte hébreu. Il en résulte que du n° 10 au n° 148 les deux numérotages diffèrent de 1 ou 2 unités.

— Les mots mis entre crochets dans ma copie, sont, dans le livre, imprimés en italique, ce sont des mots dits sous-entendus.

— Mon livre contient des notes marginales imprimées, qui occupent absolument toutes les marges, en voici deux qui intéressent l'alinéa 6.

— (*d*) En tant que je le prie très ardemment, regardant quand il m'envoyera son secours.

— (*e*) Hebreu : le matin.

F.X.T.

*
* *

La traduction du verset du « De Profundis » indiquée par M. A. E. est tirée du texte hébreu.

La Bible de Crampon nous donne la traduction suivante du texte hébreu :

Mon âme aspire après Adonaï
Plus que les guetteurs de la nuit n'aspirent [après l'aurore

M. Segond, dans sa traduction de la Bible, en donne la version suivante : (2)

Mon âme compte sur le Seigneur
Plus que les gardes ne comptent sur le matin.

Le texte des Septantes est semblable à celui de la Vulgate. G. LA BRÈCHE.

*
* *

M. A. E. trouvera peut-être quelques renseignements utiles dans les lignes que je me permets de lui soumettre : 1° Le livre des *Psaumes*, qui a eu des centaines de traductions dans les diverses langues littéraires, est, sans conteste, le plus difficile à comprendre et par suite à traduire de tous les livres hébreux de l'ancien Testament. — 2° Le texte de la Vulgate latine, bien que seul approuvé par l'Eglise Romaine pour le chant liturgique et les citations théologiques, n'est cependant pas regardé par *Elle* comme *exempt de fautes de traduction* ; mais, pour ne pas rompre avec une très ancienne coutume datant du IIe siècle, et ne pas choquer les oreilles des fidèles, habitués à les réciter tels quels, l'Eglise Romaine, depuis saint Damase (380 av J. C.) a préféré cette traduction dite *Italique* à la traduction bien plus exacte faite par saint Jérôme. — 3° En ce qui concerne spécialement le Psaume 129 (qui est le 130e dans le texte hébreu), *les variantes* sont assez nombreuses.

Voici les principales : (verset 3) Si tu comptes les péchés, Javeh ! Le texte hébreu a : *Si tu gardes*) le péché.

Verset (4) 2e partie : *et propter legem tuam sustinui te Domine*. Dans le texte hébreu, le verset 4 finit après ces mots : *Quia apud te propitiatio est*. Et les mots qui suivent sont reportés à la strophe suivante : *Le Propter legem* tuam sustinui te Domine : Symmaque lisait ἕνεκεν τοῦ νόμου (à cause de la Loi) : les Septante ont écrit : ἕνεκεν τοῦ ὀνόματος σοῦ : Propter nomem tuum ; parce qu'ils lisaient dans le texte hébreu qu'ils avaient sous les yeux : le mot *Thorah*, loi ; au lieu du verbe *Thivvarrê* (tu seras craint) : Saint Jérôme devait lire quelque chose d'analogue, puisqu'il a traduit : *cum terribilis sis Domine* : — Enfin 4e, la Vulgate est d'accord avec les Septante pour le passage qui étonne M. A. E. (Versets 6 et 7) A custodia matutina usque ad noctem speret anima mea in Domino. Le texte hébreu dit expressément : « Mon âme (*sou-*

pire) *après Jéhovah plus que les guetteurs après l'aurore*. Ce texte n'est ni calviniste, ni janséniste ; il est purement hébraïque et peut être conservé tel quel. C'est une comparaison fort juste et qui n'a rien d'hétérodoxe. A. PARADAN.

—

Château de Marines (LIV, 835). — Je pense qu'il s'agit du blason de la famille Le Couteulx qui portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople*. Félicité Françoise, fille du comte Jean-Barthélemy-Alphonse Le Couteulx de Canteleu, pair de France, et de Matilde de Talhouet, née le 9 mars 1824, décédée le 13 décembre 1866, épousa : 1° le 1er février 1843, le comte Alfred de Gouy d'Arsy, mort en 1859 ; 2° le 3 juillet 1860 Michel-Archange-Robert Duval, vicomte du Manoir.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

L'ex-libris indiqué dans l'article « Château de Marines » provient du château de Farceaux (Eure).

Des deux écus accolés, le premier est de Gouy d'Arcy, le second est Le Couteulx.

Le comte de Gouy d'Arcy avait épousé Mathilde Le Couteulx de Canteleu, fille du comte Le Couteulx de Canteleu, pair de France, et avait recueilli en partage le château de Farceaux, où se trouvait une bibliothèque importante. De ce mariage, le comte Alfred de Gouy d'Arcy qui habitait le château de Marines.

—

Le Moulin joli (LIV, 781, 916). — Nous sommes loin d'être en possession de tous les renseignements demandés par notre collaborateur S. Le Lys, mais nous pouvons lui assurer que Watelet, bien qu'il ait attaché son nom à cette demeure, n'en a jamais été propriétaire.

Nous comptons traiter ce sujet dans un travail d'ensemble que nous préparons sur l'ami de Marguerite Le Comte.

H. BOURIN.

—

Baptême (**noms de villes donnés**) (XLVII ; XLVIII ; L ; LII : LIII ; LIV, 292, 855). — Le 29 février 1758, il était procédé à Abbeville au baptême du fils du maïeur en charge ; l'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par un échevin, qui lui donna les prénoms de Louis-*Abbeville*. C'est la première fois que semblable honneur était accordé ; par la suite, il fut plusieurs fois renouvelé. En 1752, le corps de ville était parrain de la fille du maïeur, qui reçut pour prénoms : Marie-Alexandrine-Victoire-*Abbeville*. Dix ans plus tard, le 7 septembre 1762, le premier échevin et la femme du second échevin tenaient sur les fonts baptismaux, au nom de la ville, la fille du maïeur, qui était baptisée Françoise-Flavie *Fidèle-Abbeville* ; on sait que la ville d'Abbeville avait pour devise : *Fidelis*.

Des présents étaient offerts à l'accouchée et à l'enfant au compte de la ville, qui prenait aussi à sa charge tous les frais de la cérémonie et le dîner offert aux parrain et marraine, aux échevins et aux officiers municipaux. A. L.

—

Monsieur le Chanoine (LIV, 501, 585, 640, 757, 811). — La question que pose Quarte-Blanche est assez difficile à résoudre au point de vue historique, car les traités de droit canon ne s'occupent pas de cette classe d'ecclésiastiques, aujourd'hui très nombreuse, mais qui constituait alors une minime exception. (Voir Ferraris, *Bibliotheca canonica* mot *canonicatus*.) Ce que Quarte-Blanche dit sur les chanoines *émérites* est très juste ; ils sont les ancêtres des chanoines honoraires.

Il y avait en France, au XVIIIe siècle des chanoines honoraires qui, sans toucher aucun revenu, avaient les insignes et les honneurs du canonicat. Le roi de France lui-même était chanoine honoraire de Saint-Hilaire de Poitiers, d'Angers, de Châlons, de Tours et autres églises de son royaume. L'empereur d'Allemagne, au temps du Saint-Empire, était nommé à son couronnement chanoine de Saint-Pierre. C'est ce qui arriva, entr'autres au couronnement de Charles V, par Clément VII, à Bologne (en 1530). Il n'est permis qu'aux chanoines de la Vaticane de vénérer de près les reliques de la croix, de la lance et du voile de Véronique conservés dans le trésor de cette basilique, et quand des souverains catholiques les désiraient voir, le pape les nommait chanoines honoraires de Saint-Pierre. Je citerai Cosme III, duc de Tos-

cane, qui, pour ce motif, fut fait chanoine de Saint-Pierre et qui, étant mort en 1723, eut un office célébré pour lui à ce titre dans le chœur des chanoines. Urbain VIII créa chanoine de Saint-Pierre, Pierre, fils du roi de Pologne, Ladislas. Par ce fait, on voit que les chanoines honoraires remonteraient au moins à la première moitié du XVIIe siècle.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette effloraison de canonicats honoraires a eu lieu après la Révolution française, et il faut dire que d'autres pays se sont efforcés d'imiter sur ce point la France. Les évêques français ont créé ces chanoines contre toutes les règles canoniques, et en particulier contre celle qui défend de faire de ces nominations au delà du tiers des chanoines titulaires. Dans les chapitres de France, l'évêque n'aurait pu nommer que trois chanoines. Le diocèse de Viviers en a plus de quarante, et il est loin d'être un des mieux fournis.

C'est une nouvelle législation qui cherche à pénétrer dans l'Eglise ; ais celle-ci résiste encore, cherchant à maintenir dans son institution primitive ce corps des conseillers de l'évêque.

Dr ALBERT BATTANDIER.

—

Les Bricquemaut (LIV,836,918). — Notre confrère Cardaillaco pourrait consulter avec fruit la publication de M. Fleury-Vindry (*Dict. de l'Etat major français au* XVIe *siècle*) que je n'ai pas sous la main, en ce moment : de même, les Pièces originales et autres dossiers conservés au département des mss. de la Bibl. nat. (Dossiers Bleus, Cab. d'Hozier etc.) Mais les Bricquemaut dont parle notre confrère étaient-ils Béarnais ? J'en doute fort d'après le document suivant que je trouve consigné dans mes notes :

Contrat de mariage de Messire Jehan de Prégrimault dict de Bricquemaulx, chevalier vicomte de Prémartin, seigneur de Bony, Marsy, Lozé et de Bryon en partie, demeurant audict Bricquemaulx, baillage de *Montargis*, — fils de Messire Jean de Bricquemaulx,S. dudict lieu,Dammemarie sur Loing, Milleron et de Nogent. Cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy et de feue dame Françoise de Langhac, jadis sa femme. — D'une part — Et de noble damoiselle Jehanne Guillard, fille de feu Messire André Guillard, chevalier, seigneur du Mortier, Conseiller du Roy, en ses Conseils d'Estat et privé, et de dame Marie Robertet, jadis sa femme, à présent, sa veuve. D'autre part — la présence de Monsieur Loys *de* Guillard, chevalier, seigneur de l'Isle, Lespichelières Vallon. Magny (*sic*) pour Maigné) Montmorillon, baron d'Arcy, chambellan du Roy, frère de la dicte Damoiselle, de Dame Marie Reynier sa femme, Marie du Boys,cousine, Pierre de Boisvert (*sic*)Escuier, demeurant audict lieu de l'Espichelière, pais du Maine etc., etc. Faict et passé en l'Hostel de Madame Louise de Colligny, princesse d'Orange, rue Sainct-Thomas-du-Louvre le mercredy 26e jour de juillet 1600, avant midy, et insinuée au Châtelet le mercredy 20 septembre suivant. (Arch nat. Y 139 f° 208).

Jean de Bricquemaulx et sa femme Jeanne Guillard, vendent en 1604, la terre seigneuriale de *Béru*, paroisse de Vallon, provenant du chef de la dite dame. Les Guillard étaient calvinistes et descendaient de Jean, argentier du comte du Maine, dès 1450, anobli par L. P. de février 1464 ; ils disparaissent au XVIIIe siècle.

On retrouve des Bricquemaulx en Anjou et dans le Berry aux XVIIe et XVIIIe siècle (archives départementales de Maine-et-Loire et du Cher). Par ce qui précède, on voit que la terre dont-ils portaient le nom appartenait au Gâtinais.

P. LE VAYER.

—

Calvin et le hameau d'Enfer (LIV, 889). — Je me suis préoccupé depuis longtemps de la question posée par M. Armand de Visme. J'ai déjà exprimé l'opinion que le séjour de Calvin à Hazeville était un fait tout à fait hypothétique. Je crois avoir rencontré le mot *Infernum* applicable à Enfer, longtemps avant la Réforme. Enfin j'ai réuni d'assez nombreuses notes sur ce que j'appelle, quant à présent, la légende du séjour de Calvin dans le Vexin. Si je ne les ai pas encore publiées, c'est que je suis arrêté par des raisons de pures convenances que je compte lever dans un temps tres prochain. J'exposerai alors, en les établissant aussi solidement que je le pourrai, les arguments les plus sérieux contre le séjour sinon absolu, au moins aussi prolongé que le feraient croire Dom T. Duplessis et Levrier. Mais, à mon tour, je pose une question. T. Duplessis fait suivre la cita-

tion bien connue, de cette référence : *Mémoires de Magny*. Je serais obligé à ceux de mes collègues qui voudraient bien m'indiquer, ce que sont et où on trouverait ces *Mémoires de Magny*.

E. Grave.

—

Famille Caillot de Pommares (L). — Dans ses *Epaves du Passé*, arrondisem. d'Yvetot, commune de Touffreville-la-Corbeline, Dergny donne sur cette famille les détails généalogiques qui suivent :

En 1560, *Guillaume* des Pommares, homme d'armes de la compagnie du comte de Brissac, était seigneur de *Bourdemare* (à Manneville la Goupil).

Un de ses descendants, *Jean-Nicolas* des Pommares, écuyer, seigneur de Limare, Gouy et Bourdemare, était capitaine au régiment de la Londe. Son fils, *Jean-Nicolas André*, chevalier, seigneur patron et chatelain d'Auzebosc, seigneur patron de Touffreville-la-Corbeline, seigneur de Tendos, Bourdemare et Gouy, seigneur et patron-honoraire de Saint-Sauveur-la Campagne (aujourd'hui d'Emalleville) et autres lieux, conseiller du roi en 1747, sous-doyen des conseillers au Parlement de Normandie, avait, en 1764, succédé aux de *Biran*, dans la possession de la terre d'Auzebosc. Il mourut à Rouen le 12 avril 1793, âgé de soixante-neuf ans.

De son mariage avec Marie-Anne-Victoire *Caillot de Coquereaumont*, fille de Thomas Caillot de Coquereaumont et de Marguerite Le Ber, de Trouville-en-Caux, sont issus : 1° Jean-Nicolas-André qui suit ; 2° Amable-Louis-André, officier de dragons au régiment d'Angoulême.

Jean-Nicolas-André des Pommares, 2e du nom, chevalier, capitaine de remplacement dans le régiment de Guyenne, né en 1761, épousa : à *Auzebosc*, en 1789, Françoise-Catherine Guéret, fille de Jean-Pierre-Nicolas-Christophe Guéret, avocat au parlement de Normandie, ancien maire de Caudebec-en-Caux, et de Jeanne-Françoise-Catherine de Gruchet, la dite future demeurant à Caudebec, chez les religieuses du dit lieu. Il émigra et fit les campagnes de l'armée des princes. E. O.

—

Famille Acevedo (LIV, 165, 350.) — On peut trouver des notices sur ces Azevedo du Brésil dans l'ouvrage du vicomte Sanches de Baena sur la noblesse de Portugal. Il y a des Azevedo à Rome,

L'orthographe du nom *Acevedo*, avec *c*, a été conservée par la branche de Montevidéo.

Au Brésil, il y a plusieurs familles de ce nom.

Comte Pasini Frassoni.

—

Créli Donato, peintre (LIV, 612). — Le nom est mal écrit. Ce peintre s'appelait *Donato Creti*, non *Créli*.

Il était élève du fameux Pasinelli ; il continua la manière de son maître, en y introduisant aussi le style du Cantarini. Par cet éclectisme, il en arriva à une forme d'art qui lui fut personnelle, appelé *école de Creti*, dont Hercule Graziani devint le plus habile continuateur.

Donato Creti commença bien tard sa carrière de peintre, et de ce retard il se démontrait inconsolable dans sa vieillesse.

Ses couleurs sont un peu osées et crues, parce que il soutenait que les couleurs doivent être employées telles qu'elles sont dans la Nature, que c'était au temps à les atténuer et à les fondre. Donato Creti était un grand travailleur et ne cessait de perfectionner ses ouvrages, qu'il ne se décidait jamais à considérer comme finis. On dut l'arracher de vive force de son tableau de *Saint-Vincent*, qui était destiné à l'Eglise des Pères Prêcheurs et qui est peut-être son meilleur tableau.

Un autre tableau, qui est considéré un chef-d'œuvre, est le *Banquet d'Alexandre* commandé par la noble famille des comtes Fava de Bologne.

Donato Creti était chevalier de l'Eperon d'Or.

Quant au nom de Fernivoli, il doit y avoir erreur d'orthographe comme pour le nom de Creti. — Je pense qu'il doit s'agir du peintre Ferraiuoli, peintre bolognais, ou pour mieux dire vivant à Bologne, parce qu'il était né à Nocera del Pagani dans les provinces napolitaines. Son vrai nom était Nunzio Ferraiuoli dit *degli Afflitti*.

Ses compositions sont principalement des vues champêtres, à l'huile et à fresque. On le louait beaucoup et on l'a comparé à Claude et au Poussin. Son style était

un mélange de style étranger et de ce qu'on a appelé *style albanesque* ; toutefois sa couleur est peu naturelle.

Ferraiuoli mourut à Bologne en 1735, âgé de 75 ans.

Il y a, de l'école bolognaise, un sculpteur Dominique Mirandola, qui continua l'Académie des Caraches ; mais, que je sache, il ne résulte pas qu'il ait jamais peint des tableaux. Il est mort à Bologne en 1612 et il a été enseveli à Saint-Thomas-du-Marché.

J'incline à croire qu'il est plutôt question ici de Pierre Paltronieri, dit Pierre le Mirandolais (*Pietro il Mirandolese*), appelé aussi le « Mirandolais des perspectives ». Il a rempli Bologne et Rome de ses architectures imitées de la façon des anciens : arcs, fontaines, aqueducs, temples, etc., avec une couleur rougeâtre, qui lui est spéciale. Ce peintre, né en 1673, est mort à Bologne le 3 juillet 1741. Colocci.

—

Le chansonnier Emile Debraux (XLI ; XLII ; XLVIII ; LIV, 557, 745). — Bien que né à Anceville (Meuse), non le 30 mars, mais bien le 30 août 1796 (date inscrite sur les registres de l'état-civil d'Anceville, où le nom de de Braux est orthographié en deux mots), c'est dans un petit village voisin, à Sommelonne, que Debraux a été élevé, a grandi, et où son souvenir est resté le plus persistant. De parents, il n'en a plus dans le pays : j'ai eu occasion, il y a quelques années, de faire des recherches à ce sujet, — recherches stériles. Debraux a laissé trois filles, dont l'une avait, paraît-il, épousé le physicien Delion. Je n'ai pas réussi davantage à connaître le sort des enfants de Debraux. L'*Intermédiaire* a, d'ailleurs, déjà longuement parlé du « chansonnier Emile Debraux », notamment dans les deux volumes de l'année 1900.

Albert Cim.

—

Le général Duvignau (LIV, 127, 190, 297, 402, 691, 800). — M. Géo L. possède-t-il des renseignements sur la famille du général du Vignau, en dehors de ceux qu'il a publiés le 20 septembre ?

La famille de son père était-elle originaire de Mézières, ou bien est-elle, comme on me l'avait indiqué, une branche de la famille Du Vignau originaire de l'Agenais ? B. P.

Fechter (LIV, 780, 923). — Parmi les comédiens français qui ont joué en anglais, je rappellerai, outre les noms déjà cités : Pierre Berton, Frédéric Achard, Stuart (de Cluny), Marius.

Ce dernier, Marius Duplany, obtint de grands succès dans l'opérette anglaise sous le nom de Marius.

Il est totalement inconnu en France. Il fit toute sa carrière à Londres. Je crois même qu'il devint directeur.

Il épousa sa camarade très connue aussi, Miss Florence Saint-John.

Le mariage ne fut pas heureux et les époux divorcèrent. Marius Duplany est mort il y a quelques années.

Eugène Héros.

—

Ida Ferrier (LIV, 893). — Je possède un portrait d'Ida Ferrier à la disposition de « Vadius ». Eugène Héros.

—

Projet de mariage de Gambetta (L ; LI ; LIV, 801, 859). — Madame Léonie Léon avait légué par testament, en 1891, les 3.500 lettres de Gambetta, à M. Marcellin Pellet, alors consul général à Naples, qui avait été l'un des intimes de Gambetta.

Mais s'étant éloignée par ses habitudes d'esprit des amis politiques de Gambetta, par un nouveau testament, elle a donné plus tard à ces lettres une autre attribution.

C'est la *Revue de Paris* qui publie ces lettres avec le consentement de la famille, d'après des copies.

Il est si singulier de voir l'amie de Léon Gambetta s'appeler justement Léonie Léon qu'on a voulu voir là un nom de convention cachant un nom véritable. Elle n'avait jamais été mariée et s'appelait bien, par son père, Léonie Léon.

Des articles de M. Francis Laur dans le *Journal* révèlent qu'au moment où elle rencontra Gambetta elle avait une liaison, d'où cette appellation de madame. Et que cette situation, qui la diminuait à ses propres yeux, était l'une des raisons pour lesquelles elle avait si longtemps repoussé toute idée d'union.

—

Griscelli (LIV, 836). — J'ai tout lieu de croire que ce personnage n'a jamais existé. L'ouvrage signé de son nom est un pamphlet, œuvre d'imagination.

Un rat de bibliothèque.

Les mansardes célèbres. La mansarde de Victor Hugo (LIII ; LIV, 437, 489, 529, 604, 658). — Nous avions prié M. Kock, neveu de Madame Drouet, conservateur du musée Victor Hugo, de nous dire comment il était parvenu à identifier la fameuse mansarde. On ne fait jamais en vain appel à ses curieux et vivants souvenirs. M. Louis Kock nous adresse la lettre qui suit ; elle présente trop d'intérêt pour que nous résistions au plaisir de la publier, malgré son caractère privé. Le charmant M. Louis Kock nous en excusera :

Cher Monsieur Montorgueil,

Voici comment j'ai su que Victor Hugo avait habité, dans sa jeunesse, la fameuse mansarde de la rue du Dragon n° 30. Il y a plusieurs années, vers 1900, je pense, j'avais trouvé dans les papiers de madame Drouet une copie ou un brouillon de lettre écrite ou écrit par Victor Hugo et signée de lui, datée de la Rue du Dragon.... 1823 ?... Je ne me rappelle plus exactement l'année.

Cette lettre était adressée à je ne sais plus quel haut personnage pour recommander à je ne sais quel emploi un jeune homme (peut-être le jeune Trébuchet) qui habitait avec son cousin Victor Hugo, alors que tous deux avaient pris leurs inscriptions de droit. J'en parlai à Paul Meurice qui me dit savoir qu'en effet Victor Hugo avait habité rue du Dragon.

Plus tard, il y a de cela à peu près deux ans au moins, j'allai voir le propriétaire de cette maison, M. Sœur, rue Saint-Lazare, qui me dit qu'en effet on disait que Victor Hugo avait demeuré dans sa maison, dans un logement au dernier étage, là où il y a un balcon couvert en forme de tourelle. Je lui demandai de faire des recherches dans ses papiers, reçus de termes de loyer, etc... pour tâcher de retrouver une trace du passage de Victor Hugo à cet endroit. Il me dit que c'était bien difficile, mais qu'il chercherait. Nous convînmes de nous revoir, mais comme il arrive souvent, les choses en restèrent là, ce monsieur et moi étant très occupés par d'autres affaires.

Enfin, il y a peu de temps, ayant été rencontré par M. de Gourcuff, président d'une Société « des Hugophiles », je lui parlai de ce domicile de Victor Hugo. M. de Gourcuff alla trouver le nouveau propriétaire, M. Batard, 154, rue Saint-Honoré, et — trop prématurément, à mon avis — lança dans les journaux la note que vous savez.

Mais, ce qu'il y a de plus curieux peut-être, c'est qu'il n'était nullement besoin de M. de Gourcuff ni de moi-même pour retrouver la dite mansarde. Le fait est rappelé tout au long dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (chapitre intitulé MARIAGE) !

D'après tout cela, il me paraît prouvé : 1° Que Victor Hugo a demeuré rue du Dragon et qu'il est indubitable que la mansarde du 30 est bien celle qu'il a habitée.

Je regrette bien de n'avoir pas copié en son temps le brouillon de lettre de la main de Victor Hugo, dont je vous ai parlé en commençant. Je l'ai remis à Paul Meurice avec d'autres lettres.

Je crois probable qu'il y a habité au moment (en 1821) où il allait se rendre chez les Fouché, parents de sa fiancée à Gentilly.

Il a probablement été demeurer ensuite 90 rue de Vaugirard, d'où Victor Hugo écrivait à un de ses amis : « Ce n'est pas au n° 30, mais au n° 90 de la rue de Vaugirard que je demeure ».

Je ne vois rien de plus à vous raconter à ce sujet. Je m'empresse de vous envoyer mon griffonnage dont vous ferez l'usage que vous voudrez et que je termine, en vous priant d'agréer l'expression de mes bien dévoués sentiments. L. KOCK.

—

Une femme des « Emaux et camées » et du Deux Décembre 1851 : Mme Kalergi (LIV, 894). — Madame Kalergi, née Nesselrode, était nièce du célèbre homme d'Etat russe ; plus tard elle épousa en secondes noces un gentilhomme russe, Mouchanoff. Elle était connue dans le monde entier par sa beauté, son esprit et son talent musical. Elle était l'amie de Chopin ; elle n'a pas épousé le général Mouravieff, comme on le dit par erreur.

Pendant plusieurs années, elle a été atteinte d'une maladie nerveuse. Durant cette période, elle fut soignée dans la belle maison d'aliénés la Illenau, qui est voisine d'Erlenhaus dans le grand duché de Bade.

Elle en est sortie peut-être guérie ; mais je ne saurais le dire. Elle est morte depuis déjà quelque temps.

Comtesse X.

—

Famille Le Marinier (LIV, 726, 923). — L'église d'Auppegard (canton de Bacqueville) est le livre d'or de cette famille, branche d'Auppegard. Sur chacune de ses parties, on y voit ses armoiries et celles de plusieurs des familles qui lui furent alliées. Pour la généalogie, voir Dergny : *Epaves du Passé*, 1re partie, arrondissement de Dieppe, p. 221-230. O. V.

Jeanne Ménestrier (LIII; LIV, 417, 524, 750, 805). — Clément-Auguste-Louis-Edouard Osmont du Tillet, ingénieur, épousa, au mois de décembre 1847, Julie-Emmanuelle Pauwels, fille d'Antoine Pauwels, député, et de Sophie Baillet remariée, le 6 février 1875, avec Georges Le Normand de La Vallée.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Montesson : le nom et la terre (LIV, 500, 635, 750). — Un fief de *Montoisson*, *Montaisson*, existait à Valennes (Sarthe). C'est aujourd'hui une simple ferme. A la fin du XVIe siècle, il appartenait à une famille de *Montesson*, alliée aux Marescot, aux Gruel et aux Commargon. Il m'a été impossible de savoir si ces Montesson se rattachent à ceux du Bas-Maine. Em.-Louis Chambois.

—

Famille Villaret de Joyeuse (LIV, 670, 811). On lit dans l'*Histoire de la ville d'Auch*, par P. Lafforgue (tome II, pp. 312-313) :

L'amiral Villaret de Joyeuse avait deux frères, nés comme lui à Auch. L'aîné, le marquis de Villaret, émigra ; le dernier Jean-Marie, né en 1757, servit dans les armées de la République et de l'Empire et arriva au grade de général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur. Il est mort à Paris en 1848, à l'âge de 91 ans. — *L'amiral laissa deux fils : L'aîné embrassa la carrière dans laquelle son père s'était illustré.*

P. Brix.

—

Pharmaciens ayant été des savants (LIII ; LIV, 356, 429). — Le Ms. 926 de la Collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, est « La vie de Sainct-Ayoul, abbé et martyr, avec l'histoire généalogique des comtes de Brie et de Champagne, par Louis Ruffier, apothicaire à Provins », XVIIe siècle, 74 et 59 feuillets. In-4° (Du catalogue Dorez, II, 653). De Mortagne.

—

La noblesse sous la troisième République (LIV, 895). — M. le vicomte Révérend, qui prépare en ce moment la liste de tous les titres concédés ou confirmés depuis 1830, pourrait répondre d'une façon précise aux deux questions de M. A. B.

Il me semble toutefois que le chiffre de 5000 francs indique qu'il s'agissait d'un titre ducal.

Le Rapporteur aurait pu citer d'autres cas d'investiture, et sans parler de l'arrêté qui me concerne (10 juillet 1899) je rappellerai qu'en 1895, le duc de Sabran fut confirmé par arrêté ministériel dans le titre de duc.

Au cours de la discussion sur le projet de loi adopté le 14 décembre par la Chambre, le commissaire du gouvernement a expliqué en quoi consiste l'investiture, et les renseignements qu'il a fournis justifient complètement la théorie que je soutenais dans l'*Intermédiaire* du 30 septembre.

Il est peut-être bizarre de voir la République légiférer sur cette matière, mais, en soi, le projet voté est bon. Il aura pour résultat d'enrayer l'usurpation sans cesse croissante des titres.

Pour qu'il fût parfait, il faudrait, à mon sens, que le Conseil d'administration du ministère de la Justice permît de justifier de la régularité des titres anciens par d'autres pièces que les lettres patentes ou les arrêts des Parlements.

Sinon, un nombre considérable de titres très-anciens ne pourront pas être prouvés.

La dernière manifestation de la noblesse, en tant que corps constitué, a eu lieu lors des élections aux Etats généraux de 1789.

Toute la noblesse y prit part, et les titres de tous les comparants furent vérifiés par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à les contester. Pourquoi donc ne pas tenir pour réguliers les titres dont on a justifié la légitime possession à cette époque ? Ils figurent tous dans les procès-verbaux des assemblées de la noblesse. Ce serait une base sûre.

Sans doute quelques titres de courtoisie bénéficieraient de l'adoption de la mesure que je propose, mais, en revanche, aucun titre ancien et difficile à prouver par le fait même qu'il remonte haut, ne serait compromis.

En même temps, la caisse de l'Etat y gagnerait. Le vicomte de Bonald.

—

Les armes de Hongrie et les Croy-Chanel (LI ; LII ; LIV, 51, 754, 869). — Voir aux Archives nationales les cartons Croy : il y en a beaucoup, et ils élucident parfaitement la question.

Lire : 1° *Les Arpad et les Crouy-Chanel* 64 pages, 1863, Montélimar, 8 exemplaires, par M. de Coustou.

A cette brochure, M. Germain Sarrut, publiciste et ami des Chanel, répond par un gros volume intitulé :

Les Crouy-Chanel et leurs détracteurs.

2° *Les Crouy Chanel et leurs adulateurs*, réponse à M. Sarrut, 70 pages, tiré en 1864 à plusieurs centaines d'exemplaires, par M. de Coustou. ROBERTOT.

—

Ex-libris avec cygnes et amours (LIV, 838, 926). — Ce charmant ex-libris est celui de l'abbé Jean-Bernard Leblanc, poète distingué, né à Dijon le 3 decembre 1707, mort à Paris en 1781. Il fut membre de plusieurs académies et historiographe des bâtiments du roi. On peut consulter à son sujet la *France littéraire* de Quérard et la *Galerie Bourguignonne* de MM. Muteau et Garnier. D. DES E.

—

Armoiries à déterminer : d'or à la croix ancrée (LIV, 837). — Les armes sont celles de la famille Terrier de Santans, en Franche-Comté ; elles doivent se lire : *d'or, à la croix ancrée de sable* (Santans). Sur le tout *de gueules à trois gerbes d'or, liées d'argent* (Terrier).

Pour un travail en préparation, M. La Sangliette aurait-il la complaisance de compléter la description du blason par les ornements extérieurs : couronne, supports, devise, etc. ? D. DES E.

—

Jetons de Templiers (LIV, 896). — Les deux jetons signalés par J. G. sont peut-être les suivants :

1° Buste de B. R. Palaprat, à gauche, légende en caractères hiéroglyphiques ; au-dessous : la signature du graveur Coquardon et la date 1820.

Revers . attributs, légende comme à l'avers et V. D. S. A. (*Vive Dieu Saint-Amour*) en lettres ordinaires, 35 m/m.

2° Même effigie, à peu près la même légende avec la date 1821 et la signature Coquardon.

Revers légèrement différent, même devise, 28 m/m.

Un 3me Jeton sans date :

Loge Ecossaise de Jacques de Molay. Figure debout sur un bûcher. Au revers : attributs maçonniques. Pas de date 35 m/m.

PIETRO.

—

Initiale à dévoiler (LIV, 717). — Il s'agit de la comtesse de Prouleroy, née Angèle de Sainte-Croix, et de sa fille Marie de Prouleroy.

Le marquis de Prouleroy, fils d'Angèle de Sainte-Croix, habite le château de la Cour de Broc, en Indre-et-Loire.

—

Le simple soldat mis au théâtre (LIV, 839). — Il y a eu, vers 1852, *Le camarade de lit* », dont Bernadotte, alors roi de Suède, parvint à arrêter la représentation, parce qu'il y était représenté, simple soldat, avec un de ses camarades qui allait, 35 ans après, le revoir à Stockholm, quand il était roi.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Iles anglo-normandes (LIV, 87, 462, 576, 623, 738). — Voir l'ouvrage du marquis de l'Estourbeillon, intitulé : *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution.* Rennes, 1886, in-8°.

PAUL CHERONNET.

—

Le théâtre en province (LIV, 31, 355, 428, 476, 534, 592, 698, 762). — Au point de vue bibliographique, les ouvrages ont une toute autre importance, lorsqu'ils forment un volume ou brochure, ont paru à part, au lieu d'être pelus dans des recueils ou mémoires de Sociétés. C'est pourquoi il est utile d'indiquer l'étude d'Edmond Poupé : *Le Théâtre à Toulon* (Paris, Imprimerie Nationale, 106 ; in-8, 7 p.) B.-.

*
* *

Voici deux opuscules qui n'ont pas été cités : *Une salle de spectacle, s'il vous plaît*, par Amédée Tissot. S. L., 1865, in-18 de 27 pp

— Au sujet du théâtre de Lisieux :

Inauguration du théâtre de Honfleur 27 janvier 1870. Prologue en un acte et en vers, par le même. Lisieux, Lajoye-Tissot, 1870, in-8° de 16 pp.

PAUL PINSON.

*
* *

Parmi les documents intéressant l'histoire du théâtre en province, on peut citer dans le genre humoristique :

L'*Horaire du Ballet Bordelais*, par un vieil abonné, avec préface en vers, publié en 1894, par les soins du cercle « le New-Club Comédie, » Wetterwald frères, imprimeurs. Non mis dans le commerce.

B. .

Ovrages sur Louise de Durfort, ducesse de Mazarin (LIV, 672, 816, 872 29). — La *Revue rétrospective* de 1892 a pu é (tome XVI, page 406). *Les Comptes de l duchesse de Mazarin pendant les années 760-1762.* Z. Y. X.

—

L mystérieux conteur « Du Roc Sol Manne » (LIV, 942). — Puisque M. ierre Loüys a enfin trouvé le mot de nigme, ne pourrait-il nous en appre re davantage? D'où était Romannet Du ros? Il se fit éditer à Paris, et pourtant e nom de Romannet ne paraît pas appt enir à notre région. On trouve au ilieu du XVIe siècle un autre poète, An é Du Cros ou Ducros, né dans le Fo , qui pourrait bien avoir quelqu liens de famille avec l'auteur des *Nouveaux Récits*. Il est cité dans la *Bibli èque Française* de du Verdier, qui ne se ouve pas dans *celle* d'un petit chercher de province. M. Pierre Loüys pourrait peut-être pousser ses investigatio pour notre plus grande joie.

E GRAVE.

—

abasteins (LIV, 723, 796, 873, 93 — La note de M. le baron J. de Wte confirme plus qu'elle ne contredit m souvenirs — déjà lointains, hélas ! — *Pr ontal* ou *Pracomtad* (ou encore *Pracomad*) est de fantaisie. Je m'associe bien vo tiers, moi aussi, à la demande de no e collègue et de M. G. Lenôtre. Peut-êt serait-il intéressant de savoir, en oue, si le nom de l'héroïne n'aurait pas so evé quelque réclamation autrefois, la elle aurait amené des changements typographiques divers, suivant les éditi s. Je persiste à croire que ce nom, je l vu se terminer par un *d*. Si j'étais encore à la campagne, je rechercherais ac timent mon exemplaire, pour M. de Wte ; mais je ne prévoyais pas, il y a q ques semaines, que l'on insisterait au t sur cette vieille histoire.

G. DE FONTENAY.

—

Documents phalliques (L ; LI ; LII ; LI , 541, 642). — A la dernière exposi n de Genève, où la partie historique e rétrospective était remarquablement ganisée, on voyait une collection de lampes romaines en terre cuite, trouvées ps de Bulle ; l'une de ces lampes représentait un mont de Vénus féminin très apparent, analogue à la fameuse corbeille de pêches du musée de Nîmes ; les pudiques môniers genevois, au bout de quelques jours, firent disparaître cette pièce scandaleuse. Mais on ne s'avise jamais de tout, et on laissa jusqu'à la fin de l'exposition une autre de ces lampes représentant un groupe d'une extrême intimité, devant lesquelles les jeunes môniers de la rue des Granges et lieux circonvoisins se donnaient rendez vous. YPSILLON.

—

Chariot Malbrough (XLIII ; XLIV ; XLIX). — Notre confrère anglais *Notes and Queries* rappelle cette question qui a figuré à l'*Intermédiaire* et dans ses n°s 151 et 153 ; il cite les vers de F. Mistral ou au moins leur traduction française :

Un roulier qui est bien monté
Doit avoir des roues
De six pouces, à la Malborough :
Ça, c'est la mode !
Un essieu de dix empans
Et un petit bidet blanc
Pour le gouvernage
De son équipage.

Un des correspondants du journal anglais demande aussi quelle est l'explication d'un fort curieux privilège anciennement attaché au cheval qui avait les quatre pieds blancs. Mistral, dans ses *Mémoires et récits*, nous apprend que de ce privilège, résultait pour le charretier le droit de passer partout avant les autres.

OLD POT.

—

Gouvernail des jonques chinoises (LIV, 614, 753). — Il y a dans la question posée un détail auquel il ne faut peut-être pas donner trop d'attention, je veux dire la forme en losange des ouvertures. Cette forme apparente ne résulte-t-elle pas de ce que ces gouvernails sont construits en bambous croisés et plus ou moins serrés? Quant au calcul des résistances, il serait intéressant de connaître l'avis d'un ingénieur maritime.

CERAMEUS.

—

Les jaquemarts de France (LIV, 618, 711, 758, 821, 870). — Au dessus du pignon de l'église de Saint-Cyr de Sargé-sur-Braye (Loir-et-Cher), dans une guérite exposée à tous les vents, se tient un grotesque Jaquemart. Il frappait autrefois

sur un timbre qui portait l'inscription suivante : CHARLES DE GUICHARD, CHEVALLIER, SEIGNEUR DE CHARBONNIÈRES, GENTILHOMME SERVANT DU ROY ET SON CONSEILLER, GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ DE BONNEVAL, ME FIST FAIRE, L'AN 1637 ».

Aujourd'hui, la seule fonction du Jaquemart de Sargé est de saluer aux heures et de tenir le drapeau national le 14 juillet. Em.-Louis CHAMBOIS.

—

Anecdote sur M. de Coislin et une vieille bouteille de Sauternes (LIV, 900). — J'ai déjà lu cette anecdote quelque part, mais elle n'y était certes pas portée à l'actif d'un Coislin. Si, de l'autre côté du détroit, on l'attribue, pour la plus grande gloire de la courtoisie française, à un *marquis* de Coislin, c'est que jadis, un personnage du même nom fut, comme dit notre collaborateur *P. L-.s* « l'exemple-type » de cette extrême politesse. Lisez plutôt Saint-Simon. Le *duc* de Coislin était célèbre à la Cour par une courtoisie dont il fut souvent victime. Et depuis, trois auteurs dramatiques, Marc-Michel. A. Lefranc et Labiche le mirent tout vif dans une comédie intitulée *Monsieur de Coyllin* (*sic*) ou l'*Homme infiniment poli* (2 juillet 1838). D'E

—

« Icy on donne le Gris » (T. G., 402 ; LI ; LIII). — De la *Revue du Berry* :

Depuis que j'ai publié dans la *Revue* de janvier dernier, pages 2 et suivantes, mon opinion sur cette inscription considérée par certains comme hiéroglyphique, ou évidemment mal traduite par d'autres, j'ai pris connaissance d'une note de M. Henri Momiron insérée à ce sujet dans la *Revue du Centre* de juillet 1885, page 349, et qui m'avait échappé alors.

Elle abonde trop pleinement dans mon sens pour que je ne la réédite pas sans tarder, bien qu'elle fasse double emploi, à vingt ans d'intervalle il est vrai, dans notre publication dont du reste beaucoup de lecteurs ne possèdent pas la collection pour l'y trouver : « Charles Nisard, dans ses *Parisianismes*, dit M. Momiron, parle de la statue du parvis Notre-Dame que le peuple appelait le vendeur de gris ; voici ce qu'il en dit : « Vendeur de gris, nom d'une statue qui était sur la place du Parvis-Notre-Dame et qui y resta jusqu'en 1745 : à cause de sa situation sur le bord de la rivière, domaine du vent, le populaire l'avait ainsi baptisée.

Hé quoi, madame la statue
Depuis que vous vendez du gris
A tous les simples de Paris...

« Les Parisiens d'abord envoyaient au vendeur de gris, pour acheter de sa marchandise, le nouveau venu de la province aux dépens duquel il voulait s'amuser ; c'est ainsi qu'aujourd'hui on envoie un garçon simple et crédule acheter chez l'épicier de l'huile de cotret ».

Il me semble, continue M. Momiron, que voilà bien l'explication demandée. Maintenant il est bien certain que le *gris* désigne le vent du Nord, la *bise* qui souffle très souvent en France, et qui est très froid et très sec. Diez propose comme étymologie du mot *bise* l'adjectif bis, en rappelant qu'en latin *aquilo*, l'aquilon, vient de *aquilus*, de couleur foncée. L'adjectif gris et l'adjectif bis peuvent s'appliquer indifféremment pour déterminer la couleur qui varie entre le blanc et le noir ; on conçoit donc très bien qu'on ait appelé le vent du Nord tantôt *le gris*, tantôt *la bise*. Aujourd'hui encore, d'un temps couvert et froid, on dit que c'est un temps gris, et elliptiquement qu'il fait gris.

Ajoutez que le mot gris désignant soit la fourrure que fournit l'écureuil du Nord, le petit gris, soit le tissu appelé *Bureau*, vous verrez combien il était facile de mystifier les naïfs en leur donnant commission d'aller par un temps bien froid, acheter du gris ».

J'ajoute que, dans le supplément de son *Dictionnaire*, Littré a adopté absolument l'explication de Nisard que Frédéric Godefroy a fait sienne à son tour, comme nous l'avons vu.

Et j'estime que la question se trouve définitivement tranchée par l'opinion concordante de M. Momiron et par l'autorité de ces lexicographes éminents.

J. PIERRE.

—

Autobus (LIV, 337, 426, 484, 653, 699, 820, 876). — Je puis affirmer, moi qui suis un vieux parisien, qui ai cotoyé tous les mondes, que c'est dans l'*Intermédiaire* que je vois pour la première fois dire le « bus » pour l' « omnibus ».

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Amoral. Areligieux (LIV, 722, 932). — Je ne suis pas de l'avis de notre collaborateur La Brèche : areligieux a un sens bien distinct d'irréligieux. Ce dernier mot signifie : qui est contre la religion ; le premier : qui ne s'occupe même pas de la religion. C'est ainsi que l'on pourrait dire : « Le peuple français actuel n'est pas seulement irreligieux, dans sa majorité, il est surtout areligieux. » L'are-

ligion d'état n'est pas l'irréligion d'état ; une nuance très accentuée se laisse saisir ici. De même pour amoral et immoral.

ROSEY.

—

Bisannuel ou biennal (LIV, 562, 703, 820, 876). — Les nombreuses réponses parvenues à l'*Intermédiaire* semblent bien indiquer l'intérêt que présente cette question, mais, comme souvent, elle a un peu dévié et je voudrais encore la préciser.

Pour désigner un fait se répétant deux fois dans une année, j'aurais naïvement employé le mot *bisannuel*. Mais ce mot a été accaparé et on lui a donné un autre sens. Comment faut-il dire ?

On propose *semestriel* ou *semi-annuel*, mais il ne s'agit aucunement de couper l'année en deux tranches semblables, et ce serait une erreur, comme celle du botaniste qui se sert du mot bisannuel pour qualifier les plantes dont l'évolution nécessite non pas deux années, mais deux saisons à intervalle plus ou moins éloigné.

Quant au mot bimensuel, il éveille en moi l'idée de deux fois par mois et je m'y tiens, jusqu'au moment où les dictionnaires autorisés l'accueilleraient dans un sens différent.

ROLIN POÈTE.

—

Inscriptions sur les cadrans solaires (T.G., 158; XLVI; XLVII; XLVIII; L ; LI ; LII ; LIV, 363, 641). — On peut lire facilement sur le fronton de la chapelle latérale sud de l'église de Vassy près Vire (Calvados) cette inscription : « *L'ombre passe et repasse, et, sans repasser l'homme passe* ».

Elle figurait jadis sur un cadran solaire, qui a disparu depuis longtemps.

A quelle date précise pouvait-elle bien remonter ? On n'a pu recueillir aucun renseignement à cet égard.

RADIGUET.

—

Bernique (LIV, 673, 819, 878).— En donnant précédement l'étymologie que j'ai proposée, pour ce mot, j'ai oublié de citer celle indiquée, depuis 1821, par Le Gonidec, dans son *Dictionnaire*. Il pense que *bernique*, qui se prononce aussi *brenique* très souvent, en Vendée comme en Bretagne (on sait que fréquemment en *breton* les *lettres changent de place*), doit s'écrire *bren nik* ou *brinnik*, et admet que ce mot est pour *bronnik*, petite mammelle, diminutif en *ik* de *bronn*, mammelle.

Evidemment, le mollusque offrant la forme et la figure d'un sein... bien portant, cette étymologie est très soutenable ; et elle l'est beaucoup plus que celle de *bern*, couverture (d'ailleurs le mot patois vendéen *berne* signifie actuellement *drap* de lit, et non *couverture*) ; mais, cependant, je tiens à la mienne, et c'est pourquoi je l'ai rapportée plus haut. En tout cas, il faut en conclure, comme l'a remarqué d'ailleurs Troude (*Dict*, p. XXVII) que *bernique* n'est qu'un mot breton francisé.

On peut en rapprocher le terme patois vendéen, margate (pour *mor-gate*), signifiant *seiche*, qui n'est que le breton *morgaden* (*mor*, mer ; *gad*, lièvre), ou lièvre de mer.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Tenir tête et tenir la tête (LIV ; 504, 703, 766). — J'ai toujours entendu employer l'expression « tenir tête » dans le sens d'opposition à quelqu'un, dans un conflit, une discussion. Littré le dit textuellement : Tenir tête à quelqu'un, faire tête à quelqu'un, lui résister, ne lui point céder en quelque chose.

Cette expression s'emploie aussi dans le sens de tenir compagnie à une seule personne, comme l'écrit le collaborateur C. de la Benotte.

Je ne trouve pas que l'expression « tenir la tête » à quelqu'un dans le sens donné par Maurice Donnay, soit bonne, soit correcte. *Tenir la tête* à quelqu'un veut évidemment dire « empêcher la tête de se baisser, de tomber », par exemple lorsqu'on est malade, blessé. Il serait à désirer que l'auteur de *Paraître* corrigeât cette expression incorrecte.

A. HAMON.

—

Modèles célèbres (XLVIII ; XLIX ; LII ; LIII). — Le modèle qui a posé pour Psyché dans l'*Amour et Psyché*, du baron Gérard qui est au musée du Louvre, n'est-il pas connu ?

N.

—

Signe de la croix avec de l'eau de la mer (LIV, 282, 376, 431, 544, 658, 769, 882). — Il n'y a pas besoin d'aller en Italie pour voir le fait rapporté par M. Le Lieur d'Avost. Dans ma jeunesse, j'ai vu souvent des petits marchands, faire le

diverses reproductions de documents de l'époque — notamment la photographie de la fameuse plaque (communiquée par M. de Mesnard).

On connaît du reste le soin scrupuleux qu'apporte l'éminent historien du « Paris Révolutionnaire » dans ses travaux de reconstitution. ALEXANDRE REY.

*
* *

Dans un recueil d'*anecdotes* publiées au XVIIIe siècle, on lit :

Dans une des ses promenades secrètes, il vit un écriteau, qui lui apprit qu'il y avait un appartement à louer tout à côté de la maison qu'habitait sa bien-aimée, et même contigu à sa chambre à coucher. Sans perdre une minute, il se rendit locataire de cet appartement, et un serrurier intelligent lui fabriqua une de ces plaques tournantes en tôle, qui sont devenues depuis si à la mode, au moyen de laquelle, à un signal convenu, il parvenait auprès de l'objet de sa tendresse.

Et en note :

Croirait-on que l'auteur de cette invention fut mis à la Bastille, où il mourut au bout de plusieurs années ?

Que sait-on de cet inventeur et exactement de cette invention. Y.

—

Le jaune, couleur des traîtres (T. G., 460; XLII; XLIII; XLIV; LIV, 655). — L'*Intermédiaire* a donné récemment un curieux article sur « la couleur jaune ». Permettez-moi de vous signaler au sujet de « la couleur verte » un fait assez amusant que j'ai trouvé consigné dans les archives d'une paroisse voisine de la mienne.

En 1830, la fabrique de l'église de Sargé-sur-Braye (Loir-et-Cher) fit repeindre le maître-autel, les boiseries du chœur et la chaire. Lors du règlement de compte, la peinture de la chaire donna lieu à un incident mémorable. Le maire qui assistait à la réunion du conseil de fabrique, sans fournir aucune explication, demanda que l'on remît à 25 ou 30 jours le paiement des ouvriers. Quelques jours après, arriva à la mairie une lettre du préfet, autorisant le conseil municipal à se réunir extraordinairement à « l'effet de délibérer « si la couleur verte qui est sur la chaire « peut y être maintenue sans danger d'o- « pinion, étant reconnue dans le pays la « couleur favorite de l'opposition... »

Le 5 décembre, le conseil de fabrique se réunit à son tour et à l'unanimité reconnaît que « la couleur signalée est le « bronze doré et ne comporte de vert que « la nuance que demande ce genre de « décoration. Que dès lors on ne peut y « voir aucune allusion politique... »

Le maire qui assistait à la séance accepta cette explication et les ouvriers furent payés de leur travail...

Em.-Louis CHAMBOIS.

—

Faire la conduite de Grenoble (T. G. 231 ; XLVII). — Dans un volume de M. Eugène Choulet, *La Famille de Casimir Périer* (Grenoble, Joseph Baratier, 1894), se trouve, d'après Prudhomme, le récit des incidents qui eurent lieu à Grenoble, au début de mars 1832, et qui amenèrent l'intervention du 35e de ligne. A la suite de ces incidents, on dut changer le 35e, qui fut remplacé par le 6e de ligne. Voici la fin du récit :

Le calme était revenu, et l'on avait oublié les troubles de Grenoble, lorsqu'un beau matin, le 35e reparut dans la ville. Le Gouvernement l'avait rappelé et avait fait désarmer la garde nationale. Nouvelles effervescences, nouveaux désordres, et tout cela pour une plaisanterie de carnaval ! Le régiment fut reconduit jusqu'aux portes de la ville au milieu des huées et sous une pluie de projectiles variés, et c'est, comme nous l'avons dit, de cet épisode que nous est venue l'expression : *Faire une conduite de Grenoble*.

Sans infirmer la véracité de la coutume des compagnons perruquiers de Grenoble, rapportée dans un ouvrage de 1812, et signalée dans la communication XLVII, 540, j'estime que l'expression, relative à Grenoble dans les deux cas, est bien plutôt venue de l'affaire du 35e de ligne.

B.-F.

—

Tourreil, le Révélateur de la loi de Fusion (LIV, 781). — Le fondateur de religion signait « L. J. B. de Tourreil, Révélateur de la loi de fusion », ou encore « Annonciateur de la loi nouvelle ». Je sais de lui personnellement peu de chose.

C'est dans une agape solennelle, à Belleville, le 5 décembre 1845, que fut proclamée la doctrine du fusionisme qui devait remplacer le catholicisme réputé expirant.

Ses adeptes définissent ainsi le fusionnisme :

C'est une doctrine philosophique, reli-

gieuse et sociale. Au point de vue religieux, il est le Paraclet promis à la terre, l'esprit de vérité venant réaliser la vraie religion catholique, c'est-à-dire universelle, désignée sous le nom de règne de Dieu.

Depuis longtemps, l'homme connaissait un grand nombre de lois de la nature, mais l'esprit de ces lois lui échappait : le Fusionisme lui donne la raison de ces lois et lui en explique le but mystérieux et caché.

Le Fusionnisme tire son nom de la loi de fusion, loi naturelle et universelle qui est la vie même de la substance universelle, dont elle effectue la manifestation infinie ; considérée dans sa pleine expansion, cette loi est *une* et *trine* : elle est *une* dans son but qui est émanation, absorption et assimilation.

Le fusionnisme connaît cinq ciels : le premier, celui où nous sommes. Les relations des hommes y sont superficielles et bornées aux surfaces. La vie est instinctive, individuelle, elle répond à la sensation et représente l'enfance de l'humanité. Le deuxième ciel est le monde des génies: les individus commencent à se pénétrer et à se reconnaître. La vie est à l'état de conscience. elle répond au goût. C'est l'adolescence de l'humanité. Le troisième est celui des anges. Les relations y sont intimes. Les individus fusionnés les uns dans les autres se sentent, se savent et se voient tous dans tous. La vie est à l'état de sentiment, elle répond au flair plus délicat que le goût ; c'est la jeunesse de l'humanité. Le quatrième ciel est celui des archanges. Les individus y convergent tous vers un centre commun qui est la pureté et tendent à constituer l'unité, ici le mal expire. La vie y est à l'état d'intelligence : elle répond à l'ouïe qui est une sensation intellectuelle et qui représente l'âge mûr de l'humanité. Le cinquième ciel est le monde des séraphins. Les individus dans une harmonie complète, aiment et veulent le bien de la même manière. Le mal n'existe plus. La vie y est à l'état d'amour : elle répond à la vue qui est le sens le plus élevé et représente l'âge sensible de l'humanité.

Dans le fusionnisme, on ne meurt pas, on ressuscite. Lorsque la catastrophe du bazar de la Charité fit tant de deuils, les fusionnistes, convaincus qu'ils apporteraient un grand soulagement à beaucoup de douleurs, rééditèrent une lettre apostolique écrite en 1851 par Tourreil, à la comtesse de Brassac qui venait de perdre un être cher.

Oui, chère sœur, disait le prophète, c'est la mort qui universalise l'être, en le délivrant de la prison de sa forme actuelle, pour lui faire revêtir successivement toutes les formes de son monde restreint pour l'épanouir dans l'immensité de Dieu.

C'est la mort qui illumine subitement la vie et nous révèle le mystère de la création, en déchirant le voile qui cachait à notre âme des résultats merveilleux de la loi de fusion.

La mort, loin de détruire l'être, le ressuscite dans l'intégrité de sa vie.

Babick, qui fut membre de la Commune, enseignait cette doctrine sur les bords du lac de Genève.

Parmi les propagateurs de cette foi, survit encore M. Godefroy qui fut directeur d'école communale à Paris. En 1902, mourait le continuateur de la doctrine, M. Victor Choque.

La lettre de faire-part est intéressante à consulter en ce sens qu'elle est une manifestation fusionienne, à l'heure la plus grave de la vie qui est apparemment la dernière.

M.

Vous êtes prié d'assister à l'Inhumation de

Monsieur VICTOR CHOQUE

trépassé le Mardi 2 Décembre 1902, dans sa 76e année, en son domicile, rue de Turbigo, n° 70 ;

Heureuse soit sa Résurrection !

Qui se fera le Jeudi 4 courant, à 2 *h. 1/2 très précises*.

De la part de Madame CHOQUE, sa veuve ; de Monsieur EDOUARD CARON, son gendre ; de Madame et Monsieur GEORGES ZURENGER, de Mademoiselle ANNA CARON, de Messieurs EMMANUEL et EDOUARD CARON, ses petits-enfants ; de Madame veuve VINCENT, sa sœur ; des familles CHOQUE, CARON, VINCENT, et de ses amis ;

Et de la Famille Fusionienne Universelle

« Les temps de larmes et de deuil sont clos. L'heure de la résurrection est arrivée ; la mort n'est pas la mort ; c'est l'agrandissement de la vie par l'éveil de notre conscience dans toute la substance que nous avons élaborée durant notre existence, et qui est allée s'incorporer par la *Loi de fusion* à tous les êtres de la terre.

« Par cette évolution

sublime, nous accomplissons une métamorphose semblable à celle de la chrysalide qui, après s'être trainée péniblement sur la terre, s'envole radieuse sur des ailes diaprées dans l'azur du Ciel et dans les rayons du soleil ».

On se réunira à la Maison mortuaire

En cas d'oubli, prière d'en faire part

L'inhumation aura lieu au Cimetière du Pré-Saint-Gervais (Seine)

Je ne crois pas que cette petite chapelle compte aujourd'hui beaucoup d'adeptes.

—

La tentative d'assassinat de David d'Angers (LIII, 5). — Ce serait bien « rude » de prêter au célèbre sculpteur de ce nom, un pareil rôle, et cependant en lisant la question posée par Y, j'ai été frappé des coïncidences qu'elle présente avec un article paru du 10 au 15 janvier, dans un journal de Paris, la *Liberté*, je crois. Je l'ai recherché, sans pouvoir retrouver ce numéro. La jeune fille était une enfant trouvée, confiée par un curé aux soins d'une vieille femme. Elle s'appelait Clémentine, et comme elle avait de beaux traits, elle se louait comme modèle.

Elle a servi de modèle à David d'Angers pour la jeune Grecque à demi couchée sur la tombe d'un héros de l'antiquité et épelant, avec son doigt, le nom gravée sur la pierre

La rivalité ardente et haineuse des deux artistes était au long racontée dans cet intéressant article que je suis aux regrets de n'avoir pas plus exactement noté.

Cz.

*
* *

Au sujet de cette tentative d'assassinat, le fils de l'illustre sculpteur nous adresse l'intéressante lettre suivante qui met hors de cause tout rival célèbre :

Cher monsieur,

Pendant que j'étais auprès du lit de mon père, dans les tous derniers temps de sa vie, comme il ne pouvait presque plus me parler que par les yeux, je lui renouvelai encore la demande que je lui avais faite bien souvent, de me dire le nom de son assassin. Il n'avait jamais voulu me le dire.

Alors lui faisant un petit mensonge, je lui promis de ne pas le répéter. En me regardant, et faisant de grands efforts, il prononçait le nom de *Bra*... me montrant avec celui qu'il pouvait faire mouvoir celui qui était paralysé.

Quant à la jeune fille qui lui avait servi de modèle pour la jeune Grecque, et qui non encore tout à fait corrompue, n'avait pu résister au désir de ne pas être complice du guet-apens, ourdi par les mêmes ennemis, je ne puis vous donner de nouveaux détails.

J'évitais en causant avec mon père, travaillant dans son atelier, de le questionner au sujet de son assassinat : il détournait toujours la question.

Dernièrement, j'ai raconté à M. Alph. Séché, jeune écrivain, originaire d'Ancenis, ceci :

Mon père très observateur, aimait suivre les foules. Un soir, il était place de l'Odéon pour voir entrer les masques. C'était au moment du carnaval. Il se disposait à rentrer rue d'Assas, il prend la rue de Vaugirard, et remonte cette rue jusqu'à la place des Carmes. Il avait remarqué qu'il était suivi par un monsieur de haute taille, chapeau mou, rabaissé sur les yeux, drapé dans un manteau. S'étant arrêté, l'homme s'arrêta aussi. Il faisait clair de lune et l'ombre du suiveur venait jusqu'à lui. Par extraordinaire, il n'avait pas ses pistolets que la préfecture lui avait permis de porter sur lui depuis la tentative d'assassinat. Il hâta un peu le pas. Au détour de la place des Carmes, il tourna à droite dans la rue d'Assas, marchant toujours au milieu de la rue déserte, très éclairée par la lune. Il sentait l'homme approcher. Enfin, arrivé à notre grande porte cochère, il frappa avec le marteau. Aussitôt, comme d'habitude, on lui ouvrit et il entra.

A peine était-il dans la cour qu'il entend un coup violent sur la porte. Il attend quelque temps, va prendre son arme et redescend. Il ouvre la porte, il n'y avait plus personne.

Le lendemain matin, il vit un trou dans le bas de la porte, trou fait avec une arme que l'homme furieux avait plantée dans la porte.

Souvent, il m'a raconté l'émotion que, bien que très courageux, il avait ressenti, car il n'avait rien pour se défendre et à ce moment là il n'avait pas voulu me dire le nom du spectre qui était toujours le même

Bien des fois, près de Saint-Germain-des-Prés, près d'une fontaine qui n'existe plus, et dans l'eau de laquelle un ouvrier a lavé la plaie de mon père, celui-ci m'a montré cette place où tout enfant je l'entraînais souvent.

Voilà, cher Monsieur, quelques renseignements que je suis heureux de vous donner.

R. David d'Angers.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles et Curiosités*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

Abbaye-aux-Bois (Personnel de l') en 1726. 3, 120.
Abbaye de Montmartre. Voir Vieux Montmartre.
Abbaye des Hautes-Bruyères. 29, 406.
Abbaye d'Hérivaux. 53, 405.
Abbaye cistercienne d'Herckenrode. 851, 959
* Abeilles (Les) aiment la justice. 262.
Aboyeuses (Les) de Josselin. 506, 597, 717, 831, 883.
Absinthe (Ode à l'). 85.
Accolé de Savalette. Voir Savalette.
Acevedo (Famille de). 165, 350, 975.
* Acteurs morts sur le théâtre. 30.
Action (L') inspiratrice intellectuelle des aliments solides. Y a-t-il des écrivains qui aient considéré cette question ? 396, 477.
Adoption : la question du nom. 164, 239, 350, 406, 464, 577, 797.
Adry (Le père) et les anas. 394, 532, 628.
A enquerre. 782, 925.
Agent de l'étranger en 1793. Voir Valenciennois.
Aiguilles. Voir Cap des Aiguilles.
« Aimer, c'est à vingt ans faire acte de sagesse ! » 227.
* Albani (Livres aux armes du cardinal Jean-Jérôme). 32.
Albert de Rions (d'). 128.
Alcoran (La vraie traduction de l'). 896.
* Aligre (Le marquis d') accusé de plagiat. 188, 350, 521.
Aliments solides. Voir Action inspiratrice intellectuelle.
Ambassadeurs vénitiens à la cour de France. Voir Rapports.
Amélie (Lettre à la reine). 439.
Amélioration des races. Voir Société Anglaise.
Anfreville. Voir Poirrier.
Amiraux d'Hector, d'Albert de Rions, de Flotte. 128.
Amoral, Areligieux. 722, 932, 988.
Amour saphique (L'). 225.
Amour (Un) clandestin du duc de Saxe-Cobourg. Voir Panam.
* Ampère (Les distractions d'). 45.
Anagrammes. Voir Pierre de Saint-Louis.
Anagraphéana. Voir Hécart de Valenciennes.
Anas. Voir Adry (Le Père).
Anatole France (Les débuts de M.). 390. 693.
Ancessi. Voir « L'Egypte et Moïse. »
Anciennes expressions. Voir Vin (Le).
Anecdote de la vieille bouteille de Sauternes. Voir Coislin.
Angèle de Sainte-Croix. Voir Initiale à dévoiler.
Angers (Université d'). Voir Thomas d'Aquin (Saint).
Anglais (L') qui veut voir manger le dompteur. 674, 776.
« Angola » (Les passages soulignés d'). 224.
Angoulême (Mémoires inédits de la duchesse d'). 49, 173, 286.
* Anjou (Mme d'). 294.
* Anscebon. 76, 121.
Ant, ent. Voir Pluriel.
Aoust (Famille d'). 556, 689, 741, 797, 918.
Appellations honorifiques (Les) dans l'armée. 614.
Appolin Briquet. Voir Papineau.
Aqua bona et *Aqua puta*. 51.
Aqua puta. Voir *Aqua bona*.
Arc (Le nom de Jeanne d') écrit Johanna en Angleterre. 499, 563.
Aristide Ferrère. 725.
Armes d'Albani. 32.
Armes de Hongrie. Voir Hongrie.
Armoiries. Voir Bibliophile de la famille impériale.
Armoiries et sceaux ecclésiastiques. Voir Emblèmes héraldiques.
Armoiries. Voir Harcourt.
Armoiries de Nos Seigneurs Dadolle et du Vauroux. Voir Dadolle, Vauroux.
Du cardinal Jean-Jérôme Albani. 32.
Des familles de Morat et d'Hauterive, au XVIIe siècle. 452, 697.
Ecartelé... 109, 295.
Sainte-Beuve. 6, 138.
Armoiries à déterminer, à expliquer, à identifier, à rechercher, à retrouver :
D'or, à la croix ancrée. 837, 983.
D'or, au chevron de gueules. 393, 530, 865.
* D'argent, à la fasce de sinople. 6, 199.
D'argent, à l'arbre de sinople. 109.
De gueules, à la tour d'argent. 452.
De gueules, à deux roses d'argent. 393, 530.
* D'azur, semé de fleurs de lis d'or et de clefs d'argent. 93, 199, 253, 300, 473.
D'azur, à la fasce d'or. 951.
D'azur, au chevron d'or, accompagné. 6, 138, 199, 253.

D'azur, au chêne d'or. 393, 530, 865.
D'azur, au lion d'or. 452.
De sinople. Voir Ex-libris à déterminer. 838.
Accolé d'argent... 109, 254.
Un arbre et huit épis. 224.
Chevron accompagné. 726.
Parti, au 1, de... a 3 fasces de... 726.
A la croix d'or, potencée. 782, 925.
De... à 3 cygnes... 670, 812, 869.
Un baquet et une tour. 670.
Château de Grezieux. 726
Assiette de faïence armoriée. 6
Montauvril. 670.
Armoiries. Descriptions :
Angers (ville). 93.
Bataille de Francès. 107. Beley. 199. Bertin de Villars. 20. Bidal d'Asfeld. 189. Bridet. 253.
Chanlatte. 351. Chapitre du Mans. 199. Chassebras, 921. Chippart. 921. Colli. 83. Colli Marchini. 82. Croy. 755. Cruy-Chanel. Cuissart. 334.
Dadole (Mgr.). 93. Dalon. 800. Daymar. Dinvurse. 333.
Du Buc. 813. Duchastel. 254.
Ecusson ? (Est-ce un) 505, 587.
Faucle. 669. Felizzano (Colli de) 83. Foigny de Varimont. 448.
Gouy. 391. Gouy d'Arcy. 835.
Hongrie. 755.
Koly. 82.
Le Coulteux. 971. Lemoine. 748, Lemoine de Villarsy. 467. Lesbahy. 921. Leusse. 923.
Mancel. Mans (Chapitre du). 300. Marconney. 530. Maridort. 333. Melle (Ville). 473.
Obéville, 697.
Pâris de la Montagne. 751. Pindray. 193, 245. Poirrier d'Amfreville. 837. Pons, 755. Postel de la Mothe. 391.
Quay (de). 27.
Rivière. 256. Rousselet. 28.
Saint-Mesmin. 921. Sassenage. 755. Savalette, 55, 252. Séguier. 138.
Tascher. 88. Terray. 191. Thierry. 137. Toulouse (ville). 925.
Van der Sluys. 587. Veynes. 530. Vigneau (du). 297. Voyer. 755.
Widrange, 869.
Yvernel de Montflambert.
Arnould (Saint), patron des brasseurs. 393, 516.
Arsenaux sous la Révolution. Voir Ouvrages.
Arvers (Le sonnet d') est-il imité de l'italien. 162, 257, 302, 358, 423, 476, 700.
* Asfeld (Le baron d'). 188.
Assemblées religieuses clandestines tenues à Villiers-le-Bel. 219.
Assiette de faïence armoriée : Ecu à déterminer. 6.
Associé (Un) du « Père Duchesne ». 947.
Au bloc ! 729.
Audebrand, (Philibert). Nécrologie. 440.
« Au fond des vains plaisirs... ». Phrase à attribuer. 950.
Austerlitz. Voir Hangwitz.
Autobus. 337, 426, 484, 653, 699, 820, 876, 988.
Autriche (Caroline d'). Voir Portraits à retrouver.
Auvillain (Jules). 892.
Avocat (L') du diable. 110, 308.
Avocate (La première femme). 3.
Avoir du foin dans ses bottes. 841.
Azevedo. Voir Acevedo.

B

Bachelière (La première femme) en France. 2.
Bague avec devises. 56, 254, 353, 473, 532, 881, 992.
Bague marquise. 9.
Baletti (Demoiselle) de la Comédie Italienne. 125, 240.
Baletti (Dlles Rosa, Madeleine, Rosina). 409.
Balzac (Honoré de). Voir « Lettres à l'Etrangère. »
* Baptême. 292, 855, 971.
Barbaze. 1756. 674.
Barré (Eugène). 892.
Bataille de Francès (Jacques). 107, 522.
Batavia (Le théâtre français à). 892.
Bateaux à roues en 1779. 673.
Batines (Colomb de). Voir Battine.
Bâtons de maréchal de Castellane et de Bosquet. 503, 689, 798, 870.
Battine (Famille de). 221, 408, 522, 741, 855, 920.
Baume (de la). Voir Griffet.
Beaudinard. Voir Richaud.
Beaune (Vin de). 58.
Beauvillars. Voir Richaud de Beauvillars.
Beaux-Arts (La première femme entrée aux). 3, 158.
Bédoyère (Le général La). Un projet d'évasion. 500, 582, 676, 785, 907.
Bellecôte (de). Voir Sayde
Belzunce. Voir Favancourt.
* Bénédictins francs-maçons. 294.
Benoit XIV (La table du pape). 665.
Benozzi, comédien italien. 409.
Béranger (Généalogie de). 4.
Béranger. Voir Masque mortuaire.
Berdolet évêque de Cologne. 161.
Berlin. Voir Pendant l'occupation française.
Bernique. 673, 819, 878, 989.
Berny (Mme de). Voir Inspiratrices bienfaisantes.
Berry (La duchesse de) et Charles-Albert. Découverte d'une correspondance secrète. 105, 176, 286, 345.
Berry (La duchesse de) bibliophile. 49.
Berry. Voir Colonie anglaise.
* Berryer (Une pièce de vers napoléoniens du grand) (1810). 594.

Bertin (Mlle) compositrice. (Voir Esméralda).
Berthoud (Ferdinand). 532.
* Bertin de Villars. 20, 125, 239.
Béthune (Famille de). 165, 239, 294.
Bibliographie napoléonnienne. 394, 533, 597.
Bibliophile de la famille impériale. 278.
Bibliophile (La duchesse de Berry). 49.
Bibliophile (S. M. l'impératrice Eugénie). 275. 345, 404, 461.
Bibliophile. Voir Kolly (Emma de).
Bibliophile J.-R. (Le). 57, 425, 643.
Bibliothèque de Saint-Philippe. 451.
Biblis. Voir Philon.
Bidal d'Asfeld. Voir Asfeld.
Biographie de Galilée. Voir Galilée.
Biroche, voiture du XVIIIe siècle. 674.
Biribi. 833.
Bisannuel et biennal. 562, 703, 820, 876, 989.
Blaire (de). Voir Favancourt.
Blakey (Nicolas). Voir Louis XV (Portrait).
Blessebois. Voir Le Hayer (Marthe).
Bloc. Voir Au bloc !
Blois (Crapaud de). 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602, 714, 881.
* Blondel (Jean-Baptiste), ingénieur a Paris en 1794. 20, 125, 240, 409.
Blondel de Joigny (Colnel). 835, 920.
Blondel (Les six), architectes. 409.
Bo... (F.). 166.
Bochart de Saron (Le président). 668, 798, 920.
Bodégat (Morbihan). Voir Sévigné.
* Bœuf gras. 209, 314.
Bohémiens. Voir Tarot.
Boigne (Les mémoires de Mme de). 899.
Bois de sape. 506, 599, 704.
Boissières (Jean de). 780, 921.
* Bol sein. 599.
Bonaparte (Pauline). Voir Leclerc.
Bonaparte (Une fille naturelle de Jérôme). 553, 686, 732, 846, 960.
Borch (Michel-Jean, comte de). 836.
* Borde (Château de la) près Melun. 30, 120.
Bosc de la Calmette (Les) au sujet d'un ouvrage récent. 226.
Bosquet. Voir Bâtons de maréchal.
Boucher et Chanlatte (Familles) au Mans. 224, 351.
Bouchot (Henri). Nécrologie. 664.
Boufflers. Voir « Les voilà... »
Bougeotte ou tracassin ? 616, 765, 877.
Bourbon du Maine (Un), comte des Minières. 892.
Bourbon-Penthièvre. 279.
Bourbonnais. Voir Régiment du Bourbonnais.
Bourdon (Un) quinze fois séculaire. 315.
Branler la tête. Voir Secouer.
Bras. Voir Donner le bras.
Bras droit de Charlemagne. Voir Charlemagne.
Brasseurs (Patrons des) : Saint Arnold, Saint Médard, Saint Nicolas. Voir Arnould (Saint).
Bréhat (Quel était le régiment envoyé en 1803 à). 947.
Bretagne (Anciens termes, anciennes formes au pays de). 840.
Bretagne. Voir Révolution.
Bricquemaut (Les). 836, 918, 973.
* Bridge (Le père du). 712.
Brinon (Yves de), traducteur de Tacite. 166.
Broussais (Un mot de). 501, 628.
Bruneau (Les descendants de) l'un des prétendus dauphins 329, 456, 509.
Brunel (Le conventionnel). 108, 190.
Brys. Voir Faye de Bris.
* Bucquoy (La comtesse de). 21.
Burton (Francis). Voir Contes orientaux.
* Busnach (Comme quoi nous devons au grand-père de M. William) d'avoir conquis l'Algérie. 397, 512.
Byron (Mémoires de lord). 273.
Byrrh, apéritif. 111.

C

Cadrans solaires à l'intérieur des églises. 140, 261, 543
* Cadrans solaires en couleurs. 614.
Cadrans solaires Voir Inscriptions.
Cahors. Voir Usuriers.
* Caillot de Pommares (Famille) 975.
Calmette (La). Voir Bosc.
Calvin et le hameau d'Enfer. 889, 974.
* Cambronne à Waterloo. 845.
Camisards. 951.
« Camoëns ». Drame de V. Perrot. 672, 767.
Camp de César à Wissant. 442, 513, 563.
Canada. Voir Papineau.
Candeille (Mlle Julie. Voir Utilité morale.
* Canot automobile (Le). 712.
Cap des Aiguilles (Le). 164, 348.
* Carabas (Le marquis de). 775.
Cardillac (Les). Lettres à M. de Villette. Testament, états de service à retrouver. 166, 295, 522, 922.
Cari. Voir Coli.
Carli Rubbi (Le comte Jean-Renaud). 725, 809.
Carnets du Roi. Voir Les Carnets.
Carrelage à retrouver. 672.
Carrency (Princesse de). Voir Kerry (Lady).
Carrier-Belleuse en 1794. 721.
Carte de France par M. de Laborde. 106.
* Cartes postales. 38.
Castellane. Voir Bâtons de maréchal.
Castelnau (de), peintre. 221.
* Célibat ecclésiastique. 534, 644.
Certain (Mlle) poétesse. 167.
César. Voir Camp de César.
« C'est ma guerre », mot attribué à l'impératrice Eugénie. 218, 288, 346.
* Châle. 993.
Chalon de la Marinière (Hardouin de). Voir Marinier.
Changement de genre de noms propres. Voir Noms propres.
Chanlatte. Voir Boucher.
Chanoine. Voir Monsieur le chanoine.

Chanson antibonapartiste. 503.
Chansons lorraines antérieures au XIXe siècle. 728, 874.
Charlemagne (Le bras droit de). 161, 229.
Charles Ier (Le véritable). 554, 683, 789.
Charles X. Voir Polastron.
Charles-Albert. Voir Berry (La duchesse de).
* Chariot Malbrough. 986.
Chartes des colonies (Dépôt des). 446, 591.
Chassebras de Cramailles. 556, 743, 798, 921.
* Chasselle. Comète. 97, 145, 205, 312.
Chasseurs de Picardie. Voir Picardie.
* « Chasseurs pris par la nuit... » Vers à retrouver. 94, 262.
Chastellux. Voir Bédoyère (La).
Château de Haut Kœnigsbourg. Voir Haut Kœnigsbourg.
Château de Hierge sur la Meuse. 73.
Château de Montaigne. Voir Montaigne.
Château de Saint-Maurice. 53, 185.
* Châteaux de France. 406, 577, 637, 740, 854.
Châteaux hantés. 504.
Châtelet (Mme du) et son valet de chambre. 447, 523.
Châtenay (La seigneurie de). 724.
Chauvigny. Voir Chouvigny.
Chazot (Famille de). 556, 689.
* Chefs-d'œuvre achetés à des prix dérisoires. 418, 929.
Cheminées ayant servi de cachettes ; plaques retournées. 671, 994.
Chénier (Vers attribués à André). 615.
Chérot (R. P. Henri). Nécrologie. 384.
Chevau-légers. 667, 849.
Chiens sauveteurs (Les). 562.
Chine (Relations de l'empire romain avec la) 118, 235, 913.
Chiner. 951.
Chintreuil. Voir Masque mortuaire.
Chouvigny, Chauvigny. Sa généalogie. 168.
Christ et saints empaillés. 7, 94.
Christ. Voir Monogramme.
Christophe (Saint) et l'enfant Jésus. 10, 139, 200, 304, 419, 753.
Citation de Montaigne. Voir Montaigne.
Citations latines (Deux) : *Patere legem... ; Quos vult perdere...* 899.
Civilisation européenne. Voir Société anglaise.
Civitas Victoriacensis. 842.
Clabat du Chillou. 758.
Clairon (Mlle) à Rouen. 168, 296.
* Clémenceau (Le pasteur). 21, 127.
Cloche de bois Voir Déménager.
Clootz du Val de Grâce (Le baron de). Voir France et ses limites naturelles.
Cocquard auteur de « La Plainte amoureuse ». 423.
Coislin (Anecdote sur M. de) et une vieille bouteille de Sauternes. 900, 987.
* Coli, Gali, Cari. 94, 203, 365, 820.
Collin de Plancy (Légendes de). 36, 143.
Colonel (Le nom d'un). 164.
Colonie anglaise dans le Berry. 498, 624.
Colonies (Dépôt des Chartes). Voir Chartes.
* Comédiens français en Egypte. 230, 343.
Comète. Voir Chasselle.
Compagnies d'assurances (Les). 338, 598, 712.
Complainte sur la mort de Marat. 46.
Comtesse obscure (La). 441, 513.
Concours du prix d'Utilité morale. 51.
* Condamnation de Jésus. 13, 59. 180, 229.
* Conduite de Grenoble (Faire la). 996.
Connu comme le loup blanc. 148, 262, 313.
Conseil de guerre. Voir Montreuil.
Considérant (Victor) et sa doctrine. 836, 940.
Contes orientaux jetés au feu. 329, 643, 767.
Contre-petteries. Voir Lapsus au théâtre.
Conventionnel Brunel (Le). 108, 190.
Convents maçonniques au XVIIIe siècle. 499, 596.
Coran (Charles). Voir « Chasseurs pris par la nuit... »
* Corbeil (Un incendie violent à) en 1775. 795.
Cordeliers (Le district des) en 1789. 725, 845.
* « Coriolan » ou « Coriolan chez les Volsques ». 595.
Correspondance secrète. Documents inédits relatifs à Mme la duchesse de Berry. Voir Berry.
Coup de pistolet du 24 février. Voir 24 février.
Coups de feu (Premiers et derniers). Voir Guerre de 1870.
Cour. Voir Fournisseurs.
Courrier de Londres. Voir « Le Courrier de Londres. »
Coutel (Le peintre). 54.
Coutumes relatives au port des sabots. Voir Sabots.
Couvent à proximité de la Porte-Dauphine. Voir Porte-Dauphine.
Cramailles. Voir Chassebras.
Crapaud de Blois (Le) 172, 267, 315, 374, 431, 544, 602, 714, 881.
Creli Donato, peintre. 612, 976.
Cressentini, soprano. 629.
Cresson, préfet de police. Voir Etudiant américain.
Cressonnière (Le chevalier de la). 669, 799, 856.
Creti (Donato). Voir Créli.
Croix. Voir Signe de la croix.
* Croix huguenote. 417, 473, 587.
* Crouy-Chanel (Famille). 754.
Crozat-le-Pauvre. Voir Fontaine de Saint-Valery.
Cruy-Chanell. Voir Hongrie.
Cuissard, du Beauvaisis. 334, 745, 856.
Culture de la vigne. Ouvrage à retrouver. 171, 260, 307.
Cupido triumphans. 897.
Cuthbert (Saint). Voir Étole.
Cygnes et Amours. Voir Ex-libris.

D

Dacquin (Jenny). Voir Inspiratrices bienfaisantes.

* Dadole et du Vauroux (NN.SS.). 93.
* Daïra, histoire orientale. 816.
Dalon (Le marquis). 612, 799.
Dame aux Camélias. Voir Manon Lescaut.
Dame de lit. 561, 965.
Dames russes (Les) et leurs caméristes : supplices extraordinaires. 841, 929.
Danaé (La) du peintre Girodet. 170.
Danjou. Voir Anjou (d').
Danse (La) des six visages. 952.
Danses espagnoles et arabes. 338.
** Danton (La vente des meubles de) à Sèvres, après son exécution. 319, 342, 456.
** Danton et la Fontaine d'Amour. 380.
Dantzig (Descendance du duc de). 447, 579, 690, 799.
** Daudet et Mistral. 271.
* David d'Angers (La tentative d'assassinat de). 999.
Daymar. 168.
* Debraux (Le chansonnier Emile). 557, 745, 977.
Deburau (Sépulture). 855.
Décadi. Voir Dimanche.
Decheon (Le peintre). 836.
Dégobiller. Voir Etymologie à rechercher.
Delas (Famille). 499.
* Delorme (Philibert). 135.
Delsart, secrétaire des audiences et cérémonies royales. 557, 690.
Deluzy (Mlle Henriette). 136
* « De malheurs évités le bonheur se compose. » 257.
Déménager à la cloche de bois. 899.
Dentition, denture. 951.
Denture. 951.
Depaulis. Voir Médaille.
De profundis. 555, 968.
Dépôt des chartes des colonies. Voir Chartes.
Dernières paroles (Les) des exécutés. 946.
Desbarolles (Ad.) Lettre sur l'abbé Michon. 636.
Descendance de Mlle Caroline de Nerciat. Voir Nerciat.
Descendance du duc de Dantzig. Voir Dantzig.
Descendants de Mathurin Bruneau. Voir Bruneau.
* Deschamps (Antoni) : sa vie et son œuvre. 522.
Deschamps et Page de Saint-Wast (Familles). 108.
Desfontaines. 780.
* Desportes (Livres ayant appartenu au poète) 201.
Deuil. Voir Mystère (Un) au XVIIe siècle.
Deux Décembre. Voir Femme.
Devise : *More dove m'attaco*. 336, 757.
Diable (L'avocat du). 110, 308
* Diable de fille. 539, 646.
Dictionnaire de P.-J. Leroux. Voir Leroux.
* Diderot enterré à Saint-Roch. 465.
Dieu lui-même a besoin de cloches. Voir Lamartine (Un mot de).
Dieu protège la France. 833.
Dimanche (Le) et le décadi. 274, 378, 438, 490, 508, 563, 625.
Dinurce. Dinverse. Voir Diverse.
* Distique à attribuer. 642, 769.
Distractions d'Ampère (Les). 45.
District des Cordeliers Voir Cordeliers.
Diverse. Dinverse. Dinurce. Dynurce. Dyvurce. d'Inverse. d'Iversay. 332.
* Documents phalliques (Les). 541. 642, 985.
Doigt dans l'œil (Se mettre le). 562, 820.
Dompteur. Voir Anglais qui veut voir manger le dompteur.
Donner le bras. 396, 599.
Douglas Home (Le fils de). 5, 191.
* Dragons-Liancourt (L'uniforme d'un capitaine au régiment de) en 1775. 14, 61.
* Droit d'asile (Le) dans la France moderne. 67.
Droite (La) d'un tableau, d'un édifice. 395, 641.
Drouyn de Lhuis et « l'Imitation de Jésus-Christ ». 893.
Dubois (M.). Voir Sainte-Beuve.
Dubois (F.-N.) de Rouen et son « Histoire secrète ». 58, 351, 745.
* Ducloux (Marc). 414, 628, 856.
Duel de Jules Simon. Voir Simon.
Dumas (Alexandre) Voir Ferrier (Ida).
Dumas (Alexandre). Voir Pailleterie (marquis de la). 638.
Dumay, directeur des cultes. 613, 859.
Dumont d'Urville. 498, 579, 628.
Dünkelgrafin. Voir Comtesse obscure.
Du Parc (Gros René). Voir Porteur de chaise.
Duplessis (Marie). Voir Manon Lescaut.
Durand de Mézy. (Un fermier général à la Bastille). 611.
Durfort, duchesse de Mazarin (Ouvrages sur Louise de). 672, 816, 872, 929, 985.
** « Du Roc Sort Manne » (Le mytérieux conteur). 942, 985.
Dutacq. 221, 351.
Duvignau. 402.
* Duvigneau (Le général). 127, 190, 297, 402, 691, 800, 977.
Dynurce, Dyvurce. Voir Diverse.

E

Eaux de Vichy. Voir Vichy.
* Echelle du Levant. 120.
Eclectiques. Voir Société des Eclectiques.
Ecole des Chartes (Première femme à l'). 711.
Ecole religieuse de fille (Une) en 1860. 501, 576.
Ecu à déterminer (Assiette de faïence armoriée). 6.
Ecu et livre (Monnaie). Voir Valeur.
Eglise de Paris (Une ancienne) à retrouver. 501, 575.
Eglise Sainte-Marie. Voir Eglise de Paris.
Eglises disproportionnées. 393, 641.
Egmont (La comtesse d'). 609.

Egypte. Voir Comédiens français.
Eléphant (L') en danger. 900, 991.
* Elfride (La jeune). 258.
« Emaux et camées ». Voir Femme.
Emblêmes héraldiques ; armoiries et sceaux ecclésiastiques modernes. 335, 640.
Emmarvoyer. Voir Randouiller.
* Empêchements légaux des candidats au mariage. 917.
* Empire romain (Relations de l') avec la Chine. 118, 235, 913.
Encore une légende qui s'en va. Le pont Notre-Dame et le frère Joconde. 666, 771.
* Enfant (Le septième) ou le septième garçon ? 41, 102, 154, 314.
Enfants de Napoléon 1er. 946.
Enfer, hameau de Seine-et-Oise. Voir Calvin.
* Enghien (Le duc d') au fossé de Vincennes. 906.
En purette. 504, 653, 704, 764, 879.
Envoyer à l'ours. 281, 429, 546, 654.
* Epatant. — Flapi. 205.
Eperon d'Or (L'ordre de l'). 335, 587.
Epinay (Mme d'). Voir « Les voilà... ».
Escargot (L') de la cathédrale de Troyes. 671, 813.
« Esméralda » livret d'opéra, par Victor Hugo. 159.
Est-ce un écusson ? 505, 587.
Estrées (Mémoires de Gabrielle d'). 506, 591.
Etat civil. Voir Officiers de l'état civil.
Etats de service. Voir Cadilhac.
Eteignoirs. 331, 474, 658, 760.
Etole de saint Cuthbert à Durham (Angleterre). 560, 870.
Etole de saint Thomas de Cantorbéry, à Sens. 560.
Etudiant américain (Un) victime du siège. 275.
* Etymologie (Une) à rechercher. 38, 425, 541.
* Etymologie des noms de famille. 350, 475, 539.
Eugénie (L'impératrice). Voir Charlemagne (Le bras droit de. — « C'est ma guerre ».
Eugénie (S. M. l'impératrice) bibliophile. 275, 345, 404, 461.
Evasion (Projet d'). Voir Bédoyère (La).
Evêché de Maillezais. 4.
* Excusez du peu ! 654.
Exécution de Henri de Montmorency à Toulouse. 193, 400, 844, 953.
Exil (L') d'Ovide. 428, 514.
Ex-libris. Voir Mancel (M.).
Ex-libris avec cygnes et amours. 838, 926, 983.
Ex-libris de médecins français. 727, 926.
Ex-libris à déterminer : de sinople. 838.
Ex-libris. Voir Anscebon.

F

Fabre de l'Aude. 499, 692.
Faïence (La) du seigneur de la Roche-Chandry. 390, 694.
* Falcon (La). 23.
* Familles à origine illustre très ancienne. 78, 123, 293, 408, 463, 521, 628, 797, 917.
Familles. Voir :
Aoust. Azevedo.
Bataille de Francès. Battine. Béthune. Bosc de la Calmette. Boucher.
Chanlatte. Chauvigny, Voir Chouvigny. Chazot. Chouvigny. Colomb de Battine.
Delas. Delorme, Voir Lorme (de). Deschamps.
Faucle. Fleuret. Fournier de Lamartinie.
Gaujoux. Gouy.
Harcourt. Hauterive.
Joyeuse. Voir Villaret.
Lamartinie. Voir Fournier. Lorme (de). Lemoine.
Montigny. Montmorency. Morat.
O'Neill de Tyrone. 628.
Page de Saint-Wast. Pailleterie (Davy de la). Piles. Pindray. Postel. Poullain de Trémons.
Quay.
Souhigaray.
Touzin. Trémons. Voir Poullain.
Vandenesse. Vaynes. Villaret de Joyeuse.
Farnèse (Alexandre). 893.
Farnèse (Les). 497.
Fassie (M.). 168.
Faucle (Famille). 669.
Favancourt, de Blaire, Belzunce. 54, 253.
Favart (Mlle Marie). 499, 580.
Faux Dauphin. Voir Bruneau.
Faye de Brys, médecin en premier de l'armée du Midi (Avril 1792, au 20 Nivose an III). 448.
Fechter 780, 923, 978.
Femme (La première) entrée aux Beaux-Arts. 3, 158.
Femme (Une) des « Emaux et Camées » et du Deux Décembre 1851 : Mme Kalergi. 894, 980.
Femme avocate (La première). 3.
Femme bachelière (La première) en France. 2.
Femme (La première) concourant pour le prix de Rome. 3.
Femme (La première) inscrite sur les listes électorales. 3, 71, 159.
« Femmes à la mer ». Voir « Une jolie fille ».
Femmes confesseurs (Les). 665, 967.
Femmes du harem, mariées en France. 894.
Femmes : les premières conquérantes des diplômes masculins. 2, 3, 68, 71, 157, 158, 159, 210, 711.
Femmes médecins et internes (Les premières). 2, 68, 157, 210.
Fermier général à la Bastille. Voir Durand de Mézy.
Ferrère. Voir Aristide Ferrère.
Ferrier (Mlle Ida). 893, 978.

Fersen (Portrait du comte de). 893.
Festieux, commune de l'Aisne. 949.
Fêtes, danses et spectacles nus. 237, 370, 485, 707, 991.
Feuilleton parlé (Le). 503.
Figuier (Pierre). 356.
Fille naturelle de Jérôme Bonaparte. Voir Bonaparte.
Filles de Georges III. Voir Georges.
* Flahaut (Famille de). 22, 127.
Flammarion (Isidore). 894.
Flancher. 280, 366, 426.
Flapi. Voir Epatant.
Fleuret (Famille de). 948.
Fleury (Portrait [de l'abbé] de). 334.
* Fleury (Où sont les dépouilles mortelles du cardinal de)? 127, 241.
Florac (M. de). Voir Kerry (Lady).
Florin rémois. 838.
Fœtor suburanus. Voir Odeur rance,..
Foigny de Varimont. 448, 580.
Fontaine Saint-Valery (La) à Montmorency. 388.
Forestier, peintre de bannières. 557.
Fortune (Les roues de). 228, 371, 432, 480, 545, 601, 657, 772, 823.
Foulard (Isidore). 169.
Fourès (Mme). Voir Napoléon.
Fournier de Lamartinie. 169, 297.
Fournisseurs de la Cour. 395.
** Fragonard, propriétaire. 272.
Fraguier (Le chevalier). Voir Kerry (Lady).
France (La) et ses limites naturelles. 667, 793, 846, 960.
Franc-maçonnerie. Voir Louis XVI et la franc-maçonnerie.
Francs-maçons. Voir Bénédictins francs-maçons.
Franconville (Les seigneurs de). 556, 688.
Francops. Voir Inscription tombale.
Frédéric (Lettres du grand) à Voltaire. 553.
Fuite de Louis-Philippe. Voir Louis-Philippe.
Fundatus (Traduction du mot latin). 227, 364.
Furstemberg. Voir Rue de la Paroisse. 915.
Fusion (Loi de la). Voir Tourreil.

G

Gaceta de Madrid en 1724. 336.
Gâcon. Voir Prix académique.
Gali. Voir Coli.
Galilée (La biographie de). 897.
Gallois de la Tour (des). Voir Moulins (Le premier évêque de).
* Gambetta (Projet de mariage de). 801, 859, 978.
Gambetta et la dame du ministère de l'intérieur. 611.
Gambetta (Une lettre de la jeunesse de). 718.
* Gamelin (Jacques). 244.
Gandonnière (Almire ou Almyre). 782.
Garat (La fille de l'illustre chanteur) demande l'aumône. 385.
Garçon (Le septième enfant ou le septième). 41, 102, 154, 314.
Gaujoux (Famille) en Amérique. 167.
Gazeta de Lesboa en 1723. 336.
« Gazette rimée ». Voir Jehan Flamel.
Gendarmes (Les) de la garde du Roy. 667. 790.
Généalogie de Béranger. 4.
Georges III (Les filles de). 610, 735, 906.
Geraldines d'Irlande et d'Angleterre. 949.
Gérardmer. 338, 543.
Gerardy (Paul) auteur de « Les Carnets du Roi ». 643.
Gherardini de Toscane et Geraldines d'Irlande et d'Angleterre. 949.
Girardin (Mme de). Voir Lamartine.
Girodet. Voir Danaé.
Gitanos (Le roi des). 945.
Givors. Voir « Tu n'es qu'un Givors ! »
* Globe (Origine du) comme attribut impérial. 93, 539.
Gœthe et Mérimée. 448.
* Gœthe (Sources). 415.
* Gœthe, son dernier mot. 24.
Gond de porte. 727.
Gorjy. 169, 297.
* Gouttière. 260.
Gouvernail des jonques chinoises, 614, 753, 986.
Gouy, de Postel, de Touzin (Familles de). 391.
Graisse humaine. 952.
Grande princesse (La) et ses pages. 779.
Grands relieurs du XIXe siècle. 109, 307, 821.
Granvelle (Perrenot de). Voir Portraits à retrouver.
Graphologie. Voir Michon.
Grassari (Mme), cantatrice. 499, 629.
Grassini, cantatrice, 629.
Graudet (Joseph), père de l'histoire angevine 400.
Gravelle (Pierre) auteur des « Vers funèbres sur le trépas du prince de Bourbon ». 143.
* Graveur du XVIIe siècle au monogramme A. S. entrelacés. 33.
Grenoble. Voir Conduite.
Griffet de la Baume, ingénieur des Alpes-Maritimes entre 1790 et 1810. 335, 465.
Grimaldi (Mgr Louis de). 499, 633.
Grimod de la Reynière (Le souper de). 561, 633, 694.
Griscelli. 836, 978.
Gros-René. Voir Porteur de chaise.
* Grouchy (Famille de). 523.
Guéronnière (La). Voir 24 février.
Guerre de 1870. — Premiers coups de feu. — Derniers coups de feu. — Premières victimes. — Dernières victimes. 106.
Guillaume (L'empereur) est-il entré dans Paris en 1871 ? 777, 843, 909, 959.
Guillotin. 169, 244.

Guillotine (La) à l'eau de rose. 667.
Guymon de la Touche. 279, 352.

H

Harcourt (Alliance de la famille d'). 51, 190.
Harem. Voir Femmes.
Haudiquer de Blancourt faussaire. Voir Chassebras.
Hauterive. Voir Armoiries.
Haugwitz (Le comte d') à la veille d'Austerlitz. 610, 747.
* Hautes-Bruyères (Le monastère des). 29, 406.
Haut-Kœnigsbourg (Le château de). 447, 518.
Hébert (M.). 169, 581, 746.
* Hécart, de Valenciennes. 80, 191, 416, 747.
* Hector (d'), d'Albert de Rions, de Flotte (Amiraux). 128.
Helenus. 446, 520, 627, 829, 854.
Henrichemont Voir Colonie anglaise.
Henri IV. Voir Moret (Le comte de). Vers sur Henri IV.
** Henri IV (La barbe de) et le médaillon de Mlle Pluche. 660, 681, 789, 901, 956.
Herckenrode (Abbaye cistercienne de). 891, 959.
Hérivaux (L'abbaye d'). 53, 405.
Hermine (L'ordre de l'). 279, 417, 641.
* Hierge (Château de) sur la Meuse. 73.
* « Histoire de la Perse » (L'), son auteur. 35.
Histoire (Une) de la guerre de Vendée, 672, 815.
Histoire et iconographie de Mandrin. Voir Mandrin.
« Histoire secrète ». Voir Dubois (F. N.)
Hocher la tête. Voir Secouer.
Hœkœnigsburg. Voir Haut-Kœnigsburg.
Homme (Un) pris pour une femme. 502.
Homme rouge (Le petit) des Tuileries et Napoléon 1er. 445, 511, 571, 625, 737.
Homme sauvage (L') en héraldique. 613, 754, 813, 925.
Hongrie (Les armes de) et les Cruy-Chanell. 56, 754, 869, 982.
* Horsain. 310.
Hortense (La reine) et l'amiral Ver Huell. 1, 66, 116, 174, 233, 288, 339, 402, 460.
Hôtellerie du Parc (L') à Lyon. 107, 209.
Hozards (Hugues des). 836.
Hugo (La mansarde de Victor). 979.
* Hugo (Victor). Sa généalogie. 416.
* Humbert (Le général) (1767-1823). 80.

I

* Ici on donne le gris. 987.
Ifs (Les) près des églises. 784, 882.
Ile d'Aix. Voir Procès-verbal dressé sur le séjour de Napoléon.
Ile découverte en 1772. 49, 178.
Iles anglo-normandes. 387, 462, 576, 623, 738, 984.
« Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef ! » 730, 873.
« Il y a des années où l'on n'est pas en train ! » 281, 543, 605.
Illuminé polonais. Voir Towianski.
« Imitation de Jésus-Christ. ». Voir Drouin de Lhuis.
Immortalité de l'âme. Voir Moïse.
* Impéria (La belle). 185.
In-8, in-12, in-16, etc... 504, 598, 644, 701, 875.
Indulgences (Publication d') en faveur de l'hopital des Quinze-Vingts. 446, 532, 589.
Initiales à dévoiler. 727, 874, 983.
* Inscription latine (Une) à traduire. 315, 475.
Inscription tombale a. b. i. d. — Francops. 612.
* Inscriptions des cadrans solaires. 363, 641, 989.
Inspiratrices bienfaisantes (Les). 668, 817.
Introduction du poivre en France. Voir Poivre.
Inveni portum. Voir Distique à attribuer.
Inversay (d'). Inverse (d'). Voir Diverse.
« Isabelle grosse par vertu. » 783, 876.
« Isle Savary » (Les reliures de la bibliothèque de l'). 560, 698.

J

Jacquemont du Donjon (Victor). Nécrologie. 328.
Jaquemarts (Les) de France. 618, 711, 758, 821, 870, 986.
* Jaune (Le) couleur des traitres. 655, 995.
J. B. D. (Un peintre). 54.
Jean d'Anet, dominicain. 611.
* Jean d'Heurs, pseudonyme d'un poète. 359.
« Jeanne d'Arc ». Voir Lenepveu.
Jehan Flamel, de la « Gazette rimée ». 615.
* « Je n'saurais danser » (Chanson). Texte à retrouver. 36.
Jérôme Bonaparte. Voir Bonaparte.
Jésus (Condamnation de). 13, 59, 180, 229.
* Jeton curieux. 199.
Jetons des Templiers. Voir Templiers.
Jeuffroy. Voir Médaille.
Jeune Elfride (La). 258.
Joconde (Frère). Voir Encore une légende.
Jodelle (Documents à retrouver sur). 442, 523, 581.
Johanna. Voir Arc (Jeanne d').
Jonques chinoises. Voir Gouvernail.
** Joséphine (La tante de). 550.
Joséphine (Lettres de Napoléon à). 946.
Josselin. Voir Aboyeuses.
* Jouvenet (Portrait de femme par). 753.
J. R. (Le bibliophile). 57, 425, 643.
Jubinal (Achille). Voir Garat.

K

Kalergi (Mme). Voir Femme des « Emaux et Camées). »
Kerry (Lady). 54.

Kœnigsbourg. Voir Haut Kœnigsbourg.
Kolly (Emma de) bibliophile. 5, 81.
* Komar (Famille). 80.
Koran (Quel est le vrai)? Voir Alcoran.

L

Labédoyère (Le colonel). Voir Bédoyère.
Laborde (de). Voir Carte de France.
Lâcheur (Un). 729, 931.
La famille malheureuse, par Prud'hon. 337, 418.
La Haye (Voir Tribunal arbitral.
Lamartine (Paul de Musset et). 949.
* Lamartine (Un mot de). 258, 477.
Lamartine et Mme de Girardin. 557.
Lamartinie. Voir Fournier.
Langage. Voir Monogenèse.
Lanterne de Panurge. Voir Panurge.
La Pagerie-Beauharnais. Voir Joséphine (La tante de).
Lapsus au théâtre. Contre-petteries célèbres. 617, 829, 935.
Lard du citoyen Danton. 319, 342.
« Larmes de saint Pierre ». 34.
Latude (Mazers de). Voir Louis XV (La main droite de).
Lausanne. Voir Voltaire.
Lavallée (A.) 612.
Lavalette. Voir Labédoyère.
Lavater (Lettres de) 781, 860.
« La vie est une tragédie pour ceux qui sentent, une comédie pour ceux qui pensent ». 783, 930.
« Le Charivari ». Voir Dutacq.
* Leclerc (Le fils du général) et de Pauline Bonaparte. 958.
« Le Courrier de Londres ». 727.
Ledieu (Le peintre Ph.) (1847) et un prétendu portrait de Musset. 221.
L. D. S. Q. V. 394.
Légende qui s'en va. Voir Encore une légende.
Législation (La) antique et ancienne concernant les vignes et leur culture. 668, 770, 814.
« L'Egypte et Moïse » par Ancessi. 453.
* « Le grog est fashionable... ». 84, 134, 258, 358, 424.
Le Hayer (Marthe). 781.
* « Le Jugement de Paris » et « Vers funèbres » sur le prince de Bourbon : ouvrages anonymes à déterminer. 142, 200.
* Lemoine (Famille). 129, 466, 748.
Lenepveu et « Jeanne d'Arc ». 728, 804.
Léon (Comte). Voir Polastron.
Le petit homme rouge. Voir Homme rouge.
Leroux (P.-J.) et son Dictionnaire. 8, 129, 467.
« Les bons ouvrages sont ceux qui font le plus pleurer » Voir Ouvrages.
* « Les Carnets du Roi » (L'auteur de). 643, 761.
Lesclade (Louis de) professeur de philosophie. 725, 862.
« Les petites cours allemandes au XVIIe siècle » par Paul de Saint-Victor. 615.
« Les Sonnettes ou Mémoires du marquis D... ». Noms à trouver. 783.
Lesouëf (Auguste). Nécrologie. 328.
« Les voilà... » [Vers de Mme d'Epinay]. 110, 360, 653.
Lettre (Une) de Napoléon III à Pie IX. 163.
** Lettre (Une) de la jeunesse de Gambetta. 718.
** Lettre inédite (Une) de la reine Victoria à la reine Amélie. 439.
« Lettres à l'Etrangère » (Les) par Honoré de Balzac. 615, 731.
Lettres à M. de Villette. Voir Cardilhac.
Lettres de noblesse de 1625. 452.
Lettres du grand Frédéric. Voir Frédéric.
Lettres de Lavater. Voir Lavater.
Lettres de Napoléon à Joséphine. 946.
Lettres de Paganini. Voir Paganini.
Lettres de Mme de Sévigné brûlées. 1.
Leusse (de) : le nom et la terre. 726, 80[illegible], 923.
Lez ou lès. 110, 202, 309, 365, 538, 655, 763.
Ligier. Voir Théâtre français en 1847.
Limbourg (Le prince de) et l'ordre du Mérite de Saint Philippe. 7, 137, 252.
Lion, monosyllabique. 672, 761, 818.
Liontel. Voir Nègre (Le) du maréchal.
Listes électorales (La première femme inscrite sur les). 3, 71, 159, 210.
Litanies de la Providence. 10, 258.
Livre (Le plus haut prix d'un). 842.
Livre de Thot. Voir Tarot.
Livre, monnaie (Ecu et). Voir Valeur.
Livres aux armes du cardinal Jean-Jérôme Albani. 32.
* Livres imprimés blanc sur noir. 37, 150, 259, 360, 487, 533, 644, 818, 874.
* Logographie (La) et la logotachygraphie. 304.
Logotachygraphie. Voir Logographie.
Lombard (Lambert), peintre-verrier. 948.
« L'Orfilaïde ». 898.
Lorme (Famille de). 558, 69[illegible], 749, 804.
Lorme (Philibert de). Voir Delorme.
Lorraine (Tombeau de Louise de). 13.
* Louis XIV (Une fille naturelle de). 845, 905.
Louis XIV. Voir Van der Meulen.
Louis XV (La main droite [de la statue] de). 386.
Louis XV (Un portrait de) à retrouver. 217.
Louis XVI et la franc-maçonnerie. 445, 507, 624, 711, 789.
* Louis XVII — Sa mort au Temple. Documents nouveaux. 17, 62, 115, 569, 791.
Louis-Philippe (La fuite de) 6[illegible]0, 684, 733, 845.
* Loup blanc (Connu comme le) 148, 262, 313.
Lutèce. Voir Mur de Lutèce.
Luxbourg (Comtesse de). Voir Polastron.
Lyon. Voir Hôtellerie du Parc.

M

Mac-Mahon (Maréchal). Voir Nègre (Le).
Maël Voir Pierre Maël.
Mafalda (Sainte). 393, 753.
Maillezais (Evêché de). 4.
Main de justice (La). 614, 771, 813.
Mairat (Le) marquis de Bruyères-le-Châtel. 185.
Maison-Blanche. Voir Louis XIV (Une fille naturelle de).
* Maisons historiques (Les). 18.
Malaquais (Quai). 730.
Maladies (Les saints guérisseurs et producteurs de), 600.
Malbrough. Voir Charriot Malbrough.
Maleissye (M. de) et la famille royale. 108.
Mallarmé (S.) professeur d'anglais. 330, 468, 583.
Mancel (M.). 169, 244.
Mandats royaux (Les) du camp des alliés. 834, 957.
* Mandrin à Paris. 412, 635, 805.
Maniotes (Les). 4, 121, 880.
Manon Lescaut (L'exemplaire de) annoté et commenté par Marie Duplessis (La Dame aux Camélias). 171.
Mans (Le). Voir Boucher et Chanlatte.
* Mansardes célèbres (Les). 435 489, 529, 604, 658, 979.
Manuscrits de Paganini. Voir Paganini.
** Marat (La mort de) en complainte. 46.
Marcland (Dom). 500.
Mareschal (Pierre). Voir Portraits à retrouver.
« Mariage de pantins » par J. de B. 950.
* Mariage religieux par surprise. 42.
Marie de la Croix. Voir Bonaparte (Une fille naturelle de Jérôme).
Marines (Château de). 835, 971.
Marinier. Hardouin de Chalon de la Marinière. 726, 923, 980
* « Marseillaise » (La) : parodies. 150, 359, 548.
Martimprey (César de). 613.
Masque mortuaire (Le) de Béranger et Chintreuil. 618, 770.
Mathelan (de). 949.
Mazarin (Duchesse de). Voir Durfort.
Mazers de Latude. Voir Louis XV (La main droite de).
Maubreuil. Voir Montreuil. 193.
Médaille de fondation (Une) sur Saint-Sulpice. 451, 531, 573, 736, 852.
* Médaille (La petite) commémorative du baptême du Prince Impérial. (1856) 531.
* Médaille (Une) gastronomique. 596.
Médaille magique (La) de Catherine de Médicis. 782.
Médaille par Depaulis et Jeuffroy. 392.
Médaille représentant Napoléon Ier sur une face, Napoléon III, sur l'autre. 56.
Médicis (Catherine de). Voir Médaille magique. Montmorency.
Mémoires de Gabrielle d'Estrées. Voir d'Estrées.
Mémoires de lord Byron. Voir Byron.
« Mémoires de Mme de Boigne ». Voir Boigne.
Mémoires d'hommes d'Etat. 227, 347, 461.
Mémoires inédits de la duchesse d'Angoulême. 49, 173, 286.
* Ménestrier (Jeanne). 417, 524, 750, 805, 981.
Mentalité du marquis de Sade. Voir Sade.
Mercier. Voir Platopodologie.
Mercy-Argenteau (Le rôle de la comtesse de). 275, 339.
Méricourt (de). Voir Théroigne.
Mérimée. Voir Gœthe.
Métra. Voir Table.
Michelet (Anecdote extraordinaire, contée par). Voir Serpent.
* Michon (L'abbé J.-H.) est-il l'auteur du « Maudit ? » 636.
* Michon (L'abbé J.-H.) et la science graphologique. 636, 862.
Mine d'or (Une) peu commune. 784.
Minette. Voir Ménestrier (Jeanne).
Minières (Comte des). Voir Bourbon du Maine.
Mistral. Voir Daudet.
* Modèles célebres. 990.
Moire. 840.
Moïse et la croyance en l'immortalité de l'âme. 778, 852, 960.
* Molière (Un oncle de) marchand de soie. 11.
Mollendorf (Le maréchal). Voir Pendant l'occupation française.
Monbel (de), acteur. 54, 193.
Mondial. 228, 543, 699.
* Monogenèse du langage. 260.
* Monogramme du Christ (Le). 13, 300.
« Mon oncle Barbassou ». Voir Uchard (Mario).
* « Monsieur Giraffe ou La Mort de l'Ours blanc ». 35.
Monsieur le chanoine. 501, 585, 640, 757, 811, 972.
Monsigny et de Sedaine (Lettres de). 837, 924.
Montaigne (Château de). 338, 520.
Montaigne (Une citation de). 7.
* Montarnail de la Prade. 24, 86.
Mont-Dauphin. 447, 576.
Montesquieu (Un mot de). 222.
Montesson : le nom et la terre. 500, 635, 750, 981.
Montflambert. Voir Yvernel.
Montgolfier (Un monument aux frères). 441.
Montigny (Famille de). 335, 468, 525.
Montijo (Le comte de) en 1814. 895.
* Montmorency (Exécution de Henri de) à Toulouse. 193, 400, 844, 953.
Montmorency. Voir Fontaine de Saint-Valery.
Montmorency (Famille de). 109, 192, 806.
** Montmorency (Lettres du connétable de) et de Catherine de Médicis. 270, 291.

Montreuil au Conseil de guerre. 107, 193.
Monument aux frères Montgolfier. Voir Mongolfier.
Morat. Voir Armoiries.
Moret (Le comte de) fils naturel de Henri IV s'est-il fait ermite ? 329, 398, 455, 563, 675.
Mori dove m'attaco. Voir Devise.
Morillon. Voir Assemblées religieuses.
Mort du duc de Praslin. 136.
Mot de Lamartine. Voir Lamartine.
Mot (Le dernier) de Gœthe. Voir Gœthe.
Mot de Montesquieu. Voir Montesquieu.
Mots d'académiciens moroses. 505, 604.
Mots en ant et en ent. Voir Pluriel.
Moulin-Joli (Le). 781, 916, 971.
Moulins (Allier) (Le premier évêque de). 332.
* Mur de Lutèce (Le). 12, 59.
Musset. Voir Saule (Le).
Musset et le vin. 84, 134.
Musset portrait. Voir Ledieu.
Musset (Paul de) et Lamartine. 949.
* Mutualité. 338, 541, 774.
Mystère (Un) au XVIIe siècle 453.
Mystérieux conteur. Voir Du Roc Sort Manne.

N

Nadée (Le puits de la). Les puits de Paris, 835
Napoléon. Voir Paravicini. — Procès-verbal.
Napoléon et Mme Fourès. 163. 288. 511, 958.
Napoléon 1er (Enfants de). 946.
Napoléon 1er (Médaille représentant) sur une face, Napoléon III sur l'autre. 56.
Napoléon 1er. Voir Homme rouge.
Napoléon (Lettres de) à Joséphine. 946.
Napoléon III. Voir Lettre de Napoléon III. — Médaille — Mercy-Argenteau.
Naundorf. Voir Louis XVII.
Nazon, peintre. Voir « Il y a des années où l'on n'est pas en train ».
Nécrologie : Audebrand (Philibert). 440 Bouchot (Henri). 664. Chérot (R. P. Henri). 384. Jacquemont du Donjon (Victor). 328. Lesouëf (Auguste). 328. Talbert (Louis.) [Lpt. du Sillon]. 552.
Nègre (Le) et le maréchal. 220, 4 5. 549, 626, 686, 772, 794, 883.
Nerciat (Descendance de Mlle Caroline de). 669, 807.
Nicod (Portrait de Dom). 109.
Noblesse. Voir Lettres.
Noblesse de Normandie et de Bretagne. Voir Révolution.
Noblesse bretonne (Origine de la). 279, 353, 417, 463.
Noblesse (La) sous la troisième République. 895, 981.
* Nom d'un chien ! 367.
Nom d'un colonel. Voir Colonel.
Noms de famille et titre. 725.
Noms de villes donnés à des enfants. Voir Baptême.
Noms originaux des villes étrangères. 947.
Noms propres (Changement de genre de). 165.
Nontron (Mme de). Voir Kerry (Lady).
Normandie. Voir Révolution.
* Notre-Dame de Lorette. 238, 419, 619, 910, 961.
Notre-Dame de Paris. Voir Pierre philosophale.

O

Odeur rance (L') des prostituées. 337, 482.
Officiers de l'état-civil (Les) et les titres de noblesse. 560, 687.
* Oie (L'). 147.
Ollivier (Emile). Voir Flancher.
Ollivier (L'aïeul de M. Emile). 448.
Orante (En). 141.
* Orbes (Seize). 93.
Ordre de l'Eperon d'or. Voir Eperon d'or.
Ordre de l'Hermine. Voir Hermine.
Ordre du Mérite de Saint-Philippe. Voir Limbourg.
Ordre souverain de la Sainte-Milice de Salomon. 896.
Origine de la noblesse bretonne. Voir Noblesse bretonne.
Ouistreham (Normandie) et Westerham (Angleterre). 53, 131, 238.
Ours. Voir Envoyer à l'ours.
Origine ancienne très illustre (Familles à). 78. 123, 293, 408, 463, 521, 628, 797, 917.
Origine du globe comme attribut impérial. 93.
Orme. Voir Lorme. Delorme.
* Outillage gallo-romain. 362, 542, 814.
Ouvrage de 1609 (Titre d'un) à retrouver. 838.
** Ouvrages (Les) des arsenaux sous la Révolution. 496.
Ouvrages (Les bons) sont ceux qui font pleurer. 227, 476.
* Ouvrages sérieux mis en vers. 259.
* Ovide (L'exil d'). 428, 514.

P

Paganini, lettres et sources. 170.
Page de Saint-Wast (Famille). Voir Deschamps.
Pailleterie (Un marquis de la). 449, 526, 585, 638, 694. 751, 808, 865.
Panam (Pauline-Alexandrine). 338, 413.
* Pantalons (Les) des femmes. 477, 043.
Panurge (La lanterne de). 454, 591.
Papenheim (Comtesse). Voir Bonaparte (Une fille naturelle de Jérôme).
Papineau et les troubles du Canada, 386, 511, 508.
* Paravicini. 86.
Parc des Princes (Le). 611, 740, 795.
Parc (L'hôtellerie du) à Lyon. 107, 209.
Pâris de la Montagne. 669, 752, 807.
Paroisse (Rue de la). Voir Rue.
Partir à... ou partir pour. 454, 648, 763, 818.

Grimaldi (Mgr). Marcland (Dom).
Saint-Roch. Voir Diderot.
* Saint Simoniens. 1.
Saint-Sulpice. Voir Médaille de fondation.
Saint-Victor (Paul de). Voir « Petites cours allemandes. »
Saints (Christ et) empaillés. 7.
*Saints (Les) guérisseurs et producteurs de maladies. 600, 656.
* Santerre. 639.
* Santo Domingue (de) [Santo Domingo] de Laurencin. 101, 241.
Sape. Voir Bois de sape.
Saphique. Voir Amour.
Satanas. Voir Sathenat.
Sathenat (Satanas) seigneurs du Mont et de Launay. 55, 196.
Saule (Le) de Musset aux Champs-Elysées. 674.
Savalette (Accolé de). 55, 250.
* Savants ennemis (Les). 148, 376, 431.
Sayde de Bellecôte. 895.
Scalion de Virbluneau. 223, 352.
Sceaux ecclésiastiques. Voir Emblèmes héraldiques.
* Schlick (Benjamin). 136, 298.
Seconde vue (La). 784, 937.
Secouer, branler, hocher la tête. 228, 308, 366.
Sedaine. Voir Monsigny.
Se mettre le doigt dans l'œil. Voir Doigt dans l'œil.
Sensationnel. 899.
Sept péchés capitaux (Les Sept sœurs: dites les). 949.
Sept sœurs (Les) dites les Sept péchés capitaux. 949.
Septième enfant (Le) ou le septième garçon. 41, 102, 154, 314.
* Sépultures d'artistes (Beaux-Arts). 13, 532, 855.
Serpent. Anecdote extraordinaire contée par Michelet. 111, 203, 266, 481, 602, 937, 991.
* « Seudis » et les « Larmes de Saint-Pierre ». 34.
Sévigné (Mme de) à Bodégat. 223, 529.
Sévigné (Lettres de Mme de) brûlées. 1.
** Sèvres (La manufacture de) pendant l'occupation prussienne (1870). Le père de Henri Regnault. 885.
Siège de Paris. Voir Vinçard.
Siège de Rosas. Voir Carrelage à retrouver.
Signe de la croix avec de l'eau de la mer. 282; 376, 431, 544, 658, 766, 882, 990.
Silvia, de la comédie italienne. 409.
Simon (Un duel de Jules) en 1863. 559.
Simple soldat (Le) mis au théâtre. 839, 984.
Situation des prêtres mariés après la Révolution. 834, 907, 954.
Six visages (La danse des). 951.
Smyth de Ballynatray (Miss). Voir Familles à origine illustre. 917.
Société (La) des Eclectiques. 453, 604, 659.
Société anglaise de la Civilisation Européenne et pour l'Amélioration des races humaine et cavaline. 57.
Sommeil. Voir Vol aérien.
Sonnet d'Arvers. Voir Arvers.
Soufflets toulousains. 952.
Souhigaray (Famille). 837.
Souper de Grimod de la Reynière. Voir Grimod.
Souvenirs de Mme Récamier. Voir Récamier.
Souvigny, lieutenant général. Voir Carrelage à retrouver.
* Spiritualisme (Le). Les Revenants. 595.
Staff (Le mot). 395.
Stifelius. 454, 596.
* Stradivarius (Un) vendu en 1824. 44.
Suicide de Rolla. Voir Rolla.
« Sujet » (Le mot). 172, 291, 599, 936.
Supplices extraordinaires Voir Dames russes.
Supprimit orator... 57, 420.
Sycophante. Voir Patron Jacquet. 427, 540.

T

Table (La) de Métra. 783, 880.
Table du pape Benoît XIV. Voir Benoit XIV.
Tableau du XVIIIe siècle à retrouver. 221.
Tableaux. Voir : Danaé. La Famille malheureuse. Van der Meulen.
Tacite. Voir Brinon (Yves de).
* Talma (Un monument élevé par). 352.
Talbert (Louis). Nécrologie. 552.
* Tambours (Les) : ce qu'on a dit pour et contre eux. 99, 210.
Tant qu'à faire. 616, 700, 764.
* Taon. 146, 205, 310, 366.
Tarot des bohémiens et le livre de Thot. 394.
* Tartempion. 39, 98, 152, 313.
* Tascher (Famille). 86, 196, 810, 865.
Taylor (Le baron). Voir Garat.
Temple. Voir Louis XVII.
Temple (La terre du) près Roanne (Loire). 164.
Templiers (Jetons de). 896, 983.
Tenir tête et tenir la tête. 504, 703, 766, 990.
Termes de métier. 616, 716.
Testament. Voir Cardilhac.
Théâtre au XVIIIe siècle (Places et prix des places au). 3, 137.
Théâtre (Le) en province. 281, 355, 428, 476, 534, 592, 698, 762, 984.
Théâtre-Français (Le) en 1847. 275, 354.
Théâtre français à Batavia. Voir Batavia.
Thélin. Voir République de Thélin.
Théroigne de Méricourt et l'empereur d'Autriche. 721.
* Thierry (François), médecin. 29, 137.
* Thiers (Le baron). 137, 298.
Thomas de Cantorbéry (Saint). Voir Etole.
Thomas d'Aquin (Saint), professeur à l'Université d'Angers. 57.

Thot (Livre de). Voir Tarot.
Thuin (Pierre) évêque constitutionnel. 670, 810.
Titre. Voir Noms de famille.
Titres de noblesse. Voir Officiers de l'état civil.
* Titres de noblesse. 30, 93, 195, 245, 253, 464.
Tombeau (Le) de Josias, comte de Rantzau. Voir Rantzau.
Tombeau (Le) de Louise de Lorraine. 13.
Touiller. Voir Randouiller.
Toulouse (Exécution de Henri de Montmorency à). 193, 400, 844, 953.
* Tour d'ivoire (Rentrer en sa). 103, 256.
Tour (Maurice-Quintin de la). Pastel original de Silvia. 409.
Tourreil, révélateur de la loi de Fusion. 781, 996.
Touzin (de). Voir Gouy.
Towianski illuminé polonais. 109, 246, 299, 471.
Tracassin. Voir Bougeotte.
Traduction d'un mot latin. Voir *Fundatus*.
Tragédiennes, comédiennes, cantatrices du temps présent (Les plus vieilles). 506, 607, 696.
Trécines (Le pont de) à Saint-Denis en France. 74, 186, 349, 739, 916.
Tremel (Frédéric). 224.
Trémons. Voir Poullain.
Tribunal arbitral (Le) de La Haye. 453, 576.
Triolets. Voir Roy des triolets.
Trôle (La). 112, 263, 543.
Trônes (Les). 448.
Trouchou graveur. Voir Mancel (M.).
Troyes (Cathédrale). Voir Escargot.
« Tu n'es qu'un Givors! » 729, 934.
Turot (Le sieur). 6.

U

U en latin (Prononciation de l'). 279, 420, 537, 763.
Uchard (Mario) : les deux versions de « Mon oncle Barbassou ». 500.
« Une jolie fille. Femmes à la mer ». 950.
« Une première édition n'est jamais qu'un essai ». Voir Première édition.
Uniforme d'un capitaine au régiment de Dragons-Liancourt en 1775. 14, 61.
Usuriers de Cahors. 562, 704, 766, 963.
Utilité morale (Concours du prix d') à l'Académie. 25 août 1830. 51.

V

* Valenciennois (Un), agent de l'étranger, en 1793. 131.
Valeur (La) de l'écu et de la livre aux différentes époques. 555, 831.
Valmale (MM. de) chevaliers de Malte. 450.
* Van Blarenberghe. 88, 189.
* Vandalisme (Le) révolutionnaire. 66.
Vandenesse (Guillaume de), sa famille. 726, 865.
* Van der Meulen (Les tableaux de) sur les victoires de Louis XIV. 301, 418, 591, 697.
Vanlo et Vanloo. 559.
Varimont. Voir Foigny.
Vendée. Voir Histoire de la guerre.
Venir à son devant. 840.
Vente des meubles de Dalton. 319.
Vénus héraldique. 895.
Ver Huel (L'amiral). Voir Hortense.
* Vernet (Sur une œuvre d'Horace). 928.
Vernet (L'acteur). Voir Homme pris pour une femme.
Vernier, poète chevelu. 135.
Vernier (Valery). 424.
Vers à retrouver :
« Chasseurs pris par la nuit... ». 94, 262.
Vers attribués à André Chenier. Voir Chenier.
* Vers de Boileau (Un) :
« Rien n'est beau que le vrai... ». 33.
Vers en écho. 950.
Vers napoléoniens du grand Berryer. Voir Berryer.
Vers sur Henri IV. 337.
Verset de psaume (Un). 950.
Veuillot (Louis). Voir Lion monosyllabique.
Vichy (Les eaux de). 110.
Victimes (Premières et dernières). Voir Guerre de 1870.
Victoria (Lettre de la reine). 439.
Vidalin (Un portrait du député). 1793, an III. 559.
Vie de patachon. 952.
Vieilles tragédiennes, comédiennes, cantatrices. Voir Tragédiennes.
Vieux Montmartre (Collection sur le). 227.
Vigneau (du). Voir Duvigneau.
Vignes (Les) et leur culture. Voir Législation antique.
Vigny (Alfred de) et Sainte-Beuve. Un article non recueilli de l'auteur des « Lundis ». 649
** Vigny (Les derniers moments d'Alfred de). 212, 246, 299, 471.
Villaret de Joyeuse (Famille). 670, 811, 981.
Villars. Voir Bertin.
Villemin (Jean-François), curé de Cocquerel. 500.
Villes étrangères (Noms originaux des). 947.
Villette. Voir Cardillac.
Villiers de l'Isle-Adam. 781, 924.
Villiers-le-Bel. Voir Assemblées religieuses.
Vin (Le). Anciennes expressions. 395, 546.
Vin de Beaune. 58
Vin de Nazareth. 546.
Vinçart (Pierre) et le Siège de Paris. 450, 529, 752.
Vincennes, Voir Enghien.
Vins d'honneur. 58, 153, 314.
Viotti. Voir Stradivarius.

Virbluneau. Voir Scalion.
* Vol aérien (La sensation du) pendant le sommeil. 98, 263, 936.
Voltaire. Voir Frédéric (Lettres du grand).
Voltaire à Lausanne. 170, 471, 639.
« Vous êtes mon lion... ». 779, 872, 938.
« Voyages de Gulliver », par Swift. 616.

W

Watelet. Voir Moulin joli.
Westerham. Voir Ouistreham.
Wissant. Voir Camp de César.

Y

* Yvernel de Montflambert. 24.

Z

Zanze, 8, 144.

—

24 février (Le coup de pistolet du). 273, 404.
1609. Voir Ouvrage.
1870 (Guerre de). 106.

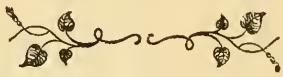

AG
309
I56
v.54

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
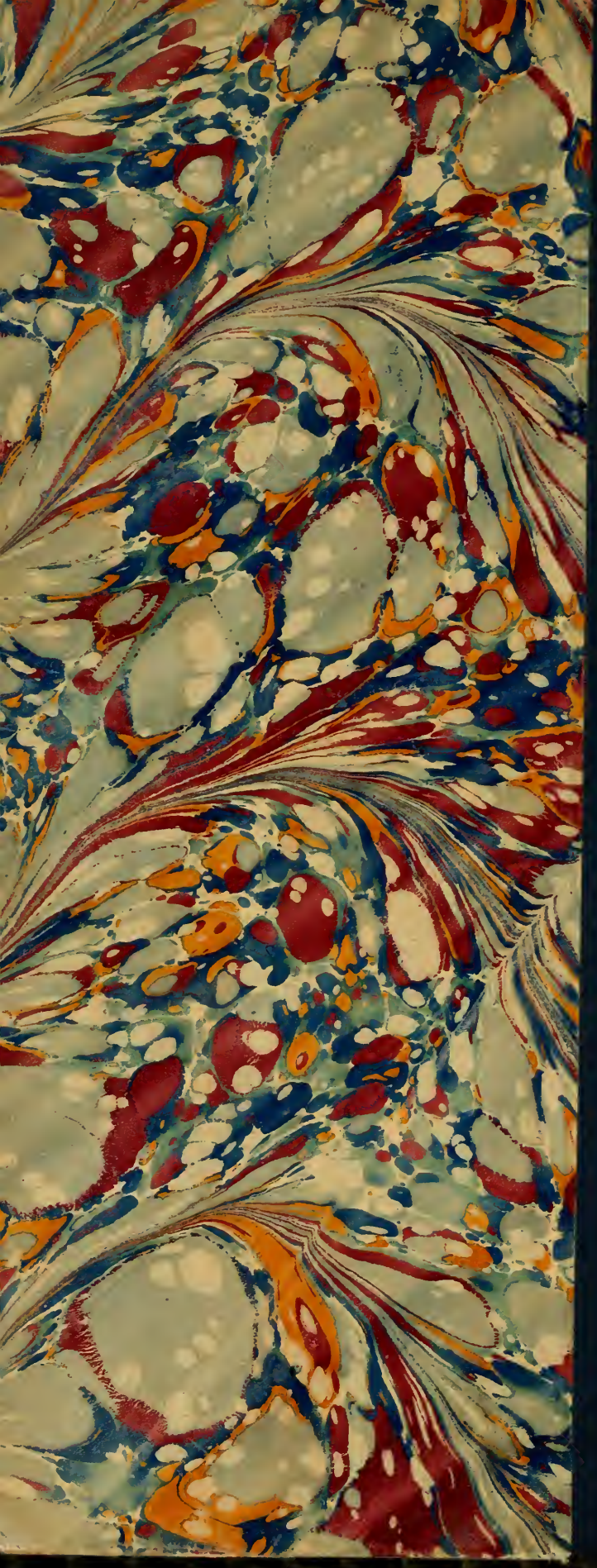
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY